

139-1



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

HISTOIRE

DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES LETTRES,

AVEC

*Les Mémoires de Littérature tirez des Registres de cette Académie,
depuis l'année M. DCCXXXIV. jusques & compris
l'année M. DCCXXXVII.*

TOME DOUZIÈME.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCXL.

STATE OF TEXAS

COUNTY OF ...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

AS

762

773#5

1740

Call. Spec.



T A B L E
P O U R
L' H I S T O I R E.

H I S T O I R E

De l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres,
depuis l'année 1734. jusques & compris
l'année 1737. Page 1.

*C*hangemens arrivez dans la Liste des Académiciens,
depuis l'année 1734. jusques & compris, l'année 1737.
Page 5

H I S T O I R E

Des Ouvrages de l'Académie depuis l'année 1734.
jusques & compris l'année 1737.

<i>Réflexions sur la Mythologie.</i>	Page 9
<i>Système des Philosophes sur l'Âme du Monde.</i>	19
<i>Sur le Culte des Divinités des Eaux.</i>	27
<i>Sur les Exorcismes Magiques.</i>	49
Tome XII.	* ij

T A B L E.

<i>Quelles estoient chez les Anciens les fonctions & les prérogatives des Ambassadeurs.</i>	57
<i>Observations sur les Loix qui autorisoient les Adoptions à Athènes.</i>	68
<i>Sur les Pirates.</i>	75
<i>Si les Anciens ont esté plus sçavants que les Modernes, & comment on peut apprécier le mérite des uns & des autres.</i>	80
<i>Des Traductions.</i>	107
<i>Des Poëmes didactiques.</i>	126
<i>De la manière dont les Égyptiens comptoient les années du Regne des Empereurs.</i>	136
<i>Réflexions historiques sur le Loiret.</i>	153
<i>Sur les prétendues Pierres de Foudre.</i>	163
<i>Sur un Passage d'Hérodote.</i>	170
<i>Correction de quelques autres Passages d'Hérodote.</i>	175
<i>Restitution & explication d'un endroit de l'Ægînétiqve d'Isocrate.</i>	181
<i>Que l'ancien Isocrate est Auteur du Discours à Démonicus.</i>	183
<i>Suite d'explications de Passages de différents Auteurs:</i>	193
<i>Examen d'un Passage de Cicéron.</i>	210

T A B L E.

<i>Entretien sur Horace.</i>	213
<i>Explication & correction de deux Passages de Festus.</i>	224
<i>Explication de ces mots, NAMA SEBESIO, qui se trouvent sur un Marbre antique.</i>	231
<i>De l' Amphithéâtre de Bordeaux, vulgairement appelé le PALAIS GALIÈNE.</i>	239
<i>Description d'un Monument antique élevé sur un Pont près du Village de Saint-Chamas en Provence.</i>	253
<i>Sur une Figure du Dieu Mercure représenté avec un Carquois sur l'épaule.</i>	258
<i>Observations sur les Médailles antiques.</i>	263
<i>Sur deux Médailles Grecques, l'une de Cléopâtre, l'autre de Pharnace, & une troisième Latine de la Famille FABIA.</i>	281
<i>Réflexions sur une Médaille singulière de l'Empereur Tite fils de Vespasien.</i>	303
<i>Observations sur quelques endroits du Livre ou Recueil de Médailles du Comte Mezzabarba.</i>	309
<i>Mémoire sur la vie & les ouvrages du Président de Boissieu.</i>	316
<i>Dévises, Inscriptions & Médailles faites par l'Académie.</i>	321

T A B L E.

E L O G E S

Des Académiciens morts depuis M. DCCXXXIV.
jusqu'en M. DCCXXXVII.

<i>Eloge de M. l'Abbé de Vertot.</i>	Page 325
<i>Eloge de M. l'Evêque de Castres.</i>	336
<i>Eloge de M. Iselin.</i>	345



T A B L E
P O U R
L E S M E M O I R E S.

T O M E D O U Z I È M E.

D I S S E R T A T I O N sur les Hymnes des Anciens.
Première Partie. Par M. l'Abbé SOUCHAY.
Page 1

*Mémoire historique sur le Sabiisme, ou la Religion des
anciens Sabiens, appellez aujourd'huy Sabis, Sabaites,
Mandaïtes, ou les Chrestiens de Saint Jean.* Par M.
FOURMONT l'Ainé. 16

*Dissertation sur l'origine des Loix des XII. Tables. Pre-
mière Partie.* Par M. BONAMY. 27

*Dissertation sur l'origine des Loix des XII. Tables. Seconde
Partie.* Par M. BONAMY. 51

*Dissertation sur l'origine des Loix des XII. Tables. Troi-
sième Partie.* Par M. BONAMY. 75

*Histoire des Argonautes. Le voyage de la Colchide. Troi-
sième Partie.* Par M. l'Abbé BANIER. 99

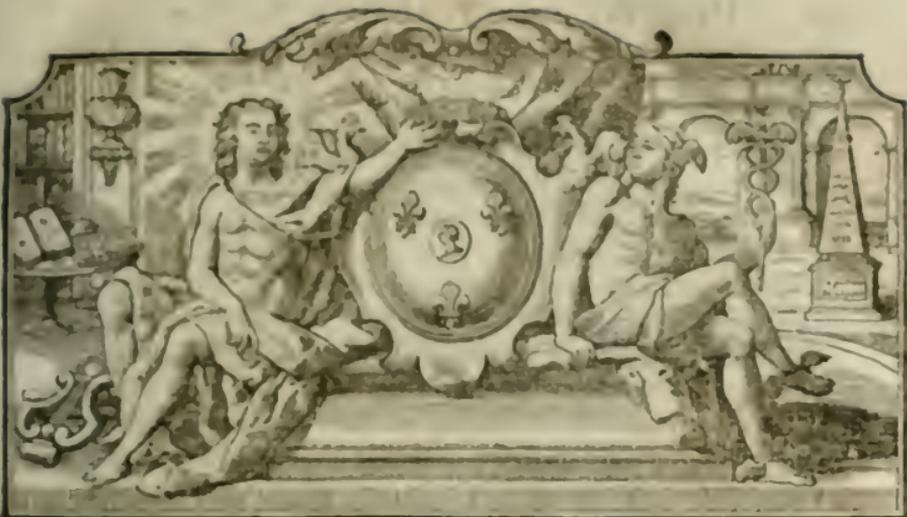
*Histoire des Argonautes. Le retour de la Colchide. Qua-
trième Partie.* Par M. l'Abbé BANIER. 123

Dissertation sur l'Ostracisme. Par M. l'Abbé GEINOZ.
145

T A B L E.

<i>De la Loy des Lacédémoniens, qui défendoit l'entrée de leur Pays aux Etrangers.</i> Par M. DE LA NAUZE.	159
<i>Histoire de la seconde Guerre sacrée. Seconde Partie.</i> Par M. DE VALOIS.	177
<i>Histoire de la seconde Guerre sacrée. Troisième Partie.</i> Par M. DE VALOIS.	185
<i>Recherches sur les Rois de Pergame. Première Partie.</i> Par M. l'Abbé SÉVIN.	204
<i>Recherches sur les Rois de Pergame. Seconde Partie.</i> Par M. l'Abbé SÉVIN.	240
<i>Recherches sur les Rois de Pergame. Troisième Partie.</i> Par M. l'Abbé SÉVIN.	289
<i>Recherches sur les Rois de Bithynie. Première Partie.</i> Par M. l'Abbé SÉVIN.	316
<i>Mémoire historique sur la vie & sur les Ancêtres d'Alexandre Moloffus Roy d'Épire.</i> Par M. DE NICOLAY.	339
<i>Du Souverain Pontificat des Empereurs Romains.</i> Par M. le Baron DE LA BASTIE.	355
<i>Du Souverain Pontificat des Empereurs Romains. Seconde Partie.</i> Par M. le Baron DE LA BASTIE.	375





HISTOIRE
DE
L'ACADEMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES LETTRES.



L'ACADEMIE ne se borne pas à donner au Public deux nouveaux Volumes de son Histoire & de ses Mémoires ; elle a voulu en même temps luy rendre l'usage des précédents Volumes infiniment plus commode & plus utile.

Pour y parvenir, elle a fait travailler à une Table extrêmement ample, exacte & détaillée, de toutes les Matières qui y sont traitées, & dont la plupart ne sont point annoncées par le titre des ouvrages. Cette Table, qui est rangée par l'ordre

Hist. Tome XII.

. A

2 HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE
alphabétique des mots, forme seule un volume semblable à
ceux des Mémoires mêmes.

Il y a peu de livres d'une certaine étendue, auxquels, pour
la commodité des Lecteurs, & la facilité des recherches, on
ne joigne une bonne Table de matières; on le pratique même
à l'égard de ces Traitez dogmatiques & suivis, dont la division
& le sommaire des chapitres semblent indiquer suffisamment
tout ce que l'on doit y trouver: combien donc n'est-il pas
encore plus à souhaiter d'en trouver une, à la suite de ce grand
nombre d'opuscules & de morceaux détachés d'une Litté-
rature choisie, dont les Mémoires de l'Académie sont com-
posés? Convaincue, comme elle l'est, de l'avantage & de
l'espèce de nécessité qu'il y a d'en user ainsi, elle se propose
d'observer de dix en dix Volumes, ce qu'elle vient de faire
par rapport aux dix premiers.

Nous avons fait mention au commencement du Tome IX.
de l'établissement & des conditions d'un Prix littéraire, fondé
par M. le Président Durey de Noinville, & destiné à l'Auteur
qui, au jugement de l'Académie, réussiroit le mieux à traiter
le sujet qu'elle donneroit chaque année pour le concours à
ce Prix, qui consisteroit en une Médaille d'or, de la valeur
de quatre cens livres.

Cet établissement a été suivi avec tout le soin que deman-
doit le progrès des Lettres, qui en a été l'objet; & les sujets
que l'Académie a donnés successivement à traiter, pendant les
quatre années dont ces deux nouveaux Volumes contiennent
l'Histoire & les Mémoires, sont les suivans.

Le sujet du Prix délivré dans l'Assemblée publique d'après
Pâques 1734. fut:

*L'ESTAT DES SCIENCES DANS L'ÉTENDUE DE
LA MONARCHIE FRANÇOISE, SOUS L'EMPIRE DE
CHARLEMAGNE.*

Il fut remporté par M. l'Abbé LE BŒUF, Chanoine &
Chantre de l'Eglise d'Auxerre.

Celui de l'année 1735.

JUSQU'OU LES ANCIENS AVOIENT POUSSÉ LEURS CONNOISSANCES GEOGRAPHIQUES, AU TEMPS D'ALEXANDRE LE GRAND.

Il fut remporté par M. DE NICOLAÏ d'Arles.

Celui de l'année 1736.

QUELLES ESTOIENT LES LOIX COMMUNES AUX PEUPLIS DE LA GRECE QUI FORMOIENT LE CORPS HELLENIQUE: L'ORIGINE, L'OBJET DE CES MEMES LOIX, ET LES AVANTAGES QU'ELLES PROCUROIENT.

Il fut remporté par le même M. DE NICOLAÏ d'Arles, que ce succès engagea à venir s'établir à Paris.

On donna pour l'année 1737. la suite naturelle du sujet traité en 1734. ſavoir,

L'ESTAT DES SCIENCES EN FRANCE, DEPUIS LA MORT DE CHARLEMAGNE JUSQU'A CELLE DU ROY, ROBERT.

Le Prix fut remporté par M. l'Abbé GOUJET, Chanoine de Saint Jacques de l'Hospital.

En général, tous ces sujets ont produit de fort bons ouvrages, & il en est venu presqu'autant des Pays étrangers que de l'intérieur du Royaume, & de la Capitale même. Une circonstance qui les rend plus précieux encore, c'est que les Academiciens s'étant eux-mêmes exclus du concours à un Prix dont ils estoient constituez Juges, aucun d'eux n'a traité les mêmes sujets.

L'Académie, pour ne pas priver le Public de l'agrément & de l'utilité des Recherches contenues dans les ouvrages qu'elle a couronnéz, s'est déterminée à les faire imprimer séparément, dès qu'ils se trouveront en assez grand nombre pour former

A la mort de Louis XIV. l'Académie accoutumée à recevoir ses ordres par le Secrétaire d'Etat qui avoit le département de la Maison de Sa Majesté, se trouva répondre à M. le Duc d'Antin, qui revendiqua cette espèce de direction, comme une des prérogatives attachées à la charge de Surintendant des Bâtimens, qu'on avoit fait revivre en sa faveur; & quoyque peu de temps après la majorité du Roy, l'administration publique eût esté remise sur l'ancien pied, des égards particuliers firent conserver à M. le Duc d'Antin, sa vie durant, presque tout ce qui luy avoit esté attribué pendant la Régence: le soin de l'Académie fut de ce nombre, & elle ne peut trop se louer de l'attention qu'il y a donnée jusqu'à sa mort, arrivée au commencement du mois de Novembre 1736.

Alors l'Académie revint à M. le Comte de Maurepas, à qui elle avoit toujours tenu par le souvenir des bontez de M. le Chancelier de Pontchartrain son ayeul, & de M. le Comte de Pontchartrain son pere; & plus encore par l'intérêt qu'il n'avoit luy-même jamais cessé de prendre au succès des travaux de cette Compagnie, toujours ardent à procurer l'avancement des Lettres, & véritablement digne de les aimer.

De ce moment-là, la seule chose que l'Académie fit à l'insçu de M. le Comte de Maurepas, ce fut de supplier directement le Roy, de trouver bon que ce Ministre, qui occupoit déjà une place d'Académicien Honoraire à l'Académie des Sciences, en eût une semblable à celle des Belles-Lettres, afin que témoin de ses exercices, il pût quelquefois les ranimer par sa présence, & estre toujours en état d'en rendre un compte exact à Sa Majesté. Le Roy approuva cette demande, & Son Eminence M. le Cardinal de Fleury premier Ministre, eut la bonté d'en informer luy-même l'Académie.

M. le Comte de Maurepas vint aussi-tôt y prendre séance; & la première marque de son attention, fut de substituer au simple Dessinateur qu'elle avoit eu depuis la mort de M. de

Boullongne premier Peintre du Roy, un autre Dessinateur, & l'un des plus excellents de l'Europe. On conçoit aisément combien l'élégance & la précision du Dessin contribuent à la beauté & à l'intelligence des Jettons, des Médailles & des autres Monuments, où l'on est obligé d'employer des sujets de la Fable & de l'Histoire, des Symboles & des Allegories.

CHANGEMENTS arrivez dans la Liste des Académiciens, depuis l'année 1734. jusques & compris l'année 1737.

EN M. DCCXXXIV.

M. le Marquis Maffei étant à Paris, fut nommé Académicien Honoraire Etranger Surnuméraire, reçu & installé à l'Académie en cette qualité.

EN M. DCCXXXV.

M. l'Abbé de Vertot Académicien Pensionnaire, mourut.

M. Fourmont l'ainé Académicien Associé, fut nommé Pensionnaire à la place de M. l'Abbé de Vertot; & M. l'Abbé Geinoz Associé, à la place de M. Fourmont l'ainé.

EN M. DCCXXXVI.

M. Moreau de Mautour Académicien Pensionnaire, fut déclaré Vétéran.

M. Fréret Académicien Associé, fut nommé Pensionnaire à la place de M. Moreau de Mautour, & M. de Nicolai fut nommé à la place d'Associé vacante par la promotion de M. Fréret.

M. le Marquis de Caumont d'Avignon, & M. Bon premier Président de la Chambre des Comptes de Montpellier, furent nommez Académiciens Correspondants Honoraires.

M. le Comte de Maurepas Ministre & Secrétaire d'Etat, fut élu Académicien Honoraire Surnuméraire.

6 HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE

M. l'Evêque de Castres Académicien Associé Vétéran, mourut.

Le Sieur Bouchardon fut nommé Dessinateur de l'Académie.

EN M. DCCXXXVII.

M. le Baron de la Bastie fut nommé Académicien Correspondant Honoraire.

M. Iselin de Basle, Académicien Honoraire Etranger, mourut, & se trouva remplacé par M. le Marquis Maffei qui estoit Surnuméraire.

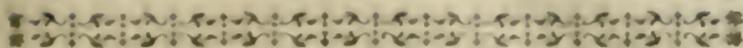
M. l'Abbé Anselme Académicien Pensionnaire Vétéran, mourut.

M. le Maréchal d'Estrées Académicien Honoraire, mourut aussi, & se trouva remplacé par M. le Comte de Maurepas qui estoit Surnuméraire.



HISTOIRE
DES OUVRAGES
DE
L'ACADEMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES LETTRES.

REFLEXIONS



REFLEXIONS

SUR LA MYTHOLOGIE.

L'ÉTUDE de la Mythologie est extrêmement importante pour quiconque veut acquérir une parfaite connoissance de l'Histoire ancienne. M. l'Abbé Banier, qui s'y applique depuis long-temps, & dont presque tous les ouvrages imprimés dans les Mémoires de l'Académie, ont cet objet, ayant été plusieurs fois excité par ses Confrères à en former un corps de science plus étendu & plus approfondi que tout ce qui en a été publié jusqu'à présent, prit enfin cet engagement avec eux, sous la seule condition de pouvoir les consulter sans cesse sur l'exécution de ce projet, soit par rapport à l'arrangement des matières, soit pour la préférence des systèmes, pour la délicatesse ou la nouveauté de quelques explications, & généralement pour toutes les difficultés qui l'arrêteroient. Un pareil droit ne s'accorde difficilement qu'à ceux que l'on connoît peu disposez à en faire sincèrement usage, & M. l'Abbé Banier n'eut aucune peine à l'obtenir. Ses consultations ont été fréquentes, le fruit en a passé dans le Traité de Mythologie qu'il vient de mettre sous la presse, & il auroit voulu le rendre encore plus sensible à ses lecteurs, si, sans les détourner trop souvent du principal point de vûe, il avoit toujours pu leur rendre compte de ce qui l'avoit déterminé dans le choix d'une telle opinion, d'un tel raisonnement, &c. Cependant comme il résulte du détail de ces consultations, une utilité indépendante de l'ouvrage, & qui peut même contribuer à son intelligence, il n'est pas hors de propos d'en donner une idée.

Le dessein de M. l'Abbé Banier avoit toujours été de ramener les Fables à l'Histoire ancienne, & d'en éloigner les moralitez & les allégories, qui jusqu'au dernier siècle avoient fourni le plus grand fond à ceux qui avoient entrepris de les

Hist. Tome XII.

En 1734.
35. & 36.

expliquer. L'Académie approuva sa méthode, & luy suggéra de rapporter tous les traits d'histoire auxquels les Fables poétiques estoient liées; non qu'elle ne fût très-persuadée qu'il y en a plusieurs qui ne doivent leur existence qu'à l'imagination qui les enfanta, & qu'on y chercheroit vainement des faits historiques, mais parce que ces sortes de fables sont en très-petit nombre en comparaison de celles qui contiennent d'une manière plus ou moins étendue, le fond de l'histoire des Dieux & des Héros: fond orné, embelli & mêlé avec un furnaturel, qu'on croyoit devoir y porter un merveilleux & un sublime qu'il n'auroit pas eu sans cela.

M. l'Abbé Banier avoit bien senti que les Mythologues qui l'ont précédé, tels que Noël le Comte, Baudouin, le Cartari & du Verdier son Commentateur, Lyglio-Giraldi & quelques autres, s'estoient renfermez dans des bornes trop étroites. L'Académie, après avoir examiné avec luy ce que ces Auteurs ont de bon & de defectueux, jugea que son ouvrage devoit renfermer l'histoire de la religion de presque tous les peuples connus, en sorte qu'il pût estre une Mythologie universelle: Que pour y réussir, après d'amples prolégomènes sur l'origine des fables, après en avoir découvert les sources & les différentes espèces, il rapporteroit les Théogonies & les Cosmogonies différentes des anciens peuples, c'est-à-dire, des Chaldéens, des Phéniciens, des Egyptiens, des Indiens, des Chinois & de plusieurs autres; & qu'il recueilleroit pour cet article, tout ce qu'Eusébe, le Syncelle & quelques autres Ecrivains nous avoient conservé de Bérose, de Sanchoniaton, de Mégasthène, &c. Qu'ensuite il donneroit un ample traité sur l'origine & les progrès de l'Idolatrie, laissant à part toutes les questions phylogiques que Vossius a traitées avec beaucoup de soin, pour ne dire que ce qu'il y a d'historique sur cette matière: Que ces deux traités seroient suivis de l'origine & de l'histoire des Dieux qui avoient fait l'objet du culte de toutes les Nations idolatres, à commencer par ceux des Phéniciens, des Babyloniens & des Chaldéens, des Egyptiens, des Perses, des Cappadociens, des Carthaginois & des peuples

d'Afrique; ce qui seroit la matière du premier volume: Que dans le second il parleroit des Dieux des Grecs, des Romains, des Gaulois, des habitants de la Grande-Bretagne, des Espagnols, des anciens Germains, des peuples du Nord, des Scythes & des autres peuples qui habitoient au voisinage des Cappadociens & des Perses, c'est-à-dire, l'histoire générale de tous les Dieux qu'adora le Paganisme: Que dans le troisieme il devoit rapporter tout ce qui regarde les temps que Varron appelle fabuleux ou heroïques: Que là se trouveroit l'histoire de tous les événements qui ont esté tant chantés par les Poëtes Grecs; le Deluge d'Ogygès & celui de Deucalion, les conquêtes & les voyages de Persee & de Bellérophon, l'histoire des Argonautes, celle de la guerre des Centaures, celle de Calydon, les deux expéditions de la Thébàide, enfin la prise de Troye: & qu'il ajouteroit à l'histoire de tous ces événements, celle des Héros qui s'y estoient distinguez: Enfin, que comme il y avoit plusieurs fables isolées, qui ne se trouvent liées à aucun de ces faits, il en donneroit à la fin de ce même volume, des explications particulières, & finiroit son ouvrage par l'histoire des Jeux célèbres dans la Grece & dans l'Italie, dès les temps les plus reculez: jeux qui estant consacrez par la religion dont ils faisoient partie, devoient naturellement se trouver dans la Mythologie.

M. l'Abbé Banier consulta ensuite la Compagnie, pour sçavoir s'il devoit faire entrer dans cet ouvrage plusieurs choses qui se trouvent communément dans les autres Mythologies; & on luy répondit que la sienne devoit tout renfermer, même les objets qu'on ignore le moins; que les lecteurs s'attendoient à y trouver tout ce qui avoit rapport à cette matière; que quand ils lisoient un ouvrage, ils n'avoient souvent ni la commodité ni le dessein d'en consulter d'autres; & que tout ce qui paroïssoit estre sçû communément, estoit ignoré du plus grand nombre.

On se trouva plus partagé sur l'idée que M. l'Abbé Banier avoit d'abord eüe, & qu'il abandonna ensuite, qui estoit d'orner son ouvrage de gravûres, qui, en le rendant plus

magnifique, l'auroient aussi quelquefois rendu plus intéressant, & même plus intelligible en certains endroits; mais les raisons qu'il rapporta pour n'en point mettre, prévalurent. Ce fut premièrement, que les figures des Dieux, des Héros & des autres sujets de la Fable que le temps a épargnées, se trouvoient aujourd'huy dans un grand nombre d'ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde, & en particulier dans le recueil du R. P. Dom Bernard de Montfaucon, celui de tous les Antiquaires qui en a fait dessiner un plus grand nombre; qu'il faudroit par conséquent les copier, & par une suite nécessaire, augmenter infiniment le prix d'un ouvrage qui, destiné à l'instruction, ne pouvoit estre donné à trop bon marché, tandis que ceux qui avoient déjà le recueil du P. de Montfaucon, se trouveroient surchargés de cette répétition.

Il observa en second lieu, que la plupart de ces figures estant Grecques ou Romaines, n'avoient pas une assez grande antiquité, pour pouvoir nous assurer qu'elles représentoient les Dieux tels qu'on les avoit adorez dans les premiers temps: que les Sçavants n'ignoroient pas que les anciennes figures des Dieux estoient très-grossières, l'art de la sculpture n'ayant esté porté que fort tard à sa perfection: qu'autrefois, & dès les premiers temps, une pierre brute & informe, une épée, un tronc d'arbre, une colonne, tenoient lieu de statues, & estoient en quelque sorte les véritables & primitives figures des Dieux; & que ce n'estoit pas la peine de faire graver de pareils symboles. Dédale, qui vivoit du temps de Minos second, & peu d'années par conséquent avant la guerre de Troye, fut le premier qui sépara de ces masses informes qui représentoient les hommes & les Dieux, les bras & les pieds, qui auparavant estoient confondus dans une seule masse; ce qui luy acquit tant de réputation, qu'on publia, par une hyperbole très-pardonnable en cette occasion, qu'il avoit animé ces statues, & leur avoit donné du mouvement. Et la plupart des anciens peuples, admirèrent si tard l'usage des statues & des images, que les Romains mêmes, au rapport de Plutarque, furent 170. ans sans en avoir.

On luy objecta que les figures Egyptiennes, celles du moins qui avoient ainsi les bras & les jambes jointes au corps, devoient passer pour très-anciennes, & estre d'un temps où la sculpture estoit encore très-grossière; mais il répondit que cette grossièreté des statues Egyptiennes n'estoit pas une preuve de leur antiquité; & il cita sur cela un passage de Platon, qui nous apprend que les Statuaires Egyptiens estoient obligez de se régler sur les anciens modèles, & qu'il leur estoit défendu d'y faire aucune innovation; en sorte que leurs statues faites dans les derniers temps, estoient aussi informes & aussi grossieres, que celles de la première Antiquité. Il ajouta que la principale raison qui nous engage à regarder comme modernes, c'est-à-dire, comme du temps où les Grecs estoient en grand commerce avec les Egyptiens, les statues que nous en avons, c'est qu'elles sont la plûpart des figures humaines. Or tous les anciens Ecrivains conviennent que celles des anciens Egyptiens n'estoient pas de cette espèce; ils avoient des animaux sacrez qui estoient les symboles & la vraye représentation de leurs Dieux, dès-là les images & les figures de ces mêmes animaux devoient estre celles de leurs Dieux. Ainsi l'Epervier & le Faucon, ou un œil avec un sceptre, estoient l'ancienne image d'Osiris, l'Hippopotame celle de Typhon, le Chien celle de Mercure, le Chat celle de Bubaste, &c. & certainement dans les premiers temps ils ne devoient pas en avoir d'autres. Ils auroient cru degrader leurs Dieux en les représentant sous des figures humaines, & donner lieu de croire qu'ils avoient esté des hommes. Aussi Strabon assure-t-il qu'anciennement il n'y avoit dans les temples des Egyptiens aucune figure humaine; & nous sçavons d'ailleurs que leurs Prêtres ne purent rien comprendre à celle qu'on leur apporta de Sinope, & qui représentoit ou Pluton ou Anubis. Il dit *anciennement*, parce qu'Hérodote nous apprend que dès le temps de Cambyse successeur de Cyrus, il y avoit dans ces temples d'Egypte des figures sous une forme humaine, mais grossières & si mal faites, qu'elles attirèrent les railleries & le mépris de ce Prince.

De Leg. lib. 2.

Telles furent les principales raisons qu'alléguâ M. l'Abbé Banier pour se dispenser d'accompagner de figures la Mythologie, promettant de faire dans les occasions des descriptions si exactes & si détaillées de ces figures, qu'au moindre coup d'œil le lecteur les reconnoitra dans les Cabinets d'Antiques, ou dans les livres où elles se trouvent gravées.

M. l'Abbé Banier convaincu que ce qui a trompé la plupart de ceux qui avant luy ont voulu ramener les fables anciennes à quelque sens raisonnable, c'est d'avoir voulu les renfermer dans un système général, ou de s'estre persuadé qu'elles estoient originaires d'un même pays, soit de Phénicie, soit d'Égypte ou de quelqu'autre; pour détruire cette prétention, il prouva fort au long qu'elles n'ont esté inventées, ni dans le même temps, ni dans le même lieu, ni par les mêmes personnes, & qu'elles sont plutôt le fruit de l'esprit humain toujours porté au merveilleux, que l'effet d'un projet concerté. Il fit entendre, cependant, que de presque tous les systèmes inventez à ce sujet, si on en excepte celui des Alchimistes, qui croient que les anciennes fictions renferment les secrets de leur art, il n'y en a aucun dont on ne puisse tirer quelque utilité, pourvû qu'on sçache les modifier & les soumettre à l'idée qu'il avoit proposée touchant les différents Auteurs des fables, les temps & les pays différents qui les ont vû naître. L'Auteur examina ensuite en détail les principaux de ces systèmes. Le plus ancien, selon luy, est celui des Philosophes Platoniciens, qui choquez des obscénitez & des indécences que les fables avoient introduites dans la Religion, ou qui dans les derniers temps du paganisme se trouvant presséz par les Apologistes Chrétiens, entreprirent de faire voir par de subtils raisonnemens, qu'il n'y avoit que l'écorce de ces fictions qui présentât des idées grossières, que le fond en contenoit d'autres qui estoient fort naturelles & fort raisonnables: que la manière de les annoncer estoit, si l'on veut, également absurde & extravagante, mais que le sens qu'elles renfermoient ne l'estoit pas: qu'en un mot, elles estoient autant d'allégories qui couvroient de grands mystères, & en particulier celui de

la formation du monde & des productions différentes des causes secondes, animées par le même esprit qui les avoit tirées du chaos : que ce grand nombre de Dieux dont on leur reprochoit le culte, estoient des Génies d'un ordre inférieur au premier Moteur qui leur avoit remis le soin de gouverner le monde : qu'enfin, ces fictions qui paroissent absurdes, & souvent même très-obscènes, cachent seulement le mystère de la génération des Plantes & des Êtres animez. Ce système est faux en général, & insuffisant pour l'explication de toutes les fables, puisqu'il y en a un très-grand nombre qui sont véritablement historiques, & desquelles, pour avoir l'histoire suivie d'un Dieu ou d'un Héros, il n'y a qu'à faire disparaître l'épisode ordinaire du surnaturel qu'on y a mêlé. On peut ajouter qu'il n'a esté inventé que fort tard, & que sans doute il n'avoit point esté l'objet de ceux qui les premiers débitèrent les fables. On peut dire cependant qu'il est très-propre à en diminuer l'absurdité, & qu'il peut naturellement s'appliquer à quelques-unes des circonstances de ces mêmes fables, qui sont de véritables allégories, & dans lesquelles on chercheroit vainement quelque trait d'histoire. Il est sûr, pour se servir de ce seul exemple, que quoyque Saturne ait esté véritablement un Prince Titan, qui eut de grandes guerres à soutenir contre les Princes de sa famille, il n'a esté représenté une faulx à la main, que pour marquer que le temps, que signifie son nom Grec *Ζεῖνος*, moissonne & ravage tout. La Mythologie présente souvent de ces fables mêlées d'histoires & d'allégories ; & le système Platonicien sert du moins pour expliquer ce dernier sens.

Le système de ceux qui ramènent les fables à l'Écriture Sainte mal entendue par les Payens qui abusèrent de quelques traits de l'histoire du Peuple de Dieu, que la tradition répandue parmi tous les descendants de Noë leur avoit appris, (système qui a esté adopté par la plupart des Sçavants du dernier siècle & de celui-ci) est peut-estre celui qui peut le moins servir à expliquer les fables. Car outre que les livres saints estoient écrits dans une Langue ignorée des Grecs, les

Juifs, peu connus avant les conquêtes de Nabuchodonosor qui les mena à Babylone, temps postérieur aux fictions dont il est ici question, estoient si jaloux de leurs coûtumes & de leurs cérémonies, ils regardoient les peuples idolâtres qui les environnoient, avec tant de mépris qu'ils auroient cru commettre un sacrilège en les leur communiquant. Cependant, comme la tradition de quelques événements extrêmement célèbres, tels que l'ancienne manière de vivre des premiers hommes, le Déluge, le partage du Monde entre les trois enfants de Noë, les voyages d'Abraham & quelques autres, s'estant conservés parmi presque tous les Peuples du Monde, il se peut faire qu'ils en ayent quelquefois abusé, & qu'ils en ayent altéré la vérité par le mélange de plusieurs fictions; & dès-là on peut se servir utilement de la connoissance de la Langue des Hébreux, pour ramener les fictions à leur première origine; c'est ce qu'ont fait avec succès Bochart, M. Huet, le P. Thomassin & quelques autres. Mais, outre qu'il faut beaucoup de circonspection dans l'usage de cette hypothèse, la seule différence qui se trouve dans l'application que les Sçavants font des vérités de l'Écriture sainte avec quelques fables, prouve assez l'incertitude de ce système, & le peu d'utilité qu'on en peut tirer. Peut-on compter, en effet, sur la première lueur de ressemblance qui se trouve quelquefois entre une vérité attestée par Moïse, & quelque fable publiée par Homère, ne peut-il pas estre arrivé des événements à peu près semblables parmi les Juifs & les autres Nations? D'ailleurs, on abuse de ce système au point qu'on ne cherche pas même ces lueurs de ressemblance pour hasarder de nouvelles explications. Car enfin, quelle conformité peut-il y avoir entre les voyages d'Abraham qui parcourt la Palestine & l'Égypte, toujours par terre, & le voyage maritime des Argonautes? Cependant un Auteur moderne s'est efforcé de prouver que l'un avoit eslé le modèle & le fondement de l'autre.

S'il y avoit dans l'Antiquité Payenne une fiction qui parût estre un abus d'une vérité de l'Hisloire des Hébreux, ce seroit certainement celle qui porte que le Monde fut partagé entre

Jupiter,

Jupiter, Neptune & Pluton, comme il l'avoit esté entre Sem, Cham & Japhet. Cependant, lorsqu'on vient à considérer l'étendue de l'Empire des Titans, leurs conquêtes depuis l'Asie jusqu'à son fond de l'Espagne, on peut fort raisonnablement penser qu'elles furent partagées entre les trois fils de Saturne, & que ce partage, sans avoir aucun rapport avec ce que les trois Patriarches qu'on vient de nommer, a esté regardé comme si véritablement les Titans avoient partagé entr'eux tout l'Univers.

Le système du sçavant P. Kirker, qui a cherché le dénouement de la plupart des fables dans l'application de la Langue hieroglyphique des Egyptiens, est insuffisant lorsqu'on l'étend trop, puisque toutes les fictions poétiques ne sont pas originaires d'Egypte. Cependant, comme ce pays a esté peuplé des premiers, & peu de temps après la dispersion de Semmar, que l'Idolatrie & les fables qui en sont une suite inséparable, ne tardèrent pas à y estre introduites, il est constant que la connoissance de la Langue sacrée de cet ancien Peuple, a pu servir à développer le sens des plus anciennes fictions; & ce sçavant Jésuite en a expliqué plusieurs fort heureusement.

Celuy de Bochart suivi de M. le Clerc, qui a cherché le dénouement des fables dans les équivoques de la Langue Phénicienne, seroit insoutenable si on le rendoit trop général, puisque la Phénicie n'a pas vû naître toutes les fables, & qu'on ne connoît pas assez aujourd'huy l'ancienne Langue de ce pays-là. Cependant, comme les Phéniciens sont les premiers peuples connus qui soient sortis de leur pays pour conduire des Colonies en différents lieux; qu'on ne sçauroit disconvenir qu'on n'ait trouvé dans plusieurs Isles de la Méditerranée, sur les côtes de l'Asie Mineure, dans la Grece & encore ailleurs, des marques de leur commerce & de leur religion, & qu'il est sur que Cadmus porta dans la Bœotie l'usage des lettres & l'alphabet Phénicien; la connoissance de cette ancienne Langue peut beaucoup servir à l'explication des fables, & a esté en effet heureusement employée par les deux Sçavants qu'on vient de nommer.

Enfin, le système de ceux qui rapportent les fables à l'Histoire des premiers temps, mais défigurée par les Poëtes, paroît le plus vraysemblable; mais il ne laisseroit pas d'avoir aussi ses inconvénients, si on vouloit les rapporter toutes à l'Histoire, puisqu'il y en a quelques-unes qui ne sont que de pures allégories. Telle est, par exemple, la fable que rapporte Plutarque dans son Traité d'Isis & d'Osiris. Rhéa, dit-il, ayant trouvé le moyen de s'approcher secrètement de Saturne, devint féconde; mais le Soleil ayant découvert ce mystère, la condamna à garder son fruit dans son sein, sans pouvoir s'en délivrer dans aucun jour de l'année. Mercure qui estoit amoureux de la même Déesse, engagea Diane ou la Lune à jouer aux dez avec luy; & luy ayant gagné à différentes fois une portion quoyque médiocre de chaque jour, il en forma cinq nouveaux qu'il ajoûta aux trois cens soixante dont l'année estoit alors composée, & fit en sorte que Rhéa accoucha dans ces cinq jours de cinq enfans, sçavoir, d'Osiris, d'Orus, de Typhon, d'Isis & de Nephté. Il paroît évidemment que cette fiction fait allusion aux cinq jours que les Egyptiens, qui s'apperçurent à la longue que leur année estoit trop courte, y ajoûtèrent, en quoy ils furent bientôt suivis par les Peuples voisins.

Il y a d'autres fables dont l'objet a esté sans contredit la Morale, quoyque le fond en soit historique. Telles sont entre autres, celle de Phaëton, symbole de ceux qui entreprennent des choses au-dessus de leurs forces, & celle de Narcisse, qui marque un amour propre également extravagant & ridicule. Il en est de purement physiques; car jusqu'à la Philosophie, tout s'annonçoit anciennement d'une manière énigmatique & fabuleuse. Telle est la fable de l'Aurore, qui, selon Homère, est fille de l'Air & l'avant-courrière du Jour. En cette qualité elle estoit chargée de la garde des portes de l'Orient, qu'elle ouvroit tous les matins avec ses doigts de roses, après avoir envoyé devant elle les Zéphyr, pour dissiper dans la vaste étendue des Cieux, les vapeurs sombres qui les obscurcissoient.

Ce n'est pas certainement dans ces sortes de fictions que M. l'Abbé Banier cherchera l'Histoire ancienne; il luy suffira bien de les expliquer en les ramenant à leur véritable principe, & d'indiquer, autant qu'il luy sera possible, le temps & le lieu où elles paroissent avoir esté d'abord imaginées & débitées.

SYSTEME DES PHILOSOPHES SUR L'AME DU MONDE.

COMME la plus grande partie des anciens Philosophes a cru que toutes les ames, soit des hommes, soit des animaux, estoient des particules qui émanoient de l'Amé universelle ou de l'Amé du Monde, avant que d'entrer en matière, M. Blanchard, Auteur de cette Dissertation, s'arrête un moment à rechercher la nature de l'ame humaine. Si nous entreprenions, dit-il, de parler de l'ame en général, & sur-tout de celle de l'homme en particulier, ce ne seroit pas dans l'espérance d'en connoître la nature par la raison: elle se confond dans cette recherche que les Philosophes ont faite de tout temps & sans succès. Ils ne dissimulent point que l'homme qui prétend pénétrer dans le secret des choses par les forces de son ame, ne connoit point cette ame. Il sent bien qu'il a en luy un principe de mouvement qui l'agite en différentes manières, mais il ne peut dire en quelle partie il réside, ni ce que c'est. Les SS. Peres, comme S.^t Jérôme, S.^t Augullin, Saint Grégoire, ont avoué que c'estoit un secret impénétrable. Nous n'en sçavons pour appuyer notre croyance que ce que le premier Concile de Bragance, ceux de Latran sous Innocent III. & sous Léon X. & celui de Vienne sous Clément V. ont déterminé: que l'ame de l'homme estoit une substance incorporelle & immortelle, qui n'estoit point tirée de l'Essence divine, ni préexistente dans le Ciel, mais créée

1736.

de rien lors de la formation des corps, & qu'elle est véritablement, essentiellement, & par soy forme.

Il ne faut point essayer de prouver cette définition par aucun raisonnement, l'esprit humain s'y perdroit. La raison ne peut estre ici d'aucun secours pour la Religion, de manière que tout ce discours ne tendroit qu'à reconnoître jusqu'où l'esprit humain auroit voulu aller dans cette recherche. Ce seroit un discours de curiosité, & non d'instruction.

Après ces réflexions sur la nature de l'ame, l'Auteur passe à ce qu'on entend par le Monde. C'est, dit-il, un tout composé de différentes parties, mais bien rangées & sans confusion; ses parties sont liées ensemble, du moins par une relation mutuelle, telle qu'on la peut voir entre les soldats & les citoyens dans une armée & dans une République, ce sont des tous composez de parties distinctes & séparées les unes des autres, mais jointes par un rapport réciproque: & c'est ainsi que le Soleil, la Terre, la Lune sont au moins des parties jointes d'un même tout. Il y a peu de Philosophes qui n'avouent, que les parties du Monde sont unies par quelque lien, qui les joint & les attache l'une à l'autre, comme les matériaux d'un bâtiment ou les bois d'un vaisseau.

Mais, comme il y a une troisième espèce de liaison, qui forme un corps composé de parties différentes, si bien unies & si bien liées ensemble, qu'on ne peut appercevoir ce qui les lie, & que cette liaison consiste dans une certaine force, dans une certaine vertu cachée & répandue dans toutes les parties d'une manière imperceptible, quelques Philosophes ont cru que la masse du Monde, ce grand tout, composé de tant de parties si distinctes, si diverses & si différentes, estoit soutenue par la force imperceptible d'un lien intérieur, & unie à toutes ses parties, qui s'entretiennent dans l'union par ce principe, auquel ils ont donné le nom d'*Ame du Monde*, croyant que le Monde, qu'ils regardoient comme l'ouvrage de la nature, estoit animé d'une grande Ame, soutenue dans sa beauté par un lien intérieur; comme nous voyons que les parties de ce

grand tout sont soutenues dans leur état, chacune par une manière d'union & de lien imperceptible & interne, & c'est ce que Virgile fait si bien entendre par ces vers :

*Principio Caelum; ac terras, camposque liquentes
Luceo, tumque globum Lunæ, Titanique Astra
Spiritus intus alit, totamque infusa per artus
Mens agit atque molem, & magno se corpore miset.*

*Aneid. 6.
724.*

Pythagore & Platon * sont les premiers qui ayent travaillé à donner cours à cette opinion & à la développer. On peut y joindre encore les Stoïciens, qui croyent qu'un feu pénétrant dans toutes les parties de ce tout en entretient la liaison; puis-que feu & ame, c'est à peu-près la même chose, dans l'idée qu'ils ont de ce feu, & que les différents Etres ont puisé dans les Astres, où ils ont séjourné, avant que les Dieux subalternes leur eussent donné l'existence qu'ils ont, ce qui est exprimé par ce vers de Virgile :

Ignis est ollis vigor & caelestis origo.

*Aneid. 6.
730.*

Ils ont tiré l'idée de cette Ame du Monde & de sa puissance, de la force & des qualitez qui se rencontrent dans les Planètes, dans les Métaux, & dans les autres Etres qui font l'ornement de l'Univers.

Tertullien se plaint de ce qu'Anaxagore, qui avoit pris cette opinion de Linus, n'a fait que la rendre plus obscure en cherchant à la débrouiller. Cependant de son temps il en avoit parlé avec tant d'élévation, qu'on dressa à son honneur des Cenotaphes avec ces superbes Inscriptions: Μνήμα τοῦ Νῦ. τῆς ἀνωθείας Ἰαφός.

Les Cabalistes, les Chymistes, & même quelques Hérétiques, avoient adopté ce sentiment; mais comme la manière dont Pythagore & Platon l'ont traité, leur a presque attiré l'honneur de l'invention, cherchons à l'expliquer suivant leur

* Ἐπισημὴ πρὸς τὴν ἑλπίδα, πρὸς τὴν εἰς Σελήνην, πρὸς τὴν εἰς τὰ ἄλλα ὅσα ἔργα αὐτῶν Χρόνῳ. Τὸ δὲ μετὰ τὸ ἀπὸρον, πῶς τοῖς παλαιῶν θεῶν σάματα ἀνατίθῃ. *Plato in Timæo.*

pensée, quoyqu'il faille souvent la deviner. Trop orgueilleux pour convenir qu'ils n'en sçavoient pas beaucoup plus que le commun des hommes sur cette matière, ils ont couvert leur ignorance de comparaisons, dont le peu de justesse n'a fait que répandre de l'obscurité.

Ils ont donc supposé que l'Ame du Monde estoit une substance déliée, répandue dans tout l'Univers, non simple, mais composée elle-même de deux parties, dont l'une est très-pure & en tout incorporelle, & l'autre moins pure, mais cependant pure, si on la compare à l'épaisseur & à l'impureté des corps; en sorte que la première ne paroissant point du tout par sa nature s'unir avec les corps, la seconde est comme son enveloppe, qui l'embrasse & luy sert de véhicule pour la faire passer dans les corps qu'elle doit animer. Et c'est par ce moyen qu'on entend ce que Platon avance, que *Nous, Mens, l'Entendement* est dans l'Ame, & l'Ame dans le corps.

Ensuite, pour faire comprendre quelle est la nature de cette substance, Pythagore a dit: Que c'estoit un nombre qui se remuoit par luy-même; & Platon: Que c'estoit une nature, une substance qui se remuoit par elle-même; & tous deux ont dit la même chose en se servant de termes différents. Car Pythagore par le terme de nombre a entendu une substance composée avec proportion, & Platon par celui de substance qui se meut par elle-même, a sousentendu qu'elle se mouvoit par une proportion de nombre, ou par un nombre harmonique & proportionné. Mais quelle est cette proportion, ce nombre, cette harmonie qui constitue l'Ame? C'est, dit-on, sa composition de deux parties, l'une prise de la nature individue, & l'autre de la dividue: *ἐν τῷ αὐτῷ ἔστιν ἕν, ex eodem ac diverso*, pour employer les termes de Platon, que les Philosophes mêmes de son temps ont à peine entendus, & qui laissent seulement entrevoir que les deux parties de l'Ame désignées ci-dessus, sçavoir, l'intellectuelle ou l'individue, & la moins pure ou la dividue, ayant esté unies l'une à l'autre, & que cette union ayant esté faite avec tempérament, justesse, proportion, harmonie & convenance, a produit l'Ame du

Monde. Or comme l'harmonie parfaite consiste en l'Oclave, ou proportion double, en la Quinte, ou proportion *sesqui alata*, qui est de trois à deux, ou enfin en la Quarte, ou proportion *sesqui tertia*, qui est de quatre à trois; ces Philosophes ont dit que l'Ame du Monde, & toute autre Ame, est composée dans ces proportions parfaites. Pour les autres proportions, ils ne les ont pas connues, ou ils n'ont pas voulu en faire usage; & l'on peut avancer hardiment que s'ils se sont entendus eux-mêmes, ils ne nous ont pas laissé le mot de l'énigme. Tout ce qu'ils ont pu & voulu dire, c'est que l'Ame est une substance juste dans les proportions, & qu'il n'y a ni son, ni harmonie qui approche de cette justesse; enfin, qu'il n'y a rien de si bien uni, de si bien joint que les deux parties, la plus pure, & la moins pure, dont ils croyoient que l'Ame estoit composée. Mais est-il vray, est-il nécessaire que le Monde en ait une, qui soit la forme intrinsèque du Monde visible, qui ait du sentiment & de la raison? Le Monde n'a aucune fonction animale qui soit sensible; il ne paroît avoir que le mouvement qui luy est communiqué par un agent, qui n'est pas luy; si l'on dit que le Soleil est l'œil du Monde, c'est une métaphore, de même que tout ce que l'on en a dit pour en faire une substance animée. Et si d'anciens Philosophes l'ont avancé, c'estoit pour couvrir l'ignorance où ils estoient sur la source des Ames des individus, qui estant raisonnables, ne pouvoient pas, selon eux, estre formées par un Etre qui ne le seroit pas.

Mais ce raisonnement est un véritable sophisme. Car il est bien vray que c'est une nécessité que les Ames soient produites par un Etre qui soit dans le Monde; mais il n'est pas nécessaire que le Monde ait une Ame. Le Monde est un assemblage de choses très-différentes, dont les unes sont animées, & les autres non animées. Ainsi ce n'est pas l'Ame du Monde qui fait l'ame des animaux, non plus que cette Ame n'est pas pierre, parce qu'il y a des pierres dans le Monde. Si l'homme est raisonnable, il s'ensuivroit de-là que le Monde le seroit; non plus qu'il n'est pas joueur de flûte, comme dit Cicéron,

parce qu'il y a des hommes qui jouent de cet instrument. Si l'homme est sensible, le Monde l'est donc, dit Lactance? parce que l'homme est mortel, le Monde le sera-t-il?

Les Anciens ont eu une autre raison pour croire l'Ame du Monde. On parle de ceux qui ont voulu établir la divinité du Monde, & donner la providence à son Ame: car, en la nommant tantôt Dieu, tantôt l'Ame du Monde, ils ont dit qu'elle s'étoit fait un corps, & que par conséquent elle le gouvernoit, & que l'on devoit l'adorer. Mais cette opinion ne mérite guères une réfutation sérieuse, non plus que la divinité du Monde, ni celle des Astres. Si cependant elle estoit de quelque considération, Epicure dans Lucrèce, Cicéron & Lactance ont fait cette réfutation avec force & avec beaucoup d'élégance. On peut les consulter, si l'on ne sent pas assez que cette opinion se détruit d'elle-même.

Aristote a regardé la matière, qui est le sujet & la base de tous les corps, comme incréée & incorruptible; il a cru de même qu'il y avoit une forme incréée & incorruptible qu'il appelle l'Ame du Monde, de laquelle toutes les formes sont écoulées, comme tous les corps sont un écoulement de la matière univérſelle; que cette Ame est composée d'une partie très-pure, qu'il appelle Intellect, ou Dieu, d'où vient ce vers de Virgile :

*Georg. 4. Effè apibus partem divinæ mentis & hauslus
Ætherios dixere.*

Et d'une autre partie moins pure, qu'il appelle aussi l'Ame; & quoyqu'il semble distinguer la matière de ce qui est le corps, & l'Ame du Monde de ce qui est Dieu, c'est pourtant, en examinant bien sa pensée, la même chose. Ainsi il croit que le Monde est animé, que toutes les choses ont leur intelligence, quoyqu'elle ne se manifeste pas par-tout, & comme cette Ame, qui n'est autre chose que Dieu, à sa façon de penser, est très-intelligente, & présente par-tout, il a cru qu'elle connoissoit tout, & qu'elle contenoit dans elle l'exemplaire de toutes les choses, comme étant la cause de
tout,

tout, & ne faisant rien qu'avec dessein. Il appelle cet exemplaire une idée, un principe, une cause. Ainsi cette idée ne sera point un Etre séparé de l'esprit de Dieu; c'est une seule & même chose, quand on la considère par ce qu'elle est; mais en la regardant par ce qu'elle embrasse & ce qu'elle contient, elle est multiple, en ce qu'elle embrasse les modèles de plusieurs choses. C'est un sceau que l'on peut appliquer sur plusieurs morceaux de cire ou de matière, qui produit un caractère singulier, suivant la disposition de cette matière. Or cette impression faite sur la matière par l'idée, s'appelle *forme*, *τύπος*, ou vestige de l'idée, *E'idès* ou *espèce*, quoique Platon appelle ainsi l'idée elle-même, mais Sénèque distingue *E'idès* de l'idée, comme la forme de l'exemplaire. L'espèce est dans l'ouvrage, & l'idée dans l'ouvrier.

Tout ce verbiage des Philosophes, dont les pensées se dissipent & s'évanouissent à mesure qu'elles estoient produites, n'estoit que pour établir une cause efficiente, qu'ils ont divisée en première & seconde. Platon & Aristote mettent entre les secondes celles *quæ movent immota*, & celles qui meuvent nécessairement, les autres étant mues elles-mêmes par d'autres, pour arriver à une première qui est au-dessus des secondes, qui est vraiment unique, & que Platon appelle *Dieu*. Les Stoiciens reconnoissent aussi cette première cause. Aristote l'appelle *primum Movens*. Enfin tous les Philosophes se sont accordez à reconnoître deux principes généraux; une matière universelle, & une cause efficiente universelle, qui se nomme *Dieu*. Il en faut excepter quelques Athées, comme Diagoras, Hippocratagoras, & quelques autres après eux, qui ont cru, ou osé dire qu'il n'y a point de première cause, partant point de Dieu. On en doit excepter aussi Epicure, qui admet à la vérité une nature divine, mais oisive, établissant ainsi par son raisonnement ce qu'il détruit en effet.

Après avoir exposé l'opinion des anciens Philosophes sur l'Ame du Monde, M. Blanchard dit d'après Bernier dans son abrégé de la Philosophie de Gassendi, que cette opinion subsiste encore dans les Indes, que les Derviches des Turcs,

Tom. 2. p. 201

les Souphis, ou les Sçavants d'entre les Perses, sont prévenus qu'il y a une Ame universelle du Monde, qui est incorporelle, qui est la même chose que la substance divine, qui est une forme, non seulement assistante, mais informante, ou qui entre comme partie dans la composition du Monde, & dont les ames des hommes & des animaux sont des particules; en sorte qu'il n'y a aucun animal qui ne puisse dire qu'il est participant à la divine Essence, & qui ne puisse par conséquent estre dit Dieu. Le même Bernier ajoûte qu'il a appris de personnes dignes de foy, que cette opinion a pénétré jusqu'à la Chine & au Japon, de sorte que dans ces parties de l'Asie qu'il a parcourues, presque tous ceux qui passent pour doctes, font gloire, quoyqu'en particulier, de dire qu'ils sont des parcelles de la substance divine, & en quelque façon, de petits Dieux. Il ajoûte que les Brachmanes ont poussé bien plus loin la fiction & la rêverie; mais qu'il n'est pas possible de tirer d'eux aucune sorte de preuve de leur sentiment, & qu'ils ne sortent point des comparaisons qu'ils tirent des écrits de leurs prétendus Sages. La plus ordinaire de ces comparaisons, est celle qu'ils font de l'extension de la toile d'araignée, avec la manière dont les différents estres émanent de la substance divine, & comment ils y rentrent, & y rentreront à la fin, pour nous faire connoître que tout ce qui se passe à nos yeux n'est qu'illusion.

M. Blanchard oppose à toutes ces opinions, qui ne sont dans le fond qu'un pur athéisme, les preuves les plus solides & les plus convaincantes de l'existence de Dieu; mais comme ces preuves sont exposées avec plus de détail encore dans des ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde, nous nous dispenserons de les rapporter.



SUR LE CULTE
DES DIVINITEZ DES EAUX.

LE culte rendu à l'Eau & aux Divinites que l'on croyoit y présider, est une des plus anciennes espèces d'Idolatrie, & l'Auteur du livre de la Sagesse la met au nombre de celles qui ont été le plus accréditées chez les Payens.

M. l'Abbé de Fontenu ayant rassemblé sur ce sujet plusieurs singularitez, les communiqua à diverses reprises à l'Académie dans les années 1737. & 1738. Voicy à quoy elles se réduisent essentiellement.

PREMIERE PARTIE.

Les Egyptiens rendirent leurs hommages à l'Eau en général, comme Elément, sous les noms d'Osiris, d'Isis, de Canope & du Nil. Les Phéniciens le révèrent sous le nom de Dagon, moitié homme & moitié poisson. Les Syriens sous le nom de Derceto, ou d'Atergatis, moitié femme & moitié poisson, telle qu'estoit la figure que Lucien en avoit vûe en Phénicie. Les Babyloniens représentoient de même leur Oannes, & les Scythes leur Thamysades, c'estoient des symboles de la Lune & de la Mer.

Les Gaulois & les Germains avoient une vénération singulière pour les Eaux, & en particulier, pour celles du Rhin & du lac de Toulouse; enfin, (car si l'on faisoit une liste exacte des peuples adonnez à cette sorte d'Idolatrie, il faudroit les nommer presque tous,) les Grecs & les Romains offrirent en général leurs sacrifices à la Divinité de l'Eau, sous le nom d'Océan, ou sous celui de Poseidon chez les Grecs, & de Neptune chez les Romains : Divinité que l'un & l'autre peuple ont souvent confondue avec l'Océan qui est le pere commun de toutes les Eaux.

En effet, si nous en croyons Homère, chez qui l'on trouve une partie des dogmes de l'ancienne Théologie Payenne,

L'Océan n'estoit pas restreint dans les seules bornes des mers, quoyqu'immenses, il s'étendoit encore dans toutes les parties de la Terre par le moyen des Sources, des Fontaines, des Rivières & des Fleuves, qui, selon ce Poëte, en tirent leur origine.

*Ilad. l. 21. v.
296. & 297.*

Ἐκ ὕπερ πάντες πόταμοι, ἔ πάσα θάλασσα,
καὶ πάντα κλύαι, ἔ φρέατα μακρὰ νάισσι.

Hésiode assure aussi dans sa Théogonie que l'Océan eut de Thétis prise pour la terre, tous les Fleuves dispersez dans le monde, & la plûpart des Nymphes répandues sur la terre, ou dans les eaux.

Le culte même de l'Océan comme souverain maître des Eaux, doit avoir esté très-ancien, & tenir à la naissance de l'Idolatrie, puisqu'Homère atteste que l'Océan est le premier & le pere de tous les Dieux, & que Thétis sa femme en est la mere.

Ὠκεανόν τε, Θεῶν γένεσσι καὶ μητέρα Τηθύν.

Les Hymnes attribuez à Orphée, nous débitent la même doctrine, & Virgile rapporte à l'Océan l'origine de toutes choses.

*Georg. lib. 4.
v. 23.*

Oceanumque patrem rerum, &c.

La raison qui porta les Payens à mettre l'élément de l'Eau au rang de leurs Divinitez, se présente d'elle-même: C'est à l'Eau qu'ils croyoient devoir presque toutes les productions de la nature. Et ce systême que Thalès trouva tout établi en Egypte, fut depuis adopté par la plûpart des Philosophes.

Il n'est donc pas étonnant que les Gentils ayent cru que le culte dont ils honoroient la Mer, les Fleuves, les Fontaines, ou leurs Nymphes & leurs Génies, estoit aussi-bien fondé que celui qu'ils rendoient aux autres Divinitez. De-là tant d'autels & de temples que le Paganisme éleva à la gloire des Dieux aquatiques, sur-tout à celle de Neptune, dont la souveraineté bornée d'abord à la Méditerranée, s'étendit depuis à toutes les autres mers.

Les Egyptiens furent ceux qui portèrent le plus loin cette superstition, & on ne peut le marquer plus positivement que le fait Julius Firmicus *. S.^t Athanase dans son discours contre les Gentils, dit aussi que les autres nations honorèrent les Fleuves & les Fontaines, mais que les Egyptiens leur déférérent les hommages les plus distinguez ^b.

*Lib. de err. lib.
prof. Relig.*

Cependant, ils détestoient en quelque sorte les Eaux de la mer, comme nous l'apprend Diodore de Sicile, & ils avoient Neptune en aversion, parce qu'ils prenoient ce Dieu pour Typhon, l'ennemi juré d'Osiris, & son meurtrier; mais d'un autre côté, jusqu'où n'alla pas leur vénération pour les Eaux des fleuves & des fontaines, sur-tout pour celles du Nil?

Comme donc les Payens se faisoient des Dieux à leur mode, & selon leurs différents besoins, le Nil ne pouvoit manquer d'estre reconnu en Egypte pour une Divinité suprême. On luy donna même d'abord, selon Diodore de Sicile, le nom d'Océan, de qui on disoit aussi qu'estoient nez les autres Dieux.

D'ailleurs, l'Egypte se vançoit d'estre fille du Nil & de la Nymphé Memphis. Elle ne croyoit pas seulement, selon Hérodote, que le Delta fût un présent de ce Fleuve, elle luy attribuoit encore la fertilité de son terrain & ses richesses:

Et viridem Ægyptum nigrâ fecundat arenâ.

*Virg. Georg.
4. v. 291.*

Ce furent ces espèces de miracles de la Nature, & beaucoup d'autres merveilles qu'on raconte de ce Fleuve, qui engagèrent les Egyptiens à adorer le Nil sous le nom d'Osiris leur première Divinité.

Le bien que ses débordements annuels procuroient à l'Egypte, le firent passer pour fils de Saturne, Κρόνιδα, comme l'appelle Pindare, & pour Jupiter, comme le nomment Eustathe & Athénée, Αἰγυπτιος Ζεὺς Νείλος: noms que ces Auteurs luy donnent, parce qu'il tenoit lieu aux Egyptiens du

*Pyth. Od. 4.
Odyss. lib. 4.*

* *Ægypti incolæ, dit cet Auteur, aquarum beneficia sentientes, aquam colunt, aquam suppliciant, aquas superfluentiâ contentione venerantur.*

^b Ἄλλοι πεπνυμένους ἢ κελύρας, ἢ παροτρύνοντες, ἀλλ' οὐκ Αἰγυπτιοὶ ὕδατος ὡσεὶ πεπνυμένας, ἢ Θεοῦς ἀναγορεύουσιν.

30 HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE
Jupiter Ο'μείους des Grecs, le même que le Jupiter *Pluvius*
des Romains :

*Te propter nullos Tellus tua postulat imbres
Avida, nec Pluvio supplicat herba Jovi. Tibul.*

Aucun Dieu n'estoit donc plus révééré chez les Égyptiens que le Nil, & de-là vint, au rapport d'Héliodore, qu'ils rendirent à ce Fleuve les mêmes honneurs qu'à Jupiter, & Homère l'en dit descendu, Διοπέτης, à *Jove delapsus*. C'est sous cette idée qu'à la fête solennelle qu'on célébroit tous les ans à l'honneur du Nil, on chantoit au milieu des festins & des jeux, les mêmes cantiques & les mêmes hymnes qu'on avoit coûtume de chanter aux grandes fêtes de Jupiter.

Les Prêtres Égyptiens ne s'en tinrent pas là, ils l'honorèrent du titre de Saint, dont Mercure Trismégiste le qualifie, & qu'on retrouve sur une ancienne Médaille du Cabinet de Morosini : DEO SANCTO NILO. Ils inventèrent pour luy la fable du Dieu Canope, qui, sous le type d'un vase rempli d'Eau, subjugua & vainquit le feu sacré que les Chaldéens expoisoient à l'adoration des Peuples, comme le premier & le plus puissant des Dieux.

De-là cette vénération extrême que les Égyptiens avoient pour les Eaux de ce fleuve: ils les réputoient inviolables & divines, on les employoit dans les principales cérémonies de la religion, on en portoit en pompe aux processions publiques, dans des vases qu'on plaçoit ensuite sur les autels, pour y estre adorez comme figures sacrées d'Osiris & d'Isis Génies du Nil, & devant lesquels les Prêtres se prosternoient.

De tous les temps de l'année, il n'y en avoit point pendant lequel ce Fleuve fût honoré avec plus de solemnité & de magnificence, que vers le Solstice d'Été, terme du plus haut degré de sa crûe. Alors se faisoit l'ouverture des canaux du Nil, en présence des Rois d'Égypte & des plus grands Seigneurs du Royaume, avec une affluence prodigieuse de peuple sur les bords de ce Fleuve.

Les Prêtres d'Osiris & d'Isis y portoient en grande pompe

les figures de ces deux Divinitez, dont on célébroit alors les nœces, & leurs images réunies estoient, dans le système Égyptien, la représentation du mariage qui se faisoit en même temps de la terre de l'Égypte prise pour Isis, avec le fleuve du Nil pris pour Osiris, ainsi que le dit Plutarque.

Toutes les cérémonies religieuses qu'on pratiquoit alors, se terminoient par l'offrande qu'on faisoit au Fleuve, d'une jeune fille qui estoit précipitée dans ses eaux.

L'Égypte a toujours conservé depuis ces premiers temps, une espèce de respect pour le Nil, & l'on y trouve encore quelques vestiges du culte qu'on luy rendoit autrefois; & les Coptes du Grand-Caire, quoyque Chrétiens, ne sont point exempts de superstition à cet égard. Le 24. de Septembre, jour que l'Église Copte célèbre la fête de la Sainte Croix, & qui est aussi le temps où le Nil commence à décroître, les Prêtres d'une de leurs églises du Grand-Caire, après avoir célébré la messe, se rendent en cérémonie sur les bords du Fleuve.

Ils commencent par rendre grâces à Dieu des débordements du Nil; ils jettent ensuite dans ses eaux une Croix de bois, comme s'ils vouloient luy prescrire le terme de son accroissement, & luy commander de se retirer de dessus les campagnes. Les Turcs assistent volontiers à cette cérémonie.

Le Nil fut représenté sur les monuments publics, entr'autres sur les Médailles, comme une des premières Divinitez des Égyptiens. Mais entre les monuments qui luy furent consacrés, il n'y en a pas de plus majestueux que sa statue colossale de Pierre Basalte, qu'on voit au Belvédère du Vatican, & dont il y a une belle copie dans le Jardin des Tuileries. Pline fait mention de ce chef-d'œuvre de l'art, & nous apprend que l'Empereur Vespasien le fit placer dans le Temple de la Paix. On a eu soin de faire ciseler autour de cette statue les principaux symboles du Nil, tels que sont l'Hyppopotame, le Crocodile, l'Ibis, l'Ichneumon, la plante du Lotus, celle du Papyrus, & seize enfants qui folâtroient à l'entour du Dieu,

32 HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE
depuis les pieds jusqu'au sommet de la tête, pour désigner la crûe du Nil à seize coudées, hauteur qui annonce à l'Égypte l'année la plus fertile qu'elle puisse souhaiter. La statue de ce Fleuve tient aussi une corne d'abondance, marque de la fertilité de l'Égypte. Une Médaille de grand bronze de l'Empereur Hadrien frappée à Alexandrie, nous a conservé la mémoire d'un débordement du Nil à la hauteur de seize coudées, qui arriva la douzième année de l'empire de ce Prince.

Les Égyptiens ne furent pas les seuls peuples qui reconnurent les Fleuves pour des Divinitez, plusieurs Nations les imitèrent. Les Perses, quoyque grands adorateurs du Feu, révérent cependant les Fleuves, comme l'observe Hérodote: *Σέβονται ποτάμοις ἢ πάντων μάλιχα*. Ils ne vouloient pas même qu'on s'y lavât les mains, qu'on y crachât, & encore moins qu'on y fit rien d'indécent.

Maxime de Tyr rapporte que les Massagètes adoroient aussi le Tanais & les Palus-Méotides, comme des Divinitez, qu'ils leur dédioient des statues, & juroient en leurs noms. Il nous apprend encore que les Phrygiens de la ville de Célène offroient des sacrifices aux Fleuves Méandre & Marsias.

On voit encore aujourd'huy dans les Indes des vestiges de l'ancien culte des Fleuves. Les peuples y ont une vénération singulière pour le grand & le petit Gange, ils en estiment les Eaux saintes & sacrées, & ils leur attribuent des vertus merveilleuses; superstition que les Souverains savent mettre à profit, en vendant chèrement à leurs sujets la permission de s'y baigner, & même d'y puiser de l'eau.

S E C O N D E P A R T I E.

Outre le motif général qui porta les Grecs & les Romains, ainsi que les autres peuples de la terre, à se livrer à l'Idolatrie des Fleuves & des Fontaines, (c'est-à-dire, leur grande utilité) Maxime de Tyr dans son 38.^e discours, en rapporte plusieurs

plusieurs raisons particulières *. Les Payens, dit-il, rendirent aux Fleuves des honneurs divins pour six différentes raisons. La première & la principale, estoit l'utilité & les avantages considérables que les peuples recevoient des Fleuves & des Fontaines qui arrosoient leurs pays. Ainsi les Egyptiens offrirent leurs hommages au Nil, les Indiens au Gange & à l'Indus, parce qu'ils attribuoient toute la fertilité de leurs terres, aux débordemens annuels & periodiques de ces Fleuves, qui inondant leurs campagnes, leur tenoient lieu de pluyes abondantes, qui sont très-rares chez ces peuples.

La seconde raison de ce culte estoit prise tant de la beauté des Eaux de certains Fleuves, *ob pulchritudinem*, que des agrémens qu'elles répandent dans les lieux où elles coulent. Ainsi le Ponce en baignant la vallée de Tempe, en fit un lieu de délices, dont les Poëtes anciens & modernes ont parlé comme d'un lieu digne du séjour des Dieux mêmes. Le Fleuve de Ladon en Arcadie dût aussi par cette raison estre un des Fleuves les plus révérez des Grecs, puisque Pausanias assure que de tous les Fleuves de la Grece, il n'y en avoit aucun qui luy fût comparable pour la beauté & la clarté de ses Eaux.

La troisième raison prise de la vaste étendue d'un Fleuve, *ob magnitudinem*, porta les Scythes à honorer le Danube au-dessus de tous les autres Fleuves. Les Romains n'en s'éloignèrent pas non plus, & on le trouve représenté comme une Divinité sur les Médailles de Trajan. Le Rhin mérita aussi par sa grandeur d'estre gravé sur les Médailles Romaines avec cette Inscription, SALUS PROVINCIARUM, au revers de Posthume.

La quatrième raison estoit prise des fictions ingénieuses que les Poëtes & les Mythologues ont débitées au sujet des Fleuves : *ex Fabulâ* : Ainsi, pour faire valoir la Divinité d'Achéloüs, qu'Homère honore du titre de Roy des Fleuves,

* *Est sicut fluvii honor, dicit cet Aucteur, aut ob utilitatem, quomodo Ægyptii colunt Nilum; aut ob pulchritudinem, ut Peneum Thessali; aut ob magnitudinem, ut Istrum Scythæ; aut ex fabula, ut Ætoli Acheloum; aut ex lege, ut Spartani Eurotam; aut ex sacro instituto, ut Isthmum Athenienses.*

que n'ont point avancé les Poètes touchant le combat célèbre que le Génie de ce Fleuve eut à soutenir contre Hercule? Au reste, l'Achéloüs estoit si révééré, que l'Oracle de Dodone ordonnoit souvent à ceux qui venoient le consulter, d'aller offrir des sacrifices à ce Fleuve, pour se le rendre favorable. Il avoit ses autels, ainsi que le Céphise & l'Alphée. Les aventures de Daphné avec Leucipe, rapportées dans Pausanias, & celles de Neptune avec Cérés sur les bords du Ladon, augmentèrent encore la vénération qu'on avoit pour ce Fleuve, à cause de la beauté de ses eaux.

La cinquième raison estoit fondée sur quelque réglemeut ou loy particulière, *ex Lege*, ou peut-estre même sur quelque maxime de politique: ainsi, Sybotas Roy de la Messénie, ordonna que les Rois ses successeurs offriroient des sacrifices tous les ans au Fleuve *Pamifus*.

La sixième raison venoit de quelqu'ordonnance de religion, *ex sacro instituto*. Tel fut le motif qui engagea les Atheniens à reconnoître l'Ilissus pour un de leurs Dieux tutélaires. Les Athéniens, dit Pausanias, ont deux rivières, l'une est l'Ilissus, & l'autre qui tombe dans celle-ci, est l'Eridan, de même nom que le Fleuve qui arrose le pays des Celtes. Ce fut sur les bords de l'Ilissus qu'Orythie fut enlevée par Borée qui l'épousa, & qui dans la suite, en reconnoissance de cette alliance avec les Athéniens, leur rendit le bon office de couler à fond plusieurs galères des Barbares. Les Athéniens, ajoûte Pausanias, tiennent que l'Ilissus est consacré aux Muses; elles ont sur ses bords un autel appelé l'Autel des Muses Ilissiades, c'est-à-dire, des Nymphes Ilissiades; car on sçait que les Anciens ont souvent donné le nom de Muses aux Nymphes, & que Varron les confond presque toujours.

Les raisons qu'apporte Maxime de Tyr, ne sont pas les seules qu'eurent les Payens d'élever à la dignité de Dieux & de Déeses les Fleuves & les Fontaines; ils y furent encore engagez par la facilité du commerce que les grandes rivières établissent, non seulement entre les peuples de différentes provinces, mais encore avec les nations des contrées les plus

éloignées, par la communication qu'ont les grands Fleuves avec les Mers.

Un autre motif étoit l'obscurité de l'origine des Fleuves & des Fontaines, & la perpétuité de leurs cours qu'ils admiroient comme un mystère impénétrable de la nature, mais digne de la plus profonde vénération : Aussi, Sénèque dit qu'on révéroit sur-tout la source des Fleuves, & que c'étoit-là qu'on alloit leur rendre les premiers hommages.

Le troisième, c'étoit lorsque par leur profondeur & leur largeur, ils servoient de limites & de barrières à de puissantes Nations, ainsi que le Rhin, le Danube, l'Emplicat & quelques autres Fleuves; on ne les regardoit pas seulement comme autant de défenses naturelles contre les invasions subites d'un ennemi ambitieux & puissant, mais aussi comme des bornes sacrées & inviolables qu'on ne pouvoit franchir sans commettre une espèce de sacrilège.

4.° On décrioit encore des honneurs distinguez aux Fleuves qui traversoient ou qui baignoient les murs des villes principales, & sur-tout des capitales des États : Ainsi le Scamandre & le Tybre figurent, le premier dans Homère, & le second dans Virgile, comme les Patrons, l'un de la ville de Troye, & l'autre de celle de Rome : Et combien de Fleuves ne voyons-nous pas représentés au revers des villes Grecques, avec leurs autres Dieux ?

5.° Les fictions des Poètes & des Mythologues, formèrent de quantité de Rivières & de Fontaines comme autant de personnages réels à qui ils prêtèrent des noms de Héros, de Rois, de Princes & de Princesses.

Le culte que l'Antiquité ren lit aux Rivières & aux Fontaines, fut donc aussi fondé sur la persuasion dans laquelle on étoit que les Génies des grands personnages dont elles portoient les noms, résidoient dans leurs Eaux, qu'ils leur communiquoient leur vertu, qu'ils les gouvernoient à leur volonté. Les Poètes nous donnent même des descriptions pompeuses des Palais souterrains de ces Divinités des Eaux, avec autant d'exaélitude que s'ils avoient esté à leur Cour.

Mais quelque vénération qu'on ait eu anciennement pour les Fleuves en général, il y en avoit de très-privilégiés, tels que ceux qui estoient consacrés à quelqu'une des premières Divinités. Entre ceux-ci, sans rien dire du Fleuve Inachus, qu'Hésiode nomme le favori du Ciel, ni du Fleuve Eurotas, ni de quelques autres qu'on invoquoit sous le titre de quelque Dieu céleste, l'Alphée fut des plus solennisés, comme étant particulièrement chéri de Jupiter. De tous les Fleuves, dit Pausanias, il n'y en a aucun qui soit plus agréable à Jupiter que l'Alphée. Aussi n'estoit-il pas permis de se servir d'autre eau que de celle de ce Fleuve, pour délayer les cendres des victimes qu'on immoloit à Jupiter Olympien. Les Aruspices faisoient de ces cendres un mortier qu'ils employoient à enduire tous les ans, le 19. de Mars, l'autel de ce Dieu, & à réparer les dégrez par lesquels on y montoit.

Les Romains n'eurent pas moins de vénération pour le Tybre, *Cælo gratissimus amnis*. Dans quelle majesté Virgile ne le fait-il pas apparôître en songe à Enée^a? Souverain maître du lieu où ce Héros reposoit, & aussi versé que Jupiter même dans la connoissance de l'avenir, il luy annonce la grandeur de ses destinées, & l'instruit de ce qu'il doit faire pour s'en rendre digne. Ce Héros se tournant alors vers l'Orient, selon l'usage observé dans l'invocation des Dieux célestes; & après avoir pris de l'eau du Tybre dans ses mains, autre pratique usitée dans l'invocation des Fleuves, ce Héros adresse sa prière au Tybre, comme à la Divinité tutélaire du pays^b; il exalte la sainteté de ses Eaux, il l'honore du titre superbe de Maître

^a *Huic Deus ipse loci Fluvio Tyberinus amœno
Populeas inter senior se attollere frondis
Visus.* Æneid. lib. 8. vers. 64.

^b *Tuque, ô Tybre, tuo genitor cum flumine sancto,
Accipite Æneam,
[Les Nymphes du lieu entroient aussi dans cette invocation.]
Et tandem arcete periculis.
Semper honore meo, semper celebrare donis,
Corniger Hesperidum fluvius regnator apertum,
Adfis, ô tandem, Et propius tua flumina firmes.* Æneid. l. 8. v. 72.

d'Italie, il implora la protection, & jura de ne jamais cesser de lui rendre les hommages.

Le Clitumne, rivière à une lieue de Spolète dans l'Ombrie, fut aussi fort honoré. Pline le Jeune en parle ainsi.

Lib. 3. Epist.

« Sur les bords de la source du Clitumne, est un ancien temple fort respecté, où se voit la statue du Clitumne, qui, par le moyen du sort, rend des oracles à ceux qui viennent le consulter. Autour du temple sont plusieurs chapelles, dans chacune desquelles est la représentation de la Divinité qui y est honorée d'un culte plus particulier sous différents titres. »

Dans quelques unes de ces chapelles sont des sources, qui venant à se réunir à la principale fontaine, forment le Clitumne, qu'on passe sur un pont. Ce pont fait la séparation des Eaux sacrées d'avec celles qui sont réputées profanes, & il n'est pas permis de se baigner dans les premières. »

Les habitants de Spolète, à qui Auguste a fait présent de ce lieu-là, ajoute Pline, y exercent l'hospitalité envers ceux qui s'y rendent par dévotion, & il n'y a rien en cet endroit qui ne fasse plaisir, qui ne contente la curiosité. Toutes les colonnes & les murailles des chapelles & du temple sont couvertes d'Inscriptions à la louange du Fleuve & de sa source. »

Ce Fleuve estoit en si grande réputation, que Vibius Sequester assure qu'on l'adoroit sous le nom de Jupiter Clitumnus. Pline le Naturaliste nous apprend aussi que les Eaux de cette rivière avoient la vertu de blanchir le poil des bœufs qui païssoient le long de ses bords, ce qui les faisoit passer pour des animaux sacrez, qu'on deslinoit uniquement à estre immolez à l'honneur des Dieux dans les jours de triomphe.

L'Éridan, que Virgile nomme le pere des Fleuves, *Fluviorum pater Eridanus*, n'estoit pas seulement une Divinité sublunaire & terrestre; ou publiâ que Jupiter l'avoit érigé en Divinité eccelleste, & l'avoit placé au rang des Constellations du Firmament, pour consoler Apollon de la perte de Phaëton son fils, qui avoit esté précipité dans ses Eaux.

Les Payens eurent une vénération particulière pour les Nymphes ou Génies des fontaines dont les Eaux avoient la

vertu de guérir quelques infirmités; & de-là tant d'Inscriptions, tant de statues, de bas-reliefs & d'autels aux Nymphes, comme Déeses de la santé, *Nymphis salutiferis*, *Nymphis pro salute*. Strabon & Pausanias font mention d'un temple fort célèbre à cinquante stades d'Olympie, dédié aux Nymphes Ionides, sur le bord de leur fontaine, où se rendoit un grand nombre de personnes, pour la guérison de leurs maux. Mais on honoroit sur-tout pour la santé, les Nymphes des Fontaines d'Eaux chaudes: *Coluntur Aquarum calentium Fontes*, dit

Epist. 4.

Sénèque, & l'on donna le nom de *Nymphica* aux Thermes ou bains d'eau chaude, comme étant consacrés aux Nymphes.

On révéroit aussi très-particulièrement quelques Fontaines qui passoient dans l'esprit du peuple pour miraculeuses, à cause de quelques effets qu'elles produisoient & qu'on croyoit estre au-dessus des forces de la nature. Ainsi, au rapport de

Jc. Arcad.

Pausanias, la Fontaine d'Hagno au pied du mont Licée estoit honorée, à cause qu'il s'élevoit de ses Eaux des vapeurs qui se résolvoient en pluie abondante, dès que le Prêtre de Jupiter Licéen venoit à y jeter dans un temps de sécheresse, une branche de chêne, après avoir offert un sacrifice à Jupiter Pluvius.

Mais entre les Fontaines, il y en eut peu d'aussi renommées que celle qui estoit près de Pouzoles. Cette Fontaine ne croissoit, ni ne diminuoit jamais, ni dans les temps de sécheresse, ni dans les temps de pluie.

On avoit tant de vénération pour les Nymphes qu'on croyoit y résider, qu'on éleva à leur honneur sur les bords de cette Fontaine, un beau temple de pierre blanche, comme l'observe Philostrate. On rendoit de même un culte marqué à certaines Fontaines qu'on publioit avoir le don & la vertu de découvrir les vérités cachées, ou de rendre des oracles. Telle fut en Sicile la célèbre Fontaine des Dieux Palices; ils y estoient, selon Macrobe, extraordinairement révérez. Ils avoient un temple fort renommé où l'on venoit les consulter de toutes parts, comme des Oracles infailibles. On y faisoit tant d'offrandes, que l'autel en fut nommé *Ara pinguis*.

Bien des Auteurs, Aristote entr'autres, font mention de cette Fontaine; ils disent qu'elle devoit les perjures, sans jamais se tromper. C'estoit aussi un asyle inviolable pour les esclaves. La divination s'y faisoit par le moyen de petites tablettes, sur lesquelles le Prêtre du temple de ces Divinitez, écrivoit les noms de ceux qu'on accusoit de parjure. Il jettoit ensuite ces tablettes dans la Fontaine. Revenoient-elles sur l'eau: les accusez estoient déclarez innocents; couloient-elles à fond; ils estoient condamnez comme coupables. Pour rendre cet Oracle encore plus célèbre, on publioit que les criminels estoient dévorez sur le champ par un tourbillon de flammes qui sortoit du fond de l'eau. Pline raconte quelque chose de semblable du fleuve Orachus en Bithynie, dont les Eaux brûloient ceux qui estoient coupables de parjure.

Lib 31. c. 2.

Il se rendit aussi des oracles au Marais ou Lac d'Ino près d'Epilaure, autrement Limera dans la Laconie, où la divination se faisoit de même par le sort. Le jour de la fête d'Ino, l'on jettoit des morceaux de pâte dans le Lac; on en tiroit un bon augure, s'ils restoient au fond, & un mauvais, s'ils en revenoient.

La Fontaine de Cérés près de Patras dans le Péloponnèse, fut aussi célèbre par ses oracles, & l'on prétendoit qu'ils ne trompoient jamais. La divination s'y pratiquoit par la Catopromancie, c'est-à-dire, par le moyen des miroirs. Voici ce qu'en dit Pausanias. « On attache un miroir au bout d'une ficelle, en le tenant suspendu au-dessus de la Fontaine, en sorte qu'il n'y ait que l'extrémité du miroir qui touche l'eau. On fait ensuite des prières à la Déesse, on brûle des parfums en son honneur, & aussi-tôt en regardant dans le miroir, on voit si le malade reviendra en santé, ou s'il mourra. » Capitolin & Spartien rapportent que Didius Julianus aimoit à consulter cette Fontaine, & prétendoit avoir prévu beaucoup de choses par son moyen. Pausanias nous apprend encore qu'à Cyanée en Lycie, il y avoit un Oracle d'Apollon Thyrxéen, où en regardant seulement dans une Fontaine consacrée à ce Dieu, on voyoit représenté tout ce qu'on désiroit sçavoir.

In Achaïe.

«
«
«
«

Ce Dieu avoit près de Colophon une autre Fontaine, où se rendoient aussi des oracles; ceux qui la consultoient, ne vivoient, disoit-on, pas long temps après.

Mais de toutes les Fontaines de la Grece, il n'y en eut peut-estre aucune qui fût plus accréditée que celle de Clepsidra près d'Ithome. Elle estoit consacrée à Jupiter même. On prétendoit, dit Pausanias, que ce Dieu y avoit souvent esté lavé dans son enfance, par les Nymphes qui l'avoient élevé. L'Eau de cette Fontaine estoit tenue pour sacrée, & l'on en portoit tous les jours dans le temple de Jupiter Ithomate.

On ne dit rien ici des autres Fontaines célèbres, telles que celles de Castalie, d'Hypocrène & quelques autres, trop connues pour s'y arrêter. L'Italie en eut aussi de très-renommées, entre lesquelles estoit la Fontaine d'Apon près de Padouë. La divination y estoit en usage par le sort des dez. A cette Fontaine, un seul coup de dez décidoit des bons & des mauvais succès pour l'avenir, selon le nombre de points plus ou moins forts qu'on tiroit. Ce fut-là que Tibère conçut les plus hautes espérances avant que de parvenir à l'Empire; car à son passage pour l'Illyrie, estant venu consulter sur ses destinées, l'Oracle de Gérion, qui estoit aussi dans le voisinage de Padouë, ce Dieu le renvoya aux sorts de la Fontaine d'Apon, où ayant jetté des dez d'or, ils luy présentèrent au fond de l'eau le plus haut nombre de points qu'il pouvoit désirer^a. Suétone remarque ensuite, qu'on voyoit encore de son temps ces mêmes dez au fond de la Fontaine^b. Claudien assure qu'on y appercevoit aussi de son temps les anciennes offrandes qu'y avoient laissées quelques Princes:

Tunc omnem liquidi vallem mirabere fundi,

Tunc veteres haslæ regia dona micant.

Lucain donne aussi le titre d'*Augur*, au Prêtre qui en avoit l'intendance. Théodoric Roy d'Italie, fit depuis fermer de murailles le lieu où estoit cette Fontaine, à cause de sa grande réputation, *ob loci celebritatem*, dit Cassiodore.

Il y avoit d'autres Fontaines sacrées, où se pratiquoit aussi

^a *Evenit ut
Jumentum nume-
rum jacti ab eo
tali ostenderent.*

^b *Hodieque sub
aquâ visuntur ii
tali.*

la Pégomancie de différentes autres manières, soit en y jettant un certain nombre de pierres, dont on observoit les divers mouvements, soit en y plongeant des vases de verre, & examinant les efforts que faisoit l'eau pour y entrer, en chassant l'air qui les remplissoit auparavant.

Il est encore fait mention de quelques Viviers sacrez, où l'on exerçoit l'Ichtyomancie, c'est-à-dire, l'art de deviner par les poissons qu'on tenoit pour sacrez, & dont il n'estoit pas permis de se nourrir.

Mais on ne doit pas oublier 1.^o la Fontaine Egérie dans la campagne de Rome, hors de la Porte Capène, si fameuse dans l'Histoire de Numa, par les conférences secretes que ce Prince seignoit avoir avec la Nymphe ou Muse Egérie, ainsi que l'appelle Denys d'Halicarnasse.

Numa avoit fait bâtir près de cette Fontaine un temple avec un bois sacré à l'honneur des Camènes, c'est-à-dire des Muses, qui en estoient les patrones. Cicéron parle de ce temple & de l'apothéose de cette Fontaine, dans son troisième livre de la Divination: *Camænarum fons*, dit-il, *in Deos relatus, & delubro honoratus*. Ce temple fut depuis rebâti très-magnifiquement par le Consul Fulvius Nobilior, qui y fit mettre les statues des neuf Muses avec celle de l'Hercule Musagète.

Le soin de cette Fontaine avoit esté confié aux Vestales; comme celui du feu sacré, dit Plutarque dans la vie de Numa, & les Vestales devoient se servir tous les jours de cette Eau pour laver & purifier le temple de Vesta.

Le petit Lac d'où sort l'Almon, dans lequel on alloit tous les ans laver la statue de Cybèle, la Fontaine *Albulnea* près de Tivoli, & celle de Juturne, s'attirèrent aussi beaucoup de vénération, soit par leur salubrité, soit par les merveilles qu'on en publioit.

Au reste, les Romains qui, selon Valère-Maxime, révéroient les Eaux en général comme sacrées, portèrent si loin leur respect à l'égard de certaines Fontaines, qu'ils s'imaginoient que c'estoit profaner leurs eaux, & en violer la sainteté,

42 HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE
que d'oser s'y baigner : Tacite en rapporte un exemple mémorable. Il raconte que Néron s'étant allé baigner dans la Fontaine de l'*Aqua Martia* *, on luy en fit dans Rome un crime qui le couvrit d'infamie, & le mit en danger de la vie; que l'on s'imaginoit que par ce sacrilège il avoit attiré sur luy la vengeance des Dieux, & que depuis ce temps-là il n'eut qu'une santé foible & languissante.

Cette vénération pour certaines Fontaines à qui on donnoit le titre de Divines, *Divo Fonti*, dit une Inscription dans Gruter, venoit de l'idée qu'on avoit, qu'elles estoient la demeure des Naiades :

Marrial. l. 4. *Vos sacri Fontes & Littora sacra valetè,
Nympharum pariter, Nerèidumque domus.*

TROISIEME PARTIE.

M. l'Abbé de Fontenu ajoûta aux deux discours dont nous venons de rapporter la substance, quelques observations particulières sur les sacrifices que les Anciens offroient aux Divinités des Eaux, & sur les figures de Fleuves & de Nymphes qu'on voit représentées sur plusieurs monuments antiques.

Le sacrifice que les Perses, & vraysemblablement plusieurs peuples de leur dépendance, offroient à l'Eau, est des plus singuliers.

Lib. 16. Ce jour-là, dit Strabon, on se rend auprès d'un Lac, d'une Rivière ou d'une Fontaine; on y creuse un fossé où on immole la victime, prenant bien garde que l'eau prochaine n'en soit ensanglantée: après quoy on range les chairs de la victime immolée sur des branches de myrthe & de laurier. Les Mages viennent ensuite y mettre le feu avec de petits bâtons, puis ils font des libations d'huile mêlée avec du lait & du miel, qu'ils répandent, non sur le feu ou sur l'eau, mais sur la terre; ils terminent leurs sacrifices par de longues évocations, en tenant à la main un faisceau de bruyère.

* *Isdem diebus nimia luxus cupido infamiam & periculum Neroni attulit, quia fontem aquæ Martiæ ad Urbem deducens, toto corpore pollisset, secutaque anceps valetudo, iram Deum firmavit. Annal. lib. xlv.*

Hérodote parle un peu différemment de ces sacrifices, parce que les cérémonies de religion avoient varié chez les Perses; de sorte que celles qui s'y observoient dans le siècle de Strabon, n'étoient plus les mêmes que celles qui s'y estoient pratiquées du temps d'Hérodote.

Secondement, le sacrifice qu'on offroit à la Mer, c'est-à-dire, à l'Océan & à Neptune, pour reconnoître leur souverain pouvoir sur les Ondes, estoit, selon Homere, lorsqu'elle estoit agitée, d'un taureau noir, ainsi qu'à la Tempête, & au Lac Averse, dit Fethus. Lorsque la Mer estoit calme, on luy sacrifioit, selon le même Poëte, un agneau & un porc. Cependant Virgile dit que le taureau estoit la victime que l'on immoloit le plus communement aux Dieux de la Mer^a. On offroit aussi quelquefois des chevaux en sacrifice à la Mer, témoin Mithridate, qui, pour se la rendre favorable, y fit précipiter des charriots attelés à quatre chevaux.

O. f. a.

Appar. in
Mithrid.

Quand le sacrifice se faisoit au bord de la Mer, l'usage estoit de recevoir dans des patères le sang de la victime, qu'on y versoit ensuite, en faisant des prières convenables. Si le sacrifice se faisoit à bord d'un vaisseau, on laissoit couler dans la Mer le sang du taureau, comme l'observe Apollonius de Rhodes. Virgile ajoute à cette cérémonie, qu'on jettoit dans les flots les entrailles de la victime, en faisant des libations de vin^b; & c'est aussi, selon Tite-Live, ce que fit Scipion à son départ de Sicile pour l'Afrique^c.

Mais dans le sacrifice que Cirène fait à l'Océan, au milieu du Palais de Penée, à la source de ce Fleuve, elle verse le vin à trois reprises différentes sur la flamme du feu qui brûloit sur l'autel, selon la fiction de ce Poëte^d. L'encens n'estoit pas

^a *Di quibus imperium Pelagi, quorum aequora curro,
Vobis latus est hoc candentem in littore Taurum*

Castro ante aras, voti reus. Æneid. l. 5. v. 235.

^b *Statim procul in prærà, pateram tenet, estaque fassus
Proicit in fluctus, & vina liquentia fundit.* Æneid. lib. 5.

^c *Cruda esta, cæsi victimâ, uti mos est, in mare porricit, tubaque dedit
signum proficiscendi.* Tit. Liv. lib. 29.

^d *Ter hysida artem perculit neclare Vestum,
Ter summa ad summum cæli subjecta reluxit.*

44 HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE
non plus épargné dans ces sortes de sacrifices, toujours accom-
pagné de vœux & de prières.

On offroit encore dans ces sacrifices différentes sortes de
fruits, on en voit à la colonne Trajane une Pyramide repré-
sentée sur l'autel, devant lequel l'Empereur tenant une patère
à la main, fait égorger un taureau à bord de son vaisseau.
Cependant Justin nous apprend qu'Alexandre le Grand au
retour de ses expéditions, voulant se rendre l'Océan favora-
ble, se contenta de luy faire des libations^a, sans autre sacri-
fice, & au rapport de Thucydide, Alcibiade, Nicias &
Lamaque Généraux de la flotte Athénienne, n'avoient aussi
fait en partant du Port de Pirée, que de simples libations de
vin à la mer, dans des coupes d'or & d'argent, en chantant
des Cantiques.

Opera & Dies.
lib. 2.

Hésiode dit qu'on ne devoit point passer les Fleuves ni les
Rivières, sans les invoquer auparavant, en se lavant les mains
dans leurs eaux. *Les Dieux*, ajoute-t-il, *se mettent en colere &*
punissent sévèrement ceux qui négligent de le faire.

De Div. l. 2.

Enstath. in 3.
Huid.

Mais dans les grandes occasions, ainsi que dans les expédi-
tions militaires, on s'étudioit à se rendre les Divinitez des
Fleuves favorables, en leur faisant des sacrifices de pompe &
d'appareil, avant que de traverser leurs eaux : c'est ce que les
Grecs appelloient Διαβατήρια θύειν, *immoler des victimes pour*
le passage. Les Magistrats Romains n'osoient même, selon
Festus, passer le ruisseau *Petronia* pour entrer dans le champ
de Mars, qu'ils n'eussent auparavant consulté les Augures sur
ses bords : cérémonie que les Préteurs & Propréteurs obser-
voient aussi avant que de se mettre en marche pour quelque ex-
pédition militaire, selon Cicéron. Le sacrifice le plus ordinaire
en ces occasions, estoit celui d'un cheval ; Xerxès offrit des
chevaux blancs en sacrifice au Fleuve Strymon, avant que de
le traverser pour entrer dans la Grece, ainsi que nous l'apprend
Hérodote^b. Tiridate offrit aussi un cheval à l'Euphrate avant

^a *Alexander urbe expugnata reversus in naves, Oceano libamenta dedit, prof-
perum in patriam iter precatus.* Lib. 13.

^b Ἐς τὴν Στρυμόνα μάχοι ἐκαλλιρίοντι σφάξις ἱππεὺς λεύκας.

que de le passer avec L. Vitellius General de l'armée Romaine, sous l'empire de Tibère ^a. Quant à Vitellius, il fit un sacrifice de taureaux, selon l'usage des Romains.

On se contentoit même quelquefois d'offrir des chevaux aux Fleuves sans les immoler, en les précipitant dans leurs eaux ainsi que le pratiquoient les Troyens à l'égard du Scamandre. Quelquefois on se contentoit de les laisser vivre en liberté dans les prairies voisines. Ainsi Jules-Cesar avant que de passer le Rubicon, pour marcher contre Rome, voua à ce Fleuve un assez grand nombre de chevaux qu'il abandonna à eux-mêmes dans les pâturages des environs ^b.

On sacrifioit aussi des taureaux aux Fleuves, ainsi qu'à l'Océan & à Neptune. Lucullus sacrifie un taureau à l'Euphrate, avant que de le passer pour poursuivre Tigrane. On donnoit même quelquefois aux Fleuves la figure d'un taureau, d'où leur vint le surnom de ταυρόμορφοι. Souvent aussi on les représentoit avec des cornes de taureau, d'où le Nil, le Tibre, le Rhin, l'Eridan & quelques autres Fleuves sont appellez par les Poëtes Κερατόμορφοι, Κερατόποροι, Corniformes, Cornigéri. C'estoit d'ailleurs un symbole de l'abondance qu'ils portoient avec eux.

Plat. in Lucull.

Outre les sacrifices de chevaux & de taureaux qu'on offroit aux Fleuves, on leur rendoit encore ces hommages par des offrandes de différentes espèces. Une des plus singulières, estoit celle que les jeunes filles de Troye & des environs, faisoient de leur virginité au Fleuve Scamandre, en allant se baigner dans ses eaux la veille de leurs nôces. Une autre estoit de vouer ses cheveux à quelque Fleuve. Pausanias rapporte dans son voyage d'Arcadie, que la jeunesse de Philialie ou Phigalie, alloit certains jours se couper les cheveux sur les bords du Néda, pour les luy consacrer.

^a Rebur legionum sociorumque ripam ad Euphratis ducit [Vitellius] sacrificantibus, cum hic more Romano suos taurelia daret, cum ille [Tiridates] equum placando anni adornasset.

^b Proximis diebus mortis ejus (dit

Suétone) equorum greges, quos in trajciendo Rubicone fluvio consecraverat, ac vages, ac sine custodia dimiserat, comperit pertinacissimè cibo abstinerere, ubertimque flere.

Cette pratique devoit estre fort ancienne dans la Grece, puisq'ue nous lisons dans Homère que Pélée voua au Fleuve Sperchius la chevelure de son fils Achille. Cet usage devoit aussi avoir eu cours en Égypte, car le même Poëte remarque que Memnon fils de l'Aurore, sacrifia sa chevelure au Nil.

Pausanias raconte encore que dans le temple de Minerve Poliade à Tégée, qui estoit desservi par un Prêtre qui n'y entroit qu'une fois l'an, on conservoit précieusement la chevelure de Méduse, dont Minerve, disoit-on, avoit fait présent à Céphée fils d'Alcus, en l'assurant que par-là Tégée deviendroit une ville imprenable, d'où vient que ce temple fut nommé *le Boulevard*.

Nous voyons par Théocrite, Horace, &c. que l'usage estoit d'offrir sur les autels des Nymphes, des chevres ou des chevreaux, ou des agneaux avec des libations de vin, de lait, d'huile, & qu'on couronnoit les autels & les victimes de guirlandes de fleurs, dont les Nymphes se plaisent à se parer. Lacon dans la cinquième Idylle de Théocrite promet d'offrir aux Nymphes deux vases, l'un plein d'huile, & l'autre plein de lait : Comate de son côté, leur promet un agneau, & assure son ami qu'il avoit déjà fait présent de deux chevres aux Muses.

Horace fait vœu d'un chevreau à la Fontaine Blandusie, qu'il loue sur-tout pour la clarté de ses eaux, & luy promet d'accompagner son sacrifice de fleurs & de libations de vin *.

Si nous voulons présentement avec M. l'Abbé de Fontenu consulter nos recueils de figures antiques, nous y verrons plusieurs Divinité de Fleuves & de Fontaines mêlées avec les principaux Dieux du Paganisme, entre lesquels il est aisé de les distinguer par les symboles qui leur sont propres.

Les Fleuves s'y font connoître par de longs cheveux ondez, par une couronne de roseaux, ainsi que le Danube au revers

* *O Fons Blandusix, splendor vitro
Dulci dignè mero, non sine floribus
Cras denaberis hædo.*

Et crines umbrosa tegebant arundo.

*Annid. 8.
vers. 34.*

On y voit aussi les Fleuves couronnez d'autres plantes aquatiques, & ils en tiennent quelquefois à la main, ou un gouvernail. Au-dessous de leurs figures, sont souvent représentez, ou une barque, ou un éperon de galère, & presque toujours une urne renversée, d'où paroît couler de l'eau, & sur laquelle s'appuye le Fleuve à demi-couché.

Outre ces Types qui différencient les Fleuves des autres Divinités, ils ont encore des symboles particuliers qui les caractérisent, & les distinguent les uns des autres. Le Crocodile, ou l'Hyppopotame, l'Ibis, l'Ichneumon & autres symboles, nous annoncent le Nil, ainsi qu'une louve qui allaite deux enfants, désigne le Tybre.

On reconnoit encore certains Fleuves par des plantes particulières qui naissent dans leur sein, ou sur leurs rivages, ou dans leur voisinage, ainsi une feuille d'achie marque le Fleuve Himère en Sicile, ou le Fleuve Sélimus dans la Troade.

Mais comme tout est significatif sur les Médailles, jusqu'aux attitudes, aux positions & aux airs de tête, les Antiquaires sont aussi fort attentifs à examiner la manière dont les Fleuves sont représentez sur ces monuments, pour juger, par exemple, s'ils sont navigables ou non, s'ils ont un long cours, s'ils vont jusqu'à la mer, & ainsi du reste.

Y font-ils figurez en hommes âgez & barbus, ce sont ordinairement de grands Fleuves navigables, qui vont se rendre à la mer. S'y montrent-ils en jeunes hommes sans barbe, ce ne sont le plus souvent que des Rivières qui à peine peuvent porter bateau.

Si les Rivières paroissent sur les Médailles sous la figure de femmes, ou plutôt de Nymphes, c'est, dit Vaillant, qu'elles ne vont pas jusqu'à la mer, qu'elles se joignent sur leur route à quelque Fleuve plus considérable, qui les reçoit, & leur fait perdre leur nom.

Elien nous apprend même que les Agrigentins, pour faire connoître que le Fleuve qui passoit par leur ville estoit fort petit, & avoit très-peu de cours, l'adorèrent sous la figure d'un bel enfant, à l'honneur de qui ils consacrerent une statue d'yvoire dans le temple d'Apollon à Delphes.

C'est peut-estre encore pour caractériser plus particulièrement certains Fleuves, que l'urne des uns est fort penchée, l'ouverture en bas, & que l'urne des autres est de niveau, & comme à demi-plongée dans l'eau, pour exprimer que le cours des uns est très-rapide, & que le cours des autres est lent & tranquille. Ces mêmes Fleuves sont posez sur les Médailles à droite ou à gauche, selon leur cours vers l'Orient, ou vers l'Occident.



SUR LES EXORCISMES MAGIQUES.

L'EXORCISME pris en bonne part, est une formule que l'Eglise employe pour prier Dieu de détourner les maux dont nous sommes ou affligés ou menacez, & l'usage de cette prière est aussi ancien que l'Eglise même; mais ce n'est point de cette sorte d'Exorcisme, ni de celui de la Synagogue, que M. Blanchard a prétendu parler dans le petit ouvrage qu'il a lu à l'Académie, & dont nous allons rendre compte.

1735.

• *Traité des
Superst.*
• *Dans l'Hist.
des Liturgies.*

M. Thiers^a, M. l'Abbé Renaudot^b & quelques autres ont épuisé le premier objet. Les recherches de M. Blanchard roulent sur les Exorcismes magiques employez par les Payens; ils ne doivent leur origine qu'à une vaine curiosité, ainsi que la fautive science qui les mit en usage. Si on avoit toujours suivi la sage maxime de Philétas, *Deum crede, atque cole, noli querere*, on ne seroit jamais tombé dans les excès où cette indiscrette curiosité porta les hommes, les Philosophes mêmes. On voulut sonder l'impénétrable nature de l'Etre suprême, de qui S.^t Augustin dit que *melius scitur nesciendo*; & on se perdit dans cet abîme.

Iamblique & Porphyre ont beaucoup raisonné sur cette matière. Le premier dit que les anciens Egyptiens & les Assyriens estoient persuadés que les Dieux estoient répandus dans tout l'Univers, & qu'ils concouroient tous au gouvernement du monde par une providence commune, mais qu'il y en avoit qui résidoient particulièrement, les uns dans l'air, les autres dans l'eau, d'autres sur la terre, & d'autres dans le feu. Quand on dit que certains Dieux habitent certains lieux plus particulièrement, c'est qu'étant par-tout par leur Essence, ils font paroître leur vertu dans ces lieux d'une façon singulière, à cause de la disposition qui s'y trouve, de même que le Soleil, qui, bien qu'il répande sa lumière généralement par-tout, la communique néanmoins plus ou moins efficacement en certains lieux qu'en d'autres.

Hist. Tome XII.

. G

De-là vient que ceux qui prétendent s'entendre à ces mystères, & qui se croient assez habiles pour communiquer avec les Dieux, se servent d'invocations particulières, & choisissent celles qui conviennent aux lieux où ils les font : car des invocations communes ne produiroient aucun effet sur ces Dieux, qui ne se laissent toucher que par les choses qui ont quelque rapport à leur nature. C'est du même principe que vient le choix particulier de certaines victimes, de certains parfums, de certaines paroles dans leurs sacrifices, dans leurs offrandes, dans leurs prières.

Peuplète a cru que non-seulement les Demons, mais les Dieux mêmes, étoient d'une nature susceptible de passion, ou au moins sensible, parce qu'ils se laissent toucher par des sacrifices & par des invocations qu'on leur adresse. Pour se tirer de cette objection que les Dieux étant spirituels, se laissent toucher par des choses terrestres, & d'une nature si peu proportionnée à la leur, l'auteur répond qu'il y a dans les choses matérielles & corporelles, de certaines raisons, de certaines espèces, des mesures, des proportions divines & spirituelles qui ont un rapport bien marqué avec la nature des Dieux.

Parmi les anciens Théologiens il s'en est trouvé qui reconnoissoient de deux sortes de Dieux, les uns d'une nature purement spirituelle, & les autres d'une nature en partie spirituelle & en partie animale : Que ceux-là étoient insensibles à tous nos vœux & à nos sacrifices, à cause de leur élévation, & que par conséquent, on ne devoit point leur en faire ; & que ceux-ci étoient fort sensibles à nos prières & à nos offrandes. Outre les Dieux, on croyoit que l'Univers étoit rempli d'Esprits disposés au gouvernement du monde en général, & à celui de chaque Être en particulier ; mais on ne s'accordoit pas sur la nature, le nombre & les fonctions de ces Esprits. Chacun en a parlé selon l'idée qu'il s'est formée de la Divinité, & sur l'arrangement qu'il a imaginé pour cette grande mécanique. Ils sont tous convenus qu'il y en a de plusieurs espèces, & que chaque espèce renferme plusieurs

lions. On croyoit aussi qu'il y avoit un ordre & une subordination entre ces Esprits, & même entre ceux d'une même espèce: Qu'entre ces Esprits il y en avoit qui estoient toujours en la présence de Dieu & à sa Cour comme ses premiers ministres, & qui en recevoient les ordres, qu'ils donnoient à d'autres qui les faisoient exécuter. On ajoutoit que de tous ces Esprits les moins parfaits estoient ceux qui présidoient aux Eléments.

Mais, dira-t-on, ces Esprits estant d'une nature supérieure à celle de l'homme, & en même temps les ministres des Dieux, comment l'homme peut-il les évoquer, les chasser par les Exorcismes, & arrêter par-là l'effet de leur mission? C'est, répondoit-on, que dans certaines circonstances, l'homme pouvoit avoir obtenu des Dieux un ordre supérieur pour commander à son tour à ces Esprits, & s'en faire obéir par des Evocations & des Exorcismes. Mais en quoy consistoient & ces Exorcismes & ces Evocations? c'est de quoy il s'agit.

Agrippa rapporte trois manières de conjurer les Esprits; III. 33:
la première naturelle, qui se fait par le moyen des mixtes avec lesquels ils ont de la sympathie; la seconde, qui est céleste, se fait par le moyen des corps célestes, dont on employe la vertu pour attirer ou pour chasser les Esprits; la troisième, qui est divine & la plus forte, se fait par le moyen des noms divins, des Sacrements & des cérémonies sacrées. Cette dernière conjuration ne lie pas seulement les Esprits, mais aussi toutes sortes de créatures, les déluges, les tempêtes, les incendies, les serpents, les maladies épidémiques, &c.

Il y a outre cela des fumigations propres pour attirer les Esprits, & il y en a d'autres pour les chasser; il faut sçavoir les mêler, & s'en servir à propos.

Les anciens Magiciens ont cru que l'homme, en vertu des Sacrements qui luy sont propres, peut commander aux Esprits, & les contraindre de luy obéir, parce qu'en usant de ces instruments sacrez, il tient la place des Dieux, & est en quelque sorte élevé à leur ordre. Comme ces instruments sacrez viennent des Dieux qui les donnent aux hommes, il ne faut

pas s'étonner s'ils ont une vertu qui élève les hommes au-dessus des Esprits. Le livret intitulé *Enchiridion Leonis Papæ*, a servi à gâter les esprits, quoyqu'il n'y ait rien que de bon, dit M. Blanchard, dans les Oraisons qu'il contient, mais la grande quantité de Croix dont il est plein, marque de la superstition.

L'Auteur ajoûte qu'il a lû dans cet ouvrage, une conjuration pour se mettre à couvert de toutes les armes offensives, qui luy paroît illicite, parce qu'elle confond témérairement les noms adorables de Dieu, & les instrumens sacrez de la Passion de Jesus-Christ, avec les noms des Saints, & les instrumens de leur martyre. Ce n'est pas, selon luy, justifier assez cet ouvrage, que de dire qu'il imite en cela les Litanies. Entre plusieurs choses superstitieuses qui y sont encore contenues, poursuit M. Blanchard, se trouve la Lettre de Jesus-Christ au Roy Abgare, qui est manifestement fausse. On y fait dire à Jesus-Christ, « qu'il ne peut aller trouver ce Prince, » qu'il luy envoyera un de ses Apôtres, qu'il luy écrit de sa main, & qu'il luy recommande de garder sa Lettre comme un bouclier, qui le défendra contre tous ses ennemis, visibles ou invisibles. »

Il y a aussi dans ce libelle quelques paroles attribuées à l'Adam, lorsqu'il descendit aux Lymbes. Qui est-ce qui a pu recueillir des paroles que l'on suppose avoir esté prononcées dans un autre Monde? L'Auteur attribue à ces paroles tant de vertu, qu'il prétend que tout homme qui les porte écrites sur luy n'a rien à craindre, dans quelque danger qu'il se trouve; il assure même que les mettant sur un bœuf ou sur un mouton, le boucher ne pourra les tuer. Il y a de plus un autre livret, qui a pour titre *Clef de l'Enchiridion*, qui explique en détail la manière de se servir des Oraisons contenues dans l'ouvrage.

On y traite de la vertu du Pentacle, sans lequel on ne peut faire aucune opération: c'est un sceau imprimé, ou sur du parchemin vierge fait de peau de bouc, ou sur quelque métal, or, argent, cuivre, étain, plomb. Ce sceau renferme les noms de Dieu. Ce Pentacle se fait en renfermant un triangle dans deux cercles; on y lit ces mots: *FORMATIO, REFORMATIO,*

TRANSFORMATIO. A côté du triangle est le mot *AGLA*, qui est très-puissant pour arrêter la malice de Esprits. Il faut que la peau sur laquelle on applique le sceau, soit exorcisée & bénite. On exorcise l'encre & la plume dont on se sert; après s'être purifié, on encense le Pentacle, après qu'y on l'enferme trois jours & trois nuits dans un vase bien net, ensuite on le met dans un linge ou dans un livre que l'on parfume & que l'on exorcise. Toutes les prières qui sont ordonnées dans le Commentateur de l'Enchiridion, sont bonnes en elles-mêmes, mais elles sont précédées, accompagnées & suivies de tant de cérémonies superstitieuses, de Croix rouges faites avec du sang de l'index ou du pouce, à certains temps de la Lune, à certaines heures de la nuit, à des jours marquez; de Croix noires faites avec du charbon béni, que tout Chrétien doit avoir de l'horreur de telles pratiques. Il en est de même de l'usage de la verveine & de la manière de la cueillir, en se tournant du côté de l'Orient, en appuyant la main gauche sur l'herbe, en prononçant certaines paroles, & en tournant sans regarder derrière soy. Les cercles sont encore d'un grand usage dans toutes ces opérations. On les trace avec de la craye blanche exorcisée. Ils sont employez pour renfermer les Esprits, afin qu'ils ne nuisent ni à l'opérateur, ni aux assistants. Tout le monde sçait l'analogie de la figure circulaire avec l'unité, qui est le symbole parfait de Dieu.

La différence de ces cercles consiste dans les noms & les figures, qui y sont ou différentes, ou différemment placées, & ce changement a ses raisons dans les proportions numériques.

On ne rapportera de toutes les conjurations, que celle qui se fait sur le Livre magique; pièce si importante pour faire juger que ces extravagances sont l'ouvrage de quelques Théologiens ignorants & impies. En voici la formule.

« Je vous conjure tous, & je vous commande à tous tant que vous estes d'Esprits, de recevoir ce livre qui vous est « délié, afin qu'autant de fois qu'on le lira, vous ayez à appa- « roître sans délai, & en forme humaine douce & agréable, à « ceux qui liront ce livre, en telle façon qu'il leur plaira, soit «

» en général, soit en particulier, c'est-à-dire un ou plusieurs,
 » au desir du Lecteur, sans nuire ni faire aucun mal à qui que
 » ce soit de sa compagnie, ni au corps, ni à l'ame, ni à moy
 » qui le commande; qu'aussi-tôt que la lecture en sera faite,
 » vous ayez à comparoître, ou plusieurs, ou un en particulier,
 » au choix de l'Exorcisant, sans bruit, sans éclat, rupture,
 » tonnerre ni scandale, sans illusion, menfonge ou fascination.
 » Je vous en conjure par tous les noms de Dieu qui sont écrits
 » dans ce livre. Que si celuy ou ceux qui seront appelez ne
 » peuvent apparôître, ils seront tenus d'en envoyer d'autres,
 » qui diront leur nom, & pourront faire leur même fonction,
 » & exercer leur pouvoir, & qui feront un serment solemnel
 » & inviolable d'obéir ponctuellement aux ordres du Lecteur,
 » incontinent & aussi-tôt qu'il voudra, sans qu'il ait besoin
 » d'autre secours, aide ou force & autorité. Venez donc, au
 » nom de toute la Cour céleste, & obéissez au nom du Pere, &
 » du Fils, & du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Levez-vous &
 » venez, par la vertu de votre Roy, & par les sept couronnes
 » de vos Rois, & par les chaînes sulfurées sous lesquelles tous
 » les Esprits & Démons sont arrêtez dans les Enfers. Venez &
 » hâtez-vous de venir devant ce cercle, pour répondre à mes
 » volontez, & faire & accomplir tout ce que je desire. Venez
 » donc, tant de l'Orient que de l'Occident, du Midy & du
 » Septentrion, & de quelque part que vous soyez. Je vous en
 » conjure par la vertu & par la puissance de celuy qui est trin
 » & un, qui est éternel & coégal, qui est un Dieu invisible,
 » consubstantiel, qui a créé le Ciel, la Terre & la Mer, & tout
 » ce qu'ils contiennent, par sa parole.»

Pour entendre les dernières paroles de cet Exorcisme, il est bon de sçavoir que les magiciens faisoient présider quatre de ces Esprits aux quatre parties du monde. C'estoient comme les Empereurs de l'Univers. Celuy qui présidoit à l'Orient estoit nommé Lucifer, celuy de l'Occident Astaroth, celuy du Midi Léviathan, & celuy du Septentrion Amaimon; & il y avoit pour chacun d'eux des conjurations particulières que M. Blanchard n'a pas cru devoir rapporter, non plus que la

conjuratiſon générale de ces quatre Esprits, qui est ſuperſtitieufe, injurieuſe à Dieu & à la Religion, & qui met le comble à l'impieété en faiſant ſervir le nom de Dieu & ce qui est de plus reſpectable dans la ſainte Religion à des paſſions dérégées.

Comme les Esprits ne ſont pas toujours d'humeur à obéir, & ſont rebelles aux ordres, on a tiré de la Cabale une conjuration plus abſurde que toutes les autres, qui donne des charges & des dignitez à des créatures abandonnées de Dieu, & devouées aux derniers ſupplices, qui les menace de les dépouiller de leurs emplois, de les précipiter au fond des Enfers, comme s'ils avoient une autre demeure. Il faut obſerver que le pouvoir de chacun de ces Esprits est borné, qu'il ſeroit inutile de l'invoquer pour une choſe qui ne ſeroit pas à ſa portée, & qu'il faut donner à chacun pour ſa peine une récompense qui puiſſe luy être agréable. Lucifer qu'on évoque le lundi dans un cercle, au milieu duquel est ſon nom, ſe contente d'une ſouris. Nembroth reçoit la pierre qu'on luy jette le mardi. Aſtaroth est appelé le mercredi pour procurer l'amitié des Grands, & ainſi de ſuite. Ce qui est de plus dangereux, c'est que l'Auteur de ces déteſtables conjurations a compoſé des prières adreſſées à Dieu & à J. C. qui paroiffent très ſaintes, pour faire ſous cette apparence de Religion illuſion aux ſimples; car enſin peut-on demander à Dieu qu'il nous favoriſe dans l'invocation des Démons, qu'il nous envoie ces miniſtres d'iniquité pour ſervir à notre vanité & à notre ſenſualité, & n'est-ce pas l'outrager que de faire ſervir les choſes les plus ſacrées, à ſatisfaire les paſſions humaines?

Les Anciens ne faiſoient pas de pareilles conjurations, ils n'abuſoient pas des noms de la Divinité, ni des myſtères de leur Religion; ils s'attachoient uniquement à chercher dans la nature des moyens propres à réuſſir dans leurs opérations magiques, perſuadez que toute la nature n'eſtoit animée & gouvernée que par un même Esprit univerſel, répandu dans tous les Etres particuliers, *mens mundi*. Ils tenoient que tous les Etres eſtoient liez les uns aux autres; que chacun d'eux a

suivant la qualité & la vertu, son espèce, sa forme, sa figure, sa proportion; ainsi trouvant dans les Etres sublunaires des rapports & des convenances avec les Etres célestes, ils se servoient de ceux-là pour attirer ceux-ci: moyen aussi aisé à imaginer qu'il est difficile à trouver par ceux mêmes qui prétendent avoir une plus grande connoissance des secrets de la nature.

M. Blanchard a terminé ses remarques par une description de la baguette avec laquelle on fait les cercles qui servent aux opérations magiques. Elle doit estre de coudrier, de la pousse de l'année, il la faut couper le premier mercredi de la lune entre onze & douze heures de nuit. En la coupant il faut prononcer certaines paroles; il faut que le couteau soit neuf, & le retirer en haut en coupant la baguette; il faut la bénir & écrire au gros bout le mot *Agla*, au milieu *ων*, & le *Tetragrammaton* au petit bout avec une croix à chaque mot, & dire *Conjuro te cito mihi obedire. Venias per Deum vivum*, une croix; *per Deum verum*, une seconde croix, *per Deum sanctum*, une troisième. On attribue à Arnaud de Villeneuve la conjuration impie contre les Esprits qui refuseroient d'obéir aux conjurations.

De tout ce discours dont le sujet est un peu délicat, M. Blanchard conclut, qu'il est également dangereux de vouloir trop connoître Dieu, & de ne le point connoître du tout; l'un produit l'orgueil & l'ambition, & l'autre la superstition & l'Idolatrie. Ce qui fait dire à Saint Cyprien, *de Deo etiam vera dicere periculosum*.



Quelles estoient chez les Anciens, les fonctions & les prérogatives des Ambassadeurs.

PARMI les Anciens, Cratès, Démétrius de Phalere & Cicéron avoient traité des prérogatives & des devoirs des Ambassadeurs; parmi les Modernes, Hermolaüs Barbarus, Albert Gentilis, Charles Pascal, Hermannus Kirchner, Marselier & quelques autres ont écrit sur la même matière. Mais le temps nous a dérobé les ouvrages des premiers; & à l'égard des seconds, loin de s'estre proposé de rechercher ce que l'Antiquité nous en apprend, ils n'en ont parlé que par occasion; plutôt pour faire voir ce que doit estre encore aujourd'huy parmi nous un Ambassadeur, que ce qu'il a esté autrefois; & sur-tout dans la vûe de montrer jusqu'où s'étend ce droit de tous les temps, & de toutes les Nations, qui rend la personne de l'Ambassadeur sacrée & inviolable.

Pour bien connoître ce droit, M. l'Abbé du Resnel a cru qu'il n'estoit pas inutile de rechercher ce que les Auteurs Grecs & Latins nous ont laissé de plus curieux sur ce sujet. Il ne remonte pas cependant jusqu'à ces temps de barbarie, où les hommes vivoient dans un brigandage continuel, & , pour ainsi dire, en guerre ouverte les uns avec les autres. Il n'y avoit pour lors que le bouclier de la Religion qui pût mettre à couvert la vie & les biens de ceux qui estoient obligés de traiter avec leurs ennemis, ou même avec les étrangers. De-là cet appareil de cérémonie, ces herbes sacrées, ces couronnes, ces libations, & ces symboles religieux que portoient les Hérauts chez les Grecs, & les *Fœdâles* chez les Romains, lorsqu'ils avoient quelques ordres à exécuter auprès d'un peuple ennemi.

Mais l'intérêt commun de la société ayant adouci la ferocité des mœurs, ces usages s'abolirent insensiblement. On n'en trouve presque plus de traces dans la Grece depuis Homere, & parmi les Romains, depuis les deux premiers siècles de la fondation de leur Empire. On comprit enfin, même parmi

les Nations barbares, que l'avantage réciproque des États demandoit que la personne de l'Ambassadeur fût regardée comme inviolable. Ainsi, M. l'Abbé du Resnel ne traite point en particulier des Hérauts & des Féciales. Outre que plusieurs Auteurs ont épuisé la matière, ces sortes d'Envoyez n'estoient point dans le fond ce que nous entendons aujourd'hui par le mot d'*Ambassadeur*, leur ministère ne consistoit pour l'ordinaire qu'à porter & à reporter fidèlement les paroles données & reçues, mais ils n'estoient proprement chargez d'aucune négociation; il ne parle donc que des temps où le droit des Ambassadeurs fut reconnu de toutes les Nations, & où ceux qui estoient chargez de cette fonction, n'eurent plus besoin que du seul caractère qu'elle leur donnoit, pour pouvoir traiter en toute sûreté avec les peuples vers lesquels ils estoient envoyez. Il examine d'abord quelles estoient chez les Anciens les qualitez nécessaires pour estre nommé Ambassadeur, à quelle occasion on les envoyoit, de quelle manière ils estoient reçûs, leurs devoirs, leurs obligations, jusqu'à quel point leur personne estoit regardée comme inviolable; & ce n'est que par occasion qu'il touche quelques autres points qui ont rapport à ces différents chefs.

Il n'est pas nécessaire de prouver que les Anciens vouloient que le rang, l'âge, & les autres qualitez personnelles de ceux qui estoient choisis pour Ambassadeurs, donnassent un nouveau poids à un titre déjà si respectable. Chez Homere, c'est Ulysse & Ménélas qu'on députe pour aller porter des propositions de paix aux Troyens; & il suffit d'ouvrir Thucydide & Tite-Live, pour voir qu'on s'écartoit rarement d'un principe si naturel.

On n'envoyoit presque jamais les jeunes gens en Ambassade. Le terme de Πρεσβεις employé chez les Grecs pour désigner un Ambassadeur, signifioit dans le sens propre un vieillard. Cinquante ans estoit l'âge fixé par les loix des peuples de Chalcide, pour estre jugé capable de cet employ. Polybe rapporte de luy-même, que les Achéens le nommèrent luy troisième pour Ambassadeur auprès du Roy Ptolémée, quoyqu'il

Iliad. 1.

Heracles in Pont.

Histor. l. 27.

n'eût pas encore l'âge prescrit pour remplir cette dignité : & comme on sçait que parmi les Romains on ne pouvoit parvenir aux premiers emplois de la République qu'à l'âge de quarante ans, & que d'un autre côté tous les Ambassadeurs presque sans exception, estoient tirez du corps du Sénat, on ne peut douter que la maturité de l'âge ne fût chez le Peuple Romain, comme chez tous les autres, une condition communément nécessaire pour estre revêtu du caractère d'Ambassadeur.

C'est par cette raison qu'on s'étonnera moins que les Romains tiraient quelquefois au sort les Ambassadeurs. Tacite nous apprend qu'il s'éleva un grand débat dans le Sénat, pour sçavoir s'il falloit nommer par élection, ou choisir au sort les Ambassadeurs qu'on avoit résolu d'envoyer à Vespasien. Cet Historien nous a conservé les discours qui se firent de part & d'autre à cette occasion, & il ajoûte qu'il fut arrêté que suivant l'ancienne coûtume, *secundum vetera exempla*, le sort décideroit du choix des Ambassadeurs.

On voit en effet par une Lettre de Cicéron même, qu'il fut nommé Ambassadeur par cette voye. Un autre Auteur rapporte que de plusieurs personnes dont une Ambassade estoit composée, les unes avoient esté nommées par élection, & les autres par le sort ; mais ces exemples sont si rares, que deux Sçavants à qui ils ont échappé, vont presque jusqu'à s'inscrire en faux contre cet endroit de Tacite.

Les Romains, qui ont peut-estre senti mieux qu'aucun autre Peuple, de quelle conséquence il estoit de frapper les yeux de la multitude pour attirer sa vénération, donnoient à leurs Ambassadeurs divers ornemens extérieurs. C'est par cette raison que, selon un Auteur, ils avoient le privilège de porter un anneau d'or, dans le temps même où le Sénateurs & les Chevaliers n'avoient pas encore droit de le porter. Ils avoient aussi un habit distingué, que Denys d'Halycarnassé appelle une robe sacrée, *stola sacra*. Elle estoit, selon quelques-uns, de pourpre, dans les Ambassades où il s'agissoit d'affaires d'Etat, mais dans celles qui n'avoient pour objet

Hist. lib. 4.

*Ad Attic. l. 1.
Ep. 17.
Dio Cassius.*

*Gentilis, de
Legationibus.
Pascal, de
Legato.*

*Pline, Ev. 22:
c. 3. & liv. 33.*

*Excerpta Le-
gationis. cap. 4.*

*Ap. in. in Se-
ntibus.*

*Virg. Æneid.
6.*

que des devoirs de bienséance & de politesse, Tite Live nous apprend qu'ils prenoient une robe blanche.

Les Romains estoient comme nous dans l'usage d'envoyer des Ambassadeurs, soit pour faire des compliments de condoléance, soit pour en faire de félicitation. Alexandre revenu victorieux de ses grandes expéditions, reçut à Babylone des Ambassadeurs de presque toutes les parties du Monde. Aux nôces de Persée & à celles du Roy Prusias, assistèrent divers Ambassadeurs, qui avoient apporté aux nouveaux époux des présents de la part de leurs Maîtres. A l'égard des compliments de condoléance, on sçait le bon mot de Tibere aux Ambassadeurs d'Ilium, qui estoient venus un an après la mort de Dru-
2. Curt. l. 10.
T. Liv. l. 42.
Suet. in Tiber.

Il y avoit encore une espèce d'Ambassade, dont on ne trouve d'exemple que parmi les Romains. On l'appelloit l'Ambassade libre, *libera Legatio*, parce que ceux à qui on accordoit cette prérogative, n'avoient aucune affaire à négocier, & qu'ils pouvoient partir & revenir quand bon leur sembloit. C'estoit proprement une marque de distinction dont on décoroit les personnes d'un certain rang, pour leur attirer plus de respect, lorsque leurs affaires particulières les obligeoient de faire quelque séjour dans les pays étrangers. On s'en servoit même quelquefois comme d'un prétexte honnête pour colorer la retraite d'un homme que quelque disgrâce obligeoit de chercher un asyle hors de l'Italie. Ce fut sous ce titre que Scipion Nasica, contraint de quitter Rome pour se soustraire à la fureur du Peuple, qui vouloit venger dans son sang la mort de Gracchus, se retira en Asie. Et Suétone n'oublie pas de remarquer que Tibere porta cette qualité, lorsque certaines affaires qui luy estoient peu honorables, firent prendre à ce Prince le parti de s'exiler luy-même à Rhodes.

Plut. in Gracch.
Valer. Max. l.
5. c. 3. & 2.
Suet. in Tiberio.

L. 3. de Legib.

Cicéron déclame avec beaucoup de force contre ces sortes d'Ambassades. Il fait sentir combien estoit ridicule le titre d'Ambassadeur, dans un homme qui n'estoit chargé d'aucune négociation. Il nous assure que pendant son Consulat il auroit entièrement aboli ce genre d'Ambassade, mais que n'ayant

pu y réussir, il eut du moins le credit d'en faire restreindre le temps à une année, au lieu qu'auparavant la durée n'en estoit point limitée.

Quel que fut en général l'objet de l'Ambassade, on voit, tant chez les Grecs que chez les Romains, que pour l'ordinaire on n'envoyoit pas moins de trois Ambassadeurs, ni plus de dix. Il y avoit néanmoins des occasions où ils estoient en plus grand nombre, non seulement pour que ces Députez fussent en estat de s'aider mutuellement de leurs lumières, mais encore pour marquer plus de considération à celuy vers lequel on les envoyoit. Aussi voyons-nous que Démétrius Poliorcetes regarda comme une marque de mépris, que les Lacédémoniens ne luy eussent député qu'un seul Ambassadeur, & que celuy-ci pour les disculper, luy dit finement : *Que le Sénat de Sparte n'ayant à traiter qu'avec une seule personne, avoit cru aussi ne devoir luy en envoyer qu'une seule.*

Plus. Apollith.

Les ordres dont on chargeoit les Ambassadeurs, estoient contenus dans le Décret du Prince, du Sénat ou du Peuple qui les deutoit. Ce Décret leur tenoit lieu de ce que nous appellons Lettres de créance; ils estoient obligez de le représenter, sans quoy on se croyoit bien fondé à refuser de les entendre. Ce fut par cette seule raison que les Achéens s'excusèrent de n'avoir pas admis dans leur Conseil quelques Ambassadeurs que le Sénat avoit envoyez pour examiner si les villes qui, pendant les divisions d'Eumènes & de Philippe, avoient esté enlevées à différents peuples de la Grece, leur avoient esté rendues. La coûtume des Athéniens estoit d'ajouter toujourns cette clause générale au Décret dont nous parlons : *Qu'au surplus les Ambassadeurs fussent tout ce qu'ils croiroient estre le meilleur pour le bien de l'E'tat, ἀφ' αὐτῶν τῶν πάντων Πρέσβευς ἢ ἀλλ' ἐπὶ αἰ δυνάσται ἀγαθῶν.* Quelquefois aussi on donnoit plein-pouvoir aux Ambassadeurs de traiter aux conditions que leur prudence leur suggéreroit.

Tit. Liv. 39: 6. 33.

A'schin. Orat. de falsâ Legat. apud Demosth.

Mais comme à la faveur d'un nom aussi respectable que celuy d'Ambassadeur, il auroit pu se glissier des espions, des gens sans aveu, ou venus même à dessein de tramer quelques

*Serv. in Virgil.
Aenid. 7. vers.
168.*

pratiques secretes, on ne les recevoit nulle part en cette qualité, sans avoir pris auparavant les précautions nécessaires contre toute surprise. A Rome, lorsque leur arrivée n'estoit pas annoncée, ou qu'ils n'estoient pas attendus, on ne les admettoit pas aussi-tôt dans la ville; mais on s'informoit d'abord de tout ce qui concernoit leur personne, & du sujet de leur commission. Ce soin regardoit les Questeurs, *Quæstores Urbani*. Ces Magistrats alloient trouver les Ambassadeurs dans un lieu marqué hors de l'enceinte de Rome, iis enregistroient leurs noms, & lorsque ces Ambassadeurs venoient de la part de quelque Puissance amie, on les logeoit aux dépens du public, on les défrayoit eux & leur suite durant leur séjour, on leur faisoit des présents considérables d'armes, de chevaux, d'habits, de vases d'argent, &c. Tite-Live appelle ces présents

*Val. Max. l. 1.
cap. 1.
T. Liv. 3. Decad. l. 8. 4. Decad. l. 3. & alibi.*

Quæst. Roman.

Lautia, terme particulier aux Romains, & que Plutarque n'a pu rendre en sa langue par aucun équivalent. En un mot, on pourvoyoit magnifiquement à toute leur dépense, & quand ils venoient à mourir durant le cours de leur Ambassade, ces mêmes Questeurs prenoient soin de leurs funérailles, & la République en payoit les frais. Ce qui toutefois ne doit s'entendre que de ceux qui venoient de la part des amis & des Alliez. On traita autrement ceux de Rhodes qu'on soupçonnoit estre dans le parti de Pompée, & ceux que Persée envoya à Rome pour se justifier des embûches qu'on l'accusoit d'avoir tendues à Eumenès; ses excuses n'ayant point esté admises, on congédia ses Envoyez, & on leur donna trente jours pour sortir d'Italie. Ceux des Ætoliens furent traitez avec encore plus de rigueur, car on ne leur donna que la moitié de ce temps-là pour se retirer hors des terres de la République.

*T. Liv. 5. Decad. l. 5.
Polyb. Excerpt.
Leg. 48.*

*Dio, Excerpt.
Legation.*

Quæstiones Romanæ.

Plutarque nous apprend que de son temps l'étendue de l'Empire Romain ayant multiplié à l'infini le nombre des Ambassadeurs, & que la dépense qui se faisoit pour les défrayer estant devenue par-là fort onéreuse à la République, on cessa de pourvoir à leur subsistance. Mais on continua à inscrire leurs noms dans les registres publics, & on re

diminua rien par rapport aux prérogatives qu'on leur avoit toujours accordées, & dont une des plus considérables estoit le droit d'avoir place dans l'Orchestre aux jeux & aux combats publics. Les Députez de la ville de Marseille jouissoient de cette prérogative en considération des services qu'elle avoit rendus au Peuple Romain. On trouve dans Josephé un décret de l'Empereur Cæius & du Sénat, par lequel le même honneur est accordé à Hircan, à ses enfants, & à ses Ambassadeurs. Tacite rapporte que deux Envoyez de certains peuples de la Belgique, estant entrez dans le théâtre de Pompée, lorsqu'on y célébroit les Jeux, y remarquèrent quelques Etrangers assis parmi les Sénateurs, qu'ayant sçu de ceux qui les conduisoient qu'on faisoit cet honneur aux Ambassadeurs des Nations qui se distinguoient des autres par leur attachement au Peuple Romain, ils s'estoient écriez qu'il n'y avoit aucune Nation dans le monde qui l'emportât sur la leur par les armes & par la bonne foy, & que là-dessus sans autre cérémonie ils s'estoient assis dans l'Orchestre, ce qui fut, ajoute-t-il, pris en bonne part, & regardé comme une saillie de zèle & d'affection. Cependant, Auguste ayant appris que parmi les Grecs, certaines personnes sorties de familles d'Affranchis, estoient quelquefois revêtues du titre d'Ambassadeur, ce Prince défendit par un édit public l'entrée de l'Orchestre à tous les Ambassadeurs : dans la suite Trajan la rendit à ceux qui estoient envoyez par les Têtes couronnées.

Il n'y avoit point de lieu marqué chez les Romains pour donner audience aux Ambassadeurs. On les écoutoit en divers endroits situez hors de l'enceinte de la ville, ordinairement dans le temple de Saturne, quelquefois dans celuy d'Apollon ou de Minerve. Il ne faut pas croire, comme quelques-uns se le sont faussement imaginé, sur quelques passages mal entendus, qu'on ne traitoit à Rome avec les Ambassadeurs que dans le seul mois de Février. Tous les Historiens sont foy du contraire. Il est seulement vray que ce mois estoit destiné à écouter les demandes de ceux qui estoient envoyez par les provinces qui estoient immédiatement soumises à l'Empire Romain.

Justin. l. 43.

L. 14. c. 10.

Aenac. 13.

T. Liv. 4. Dec.
l. 4. 3. Dec. l.
10. & 4. Dec.
lib. 3.

Plut. Quest.
Rom.

Cicer. lib. 1.
Epist. Famil.
Ep. 4. & lib. 1.
Ep. ad Q. Fra-
trum Ep. 11.

Cet usage s'observoit si religieusement, que Cicéron assure que pendant tout ce temps on n'y traitoit absolument d'aucune autre sorte d'affaires.

Et ce qui montre, pour se servir des paroles de Valere-
Lib. 2. cap. 2. Maxime, combien ils estoient attentifs en tout à conserver leur dignité, & celle de la République, c'est qu'ils ne rendoient jamais réponse aux Ambassadeurs qu'en Latin; & qu'ils les obligeoient de parler la même langue, par le moyen des Interpretes, non-seulement à Rome, mais par-tout où on leur donnoit audience.

Il paroît que parmi les Grecs, les Ambassadeurs n'estoient ni logez, ni défrayez aux dépens du public, & que c'estoit les particuliers qui exerçoient l'hospitalité envers eux, à peu-près comme elle estoit exercée envers les autres Etrangers. C'est ce que l'on peut conclurre de cet endroit de Xénophon, où il reproche vivement aux Athéniens d'avoir refusé l'hospitalité à un Héraut. On verra par un autre trait du même Auteur que nous rapporterons plus bas, que les Ambassadeurs de Sparte à Athènes, y prenoient leur logement chez une personne qui faisoit profession publique de recevoir chez luy tous ceux que leurs affaires appelloient à Athènes, *ἑσθῆρος*. Ajoutons que les Grecs conservèrent toujours l'ancienne coûtume, qui estoit, en temps de guerre, d'envoyer devant les Ambassadeurs un Héraut, à peu-près comme nous envoyons aujourd'huy un Trompette, pour s'assurer que l'ennemi accorderoit aux Envoyez la sûreté nécessaire pour s'acquitter de leur commission. Thucydide, dans ces circonstances, joint toujours un Héraut aux Ambassadeurs, *κέρυξ καὶ ἑσθῆρος*; & Démophilène fait un crime aux dix Ambassadeurs nommez pour traiter avec Philippe, qui assiégeoit pour lors une ville de l'Attique, de s'estre rendus auprès de ce Prince, sans avoir attendu la réponse du Héraut qu'ils luy avoient dépêché.

De falsâ Legatione.

*Demosth. ibid.
Plut. in Dionys.*

Comme les Athéniens & les Corinthiens avoient une loy précise, qui défendoit de recevoir absolument aucun présent de la part de ceux auxquels ils estoient envoyez, il est assez naturel de croire qu'ils se dispensoient aussi d'en donner à

ceux

ceux des autres nations, à moins que ce ne fut de ces petits présents d'amitié qu'on faisoit aux Hôtes, & qu'on appelloit *Zona*. En effet, Philippe Roy de Macédoine voulant corrompre certains Ambassadeurs d'Athènes, se servit, selon Démétrius, de ce prétexte, pour leur faire agréer des sommes considérables d'argent. Ce même Orateur soutient avec sa véhémence ordinaire, que c'estoit un crime capital, & l'Histoire nous apprend que quelques Ambassadeurs qui en furent convaincus, l'expièrent aussi par leur mort. On estoit si religieux sur ce point à Athènes, que Callias, pour cette seule raison, y fut condamné à une amende de cinquante talents, quoyqu'il eût conclu une paix avantageuse avec le Roy de Perse. C'estoit cependant l'usage parmi les Empereurs de cette Nation, de faire de grands présents à ceux qui alloient chez eux en Ambassade; il semble même qu'il estoit de la dignité des Rois d'en user ainsi. C'est peut-estre par cette raison que les Ambassadeurs que le Sénat avoit envoyez à Ptolémée, qu'on croit estre le Philadelphie, n'ayant pu se dispenser de recevoir les dons précieux que ce Prince leur avoit offerts, avant même d'avoir rendu compte de leur négociation, commencèrent par les remettre dans le trésor public; générosité qui frappa tellement les Sénateurs, qu'avec la permission du Peuple, ces présents leur furent rendus.

Après avoir exposé quels estoient les usages & les coutumes des Anciens, par rapport aux Ambassadeurs qu'ils envoyoyent ou qu'ils recevoient, M. l'Abbé du Resnel traite de ce caractère sacré, qui a toujours fait regarder leur personne comme inviolable. Selon l'ancien droit des gens, toute personne qui avoit fait quelque violence à un Ambassadeur, devoit estre remise entre les mains de la Puissance qui l'avoit envoyé, pour en tirer telle vengeance qu'il luy plairoit. C'est ainsi qu'un nommé Leptinès, qui avoit tué Cnæus Octavius, fut livré aux Romains par les Grecs; les Romains eux-mêmes firent remettre entre les mains des Carthaginois les jeunes gens qui avoient insulté leurs Ambassadeurs. Ils en usèrent de

Hist. Tome XII.

*Démétr. de
Julius Legat.*

*Ælian. lib. 1.
117.*

*Val. Max. l. 4.
c. 3. et 9.*

*T. Liv. l. 38.
& Val. Max. l.
6. c. 6.*

Envoyez des Apolloniates, & dans la crainte que les parents de ces deux Magistrats ne les enlevassent sur la route, le Sénat donna ordre à un Questeur de les accompagner jusqu'au Port où ils devoient s'embarquer. Mais on ne s'étend pas davantage sur cet article qui a esté traité par plusieurs Auteurs, & on se contente d'observer en général, que ce qu'on lit de plus fort dans les Anciens sur la sûreté que le droit des gens accorde aux Ambassadeurs, consiste en ce qu'on ne peut se prévaloir, ni contr'eux, ni contre leur suite, du droit de la guerre, ou de quelque autre motif, qui autoriseroit un Prince à faire porter aux sujets la peine des injures ou des torts qu'il croiroit avoir reçus de leur Maître. Mais prétendre qu'on ne pourroit ni punir, ni soumettre à la justice ordinaire un Ambassadeur qui, par ses intrigues ou par ses violences, troubleroit l'ordre ou la tranquillité de l'État où il seroit envoyé, ce seroit renverser toutes les regles de l'équité naturelle, & luy attribuer un droit que le Souverain même qu'il représente n'auroit pas, s'il se trouvoit en personne dans les États du Prince avec lequel il auroit quelque affaire à démêler. Le témoignage de Xénophon paroît à M. l'Abbé du Resnel suffisant, pour montrer ce que l'Antiquité pensoit sur ce point. Cet Auteur rapporte que les Lacédémoniens ayant fait jeter dans des puits les Hérauts de Darius, qui estoient venus demander *la terre & l'eau*, éprouvèrent aussi-tôt les effets de la colere céleste, & qu'elle ne cessa de les poursuivre que lorsque deux généreux Spartiates eurent eu le courage d'aller offrir leurs têtes au Roy de Perse, en réprésailles de la mort de ses Envoyez. Il ajoûte que les Athéniens s'estant rendus coupables du même crime, la désolation de leur pays par les troupes de Xerxès, fut encore attribuée à la vengeance divine. Cependant ce même Historien, qui semble pousser jusqu'à la superstition le respect dû à la personne de l'Ambassadeur, raconte dans un autre endroit que les Athéniens firent arrêter trois Ambassadeurs de Lacédémone, parce qu'ils les soupçonnoient d'estre d'intelligence avec un de leurs Généraux qui avoit tenté de surprendre le Pirée. Or, il faut remarquer que loin d'accuser les Athéniens

Voy. les Notes de Barbeyrac sur le livre de Grot. de Jure Belli & Pacis, lib. 2. c. 18.

Rerum Græc. lib. 3. cap. 4.

Ibid. lib. 5.

d'avoir violé en cette occasion le droit des gens, il dit simplement que ces Ambassadeurs soutinrent qu'ils n'avoient aucune part à cet attentat, & que sur les preuves qu'ils en donnèrent, ils furent aussi-tôt remis en liberté.

M. l'Abbé du Resnel termine ses recherches par le détail des honneurs qu'on accordoit à la personne, ou même à la mémoire des Ambassadeurs qui s'elloient dignement acquittez de leurs fonctions. A Sparte & à Athènes, outre le remerciement qu'on leur faisoit en public, on leur donnoit un repas de cérémonie. Chez les Romains, on les élevoit aux premières Magistratures; & s'il arrivoit qu'ils fussent tuez dans l'exercice de leur ministère, on leur décernoit une statue. Cicéron nous apprend que celles qu'on avoit érigées en l'honneur de ces quatre Ambassadeurs qui furent mis à mort à Fidènes par un Roy des Véiens, avoit subsisté jusqu'à son temps. Il n'oublie pas qu'on voyoit dans la Place où estoit la Tribune aux Harangues, la statue de Cnæus Octavius, qui fut tué à Laodicée dans le cours de son Ambassade. Ce droit estoit si bien établi, que le même Orateur soutient qu'il doit s'étendre jusqu'à ceux qui meurent de maladie tandis qu'ils sont revêtus du titre d'Ambassadeur. Ainsi, non content que le Sénat eût ordonné qu'on construïroit aux dépens du public, un tombeau à Servius Sulpitius mort Ambassadeur auprès d'Antoine, Cicéron obtint encore qu'on luy éleveroit une statue d'airain en pied. Les Athéniens dressèrent aussi un monument sur la Voye sacrée, pour honorer la mémoire du Hérait Anthémocrite, qui avoit esté tué par les Mégariens.

T. Liv. l. 30.

Philos. 9.

Pausan. lib. 1.



OBSERVATIONS

Sur les Loix qui autorisoient les Adoptions à Athènes.

L'ADOPTION reçûe chez les Grecs & chez les Romains a donné lieu à plusieurs Loix ; c'est sur celles des Grecs recueillies par Samuel Petit dans son Commentaire des Loix Attiques, que M. Blanchard a fait des Observations : Ces Loix établies par Solon, estoient telles.

^a « Si quelqu'un, dit le Législateur, estant sans enfants & maître de ses biens, adopte un fils, que cette Adoption ait tout son effet.

» ^b Que celui qui fait une Adoption, soit vivant.

» ^c Qu'il ne soit permis à celui qui a été adopté de rentrer dans la famille d'où il estoit sorti, qu'après avoir laissé un fils légitime à la famille dans laquelle il estoit entré par l'Adoption. »

Celui qui estoit adopté, estoit appelé *Εκποίητος*, par rapport à la famille de laquelle il sortoit, ce qui laissè entendre la même chose que nous comprenons sous l'idée d'une émancipation selon le Droit Romain ; & par relation à la famille dans laquelle il entroit, il estoit appelé *Ποιήτος*, *Εἰσποιήτος*, *Θέτος*, *Υἱοθετός*, & les Actes par lesquels il estoit appelé à l'Adoption se nommoient *Ποιήσις*, *Θέσις*, *Εἰσποιήσις*, *Υἱοθέσις*.

L'antiquité de ces Actes d'Adoption n'est point douteuse.

Genes. 48. Quelques Auteurs en ont recherché l'origine dans l'Adoption des deux tribus d'Ephraïm & de Manassé.

Antiqq. 15. Joseph dit qu'Abraham avoit adopté le fils d'Aram son frere, qui estoit frere de sa femme Sara. Les Hébreux adoptoient même des filles, comme Mardochée avoit adopté

^a Ὅτι πρὸς τοὺς ἀπαιτῶν, κέρως πῶς ἐαυτοῦ, ποιήσεται υἱόν, ταῦτα κύρια εἶναι.

^b Τὸν ζῶντα ποιῆσαι παῖδα.

^c Τὴν ποιήσιν ἢ ἐξείρας ἐπειρήσας, ἔαν μὴ υἱὸν καταλήσῃ γένεσιν.

Esther. Berose assure que l'Adoption estoit en usage chez les Assyriens; & Diodore de Sicile en dit autant, en parlant de Ninus III. Roy de Babylone. Les Égyptiens estoient dans le même usage, puisqu'on voit la fille de Pharaon avoir adopté Moyse pour son fils. Platon permet à ceux qui ont plusieurs enfants d'en garder un, & de donner les autres en Adoption. Enfin, Plutarque rapporte que Thalès de Milet l'un des sept Sages, adopta Cybillus le fils de sa sœur.

Lib. 5.

Lib. 2.

Erod. 1.

Legg. 9.

Vie de Solon.

Le même Plutarque a remarqué que Thésée avoit esté adopté par Egée, & que celuy-ci estoit fils adoptif de Pandion ou Pandion. Le nom même de Thésée est réputé venir de la même source que *ἴετος*, à cause de sa naissance & des conditions qu'Egée imposa à la mere en la quittant pour continuer ses voyages, si le fils qu'il en espéroit se trouvoit par la force & par sa bravoure digne d'estre rapproché de son origine par l'Adoption qu'il en feroit.

Il est vray que dans ces temps héroïques la forme de l'Adoption n'estoit pas déterminée par des Loix qui soient venues jusqu'à nous, comme elle l'a esté dans la suite, supposé qu'Egée ne fût que fils adoptif de Pandion. Car dans la distribution que celuy-ci fit entre ses enfants du pays de l'Attique, Egée est appelé le premier au partage de ses terres, & à la plus considérable partie, qui consistoit dans tout le territoire voisin d'Athènes jusqu'au temple d'Apollon Pythien.

L'Adoption est donc un Acte légitime par lequel un homme sans enfants est en droit d'adopter un autre homme, qui puisse luy succéder dans la possession de ses biens, & souvent même prendre son nom.

L'Adoption imitoit la nature, mais elle avoit sur elle de grands avantages. Celle-ci réduite à la nécessité de se contenter de ce qui luy estoit échû en partage, estoit obligée de supporter dans un héritier nécessaire les défauts du corps, les travers de l'esprit, & souvent la corruption du cœur. Il n'en estoit pas de même de l'Adoption; dirigée par la prudence, elle estoit maîtresse de son choix, & se déterminoit en connoissance de cause; elle n'avoit à craindre que les préjugés, &

ne pouvoit s'en prendre qu'au défaut de son discernement. C'estoit une consolation que les Loix avoient voulu procurer à ceux qui ne s'estant point mariez, n'avoient pu avoir des enfants habiles à succéder à leur fortune, ou qui en ayant eu d'un légitime mariage, avoient eu la douleur de les perdre; car s'ils en avoient de l'un ou de l'autre sexe, ils n'estoient point en droit d'adopter, même par testament; & les mêmes Loix souvenoient les intérêts des petits-enfants, & annulloient l'acte d'Adoption fait par leur ayeul à leur préjudice*.

Nous avons dit que l'Adoption imitoit la nature, en sous-entendant autant qu'il estoit possible; & c'est dans cet esprit que les Loix n'accordoient point le droit d'adopter, à un homme à qui elles estoient en droit de refuser, pour quelque défaut naturel, la permission de contracter un mariage légitime, puisqu'il n'auroit pas esté en état de remplir les motifs de cet engagement, n'estant point en état de donner des Citoyens à la République.

Un homme qui craignoit de mourir sans laisser d'enfants d'une femme avec laquelle il vivoit en légitime mariage, pouvoit par son testament faire le choix d'un fils adoptif, sous la réserve qu'il ne laissât point d'enfants de sa femme. C'est par un acte de cette nature que Philoctémon adopta Chérestrate.

Mais suivons les termes de la Loy, selon lesquels il falloit que celui qui adoptoit n'eût point d'enfants, qu'il fût maître de ses biens, & en état d'en disposer; ce qui donnoit l'exclusion à tous ceux qui estoient encore sous la puissance d'autrui, & qui n'avoient pas droit d'avoir des enfants soumis à leur puissance. Tels estoient ceux qu'on appelloit *μέτοικοι*, qui, ou par punition, ou par quelque autre motif, habitoient hors de leur patrie, & qui n'avoient que l'usage de l'habitation qu'ils acquéroient au prix de douze dragmes par an pour les hommes, & de six pour les femmes; espèce de capitation

ἀπαίς.
κίερος πέν
ἰαυτῶ.

* *Ἰστως.* Εν πῶ περὶ τῷ Λεϊστάρχου κλήσει ἔπιν οὖν Λεϊστάρχου φησὶς τίς δέξεται οὐκ ἀλλοτρίῳ λίσσιν· γνησίῳ γὰρ ὄντις αὐτῷ Διμοχάουσις υἱίας, οὐτ' αἰ ἐβούλετο ταῦτα δέξασθαι, οὐτ' ἐξῆλ' αὐτῷ δούναϊ τὰ ἰαυτῶ ἰπρω.

annuelle à laquelle il falloit satisfaire, sous peine d'être vendu au profit de la République.

Les esclaves, les femmes, les enfants qui estoient sous la puissance d'autrui, n'avoient aucun droit de disposer par testament, comme l'observe Isée. Car les enfants au-dessous de vingt ans n'estant maîtres de rien, ne pouvoient tester, ni par conséquent adopter, à moins que la Loy ne leur eût accordé le plein usage de ces droits.

Il falloit pour la validité de l'Acte d'Adoption, que celuy qui le faisoit, jouit d'une santé parfaite, & qu'il fut sain d'esprit *ἰσχυρὸς*. Car la Loy rapportée par Libanius dans l'Argument de l'oraison de Demosthène contre Léocharis, laisse entendre qu'il estoit nécessaire que celuy qui vouloit adopter valablement, ne fût pas dans un état de maladie assez déplorable pour que l'on pût présumer qu'il n'estoit pas dans une situation d'esprit assez libre pour faire une disposition si importante, & qui portoit un préjudice si notable à ses héritiers.

Il estoit encore nécessaire que celuy qui estoit adopté, eût eu soin d'observer la formalité de faire porter dans les registres publics l'Acte de son Adoption pendant la vie du testateur, s'il en avoit eu connoissance, & de se faire reconnoître dans la famille dans laquelle il estoit appelé, & de prendre ensuite, autant que la bienfaisance le permettoit, la place de celuy à qui il devoit succéder.

Isée, cependant, assure dans l'oraison pour l'héritage d'Apollodore, que cette Loy ne s'exécutoit pas dans toute sa rigueur, lorsqu'on pouvoit avoir d'ailleurs quelque sorte de présomption qui faisoit connoître la volonté du testateur, & qu'on ne pouvoit imputer aucune négligence au fils adoptif.

Celuy qui adoptoit avec le consentement des arbitres de son Acte, ne pouvoit adopter un homme âgé de plus de vingt ans.

On n'a pas toujours esté exact à observer que celuy qui faisoit une Adoption fût âgé, au moins de quatorze ans plus que celuy qui estoit adopté; quoyque cette condition résulte de l'interprétation que l'on donne à la Loy, pour imiter la nature.

Celuy qui ayant vécu dans le célibat, avoit appelé quelque Citoyen pour luy succéder dans sa fortune, ne pouvoit ensuite se marier, si l'adoptif estoit entré en possession, sans en avoir au préalable obtenu la permission des Juges préposés à l'observation des Loix. L'ingratitude du fils adoptif luy faisoit perdre tous ses droits; & c'est ainsi, au rapport de Tzetzès, que fut cassée l'adoption du Rhéteur Andocidès; qui eut l'audace de poursuivre en Justice Léogaras son pere adoptif. Rien de plus juste, au reste, que cette punition; car si l'on est obligé de recevoir les enfants légitimes avec leurs défauts, l'Adoption estant un acte libre, les enfants adoptifs doivent cette faveur à leur mérite & à leur naissance. En effet, les Loix avoient établi plusieurs conditions par rapport à celuy qui estoit adopté; ces conditions estoient de rigueur, & pouvoient servir à couvrir ce qui paroît odieux dans un acte qui va à dépouiller les héritiers légitimes d'une succession à laquelle la nature sembloit vouloir les appeller.

Il estoit nécessaire que celuy qui estoit appelé à l'Adoption fût né d'un légitime mariage*, qui ne pouvoit estre réputé tel, s'il n'estoit contracté entre un Citoyen & une Citoyenne d'Athènes, & revêtu de toutes les cérémonies requises par les Loix, pour estre luy-même Citoyen d'Athènes; condition si nécessaire, que Plutarque rapporte que lorsqu'Hercule demanda le droit de bourgeoisie, il fallut qu'il fût auparavant adopté par Pylus; & lorsque Castor & Pollux, après la guerre qu'ils firent aux habitants d'Aphidnes, où Thélée avoit renfermé Hélène leur sœur, vinrent à Athènes, & demandèrent le droit de bourgeoisie dans cette ville, il ne leur fut accordé qu'après qu'ils eurent esté adoptez selon toutes les formalitez imposées par les Loix, par Aphidnus. Les bâtards des familles étrangères à celles auxquelles on vouloit les associer, ne pouvoient y prétendre. Les enfants mêmes que celuy qui adoptoit, avoit eus d'un mariage qui n'estoit pas contracté avec une Citoyenne, ne pouvoient y estre admis, s'ils n'avoient obtenu le droit de bourgeoisie, ou leur pere pour eux; & ce

* Μοις Ἀθηναίος εἶναι πρὶς οὐκ ὄντιν Ἀθηναίων γερουσίας.

droit ne s'accordoit pas aisément, tant que la liberté publique a esté en état de soutenir la sévérité des Loix.

Il arriva cependant que Périclès fils de Xantippe, qui avoit rendu à cette Loy la première force dans le temps qu'il avoit des enfans légitimes, fut le premier qui entreprit d'y donner atteinte. Après avoir perdu ses enfans, il employa tout son crédit pour obtenir le droit de Citoyen d'Athènes à un fils qu'il avoit eu de la fameuse Aspasia Courtisane de Milet.

Harpocracion rapporte une Loy de Solon, qu'il dit estre la vingt-unième de ce Législateur, & c'est une de celles que nous avons copiees cy-dessus, qui ne permet pas à un fils adoptif de sortir de la famille dans laquelle il est entré par Adoption, pour rentrer dans celle dont il estoit originaire, s'il ne laissoit un fils légitime habile à luy succéder dans celle dont il se retireroit. Ce n'estoient pas les particuliers seuls qui veilloient à l'observation de cette Loy, les Archontes en estoient chargez, pour ne point laisser un patrimoine dans l'incertitude, & le Magistrat devoit estre appellé à l'acte d'Adoption.

Celuy qui s'estoit retiré, n'estoit plus réputé le fils ni l'héritier de celuy qui l'avoit adopté; il ne conservoit plus aucune des relations d'affinité ni de consanguinité avec la famille dans laquelle il estoit entré par l'Adoption. D'où il paroît, comme l'observe Démosthène, que le Législateur avoit ôté à l'Adoptif le droit d'en subroger un autre à sa place par Adoption, afin que s'il mouroit sans laisser d'enfants, la succession dans laquelle l'Adoption l'avoit fait entrer, revînt aux héritiers, qui, sans cet acte, y auroient esté appellez par les Loix. Ainsi, les biens dévolus par le droit d'Adoption, ne faisoient souche qu'en ligne directe, & ne passoient point aux collatéraux; & c'est ce point de Jurisprudence qui a donné occasion à l'oraison de Démosthène contre Léocharès, qui disputoit une succession devenue vacante par le décès d'un troisième possesseur des biens que l'adoptif d'Archiadas avoit possédez, parce que ce premier appellé d'Eleufis, & adopté par Archiadas, après avoir laissé un fils habile à luy succéder, avoit renoncé à ses droits à Athènes, & s'en estoit retourné dans sa famille à

Eleufis. Le fécond avoit tenu la même conduite , & le troifiéme eftant mort fans enfans , les héritiers légitimes d'Archiasdas prouvoient par leur généalogie & par témoins , le droit que leurs afcendants auoient eu à la fucceffion d'Archiasdas , s'il n'avoit pas adopté un Eleufinien.

Les Loix de Solon ne permettoient pas aux Adoptifs de difpofer par teftament , des biens qui leur eftoient échûs en conféquence du bénéfice de l'Adoption , & ne les regardoient que comme des ufufruitiers , qui pourroient ufer , non abufer de ce qui eftoit fous la protection des Loix , pour un événement pareil à celui dont nous venons de parler.

Celui qui vouloit jouir du bénéfice de l'Adoption , devoit eftre porté fur le regiftre appellé *φειρόφων* , & cette cérémonie fe faifoit à un certain jour de fête avec grand appareil. Ceux de la Tribu dans laquelle il eftoit enrollé , eftoient appellez pour affifter à cet enregiftrement , & ils portoient leurs fuffrages , après que les Députez avoient examiné fcrupuleufement s'il ne manquoit aucune formalité aux actes , fi le fujet avoit toutes les qualitez requifes par les Loix , & s'il en avoit rempli toutes les conditions.



SUR LES PIRATES.

CICÉRON dit en général que les Pirates sont les ennemis communs de toutes les Nations, mais M. Blanchard, 1714+
Auteur de ces remarques, explique plus particulièrement ce que nous entendons par le mot de Pirates : ce sont, dit-il, des hommes qui arment un ou plusieurs bâtimens pour faire des courfes sur mer, fans être avouez par aucun Souverain.

Quelques Étymologiftes, parmi lesquels M. Blanchard compte les éditeurs du Dictionnaire de Trévoux, dérivent ce nom du mot Grec πῦρ, qui signifie feu, à cause que les Pirates ont coûtume de mettre le feu aux navires dont ils se font rendus maîtres, après les avoir défarmez & pilléz, & de mettre tout à feu & à fang dans les habitations des ifles ou des côtes sur lesquelles ils ont fait des descentes ; mais cette étymologie est démentie par l'ortographe même du mot dans les langues qui l'ont adopté, & par l'analogie de la Langue Grecque, qui n'a jamais formé de la racine πῦρ aucun terme qui approche de celui-ci.

Les Grammairiens le font venir de πειράω, & plus ordinairement de πείρα, qu'ils rendent par les synonymes δέλος, ἀπάτη, τίχη, & expliquent le mot πειραταὶ par οἱ ἐν θαλάσσει χειροῦροι. Ceux qui le font venir de πειράω trajicio, difent que ces brigands traversent les mers pour attaquer les voyageurs, & fur-tout les vaisseaux marchands, avec qui ils ont plus à gagner, & moins de dangers à courir.

Le mot de Corfaire en notre langue, nous donne la même idée. Il tire son origine de l'Italien *Corfo*, Courfe, d'où se forme *Corfario*, *Corfare*, *Corfale* ; & cette étymologie paroît mieux fondée que celle de Shéringhan dans son livre *de origine Gentis Anglorum*. Il veut qu'ils ayent pris ce nom de certains peuples voisins du mont Caucase que Pline nomme *Cherbari* selon quelques éditions, & *Chorfaci* selon quelques autres. Il est des Auteurs qui veulent tirer son origine des Corfes, qui

Lib. 6. c. 7.

estoyent autrefois de grands écumeurs de mer. Les Espagnols appellent les Corsaires *Ventureros* Aventuriers, & nous avons aussi donné le nom d'Aventuriers aux premiers Corsaires qui ont couru les Isles de l'Amérique & les Antilles. On les a aussi nommez Flibustiers du terme Anglois *Flibet* ou *Flibot*, qui signifie un petit bâtiment de quatre-vingt ou cent tonneaux, qui est une espèce de fluste ou vaisseau rond qui n'a aucune quarrure.

Nous appellons Armateurs, les Commandants des vaisseaux armez en guerre pour donner la chasse aux vaisseaux ennemis. C'est une espèce de Pirates, mais des Pirates qui ont des commissions, & le pouvoir de faire un armement. On les appelle aussi quelquefois *Capres*, aussi-bien que les vaisseaux qu'ils montent.

Les Anciens avoient comme nous des bâtiments particuliers pour ces courses. Ils les appelloient *μυστάρωνες*, & ce nom a esté reçu dans la Langue Latine dans le même sens. Ce mot est composé, selon les Etymologistes, de *Myus* ou *Myonte*, & de *Paros*, deux villes où ils estoient fabriquez. On les appelloit aussi *κέρκυραροι*, de l'Isle de Corcyre où on les construisoit. On en bâtissoit pareillement à Rhodes, & toutes les fois qu'il est question de course rapide, les Historiens employent les noms de *μυστάρωνες*, *τριήρεις*, ή *ολία*, *δίκεροι*, qui répondent à l'idée que nous avons de nos brigantins, dont l'étymologie se découvre par le nom seul.

Après cette étymologie des différents noms des Pirates, M. Blanchard passe à ce que les Historiens ont observé sur l'origine de la Piraterie. Thucydide dit que Minos, le plus ancien des Rois dont il ait entendu parler, avoit une flotte, & s'estoit rendu maître de la mer, qui de son temps s'appelloit la mer de Grece; qu'il commanda dans les Isles Cyclades, & qu'il en chassa les Cariens; qu'il y envoya des Colonies, à la tête desquelles il mit ses enfants, & qu'il délivra cette mer des brigands qui, par de longues & fréquentes courses, desoloient les habitations, & mettoient les habitants dans l'impuissance de payer les tributs qu'il leur avoit imposez; car les

Grecs anciens, ajoute cet Historien, de même que les Barbares établis sur les côtes de la mer, & ceux qui avoient des vaisseaux qui leur facilitoient le passage d'un lieu à un autre, se tournèrent à la Piraterie, & s'en firent une sorte d'état qui leur estoit propre. Ils attaquoient les villes qui n'estoient pas ceintes de murailles, & les habitations qui, n'estant pas assez voisines les unes des autres, ne pouvoient se prêter du secours. Ils enlevoient la plus grande partie des denrées destinées à l'entretien de la vie, sans observer aucune retenue, & tiroient même vanité de cette supériorité.

Strabon dit à peu-près les mêmes choses sur l'origine des Pirates. Il ajoute que ceux qui avoient fait des prisonniers en courant les mers, offroient de les rendre en payant une rançon raisonnable, qui servit à les dédommager des frais de leur armement. *Lib. 11. c. 3.*

Hérodote dit qu'Amasis avoit voulu prévenir tout brigandage, tant sur mer que sur terre, en publiant, ou remettant en vigueur une Loy qui enjoignoit sous peine de mort à tous ses sujets, de faire connoître aux Magistrats des lieux, à quelle profession ils gaignoient leur vie. Mais cette Loy fut inutile, le nombre des prévaricateurs se trouva toujours si grand, que, selon Diodore de Sicile, Amasis reconnut luy-même que *Lib. 1.* l'inclination & l'habitude d'une Nation entière ne céderoient jamais aux ordonnances du Prince.

Strabon rapporte encore que quelques-uns de ces Ecumeurs de mer estoient si peu accoutumés à la culture des terres, qu'en certains temps de l'année, ceux sur qui ils avoient établi le fonds & le produit de leurs courses, estoient obligés de leur laisser les fruits des terres qu'ils avoient ensemencées. Enfin, nous lisons dans le même Auteur, qu'un nommé Tryphon *Lib. 14. 463* fut le premier qui mit les Illyriens, les Ciliciens & les habitants de la Caramanie, entre le mont Taurus & la mer de Cilicie, dans le goût de la Piraterie, & qu'il profita de la négligence des Rois qui gouvernoient la Cilicie & la Syrie. Il ajoute qu'ils furent plus puissamment déterminés à faire le

métier de Corsaires, par la facilité qu'ils trouvoient à vendre à Délos les esclaves qu'ils avoient pris, parce que le luxe de cette Isle les rendoit de bon débit. Et sous prétexte d'enlever des esclaves, tout ce qui se trouva sous leurs mains leur parut de bonne prise. Ajoûtez à ces motifs que ces courses estoient d'autant plus aisées, que les Rois de Cypre & d'Egypte, ennemis des Syriens, n'y apportoient aucun empêchement.

Phil. pp. 1v. Au reste, on ne déclaroit point la guerre aux Corsaires, on ne cherchoit qu'à les exterminer. Ils n'estoient point regardés comme de justes ennemis, parce que, selon Cicéron, ceux-là seuls sont censez ennemis, qui sont membres d'une République où il y a un Sénat, un Trésor public, où les Citoyens ont un droit de suffrage dans toutes les délibérations sur les affaires de l'État, & des principes communs à toutes les Nations pour se conduire en temps de paix comme en temps de guerre. Au lieu de leur déclarer la guerre on donnoit ordre aux Généraux des armées de les poursuivre sans quartier. Tel fut l'ordre donné à Pompée dans le temps qu'il fut chargé de la guerre contre Mithridate. Il prit des mesures si justes & si étendues, qu'il nettoya la mer de tous les Corsaires qui l'infestoient. Il y employa toutes les forces navales de l'Empire & la flotte auxiliaire des Rhodiens; il distribua des vaisseaux à tous ses Lieutenants; à Gellius pour garder la mer de Toscane, à Plotius pour la mer de Sicile, à Gratilius pour la mer de Gênes; il garda luy-même les côtes de la mer des Gaules; les isles Baléares furent gardées par Torquatus; Tibere Néron gardoit le détroit de Gibraltar, Lentulus la mer de Lybie, Marcellinus celle d'Egypte, les jeunes Pompées la mer Adriatique, Varron & Térentius la mer Egée & celle du Pont, Métellus celle de Pamphylie, Capion la mer d'Asie, & Portius-Caton la Propontide. Maître de tous les ports, de tous les golfes, & de tous les détroits, & de tout ce qui pouvoit servir de retraite aux Pirates, il se tourna du côté de la Cilicie, où il réduisit ces brigands à luy demander la vie. Il la leur accorda, mais il les distribua dans des terres éloignées

de la mer. & par ce moyen dans l'espace de quarante jours il rendit la liberté aux vaisseaux sur les mers, il restitua des habitants aux terres qui en manquoient, & sans avoir perdu un seul vaisseau, il se trouva maître de disposer absolument de ces brigands que Mithridate & Tigrane avoient sollicité de faire des courses sur les sujets de l'Empire Romain. Cette expédition, toute avantageuse qu'elle fut à la République, ne put jamais procurer à Pompée l'honneur du triomphe, parce que, comme nous l'avons déjà dit, Rome ne regardoit pas les Pirates comme de justes ennemis, mais comme de simples perturbateurs du repos public.

Les premiers Pirates qui affligèrent les côtes de France s'appelloient Normands, non qu'ils fussent originaires de Normandie, mais parce que ceux de cette province, mécontents de leurs Seigneurs, qui les traitoient avec trop d'inhumanité, se joignirent aux Corsaires du Nord, d'où cette province a pris son nom, & se crurent en droit de se venger, en commettant eux-mêmes toutes les violences & tous les excès imaginables.

Il n'est pas du ressort de l'Académie d'examiner si les États qui négligent de réprimer la Piraterie sont coupables, M. Blanchard se contente d'observer que les habitants de l'isle de Seyros furent condamnés par les Amphictyons pour ne l'avoir pas fait.



*Si les Anciens ont esté plus sçavants que les Modernes.
& comment on peut apprécier le mérite des uns
& des autres.*

1736. C E n'est point pour renouveler la dispute au sujet des Anciens & des Modernes, que M. l'Abbé Gédoyn a composé les deux discours dont nous allons rendre compte; c'est pour apprécier le mérite des uns & des autres.

I.^{re}
PARTIE.

Il est constant que les Anciens nous ont passé de beaucoup dans l'art d'écrire, soit en prose, soit en vers. Plus on les lit, plus on sent que, sur-tout dans les ouvrages d'agrément, comme ceux d'Eloquence, d'Histoire & de Poësie, ils ont fait la vraie manière de penser & d'exprimer la pensée, qu'ils se sont étudiez à copier la belle nature, & qu'ils y ont réussi. Ne les pas prendre pour modèles, ne se pas former sur eux, c'est abandonner cette source féconde du beau, la nature, qui tantôt simple, tantôt grande & noble, tantôt forte & véhémement, tantôt riante & gracieuse, est toujours admirable dans ses divers caractères, dont l'expression fait le mérite de tout Ecrivain, comme de tout Peintre. Chacun de ces caractères a un vice à craindre, qui en est tout près, & qu'il n'est pas aisé d'éviter. C'est pour s'en estre préservez, que les bons Ecrivains de l'antiquité sont recommandables. Ils ont sçû estre abondants sans superfluité, concis sans obscurité, simples sans négligence, élégants sans affectation, nobles & élevez sans enflûre, véhéments sans emportement ni désordre, gracieux sans mignardise ni affecterie. Au contraire, les Modernes ont communément donné dans ces écueils, & y donnent encore tous les jours.

Mais notre admiration pour les Anciens doit avoir des bornes, parce que leur mérite est borné. M. l'Abbé Gédoyn avoue qu'il n'en connoît que quatre, qui, sans estre exempts de défauts, sont au-dessus de toutes louanges: Homere & Virgile, Démosthène & Cicéron. Il dit sans estre exempts
de

de defauts, car faillir est inſeparable de l'humanité. Ces quatre-
la n'ont point de pair, & ont laiſſé bien loin derrière eux
tous ceux qui ont couru la même carrière. Pour les autres,
quelques perfections qu'ils ayent, il croit qu'on y peut attein-
dre. Nous faisons même, continue-t-il, plus d'honneur aux
Anciens qu'il ne leur en eſt dû. Ils n'ont pas fait tout ce qu'ils
pouvoient faire, ils ont négligé beaucoup de connoiſſances
qu'ils pouvoient acquérir; ils ont peu connu les études pén-
ibles & laborieufes. Les Modernes ſe ſont donnez plus de
peine, aucune difficulté ne les a rebutez, ils ont fait pour
ſ'inſtruire tout ce qu'il eſtoit poſſible de faire, ils ont une
Infinité de connoiſſances que les Anciens n'ont pu avoir; d'où
il ſ'enſuit que les Modernes ſont plus ſçavants, plus univerſels
que les Anciens ne l'ont eſlé: la preuve de chaque propo-
ſition particulière ſera la preuve de ce ſentiment.

Quand nous liſons un Auteur Grec ou Latin, tel, par
exemple, que Platon, qu'Hérodote ou que Tite-Live, nous
admirons la beauté de ſon ſtile, la pureté, la clarté de ſa
diſtion; nous entendons cet Auteur, & par une ſecrete com-
plaiſſance, nous luy ſçavons gré de ſ'eſtre fait entendre à nous,
pour qui ſa Langue eſt étrangère. Nous ne ſongeons pas qu'a-
près tout cet Auteur ne fait que bien parler ſa Langue, &
nous luy faiſons un grand mérite d'une choſe qui au fond
n'eſt pas fort difficile; car pour celui de raconter des faits
avec ordre & netteté, d'y mêler de courtes réflexions ſenſées
& morales, de faire parler ſes perſonnages ſuivant leur cara-
ctère & leurs mœurs, ç'en eſt un aſſûrement, mais il n'y a
rien en cela de merveilleux. Imaginons-nous un François,
homme d'eſprit, qui ne ſçauroit que ſa Langue, mais qui la
ſçauroit bien. Ce François auroit lû tout ce que nous avons
de bons Ecrivains, Poètes, Orateurs, Philoſophes, Hiſto-
riens. On ſuppoſe qu'ayant ainſi l'eſprit cultivé, il écrive un
morceau d'Hiſtoire; quelque succès qu'eût ſon ouvrage,
mettrions-nous l'auteur au nombre des Sçavants? Nullement,
nous le regarderions comme un bon Ecrivain, & rien de
plus. Tels eſtoient les Grecs au temps de Platon, c'eſt-à-dire,

lorsqu'Athènes estoit la plus florissante. Ils ne connoissoient que leur Langue, ils ne sçavoient que leur Langue, tous les Peuples de la terre, à commencer par les Romains, estoient barbares pour eux. Toute leur littérature consistoit dans quelques ouvrages de Poësie, comme ceux d'Homère, d'Hésiode, d'Alcman, de Stésichore, d'Alcée, d'Archiloque, dans les Apologues d'Esopé, & dans quelques legers Traitez de Physique faits par leurs premiers Philosophes. Car depuis Thalès le plus ancien d'eux, jusqu'à Platon, il n'y avoit que six vingts ans, & en si peu de temps la Physique ne pouvoit pas avoir fait de grands progrès, dénuée comme elle estoit des secours que le temps & l'expérience nous ont procurez; il faut bien des siècles pour mener les hommes un peu loin dans l'étude de la Nature. L'Éloquence avoit eu un progrès plus rapide, aussi demande-t-elle moins d'art que de naturel; en moins de cent ans elle fut portée au plus haut point par Périclès & par Démosthène.

Platon fut le premier des Philosophes Grecs, au moins de ceux dont il nous reste quelque chose, qui tourna ses pensées du côté des mœurs. Il estoit né éloquent, il parloit parfaitement bien sa Langue; il avoit même le feu, l'élévation & l'enthousiasme d'un Poëte, quand il vouloit. Plein des Loix de Minos, de Solon, de Lycurgue, il forma le plan d'une République, & conçut le noble dessein de rendre les hommes meilleurs, par conséquent plus heureux. Socrate, dont il avoit esté disciple jusqu'à l'âge de vingt-huit ans, venoit de mourir; c'estoit l'homme le plus juste qui eût encore paru dans le Paganisme, un homme né pour servir d'exemple aux siècles futurs, un vrai sage, qui, sous les apparences d'une vie commune, & sous un extérieur négligé, cachoit la plus solide vertu, qu'il rendoit aimable par l'enjouement de son esprit & par la douceur de ses mœurs. Platon en fit son Héros, c'est-à-dire, son principal interlocuteur dans les Dialogues qu'il nous a laissez; il mit dans sa bouche ses propres sentiments, & les grandes leçons de vertu qu'il vouloit donner à ses Concitoyens. Ces Dialogues sont écrits avec tout l'art que demande ce genre

d'ouvrage; on y trouve tout ce sel Attique, toute cette politesse qui distinguoit les Athéniens des autres Peuples de la Grèce, & la morale en est fort belle. Mais, dépouillons-nous de tout préjugé, Platon n'est-il pas quelquefois un peu discoureur! Ne va-t-il pas à son but par des circuits trop longs? Son épineuse dialectique ne fait-elle point de peine au Lecteur, & sa manière de procéder par demandes & par réponses, n'est-elle point un peu trop uniforme, un peu ennuyeuse? A l'égard de la morale, est-elle comparable à celle du Télémaque de l'illustre Archevêque de Cambrai, M. de Fenelon? Si cet ouvrage estoit écrit en Grec, & qu'il eût deux mille ans, nous le regarderions comme un chef-d'œuvre de l'Antiquité. Pourquoi transporter à un Philosophe si éloigné de nous, une admiration qui est dûe avec plus de justice au grand homme qu'on vient de nommer?

La littérature des Grecs, dans les plus beaux jours d'Athènes, estoit donc fort bornée. Ils connoissoient peu les autres Peuples qu'ils traitoient de barbares, & que dès-là ils méprisoient. Hérodote, à la vérité, avoit voyagé en Egypte, & sa relation est précieuse; mais nous instruit-il de la religion, du gouvernement & des mœurs de ces Peuples si célèbres, comme nos Voyageurs François nous ont instruits de ce qui regarde la Chine! Il ne nous apprend rien de la Langue des Egyptiens, ni de leur Ecriture, ni de leurs hiéroglyphes, ni de l'état des Arts & des Sciences parmi eux, ni de la raison pourquoy ils rendoient une espèce de culte à de certains animaux; espèce de culte qui a fait croire, contre toute vraysemblance, qu'ils les adoroient effectivement.

Aristote parut après Platon; qui dit Aristote, semble dire la science même. En effet, ce Philosophe a prodigieusement écrit, & a traité bien des sortes de matières; son stile est serré, sec & sans ornements; malgré cela ses traités de Politique, de Rhétorique & de Poétique sont admirables: aussi pour ces sortes d'ouvrages ne faut-il qu'un grand sens, & ce grand sens est de tous les temps & de tous les pays. Plusieurs de ses autres Ecrits sont si inférieurs à ceux-là, qu'on les croit supposez. On

ne peut s'empêcher de reconnoître qu'Aristote a eu une plus grande étendue de connoissances que tous ceux qui ont esté avant luy ; mais il n'a jamais dû passer pour un Oracle, surtout en Physique. Son nom a trop long-temps imposé dans les Ecoles, aujourd'huy on se rend à la raison, & non plus à l'autorité. Comment les Grecs auroient-ils esté véritablement sçavants ? Ils n'avoient ni Critique, ni Théologie, ni Jurisprudence, ni Chronologie, ni Histoire, si ce n'est de ce qui s'estoit passé autour d'eux.

Quintilien parlant des anciens Grammairiens Grecs nous dit que s'érigeant en Censeurs, ils passoient en revûe les Ecrits des différents Auteurs, démêloient ceux qui estoient supposez d'avec les véritables, & rangeoient ceux-ci en meilleur ordre ; il entendoit apparemment Aristarque & quelques autres célèbres Grammairiens. Mais on ne voit pas que ces Censeurs ayent porté leur travail & leur critique bien loin. Ont-ils remarqué le fabuleux d'Hérodote & de Ctésias ? Ont-ils bien arrangé les actes, les scènes, les vers d'Euripide, de Sophocle, d'Aristophane ? Nous ont-ils donné les vers de Pindare suivant leur juste mesure ? Enfin, ont-ils éclairci, expliqué tant d'endroits difficiles qui se trouvent dans les Ecrits des Anciens ? Puisqu'ils estoient si passionnez pour la gloire de leurs Ecrivains, si amoureux de leur Langue, si indifférents pour toutes les autres, ne devoient-ils pas du moins nous laisser quelque Grammaire & quelque vocabulaire qui facilitassent l'intelligence de leurs Ecrits, & conservassent leur Langue à la postérité ? Il est vray que bien avant Suidas, Hézychius, Pollux, & Harpocraton, quelques autres dont il est parlé dans Photius, avoient composé des espèces de Glossaires & de Lexiques ; mais ces ouvrages embrassoient seulement une partie de la Langue Grecque, non toute la Langue : ainsi ils ne seroient nullement comparables aux Dictionnaires de nos Estiennes, ni à celui de l'Académie Française, sans compter qu'ils n'ont pas esté faits dans le bon temps de la Grece, qui est le seul dont il s'agit ici. M. l'Abbé Gedoy n'a donc pas tort de dire que les Grecs n'ont

pas fait tout ce qu'ils pouvoient pour l'avancement des Lettres.

Leur Théologie estoit monstrueuse, & , soit crainte, soit politique, on ne s'avisoit guères de la rendre raisonnable. Leur Jurisprudence estoit aussi fort bornée. Ils ne connoissoient que les Loix de Dracon, de Solon, de Lycurgue, les décrets des Amphictyons, les usages de leurs tribus, ils n'avoient ni Jurisconsultes, ni corps de Droit, ni rien qui approchât de cette admirable compilation que les Romains nous ont laissée, & que nous appellons le Digeste.

Quelle Chronologie pouvoient avoir des peuples qui ne sçavoient où placer les événements, faute d'un point fixe d'où ils pussent commencer à compter les années? Car les Grecs n'avoient aucune connoissance de la création du Monde, ni de sa durée jusqu'à eux. Mais estoit-il si difficile de convenir d'une hypothèse, qui leur eût servi comme de base dans la science des temps? Ils n'imaginèrent rien d'approchant. Tout ce qu'ils pouvoient donc faire, c'estoit de rapporter les faits aux regnes de leurs Rois, ou à la magistrature de leurs Archontes; mais de sçavoir en quelle année du Monde avoit commencé ou fini la magistrature ou le regne de ces Rois, de ces Archontes, c'est ce qui n'estoit pas possible. Ils auroient pu faire de la prise de Troye une époque générale, c'est ce qu'ils n'ont pas fait; il a fallu que nous nous en soyons avisez pour eux.

Après tout, qu'estoit-il besoin de chronologie à des Peuples qui avoient si peu de connoissances historiques? Durant près de douze cens ans, les Grecs ont esté sans Historiens. Le premier qui ait eu une grande réputation, c'est Hérodote, que Thucydide a suivi de près. D'Histoire universelle, ils n'en ont point connu jusqu'à Diodore de Sicile. Aussi tout ce qui s'est passé chez eux avant la guerre de Troye, n'est que ténèbres & que fables. Depuis ce fameux événement, on commence à voir plus d'ordre & de certitude dans l'histoire particulière de chacun des Peuples qui composoient la Nation. Enfin, ils instituèrent les Olympiades, & par-là trouvèrent ce point fixe qu'ils auroient dû chercher plutôt; mais leur

première Olympiade tombe en l'an du Monde 3208. & de-là jusqu'à l'Ere Chrétienne il n'y a que cent quatre-vingt-treize Olympiades, qui ne font pas huit cens ans, espace de temps peu considérable par rapport aux quatre milliers d'années que l'on comptoit à la naissance de Jesus-Christ.

Au reste, en ne nommant qu'Hérodote & Thucydide pour Historiens jusqu'à la guerre du Péloponnèse, l'Auteur de ce Discours ne prétend pas qu'il n'y en ait point d'autres. Il y a eu dans tous les temps parmi les nations policées, des hommes soigneux de transmettre à la postérité les grands événements dont ils avoient esté témoins. On ne peut douter qu'il n'en ait esté de même chez les Grecs; autrement, comment des Ecrivains postérieurs de beaucoup, tels que Diodore de Sicile, Pausanias & Plutarque, nous auroient-ils pu donner l'histoire des temps les plus éloignez? Ils ne l'ont pu faire que sur des Mémoires composez dans ces temps-là mêmes: il a donc seulement voulu dire que jusqu'à Hérodote, les Grecs n'avoient pas un seul Historien qui méritât beaucoup d'estime. La Géométrie fut peut-estre de toutes leurs sciences, celle qui fit le plus de progrès. Euclide, sous le premier des Ptolémées, la porta à sa perfection, & ses Eléments sont encore aujourd'huy la base & le fondement de toute Géométrie. Pour l'Astronomie, quoyque Méton & ensuite Eudoxe s'y fussent appliquez avec succès, il ne paroît pas que les lumières de cette science fussent fort répandues parmi les Grecs, puisque Périclès eut besoin de toute son éloquence pour rassurer les Athéniens contre une éclipse de Soleil dont ils estoient consternez, & que Nicias, qui n'en sçavoit pas tant, ne put remédier à l'allarme que prirent ses troupes en Sicile pour un accident pareil.

Mais sous Alexandre & sous ses successeurs, les Grecs acquirent de nouvelles connoissances dont ils sçurent profiter. Ce Conquérant mena une armée de trente-cinq mille Grecs au-delà de l'Inde & jusqu'au Gange. Plusieurs d'eux firent des découvertes considérables dans les pays immenses qu'ils traversèrent; ils remarquèrent la situation des provinces & des

villes, leur distance entr'elles, & par rapport à Athènes; la différence des climats, les mœurs des peuples, enfin ce qu'il pouvoit y avoir de rare & de singulier dans chaque région. Callisthène vit de ses yeux à Babylone les anciennes observations faites par les Chaldéens, & en fit part à Aristote: tout cela contribua beaucoup aux progrès de la Géographie, de l'Astronomie & de l'Histoire. Aussi peu de temps après, Eratosthène fut si célèbre dans ces sciences, que les gens de son temps l'appelloient le second en tout genre; on ne sçait pas qui ils mettoient le premier, mais autant que l'on en peut juger par les témoignages des Anciens, Eratosthène eut plus d'érudition que tout ce qui avoit esté avant luy. Les Ptolémées, Grecs d'origine eux-mêmes, attirèrent à leur Cour des Grecs qu'ils comblèrent de bienfaits, & à qui ils confièrent le soin de cette fameuse Bibliothèque qu'ils s'estoient faite à Alexandrie: là ces Grecs connurent Bérose & Manéthon, & purent s'instruire dans leur commerce & dans leurs livres, de mille Antiquitez. A mesure que les connoissances se multiplioient, il y eut des Écrivains qui, plus éclairés & plus laborieux que les premiers, entreprirent des ouvrages importants. Ainsi Polybe, Historien qui ne le cède à pas un en mérite & en autorité, composa une Histoire générale partagée en quarante livres, sans compter plusieurs autres ouvrages, dignes d'un grand Capitaine & d'un sage Politique. Dans la suite, les Romains s'estant rendus maîtres de la Grece, plusieurs Grecs vinrent s'établir à Rome, où ils se distinguèrent par leur sçavoir, & par des Écrits que l'on ne peut trop estimer, entr'autres Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Strabon, Pausanias, Dion & Plutarque. Ce dernier estoit un homme d'une prodigieuse érudition, de quoy n'a-t-il pas traité? Mais il estoit plus sçavant qu'agréable, il écrivoit pesamment & sans grace; ses Hommes illustres sont de tous ses ouvrages le plus estimé; pour ses Traitez de Morale, ils ont toujours esté peu lus.

Ce que nous avons le plus à reprocher aux Grecs, c'est de n'avoir pas assez pensé à la postérité, & de nous avoir privé

de plusieurs connoissances, faute de s'en estre expliquez assez clairement, ou de ne les avoir pas rendues assez sensibles, telles sont leurs machines de guerre, leurs galères à neuf, douze & quinze rangs de rameurs, la construction de leurs temples, l'usage du chœur dans leurs tragédies, & celuy des flûtes dans leurs comédies, leurs quadriges, leur barrière d'Olympie, & plusieurs circonstances concernant leurs jeux. On diroit qu'ils n'écrivoient que pour eux, ou comme si le temps qui détruit tout, eût dû respecter & leurs usages & leurs monuments. Il est vray que les planches & les estampes sont une suite de l'Imprimerie, qui est une invention moderne; mais ils pouvoient au moins se servir de traits & de figures linéaires, qui nous auroient mis au fait de bien des choses, & c'est à quoy ils n'ont pas pensé. Après cet examen des Auteurs Grecs les plus célèbres, M. l'Abbé Gédoyñ passe aux Romains.

Ce que la nature a esté aux Grecs, les Grecs l'ont esté aux Romains, c'est-à-dire, que les Grecs n'ont eu d'autre exemple que la nature même, puisqu'aucune nation qu'ils conussent n'estoit sçavante & polie avant eux. Les Romains au contraire ont eu les Grecs pour modèles; ceux-ci sont donc originaux à l'égard de ceux-là, comme ceux-là le sont à notre égard. Aussi voyons-nous que les Romains n'ont commencé à réussir dans les Lettres & dans les Sciences, qu'au moment qu'ils ont imité les Grecs; rien de plus grossier, rien de plus ignorant qu'eux auparavant, l'Histoire nous en fournit une preuve bien sensible. Le Consul Mummius, après avoir pris & saccagé Corinthe, fit charger un bâtiment de ce qui s'estoit trouvé de plus belles statues & de plus rares tableaux dans cette malheureuse ville. Aux yeux des connoisseurs, c'estoit autant de chefs-d'œuvre de l'art, mais aux yeux du Romain, c'estoit du marbre, du bronze & du bois mis en couleur. Cependant, comme on luy avoit vanté ces raretez, il avertit fort sérieusement le Pilote, que s'il n'amenoit son vaisseau à bon port, il feroit faire à ses dépens d'autres statues & d'autres tableaux. Y eut-il jamais pareille ignorance? On comptoit pourtant alors l'an de Rome 601. Ce fut environ

temps-là que les Romains virent fleurir leurs premiers Poëtes, Nevius, Livius Andronicus, Ennius, Accius, Pacuve & Lucilius, qui peuvent estre comparez, les uns à nos Desportes, à nos Ronfards & à nos Regniers, les autres à nos Tristans & à nos Rotrou. Si quelque partisan outré des Anciens est blessé de ces comparaisons, M. l'Abbé Gadoyn le prie de considérer que dans tous les temps & dans tous les pays, les commencemens de quelque art ou de quelque science que ce soit, ont esté foibles, & que les hommes ne s'elevent à la perfection que par degrés. Plaute vint ensuite qui valoit mieux, sans valoir encore beaucoup, du moins au sentiment d'un autre Poëte qui s'y connoissoit bien :

*At nostri proximi Plantinus & numerus, &
Laelavere sales, nimirum patienter utrumque
Ne dicam flate, mirati.*

*Il est dans
son Art de l'art.*

Térence dut le succès de ses pièces à Ménandre dont il fut moins l'imitateur que le copiste, & aux avis de Scipion & de Lélius, les deux hommes les plus polis qu'il y eût alors dans la capitale. Caton le Censeur écrivit beaucoup, il apprit même le Grec dans sa vieillesse, nous n'avons que peu de chose de luy ; mais eu égard au temps où il a vécu, quand nous comparons ses Ecrits aux recherches de Pasquier, nous luy ferons, selon M. l'Abbé Gadoyn, encore beaucoup d'honneur. Lucretce ensuite, animé de l'esprit de Démocrite, d'Épicure, & du Poëte d'Agrigente Empédocle, mit la Physique en assez mauvais vers, au travers desquels, par d'heureuses & vives saillies, il se montra grand Poëte. Mais que ne peut point l'émulation ? En moins de 50. ans les Romains polirent leur Langue, & la rendirent capable d'égaliser les Ecrits des Grecs. Antoine, Crassus, Catulus, les deux Gracques, Hortensius disputèrent aux Grecs le prix de l'Eloquence, & Cicéron la porta si haut, qu'après luy elle ne pouvoit plus que déchoir, comme elle fit. Ce grand homme se proposa deux modèles tout à la fois, Platon & Démosthène, & sçut réunir en sa personne le mérite de l'un & de l'autre. Virgile peu après

composa son *Enéide* à l'imitation d'Homère, & donna lieu à la postérité de douter s'il ne l'avoit point surpassé. En effet, s'il y a plus de feu, d'imagination, & de fécondité dans le Poète Grec, il y a en récompense plus de justesse, de correction & de régularité dans le Poète Latin; outre que son dessein est infiniment plus grand que celui d'Homère, & que son quatrième & son sixième livres ont, selon M. l'Abbé Gédéon, des beautés toutes neuves, qui passent de beaucoup ce qu'il y a de plus beau dans l'*Iliade* & dans l'*Odyssée*.

Il y eut parmi les Romains, même émulation pour l'Histoire, & même succès. Tite-Live égala pour le moins Hérodote, & Salluste ne fut point inférieur à Thucydide, pour ne rien dire de plusieurs autres qui se distinguèrent en différents temps par des qualités différentes, comme Cornélius-Népos, Velleius-Paterculus, Tacite, Trogue-Pompée, Justin son Abbréviateur, & Quinte-Curce. On ne prétend pas diminuer le mérite des Romains, il faut convenir que d'ignorants & grossiers qu'ils estoient, ils devinrent bientôt aussi polis, aussi éclairés que les Grecs mêmes, & qu'à la gloire de les avoir soumis à leur Empire, ils ajoutèrent celle de s'estre rendu propre tout ce que les vaincus avoient de goût, de sçavoir & de lumières. Mais il faut avouer aussi qu'ils trouvèrent dans leur langue des facilités & des avantages qui ne se trouvent point dans les langues modernes.

La langue que parloient les Romains estoit toute composée de mots dont les syllabes estoient longues ou brèves, de même que la Grecque; par-là elle devint susceptible du même nombre & de la même harmonie que la Grecque, & par une suite nécessaire, elle devint susceptible aussi des mêmes genres de Poésie, & des mêmes sortes de vers, que celle des Grecs. Aussi les Romains adoptèrent-ils tous ces genres de Poésie, toutes ces sortes de vers. Horace, par une audace dont il se sçait tant de gré, transporta le premier l'Ode & le vers lyrique dans sa langue. Virgile employa le vers héroïque, qui convient si bien à l'*Epopée*; Catulle l'*Hendécasyllabe*, qui est infiniment propre pour les petits sujets; Ovide, Tibulle & Propertius en

faisant usage du Pentametre, donnerent à la debile Elégie tout le soutien qu'il luy faut. Enfin Varius, Ovide & Pomponius-Secundus firent parler leurs personnages en vers iambes dans la Tragedie, tous trois avec un égal succès, mais seulement pour montrer de quoy ils estoient capables.

Il en est tout autrement de nous. Les langues modernes, au contraire de la Grecque & de la Latine, sont toutes composées de mots, dont les syllabes, à le bien prendre, ne sont ni longues ni brèves, c'est-à-dire, dont la prononciation n'est assreinte à aucun temps fixe & marqué. Ainsi il est impossible que notre prose ait le même rythme, le même nombre, la même marche que la prose des Grecs & des Rômaines; encore plus impossible que nos vers ayent la même cadence, la même harmonie que les leurs; par conséquent, que nous ayons les mêmes genres de poésie, & les mêmes sortes de vers. A proprement parler, nous n'avons en notre Langue, ni Poëme épique, ni Ode, ni Elégie, ni Tragédie, ni Comédie; nous avons gardé les mêmes dénominations, mais au fond la chose est différente. Car tous nos vers ne sont différenciez que par le nombre des syllabes; d'où il s'ensuit que rien ne seroit plus aisé que de faire des vers en notre Langue, & en toute Langue moderne, si l'on n'avoit imposé au Poëte la nécessité de rimer, qui le gêne, le contraint, & fait en même-temps son mérite, quand il y réussit.

En second lieu, il faut considérer que le Grec, qui est si difficile pour nous, ne l'estoit point pour les Romains. Ils l'apprenoient naturellement, par le commerce qu'ils avoient avec les Grecs. Au temps de Cicéron, il n'y avoit pas à Rome un Citoyen aisé qui ne fit le voyage d'Athènes, & qui n'y envoyât ses enfans, pour apprendre la politesse dans le sein de la politesse même. Et depuis que la Grece fut devenue une province de l'Empire Romain, il y eut peu de Romains distinguez qui n'eussent chez eux des Grecs, ou pour esclaves, ou pour affranchis, ou pour amis: ces Grecs avoient eu une excellente éducation; avantage qui estoit aussi commun en Grece qu'il est rare parmi nous. Ils entretenoient leur patron,

leur maître, leur ami, de la littérature qu'ils avoient acquise, & en instruisoient ses enfans, qui apprenoient le Grec en même-temps que leur Langue naturelle. Il ne faut donc pas s'étonner si les Romains, en si peu de temps, vinrent à bout d'égaliser leurs modèles, & s'ils ne leur laissent d'autre gloire que celle de l'invention. Cependant ils ne réussirent pas en tout genre. Nous ne voyons pas qu'ils ayent eu des Poètes tragiques ni de comiques d'une grande réputation. Quintilien dit que la Langue Latine ne pouvoit atteindre ces graces naïves du langage Attique, en quoy les Comédies de Ménandre excelloient. Mais si les Romains avoient au moins eu plusieurs Poètes du mérite de Térence, la postérité en auroit fait cas; & pour la Tragédie, ils n'ont pas la même excuse. Nous ne voyons non plus parmi eux ni Géometres, ni Astronomes, ni Philosophes d'un grand nom, on veut dire des Philosophes adonnez à l'étude de la Nature. D'un autre côté, ils portèrent la science du Droit aussi loin que l'Eloquence, & les décisions de leurs Jurisconsultes servent encore aujourd'huy de regle à toutes les Nations policées de l'Europe. Ils ont eu aussi des Grammairiens pour le moins aussi habiles & aussi utiles que ceux des Grecs, témoin Servius, Asconius-Pedianus & Donat. Du reste, même négligence dans les Romains que dans les Grecs, pour bien des choses; ils ne nous ont laissé ni Grammaire, ni Dictionnaire de leur langue, ils ne nous ont instruits ni de leurs Monnoyes, ni de leurs Inscriptions, ni de leurs Amphithéâtres, ni de leur Cirque. Ils avoient soumis l'Égypte à leur domination, ils y envoioient tous les ans une espèce de Gouverneur, qui traînoit après luy nombre d'Officiers de toute sorte. Quelles recherches ne pouvoient-ils pas faire dans un pays si fécond en merveilles? Ils ne nous en ont rien appris.

On peut dire en général, qu'après la gloire des armes, les Romains tournèrent leurs pensées du côté de l'éloquence, plutôt que du côté des sciences. L'éloquence les menoit à tout, & n'estoit pas moins nécessaire au Général d'armée qu'à l'Orateur. Ils s'appliquèrent donc infiniment à l'art de bien

parler, de bien penser, & de bien écrire. Ils y réussirent admirablement : toute la Grece n'eut rien de comparable à Cicéron & à Quintilien dans l'art d'apprendre à bien parler ; mais cela ne fait pas des Sçavans. Aussi ne connoissons-nous guères que trois hommes qui ayent pu mériter ce nom parmi les Romains, Cicéron, Varron & Pline : Cicéron avoit l'esprit orné de toutes les connoissances que l'on pouvoit avoir alors ; Varron d'une commune voix estoit regardé comme le plus sçavant homme de son siècle ; pour Pline, nous avons son histoire naturelle, où il y a une erudition immense ; mais c'est une compilation faite sur des Memoires qu'on luy fournissoit, ou qu'il avoit ramassés, sorte d'ouvrage sujet à bien des méprises. Pline estoit plus estimable encore par la beauté de son esprit, par sa manière de penser grande & forte, que par sa pénible & laborieuse entreprise. Toute compilation dénuée de ces traits lumineux que nous remarquons en luy, ou qui manque de sagacité & de critique, fait peu d'honneur à son auteur, quoyque toujours utile au public.

A l'égard des beaux arts, tels que l'Architecture, la Peinture & la Sculpture, il faut convenir que ç'a esté l'endroit foible des Romains. Ils ont eu beau décorer Rome des chefs-d'œuvres de la Grece, c'est-à-dire, des plus belles statues & des plus excellens tableaux qu'il y eut dans le monde, ils n'ont jamais pu approcher de ces grands modèles. Vitruve fut à la vérité profond dans la science des Proportions & de l'Architecture, mais il eut plus de théorie que de pratique. Les Grecs, qui avoient l'esprit vif & délicat, estoient propres pour cela ; les Romains ne l'estoient pas.

Après avoir apprécié le mérite des Anciens, M. l'Abbé Gédoyn passe aux Modernes, qu'il ne prend que depuis le renouvellement des sciences sous François I. car si on excepte les Sçavans qui vécurent du temps de Charlemagne & après, jusqu'à cette époque, tels qu'Eginard, Alcuin, Loup de Ferrières, Guillaume de Nangis, & quelques autres, on est bien près, dit-il, de passer condamnation sur la profonde ignorance où l'Europe entière fut ensévelie durant un si long

temps. C'est donc à examiner le mérite des meilleurs Écrivains depuis le renouvellement des Lettres, & à voir lesquels des Anciens & des Modernes on peut comparer ensemble, qu'est destinée cette seconde partie. Mais faut-il adjuger la préférence aux uns à l'exclusion des autres? M. l'Abbé Gédoyen se trouve arrêté. Nous n'avons peut-estre pas, dit-il, la vingtième partie des ouvrages des Anciens, ouvrages qui nous auroient instruits de bien des sciences, ou qui du moins auroient servi à nous faire mieux entendre ceux que le temps nous a conservez: dès-là il y auroit de la témérité à porter un jugement trop favorable aux Modernes, qui croyent que pour le Théâtre, il n'y a rien au-dessus de Corneille, de Racine, de Molière, & de Quinault. Et qu'est-ce qui les engage à porter ce jugement? C'est la comparaison qu'ils font de nos pièces dramatiques avec celles des Anciens.

Mais 1.^o ignorent-ils que nous n'en avons qu'un très-petit nombre; que de quatre-vingt-douze Tragédies d'Euripide, il ne nous en reste que dix-neuf; que de cent vingt, composées par Sophocle, nous n'en avons plus que sept; que de plus de cinquante Comédies d'Aristophane, il ne nous en est venu que onze; que toutes les pièces de Cratinus, d'Eupolis, de Philémon & de plusieurs autres sont perdues; que Ménandre avoit fait cent huit ou cent dix Comédies qui toutes ont péri?

2.^o Peut-on se vanter d'entendre toutes les fineses, toutes les allusions, & tout le jeu des pièces du Théâtre ancien, qui nous restent?

3.^o Ignore-t-on que les Grecs estoient passionnez pour le Théâtre; que pour augmenter l'émulation des Poètes, ils adjugeoient des prix dans les jeux publics à ceux qui l'emportoient sur leurs concurrents; qu'on donna le gouvernement d'une ville célèbre à Sophocle, pour une de ses pièces qui avoit plû aux spectateurs: Enfin, que le soin des Théâtres à Athènes estoit confié aux personnes les plus considérables de la ville? Quels préjugez pour les Poètes dramatiques anciens! D'ailleurs, les défauts du Théâtre Grec ne nous

font pas assez connus; ceux du nôtre sautent aux yeux. Ajoutons que nos Théâtres sont si négligés, si mal placez, qu'il paroît assez que le Gouvernement, animé d'un esprit de religion, les protège moins qu'il ne les tolère. En second lieu, il faut convenir que notre Opéra, quelqu'enchantement qu'il soit, est un spectacle qui choque visiblement la vraisemblance, de toutes les règles celle qu'il faut le plus respecter. On y met en chant les choses les moins faites pour être chantées, tout ce qu'inspire le dépit, la colère, la fureur, le désespoir, même le sentiment d'une mort prochaine, & cela par un abus si grossier, qu'il n'y a qu'une longue habitude qui puisse nous le faire supporter. L'amour, passion si dangereuse & si tyrannique, le seul amour en est l'ame & le sujet éternel. On y étale impunément les maximes les plus corrompues, les plus contraires, non-seulement à la Religion, mais à la saine politique. Dans l'intention d'un vrai Poëte, toute Poësie dramatique doit se proposer de rendre les hommes meilleurs à quelques égards, & de faire passer l'instruction sous l'appas du plaisir. A l'Opéra, le plaisir est le seul but qu'on se propose; aussi tout l'effet qu'il produit, c'est d'enchanter les sens, d'amollir l'ame, de gâter les mœurs, & de tourner toute une nation vers les choses frivoles. On pourroit ajouter que l'ennuy est inséparable de cette continuité de chant & de symphonie, qui fait le fond de nos Opéra; car l'œil ne se lasse point de voir, mais l'oreille se lasse d'entendre, sur-tout si elle est souvent frappée des mêmes sons. Voyons si nos autres pièces de Théâtre sont plus parfaites.

Molière, & à son imitation plusieurs autres Poëtes comiques, se sont donnez la liberté de faire des Comédies en prose, c'est une chose inouïe dans l'Antiquité, de qui pourtant nous tenons & l'idée & les règles de ce Poëme; car la Comédie est un Poëme, & tout Poëme veut être écrit en vers. S'il est permis de faire une Comédie en prose, pourquoy ne sera-t-on point aussi une Tragédie, une Eclogue, une Elégie, une Ode, même un Poëme épique en prose? M. l'Abbé Gédoyne est

persuadé que toute Comédie doit s'écrire en vers, mais en quelle sorte de vers? C'est la difficulté. Ce ne devoit estre, selon luy, ni en vers Alexandrins, vers pesants & nullement faits pour l'action, ni en vers rimez, qui sont contre toute vraisemblance. Car les personnages que le Poëte met sur la scène, réellement & de fait ne parlent point en rimes, pourquoy donc leur prêter ce langage dans la Tragédie & dans la Comédie, qui sont une imitation, une image de leur véritable entretien? C'est précisément ce que faisoient les Grecs dans le tragique & dans le comique, en se servant du vers iambe, dont la mesure extrêmement propre pour l'action, ne faisoit que donner un peu plus de poids & de soutien à la conversation des personnages qu'ils mettoient sur la scène. Mais il y a bien loin du vers iambe, & de la Poësie pastorale à l'affectation de rimer, qui change la nature sans l'embellir. M. l'Abbé Gécloyn assure que ce qu'il dit-là n'est point pour blâmer nos Poëtes dramatiques, dont plusieurs ont eu des talents admirables, dignes de Rome & d'Athènes; ils n'ont pu faire autrement que de s'assujettir à la constitution de notre Poësie & à nos usages: il a seulement voulu montrer que les Anciens estoient bien d'autres imitateurs que nous, non qu'ils eussent plus d'esprit, mais parce qu'ils s'appliquoient davantage à considérer la nature des choses, & que la langue qu'ils parloient se prêtoit toute entière & à leurs idées & à leurs besoins, au lieu que la nôtre, dénuée de longues & de brèves, nous force de recourir pour les vers à la puérilité de la rime, qui devient par-là d'un grand mérite; il faut donc la souffrir, dit-il, mais il voudroit du moins que nos Comédies fussent écrites en vers libres; elles en auroient un air plus aisé, plus naturel. Au reste, ce défaut n'est pas le seul qu'ait notre Théâtre; nos pièces dramatiques bornées à la simple déclamation, sans mélange de chant ni d'instrumens, ne scauroient faire qu'un spectacle imparfait & languissant. Chez les Anciens au contraire, le son des flûtes mêlées à la Comédie, luy donnoit un nouvel agrément, qui, sans compter l'usage du masque, ajoutoit beaucoup au jeu du Théâtre; pour la Tragédie, ils avoient

avoient le Chœur, qui s'intéressant à tout, & qui s'exprimant toujours par des chants, devoit rendre leurs piéces infiniment touchantes; on en peut juger par l'Esther & l'Athalie de Racine, où le Chœur fait un si bel effet, tout détaché qu'il est du fond de la piéce. Nous ne pouvons donc estre trop réservés, quand il s'agit de condamner des choses dont nous n'avons qu'une demi-connoissance.

Il en est de même de la Musique des Anciens; c'est encore un point sur lequel il n'est guères possible de décider. D'un côté, nuls monuments subsistans qui puissent nous faire juger jusqu'où ils avoient poussé cet art; de l'autre, toutes les apparences du monde qu'ils l'avoient porté au plus haut point de perfection, comme tous les arts qui leur estoient connus, particulièrement ceux qui consistoient dans l'imitation. Mais, comme cette question a esté sçavamment traitée par de célèbres Ecrivains de nos jours, M. l'Abbé Gédoyne se contente de dire que jamais nation n'a cultivé la Musique avec tant de soin que les Grecs. Elle faisoit une partie essentielle de l'éducation des enfans, qui l'apprenoient avec les Lettres, & par-là elle devenoit une connoissance si générale, qu'à proprement parler, les Grecs estoient un peuple de Musiciens. Aussi voyons-nous que la Musique regnoit non-seulement dans leurs divertissemens, mais encore dans presque toutes les sortes de Poésies qui estoient en usage parmi eux, donnant une nouvelle force au sens des paroles, & mêlant sa propre harmonie à celle du vers. L'Élégie se récitoit au son des flûtes; le Poëme épique se chantoit sur la lyre, & l'Ode encore plus essentiellement; à la différence des nôtres, qui sont si peu faites pour chanter, qu'il n'y a aucune raison de les appeller de ce nom. C'est ce qui luy fait dire que nous ne pouvons plus juger de la beauté des Odes de Pindare: car toute Poësie qui est faite pour le chant, & qui ne s'y peut plus mettre, a dès-là perdu la moitié de son prix. Pindare estoit un grand Poëte, mais c'est sur la foy des Ecrivains de l'antiquité, qui nous l'ont donné pour tel, & qui s'y connoissoient bien, que nous le disons encore: ceux qui l'admirent

le plus aujourd'huy, ne sont que l'écho de ces Anciens-là ; leur admiration est empruntée, & nullement sentie ; & c'est par cette raison que M. l'Abbé Gédoyn n'a pas mis ce Poète au nombre de ces grands modèles dont nous connoissons à peu près toute l'excellence, Homère & Virgile, Démosthène & Cicéron. Ce n'est donc pas dans la Musique, conclut-il, qu'il faut chercher l'avantage des Modernes sur les Anciens.

Sera-ce dans l'Eloquence ? Il ne pense pas que nous soyons assez aveugles pour ne pas reconnoître que de ce côté-là nous ne sommes que des enfans en comparaison des Anciens. Non que nous ne pussions peut-estre les atteindre, mais parce que l'on ne nous forme point du tout à l'Eloquence. Et à dire le vray, qu'en ferions-nous, & à quoy serviroit-elle dans des Etats où le Citoyen n'a aucune part aux affaires publiques, & où il ne s'agit plus, comme autrefois à Rome & à Athènes, de faire passer un Décret, une Loy, une résolution dans le Sénat ou dans l'assemblée du Peuple ? Ceux de nos Magistrats qui sont chargez du Ministère public, & de porter la parole, s'en acquittent si bien, & possèdent dans un degré si éminent les qualitez nécessaires à leurs fonctions, qu'il est à croire que les autres ne leur manqueroient pas, s'ils en avoient besoin. Il en dit autant de nos Avocats, dont plusieurs ont pour le Barreau tout le mérite qu'il leur est permis d'avoir ; car on sçait que non-seulement le pathétique & les grands mouvements, mais que même les fleurs, la pompe & les ornemens du discours leur sont interdits. Si l'Eloquence estoit aussi utile & aussi glorieuse pour nous, qu'elle l'estoit pour les Grecs & pour les Romains, nous aurions nos Cicérons & nos Démosthènes. Il semble que ce grand talent devoit briller dans la Chaire, où l'Orateur a le champ libre, & peut déployer toutes les forces de l'Eloquence. Mais quels obstacles n'a-t-il pas à vaincre ? Le plus sûr & le mieux seroit de gagner l'esprit par le cœur, de jeter le trouble dans l'ame, & d'exciter ces grands mouvements qui seuls opèrent la conversion. Mais de tous les talents, le plus rare est celuy de toucher ; & M. l'Abbé Gédoyn termine cet article, en disant qu'il luy

suffit d'avoir fait observer que ni les Anciens ne sont aussi admirables qu'on le pense, pour avoir porté l'Art oratoire à la plus haute perfection, ni les Modernes aussi blâmables qu'ils le paroissent, pour estre demeurez infiniment au-dessous, chaque temps ayant les usages fondez sur le besoin.

Pour les sciences spéculatives, c'est autre chose; il y faut distinguer deux sortes de progrès, l'un moins apparent, qui est le fruit du génie, l'autre plus sensible, dont on est redevable au temps. Le premier fait honneur aux Anciens, le second est le partage des Modernes. Ceux-ci ont eu le secours de l'expérience & des découvertes, ceux-là n'ont esté guidez que par leur génie. On ne sçait pas assez de gré aux Anciens d'avoir inventé, on tient trop de compte aux Modernes de n'avoir fait qu'ajouter, que perfectionner; & eux-mêmes oubliant, ou peut-estre ignorant ce qu'ils doivent à l'Antiquité, ils ne la payent que d'ingratitude. Seroient-ils donc aussi éclairés, aussi profonds qu'ils sont dans l'Astronomie, dans la Géométrie, dans l'Algèbre, si Méton, Arillote, Eudoxe, Hipparque, Euclide, Archimède, Diophante, n'avoient pas jetté les fondemens de ces sciences, & dégrossi des matières aussi confuses? Nos Géomètres, à quelque point de perfection qu'ils soient arrivez, seroient-ils aujourd'huy ce qu'a fait Archimède? Connoissent-ils mieux l'étendue des forces mouvantes, & joindroient-ils aussi utilement la pratique à la théorie? Il est au moins permis d'en douter. Une chose assez humiliante pour ceux qui cultivent ces sciences, c'est que les instruments qui ont le plus servi à leur progrès, ayent esté inventez par des gens d'une profession toute différente; ainsi ni la Boussole n'a esté trouvée par un Marin, ni le Telescope par un Astronome, ni le Microscope par un Physicien, ni l'Imprimerie par un homme de Lettres, ni la Poudre à canon par un Militaire. La plupart de ces inventions ont esté un effet du hazard, les Modernes en ont habilement profité; mais il a esté plus difficile & plus glorieux d'amener l'Astronomie au point où elle estoit du temps d'Hipparque, qu'il ne l'a esté de la porter ensuite infiniment plus loin;

comme on a fait, avec l'aide du Telescope; & le premier qui, pour faire un trajet de cent lieuës, a affronté les périls de la mer sur un frêle vaisseau, a eu besoin de plus de courage que ceux qui font aujourd'huy des voyages de long cours. L'Auteur de ce Discours avoue à cette occasion, qu'il ne s'accoutume point à entendre dire que c'est Descartes qui a appris aux hommes à penser, & qu'avant luy il n'y avoit ni Logique ni justesse dans leurs raisonnemens, comme si tout ce qui l'a précédé avoit raisonné de travers. Les Anciens, à dire le vray, estoient fort ignorants dans la Physique, où l'on n'a commencé à voir un peu clair que depuis les expériences sensibles qu'on a faites de la pesanteur de l'air, de sa vertu élastique, de sa condensation & de sa raréfaction. Mais en la plûpart des sciences, dont le succès ne dépend que de l'esprit humain, il croit qu'ils nous ont passéz. Leurs Écrits, dit-il, sont plus judicieux que les nôtres, on y trouve autant de Métaphysique qu'il en faut, plus de Dialectique & de Logique que nous n'en avons, sans préjudice de l'agrément dont ils assaisoient presque tous leurs ouvrages, au lieu que souvent les nôtres manquent ou d'agrément ou de solidité. Et ce qui en est, selon luy, une preuve incontestable, c'est que parmi les Écrivains modernes, les plus universellement estimez sont ceux qui ont le plus approché des Anciens, & qui ont écrit dans leur goût, semblables à ces grands Peintres, les Raphaëls & les Poussins, qui, à force d'étudier l'antique dans les monuments précieux que le temps nous a conservéz, sont parvenus à les égaler, quelquefois même à les surpasser. Trop prévenus en notre faveur, nous imputons assez souvent aux Écrivains de l'Antiquité, des défauts qui ne sont que dans notre imagination.

C'est encore par une suite de ce principe que nous nous croyons beaucoup plus éclairéz que les Anciens; parce que nous pensons mieux qu'eux sur certaines matières, comme l'unité d'un Dieu, la Providence, l'immortalité de l'ame, le souverain bien, &c. Rien de plus injuste; nous faisons honneur à notre esprit des lumières que nous devons uniquement

à notre Religion. Le Christianisme que nous avons eu le bonheur de succer avec le lait, influë sur nos idées, sur nos sentimens, sur nos mœurs, en un mot, sur notre façon d'agir & de penser. L'ouvrage de M. de Fenelon, qu'on a tant vanté dans la première partie de ce Discours, ne seroit pas ce qu'il est, si l'Auteur n'avoit pas esté Chrétien, & quoyqu'il n'y parle point déterminément en Chrétien, la noblesse & la pureté de sa morale sont le fruit de sa Religion, bien plus que de son esprit. Ainsi, ce n'est point en tout cela que se trouve la supériorité des Modernes sur les Anciens. Où la trouverons-nous donc? C'est où communément on ne la cherche point, dans la multiplicité des connoissances, dans la critique qu'ils y ont jointe, & dans les difficultez infinies qu'ils ont eu le courage de surmonter, pour s'instruire eux-mêmes, & pour instruire les autres. Car voilà proprement ce qui fait la gloire des Modernes.

Représentons-nous en quel état estoient les Lettres & les Sciences avant le quinzième siècle. Presqu'effacées de la mémoire des hommes, elles ne subsistoient plus que dans de vieux parchemins transcrits par des Moines peu sçavants, mais laborieux, & ensuite négligés par d'autres. La Langue sçavante d'alors estoit un Latin corrompu. Par la Langue sçavante d'alors on peut imaginer ce qu'estoit la Langue vulgaire; un jargon informe & grossier, tel qu'on l'avoit reçu de ses peres, & sans qu'il vint à l'esprit qu'on pouvoit le purger de ce qu'il avoit de barbare, le polir, le perfectionner, le rendre susceptible de quelque sorte d'harmonie. Cependant on écrivoit alors comme à présent; chaque Nation avoit ses Annalistes, ses Romanciers, ses beaux Esprits, ses Poëtes. De-là ces vieilles Chroniques, qui au défaut de monuments plus authentiques & plus sûrs, ont servi de guides à nos Historiens; de-là ces livres de Chevalerie, mélange grotesque de dévotion, de galanterie, & de goût pour les aventures & les combats, suivant le caractère des hommes d'alors, surtout de nos François; de-là enfin ces misérables Poësies, les unes romanesques, les autres allégoriques, les autres galantes,

où le plus souvent la raison s'égare en courant après la rime, & dont quelques traits naïfs font tout le mérite, si vous en exceptez celles du Dante, Poëte à qui son ressentiment tint lieu d'Apollon, & qu'on lit encore avec plaisir; parce que la Langue Italienne avoit déjà acquis plus d'élégance & de pureté qu'aucune autre.

En 1453. Dans cet état d'affoupissement & d'ignorance languissoient les Lettres, quand au milieu du quinzième siècle on les vit se ranimer, & paroître avec un nouveau lustre. Les Grecs estoient destinez à éclairer une seconde fois les Romains, & ceux-ci à répandre la lumière dans toutes les autres parties de l'Occident. Après la prise de Constantinople, quelques Grecs fugitifs viennent chercher un asyle en Italie, & y portent leur trésor avec eux. Ce trésor consistoit uniquement dans la Littérature dont ils avoient l'esprit orné, & dans des manuscrits Grecs où ils l'avoient puisée. Alors, pour le bonheur du monde, siégeoit sur la Chaire de Saint Pierre un Pape recommandable à jamais, un Pape ami des Lettres, du mérite & de la vertu, quelque part qu'il les trouvât. Nicolas V. reçoit ces illustres malheureux avec bonté: les connoître, les chérir, leur faire du bien fut pour luy une même chose. Par un autre bonheur, l'Italie se trouva pleine d'excellents esprits, à qui il ne manquoit que l'occasion pour faire éclater de grands talents. Cette occasion se présente, ils la saisissent; ils conversent avec ces Grecs, ils trouvent en eux une sorte de Littérature, de sçavoir, de goût jusqu'alors inconnue en Italie; ils en sont charmez. De l'estime de leurs personnes, ils passent à celle de leurs livres; c'estoit un chiffre pour ces nouveaux disciples; on leur en donne la clef, peu après l'intelligence. Aussi-tôt une noble émulation s'empare des esprits, c'est à qui apprendra la Langue Grecque. Le Souverain Pontife est le promoteur de ce louable dessein, & en couronne le succès; luy-même fait chercher de tous côtez des MSS. il n'épargne ni soins ni dépense pour en recouvrer; on luy en trouve de toute espèce, de Grecs, de Latins, d'Hébreux, de Syriaques, d'Arabes; par-là il jette les fondements de la précieuse

Bibliothèque du Vatican. Tout concourt au progrès & à la gloire des Lettres; l'art d'imprimer si heureusement inventé peu d'années auparavant, devient bientôt florissant par les soins des Aldes, plus dignes encore du nom de Sçavants, que de celui d'Imprimeurs célèbres. A l'aide d'un art si utile, ces manuscrits à demi-effacés, pleins d'abréviations, & si difficiles à déchiffrer, produisent des copies imprimées en si beaux caractères, que les plus indifférents les admirent, & s'empres- sent d'en pénétrer le sens. Les copies se multiplient, le desir d'apprendre croît en même-temps. Déjà la réputation des Sçavants d'Italie vole en tous lieux; enfin les Lettres renaissantes dédaignent leur berceau, franchissent les Alpes, sont accueillies en France par un Roy également spirituel, magnifique & bienfaisant; elles s'étendent de proche en proche, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne, dans le Nord, l'Europe entière change de face; à l'ignorance & à la grossiè- reté qui y regnoient, succèdent le sçavoir & la politesse.

Mais imagine-t-on ce qu'il en a coûté de peines & de veilles aux Sçavants modernes qui ont tiré les Lettres de leur obscu- rité, & fait revivre des Langues mortes depuis tant de siècles? Quelles difficultés ne leur a-t-il pas fallu surmonter? Ils n'estoient secondés que de leur courage & de leur application, cependant, non contents d'être parvenus à entendre ces Lan- gues, par un zèle qu'on ne peut assez reconnoître, assez louer, ils ont entrepris d'en faciliter l'usage à la postérité. Il n'y avoit ni Méthodes, ni Grammaires, ni Vocabulaires; ils en ont composé, & de si amples, de si exacts, qu'ils ne s'y peut rien ajouter. Quels hommes que les Estiennes, soit qu'on les re- garde comme Imprimeurs, ou comme Auteurs! Et quelle entreprise que ces immenses Dictionnaires Grecs & Latins qu'ils nous ont donné, sorte de travail inconnu aux Anciens, & aussi utile qu'il s'en puisse imaginer! Tel a été le premier âge des Lettres depuis leur résurrection. L'âge suivant nous présente bien d'autres merveilles, des prodiges d'érudition, des hommes universels, pour qui l'Antiquité n'avoit rien de

caché, rien d'obscur, à qui tous les siècles estoient présents, & dont le moindre mérite estoit de sçavoir l'Hébreu, le Grec & le Latin comme leur propre Langue : un Pétau, un Sirmont, un Grotius, les deux Scaligers, un Bochart. Ici l'Auteur avoue qu'avec le respect qu'il fait profession d'avoir pour l'Antiquité, il ne craint point de dire qu'elle n'a rien eu de comparable à ces illustres Modernes; cette Encyclopédie tant vantée par Quintilien, est proprement leur partage, & nullement celuy des Anciens. On l'a déjà dit, les Grecs ne connoissoient que leur Langue, que l'Histoire de leur pays, que les Ecrivains de leur nation; les Romains avoient ajoûté la Littérature Grecque à la leur propre, mais en fait d'Histoire & de Chronologie, comme en beaucoup d'autres choses, les uns & les autres estoient extrêmement bornez, & devoient l'estre par leur façon de penser. Ils n'avoient que du mépris pour tous les autres Peuples, ce n'estoit pas le moyen d'aller chercher des connoissances bien loin. A vray dire, la plûpart de ces autres Peuples méritoient assez le nom de barbares qu'on leur donnoit; mais à présent que sur les débris de l'Empire Romain il s'est élevé tant d'États policez, qui tous font une figure considérable dans l'Europe, qui ont eu leurs Souverains, leurs guerres, leurs alliances, leurs personnalités, un Moderne, pour estre sçavant, doit joindre l'histoire de chacun de ces États à l'Histoire générale du Monde, c'est un prodigieux surcroît de connoissances, qui ira toujours en augmentant, à mesure que les siècles se multiplieront. Il n'y a donc aucune comparaison à faire entre un Varron, le plus sçavant des Romains, & un P. Pétau, le plus sçavant des Modernes. Il nomme celuy-là, parce qu'il est reconnu pour tel, non qu'on ne puisse en nommer d'autres, même de notre temps, & sans les aller chercher ailleurs, dit-il, que dans le lieu où il a l'honneur de parler.

Horace disoit des Poëtes Latins qu'ils avoient tout essayé, tout tenté: *Nil intentatum nostri liquere Poëtae*. C'est une louange que l'on peut appliquer aux Modernes avec bien plus de justice.

justice. Quel est en effet le genre de Littérature qu'ils n'ayent pas traité, épuisé? Le Sacré, le Profane, le Fabuleux, l'Historique, la Géographie ancienne & moderne, le Droit, la Diplomatique, les Inscriptions, les Médailles, les Monuments de toute espèce, Versions, Traductions, Commentaires, rien ne leur a échappé; & ce qui rend cet amas de connoissances infiniment précieux, c'est la sage critique qui en fait le discernement; critique peu connue aux Anciens, si ce n'est en matière d'Eloquence & de Poësie. Combien de choses rapportées légèrement dans Plin sur la foy des Voyageurs, & sur le témoignage d'Aristote, de Théophraste, de Dioscoride, de Columelle, que ce grand Naturaliste n'a point vérifiées, & qui se trouvent fausses? Nous ne voyons point aujourd'huy nos Astronomes, nos Physiciens, nos Botanistes, nos Chymistes, se copier les uns les autres, ni supposer des faits incertains ou des Phénomènes imaginaires. Ils n'en croient qu'à leurs yeux, qu'à leur propre expérience; ils ont appris à douter, & à s'assurer du vray par une espèce d'incrédulité. Car il faut en convenir à leur gloire, jamais la Nature n'a esté si bien observée qu'elle l'est par ces industrieux génies; les plus vils insectes ne se dérobent point à leurs recherches, & si quelques-unes de leurs découvertes paroissent aujourd'huy plus curieuses qu'utiles, il y a pourtant lieu de croire que c'est un germe qui produira son fruit avec le temps.

Que conclurre de tout ce Discours? Ce qu'a dit si bien le Poète le plus sensé de l'antiquité :

*Multa serunt anni venientes commoda secum,
Multa recedentes adimunt.*

Le temps qui s'écoule nous ravit toujours quelque avantage, le temps qui succède nous en apporte d'autres. Nos acquisitions compensent nos pertes. Laissons aux Anciens la gloire d'avoir mieux réussi que nous en Eloquence & en Poësie, reconnoissons-les pour nos maîtres dans les choses qui ne sont que de goût, que d'agrément ou de sentiment; c'est-là leur triomphe.

Hist. Tome XII.

. O

Apprenons d'eux à penser judicieusement, sans courir après les traits d'esprit, & à nous exprimer toujours d'une manière simple & naturelle, sans donner dans l'affectation ni dans le précieux. Transportons dans nos écrits la noblesse ou l'agrément des leurs, la beauté du stile, les graces de l'élocution, le nombre & l'harmonie, autant qu'il est possible. Mais en même-temps convenons que les Modernes ont esté plus laborieux, plus avides de connoissances, plus exacts observateurs de la Nature, plus attentifs & plus profonds dans leurs recherches, en un mot, incomparablement plus universels & plus sçavants. De cette manière nous aurons pour les uns & pour les autres le degré d'estime qu'ils méritent.



DES TRADUCTIONS.

M. L'ABBÉ VATRY dans un Mémoire lu à l'Académie au commencement de l'année 1734. avoit prétendu que les Traductions, loin de procurer l'avantage des Lettres, avoient produit un effet tout contraire, & qu'elles estoient en partie cause de ce que les études languissoient.

M. l'Abbé Gélouyn regarda l'opinion de M. l'Abbé Vatro comme un paradoxe dangereux, & il luy répondit par un Discours, dont le but est de faire voir l'utilité des Traductions. Nous allons rendre compte de cette dispute littéraire.

M. l'Abbé Vatro, après avoir fait en peu de mots l'histoire des Traductions chez les Latins, les Italiens & les François, cite, pour autoriser son sentiment, plusieurs Sçavants du premier ordre, & entr'autres M. Huet, qui dans son livre *de claris Interpretibus*, dit d'abord qu'il ne sçait si les Traductions n'ont pas esté plus nuisibles qu'avantageuses au progrès des Lettres*, & s'explique ensuite ainsi :

« On ne peut nier, dit-il, que nous n'ayons en François quelques excellentes Traductions, & que ces Traductions même n'ayent leur utilité. D'ailleurs, on aimera toujours à voir exprimer élégamment en François les mêmes choses qu'on a trouvées si bien dites ou en Grec, ou en Latin. Cependant il n'est pas moins vray que les Traductions en se multipliant, ont esté en partie la cause que les anciens originaux ont esté négligez, & que par-là elles ont porté un coup mortel aux bonnes études. »

Voici les preuves ou les raisons, qui, selon M. l'Abbé Vatro, développent & fortifient le sentiment de M. Huet.

1.^o Les Traductions n'ont pu inspirer au commun des lecteurs une grande estime pour les Auteurs anciens; il y a peu de bonnes Traductions, & il est impossible que les meilleures soient accompagnées de tous les accessoirs qui seroient

* *Dubitavi sepe numero detrimenti-ne plus in reipublicam Litterariam invexerit interpretandi ars, aut emolumenti?*

nécessaires pour mettre les originaux en état d'estre parfaitement entendus. Un homme studieux, qui s'est mis à portée de lire les Anciens dans les sources, s'est mis en même-temps au fait de leur histoire; il connoît leurs mœurs, leur religion; toutes leurs façons de penser luy sont familières. il est en quelque sorte naturalisé Ancien par le long commerce qu'il a eu avec les Anciens. Il n'en est pas de même d'un homme qui ne les lit que dans des Traductions, il n'y trouve que peu de choses qui luy plaisent; à tout moment il hésite, il ne sçait ce que l'Auteur a voulu dire; par-tout ses idées sont choquées, ce défaut d'ame & de vie annexé ordinairement aux copies, le dégoûte; à la place de l'élégance, de la noblesse & de la force de l'original, il ne voit qu'un composé bizarre d'antique & de moderne, d'étranger & de François; il est porté alors à mépriser ce qui luy plaît si peu, & sans faire attention à tout ce qui luy manque pour bien juger, il condamne les Anciens, parce qu'il ne trouve pas dans leurs écrits ce qu'il croyoit y trouver, & qu'il ne conçoit pas ce qui y est véritablement.

Comparant ensuite ces chefs-d'œuvres de l'Antiquité à nos ouvrages François, faits pour nous, composez dans nos idées & dans notre goût, dont nous pouvons remarquer jusqu'aux moindres délicatesses, il juge les derniers dignes de toute son admiration, & ne voit rien dans les autres qui mérite les éloges qu'on leur a prodiguez.

Ce sont les gens du monde qui décident ainsi, & leur décision est une mode que tout le monde suit; ceux même que leur état sembleroit devoir attacher aux études solides, suivent le préjugé général, & ainsi l'admiration que l'on avoit pour les Anciens diminue; peu à peu, en cessant de les admirer, on cesse de les étudier, & d'y aller chercher les vrais modèles dans tous les genres.

M. l'Abbé Vatry prévient le raisonnement ordinaire, qui consiste à dire, qu'à la vérité un Traducteur ne peut rendre les beautés attachées au langage de l'Écrivain, mais qu'on peut compter sur luy pour tout le reste; qu'il met ses Lecteurs fort

en état de juger de l'invention, de l'ordonnance & du fond des choses, même dans un Poète.

Il répond que toutes les beautés attachées aux mots ne se faisant plus sentir dans la Traduction d'un Poète, il n'est plus possible de porter un jugement équitable de ce Poète, lorsqu'on ne le lit que traduit; qu'un Poète n'est médiocre ou excellent, que par l'expression; ce qui fait qu'il est plus difficile à traduire, à mesure qu'il a excellé, ce qui n'arriveroit pas, s'il pouvoit se soutenir par toutes les autres parties qui passent dans une Traduction. Un Poète est un peintre, & ses peintures sont tellement identifiées avec ses expressions, que ses expressions, ou détruites ou changées, il n'y a plus de peinture, & par conséquent plus de Poète.

Par exemple, l'amour de Phédre pour Hippolyte fait le fond de la Tragédie de Racine. Les différentes situations de l'esprit, les divers mouvements du cœur, en un mot, la passion de cette Princesse, comment nous est-elle rendue? C'est par le choix, c'est par l'union des termes, c'est par le tour des phrases; dérangez, changez les mots, ce ne sera plus la même peinture. Or, si pour bien concevoir ce qui fait le fond d'une Tragédie, il faut nécessairement qu'on s'attache aux expressions du Poète, ne s'ensuit-il pas qu'on est dans la même obligation, si on veut porter un jugement assuré de l'invention & de l'ordonnance du Poëme? car cette invention & cette ordonnance ne paroissent dans toute leur beauté, que lorsque les passions, qui en sont l'ame, sont bien rendues.

Croiroit-on encore qu'il fût bien aisé de traduire le Misantrope? Supposons que le Traducteur étranger apperçût tout le plaisant qui regne dans cette pièce, luy seroit-il facile de le faire appercevoir à ses compatriotes? Trouveroit-il dans sa Langue des expressions équivalentes aux expressions Françaises? Ces expressions tiennent si fort à nos mœurs & à nos façons de penser, qu'il seroit d'autant plus difficile d'en faire sentir la force à un Etranger avec de longues explications, que nous-mêmes nous ne pourrions les bien rendre en François par d'autres termes.

Que si on se retranche à dire, qu'à la vérité les Poètes ne, devroient estre lûs que dans leur propre Langue, mais que ce sont des Auteurs frivoles, dont on doit peu s'embarasser; que les livres qui traitent des sciences, & les Historiens sont les seuls importants, & que pour ceux-là il n'y a aucun avantage à les lire dans les originaux; personne ne peut se flater, quelqu'habile qu'il soit dans les Langues, d'entendre aussi-bien un Auteur Grec ou Latin, que son Traducteur, qui a passé des dix, quinze, ou vingt années à l'éclaircir.

M. l'Abbé Vatry répond à cette seconde objection, 1.^o que l'on se trompe fort si on regarde l'étude des Poètes anciens comme une étude frivole. Il prétend qu'elle est le fondement de toutes les autres études, soit sacrées, soit prophanes, ce qu'il se propose de prouver dans un autre Mémoire.

2.^o Ce raisonnement, dit M. l'Abbé Vatry, suppose, & que tous les Traducteurs ont esté habiles & laborieux, & qu'il y a une liaison nécessaire entre bien entendre un texte, & le bien rendre en François, ce qui est également faux.

Il se jette ensuite dans l'examen de nos Traducteurs François. Il en fait remarquer les défauts: les uns, dit-il, ne sçavoient pas la Langue des Auteurs qu'ils ont traduits, & ne nous ont donné leurs versions que sur d'autres versions; d'autres sçavoient mal leur propre Langue; la plupart ont travaillé avec une vitesse inconcevable, les uns à cause de leur misère, qui les forçoit de se conformer à l'avidité d'un Libraire, d'autres par nonchalance & par l'envie de faire un grand nombre de Traductions, plutôt que d'en porter aucune à la perfection; enfin, s'il y a peu de Traducteurs qui se soient mis en peine d'acquérir les différentes connoissances qui leur estoient nécessaires, il y en a encore moins qui ayent eu assez de goût & de pénétration pour bien entendre & pour bien exprimer leurs originaux, qui y ayent employé assez de temps, & qui ayent pris la peine de perfectionner leurs ouvrages, d'où M. l'Abbé Vatry conclut que c'est vouloir se tromper à plaisir, que de s'en rapporter à ces Traducteurs.

Il pousse la chose plus loin, il prétend que l'étude des

originaux seroit toujours nécessaire, quand bien même nous en aurions de bonnes Traductions; il le fait voir, & par rapport aux Sciences, & par rapport à l'Histoire.

1.° A l'égard des Sciences, il fait remarquer combien il est important d'entendre les termes mêmes d'un Auteur, pour pénétrer le fond de sa doctrine; une équivoque, une phrase ambiguë ou obscure suffisent pour faire prendre le change sur tout un système. Indépendamment de l'inattention ou de l'ignorance du Traducteur, la seule différence des Langues produit souvent cet effet. Entre une bonne Traduction & l'original, il y aura toujours la même différence qu'il y a entre le Maître & le disciple. Or, en quelque science que ce soit, n'est-ce pas un grand avantage d'entendre le Maître plutôt que le disciple?

2.° Par rapport à l'Histoire, un Traducteur donne toujours aux événements un tour qui luy est particulier. On sçait combien tout récit éprouve de changements en passant par différentes bouches; la plume n'est guères moins sujette à ces variations que la langue. Un Historien est à l'égard de son Traducteur, ce qu'est un homme qui a vû, par rapport à celui qui a seulement ouï raconter. Un Historien parle tantôt de guerre, tantôt de politique; la religion, les sciences, les mœurs sont de son ressort. Croit-on qu'il soit possible de faire passer avec la dernière justesse, & sans qu'il y ait rien à perdre d'une Langue dans une autre, toutes ces différentes parties de l'Histoire?

L'Histoire est une vive peinture des passions, d'autant plus naturelle & plus vraie, que ce ne sont pas des passions que l'Ecrivain imagine, mais des passions réelles, causées par de grands intérêts, & différenciées par les circonstances. Toute peinture, sur-tout celle des mouvements du cœur, tient si fort à l'expression, que, comme on l'a déjà dit, l'expression changée, il n'y a plus de peinture; & de même que c'est une des causes qui rendent comme impossible une bonne traduction de Poëtes, un bon Historien, qui, à cet égard, est en quelque sorte un Poëte, ne peut jamais estre bien rendu par

son Traducteur, quelque bon qu'il soit. Mais en beaucoup de sciences, & en Histoire sur-tout, on ne peut se flater d'estre véritablement habile, si l'on n'est bon critique; & on ne peut estre un bon critique, sans la connoissance des Langues & des originaux. Peut-on par une Traduction, s'assurer soy-même, ou assurer les autres, que tel est véritablement le sens d'un passage contesté? Peut-on juger si une telle histoire a esté écrite véritablement dans tel ou tel siècle, ou par un tel Ecrivain? N'est-ce pas son langage & son stile particulier qui en assùrent?

*Cic. lib. 2. de
Oratore.*

M. l'Abbé Vatry finit par ce passage de Cicéron : *Tardi ingeni est rivulos confectari, fontes rerum non videre.*

M. l'Abbé Gédoyne prétend, au contraire, que les Traductions sont infiniment utiles, qu'elles méritent encore plus de louanges qu'on n'a coûtume de leur en donner, en un mot, que traduire en notre Langue ce que chaque siècle a produit d'excellent parmi les autres Nations, c'est le moyen le plus sûr que nous ayons pour multiplier nos connoissances, pour entretenir le goût de la bonne littérature, pour le rappeler, s'il se perdoit, & pour empêcher que nous ne retombions dans l'ignorance & la barbarie, où nous avons esté plongez si long-temps.

Lorsque M. l'Abbé Gédoyne se fait une idée aussi avantageuse des Traductions, ce n'est pas qu'il ne connoisse en quoy elles sont défectueuses. Souverainement exercé dans le genre d'écrire, il présume avec raison qu'il en connoît mieux qu'un autre les avantages & les défauts; & afin qu'on ne croye pas qu'il prend avec trop de passion le parti des Traducteurs, il commence par relever de bonne foy leurs imperfections; aucune copie, dit-il, ne peut avoir une conformité parfaite avec son original, & trois causes principales contribuent à rendre toutes les versions inférieures aux textes originaux.

1.^o Qu'est-ce que traduire? C'est rendre en une Langue ce qui est écrit dans une autre. Or nulle Langue n'a dans son propre fonds des équivalents suffisants pour exprimer parfaitement ce qu'il y a d'heureusement dit dans une autre Langue, soit

soit Langue sçavante, soit Langue vulgaire. Nous ne pouvons pas rendre en François dans toute sa force, ni le *Pontem indigatus Araxes* de Virgile, ni le *valtus nimum lubricus aspici* d'Horace, ni le *Mithridates ingenti numero perinde armatus* de Saluste; & on ne rendroit pas mieux en Grec ou en Latin les expressions hardies de nos Poëtes, ni l'élégant badinage de la Fontaine. Il fait sentir cette vérité d'une façon très-convainquante, en rapportant la fable du Rat de ville & du Rat de campagne, tirée d'Horace. Pense-t-on, dit-il, qu'il soit possible de rendre cette peinture en François dans toute sa beauté? Qu'on l'essaye, on verra si l'on peut seulement en approcher. Cependant, nous entendons parfaitement & la pensée du Poëte, & les termes qui l'expriment; d'où il conclut que cette impossibilité vient uniquement de la difette de notre Langue, non difette absolue, mais difette relative à la narration Latine d'Horace. Ainsi, défaut d'équivalents, première cause de la defectuosité des Traductions.

2.° Traduire, c'est mettre en Langue vulgaire un Auteur ancien; il faut donc qu'un Traducteur ait une connoissance pleine & entière de la Langue en laquelle a écrit son Original; mais soyons de bonne foy, qu'en est-il? Il n'y a aucune Langue morte qui n'ait beaucoup d'expressions que nous ne pouvons entendre aujourd'huy. Il y a toujours quelqu'acception de mots si éloignée de l'acception ordinaire, qu'elle ne manque pas de nous jeter dans quelque méprise. M. l'Abbé Gédoy n en donne pour exemple le mot de *saltare*, qui signifie quelquefois déclamer, faire des gestes, aussi-bien que danser. Le mot Grec *Ennéætes*, qui signifie un enfant de neuf ans, & en même temps un homme qui est dans l'habitude de faire une chose tous les neuf ans. Enfin, il rapporte un passage de Quintilien, dont le véritable sens est si difficile à appercevoir, qu'il a partagé tous les Interpretes, & que M. Rollin & M. l'Abbé Gédoy n l'ont traduit tout différemment l'un de l'autre. Or ces sortes de passages se rencontrent assez communément. Voici le passage de Quintilien dont il est question: *Quo quidem judicio ita severe sunt usi veteres Grammatici, ut non versus modo.*

cenſoria quâdam virgula notare, & libros qui falſò viderentur inſcripti, tanquam ſubditios ſummovere familia permiferint ſibi, ſed autores alios in ordinem redegerint, alios omninò exemerint numero.

M. l'Abbé Gêdoyn l'a traduit ainſi : « Les anciens Gramma-
 » riens uſoient de cette critique avec tant de ſévèrité, que s'éri-
 » geant en cenſeurs, ils marquoient dans les livres les endroits
 » qui ne leur plaiſoient pas, ils démêloient les véritables ouvra-
 » ges d'un Auteur d'avec ceux qui luy eſtoient fauſſement attri-
 » buez, traitant ceux-ci comme des enfans ſuppoſez qu'on
 » chafferoit d'une maifon pour faire place aux légitimes, ils
 » paſſoient en revûe tous les Auteurs, mettoient les uns en meil-
 leur ordre, & donnoient une entiére exclusion aux autres. » M.
 Rollin, avec quelques Interpretes, par *alios in ordinem redege-
 rint*, entend, *inter vulgares & mediocres communeraverint*; & par
alios omninò exemerint numero, il entend, *eximios fecerint*. Voilà
 deux ſens bien différens d'un même paſſage. Qui a raiſon de
 M. Rollin ou de M. l'Abbé Gêdoyn? C'eſt ce qu'il n'eſt pas
 aiſé de deviner, parce que nous ne ſçavons pas aſſez bien le
 Latin, que nous ne ſçavons pas mieux le Grec, ni les autres
 Langues ſçavantes.

3.^o Un Auteur Grec ou Latin que l'on traduit, vivoit il
 y a dix-ſept ou dix-huit cens, deux mille ans, plus ou moins;
 il écrivoit pour les gens de ſon temps, & par une ſuite néceſ-
 ſaire, on trouve dans ſon ouvrage beaucoup de choſes qui
 ont rapport aux mœurs, aux loix, aux coûtumes, à la reli-
 gion, au gouvernement, à l'hiſtoire & aux diverſes inſtitu-
 tions de ce temps-là. Ce ſont tous points que les plus ſçavants
 Commentateurs n'ont pas ſi bien débrouillez, qu'il n'y reſte
 encore beaucoup d'obſcuritez. M. l'Abbé Gêdoyn cite pour
 exemple, ce que dit Pausanias de la barrière d'Olympie & de
 la lice où ſe faiſoient les courſes de chevaux & les courſes de
 chars, où nous trouvons aujourd'huy des difficultez inſurmon-
 tables; eſtoit-on obligé de tourner douze fois autour de la
 borne? D'un côté, Pausanias ne dit pas un mot de cette pré-
 tendue néceſſité; de l'autre, quelques paſſages de divers Au-
 teurs, & les termes de *δωδεκάδρομοι* & de *δωδεκάτριπτοι* qui

se trouvent dans Pindare, semblent les suppler. Cette question ne sera jamais bien éclaircie. Comment comprendre ce que nous disent les Anciens de leurs galères à neuf, à douze ou quinze rangs de rames ! C'est dans ces occasions que le Traducteur est embarrassé ; il entend une partie du sens de l'Auteur, il devine l'autre ; ou, si vous voulez, une chose luy en fait présumer, conjecturer une autre. Mais présumer, conjecturer, emporte toujours de l'incertitude, & voilà seulement ce qui peut faire croire qu'il ne se sauroit y avoir de Traduction parfaite.

Mais avec cette même ingénuité qui fait avouer à M. l'Abbé Gédoyn les différents défauts des Traductions, il soutient que traduire un excellent original, est une des plus dignes occupations d'un homme de Lettres ; & qu'en cette qualité, il ne peut guères rendre un plus grand service à la Nation, que de luy mettre sous les yeux en Langue vulgaire, ce que l'Antiquité nous a laissé de plus précieux ; car, poursuit-il, on ne peut nier que les Écrits des Grecs & des Romains ne soyent ce que nous pouvons lire de plus utile, soit pour les mœurs, par les préceptes de sagesse & les grands exemples qu'ils contiennent, soit pour les Lettres, dont ils sont la source & le fondement, soit pour l'esprit, par cette finesse de goût, cette justesse, & cette élévation de pensées qui les maintient dans la possession d'une estime universelle depuis tant de siècles. Or ces Écrits si utiles en eux-mêmes, comment peuvent-ils cesser de l'estre, pour avoir passé d'une Langue en une autre ? Les Traductions sont des copies de ces originaux ; copies imparfaites à la vérité, mais pourtant copies ressemblantes, & très-ressemblantes. Il est vray, dit M. l'Abbé Gédoyn, que j'ay fait voir moy-même que plusieurs obstacles s'opposoient à leur conformité parfaite, mais non pas à leur ressemblance avec leurs originaux. Le premier & le plus considérable de ces trois obstacles, qui consiste dans le défaut de parfaits équivalents, ne se fait guères sentir que lorsque l'on traduit un Poëte : à l'égard des deux autres inconvénients, ils sont pour tout Lecteur, même le plus sçavant & le plus

éclairé, comme pour le Traducteur. Supposant celui-ci homme intelligent, appliqué, & assez laborieux pour profiter des secours que l'on trouve dans les divers Commentaires, ce qu'il n'aura pas entendu dans son Auteur, un Sçavant du premier ordre ne l'entendra pas mieux. Dans tous les Auteurs, il y a quelques endroits qui se déroben à notre pénétration & à toutes nos recherches; mais heureusement ces endroits ne sont jamais les plus nécessaires & les plus intéressants de l'ouvrage; ce sont quelques allusions, quelques faits, quelque détail, dont la connoissance est plus curieuse qu'utile. On n'entend pas ce que dit Quintilien de la prononciation ancienne de quelques mots Latins, & de la manière dont l'Orateur doit ajuster sa Toge durant l'action, en a-t-on moins en François l'institution de l'Orateur, c'est-à-dire, de tous les livres, sans en excepter aucun, celui qui est le plus propre à nous former le goût, l'esprit & les mœurs? Ce qu'il y a d'obscur dans Pausanias, n'empêche pas que nous n'ayons son livre en François, ce voyage si exact & si curieux des plus célèbres contrées de l'Asie & de l'Europe. Quoique nous ne sçachions pas les Langues sçavantes, comme nous sçavons notre propre Langue, nous ne laissons pas d'avoir d'excellentes Traductions en François. M. l'Abbé Gédoyne relève avec beaucoup de justice le mérite du Quinte-Curce de Vaugelas & des Traductions d'Ablancourt, particulièrement de sa Retraite des dix Mille & de son Thucydide. Il prétend que l'art de traduire s'est beaucoup perfectionné depuis trente ans; il en rapporte pour preuve plusieurs Traductions émanées du sein de l'Académie même, dont les Auteurs, non contents de rétablir le texte en beaucoup d'endroits, & de l'éclaircir par des remarques critiques & sensées, ont mis à la tête de leurs ouvrages de sçavantes préfaces, qui nous transportent dans les temps & dans les pays où l'Auteur original écrivoit, nous développent ses vûes, son caractère. Telles sont la traduction de Démosthène par M. de Tourreil, celle des Lettres de Pline par M. de Sacy, l'Œdipe de Sophocle & les Oiseaux d'Aristophane par M. Boivin, quelques Odes

de Pindare par M. l'Abbé Massieu, le Traité de la Musique de Plutarque traduit par M. Burette, &c. Dire que ces ouvrages sont peu utiles, peu propres à entretenir le goût des Lettres, en vérité, c'est fermer les yeux à la clarté du jour. Ils l'entretiennent, & dans le Traducteur, & dans le Lecteur; dans le Traducteur, par l'heureuse nécessité où il est d'étudier son original, & de lire tout ce qui peut luy en faciliter l'intelligence; dans le Lecteur, par le sentiment des beautés qu'on a sçu conserver dans la copie, & qu'il n'est pas en état de goûter dans l'original.

Quelle erreur, poursuit M. l'Abbé Gédoyne, de s'imaginer que Démosthène & Cicéron, Hérodote & Tite-Live, Thucydide & Saluste, ne sont ce qu'ils sont que quand ils parlent leur Langue! A la bonne heure pour un Poëte, on ne peut bien le rendre en une autre Langue, mais il en est tout autrement d'un Orateur, d'un Historien, d'un Philosophe; il ne perd presque rien, & rien du tout d'essentiel en passant d'une Langue dans une autre: ce qui manque à notre Langue peut rendre la copie plus foible que l'original, mais pour estre plus foible, elle ne laisse pas de représenter tous les traits, & voilà l'important. On reconnoit dans la traduction des Philippiques, Démosthène pour le plus grand Orateur qu'il y ait eu; & dans la traduction du Panégyrique de Trajan, on n'apperçoit qu'un Orateur affecté, qui ne songeoit qu'à avoir de l'esprit, & qui avoit médiocrement d'éloquence. Donc le caractère de l'un & de l'autre est bien observé dans l'une & dans l'autre copie.

Au reste, selon M. l'Abbé Gédoyne, l'abondance d'une Langue n'est pas tellement un avantage, qu'elle ne donne lieu à faire des fautes, lorsqu'on n'en use pas sobrement. Il blâme Cicéron, qui, pour dire que Catilina estoit enfin sorti de Rome, employe ces quatre mots, *abiit, excessit, evasit, erupit*. Il traite ces expressions de froide Tautologie, & la croit tout-à-fait indigne de l'Orateur qui estoit alors Consul. Chaque Langue, ajoute-t-il, a ses avantages & ses proprietés. Si le Grec & le Latin ont plus de force, le François en récompense

est plus modeste, plus scrupuleux, plus ami de la clarté, & plus ennemi des répétitions. Ainsi, les Écrits des Anciens ne perdent pas tant à estre traduits en notre Langue; le grand point, c'est de bien traduire: car il en est des Traducteurs comme des autres Auteurs, il y en a plus de mauvais que de bons; les-uns sont malheureux dans le choix de leurs originaux. M. l'Abbé Gédoyne ne conseilleroit à personne de traduire les pièces du Théâtre Grec; c'est dans ces occasions qu'il faut profiter du précepte d'Horace:

————— *Et quæ*
Desperat tractata nitescere posse relinquit.

Il doute aussi qu'une traduction d'Athénée eût quelque succès.

Il y a d'autres Traducteurs qui ne travaillent que pour le gain, & point du tout pour l'honneur. Il y a un travail qui demande du temps & du soin, c'est celui de traduire. La moindre peine est d'entendre le sens de l'Auteur, l'embarras est de le rendre par-tout d'une manière convenable, toujours clairement, toujours d'un air naturel & aisé. Dans Quinte-Curce nous avons le récit des aventures d'Alexandre, qui est simple; nous avons des descriptions qui sont riantes & fleuries, & nous avons des harangues qui sont nobles & soutenues. Quiconque n'ajustera pas son stile au caractère particulier de ces différents endroits, fera une Traduction toute d'une couleur, & ne rendra pas les diverses beautés de l'original. On ne s'imagine point ce qu'il en coûte de peines pour bien traduire; il faut l'avoir éprouvé pour le sçavoir. Vaugelas a esté trente ans sur Quinte-Curce, & le laissa encore imparfait. Quintilien dit que son Institution de l'Orateur ne luy a guères coûté que deux ans; M. l'Abbé Gédoyne nous apprend qu'il en a passé dix à le mettre en François, & qu'il voudroit y avoir encore employé plus de temps. Si ceux qui ont toutes les qualitez requises pour bien traduire, ont tant de peine à réussir, que doit-on attendre de ceux qui veulent s'en mêler, & qui n'ont reçu de la Nature aucun talent, tels qu'estoient l'Abbé de Marolles & l'Abbé de Pure!

De l'utilité des bonnes Traductions & de leurs difficultez, M. l'Abbé Gédoyne en conclut qu'elles sont très-estimables; car tout ce qui est utile aux hommes, & qui peut rebuter par la peine qui y est attachée, mérite bien que l'on sçache gré à quiconque l'exécute avec succès. Aussi voyons-nous que ce qui est marqué au bon coin en ce genre, a toujours sa réputation & son prix, témoin le Plutarque d'Amyot, malgré le grand nombre de défauts que Meziriac y a remarquez; malgré les nouvelles versions par où l'on a cru faire tomber l'ancienne, celle d'Amyot se maintient en estime depuis près de deux cens ans, tandis que nous n'avons presque aucun Auteur original du même temps qui soit aujourd'hui en réputation.

M. l'Abbé Vatri auroit pu laisser sans réplique la réponse de M. l'Abbé Gédoyne, puisqu'il paroît assez par l'extrait de leurs Mémoires, que la doctrine de l'un ne diffère pas beaucoup pour le fond, de la doctrine de l'autre; mais M. l'Abbé Vatri s'elloit particulièrement proposé de confondre l'erreur de deux sortes de personnes qui sont aujourd'hui une partie considérable du Public; celles qui, par ignorance ou par paresse, se sont persuadées qu'il estoit désormais inutile d'étudier à fond les Langues sçavantes, puisque tous les bons livres ont esté traduits; & celles qui se flatent de pouvoir juger des ouvrages des Anciens sur la foy des Traducteurs. Or, il ne paroît pas que M. l'Abbé Gédoyne soit dans aucun de ces préjuges. D'un autre côté, M. l'Abbé Vatri est fort éloigné de penser que les Traductions soient inutiles, & qu'il n'y en ait aucune excellente en François. Ainsi, il leur resloit personnellement peu de choses à démêler ensemble.

C'est donc uniquement pour les autres que M. l'Abbé Vatri observe qu'il faut dans toutes sortes d'ouvrages, avoir égard au stile & au fond des choses. Il laisse aux gens de Lettres à produire les raisons qui les doivent engager, chacun dans le genre qu'ils ont choisi, à lire les originaux pour s'instruire des choses, & à ne point se contenter des versions. Il ne s'attache qu'au stile; & par l'analyse du stile des Auteurs Grecs & Latins, il se propose de montrer la différence qu'il

y aura toujours entre les originaux & les Traductions.

Selon Denys d'Halicarnassé, il y a de la différence entre un beau stile & un stile agréable; il donne pour exemple d'un beau stile Thucydide, & pour exemple d'un stile agréable Xénophon.

Les Rhéteurs anciens distinguent encore trois sortes de stile : le stile relevé, le stile fleuri & le stile familier, ou commun. Ces trois espèces de stile sont à l'égard du discours, ce que les couleurs primitives sont en peinture; ces couleurs mêlées les unes avec les autres produisent des nuances sans nombre, & qui suffisent pour exprimer quelque objet que ce soit; & ces trois sortes de stile employez, ou séparément, ou empruntant du caractère l'un de l'autre, produisent une variété non-seulement agréable, mais nécessaire pour exprimer heureusement la variété infinie des choses dont on a à parler.

Quel que soit le stile que l'on employe, il se forme des mots. Les mots peuvent estre considérez, ou comme de simples sons, & par rapport à l'effet qu'ils produisent sur l'oreille seule, ou comme les signes de nos pensées & de tous les mouvements de notre ame. Cette distinction fait le partage du nouveau discours de M. l'Abbé Vatry. Dans la première partie, il traite des mots, en tant qu'ils ne sont que de simples sons, & dans la seconde, de l'usage des termes, en tant qu'ils parlent à l'esprit, & qu'ils affectent l'ame.

Celuy-là ne sçait point écrire, dit M. l'Abbé Vatry, qui ignore combien il est important de plaire à l'oreille pour captiver l'ame. Il naît du choix & de l'arrangement des mots un charme inexprimable; & c'est avec raison que Denys d'Halicarnassé compare l'harmonie du discours à la Minerve d'Homère; selon qu'il plaît à cette Déesse de transformer Ulysse, tantôt c'est un homme du commun, un vieillard qui succombe sous le poids des années, un mendiant couvert de haillons, le vil & ridicule objet des insultes d'une troupe de débauchez; & tantôt c'est un guerrier terrible, un Prince charmant, qui se fait aimer des plus belles Déeses, un Héros égal aux Dieux, & dont l'air imposant & majestueux se fait
respecter

respecter dans l'assemblée des Rois. De même la seule disposition des mots fait que le discours est bas & rampant, dur & détachable, ou bien qu'il est plein de force, de noblesse & d'agrément, comme le démontre Denys d'Halicarnasse par des exemples tirés d'Homère & d'Hérodote: il ne change rien, ni au fond des choses, ni aux pensées, ni même aux expressions, mais il renverse seulement l'ordre des mots, & alors il ne reste plus rien à la composition du caractère qu'elle avoit auparavant; il se plaint avec raison que cette partie du stile cultivée avec tant de soin par les plus anciens Auteurs, a été fort négligée par ceux qui sont venus depuis, & il attribue en partie à cette négligence des Ecrivains modernes, le peu de succès de leurs ouvrages.

Quatre choses, selon le même Auteur, contribuent merveilleusement à donner au stile ces différents caractères. Ces quatre choses sont la modulation, le rythme, la convenance & la variété.

En Grec & en Latin, la modulation du stile résulloit des accents & des sons. Les accents marquoient l'élevation ou l'abbaissement de la voix en certaines syllabes, leur effet se faisoit sentir dans la prononciation. Cette prononciation ne nous est pas aujourd'hui bien connue, ainsi nous ne sommes plus à portée de sentir toute cette partie de la modulation du stile des Anciens, nous sçavons seulement combien il importe en parlant d'élever & de baisser la voix à propos, & que c'est le ton qui donne aux paroles leur véritable valeur; le ton n'estoit point arbitraire chez eux, comme il l'est parmi nous; chaque syllabe avoit son ton déterminé: ainsi par cet endroit, le choix & l'arrangement des syllabes demandoit beaucoup d'art, mais le choix des syllabes par rapport à leur son, n'en demandoit pas moins. Les Anciens avoient extrêmement réfléchi sur la nature & la vertu de chaque lettre, & sur-tout des voyelles, & à l'aide de ces réflexions, ils estoient venus à bout de donner à leur stile cette harmonie que nous y admirons aujourd'hui: car les syllabes se composent des lettres, & prennent leur caractère, comme ces mots prennent

I.
La Modulation.

Le caractère des syllabes dont ils sont formez : dans le stile noble & relevé, les Anciens ont employé des syllabes sonores, & qui portent avec elles un caractère de dignité & de majesté : dans le stile fleuri, tous les mots, toutes les phrases ont quelque chose qui réjouit & charme l'oreille. Ils faisoient plus, ils peignoient par les sons seuls tous les objets dont ils avoient à parler. Homère & Virgile sont pleins d'exemples de ce merveilleux artifice, & il ne faut que les ouvrir pour en rencontrer. Les autres Poètes ont suivi leurs traces plus ou moins heureusement, selon qu'ils ont esté plus ou moins habiles. Ce même artifice a passé de la Poësie dans la Prose. En général, les Anciens faisoient tout céder à la satisfaction de l'oreille, quelquefois même les regles fondamentales de la Grammaire; ou plutôt l'euphonie est la première & la principale de toutes ces regles. Quintilien loue Virgile d'avoir dit :

————— *Casû jungebant fœdera porcâ.*

quoique le féminin *porcâ* ne fût point en usage, & prétend qu'il eût mal fait de s'exprimer d'une façon plus régulière, parce qu'elle auroit choqué l'oreille.

I I.
Le Rhythme.

Après la modulation, vient le rythme. On peut comprendre sous ce nom la mesure & le mouvement. L'un & l'autre se trouvent dans la Prose, ainsi que dans la Poësie. La mesure dans un Poète dépend de l'espèce de vers qu'il choisit, & les pieds dont ces vers sont composez, sont le mouvement. Ainsi ce vers :

Monstrum horrendum, immane, ingens, cui lumen ademptum.

Et cet autre :

Quadrupédante putrem sonitu quatit ungula campum:

ont la même mesure, mais ils ont un mouvement très-différent, l'un l'ayant très-lent & l'autre très-précipité. En prose, la mesure n'est que la longueur ou la brièveté des phrases, & leur partage en plus ou moins de membres, & le mouvement résulte de la quantité des syllabes dont sont composez

les mots. Les effets du rythme sont connus dans la Poësie; la vertu n'est pas moindre en prose. Il est impossible de prononcer une longue suite de paroles sans prendre haleine: quand celui qui parle pourroit y suffire, ceux qui l'écoutent ne pourroient le supporter: il a donc été nécessaire de diviser le discours en plusieurs parties: on a encore sous-divisé ces parties, & on y a interé d'autres pauses de plus ou de moins de durée, selon qu'il estoit convenable, & de-la s'est formé ce qu'on peut appeller la mesure de la Prose: c'est le besoin de respirer, c'est la nécessité de donner de temps en temps quelque relâche à ceux qui nous écoutent, qui a fait partager la Prose en plusieurs membres, & ce partage perfectionné par l'art, est devenu une des grandes beautés du discours, mais cet embellissement ne peut se séparer du nombre, c'est-à-dire, de la quantité des syllabes. Les phrases ne peuvent plaire que lorsqu'elles sont composées de pieds convenables: c'est alors que la Prose s'accommodant à toutes les variétés du discours, s'insinue dans les esprits, les remue & les échauffe; c'est alors qu'elle devient une espèce de Musique qui offre par-tout une mesure réglée, un mouvement déterminé à des cadences variées & gracieuses. D'abord l'oreille seule & le goût des Ecrivains, avoient réglé le rythme de la Prose; ensuite l'art la perfectionna, & on assigna à chaque stile l'espèce de pieds qui luy convenoit davantage, soit pour le stile oratoire, soit pour le stile historique, soit pour le dialogue; en un mot, pour quelque espèce de stile que ce fût, la mesure & le mouvement estoient déterminés par des règles, en Prose ainsi qu'en Poësie; & ces règles estoient regardées comme si essentielles, que Cicéron n'en dispense pas même les Orateurs qui avoient à parler sur le champ.

Il est aisé de voir que la modulation & le rythme ne sont des vertus du stile que par leur convenance, c'est-à-dire, qu'autant que l'Ecrivain conforme par-tout la modulation & le rythme aux choses dont il parle. M. de Fenelon dit que le stile doit estre comme un cristal bien clair & bien transparent, au travers duquel on voit l'objet dans toute sa vérité. Cette

III.
La Conve-
nance.

perfection du stile caractérise les Écrivains du premier ordre. Le stile qu'ils employent est tellement propre & convenable aux sujets qu'ils traitent, que l'on ne seroit pas autrement frappé des choses mêmes, que l'on est affecté par leurs discours. Sans l'harmonie, les plus beaux nombres déplacent & deviennent ridicules. Tandis qu'on louoit le *Ridiculus mus* d'Horace & de Virgile, on se moquoit avec raison de ce vers de je ne sçais quel Poëte :

Prætextam in Cislâ mures rosere Camilli.

C'est pour la même raison que les vers des Satyres & des Epîtres d'Horace méritent autant nos applaudissemens, que les plus beaux vers des Éclogues & des Géorgiques de Virgile.

I V.
La Variété. Si le stile s'assortit par-tout au sujet dont on parle, il sera nécessairement varié ; car le discours présentant sans cesse différens objets, sans cesse aussi le rythme & la modulation se varieront. Cette variété est une des plus grandes beautés du stile, & les Anciens avoient une attention marquée à la répandre par-tout dans leurs ouvrages. Les Poëtes estoient astreints à une espèce de vers qui les gênoit beaucoup, soit par rapport à la modulation, soit par rapport au rythme. Un Poëte épique, par exemple, estoit assujetti au vers hexametre ; ce vers commence toujors par une longue, & finit toujors par un dactyle & un spondée, ce qui produit à la longue beaucoup d'uniformité, aussi-bien que la mesure, qui ne pouvoit jamais estre de plus ni de moins de douze temps. Il estoit impossible aux Poëtes lyriques de changer en rien leur mesure ; le nombre & la quantité des syllabes estoient nécessairement les mêmes dans les strophes & dans les antistrophes. Cependant, de quoy ne viennent point à bout le travail & l'adresse ? Il semble qu'Homère écrive en Prose, tant son stile est peu gêné. Combien Virgile luy-même n'est-il pas parfait dans toutes les parties du stile ? Stésichore & Pindare, au jugement de Denys d'Halicarnasse, avoient sçu s'affranchir de cette extrême contrainte imposée aux Poëtes lyriques, & leurs tours estoient plus variez que ceux d'Alcée

& de Sappho. Peut-estre la Poësie, par la hardiessè de ses figures, l'emporte-t-elle sur la Prose; en récompense, la Prose paroît avoir l'avantage sur la Poësie, par sa variété. Elle marche sans contrainte, elle peut à son gré s'étendre dans de longues périodes, & tantôt se resserrer dans des bornes plus étroites: elle peut diviser les phrases en autant de membres qu'il luy plait; elle se repose, elle retarde ou précipite sa course à son gré, en sorte qu'à cet égard elle est susceptible de toutes les beautés du stile, au moins autant que la Poësie.

De cette analyse des quatre parties du stile, M. l'Abbé Vairry conclud que Cicéron & Démosthène, Hérodote & Tite-Live, Homère & Virgile, les Auteurs de Prose comme les Poëtes, ne sont vrayment ce qu'ils sont que quand ils parlent leur Langue; car toute cette partie du stile qui affecte l'oreille, & qui a tant de charmes, est entièrement perdue dans une Traduction. Le Traducteur a beau faire, son stile n'est que le sien, & jamais celuy de l'original; mais le stile de l'original estoit une production unique de la nature & de l'art, il avoit tallu que le tour de l'imagination de l'Auteur, que le caractère de la Langue qu'il parloit, concourussent avec un travail infini, pour le faire atteindre à ce haut point de perfection où il estoit arrivé. On a beau supposer que le Traducteur a réussi dans toutes les parties du stile, tout ce qui s'ensuivra, c'est que le Traducteur & l'Original méritent tous deux d'estre admirez, & qu'ils méritent aussi tous deux d'estre lus, puisqu'inaffablement ce seront deux ouvrages dont les beautés seront différentes.



DES POEMES DIDACTIQUES.

QUOYQUE le premier devoir des Poëtes soit d'avoir pour but l'utilité des hommes, comme nous aimons l'amusement beaucoup plus que l'instruction, nous recevons avec moins d'empressement ceux qui veulent nous instruire; que ceux qui ne songent qu'à nous plaire. Il arrive même ordinairement que nous décidons du mérite de leurs ouvrages, plutôt par les agréments que nous y trouvons, que par l'utilité que nous en pouvons retirer. Nous avons prodigué sans hésiter, le nom de Poëte à ceux qui nous ont recreés par des fictions ingénieuses, avant même que de chercher si le voile de ces fictions couvroit quelque morale solide; & quoyque celle de l'Arioste, supposé qu'il ait jamais eu quelque morale en vûe, soit si cachée, que c'est luy faire trop d'honneur que de la chercher, le merveilleux amas de ses fictions extravagantes luy a sans peine acquis le nom de Poëte, tandis qu'on le dispute à ceux qui, entièrement occupez de notre instruction, nous ont donné des préceptes sans fiction.

1735. Plusieurs Critiques, dit M. Racine, n'ont mis Hésiode & Théognis qu'au rang des versificateurs. Empédocle n'est qu'un Physicien, au jugement d'Aristote, & Plutarque dit du même Empédocle, qu'il est l'auteur d'un ouvrage en vers, mais non pas d'un Poëme. Nicandre, Théognis & Parménide n'ont employé la mesure des vers, suivant le même Plutarque, que pour s'élever un peu au-dessus de la prose. Aratus, au jugement de Quintilien, n'a ni variété, ni ornement, ni rien de ce qui touche & remue le cœur. On en peut dire autant de Lucrèce, dont Quintilien parle si froidement, & que plusieurs Critiques ne regardent aussi que comme un versificateur.

Il est vray que ces mêmes Auteurs ont trouvé des juges plus favorables pour eux. Hésiode a eu des admirateurs qui l'ont comparé à Homère, & tout éloigné qu'il en est, l'ont mis au second rang. Les enfants de la Grece apprennoient par

*De la manière
d'étudier les Poë-
tes.*

*V. le jugement
des Savants de
Baillie.*

ceux les vers de Théognis. La Sicile, si l'on en croit Lucrèce, n'eût rien de plus grand, de plus précieux ni de plus saint qu'Empédocte; les Siciliens recitoient les vers divins, admirant des découvertes qui passent la portée de l'esprit humain. Lucrèce, dont les vers, suivant la prédiction d'Ovide, dureront autant que le monde, paroît à Stace rempli de cet enthousiasme sublime où le vulgaire ne peut atteindre: *docti furor arduus Lucreti.* Lib. 1. 107.
730.

Ces jugemens différens prouvent du moins, selon M. Racine, que l'opinion de ceux qui ne croient pas que l'auteur d'un Poëme didactique puisse mériter le nom de Poëte, n'est pas une opinion générale. Qui pourroit, en effet, refuser ce nom à Virgile, & ne le pas mettre à la tête des Poëtes de son temps, quand même il n'eût composé que les Géorgiques, l'ouvrage le plus achevé de la poésie Latine? Parmi tant de Poëmes Latins que l'Italie moderne a enfantés, celui de la Syphilide, aussi heureux dans le stile que malheureux dans le sujet, a rendu illustre le nom de Fracastor, qui seroit resté inconnu, si l'auteur se fût borné à son Poëme épique intitulé *Joseph*. Ce Lutrin, quoique parfait en son genre, & rempli de fictions amusantes, ne sera jamais tant admiré que l'Art poétique du même auteur. Il est donc certain que des ouvrages didactiques ont acquis le nom de Poëte à leurs Auteurs, & il ne s'agit que d'examiner par quelles qualitez ils ont mérité ce titre. Ceux qui s'obstinent à le leur refuser, se fondent sur ce principe, *qu'il n'y a point de Poëse sans fiction.*

Il y a quelques années que M. Racine lut à l'Académie un discours, où, après avoir combattu ce principe, il chercha l'essence de la Poësie, & la fit consister dans l'enthousiasme; toujours également persuadé qu'on avance un principe faux, lorsqu'on dit en général qu'il n'y a point de Poësie sans fiction. Si par ce mot on entend les fictions de *récit*, c'est-à-dire, un récit d'actions merveilleuses inventées par le Poëte, il croit que c'est deshonorer la Poësie que de la faire consister dans des fables; mais si par ce mot on veut entendre les fictions du *stile*, c'est-à-dire, ces images, ces figures hardies par lesquelles le

V. le Tome VI.
des Mémoires
page 245.

Poëte, imitateur parfait, peint tout ce qu'il décrit, & donnant du sentiment à tout, rend son ouvrage vivant & anime; loin de contredire ce principe, il l'adopte comme conforme au sien, puisque ce stile de fiction, inséparable de la Poësie, & qui la distingue essentiellement de la Prose, est le stile & le langage de la passion, c'est-à-dire, de cet enthousiasme dont les Poëtes se disent remplis, & dans lequel ils n'employent que des discours élevez au-dessus des discours ordinaires.

Quelque sujet que traite un Poëte, cette fiction de stile, qui consiste dans les fleurs, dans les images & les figures, doit regner dans tout son ouvrage, puisqu'il doit toujours parler comme par inspiration. Aussi M. Racine paroît-il fort étonné que de célèbres Anglois ayent donné à leurs Poëmes didactiques le titre d'*Essay*. Le Poëme du Comte Roscoumon est intitulé, *Essay sur la manière de traduire en Vers*; celui du Comte de Boukinghan, *Essay sur la Poësie*; & celui de M. Pope, *Essay sur la Critique*. Ce titre, que quelques Auteurs en Prose ont donné par modestie à leurs ouvrages, ne peut convenir à des Poëtes, qui étant réputez des hommes inspirez, ne doivent point annoncer ce qu'ils vont dire, avec une humilité contraire à l'enthousiasme qui les fait parler. Virgile, avant que de débiter les préceptes de l'Agriculture, invoque tous les Dieux & toutes les Déeses; le Ciel doit luy dicter ce qu'il va chanter. Lucrèce luy-même invoque Vénus, la mere de tout ce qu'il y a de beau dans la Nature. Il est vray, poursuit M. Racine, que son enthousiasme s'éteint bientôt dans la froideur des préceptes & des raisonnemens. On peut le conserver dans les sujets les moins élevez, de même qu'on peut n'en point avoir en parlant des plus grandes choses. Si Aratus & Manile avoient esté échauffez de ce feu divin, l'Attronomie leur eût fourni une noble matière pour l'entretenir. Maintenant qu'elle nous est beaucoup plus connue qu'aux Anciens, que par des observations continuelles, & à l'aide des lunettes, nous avons découvert ce théâtre immense de merveilles sur lequel nos yeux se promettent toujours avec une nouvelle surprise, un Poëte qui chanteroit une matière si admirable

admirable d'un ton digne d'elle, ne seroit-il qu'un versificateur? Mais Aratus & Manile n'avoient pas la force de s'élever si haut; & ce dernier s'est trompé grossièrement, ou plutôt a cherché une vaine excuse à sa froideur, quand il a dit que son sujet n'avoit pas besoin d'ornement, qu'il suffisoit de l'enseigner:

Ornari res ipsa negat, contenta doceri.

On ne lit guères des vers pour apprendre des vérités. Celuy qui voudra se rendre habile dans la culture des arbres, aura plutôt recours à la Quintinie qu'à Virgile. Plusieurs de ses préceptes, ou ne sont pas certains, ou ne sont pas d'usage dans notre climat; mais quand on en pourroit retirer une véritable utilité, les hommes se lassent bientôt d'apprendre, si celuy qui les veut enseigner n'a l'art de veiller leur attention. L'utile devient ennuyeux s'il n'est joint à l'agréable. Lucrèce luy-même en estoit si convaincu, qu'il promet souvent d'assaisonner de la douceur des Muses les vérités qu'il va dire, mais il se contente de le promettre, il ne l'exécute pas.

Dans un sujet naturellement froid, il est difficile de conserver ce feu qui doit animer les ouvrages poétiques, d'entretenir l'admiration du Lecteur par ces fictions de style toujours renaissantes, de remuer le cœur & de l'intéresser, enfin, de répandre cette aimable variété qui réveille continuellement l'attention; mais plus l'assemblage de ces perfections est difficile, plus on est étonné de le trouver dans les Géorgiques.

Virgile frappe davantage dans le quatrième Livre que dans les autres, parce que la matière, quoique peu relevée, en est cependant plus gracieuse & plus amusante, & paroît plus féconde en agréments. Mais, avec quelle adresse Virgile y ajoute-t-il des ornements que luy seul estoit capable d'inventer? Quand il décrit les travaux, les mœurs, les passions des abeilles, leurs guerres, leur obéissance & leur fidélité à leur roy, nous oublions que nous sommes renfermez dans une ruche, occupez des travaux d'une mouche, & nous nous

croyons transportez dans l'enceinte d'une ville puissante, où nous considérons les exercices d'un peuple nombreux, ses mœurs, sa politique, les loix de son gouvernement, & tous ces ressorts qui font mouvoir les grands États.

Nous sommes encore frappés de ces épisodes agréables qui, à la fin de chaque Livre, soutiennent l'attention du Lecteur, comme de ces morceaux qui brillent dans le corps de l'ouvrage. Il est grand & aimable au milieu des préceptes les plus rustiques. S'il veut nous apprendre le moyen d'élever les animaux, ses images nobles nous rappellent à l'éducation des hommes. Il nous dit qu'il faut former de bonne heure la jeunesse aux emplois auxquels on la destine, & profiter du temps où les esprits sont encore tendres & flexibles :

Dum faciles animi juvenum, dum mollior ætas.

On ne songe plus qu'il a dit dans le vers précédent, *jam vitulos hortare*, & qu'il s'agit d'une jeunesse si peu respectable. Il employe heureusement les mots de Lucine & d'Hyménée,

Ætas Lucinam, justoque pati Hymæneos.

pour exprimer la manière de réparer ce qu'enlèvent les maladies, & que la vieillesse rend inutile :

————— *Subeunt morbi, tristisque senectus*

Et labor, & duræ rapit inclementia mentis.

Et qu'on ne dise pas que les animaux, par la ressemblance de leurs passions avec les nôtres, fournissent aisément de pareilles images. Virgile est le même dans les sujets les moins animés; il sçait les rendre vivants, il sème les fleurs de la Poésie jusque dans les chardons & sur le fumier de la campagne.

Recommande-t-il qu'on épargne les jeunes arbres, un âge si tendre craint le fer; quand ils seront plus forts, coupez alors & la tête & les bras, exercez un cruel empire :

At dum prima novis adolescit frondibus ætas,

Parcendum teneris, &c.

Il demande pour le jeune arbre qu'on transplante, une terre semblable à celle dont on l'a enlevé.

Matatam ignorent subitò ne semina matrem.

Il faut même avoir attention à luy procurer le même vent :

—— *Adeo in teneris consuescere multum est!*

L'arbre qui après avoir esté greffé, pousse d'heureuses branches, s'élève jusqu'au Ciel, étonné de ses feuilles étrangères, & de ses fruits, qui ne sont pas les siens :

*Exit ad Cælum ramis felicitibus arbos,
Miraturque novas frondes, & non sua poma.*

Enfin, s'abbaïsse-t-il jusqu'à nous dépeindre une charrue, il nous représente celuy qui dans la forêt soumet un orme à sa volonté :

*Continuò in sylvis magnâ vi flexa domatur
In burim, & curis formam accipit ulvus aratri.*

Ordonne-t-il qu'au printemps on commence à labourer, nous entendons les gémissements du taureau, & nous voyons le soc de la charrue qui brille dans les sillons :

*Depresso incipiat jam tum mihi taurus aratro
Ingemere, & sulco attritus splendescere vomer.*

Ce stile si peu commun pour expliquer des choses si communes, ne se trouve point dans Nicandre, dans Théognis, dans Hésiode, ni dans les autres Poètes didactiques de l'Antiquité, non plus que dans les Poèmes modernes qui ont acquis le plus de réputation, tel que celuy de Fracastor, celuy du P. Rapin sur les jardins, quoyqu'égayé de tous les ornemens que la Fable fournit sur la naissance des fleurs, ni même dans celuy de Scévole de Sainte-Marthe sur la manière d'élever les enfans à la mammelle : ouvrage d'ailleurs très-estimable par l'utilité des préceptes, & par la tendresse qu'il inspire pour les foibles créatures dont il recommande le soin ;

ni enfin dans celui de Quillet, plus attentif à la pureté du langage qu'à celle des mœurs. On ne peut refuser à ces Auteurs la qualité d'habiles versificateurs, mais on ne doit pas leur accorder celle de Poètes.

Lucrece avoit choisi sans doute une matière plus noble & plus élevée que celle de Virgile; il ne pouvoit même en choisir une plus intéressante, puisqu'il entreprend non-seulement de développer les secrets de la nature, mais d'apprendre aux hommes le grand secret de se rendre heureux, en les guérissant de toutes craintes & de toutes passions, pour leur procurer une tranquillité d'esprit inaltérable. On ne luy dispute pas la gloire d'écrire purement, & d'expliquer avec clarté des choses obscures: éloge qu'il se donne à luy-même,

————— *Obscura de re tam lucida pango
Carmina.*

mais, quoyqu'il se vante de parcourir les sentiers du Parnasse, on ne l'y voit presque jamais. Son prologue est admirable, l'exorde de son second livre est plein d'élévation, & c'est par un transport d'enthousiasme, qu'à la fin du troisième il introduit la nature qui parle aux hommes, pour leur reprocher la foiblesse qu'ils ont de craindre la mort. Le génie poétique avec lequel il estoit né, éclate en ces trois endroits, mais il est étouffé dans tout le reste, où loin d'y trouver un Poète qui imite, qui peigne & qui remue, on entend toujours un Philosophe qui argumente, & parle du même ton. Cette uniformité si contraire à l'enthousiasme, rend fatigante la lecture d'un long ouvrage, qui n'a d'autre variété que celle des sujets liez ensemble par ces transitions froides & communes: *Maintenant je vais parler de . . . écoutez-moy attentivement . . . Je dis donc . . . suivant ce que j'ay dit plus haut :*

L. 4. v. 877.

————— *Dicam, tu percipe dicta.*

*Dico, animo nostro primum simulacra meandi
Accidere, atque animum pulsare, ut diximus ante.*

L. 6. v. 769.

.....
Percipe, namque ipsâ de re minc dicere coor.

Quand il prépare son Lecteur à l'explication du sommeil, il luy promet peu de vers, mais charmants, & il se compare à un Cigne :

*Suavissimis potius, quam multis versibus edam,
Parvus ut est Cigni melior cenor.*

L. J. V. 207.

Cependant, dans cet endroit même, il est aussi obscur dans son raisonnement, que sec & froid dans sa versification, à laquelle il n'a point sçu donner cette harmonie, que peu de temps après luy Virgile fit sentir aux oreilles délicates.

Peur mieux connoître ces deux Auteurs, M. Racine les rapproche dans le même sujet, il les compare l'un à l'autre. Ils ont, par exemple, fait tous deux une description de la Peste.

Celle de Lucrece n'est qu'un long récit des symptômes de la maladie; il représente tous les détails rebutants d'un objet desagrèable, parce qu'il ignore ces secrets de l'imitation qui rendent aimables les objets les plus affreux, & qui nous remplissent d'une agrèable tristesse. Il luy estoit d'autant plus facile de nous l'inspirer, qu'il décrivoit le malheur des hommes, au lieu que Virgile nous intéresse & nous attendrit, quoyqu'il ne décrive que le malheur des animaux. Quel spectacle touchant de les voir tomber au milieu des plus abondants pâturages !

*Hinc letis vituli vulgò moriuntur in herbis,
Et dulces animas plena eul præsepia reddunt.*

On p'nt ce coursier qui oubliant ses antiques victoires, baisse la tête & tombe en expirant :

*Labitur infelix, studiorum atque immemor herbæ,
Victor equus, fontesque avertitur, & pede terram
Crebra ferit, demissæ aures.*

On partage la tristesse de ce laboureur qui détache du joug le bœuf consterné de la mort de son frere, & laisse la charrue au milieu de la campagne :

————— *It tristis arator*

*Mærentem abjungens fraternâ morte juvenum,
Atque opere in medio defixa relinquit aratra.*

On est effrayé à l'aspect de Tyſiphone qui sort des Enfers, & qui faisant marcher devant elle les tourments & la terreur, lève ſa tête avide de ſang :

*Sæviti, & in lucem Stygiis emiſſa tenebris
Pallida Tyſiphone, morbos agit ante metumque,
Inque dies avidum ſurgens caput altiùs effert.*

Ces exemples font aſſez connoître en quoy conſiſte la fiction de ſtile ; elle frappe, elle enlève, & eſt encore plus admirable, quand elle ennoblit des choſes qu'on ne croyoit pas pouvoir eſtre ennoblies. Rien n'eſt plus ſimple que de dire que le vers iambe ne conviendroit pas à la Tragédie, ſ'il n'eſtoit mêlé de ſpondée. Horace, pour relever une choſe ſi commune, perſonnifie l'iambe, qui, pour arriver aux oreilles d'un pas plus lent & plus majeſtueux, fait un traité avec le grave ſpondée qu'il aſſocie à l'héritage paternel, à condition qu'il n'uſurpera ni la ſeconde ni la quatrième place :

*Tardior, ut paulo, graviorque veniret ad aures
Spondæos ſtabiles in jura paterna recepit,
Commodus & patiens, non ut de ſede ſecundâ
Cederet, aut quartâ ſocialiter.*

Quoyqu'on ſoit accoûtumé à voir les chardons ſe changer en roſes dans la main de Boileau, on eſt de même ſurpris, lors que pour nous apprendre ſimplement qu'il a cinquante-huit ans, il ſe plaint que la vieilleſſe

*Sous ſes faux cheveux blonds déjà toute chenue,
A jetté ſur ſa tête avec ſes doigts peſants,
Onze luſtres complets ſurchargez de trois ans.*

Et lors que pour défendre ce concours vicieux de voyelles que nous nommons *hiatus*, il dit aux rimeurs :

*Gardez qu'une voyelle, à courir trop haïée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.*

Et il montre à ceux qui se plaignent que la Langue Françoisè n'est pas propre à dire noblement les petites choses, que leurs plaintes sont injustes.

C'est luy, dit M. Racine, qui, depuis Virgile, nous a le mieux montré qu'on pouvoit estre grand Poète dans un ouvrage didactique. Son Art poétique sera toujours regardé comme un Poème admirable, non-seulement par l'ordre des matières, la justesse des expressions, la solidité des préceptes & la noblesse de la versification, mais encore par cette étonnante variété avec laquelle il passè des préceptes au jugement des ouvrages, & des réflexions sur la Poésie, à l'histoire de la Poésie même, & sur-tout par ce talent d'exprimer dans ses vers le caractère de chaque genre de Poésie dont il parle; en sorte que ses préceptes deviennent des exemples, & qu'en parlant de l'Idylle, de l'Éclogue, de l'Élégie, de l'Ode, des Poèmes épiques & dramatiques, l'harmonie de la versification, ses expressions & les images, répondent à toutes ces espèces de Poésies différentes, en quoy l'on reconnoît le parfait imitateur, & par conséquent le grand Poète.



De la manière dont les Égyptiens comptoient les années du Regne des Empereurs.

1737. **L**A Dissertation de M. le Baron de la Bastie sur la durée de l'empire de Probus, & sur les Médailles Égyptiennes de ce Prince, où il est fait mention de la huitième année de son regne, ayant esté lûe à l'Académie, M. de la Barre proposa quelques objections contre l'explication que M. de la Bastie donnoit à ces Médailles.

Nota. On la trouvera imprimée dans le Tome suivant, page 437.

Suivant le système de M. de la Bastie, les Égyptiens comptoient les années du regne des Empereurs, non du jour qu'ils estoient parvenus à l'Empire, mais du premier jour du mois Thoth qui avoit précédé leur élection. C'est uniquement cet endroit de la Dissertation que M. de la Barre entreprit de combattre.

Il disoit 1.^o Que cette idée n'estoit pas nouvelle, mais qu'ayant esté proposée déjà par quelques Chronologistes, il ne paroïtloit pas qu'elle eût esté adoptée par ceux-mêmes à qui elle auroit pu estre d'un grand usage pour l'explication de différentes Médailles, s'ils avoient cru qu'elle fût bien fondée.

2.^o Cette même idée doit, suivant M. de la Barre, paroître bizarre du premier coup d'œil; car on a peine à concevoir que des peuples ayent voulu compter pour une année entière, non seulement un intervalle d'un ou de deux mois, mais même une seule semaine & un seul jour; ce qui peut & doit même estre arrivé quelquefois, dans le système de M. de la Bastie. M. de la Barre ajoûtoit que ce système estoit d'ailleurs purement arbitraire, & n'estoit fondé sur l'autorité d'aucun Auteur ancien. On peut même dire, continuoit-il, qu'il est contraire à ce qui se pratiqua en Égypte, lorsqu'on y établit une nouvelle ère en faveur d'Auguste. En effet, ce Prince s'estant rendu maître d'Alexandrie dès le commencement du mois d'Avout de l'an de Rome 724. c'est-à-dire, le 8. du mois Égyptien Méfori, s'il avoit esté d'usage de compter les regnes

des

des Princes du premier Thoth qui avoit précédé leur avènement, l'ère d'Auguste auroit dû commencer dès le premier Thoth de l'an de Rome 723. mais bien loin de là, nous apprenons de Censorin que les Egyptiens attendirent le premier Thoth qui suivit la prise d'Alexandrie, pour y fixer le commencement de leur ère d'Auguste.

3. M. de la Barre estoit persuadé que, sans recourir à la solution proposée par M. de la Bastie, il estoit aisé d'expliquer les Médailles qui donnoient une seconde année à Galba, & une huitième année à Probus. Pour cela, il supposoit qu'on avoit commencé de compter le regne de Galba du jour qu'il fut élu Empereur par l'armée d'Espagne; ainsi ce Prince avoit régné neuf mois & treize jours lorsqu'il fut tué; & la nouvelle de sa mort put estre portée en Egypte assez tard, pour qu'on y eût déjà préparé les pièces de Monnoye qu'on devoit distribuer au commencement de sa seconde année.

A l'égard de Probus, M. de la Barre prétendit qu'en Egypte on compta les six mois d'interregne qui suivirent la mort d'Aurélien, & les six mois de l'empire de Tacite, pour la première année de Probus; en sorte qu'en ajoutant cette année aux six ans & quelques mois que cet Empereur a réellement passé sur le trône, on n'est plus embarrassé de sçavoir comment luy trouver une huitième année commencée.

Telles furent en substance les objections de M. de la Barre, auxquelles M. de la Bastie répondit dans le même ordre qu'elles avoient esté proposées, par un Mémoire qu'il lut à l'Académie La séance suivante.

Il dit d'abord qu'en proposant son système sur la manière dont les Egyptiens comptoient les années des Empereurs, bien loin de prétendre s'attribuer l'honneur de cette découverte, il avoit eu soin d'indiquer les ouvrages des Chronologistes célèbres d'où il l'avoit empruntée, & on trouvera en effet qu'il cite exactement dans son Mémoire, les endroits des œuvres du Cardinal Noris, du P. Pagi, & de M. de la Torrè Evêque d'Hadria, où ils ont employé pour d'autres Médailles, la même solution dont il a fait usage à l'égard de celle de Probus.

Si tous les Antiquaires qui ont eu occasion de rapporter des Médailles Impériales frappées en Égypte, ne se sont pas servis du même principe, cela vient uniquement de ce que ces Antiquaires n'ont pas fait attention à la difficulté chronologique qui naissoit de ces Médailles ; car, ajoute M. de la Bastie, il y a peu d'Antiquaires qui ayent en même temps esté Chronologifles. D'ailleurs il n'y en a pas un seul qui ait combattu cette idée ; & il faut convenir que si d'un côté on peut par ce seul principe résoudre toutes les difficultez chronologiques qui se rencontrent sur les Médailles Égyptiennes, & que de l'autre il ne se trouve aucune solution qui y satisfasse pleinement, on est en droit de le regarder comme très-probable ; & que peut-on demander de plus dans une matière où l'on sent bien qu'il n'est pas possible d'arriver jusqu'à l'évidence de la démonstration ?

Pour répondre à la seconde objection de M. de la Barre, M. de la Bastie soutient que compter pour la première année d'un Prince, toute celle à la fin de laquelle il a commencé de regner, n'est pas un expédient auquel une seule difficulté ait forcé les Chronologifles de recourir, mais un fait qu'on peut également prouver par les Écrivains & par les Médailles.

Les Juifs comptoient les années de leurs Rois à commencer du mois Nisan qui avoit précédé leur avènement au trône ; & ceux des Rois étrangers du mois Tifri, comme il est expressément marqué au livre du Thalmud, qui a pour titre : *Rosh Hashanah*. Le Rabbin Islachar ben Mardocheï, c'est-à-dire, fils de Mardochee, dans son Traité sur le compte des années, remarque aussi qu'un seul jour à la fin de l'année est compté pour une année entière. Ces deux autoritez sont citées par le P. Petau dans ses notes sur Saint Epiphane. On peut y joindre celle de Joseph, qui est encore plus considérable. Cet Historien dit qu'Hérode le Grand fut déclaré Roy par le Sénat en la CLXXXIV.^e Olympiade, sous le Consulat de C. Domitius Calvinus & de L. Atnius Pollion. Cette année estoit la 714.^e de Rome. Le même Auteur nous apprend qu'Hérode dûit ce titre à la protection de Marc-Antoine & d'Auguste,

*Talm. Rosh.
Hashanah. c. 1.*

*Petav. anim.
Epiph. Her.
28. pag. 42.
Joseph. Ant. q.
lib. XIV. c. 26.*

qui estoient venus tous deux à Rome, après avoir fait la paix, par l'entremise de L. Cocceius. Or Antoine & Auguste ne purent venir à Rome pour le plutôt qu'à la fin de l'été de la même année, puisque le premier n'est venu d'aborder dans la Pouille que dans le temps qu'Agrippa faisoit célébrer à Rome les Jeux Apollinaires marquez au 5.^e de Juillet dans les anciens Calendriers; & que la guerre & les entrevûes des Plénipotentiaires, rapportées par Dion & Appien, durèrent plus d'un mois. Cependant la CLXXV.^e Olympiade estoit déjà commencée avec la pleine Lune du premier mois de l'été. Joseph n'a donc pu dire qu'Hérode avoit esté fait Roy en la CLXXXIV.^e Olympiade, qu'en comptant le commencement de son regne du mois Nisan, qui avoit précédé le décret du Sénat qui luy assûroit la Couronne.

Aux exemples tirez d'un peuple voisin de l'Egypte, M. de la Bastie fait succéder ceux que luy fournit le Canon de la succession Impériale, commencé par Ptolémée & continué par Théon, tous les deux Alexandrins. Ces deux Astronomes ne se servent pas, à la vérité, de l'année fixe, car l'année Egyptienne, dont le commencement reculoit d'un jour tous les quatre ans, se soutint toujours parmi les Astronomes, mais dans l'attribution que ces Auteurs ont faite des années aux Empereurs, ils ont presque toujours donné l'année entière au Prince qui l'avoit vû finir; s'ils se sont écartez quelquefois de cette méthode, c'est parce que, n'entrant jamais dans les fractions d'années, c'est-à-dire, ne comptant jamais les mois & les jours, ils ont esté obligez d'omettre tous les Empereurs qui n'avoient pas regné une année entière; & pour regagner ces moindres durées, il leur a fallu donner à quelques Princes, des années qu'ils n'avoient fait que commencer. On en jugera par le détail suivant.

Ptolémée, après avoir donné à Auguste quarante-trois ans de regne, qui finirent précisément le dernier jour de l'année Egyptienne rétrograde, lequel concourut avec le 19. d'Août Julien, l'an de Rome 767. de l'ère de Nabonassar 762. de Jesus-Christ 14. Ptolémée, dis-je, donne ensuite à Tibère

Dio. l. XLVIII.

pag. 426.

App. Ci. II.

lib. V.

Ap. Dodwel.

Appad. C. 17.

p. 89, & 109.

Ptol. ubi supra.

vingt-deux ans seulement, & les fait finir le 13. d'Août de l'an d'Auguste 65. de Nabonassar 783. de Jesus-Christ 36. car le lendemain estoit le premier Thoth, jour auquel commençoit l'année de Nabonassar 784. Tibère ne mourut cependant, suivant Tacite & Suétone, que le 16. Mars de l'an de Jesus-Christ 37. 66. de l'ère d'Auguste, & 784. de Nabonassar. Ptolémée a donc attribué cette dernière année toute entière à Caligula, quoyque Tibère en eût rempli les sept premiers mois. Le Canon donnant quatre ans entiers à Caligula, les a fait commencer avec le premier Thoth de l'an 66. d'Auguste, 784. de Nabonassar; ils finissent avec l'an 69. d'Auguste, de Nabonassar 787. dont le dernier jour estoit le 12. d'Août Julien de l'an de Jesus-Christ 40. Caligula ne fut tué que le 24. de Janvier suivant, & par conséquent l'année Égyptienne pendant laquelle il fut tué, a esté comptée pour la première de Claude, dont on a fait remonter le commencement au premier du mois Thoth qui précéda son éléction.

Les quatorze années de Claude finissent, suivant le Canon, avec le dernier jour de l'an 83. d'Auguste, 801. de Nabonassar, c'est-à-dire, au 9. d'Août de l'an 54. de l'Ère Chrétienne. Claude ne mourut que le 13. d'Octobre suivant; il faut donc qu'on ait donné à son successeur toute l'année 84. d'Auguste, 802. de Nabonassar, commencée le 10. d'Août, deux mois & trois jours avant la mort de Claude.

Si Ptolémée a donné à Néron quatorze ans, qui n'ont dû finir que le 5. d'Août, dernier jour de l'an d'Auguste 97. de Nabonassar 815. en l'an 68. de Jesus-Christ, quoyque cet Empereur fût mort dès le 9. ou le 10. de Juin précédent, cela vient uniquement de l'omission des regnes de Galba, d'Othon & de Vitellius, dont il n'a point fait mention, parce que nul d'entr'eux n'avoit regné une année entière. Par-là, Ptolémée s'est trouvé obligé d'attribuer, contre son usage ordinaire, une année entière à Néron qui l'avoit fort avancée, ne voulant rien dire de Galba qui l'avoit finie. Mais d'abord après, il revient à sa manière de compter accoutumée.

*Tacit. Annal.
lib. 6.
Sueton. Tiber.
sup. 16.*

*V. Pagi, Crit.
ad annum 68.
n.º 3.*

Des dix années qu'il donne à Vespasien, il a compté pour la première la 98.^e d'Auguste, 816.^e de Nabonassar, quoyque Vespasien n'eût esté proclamé à Alexandrie que le premier de Juillet de cette année-là, qui finissoit le 5. d'Août suivant, l'an de Jesus-Christ 69. Ptolémée a donné toute entière à un Prince, l'année dont il n'a regné que le dernier mois. La dixième année de Vespasien est terminée au 3. d'Août, dernier jour de la 107.^e d'Auguste, 825.^e de Nabonassar, de Jesus-Christ 78. Vespasien n'est mort que le 24. de Juin suivant. On a donc compté pour la première année de Titus, la 108.^e d'Auguste, 826. de Nabonassar. Et, en effet, les trois années que Ptolémée luy donne, finissent avec la 110.^e d'Auguste, 828.^e de Nabonassar, le 2. d'Août de l'an de Jesus-Christ 81. La mort de Titus n'arriva que le 15. de Septembre qui suivit, & les quinze années de Domitien commenceront avec la 111.^e d'Auguste, 829.^e de Nabonassar, & finissent avec la 125.^e de l'une de ces éres, & la 843.^e de l'autre, le 29. de Juillet de l'an de Jesus-Christ 96. Domitien fut tué le 18. Septembre d'après; c'est donc l'année qui avoit commencé le 30. Juillet avant sa mort, qui est attribuée toute entière à Nerva, & c'est l'unique que luy donne le Canon. Elle fut terminée le 29. de Juillet de l'an de Jesus-Christ 97. Mais Nerva ayant vécu jusque vers la fin de Janvier suivant, toute l'année 127.^e d'Auguste, 845.^e de Nabonassar, passe pour la première de Trajan son successeur, quoyqu'il n'en eût regné que les six derniers mois.

A Ptolémée M. de la Bastie fait succéder Théon, Continuateur du Canon chronologique de ce fameux Astronome, & il prouve par plusieurs exemples, qu'il a suivi la même méthode pour compter les années des Empereurs. Nous nous contenterons d'en rapporter quelques-uns, pour ne pas multiplier ces répétitions de calcul.

Théon donne six ans entiers à Aurélien, & les fait finir avec l'an d'Auguste 304. 1022. de Nabonassar, c'est-à-dire, le 15. Juin de l'an de Jesus-Christ 275. Il a donné ensuite à Probus les sept années suivantes, qu'il fait commencer le 16.

*Suet. Vespif.
cap. 6.
Tacit. Hist. 11.
79.*

*V. Pagi. Crit.
ad annum 79.
n. 2.*

*Theo. apud
DeWet p. 92.*

de Juin, avec la 305.^e année d'Auguste & la 1023.^e de Nabonassar. Probus ne fut élu que dix mois après, comme M. de la Bastie l'a remarqué dans la Dissertation. Voilà donc une année entière donnée à un Prince qui n'avoit régné qu'à la fin. Théon fait encore finir l'empire de Carus avec la 313.^e année d'Auguste, 1031.^e de Nabonassar, c'est-à-dire, au 12. de Juin de l'an 284. de Jesus-Christ. Puisqu'il luy donne deux ans de regne, il faut qu'il les fasse commencer avec le premier Thoth de l'an d'Auguste 312. de Nabonassar 1030. c'est-à-dire, au 12. de Juin de l'an de Jesus-Christ 282. Probus a vécu encore trois mois après. Si quelquefois Théon s'écarte de cette façon de compter, c'est, comme M. de la Bastie l'a remarqué en parlant de Ptolémée, pour regagner ce que l'omission des Empereurs qui n'ont pas régné l'année entière, comme Tacite & Emilien, ou de ceux que l'on prend pour des Tyrans, comme Macrin, pouvoit faire perdre au calcul en total.

De tous ces faits, M. de la Bastie se croit en droit de conclurre que l'usage de compter la première année des Empereurs du premier du mois Thoth qui avoit précédé leur élection, se trouvant établi chez les Astronomes d'Alexandrie, & conforme à ce qui se pratiquoit chez les Juifs, qui avoient emprunté bien des choses des Égyptiens, on ne sauroit sans injustice, le traiter d'idée purement arbitraire.

Quant à la seconde partie de l'objection, qui consiste à dire que lorsqu'Auguste se rendit maître d'Alexandrie, bien loin de compter son regne du premier Thoth précédent, les Égyptiens attendirent le premier Thoth qui suivit cette conquête, pour y fixer le commencement de l'ère qu'ils établirent en l'honneur de ce Prince, M. de la Bastie dit qu'il pourroit se contenter de répondre qu'on a peut-estre suivi des règles différentes pour le commencement des époques générales, & pour le calcul des années particulières de chaque Empereur. Mais de plus, il soutient que dans le nombre des époques des Égyptiens qui nous sont connues, on en trouvera dont le commencement est tout-à-fait conforme à la règle qu'il a

propoké, & qu'on n'en trouvera point qui luy soit positivement contraire.

Nous connoissons quatre époques dont les Egyptiens se sont servis pour compter leurs années, l'ère de Nabonassar, celle de Philippe Aridée, celle d'Auguste & celle de Dioclétien. *V. Censorin. de D. N. c. 21.*

Les Astronomes d'Egypte avoient reçu la première des Astronomes Chaldéens; il n'est pas bien sûr qu'elle ait eu cours dans l'usage civil & populaire, on sçait encore moins si le commencement en avoit esté fixé au premier Thoth qui avoit précédé, ou à celui qui avoit suivi l'avénement de Nabonassar à la Couronne. On n'en peut par conséquent tirer aucune induction contre le sentiment de M. de la Bastie.

L'établissement de l'époque de Philippe Aridée & de celle de Dioclétien, est entièrement conforme à l'usage sur lequel est fondée l'explication qu'il donne aux Médailles de Probus.

L'ère de Philippe Aridée commence, suivant le Canon de Ptolémée & de Censorin, avec la 425.^e année de Nabonassar, dont le premier de Thoth se trouvoit au 12. du mois de Novembre Julien proleptique, en l'année de Rome 429. & la première de la cxi v.^e Olympiade, sous l'Archonte Hégésias. Alexandre le Grand, prédécesseur de Philippe Aridée, ne mourut que le 22. du mois de May suivant, selon le calcul d'Ussérius, de Dodwel & autres, c'est-à-dire, six mois & douze jours après le premier jour de l'année que les Egyptiens ont comptée pour la première de son successeur; & même l'élevation de Philippe Aridée sur le trône, a esté encore postérieure de plus d'un mois à la mort d'Alexandre. Il faut donc nécessairement que les Egyptiens ayent attribué à Philippe les sept à huit mois qui avoient précédé le commencement réel de son regne, pour en former la première année, & fixer le commencement de la nouvelle ère. *Ptol. in App. Cyr. Dodwell. pag. 88. Censor. c. 21.*

Ils en ont usé de même à l'égard du commencement de Dioclétien; le P. Pétau a prouvé qu'il avoit esté élu Empereur par l'armée, le 17. de Septembre de l'an de J. C. 284. *Usser. Annal. PP. 221. 222.*

Les plus fameux Chronologistes en sont demeurez d'accord, comme le Cardinal Noris, le Pere Pagi, citez dans la Dissertation sur la durée de l'empire de Probus, auxquels on peut joindre Thomas Lydiat, M. de Tillemont & plusieurs autres. Or il est certain que l'ère si célèbre dans les anciens Auteurs ecclésiastiques, & qu'ils désignent ainsi, *Ex die imperii Diocletiani*, prend son commencement dans l'année civile, au 29. d'Août, ou premier de Thoth de l'an d'Auguste 314. de Jesus-Christ 284. S.^t Ambroise, dans sa Lettre aux Evêques de l'Emilie, fait concourir le 5. du mois Pharmuthi de l'an 89. de Dioclétien, avec le 31. Mars de l'an de Jesus-Christ 373. & le 21. de Pharmuthi de la 93.^e année de Dioclétien, avec le 16. d'Avril de l'an 377. de Jesus-Christ. Ceux qui voudront de plus amples éclaircissements, les trouveront dans l'introduction qui est à la tête de l'ouvrage chronologique de Sethus Calvisius.

*V. Lydiat, Ser.
summ. Mag. p.
145.*

*Tillem. Hist.
des Emp. t. 4.
not. 1. sur Dio-
clet. pag. 594.*

*Ambros. Epist.
83.*

*Sethus Calvis.
Isag. part. 3. c.
16.*

Il faut donc qu'en Egypte on ait compté la première année de Dioclétien, non du jour précis de son élection, ni du mois Thoth qui la suivit, mais du premier de Thoth qui l'avoit précédé, quoyque ce jour-là Dioclétien fût encore particulier, & que Numérien ait vécu plus de quinze jours après.

Pour ce qui concerne l'ère d'Auguste, M. de la Bastie pourroit soutenir par l'autorité de Dion, que la prise d'Alexandrie n'arriva que le 29. d'Août de l'an de Rome 724. puisque d'un côté cet Historien assure que le Sénat ordonna qu'à l'avenir les Alexandrins compteroient leurs années à commencer du jour que leur ville se soumit à Auguste, & qu'il est certain d'ailleurs que les années des Alexandrins ne commençoient que le 29. du mois d'Août Romain. Mais M. de la Bastie convient que Dion s'est trompé en cet endroit, car nous apprenons d'un ancien Calendrier gravé sur un marbre du temps de l'Empereur Claude, & publié par M. Bianchini; qu'Auguste se rendit maître de la Capitale de l'Egypte le premier d'Août: K. AVG. . . . AVG. ALEXAND. RECEPIT. Or les Alexandrins n'ont jamais fait commencer leur année le premier du mois d'Août; il est donc

faux

*Dion, lib. LI. p.
123.*

*V. Bianch. ad
calc. Cam. et
is'err. sepulchr.
lib. 54.*

seux que le Senat ait ordonné aux Egyptiens de compter leurs années du jour de la prise d'Alexandrie.

Quel est donc le temps d'où les Alexandrins ont commencé de compter la nouvelle ère instituée en l'honneur d'Auguste? C'est, suivant M. de la Bassie, depuis la mort de Cléopatre, & la réduction de l'Égypte en province Romaine. Ni l'un ni l'autre de ces événements n'est arrivé le premier du mois d'Août 724. car il se passa plusieurs jours depuis l'entrée d'Auguste dans Alexandrie, jusqu'à la mort de Cléopatre. Il y eut bien des négociations de la part des personnes qu'elle faisoit agir auprès d'Auguste, & de celles que l'Empereur envoyoit vers elle, pour l'engager à ne pas renoncer à la vie; ils eurent même une entrevue. Qu'on se donne la peine de lire tout ce détail dans Plutarque & dans Dion, on se convaincra que ce qu'ils rapportent n'a pu se passer dans un seul jour. Tant que Cléopatre vécut, non seulement Auguste ne luy enleva pas le titre de Reine, mais il luy donna des espérances de luy conserver son royaume; ainsi le commencement de l'empire d'Auguste en Égypte ne put estre fixé au premier d'Août de l'an de Rome 724. ni même aux jours suivans, Cléopatre vivoit encore, & estoit censée y regner.

*Plut. Anton. p.
954. & seqq.
Dion, lib. 41. p.
515. & seqq.*

Une seconde observation à faire, c'est que vraisemblablement l'Égypte ne dût commencer à se servir d'une nouvelle ère, qu'après la publication de l'édit par lequel elle fut réduite en province de l'Empire Romain. Jusqu'alors il estoit incertain s'il y auroit un changement total de domination; Auguste pouvoit rendre la Couronne aux enfants de Cléopatre, ou la donner à quelqu'un des Rois alliez de la République. Il semble que cet édit, & les réglemens qu'il devoit contenir, n'ont dû estre publiez qu'après que tous les Nomes de l'Égypte, même les plus reculez, furent soumis aux Romains. Pour tout cela, ce n'est pas trop que d'avoir employé ce qu'il y avoit de jours depuis l'entrée d'Auguste dans Alexandrie, jusqu'au premier Thoth de l'an 719. de Nabonassar, de Rome 724. Il aura fallu bien plus de temps, si, avant que de publier ces réglemens, on a attendu la confirmation du

*Conf. Dion.
pag. 517.*

Sénat, comme il est très-vraysemblable; & en ce cas-là l'édit n'aura pu estre publié avant la fin de Septembre. C'est après cette publication qu'on a véritablement commencé de se servir de l'ère d'Auguste; &, suivant les apparences, pour en fixer le commencement au premier jour de l'année Égyptienne, on l'a fait remonter à quelques jours avant la publication de l'édit. Ainsi des quatre éres usitées successivement chez les Égyptiens, M. de la Bastie n'en trouve aucune qui soit contraire à l'usage qu'il croit avoir esté reçu en Égypte pour les années des Empereurs, & il y en a deux qui le supposent évidemment.

La troisième partie du Mémoire de M. de la Bastie est employée à combattre les solutions que M. de la Barre proposoit pour résoudre les difficultez chronologiques qui se rencontrent sur les Médailles Égyptiennes de Galba & de Probus.

*Voy. Xiphil. in
Galb. & Zonar.
Annal. tom. 11.*

Dire que Galba ayant régné neuf mois treize jours, la nouvelle de sa mort a esté portée si tard en Égypte qu'on y avoit déjà frappé les nouvelles espèces qu'on devoit distribuer le premier jour de sa seconde année, c'est, suivant M. de la Bastie, supposer un fait destitué de vraysemblance; car à qui pourra-t-on persuader que la nouvelle de la fin tragique de Galba n'est parvenue en Égypte qu'au bout de deux mois? Des nouvelles de cette importance ne sont-elles pas toujours portées avec une extrême vitesse dans tous les lieux où l'on a intérêt de les sçavoir? Peut-on penser que le successeur de Galba n'a pas dépêché en diligence dans toutes les provinces pour y annoncer son élection? Qu'il a négligé de faire partir un bâtiment pour en porter plus vite la nouvelle en Égypte, province considérable, & dans laquelle il y avoit une armée? Au défaut des bâtiments, que des vents contraires pouvoient ou faire périr ou arrêter, dans une saison aussi rude pour la navigation que le mois de Janvier, a-t-il fallu si long temps pour aller par terre de Rome jusqu'au Déroit qui sépare l'Europe de l'Asie, & après l'avoir passé, continuer la route jusqu'en Égypte, à cheval ou en voiture? On sçait qu'Auguste avoit établi sur toutes les grandes routes, d'intervalle en

en intervalle, de jeunes gens dispos, & qu'ensuite il y établit des voitures, pour estre plutôt averti de ce qui se passoit dans les provinces: *Quò celerius sub manu annuntiarì, cognoscique possit quid in provincia quaque gereretur, juvenes primò, modicis intervallis per militares vias, dehinc vehicula disposuit.* Ce sont les termes de Suétone. Plutarque rapporte que d'abord après la mort de Néron, les Consuls se précipèrent à Galba des esclaves publics, pour luy porter le Senatus-consulte fait en sa faveur, & qu'ils donnèrent à ces esclaves des passeports scellez de leurs sceaux, afin qu'en les voyant, les Magistrats des villes qui se trouvoient sur leur route, eussent soin de leur faire fournir de nouvelles voitures pour accélérer leur course. Il y avoit outre cela des soldats dispersez dans les provinces, & uniquement destinez à porter les nouvelles; on les appelloit *Curiosi, Frumentarii, Speculatores*, sur quoy l'on peut consulter les remarques de Saumaïse sur l'histoire Auguste. Ils faisoient une si grande diligence, que l'Orateur Aristide a cru ne pouvoir mieux exprimer avec quelle rapidité il fit un voyage à Rome, qu'en disant que les soldats chargez de porter les nouvelles ne le devançoient pas: ἔπε γὰρ οἱ τὰς ἀγγελίας κομίζοντες ἤ τρεπτότων ἡμῶν γὰρ παρήλθον. Pour faire sentir encore mieux que cette prétendue lenteur à porter les nouvelles de la mort de Galba en Egypte, est contraire, non seulement à la vraisemblance, mais même à la vérité, M. de la Bastie remarque que ceux qui proposent cette solution, sont obligez de supposer que la mort de Galba n'a esté connue en Egypte que vers les derniers jours du mois de Mars de l'an 69. puis-que la seconde année ne devoit commencer que le 13. d'Avril suivant, à moins qu'ils ne veuillent soutenir qu'on frappoit des Médailles pour la nouvelle année d'un Prince long-temps avant qu'elle commençât, ce qui n'a pas la moindre apparence. Othon n'auroit donc esté reconnu en Egypte qu'environ la fin du mois de Mars; & comme il n'auroit pas fallu moins de temps pour qu'on luy rapportât que la province & l'armée s'estoient déclarées en sa faveur, jamais Othon n'auroit pu en recevoir la nouvelle, puisqu'il se tua le 16. d'Avril de la

Sueton. Aug.
cap. 19.

Plut. Galb.
pag. 1056.

V. Salin. Nov.
a l'H. A. Script.
pag. 28.

Arist. Sem.
Sac. 11. tom. 1.
opp. pag. 304.

*Pagi, Crit. ad
ann. 69. n. 6.
Plut. Othon. p.
1073.*

même année, comme le P. Pagi l'a très-bien prouvé. Cependant, dans le discours que Plutarque luy fait tenir à ses amis, qui vouloient le détourner du dessein de se tuer après la défaite de son armée, il leur dit qu'il sent bien que tout n'est pas encore désespéré, qu'une partie des troupes & des provinces luy sont attachées, & parmi ces dernières il nomme l'Égypte, comme une de celles dont les secours estoient en marche.

*Tacit. Hist. 11.
79.
Suet. Vesp. cap.
6.*

Si la nouvelle de la mort de Galba n'avoit pu estre portée en Égypte qu'en deux mois, la nouvelle de la mort d'Othon n'auroit dû, par la même raison, y arriver qu'à la fin de Juin, puisqu'Othon ne se tua que le 16. d'Avril. Nous avons cependant un assez grand nombre de Médailles de Vitellius frappées en Égypte, & nous sommes assurés que Tibère Alexandre Gouverneur de cette province, y fit proclamer Vespasien dès le premier de Juillet. Or il y avoit eu auparavant quelques jours de fermentation, pendant lesquels il n'est pas vraisemblable qu'on se soit avisé de battre monnoye au coin de Vitellius.

M. de la Bastie prévient ici une difficulté qu'on pourroit luy opposer, sur ce que la nouvelle de la mort d'Othon a dû arriver beaucoup plus vite en Égypte, que celle de la mort de Galba, par la raison que l'une estoit arrivée dans une saison bien plus favorable à la navigation, que l'autre.

*Plut. Othon. 7.
1068.*

Mais pour que cette objection eût quelque force, il faudroit supposer qu'à l'avènement d'Othon, les vents ont esté plus contraires à ceux qu'il envoya l'annoncer en Égypte, qu'à ceux qu'il dépêcha dans la Syrie & dans la Judée. Plutarque, avant que de parler de la prise des passages des Alpes par l'armée de Vitellius, rapporte qu'Othon avoit reçu des lettres satisfaisantes de la part de Mucien qui commandoit en Syrie, & de Vespasien Général de l'armée qui faisoit la guerre contre les Juifs. Cela se passa plus d'un mois avant la mort d'Othon. Il n'avoit donc pas fallu plus de deux mois pour que la nouvelle de son éléction fût portée à ces provinces, & pour avoir la réponse de ceux auxquels il l'avoit notifiée. Par quelle raison auroit-il fallu deux fois plus de temps pour la faire sçavoir en

Egypte, qui n'estoit guères plus éloignée? On sera toujours obligé d'entasser conjectures sur conjectures, quand on ne vaudra pas se servir d'un principe simple, & qui fût le seul pour résoudre toutes les difficultez. Celuy sur lequel M. de la Bastie fonde son explication, peut encore servir à rendre raison d'une particularité qu'on peut remarquer à l'égard des Médailles Egyptiennes de Galba; on en a tout au moins autant, & avec un aussi grand nombre de revers differents, de la seconde année que de la première. La raison de cela est aussi difficile à rendre, dans le système de M. de la Barre, qu'il est aisé de l'expliquer en suivant l'opinion de M. de la Bastie. Car Galba ayant esté élu au commencement d'Avril de l'an de Jesus-Christ 68. & estant mort le 15. de Janvier suivant, il se trouve qu'il a regné à peu-près autant de temps avant & après le premier de Thoth.

*V. Hard Opp.
Sib. p. 5. 725.
U. 169.
P. in Th.
Maurice.*

*V. Pagi, Diss.
Hypot. n. 12.*

M. de la Bastie examine ensuite l'explication que M. de la Barre avoit voulu donner aux Médailles sur lesquelles on trouve la huitième année de Probus. En supposant, dit-il, que les six mois d'interregne qui suivirent la mort d'Aurélien, & les six mois du regne de Tacite, furent comptez en Egypte pour la première année de Probus, a-t-on fait attention que Tacite fut solennellement élu par le Sénat, & généralement reconnu par toutes les armées & par toutes les provinces? Nous avons des preuves particulières que l'Égypte luy avoit prêté serment, puisqu'elle avoit fait frapper des Médailles sur lesquelles on avoit marqué la première année de son regne. Il y en a trois de moyen-bronze dans la collection du P. Bauduri; &, puisqu'on trouve à leurs revers ETOYC. A. qu'il y en a aussi de Probus sur lesquelles on lit L. A. peut-on dire que les Egyptiens ont confondu dans quelques Médailles ce que d'autres Médailles nous apprennent qu'ils ont très-bien distingué?

*Baudur. Num.
Inpp. tom. 1. p.
427.*

Les Inscriptions & les Médailles Latines achevent de prouver, d'une manière qui ne souffre pas de réplique, qu'on n'a point compté l'empire de Probus depuis la mort d'Aurélien inamédiatement, mais de son éléction après la mort de

Reines. Inscr.
pag. 320.

Tacite. Il y a dans le recueil de Reinésius, une Inscription qui fait concourir la sixième Puissance Tribunitienne de Probus avec son quatrième Consulat. M. l'Abbé de Rothelin a dans son Cabinet une Médaille d'argent de Probus, où on lit du côté de la tête, PROBVS P. F. AVG. on voit au revers un homme debout, vêtu de l'habit militaire appelé *Paludamentum*, tenant de la main droite un globe, & de la gauche une pique, au milieu de deux Enseignes militaires, & pour légende P. M. TR. P. VI. COS. V. PP.



Voilà deux témoignages qui prouvent que la sixième Puissance Tribunitienne de Probus, a concouru avec son quatrième Consulat, qui est de l'an de Jesus-Christ 281. & avec le cinquième, qui est de l'an 282. Probus ayant esté fait Empereur par l'armée, au mois d'Avril 276. & reconnu solennellement par le Sénat le 3. de Juillet de la même année, il s'ensuit que la sixième Puissance de Tribun a commencé au mois d'Avril, ou au mois de Juillet de l'an 281. & qu'elle n'a fini qu'en l'un de ces deux mois de l'an 282. & par conséquent qu'elle a concouru en partie avec ses quatrième & cinquième Consulats. Au contraire, si son empire estoit compté dès après la mort d'Aurélien, arrivée au mois de Mars de l'an 275. il seroit tout-à-fait impossible que son cinquième Consulat eût pu concourir avec la sixième Puissance Tribunitienne, qui auroit fini plus de six mois avant qu'il eût esté fait Consul pour la cinquième fois.

V. Pagi. Crit.
ad annum 275.
Ann. 2. 3.

Les Médailles de Galba & de Probus ne sont pas les seules qui ont déterminé M. de la Bastie à embrasser le sentiment

qu'il a défendu dans son Mémoire. Nous en avons d'Hadrien & de Claude le Gothique, qui paroissent ne pouvoir estre expliquées, qu'en suivant le parti qu'il a pris pour celles de Galba & de Probus. Hadrien a commence de regner le 11. du mois d'Août de l'an 117. de Jesus-Christ, il est mort le 10. de Juillet de l'an 138. on en peut voir les preuves dans la Dissertation *hypatique* du P. Pagi, & dans la Critique de Baronius. Le Cardinal Noris, qui avoit d'abord esté d'un sentiment contraire, s'est enfin rendu aux raisons du P. Pagi, & il a esté suivi par M. de Tillemont. Quatre Médailles d'Hadrien, deux en moyen & deux en petit-bronze, ont au revers, L. K. B. *anno .xviii.* comment trouvera-t-on qu'un Prince qui n'a regne que vingt ans, & pas tout-à-fait onze mois, a pu compter sa vingt-deuxième année, à moins qu'on ne suppose que la première a esté comptée du premier Thoth qui précéda son avènement? car, ni au commencement ni à la fin de l'empire d'Hadrien, il n'arriva aucun événement singulier qui ait pu donner lieu à une manière de compter différemment ses années.

Dira-t-on encore que la nouvelle de la mort d'Hadrien, n'arriva en Egypte qu'après qu'on eut frappé des monnoyes pour l'année qui devoit commencer? Et croit-on que si les Egyptiens s'estoient une fois trompez en fabriquant des pièces de monnoye d'avance, ils ne se tinssent pas sur leurs gardes, pour ne pas retomber dans le même inconvénient? On ne doit pas admettre sans aucune preuve, qu'on trouve communément de ces Médailles qu'on suppose frappées d'avance pour des Princes qui n'ont pas vécu jusqu'à la date que ces Médailles portent. Quand il seroit aussi vray qu'il est incertain, qu'on frappoit d'avance des pièces de monnoye, pour les distribuer au commencement de la nouvelle année, n'est-il pas probable, que lorsque l'on venoit à sçavoir la mort de l'Empereur, avant le jour fixé pour la distribution, qu'en ce cas-là on refondoit ces pièces prématurées, & qu'on ne les répan loit pas dans le public?

Dans le système de M. de la Bastie, on n'est pas obligé de

Pagi. Dissert.
Baron. part. 1.
cap. 7.

Tillem. Hist.
de l'emp. t. II.
Note XVIII. sur
Hadri. p. 597.

*Tandar. Num.
Supp. tom. 1. p.
353.*

*Trebell. Foll.
Claud. cap. 4.*

*Leg. 11. Cod.
d. divers. Ref. r.*

*Noris, Parerg.
de vot. decem.
cap. 6.*

recourir à une faute de Monétaire, pour expliquer une Médaille de petit-bronze de l'Empereur Claude le Gothique, au revers de laquelle on lit *L. Δ. anno quarto*, quoyque ce Prince n'ait régné que deux ans & un peu plus de sept mois. Trébellius-Pollio nous apprend que la nouvelle de l'élection de Claude fut apportée à Rome le 24. Mars de l'an de J. C. 268. On dû compter en Égypte la première année jusqu'au premier Thoth, ou 29. d'Août suivant; de ce jour au 29. d'Août 269. la seconde; du 29. d'Août 269. à pareil jour de l'an 270. la troisiéme, & on commença de compter la quatriéme dès le 29. d'Août 270. Claude le Gothique ne mourut qu'environ deux mois après; car une Loy du Code qui porte son nom, nous apprend qu'il vivoit encore le 25. d'Octobre 270. Le Cardinal Noris l'a déjà remarqué.

Que l'on compare, dit M. de la Bastie en finissant, la simplicité d'un principe qui suffit seul pour résoudre toutes les difficultez que présentent les Médailles Égyptiennes des Empereurs, avec les différentes conjectures auxquelles on est forcé d'avoir recours pour les expliquer chacune en particulier, & cette seule comparaison fera sentir la nécessité où l'on est de l'admettre.

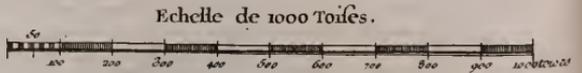


DU LOIRET ET DE SES ENVIRONS,
 Plan Géographique ordinaire du Roy 1759.



10. Moulin de St Julien seul débouché des eaux du Loiret en ce trajet.
 11. Ce lieu est célèbre par la résidence qu'y fit en 1563 Catherine de Medicis alors Reine, et Charles IX pendant le siege d'Orléans. La Cour demouroit dans une maison de M.^{rs} Thoinard, où la paix entre les catholiques et les Huguenots fut conclue et publiée: *Remeuse abbaye de St. Mesmin fondée par Clovis en 500, où la princip.^{le} noblesse étoit élevée.
 12. Chaissee, et Moulins de Loriniere où les eaux du Loiret sont encore retenus pour l'usage de ces Moulins.

13. Longue chaussée sur laquelle sont neuf Moulins qui barrent presque entièrement le Loiret.
 14. Ici est une source au fond du Loiret, plus forte, et plus abondante que celle d'où il tire son origine.
 15. Forte Digue qui arrête les trois quarts des eaux du Loiret a leur embouchure dans la Loire.



REFLEXIONS HISTORIQUES
SUR LE LOIRET.

LA connoissance de l'origine & du cours des Rivières, appartient proprement à la Physique; mais il est à leur égard d'autres circonstances, & sur-tout des traits historiques, qui sont absolument du ressort des Belles-Lettres. C'est ce qui a engagé M. l'Abbé de Fontenu à examiner attentivement le Loiret, petite rivière de l'Orléanois, qui coule depuis l'endroit qu'on nomme *la Source*, jusqu'au-delà du pont de Saint-Mesmin, où elle se jette dans la Loire, après un cours d'environ deux lieues. L'objet principal de cet Académicien, a été de rectifier & de ramener à leur juste valeur, les exagérations des Auteurs qui ont parlé de cette rivière, qui ne paroît considérable que parce que ses eaux sont retenues par des digues qui les font refluer dans son bassin; en effet, quelque belle & abondante que soit la source, elle ne fournit de l'eau que pour former un ruisseau d'une toise de largeur, sur deux pieds & demi ou trois pieds de profondeur. Cependant plusieurs Auteurs ont parlé du Loiret comme d'un prodige. Pappire Maffon, le plus sçavant de tous ces Écrivains, distingue dans son livre sur les fleuves de France, le Loiret de toutes les autres rivières, en ce que même dès sa naissance, c'est une rivière aussi considérable qu'à son embouchure, & capable de porter bateaux à sa source même^a.

1736.

A ce discours, ne croiroit-on pas voir un grand fleuve sortir du sein de la terre? Cependant les deux sources^b principales qui forment le Loiret, avec quantité d'autres petites sources qui sortent du fond de leurs deux bassins, ne donnoient

^a *In vicinia urbis Aureliæ, dit cet Auteur, Ligerulus oritur, tantus in esto quantum in fonte; alium enim fluvium & navicularum patientem emittit.*

^b *N.* Les grands changements que

Hist. Tome XII.

M. Boutin Receveur général de Tours, a fait faire aux bassins des sources du Loiret, en ont tellement changé la disposition extérieure, qu'il est difficile d'en faire la comparaison avec ce qu'ils étoient autrefois.

communément au débouché où leurs eaux se réunissoient en 1736. que six pieds d'eau en largeur, sur deux à trois de hauteur, c'est-à-dire, seize à dix-huit pieds cubiques d'eau, qui ne couloient que d'une vitesse moyenne. Or quelle comparaison y a-t-il à faire d'une si médiocre quantité d'eau, avec cinq cens pieds cubiques qu'a le Loiret à son embouchûre dans la Loire? Abondance qu'il doit, non à ses deux sources, qui ne peuvent porter jusqu'à la Loire qu'une très-médiocre portion d'eau, mais aux accroissements qu'il reçoit, soit du dehors par plusieurs grosses fontaines & quelques ruisseaux qui s'y rendent le long de ses bords, soit par les sources sans nombre qui naissent de toutes parts dans son fond, & en telle abondance, qu'elles fournissent la plus grande partie de ses eaux.

Coulon assure dans son ouvrage sur les rivières de France, que le Loiret est aussi grand à sa source, qu'au lieu où il entre dans la Loire avec ses bateaux chargez des vins & des bleds de la Sologne; bien différent, ajoute-t-il, des autres rivières, qui ne croissent que peu à peu, & ne reçoivent leur perfection qu'en parcourant plusieurs provinces, & qu'en se joignant sur leur route à d'autres rivières ou ruisseaux.

Cet Ecrivain ignoroit apparemment que le Loiret n'est point navigable dans près des trois quarts de son cours, qui est traversé en plusieurs endroits par des digues & des chaussées qui arrêtent ses eaux; il ne sçavoit pas non plus qu'il n'y a peut-estre aucune rivière en France qui, en deux lieues de chemin seulement, reçoive une aussi grande quantité d'eau que le Loiret.

Léon Tripaut Conseiller au Présidial d'Orléans, séduit par le préjugé populaire, ose avancer dans ses observations, que le Loiret n'est redevable de toute son abondance qu'à sa source, & le nomme pour cette raison *la source par excellence*: nom qui ne pourroit luy convenir qu'en ce qu'il est en quelque sorte toute source depuis son origine jusqu'à son embouchûre.

François le Maire, dans ses Antiquitez d'Orléans, enchérit encore sur les Ecrivains dont on vient de parler, & donne

le Loiret pour un miracle de Nature, qui dès sa source, commence à former un lac de quatre-vingt toises de large, assez fort pour soutenir, non-seulement de gros bateaux, mais même les plus grands vaisseaux.

Il est fort singulier que cet Auteur ait pris pour un lac naturel, un vaste bassin qui rassemble toutes les eaux des deux sources du Loiret, qui à l'extrémité de leur bassin commun, n'avoient qu'un débouché d'une toise de large, par lequel leurs eaux s'écouloient d'une vitesse moyenne dans un grand canal, où commence proprement le lit du Loiret. Il est encore plus étonnant que cet Auteur prétende qu'une masse d'eau de deux pieds & demi à trois pieds de profondeur, soit capable de porter les plus grands vaisseaux.

Il est vray que le Loiret reçoit à son embouchûre les plus gros bateaux de la Loire, d'où ils peuvent remonter jusqu'au pont de Saint-Mesmin, & non au-delà; mais ce n'est encore que par artifice, & nullement par ses forces naturelles, puisqu'il n'en est capable qu'à cause que plus des trois quarts de ses eaux sont soutenues & arrêtées à son entrée dans la Loire par une longue & forte chevrette ou estacade, qui le barre entièrement dans plus des trois quarts de sa largeur, pour ne luy laisser d'ouverture le long de son rivage, qu'autant qu'il en faut pour y faire remonter librement les gros bateaux de la Loire jusqu'au pont de Saint-Mesmin, qui n'en est qu'à une petite demi-lieüe, ce qui est en hyver d'un très-grand secours pour y mettre ces bateaux à couvert des glaces; les gelées les plus fortes n'ayant jamais aucune prise sur le Loiret, quelque violentes qu'elles puissent estre.

Comme les autres Auteurs qui ont parlé du Loiret, tels que Symphorien Guion dans son Histoire d'Orléans, Daviti, Mathy, Corneille, & en dernier lieu M. Peluche dans sa description de la ville & des environs d'Orléans, n'ont rien mis dans leurs ouvrages sur cette rivière, que d'après les Écrivains que l'on a citez, il seroit inutile de les réfuter chacun en particulier. A les entendre, on croiroit que les deux sources répandent des eaux en si grande abondance, qu'elles produisent

d'abord une grande rivière, sur laquelle il n'y a qu'à mettre les plus gros bateaux, & même des vaisseaux, pour y naviger à plaisir. S'il en estoit ainsi, ce seroit-là sans doute une grande merveille, & un miracle de la Nature, comme on le publie. Mais le peu d'observations qu'on vient de faire, découvre déjà combien il y a à rabattre des exagérations de ces Ecrivains, tant sur le Loiret, que sur ses deux sources qu'ils ont confondues en une seule. Il faut cependant avouer qu'on ne peut qu'être extrêmement surpris, lorsqu'arrivant au pont d'Olivet, à une demi-lieuë d'Orléans, on vient à découvrir d'un premier aspect une très-vaste étendue d'eau au milieu d'une belle & grande prairie, dans un lit beaucoup plus large que n'est celui de la Seine devant les Tuileries, avec un pont de cent vingt-cinq toises de long, composé de vingt arches. Qui ne s'imagineroit, en effet, voir une grande rivière de cinq cens pieds de large au moins, dont la source n'est pourtant qu'à trois quarts de lieuë de là?

Mais la surprise, ou plutôt l'illusion devoit se dissiper, lorsqu'on reconnoît que ce lit spacieux n'est occupé que par des eaux dormantes & comme mortes, dont le cours est si insensible, que les fétus qui sont sur sa superficie, ne reçoivent point d'autre impression que celle que leur peut communiquer l'agitation de l'air; de sorte qu'un pendule qu'on jetteroit dans cette eau pour en connoître la vitesse, y resteroit perpendiculaire, sans peut-être s'éloigner d'une seule ligne de la verticale.

Ce ne sont donc-là que des eaux amassées & retenues à une certaine hauteur, ainsi que le sont celles de toutes sortes de grandes pièces d'eau faites par l'art & non par la Nature. En effet, outre un grand batardeau qui resserre & arrête les eaux en cet endroit, le pont même d'Olivet sous lequel on se figure que le Loiret coule librement, est une digue qui en suspend presque entièrement le cours, ses principales arches étant si bien fermées & condamnées, que des douze sous lesquelles le Loiret devoit passer, il n'y en a qu'une seule qui soit ouverte; de manière même qu'on n'y laisse guères échapper que sept à huit pieds cubiques d'eau, sçavoir, cinq pieds

de large sur un pied & demi de haut, plus ou moins, selon que les eaux du Loiret haussent ou baissent, c'est-à-dire, qu'autant qu'il en faut pour faire aller le moulin qui est de l'autre côté de l'arche, ce qui n'est en quelque sorte qu'un filet d'eau, en comparaison de la prodigieuse étendue de son lit. Il y passe même si peu d'eau dans les temps de sécheresse, qu'il n'y en a pas pour lors assez pour faire tourner le moulin. Il alloit très-lentement en Octobre 1736. l'eau n'ayant alors que huit pouces de haut sur le glacis du moulin. Il ne put moudre en 1734. pendant une partie de l'année.

Presque toutes les eaux des deux sources du Loiret & de beaucoup d'autres qui naissent dans son sein, étant donc retenues au-dessus du pont d'Olivet, c'est se tromper que de les regarder comme des eaux qui formeroient une belle rivière, dont le propre doit être d'avoir un cours libre & naturel: *Flumen & Fluvius à fluendo*. On ne voit-là réellement qu'un immense volume d'eaux rassemblées dans un grand bassin.

En effet, poursuit M. l'Abbé de Fontenu, qu'on ouvre les arches du pont d'Olivet, qu'on rase les longues & fortes chaussées qui traversent le Loiret en plusieurs endroits, qu'on abbatte l'estacade ou chevrette qui le barre à son embouchûre, tout son lit se trouvera alors réduit presque à sec, à raison de la disproportion extrême qu'il y a entre sa grande largeur & profondeur, & entre la quantité d'eau qu'il peut recevoir de toutes ses sources, quelque riches & abondantes qu'elles paroissent. Que deviendrait pour lors le terrain que couvrent ses eaux? un large & long espace, qui n'ayant plus que très-peu d'eau, seroit rempli de joncs, de roseaux, & ne seroit plus qu'un marais impraticable.

Pour achever de détruire les fausses idées que des Auteurs graves ont données du Loiret & de ses sources, M. l'Abbé de Fontenu en fait ainsi la description.

Le Loiret, que Grégoire de Tours nomme *Ligeretus*, Marius Evêque d'Avranches *Ligericinus*, & quelques Auteurs modernes *Ligerulus*, tire sa naissance du milieu des jardins du château de la Source, que Milord Boulinbrock, & depuis

M. Boutin, ont rendue la plus agréable & la plus charmante maison qui soit aux environs d'Orléans.

Deux sources fort abondantes, environnées de quantité de petites sources, donnent naissance au Loiret. La plus considérable de ces deux sources s'appelle *la grande Source*, & l'autre *la petite Source*, ou plutôt *le Bouillon*, à cause que l'eau qui s'en élève, semble bouillonner au-dessus de sa surface. Celle-ci, qu'on va décrire la première, à cause qu'elle est au-dessus de l'autre à cent soixante-dix toises de distance, sort de dessous terre par une ouverture ou bouche de cinq à six pieds de circonférence; l'eau s'en élance avec plus ou moins de force & d'abondance, suivant que les eaux de la Loire sont ou plus hautes ou plus basses; preuve que les eaux de cette source ne sont qu'un épanchement de celles de la Loire par quelque canal souterrain. Il en est de même de la grande source, mais la nature des terres par où passent ces eaux de la Loire, change entièrement leur qualité, les subtilise & les perfectionne.

La force avec laquelle les eaux de la petite source s'élevent de terre, leur fait former au-dessus de leur superficie un bouillon, dont l'effort étant amorti par la pression de l'air, ces eaux vont se répandre tranquillement à la ronde dans un fort beau bassin fait de main d'homme, long de seize toises sur onze de large, où elles sont retenues à la hauteur de deux pieds & demi à trois pieds, d'où elles sortent par une ouverture de six toises de long sur quatre de large, pratiquée à travers une allée, pour se rendre par un fossé de cinquante toises de long sur onze de large, dans une vaste pièce d'eau, faite aussi de main d'homme, dans l'étendue de cent deux toises de longueur sur vingt de largeur. Cette belle pièce d'eau regne le long de la terrasse du château, dont elle fait le principal ornement.

C'est de ce grand bassin que sort du fond d'un antre, ou plutôt d'un abîme, la grande source du Loiret, par une bouche de huit à neuf pieds de circonférence; ce qui donne huit à neuf pieds cubes d'eau au plus, lesquels avec les quatre pieds cubes d'eau que fournit le bouillon, c'est-à-dire, la

première source, font au plus douze à treize pieds cubes d'eau. Ainsi le surplus des seize à dix-huit pieds cubes d'eau qui passent par le débouché commun des deux sources du Loiret, vient de toutes les petites sources qui naissent du sein des bassins de ces deux sources. Cette source formoit aussi il y a quelques années à sa sortie, un bouillon au-dessus de sa surface, mais il a disparu depuis que Milord Boulinbrock s'avisa d'en faire élargir l'ouverture. Du fond de ce bassin s'élevent encore quantité de sources, l'une desquelles est même fort considérable.

Les eaux des deux sources sont recueillies & retenues dans ce bassin, à la hauteur de deux pieds & demi à trois pieds, plus ou moins, selon que les eaux de la Loire sont plus basses ou plus hautes. Elles y sont dormantes, & ne paroissent avoir aucun mouvement sensible, si ce n'est à leur débouché vers l'extrémité de ce bassin, où elles ont une issue de six pieds de large sur deux pieds & demi à trois pieds plus ou moins de haut. Ce débouché est la mesure la plus juste de la quantité d'eau que rendent ces deux sources à chaque instant. C'est par cette issue que leurs eaux s'écoulent dans un canal d'onze toises de large, qu'on doit regarder comme le commencement du lit du Loiret.

Il suffit de voir ce canal, qu'on nomme cependant une rivière parfaite dès son origine, pour juger qu'il a été creusé exprès, & qu'il ne doit sa largeur & sa profondeur, qu'à la main d'homme. M. l'Abbé de Fontenu prétend même que le canal de la rivière jusqu'au pont d'Olivet, est aussi de main d'homme; mais il se pourroit faire que les eaux de la source l'eussent formé d'elles-mêmes dans un terrain bas & humide.

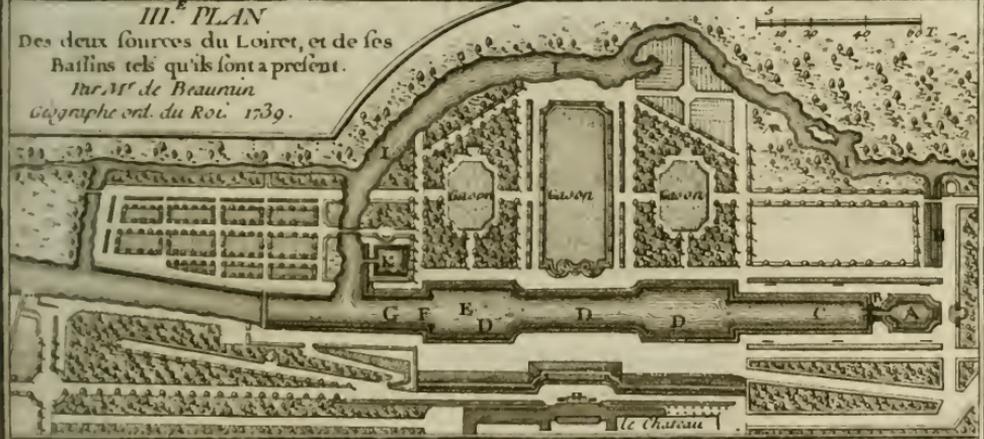
Quant à cette immense quantité d'eau qui se trouve renfermée dans le lit du Loiret, entre les ponts d'Olivet & de Saint-Mesmin, elle n'y vient pas tant de ses deux sources, qui n'y en envoient que très-peu, que de plusieurs grosses fontaines & de quelques ruisseaux qui sont le long de ses bords, mais sur-tout d'une infinité de sources qui regnent au fond de son bassin, dans toute sa longueur.

Il paroît par cette description des deux premières parties du Loiret, qu'il s'en faut beaucoup qu'il soit une grande rivière dès sa source ; on ne devoit pas même luy en donner le nom dans près des trois quarts de son cours ; ce titre ne doit luy convenir que dans la dernière partie de sa longueur, depuis la grande chaussée, qui le traverse presque d'un de ses rivages à l'autre, un peu au-dessus du pont de Saint-Mesmin, jusqu'à son embouchûre dans la Loire, dans l'étendue seulement d'une petite demi-lieuë. C'est de cette grande chaussée, qu'une partie de ses eaux se trouvant en liberté par les débouches qu'elles y ont pour faire aller neuf moulins, commence enfin à former un volume d'eau courante, assez considérable pour représenter une rivière qui coule librement dans son lit. Ce premier volume d'eau courante grossit beaucoup sur sa route, par l'accroissement que luy donnent quantité de sources qui naissent du fond du Loiret, dont une seule, qui s'en élève avec impétuosité vis-à-vis la première arche du pont de Saint-Mesmin, & qui forme un gros bouillon au-dessus de la surface de l'eau, est au moins aussi abondante que la grande source du Loiret. On assure que cette source vient d'un torrent fort rapide, qui a son cours bien avant en terre sous une raffinerie de sucre que l'on voit à l'entrée du pont. Il est étonnant que tant d'Auteurs ayent si fort vanté la grande source du Loiret, sans avoir dit un seul mot de celle qui est au-dessous du pont de Saint-Mesmin.

Mais quelque abondante que puisse paroître la quantité d'eau qui remplit le bassin du Loiret, depuis le pont de Saint-Mesmin jusqu'à son embouchûre, il ne contient néanmoins communément d'eau libre & courante, que cinq cens pieds cubiques ; trois fois moins qu'il n'en passe sous le Pont royal à Paris, où il s'en écoule à chaque instant deux mille pieds cubiques, selon la supputation qu'en a fait M. Mariot.

Pendant, malgré les préventions dans lesquelles on est dans tout l'Orléanois au sujet du Loiret, sur-tout au sujet de sa source, il faut convenir que l'un & l'autre sont dignes de la curiosité des Sçavants & des amateurs de l'Histoire naturelle.

A commencer



<p>Remoy</p> <p>A. Première source du Loiret nommée le Bouillon son bassin a été construit semblant élargi depuis 1734.</p> <p>B. Gorge de 4 toises de large, à l'extrémité de la quelle est un mur sous l'eau, par dessus le quel les eaux de la source passent en forme de nappe d'un pouce et demi d'épaisseur.</p>	<p>C. Ce Canal qui est a présent d'une toise de large, n'étoit en 1734 qu'un fossé qui n'avoit qu'une toise de largeur</p> <p>D. Ces trois parties n'étoient en 1736 qu'un vaste bassin d'une égale largeur, qu'on a retréci au milieu</p> <p>E. la 2^e et grande source du Loiret.</p> <p>F. Ici étoit en 1736 le débouche du grand</p>	<p>bassin, il n'avoit qu'une toise de large avec un petit au dessus, il en a si à présent</p> <p>G. En 1736 commença le grand canal du Loiret</p> <p>H. Ditch du Bouill. lors qu'il grossit trop.</p> <p>I. Ce canal dont les eaux sont presque mortes a vien ordinairement du Dhuy ruisseau qui vient s'y perdre.</p> <p>K. Grand Bassin d'eau.</p>
--	--	--



A commencer par les deux sources dont le Loiret tire son origine, quelle abondance ! On voit sortir du sein de la terre par ces deux sources, seize à dix-huit pieds cubiques d'eau, qui rendent le Loiret capable, dès sa naissance, de former un ruisseau assez considérable. La grande source du Loiret prend de si loin son essor de dessous terre, que l'autre d'où elle s'éleve est un abîme, dont il n'a pas esté possible jusqu'à présent de trouver le fond. Le Marquis d'Entragues Gouverneur d'Orléans en 1583. en fit sonder inutilement la profondeur avec trois cens brasses de cordes attachées à un boulet de canon, comme le raconte François le Maire dans son livre des Antiquitez d'Orléans. Après luy, Milord Boulbrock fit il y a quelques années, la même épreuve avec aussi peu de succès ; ce qui cependant ne prouve pas absolument une profondeur aussi considérable qu'on le croit, puisque le boulet de canon peut estre entraîné par l'extrême rapidité de quelque torrent qui se précipite au loin par des pentes souterraines. Quant à la petite source dite *le Bouillon*, on ne peut la sonder, & par conséquent en sçavoir la profondeur, à cause qu'elle vient obliquement.

Rien de plus singulier que ce qui arrive à la petite source dans les grands débordements de la Loire, car alors l'eau s'en élance avec une telle impétuosité, qu'elle forme un bourdonnement qu'on entend de quatre à cinq cens pas, ce qui vient apparemment de ce que se trouvant pour lors trop resserrée entre les rochers à travers lesquels elle a son cours sous terre, elle fait de grands efforts pour s'y ouvrir un passage.

Ce qu'il y a encore de particulier, c'est que les deux sources du Loiret annoncent dans le pays, par leurs crûtes inopinées, les débordements de la Loire, vingt-quatre heures avant qu'on apperçoive à Orléans aucune augmentation dans cette rivière. Ces crûtes inopinées sont alors une preuve assurée que la Loire est déjà débordée à quelques journées au-dessus d'Orléans ; ce qui prouve sans doute que ces sources tirent leur origine de la Loire, mais de fort loin, & qu'elles ne sont qu'un dégorgeement des eaux de cette rivière, qui s'estant creusées un canal

très-profond, vient en droiture se faire jour dans le jardin du château de la Source.

Si elles y arrivent vingt-quatre heures plutôt que la crûe de la Loire devant Orléans, c'est qu'elles ont plus de pente sous terre, qu'elles sont plus resserrées dans leur canal, & qu'elles viennent plus en droiture que les eaux qui coulent dans le lit de la Loire, en y faisant plusieurs tours & détours.

Le canal où coulent les eaux de ces deux sources, pourroit bien estre le même qu'un torrent qu'on assure dans le pays passer bien avant sous terre assez près du château de Cornet, qui n'est qu'à un quart de lieuë du château de la Source. Ce torrent fut découvert il y a quelques années par des ouvriers, qui, en creusant un puits, pensèrent y estre engloutis par des eaux qui s'élevèrent tout-à-coup avec violence.

Mais si la nature paroît admirable dans les sources du Loiret, on peut aussi assurer que l'art l'a beaucoup aidée par les digues & les chaussées qu'on a ménagées dans son cours. Quoy qu'il en soit, outre la beauté du canal, le Loiret nourrit des poissons qui sont d'un goût plus délicat que ceux de la Loire & des autres rivières du pays. Les légumes, toutes sortes d'herbes potagères, & les fruits qui croissent le long de ses rivages, passent pour estre les meilleurs de tous les environs. Il en est de même des pâturages des prairies du Loiret, qui sont excellents pour les bestiaux; aussi les laitages qui en viennent sont-ils les plus estimés de ces cantons-là. Il en est de même des vins des côteaux du Loiret. L'eau de cette rivière est saine & légère, elle ne gèle jamais; propriété qu'ont presque toutes les eaux souterraines & de sources, car le Loiret ne doit estre considéré que comme un amas immense d'eaux de sources vives, qui sortent à milliers du long de ses bords & du fond de son canal, depuis son origine jusqu'à son embouchure.

Les fumées épaisses & les vapeurs chaudes qui s'élevent du Loiret, venant à se répandre sur les terres voisines, les empêchent aussi de geler dans la rigueur des hyvers, & leur servent encore d'un très-excellent engrais; elles conservent même

alors la verdure des prairies d'alentour, & y entretiennent une espèce de printemps continuel.

Le nitre domine dans les eaux du Loiret, aussi sont-elles d'un verd foncé, à la différence de celles de la Loire, dont la couleur est blancheâtre, à quoy ne contribue pas peu la différence du fonds, dont l'un a beaucoup d'herbes, & l'autre n'est que du sable.

SUR LES PRETENDUES PIERRES DE Foudre.

L'ERREUR, pour estre ancienne, n'en est pas plus respectable, & on est toujours à temps de la découvrir. C'est ce qu'entreprit M. Mahudel, par rapport aux Pierres de Foudre, qu'il prouva dans un Mémoire lû à l'Académie, estre des instruments dont les premiers hommes se servirent avant l'usage de l'airain & du fer, ainsi que l'avoit avancé avant luy Mercatus Médecin du Pape Clément VIII. On reconnoît, dit-il, trois espèces de ces Pierres, que les Grecs nommoient *BPONTIA* & *KEPYNIAE*, parce qu'ils les croyoient estre tombées avec le tonnerre, lesquelles tirent leur distinction autant de la différence des substances minérales dont elles sont formées, que de leurs figures; car les unes ne sont que des métamorphoses de divers hérissons de mer, dont le test & la terre qui y a pris la place de l'animal qu'il renfermoit, ont esté pétrifiés; ce qui, chez les Modernes les a fait appeller *Echinites*, les Anciens les nommoient *Batyles*, prévenus d'un merveilleux qu'ils attachoient à leur usage.

La seconde espèce de Pierres de Foudre, est de celles qui, par l'abondance des substances métalliques qu'elles contiennent, se rapporte à la classe des Marcassites & des Pyrites figurées. On laissa aux Chymistes à en démontrer l'origine contre ceux qui croyent qu'elle est céleste, & on ne s'attache qu'à l'examen de celles d'une troisième espèce, qui sont d'une

En 1734.

*Metallotæca
Vaticana.*

substance purement pierreuse, & qui n'ont point reçu de la nature les figures qui nous les font admirer; c'est la main des hommes qui les leur a données, pour tenir lieu des instrumens d'airain & de fer mis depuis en usage.

Il se fait dans l'histoire des temps les plus reculez, mille recherches moins intéressantes; celle-ci a le mérite de nous détromper d'un faux préjugé qu'on avoit sur l'origine & la nature de ce genre de Pierres. Elle nous fournit d'ailleurs des preuves de l'industrie de nos premiers Peres pour subvenir à leurs besoins, & se procurer les commoditez de la vie; mais cette même découverte ne peut estre bien développée que par l'énumération d'une assez longue suite de faits sur lesquels elle est fondée.

Le premier est, que les hommes n'ont connu l'usage de l'airain & du fer, que plusieurs siècles après la naissance du monde; & que depuis son renouvellement par le Déluge, ils ont habité divers pays sans y avoir eu de long-temps l'usage de ces métaux. De ce premier fait, il en suit un second; sçavoir, que pour les nécessitez de la vie, il falloit qu'il y eût quelques instrumens d'une matière qui suppléât à l'airain ou au fer, & qu'il n'y en a point eu de plus propre que la pierre.

Le troisième fait est, que toutes sortes de pierres n'ont pu estre employées à cet usage; & que si la qualité de celles qui ont la forme de ces instrumens, est tout-à-fait semblable à celles que nous connoissons en masses informes, ces premières ne sont point tombées du Ciel, ne sont point des productions du hazard, mais que c'est l'industrie des hommes qui leur a donné les formes qui les font distinguer.

Enfin, que si l'on trouve une parfaite conformité entre quantité d'instrumens d'airain & ces sortes de pierres figurées, c'est une conséquence naturelle qu'elles ont servi aux mêmes usages que ces instrumens d'airain, & que ceux-ci n'auront été faits que sur le modèle & à l'imitation de ceux de pierre.

Il semble que ce n'ait esté qu'au hazard ou à de longues

recherches, que les découvertes des choses qui sont aujourd'hui les plus communes, ont esté réservées; aussi n'en attribue-t-on la plûpart qu'à des hommes du septième & du huitième siècle.

Telles sont celles des métaux, & sur-tout de l'airain & du fer, dont, selon l'opinion commune, nous devons l'invention, ou du moins le premier usage à Tubalcaïn fils de Lamech & de Sella. Or, suivant le calcul ordinaire que les Chronologues font des années du monde sur le dénombrement que l'Historien sacré nous donne des âges des Patriarches qui ont précédé le Déluge, Tubalcaïn avoit dans le x.^e siècle, toute la force de l'homme; & ainsi, sans vouloir positivement assurer qu'il soit l'auteur de la découverte de ces métaux, on peut au moins rapporter à son temps l'époque du premier usage qu'on en a fait. L'établissement de cette époque dans les arts nous laisse voir un long espace de temps, pendant lequel il paroît que les hommes ont esté privez d'instruments de ces métaux, par le secours desquels ils pussent se procurer les choses les plus nécessaires à la vie. Nous apprenons néanmoins par l'Historien sacré & par Joseph, qu'ils ne laissoient pas de cultiver la terre, pour la forcer à leur donner de quoy se nourrir. Ils abbattoient & fendoient des arbres pour se former des habitations; ils coupoient la laine des moutons dont ils estoient pasteurs, pour s'en faire des habits; ils vivoient de la chasse d'animaux sauvages, qu'ils ne pouvoient tuer à la course sans le secours de quelques armes qui les perçassent de loin; ils ne pouvoient en séparer la peau & en dépecer les membres, sans quelques instruments tranchants. L'Écriture fait même mention de la ville d'Enoch édifiée par Caïn, dont la construction suppose l'usage d'une quantité d'instruments, qui ont dû tenir lieu de ceux d'airain ou de fer, qui n'estoient pas encore connus.

Or M. Mahudel prétend que ces instruments estoient faits de ces pierres, dont il a rassemblé divers morceaux figurez que le temps a épargnez. Quelle matière plus convenable que la pierre? non des rochers, qui, pour estre séparée des masses

énormes dont elle fait partie, auroit demandé l'usage d'instru-
ments d'une matière encore plus dure qu'elle; mais celle de
ces masses détachées, mobiles, de différentes grosseurs, répandues de tous côtez sur la surface de la terre, faciles par
leur choc contre d'autres d'un poids plus considérable, d'une
substance plus dure ou d'une assiette plus ferme, à estre cassées.
Entre les fragments dans lesquels elles se divisoient, il s'en
trouvoit, de même que dans un morceau de glace ou de cristal
que l'on met en pièces, à angles taillants & tranchants, & à
angles aigus, propres, suivant leur longueur & leur plus ou
moins d'épaisseur, à servir de haches, de coins, de couteaux,
de focs de charrue, d'armes perçantes & pointues, capables
de pénétrer & de blesser, par la manière de les lancer; & par
le frottement réitéré des côtez de ces éclats de pierres desti-
nez à estre tenus à la main, ils émouffoient contre d'autres
pierres plus dures, ou contre des masses de rochers plus soli-
des, leurs vives arêtes, & les polissoient pour n'en estre pas
blessez, & pour s'en servir plus commodément: souvent
même ils trouvoient, comme nous trouvons quelquefois sur
les bords des rivières ou dans le lit des torrents, lorsqu'ils sont
à sec, de ces sortes de cailloux, dans lesquels le roulis & le
frottement continuel qu'ils ont essuyé les uns contre les autres
en des sens différents, ont perfectionné les formes de coins &
de haches, que le hazard de la fracture n'avoit fait qu'ébau-
cher; & s'il leur manquoit encore quelque chose pour leur
donner tout-à-fait la forme de quelques-uns de ces instru-
ments, ils en achevoient l'ouvrage avec une patience extraor-
dinaire.

Les genres de pierres dans lesquels nous reconnoissons ces
qualitez de la dureté, de la facilité à se casser, & à former en
se cassant, de vives arêtes tranchantes & des angles pointus,
sont les *cailloux*, dont les couleurs varient suivant les pays
dans lesquels on les trouve; la pierre de touche, le basalte, si
distingué entre toutes les autres pierres par son extrême dureté,
qui le faisoit employer en Egypte aux statues des Dieux;
mais la pierre des fragments de laquelle on pouvoit tirer plus

d'instruments tranchants, c'est sans contredit celle que nous appellons pierre à fusil; & la raison de cette préférence, vient de la propriété de former en se cassant, de ces vives arêtes en tous sens, aussi-bien que les agathes, qui peuvent se rapporter au genre des cailloux. S'il y a même quelque fond à faire sur les étymologies, pour s'en servir à expliquer l'origine & la nature des choses, on peut dire que dans le nom de *silex* donné au caillou, & qui paroît n'être qu'une contraction de l'ancien mot *sicilex*, que Festus croit dérivé de *scindere*, couper, on découvre une idée de ce premier usage des fragments de ce genre de pierre; aussi le terme de *sicilex* est-il employé synonymement dans quelques Auteurs, pour désigner un instrument qui coupe: *Silex*, dit Scaliger, *lapidem significat qui scilicet & lectus est quasi sicilex*.

Paulus, apud Festum.

Exercit. 105;

Si l'on trouve tous ces caractères dans un certain genre de pierres figurées que l'on conserve dans les Cabinets, parce qu'on croit qu'elles sont tombées du Ciel avec la foudre, si on y observe encore différentes formes par lesquelles ces pierres imitent parfaitement les premiers instruments qui tenoient lieu aux hommes d'instruments utiles, on fait disparaître l'erreur plus que populaire. On a la preuve que des pierres qu'on croyoit d'une origine céleste, n'en ont qu'une terrestre, très-semblable aux autres pierres; que leurs figures qu'on s'imaginait être, ou des jeux de la nature, ou des marques de la colère divine, ne sont que des ouvrages de l'art, & l'on aura en même temps acquis la connoissance des plus anciens monuments qu'on puisse souhaiter de l'industrie de nos premiers Peres.

Pour mieux réussir dans cet examen, M. Mahudel a comparé avec nos cailloux de différentes espèces, autant de ces prétendues Pierres de Foudre qu'il en a pu voir; & il a tiré de tous les Auteurs d'Histoire naturelle des Fossiles, & de tous ceux qui nous ont donné des descriptions de Cabinets, autant qu'il a pu de desseins de ces pierres figurées; & par les comparaisons qu'il a faites, & que chacun peut faire de la nature de celles-ci avec celle de ces différentes espèces de

cailloux, & de leurs formes avec celles de tant d'instruments, d'outils, & d'armes d'un usage antique que l'on découvre encore tous les jours plus en airain & en bronze qu'en fer, il croit pouvoir donner comme un fait certain, que ces pierres ont été taillées pour les mêmes usages que ces instruments d'airain.

Les Naturalistes trouveront dans cette comparaison de ces Pierres de Foudre avec les cailloux de différentes espèces, une même substance, une même dureté, une même résistance à la lime, une même disposition à faire feu par le frottement des unes contre les autres, la même propriété de former en se cassant, des fragments à angles taillants & pointus, & des lames tranchantes & aigûes, enfin les mêmes couleurs que celles qui sont propres aux cailloux de certains pays.

Planche II. Et les Antiquaires, dans l'observation de ces mêmes prétendues Pierres de Foudre, reconnoîtront des masses de marteaux plus épaissés d'un côté que d'un autre; plattes par une

Planche I. des extrémités, & rondes ou pointues par l'autre, & percées par le milieu pour y faire entrer un manche; des coins plus

Planche III. ou moins gros à taillants plus ou moins aigus; des haches

Planche IV. propres à être attachées à des manches, ou à être tenues à la main; des formes de ciseaux semblables à ceux des masons; des couteaux à tranchants droits & arrondis, destinés à couper en pressant horizontalement & en appuyant perpendiculairement sur un plain; des lames larges à deux tranchants, aigûes par l'une de leurs extrémités, & d'autres étroites moins

Planche V. longues, plattes ou triangulaires, terminées par une de leur extrémité en pointes très-perçantes, & ayant à l'autre un allongement propre à les enfoncer au bout d'un bâton, ou une prise pour les lier fortement à l'extrémité d'une canne, pour imiter les pertuisannes, les picques, les javelots, les dards & les flèches, autant d'objets qui reparoissent sous des formes si pareilles, en pièces antiques de bronze ou d'airain dans les Cabinets des curieux, qu'en voyant sur le papier les desseins des uns & des autres de ces instruments, on ne les discerneroit pas si l'on n'étoit prévenu de la différence des

matières

Instrumens de Pierre

*employez par les premiers hommes pour les Arts
et qualifiéz de Pierres de Foudre par les Auteurs*

PLANCHE I.

Coins

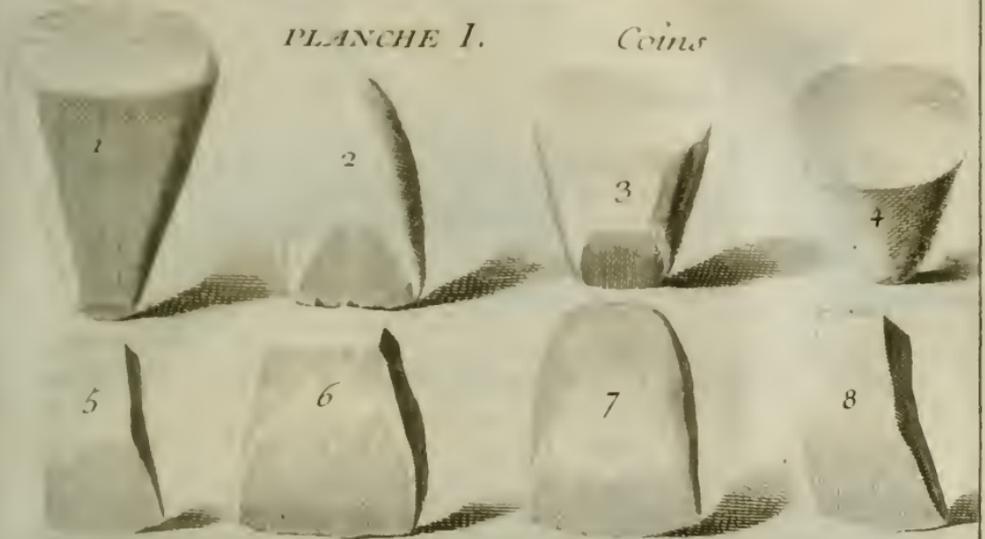


PLANCHE II^e

Pierres en forme de Ciseaux.



PLANCHE III^e

Pierres en forme de Marteaux





PLANCHE IV.

Haches



PLANCHE V.

Instrument à fouir la Terre



PLANCHE VI

Instrumens perçans en forme de fers de fleches, de Piques et de Lances.





matières dont ils sont composez. L'usage même de quelques-uns de ces instruments de pierre, a continué en certaines occasions depuis l'invention de l'airain & du fer, comme, par exemple, dans la circoncision des Juifs, suivant l'ordre que Dieu en donna à Josué *, ainsi que dans la mutilation que les Prêtres de Cybèle, à l'imitation d'Atys, estoient obligez de se faire, suivant Pline, avec quelque fragment d'un vase de terre de Samos; ou, selon Arnobe, avec un caillou aiguë, c'est-à-dire, avec une espèce de couteau de pierre, semblable à ceux que le temps nous a conservez.

*Lib. 35. cap.
2.
Adv. Gentes,
lib. 5.*

M. Mahudel n'expose point les raisons qui prouvent l'impossibilité que ces pierres se forment dans les nues; mais il termine ses réflexions, en disant qu'on peut regarder les habitants de l'ancien monde comme ceux du nouveau, qui, dans les usages ordinaires de la vie, & à la guerre, se servoient d'instruments de pierre, avant que les Européens leur eussent appris à en faire avec le fer; à quoy il ajoute, qu'à la simple inspection de ces prétendues Pierres de Foudre, il est évident qu'elles ont esté travaillées de main d'homme. L'airain & le fer firent insensiblement cesser l'usage incommode de ces premiers instruments; mais la terre qui en fut la dépositaire, parce qu'on les mettoit dans les cercueils de ceux qui s'en estoient servis, & dans lesquels on en trouve encore tous les jours, nous en a conservé un assez grand nombre pour nous convaincre de leur usage. C'est ainsi qu'à l'aide des découvertes qu'on en fait de temps en temps, une opinion qui ne paroïssoit d'abord qu'une simple conjecture, devient de jour en jour plus certaine, & détruit une vieille erreur.

* *Fac tibi cultros lapideos & circumcide secundò filios Israël. Jos. V. 2. & 7.*



SUR UN PASSAGE D'HERODOTE.

1734. **D**OM BERNARD DE MONTFAUCON rappelle ici une dispute littéraire qui s'éleva il y a quelques années entre M. Gronovius & luy, & qu'il soumet au jugement de l'Académie.

Hérodote, livre IV. chapitre CXCII. parlant de la Libye, s'exprime en ces termes : Η ὁ χώρα αὐτῆ τε καὶ ἡ λοιπὴ τῆς Λιβύης ἢ πρὸς ἑσπέρην, πολλὰ θηρωδέτερη τε καὶ ἀριστέρη ὅσῃ τῆς τῶν νομάδων χώρας· ἢ μὲν γὰρ δὴ πρὸς τὴν ἰὴν τῆς Λιβύης, τὴν οἱ νομάδες νέμονται, ἐστὶ ταπεινὴ τε καὶ ψαμμώδης, μέλει δ' ἐπίπυρον ποταμοῦ· ἢ δ' ἀπὸ τούτου τὸ πρὸς ἑσπέρην, ἢ τῶν ἀφοπίρων, ὄρεινὴ τε καὶ ἄρτα καὶ δασέα καὶ θηρωδὴς· καὶ γὰρ οἱ ὄφεις οἱ ὑπερμεγίστους, καὶ οἱ λέοντες καὶ τούτους εἰσι, καὶ οἱ ἐλέφαντες τε καὶ ἀρκτοὶ, καὶ ἀσπίδες τε καὶ ὄνοι οἱ τὰ κέρα ἔχοντες· καὶ οἱ κυνοκέφαλοι, καὶ οἱ ἀκέφαλοι οἱ ἐν τοῖσι φιδεσι τοὺς ὀφθαλμοὺς ἔχοντες (ὡς δὴ λέγονται γε ὑπὸ Λιβύων) καὶ ἀρσιοὶ ἄνδρες, καὶ γυναῖκες ἀρσιοί, καὶ ἄλλα πλῆθει πολλὰ θηρία ἀχατάψυτα.

Ce passage a esté traduit ainsi par Laurent Valla : *Regio autem hæc & reliqua Africa ad Occidentem vergens, multo frequentior est feris lybique quàm regio pastoralium. Nam quæ ad auroram Africa respicit, quam pastorales incolunt, Tritonæ flumine tenuis & depressa est & arenosa : hinc deinceps quæ aratorum est, vesperam spectans, montana valde est ac nemorosa, ferisque frequens. Siquidem apud hos & serpentes sunt supra modum grandes ac leones, elephantæ quoque & ursi, & aspidæ, & asini cornibus præditi ; & cynocephali, capita canina habentes, & acephali, non habentes capita, qui in pectoribus oculos habent, ut ab Afris memorantur, viri femineque feræ, & aliæ permultæ feræ haud ementitæ.*

Il estoit nécessaire de rapporter le passage entier, de même que la version Latine de Laurent Valla, afin qu'on pût distinguer ce qu'Hérodote luy-même raconte comme véritable, d'avec ce qu'il ne dit que sur la foy des Libyens, qui,

à l'exemple des autres Nations éloignées ou barbares, disoient souvent de leurs pays des choses incroyables, qu'il ne garantit pas. Il distingue ici la Libye orientale, qui estoit celle des Nomades ou des Bergers, de l'occidentale, où il y avoit des terres labourables, des forêts & beaucoup de bêtes sauvages, *des serpents d'une énorme grandeur, des lions, des éléphants, des ours, des aspics, des ânes cornus, des cynocéphales, ou animaux à tête de chien, des acéphales, ou animaux sans tête, qui ont les yeux sur la poitrine.* C'est ici qu'il ajoûte en parenthèse, à ce que disent les Libyens, pour marquer qu'il n'adoptoit point ce qu'ils racontotent de ces derniers animaux, *des hommes & des femmes sauvages,* poursuit-il, *& beaucoup d'autres animaux féroces,* ἢ ἄλλα πλῆθει πολλὰ θηρία ἀχατίψυσα, dit l'imprimé.

L'adjectif ἀχατίψυσα avoit révolté le P. de Montfaucon à sa première lecture d'Hérodote; celle qu'il fit ensuite des Auteurs Grecs de tout âge, le confirma dans l'opinion que c'estoit une faute de quelque copiste qui avoit passé dans l'imprimé. Il consulta les MSS. de la Bibliothèque du Roy & de celle de M. Colbert. Il y en avoit dans les deux, cinq d'Hérodote: l'un des cinq, défectueux à la fin de Melpoméne, n'a point le passage en question; des quatre autres, deux ont πολλὰ θηρία ἀχατίψυσα, & les deux autres πολλὰ θηρία ἀχατίψυσα. Il n'en fallut pas davantage pour le persuader que cette dernière leçon est la véritable, & que l'autre est une faute, & il la mit dans sa Paléographie, parmi celles que les anciens Copistes avoient introduites dans les Auteurs par des traits de plume équivoques.

Pag. 343.

Mais, malgré ses raisons, malgré l'autorité des Manuscrits, M. Gronovius, qui donna en 1715. une nouvelle édition d'Hérodote imprimée à Leyde avec la version de Laurent Valla, conserva l'ancienne leçon ἀχατίψυσα, & rejetta celle que Dom Bernard avoit proposée. Il dit que Valla, qui a rendu ces mots, θηρία ἀχατίψυσα par ceux-ci, *feræ haud ementita*, a pris ce terme passivement, pour exprimer que ces bêtes existoient réellement, comme on l'apprenoit, ou de la renommée, ou des Voyageurs qui avoient esté en ce pays-là,

ou enfin des peuples voisins qui attelloient leur existence, *vel ab fama*, dit-il, *vel ab quibusdam, qui peregrinati illuc ita retulerunt, vel ab vicinis, ut ille rumor esset*. Il soutient que le mot ἀγατάφουσα pris ainsi passivement, fait un fort bon sens. Il avoue pourtant qu'*ementiri* est pris dans Cicéron, tantôt activement, tantôt passivement, & que l'adjectif ἀγαταλυτος se peut entendre en l'une & en l'autre manière.

Quant à la leçon ἀγατάφουσα, il la rejette, parce qu'on trouve, dit-il, dans les Lexiques, *καταφύδισα* & *κατάφουτος*, ce qui autorise la leçon ἀγατάφουσα, mais qu'on n'y trouve ni *καταφάουμι* ni *κατάφουτος*, ce qui est, selon luy, une raison pour ne point admettre ἀγατάφουσα.

Les raisons de Gronovius n'ébranlèrent point le Pere de Montfaucon, mais elles l'engagèrent à faire de nouvelles recherches. Sçachant qu'il y avoit en Italie beaucoup plus de Manuscrits d'Hérodote qu'en France, il pria M. Vernai de Geneve, qui alloit en Italie, de conférer ce passage sur tous les Manuscrits de cet Auteur qui se trouvent dans les Bibliothèques de Milan, de Modène, de Venise, de Florence & de Rome. Il le fit avec beaucoup d'exacétitude, & luy en marqua toutes les variantes, dont voici le résultat.

Il y a dans la Bibliothèque Ambrosienne de Milan cinq
L. 23. Manuscrits, dont le plus récent, qui est in-8.° porte *ἡ ἀρχὴ αἰθρῆς, ἡ γενῶδες ἀρχία, ἡ ἄλλα πλῆθει πολλὰ θηρία ἀγατάφουσα*.

L. 15. Un autre plus ancien, ἀγατάφουσα.

A. 163. Un troisième de même ancienneté, ἀγατάφουσα.

C. 82. Un quatrième qui a trois cens ans, ἀγατάφουσα.

A. 253. in-
folio. Cette dernière leçon est aussi celle du cinquième, qui est le plus ancien & le meilleur.

Un Manuscrit d'environ quatre siècles, dans la Bibliothèque du Duc de Modène, a ἀγατάφουσα.

Armoire 6.
Tablette 2. N.º
4.

Des deux Manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise, l'un qui est du xii.º siècle, porte ἀγατάφουσα, & l'autre plus ancien, ἀγατάφουσα.

Armoire 2.
Tablette 3. N.º
4.

Des trois Manuscrits d'Hérodote qui sont à la Bibliothèque

du Vatican, les deux plus récents ont ἀγατάφυσα, & le troisième, qui est beaucoup plus ancien, porte ἀγετάφυσα. Deux de la Bibliothèque Palatine jointe à la Vaticane, ont ἀγετάφυσα.

N.º 1369.

A Florence, un Manuscrit du XI.^e siècle de la Bibliothèque de Saint Laurent, ἀγατάφυσα. C'est aussi la leçon d'un autre plus moderne. Un troisième à peu-près de même âge que le dernier, ἀγετάφυσα.

N.º 3. Dans

20.

N.º 29.

N.º 6.

Voilà seize Manuscrits dans l'Italie, dont sept ont ἀγατάφυσα, & neuf ἀγετάφυσα; & des quatre de la Bibliothèque du Roy, deux ont l'une & deux l'autre leçon. Le nombre est presque égal de chaque côté; mais c'est principalement à l'égard de ces sortes d'autoritez qu'on dit, *ponderantur, non numerantur*. Ceux qui se font appliquez à corriger les éditions des anciens Auteurs, n'ont pas fait difficulté de préférer une bonne leçon autorisée d'un seul Manuscrit, à une autre qui se trouvoit dans quatre, dans cinq & dans dix, mais qui ne convenoit nullement au texte.

Telle est cette leçon ἢ ἄλλα πλῆθει πολλά θηρία ἀγατάφυσα. En quelque sens qu'on prenne l'adjectif ἀγατάφυσα, il ne sauroit faire une suite raisonnable. Si on le prend activement, comme ἀφυσὶς s'explique souvent d'un homme véridique, qui ne sauroit mentir, cela peut-il convenir à des bêtes? Si on le prend passivement pour des bêtes qui existent réellement telles qu'on les décrit, & sur lesquelles on ne dit rien que de vrai, Hérodote ne s'accordera pas avec luy-même, puisque décrivant les animaux de la Libye Occidentale, il met d'abord ceux qui estoient connus; les grands serpents, les lions, les éléphants, les ours & les aspics; mais que quand il vient à ces animaux extraordinaires, qu'on ne connoissoit que sur le rapport des Libyens, & dont quelques-uns, selon toutes les apparences, n'ont jamais existé, tels que ces acéphales, qui n'ayant point de tête, avoient les yeux sur la poitrine, il dit qu'il ne parle que sur la foy des Libyens, ὡς δὴ λέγονται γὰρ ὑπὸ Λιβύων. précaution qu'il prend toujours quand il s'agit de Nations barbares, qui disoient de leurs

pays des choses incroyables, & souvent fausses. On demande donc si après avoir ainsi marqué qu'il ne garantit point ce que les Libyens rapportent de ces animaux de leur pays, il a pu finir en disant qu'ils parlent dans la plus exacte vérité : ce que signifie ici le mot ἀχάψευτα, selon Gronovius.

Il a beau dire qu'on trouve dans les lexiques καταψεύδωμι & χατάψευτος, & qu'on n'y trouve ni χαταψάουμι ni χατάψαυτος, & qu'ainsi il y a plus de raison à conserver ἀχάψευτα, que de lire ἀχάψαυτα. Car outre qu'il manque dans les plus amples lexiques, un nombre presque infini de mots qui se trouvent dans les anciens Auteurs imprimez, & que Dom Bernard en a luy-même ajoûté près de trois mille à son Constantin de l'édition de Portus, combien n'y en a-t-il pas d'autres encore dans ce grand nombre d'Auteurs & d'ouvrages Grecs citez par les Anciens, qui ne se trouvent plus ? Et combien ne voit-on pas dans les lexiques de ces mots composez, sans qu'on puisse trouver ceux dont ils sont dérivez ? On y voit, par exemple, ἀχαταγάνητος, ἀχαταληψία, ἀχατάλλακτος, mais on y cherche en vain χαταγάνητος, χαταληψία & χατάλλακτος. Et ce qui est encore plus fort, c'est qu'ἀψαυτος est un adjectif en usage, qui se trouve dans tous les lexiques, & que c'est principalement de ces adjectifs composez de l'α privatif, que se sont formez ceux qui admettent χτ dans la composition, comme ἀχάβλητος, ἀχάγγελτος, ἀχαταγάνητος, & un très-grand nombre d'autres.

Αχάψαυτος est composé d'ἀψαυτος, le χατα ajoûte plus de force à l'expression. Αψαυτος qui se trouve assez souvent dans les Auteurs, signifie, selon Hétychius, ἀπρωπίελατος, ἀνέπαφος, ἀψιλάφητος, *inaccessus, intradabilis, qui tangi nequit*; ἀχατάψαυτος a le même sens, & l'expression est même plus vive. Ce mot vient du verbe ψάω & ψάουμι, qui signifie *toucher* ou *approcher*. Plutarque, dans son *Traité de solertia animalium terrestrium & aquatilium*, se sert assez souvent de ce verbe & de ses dérivez. Il dit de certains crocodiles, que non-seulement ils entendoient la voix des Prêtres, mais qu'ils souffroient aussi qu'ils les touchassent : ἀκούσι τιὰ φωνῶν

χαλουμένων, ἢ τιῶν ψαδῶν ὑπερμύσειν. Il dit aussi qu'un autre animal se laisse toucher par les passants, ἢ περιερχομένου ψαδῶν ὑπὸ τῶν πασιόντων. Il se sert encore ailleurs dans ce même Traité, de ψάω, d'ὑπεψάω & de ψάομαι, dans le même sens d'approcher & de toucher, ce qui prouve que ce verbe & ses dérivés estoient d'usage dans cette signification, & par conséquent, que l'adjectif ἀχάτιψαυσα vient fort à propos dans ce passage d'Hérodote, καὶ ἄλλα πλήθει πολλαῖς θηρίαι ἀχάτιψαυσα, & alia bene multa fera intractabiles.

Cette diversité de leçons vient d'un tour de plume des anciens Copistes Grecs. Ils exprimoient *ω* & *ευ* presque de la même manière, par *Ϝ*; de-là est venu le changement d'ἀχάτιψαυσα en ἀχάτιψευσα. Les Copistes des temps suivans voyant ce trait de plume, ont lû, les uns *ευ*, & les autres *ω*. Il s'en est même trouvé qui ont cru qu'il n'y avoit-là qu'une lettre, & qui au lieu de παρ' αὐτῆς, écrivoient ὡςτις ποδ, ce qui renversoit tout le sens.

C O R R E C T I O N

De quelques autres Passages d'Hérodote.

M. DE LA BARRE a proposé la correction de trois passages d'Hérodote, qui luy paroissent manifestement corrompus. Il y en a deux sur lesquels il ne trouve aucune difficulté pour la restitution, c'est le premier & le troisième. Il ne se tient pas tout-à-fait aussi assuré du second.

En 1734.

Le premier passage est au 131.^e chapitre du premier livre, où l'Historien décrit les sacrifices des Perses. Quand ils veulent sacrifier, dit-il, ils n'érigent point d'autels & n'allument point de feu; ἔτε βωμοὺς ποιεῦνται, ἔτε πῦρ ἀναχέουσι, ils n'employent ni libations, ni flûtes, ni bandelettes, ni gâteaux; mais celuy d'entr'eux qui veut sacrifier, conduit la victime dans une place nette, & estant couronné par dessus sa tiare, d'une couronne faite ordinairement de myrte, il

I.

176 HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE
 invoque la Divinité à qui il prétend offrir le sacrifice. Il ne l'invoque jamais pour luy seul, mais pour tous les Perles, dans le nombre desquels le Roy est toujours compris. Après avoir partagé la victime & fait cuire les viandes, ἔπειν ὁ Διγμουσίλας χυ' μέρεα τὸ ἱρήιον, ἐψήσῃ τὰ κρέα, il les étend sur une couche d'herbes fraîches, mais principalement de tresse; & pendant ce temps-là un Mage qu'il a amené avec luy, chante la Théogonie, &c.

On s'apperçoit d'abord que cette description est vicieuse; l'Historien assure qu'on n'allumoit point de feu, on ne faisoit donc pas cuire les viandes, & il y a quelque faute de copiste dans ces mots, ἔπειν ὁ Διγμουσίλας χυ' μέρεα τὸ ἱρήιον, ἐψήσῃ τὰ κρέα.

Il se présente deux manières d'y rétablir le sens: la première *Iliad. 6. 321.* seroit de lire ἐψη, au lieu de ἐψήσῃ. Homère dit quelque part, qu'Hector estant allé à l'appartement d'Alexandre ou Paris, le trouva qui polissoit ses armes, ce qu'il exprime par ce vers,

Τὸν δ' εὖρ ἐν θυλάμοι ἀειχάλλεα πύχε' ἔποντα,

Hunc autem invenit in thalamo pulcherrima arma curantem. Et Eustathe a observé sur cet endroit, que ἔποντα a la même signification qu'ἀμφέποντα. En effet, il n'y sçauroit signifier autre chose que *nettoyer, polir*, en quoy consiste le soin qu'on prend des armes. On pourroit donc croire qu'Hérodote a fait un pareil usage de ce verbe dans la description présente, pour faire entendre qu'on disséquoit la victime, & qu'on en séparoit les chairs. Ce seroit le sens de ces mots, ἔπειν ὁ Διγμουσίλας χυ' μέρεα τὸ ἱρήιον, ἐψη τὰ κρέα; on les rendroit en Latin par ceux-ci, *postquam victimâ membratim confecisset, carnes curavit.* Après qu'il a disséqué la victime, & qu'il a pris soin des chairs, c'est-à-dire, qu'il les a nettoyées & séparées des os. Mais il y a une autre manière de corriger cet endroit, qui est bien plus précise; & l'on ne doit y lire, ni ἐψήσῃ qui fait un sens faux, ni ἐψη qui en fait un trop vague, mais ψήσῃ qu'Hérodote avoit écrit. Les Auteurs des Lexiques observent que le verbe ψαω signifie entr'autres choses, *radendo detergeo*, & voilà

voilà le sens dont on a besoin ici. Celuy qui sacrifioit, faisoit deux choses après avoir égorgé & écorché la victime, il la coupoit par membres, ensuite il détachoit les viandes des os : l'action de la couper par membres est exprimée par ces mots, *ἄξωμιλά :* *ἔν' μέρεα τὸ ἱρήϊον*, & celle de détacher les viandes, par ces autres mots, *ψίσσι τὰ χρέα*.

Le second passage que M. de la Barre a essayé de corriger, est au 49.^e chapitre du second livre. Hérodote y parle du culte de Bacchus, & il observe que ce fut Mélampus qui, ayant appris de quelle manière on honoroit ce Dieu en Égypte, introduisit les mêmes cérémonies dans la Grece, en y changeant peu de choses. Il continue : *ὃ γὰρ δὴ συμπεσέειν γὰ φήσω τὰ τε ἐν Αἰγύπτῳ ποιούμενα τῷ θεῷ, καὶ τὰ ἐν τοῖσι Ἑλλήσι : ὁμοῖοτα γὰρ ἂν εἴη τοῖσι Ἑλλήσι, καὶ ἔνεωτὶ ἐπισημένα : ἴμην ἔδδὲ φήσω ὅπως Αἰγύπτιοι παρ' Ἑλλήων ἔλαβον ἢ τοῦτο, ἢ ἀλλόγου πινόμενον.*

Henri Estienne n'a que trop montré combien ce passage l'embarrassoit, car dans l'endroit où on lit *ὁμοῖοτα γὰρ ἂν εἴη*, il a retranché la particule *ἂν* sans en avertir ; & malgré cela, il n'a donné qu'avec crainte sa traduction, qui en effet n'est pas supportable. *Neque enim dixerim casu contigisse ut eadem tum in Aegypto tum in Graecia huic Deo sacra fierent. Sunt enim uniusmodi apud Graecos, neque recens introducta, &c.* Il seroit difficile de prêter à quelqu'un un plus étrange raisonnement que celuy qu'Henri Estienne prête à Hérodote : « ce n'est pas, luy fait-il dire, par un effet du hazard que Bacchus est honoré de la même manière en Égypte & en Grece ; pourquoy ? Parce que les cérémonies de son culte sont uniformes dans la Grece, & qu'elles n'y sont pas nouvellement introduites. » Il n'arrive jamais à notre Historien de raisonner. D'ailleurs, & Gronovius l'a déjà remarqué, rien n'est plus opposé à son dessein ; car on sçait qu'il s'attache par-tout, mais principalement dans le second livre, à prouver que tout ce qui concernoit les Dieux & leur culte, estoit assez nouveau dans la Grece.

Comment faut-il donc entendre ce passage ? On seroit obligé d'y renoncer, si on ne sçavoit que les plus anciens

Hist. Tome XII. . Z

Grecs donnoient quelquefois aux périodes où ils employoient la conjonction γάρ, un arrangement extraordinaire & bizarre; c'est-à-dire, qu'à l'aide de cette conjonction ils osoient commencer une période, ou même un discours entier, en marquant la cause de la chose qu'ils prétendoient établir, ou la raison de ce qu'ils vouloient persuader. C'est de cette manière que commence la lettre d'Harpagus à Cyrus, rapportée par

L. 1. c. 124. Hérodote : Ω πᾶν Καμβύσω, σὲ γὰρ θεοὶ ἐπορεύωσι (ὃ γὰρ αὐὸς ποτε ἐς τοσοῦτον τύχης ἀπίκευ) σὺ νῦν Ἀστυάγα ἢ σεαυτοῦ φρονεῖα πῶσαι. *Fils de Cambyses,idez enfin vous venger d'Aslyages votre meurtrier, car les Dieux vous protegent, & sans leur protection vous ne seriez pas heureusement parvenu à cet âge.* Il y en a d'autres exemples dans le même Historien, & en voici un de Sophoclé :

Ἰν Διάντ,
μαστ. γ. 177.

Ἀλλ' ὅτε γὰρ δὴ τὸ σὸν ὄμμα' ἀπέδραν,
Παπαροδσιν, ἅτε πῖλων ἀγέλαι
Μέγαν αἰγύπιον ὑποδείσαντες·
Τάχ' αὖ Ἰξάφνης εἰσὺ φανείης,
Σίγη πῆξιαν ἄφανοι.

Si le Poëte avoit voulu s'exprimer naturellement, il auroit arrangé ainsi la période: ἀλλὰ τάχ' αὖ σιγῇ πῆξιαν ἄφανοι, εἰ σὺ Ἰξάφνης παρείης· ὅτε γὰρ δὴ τὸ σὸν ὄμμα' ἀπέδραν, παπαροδσιν, &c. mais ses auditeurs estoient accoûtuméz à ces sortes de renversements. Or il y en a un pareil dans l'endroit dont il est question maintenant, car ces mots, ὁμόπρῳπα γὰρ αὖ τῷ τοῖσι Ἐλλασι, χαὶ ὃ νεωστὶ ἐσημέτα, ne se rapportent pas à ce qui précède, mais à ce qui suit, ἔδῃ φησω, &c. Ces mots ne se rapportent pas à ce qui précède; car il est évident que, soit que les cérémonies du culte de Bacchus fussent anciennement établies dans la Grece, ou qu'on les y eût introduites depuis peu, leur nouveauté ou leur ancienneté n'avoit aucun rapport à la réflexion que l'Historien venoit de faire, sçavoir, que ce n'estoit pas par un pur effet du hazard que ces cérémonies estoient les mêmes en Egypte & en Grece. Tout au

contraire, ces mots conviennent parfaitement à ce qui suit, *ὃ μὴν ἔδιδε φήσω*, &c. car s'il estoit vray que les Grecs ne connoissent que depuis assez peu de temps les cérémonies du culte de Bacchus, l'Historien avoit raison d'assûrer que l'Égypte, où ces cérémonies estoient très-anciennes, ne les avoit pas apprises de la Grece.

Mais ce n'est pas assez d'avoir découvert l'arrangement de ces périodes, on n'en connoît encore le sens qu'en partie; & pour achever de les entendre, il est absolument nécessaire de faire une légère correction à ces autres mots, *ὁμόχροα γὰρ αἰ ἕ τῶσι Ἑλλησι, καὶ ἔ τωσὶ ἑσσημέα*.

Qu'est-ce en effet que *ὁμόχροα*, & quel peut estre son usage en cet endroit? Il n'y en a aucun: au lieu que si on y substitue *ὁμόχροα*, il semble que tout devient très-clair: *ὁμόχροα γὰρ αἰ ἕ τῶσι Ἑλλησι*, &c. *Je ne dirai point non plus que les Égyptiens aient appris ces cérémonies des Grecs, ou qu'ils tiennent d'eux quelque autre usage appartenant à la religion; car il faudroit pour cela qu'on n'eût pas introduit depuis peu ces usages dans la Grece, mais qu'ils eussent commencé à exister avec les Grecs; c'est-à-dire, qu'ils fussent aussi anciens que la Nation Grecque. C'est-là au figuré la signification de l'adjectif ὁμόχρονος, qui signifie au propre, simul nutritus & educus: lorsqu'Hérodote parle des animaux d'Égypte, il dit qu'il y en a de familiers, qui vivent avec les hommes, & d'autres qui vivent éloignez d'eux, ce qu'il exprime par ces mots: καὶ τὰ μὲν σῶχροα αὐτοῖσι τοῖσι ἀθρώποισι, καὶ ὁ ἄλλοι. De plus, en parlant du Roy Rampsinite, il observe qu'aucun de ses successeurs n'eut ses coffres aussi bien remplis que luy, ἔδιδνα τῶσ ὕπερον ἑπιτραφέντων βασιλέων, neminem eorum regum qui postea nutriti sunt; (sive vixerunt) car c'est ainsi qu'on lit dans le MS. du Grand Duc de Toscane, & dans le meilleur MS. de la Bibliothèque du Roy, au lieu d'ἑπιτραφέντων qui ne fait aucun sens. Ces exemples suffisoient pour pouvoir assûrer que le verbe περιφραδὸς signifie au figuré, vivre, exister, & l'adjectif ὁμόχρονος, celui qui a commencé à vivre, à exister en même temps.*

Lib. 2. c. 65.

Ibid. cap. 121.

La troisième faute que M. de la Barre a entrepris de corriger, III.

est très-considérable, elle se trouve au 27.^e chap. du cinquième livre. L'Historien ayant parlé des expéditions d'Otanès, Général des Perses en Europe, observe qu'après la réduction de l'Isle de Lemnos, il en donna la préfecture à Lycarète, qui abusa de son pouvoir, & fut assassiné peu de temps après par quelques-uns de ceux qu'il avoit maltraités; puis il ajoute: *ὄντ' ἄνυ νυ ποσάδτε ἔξεργάσατο στρατηγίσεσ μί τ' ὄ πολλόν* *ἄνεωσ ἀνεωσ χακῶν λυ· χαί ἤρητο ποδύτεσθ ἐκ Ναξου τε χαί* *Μιλίτεσ Ἰ'ωσι γίνεσθ χακῶ.*

Laurent Valle a ainsi traduit ce passage: *haec iste in sua praefectura perpetrabat: sed non diu in malis faciendis deluit. Et caperunt iterum è Naxo atque Mileto calamitates Ionibus fieri.* Henri Estienne n'a osé toucher ni au texte, ni à la version, il s'est contenté de marquer à la marge, que le mot *ἀνεωσ* luy estoit suspect: *sunt qui ἀνεωσ hic suspectum habeant, nec immeritò fortasse.* Mais Gronovius est d'un autre sentiment; il prétend que ce mot, qui proprement signifie *muet*, a esté employé métaphoriquement par Hérodote, & qu'en disant que Lycarète devint *muet de maux*, il a voulu faire entendre que la mort le mit hors d'état de faire du mal à autrui; & une pareille idée ne sert qu'à faire mieux sentir combien il est nécessaire de joindre le goût à l'érudition.

Il est constant que le mot *ἀνεωσ* est corrompu, parce qu'on ne peut dire d'un homme en aucun sens, qu'il est devenu muet de maux: mais pour trouver la vraie leçon, il est nécessaire d'observer que la courte période qui précède, *ὄντ' ἄνυ νυ ποσάδτε ἔξεργάσατο στρατηγίσεσ*, ne se rapporte pas à Lycarète, mais à Otanès. Hérodote, en effet, ne parle du premier qu'incidemment, & par rapport à la conquête qu'Otanès avoit faite de l'Isle de Lemnos. Il raconte de quelle manière ce Général estoit devenu un des Juges royaux, il entre dans le détail de ses exploits; & voulant passer à autre chose, il termine ce qui le regarde par ces mots, *ὄντ' ἄνυ νυ*, &c. sans penser au personnage épisodique de Lycarète: c'est-là la manière de terminer la plûpart de ses narrations, comme le savent les personnes qui l'ont lû avec attention. Ces mots

Ἐπιτάφιατο & στρατηγίας, conviennent parfaitement à un Général qui a fait des conquêtes : au lieu qu'ils ne sçauroient convenir au Gouverneur d'une Isle de très-médiocre étendue, qui n'avoit point de troupes sous ses ordres, & qui ne s'est signalé que par de mauvaises actions, qui luy ont coûté la vie.

Il résulte de-là qu'à ces mots *μὲν δ' ἔ πολλὸν χρόνον*, commence une narration toute nouvelle; & deslors il n'est pas difficile de voir qu'il n'est question que d'une très-legère correction pour rétablir le texte : rien n'y arrêtera, si on lit *ἀέσις* au lieu d'*ἀέως*, & ce n'est que le changement d'*ω* en *σι*. *Μετὰ δ' ἔ πολλὸν χρόνον ἀέσις χακῶν ἐν, καὶ ἤρχετο τοδεύτερον ἐν Νάξῳ καὶ Μιλήτῳ Ἴωσι γίνεσθαι κακὰ :* *Post hac, non diuturna malorum intermissio fuit, &c.* Le repos dont on jouit ensuite fut très-court, & les Ioniens recommencèrent à éprouver de nouveaux malheurs, qui prirent leur origine dans l'Isle de Naxe, & dans la ville de Milet.

R E S T I T U T I O N

Et explication d'un endroit de l'Æginétique d'Isocrate.

L'ÆGINÉTIQUE est un des plaidoyez d'Isocrate; il est intitulé *Æginétique*, parce que l'affaire se plaide devant les juges de l'Isle d'Ægine. Voici de quoy il est question. Un nommé Trasiloche a adopté son ami, luy a donné sa sœur en mariage, & l'a fait héritier de tous ses biens; une sœur, bâtarde de ce Trasiloche, dispute cette succession, & prétend faire casser le testament; c'est contre cette femme que le plaidoyé est composé, & c'est l'ami adopté par Trasiloche, qui est censé le prononcer. Il prouve d'abord que le testament est conforme aux Loix, & de l'Isle de Syphne, d'où Trasiloche & son ami sont originaires, & de l'Isle d'Ægine où le procès se juge, & du pays même de celle qui intente le procès. Ensuite, pour faire voir que le testateur a non-seulement suivi

les Loix, mais qu'en tout ce qu'il a fait, il a encore agi avec raison & avec équité, il représente aux juges, 1.° que cette prétendue sœur a toujours esté ennemie déclarée du testateur & de toute sa famille; que pour luy il leur a rendu aux uns & autres toutes sortes de services; qu'il a vëcu avec eux dans l'union la plus intime, & que par ses soins il n'a pas peu contribué à leur conserver ces mêmes biens qui sont le sujet de la contestation. Il entre ensuite dans le détail de tout ce qu'il a fait pour eux, & s'exprime de cette sorte : Καὶ αὖτις μὲν τῶν παλαιῶν πολὺ ἂν ἔργον εἶν λέγειν· ὅτι ὃ πᾶσιν ὡς παρῶν χετέλαβεν, ἔτυχεν αὐτοῖς ὑπερέμωρα τα πλεῖστα ἢ ὅσας ὡδὴ τοῖς ξένοις τοῖς ἐμοῖς· ὠόμεθε γὰρ ταύτῳ μάλιχα τῆ νήσαν ἀσφαλῆς ἔχειν, &c.

Ce qui ne fait aucun sens. Wolphius & Henry Estienne ont cru qu'il manquoit quelques mots dans le texte, & ont mis à la marge *desunt nonnulla*. La solution de cette difficulté se trouve en partie dans Harpocraton. Il dit : Παῖνος· Ἰσχυράτης· ἀγνητικῶν ὄνομα κύριον. Sur cette autorité changez πᾶσιν οὖς en παῖνος, & substituez un ο à l'ω de παρῶν, il n'y aura plus aucune obscurité dans le texte, & il ne faudra rien y suppléer. ὅτι ὃ παῖνος πάρον χετέλαβεν ἔτυχεν, &c.

Ce qui signifiera : *Je ne ferois pas si je voulois rappeler mes services anciens. Mais lorsque Pafnos s'empara de l'isle de Paros, la meilleure partie de leurs effets estoient en dépôt chez mes hôtes; car nous avions cru trouver plus de sûreté dans cette isle que par-tout ailleurs, &c.*

1736. Quand M. l'Abbé Vatry proposa cette restitution du passage de l'Æginétique d'Isocrate, quelqu'un luy dit à l'Académie, que M. de Valois dans ses notes sur le lexique d'Harpocraton, avoit déjà senti & presque levé la difficulté, ayant de même observé qu'il falloit lire παῖνος au lieu de παῖν οὖς. Il alla ensuite consulter cette édition qu'il n'avoit pas vûe, & il ajouta au plaisir de s'être rencontré avec M. de Valois, celuy d'avoir poussé plus loin sa découverte, & d'avoir achevé de rendre clair le passage, en changeant encore l'ω de παρῶν en un simple ο, πάρον.

Au reste, quelques recherches qu'il ait faites sur le Pafinos dont il est question dans ce passage, il n'a rien pu trouver qui le désigne davantage; mais ceux qui ont quelque connoissance des affaires de la Grece de ces temps-là, sçavent à combien de révolutions toutes les villes, & en particulier ces petites isles, estoient exposées; ainsi il n'est pas étonnant que l'Histoire ne nous ait pas conservé les noms de tous les Auteurs des troubles & des révolutions arrivées dans ces petits Etats; & sans se fatiguer en conjectures, qui seroient aussi ennuyeuses que superflues, l'autorité d'Harpocracion suffit pour établir qu'il y a eu autrefois un homme appelé Pafinos, qui s'empara d'une isle, & il paroît hors de doute que cette isle est l'isle de Paros. Car 1.^o il s'agit dans cet endroit d'une isle. 2.^o Paros est tout proche de Syphne où habitoient ceux dont il est parlé dans ce discours. 3.^o La correction de l'*ω* en *ο* est si plausible, qu'estant appuyée d'ailleurs par d'autres raisons, elle ne doit souffrir aucune difficulté.

QUE L'ANCIEN ISOCRATE

EST AUTEUR DU DISCOURS A DEMONICUS.

ON se plaint souvent que les Critiques des derniers siècles ont épuisé tous les sujets, & qu'ils ne nous ont rien laissé à faire après eux. Si on vouloit seulement s'appliquer à relever leurs méprises, il y auroit encore bien à travailler. Combien de peines ne se sont-ils pas données quelquefois pour corriger des textes qu'il faut aujourd'huy rétablir en leur premier état? Quelle subtilité, quelle érudition n'ont-ils pas employées, souvent pour faire dire à un Ancien ce qu'il n'a jamais pensé, & tout le contraire de ce que le simple bon sens veut qu'il ait dit? Combien de prétendues découvertes mal imaginées, & appuyées des preuves les plus frivoles, qu'il s'agit aujourd'huy de combattre? Enfin, si de sçavants Modernes ont quelquefois éclairci les ouvrages de l'Antiquité, &

184 HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE
 nous en ont facilité l'intelligence par leurs traductions, leurs
 commentaires, leurs conjectures, il n'est pas moins vray
 qu'ils les ont souvent corrompus & rendus plus obscurs; que
 toutes leurs gloses, leurs explications, leurs compilations,
 loin de nous abrégér le chemin des Sciences, ne font souvent
 que nous détourner du but; & que par conséquent, on ne
 scauroit trop s'attacher à l'étude des originaux mêmes, & ne
 consulter les Commentateurs que dans la nécessité, & tou-
 jours avec défiance. Un homme de bon esprit profitera plus
 par une lecture attentive de Cicéron, qu'en le parcourant le-
 gèrement avec tous les Interprètes qui se sont exercez sur cet
 excellent Ecrivain.

1737. M. l'Abbé Vatry, prévenu de la vérité & de l'importance
 de ce principe, a entrepris de combattre une opinion avancée
 & soutenue par deux Critiques célèbres, & adoptée ensuite
 par plusieurs Sçavants.

Le discours à Démonicus est le plus connu des ouvrages
 d'Isocrate; il a souvent esté imprimé à part, & il a esté traduit
 en différentes Langues; aussi est-il bien digne de celuy dont
 il porte le nom, de ce célèbre Athénien, ami de Platon & de
 Socrate, qui eut pour disciples les plus grands Orateurs de son
 siècle. Cependant Muret a prétendu qu'un autre Isocrate,
 contemporain de Denys d'Halicarnasse, en estoit l'Auteur.

*Variar. lectio.
 inio.*

*Henr. Steph. in
 Isocrat. Diatrib.
 Maufl. in Har-
 pocrat.*

Cette nouveauté a plû à Henry Estienne, & il a tâché de l'éta-
 blir par toutes les raisons qu'il a pu imaginer. Mauflac ensuite
 & quelques autres, ont adopté leur sentiment, comme estant
 hors de doute. M. l'Abbé Vatry commence par exposer les
 preuves qu'ils en donnent, & celles qu'on peut y opposer; il
 tâche ensuite de faire voir qu'il est beaucoup plus vraysembla-
 ble que l'ancien Isocrate est auteur de ce discours, que de l'at-
 tribuer à quelqu'autre Ecrivain que ce soit.

1.° Henry Estienne se fonde sur quelques expressions qu'il
 ne croit pas du bon temps de la Grece, & dont par conséquent
 l'ancien Isocrate n'a pas dû se servir; mais toutes ces expres-
 sions, ou se justifient très-aisément, ou se retrouvent dans les
 autres ouvrages, qui sont sans contredit de l'ancien Isocrate,
 aussi-bien

aussi-bien que dans les autres excellents Ecrivains du même siècle, ce qu'il est étonnant que Henri Estienne n'ait pas remarqué.

Voici quelles sont ces expressions :

- 1.° ἀκμὴν pour ἔπι.
- 2.° διότι pour ὅτι.
- 3.° μέλλομὲν σοὶ συμβαλέειν ὡν ἤξει τοῖς, &c. au lieu de πῶν ἤξει.
- 4.° τῆς πρὸς ἡμᾶς φιλίας pour πρὸς ἀλλήλους.
- 5.° χαλεπὸν μὲν ἔργον ὀπιχειροῦσιν pour χαλεπὸν μὲν ἔργον.
- 6.° πῆρθε τὰ παρόντα pour τοῖς παροῦσι.

1.° ἀκμὴν pour ἔπι. Henri Estienne se trompe, quand il pense qu'ἀκμὴν dans le discours à Démonicus, soit synonyme d'ἔπι, il y signifie *in ipso fervore*. Isocrate dit à Démonicus, non qu'il étudie encore la Philosophie, ce qu'on pourroit dire à un homme de soixante-dix ans, mais il luy dit qu'il est dans la plus grande force de ses études, ce qui convient parfaitement à un jeune homme; qu'ἀκμὴν soit ici adverbe, cela ne peut souffrir aucune difficulté, parce que ces sortes d'adverbes ne sont que des accusatifs singuliers, régis par des prépositions sousentendues, & qu'il suffit, pour qu'ils soient dans l'analogie de la Langue, que les substantifs dont ils sont des cas, soient en usage dans la même signification que l'adverbe. Or, ἀκμὴ est pris souvent dans le même sens par Isocrate: Ἄλλ' εἰδὼς μὲν τὸ λόγον τοῦτον ἔ τῆς ἐμῆς ἡλικίας δεόμενον, ἀλλ' ἀνδρὸς ἀντιδοῦσαν τὴν ἀκμὴν ἔχοντος.

Orat. ad Philipp.

2.° διότι pour ὅτι. Isocrate est plein de semblables façons de parler, en voici une précise: Ὀπίσθετε ἀφ' οὗ τοῦτο πρὸς ἄλλοις πόρρωθεν, ἢ διότι ταύτην ὑμᾶς τὴν χώραν ἔποτρυν ὀπιχειροῦσιν, &c.

Archidam, vers. fin.

3.° μέλλομὲν σοὶ συμβαλέειν ὡν ἤξει, &c. au lieu de πῶν ἤξει. On trouve encore une infinité d'autres pareilles expressions dans Isocrate: Ἔπο γὰρ ἀκριβοῦς εὐερισκὸν ὄντων ἄνθρωποι μάλιστ' αἰ μισοῦσιν, &c.

Orat. de Pace.

4.° τῆς πρὸς ἡμᾶς φιλίας pour πρὸς ἀλλήλους. Περὶ ὃ ἴ
Hist. Tome XII.

. A a

Γαργυρ. γαρ.
εξ. εδ. Γαργ.
in-folio.

κοινῶν ὅσοι μὲν εὐθὺς ἐπελθόντες διδάσκουσιν, ὡς καὶ ἀγαλυσσά-
μενος τὰς παρὰ ἡμῶν αὐτοῦ ἐχθρας, &c.

5.^o χαλὸν μὲν ἔργον ἑπιχειροῦσιν, au lieu du datif χαλῶ ἔργω. M. l'Abbé Vatry avoue qu'il n'a point trouvé d'exemples de celle-ci dans Isocrate, mais il est évident, selon luy, que c'est une ellipse; ἑπιχειροῦσιν se construit éligamment avec l'infinifif, ainsi ἑπιχειροῦσιν τὸ ἔργον, c'est-à-dire, ποιῶν τὸ ἔργον.

Atropagit.

6.^o τέρπε τὰ παρόντα pour τοῖς παρόσι. Καὶ δικαίως μὲν ἡσο-
μῶς ἐπαρθεῖς, καὶ τέρψαν πάντων τῶν πινῶν.

Il condamne encore φιλοπεσοιγροῦς & φιλοπεσοιγρεία. A la vérité ces mots ne se trouvent point dans Isocrate, mais ils sont si bien dans l'analogie de la Langue, & on en trouve tant d'autres semblables, qu'il n'y a pas de difficulté a croire qu'un Auteur du bon siècle les ait employez.

Pour ce qui est de cette autre expression, τὰ τῶν τῶν τῶν ἔθνη, il est vray qu'elle paroît peu naturelle, & qu'elle est sans exemple, & il y a bien de l'apparence qu'il n'y avoit dans le texte que τὰ τῶν τῶν, & que quelqu'un, pour expliquer ces mots, a mis à la marge ἔθνη, qui aura ensuite passé dans le texte, par une erreur fort ordinaire aux copistes.

In Isocr. Dia-
trib. 1.

2.^o Henri Estienne croit voir dans ce discours plusieurs maximes puériles, & peu dignes de la gravité d'un homme tel qu'Isocrate. Muret luy-même pensoit bien différemment, quand il a dit en parlant de cet ouvrage: *Elegans in primis, & cum saluberrimis referta præceptis, tum omnibus condita dicendi festivitatis Oratio quæ Parænesis ad Demonicum inscribitur.* Si Henri Estienne avoit voulu nous dire quelles sont précisément ces maximes qui ne luy paroissent ni assez relevées, ni assez importantes, on verroit comment les justifier; mais ne les ayant ainsi qualifiées qu'en général, M. l'Abbé Vatry ne peut aussi luy répondre qu'en général, qu'il falloit considérer à qui Isocrate adresse la parole: c'est à un jeune homme, il falloit donc qu'il proportionnât ses préceptes à son âge, & il ne paroît pas qu'il en ait donné aucun qui ne soit sensé, & d'un grand usage.

Variat. lectio.
621. 1.

Il répond de la même manière à ce qu'avance encore Henri

Estienne, qu'il y a beaucoup d'endroits de ce même discours qui ne paroissent convenir ni aux mœurs, ni au siècle du grand Isocrate; il falloit marquer ces endroits, Henri Estienne l'eut pu faire aisément, l'Apologiste d'Isocrate en appelle à tous ceux qui ont lû ses ouvrages avec quelque attention.

Diatrib. 1. in Isocratem.

On rapporte en quatrième lieu un passage d'Harpocraton, qui, en citant le discours à Démonicus, l'attribue à Isocrate Apolloniate. En effet, il y a eu un autre Isocrate que l'Athénien. Ce nouvel Isocrate estoit d'Apollonie dans le Pont; Suidas en parle, & dit qu'il avoit esté disciple du grand Isocrate, mais ce passage d'Harpocraton n'est point favorable à Henri Estienne; car s'il estoit vray que le discours à Démonicus fût de l'Isocrate Apolloniate, toutes les conjectures d'Henri Estienne seroient détruites. Ce nouvel Isocrate vivoit en même temps que l'ancien; on devoit donc retrouver dans son ouvrage les mœurs & le langage du siècle de l'ancien Isocrate. Aussi n'est-ce point au témoignage d'Harpocraton que déférent, ou Muret ou Henri Estienne; ils croyent avoir trouvé l'Isocrate qu'ils cherchent dans un endroit de Denys d'Halicarnassé, où ce Rhéteur citant à son fils Echécrate le discours à Démonicus, s'exprime de cette sorte: *Ainsi que le dit votre ami Isocrate & le mien.* Ἰσοκράτης ἢ ὁσὸς ἐπαίετος ἔμους, &c.

Harpocrat. in ἐπιπέτοις ἑρμῆς.

Lib. de Art. Rhetorica.

Voici donc un troisième Isocrate qui sera l'Auteur que nous cherchons; mais il est étonnant que personne n'ait jamais fait mention de cet Isocrate, & que Denys d'Halicarnassé luy-même, n'en ait parlé que de cette sorte en passant, & en ce seul endroit. Cet Isocrate estoit son ami, & devoit estre un excellent Ecrivain; il a tant parlé de l'ancien Isocrate & de tous les autres Orateurs qu'il connoissoit, & il ne cite son ami que pour en rapporter une maxime assez commune, & il ne nous dit rien de son stile ni de ses autres qualitez; il auroit dû nous avertir du moins qu'il s'estoit attaché à imiter l'ancien Isocrate, & qu'il y avoit assez bien réussi; n'y auroit-il pas plus d'apparence que Muret, & après luy Henri Estienne, ont pris trop à la lettre une expression figurée? On sçait avec

quelle estime & avec quelle admiration même, Denys d'Halicarnassè parle toujourns d'Isocrate; apparemment qu'Échécrate pensoit de la même manière. Denys, pour exprimer le goût qu'ils avoient pour cet excellent Orateur, l'aura appelé leur fidelle compagnon: ὁ σὸς ἐπίτροπος ἔμῳς. C'est une façon de parler dont on peut trouver plusieurs

*Vide Biblioth.
Fabricii Vol. I.*

exemples dans les Anciens. *Philon apud Euseb. XI. 15. Præparat. Evang. Le Prophete Zacharie est appelé ἐὶς τῶν μούσων ἐπίτροπος.* *Cicer. 2. 16. ad Atticum,* appelle Théophraste son ami, & *Dicæarche disciple d'Aristote, l'ami d'Atticus. Ut quoniam tanta controversia est Dicæarcho familiari tuo cum Theophrasto amico meo.* Pour détruire cette conjecture, il faudroit faire voir par d'autres autoritez, que véritablement vers le siècle d'Auguste, il a existé un Isocrate grand Philosophe & grand Orateur, mais c'est de quoy l'on ne trouve nulle part la moindre trace: ainsi ce passage de Denys d'Halicarnassè, bien loin de servir à enlever à Isocrate le discours à Démonicus, peut estre un nouveau motif d'assurer qu'il en est l'Auteur, d'autant plus que nous avons quatre témoignages formels en sa faveur.

*Isid. Pelus. lib.
4. Epist. 162.
ad Ophelinum
Grammatic.
Phot. Biblioth.
pag. 327. edit.
Koihomag.*

Isidore de Péluse, Photius, Tzetzès & Hermogène, attribuent à Isocrate l'Athénien, le discours à Démonicus. Hermogène doit estre d'un grand poids dans cette occasion; il vivoit sous Marc-Antonin, & par conséquent dans un siècle où il pouvoit avoir là-dessus des lumières sûres; c'estoit d'ailleurs un Rhéteur, & il avoit assez bien étudié Isocrate pour connoître ses véritables ouvrages. Il parle ainsi dans le 25.^e chapitre de sa méthode, où il traite de la manière de se louer soy-même: *Isocrate, dans le premier discours de ses admonitions, en donne un bel exemple, lorsqu'il tire son Exorde de ses propres louanges, en disant en termes équivalents: Puisque je suis le seul, ô Démonicus, qui par l'attachement à mon devoir, sois demeuré l'ami de votre pere après sa mort, & qui sois plein de bienveillance pour vous: Τῶτων ὁ μόνος εἰμι τὸν πατέρα σου ἀγαπήσας ἐν τῷ περὶ τῶν λόγων Πικρανείτων τὸ περὶ τὸν πρόομιον ἑαυτοῦ ἔταμον παρεγγύασε. Θίλει γὰρ εἶτείν, ὅτι ἐγὼ αἴψα σπουδαιότατος ἔμῳς φίλος ἀγαθὸς ἀπεθανόντος Ἐπιτροπῆς, ὧ Δημόνικε, σοι εὐνοῶν, &c.*

Ce qui pourroit encore servir à détruire l'opinion de Muret, c'est que Cicéron, dans ses livres des offices, paroît avoir copié plusieurs des maximes du discours à Démonicus. Quant à Harpocracion, son autorité ne doit pas beaucoup embarrasser. L'épithète d'Apolloniate donnée à l'Auteur du discours à Démonicus, seroit une raison bien légère pour faire prendre un parti, puisque le même Harpocracion citant en un autre endroit ce discours, l'attribue à Isocrate l'Athénien. Henri Estienne voudroit persuader que le mot *Apolloniate* a esté omis dans le second passage, par la négligence d'Harpocracion ou de quelqu'un de ses Copistes; mais ne seroit-on pas aussi bien fondé à prétendre que c'est par une pareille méprise qu'il se trouve dans l'endroit où il l'a cité, d'autant plus que le principal but d'Harpocracion dans son Dictionnaire, est d'expliquer les dix Orateurs, dont Isocrate l'Athénien est un des plus distinguez, au lieu qu'il n'y est point question ailleurs de l'Isocrate Apolloniate? Suidas, qui est venu un peu après Harpocracion, qui a puisé dans les mêmes sources, & qui copie assez souvent Harpocracion même, parle à la vérité de cet Isocrate Apolloniate, & luy attribue cinq discours, dont il rapporte les titres; mais aucun ne peut estre le discours à Démonicus, où il faut remarquer que Philostrate attribue à Isocrate l'Athénien, un des discours que Suidas attribue à l'Apolloniate; c'est l'oraison funèbre de Mausole Roy de Carie.

*Harpocrat. in
παιδαγωγικ.*

*Philostr. in
Isocratem.*

Mais indépendamment de toute autorité, revenons au discours même, & voyons s'il n'y a rien qui en détermine le véritable Auteur.

Il seroit bien difficile qu'un Écrivain du siècle d'Auguste, ne se fit pas reconnoître par quelque endroit; outre le langage, qui n'estoit pas assurément le même qu'au temps d'Alexandre, quelle différence dans les mœurs, dans les idées! Un Auteur plus récent ne manque pas de faire des allusions à ceux qui l'ont précédé; de profiter de leurs vûes; de les copier même; de citer des exemples & des autoritez; enfin on le reconnoit à quelque chose. Or, il n'y a rien dans le discours à Démonicus.

qui puisse faire soupçonner un âge postérieur à celui d'Isocrate ; on y retrouve & la pureté du langage & la simplicité dans les idées, propres à ces premiers temps : si l'Auteur propose des exemples, ce sont ceux d'Hercule & de Thésée ; s'il cite des autoritez, c'est en général celle des Poëtes & des Sophistes.

Quelques recherches que l'on ait pu faire, on n'a pu rien découvrir au sujet de Démonicus, à qui le discours est adressé. Il y a bien eu à Athènes un Démonicus Archonte, Démophilène en parle dans l'Oraison pour la Couronne, mais les temps ne conviennent point. Tzetzés nous dit que ce Démonicus estoit fils d'Evagoras & frere de Nicoclès, mais il est contredit par le discours même, qui le nomme fils d'Hipponicus. Il paroît que ce Démonicus vivoit dans un Etat monarchique, on n'en sçait pas davantage.

Pour l'Auteur, il nous apprend qu'il fait profession de former les jeunes gens à la sagesse. Nous sçavons, & par les autres écrits d'Isocrate même, & par tous ceux qui nous parlent de luy, qu'il a passé toute sa vie à enseigner des jeunes gens, & à les instruire, non seulement dans l'éloquence, mais encore dans la vertu ; ainsi il n'y a rien dans tout ce discours qui puisse nous empêcher d'en croire le grand Isocrate auteur. Il y a plus, dit M. l'Abbé Vatri, toutes les apparences nous y portent ; on y retrouve par-tout son génie, sa doctrine, son style. Socrate, à ce que dit Platon, appercevoit dans Isocrate encore jeune, un fond de Philosophie qui luy faisoit espérer de ce disciple les plus grandes choses. Cette Philosophie se fait admirer dans tous ses ouvrages ; c'est elle qui fait son principal mérite, & qui le met si fort au-dessus de tous les Orateurs qui ont vécu avant & après luy. Quoyqu'il ait intimement travaillé son style, il s'occupe beaucoup plus encore des choses que des paroles, il suit son sujet sans s'en écarter jamais ; toujours attaché à l'exacte raison, on ne peut luy reprocher ni une pensée fautive, ni un mauvais raisonnement. Or cet esprit de bon sens & de Philosophie se remarque d'un bout à l'autre dans le discours à Démonicus, accompagné de

cet air de dignité qu'il ne quitte jamais, & qui fait son principal caractère.

Non seulement on retrouve dans les deux discours à Nicoclès plusieurs maximes du discours à Démonicus, mais on pourroit encore assûrer qu'il n'y a presque rien dans ce dernier ouvrage, qui ne se rencontre dans les autres ouvrages d'Isocrate, & quant au fond de la doctrine, & même par rapport aux expressions : par exemple, que l'on compare le précepte que donne Isocrate à Démonicus sur la religion, (Τίμα τὸ δαιμόνιον ἀεὶ μὲν, μάλιστα ὃ μὴ τῆς πόλεως· ἔγω γὰρ δοξῶ αἶμα τε τοῖς θεοῖς θύειν καὶ τοῖς νόμοις ἐμμένειν) avec tous les autres endroits où Isocrate parle des Dieux, on s'appercevra aisément que c'est le même Auteur qui parle.

Nous avons deux autres discours de morale d'Isocrate ; ils sont disposés dans le même ordre & dans la même forme que le discours à Démonicus : d'abord un exorde, ensuite des préceptes en forme de maximes, puis il conclut par un épilogue.

Henri Estienne a bien senti la ressemblance de ces trois discours, & combien ils se donnoient d'autorité l'un à l'autre. Pour se tirer de cet embarras, il soupçonne les deux discours à Nicoclès de n'estre pas non plus d'Isocrate ; & parce qu'Isocrate luy-même en fait mention dans l'éloge funèbre d'Evagoras, cet éloge luy devient aussi suspect, mais il devoit donc soupçonner encore le discours au sujet de l'échange, *περὶ Ἀντιδόσεως*, qui est si certainement d'Isocrate, & où cet Orateur rappelle le commencement d'un des discours à Nicoclès. Comment une pareille méprise a-t-elle pu échapper à Henri Estienne ?

Personne n'a jamais tant travaillé ses ouvrages qu'Isocrate ; de-là cette justesse & cette précision qui luy sont particulières ; de-là vient aussi qu'il se répète assez souvent luy-même, lorsqu'il a eu une fois une bonne idée & qu'il a bien réussi à l'exprimer, il en fait souvent usage, & à peu-près dans les mêmes termes.

C'est Isocrate qui a inventé, ou du moins qui a porté à sa perfection l'harmonie du discours. Mais c'est avec raison que

Denys d'Halicarnassé son admirateur le plus zélé, le reprend d'avoir recherché les tours nombreux avec trop d'affectation & d'uniformité; il veut qu'il ait fait un usage trop fréquent de l'antithèse, & que les membres de ses périodes se répondent avec trop de symétrie. Ces défauts ne se font presque pas sentir dans le discours à Démonicus, parce qu'il n'est composé pour la plus grande partie, que de maximes détachées. Cependant on voit bien que l'antithèse ne déplaisoit pas à l'Auteur; & ce nombre tant vanté dans Isocrate, se retrouve & dans l'exorde & dans le prologue, & si conforme aux autres discours, que l'on ne peut s'y méprendre. Il vise toujours un peu à l'héroïque, lors même que son sujet sembleroit demander plus de simplicité. Denys d'Halicarnassé luy en fait encore le reproche, & c'est avec raison: qu'on lise seulement le prologue du discours à Démonicus, on ne pourra y méconnoître ce grave Philosophe, qui donne ses leçons d'un air de maître. Enfin, on trouve par-tout dans ce discours les mêmes idées, les mêmes vûes de morale, la même justesse & la même précision, le même tour d'expression, l'harmonie & l'élégance qui se font admirer dans les autres ouvrages qui sont sans contredit de l'ancien Isocrate. Est-il possible de luy refuser un discours qui luy appartient à tant de titres?

M. l'Abbé Vatry résume & termine le sien, en observant que le discours à Démonicus porte constamment le nom d'Isocrate dans tous les imprimez & dans tous les manuscrits; il faudroit donc de très-fortes raisons pour le luy enlever: que Muret & Henri Estienne n'en donnent que de très-foibles, qu'ils ne peuvent rien montrer dans cet Ecrit qui découvre un siècle postérieur à Isocrate Athénien; qu'il est cité de luy par d'anciens Ecrivains, & qu'enfin ce qui doit décider, c'est que ce discours est parfaitement dans le génie & le caractère d'Isocrate, & que l'on y reconnoît par-tout son stile & ses manières.



S U I T E D ' E X P L I C A T I O N S
D E P A S S A G E S
D E D I F F E R E N T S A U T E U R S .

Nous avons rapporté dans le tome IX. des Mémoires de Hist. pag. 28.
l'Académie, deux articles considérables d'explications
de passages d'Auteurs célèbres, proposées par M. de Cham-
bort. L'un avoit pour objet les trois premiers vers du petit
Poëme intitulé *le Bouclier d'Hercule*, ἀσπίς Ἡρακλέος, que
l'on met ordinairement parmi les ouvrages d'Héliode. Le se-
cond article déterminoit le véritable sens de cet endroit d'une
des Épîtres de Cicéron, où il dit à son ami Atticus: *Metellus* Lett. J. Epist.
non homo, sed litus atque aër & solitudo mera. Cet Académicien 18. de l'édition
continuant de semblables recherches, en a communiqué le de Grævius.
résultat à la Compagnie dans les deux articles suivants. 1734.

A R T I C L E P R E M I E R .

Le sujet de cet article est le premier vers de l'Iliade d'Ho-
mère, μῆνιν ἄειδε, θεῶν, Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος, *Déesse, chantez*
la colère d'Achille fils de Pélée. Plusieurs Critiques anciens
regardoient ce vers comme le plus irrégulier de tous ceux qui
composoient l'ouvrage de ce grand Poëte. Plutarque dans un
de ses Traitez moraux qui a pour titre, *de la manière de pouvoir*
connoître le progrès que l'on aura fait dans la vertu, nous apprend
qu'Homère ne seignit point de mettre au jour le premier de
ses vers défectueux dans la mesure, tant il avoit d'assurance
de la bonté & de la perfection des autres: Ὅμηρος δὲ τὸν
ᾠστὸν ἔδιννέχθη τῆς εἴχας ἀμετρον ὀξευγίων· ποσοδοῖ
πεῖνιν ἀπὸ φρονηματος εἰς τὰ λοιπὰ ἄφ' ἑνὶ δυνάμιν. Le
Grammairien Didyme est du même avis, & s'explique en-
core davantage. Il prétend qu'Homère, dans ce seul vers, est
tombé dans trois fautes; en ce qu'il a fait la septième syllabe
de ce vers, c'est-à-dire, la seconde du mot de θεῶν, longue,
Hist. Tome XII. . B b

contre la nature, qui la faisoit brève : en ce qu'il n'a point fait d'éliſion de voyelles dans le cinquième pied de ſon vers : en ôtant un λ au mot d'Ἀχχλῆος, pour faire deux brèves des deux premières ſyllabes de ce nom, qui eſt celui du principal perſonnage de ſon Poëme, & former le dactyle qui auroit manqué au cinquième pied de ce vers.

Saint Juſtin Martyr, dans le Traité qu'il a compoſé pour exhorter les Grecs à embraffer le Chriſtianiſme, *πεφρασιον*, a obſervé les irrégularitez de ce vers d'Homère. Il ſouſtient qu'Homère eſtant entré dans les ſentiments d'Orphée ſur la pluralité des Dieux, avoit embrasſé toutes ſes idées fabuleuſes; il ajoûte qu'il voulut imiter la poëſie de cet Auteur, qui avoit fait un Poëme à l'honneur de la Déeſſe Cérés. Ce Poëme d'Orphée commençoit par ce vers : *Μῆνιν ἀειδέ, Θεά, Δημίωνος καρφόροιο*, *Déeſſe, chantez la colere de Cérés qui apporte les fruits de la terre aux humains*. Homère, ſelon luy, eut un ſi grand empreſſement de commencer ſon Poëme de la colere d'Achille par un vers ſemblable, que pour le faire il s'éloigna des régles ordinaires de la Poëſie.

Homère eſt un auteur ſi reſpectable par l'excellence de ſa poëſie, qu'il mérite bien qu'on en faſſe l'apologie : & voici comment ſ'y prend M. de Chambort. La réflexion que fait Saint Juſtin ne ſçauroit, dit-il, détruire la beauté & l'exacli-tude de ce premier vers, qu'Homère auroit certainement pu tourner de mille autres manières; mais Saint Juſtin le blâme principalement d'avoir inspiré aux Grecs trop d'amour pour l'idolatrie, d'avoir eu trop d'attachement pour les cérémonies qu'Orphée avoit apportées d'Egypte dans la Grece, d'avoir donné des idées très-imparfaites de la Divinité, d'avoir attribué aux Dieux des vices & même des crimes, & d'avoir contribué à la propagation du Paganisme. M. de Chambort ne prétend pas excuſer dans Homère tous ces défauts, qui luy ſont communs avec Héſiode & avec tous les Poëtes Grecs; quelques ſages Payens les ont remarquez auſſi-bien que ce Pere, & tous les Apologiſtes du Chriſtianisme dans les premiers ſiècles de l'Egliſe, en conviennent. Hérodote dans ſon

second livre, dit positivement que le detail du Paganisme & le culte des différentes Divinitez, estoient très-modernes chez les Grecs; qu'il n'y avoit que quatre cens ans qu'Hésiode & Homère en avoient débité la généalogie, qu'ils leur avoient donné des noms, des métiers & des figures, & leur avoient attribué des honneurs. Platon dans sa République, voulant donner l'idée d'un parfait gouvernement, en excluoit Homère, Hésiode & tous les Poètes épiques, tragiques, comiques & dithyrambiques, à cause des mauvaises idées qu'ils avoient eues des choses divines, & de la trop grande impression qu'ils estoient capables de faire sur l'imagination des Citoyens qu'il vouloit former & rendre parfaits.

Toutes ces réflexions sont vrayes & judicieuses, mais elles n'ont aucun rapport aux fautes contre la prosodie & la grammairie. Plutarque & Saint Justin n'en ont parlé qu'en général; Didyme, qui les a détaillées, les réduit à trois.

Premièrement, il soutient qu'Homère a fait la seconde syllabe du mot de $\Theta\epsilon\alpha$ longue, quoyqu'elle soit brève. Ce Critique n'a pas pensé aux règles communes de la prosodie, lorsqu'il a avancé cette proposition. Les Grecs comptent sept voyelles dans leur alphabet, deux brèves, qui son l'e & l'o, deux longues, l'η & l'ω, & trois douteuses, l'α, l'ι & l'υ. Il a donc esté libre à Homère de faire cette syllabe longue ou brève, suivant que le requéroit son vers, sans pecher contre les règles; & même cette syllabe dans ce mot de $\Theta\epsilon\alpha$, se prononçant d'une manière pleine & grave, ainsi que le dénote l'accent grave dont elle est affectée, il estoit certainement plus naturel qu'il la fit longue que brève, & en cela il n'a fait aucune faute. De plus, c'est une des règles de la quantité Grecque, que les noms féminins qui sont dérivez des masculins en *os*, ont l'α final long; or le mot de $\Theta\epsilon\alpha$ est dérivé du masculin $\Theta\epsilon\acute{o}s$, par conséquent, suivant la règle, l'α final dans le mot de $\Theta\epsilon\alpha$ est long, & Homère n'a usé en cela d'aucune licence, il s'est renfermé dans la règle la plus exacte.

La seconde difficulté que Didyme propose contre ce vers d'Homère, est que ce Poète n'a pas fait d'élision dans le

cinquième pied de ce vers, qu'il prétend par conséquent estre de quatre syllabes. Eustathe assure que quelques Grammairiens souvenoient que le quatrième pied de ce vers estoit composé de quatre syllabes; c'est l'idée de ces Grammairiens qui a fait dire à Plutarque, aussi bien qu'à S.^t Justin, que ce vers d'Homère estoit irrégulier, & n'avoit pas la mesure convenable, ἀμετρον: toute cette difficulté dépend de la quantité de syllabes dont est composé le mot de Πηληϊάδεω genitif du mot de Πηληϊάδης, nom patronymique d'Achille, & qui apprend d'abord au Lecteur du Poëme, que ce Héros estoit fils de Pélee; car si ce mot de Πηληϊάδεω est de six syllabes, comme le veulent ces Grammairiens, le vers aura une syllabe de trop; laquelle syllabe surnuméraire, si on l'attribue au dactyle du quatrième pied, il se trouvera qu'au lieu de remplir ce pied d'une longue & de deux brèves, ce pied sera composé d'une longue & de trois brèves, contre la règle du vers hexametre: si au contraire on met cette syllabe dans le cinquième pied, ainsi que le pense Didyme, cette syllabe composera ce cinquième pied, qui doit estre un dactyle de quatre syllabes, dont la première sera brève, la seconde longue, & les deux dernières brèves, ce qui ne rendra pas ce vers moins irrégulier.

Pour sortir de cet embarras, il est nécessaire de soutenir que le mot de Πηληϊάδεω n'a que cinq syllabes; pour le pouvoir faire, il faut joindre ensemble une des cinq dernières voyelles avec une de celles qui l'approchent. Cela ne se peut faire qu'en deux manières, ou en joignant l*i* avec l*η* qui le précède, ou en joignant l*ε* avec l*ω* qui le suit; mais ni l'une ni l'autre de ces jonctions de voyelles ne sont permises par l'analogie ordinaire de la Langue Grecque. Cette Langue a sa manière fixe de joindre deux voyelles ensemble pour en faire une seule syllabe que l'on appelle diphthongue, & ni l'une ni l'autre de ces combinaisons n'y sont admises; l*i* ne se joint à l*η* que par la voye de souscription, & l*ε* n'est jamais joint à l*ω* pour en faire une diphthongue, & ne peut estre joint qu'avec l*i* ou l*υ*, en les précédant. Il paroît que ces Critiques d'Homère, dont Plutarque, S.^t Justin & Didyme

ont suivi l'avis, se sont tenus à la sévérité de ces règles, suivant lesquelles le mot Πηληιάδεω auroit six syllabes; ils ne se sont pas souvenus que ce mot est un genitif de la dialecte Ionique: or, suivant l'usage des Ioniens, les noms de la première déclinaison des simples qui se terminent en *ης*, & qui au genitif commun se déclinent en *ς*, cet *ς* se change en *εω* dans la dialecte Ionique, Πηληιάδης, Πηληιάδου, Πηληιάδεω, mais pour cela le nombre des syllabes de ces mots n'augmente pas: apparemment les Ioniens en le prononçant, faisoient une élision de l'*ε* avec l'*ω* qui le suit, de même que nous prononçons les mots de *beau*, de *tableau*, d'*escabeau*, où nous supprimons l'*e*, & dont le premier est monosyllabe, le second dissyllabe, & le troisième trissyllabe. Si ce mot de Πηληιάδεω avoit été unique dans Homère, on auroit pu dire que l'*ι* après le second *η* auroit été souscrit, & que les premiers Copistes d'Homère ayant écrit ce premier vers en grandes lettres, ils auroient mis l'*ι* à la suite du grand *η*, d'où les seconds Copistes l'auroient mis, sans y penser, à côté, lorsqu'ils avoient transcrit l'Iliade en petites lettres; mais cela ne peut pas être, parce que dans Homère il y a plusieurs exemples de ces genitifs Ioniques qui se terminent en *εω*, qui ne sont pareillement qu'une syllabe, & dans lesquels cette souscription de l'*ι* ne pouvoit être faite, comme Ατρείδεω genitif Ionique d'Ατρείδης, fils d'Atrée, épithète d'Agamemnon; Τυδείδεω genitif Ionique de Τυδείδης, fils de Tydée, épithète de Diomède; Μενοιτιάδεω genitif Ionique de Μενοιτιάδης, fils de Ménœtius, épithète de Patrocle ami d'Achille. Dans tous les mots terminez de cette manière, les trois lettres finales *δεω* ne font qu'une seule syllabe. Homère n'est pas le seul qui en use ainsi; Hésiode dans sa Théogonie, vers 311. parlant de Cerbère chien de Pluton, employe le genitif Ionique Αΐδεω, au lieu du genitif Αΐδου; & ce mot d'Αΐδεω n'est pas de quatre syllabes, mais de trois, dont les deux premières Αΐ sont deux brèves, & la dernière *δεω* est une syllabe longue, à cause de l'élision que faisoient les Ioniens en prononçant ces sortes de syllabes. Il n'est donc pas vray que le mot de Πηληιάδεω soit de six

syllabes, & que le premier vers d'Homère soit trop long d'une syllabe, & qu'il doive estre qualifié d'*ἀέτερον*. Et si Plutarque est le premier qui ait esté de ce sentiment, on peut, suivant M. de Chambort, l'accuser d'avoir pensé comme un véritable Bœotien sur ce sujet, & d'avoir induit mal-à-propos les autres en erreur.

La dernière difficulté proposée par Didyme contre ce vers d'Homère, est de dire qu'Homère a retranché un λ dans le mot d'A'χιλῆος par une licence poétique dont il ne devoit pas user dès l'entrée de son Poëme. Cette objection vient de ce que Didyme a cru que dans le nom de ce Héros fils de Thétis & de Pélée, il y avoit deux λ, & qu'il se nommoit A'χίλλεως, & non A'χιλεύς, mais cela n'est pas bien décidé. Par la lecture d'Homère, on trouvera certainement autant de vers où il met ce nom avec un seul λ, que de vers où il est employé avec deux λ. Ceux qui employent ce nom avec deux λ, prétendent que le nom d'Achille est dérivé du mot d'*ἄχος dolor*, & du mot *ἵαλλειν jacere*, parce que ce Héros devoit jeter de la tristesse dans le cœur de ses ennemis; ce qui fait qu'Eustathe explique ces mots *ἄχος ἵαλλειν* par ceux de *τὴν λύπην ἐμ-βάλλειν, tristitiam injicere*, jeter dans la douleur. Pour ceux qui prétendent que le nom d'Achille ne doit estre écrit qu'avec un seul λ, ils soutiennent que lorsqu'Homère y a employé deux λ, c'est un véritable pléonasmé que ce Poëte a affecté pour rendre ce nom plus sonore. Ils ajoutent que si ce nom d'A'χιλεύς vient d'*ἄχος dolor*, il faut y joindre le mot d'*ἰλιδες Ilienses*, nom des Troyens dont il devoit causer la perte suivant la prédiction des Oracles. Ils donnent encore deux autres origines à ce mot d'A'χιλεύς. La première consiste à prétendre que ce mot vient de *χίλος pabulum, esca*, nourriture, avec un α privatif avant ce mot, parce qu'Achille dès son enfance n'avoit pas esté nourri avec du lait & de la farine, qui sont la nourriture commune des enfants, mais qu'aussitôt après sa naissance, ayant esté remis par son pere Pélée entre les mains de Chiron, ce Centaure le nourrissoit avec des entrailles de lions, & de la moëlle des sangliers & des ours. Ο' δ' λαβάν αὐτὸν ἔτρεφε

ἀπλάγχθαισι λείονται, ἢ σὺν ἀρχῶν, ἢ ἀφύπτωι μινελοῖσι ἢ ἀνόμασι Ἀχιλῆα. Ce sont les paroles d'Apollodore, qui prétend que Chiron luy donna le nom d'Achille, à cause qu'il l'avoit privé des nourritures ordinaires. Il avoit eu jusqu'alors le nom de Διγέρον; la douceur de sa voix, dont le son estoit très-agréable, luy avoit fait donner ce nom par ses parents. La seconde origine qu'on donne au mot d'Ἀχιλῆος, est tirée de χίλος *labrum*, la lèvre, avec un α privatif avant ce mot, parce qu'Achille n'avoit pas eu besoin de ses lèvres pour tirer du lait du sein de sa nourrice en tetant, comme les autres enfants: ὅτι χίλη μαστῆς ἔσπεθς ἴνεργε, *quod labra mammis non intulerit*. Ces trois origines du nom d'Achille prouvent qu'il y a apparence qu'on écrivoit le mot d'Ἀχιλῆος avec un seul λ; & ainsi Homère ayant employé dans son premier vers de l'Iliade le genitif Ἀχιλῆος, il n'a usé d'aucune licence poëtique dans la composition de ce vers; ce vers est parfait dans sa structure, & conforme aux régles les plus sévères de la versification Grecque.

La solution des difficultez grammaticales formées contre ce premier vers de l'Iliade, ne remplit pas tout l'objet de M. de Chambort, il y joint d'autres réflexions. La première est que ce vers embrasse tout le sujet de ce grand Poëme, qui consiste dans la colere d'Achille: μῆνιν ἄειδε, θεὰ Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος. La seconde, que pour pouvoir chanter cette colere d'Achille, Homère dans ce vers implore le secours d'une Déesse, & l'invoque. Homère ne nous dit pas le nom de cette Déesse Eustathe prétend qu'Homère invoque en cet endroit son propre génie, & qu'il donne le nom de Déesse à la partie supérieure de son ame dans laquelle réside l'entendement & la connoissance: θεὰν ὁ ποιητὴς πῶς ἐν τῇ ἰαυτοῦ ψυχῇ γινώσκει λέγει; car, ajoûte-t-il, la manière dont l'homme connoît les objets est quelque chose de divin: θεῶν μὲν γὰρ πῆ γινώσκει. Ce Commentateur ajoûte qu'il faudroit penser la même chose, si Homère en cet endroit s'estoit servi du nom de Μῦσα, Muse, au lieu de celui de θεὰ, Déesse, parce que le mot de Μῦσα ne veut dire autre chose que la

faculté qu'a le Poëte de chercher dans son esprit ce qu'il veut composer & mettre au jour, le mot de Μῦσα estant dérivé du verbe μάω ou μῶ, qui signifie la même chose que ζητέω, je cherche : ταυτον ὃ ἔστιν ἐν ταῦτα, Θεὰν εἰπεῖν ἢ Μῦσαν· τὸ μὲν ὡς τὸ θεῖον καὶ τὸ ταχὺ τῆς γνώσεως· τὸ δὲ τὸ μῶ τὸ ζητέω.

Les autres Commentateurs de ce Poëte expliquent le mot de Θεὰ par celuy de Μῦσα, mais ils soutiennent qu'Homère en cet endroit invoque une des Divinitez que la Grece idolatre adoroit par un culte public. Homère, suivant leur sentiment, appelle au commencement de son Iliade, Déesse, celle qu'il nomme Muse dans le commencement de son Odyssée. Cette Divinité, selon eux, est la Muse Calliope; cette Muse présidoit aux Poëmes destinez à célébrer la gloire des Héros & des grands Rois. Le Poëme épique estant le plus considérable & le plus magnifique de ces Poëmes, il estoit dans le partage & sous la protection particulière de cette Muse; elle passoit pour estre mere d'Orphée, & les Grecs luy accordoient la supériorité sur les autres Muses ses sœurs, ἀεφειρετότη ἔστιν ἀπασῶν, dit Hésiode dans sa Théogonie.

Ce sentiment n'est pas approuvé par Virgile. Ce Poëte Latin, véritable imitateur d'Homère, en a pris ses plus belles idées. *Omne opus Virgilianum, dit Macrobe, velut de quodam Homericis operis speculo formatum est.* Pour le faire d'une manière plus parfaite, il a renfermé dans son Énéide un sujet qu'il a divisé en deux parties. La première, composée des six premiers livres, ressemble à l'Odyssée. La seconde, composée des six derniers livres, est une imitation de l'Iliade. Or comme Homère au commencement de son Odyssée avoit invoqué l'assistance d'une Muse, αἶψα μοι εἶπετε, Μῦσα, πολύτερον, &c. de même Virgile dans son premier livre de l'Énéide invoque le secours d'une Muse, *Musa, mihi causas memora, &c.* Mais dans la seconde partie de l'Énéide, où il a pris l'Iliade pour son modèle, Virgile a invoqué la Muse Erato qu'il qualifie du titre de Déesse; cela se justifie par ces vers tirez du septième livre de l'Énéide :

Nunc

*Nunc age, qui Reges, Erato, quæ tempora rerum,
 Quis Latio antiquo fuerit status, advena classem
 Cum primum Ansonis exercitus appulit oris,
 Expediam, & primæ revocabo exordia pugnae:
 Tu vatem, tu Diva, move, dicam horrida bella,
 Dicam acies, ætosque animis in funera Reges,
 Tyrrhenamque manum, totamque sub arma coactam
 Hesperiam: major rerum mihi nascitur ordo,
 Majus opus moveo*

Ces vers nous font voir que Virgile estoit persuadé que la Déesse qu'Homère avoit invoquée au commencement de son Iliade, estoit la Muse Erato.

Il est vray que Servius dans son Commentaire sur cet endroit de Virgile, assure que ce Poëte a employé dans ses vers le nom de la Muse Erato, ou pour celuy de la Muse Calliope, ou pour celuy de toute autre Muse: *Nunc age. Hic est sequentis operis initium, ante dicta enim ex superioribus pendunt: Erato, vel pro Calliope, vel pro qualicumque Musâ posuit sanè.* M. de Segrais a suivi l'opinion de Servius. Il a mis dans sa traduction le mot général de Muse, au lieu d'employer celuy d'Erato dont Virgile s'estoit servi. Voici la remarque de ce célèbre Traducteur sur ces vers du septième livre. « Le Poëte, qui prétend entrer dans une nouvelle matière, renouvelle son invocation; beaucoup de gens s'étonnent qu'il donne à cette Muse le nom d'Erato, qui est la Muse de l'amour, ayant à chanter, comme il dit luy-même, la guerre la plus horrible, *dicam horrida bella*, &c. Mais il est aisé de répondre qu'il a pris ce nom singulier d'une Muse, par la figure poëtique qui permet de nommer l'espèce pour le genre, ou une partie pour le tout. »

De pareilles remarques sur un Auteur comme Virgile, paroissent à M. de Chambort, moins des explications du texte, que des manières de le contredire & de le corriger inutilement. Aussi les sçavants Jésuites Nicolas Abraham

& Louis de la Cerda, & les autres Commentateurs qui ont voulu entrer dans la pensée du Poëte & la développer, ont d'abord expliqué ce que c'estoit que cette Erato que Virgile invoque; ensuite ils ont dit la raison pour laquelle il l'avoit invoquée. *Erato, Musa que versibus præest amatoris, ab ἐρατώ ἀνο: hanc Poëta invocat, quia orta sunt hæc bella ex amore & nuptiarum Laviniaæ ambitu. Erato est une des Muses, elle préside aux vers amoureux, son nom vient du mot Grec ἐρατώ j'aime. Le Poëte invoque ici cette Muse, parce que les guerres dont il va faire le récit, avoient pour cause l'amour que deux illustres rivaux avoient pour Lavinie. Cette guerre avoit esté prédite à Enee par la Sibylle dès le sixième livre: Causa mali tanti conjux iterum hospita Tencriis. Une profonde réflexion sur le sujet de l'Iliade, a donné cette pensée à Virgile; car, soit qu'on le regarde dans toute l'étendue de la guerre que les Grecs firent aux Troyens, l'enlèvement d'Hélène en fut la cause; soit qu'on la renferme dans la seule colère d'Achille excitée par l'injustice d'Agamemnon, il est aisé de voir que l'amour que ces deux Princes avoient pour d'illustres captives, estoit la cause de cette grande dissension qui devint si pernicieuse aux Grecs. Il n'est donc pas étonnant que Virgile voulant imiter l'Iliade dans cette seconde partie de son Enéide, & persuadé que sous le nom de Déesse Homère avoit invoqué une des Muses, ait cru que cette Muse estoit celle qu'on appelle *Erato*, Muse propre à chanter les aventures amoureuses.*

Au reste, quelque grandes que soient les autoritez qu'on vient d'exposer, M. de Chambort ne peut croire que si Homère eût voulu invoquer une Muse au commencement de son Iliade, il ne l'eût pas dit expressément comme il l'a fait au commencement de son Odyssée. Il est facile de voir combien le sujet de l'Odyssée est inférieur à celui de l'Iliade; il ne s'agit dans l'Odyssée que du retour d'Ulysse dans son île d'Itaque. Ce sujet simple, orné de quelques épisodes intéressants, compose tout le Poëme. Avant que de l'entreprendre, Homère implore le secours de la Muse du Poëme épique, cela luy suffit. Il n'en est pas de même de l'Iliade; la grandeur du sujet auquel

le salut & la gloire des Grecs estoient attachez, demandoit une invocation plus considérable que celle d'une seule Muse. Homère n'employe les Muses dans son Iliade que pour faire le détail de faits particuliers; il les invoque toutes dans le second livre de l'Iliade, lorsqu'il s'agit de faire le dénombrement des vaisseaux & de ceux qui les commandoient, ἑσπετε νῦν μοι, Μῦσαι ἀλύματα δάματ' ἔχουσαι, &c. Homère répète la même invocation de toutes les Muses dans le onzième livre de ce Poëme, lorsqu'il veut décrire les faits guerriers d'Agamemnon, & le nombre de ceux à qui ce Prince a donné la mort dans le combat. Il la recommence lorsqu'il veut expliquer dans le quinzisième livre de l'Iliade, la manière dont le feu prit aux vaisseaux des Grecs; ce n'est donc pas une Muse qu'il invoque au premier vers de ce Poëme.

Il y a, selon M. de Chambort, bien plus d'apparence que dans un sujet si relevé & si intéressant pour toute sa Nation, Homère a invoqué une Déesse du premier ordre, & supérieure aux Muses. Cette Déesse, selon luy, estoit Minerve la Déesse de la sagesse & de la prudence, qui présidoit aux Sciences & aux Arts, qui protégeoit les Grecs, qui avoit modéré la première fougue d'Achille contre Agamemnon, qui le ramena à l'obéissance qu'il devoit au Général de l'armée, & qui ayant réconcilié les deux Héros, favorisa toujours les Grecs dans leurs entreprises contre les Troyens.

Dans cette guerre fameuse : du côté de l'Asie, estoit Mars impétueux & brutal; c'est-à-dire, la guerre faite avec fureur, sans ordre ni discipline. Du côté de la Grece, estoit Pallas ou Minerve, c'est-à-dire, l'art militaire, ou la valeur conduite par l'esprit, d'où M. de Chambort conclud que c'est Minerve qu'Homère a désignée par le mot de Θεία dans le premier vers de son Iliade.

A R T I C L E I I.

Le second article des observations de M. de Chambort, roule sur le passage d'une Lettre de Cicéron à Atticus. Cette lettre est la douzième du livre x. dans les éditions de Grævius

& de Verbugge. Cicéron l'écrivit au mois de May de l'an de Rome 705. qui est la première année de la guerre civile entre César & Pompée. Cicéron vouloit alors sortir de l'Italie pour aller joindre Pompée, qui estoit dans la Grece avec les deux Consuls Lucius Lentulus & Caius Marcellus, & la plus grande partie du Sénat. L'entrée de César en Italie leur avoit fait abandonner Rome. Cicéron qui commandoit à Capouë & sur toute la côte de la Campanie, n'avoit pu joindre Pompée
 * Brinde: à Lucérie ville de la Pouille, ni à *Brundisium* *, comme il l'avoit espéré. La rapidité avec laquelle César avoit traversé l'Italie, & la promptitude avec laquelle Pompée avoit fait sa retraite, en avoient esté les causes véritables. César ayant obligé Pompée d'abandonner l'Italie, estoit venu à Rome. Il y estoit resté fort peu de jours. Il avoit fait assembler les Sénateurs qui y estoient demeurez, & leur avoit rendu raison de sa conduite. De-là il estoit parti pour la conquête de l'Espagne, dont Pompée avoit le gouvernement avec sept Légions, commandées en son absence par trois Lieutenants, L. Afranius, M. Petréius & M. Varron. César avoit laissé dans Rome le Préteur M. Æmilius Lépidus. Il avoit distribué plusieurs de ses Lieutenants en différentes parties de l'Italie, & il en avoit laissé le commandement général à Marc-Antoine son parent, & alors Tribun du Peuple. Cicéron fut invité par César luy-même de demeurer en Italie, & de rester neutre entre Pompée & luy; plusieurs partisans de César luy firent la même prière, & de vive voix & par écrit: enfin il apprit par Trébatius, que Marc-Antoine avoit ordre de l'empêcher de sortir de l'Italie.

Telle estoit la situation des affaires, lorsque Cicéron écrivit cette lettre à Atticus. Il y exprime la douleur qu'il ressent, la honte qu'il a de se trouver alors en Italie, son empressement à sortir d'un pays où il ne peut demeurer avec honneur, l'envie qu'il a d'aller trouver Pompée dans la Macédoine, & les mesures qu'il avoit déjà prises pour l'exécution de son dessein.

Les termes que Cicéron employe dans cette lettre, pour expliquer l'état où il est, seront mieux comprendre sa pensée: les voici. *Quidnam mihi futurum est? aut quis me non solius*

infelicioꝛ, sed jam etiam turpioꝛ? Nominatim de me sibi imperatum dicit Antonius: nec me tamen ipse adhuc viderat, sed hoc Trebatio narravit. Quid agam nunc, cui nihil procedit, caduntque ea, quæ diligentissimè sunt cogitata, teterrimè? Ego enim Curionem nactus, omnia me consecutum putavi. Is de me ad Hortensium scripserat. Reginus erat totus nosſer, huic nihil suspicabamur cum hoc mari negotii fore. Quò me nunc vertam? Undique custodior. Sed satis lacrymis. Πάρεξ πλεονέκων igitur, & occultè in aliquam onerariam corrependum, non committendum, ut etiam compacto prohibiti videamur. Sicilia petenda, quam si erimus nacti, majora quædam consequemur.

Voici la traduction que M. l'Abbé Mongault a faite de cette lettre. « Que vais-je devenir? Peut-on estre plus malheureux & plus couvert de honte que je le suis? Antoine dit « qu'il a ordre exprès de ne me point laisser sortir de l'Italie. Je « ne l'ai pas encore vû, mais Trébatius le sçait d'Antoine même. « A quoy me résoudre, à présent que tout me manque, & que « les mesures les plus justes me réussissent si mal? Je crus, lors- « que j'eus gagné Curion, n'avoir plus rien à craindre. Il avoit « écrit pour moy à Hortensius. J'estois sûr de Réginus, & je ne « croyois pas qu'Antoine eût rien à voir sur cette côte. Par où « me sauver maintenant? On me garde de tous côtez. Mais c'est « assez gémir. Il faut me résoudre, malgré la mauvaise saison, & « me jeter dans quelque barque, plutôt que de laisser croire « que j'ay fait naître moy-même ces obstacles. Gagnons d'a- « bord la Sicile, & nous pourrons ensuite porter plus loin nos « espérances. »

La principale difficulté de cet endroit de Cicéron, consiste à sçavoir qui estoient ceux dont il y est parlé. Il paroît par cette lettre, que Cicéron avoit cru que par le moyen de Curion il pourroit sortir d'Italie, lorsqu'il en auroit envie. Curion estoit un Sénateur Romain brave & éloquent, il estoit de la Maison *Scribonia*. C. Scribonius Curion son pere avoit esté Consul l'an de Rome 678. Les victoires qu'il avoit remportées sur les Dardaniens, peuples de la Thrace, luy firent obtenir les honneurs du triomphe. Curion son fils, dont il s'agit ici,

avoit esté Tribun du Peuple l'année qui avoit précédé la guerre civile. Il avoit esté d'abord dans le parti de la République & de Pompée. César avoit trouvé le moyen de le mettre dans ses intérêts, par des sommes considérables. Curion avoit rendu de grands services à César, il luy avoit gagné beaucoup d'amis dans Rome; & si nous en croyons Velléius-Paterculus, il fut le principal auteur de la guerre civile entre César & Pompée. Deux grands Poëtes ont noirci la mémoire de ce Curion.

Le premier est Virgile, qui, dans le sixième livre de l'Énéide, parlant des crimes sévèrement punis dans les Enfers, cite le crime de celui qui a vendu à prix d'argent sa patrie, pour la soumettre à une domination tyrannique :

*Vers. 621. &
622.*

*Vendit hic auro patriam, dominumque potentem
Imposuit.*

Sur ce vers, Servius nous apprend que c'est Curion que Virgile a désigné.

Le second est Lucain, qui, sur la fin du quatrième livre de la Pharsale, dit que c'est avec justice que les Dieux l'ont condamné à n'avoir aucune sépulture, & à estre la proie des vautours & des corbeaux de la Libye.

Curion estant un homme principal dans le parti de César, il y a apparence que Cicéron avoit cru que César luy laisseroit le commandement général de l'Italie. Cicéron fut trompé dans sa conjecture. César l'envoya en Sicile avec trois Légions, pour en chasser Caton, qui y soutenoit le parti de Pompée & du Sénat. Le même Curion avoit ordre, après la réduction de la Sicile, de passer en Afrique, & c'est là qu'il fut tué. Antoine & Lépide sont suffisamment connus. Trebatius estoit un sçavant Jurisconsulte ami de Cicéron. Sa fortune estant médiocre, Cicéron l'avoit envoyé dans les Gaules avec des lettres de recommandation pour César, qui se l'attacha, comme on le voit par la lettre cinquième du septième livre des lettres *ad Familiares*, & les suivantes, jusqu'à la vingt-deuxième.

Hortensius estoit fils du célèbre Orateur Quintus Hortensius. Il avoit pris le parti de César, qui l'avoit fait son Lieutenant, & luy avoit donné le commandement de la côte de Toscane, c'est-à-dire, de la côte d'Italie, qui s'étend depuis l'embouchûre de l'Arne jusqu'à l'embouchûre du Tibre. Appien Alexandrin dit que César avoit aussi donné à Hortensius le commandement des vaisseaux destinez à la défense de cette côte. Cicéron, dans la lettre quatrième de ce même livre, paroît ne faire aucun cas de cet Hortensius. Il dit que son mauvais naturel l'avoit fait dégénérer de la vertu de son pere, de même que Curion avoit dégénéré de la vertu du sien.

A l'égard de Réginus, dont Cicéron dit qu'il estoit sûr, *Reginus erat totus noster*, il paroît que c'estoit un autre Lieutenant de César qui commandoit sur la côte méridionale de l'Italie. Sébastien Corradus croit que sous le nom de Réginus, inconnu d'ailleurs, Cicéron parle de L. Minutius Basilus Lieutenant de César. Ce Minutius Basilus commandoit quelques troupes sur la même côte qu'Hortensius. Et Corradus appuye son sentiment sur l'autorité de Paul Orose, qui, au chapitre 15. du livre VI. de son histoire, fait mention de ce Basilus comme estant alors un des Lieutenants de César dans l'Italie. Il prétend que Cicéron le nomme ici Réginus, parce qu'en Grec *Basilus* βασιλεύς signifie la même chose que *Reginus* en Latin.

M. l'Abbé Mongault, dans la note qu'il a faite sur ce mot de *Reginus*, dit qu'on ne trouve personne de ce nom dans ce temps-là. Il explique ensuite le sentiment de Corradus ; il trouve cette explication trop tirée. D'ailleurs il prétend que Cicéron auroit dit *Regius* & non pas *Reginus*. Il croit enfin que Cicéron a plutôt voulu désigner celui qui commandoit à Rhégium, & dont il pouvoit avoir besoin en cas qu'il passât en Sicile, mais alors il faudroit lire *Rheginus* avec un *h*, qui signifie en Latin un homme de Rhégium, au lieu de *Reginus* sans *h*, qui n'est pas un mot Latin.

M. de Chamibort, étonné de l'embarras que le nom de *Reginus* a donné à ces sçavants hommes, leur rappelle le souvenir

d'un des Lieutenants Proconfulaires qui servoient sous César dans la guerre des Gaules. Il y en avoit un qui se nommoit *Reginus*. Or, c'est un fait certain que tous les Lieutenants de César dans la guerre des Gaules, furent ses Lieutenants dans la guerre civile. Titus Labiénus fut le seul qui le quitta pour prendre le parti de Pompée. Décimus Brutus & Caius Trébonius, qui depuis conspirèrent contre luy avec M. Brutus & C. Cassius, ne l'abandonnèrent pas dans la guerre civile, & c'est eux qu'il chargea de la conduite du siège de Marseille, pendant qu'il alloit faire la conquête de l'Espagne.

César parle souvent de ce Réginus; il le nomme Caius Antistius Réginus. Au commencement du sixième livre de ses Commentaires de la guerre des Gaules, il dit que voyant son armée fort affoiblie par la perte qu'il avoit faite de quinze cohortes commandées par Titurius Sabinus & Aurunculéus Cotta ses Lieutenants dans le pays de Liège, il envoya faire de nouvelles levées en Italie par trois de ses Lieutenants, M. Silanus, T. Sextius & C. Antistius Réginus. Ces Lieutenants luy amenèrent dans les Gaules trois nouvelles légions avant la fin de l'hyver, & la perte que César avoit faite l'année précédente, fut réparée au double. Dans le septième livre de la guerre des Gaules, César fait deux fois mention de cet Antistius Réginus. La première, dans la description du siège d'Alexia, Antistius Réginus commandoit un quartier du côté du Septentrion de cette place, avec Caninius Rébilus autre Lieutenant de César. La seconde, est à la fin de ce septième livre. César, parlant de la distribution qu'il fit des quartiers d'hyver à ses légions après la campagne, dit qu'il envoya C. Antistius Réginus dans le Nivernois avec une légion.

Il ne faut donc pas confondre ce Réginus avec C. Minutius Basilius, ou Basilus, comme l'a fait Corradus dans sa note. Ce Minutius Basilius estoit un autre Lieutenant de César dans la guerre des Gaules; il fut attaché à son parti dans la guerre civile. Il avoit quelques liaisons avec Cicéron, qui luy écrivit une lettre d'amitié & de compliment. Cette lettre de Cicéron à Basilius est la plus courte de ses Epitres; elle est la quinzième

quinzième du livre VI. de celles qu'on appelle *familiares*. Par le sixième livre des Commentaires de la guerre des Gaules, on voit que César fit commander sa cavalerie à L. Minutius Bassilius, & qu'il le fit entrer dans la forêt des Ardennes, lorsqu'il voulut surprendre Ambiorix principal auteur de la défaite de Titurius Sabinus & d'Aurunculéus Cotta, mais César ne le confond pas avec Réginus qui estoit un autre de ses Lieutenants.

Le nom de Réginus n'estoit pas non plus un nom obscur ni inconnu en ce temps-là à Rome, comme le prétend M. l'Abbé Mongault dans sa remarque. Réginus dont il est ici parlé, se nommant C. Antistius Réginus, estoit de la famille Antistia l'une des plus considérables qui fût à Rome, quoyque Plébéienne. Cette famille estoit très-ancienne. Tite-Live fait une fréquente, & toujourns honorable mention des sujets qu'elle a fournis à la République. Les Inscriptions & les Médailles nous apprennent que cette famille estoit divisée en deux branches principales, dont l'une portoit le nom de *Vetus*, & l'autre celuy de *Reginus*. Après la mort de César, Réginus qui luy avoit esté fort attaché pendant sa vie, ne se montra pas assez ardent à la venger. On voit dans Appien qu'il fut mis au nombre des proscrits, & qu'il n'échappa à la proscription que par l'adressé de sa femme.

Mais une Médaille d'Auguste, rapportée par différents Auteurs, nous offre sur son revers les instruments ordinaires des sacrifices, avec les attributs des Augures, & cette légende C. ANTISTIVS REGINVS III. VIR. C'estoit probablement le fils du précédent Réginus, qui après la pacification des troubles, avoit trouvé grace devant Auguste.



*T. Liv. l. 18.
l'an de Rome
332.
Idem, l. 6. l'an
de Rome 376.*

*De Bello Civil.
lib. 4.*

E X A M E N

D'UN PASSAGE DE CICE'RON.

IL appartient sans doute à la Critique de restituer les textes & d'en fixer les vraies leçons ; mais une de ses plus nobles fonctions est de montrer dans chaque texte les défauts ou les vertus de l'expression.

1734*
Page 107. M. l'Abbé Gédoyne, dans un discours sur les traductions, & dont nous avons donné l'extrait dans ce volume, n'approuve pas que Cicéron ait employé ces quatre mots *abiit*, *excessit*, *evasit*, *erupit*, pour dire simplement que Catilina estoit enfin sorti de Rome ; & il les qualifioit de froide Tautologie, d'autant plus indigne de Cicéron qu'il estoit alors Consul.

M. l'Abbé Souchay entreprit aussitôt de justifier ce Prince des Orateurs ; & pour prouver qu'il n'y avoit aucune Tautologie en cet endroit de son texte, il observa que la Tautologie est une expression surchargée de termes inutiles à tous égards ; qu'aussi ce mot se prend toujours en mauvaise part, au lieu que la *Synonymie*, qui exprime une seule & même idée par plusieurs termes, fait toujours un ornement lorsqu'elle n'est point déplacée.

Or, dans le texte rapporté, bien loin qu'il y ait, dit M. l'Abbé Souchay, une Tautologie, il n'y a pas même une simple Synonymie. Ces quatre termes, *abiit*, *excessit*, *evasit*, *erupit*, signifient bien une même action, la fuite de Catilina, mais ils la signifient différemment. Le premier marque simplement cette action, & les trois autres en marquent les circonstances ou les motifs.

Excessit, plus fort qu'*abiit*, exprime le regret que Catilina avoit de sortir de Rome *. *Evasit* peint la nécessité où il estoit d'en sortir, pour se mettre en sûreté. *Erupit* montre la précipitation avec laquelle il en sortit, pour se rendre dans le camp

* *Retorquet oculos profectò supè ad hanc Urbem, quam ex suis faucibus creptam esse lugeat.* 2. Catil. in Exord.

de Manlius; & ces traits réunis, forment ensemble un tableau d'autant plus parfait, qu'il est plus conforme à la vérité de l'Histoire.

Si, pour appuyer ce sentiment, M. l'Abbé Souchay avoit besoin d'autoritez, il rapporteroit, dit-il, celle de Muret, dont le goût estoit si exquis, & celle de Vossius, qui, dans sa Rhétorique, allégué le texte dont est question, en exemple d'une belle figure; mais Quintilien, ce Critique judicieux, dont M. l'Abbé Gélouyn nous a donné une si excellente traduction, vaut luy seul une foule d'autoritez.

Quintilien rapporte deux fois ce même texte au troisième chapitre de son neuvième livre. Il dit à la vérité que Cécilius y trouvoit un pléonasme, aussi-bien que dans cet autre texte: *Vidi oculos ante ipse meos*; mais il réfute cette idée, parce qu'autrement tout redoublement, toute répétition, toute addition seroit de même un pléonasme.

Au reste, ces mots *abiit, excessit, evasit, erupit*, quand ils auroient la même signification, ne seroient pas plus répréhensibles que ceux-ci, où, en parlant encore de Catilina, Cicéron dit: *Quæro ab inimicis, sunt-ne hæc . . . sublata, deleta, extincta per me*, que Quintilien, qui devoit sçavoir sa Langue, dit signifier précisément la même chose, & que pourtant il ne blâme pas.

De même, blâmera-t-on dans notre Langue, & traitera-t-on de froide Tautologie, ce que dit un de nos Orateurs, à l'occasion d'une ame qui vient de perdre par la mort tout ce qui la soustenoit: *Tout fond sous elle, tout disparoît, tout s'évanouit!*

M. l'Abbé Souchay ajoûte qu'à juger, non plus par des autoritez ou par des passages parallèles, mais par la raison, ou par ces règles qui sont puisées dans le sein de la nature, Cicéron a dû s'exprimer comme il s'est exprimé, parce qu'il a parlé le langage de la passion qu'il vouloit & qu'il devoit feindre dans les circonstances où il se trouvoit, c'est-à-dire, le langage de la joye, qui est féconde en paroles ainsi qu'en pensées.

Le jour où Cicéron prononça la seconde Catilinaire, estoit un jour de triomphe pour luy. Son éloquence avoit commencé à luy mériter au milieu de la paix, des honneurs qu'on n'accorde qu'aux victoires signalées, c'est l'expression de Quintilien. Et quel effet avoit produit cette éloquence divine? La fuite de Catilina. Il ne faut donc plus s'étonner que l'Orateur insiste sur cet événement, & qu'il employe pour le décrire, tant de termes synonymes en apparence: *enissimus*^a, *ejecimus . . . abiit, excessit, evasit, erupit*. D'où il résulte que dans ce dernier texte, il n'y a rien qui soit indigne d'un Orateur Consul.

Le jour d'auparavant, Cicéron avoit déconcerté l'audace de Catilina, il l'avoit forcé, par son éloquence, à sortir de Rome, & à confesser, pour ainsi dire, en se retirant, les coupables desseins qu'il avoit formez^b; & puisque c'estoit-là une victoire signalée, comme parle Quintilien, une victoire magnifique, comme le dit Cicéron luy-même, *hominem perdidimus magnificè que vicimus*, Cicéron, tout Consul qu'il estoit, pouvoit-il mieux s'exprimer qu'en employant plusieurs termes, figure dont un effet ordinaire est d'augmenter considérablement la grandeur des objets.

^a *Loco ille motus est, cum est ex Urbe depulsus.*

Quæ quidem (Civitas) lertari mihi

videtur, quod tantam pestem evenuerit, forsque projecerit.

^b *In apertum latrocinium conjecimus.*



ENTRETIEN SUR HORACE.

C E n'est ni en Poëte ni en Grammairien, que M. l'Abbé Gédoyne, Auteur de ce discours, entreprend de parler d'Horace ; il avoue modestement qu'il n'est ni l'un ni l'autre, c'est simplement en homme sensible aux vraies beautés qu'il trouve dans ses lectures. Ainsi il convient de bonne foy que l'espèce de mérite dont Horace s'approuvoit le plus, est ce qui le touche le moins ; car il nous apprend luy-même que la qualité de Poëte lyrique mettoit le comble à ses vœux.

1735.

*Quòd si me Lyricis vatibus inferes,
Sublimi feriam sidera vertice.*

Od. 1. lib. 1.

Et il tiroit sa principale gloire d'avoir sçû disputer le prix de l'Ode aux Grecs, & d'en avoir transporté le nombre & l'harmonie dans sa Langue. Cependant, pour avoir aujourd'hui quelque idée de la beauté des vers lyriques & de leur difficulté, nous sommes presque réduits à considérer combien Horace estoit flatté d'y avoir réussi, ou à faire cette réflexion, qu'il est en effet le seul des Romains qui ait osé l'entreprendre. La Grece avoit produit un grand nombre de Poëtes lyriques, & Rome ne pouvoit leur opposer qu'Horace, encore se reconnoissoit-il luy-même fort inférieur à Pindare, qu'il compare à un Cygne qu'un vol rapide porte jusqu'aux nues, se comparant luy à une abeille qui, sans s'élever, va ramassant sur les fleurs de quoy composer son miel à force de peine & de travail. S'il y a beaucoup de modèlles dans cette comparaison, il y a aussi beaucoup de vérité ; non qu'Horace n'eût autant d'élevation & plus de beauté d'esprit que Pindare, mais il ne trouvoit pas dans sa Langue le même avantage que le Poëte Grec trouvoit dans la sienne. La grandeur d'expression estoit naturelle à la Langue Grecque, qui composoit heureusement & avec énergie, un mot de deux ou trois autres ; au lieu que la Langue Latine plus timide, ne prenoit guères cette liberté,

qui pourtant luy réussissoit en quelques occasions, mais nullement en d'autres. Ainsi les Romains, en même temps qu'ils envioient aux Grecs cette heureuse composition de mots, se mocquoient de Pacuve & de son *Nerei repandi rostrum incurvi ceruscum pecus*, à peu-près comme nous nous mocquons de Ronfard, qui, au mépris de sa Langue, s'estoit fait un jargon composé de François, de Grec & de Latin. Quoy qu'il en soit, il faut convenir que la Poësie lyrique des Anciens, soit Grecque soit Latine, fait peu d'impression sur nous; cela vient sans doute de ce que dans notre jeunesse nous avons pris du goût pour leur vers hexametre, & point du tout pour leur vers lyrique, dont la mesure & les régles nous sont peu familières, bien moins encore les finesses. Par cette raison, l'harmonie des beaux vers d'Homère & de Virgile nous plaît infiniment, pendant que ces dithyrambes libres & hardis de Pindare qu'Horace admiroit tant, ne frappent seulement pas notre oreille, & que nous ne tenons aucun compte à Horace luy-même, de ce que ses Odes ont de plus lyrique. Nous voyons bien à la vérité que les unes sont nobles & élevées; les autres enjouées & badines, les autres morales & sérieuses, & les autres si simples, que ces Ecrivains qui n'aiment que le brillant, les mépriseroient comme ils méprisent un ouvrage de Pétilon, quoyque très-estimable & très-bien écrit. Il n'y a personne qui ne sente qu'Horace en plusieurs de ses Odes a voulu imiter Pindare, même par des digressions & des écarts que Quintilien traite d'heureuses hardiesses, & qu'au contraire en d'autres il ne perd point de vûe son sujet. Il est plus juste & moins Pindarique, mais au milieu de cette différence, la beauté du vers nous échappe. Comme donc Horace n'est Poëte que dans ses Odes, & que, selon son propre témoignage, ses autres Ecrits n'ont presque rien que de prosaïque, à la versification près, il s'ensuit que nous ne le lisons plus aujourd'luy que par rapport aux pensées & à l'expression. M. l'Abbé Gédoyn dit qu'il n'y cherche rien de plus, mais aussi de ce côté-là, il ne connoît pas de Poëte plus propre à satisfaire un Lecteur sensé, & qui a du goût. Vous y trouverez,

dit-il, toutes les sortes d'esprit & de caractères; tantôt précis & ferré, il dit beaucoup en peu de mots, & n'en est pas moins clair :

Damnosa quid non imminuit dies !

Ætas parentum pejor Avis, tulit

Nos nequiores, mox daturos

Progeniem vitiosorem.

Tantôt riche & abondant, il s'égayé en des descriptions riantes & fleuries, comme dans l'Ode *Beatus ille qui procul negotiis*, où il fait une si agréable peinture de la vie champêtre; tantôt il relève les plus petits sujets par une élégance & une justesse d'expression que l'on ne trouve qu'en luy, comme dans sa fable du Rat de ville & du Rat des champs, & dans sa lettre à Torquatus, où il l'invite à un repas dont la simplicité, la propreté, & l'union des convives devoient faire tout l'agrément :

Ne turpe toral, ne sordida mappa, &c.

Et dans cet autre endroit où il oppose l'air efféminé des jeunes gens de son temps à la force de corps des anciens Romains, qui avoient vaincu Annibal & dompté Carthage.

Non his juvenus orta parentibus, &c.

Et dans cet autre encore où il compare les Romains à un grand arbre, qui plus on l'élague, plus il s'éleve, & qui semble tirer son accroissement de ses pertes mêmes :

Duris ut ilex tonsa bipennibus, &c.

Dans cet endroit-là, il n'y a pas un mot qui ne porte, & l'on n'y trouve point de ces épithètes oiseuses que la rime arrache à nos meilleurs Poètes. S'agit-il d'objets plus tendres, il leur donne de la grace, & les peint avec délicatesse :

Quem si puellarum infereres choro, &c.

De ce mélange de caractères il résulte une vivacité infinie

qui rend ses Poësies charmantes; car Horace n'estoit pas de ces Poëtes dont la lyre toujourns montée sur le même ton, ne chantoit que les amours, comme Anacréon & Sapho, ou que les combats, comme Alcée & Tyrtée, ou que des Elégies, comme Simonide, ou que les vainqueurs aux Jeux de la Grece, comme Pindare. Il traitoit toutes sortes de sujets, & toujourns avec la beauté convenable, bien différent de quelques-uns de nos Poëtes, qui ne réussissent qu'à rimer un trait de fadyre, de libertinage ou d'obscénité; plus différent encore de quelques autres qui véritablement ont beaucoup d'esprit, mais qui ne brillent qu'aux dépens des Loix, du Gouvernement & de la Religion de leur pays. Horace avoit ses foibleffes, ses vices même, & de grands vices; mais bien loin de se donner pour un impie, avec quel respect & quelle dignité parle-t-il du souverain des Dieux dans ces beaux vers :

*Regum timendorum in proprios greges,
Reges in ipsos imperium est Jovis,
Clari Giganteo triumpho,
Cuncta supercilio moventis !*

Les Poëtes d'alors faisoient profession de piété, bien loin d'en rougir :

Ab Jove principium Musæ, Jovis omnia plena,

disoit Virgile. Il n'est guères possible que des hommes aussi éclairés, fussent la dupe des Divinitez du Paganisme, mais ils croyoient que le sage, s'il pense différemment des autres sur le fait de la religion, doit au moins parler comme les autres; & voilà le principe de toutes les superstitions qui sont répandues dans Hérodote, dans Tite-Live, dans Pausanias & dans la plûpart des Anciens; superstitions par rapport à nous, mais nullement par rapport à eux. A l'égard d'Horace, si l'on juge de luy par ses Poësies, on ne peut douter qu'il n'eût un grand fond de religion. Non content de craindre, de révéler les Dieux, il recommande par-tout leur culte & leurs cérémonies, avec un zèle digne d'une meilleure cause. Rappellez-vous

vous comment il parle aux Romains dans l'Ode fixième du troisième livre,

Dehæta majorum immeritus lues, &c.

vous trouverez qu'Horace n'étoit pas aussi Epicurien qu'il le disoit, & qu'on ne doit pas prendre au pied de la lettre ce qu'il écrivoit à son ami Tibulle :

*Me pinguem & nitidum bene curata cute vifes,
Cum videre voles Epicuri de grege porcum.*

A la vérité luy-même nous apprend qu'il avoit esté partifan de cette Secte infensée, mais il nous apprend aussi qu'il avoit changé,

Parcus Deorum cultor & infrequens, &c.

& son changement fut sincère, car jamais Poëte ne recommanda tant la vertu, & ne l'enseigna si bien. De son temps l'adultère estoit commun à Rome. Ce désordre, que la Loy naturelle & la Loy divine condamnent également, est traité par nos Poëtes de bonne fortune & de galanterie. Pour Horace, il ne feint point de dire aux Romains que le violement de la foy conjugale estoit ce qui les avoit fait dégénérer de la vertu de leurs ancêtres, ce qui avoit abâtardi les meilleures races, & qui attiroit sur leur patrie un déluge de maux. Et pour leur faire honte de leur dérèglement, il leur cite l'exemple des peuples qu'ils regardoient comme barbares, & qui pouvoient néanmoins leur donner des leçons de vertu :

Campestres melius Scythæ, &c.

On diroit qu'Horace n'écrivoit que pour rendre ses Conci-toyens plus gens de bien ; & le grand motif qu'il leur proposoit en homme qui connoissoit parfaitement le cœur humain, c'estoit leur propre intérêt, c'estoit la récompense qu'ils devoient attendre des Dieux, toujours proportionnée au sacrifice qu'on leur fait :

Hist. Tome XII.

. E c

Quanto quisque sibi plura negaverit

A Dis plura feret.

Quelle maxime pour un Payen ! Et n'est-ce pas celle du Christianisme le plus parfait ? C'est donc avec justice qu'on peut dire d'Horace ce qu'il disoit luy-même d'Homère, que ce Poëte enseignoit mieux la vertu que ni Crantor ni Chrysippe. En effet, ce n'est pas seulement dans quelques-unes de ses pièces qu'il témoigne un zèle si louable, c'est dans la plupart, sans que la condition des personnes à qui il les adresse, l'empêche de leur dire librement ce qu'il pense : par exemple, dans son Ode à Lollius, qui avoit esté plus d'une fois Consul, il luy dit hardiment que ce ne sont pas les richesses & les honneurs qui rendent heureux, & que celuy-là seul est heureux, qui sçait jouir sagement de sa fortune, endurer la pauvreté, s'il le faut, & moins craindre de mourir que de faire une mauvaise action. Il dit à un autre Grand : *Comme vous soutiendrez votre fortune, nous vous supporterons :*

Ut tu fortunam, sic nos te, Celse, feremus.

A un autre : *Tout Rome parle de votre bonheur, mais je crains bien que vous ne fassiez dépendre ce bonheur plutôt de l'opinion d'autrui que de vous-même ; & pour moy, je ne vous estime heureux qu'autant que vous serez aussi honnête homme qu'on dit que vous l'estes :*

Tu rectè vivis, si curas esse quod audis, &c.

Et parlant à Mécénas, le Ministre & le favori d'Auguste, avec quelle noblesse luy insinue-t-il que l'homme est bien plus grand par le mépris des richesses que par leur possession, toujours compagne de l'avarice ?

Les louanges mêmes qu'il donne à Auguste, toutes flatteuses qu'elles sont, ne sont-elles pas autant d'avis sur la manière dont il devoit se conduire pour se faire aimer de ses peuples par sa bonté, & en même-temps pour les contenir dans leur devoir par une juste sévérité ?

Mais c'est particulièrement dans ses Satyres & dans ses

Épîtres, qu'il traite ce que la morale a de plus important ; c'est en lisant les unes & les autres que vous croyez lire Socrate, Platon, Épicurète, & tout ce que le Portique & l'ancienne Académie ont produit de plus excellent en fait de mœurs, avec cette différence que les Platoniciens alloient à leur but par des détours & des longueurs insupportables, les Stoïciens avec une sécheresse rebutante, au lieu qu'Horace nous propose des vérités si claires, si sensées, & si bien assaisonnées, qu'il n'y a point de lecteur qui ne s'y rende avec plaisir. Il dit quelque part qu'il y a des paroles qui ont la force de guérir les maladies de l'ame ; qu'il y a tel livre qui bien lû est souverain pour nous rendre l'esprit sain & tranquille. Mais s'il y a un livre au monde de qui l'on puisse attendre cet effet, c'est assurément le sien. Le grand art d'Horace est de ne dire que des choses tirées de cette lumière naturelle qui nous éclaire même en dépit de nous. Il parle toujours raison, & l'homme qui se révolte contre l'autorité, est toujours docile à la raison quand on la luy présente comme il faut. Voilà pourquoi les sermons font si peu d'impression sur nous, pendant que les réflexions purement morales sont généralement goûtées ; telle est celle-ci que fait Horace :

Vilis amicorum est amona bonis ubi quid deest.

car chacun se plaint de n'avoir point d'amis, on déplore son malheur de passer sa vie sans pouvoir faire un ami. *Rien de plus aisé*, dit-il, *que de se faire des amis, tant qu'il y a des gens de bien & de mérite dans l'indigence* : & il faut convenir que cela est vray. Il en est de même de cette autre maxime :

Cælum, non animum mutant, qui trans mare currunt.

Le monde est plein de gens inquiets, ou inconstants & legers, qui voudroient sans cesse changer de lieu, & qui ne se trouvent bien nulle part, ils s'en prennent à l'air du pays, au climat, aux personnes : *Ne vous en prenez qu'à vous-mêmes*, leur dit Horace, & à votre caractère que vous portez par-tout.

In culpa est animus, &c.

C'est en ramenant à la raison ceux qui se gouvernent par leurs passions, qu'il entreprend de les corriger; le prodigue, l'avare, l'ambitieux, le superstitieux, l'hypocrite, il fait de chacun d'eux une peinture si ressemblante, qu'ils ne peuvent s'empêcher de s'y reconnoître & d'avoir honte d'eux-mêmes; mais de quels aimables traits au contraire ne peint-il point l'homme vertueux!

————— *Sibi qui imperiosus,
Quem neque pauperies, neque mors, &c.*

& le vray sage aussi éloigné de la superstition que de l'impiété,

————— *Caret tibi pectus inani
Ambitione, caret mortis formidine.*

Ce caractère moral & vertueux qui nous est si fort recommandé sous le nom de *bene morata oratio*, & qui a tant de charmes pour les gens bien nez, est peut-estre ce qui manque le plus aujourd'huy à nos Ecrivains, & sur-tout à nos Poëtes; aussi n'y en a-t-il guères qui puissent dire comme Horace :

*Quid verum atque decens curo & rogo,
Et omnis in hoc sum.*

Le sel & l'agrément de ses Satyres, montrent assez qu'il sçavoit rire & plaisanter pour le moins aussi bien qu'eux, mais après avoir amusé, réjoui un temps son lecteur, il le ramène toujours au point essentiel.

Si des vrayes vertus vous passez aux devoirs de la vie civile, vous le trouverez encore admirable de ce côté-là. Il est plein des maximes les plus propres à nous rendre d'un commerce aimable; c'est véritablement entre ses mains que les Lettres ont le privilège d'adoucir les mœurs, & qu'elles méritent le titre d'*humaniores*, qu'elles ont par cette raison. Qu'y a-t-il de plus sensé que ce qu'il dit pour nous faire supporter avec bonté les défauts d'autrui? *Vous ne passez rien aux autres, tout vous blesse en eux, songez-vous que cette sévérité retombe sur vous-même!*

Eheu!

Quam temerè in nosmet legem sancimus iniquam, &c.

On ne peut lire sans attendrissement les témoignages d'estime & de reconnoissance qu'il rend à la mémoire de son pere. C'estoit le fils d'un Affranchi, & l'on prenoit de-là occasion de mepriser Horace :

Quem rodunt omnes libertino patre natum.

Comment se défend-il de ce reproche ? « Je ne diray pas, dit-il, comme font la plupart ; si je ne suis pas né de parents nobles & illustres, ce n'est pas ma faute. Le peu que je vauz, je le dois à mon pere, à l'éducation qu'il m'a donnée, au soin qu'il a pris de veiller sur ma conduite. Il dépendroit de moy de me faire une généalogie à mon gré, que je ne changerois pas un tel pere pour un autre. »

Nil me paviteat sanum patris hujus eoque, &c.

Un homme qui pensoit de la sorte, estoit bien éloigné de prendre un nom de guerre & de quitter le sien.

Nous avons eu deux Ecrivains que l'on peut comparer à Horace, du moins à certains égards, Voiture & Despréaux. Voiture, par son bel esprit & par le merveilleux talent qu'il a eu de plaire aux Grands & de vivre familièrement avec eux sans jamais s'oublier : Despréaux, par l'enjouement de ses Satyres & par la finesse de sa Critique ; tous deux par la grande estime où ils ont esté de leur temps, & la réputation dont ils ont joui . . . Mais du reste quelle différence ! Voiture, constamment a écrit de belles lettres, ceux qui les rabbaissent aujourd'huy n'en feroient pas de si belles. Ils n'auront jamais, dit M. l'Abbé Gédoyne, ce goût de politesse, de sçavoir vivre, de fine galanterie, qui en sont le caractère. Mais ce sont de belles paroles, & rien de plus. Vous n'y trouverez jamais rien de moral ni de solide. Il y fait quelque part son portrait, mais il se donne bien de garde de toucher rien de sa naissance, tout ce qui l'en faisoit souvenir luy estoit insupportable. Il n'estoit pas homme à dire avec Horace :

*Non ego pauperum
Sanguis parentum, non ego, quem vocas,
Dilecte, Mæcenas, obibo.*

Od. 20. lib. 21.

Pour Despréaux, on sçait qu'il n'estoit que Poëte, & nullement homme du monde.

On convient que l'Art poëtique d'Horace est un chef-d'œuvre de bon sens & de Critique, qui servira éternellement de règle à tout Poëte qui voudra faire quelque chose de durable. Aussi a-t-on vû que nos Poëtes François en faisoient une étude particulière, & qu'ils le sçavoient par cœur. Ceux d'aujourd'huy, comme la plûpart des gens du monde, l'ont abandonné, pour ne lire qu'un fatras de brochûres qui se succèdent les unes aux autres, & qui sont toutes faites pour gêner l'esprit, ou pour corrompre les mœurs.

Après ces réflexions, M. l'Abbé Gédoyn finit son discours comme il l'avoit commencé : « L'aimable Poëte qu'Horace, & quel dommage qu'on ne le lise plus ! »

1735. Peu de jours après la lecture du discours de M. l'Abbé Gédoyn, M. Moreau de Mautour en apporta un autre, où il établit une proposition bien opposée à celle par laquelle M. l'Abbé Gédoyn avoit commencé & terminé son discours, sçavoir, qu'on ne lisoit plus Horace; & il n'eut pas de peine à prouver, non-seulement qu'on lisoit toujours ce célèbre Poëte, mais encore qu'il estoit de tous les Auteurs anciens celui qui estoit le plus lû; qu'il faisoit toujours les délices de quiconque avoit quelque goût pour les véritables beautés de la Poësie; qu'il avoit fait celles de quelques Dames illustres, parmi lesquelles M. Moreau de Mautour nomme Madame la Comtesse de la Fayette; enfin, que c'estoit toujours le Poëte des beaux esprits, & en particulier celui des Gens de Cour & des Guerriers. Mais n'y eût-il que le nombre prodigieux d'éditions, de commentaires & de traductions qu'on a faites de ce Poëte, & qu'on en fait encore tous les jours, sans parler de celles de Collège qui se multiplient annuellement, il n'en faudroit pas davantage pour prouver qu'il est toujours lû, & qu'il le sera tant qu'on aura quelqu'amour pour les Belles-Lettres.

Après ce préambule, M. de Mautour se plaint que M. l'Abbé Gédoyn n'ait représenté Horace que comme un

Philosophe austère; il fait voir par un grand nombre de citations, que c'estoit un homme qui aimoit la bonne chère, le bon vin sur-tout, & qu'il avoit eu un grand nombre de maîtresses, comme il paroît par ses Odes adressées à Leuconœ, à Lydie, à Glycère, à Chloë, à Néera, à Pyrrha, à Galatée, à Philis, à Lycé, & à d'autres encore. Nous ne rapporterons point toutes ces citations qui sont assez connues, & qui prouvent que si Horace nous a débité d'excellentes maximes de morale, comme on n'en sçauroit douter, il en a aussi très-souvent débité de galantes. Disons tout, il a esté quelquefois trop libre dans ses expressions, & il est allé même jusqu'au Cynique dans sa seconde Satyre; de sorte que M. Dacier, tout prévenu qu'il estoit en faveur d'Horace, est obligé de dire dans ses remarques sur cette Satyre, qu'il n'y reconnoît point Horace, & qu'il falloit qu'il fût yvre quand il la composa.

C'est ainsi que le même homme considéré sous différents points de vûe, est souvent très-contraire à luy-même, ou, pour parler plus juste, est luy-même une véritable contradiction. Mais, demande M. de Mautour, ce Poëte estoit-il véritablement amoureux de toutes les belles à qui il adresse des Odes, ou n'estoit-il qu'homme galant? Si la jalousie, répond-il, est une marque non équivoque d'une véritable passion, Horace estoit amoureux, puisqu'il se montre quelquefois jaloux à l'excès, comme dans la XIII.^e Ode du livre 1. où il se plaint de la préférence que la jeune Lydie donnoit à Téléphe son rival; il luy fait les reproches les plus amers, & paroît entrer en fureur lorsqu'il pense aux faveurs qu'elle luy accorde. Mais ne peut-on pas seindre la jalousie aussi-bien que l'amour, & Horace ne ressembloit-il point à ceux dont parle Despréaux :

*Qui dans leur cabinet, assis au pied des hêtres,
Font redire aux échos des sottises champêtres.*



*EXPLICATION ET CORRECTION
DE DEUX PASSAGES DE FESTUS.*

1734. **D**ANS le grand nombre de passages du Grammairien Festus, qu'on n'a pu jusqu'à présent, ni expliquer ni corriger, il y en a deux où il est parlé des différentes sortes de Talents, & que voici.

Premier passage: *Euboicum talentum, nummo Græco septem millium & quingentorum Cistophorium est: nostro, quatuor millium denariorum.*

Second passage: *Talentorum non unum genus: Atticum est sex millium denarium: Rhodium & Cistophorium, quatuor millium quingentorum denarium.*

*Elle est imprimée
Mem. de Litter.
1701. 3. p. 372.*

Il y a quelques années que M. de la Barre donna une Dissertation sur la livre Romaine, où il n'oublia rien pour établir que l'once, ou douzième partie de cette livre, estoit égale à une once & vingt-quatre grains de la livre de Paris. Il observa entr'autres choses, qu'il y avoit une grande différence pour le poids, entre la dragme Attique & le denier Romain; mais que bien que la dragme fût plus forte que le denier, cependant, suivant une certaine Loy dont il retrouvoit des vestiges dans quelques Anciens, on ne recevoit cent dragmes à la Monnoye de Rome, que pour quatre-vingt dix-huit deniers; & qu'au reste, dans le cours ordinaire du commerce, la dragme & le denier se recevoient indifféremment l'un pour l'autre.

Ces Observations luy servent aujourd'huy à montrer que l'un des deux passages rapportez, n'a point esté altéré par les Copistes comme on l'a cru; & il croit qu'elles seront aussi de quelqu'utilité pour corriger l'autre passage, pourvû cependant qu'on y joigne l'observation que le P. Panel a faite sur le poids des Cistophores, dans une Dissertation sur ces Médailles imprimée depuis peu. Car aucun de ceux qui en avoient parlé, n'avoit pris la peine de les peser; & cet Antiquaire, qui en a

où plusieurs, assure que toutes celles qu'il a vûes, pesoient depuis deux cens vingt-neuf jusqu'à deux cens quarante-un grains.

Nous apprenons de-là qu'il y avoit des monnoyes d'argent dans l'Asie mineure qui pesoient à peu-près trois dragmes, ou un peu plus de trois deniers; & conséquemment nous n'avons plus de peine à concevoir pourquoy, dans la description du triomphe de Quintius-Flaminius, après avoir dit qu'on y porta quatre-vingt-quatre mille pièces d'argent monnoyé Attique, Tite-Live ajoute qu'on les nommoit tétradrachmes, & qu'elles estoient environ du poids de trois deniers. *Tetra-* Lib. 37. c. 51;
drachma vocant: trium ferè denariorum in singulis argenti est pondus. Le poids connu des Cistophores prouve que ce passage n'est pas corrompu, comme M. de la Barre luy-même l'avoit cru autrefois. De vrais tétradrachmes auroient pesé près de quatre deniers & demi, mais les successeurs d'Alexandre firent frapper des monnoyes d'argent beaucoup plus foibles, & ne laissèrent pas de leur donner cours pour quatre dragmes. On appella tétradrachmes celles qu'on fabriquoit en Europe; & l'on y joignit quelquefois le surnom d'Attiques, parce que l'argent devoit en estre aussi fin que celuy de la drachme Attique. En Asie, on nommoit Cistophores les monnoyes du même poids & de la même valeur, à cause qu'on ne manquoit jamais d'y représenter une corbeille (κιστή.)

Il ne reste plus après cela de difficulté dans le second passage de Festus; ce Grammairien reconnoissoit plusieurs sortes de talents, *talentorum non unum genus*, pourquoy? Parce que si on payoit un talent en dragmes Attiques, qui dans le cours ordinaire se recevoient pour des deniers, il y avoit six mille deniers à ce talent, qui estoit de six mille dragmes, comme on sçait: *Atticum est sex millium denarium.* Au lieu que si on vouloit payer un talent en monnoyes de Rhodes ou en Cistophores, *Rhodium & Cistophorum*, alors comme ces monnoyes n'avoient l'une & l'autre que le poids de trois dragmes, & qu'elles passoient néantmoins pour des pièces de quatre dragmes, un pareil talent, qui n'avoit réellement que la valeur

des trois quarts du talent, devoit estre reçû pour quatre mille cinq cens deniers seulement : *Rhodium & Cistophorum, quatuor millium & quingentorum denariûm.*

L'autre passage de Festus a deux parties : *Euboicum talentum, nummo Græco, septem millium & quingentorum Cistophorûm est*, c'est la première : & la seconde, *nostro, quatuor millium denariorum.* Il est visible qu'à celle-ci on doit ajoûter *quingentorum : nostro, quatuor millium quingentorum denariorum.* A l'égard de la première, M. de la Barre croit qu'on ne sçauroit mieux faire que de lire de la manière suivante : *Euboicum talentum, nummo Græco mille & quingentorum Cistophorûm est.* Pour montrer la justesse de cette correction, il faut établir que le talent Euboïque est précisément le même qu'on a appelé quelquefois talent Attique ; & en cet endroit, M. de la Barre combat l'opinion du Pere Panel, qui a cru que c'estoient deux talents différens.

Lorsqu'Antiochus demanda la paix aux Romains, & qu'on eut reçû dans le Conseil de guerre, les soumissions des Ministres Plénipotentiaires de ce Prince, Scipion l'Africain qui porta la parole, leur déclara qu'ils payeroient pour les frais de la guerre quinze mille talents Euboïques : cinq cens d'abord, deux mille cinq cens aussi-tôt après que le Sénat & le Peuple Romain auroient ratifié le traité de paix, & le reste en douze années consécutives : *Pro impensis deinde in bellum factis, quindecim millia talentûm Euboïcorum dabitur : quingenta presentia ; &c.* Cet illustre Romain parle de même dans Polybe : *ἑὸς δὲ τῆς τοῦ Εὐβοϊκῆς τάλαντα ἑξακοσίου μύρια καὶ πεντακισχίλια Ῥωμαίοις ἀπὸ τῆς εἰς τὸν πόλεμον δαπάνης, &c.* Le traité fut rédigé quelque temps après ; & comme Antiochus avoit déjà payé trois mille talents, il ne fut plus question pour les Romains, que de s'assurer des douze mille qui restoient à recevoir, ce qu'ils firent en ces termes : *Argenti prohi XII. Millia Attica talenta dato intra duodecim annos pensionibus æquis.* Antiochus payera dans l'espace de douze années consécutives, en douze paiements égaux, la somme de douze mille talents Attiques de bon argent. On voit bien que les talents dont il est parlé

T. 1. Liv. lib.
37. cap. 45.

Lib. 3 §. c. 3 §.

en cet endroit, sont les mêmes dont Scipion l'Africain avoit stipulé le paiement. Or ils sont nommez talents Euboïques dans le premier passage, & dans le second on les nomme talents Attiques; il est donc évident que la différence dans la dénomination, n'en met aucune dans la chose même.

Le P. Panel croit pourtant pouvoir se tirer de l'embaras où l'a jetté la comparaison de ces deux passages de Tite-Live. Il a recours pour cela à Polybe; & comme cet Historien, en rapportant le traité, ne parle pas de talents Attiques, mais de talents d'un bon argent Attique, ἀργυρίων ἀντίοχος Ἀπιδὸς Ῥωμαίων ἀρίστου τάλαντα μύρια διὰ χίλια ὅν ἔτεσσιν ἴσθι, &c. il prétend que Tite-Live a mal traduit Polybe.

Le célèbre Antonius Augustinus cité par Fulvius Ursinus dans ses notes sur Tite-Live, avoit soutenu la même chose avant le P. Panel, mais M. de la Barre ose assurer que cette manière de résoudre une difficulté, n'estoit pas digne de son habileté dans la Critique; comment n'a-t-il pas vû que Tite-Live fait profession de copier le traité en entier & dans les termes qu'il fut rédigé, au lieu que Polybe n'en a rapporté la plûpart des conditions qu'en Historien, & d'une manière qui montre que véritablement il en avoit une parfaite connoissance, mais qu'il ne se proposoit pas d'en conserver les expressions? Le traité fut sans doute écrit en Latin; ce fut en cette langue qu'on le rédigea dans le Sénat, qu'on le proposa au Peuple, & qu'on le publia, après que les parties intéressées l'eurent ratifié: c'est donc ce traité que Tite-Live a donné, & non pas une traduction de Polybe, qui s'est énoncé tout autrement que luy.

Si on examine la suite du traité, on se convaincra de plus en plus que les talents qu'Antiochus promit de payer, & qu'on nomma d'abord talents Euboïques, estoient de vrais talents Attiques. M. de la Barre a établi dans sa Dissertation sur la Livre Romaine, qu'il y avoit quatre-vingt-seize deniers à cette livre, que le denier devoit peser soixante-quinze grains, & que la dragme Attique en pesoit quatre-vingt-quatre; de sorte que le talent Attique estant composé de six mille de ces

dragmes, pesoit soixante-dix livres Romaines. On y a vû encore que la République ne recevoit les espèces étrangères en payement, qu'avec le profit d'un huitième en sus : ce qui montre qu'un talent Attique devoit luy valoir quatre-vingt livres d'espèces étrangères. Ce fut précisément ce qu'elle prétendit que devoient luy valoir les talents qu'Antiochus s'estoit obligé de luy payer, *talentum ne minus pondo LXXX. Romanis ponderibus pendat* ; & la conséquence se présente naturellement. Antiochus avoit apparemment voulu profiter de l'équivoque à laquelle estoit assujetti le nom de talent depuis l'introduction des espèces qu'on nommoit tétradrachmes en Europe, & Cistophores en Asie ; c'est-à-dire, qu'il avoit souhaité qu'on reçût ses Cistophores pour des pièces de quatre dragmes. Ç'auroit esté pour luy sur la somme totale, une épargne de trois à quatre mille talents : mais les Romains, qui n'estoient pas gens à se laisser surprendre, luy firent payer d'abord trois mille talents réels & effectifs, avec le droit de la monnoye ; & pour prévenir les méprises auxquelles auroient esté exposez les Queteurs, ils eurent soin de marquer nettement dans le traité, ce qu'on devoit entendre par un talent.

Qu'est-ce donc qui a trompé le P. Panel, & les Sçavants dont il a adopté l'opinion ? C'est qu'Hérodote observe que le talent de Babylone valoît soixante-dix mines Euboïques, & que d'un autre côté, Elien assure qu'il y avoit au même talent de Babylone soixante-douze mines Attiques : d'où on a conclu que le talent d'Athènes estoit à celui de l'Isle d'Eubée comme 35. à 36.

Rien ne seroit plus juste, en effet, si le texte des deux Auteurs estoit correct ; mais il ne l'est pas, suivant M. de la Barre, qui prétend qu'il y a une faute dans celui d'Hérodote. Cet Historien nous a laissé un état exact des tributs que les différentes provinces de l'Empire de Perse payoient depuis le regne de Darius, en exécution des ordres de ce Prince : & c'est-là qu'il observe que le talent de Babylone valoît soixante-dix mines Euboïques. A ce compte, le talent Euboïque auroit esté à celui de Babylone comme 6. à 7. mais il nous apprend

Lit. 3. c. 89.

Var. hist. l. 1. cap. 22.

Lit. 3. c. 90.

luy-même qu'il luy estoit comme 5. à 6. Comment cela? Parce que tout l'Empire estoit partagé en dix-neuf départemens, qui payoient, chacun à proportion de leur étendue & de leurs richesses, différentes sommes de talents d'argent de Babylone, qui faisoient une somme totale de sept mille sept cents quarante talents * : à quoy il faut joindre deux cents quarante talents Euboïques, pour le produit de la pêche du lac de Moëris. M. de la Barre soutient donc qu'il faut y joindre ce produit, parce qu'Hérodote nous en avertit luy-même en parlant de l'Égypte, qui paye, dit-il, mille talents, outre la somme d'argent que le Roy retire de la pêche du lac de Moëris, *πάρειξ τῶ ἐκ τῆς Μοίρειος λίμνης γινομένης ἀργυρίαις*. Il ajoute que ce produit estoit de deux cents quarante talents Euboïques, l'Historien nous ayant appris dans la description de l'Égypte, où il n'est pas question de talents de Babylone, que le produit de cette pêche consistoit en un talent pendant six mois, & les six autres mois en vingt mines, qu'on payoit au Roy chaque jour. Or le même Auteur voulant donner aux Grecs une idée juste & précise des richesses du Roy de Perse, après avoir rapporté toutes les sommes particulières de talents de Babylone qu'il recevoit des provinces, les réduit en une somme totale de talents Euboïques, & cette somme est de neuf mille cinq cents quarante talents : *τὸ μὲν δὴ ἀργύριον τὸ Βαβυλωνίων ὡς τὸ Εὐβοικὸν συμβαλλεόμενον τάλαντον, εἴναι τεσσεράκοντα καὶ πεντακόσια καὶ ἑξακίχλια τάλαντα*. D'où naît une conséquence infaillible, puisqu'elle est autorisée par le calcul; car dans la raison de 7. à 6. sept mille sept cents quarante talents de Babylone n'en feroient que neuf cents trente Euboïques: au lieu que dans la raison de 6. à 5. ils en font neuf mille deux cents quatre-vingt-huit; & si on y ajoute les deux cents

Cap. 9. 2.

Lib. 2. c. 29.

Lib. 3. c. 22.

* Le premier département payoit quatre cents talents, le second cinq cents, le troisième trois cents soixante, le quatrième cinq cents, le cinquième trois cents cinquante, le sixième sept cents, le septième cent soixante-dix, le huitième trois cents, le neuvième mille, le dixième quatre cents cin-

quante, le onzième deux cents, le douzième trois cents soixante, le treizième quatre cents, le quatorzième six cents, le quinzième deux cents cinquante, le seizième trois cents, le dix-septième quatre cents, le dix-huitième deux cents, & le dix-neuvième trois cents.

quarante du lac de Moëris, on aura la somme de neuf mille cinq cens vingt-huit talents, qui est, à douze près, celle à quoy Hérodote a évalué les tributs que le Roy de Perse recevoit en argent. Les douze qui nous manquent, tiennent lieu de dix talents de Babylone que l'Historien a omis dans le détail des départemens, dont quelques-uns payoient un ou deux talents plus qu'il n'a marqué, comme il en avertit luy-même à la fin de l'énumération des tributs, τὸ δ' ἐπὶ τέσσαρσι ἔλαστον ἀπεις, ἢ λέζω. Or si le talent Euboïque & celui de Babylone estoient l'un à l'autre comme 5. à 6. il est évident qu'au lieu que jusqu'à cette heure on a lû dans le texte d'Hérodote, τὸ ὅ βασιλεύων τάλαντον δύναται Εὐβοΐδας ἐβδόμενοντα μνέας, on doit y lire comme dans celui d'Elien, Εὐβοΐδας δύο καὶ ἐβδόμενοντα μνέας : le talent de Babylone vaut soixante-douze mines Euboïques.

Pour revenir au passage de Festus, qu'on peut avoir perdu de vûe, *Euboicum talentum, nummo Græco septem millium & quingentorum Cistophorum est*, M. de la Barre croit qu'on ne doutera plus, après ces observations, qu'au lieu de *septem millium*, il ne faille y lire *mille*. Le talent Euboïque en monnoye Grecque, est de quinze cens Cistophores. Le Cistophore estant donné pour une pièce de quatre dragmes, quinze cens Cistophores équivaloient autrefois aux six mille dragmes qu'il y avoit au talent. Mais comme ces mêmes Cistophores n'avoient réellement que le poids de trois dragmes, on ne les recevoit plus du temps de Verrius-Flaccus, dont Festus est l'Abbréviateur, que pour trois deniers; & voilà pourquoy il ajoute, conformément au premier passage expliqué: *Nostro, quatuor millium quingentorum denariorum*. En nostre monnoye, le même talent est de quatre mille cinq cens deniers.

Il n'est pas difficile de découvrir l'origine de la corruption de ce passage; un Copiste ayant écrit la lettre M, qui signifie *mille*, sur un endroit du parchemin moins lû que le reste, l'aura recommencée, on aura pris cette lettre inutile & mal figurée, pour un VII. Romain, & de-là sera venue la leçon *septem millium*, qui a si long-temps embarrassé les Sçavants.





E X P L I C A T I O N

De ces mots NAMA SEBESIO, qui se trouvent sur un Marbre antique.

P A R M I les figures de Mithra ancien Dieu des Perses, dont le culte fut porté à Rome du temps de la guerre des Pirates, il y en a une sur laquelle, outre l'Inscription ordinaire *DEO SOLI INVICTO MITHRÆ*, on lit ces mots barbares, *NAMA SEBESIO*, qui ont donné la torture aux Antiquaires qui ont entrepris de les expliquer. Gruter, qui le premier publia cette Inscription, dit seulement que ces mots, qu'il n'explique pas, sont Persans, parce que Mithra estoit la principale Divinité des Perses.

Pag. 341

D'autres Auteurs ont pris des routes bien différentes. Reinesius trouve dans ces mots la rivière de Sébethe qui passe à Naples. Olaus Rudbeck, dans la troisième partie de son *Atlantique*, assure que ce sont des mots Scythes, & il les interprète ainsi avec le secours de la Langue Suédoise: *Le nom du Bauf est terre Désse*. Boulenger veut qu'on lise *Nannae*, & M. Muratori l'explique de *Nannea*, dont il est parlé dans le livre des Machabées, & qui paroît avoir esté la même que Diane.

Rein. var. lect.
lib. 3. Fluvius
Sebethus.

Ed. de Mag.
lib. 1. cap. 4.
Nannae Sebescio
Deo.

Mur. Anecd.
Lat. tom. 1.

Philippe Torrè Evêque d'Hadria, qui a donné un excellent Traité sur le Dieu Mithra, est le premier qui ait rapporté cette Inscription comme elle est gravée sur le marbre, & avec les figures qui l'accompagnent. A l'égard des deux mots en question, il les appelle *une énigme difficile, & qui n'a pas encore esté expliquée*. Il tâche cependant de les développer par le moyen de l'Hébreu. Il remarque la ressemblance qu'ils ont avec les noms qui furent donnez au Soleil par ces hérétiques, qui, au rapport de Saint Epiphane, changeoient en noms Hébraïques les noms Grecs des Astres. Ils appelloient le Soleil *Ημα & σήμες*; on ne lit pas bien dans les imprimez *Ημα & σήμες*. Le P. Pétau traduit *Hamma & Semes*. Le Soleil

en Hébreu est nommé תַּמָּה *Chammah*, & il est aussi nommé שֶׁמֶשׁ *Schemesch*.

Le P. Panel, dans son ouvrage des Cistophores, embrasse l'opinion de ceux qui ont cru qu'on devoit sculpter sur le marbre *Sabazio*, ou au moins qu'on doit entendre *Sebesio* de même que *Sabazio*, ces deux mots n'exprimant que le même nom du Soleil. Il y a des Sçavants qui croient qu'il faut lire ces mots de la gauche à la droite, & qu'on trouvera par-là que *nama* veut dire en Hébreu fidelle ou véridique. Il y en a qui pensent que c'est le nom de celui qui pour accomplir un vœu, avoit fait faire ce groupe. D'autres tiennent qu'on ne doit pas expliquer ces mots sans sçavoir auparavant ce que signifie l'homme qui égorge le taureau, & quelle est l'allégorie cachée sous ces figures. Enfin, quelques Antiquaires assùrent qu'il est tout-à-fait inutile d'en chercher la signification, attendu qu'on ne sçauroit deviner celle qu'ils peuvent avoir dans quelque Langue inconnue.

1736. M. le Marquis Mafféi, peu content de ces explications, en a proposé une nouvelle à la Compagnie. D'abord, il est persuadé qu'on ne doit pas s'inquiéter de la ressemblance que ces mots pourroient avoir par hazard avec des Langues exotiques, puisque les marbres Romains ne parlent que Latin ou Grec. Quelqu'un peut-estre de ceux qui ont traité de cette Inscription, se seroit beaucoup félicité s'il avoit sçû que *nama* est un mot Persan. Cependant il l'est véritablement, & les Persans ont un livre intitulé *Erdaviraph nama*, c'est-à-dire, *livre d'Erdaviraph*. Erdaviraph est un de leurs anciens Législateurs. Ce livre est souvent cité par Thomas Hyde, qui parle beaucoup de Mithra dans son sçavant Traité de la Religion des Perses. Cependant le même Auteur, qui parle aussi de notre Inscription, ne rapporte point du tout ces mots à la Langue Persane, & n'en hazarde aucune explication.

Pour bien juger des Antiques, ajoute M. le Marquis Mafféi, il en faut examiner toutes les circonstances. Vous les appercevrez, dit-il, en jettant un coup d'œil sur le dessein gravé, où l'on

où l'on voit qu'après les mots *Deo Soli Inviolto Mithræ*, il y avoit encore alléz d'espace pour en mettre d'autres, & même pour une seconde ligne. Cependant on a tout-à-fait séparé les deux mots en question, & on les a gravez dans un autre endroit. C'est une marque qu'ils ne sont pas la suite de ceux-là, ni par conséquent deux autres noms du Soleil, c'est-à-dire, du Dieu Mithra. Cela se confirme pleinement par toutes les Inscriptions qu'on a de ce Dieu. On ne voit dans aucune nul autre nom & nul autre titre, après la formule solennelle d'*Inviolto Mithræ*. On voit encore moins ces deux mots dans d'autres Inscriptions. On a un bas relief à Rome, sur lequel on trouve un Bacchus avec les lettres $N\Delta M\Delta$, qui ne disent rien, mais l'antiquité de ce morceau n'est pas bien assurée.

On n'a mis ces deux mots ni en bas du marbre, ni en haut, où il y avoit alléz d'espace; mais on les a resserréz dans un endroit où à peine y a-t-il la place qu'il faut pour les contenir, & où même ils ne pouvoient pas estre gravez comme il faut. C'est une marque certaine qu'on a eu quelque raison de les placer là; & quelle a pu estre cette raison, sinon d'indiquer, ou le nom, ou la propriété de la chose au-dessus de laquelle ils sont sculptez? C'est quelque chose de semblable à ce qu'on voit dans un bas relief très-estimable publié par Fabretti. Il l'a nommé *Table Iliaque*, parce que la guerre de Troye & les faits de cette histoire en sont le sujet. On y remarque par-tout des mots Grecs qui désignent quelle est la chose, & quelles sont les personnes représentées par le bas relief.

Or, sur quoy a-t-on placé les deux mots en question? C'est sur le sang qui coule en abondance & avec impétuosité de la blessure faite au col du taureau. Que veulent-ils dire? Le voici :

$N\alpha\mu\alpha\ \Sigma\epsilon\beta\acute{o}\sigma\iota\sigma\iota\nu$ en bon Grec signifie, dit M. le Marquis Masséi, *source auguste, liqueur vénérable, fluide sacré*. Pouvoit-on y mettre rien de plus propre ni de plus convenable?

Nous sçavons combien le sang estoit mystérieux dans plusieurs sacrifices, & sur-tout le sang des taureaux. Dans le sacrifice du Taurobole, le Prêtre s'en couvroit presque tout entier, & il n'en laissoit pas perdre une goutte; il en buvoit

même, comme on l'apprend de la description que Prudence a faite de cette cérémonie. Julius Firmicus dit que nous sommes rachetés par le sang précieux de Jésus-Christ, mais que dans les sacrifices des Gentils, le sang des bêtes *trompoit ces misérables, parce qu'il souilloit & ne rachetoit pas, comme ils le croyoient* *. C'est donc avec grande raison que ce sang a été désigné par le terme de *liqueur vénérable ou sacrée*.

On ne sçauroit douter que l'action de ce bas relief ne fasse voir le sacrifice d'un bœuf immolé par le Prêtre qui représentoit le Dieu même dans l'autre sacré. On croyoit que Mithra avoit été un voleur de bœufs, & qu'il les amenoit dans des cavernes; c'est ce que nous lisons dans Porphyre, dans Firmicus, & dans Commodianus Poëte Chrétien, qui dit de Mithra:

Vertebatque boves alienos semper in antris.

Stace en parle aussi, & nous voyons dans le dessein, l'attitude même indiquée par ce Poëte:

————— *Torquentem cornua Mithram.*

On croyoit aussi que le même Mithra estoit le Soleil. Saint Paulin, dans le Poëme publié par M. Muratori, dit:

Quemque tegunt tenebris, audent hunc dicere Solem:

On pourroit objecter au sujet de cette explication, 1.^o que la dernière lettre manque dans le mot *Sebesion*; mais on en voit la raison, c'est qu'il n'y avoit plus de place entre l'extrémité du col & le couteau. Peut-être aussi cette lettre estoit-elle en petit caractère sur le couteau même, & on ne l'a pas remarquée, ou bien le temps l'a effacée. Si on avoit vû l'*N*, il n'y auroit eu aucune difficulté, tout le monde se seroit d'abord aperçû que ce sont des mots Grecs. Au reste, ceux qui sont accoutumés à examiner les marbres antiques, ne sont pas embarrassés quand une lettre manque à la fin d'une Inscription.

* *Et ne cruer pecudum miseros homines aut decipiat, aut perdat, polluit sanguis iste, non redimit.* Jul. Firm. de errorib.

L'on pourroit opposer, 2.^o qu'à la vérité *Ναμα* est très-usité pour signifier une liqueur qui coule, mais qu'il n'en est pas de même de *Σεβειων*, qu'on ne trouve point dans les Lexiques. A cela M. le Marquis Maffei répond que nul Dictionnaire, de quelque Langue que ce soit, ne comprend toutes les inflexions des mots qu'on peut former & tirer des verbes. Nous connoissons le verbe *σεβω*, *veneror*, *adoro*, *colo*, qui estoit singulièrement consacré à la religion. De ce verbe vient *σεβασμιος*, *σεβάτης*, *σεβιάς*, *ἀσεβίω*, *ἀσεβής*: on voit bien que c'est la même chose que d'en avoir formé *σεβήσιον*. Ajoûtez qu'on lit dans le Lexique de Suidas *σεβίσαι*, *colere*. Peut-estre devoit-on lire *σεβίσαι*, la prononciation du bas siècle ayant fait changer la voyelle. De-là on ne sçauroit former que *σεβήσιον*. Admettre ces verbes & ne pas admettre ce nom, ce seroit comme admettre *veneror*, & ne point admettre *venerabile*. Sur les marbres antiques on ne voit pas seulement des verbaux qui ne paroissent point dans les livres, mais on pourroit faire une longue liste des mots de toute espèce, Grecs & Latins, qui se lisent dans les Inscriptions, & qui ne se trouvent pas dans les Auteurs. Dans la Table Iliaque, par exemple, on voit écrit sur un Temple *ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΝ*, c'est-à-dire, *Temple d'Apollon*; on trouve bien rarement ce mot dans les Auteurs en ce sens-là, cependant nous voyons par-là qu'il estoit d'un usage commun dans le langage: Comme ces mots ne sont pas ordinaires dans les Ecrivains, on s'y est mépris quelquefois. Un Auteur moderne a rapporté à la Reine Artemise le mot *ΑΡΤΕΜΙΣΙΟΝ* qu'il avoit trouvé sur un Médaillon antique, & qui y signifie *Temple de Diane*.

On pourroit encore avoir quelque difficulté en voyant deux lettres Latines S pour Σ, & E pour Η, dans le mot Grec de *ΣΕΒΕΣΙΟΝ*; mais il suffit de se rappeler que ce mélange fut très-fréquent dans le bas âge. Nous en avons une infinité d'exemples. Le nom de *Jesus* a toujours été représenté par trois lettres, IHS, desquelles la seconde est Grecque & la troisième est Latine. Sans cette remarque, on ne comprendroit pas comment la lettre *h* entre dans le nom de *Jesus*. Ou

trouve ce mélange sur-tout dans les Inscriptions Chrétiennes, & il ne faut pas s'étonner que les Mithriaques les aient imitées, puisq'ue leur superstition continua presque pendant tout le quatrième siècle de l'Eglise, & se forma en grande partie de l'imitation des Rites & des Sacrements des Chrétiens. Ils placèrent dans leurs Fastes la nativité de Mithra au même jour que nous célébrons celle de *Jesus-Christ*. Saint Justin, Tertullien & Saint Chrysostome, nous apprennent qu'ils avoient une espèce de Martyre, & qu'ils contrefaisoient l'Eucharistie & le Baptême. On se servoit peut-estre du sang qui sortoit du col du taureau, pour faire l'expiation dont parlent ces Peres, & c'est peut-estre par cette raison qu'ils l'appelloient *liqueur sacrée*. On voit combien cela est différent de l'ancien culte de Mithra, tel que le pratiquoient les Persans. Hyde a fait voir que les Grecs & les Romains le changèrent entièrement, & ne suivirent en aucune façon le sentiment des Persans sur ce Dieu & sur ses mystères : nouvelle preuve qu'on n'aura pas sculpté des mots Persans ou Orientaux sur le marbre dont il s'agit.

L'objection la plus forte, & que M. Mafféi ne s'est pas faite; c'est que l'action de Mithra, qui paroît égorger un taureau, n'est pas l'expression d'un véritable sacrifice, mais une allégorie de la force du Soleil représenté par Mithra, lorsque cet Astre, après avoir parcouru les signes des Poissons & du Belier, entre dans celui du Taureau. Car, en examinant de près tout le bas relief, on voit que c'est un planisphère, sur lequel sont représentés les signes & les constellations, & où se trouvent les figures qui marquent le lever, le midi, & le coucher du Soleil, &c. comme l'a remarqué M. l'Abbé Bannier dans le septième livre de sa Mythologie.

Tom. 1. pag.
630. & suiv.

Quoy qu'il en soit, telle est la pensée de M. Mafféi au sujet de cette Inscription. Mais comme entre les différentes opinions qu'on a suivies jusqu'à présent, celle qui a eu le plus de partisans, est que *Sebesius* n'est pas différent de *Sabazius*, il ajoute que ceux qui sont de ce sentiment, remarquent que le nom de *Sabazius* estoit propre à Bacchus, & qu'on pouvoit

par conséquent le donner au Soleil, puisqu'on a fait voir que Bacchus estoit le même Dieu que le Soleil. Mais Démophile & un Auteur plus ancien, dans un passage rapporté par Harpocraton, Diodore, Strabon, le Scholiaste d'Aristophane, Eusebe, Estienne de Byzance, Hétychius, Suidas & bien d'autres encore, disent que *Sabazius* estoit Bacchus, & aucun d'eux n'a jamais dit qu'on ait donné ce nom au Soleil. Macrobe s'efforce véritablement de prouver que Bacchus estoit le même Dieu que le Soleil; mais c'est une suite de son système particulier, selon lequel, Mercure, Mars & tous les autres Dieux n'estoient autres que le Soleil : système tout-à-fait contraire à la Théologie commune des Payens, & il n'en est pas moins certain qu'on n'a jamais vû aucun des surnoms donnez en si grand nombre à Bacchus, approprié au Soleil. Si quelqu'un veut les voir presque tous, & en même temps ce que l'on a dit de celui de *Sabazius*, il peut parcourir le huitième *Syntagme* de Lilio Giraldi, il les y trouvera rassemblez avec un soin, dont beaucoup d'Auteurs plus récents ont profité, sans luy en marquer aucune reconnoissance.

Les partisans de cette opinion se fondent sur ce qu'on a aussi donné le nom de *Sabazius* à Jupiter, & disent qu'on a écrit indifféremment *Sabazius*, *Sebadius*, *Sebesius*. Qu'on ait quelquefois donné le nom de *Sabazius* à Jupiter, cela ne fait rien à la question, dit M. Mafféi, & d'ailleurs la chose n'est pas sans difficulté; mais il ne croit point du tout qu'on ait écrit ces mots indifféremment. Nous voyons véritablement dans quelques Auteurs Latins, ces noms donnez à Bacchus & à Jupiter, mais il faudroit examiner si la leçon est toujours authentique, & si quelquefois les Copistes ne l'ont pas altérée. Car enfin, non-seulement ce terme *Sabazius*, mais tous ceux qui sont dérivez de *σαβοῖ* ou de *σαβαζέειν*, se rapportent à Bacchus ou aux Bacchantes, & aucun Auteur Grec ne les a attribuez à Jupiter ou à quelqu'autre Dieu. Il faudroit donc examiner si, par exemple, dans Firmicus, au lieu de *Sabazium Jovem*, on ne devoit point lire *Sebesium*. En effet, le titre d'auguste convient parfaitement à Jupiter. Le Marbre en question

nous apprend, selon M. le Marquis Maffei, que ce mot estoit en usage, & l'on a toujours vu corriger les livres par les marbres, & non les marbres par les livres. Il faut voir, poursuit-il, si dans l'endroit de Macrobe où nous lisons que Bacchus s'appelloit *Sebadius*, on ne doit pas lire *Sebazius*; d'autant plus que Δ & Ζ ont la même prononciation chez les Grecs modernes, & il en estoit de même au temps des Romains. C'est pour cela que M. Maffei a remarqué dans la préface de l'édition de Saint Hilaire, que l'on trouve *Zabulo* pour *Diabolo* dans les Manuscrits, & que Philostorgius écrivoit *Ναδιανδόν* au lieu de *Ναζιανζόν*, ce que Photius a observé. Les anciens Grecs prononçoient aussi cette lettre de la même

In Cartyle. manière, comme nous l'apprend Platon. Il ne prétend pas cependant exclure absolument le Jupiter Sabazius, mais cela pourroit faire le sujet d'une Dissertation particulière. Il luy suffit d'avoir établi qu'on n'a jamais dit *Sebefius* pour *Sabazius*, & qu'on n'a jamais donné le nom de *Sabazius* au Soleil; & il se contente d'observer encore en finissant, que les Auteurs anciens nous apprennent que *σαβοί*, terme des Bacchantes, & *σαβαζευ*, estoient des mots barbares; que quelques-uns disent qu'ils sont Thraces, & d'autres Phrygiens; qu'ainsi ils n'ont nul rapport avec le mot *Sebesion* qui est purement Grec, & qu'après tout, il faut remarquer que la difficulté consiste dans deux mots; qu'il ne suffit pas d'en expliquer un, & que ceux qui, dans l'Inscription dont il s'agit, expliquent *Sebesio* par *Sabazio*, ne disent rien de *Nama*. Ils ne sont donc qu'à moitié chemin, & ils y sont inutilement, puisqu'il ne leur est pas possible d'accorder l'explication de l'un de ces mots avec l'explication de l'autre.



*De l' Amphithéâtre de Bordeaux , vulgairement appellé
le PALAIS GALIÈNE.*

LES Amphithéâtres tenoient un rang distingué parmi les Édifices des Anciens, non-seulement par leur grandeur & par leur magnificence, mais encore parce qu'ils sembloient demander plus d'invention & d'habileté de la part de l'Architecte, qui devoit trouver le moyen de placer dans un espace assez médiocre, plusieurs milliers de spectateurs qui entroient & sortoient sans s'embarasser mutuellement, qui venoient prendre leurs places & les quittoient sans que personne fût obligé de se déranger, & qui voyoient les Jeux, en quelque lieu de l'Amphithéâtre qu'ils fussent, sans s'ôter la vûe les uns aux autres.

La difficulté qu'il y avoit à trouver des gens assez habiles pour diriger des bâtimens de cette espèce, & les dépenses immenses qu'il falloit faire pour les conduire à leur perfection, furent cause qu'on n'en construisit qu'un assez petit nombre dans toute l'Italie. On ne trouve les restes que de cinq Amphithéâtres ; de celui de Rome vulgairement appellé *le Colisée* ; de celui de Vérone, de celui de Capoue, de celui de Pozzuolo, & de celui d'Arezzo.

La France conserve aussi les restes de cinq Amphithéâtres. Ceux d'Arles & de Nîmes ont déjà esté gravez plusieurs fois, & M. le Marquis Mafféi, qui en a redonné les desseins, y a joint celui de l'Amphithéâtre de Fréjus. On voit encore à Lyon quelques restes de l'Amphithéâtre dans lequel on avoit exposé aux bêtes féroces les Saints Martyrs qui souffrirent sous Marc-Aurèle ; mais ces restes sont trop peu considérables pour nous donner une idée de l'état où cet édifice se trouvoit lorsqu'il estoit entier. L'Amphithéâtre de Bordeaux est peut-estre le moins connu de ceux dont nous voyons encore des vestiges dans l'étendue du royaume ; du moins c'est celui dont nos Écrivains ont le moins parlé. M. le Baron de la

Gall. Sel. Antiq. Ep. XXI.

Vid. Ensch. Hist. Eccl. l. V. cap. 1. & seqq.

1737. Bastie, en ayant reçu un dessin levé sur les lieux, l'apporta à l'Académie au commencement du mois de Juin 1737, & il joignit à la description de cet édifice, quelques observations dont nous allons rendre compte. Si au premier coup d'œil on ne jugeoit pas, dit M. de la Bastie, que c'est un reste d'Amphithéâtre qu'on voit encore aujourd'hui à Bordeaux, le silence d'Aufone pourroit faire croire qu'il n'y en a jamais eu.

Aufon. clar.
urb. n. XLV. En effet, dans les vers qu'il a composez à la louange de sa patrie, il parle de ses remparts, de ses places, de ses rues tirées au cordeau, des portes qui répondoient aux carrefours, de son port, & des vaisseaux marchands que le flux de la mer y amenoit en très-grand nombre; il n'oublie pas la célèbre Fontaine que les Gaulois avoient mise au nombre de leurs Divinitez, & qu'on nommoit *Divona*, mais il ne dit pas un mot de l'Amphithéâtre. Seroit-ce parce qu'il n'a jamais esté achevé, comme on l'a remarqué de celui d'Arles? ou bien à cause que du temps de l'Empereur Gratien, la ville de Bordeaux estant toute Chrétienne, on n'en faisoit plus aucun usage?

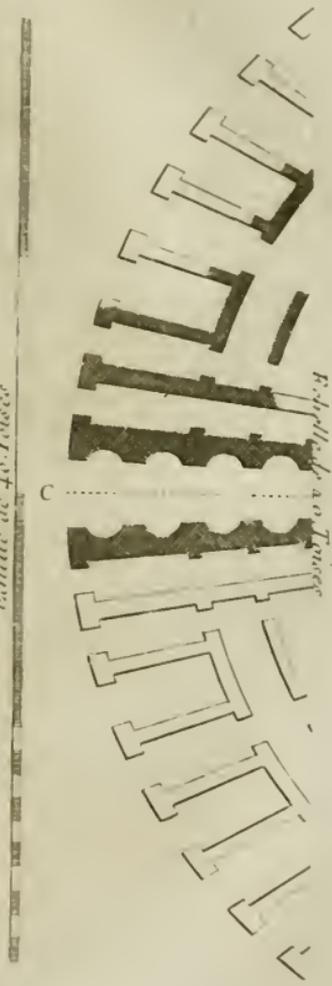
Lorsque dans les derniers siècles on a commencé de connoître les Amphithéâtres des Anciens, comme les idées qu'on en avoit n'estoient pas encore bien nettes, on a cru en voir des restes par-tout, même dans les villes où il n'y en avoit jamais eu: dans les siècles précédents, au contraire, la parfaite ignorance où l'on se trouvoit sur tout ce qui concernoit l'Antiquité, les avoit fait méconnoître dans les endroits mêmes où on les avoit sous ses yeux. C'est ce qui est arrivé en particulier à l'Amphithéâtre de Bordeaux; on voyoit un édifice considérable, dont on ne connoissoit ni le nom ni l'usage, on le prit pour un ancien Palais. Il fut ensuite question d'en découvrir l'auteur, & de sçavoir en quel temps on l'avoit fait bâtir; les Romanciers vinrent au secours des curieux. On sçait que les Espagnols ne pouvoient souffrir qu'on dit que Charlemagne avoit soumis une partie de l'Espagne; ils voyoient cependant trop de témoignages des expéditions de ce Prince dans leur pays, pour oser les nier entièrement. Sur cela ils imaginèrent

Plan de l'Anny

Echelle de 40 Toises

C

Echelle de 40 Toises

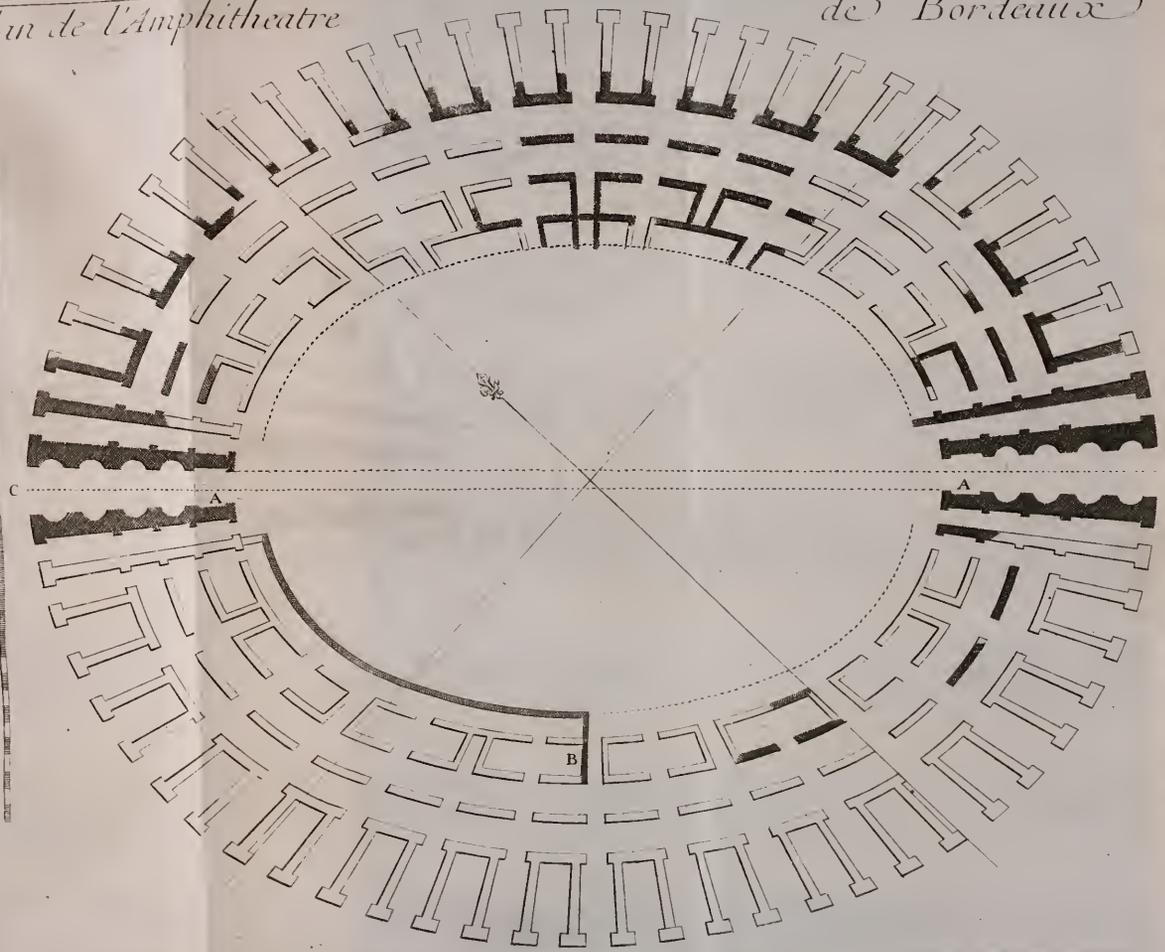


Plan de l'Amphitheatre

de Bordeaux

Echelle de 40 Toises

Echelle de 40 Toises



imaginèrent une fable ridicule, qui est rapportée par Roderic Archevêque de Tolède, Ecrivain du treizième siècle.

Cet Auteur dit, sur la foy de quelque bruit populaire, que le Roy Pepin, irrité contre Charlemagne son fils qui n'avoit pas assez de soumission à son égard, le chassa de son Royaume, & que ce Prince, pour faire plus de dépit à son pere, se retira chez Galafre, ou Galastre Roy de Tolède, & servit dans ses troupes contre Marsile Roy de Saragosse, & qu'ayant ensuite appris la mort de Pepin, il revint en France où il emmena avec luy la fille du Roy Galastre nommée *Galiène*, qu'il épousa après qu'elle eut embrassé la Religion Chrétienne. On dit, ajoute Roderic, qu'il luy fit bâtir un Palais à Bordeaux. *Fama est & apud Burdegalam, ei Palatia construxisse.*

Rod. Tolet. de reb. Hisp. l. IV. cap. 11. p. 75. tom. 11. Hisp. illustr. A. Schott.

Est-ce cette fable, dit M. de la Bastie, qui a fait nommer l'Amphithéâtre de Bordeaux *le Palais Galiène*, comme on l'appelle encore vulgairement? Ou bien le nom de Gallien, conservé par la tradition dans un temps où l'on ignoroit qu'il y avoit eu un Empereur Romain de ce nom, a-t-il donné lieu à cette fable? C'est ce qu'il n'ose décider. Il pourroit cependant estre arrivé que l'Amphithéâtre eût esté élevé sous l'empire de Gallien, sous ses auspices, & peut-estre même par ses ordres; que la tradition s'en estant peu à peu perdue, il n'en fût resté que le nom, dont on eût cherché à rendre raison, en imaginant la ridicule histoire de la Princesse Galiène épouse de Charlemagne.

Telles estoient les idées grossières qu'on s'estoit formées sur l'Amphithéâtre de Bordeaux, pendant les siècles d'ignorance. Mais Elie Vinet, dans un ouvrage qu'il présenta au Roy Charles IX. en 1565. & dans ses Commentaires sur Ausone publiez quinze ans après, fit graver en bois les restes de cet édifice; & après s'estre moqué de la fable de la Princesse Galiène, il décida que ce prétendu Palais estoit un véritable Amphithéâtre, & il conjectura que c'estoit un ouvrage de l'Empereur Gallien.

Vinet, Antiq. de Bord. nn. 17. 18. & 19. Idem, Not. in Auson. n. 2103 G.

Gabriel de Lurbe en a parlé comme Vinet, dans sa Chronique Bordeloise, qui finit en 1594. Ils assèrent l'un &

*Chron. Bord.
Édit. Franc. de
1619. p. 5.*

l'autre que ce monument est appelé les Arènes dans de vieux titres Latins de l'église de Saint Severin qui en est voisine, & qui ont plus de cinq cens ans d'antiquité. Cela prouveroit que la fable du Palais de la Princesse Galiène & le nom même de *Palais*, ne sont guères plus anciens que Roderic de Tolède, & que l'Amphithéâtre de Bordeaux n'a commencé d'estre appelé *le Palais Galiène* que dans le douzième siècle pour le plutôt, puisque les titres qui luy conservoient le nom d'Arènes, devoient estre du onzième, s'ils avoient cinq cens ans du temps d'Elie Vinet & de Gabriel de Lurbe.

*Sylog. Epist.
Vir. illustr. per.
Burnmann. t. 11.
pag. 190.*

Un Gentilhomme de Bohême nommé Abraham Bibran, qui voyageoit en Italie, en France & en Espagne au commencement du siècle passé, pour y voir les restes des monuments antiques qui y subsistoient encore, envoya à Juste-Lipse un dessein de l'Amphithéâtre de Bordeaux, accompagné d'une courte description Latine. Cette description a esté retrouvée parmi les papiers de Juste-Lipse, & publiée de nos jours avec plusieurs lettres de ce sçavant homme. Mais le dessein, qui auroit esté d'un plus grand secours, a esté perdu.

En 1664. César d'Arcons, Avocat au Parlement de Guyenne, connu par un Traité du flux & du reflux de la Mer & par quelques autres ouvrages, envoya à l'Abbé de Pure une description des restes de cet Amphithéâtre. M. de la Bastie en trouva, il y a quelques années, l'original écrit de sa main parmi ses papiers, qui sont entre les mains de ses héritiers. Quoyqu'alors on n'eût pas encore assez débrouillé ce qui regardoit les Amphithéâtres, & que d'Arcons luy-même ne fût pas trop versé dans la connoissance de l'Architecture ancienne, cependant comme il estoit assés au fait de la moderne, & qu'il demouroit à Bordeaux, sa description conférée avec les desseins qu'on a communiquez à M. de la Bastie, luy paroissent suffire pour donner une idée de ce qui reste aujourd'huy de ce monument, sans y ajoûter des conjectures sur ce qui en a esté détruit par le temps.

M. Maffei a déjà remarqué que les Amphithéâtres estoient ordinairement bâtis hors des villes; celui de Bordeaux en

Vue intérieure de l'Amphithéâtre de Bordeaux, p



rive du point B.



estoit éloigné d'environ quatre cens pas. De tous ceux qui sont en France, il n'y en a pas de moins bien conservé, excepté celuy de Lyon; & ce qui a esté détruit faisoit près des trois quarts du total de l'édifice. C'est à dessein qu'une partie si considérable a esté ruinée; on craignoit dans les temps de guerre, que l'ennemi ne vint à s'en emparer, & ne s'en servit comme d'un fort contre la ville. Il n'y a que ce qui subsiste de ses fondemens & de ses murailles, qui puisse faire juger de son ancienne beauté, de sa forme, de sa grandeur, & des matériaux dont on s'estoit servi pour le bâtir.

Le Colisée, l'Amphithéâtre de Vérone & celuy de Capoue, ceux d'Arles & de Nîmes, estoient bâtis de grandes pierres de taille, si bien jointes ensemble qu'elles n'avoient besoin ni de mortier ni de ciment, à peu-près comme les murs de Byzance, qui, suivant la remarque d'Hérodien, sembloient par-là n'estre que d'une seule pierre. Celuy de Fréjus avoit des murailles maçonnées à l'ordinaire, revêtues de petites pierres quarrées, peu dures, peu polies, & de grandeur inégale. L'Amphithéâtre de Bordeaux, assez semblable en cela à celuy de Fréjus, & différent de tous les autres, estoit bâti de petites pierres fort dures, toutes taillées, de trois pouces de haut & autant de large sur le parement de la muraille, & rentrant en dedans d'environ cinq à six pouces. De trois pieds en trois pieds de haut, ce parement estoit entrecoupé d'un rang de trois grosses briques, qui regnoit tout à l'entour de chaque côté. Ces briques ainsi rangées, & celles dont les arceaux des portès, tant du premier que du second étage, sont entrecoupez, rendoient le coup d'œil de tout l'édifice fort agréable par la symmétrie de leur arrangement, & par la variété que présentoit leur couleur d'un rouge-foncé, qui coupoit assez bien celle du reste, qui estoit grisâtre ou cendrée.

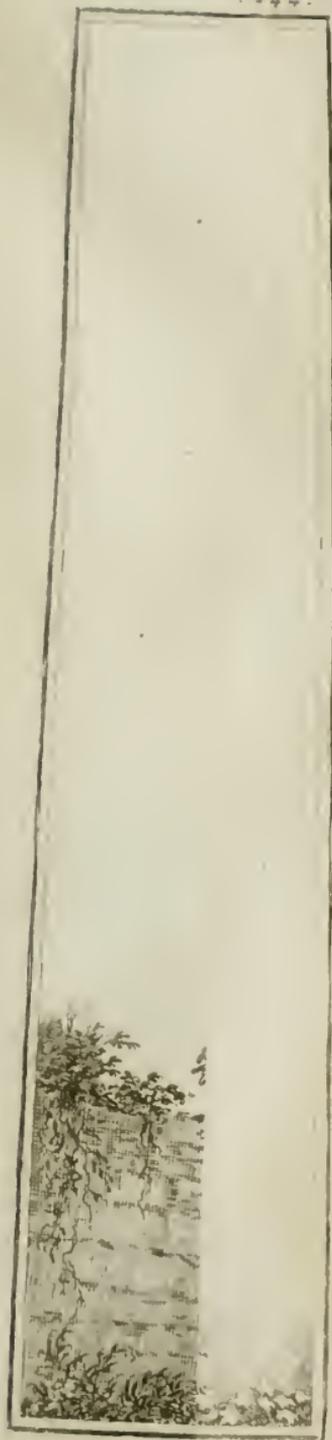
Ces matériaux estoient si fortement unis ensemble par leur assemblage, & par une espèce de ciment qui ne ressemble cependant qu'à du mortier commun, que depuis plus de douze siècles il ne s'en est détaché aucune pierre en ce qui reste d'entier; & le poids n'en a pu faire crouler aucun des

*Herodian. lib.
III. 1. 15.*

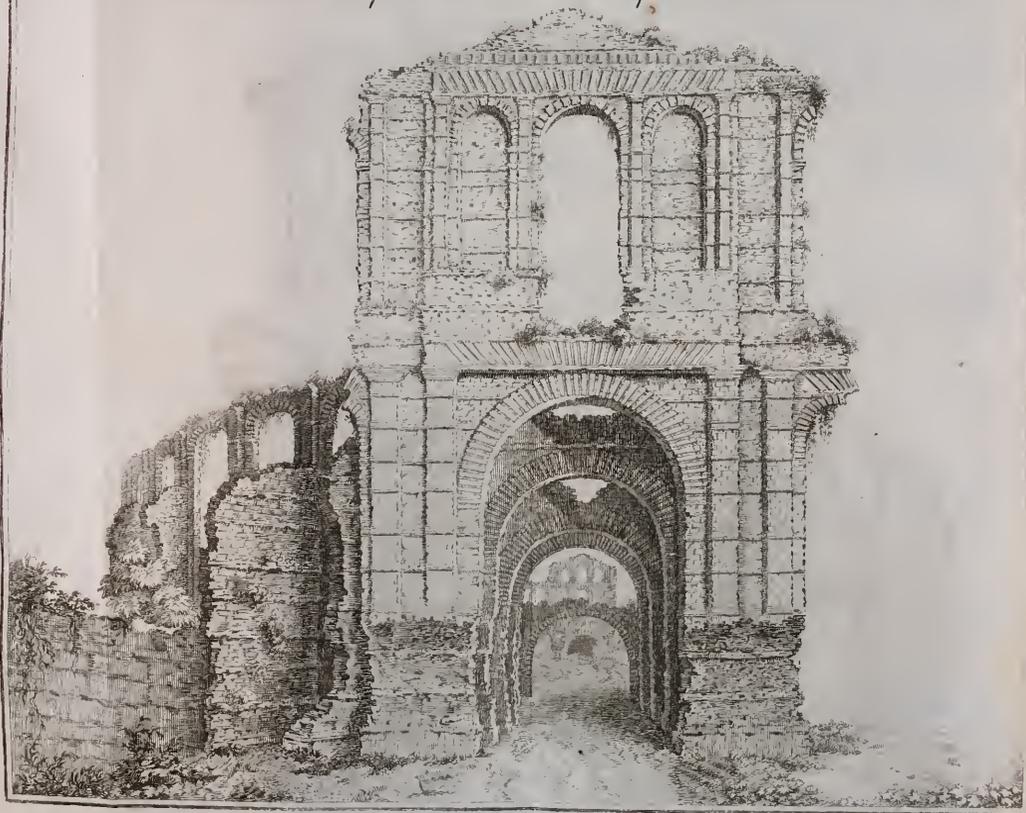
grands pans de muraille que la sappe a laissez suspendus en l'air, comme certains quartiers de rochers ; en sorte que si on n'avoit pas travaillé tout exprès à détruire ce beau monument, nous l'aurions encore aujourd'huy presque dans le même état où il se trouvoit du temps des Anciens.

Il n'est pas nécessaire d'avertir ici que la forme de l'Amphithéâtre de Bordeaux estoit elliptique ou ovale, telle estoit celle de tous les Amphithéâtres. Celuy-ci estoit formé par six enceintes, en y comprenant celle de l'Arène, c'est-à-dire, du lieu où se faisoient les combats des Gladiateurs & des bêtes féroces. Il paroît qu'on a négligé de marquer cette dernière dans le plan que nous en avons fait graver, quoyque les restes de quelques murs de traverse qui devoient y aboutir, s'y trouvent marquez. D'Arcons, dans la description manuscrite de cet Amphithéâtre, assure que l'Arène avoit trente-cinq toises dans son plus long diametre, vingt-quatre dans sa plus grande largeur, & qu'on pouvoit s'en convaincre par les fondemens qui paroissoient encore par-tout. Mais par un nouveau toisement fait sur les lieux avec beaucoup plus d'exactitude, on a trouvé que sa longueur estoit de deux cens vingt-six pieds, & sa largeur de cent soixante-six.

Il ne reste de l'enceinte ou pourtour extérieur, que les deux grandes portes d'entrée, qui estoient aux deux bouts du plus grand diametre de l'ovale ; on a dessiné celle qui est la mieux conservée. Les pierres d'assemblage qu'on voit aux deux côtes de ces grandes portes, avec les restes des deux moindres arcs collatéraux de la grande enceinte, & l'état de ce qui reste d'entier de la cinquième, quatrième, troisième & seconde, montrent assez clairement 1.° que la sixième ou le plus grand pourtour, devoit avoir environ soixante-deux pieds de haut ; 2.° qu'il estoit formé au rez de chaussée, aussi-bien que le suivant, de vingt-huit à trente arcades de chaque côté des deux grandes portes qui subsistent, sans y comprendre les deux moindres arcades collatérales au grand portail ; 3.° que ces arcs estoient autant de portes par lesquelles on entroit dans les galeries & les portiques du rez de chaussée, & dans tout



Elevation du Portique coté c. vu a 65. pieds de distance.



l'intérieur de l'Amphithéâtre ; 4.^o que ces arcs estoient à égales distances les uns des autres sur des alignements tirez du centre à la circonférence, & qu'à l'étage supérieur il y en avoit le même nombre qu'à celuy-là ; car M. de la Bastie est persuadé que l'Amphithéâtre de Bordeaux n'avoit que deux étages, comme celuy de Nîmes, & qu'il estoit aussi terminé par une Attique.

La plus grande longueur de cet Amphithéâtre, prise d'une des grandes portes d'entrée à l'autre, estoit, selon Vinet, de trois cens soixante-dix pieds. D'Arcons luy donne soixante toises, c'est-à-dire, trois cens pieds. En la mesurant sur l'échelle mise au bas du plan communiqué, il devoit avoir soixante-cinq toises deux tiers, ou trois cens quatre-vingt quatorze pieds. Sa plus grande largeur estoit de deux cens trente pieds, selon Vinet, & suivant d'Arcons de cinquante-deux toises qui sont trois cens douze pieds. Les desseins cy-joints luy donnent cinquante-deux toises un tiers ou environ, ce qui seroit trois cens quatorze pieds. A ce compte sa forme estoit assez approchante de celle de l'Amphithéâtre de Nîmes, & il luy cédoit peu en grandeur, puisque ce dernier n'a que quatre cens dix pieds dans sa plus grande longueur, deux cens quatre-vingt-cinq dans son plus grand diamètre en largeur, & que la hauteur de son enceinte extérieure estoit de soixante-dix pieds.

On a dit qu'il ne restoit du grand pourtour de l'Amphithéâtre de Bordeaux, que les deux grandes portes qui sont aux deux extrémités de l'ovale, on peut simplement conjecturer qu'il y en avoit deux pareilles aux deux extrémités de sa largeur, & que deux lignes tirées de chacune de ces portes à celle qui luy estoit diamétralement opposée, devoient se couper à angles droits au milieu de l'Arène.

Il reste une partie de la cinquième enceinte, de la quatrième, de la troisième & de la seconde. On peut appercevoir les fondemens de la première, c'est-à-dire, de celle dont l'Arène estoit entourée.

Au rez de chaussée regnoient deux galeries, l'une entre la

sixième & la cinquième enceintes, & l'autre entre la cinquième & la quatrième. Elles estoient au niveau de tous les arcs de la première enceinte, par lesquels on y entroit; il y devoit avoir deux galeries à peu-près pareilles à l'étage au-dessus, excepté que la seconde devoit estre plus basse, à cause des sièges qu'elle aidoit à supporter, & qui venoient en diminuant. La différence qu'il y avoit entre les galeries du premier & du second étage, consistoit en ce que celles du second faisoient tout le tour de l'Amphithéâtre, au lieu que celles du premier estoient coupées par des murs qui partoient des côtez des grandes portes élevées aux extrémités de l'ovale, & alloient aboutir à l'enceinte de l'Arène. Cela prouve bien que ces portes des deux pointes qui restent encore aujourd'huy, estoient destinées à faire entrer dans l'Arène les combattants, les bêtes féroces, & tout ce qui servoit dans les Jeux.

Les galeries estoient traversées par vingt-huit ou trente portiques ou chemins, qui alloient à travers les enceintes ou pourtours, depuis les premières arcades de l'enceinte extérieure, jusqu'à la galerie la plus basse, qui estoit entre la quatrième & troisième enceintes, à laquelle ils arrivoient tous; mais de ces portiques ou chemins, il y en avoit dix, cinq de chaque côté de l'ovale, qui passoient au-delà de la troisième & seconde enceintes, & qui aboutissoient à la muraille qui entouroit l'Arène. C'estoit par tous ces différens portiques qu'on pénéroit dans l'intérieur de l'Amphithéâtre, & qu'on alloit chercher les différens escaliers par lesquels on se rendoit aux degrés ou sièges. M. de la Bassie ne met pas au nombre de ces chemins, ceux qui venoient des grandes portes, ni des petits arcs collatéraux qui sont aux deux côtez, & qui se terminoient à l'Arène, dans laquelle ils avoient leur issuë.

Au reste, cet édifice est tellement ruiné, qu'on n'y peut plus appercevoir les moindres vestiges des sièges sur lesquels les spectateurs s'assyoient pour voir les Jeux, ni des escaliers par lesquels on montoit & descendoit d'un étage à l'autre, ni des autres escaliers qui conduisoient aux degrés ou rangs de sièges; moins encore pourroit-on y reconnoître la disposition

des vomitoires, des coins & des précinctions; rien, en un mot, qui pût nous mettre au fait de l'économie intérieure de cet édifice. Tous les planchers qui devoient supporter les galeries qui regnoient tout autour, & même les rangs de sièges sont totalement détruits; il ne reste que quelques ceintres des arcs qui formoient les différentes enceintes. Mais on peut juger par le peu d'épaisseur des murs des différentes enceintes, & par les trous qu'on voit tout le long des enceintes en dedans, & au-dessus des arceaux des portes, que les galeries de l'étage supérieur & les sièges des spectateurs, estoient posés, non sur des voutes, mais sur de simples planchers supportés par de grosses poutres qui alloient d'une enceinte à l'autre. On a eu soin de marquer ces trous, en plusieurs endroits du dessein de ce qui nous reste de l'Amphithéâtre vû par dedans, & il est visible qu'on ne peut les prendre pour des trous qui ayent servi à porter les échafauds de dessus lesquels on bâtissoit, tels que sont ceux qu'on a remarqué à plusieurs autres édifices anciens, & sur lesquels les Sçavans se sont épuisés en conjectures. De-là il doit résulter que les sièges des spectateurs ne pouvoient estre que de bois, puisque s'ils avoient esté de pierre ou de maçonnerie, des murs & des planchers tels que ceux de l'Amphithéâtre de Bordeaux, n'auroient pas pu les supporter.

*V. Suar. Diss.
de Foraminib. &
ap. Sallengr.
Antiq. Roman.
tom. 1. p. 313.*

On apperçoit encore que la partie intérieure de l'Amphithéâtre estoit composée de trois galeries au rez de chaussée, & de deux à l'étage supérieur; des chemins ou portiques, qui les coupoient en passant par les arcs de chaque enceinte, qui alloient en diminuant de grandeur à mesure qu'ils s'approchoient de l'Arène. De manière que ceux de la grande enceinte ayant neuf pieds de large, ceux qui se trouvoient à la cinquième, la plus voisine du mur qui regnoit autour de l'Arène, n'en avoient plus que trois. Enfin, il y avoit entre les galeries & les chemins, de petites chambres ou loges, d'environ onze pieds en carré, dont sans doute quelques-unes avoient leur issuë par des escaliers, aux rangs de sièges les plus bas; & les autres qui n'avoient point d'issuë, servoient à renfermer ou à

placer différentes choses qui pouvoient servir aux Jeux publics.

Il paroît presque impossible de conjecturer quel a dû estre le nombre des degrés ou rangs de sièges pour les spectateurs, & combien de personnes ont pu y trouver place commodément. Tout ce qu'on peut dire, c'est que des fondemens du mur qui entouroit l'Arène, à celui du grand pourtour, il y avoit environ soixante-sept pieds de distance, sans compter l'épaisseur des murs des enceintes, dont le premier avoit deux pieds d'épaisseur, le second deux pieds & demi, le troisième trois pieds, le quatrième trois pieds & demi, le cinquième quatre pieds, & le sixième cinq pieds. L'épaisseur de ces enceintes n'estoit donc en tout que de vingt pieds, lesquels joints aux soixante-sept qu'on a marquez, donnent quatre-vingt-sept pieds d'espace pris horizontalement pour la place des spectateurs. La hauteur de l'enceinte extérieure, à en juger par celle du grand portail la mieux conservée, estoit de soixante-deux pieds, puisqu'elle en a encore près de soixante au-dessus du niveau de la muraille qui entouroit l'Arène, & que l'Arène se trouve plus basse d'environ six pieds que le rez de chaussée du reste de l'Amphithéâtre en l'état où il est présentement, & même que le terrain des environs. De sorte que si les degrés ou sièges remontoient jusqu'à quatre ou cinq pieds de l'extrémité du grand pourtour, il pouvoit y en avoir au moins trente rangs tout autour de l'Amphithéâtre, & qu'on pouvoit y placer quatorze à quinze mille personnes, sans estre trop pressées, ou que l'une empêchât l'autre de voir tout ce qui se faisoit dans l'Amphithéâtre.

Reste à parler des deux grandes portes qui sont aux deux pointes de l'ovale, & qui subsistent presque en entier. Elles ont quatre toises & demie de haut & trois de large. Les deux côtez de ces portes sont accompagnez de pilastres qui sortent hors d'œuvre environ trois pouces; leurs chapiteaux soutiennent une espèce d'architrave au-dessus de la porte. Le temps en a détruit les bases. Il y avoit au-dessus de l'architrave une platte-bande qui devoit estre un peu plus élevée que le sol de la galerie de l'étage supérieur.

A ce second étage, il y a au-dessus de chaque grande porte, une arcade ou grande fenêtre, avec deux niches, une de chaque côté. Elles sont d'égale grandeur, ayant chacune dix-huit pieds de haut sur quatre de large. La fenêtre & les niches ont aussi leurs pilastres à côté, qui soutiennent l'architrave façonnée de briques, comme celle qui est au-dessus de la porte. Il regnoit au-dessus une espèce de corniche ornée, selon les uns, de modillons, &, selon César d'Arcons, de têtes humaines qui sortoient hors d'œuvre, & que le temps avoit deffors tout-à-fait défigurées; mais il peut s'être trompé, & on n'a jamais rien vû de pareil ailleurs. Cela devoit estre suivi de l'Attique qui terminoit tout l'édifice. Le frontispice devoit avoir, depuis le rez de chaussée jusqu'au couronnement, soixante-deux pieds de hauteur, & vingt-huit de largeur prise de l'entredeux des pilastres qui estoient à côté de la grande porte, & de ceux des petits arcs collatéraux.

Il ne paroît pas que les arcades du pourtour extérieur fussent marquées par des nombres au-dessus de leur ceintre, comme celles du Colisée & de l'Amphithéâtre de Vérone. Celles de Nîmes & d'Arles ne sont pas numerotées non plus, ce qui semble marquer qu'à cet égard on ne s'estoit pas conformé dans les Gaules à l'usage de l'Italie. M. de la Bastie ajoute que tout le rez de chaussée de l'édifice luy paroît estre d'ordre Toscan; c'est aussi le sentiment de Bibran, qui dit que l'ordre Toscan est suivi d'un Dorique, dont on ne voit pas cependant des vestiges assez bien marquez dans les des-
cendans communiquez.

Il est fait mention des Arènes d'un assez grand nombre d'autres villes des Gaules. M. du Cange, dans son Glossaire de la moyenne & basse Latinité, a rapporté plusieurs passages d'Auteurs & de Chartes du moyen âge, qui parlent de celles de Paris, de Poitiers, de Bourges, de Périgueux, de Rheims, de Marseille & de Trèves. A Orange, il n'y a pas cent ans qu'on montroit le lieu où avoient esté les Arènes. Ce lieu estoit hors de la ville, & très-différent de ce qu'on y appelle vulgairement le Cirque, qu'on sçait depuis long-temps avoir esté un théâtre.

On pourroit conjecturer que la ville de Die en Dauphiné avoit aussi ses Arènes. Personne n'ignore que le nom de *Munus publicum* signifioit particulièrement les Jeux publics de l'espèce de ceux qu'on donnoit dans l'Amphithéâtre ; or dans une Inscription détournée à Ventavon , qu'on trouvera dans les Mémoires de l'Académie , & que M. de la Bastie a expliquée ailleurs , un *Q. Catronius Tibullus* est dit *MVNERIS PVBLICI CVRATOR AD DEAM AVGVSTAM VOCONTIORUM*. Dans une autre Inscription du Recueil de Gruter, *Sex. Vencius Juventianus* est loué par les Vocontiens, *OB PRAECIPVAM EIVS IN EDENDIS SPECTACVLIS LIBERALITATEM*.

Tom. VII. p.
257.

Gruter,
CCCLXXXIV.
2.

Il seroit, d'un côté, très-difficile de croire que le nom d'Arènes eût esté donné dans le moyen âge aux édifices que nous voyons, qui le portoient encore alors dans tant de villes différentes, parce qu'on ne connoissoit plus depuis longtemps les spectacles auxquels les Arènes estoient destinées. Il falloit donc que ce fût la tradition qui eût conservé ce nom depuis le temps des Anciens. D'un autre côté, il n'est guères moins difficile d'imaginer que s'il y avoit eu des Amphithéâtres semblables à ceux de Nîmes, d'Arles, de Fréjus & de Bordeaux, dans toutes les villes où il est fait mention d'Arènes, il n'y en eût pas au moins quelque partie un peu considérable qui eût résisté à l'injure des temps, puisqu'il reste une grande partie des autres, que les hommes mêmes ont travaillé à détruire ; car jamais il ne fut d'édifices plus solides.

Ne pourroit-on pas accorder toutes ces difficultez, en disant que la passion des peuples pour voir des combats de bêtes féroces & de Gladiateurs, estant presque égale par-tout, cependant toutes les villes ne se trouvoient pas également en état de faire bâtir des édifices qui coûtoient autant que les Amphithéâtres ont dû coûter : la plûpart y ont suppléé ; les unes en faisant servir au même usage l'orchestre des Théâtres, le champ des Cirques, ou la place des Stades ; les autres en élevant de moindres édifices uniquement destinez à cette sorte de combats, & qui tenoient assez des Amphithéâtres,

quoyqu'ils n'eussent ni leur grandeur ni leur magnificence.

Les Arènes de Tinténac à quatre milles de Tulle en Limosin, que M. Baluze a fait graver, paroissent assez propres à donner une idée de ces diminutifs d'Amphithéâtres. On n'y voit qu'une seule enceinte ovale de grandes pierres de taille; on n'y voit point de grandes arcades, comme dans les véritables Amphithéâtres, & il paroît n'y avoir que quatre portes au rez de chaussée. Il ne regne, à ce qui a dû faire l'étage supérieur, que des fenêtres assez basses & assez étroites. Les traces des sièges qu'on y apperçoit, ne paroissent autre chose que les marques des endroits où les rangs de degrés devoient estre placez, sur le talus des voutes qui servoient à les porter.

Baluz. Hist. Tuetel. p. 6.

Il seroit donc naturel de penser que c'estoit à peu-près sur ce modèle qu'estoient faites ces Arènes moins considérables, qu'elles consistoient en de simples enceintes de pierres de taille, ou de maçonnerie & de moëllons, avec des voutes qui soutenoient des échafauds ou sièges de bois, qu'on plaçoit lorsqu'il y avoit quelque occasion de donner des Jeux publics, & qu'on ôtoit lorsque les Jeux estoient finis. Les Magistrats municipaux qui donnoient quelquefois de ces Jeux quand ils entroient en charge, les riches particuliers qui en faisoient autant pour s'attirer l'affection des peuples, pouvoient donner à forfait à des entrepreneurs de garnir les Arènes de sièges, dans ces sortes d'occasions, qui ne revenoient pas bien souvent dans les villes qui n'estoient pas Métropoles. Suivant les apparences, on ne donnoit que le simple nom d'Arènes à ces Amphithéâtres en petit, quoyqu'on l'ait donné aussi aux véritables Amphithéâtres, & même aux Théâtres & aux Cirques; c'est ce que Juvenal appelle *Municipales Arenas*.

Juven. Sat. 117. vers. 34.

Les Actes du martyre de S.^t Démétrius publiez par Dom Mabillon, nous apprennent qu'on faisoit des enceintes & des sièges de simples planches, pour y donner des combats de Gladiateurs, & qu'on le pratiqua dans le Stade de Thessalonique. Auguste avoit fait combattre des Athlètes dans le champ de Mars, après avoir fait garnir un certain espace de sièges de bois; & pour l'idée de bâtir ainsi de moindres Amphithéâtres,

Mabill. Anal. vet. pag. 172. edit. noviss.

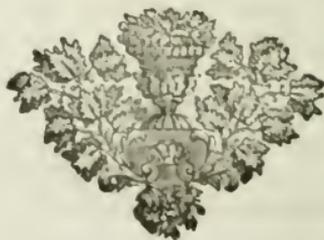
Suet. Aug. cap. 43.

on en tire l'induction de ces endroits particuliers que les Empereurs faisoient construire, ou dans l'enceinte de leurs Palais, ou tout auprès, pour se donner le divertissement de ces sortes de Jeux hors de la foule, & , pour ainsi dire, dans leur domestique. Ces endroits estoient appellez *Lusoria*; Domitien en avoit un à Albe, il en est parlé dans Juvenal & dans son ancien Scholiaste. Lampride, dans la vie d'Elagabale, fait mention de celui que les Empereurs avoient à Rome. Lactance parle aussi de celui de Galère Maximien, dans lequel il se plaisoit à faire déchirer des hommes par des ours furieux. A Constantinople il y avoit deux de ces *Lusoria*; l'ancienne description de cette ville, publiée par Pancirole à la fin de la Notice des deux Empires, en place un dans la quatorzième Région; la description manuscrite de la Bibliothèque de l'Empereur citée par M. du Cange, en met un autre dans la première Région auprès du grand Palais. Quoyque ce ne fussent pas là de véritables Amphithéâtres, & que Salvien les en ait très-bien distingués, ils servoient cependant aux mêmes usages, & M. de la Bastie ne voit rien qui empêche de croire qu'ils avoient servi de modèle aux petites Arènes, dont la mémoire s'est conservée en un si grand nombre de villes.

*Juven. Sat. IV.
v. 99. & seqq.
Lampr. Elagab.
Lact. de mort.
Pers. cap. 21.*

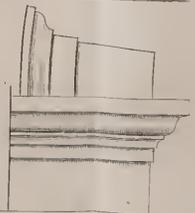
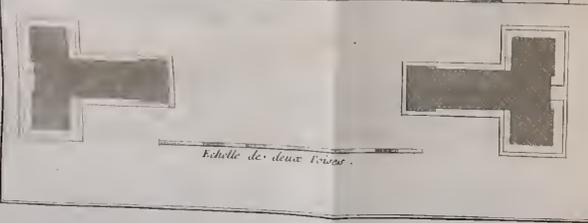
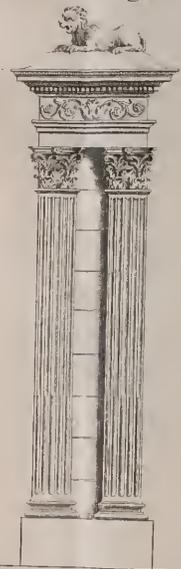
*Cange. C. p.
Christ. p. 103.*

*Salv. de Gubern. Dei, l. VI.
pag. 122. edit.
Lambert.*





Monument Antique elevé sur un Pont près du Village de S^t. Chamas en Provence.



Echelle de deux Toises.

apud r.

Echelle de quatre Toises.

DESCRIPTION

D'un Monument antique, élevé sur un Pont près du Village de Saint-Chamas en Provence.

A un demi quart de lieuë du village de Saint-Chamas en Provence, du côté du midi, coule une petite rivière appelée *la Touloubre*, sur laquelle subsiste encore en son entier, un Pont antique & d'une construction Romaine, appelé par les gens du pays *le Pont-Surian*. Il est bâti en plein ceintre entre deux rochers, & de niveau avec le chemin qui va d'Arles à Aix, & sur lequel toutes les voitures passent encore à présent. Ce Pont n'a qu'une seule arche de six toises de diamètre. Elle est construite de gros quartiers de pierre de trois pieds un pouce de lit dit *Extrados*. Le Pont, qui se trouve allongé au moyen de deux massifs fort épais, a onze toises de longueur; & à ses deux bouts on voit deux arcs, dont les socles qui ont deux pieds de hauteur, regnent dans toute sa longueur, & forment le parapet du Pont, qui a trois toises de largeur. La hauteur des arcs est de vingt-un pieds huit pouces.

L'arc qui se présente du côté d'Aix, a une frise dont les ornemens occupent les deux tiers, & ce qui reste est rempli de l'Inscription suivante, en trois lignes.

I... DONNIVS C. F. FLAVOS FLAMEN ROMAE. ET AVGVSTI
TESTAMENTO. FIEREI. JVSSIT ARBITRATV,
C. DONNEI VENAL. ET C. ATTEI. RVFFI.

Vers les pilastres, on voit des aigles, & la face intérieure de la frise est couverte d'ornemens sans aucune Inscription. L'autre arc, qui est du côté de Saint-Chamas à l'extrémité du Pont, est pareil à celui qu'on vient de décrire, excepté que l'Inscription n'occupe que deux lignes dans la frise, la troisième étant placée sur la grande face de l'architrave; & qu'au lieu que la première Inscription commence par un I... celle-ci

commence par G, & la troisiéme ligne est gravée en plus grands caractères que ceux des deux lignes qui sont au-dessus. De ce côté-là les aigles tiennent une couronne de laurier. On voit encore sur un de ces arcs un Lion accroupi, les autres trois ont esté enlevez ou détruits par l'injure des temps.

Ces arcs sont d'ordre Corinthien; les bases pourroient passer pour Attiques si elles avoient une plinthe. Le gros *Tore* est porté sur un socle de deux pieds. La *scotie* est un peu petite, & le chapiteau paroît trop court, n'ayant que deux modules de hauteur. L'entablement a la cinquiéme partie de la hauteur du Monument, ce qui fait un effet assez agréable.

Il y a quelques singularitez en fait d'architecture, qu'il est bon d'observer. 1.^o La frise & la corniche sont fort ornées, & l'architrave ne l'est point.

2.^o L'astragale des chapiteaux est avec des *patenotres*, ce qui ne se voit dans aucun des monuments antiques.

3.^o Les pilastres ont sept cannelures qui se terminent en creux par le tiers & par le haut; ceux des côtez sont plus étroits, le nombre des cannelures y est réduit à cinq. Tous ces ouvrages paroissent avoir esté faits avec soin. Ils sont bien appareillez. La bâtisse en est solide & proprement exécutée. Le temps a un peu endommagé les chapiteaux, les encoignures, les saillies & les ornements.

Il n'y a aucune Inscription sur les faces intérieures des deux arcs, les ornements de la frise l'occupent toute entière.

M. le Marquis de Caumont Correspondant Honoraire de l'Académie des Belles-Lettres, a fait mesurer & dessiner ce Monument avec toute l'exaétitude possible, avant que de le faire passer sous les yeux de l'Académie. Il n'y a que *Bouche* Historien de Provence, qui se soit encore avisé de le faire graver, mais il l'a fait avec tant de négligence, qu'on a peine à le reconnoître. Ce reste d'Antiquité se trouvant dans une route détournée, échappe à la curiosité des voyageurs, & c'est ce qui a engagé M. de Caumont à le faire connoître tel qu'il subsiste encore à présent.

Nous trouvons dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table

En 1737.
Liv. 4. ch. 4.
pag. 320.

de Peutinger, deux chemins par lesquels on alloit anciennement d'Aix à Arles. Le premier, qui estoit le plus long, passoit par Marseille, *Calcaria*, lieu aujourd'huy inconnu, & Foz, ou *Fossæ Mariana*. Voici comment ce chemin est marqué dans l'Itinéraire :

Aquis Sextiis

Massilia M. P. XVIII

Calcaria M. P. XIII

Fossis Marianis M. P. XXIII

Arclate M. P. XXXIII

On voit bien que cette route faisoit plus d'un détour, puisque d'Arles à Aix en droiture, on ne compte que douze lieuës de Provence, ce qui ne produiroit que quarante-huit milles, à compter quatre milles par lieuë : au contraire, la route de l'Itinéraire compte quatre-vingt-neuf milles d'Aix à Arles, ce qui compose un peu plus de vingt-deux lieuës de Provence. Pour aller de Marseille à Arles en passant par Foz, il est plus probable qu'on tournoit tout autour de l'étang de Berre. Le premier endroit où l'on passoit en partant de Marseille, se nommoit *Calcaria*, & en estoit éloigné de quatorze milles. *Bouche* s'est faussement persuadé que ce lieu estoit le même que *Incaris* de l'Itinéraire maritime ; car 1.^o il y a deux milles de différence entre la distance que l'Itinéraire par terre met entre Marseille & *Calcaria*, & la distance qu'on trouve dans l'Itinéraire maritime entre Marseille & *Incaris*. 2.^o *Incaris* est très-certainement *Cary*, petit Port à trois lieuës, ou à douze milles de Marseille. Or, si de *Cary* on estoit allé à Foz par terre, on auroit eu à faire vingt-neuf ou trente milles, & non pas vingt-quatre milles seulement ; & si au contraire on y estoit allé en droiture, en traversant ce qu'on appelle aujourd'huy la Mer du Martigues, à peine y auroit-il eu dix-huit milles de chemin : il est donc faux que l'*Incaris* de l'Itinéraire maritime, soit le même que *Calcaria* de l'Itinéraire par terre. A s'en tenir à la distance donnée par ce dernier Itinéraire, il

Touss. Hist.
de Prov. tom. I.
l'p. 152. c.
160.

y a apparence que *Calcaria* estoit situé à l'endroit où est aujourd'huy Marignane, ou du moins que c'estoit un endroit placé entre Cignac & Marignane. De-là on venoit passer la Touloubre sur le Pont de Saint-Chamas; & quand on estoit parvenu à la pointe de l'étang de Berre, on tournoit à gauche pour se rendre à Foz. Si l'on prend la peine de suivre sur une Carte cette route, telle qu'on la suppose ici, on trouvera qu'il y avoit précisément trente-huit milles Romains de Marseille aux *Fosse Mariana*, qui font les neuf lieuës & demie de Provence, que l'on compte de Marseille à Foz, en tournant autour de l'étang de Berre. Voilà donc un grand chemin Romain qui passoit sur le *Pont-Surian* ou de Saint-Chamas.

Outre ce grand chemin, la Table de Peutinger nous donne une route de traverse, par laquelle on alloit en droiture d'Aix à Arles; mais les nombres qui marquoient les distances des lieux situez sur cette route, manquent dans toutes les éditions de cette Table: on ne sçauroit déterminer ni la somme totale des milles que les Anciens comptoient d'Aix à Arles, ni la position des endroits que la Table nomme entre ces deux villes, tels que *Pisaris*, *Tericia*, *Glaunni*, *Ernagina*. Tout ce qu'on peut dire, c'est que cette route devoit aussi passer par Saint-Chamas, puisque le grand chemin d'Aix à Arles y passe encore à présent, & que depuis le temps des Romains, il n'est arrivé dans ce pays-là aucun changement qui ait pu obliger les habitants de la province à faire un nouveau chemin. Rien n'estoit donc plus utile pour le Public que la construction d'un Pont, dans un endroit où passoient les deux chemins qui se rendoient à une des plus grandes & des plus florissantes villes de la Gaule.

Pour revenir aux arcs qui sont placez sur le Pont de Saint-Chamas, *Bergier* & *Bouche* les qualifient d'arcs de triomphe, mais leur opinion paroît hors de toute vraysemblance, & on ne sçauroit s'y méprendre. Ce Monument ne peut estre qu'un de ces arcs que les Anciens faisoient servir de couronnement à des ponts & à d'autres ouvrages publics; tels sont encore ceux qui se voyent à Saintes sur le pont de la Charente, & qui ont
esté

esté publiez dans les Mémoires de l'Académie, où l'on trouvera d'autres exemples du même usage.

*Hist. de l'Acad.
Roy des Inscrit.
et Belles-Lettres.
Tom. III. pag.
255.*

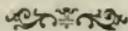
A l'égard du motif qui a pu engager *Lucius Domnius* Prêtre ou Flamine de Rome & d'*Auguste*, d'ordonner par son testament, que ce Pont & ces arcs fussent bâtis après sa mort selon la volonté & sous la direction de *Caius Donneus Venalis*, & de *Caius Atteius Ruffus*, M. le Marquis de Caumont conjecture que *Domnius*, natif de Saint-Chamas ou des environs, par prédilection pour un pays dans lequel il avoit habité, a cherché à se faire un nom après sa mort parmi ses Concitoyens, ou qu'il a eu seulement en vûe leur commodité, en ordonnant la construction d'un pont utile au public, & qu'il a laissé ses Exécuteurs testamentaires maîtres d'ajouter tout ce qui pouvoit faire valoir de si louables intentions.

Il paroît assez singulier que le Monument de Saintes & celui-ci ayent esté élevez l'un & l'autre par des Prêtres ou Flamines de Rome & d'*Auguste*; mais on cesse d'en estre étonné, quand on considère d'un côté, que ce Sacerdoce ne se conféroit qu'à des personnes distinguées par leur naissance & par leurs richesses; & de l'autre, que les Citoyens opulents se portoient avec empressement à employer une partie de leurs richesses à faire construire des édifices utiles à leur patrie.

Le nom *Domnius* se trouve dans plusieurs Inscriptions, de même que *Flavos* pour *Flavus*. *Gruter* rapporte celle-ci peu correctement. Il donne le surnom de *Juvenalis* à *Donneus*, & *Bouche* celui de *VENAE*, tandis qu'il est aisé de lire *VENAL*. Il est vray que l'*L* ne paroît pas dans son entier, mais ces légères différences dans le surnom, sont au fond peu essentielles, & ne méritent guères d'estre relevées.

*Pag. 320.
n.º 3.*

Beaucoup de monuments de cette espèce subsistent encore dans plusieurs de nos provinces, & il seroit à souhaiter que des personnes aussi zélées & aussi intelligentes que M. le Marquis de Caumont, se donnassent la peine de les faire connoître.



SUR UNE FIGURE DU DIEU MERCURE

Représenté avec un Carquois sur l'épaule.

1737. **A**U mois de Janvier 1737. M. Bon premier Président de la Chambre des Comptes, Cour des Aydes & Finances de Montpellier, & Correspondant Honoraire de l'Académie des Belles-Lettres, envoya à M. de Boze le dessein d'une Figure singulière du Dieu Mercure, ayant un carquois sur l'épaule, & tel qu'il est ici gravé; & il accompagna ce dessein d'une espèce de Dissertation en forme de lettre, dont voici la substance.

Extrait de la Lettre de M. le Président Bon à M. de Boze.

Je viens, Monsieur, d'acquérir la petite statue de bronze antique, dont j'ay l'honneur de vous envoyer le dessein avec quelques conjectures que je soumets absolument à votre décision & à celle de l'Académie.

Cette Figure a quatre pouces de haut, elle est d'un goût exquis, & s'il faut juger de la Divinité qu'elle représente par son air de jeunesse, & plus encore par la bourse qu'elle tient d'une main, & le caducée qu'elle porte de l'autre, on ne sauroit y méconnoître Mercure: elle en a l'attitude ordinaire, & l'espèce de manteau ou draperie qui la couvre légèrement, se trouve de même dans la plûpart des autres statues de ce Dieu.

Le symbole extraordinaire que je luy trouve, est une espèce de Carquois fermé qu'elle porte derrière le dos sur l'épaule droite, & qui y est suspendu par une courroye ou ruban qui croise sur sa poitrine avec la draperie du manteau de ce Dieu. C'est un symbole nouveau par rapport à ce Dieu, & qui peut fournir aux Mythologues de quoy faire briller leur esprit & leur sçavoir; car il reste encore de grandes obscuritez dans la Théologie Payenne, quelqu'illustrée qu'elle soit.

Le Carquois n'a aucun rapport avec le Dieu Mercure, qui n'estoit point chasseur ni guerrier; cet attribut étranger

m'embarrasse, à moins que cette Figure ne soit *Panthée*.

Les Anciens estoient en possession de donner ainsi à des petites Idoles consacrées dans leurs Laraires, des attributs de plusieurs Dieux de différentes classes, soit pour réunir dans une seule figure les idées de la présence de plusieurs Divinités, au culte desquelles ils estoient plus particulièrement attachez, soit pour diminuer par cet assemblage de symboles, la dépense qu'ils auroient esté obligez de faire pour plusieurs statues.

Ce ne sont point les Antiquaires des derniers siècles qui ont donné à ces sortes d'Idoles le nom de *Panthéons*. Les Inscriptions nous apprennent qu'on le leur donnoit dans le temps même de leur dédicace dans les temples ou autres lieux consacrez aux Dieux, on les y trouvoit désignées sous le nom de *Signa Panthea*.

Il n'y en avoit point qui ne retînt le nom d'une Divinité principale, à laquelle les autres symboles qui convenoient à d'autres Dieux, n'estoient ajoûtez que subsidiairement; ainsi on appelloit *Pantheum Jovis*, *Pantheum Fortunæ*, *Pantheum Augusti*, ceux dont la figure principale estoit un Jupiter, une Fortune, un Auguste; & les attributs étrangers à ces Dieux, sont appellez *Parerga* dans les mêmes Inscriptions.

Mercure estoit chargé parmi les Dieux de tant d'emplois, il présidoit chez les hommes à tant de choses, & estoit révééré sous tant d'aspects différens, qu'il n'estoit pas surprenant que sa figure fût une des plus multipliées dans les temples, dans les places publiques, sur les grands chemins & dans les maisons particulières; & s'il y avoit un pays où le culte de ce Dieu fût plus étendu, c'estoit sans contredit dans les Gaules. César nous l'apprend dans le sixième livre de ses Commentaires, en parlant de la Religion des Gaulois: *Deum maximè Mercurium colunt, hujus sunt plurima simulachra, hunc omnium inventorem artium ferunt: hunc viarum atque itinerum ducem: hunc ad quaestus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur*. Aussi n'y a-t-il point de contrée où il se trouve plus de statues de Mercure, grandes, moyennes & petites, en marbre, en pierre du pays, ou en bronze, qu'en France; celle-ci même y a esté

260 HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE
découverte, & il est certain qu'il n'y a guères de Divinitez
Payennes dont la figure serve plus ordinairement de corps
principal aux Panthéons, que celle de Mercure.

La Chaussée dans son *Musæum Romanum*, représente un de
ces Mercurus qui, par un rameau d'olivier & une massiue qu'il
tient, porte les symboles d'Apollon & d'Hercule; on en
trouve un dans les desseins des pierres gravées de Gorlaeus,
qui, outre cet attribut du rameau d'olivier, a encore celuy du
flambeau de Cupidon; une autre dans Boissart, qui porte la
corne d'abondance de la Fortune, & plusieurs dans Spon,
chargées des attributs des Génies domestiques.

A quel Dieu peut-on donc rapporter le Carquois attaché
sur l'épaule de la petite Figure de bronze que je décris, qu'au
Dieu Apollon Pythien, pere & protecteur de ceux qui se ser-
vent de l'arc & des flèches? Titres qu'il avoit mérités par l'u-
sage qu'il fit de ces armes dans la défaite du Serpent Python.

La jeunesse du visage de ce Mercure, & sa beauté con-
forme à celle avec laquelle Callimaque dit dans son hymne à
Apollon que ce Dieu estoit toujours dépeint, peut servir à
prouver ce rapport, outre que le même César que je viens de
citer à l'occasion de la religion des Gaulois, met Apollon au
premier rang après Mercure, dans le nombre des Dieux qu'il
dît qu'ils adoroient: *Post hunc Apollinem & Martem*, &c. Et
il leur estoit plus respectable encore par la protection dont il
favorisoit ceux qui faisoient profession de tirer de l'arc, que
sous aucun autre égard, si l'on en juge par l'inclination natu-
relle qu'ont toujours eue les Gaulois pour cet exercice: incli-
nation devenue comme héréditaire dans plusieurs villes de
France, & même dans nos pays, où il est encore en vigueur.
Il y a dans Montpellier une Compagnie de Chevaliers du
noble Jeu de l'Arc. Le feu Roy fit l'honneur à cette Com-
pagnie de s'en déclarer le Chef, & décocha plusieurs flèches
au Perroquet. M.^{rs} les Princes, à leur passage, signèrent dans
le registre de ces Chevaliers de l'Arc, & s'amüsèrent de même
à décocher des flèches. Les privilèges de cette Compagnie
ont esté confirmés par nos Rois, pour entretenir l'émulation

de ceux qui en font membres, & de ceux qui en ont remporté le prix qu'on y propose à l'occasion des rejouissances publiques, comme les mariages de nos Rois, les naissances des Dauphins, la publication de la Paix, & autres de cette nature.

Mais l'on pourra m'objecter que ce que j'appelle un Carquois dans cette Figure, n'en est pas un, parce qu'on ne voit point sortir les extrémités du bois des fleches, comme dans tant d'autres figures des Carquois qu'on voit à Apollon, à Cupidon, à Diane; mais comme ce Carquois estoit un étuy qui, par sa partie supérieure, s'ouvroit & se fermoit pour la conservation des flèches qu'il contenoit, & qui n'estoit pas toujours ouvert, figure que nous voyons encore dans nos Carquois d'aujourd'huy, il faut regarder celui-ci comme fermé. D'ailleurs, les bas reliefs & les pierres gravées antiques nous représentent des Carquois de cette forme & dans cet état. Le R. P. de Montfaucon nous en fournit un semblable dans un bas relief d'Apollon, qui est la troisième Figure de la cinquantième Planche du premier volume de son Trésor d'Antiquitez, tiré de la Collection de M. Mafféi.

Je suis avec la plus respectueuse estime, &c.

25. Janvier
1737.

Réponse de M. de Boze à M. le Président Bon:

J'ay reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en m'envoyant le dessin de la petite Figure de bronze antique représentant Mercure, que vous avez acquise depuis peu, & qui est très-digne d'entrer dans votre Cabinet. J'ay communiqué ce dessin à l'Académie, avec les réflexions que vous y avez jointes, pour rendre raison du symbole étranger qu'on y a donné à Mercure, je veux dire le Carquois qu'il a derrière le dos. La raison générale que vous en rendez, Monsieur, est assurément dans les règles de la bonne critique, l'Académie l'a reconnu avec plaisir, & elle m'a chargé de vous marquer combien elle estoit sensible à l'attention que vous avez de soutenir ainsi le titre & les droits de votre Correspondance. La seule observation dont je dois vous faire part, est une idée qui me vint dans le moment

que je vis cette Figure de Mercure avec un Carquois sur le dos, il me rappella l'aventure célèbre, rapportée dans l'Hymne de ce Dieu attribuée à Homère, plus détaillée encore dans les Tableaux de Philostrate (*Lib. 1. Imag. 26.*) & qu'Horace n'a pas oubliée dans l'Ode 9.^e du 1.^{er} Livre composée en son honneur. On sçait que Mercure tout jeune encore, & presqu'au sortir du ventre de sa mere, comme dit Philostrate, estoit d'une subtilité si étonnante, qu'il entreprit pour son coup d'essay d'enlever les bœufs du Roy Admète, que gardoit Apollon chassé du Ciel pour le meurtre des Cyclopes; qu'Apollon en furie menaçant ce jeune voleur de le tuer, s'il ne luy rendoit ses bœufs, qu'il nioit toujours d'avoir détourné, & voulant tirer sur luy une de ses flèches, s'aperçut avec plus d'étonnement encore qu'il luy avoit enlevé même son Carquois, & ne put s'empêcher d'en rire, malgré toute sa colere:

Te, boves olim nisi reddidisses

Per dolum amotas, puerum minaci

Voce dum terret, viduus PHARETTA

Risit Apollo.

Or, Monsieur, votre Figure de Mercure avec un Carquois derrière le dos, semble faite exprès pour expliquer cette strophe d'Horace, & luy servir de Commentaire; je suis même persuadé que vous ne l'en estimerez pas moins.

12. Février
1737.

J'ay l'honneur d'estre, Monsieur, &c.



OBSERVATIONS

SUR LES MÉDAILLES ANTIQUES.

SI les hommes qui sont sans Lettres, estoient les seuls qui 1736. &
1737.
ne se forment pas une assez juste idée de la science des Médailles, il deviendroit presque inutile de faire connoître les abus qui se sont glissés dans l'étude de cette science, puisqu'alors ce seroit en vain qu'on s'efforceroit d'y remédier. Mais M. l'Abbé Geinoz croit que la plûpart de ces abus ont eu pour auteurs, ou pour protecteurs, des Écrivains d'une érudition reconnue.

C'est sur la foy de ces Écrivains célèbres, qu'on cite chaque jour des Médailles qui n'ont peut-estre jamais existé; c'est leur témoignage qui empêche de rejeter des Médailles d'une autre espèce, qui malgré leur antiquité ne peuvent faire foy dans l'Histoire; c'est sur leur autorité que sont fondées ces interprétations chimériques, qui dégraderoient les monuments les plus respectables, en les rendant le jouet de l'imagination de chaque particulier; enfin c'est principalement à ces Auteurs, qu'il faut imputer tant d'erreurs & de fautes de toute espèce où tombent tous les jours les amateurs des Médailles, ceux sur-tout qui, sans en connoître le véritable mérite, les recueillent uniquement, ou par le goût naturel qu'ils ont pour amasser, ou par le desir de se faire une sorte de nom dans les Lettres. Ces différents abus, qu'il est également important de faire connoître & de prévenir, ont fourni à M. l'Abbé Geinoz, le sujet des observations qu'il a lûes à l'Académie en 1736. & 1737.

Chacun sçait, dit M. l'Abbé Geinoz, que dans le Recueil abondant qui nous a esté donné par Goltzius, on trouve un grand nombre de Médailles qui n'existent plus aujourd'huy dans aucun Cabinet connu. Goltzius a-t-il imaginé ces Médailles? L'accusera-t-on d'avoir voulu aux dépens de sa réputation, en imposer à l'Univers entier, par une supercherie si grossière & qui pouvoit estre si facilement découverte?

Goltzius luy-même auroit-il esté trompé sans le sçavoir, par des personnes qu'il auroit mal à propos jugées dignes de sa confiance? En auroit-on abusé au point de luy envoyer sous le nom d'antiques, des desseins de pure invention? D'un autre côté, comment est-il possible que la plûpart des Médailles de Goltzius ayent disparu tout-à-coup? Mais en supposant même que la terre eût de nouveau englouti ces trésors, pourquoy voit-on si peu de Médailles pareilles à celles de Goltzius? Croira-t-on que son Recueil ne fût principalement composé que de ces pièces singulières & précieuses qui sont uniques dans le monde? M. l'Abbé Geinoz avoue que ses connoissances ne suffisent point pour démêler un fait si embrouillé, & qu'il a peine à croire que les Antiquaires les plus expérimentez osent prononcer affirmativement si le célèbre Goltzius estoit innocent ou coupable.

Un second abus qui mérite d'estre observé, c'est celuy qui vient de la négligence des Auteurs qui ont fait imprimer des Recueils de Médailles. Les fautes que le premier a faites, rarement sont corrigées par le second; on sent même que souvent cela n'est pas possible, parce que les Cabinets de Médailles sont sujets à changer souvent de possesseur. Il arrive de-là que les fautes se perpétuent, car chaque Antiquaire copie avec une exactitude scrupuleuse, les Ecrivains qui l'ont précédé; il n'y a pas même jusqu'aux fautes d'impression qui ne se conficrent quelquefois, en passant d'un livre dans un autre. C'est ainsi que Vaillant ayant imprimé un Médailion de Valérien avec cette Inscription au revers, CONCORDIAE SAECVLORVM, nous trouvons aujourd'huy ce Médailion dans une Collection fameuse; il est vray qu'on le cite d'après Vaillant, mais si l'on avoit consulté l'Errata du livre de cet Antiquaire, on y auroit vû qu'au lieu de SAECVLORVM, il falloit lire AVGVSTORVM.

Des Médailles supposées & mal décrites, M. l'Abbé Geinoz passe à ces sortes de Médailles qu'il a dit ne mériter aucune foy dans l'Histtoire, malgré leur antiquité reconnue. Il entend par-là principalement celles qu'on appelle *Fourrées*, c'est-à-dire, les fausses

Les fausses Monnoyes antiques ; & il croit pouvoir placer dans la même classe, certaines Médailles très-légitimes, dont par la négligence des Monétaires, les légendes sont des énigmes, à cause de quelques lettres ajoutées, omises, ou transposées.

Rien de plus commun que ces sortes de pièces, pour qui s'est familiarisé avec l'antique, & rien de plus rare qu'un Antiquaire, qui sachant résister à la vanité de posséder une Médaille unique, ne fasse de celles-ci que le cas qu'elles méritent.

On n'aura pas de peine à croire que les faux Monnoyeurs en tout pays & dans tous les temps, ayent fait un des objets principaux de l'attention des Gouvernements policez. De-là ce qu'on appelle fausse Monnoye, a esté toujours un ouvrage de ténèbres. Ceux que l'avidité du gain a entraînez dans un métier si dangereux, ont ordinairement exercé leur art dans des lieux obscurs & retirez, & c'estoient plutôt des gens sans naissance & sans éducation, qui exposoient ainsi leur vie pour un léger & vil intérêt, que des hommes instruits & capables de travailler avec exactitude & précision. Aussi voyons-nous peu de ces Médailles fourrées, sur lesquelles on ne remarque des erreurs grossières, soit dans les dates, lorsque le même Consulat, la même Puissance Tribunitienne sont répétées sur les deux faces de la Médaille, ou qu'on y trouve une différence réelle, & quelquefois de plusieurs années ; soit dans les faits, lorsqu'ils ne conviennent qu'à un Prince qui regnoit ou devant ou après celui dont la tête est représentée de l'autre côté de la Médaille.

Ces fautes doivent estre toutes imputées aux fabricateurs de ces fausses Monnoyes. L'inquiétude, inséparable de toute action qui met la vie dans un risque perpétuel, ne s'accorde guères avec l'attention nécessaire pour la correction d'un ouvrage. Ils frappoient donc leurs fausses Médailles suivant que le hazard arrangeoit les différents coins que ce même hazard avoit fait tomber entre leurs mains ; ils joignoient à la tête d'un Empereur le premier revers qu'ils rencontroient, & ne craignoient point que ce bizarre mélange pût empêcher le

cours de leurs espèces, parce qu'ils jugeoient des autres par eux-mêmes, & que leur ignorance ne leur permettoit pas de s'appercevoir de leurs propres fautes.

De plus de trois cens exemples des fautes que M. Geinoz a remarquées sur des Médailles fourrées du Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, il s'est contenté d'en rapporter quelques-uns des plus considérables. Il y a vû avec étonnement dans Trajan son sixième Consulat marqué au revers d'une Médaille d'argent, qui du côté de la tête ne porte que le cinquième. Dans Hadrien, FORTVNAE RAEDVCI, où *Reduci* est écrit avec un AE. Dans Marc-Aurèle, la vingt-quatrième Puissance Tribunitienne d'un côté, pendant que l'autre n'exprime que la dix-huitième. Ici, des Consuls & des Puissances Tribunitiennes au revers d'une Impératrice. Là, des types & des légendes qui ne conviennent qu'à des Princesses, au revers de la tête d'un Empereur. Dans Gordien, un de ces revers que fit frapper Philippe pour les Jeux séculaires qui se célébrèrent sous son regne. Quelquefois une tête Impériale avec le revers d'une Médaille Consulaire. Enfin, des exemples sans nombre de tout ce que peuvent produire en ce genre, la négligence, la précipitation & l'ignorance.

De-là M. l'Abbé Geinoz conclut que d'ajouter foy à ces sortes de Médailles, & de vouloir en tirer avantage pour faire naître des problèmes dans l'Histoire, c'est amuser & tromper le public par de frivoles & fausses discussions. Il est vray que tous ceux qui jusqu'à présent nous ont donné des Catalogues de Médailles, n'ont point eu soin de distinguer ces fausses Monnoyes d'avec les vraies, mais c'est un reproche bien fondé que nous sommes en droit de leur faire: mêler les Médailles fourrées avec les Médailles légitimes, c'est mêler de faux titres avec ceux qui sont vrais, c'est confondre la Fable avec l'Histoire.

Mais, dira-t-on, pourquoy les Médailles fourrées sont-elles presque toujours rares, & même assez souvent uniques? C'est, répond M. l'Abbé Geinoz, parce que les fausses Monnoyes n'ont jamais été aussi abondantes que les vraies. C'est encore

parce que celles-là ont esté plus aisément détruites par la rouille & les autres accidents qui font plus d'impression sur le fer & sur le cuivre, que sur l'or & sur l'argent. C'est enfin, parce qu'il est assez rare que la même faute soit souvent répétée par des ouvriers qui n'ont d'autres conducteurs que le hazard. Ce n'est pas, ajoûte-t-il, que les Médailles qui ont esté frappées par ordre du Prince, & sous les yeux des Magistrats, soient toujours exemptes de fautes; il s'en trouve dont la légende n'est pas correcte, tantôt quelques lettres sont omises, tantôt il y en a de superflues; on en voit où les lettres sont transposées, & d'autres où le Monétaire, à la place des lettres véritables en a substitué qui ne signifient rien, ou dont le sens ne s'accorde nullement avec le type. Sur quelques-unes, la tête du même Prince est gravée en relief des deux côtez, souvent avec des Inscriptions qui portent des dates différentes; sur quelques autres que nous nommons *incuses*, la même tête est d'un côté en relief, & de l'autre en creux. Quelquefois le revers d'un Empereur est joint à la tête d'une Impératrice, ou le revers gravé pour une Impératrice est uni à la tête d'un Empereur. Enfin il est certaines Médailles qui ont esté frappées plus d'une fois, & celles-là nous présentent souvent l'assemblage monstrueux de mots composez de deux légendes différentes, & quelquefois les lettres y sont disposées avec une symmétrie si régulière, qu'on a peine à croire que ce puisse être seulement l'ouvrage du hazard.

C'est ainsi que dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, on lit sur une Médaille d'Othon PAX ORBIS RARVM, au lieu de PAX ORBIS TERRARVM; sur une Médaille de Macrin, MCRINVS au lieu de MACRINVS; sur une autre de Gallien GERMACVS au lieu de GERMANICVS; sur une Médaille de Julien l'Apostat VLIANVS au lieu de IVLIANVS. On voit des lettres de trop dans les Médailles suivantes. Sur une Médaille d'Auguste..... III VIR. R. R. P. C. sur une Médaille de Salustia Barbina Orbiana CONCORDIA A. AVGG. Enfin sur une Médaille de petit bronze du jeune Constantin CONSTANTINVS. I. IVN.

COS. II. Les lettres sont transposées, & de plus il y en a d'ajoutées dans celle-cy d'argent, qui paroît avoir esté frappée pour Valens, D. N. AVLENAVS. P. AVG. & dans cette autre aussi d'argent de Pescennius FR. FR. FRVG. Le type qui représente la Déesse Cérés tenant de la droite des épis, & de la gauche s'appuyant sur un flambeau, donne lieu de croire que le dessein du Monétaire estoit de graver en abrégé l'inscription CERERI FRVGIFERAE, inscription commune & ordinaire dans les Médailles de ce temps-là. On peut encore citer sur les Médailles du même Pescennius FORTVNAE REDVCI avec le type de la Félicité, une Femme debout tenant de la droite un Caducée, & de la gauche une Corne d'abondance SALVTI AVG. avec le type de l'Équité tenant d'une main une Balance, & de l'autre une Corne d'abondance.

Mais voicy une pièce bien plus singulière, c'est une Médaille d'argent d'Etruscille, où la confusion de deux légendes a enfanté cette inscription barbare, PVDIROVIDE. AVG. La plus ancienne de ces deux légendes PROVIDENTIA AVG. ou PROVID. DEORVM avoit esté frappée pour Elagabale avec le type ordinaire, qu'on ne distingue plus. La seconde PVDICITIA AVG. inscription très-commune dans Etruscille, fut imprimée sur cette même Médaille avec le type non confus & très-apparent de la Pudicité debout. Les lettres, il est vray, sont si égales entre elles, si exactement espacées & dans un alignement si parfait, qu'on auroit peine à découvrir la véritable cause de cette erreur, si le côté de la tête de cette même Médaille ne dévoiloit tout le mystère; car quoique la tête d'Etruscille y soit seule & clairement représentée, quoique la légende de cette Princesse s'y lise en entier, on voit cependant distinctement ces deux mots restez de l'ancienne légende IMP. ANT.

On connoît en argent AVGVSTA au revers d'Antonin Pie, revers destiné pour la Femme; dans une Médaille de grand bronze du Cabinet de M. de Surbeck. On lit IVNO REGINA au revers de Didius Julianus, & ce revers inconnu

dans cet Empereur, est le seul que les Médailles nous présentent avec la tête de Manlia Scantilla Femme de Didius Julianus. C'est ainsi que dans d'autres Médailles de grand bronze, le revers PRIMI DECENNALES COS. III. a passé de Marc-Aurèle à Faustine, & ceux de VENVS & de VENERI GENITRICI de Faustine à Marc-Aurèle.

M. l'Abbé Geinoz termine ses observations sur les Médailles qui, quoique véritablement antiques, ne méritent cependant aucune foy historique, par la description d'un Quinaire, qui représente d'un côté la tête d'Auguste, & de l'autre celle de Marc-Antoine: Quinaire d'autant plus remarquable, qu'il est frappé sur un morceau d'argent, ou sur un flan, pour se servir du terme usité aujourd'huy dans nos Monnoyes, qui est du poids & de la grandeur du denier. Or, sur ce Quinaire on découvre deux fautes dans les légendes. La première, n'est que dans la ponctuation; c'est du côté qui représente la tête de Marc-Antoine. On y lit M. ANTON. IMP. III. VI. R. R. P. C. AVG. La lettre R, la troisième du mot VIR, est séparée des deux premières par un point très-visible, cependant elle fait partie du même mot, comme une infinité d'autres Médailles du même Marc-Antoine ne permettent pas d'en douter. La seconde faute se trouve dans l'Inscription qu'on lit autour de la tête d'Auguste, CAESAR. IMP. PONT. III. VIR. R. C. il est visible qu'il falloit R. P. C. qu'on explique ordinairement par *Reipublicæ constituendæ*. Cependant si la Médaille estoit restée avec cette imperfection, il se seroit sans doute rencontré des Antiquaires qui n'auroient pas manqué de raisons pour nous prouver que cette suppression estoit faite à dessein. En tout cas le Monétaire a levé la difficulté, en ajoutant après coup le P. dans l'interligne, comme nous avons coutume de faire lorsque nous voulons suppléer une lettre omise en écrivant. Ce P. est d'une plus petite forme que les autres lettres de la légende; il est aussi plus élevé, n'ayant pu trouver place entre l'R. & le C. qui se touchent.

M. l'Abbé Geir oz traite ensuite de l'explication des Médailles, article naturellement lié avec le précédent. Car si les

Médailles ne sont point correctes, ou si, malgré leur correction, elles sont mal lûes, il en naîtra infailliblement des explications bizarres, qui porteront l'erreur & la confusion par-tout. Il faut donc dans l'interprétation des Médailles, beaucoup de sagesse, de retenue & d'expérience.

Tout est plein d'abréviations dans les Marbres & dans les Inscriptions antiques. Il a fallu, à plus forte raison, s'en servir dans les légendes des Médailles, qui souvent sur un très-petit espace, expriment un grand nombre de choses. Les curieux n'ont pas esté long-temps à découvrir le véritable sens des mots les plus communs de ces légendes, dont ils ont fait, pour ainsi dire, un alphabet.

Il ne faut pas cependant se persuader que les Antiquaires qui nous ont précédé, ayent également bien réussi dans toutes leurs conjectures. Quelques-uns, par exemple, ont cru devoir toujours lire sur certaines Médailles de Domitien, CENSOR PERPETVVS, parce qu'on y voit CENS. P. & cependant d'autres Médailles de ce même Prince, ou qui n'estoient pas connues pour lors, ou qui n'avoient pas esté consultées, portent avec le même type & la même année de Puissance Tribunitienne, ces mots en entier, CENSORIA POTESTATE, qui deviennent l'interprétation naturelle de l'abréviation CENS. P. du moins dans un très-grand nombre de Médailles de Domitien.

On a vû de même quelques Antiquaires expliquer ce revers commun dans Gallien, GERMANICVS MAXV. par ces mots, GERMANICVS MAXVMVS; mais l'V qui se lit après MAX. est-là une lettre numérale, & signifie que le titre de *Germanique* est donné à Gallien pour la cinquième fois. C'est ce que semblent prouver deux autres Médailles d'argent, dont l'une a, ainsi que cette première, un trophée pour type au revers, avec cette Inscription entière, GERMANICVS MAXIMVS; l'autre a pour légende du côté de la tête de Gallien, IMP. GALLIENSVS P. AVG. GERM. III. & au revers, VICTORIA GERMANICA, une Victoire sur un globe avec deux esclaves à

ses pieds. En effet, la première de ces Médailles nous apprend que du temps de Gallien on disoit MAXIMVS, & non MAXVMVS; & la seconde, que ce Prince estoit attentif à faire graver sur ses Monnoyes le nombre des victoires qu'il remportoit sur les Germains; d'où il est naturel de conclurre que par GERMANICVS MAX. V. on doit entendre GERMANICVS MAXIMVS QVINTVM, comme on doit lire GERMANICVS TERTIVM sur la Médaille rapportée ci-dessus.

Outre les titres du Prince en l'honneur de qui a esté frappée la Médaille qu'on veut expliquer, titres dont les abréviations sont connues & expliquées de la même manière par tous les Sçavans, il se trouve souvent des lettres & même des mots, soit dans le champ, soit dans l'exergue, ou dans la légende des Médailles, qui, faute d'avoir un sens complet, ou qui puisse se lier aisément avec ce qui précède & ce qui suit, nous forcent de recourir à des interprétations arbitraires. C'est alors qu'on est, pour ainsi dire, obligé de deviner; & celui-là ordinairement devine le plus juste, qui approche le plus du vraysemblable, & qui donne le moins dans le merveilleux.

Dans une Médaille Consulaire de la famille *Julia*, qui représente au revers une hache à côté d'un trophée au pied duquel on lit CAESAR, du côté de la tête, qui, selon Vailant, est celle de la Piété entourée d'une couronne de chêne, on voit ces trois lettres, I. IT. qui doivent s'interpréter par ces mots, IMPERATOR ITERVM; & nous sommes conduits à cette interprétation par une autre Médaille de la même famille, qui représente aussi un trophée, mais différemment orné, avec ces mots, C. CAESAR C. F. Du côté de la tête, qui est celle de Vénus, on lit IMP. ITER. ce qui signifie clairement IMPERATOR ITERVM. La lettre I. peut avoir encore le même sens dans une Médaille d'Æmilien, au revers de laquelle on lit P. M. TR. P. I. P. P. car il faut que cette légende signifie, ou *Pontifex Maximus Tribunitiâ Potestate Imperator, Pater Patriæ*, ou bien, *Tribunitiâ Potestate primum Pater Patriæ*. Mais l'usage n'a jamais

esté de dater sur les Médailles la première Puissance Tribunitienne; on ne la désigne jamais que par ces mots, TRIBUNITIA POTESTATE. Il est donc très-vraysemblable que l'I de cette légende est une lettre initiale, & signifie IMPERATOR.

Il ne seroit pas possible d'expliquer une Médaille du Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, sans recourir aux lettres initiales. C'est un petit bronze de Probus sur lequel on lit du côté de la tête couronnée de laurier, BONO. IMP. C. M. AVR. PROBVS AVG. & du côté du revers, SOLI INVICTO. Le Soleil conduisant ses quatre chevaux de front. Toute la difficulté consiste dans le mot BONO. placé au commencement de la légende du côté de la tête de l'Empereur. Si au lieu de BONO on lisoit BONVS, ou qu'au lieu de PROBVS, il y eût PROBO, malgré la nouveauté de cette inscription, il seroit aisé d'en découvrir le sens; mais comment construire la phrase telle que nous la voyons écrite? C'est-là, suivant M. l'Abbé Geinoz, un des cas où l'on est obligé de recourir aux lettres initiales. Il y auroit trop de hardiesse d'entreprendre de déterminer la vraie signification de celle-ci. Cependant il croit qu'il doit luy estre permis de hasarder ses conjectures dans une circonstance où il n'est question que de conjecturer. Il regarde donc ces quatre lettres BONO comme les initiales de ces mots BONO ORBIS NATVS OPTIMVS, qui s'accordent fort bien avec le reste de la légende, IMPERATOR CAESAR MARCVS AVRELIVS PROBVS AVGVSTVS. Cette explication qu'il ne propose qu'en attendant qu'on en ait trouvé quelqu'autre qui le satisfasse davantage, ne s'éloigne point du stile des Médailles, puisque nous en connoissons dans plus d'un Empereur avec la légende BONO REIPUBLICAE NATVS, & elle ne contredit point l'histoire qui nous représente l'Empereur Probus comme digne de tous les éloges que mérite un Prince qui fait sa principale gloire du bonheur de ses Sujets.

Si ces deux raisons ne sont pas convaincantes, comme en effet

effet M. Geinoz ne les donne pas pour telles, du moins se croit-il à l'abri du reproche de n'avoir pas recherché le vraisemblable, & de s'être plus occupé du plaisir de placer ses idées sur les Médailles, que de dévoiler celles des Intendants des Monnoyes qui les ont fait frapper. Car il n'est que trop vray, ou du moins que trop apparent, continue-t-il, que tel a esté le dessein de certains Auteurs, recommandables d'ailleurs par leur vaste érudition; & pour en donner un exemple, il choisit une Médaille d'argent d'Alexandre Sévère, frappée lors de l'adoption de ce Prince, ou peu après, lorsqu'il n'estoit encore que César. On y voit d'un côté la tête nue d'un jeune homme, & cette Inscription autour M. AVR. ALEXANDER CAES. *Marcus Aurelius Alexander Cæsar*. De l'autre, une femme vêtue d'une longue robe qu'elle relève par derrière avec la main gauche, en tenant de la main droite une fleur, en un mot, le type de l'Espérance, mais avec cette Inscription singulière, INDVLGENTIA AVG. *Indulgentia Augusti*.

La singularité de cette Inscription consiste uniquement en ce qu'elle se trouve jointe avec le type de l'Espérance, car on trouve sous la plûpart des Empereurs, des Médailles avec la légende INDVLGENTIA AVGVSTI. Mais alors la Médaille représente ordinairement une femme assise, tenant de la droite une *haste* assez courte & posée en ligne transversale.

C'est aussi l'union de ce type avec cette légende, qui a donné occasion à un de nos plus célèbres Antiquaires de penser que les lettres de l'Inscription estoient presque toutes des lettres initiales; en conséquence de cette idée, & de plusieurs autres qui ne l'abandonnoient jamais dans toutes ses recherches, il a cru découvrir sous ces deux mots INDVLGENTIA AVG. cette longue phrase: *Instituti Narbonensium Decreto Votivi Ludi Genti Julix Aurelix Augustæ*.

Il est d'autant plus singulier qu'on ait eu recours à une interprétation si bizarre, que cette Médaille d'Alexandre Sévère porte son explication avec soy, en sorte qu'il ne faut

que la considérer avec attention pour ne point douter de ce qu'elle signifie. Elle fut frappée dans le temps de l'adoption d'Alexandre Sévère, & destinée, selon les apparences, à transférer ce grand événement à la postérité ; mais comme on vouloit faire entendre que cette adoption estoit un pur effet des bontez de l'Empereur Elagabale pour le jeune Alexandre son cousin, le même monument nous a conservé d'un côté le fait historique, de l'autre le motif qui déterminâ l'Empereur à une action si généreuse. Voici donc comment il faut lire cette Médaille. M. AVR. ALEXANDER CAES. INDVLGENTIA AVGVSTI. *M. Aurèle Alexandre César par la générosité, par la bonté de l'Empereur.*

Les deux types ne s'accordent pas moins ensemble que les deux légendes, puisqu'il estoit vray que par son adoption le nouveau César devenoit l'espérance des peuples dont il estoit destiné à faire un jour le bonheur. Pour peu que l'on soit versé dans les Médailles, on sçait que le plus souvent l'Inscription du revers n'est qu'une suite de l'Inscription gravée autour de la tête. On sçait encore qu'il doit regner une parfaite correspondance entre les deux types. Que reste-t-il donc à objecter contre une explication aussi claire que facile ? Serait-on blessé de ce que le mot INDVLGENTIA est à l'ablatif ? Mais il faudra, par la même raison, s'inscrire en faux contre un nombre infini de Médailles dont le premier mot de la légende du revers sera dans un cas oblique. On pourroit en citer qui commencent par toutes sortes de cas, & même plusieurs qui sont clairement à l'ablatif ; mais outre que cette difficulté ne vaut pas la peine de s'y arrêter, M. l'Abbé Geinoz trouve dans les Médailles mêmes une confirmation authentique de l'interprétation qu'il donne à la légende INDVLGENTIA AVGVSTI sur la Médaille d'Alexandre Sévère. Il la trouve cette confirmation, dans une autre Médaille du même Prince, qui fait partie de la superbe collection de moyen bronze du Cabinet du Roy. La légende des deux côtés est absolument la même dans les deux Médailles ; mais à la place du type de l'Espérance, on remarque au revers de celle-ci, le

jeune Prince debout en habit militaire, tenant un sceptre de la main droite, & un javelot de la gauche, avec deux enseignes militaires derrière luy: en un mot, le même type précisément qui est ordinairement accompagné de ces mots PRINCIP IUVVENTVTIS, & qu'on trouve, ainsi que le type de l'Espérance, au revers de toutes les Médailles frappées pour ceux qui étant faits Césars, acquéroient un droit réel à l'Empire. Or que peut signifier ce type avec la légende INDVLGENTIA AVG. sinon que le Prince dont la tête est gravée de l'autre côté, a eslé fait Prince de la jeunesse par la bonté de l'Empereur, comme dans la première Médaille le type de l'Espérance, avec les mêmes mots, fait entendre que par la bonté de l'Empereur il est devenu l'espérance des peuples? D'où il suit que cette explication est la plus naturelle & la plus juste qu'on puisse donner à ces deux Médailles, qui prouvent uniquement, ou qu'Elagabale avoit ordonné que tous les monuments destinez à célébrer la nouvelle dignité du jeune Alexandre, marquassent en même temps qu'il ne devoit cette dignité qu'à son amitié pour luy, ou que le jeune Alexandre a souhaité que tout ce qui annonçeroit sa nouvelle dignité, annonçât aussi sa reconnoissance pour les bontez de l'Empereur.

Après avoir montré les principaux abus qui se sont glissez dans la science des Médailles, & indiqué quelques-uns des obstacles que l'on rencontre dans l'étude de ces monuments, M. l'Abbé Geinoz propose les moyens de se garantir de ces abus, & de surmonter ces obstacles. Il les réduit à deux principaux.

Le premier est de s'appliquer sans relâche à la connoissance de l'antique, ce qui comprend non-seulement le métal, mais encore la gravûre des coins & le poinçonnement des lettres; en sorte qu'on acquière, s'il est possible, de ces yeux que Cicéron appelle *oculos eruditos*.

Le second, encore plus important, c'est d'esre continuellement en garde contre le merveilleux; de se désier de tout ce qu'on montrera de singulier en ce genre; en un mot, de

ne rien admirer qu'après qu'on se sera convaincu par soy-même du mérite réel de la Médaille que l'on présente.

Par rapport aux Médailles, comme par rapport à une infinité d'autres choses qui sont partie de ce qu'on appelle *curiosité*, la vanité de posséder une pièce rare & unique, fait souvent mettre en usage toute sorte de ruses & d'artifices pour en imposer. De-là sont venus ces Catalogues informes, où des Médailles qui n'ont d'autre mérite que d'avoir esté frappées par des faussaires & par des ignorants, sont décrites avec des éloges magnifiques. De-là ces interprétations arbitraires, qui vont quelquefois jusqu'à renverser les points d'Histoire les plus constants. De-là cette confusion & ce mélange dans les Cabinets & dans les livres, des Médailles fausses avec les vraies, ou des modernes avec les antiques, & enfin mille autres inconvénients que l'on découvre à chaque instant dans l'étude & dans la recherche des Médailles; car cette vanité s'estant une fois emparée de l'esprit des curieux, on ne s'en est plus tenu au vray, on a couru après le merveilleux. Chacun a voulu que sa collection fût plus singulière que celle d'un autre, ou du moins qu'elle passât pour telle. Pour y parvenir, on a tout fait valoir, on a tout loué, on a tout admiré.

Il est donc essentiel à un amateur de ces monuments antiques, d'estre en état de juger par luy-même du mérite de chaque pièce, & de ne point se laisser séduire aux pompeuses descriptions qu'il entendra faire, soit au nouvel acquéreur d'une Médaille, soit à celui qui cherche à s'en défaire. Souvent après avoir examiné ce qu'on luy vançoit avec tant d'emphase, il trouvera que c'est un coin moderne, que la Médaille est refaite ou fourrée; enfin, si elle est antique & légitime, elle sera peut-estre inutile pour l'Histoire. Il cessera donc d'admirer cette Médaille, & ayant cessé de l'admirer, il cessera bientôt de rechercher ce qu'il ne desiroit ardemment que faute de le bien connoître; & c'est encore un nouvel avantage pour le grand nombre des gens de Lettres, à qui la nature a donné du goût & de la facilité pour les sciences, plus que la fortune ne leur a procuré de secours pour les acquérir.

Quant à ces Curieux qui ne joignent au goût qu'ils ont pour les Médailles, ni une certaine connoissance de l'Histoire, ni la lecture des ouvrages de l'Antiquité, ils n'estiment communément les Médailles qu'à proportion de leur rareté, & cette rareté le plus souvent dépend, ou du caprice, ou de la mauvaise foy de ceux qui ont fait imprimer des catalogues de Médailles, quelquefois de la beauté seule & de la conservation de la Médaille, & presque toujours du hazard, qui a permis qu'on ait découvert un trésor antique plutôt ou plus tard.

Au contraire, celui qui n'envifage les Médailles qu'en homme de Lettres, c'est-à-dire, qui n'en mesure le prix que sur leur utilité, ne préfère aux autres Médailles que celles qui servent à découvrir quelque fait nouveau, ou à éclaircir quelque point obscur de l'Histoire. Une Médaille qui porte une date, ou qui fixe une époque, sur-tout quand cette date ou cette époque sont de quelque conséquence, est plus précieuse pour luy que les *Cornelia supera*, les *Tranquillines* & les *Pescennius*.

Ce n'est pas que M. l'Abbé Geinoz veuille condamner ceux qui n'épargnent rien pour recueillir toutes les têtes des personnages illustres de l'Antiquité. Il avoue que les Médailles ne seroient pas dépouillées de tout mérite, quand même elles ne serviroient qu'à nous conserver les portraits des grands Hommes; mais ce n'est point là ce qui doit les faire principalement rechercher par un homme de Lettres. Si une Médaille de Pescennius ne porte aucune date particulière, si elle n'apprend aucun fait historique, & qu'elle ne nous présente qu'un portrait, il est indifférent à celui qui veut devenir sçavant, que cette pièce rare soit entre ses mains ou dans celles d'un autre. Tout le monde convient de l'existence de Pescennius; le Curieux qui possède sa Médaille, n'en est pas plus assuré qu'un autre. L'homme de Lettres voudroit fixer précisément le temps où ce Prince a vécu, il voudroit apprendre quelque circonstance particulière de sa vie. Si la Médaille ne peut l'instruire de ce qu'il cherche, il est presque inutile qu'il l'ait eue. Mais exiger d'un Curieux, & d'un Curieux homme de

Lettres, qu'il s'attache toute sa vie à démêler la différence de l'antique & du moderne, qu'il descende jusqu'au détail de la gravûre & de la fabrique des Médailles, n'est-ce point, dirait-on, le réduire à la condition d'un simple Artiste? N'est-ce point même luy imposer une obligation qu'il sera hors d'état de remplir, puisque le goût qu'il doit avoir pour la lecture, ne peut s'accorder avec la dissipation inséparable de la vie d'un homme qui s'occupe à parcourir des Cabinets?

M. l'Abbé Geinoz conviendroit de la vérité de cette objection, si la connoissance de ce qu'il appelle le matériel de la Médaille, demandoit une application sérieuse pendant un long espace de temps, ou s'il n'avoit pas supposé un goût particulier pour les Médailles dans celui qui veut acquérir cette connoissance. En effet, sans ce goût, ce seroit peut-estre faire trop peu de cas de son temps que de le consacrer à cette étude; mais il s'agit ici d'un Curieux en qui l'amour des Lettres augmente le penchant naturel qu'il se sent pour ces précieux restes de l'Antiquité. Il est vray que si ce travail devoit estre sans aucun fruit, l'on seroit en droit de se l'épargner; mais M. l'Abbé Geinoz prouve surabondamment par un exemple que luy fournissent les Médailles, que la seule fabrique de ces monuments peut, en certains cas, répandre un très-grand jour sur des faits que l'Histoire n'a pas suffisamment éclaircis; & il en résulte que l'homme de Lettres connoisseur en Médailles, les voit d'un œil bien différent de l'artiste le plus expérimenté.

Le nom de Carausius n'est ignoré de personne. On sçait que ce Prince, sous le regne de Dioclétien & de Maximien, se rendit maître de la Grande-Bretagne, & qu'il y prit le titre d'Empereur. Il seroit inutile de remarquer ici que les Médailles de Carausius nous apprennent plus de circonstances de sa vie que nous n'en sçavons par l'Histoire; ce point particulier seroit la matière d'une ample Dissertation. M. Geinoz se borne uniquement à parler de deux de ses Médailles, sur lesquelles du côté de la tête on lit, IMP. CARAVSIVS P. F. AVG. & au revers, PAX. AVGGG. avec trois G. Le type n'a rien de remarquable. C'est la Déesse de la Paix

debout, qui d'une main leve une branche d'olivier, & de l'autre, ou s'appuye sur une haste, ou la tient en ligne transversale, car il y en a dans ces deux attitudes. On distingue aussi plusieurs lettres dans le champ & dans l'exergue de ces Médailles. La fabrique en paroît plutôt barbare que Romaine; elle est telle, en un mot, que celle de toutes les autres Médailles de Carausius. Mais ce qu'on y découvre de plus singulier, ce sont les trois G. qui déignent trois Augustes, comme tous les Antiquaires en conviennent. Qui sont-ils, en effet, ces trois Augustes, ou, pour parler plus précisément, qui sont ces deux autres Augustes qui ont fait la paix avec Carausius, & qui l'ont reconnu pour leur Collègue, en l'associant avec eux à l'Empire? Tous les Auteurs gardent un silence profond sur un fait si important, dont nous ignorerions encore la vérité, si nous n'avions pas d'autres Médailles exactement semblables en tout à celle de Carausius, excepté qu'elles portent le nom, les unes de Dioclétien, les autres de Maximien. La fabrique de ces Médailles est si parfaitement la même, qu'il faut démentir ses propres yeux, pour douter qu'elles n'aient été frappées dans le même lieu & dans le même temps, & par conséquent destinées à conserver à la postérité la mémoire du même événement.

Nous pouvons donc assurer avec confiance, poursuit M. l'Abbé Geinoz, (& cette confiance nous la devons à la seule inspection de la fabrique des Médailles,) que Dioclétien & Maximien ont reconnu Carausius pour Empereur. Ils y furent forcez sans doute par quelque victoire que ce Prince remporta sur eux. Ils aimèrent mieux luy donner la qualité de leur Collègue, & consentir qu'il regnât sous ce titre dans la Grande-Bretagne dont il s'estoit emparé, que d'estre forcez de rapprocher en-deçà de cette Isle les bornes de l'Empire Romain. Cependant, comme dans ce traité tout l'honneur & tout l'avantage estoit du côté du nouvel Empereur, les deux anciens ne se feront point empressez d'en perpétuer le souvenir, & Carausius, au contraire, n'aura rien négligé pour le faire. De-là vient que les Médailles où cet événement est exprimé,

tant celles qui sont avec la tête de Carausius, que celles où on lit les noms de Dioclétien & de Maximien, n'ont point esté frappées à Rome, mais ou dans la Grande-Bretagne, ou dans quelqu'autre pays qui favorisoit le parti de Carausius. Il en est de même des Médailles suivantes du même Prince, l'une en petit bronze, qui a pour légende LAETITIA AVGGG. avec trois G. & deux d'argent, sur la première desquelles on lit ROMAE VICTRICI, autour d'un Temple à huit colonnes, dans lequel on voit Rome assise; l'autre, ROMANO RENOVA, abrégé de ces mots, *Romanorum Renovatio*, autour de la Louve qui allaite les deux Jumeaux.

Au reste, dit encore M. l'Abbé Geinoz, ce seroit avoir une idée peu juste des Médailles, que de borner leur utilité à des observations de cette espèce. Qu'on lise l'ouvrage du sçavant Spanheim, & l'on conviendra aisément que dans une infinité de circonstances, les Médailles sont d'un très-grand secours. Ne leur faisons pas cependant l'honneur de croire que leur étude se puisse séparer de la lecture des Auteurs anciens; souvent les Médailles aident les livres, elles éclaircissent des passages, elles suppléent des dates ou des noms, & redressent même quelquefois des erreurs, mais pour un service qu'elles rendent à l'Histoire, elles en reçoivent mille des Historiens, & tous d'une si grande conséquence, qu'avec les livres sans les Médailles on peut sçavoir beaucoup & sçavoir bien, & qu'avec les Médailles sans les livres on sçaura peu & l'on sçaura mal.



SUR DEUX MÉDAILLES GRECQUES,

L'une de Cléopatre, l'autre de Pharnace, & une troisième Latine de la Famille FABIA.

Nous avons rapporté dans la partie historique du neuvième tome des Mémoires de l'Académie, une lettre de M. le Président Bouhier à M. de Boze, sur le mot ΟΣΣΑΝ que quelques Antiquaires ont prétendu se trouver dans la légende d'une Médaille de Cléopatre; & la réponse de M. de Boze à ce sçavant Magistrat. Mais comme la difficulté & les explications n'en sont pas demeurées-là, & que d'ailleurs ce commerce littéraire a produit sur d'autres matières, des discussions encore plus intéressantes, nous allons suivre l'espèce d'engagement que nous avons pris d'en rendre compte.

Voici la seconde lettre de M. le Président Bouhier à M. de Boze.

Comme je n'ay vû que depuis peu, Monsieur, les deux derniers volumes des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, je n'ay pu vous remercier plutôt de la place que vous & Messieurs vos Confrères avez bien voulu y donner à ma Dissertation sur la qualité de Grands Pontifes des Empereurs en second. Je vous supplie de leur en faire mes remerciements très-humbles, & de leur marquer combien je suis sensible à l'approbation dont ils ont bien voulu l'honorer.

J'ay vû aussi avec grand plaisir vos sçavantes réflexions, auxquelles j'ay donné lieu, sur la légende des Médailles de Cléopatre, où quelques Antiquaires ont cru lire ΟΣΣΑΝ ΣΩΤΗΡΑ. On ne sçauroit défendre plus sçavamment que vous le faites, le sentiment de ceux qui croient que ces Médailles sont supposées, ou du moins que la légende en a esté mal déchiffrée.

Voici pourtant deux choses qu'on peut vous opposer, & qui paroissent mériter quelqu'attention.

1.° Les Journalistes de Leipfick, au mois de Juillet 1684.

Hist. Tome XII.

. N n

29. Septemb.
1736.

page 315. attestent que sur les doutes proposez par M. de Spanheim sur ces Médailles, ils avoient consulté celle d'un Cabinet illustre, qu'ils ne nomment pas, mais où ils disent formellement avoir trouvé la même légende que Goltzius a rapportée. Il est difficile de croire qu'estant à cet égard sur leurs gardes, ils ayent pu y estre trompez.

2.^o Charles Patin, en ses Notes sur Suétone, pages 25. & 76. rapporte une Médaille de Pharnace Roy de Pont, avec cette Inscription, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΟΣΣΑΝ ΜΕΓΑΛΟΥ. Je sçais bien que M. de Spanheim, de *Præst. Numism. Tom. I. pp. 486. 487.* a cru qu'il l'avoit mal lûe, mais c'est ce que j'ay peine à me persuader d'un homme tel que Patin. Je serois bien aisé de sçavoir ce que vous en penserez.

J'ay l'honneur de vous adresser aussi une Dissertation que je fis il y a quelques années, à l'occasion d'une Médaille de la famille *Fabia*, sur le type de laquelle vous eûtes la bonté de m'envoyer des éclaircissemens, qui aidèrent à dissiper mes doutes, & à expliquer cette Médaille, qui n'avoit point esté entendue, ce me semble. Si vous la croyez digne d'estre présentée à Messieurs de votre Académie, je vous en laisâ le maître, & j'ay l'honneur d'estre toujourns, &c.

Explication d'une Médaille Consulaire de la Famille FABIA, adressée à M. de Boze par M. le Président Bouhier, & lûe à l'Académie au mois de Décembre 1736.

Je ne puis que m'applaudir, Monsieur, d'avoir eu recours à vous, pour éclaircir mes doutes sur le type de l'une des Médailles de la famille *Fabia*, puisqu'en confirmant la pensée que j'avois eûe à ce sujet, vous m'avez donné lieu de découvrir, si je ne me trompe, le véritable objet de cette Médaille.

Elle est la quatrième dans les Recueils de Fulvius Ursinus & d'André Morel, & la quinzième dans celui de feu M. Vaillant. D'un côté elle représente, comme vous sçavez, la tête de Jupiter couronné de lauriers, & de l'autre le Dieu

Mars debout, ayant derrière luy son bouclier, tenant de la main gauche la haste, sur laquelle il est appuyé, & de la droite une couronne, que d'autres, comme Morel, ont prise pour une patère, parce qu'apparemment la couronne est presque effacée dans quelques Médailles. Sous cette couronne est la légende Q. FAB. & plus bas dans Urfinus, une espèce de Trépied, ou plutôt, selon MM. Vaillant & Morel, le Monogramme **IA**.

M. Vaillant est le premier qui ait fait quelque tentative pour expliquer cette Médaille. Il est d'abord convenu qu'elle n'avoit point esté frappée à Rome; & dans la prévention où il estoit que le Monogramme renfermoit les lettres ΠΑ, il a cru que la Médaille devoit estre attribuée aux Panormitains. A l'égard du Q. Fabius, dont il est fait mention dans la Médaille, pour ne point demeurer en reste, il a prétendu que c'estoit Q. Fabius Servitianus : conjecture qui n'est appuyée sur aucune vraysemblance, puisqu'on ne voit pas que ce Romain ait eu aucun commandement en Sicile.

M. Havercamp, dans le sçavant Commentaire qu'il nous a donné depuis peu sur le Recueil d'André Morel, a pourtant adopté en partie le sentiment de M. Vaillant; car il croit comme luy que la Médaille a esté frappée à Panorme. Mais il est persuadé que le Fabius de la légende, est un de ceux à qui Auguste donna la commission de conduire la colonie qu'il envoyoit à Panorme.

Cette conjecture, quelque ingénieuse qu'elle soit, ne me paroîtroit pas recevable, quand même le Monogramme devroit estre expliqué suivant son idée. 1.° Parce que, comme ce Sçavant le reconnoit luy-même, dans les autres Médailles de cette Colonie le nom des Panormitains se trouve toujours écrit en caractères Romains. C'estoit en effet l'usage commun des Colonies Romaines; & on y auroit d'autant moins manqué dans la Médaille dont il s'agit, que le nom de Fabius y est écrit dans ces mêmes caractères. 2.° Si la Médaille avoit esté frappée en l'honneur d'un des Conducteurs de la Colonie, pourquoy y auroit-on gravé plutôt la figure du Dieu Mars,

que la charruë, symbole ordinaire de ces sortes d'établissements? C'est ce qui n'est point vraysemblable.

Ces considérations m'ayant fait soupçonner que le Monogramme avoit esté mal lû par les Antiquaires, vous eûtes la bonté d'examiner de plus près, à ma prière, cette Médaille dans le riche Cabinet du Roy, & de me confirmer un fait dont je m'estois déjà douté. C'est que le Monogramme y estoit représenté en cette forme M , d'où vous conclûtes avec raison, qu'il estoit l'abrégé du nom *MAXimus*.



Il n'est donc plus question que de déterminer auquel de ceux qui ont porté ce nom, peut convenir le plus naturellement la Médaille dont il s'agit. Or je ne vois rien de plus vraysemblable que de l'attribuer à Q. Fabius Maximus, ce fameux Dictateur, surnommé *Verrucosus*, qui, en éludant toutes les entreprises d'Annibal, trouva le secret de le vaincre presque sans coup férir.

Je me persuade donc que cette Médaille fut frappée l'an de Rome $\frac{544}{4}$, sous le cinquième Consulat de ce grand homme, quand il eut remis Tarente sous la puissance des Romains, de la manière qui est racontée par les Historiens.

Tit-Live,
XXVII. 15.
16.

Plut. in vit.
Fabii. & c.
Strab. lib. VI.
705. 278.

Il y a aussi apparence qu'elle fut frappée dans Tarente même, où Jupiter estoit particulièrement honoré, & avoit une statue colossale dans le Gymnase, au rapport de Strabon. Pour la couronne que le Dieu Mars paroît, dans la Médaille, mettre sur le nom du Consul, on comprend qu'elle luy estoit bien dûe, après une conquête aussi importante.

Mais de quelle espèce estoit cette couronne? Car on sçait

que chez les Romains il y en avoit de plusieurs sortes pour honorer les guerriers distinguez, & qu'elles ne se donnoient pas indifféremment. C'est un point qui reste à éclaircir, & qui pourra nous servir à expliquer un passage de Pline l'ancien, qui méritoit bien quelques réflexions de la part des Commentateurs.

Ce passage se trouve dans un endroit de son Histoire Naturelle, où parlant de toutes ces différentes couronnes, il dit que la plus honorable de toutes estoit celle d'herbe verte: *Corona nulla fuit gramineâ nobilior, in majestate Populi Terrarum Principis.*

Pline, Hist.
Nat. XXI.
3. 4. 5.

Il ajoûte que les autres avoient esté souvent données, soit par les Généraux, soit quelquefois même par le Sénat. Mais celle de gazon n'estoit jamais accordée qu'au sortir de quelque péril éminent où une armée s'estoit trouvé engagée, *in desperatione suprema*; ni donnée à aucun Général, qu'elle ne luy eût d'abord esté déferée par l'armée qu'il avoit tirée du danger: *nulli, nisi ab universo exercitu servato, decreta.*

Pline nous apprend ensuite que cette couronne se faisoit avec le gazon même qui estoit trouvé sur le lieu où l'action s'estoit passée, & qu'on la nommoit *Obsidionale*, parce qu'on la donnoit au Général qui avoit délivré des troupes assiégées par l'ennemi.

Enfin, cet Historien rapportant les noms de quelques Généraux en petit nombre, qui avoient reçu cet honneur, met en ce rang le grand Fabius dont il s'agit. Sur quoy il observe que malgré le service signalé qu'il avoit rendu à sa patrie pendant sa Dictature, en sauvant une partie de l'armée commandée par Minucius, il ne fut pas néanmoins alors honoré de cette couronne, ne l'ayant obtenue que quand il eut chassé Annibal d'Italie, *Annibale ex Italia pulso*. Mais il l'obtint avec les circonstances les plus glorieuses, car elle luy fut déferée, non-seulement par le Sénat & par le Peuple, mais par toute l'Italie, & mise sur sa tête, en quelque manière, dit l'Historien, par les mains mêmes de l'Empire, *ipsius Imperii manibus imposta est.*

Comme la conquête de Tarente fut le dernier des exploits de Fabius contre Annibal, on ne sçauroit douter que ce ne fût après cette expédition qu'il reçut des honneurs aussi distinguez. Cependant il se présente sur cela plusieurs difficultez qu'il faut tâcher d'applanir, puisque les Sçavans n'ont pas jugé à propos de le faire jusqu'à présent.

La première est de sçavoir pourquoy on donna en cette occasion à Fabius la couronne Obsidionale? Car on vient d'observer qu'elle se donnoit, non à celuy qui avoit conquis des villes, mais à celuy qui avoit délivré les troupes Romaines de quelque danger pressant.

Pour comprendre que Fabius estoit dans ce cas, il faut se souvenir que quand Annibal avoit pris Tarente sur les Romains, le Gouverneur de la place s'estoit sauvé avec sa garnison dans la citadelle, & que malgré un long siège, qui fut depuis converti en blocus, il n'avoit pas laissé de s'y maintenir pendant cinq ans, contre tous les efforts du Général Carthaginois. On ne peut guères douter néantmoins que cette garnison, qui dans les commencemens estoit de cinq mille Romains, non compris un grand nombre de Tarentins qui l'avoient suivie, ne fût réduite à de grandes extrémitéz, quand elle fut heureusement délivrée par Fabius.

Ce fut alors, sans doute, que pour honorer leur libérateur, les troupes assiégées, jointes à celles de l'armée qu'il commandoit, le couronnèrent de ce glorieux gazon, qui fut pris dans la citadelle même où ils avoient esté bloquez: *Ex gramine viridi, ex eo loco decerpto, in quo erant inclusi.* Et ce sont ces troupes qui sont représentées sous la figure du Dieu Mars, dans la Médaille dont il s'agit.

La seconde difficulté résulte de ce que dit Pline, que Fabius reçut cet honneur de la façon du Sénat & du Peuple Romain, & même de toute l'Italie; au lieu que, suivant cet Historien, il ne devoit estre déferé au Général que par l'armée qui avoit esté conservée: *Ab universo exercitu servato.*

Mais cette petite contrariété peut estre aisément conciliée, en supposant, comme il est très-probable, que le Sénat ni le

T. Liv. xxv.
10. 11. 15.
xxvi. 39. &
xxvii. 16.
25.
Plut. vit. Fab.
pag. 887.

Appian. Anni-
balic. p. 332.

Pomp. Festus,
verb. Obsidio-
nalis.

Peuple, n'étoient jamais les premiers à accorder cette couronne. Ils attendoient qu'elle l'eût esté par les troupes délivrées, après quoy ils mettoient le comble à cet honneur, en permettant au Général qui l'avoit reçu, d'entrer en triomphe dans Rome avec la même couronne.

C'est sans doute ce qui fut accordé à Fabius avec ce consentement unanime dont parle Pline, car il est sûr qu'il triompha après la prise de Tarente. Ce fait est marqué dans une Inscription antique du recueil de Gruter. *CONSVL V̄ TAREN- TVM CEPIT TRIVMPHAVIT.* Tite-Live l'a oublié, je ne sçais pourquoy, à moins qu'il n'y ait quelque lacune en cet endroit de son histoire. Mais cet événement n'a pas échappé à la diligence de Plutarque, qui nous apprend qu'en cette occasion on ajoûta des honneurs extraordinairés à celui du triomphe. Or on ne peut guères douter que la couronne de gazon ne fût de ce nombre.

Une dernière difficulté qu'on peut faire, c'est sur ce que Pline attribue à Fabius l'honneur d'avoir chassé Annibal d'Italie; car tous les Historiens conviennent que la perte de Tarente n'obligea pas le Général Carthaginois à repasser la mer, il ne s'y détermina que quand il eut esté rappelé par ses compatriotes pressés par l'armée du grand Scipion. Ainsi c'est à ce dernier seul, que semble appartenir l'honneur d'avoir forcé Annibal à quitter l'Italie pour n'y plus revenir.

A cela deux réponses. 1.° On peut dire qu'au temps de Fabius les Romains ne comprenoient pas encore sous le nom d'Italie la province des Bruttiens, où Annibal se trouva referré après qu'il eut perdu Tarente. Ils ne la nommoient que *la Grande-Grece*, ou *la Grece Exotique*. C'est le nom que luy donne Plaute, contemporain de Fabius, dans l'une de ses Comédies, où il la distingue manifestement de l'Italie.

Il est vray que quelques Auteurs Grecs ont prétendu, au contraire, que le nom d'Italie avoit commencé par la Grande-Grece, d'où il s'estoit étendu jusqu'aux Alpes. Mais ce n'estoit pas le sentiment des Romains, qui croyoient que ce nom avoit esté d'abord uniquement donné aux pays voisins du

Grut. CCCCVI.
7.

Plut. vit. Fabii.
pag. 187.

Plaute, *Mic-
nechin. Act. 2.
Sc. 1. vers. 11.
Entr'autres
Strabon, 65*

V. Serv. in Virg.
gil. *Aeneid. 1.
12 princ.*

Tibre par Italus Roy de Sicile, lorsqu'il vint s'y établir, & qu'ensuite ce nom s'estoit communiqué peu à peu aux autres contrées qui composent aujourd'huy l'Italie, à mesure que les Romains y avoient étendu leurs conquêtes. Le Géographe Estienne de Byzance estoit manifestement de même avis, puisqu'en parlant de la Calabre, il dit qu'elle estoit voisine de l'Italie; ainsi, selon luy, elle n'en faisoit pas partie. Pline estoit sans doute de ce sentiment par rapport au siècle d'Annibal, & ce fut pour cela qu'il le regarda comme chassé d'Italie, dès qu'il l'eut esté de Tarente.

Je sçais bien que cette ville elle-même faisoit partie de la Grande-Grece; mais comme Annibal en avoit fait le boulevard de cette province contre les Romains, on peut bien juger que ce Général y ayant une forte garnison, l'employoit sans cesse à faire des courses dans l'Italie. Ce poste d'ailleurs luy donnoit une grande facilité pour faire subsister ses troupes sur le pays ennemi; c'estoit donc luy en fermer l'entrée, que de prendre Tarente.

2.° Quand la Grande-Grece auroit fait alors partie de l'Italie, cette province estoit devenue si peu considérable depuis que Tarente en avoit esté détachée, que quoyqu'elle fût restée entre les mains d'Annibal, on ne l'en regardoit pas moins comme expulsé d'Italie; car c'est l'estre en quelque manière, que de n'y plus faire aucune figure.

*Plut. in Agesil.
p. 28. 604.*

Plutarque en jugeoit sans doute ainsi, lorsque parlant de la peine qu'eut Annibal à se résoudre de retourner à Carthage, il dit que quoyqu'il fût chassé de l'Italie, *ἄξιωτόμυθος ἐκ τῆς Ἰταλίας*, il témoigna pourtant un extrême regret de quitter un climat où il avoit acquis tant de gloire. Ce passage quadre parfaitement avec celuy de Pline, & acheve, ce me semble, de donner un plein jour à notre Médaille.

*M. Vaillant,
in Numm. faml.
Rom. tom. 1. p.
419.
Goltz. in Fests.
ad A. V. cap.
644.*

Il peut aussi servir à justifier le sentiment de feu M. Vaillant, sur une autre Médaille rapportée par Goltzius, où d'un côté est la tête de Rome, avec un casque, dans une couronne de laurier, avec le mot ROMA. Et au revers est représenté Neptune avec le trident, sur un char à quatre chevaux, dont il tient

il tient les rênes, & sous les pieds desquels est la proue d'un navire. Plus bas est la légende Q. MAX. VERRVC.

M. Vaillant a jugé avec raison, que cette Médaille avoit esté frappée à l'occasion du triomphe dont je viens de parler; & il a ajouté, avec assez de vraisemblance, que Goltzius pouvoit bien s'estre trompé, en prenant la couronne de gazon pour une couronne de laurier.

Cette dernière conjecture a esté néanmoins rejetée depuis peu par un habile Antiquaire, sur ce qu'Annibal ne quitta l'Italie que quelques années après la prise de Tarente, mais ce qui vient d'estre observé pourra dissiper ses doutes. D'ailleurs, si la couronne de gazon fut décernée à Fabius, ce ne fut pas pour avoir chassé Annibal d'Italie, mais pour la raison que j'ay déduite.

Quoy qu'il en soit de cette Médaille, dont l'existence n'est pas bien constatée, je crois avoir suffisamment établi l'explication de celle qui a donné lieu aux recherches que j'ay l'honneur de vous proposer. J'attends cependant sur cela votre décision, & suis toujours, &c.

Réponse de M. de Boze à M. le Président Bouhier.

Il n'a pas dépendu de moi, Monsieur, de répondre plutôt à la Lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire au mois de Septembre dernier. L'Académie estoit alors en vacances, & les travaux communs qui l'ont occupée depuis sa rentrée, ne m'ont permis que dans la dernière séance, de luy commu-
 niquer enfin, la sçavante Dissertation que vous m'avez fait la
 grace de m'adresser sur une Médaille Consulaire de la famille
 FABIA. Il convient présentement que j'aye l'honneur de
 m'en expliquer avec vous, après vous avoir dit un dernier
 mot sur le prétendu OΣΣAN de la Médaille de Cléopatre
 rapportée par Tristan, & en faveur de laquelle vous me
 rappelez le témoignage des Journalistes de Leipsick, & celuy
 de Patin, qui, dans ses Notes sur Suétone, a fait graver
 une Médaille de Pharnace, avec le même terme ou surnom
 d'OΣΣAN.

*Havercamp,
 in Theatrum Anti-
 quarium. Tom. 1.
 pag. 554.*

30. Décemb.
 1736.

Juillet 1684.
 pag. 315.
In Suet. p. 25.

Avant que de juger de quel poids peut être le témoignage des Journalistes de Leipfick, examinons-en, s'il vous plait, les termes. Voici comment ils assurent l'existence & la vérité du surnom ΟΣΣΑΝ ΣΩΤΗΡΑ donné à Cléopatre sur ses Médailles, & contesté par M. Spanheim. *Quod verum esse confirmare possumus ex SCRINIIS Aule CUJUSDAM illustrissimæ.* Il n'y a pas un mot de plus, & permettez-moy de vous dire que je n'interpréterois point ceux-ci, comme vous avez eu la bonté de le faire. *Que sur les doutes proposez par M. Spanheim contre cette Médaille, ils ont consulté celle d'un Cabinet illustre, où ils ont formellement trouvé la même légende.* Ils parlent, Monsieur, avec bien moins de raison & de justice que vous ne leur en prêtez; ils disent, *qu'ils peuvent confirmer la réalité de cette légende par les ARCHIVES d'une CERTAINE Cour très-célèbre;* & un Magistrat tel que vous, n'admettroit certainement pas une semblable déposition dans l'affaire de la moindre conséquence. Pourquoi, leur diriez-vous, faire mystère du Cabinet où se voit cette rare Médaille, qui doit décider une contestation littéraire où vous vous intéressez, où vous prenez parti? Couriez-vous quelque risque à le nommer, & n'estoit-ce pas, au contraire, le plus sûr moyen de désabuser M. Spanheim luy-même, & ceux qui pensent comme luy? Établi dans vos propres cantons, il y parcourroit avidement les moindres collections qu'on luy indiquoit, & il a toujours fait une mention honorable de leurs possesseurs: pourquoi donc chercher à le dépayser, en le renvoyant à un illustre Quidam? Il y a plus, ajouteriez-vous, si vous estes connoisseurs en Médailles, si vous avez vû celle dont il s'agit, que ne la décrivez-vous? Nous ne sçavons pas encore de quel métal, ni de quelle grandeur elle est; que ne nous dites-vous si elle est incontestablement antique, ou si, comme on l'a soupçonné, au cas qu'elle existe, elle n'est point de fabrique moderne? Pourquoi enfin, nous laisser entendre que toute la connoissance que vous en avez peut-être, vous vient tout au plus de quelque Catalogue hazardé: *ex SCRINIIS Aule CUJUSDAM:* car *confirmare aliquid ex scriniis alicujus,* ne

signifie pas autre chose, comme le *compilare scrinia alicujus* ne peut s'expliquer dans Horace, que par *piller, extraire, copier les écrits de quelqu'un,*

————— *Ne me Crispini Scrinia Lippi
Compilasse putes.*

D'ailleurs, quel seroit ce Catalogue de Médailles du Cabinet d'un grand Prince d'Allemagne? Nous avons ceux de la Reine Christine, de l'Électeur Palatin, du Roy de Prusse, du Duc de Saxe-Gotha, du Comte de Schwarzbourg, &c. Nous avons les ouvrages des plus fameux Antiquaires de ces pays-là, les Bégers, les Morels, les Schots, Liébe, &c. Pourquoy n'y trouvons-nous pas le moindre vestige de ce malheureux ΟΣΣΑΝ, que, par parenthèse, M. Patin n'a mis qu'avec un seul Σ quand il a rapporté sur la foy d'autrui la même Médaille de Cléopâtre dans ses Notes sur Suétone, en s'abstenant néantmoins d'en porter aucun jugement, & donnant bien à entendre qu'il ne l'a jamais vûe?

Je vais plus loin, Monsieur, sans craindre d'abuser de votre patience, en traitant avec trop d'étendue pour un autre, des matières que vous aimez & qui sont véritablement dignes de vous. Le Journaliste de Leipfick qui a fait l'article en question, car il y auroit de l'injustice à en rendre garants tous ceux qui travailloient à ce Recueil; ce Journaliste, dis-je, n'estoit point connoisseur en Médailles, nous l'avons suffisamment fait voir par les remarques précédentes. Il n'avoit point vû celle dont il s'agit, vraie ou fausse; il s'en seroit expliqué tout autrement. J'ajoute avec la persuasion intérieure la plus complète, qu'il a supposé gratuitement la citation vague du Catalogue d'un Cabinet célèbre, uniquement pour adopter l'explication du mot ΟΣΣΑΝ donnée par Scaliger. Il passe comme un éclair sur l'existence & l'authenticité de la Médaille, qui est le point décisif, pour s'étendre sans nécessité sur l'interprétation frivole qu'il rappelle, & qui, quand elle seroit beaucoup plus ingénieuse qu'elle ne l'est en effet, doit tomber avec le monument même;

de sorte que l'approbation qu'il donne à la Médaille, n'est précisément qu'une transition à la défense de l'explication que Scaliger en a donnée: *Hoc verum esse confirmare possumus ex SCRINIIS Aule CUJUSDAM illustrissimæ; nec indocta est Autoris conjectura de interpretatione vocis, &c.* jusqu'à la fin de l'article. On voit bien qu'il n'a eu que cet objet, mais j'ay dit, ou du moins insinué que cette interprétation n'estoit pas, à beaucoup près, aussi heureuse qu'il le pense; daignez-y donner un moment d'attention. Scaliger veut qu'ΟΣΣΑΝ signifie en Langue Égyptienne, la pluralité, la multitude, le Peuple, *PLURES* enfin; & que l'ΟΣΣΑΝ ΣΩΤΗΡΑ de la prétendue Médaille de Cléopatre, soit comme *POPULI SERVATRIX*. Or je dis que le mot *POPULI* diminue plutôt qu'il n'augmente l'idée de *SERVATRIX*; je dis que les Médailles Grecques & Latines de Cléopatre, ou de quelque autre Prince ou Princesse que ce soit, n'ont jamais joint de semblable qualification à celle de ΣΩΤΗΡ, *SERVATOR* ou *SERVATRIX*, & je demande ensuite pourquoy dans aucun fragment d'Auteur Égyptien, des Historiens sur-tout, à qui le mot de *Peuple* est si cher, si nécessaire & si familier, on ne trouve jamais le terme ΟΣΣΑΝ?

Ce n'est pas tout: si ΟΣΣΑΝ signifie le *Peuple*, & qu'on admette pour bien lûe la Médaille de Pharnace que M. Patin rapporte dans ses Notes sur Suétone, avec cette Inscription au revers, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΟΣΣΑΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΦΑΡΝΑΚΟΥ, quel sens y trouveroit-on? Voudriez-vous l'expliquer ainsi, *REGIS POPULI MAGNI PHARNACIS!* Non assurément. Mais ce qui est vray aussi, c'est que tous ceux qui ont vû une Médaille bien conservée de ce Pharnace, comme Morel, Spanheim & Vaillant, y ont lû, non ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΟΣΣΑΝ, mais ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ, titre fastueux qu'ont pris sur leurs monuments presque tous les Rois Parthes, une partie de ceux d'Arménie, de Pont, &c. & que les Empereurs de Constantinople ont rétabli sur leurs monnoyes, en l'appliquant au Sauveur du Monde, à qui les plus grands

Rois ne sçauroient le contester. M. Vaillant, qui se connoissoit si bien en Médailles antiques, & qui en avoit vû un si grand nombre, méprisoit si fort ce prétendu ΟΣΣΑΝ, débattu long-temps avant luy, qu'il n'a pas seulement daigné en faire mention, ni dans son Histoire des Rois d'Égypte, où il a recueilli avec soin toutes les Médailles de Cléopatre, ni dans celle des Rois de Pont & du Bosphore, où il a rapporté celles de Pharnace.

Il est bien temps, Monsieur, que je vienne à la Dissertation que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sur une Médaille d'argent de Q. FABIVS MAX. dont vous m'aviez prié de vérifier le Monogramme au Cabinet du Roy: je l'ay lûe avec un plaisir singulier, & l'Académie, à qui vous m'avez permis de la communiquer, y a d'abord reconnu l'ordre, la précision & la netteté qui caractérisent tout ce qui sort de votre plume. Mais comme vous estes sans doute moins curieux de recevoir de nouveaux éloges, qui au fond sont toujours les mêmes, que d'apprendre s'il vous reste encore quelque difficulté à résoudre, je vais vous marquer sommairement celles qu'il me semble que l'on pourroit vous faire.

Et premièrement, Monsieur, vous pensez que la Médaille en question a esté frappée en l'an de Rome $\frac{544}{45}$ sous le cinquième Consulat de Q. Fabius Maximus, immédiatement après la prise de Tarente.

En second lieu, que cette Médaille a esté frappée à Tarente même, où Jupiter estoit particulièrement honoré, & avoit une statue colossale dans le Gymnase.

Enfin, vous regardez cette Médaille comme l'explication & la preuve la plus complète d'un passage de Pline le Naturaliste, qui parlant des différentes couronnes militaires en usage chez les Romains, dit que la plus honorable de toutes estoit celle d'herbe verte, *corona graminea*, qui ne fut jamais donnée à aucun Général avec plus d'éclat, qu'à Q. Fabius Maximus, après qu'il eut chassé Annibal d'Italie, *Annibale ex Italia pulso*.

*Hist. Nat. lib.
22. s. 3. 4. 5.*

La Médaille en question a-t-elle esté frappée en ^{544.}_{545.} sous le cinquième Consulat de Q. Fabius Maximus!

PREMIÈRE DIFFICULTÉ.

Il ne faut pas croire que tous les faits historiques que l'on trouve marquez sur les monnoyes que nous appellons *Médailles Consulaires*, l'ayent esté dans le temps même de ces événements; & la plus grande preuve qu'il soit possible d'en donner, c'est que la plûpart de ces événements sont du premier, du second, du troisième & du quatrième siècles de Rome, & que ce n'est que sur la fin du cinquième que l'on a commencé à y frapper de la monnoye d'argent.

Il n'est pas moins certain que pendant plus d'un siècle encore, les Questeurs, les Ediles & les Triumvirs monétaires, qui eurent successivement l'Intendance des Monnoyes, *jus cudenda Moneta*, dans la crainte de donner le moindre sujet de jalousie à des concitoyens qui n'en estoient que trop susceptibles, affectèrent de ne mettre sur ces monnoyes que la double tête de Janus, avec une prouë de vaisseau, un bige ou un quadriges au revers, ou bien la tête de Rome casquée, avec de pareils biges ou quadriges au revers, & plus souvent encore des figures de Castor & Pollux. Ce ne fut que vers le temps de Marius & de Sylla, de Jules César, & sur-tout du Triumvirat, que les Monétaires Romains prenant un peu plus l'essor, commencèrent à rappeler sur les monnoyes les actions mémorables de leurs ancêtres, qui pouvoient donner un nouveau lustre à leur famille, victoires, conquêtes, triomphes, Sacerdoces, Jeux publics, Consulats, Dictatures, &c. Aussi, ces sortes de Médailles sont d'un goût de gravûre si semblable, que cette uniformité seule suffiroit pour nous apprendre qu'elles sont presque toutes du même siècle, quand nous n'en aurions pas la preuve d'ailleurs.

Il est inutile d'ajouter ce que vous sçavez parfaitement, que le nom de *Consulaires* que nous donnons à ces sortes de

monnoyes, signifie seulement qu'elles ont esté frappées dans le temps que Rome estoit gouvernée par des Consuls, & non qu'elles se frappoient par leur ordre, avec leur nom, & des symboles propres à marquer ce qu'ils avoient fait pour l'avantage ou la gloire de la République.

La Médaille a-t-elle esté frappée à Tarente ?

SECONDE DIFFICULTÉ.

M. Vaillant n'avoit supposé la Médaille en question frappée hors de Rome, que parce qu'il croyoit y voir au-dessous du nom de FABIVS, un Monogramme composé de deux lettres Grecques; & il ne l'avoit supposée frappée à Panorme, que parce que ce Monogramme luy paroissoit estre un Π avec un A renfermé au dedans, ΠΑ. Mais ce même Monogramme estant déterminé à estre l'abrégé du nom MAXIMUS, il fait tomber tout soupçon de fabrique étrangère, & sur-tout d'aucune ville où l'on parlât Grec. Or c'estoit le Grec que l'on parloit à Tarente, & non le Latin, lorsque Q. Fabius la reprit sur Annibal, non toutesfois par la force & la vivacité des attaques, mais par une intelligence & une ruse peu différente de celle dont Annibal s'estoit luy-même servi pour la surprendre. D'ailleurs, les Tarentins n'en estoient pas devenus plus Romains, Fabius en fit faire un grand carnage, il vendit jusqu'à trente mille citoyens; la ville fut pillée, & du seul argent monnoyé qu'on y enleva, il en revint au trésor public trois mille talents. Observons encore, que les Monnoyes ou Médailles faites pour conserver le souvenir des victoires ou des conquêtes, n'ont point coûtume d'estre frappées dans les pays vaincus & chez les ennemis subjugués, mais dans la Capitale des vainqueurs, où tout se rassembloit pour les honneurs du triomphe; & remarquons de plus, que depuis même que les Romains ont esté maîtres absolus de Tarente, & que par extension cette ville a esté comprise dans l'Italie proprement dite, ils n'y ont jamais eu d'*Officine* ou fabrique de monnoye.

Le Jupiter dont on voit la tête couronnée de laurier sur la *Plat. in Fabio,*

Médaille de Fabius, comme sur quantité d'autres, n'est point un Jupiter étranger; c'est le Jupiter Capitolin, ou Quirinal, le premier protecteur de Rome, très-semblable au Jupiter Olympien, *vultu quo beat Cælum & Terras*. Celuy qu'on honoroit à Tarente, & que nous ne trouvons cependant jamais représenté sur aucune de ses Monnoyes, quoyque ce soit une des villes dont il nous en reste le plus, estoit le Jupiter *Fulgurator*, *Καταβλάτης*, qui a, comme vous sçavez, des attributs particuliers, une figure & une physionomie toute différente.

Cette Médaille explique-t-elle le Passage de Pline dans le sens proposé?

TROISIÈME DIFFICULTÉ.

Quoyqu'en cet endroit, l'objet de Pline soit seulement de relever le mérite & la distinction de la couronne de simple herbe verte, & nullement de décrire avec exactitude ce qui mérita cet honneur à Q. Fabius, & que son témoignage ne pût pas valablement estre opposé à celuy des Historiens, qui, comme Tite-Live, ont décrit les événements de cette guerre dans un si grand détail, ni même à leur silence, on peut cependant le concilier avec eux, en ne luy faisant pas dire plus qu'il ne dit; car vous expliquez, Monsieur, son *Annibale ex Italia pulso*, comme s'il eût dit que Fabius obtint cette couronne après qu'il eut chassé Annibal d'Italie, *cùm Annibalem ex Italia pepulisset*, ou pour avoir chassé Annibal d'Italie, *ob Annibalem ex Italia pulsum*; au lieu que le sens qu'il paroît offrir naturellement, est que cet honneur luy fut décerné après qu'Annibal eut esté chassé d'Italie, *Annibale ex Italia pulso*, ce qui n'arriva que six ans après la prise de Tarente.

La Médaille n'en fera que plus d'honneur à Fabius, & ne s'en accordera que mieux avec Pline, avec Plutarque & quelques autres Historiens. Voici comment.

La retraite d'Annibal, postérieure de six ans à la prise de Tarente, & moins déterminée par cet événement particulier, que

que par les avantages continuels que Scipion remportoit sur les Carthaginois, tant en Espagne qu'en Afrique; cette retraite, dis-je, tombe dans l'année même de la mort de Fabius. Plutarque dit en termes formels, qu'il n'eut pas le plaisir d'apprendre la grande défaite d'Annibal par Scipion, parce qu'il tomba malade dans le temps même que ce Général des Carthaginois abandonnoit l'Italie, & qu'il mourut en peu de jours. On sçait que, quoyqu'il eût plus de quatre-vingts ans, Rome le pleura comme s'il luy eût esté enlevé à la fleur de son âge & au milieu de ses exploits; qu'on luy décerna tous les honneurs qui pouvoient décorer sa pompe funébre, & qu'il n'y eut pas un seul Romain, dit encore Plutarque, que je copie mot à mot, qui ne fournît une pièce de Monnoye pour ses obsèques; non pour suppléer à sa pauvreté, (car il estoit riche) mais pour avoir la consolation de contribuer tous à ses funérailles, comme à celles de leur pere commun; de manière que sa mort fut couronnée d'une gloire qui convenoit parfaitement à sa vie. Φάβιος δὲ Μάξιμος ἔδιήκρευε πρὸ βιῶν πρὸς τὸ τῷ πολέμου τέλος, ἔδ' ἤκευσεν Ἀννίβαν ἠττημένον, ἔδὲ τὴν μεγάλην καὶ βέλαιον εὐτυχίαν τῆς πατρὸς ἐπέιδεν· ἀλλὰ πρὶν ὄν χρόνον Ἀννίβαν ἀπῆρεν ἐξ Ἰταλίας, ἵοστο χαμῶν ἐτελεύτησεν· Ἐπαμονώνδαν μὲ οὐδ' Ὀρθαῖσι δημοσίᾳ ἀφ' ἐπείαν τὴν ἀπέλιπεν ὁ αἴψ, ἔθαψαν· ἔδὲν γὰρ οἴκοι τελευτήσαντος ἄρεθῆναι, πλεὺ ὀβελίσκον σιδερωῶ, λέγρουσι· Φάβιον ὁ Ρωμῆοι δημοσίᾳ μὲ οὐκ ἐκνήδευσαν, ἰδίᾳ δ' ἔχρατον τὸ μικρότατον ἀπὸ τῶ νομισματῶν ἐπενεγκόντος, ἔχ' ὡς δι' ἐπείαν πρὸσαρκευῶτων, ἀλλ' ὡς πατέρα τὸ δήμου διαπροντες, ἔχε τιμὴν καὶ δόξαν ὁ θάνατος αὐτῆ πρὸ βιῶν ἀρέπυσαν.

Ces paroles de Plutarque répandent un grand jour sur le passage de Pline; elles attachent un caractère de vérité historique, à ce qui n'y paroissoit qu'une amplification oratoire; & l'on conçoit sans peine, comment & dans quelles circonstances Fabius obtint par le concours unanime du Sénat, du Peuple & de tous les Ordres, cette couronne précieuse qu'ambitionnoient principalement les Généraux Romains, & comment il a esté le seul qui l'ait reçûe, en quelque sorte,

des mains mêmes de l'Empire. N'en doutons point, ce fut la mort de ce grand homme, qui, concourant avec la retraite d'Annibal, excita d'une façon singulière la gratitude de Rome & de toute l'Italie en faveur de leur premier libérateur; & ce fut dans ce mouvement subit de tendresse & d'enthousiasme, seul capable d'écartier à Rome la lenteur & la jalousie des délibérations ordinaires, que la couronne en question *data est & à Senatu Populoque Romano, qua claritate nihil & quidem in rebus humanis sublimius duco, Fabio illi, qui rem omnem Romanam restituit non pugnando. Nec data, cum Magistrum equitum & exercitum ejus servasset: tunc satius fuit nomine novo coronari, appellatum patrem ab his quos servaverat: sed quo dictum consensu honoratus est, ANNIBALE EX ITALIA PULSO. Quæ corona adhuc sola ipsius imperii manibus imposta est; & quod peculiare ei est, sola à tota Italia data.*

Au combat
de Créméra.

Au reste, si par les raisons que j'ay exposées plus haut, il est difficile de déterminer précisément le temps auquel a esté frappée la Médaille en question, il est cependant à présumer qu'elle le fut peu de temps après la mort de Fabius; & ce qui me porte à le croire, c'est que la famille des Fabiens, malgré le grand échec qu'elle avoit reçû quelques siècles auparavant*, estoit encore si nombreuse & si accréditée, qu'elle remplissoit toujours les principales Magistratures de la République; & que le premier d'entr'eux qui se sera trouvé en droit de donner un nouveau type à la Monnoye courante, n'aura pas manqué à le former des symboles propres à conserver le souvenir d'un événement qui couvroit sa postérité d'une gloire immortelle, juste, solide, généralement approuvée, & par-là même supérieure à tous les traits de la critique & de l'envie.

Combien de graces n'ay-je pas à vous rendre, Monsieur, pour la bonté que vous avez eüe de me mettre sur les voyes de cette découverte, tirée de la connoissance & de l'étude des monuments antiques! Heureux ceux qui, comme vous, la cultivent avec tant de sagacité, de délicatesse & de succès; & plus encore ceux à qui vous voulez bien communiquer cette

partie du fruit de vos veilles ! Aussi ne peut-on rien ajouter aux sentiments d'estime, de reconnoissance & de respect avec lesquels je suis, &c.

Troisième Lettre de M. le Président Bouhier à M. de Boze.

Je vous rends grâces, Monsieur, & vous fais mes remerciements très-humbles, du contenu en votre belle & sçavante Lettre, dont la lecture m'a fait infiniment de plaisir. 12. Février
1737.

Votre objection principale sur la prétendue Médaille de Cléopatre, avec la légende ΟΣΣΑΝ ΣΩΤΗΡΑ, n'étoit venue dans l'esprit à moy-même ; mais j'avois peine à croire que le Journaliste de Leipfick fût assez téméraire pour ofer assurer que cette Médaille se trouvoit dans un Cabinet célèbre d'Allemagne, sans en estre bien certain.

Je pensois la même chose de celle de Pharnace que Patin a rapportée, d'autant plus qu'il avoit attesté qu'il en avoit lû bien distinctement la légende. Cette autorité n'avoit paru de grand poids, quoyque je n'ignorasse pas ce qu'avoit dit M. Spanheim, *Tom. I. page 486.* pour persuader qu'il falloit lire sur cette Médaille, comme sur une autre du même Prince : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΦΑΡΝΑΚΟΥ. Car outre qu'il n'y a aucune ressemblance entre les deux visages qui sont sur ces Médailles, il y en a encore moins entre ΟΣΣΑΝ & ΒΑΣΙΛΕΩΝ.

Pour le silence de M. Vaillant dans son Histoire des Rois de Pont, j'en estois médiocrement touché, tant parce qu'il n'a pas mis la dernière main à cet ouvrage, que parce qu'il pouvoit n'avoir pas fait attention à la Médaille rapportée par Patin, & qu'après tout cette preuve négative n'est rien moins que convainquante. D'ailleurs, quelque diligence qu'ait apportée ce sçavant Antiquaire, dans ses ouvrages même les plus finis, comme dans son Histoire Métallique des Rois de Syrie & d'Egypte, il y a encore plusieurs Médailles à y ajouter, comme celles que promet M. Havercamp dans la préface du *Thesaurus Morellianus*.

A l'égard de la difficulté d'expliquer cet ΟΣΣΑΝ, ce n'est

pas ce qui m'arrêteroit. Combien y a-t-il de mots qui ont paru autrefois inintelligibles, & dont le temps nous a dévoilé depuis la signification ?

Ce qui m'engage donc aujourd'huy à suspendre mon jugement sur ces deux Médailles, c'est uniquement votre sentiment, dont je fais tout le cas que je dois. Si jamais elles tombent entre les mains de quelqu'Antiquaire capable de les bien déchiffrer, on verra alors ce qu'il en faudra croire.

Je viens à vos réflexions sur la Médaille de la famille FABIA, dont je vous avois proposé une explication nouvelle. Sur quoy je dois vous avouer de bonne foy que je me suis rendu à la solidité des raisons que vous apportez, pour prouver que cette Médaille n'a point esté frappée dans la ville de Tarente.

Mais qu'elle n'ait pu l'estre du vivant du grand Fabius, c'est de quoy j'ay peine à convenir ; & il ne me paroît pas que votre doute sur ce point soit assez bien fondé pour vous donner les mains.

En effet, dès qu'il est certain que la Médaille a esté frappée en l'honneur du Dictateur Fabius, la présomption est qu'elle l'a esté de son temps. Je sçais bien, comme vous l'observez avec raison, que parmi les Médailles Consulaires, il y en a beaucoup qui n'ont esté frappées que long-temps après les événements ; mais ce n'est pas à dire qu'on n'ait commencé à en frapper à Rome en l'honneur des particuliers, que vers le temps de Marius & de Sylla, comme vous semblez l'insinuer, & par conséquent que toutes celles qui désignent des temps antérieurs, soient d'une date plus récente.

C'est ce qu'il me seroit aisé de prouver par le sentiment unanime des Antiquaires sur une infinité de Médailles Consulaires. Mais ne sortons pas de celles qui regardent notre Dictateur. Vous en trouverez plusieurs dans tous les Recueils, & entr'autres dans celui d'André Morel, où M. Havercamp page 174. après les avoir expliquées, ajoûte : *Cusi verò sunt A. V. C. 536. jussu Q. Fabii Dictatoris.* Est-il donc extraordinaire que le même Fabius en ait fait frapper une autre, après une action aussi glorieuse & aussi agréable au Peuple Romain

que la prise de Tarente ? Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en dire davantage sur cet article.

Venant au passage de Pline, auquel vous donnez une explication différente de la mienne, permettez-moy de vous dire qu'il ne me paroît pas possible de la concilier avec ce qu'a dit le même Auteur de la couronne d'herbe verte. Examinons ses termes, je vous prie.

Graminea, dit-il, *nunquam, nisi in desperatione supremâ contigit*; c'est-à-dire, aussitôt après estre sorti d'un péril éminent. Je vous demande quel estoit ce péril d'où les Romains venoient d'estre tirez au temps de la mort de Fabius; eux qui avoient alors en Afrique une armée victorieuse, & qui voyoient Annibal sur le point de quitter la Grande-Grece, si même il ne l'avoit déjà abandonnée.

Nulli, ajoûte Pline, *nisi ab universo exercitu servato decreta*. Prenez garde à ce mot *nulli*, qui n'admet aucune exception. Si donc Fabius a obtenu cette couronne, comme on n'en sçauroit douter, ce n'a pu estre que pendant qu'il commandoit encore l'armée victorieuse, dans laquelle estoit comprise la garnison de la citadelle de Tarente, qu'il avoit heureusement délivrée.

Enfin, suivant Pline, *dabatur hac viridi è granine, decerpto inde ubi obsessos servasset aliquis*. Ce qui prouve que cette cérémonie se faisoit avant que le Général eût quitté le lieu où l'action s'estoit passée. Cela estant, comment auroit-on attendu six années pour faire cet honneur à Fabius ?

On ne sçauroit donc raisonnablement douter, ce me semble, que ce grand homme ne l'ait reçu aussitôt après qu'il fut rentré dans Tarente, & qu'ensuite il n'ait porté la même couronne, lorsqu'à son retour à Rome on luy décerna les honneurs du triomphe.

Il me paroît d'autant moins vraisemblable qu'on la luy ait accordée après sa mort, que je ne sçache aucun exemple de Romain à qui on ait décerné une couronne militaire lorsqu'il n'estoit plus en vie, ni même quelque temps après l'action qui avoit mérité cette récompense.

Pour ce qui est de l'expression *Annibale ex Italia pulso*, je

ne crois pas que vous me contestiez qu'elle ne puisse très-bien signifier, *ob Annibalem ex Italia pulsum*. Ainsi, puisque j'ay montré que Pline avoit pu regarder Annibal comme chassé de l'Italie, quand il l'eut esté de Tarente, je ne vois pas que rien s'oppose à mon explication.

Il me reste à vous remercier de l'accueil favorable que vous avez bien voulu faire au petit ouvrage qui vous a esté remis de ma part. Ce fruit de mes amusements ne méritoit peut-estre pas de vous estre offert. Aussi ne l'ay-je fait que pour vous marquer le cas que je fais de l'honneur de votre amitié, & que personne au monde ne vous honore plus parfaitement, Monsieur, que votre très-humble, &c.

Quand M. de Boze communiqua cette dernière Lettre à l'Académie, il se contenta d'observer que M. le Président Bouhier, pour fortifier le sentiment où il est que la Médaille frappée en l'honneur de Q. Fabius Maximus, l'a esté de son vivant & dans son cinquième Consulat, employoit l'autorité de Patin, de Vaillant, de Morel & de quelques autres Antiquaires, qui, en expliquant des Médailles Consulaires, ont coûtume de dire : *Cusus est hic Nummis tali anno A. V. C.* mais qu'ils se servent à cet égard d'une expression très-impropre & nullement exacte, commode cependant, & assez généralement adoptée, en ce qu'elle signifie seulement que le Dictateur, le Consul, le Préteur, l'Édile ou autre Magistrat dont telle Médaille porte le nom, remplissoit une telle Magistrature l'an de Rome tel, ou que l'événement dont il est fait mention, est arrivé en telle année; mais non pour assurer que la Médaille a esté frappée cette année-là même : que luy M. de Boze croyoit avoir prévenu cette objection dans un article exprès de sa réponse, qu'ainsi il n'opposeroit rien de plus à une personne de l'érudition de M. le Président Bouhier, qui est également capable de renoncer de luy-même à une opinion qu'il ne croiroit pas fondée, & de donner par son suffrage, un nouveau poids à celle à qui il ne manqueroit d'ailleurs que d'estre un peu plus autorisée.

REFLEXIONS

*Sur une Médaille singulière de l'Empereur Tite
fils de Vespasien.*

LES Médailles de l'Empereur Tite sont communes, de même que celles de son pere Vespasien, & de son frere Domitien. La durée paisible de leur règne en a multiplié le nombre, perfectionné le travail, & assuré la conservation; mais il s'y trouve quelquefois des revers singuliers, qui les rendent d'ailleurs aussi rares & aussi précieuses que celles des Princes dont l'Empire a esté le plus court & le plus agité.

Telle est, entr'autres, celle dont nous donnons ici le dessein.



Elle est de moyen bronze, & on lit autour de la tête cette Inscription abrégée:

IMPerator Titus CAESar VESPasianus AVGVstus
Pontifex Maximus TRibunitiâ Potestate COS. VIII.

Le revers représente une femme debout, vêtue d'une robe qui luy descend jusqu'aux pieds, elle tient de la main droite une balance en équilibre, & de la gauche, l'hasle pure, qui est un long javelot sans fer, ou plutôt le sceptre ordinaire des Divinitez. La légende qui accompagne ce symbole, n'est que de deux mots AERES AVGVSTa ou AVGVSTi. Les

304 HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE
deux Lettres S. C. qu'on voit dans le champ, sont la marque
ordinaire du *Senatus Consulto*.

Cette Médaille fut apportée à l'Académie au mois de Juin
1734. par M. Mahudel, & elle y fut produite, non-seulement
comme singulière, parce qu'elle l'est en effet, mais encore
comme unique, parce qu'elle n'est gravée dans aucun Recueil,
décrite dans aucun Catalogue, & citée par aucun Auteur.

Cependant, à la première inspection de la pièce, M. de
Boze assûra qu'il y en avoit une semblable au Cabinet du Roy,
ou que s'il y avoit quelque différence entre l'une & l'autre,
cette différence estoit fort légère; il ajoûta que M. de Peyresc,
l'un des Sçavans du dernier siècle, qui avoit porté le plus loin
l'amour & la connoissance de l'antique, en avoit vû une à
peu-près pareille entre les mains de son ami Paul Petau Con-
seiller au Parlement de Paris, & qu'il en faisoit mention dans
des observations manuscrites, dont feu M. de Harlay premier
Président du Parlement, avoit autrefois fait présent à luy M. de
Boze, qui se rappella à ce sujet plusieurs circonstances.

La première, que M. de Peyresc décrivant la Médaille en
question, l'attribuoit à Vespasien, & non à Tite son fils; mais
que comme il dit qu'elle estoit extrêmement fruste, il se
pourroit bien faire qu'il eût confondu le fils avec le pere, &
cela d'autant plus aisément, qu'ils portent l'un & l'autre le
nom de Vespasien; quoyqu'à prendre les choses à la rigueur,
rien n'empêcheroit que le même revers pût se trouver dans
tous les deux, y en ayant beaucoup qui leur sont communs.

La seconde, que le mot AERES avoit paru à M. de Peyresc
un mot si extraordinaire dans la Langue Latine, qu'attendu
que la Médaille estoit fort fruste, il avoit soupçonné qu'on
devoit y lire CERES, & non AERES. Mais, ajoûta M.
de Boze, le mot ÆRES n'est pas aussi extraordinaire dans
la Langue Latine, que le pensoit M. de Peyresc; il est d'ail-
leurs si bien écrit dans deux Médailles de coins différents,
qu'on ne sçauroit douter qu'il n'y ait esté mis à dessein; & si
on vouloit y substituer celui de CERES, la légende n'auroit
plus de rapport avec le type, car la Déesse Cérés n'a jamais esté
représentée

représentée tenant une balance à la main; c'est, ou l'attribut naturel de la Divinité qui présidoit à la Monnoye, ou le symbole allégorique de la Déesse de la Justice.

Partant donc de ce principe, M. de Boze prétendit que le mot AERES, qu'il croit, avec Vossius, venir du Grec *ἀἴρης*, estoit le primitif d'AES, qui en avoit esté formé par contraction, comme PLEBS. de PLEBES, & qui avoit prévalu dans la suite, mais au nominatif seulement, moins peut-estre pour en faciliter la prononciation, que pour n'y laisser aucune équivoque, par la ressemblance d'AERES avec HAERES, tous les autres cas estant restez dans leur entier, ÆRIS, ÆRI, ÆRE, & au pluriel ÆRA; d'où il conclud qu'AES ou AERES exprimant naturellement chez les Latins ce que nous entendons sous le terme général d'Argent, ce mot qualifioit par excellence la Divinité de la MONNOYE, qui, suivant la remarque de Tite-Live, fut appelée ainsi, parce que le lieu où se fabriquoient les Espèces, touchoit au temple de Junon furnommée MONETA, à *monendo*; & comme il n'est pas difficile d'imaginer & de donner des raisons spécieuses de ce que le pur hazard a souvent introduit, Isidore a dit que l'on avoit donné le nom de MONNOYE aux pièces d'or, d'argent & de bronze, destinées à entretenir le commerce, parce que l'empreinte dont elles estoient marquées, avertissoit le Public qu'elles estoient du titre & du poids prescrits par les ordonnances, pour y avoir un cours sûr & légitime: *Quòd valoris publici, vel alterius cujusdam rei nos MONEAT.*

Decad. 1. l. 6.

*Orig. lib. 15.
cap. 17.*

Le mot AES, ou ÆRES, joint au type d'une femme qui tient une balance en équilibre, ne peut donc estre pris que pour la Divinité qui présidoit à la Monnoye & au commerce; c'estoit la balance à la main que dans les premiers siècles de la République se passoient tous les contractz, & se consommoient toutes les affaires d'intérêt, suivant cette formule de la Loy des XII. Tables, *per ÆS & LIBRAM.* Il y avoit dans les places publiques, & principalement dans les marchez, des Officiers préposez pour la pesée des sommes dont on estoit convenu. Il y en avoit même pour la solde des

Pfin. liv. 33.
ch. 3.

troupes. Pline les nomme *stipis ponderanda Pensatores*, & les sommes pesées, ou à peser, *libripendia*.

Augustorum
& Cesarum
Nostrorum.

Dans cet entretien Académique sur le mot *AERES*, pris comme un terme générique pour toutes sortes de Monnoyes, ou comme le nom particulier de la Divinité qui y présidoit, on proposa la question, sçavoir, si dans les Médailles de la plûpart des Empereurs du bas Empire, où l'on voit trois figures de femme debout, la balance à la main, avec cette légende *SACRA MONETA AVGG. ET CAESS. NN.* la femme du milieu, dont la balance paroît beaucoup plus grande que les deux autres, stipuloit pour la Monnoye d'or, comme l'a dit Buonarotti dans son explication des Médillons du Cardinal Carpegna, à raison de sa prééminence sur la Monnoye d'argent & sur celle de bronze. Quelques personnes adoptèrent d'abord ce sentiment, & le trouvèrent très-ingénieux; mais on ne se laissa pas long-temps éblouir par l'éclat de l'or; après avoir un peu plus examiné l'opinion de Buonarotti, on convint que c'estoit à la Monnoye de bronze qu'on devoit assigner la place du milieu & la plus grande balance, rien n'étant plus ordinaire dans la pesée des métaux, que d'employer les plus petites balances pour l'or, qui tient moins de volume que les deux autres, & les plus grandes pour le bronze, qui, pour une même valeur, en tient mille fois davantage. La raison d'assigner la place du milieu à la Monnoye de bronze plutôt qu'à celle d'or ou à celle d'argent, n'est pas moins sensible; c'est toujours relativement au bronze que se mesure le prix de l'or & de l'argent, suivant ce vers du Poëte Ausonne :

Auri magnus honos, auri pretium tamen est AES.

Si le mot *ÆRES* eût esté en usage de son temps, il l'auroit employé avec succès, & la fin de son vers en eût esté plus harmonieuse,

————— *Pretium tamen AERES.*

Les Commentateurs d'Ausonne auroient seulement disputé entr'eux sur le genre du mot *ÆRES*; ceux qui l'auroient

voulu féminin, auroient fait valoir l'autorité d'Ennius, qui a dit *ÆRE FULVA*; les autres auroient répondu qu'Aulu-Gelle, par qui seul nous connoissons cet endroit d'Ennius, en a parlé comme d'une licence heureuse, & remarqué qu'Ennius a dit *Aere Fulvâ* pour *Fulvo*, comme il avoit dit ailleurs *re-clusque Cupressus* pour *reclus*. Mais revenons à notre sujet.

An. lib. 22.

Lib. 13. cap.

20.

Personne n'ignore de quelle utilité est le bronze dans l'alliage de l'or & de l'argent, non-seulement pour les tenir dans cette proportion légale qu'on appelle *titre*, mais encore pour leur donner par ce mélange une sorte de dureté nécessaire à leur conservation : car si dans les Monnoyes comme dans les ouvrages de luxe, l'or & l'argent estoient employez tout purs, ils ne résisteroient pas aux moindres efforts, ils s'useroient très-vite, & huit jours de *fray* suffiroient pour qu'on ne distinguât plus l'empreinte d'une pièce de Monnoye.

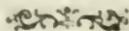
Au reste, comme il arrive quelquefois dans les conversations des gens de lettres d'un certain goût, que ce qui paroïssoit d'abord n'estre que le sujet d'un examen léger, s'éleve insensiblement à des discussions plus graves & plus importantes, on revint par une autre route sur le mot *AERES*; & quoyque l'on fût assez généralement convenu qu'il pouvoit avoir esté le primitif d'*AES*, on sentit que l'usage devoit y avoir mis dans la suite beaucoup de différence, que le mot *AES* n'avoit pas esté borné à exprimer en général tout ce que nous entendons par le mot d'*ARGENT*, qu'il avoit encore signifié toutes sortes de biens réels ou fictices, les dettes même, *Aes grave*, *Aes rude*, *Aes signatum*, *Aes alienum*; qu'on appelloit aussi *AERA* les comptes de dépense; que le mot *AERES*, au contraire, paroïssoit avoir esté réduit à exprimer le nom de la Divinité qui présidoit à la Monnoye, qu'ils estoient de genre différent, & semblables à cet égard aux Génies tutélaires des personnes des deux sexes. On ajoûta que c'estoit peut-estre de l'union de ces deux Divinitez *AES* & *AERES*, qu'on avoit supposé qu'estoient venus les petits Dieux *Argentinus* & *Aesulanus* dont parle Saint Augustin, comme des Protecteurs des gens d'affaires, & de tous ceux qui faisoient

commerce d'argent & de banque; ils invoquoient l'un pour devenir riches, ils imploroient l'autre pour faciliter la reddition de leurs comptes, pour répandre sur leurs malversations un voile impénétrable, & pour détourner les yeux de l'envie de dessus leur fortune.

On remarqua encore que si la proximité du Temple de Junon surnommée MONETA, avoit fait donner le nom de *Monnoye* au lieu où l'on fabriquoit les espèces d'or, d'argent & de bronze, & aux pièces même qui en sortoient, & déterminé ceux qui y estoient employez, à se mettre sous la protection de cette Déesse, ils ne devoient pas moins honorer Apollon par rapport à l'exactitude du dessein, à la beauté de la gravûre, & au choix des expressions convenables; on cita à ce sujet deux Médailles de l'Empereur Commode, sur l'une desquelles on lit APOLLINI PALATINO, & sur l'autre APOLLINI MONETAE.

D'Apollon on passa au Dieu Vulcain, à qui on crut pouvoir d'autant moins refuser une certaine part dans la protection dont avoient besoin ceux qui travailloient à la fabrication des Monnoyes, que c'estoit à luy sur-tout, que répondoient les premiers travaux de la fonte, du laminage & de la frappe; indépendamment de la raison de convenance qui porte à le penser ainsi, on en trouva la preuve dans une Médaille de Claude le Gothique, où le Dieu Vulcain est représenté avec l'enclume, les tenailles & le marteau, qui sont les instrumens de la Monnoye marquez sur la Médaille de T. CARISIVS, Triumvir Monétaire, & cette légende REGI ARTIS.

Enfin, comme il y a peu de travaux plus pénibles, & qui demandent plus de force de corps que le travail des ouvriers des Monnoyes, on rechercha s'ils ne se seroient point mis de même sous la protection d'Hercule, & on en trouva des exemples & des citations précises, dans plusieurs Inscriptions antiques.



OBSERVATIONS

*Sur quelques endroits du Livre ou Recueil de Médailles
du Comte Mezzabarba.*

LE livre, ou plutôt le Catalogue général & raisonné de toutes les Médailles Impériales Latines, publié par le Comte Mezzabarba, est sans doute d'une grande utilité; & c'est pour contribuer à sa perfection, que M. de Valois a entrepris de remarquer les principales fautes qui luy sont échappées; les unes, en négligeant de marquer le temps auquel ont esté frappées certaines Médailles qu'il rapporte; les autres, en adoptant comme bonnes, sur la foy de quelques Antiquaires peu éclairés, des Médailles reconnues aujourd'huy pour faussées, ou tenues pour très-suspectes. 1737.

Mais avant que d'entrer dans ce détail, M. de Valois fait une observation préliminaire, qui influë sur tout l'ouvrage. M. le Comte Mezzabarba ne devoit pas, dit-il, se contenter de distribuer les Médailles de chaque Empereur en trois classes, suivant la nature des métaux, il devoit encore marquer la grandeur de chacune de ces Médailles en particulier. Dans l'or, par exemple, il devoit placer d'abord les Médailles, en indiquant les différentes grandeurs & même le poids. Il devoit donner le second rang aux Médailles de la grandeur ordinaire, & le troisième aux Médailles du plus petit volume, qu'on appelle *Quinaires*. Il devoit suivre la même méthode par rapport aux Médailles d'argent, donner la première place aux Médailles, y joindre la note de leur grandeur. Les Médailles de la grandeur ordinaire devoient occuper la seconde place, & les *Quinaires* la troisième.

Par la même raison, Mezzabarba auroit dû partager les Médailles de bronze en cinq classes, placer dans la première les Médailles, toujours avec la note de leur grandeur; car les Médailles de bronze ont extrêmement varié, & pour la grandeur, & pour l'épaisseur. La seconde classe devoit renfermer

les Médailles de grand bronze, la troisième celles de moyen-bronze. Les Médailles de petit bronze auroient composé la quatrième. Enfin, la cinquième & dernière classe auroit contenu les Médailles du plus petit module, & qui sont des espèces de *Quinaires*.

Vers le milieu
de la page 47.

De cette observation préliminaire & générale, M. de Valois passe à des remarques particulières. La première roule sur deux Médailles d'Auguste rapportées comme Médailles d'argent, bien qu'elles ne soient que de billon; elles représentent toutes deux d'un côté la tête d'Auguste couronnée de rayons, avec cette légende, *DIVO AVGVSTO*. Au revers de la première on voit un autel carré, sur le milieu duquel est un feu allumé, dont la flamme s'élève assez haut. Le revers de la seconde représente un aigle en face, posé sur ses pieds, & ayant les ailes à demi-ouvertes. L'un & l'autre de ces revers a pour légende ce seul mot, *CONSECRATIO*.

M. de Valois voudroit d'abord que Mezzabarba eût averti que les Médailles d'Auguste avec l'épithète de *DIVVS*, frappées dans le temps même de son apothéose, sont fort rares en or & en argent, & très-communes en moyen bronze; qu'il eût marqué que celles dont il s'agit ne sont que de billon, & qu'il eût ajouté qu'elles ont été frappées plus de deux cens ans après la mort d'Auguste, & qu'on attribue communément cette sorte de restitution à Gallien, qui renouvela de même les honneurs de la consécration de la plupart de ses prédécesseurs, que M. de Valois réduit cependant à onze, savoir, Auguste, Vespasien, Tite son fils, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle, Commode, Septime-Sévère & Sévère-Alexandre; non toutesfois qu'il doute que Gallien n'en ait restitué d'autres, du moins celles de tous les Empereurs que le Sénat avoit mis au nombre des Dieux.

Gallien a fait frapper deux Médailles pour chacun de ces Empereurs: leur tête couronnée de rayons y est gravée de droite à gauche, & les revers de ces Médailles sont toujours, comme dans Auguste, l'un un autel sur lequel brûle le feu sacré, & l'autre un aigle de face. Le seul Marc-Aurèle a, pour

ainsi dire, quatre Médailles au lieu de deux ; mais ces quatre Médailles ne diffèrent que par l'Inscription mise autour de la tête : DIVO MARCO & DIVO M. ANTONINO. Les revers sont toujours les mêmes, & on lit sur tous CON-SECRETIO, mot qui ne commença à y estre employé que sous Trajan, les Médailles de Marciana sa sœur estant les premières sur lesquelles il se trouve.

Des Médailles d'Auguste, M. de Valois passe à celles de Vespasien, dont quelques-unes ont esté véritablement frappées immédiatement après sa mort, & les autres ont de même esté restituées par Gallien, sans que Mezzabarba soit plus exact à en avertir. M. de Valois observe que le revers des premières paroît n'avoir aucun rapport aux honneurs de l'apothéose, si on en excepte celle qui représente un char attelé de quatre chevaux, dans lequel on reconnoît la figure de Vespasien, & qui n'a pour légende que ces lettres, EX SC, qui peuvent exprimer que sa représentation fut ainsi pompeusement conduite dans le Cirque par ordre exprès du Sénat.

Il est étonnant qu'un Prince tel que Tite, qui fut appelé pendant sa vie *le salut & les délices du genre humain*, n'ait eu après sa mort aucune Médaille qui fasse mention de son apothéose ; on attribue communément ce silence des Médailles à la jalousie de Domitien son frere & son successeur. Il luy en fit cependant frapper une en or, avec le titre de DIVVS autour de sa tête, mais comme on voit au revers celle de sa fille Julie, M. de Valois croit que ce monument doit moins estre regardé comme un devoir de religion de la part de Domitien envers un frere respectable, que comme un imprudent témoignage de son amour pour la Princesse sa fille.

Les Médailles de Bronze frappées après la mort de Tite, avec l'épithète DIVVS, ne le représentent qu'assis devant un autel, tenant de la main droite une branche d'olivier, & de la gauche une haste pure. Du nombre de celles que rapporte Mezzabarba, il y en a une au haut de la page 127. que M. de Valois soupçonne, & qui paroît au moins avoir esté peu

exactement copiée, puisque, contre l'usage, le titre d'Auguste y est mis deux fois.

Pour ce qui est des Médailles d'argent de la consécration de Tite, il n'y a que celles que nous avons déjà observé que Gallien fit frapper; & c'est à ce sujet que M. de Valois s'éleve le plus contre Mezzabarba, qui a transporté une de ces Médailles, avec l'Inscription DIVO TITO du côté de la tête, au tyran *Titus Quartinus*. Indépendamment de la physionomie & de l'air de tête de l'Empereur Tite, si aisé à reconnoître dans toutes ses Médailles, Mezzabarba devoit bien penser que si celle dont il est ici question avoit appartenu à *Quartinus*, il y auroit eu DIVO QVARTINO, ou au moins DIVO T. QVARTINO, parce que Quartinus estoit son nom, & Titus son prénom; & que Tite est le seul en qui ce prénom ait tenu lieu du nom même qui luy estoit commun avec son pere Vespasien. D'ailleurs, poursuit M. de Valois, Quartinus ayant usurpé la pourpre, n'ayant point esté reconnu à Rome, & le Sénat ne luy ayant jamais décerné les honneurs de l'apothéose, on ne sçauroit admettre si légèrement des Médailles de sa consécration. Mais Strada de Rosberg avoit fait la même faute avant Mezzabarba; il l'a induit en erreur sans le rendre plus excusable; & Strada avoit en ce genre trop peu de connoissance pour faire autorité. Victorin est peut-estre le seul des Tyrans, c'est-à-dire, de ceux qui se sont élevez à l'Empire sans l'agrément du Peuple & du Sénat, dont il nous reste des Médailles de consécration: elles sont l'ouvrage de l'armée qui l'avoit proclamé Empereur, du respect & de la vénération que les soldats conservoient pour sa mémoire, & de la grande autorité que *Victoria* ou *Victorina* sa mere avoit acquise dans les Gaules. Nous avons cependant des Médailles de consécration d'un autre Tyran nommé *Marinus*, qui, du temps de Philippe le pere, fut proclamé par l'armée qu'il commandoit sur les frontières de Sarmatie. M. Seguin l'a fait graver dans ses *Numismata selecta*, & elle est au

avec cette légende, ΘΕΩ ΜΑΡΙΝΩ, & elle paroît avoir esté frappée à Philippopolis ville & colonie d'Arabie. Mais c'est une Médaille Grecque, & M. de Valois n'a entendu parler que des Médailles Latines.

Il blâme ensuite Mezzabarba de n'avoir pas averti au commencement de l'article de Domitien, que Vespasien son pere & Tite son frere sont les premiers Empereurs qui ont pris sur leurs Médailles le titre de CENSOR; de n'avoir pas remarqué de plus, que Domitien dans son onzième Consulat, changea encore le simple titre de CENSOR en cette formule, CENSORIA POTESTATE, & que vers la fin du même Consulat, il changea encore la formule CENSORIA POTESTATE, pour luy donner plus d'étendue, dans la qualification de CENSOR PERPETUUS qu'il ne changea plus.

Mezzabarba a placé sous le dixième Consulat de Domitien une Médaille de cet Empereur, avec la formule CENSORIA POTESTATE, & il a eu, dit M. de Valois, d'autant plus de tort, que, de son propre aveu, cette Médaille ne porte la marque d'aucun Consulat. Il en a placé une autre avec la même formule, sous le douzième Consulat de Domitien, & c'est une faute qu'il a copiée d'après l'*Index* de Cavotorta, au lieu de la corriger. Enfin, il a rapporté, d'après Tristan, une Médaille de Domitien avec la qualité de CENSOR PERPETUUS, & il l'a placée, comme luy, sous le dixième Consulat de ce Prince; c'est une nouvelle faute: la première venoit d'un chiffre ajouté mal-à-propos dans la description de la Médaille, & la seconde vient du retranchement de ce même chiffre qui manquoit à la première.

Au reste, on croit communément que Domitien fut tué dans son dix-septième Consulat, & c'est aussi là que Mezzabarba a fini la liste de ses Médailles, mais le P. Chamillart en avoit une dans son Cabinet qui portoit la marque du dix-huitième. Elle prouveroit que Domitien y estoit entré, & en avoit pris possession peu de temps avant sa mort, & ne changeroit rien à la Chronologie ordinaire, ni aux quinze années de regne qu'on luy donne, plus ou moins complètes. D'ailleurs,

rien n'empêcheroit de croire que la Médaille auroit esté frappée d'avance pour un événement aussi prochain que celui-là, & qui sembloit immanquable.

Mezzabarba rapporte d'après Patin une Médaille de la Consecration de Domitien, mais tous ceux qui l'ont vûe en original, sont convenus que le mot CONSECRACTIO qu'on y lit, a esté fait au burin, & substitué à ceux-cy, COS. XIII. LVD. SAE C. FEC. qui y estoient; & le type même dépose encore contre cette altération, c'est celui d'un sacrifice solennel, tel qu'on le voit dans les autres Médailles que Domitien fit frapper pour la célébration des Jeux séculaires.

Des Médailles de Domitien M. de Valois passé à celles de Nerva. Mezzabarba en a décrit deux qui ont pour légende CONGIAR. R. P. D. & qui semblent s'expliquer naturellement par CONGIARium Romano Populo Datum. Mais comme on n'a jamais trouvé ni sur les Médailles, ni dans les autres monuments, que le mot *Romanus* précède celui de *Populus*, quand il s'agit du peuple Romain, il faut que la légende ait esté altérée ou mal rendue; il en pourroit estre de même de celle de CONGIARium II. que Mezzabarba a citée de Patin, qui véritablement l'a fait graver parmi celles de son Cabinet; mais M. Vaillant qui l'avoit vûe, & qui s'y connoissoit, l'ayant soupçonnée d'altération, n'en a fait aucun usage dans ses *Numismata Praestantiora*.

Outre les deux Médailles de l'apothéose ou de la Consecration de l'Empereur Nerva restituées par Gallien, Mezzabarba en rapporte trois de bronze, qu'il suppose avoir esté frappées immédiatement après sa mort. La première qu'il a copiée d'après Adolphe Occo, est visiblement fautive; voicy comment il la décrit.

D'un côté la tête de Nerva dévisé avec cette Inscription autour, DIVVS NERVA PERPETVVS. Au revers un Caducée entre une branche de laurier & une de palmier, avec cette légende CLEMENTIA AVGVSTI PATER PATRIAE.

Les deux autres sont tirées de ce Catalogue de Médailles

& d'Inscriptions, connu sous le nom de Trésor de Goltzius, qui par luy-même fait peu d'autorité, s'il n'est fortifié par l'existence des monuments qui y sont décrits ou citez.

Entre les Médailles de Trajan, si l'on veut même de Nerva, en voicy une qui a rapport à tous les deux, & que M. de Valois soupçonne encore violemment dans Mezzabarba, à cause de l'irrégularité de la légende. IMPERATOR CAESAR TRAIANVS AVGVSTVS NERVAE AVGVSTI IMPERATORIS FILIVS. Le titre d'*Imperator* pris dans l'acception d'*Empereur*, se met toujours, dit M. de Valois, au commencement de la légende; & celuy d'*Augustus*, qui n'en est que l'équivalent, toujours à la fin; d'où il conclut que si la Médaille en question est antique, il doit y avoir IMPERATOR CAESAR TRAIANVS AVGVSTVS IMPERATORIS NERVAE AVGVSTI FILIVS. C'est faire un honneur extrême à l'exactitude & à l'intelligence des Monétaires, que de ne pouvoir pas se persuader qu'ils ayent jamais esté capables d'une inattention si légère.

M. de Valois est bien mieux fondé à proscrire du Recueil de Mezzabarba, ces deux autres Médailles de Nerva, par la description desquelles il finit ses premières observations sur l'ouvrage de cet Antiquaire.

La première de ces Médailles a d'un côté la tête de Nerva, avec cette légende autour, IMPERATOR NERVA CAESAR AVGVSTVS; de l'autre, c'est-à-dire, au revers, un Obélisque avec ces mots, qui sont une continuation de la légende mise autour de la tête, GERMANICVS PONTIFEX MAXIMVS TRIBVNTIÆ POTESTATE II.

La seconde a cette Inscription du côté de la tête, IMPERATOR NERVA CAESAR AVGVSTVS PONTIFEX MAXIMVS TRIBVNTIÆ POTESTATE II. IMPERATOR II. PROCOS. & elle représente au revers un édifice à huit colonnes, avec cette légende autour, PALATIVM NERVAE.



M E M O I R E
SUR LA VIE ET LES OUVRAGES
DU PRESIDENT DE BOISSIEU.

1734. **M**LANCELOT ayant eu occasion de faire quelques recherches sur la vie & les ouvrages de Denys Salvaing de Boissieu premier Président de la Chambre des Comptes de Grenoble, en forma un Mémoire qu'il communiqua à l'Académie sur la fin de l'année 1734. & dont voici le précis.

Nicolas Chorier Historien du Dauphiné, a donné une espèce de vie du Président de Boissieu, dans un livre qui ne devoit laisser rien à desirer, s'il répondoit exactement à son titre *de Dionysii Salvagnii Boessii Delphinatis viri illustris vitá liber unus*, imprimé in-12. en 1680. Mais ce n'est point sur ce qu'il en a dit d'avantageux qu'il faut régler toute l'estime qu'on en doit faire; les propres ouvrages de M. de Boissieu donnent une bien plus grande idée de son érudition. Celuy qu'il a fait de l'usage des fiefs, est tel que ses décisions sur les matières féodales & les droits seigneuriaux, servent de Loy dans quelques Parlements de France. Il doit en partie cet honneur à la règle qu'il s'estoit prescrite, de ne rien avancer sans preuves. Elles sont pour la plupart tirées des Cartulaires de Saint Hugues de Grenoble, & de Saint Bernard de Romans; de la Chambre des Comptes de Dauphiné, & de quelques autres archives particulières. Cette méthode luy estoit nécessaire dans un siècle où les Auteurs ne sont plus crus sur leur parole, & où on les a réduits à l'heureuse nécessité de ne paroître que soutenus du témoignage de quelqu'acte authentique, ou d'un Auteur contemporain. Un autre ouvrage qui le distingue des Ecrivains du second ordre, est son Commentaire *in Ibis*. On sçait que cette pièce est une invective sanglante qu'Ovide fait contre un certain Ibis, que notre Commentateur soupçonne estre Hygin. Toute la Fable, toute l'Histoire ancienne, sont

comme renfermées dans ces imprécations ; ainsi pour le flatter d'y pouvoir donner quelque jour, il falloit posséder parfaitement l'une & l'autre. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que M. de Boissieu en fit son coup d'essây. Il se sentit assez de forces pour entreprendre de commenter cet ouvrage, dans un âge où ce seroit encore assez que de commencer à le lire. Il nous apprend luy-même qu'il avoit achevé ce Commentaire avant que d'avoir vingt ans accomplis. *Hic fuis esto Commentationum quas admodum juvenis auspiciatus sum Viennæ Allobrogum, promovi Lutetiæ Parisiorum, absolvi tandem in Voreano meo, annum agens ætatis vicesimum. Has autem studiorum meorum primitias tibi, summe rerum opifex, dedico.* Un de ses Panégyristes dit même qu'il n'en avoit que dix-huit, ce qui devoit bien luy mériter l'honneur d'estre placé au rang des enfants devenus célèbres par leurs études. Il dédia en 1632. la première édition qui s'en fit, au Président Expilly. Son dessein n'avoit esté dans le commencement, que d'éclaircir les endroits les plus difficiles ; on luy conseilla dans la suite de travailler sur tout l'ouvrage, ce qu'il fit. Cette nouvelle édition fait la plus grande partie du volume intitulé, *Dionys. Salvagnii Boessii, Regi ab interioribus Consiliis, & in suprema Rationum Fisci apud Delphinates Curia Primarii Præsidis Miscella*, imprimé à Lyon en 1661. in-octavo. On trouve aussi dans ce Recueil, avec plusieurs autres pièces, quelques traductions d'Auteurs Grecs, ses Poëmes sur les sept merveilles du Dauphiné, & la harangue qu'il fit au Pape Urbain VIII. en qualité d'Orateur de l'Ambassade de M. le Duc de Créquy, pour l'obéissance filiale. La fermeté qu'il témoigna en cette occasion, pour ne point se relâcher sur certaines expressions qui n'estoient pas du goût de la Cour de Rome, luy fit beaucoup d'honneur en France. Le Public est aussi redevable à M. de Boissieu, de quelques ouvrages qui ont paru sous le nom d'autres Auteurs, & de ce nombre est la Science Héroïque de Vulson de la Colombière : tout ce qui s'y trouve de nouveau sur le Blason, est de ce sçavant Magistrat. C'est luy à qui on doit presque tous les noms qui manquoient à cette science, & qui parurent

318 HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE
pour la première fois dans ce Traité. Malgré sa modellie naturelle, il n'a pu s'empêcher de l'avouer dans l'Élégie qu'il a faite *de vita sua*.

*Ars quoque desinuit mirâ dulcedine captum
Stemmata nobilium quæ generosa docet;
Hanc ego restitui densâ caligine tectam,
Et quæ defuerant nomina, vera dedi.*

Chorier l'assûre encore plus positivement dans sa vie, & cela est enfin confirmé dans un ouvrage manuscrit du P. Philibert Brun Jésuite, mort à Lyon il y a quelques années. Ce Pere a même cru avoir découvert la raison qui obligea M. de Boissieu à laisser paroître cet ouvrage sous le nom de la Colombière. C'est un mystère qu'il développe dans un éclaircissement *sur les armoiries, le cri de guerre, &c. de la Maison de Salvaing*. Il prétend que ce Magistrat n'a eu d'autre vûe en cela que d'en imposer sur l'ancienneté de sa Maison. *Il y a, dit ce Pere, en cette province. peu de personnes un peu versées dans l'histoire du temps, qui ignorent que le Président de Boissieu ne soit l'Auteur de l'ouvrage qui a pour titre la Science Héroïque*. Il ajoute peu après: *Or comme dans cet ouvrage il veut établir ce qu'il s'estoit imaginé à la gloire de sa Maison, il n'en eût pas esté cru sur sa parole, au lieu que la Colombière nous disant qu'il a tiré luy-même des archives de M. de Boissieu, ce qu'il nous dit de la Maison de ce Président, il y auroit de l'imprudencé à l'en démentir*. Il veut même que ce soit pour cette raison qu'il a attribué à M. Videt les Annotations sur la vie du Chevalier Bayard, qui sont néantmoins de luy. On ne peut disconvenir que M. de Boissieu n'ait esté fort prévenu sur sa Maison, il n'a pas même esté exempt de tout soupçon sur la généalogie qu'il nous en a donnée. Ce fut à cette occasion que l'on dit ce bon mot, *que le commun des autres hommes devoit la vie à ses ancêtres, mais que M. de Boissieu l'avoit donnée aux siens*. Il n'y a pas eu jusqu'au Grand-Maitre des Templiers, Guittrey de Salvaing, qui n'ait eu le malheur d'estre révoqué en doute, depuis qu'on a vû que le sçavant M. du Cange, à qui rien n'échappoit, n'avoit point trouvé

*Mem. MSS.
du Pere Philibert
Brun sur l'Hist.
de Dauphiné.*

d'autres preuves de son existence, que le Catalogue de la Chartreuse de Villeneuve, que M. de Boissieu a donné le premier. Aussi, un autre n'auroit pu donner avant luy cette suite de Grands-Maitres qu'il a arrangée comme il a jugé à propos. Tout ce que le public a pu dire là-dessus, ne l'empêcha point de faire les plus chères délices de cette recherche; il voulut même finir par-là sa carrière sçavante, & le dernier ouvrage qu'il fit paroître, fut la généalogie de sa Maison imprimée en 1683. Il mourut le 10. Avril de cette même année, âgé de quatre-vingt-trois ans moins onze jours. On a cru pendant quelque temps que le malheureux ouvrage *de Arcanis Amoris & Veneris*, dont le prétendu original Espagnol est attribué à Louise Sigée, & la traduction Latine à Meursius, estoit de M. de Boissieu. Cela estoit fondé sur ce qu'on sçavoit, en général, que ces Dialogues estoient nez en Dauphiné. Il faut rendre plus de justice à la probité & à la piété de M. de Boissieu, qui estoit incapable de s'exercer sur de semblables sujets. Le digne Auteur de ce livre est Nicolas Chorier, dont toute la vie a répondu aux maximes qui y sont débitées. Il donna les six premiers Dialogues à un Libraire de Grenoble nommé Nicolas, pour le dédommager de la perte qu'il avoit faite sur le premier volume de l'Histoire de Dauphiné. On dit qu'un Magistrat de la même ville, mort depuis quelques années, se chargea d'en faire les frais, & Nicolas le fils la traduction Francoise. Ce livre, loin de raccommo-der les affaires du Libraire, l'obligea d'abandonner son commerce. On envoya la seconde partie de l'ouvrage, qui est le septième Entretien, à Geneve, pour y estre imprimée; mais comme l'écriture de Chorier n'estoit presque pas lisible, & qu'il falloit d'ailleurs y travailler furtivement, cette édition fut si défigurée que Chorier s'en plaignit, comme d'un tort considérable qu'on luy avoit fait. Trop heureux si ces fautes avoient pu mettre son ouvrage hors d'état d'estre jamais lû; mais il estoit si éloigné d'avoir aucun repentir là-dessus, qu'il se donna la peine d'en corriger un exemplaire de sa propre main, qui existe encore aujourd'huy

dans la bibliothèque d'un Curieux *. On douta d'abord que cet ouvrage fût de luy, le tour & l'expression faisant croire qu'il venoit d'une plume Italienne dont Chorier auroit recouvré le manuscrit. Morhof avoit eu le même doute: *Sermonis textus habitusque totus ostendit in Latio potius quàm Hispania esse natum hunc factum*. Mais enfin, comme il prenoit pour injure le soupçon qu'on avoit, & qu'il vouloit absolument en estre reconnu pour l'auteur, ses amis luy trouvèrent assez de dépravation dans l'esprit, pour ne luy pas refuser la grace qu'il leur demandoit. Pour éviter même que le Public en doutât aussi, il inséra dans le Recueil de ses Poësies imprimées en 1680. le *Tuberonis Genethliacon*, qu'il avoit fait imprimer à la tête du premier de ces Dialogues, & le petit Poëme intitulé *de Laude eruditæ Virginis quæ contra turpia Satyram scripsit*; pièces qu'il a ainsi avouées. Chorier mourut à Grenoble le 14. Août 1692. âgé de quatre-vingt-trois ans, accablé de misère & d'infirmité, fruits de ses débauches plutôt que de son âge. M. Lancelot ne s'est étendu sur ce livre, que pour justifier à cet égard M. de Boissieu; & comme le seul soupçon en ce genre seroit capable de faire beaucoup de tort à celuy sur qui il tomberoit, il a cru devoir découvrir le coupable, pour garantir la réputation de plusieurs innocents.

In Polyhistore.

Pp. 68. & 84.

* M. de Vachon de la Roche Conseiller au Parlement de Grenoble, mort en 1708.



DE VISES,

DEVICES, INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

FAITES PAR L'ACADÉMIE.

DANS le cours des quatre années dont ces deux nouveaux Volumes contiennent l'Histoire & les Mémoires, l'Académie a non seulement donné, suivant sa coutume, des Devises pour les Jettons de tous les Départemens Royaux, mais encore celles qu'on luy a demandées pour les Assemblées ordinaires & extraordinaires du Clergé, tenues en 1734. & 1735. & pour différentes Compagnies & Communautés.

Elle a de plus fait en 1734. diverses Médailles pour l'Histoire du Roy; une sur la Conquête du Milanois, une autre sur le Combat de Parme, une troisième sur la Bataille de Guastalla, & une quatrième sur la Prise de Philipsbourg.

En 1735. elle fit par ordre du Roy, une Inscription destinée à estre mise sur la Base primordiale des Opérations Astronomiques & Trigonométriques, qu'alloient faire au Pérou les Académiciens de l'Académie Royale des Sciences, que Sa Majesté y envoyoit pour mesurer sous l'Equateur, les degrez de longitude & de latitude, dont la comparaison peut servir à déterminer la Figure de la Terre.

Elle fit une autre Inscription pour l'Obélisque élevé au centre des routes que Sa Majesté a fait ouvrir dans la forêt de Cressy en Brie.

Et une troisième qui fut demandée par M.^{rs} les Chevaliers de Malte, pour la Statue du Grand-Maitre, élevée dans la petite Isle de Marsamusat, qu'il a fait fortifier à ses dépens.

On donna aussi une Devise pour les Registres de la Tontine.

Enfin, on fit trois Médailles pour le Roy; l'une sur ce que les Impériaux avoient esté repoussés au de-là de l'Adige, l'autre sur la Suspension d'armes dont on estoit convenu, & la troisième sur l'Éducation de Monseigneur le Dauphin.

En 1736. on fit une nouvelle Médaille pour le Roy, au sujet de la Paix conclue avec l'Empereur.

Une Inscription demandée par M. le Prince de Chalais, pour une Place publique de la Ville de Bourges.

Et une Épitaphe pour M. le Maréchal de Rosen.

En 1737. l'Académie fit par ordre du Roy, une nouvelle Inscription destinée à estre mise sur un monument solide que feroient élever dans la Laponie les Académiciens de l'Académie des Sciences, que Sa Majesté y envoyoit pour mesurer sous le Cercle Polaire, les degrez du Méridien, comme les mesurent actuellement au Pérou sous l'Équateur, les autres Académiciens que Sa Majesté y a pareillement envoyez; afin que par la comparaison des uns & des autres avec ceux qui ont déjà esté mesurez en France, on puisse parvenir à une connoissance plus exacte de la Figure de la Terre.

On fit aussi une Médaille sur la jonction de la Lorraine & du Barrois à la Monarchie Françoisé.



E' L O G E S
D E S
A C A D E' M I C I E N S
M O R T S
D E P U I S L' A N N E E M. D C C X X X I V.
J U S Q U' E N M. D C C X X X V I I.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1911

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS
54 EAST LAKE STREET, CHICAGO, ILL.



E' L O G E

DE M. L'ABBE' DE VERTOT.

RENÉ AUBER DE VERTOT, second fils de François Auber Seigneur de Vertot, & de Louise de Hanyvel de Mannevillette, naquit au Château de Bennetot, pays de Caux, Diocèse de Rouen, le 25. Novembre 1655.

Assemblée
publique du
15. Novemb.
1735.

La famille d'Auber, passe pour estre d'une bonne Noblesse de la haute Normandie, où depuis plus de deux siècles, elle n'a cessé de faire les meilleures alliances, comme avec les Mallets de Gravelle, les Houdetot, les Pellevé & les de Prie: le frere aîné de M. l'Abbé de Vertot, mort jeune & sans alliance, estoit Chambellan de Monsieur Frere unique de Louis XIV. & Marie de Mannevillette leur tante, avoit épousé un Clermont-Tonnerre.

L'Abbé de Vertot ne fut point élevé en cadet, ni destiné à l'état ecclésiastique par l'ordre de sa naissance; les jeux, les saillies de son enfance excitèrent l'attention de ses parents, & dès qu'il fut à portée de recevoir les premiers principes de quelqu'éducation, on luy donna un bon Précepteur, avec qui on l'envoya ensuite faire des études plus réglées au Collège des Jésuites à Rouen, où il soutint ses dernières Théses de Philosophie à l'âge de seize ans.

Alors il demanda de luy-même à prendre la Tonsure, & sa famille y consentit, sans prévoir les suites de ce premier engagement, dont les vûes ne pouvoient estre en luy, ni plus pures ni plus désintéressées; car, au sortir du Séminaire, où il avoit fait une retraite, il disparut totalement; & ce ne fut qu'après six mois de recherches, qu'on découvrit enfin qu'il estoit allé se jeter dans un Couvent de Capucins à Argentan. Son pere y accourut, & fit d'inutiles efforts pour le rappeler à luy. Le Frere Zacharie, c'estoit le nom du Novice, persista,

fit Profession, & seroit probablement devenu un des plus grands ornemens de l'Ordre, sans un accident qui le mit en danger de la vie, & qui le livroit à une mort certaine s'il eût continué les austéritez de la Règle.

Il avoit eu pendant le cours de ses études à Roïen, un mal de jambes qui le retint près d'un an au lit; & ce mal estoit un abcès si considérable, que l'on avoit esté obligé de faire venir exprès des Chirurgiens de Paris pour le traiter. L'os se trouva carié, la cure en fut longue & difficile, & la cicatrice qui resta, estoit si étendue & si profonde, que l'on convint de la tenir toujours couverte & entourée d'un bandage. Rien assurément de plus opposé à cette sage précaution, que de se consacrer ensuite à estre toute sa vie nu-jambes, sous une robe de laine rude & grossière, qui les froë & les bat bien plus qu'elle ne les couvre.

Aussi, peu de temps après la Profession de Frere Zacharie, son abcès se renouvela, devint très-dangereux, & fut jugé presqu'incurable. Pour dernière ressource, on le transporta à Fescamp, dans le voisinage de sa famille. Le mal y augmenta encore; les parents demandèrent enfin à se charger du malade, & le soin qu'ils en prirent fut si heureux, qu'il ranima toute leur tendresse. Ils se munirent des rapports des différents Chirurgiens qui l'avoient traité, ils y joignirent des consultations de Médecins & de Docteurs de Sorbonne, ils obtinrent des Brefs du Pape, le consentement des Supérieurs, & celui du jeune Profès, le plus difficile de tous, pour le faire passer sous une Règle plus douce.

Il choisit celle de Prémontré, & il en prit l'habit dans l'Abbaye de Valséry, où il fit sa seconde Profession religieuse à l'âge de vingt-deux ans, dont il en avoit passé quatre chez les Capucins.

Son esprit & ses talents y avoient tenu bon contre la maladie & les austéritez; l'Abbé Colbert, Chef & Général de l'Ordre de Prémontré, en entendit parler si avantageusement, qu'il le fit venir à Prémontré pour y enseigner la Philosophie. Quand il l'eut connu par luy-même, il l'estima & le chérit

d'avantage ; il en fit son Secrétaire, & cette distinction causa d'autant plus de jalousie, que, suivant les règles de la discipline monastique, des vœux faits dans un premier Ordre rendent incapable de posséder des bénéfices ou des dignitez dans celui où l'on est transféré. Mais l'Abbé Colbert l'avoit fait réhabiliter dans tous ses droits par un nouveau Bref de Cour de Rome, en vertu duquel il le nomma encore Prieur du Monastère de Joyenval.

A cette seconde faveur, les murmures éclatèrent. Il fut résolu dans un Chapitre Provincial, que l'on se pourvoiroit au Grand-Conseil contre tous les Brefs obtenus au nom du Pere de Vertot ; ils y furent attaquez juridiquement, & ils y auroient esté déclarez nuls, si dans le cours de l'instance, le Roy n'avoit eu la bonté de faire expédier des lettres patentes pour leur exécution & leur enregistrement.

Cette formalité, qui assûroit son état, ne le rendit pas plus tranquille. Il luy estoit survenu dans le mouvement des sollicitations, & peut-estre, par la crainte de l'événement, de violents maux de tête, qui ne se calmèrent pas sitôt ; & pour s'en guérir, ce n'estoit pas assez que de se démettre du Prieuré de Joyenval ; dans quelle autre Maison n'auroit-il pas cru trouver les mêmes sujets d'inquiétude ou de soupçon ?

Il se réduisit donc à une simple Cure dépendante de l'Ordre, la Cure de Croissy-la-Garenne près la Machine de Marly ; & c'est-là que conduisant des ouailles d'une espèce toute différente, il parvint à allier aux devoirs d'un Pasteur zélé, l'étude des Belles-Lettres & celle de l'Histoire, que deux amis de goût, ses compatriotes & ses contemporains *, luy avoient particulièrement conseillée, comme l'étude la plus conforme à son génie, & le genre dans lequel à son tour il réussiroit le mieux, par sa grande facilité à s'exprimer, & le don de narrer qu'il avoit souverainement.

Ce fut aussi là qu'il composa son premier ouvrage *l'Histoire de la Conjuration de Portugal*, qu'il fit imprimer en 1689. & dont il a donné depuis plusieurs éditions augmentées, sous le titre général de *Révolutions*,

* M. l'Abbé de S.^t Pierre. M. de Fontenelle.

Elle eut un cours prodigieux, non seulement parce qu'elle estoit bien écrite, mais encore parce que le sujet, grand par luy-même, le paroïssoit bien davantage dans le rapport qu'on s'imaginait qu'il pourroit avoir un jour avec ce qui se passoit ^{‡ L'Angleterre.} actuellement dans un État voisin *. Cependant, l'Auteur qui auroit pu s'en faire un mérite, avouoit de bonne foy qu'il n'y avoit jamais songé; & qu'après le plaisir d'écrire, si quelque chose l'occupoit encore, c'estoit l'envie de retourner dans sa province, dont il n'estoit jamais sorti qu'à regret. Il en trouva bientôt l'occasion, il permuta sa Cure de Croissy avec une autre du pays de Caux, & par surcroît de bonheur, il obtint ensuite les dispenses nécessaires pour passer de cette seconde Cure, toujours dépendante de l'Ordre, à une troisième qui estoit purement séculière, d'un gros revenu, & aux portes de Roïen.

Plus en état d'avoir des livres, il en eut beaucoup, & il en fit un bon usage. Il écrit *l'Histoire des Révolutions de Suède*, qu'il fit paroître en 1696. & qui fut reçûe avec tant d'applaudissement, que l'on en fit quatre à cinq éditions de suite sans oser leur donner une nouvelle date. Elle fut aussi traduite en diverses Langues, & l'ouvrage fut si estimé à Stockholm même, que l'on prétend que l'Envoyé, qui estoit sur le point de passer en France, fut chargé par ses instructions de faire connoissance avec l'Auteur, & de l'engager, par un présent de deux mille écus, à entreprendre une histoire générale de Suède. On ajoûte, que cet Envoyé, qui croyoit trouver M. l'Abbé de Vertot à Paris dans les meilleures compagnies, & répandu dans le plus grand monde, surpris de ne le voir nulle part, s'en estoit informé, & qu'ayant appris que ce n'estoit qu'un Curé de Normandie, il avoit rendu compte de sa commission d'une manière qui fit échouer le projet.

Quoy qu'il en soit, ce Curé de Normandie acquéroit insensiblement la réputation d'un excellent Historien, d'un Ecrivain du premier ordre. Le Pere Bouhours, qui s'y connoïssoit, assûroit qu'il n'avoit rien vû en notre Langue, qui, pour le stile, fût au-dessus des Révolutions de Suède & de
Portugal;

Portugal; & M. de Meaux, plus capable encore d'en juger, dit un jour à M. le Cardinal de Bouillon, que c'estoit une plume taillée pour la vie de M. de Turenne. Enfin, quand il plut au feu Roy d'augmenter cette Académie, & de luy donner la forme qu'elle a reçûe par le régleme[n]t de 1701. Sa Majesté se souvint de l'Abbé de Vertot, & le nomma de son propre mouvement à une place d'Académicien associé.

M. le Comte de Pontchartrain Secrétaire d'Etat, l'informa luy-même de sa nomination; & il en fut d'autant plus touché, qu'il s'y attendoit moins, mais elle le jeta dans un extrême embarras. Il falloit venir s'établir à Paris, quitter par conséquent sa Cure, qui luy valoit trois mille livres de rente, qui estoit son seul bien, & qu'il ne pouvoit encore résigner sous pension, parce qu'il luy manquoit deux années de résidence & de service. Dans cette perplexité, il répondit au Ministre dans les termes généraux de la plus vive reconnoissance pour l'honneur qu'on luy faisoit, & du plus grand empressement à la justifier par ses travaux. Quelque temps après, il écrivit à un de ses amis, qu'il sçavoit en liaison avec M. le Comte de Pontchartrain, une lettre pathétique, où après avoir exposé sa situation, c'est-à-dire, ses peines, il propoisoit l'expédient d'envoyer régulièrement tous les six mois à l'Académie, des ouvrages qui vaudroient, disoit-il, mieux que luy, en attendant qu'il pût y réparer, par une assiduité merveilleuse, des absences tout-à-fait involontaires. A la suite de ce détail, il traçoit le plan d'une nouvelle histoire de France, accompagnée de Médailles sur les principaux événements de chaque regne; & sa conclusion estoit, que pour se dévouer entièrement aux Lettres, il ne cherchoit qu'à s'assurer le nécessaire, suivant la rigueur des Loix, avant que de fonder son opulence sur les graces qu'il pourroit espérer de la libéralité du Prince.

Ces représentations produisirent leur effet; M. l'Abbé de Vertot fut attendu, il tint parole, & nos exercices se ressentirent aussitôt de sa présence. Il les tourna le plus souvent qu'il luy fut possible, sur des points de l'Histoire moderne qu'il

330 HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE
avoit fort approfondie, de celle de France sur-tout, dont il
estoit également instruit & jaloux.

Nous ne nous engageons pas dans l'énumération des ouvrages qu'il a donnez à l'Académie, depuis la fin de 1703. jusqu'en 1726. que des attaques réitérées d'apoplexie & de paralysie, le mirent hors d'état de sortir de chez luy & d'y travailler; cette énumération seroit trop longue, quand même nous nous bornerions à de simples titres; & elle seroit inutile, parce que nous les avons recueillis avec soin dans les six premiers volumes de nos Mémoires. Nous ne parlerons que de ceux qu'il a fait imprimer séparément, & qui ne nous appartiennent pas moins, tant par la qualité d'Académicien, qu'il y a toujours prise, que parce qu'il ne les a jamais publiez qu'après les avoir soumis à l'examen de la Compagnie, & en avoir lû les morceaux les plus intéressants dans nos Assemblées publiques ou particulières.

Le premier fut son *Traité de la Mouvance de la Bretagne* imprimé en 1710. M. l'Abbé de Vertot, n'avoit pu voir sans une douleur mêlée d'inquiétude, que le nouvel Historien de cette province, en chérissant sur les idées de quelques-uns de ses prédécesseurs, ne se contentoit pas de soutenir comme eux, que nos Rois de la première & de la seconde race n'avoient exercé aucun pouvoir légitime sur le pays des Bretons, & que la cession qu'on disoit qu'ils avoient faite de la Mouvance aux premiers Ducs de Normandie, estoit une pure chimère; mais que de plus, aux endroits où accablé par la multitude des preuves, il ne pouvoit s'empêcher de reconnoître ces mêmes Rois pour Maîtres & Souverains de la Bretagne, il affectoit d'exalter leur puissance & la supériorité de leurs armes, comme si ç'eût esté leur seul titre; & que lorsqu'à la faveur de quelque guerre civile, les Bretons refusoient à nos Rois le service & les tributs ordinaires, il nommoit ces révoltes passagères, des temps de liberté, & parloit de leurs différents Chefs, souvent nez dans la plus vile populace, comme d'autant de Princes généreux qui exposoient leur vie pour rompre les chaînes de la Nation.

Il y avoit déjà près d'un siècle que Nicolas Vignier, Auteur célèbre, s'estoit élevé contre ce paradoxe historique; M. l'Abbé de Vertot en fit encore mieux sentir l'illusion: & nous sommes obligés d'ajouter, comme un fait de notre connoissance particulière, qu'il auroit laissé ce point de Critique dans l'intérieur de l'Académie, si une copie informe de son Manuscrit n'avoit commencé à se répandre, & que ce lieu commun de tant & tant de Préfaces, estoit à son égard une vérité constante, quoyque décréditée.

Divers Auteurs joignirent au Traité de la Mouvance, des Dissertations particulières en faveur du sentiment de M. l'Abbé de Vertot. Ce n'estoit pas ce qu'il souhaitoit le plus, c'estoit une réponse, qui avoit d'abord esté annoncée comme victorieuse, & qui ne parut point du tout, ou du moins qui se réduisit à deux brochûres, dont la plus considérable, donnée sous le nom d'un ami de l'Històrien Breton, & toute remplie de ses louanges, se trouva estre son propre ouvrage. Le Pere le Long en divulgua l'Anecdote dans sa Bibliothèque des Historiens de France; & M. l'Abbé de Vertot jouissoit tranquillement de ce dernier avantage, lorsque les mouvements qui s'élevèrent en Bretagne, quoyqu'heureusement arrêtés par la sagesse du Gouvernement, l'échauffèrent de nouveau. Il se persuada que la prévention ou la mauvaise foy des Historiens modernes de cette province, suffisoient pour y entretenir le germe de l'indépendance & de la rebellion. Et voulant y détruire des préjugés aussi funestes au repos des Peuples, que contraires à la vérité de l'Histoire, il composa un Traité complet de l'établissement des Bretons dans les Gaules, & n'y laissa rien à desirer, soit par rapport à la souveraineté primordiale de nos Rois sur toute la Bretagne, soit par rapport à la vassalité originaire des premiers Bretons qui occupèrent une partie de l'Armorique. L'ouvrage fut imprimé en 1720. & il est resté sans réplique.

Dans l'intervalle du Traité de la Mouvance à celui de l'établissement des Bretons dans les Gaules, il s'occupa d'un travail, sinon plus utile, du moins plus étendu, plus conforme

à son goût, & d'un bien plus grand usage dans la Littérature; il écrivit l'Histoire des Révolutions de la République Romaine, qui parut en trois Volumes au commencement de l'année 1719.

Le succès en est trop connu, & celui des ouvrages de M. l'Abbé de Vertot estoit trop ordinaire, pour nous arrêter présentement à le décrire; nous pourrions seulement observer qu'il n'estoit pas dû à la nouveauté du sujet, & que ce fut principalement ce qui engagea l'Ordre de Malte, qui avoit déjà un grand nombre d'Historiens, & dans presque toutes les Langues vivantes, à jeter les yeux sur luy pour les rédiger en un corps, & donner une nouvelle forme à ses brillantes Annales. Il s'en chargea, & aussi-tôt le Grand-Maître luy adressa un Bref plein de marques d'estime & de reconnoissance; il joignit à ce Bref la Croix de l'Ordre: l'Ambassadeur en personne luy remit l'un & l'autre, & le Grand-Prieur de France luy conféra la Commanderie de Santeny.

La composition de sa nouvelle Histoire de Malte, divisée en quinze Livres, & partagée en quatre Volumes in-quarto, demandoit beaucoup de temps, & le Public prévenu luy en accorderoit peu; il auroit voulu sçavoir à tout moment où il en estoit, quand il finiroit, quand on commenceroit à imprimer: il le sçut enfin, & alors il ne se plaignit que de la lenteur de l'édition; il est vray que les Libraires en firent deux à la fois, & que celle qu'ils avoient destinée aux pays étrangers, n'y fust pas, toute nombreuse qu'elle estoit.

Nous n'avons garde d'oublier que ce fut durant le cours de cette impression que M. le Duc d'Orléans, dont on formoit la Maison, y donna à M. l'Abbé de Vertot une place d'Interprète, qu'il le logea au Palais Royal, & qu'immédiatement après son mariage, il le nomma encore Secrétaire des Commandemens de Madame la Duchesse d'Orléans.

Tels furent les agréments & les avantages que luy valut le talent singulier de bien écrire l'Histoire; nous ne disons pas la fortune, parce qu'après avoir fait à Dieu le sacrifice de son patrimoine même, il n'est pas à présumer qu'il ait jamais aspiré

à rien de plus qu'à une vie exempte du trouble & de la sollicitude des besoins : mais pour les honneurs de l'esprit, qui sont de tous les états, & dont l'ambition ne peut estre qu'utile aux hommes, loin de s'en défendre, il n'oublia rien de ce qui pouvoit les luy assûrer.

Jamais Auteur ne fut plus attentif à choisir des sujets nobles, élevez, capables d'intéresser & d'émouvoir : l'élégance & la pureté de sa diction répondent à la noblesse des sujets; il les expose avec une grande netteté, & le détail des circonstances semble plutôt les embellir que les charger; il exprime les différens caractères par des traits fermes, énergiques & précis, qui peignent l'ame même; ses descriptions vives & animées entraînent le Lecteur, on marche avec l'armée qu'il met en mouvement, & selon qu'il l'a déterminé, on prend part à la victoire, ou l'on gémit sur le sort des vaincus.

Dans son Histoire de la Conjuration de Portugal, il présente une Monarchie qui, assujettie depuis près d'un siècle par un Roy puissant, paroît la province de ses États la plus soumise, & qui en un seul jour change sa destinée. L'entreprise est un secret confié, pour ainsi dire, à la Nation entière, & qui ne transpire par aucun endroit; & l'exécution, que mille incidents peuvent encore arrêter, réussit également par-tout: c'est un embrasement général, qui de la Capitale passe rapidement aux frontières, & même au-delà des mers.

Dans ses Révolutions de Suède, on voit un Prince malheureux & proscrit, qui, du fond des montagnes & des mines obscures qui luy servent d'asyle, porte dans le cœur de leurs plus grossiers habitans, un tel amour de la gloire & de la liberté, qu'à leur tête il s'ouvre un chemin au trône, s'y affranchit de la dépendance, où l'autorité du Sénat, la jalousie des Grands, & la puissance du Clergé avoient tenus les Rois ses prédécesseurs; rend héréditaire une couronne élective, change jusqu'à la religion du pays, & meurt universellement regretté, après avoir regné sans favoris, & gouverné sans Ministres, comme il avoit vaincu sans Généraux.

Rome est, en quelque sorte, le Palais de l'Histoire pour l'Auteur de ses Révolutions : les événements y sont distribués avec un art supérieur ; un art plus grand encore, les peint chacun avec les couleurs qui luy sont propres, & les place dans le jour qui leur convient. On se croit dans les assemblées du Sénat & du Peuple, au champ de Mars, ou sur les bords du Tibre. Rome y paroît formidable, tant qu'elle fait gloire de sa pauvreté, & que le Dictateur comme le soldat, ne subsistent que du peu de terre qu'ils cultivent de leurs mains ; & l'on présage sa ruine, dès que, maîtresse du monde entier, toutes les richesses de l'Univers coulent dans son sein.

Les Annales de Malte, où l'on trouve tant d'actions vraiment Romaines, ne demandoient pas une plume moins exercée à les décrire ; mais la piété y consacre l'héroïsme, & c'est à ce point de vûe, que le judicieux Historien ramene heureusement tout ce qu'il dit d'un Ordre que la charité fit naître, que l'honneur du nom Chrétien & la défense des Lieux saints armèrent contre les Infidèles, & qui toujours en butte à leurs barbares efforts, sçait allier les vertus paisibles de la Religion, à la plus haute valeur dans les combats.

Quand M. l'Abbé de Vertot apportoit à l'Académie des parties détachées de semblables ouvrages, on découvroit bientôt une autre source de leur force & de leur beauté. A peine en avoit-il lû quelques pages, que, s'unissant insensiblement à son sujet, il prenoit enfin réellement la place du Héros, s'abandonnoit à toute l'impétuosité de son courage, & alloit jusqu'à perdre la respiration. Nous l'avons vû de même s'attendrir & verser des larmes avec la mere de Coriolan aux pieds de son fils. Or, s'il est aisé de surprendre la tendresse & la confiance des hommes, par un tissu d'aventures agréablement imaginées & rendues, quelle impression ne doit point faire sur eux, le récit de faits importants, généralement reconnus pour vrais, & encore pleins de cette espèce de vie, qu'un Auteur bien pénétré est seul capable de leur conserver ?

Ce qui n'est peut-estre pas moins digne de remarque, c'est que M. l'Abbé de Vertot avoit près de quarante-cinq ans

quand il composa le premier morceau d'histoire qu'il a donné au public; & qu'il en avoit plus de soixante-dix, quand il acheva celle de Malte, qui a terminé sa course littéraire. Il a encore vécu neuf années entières, mais accablé de tant d'infirmités, & dans une telle langueur de corps & d'esprit, que ce n'estoit plus que la grande habitude au travail, qui de temps à autre luy offroit encore de nouveaux projets, comme les Révolutions de Carthage, & l'Histoire de Pologne, dont il parloit souvent. On luy représentoit qu'il n'estoit pas en état de lire ni d'écrire; il répondoit qu'il avoit assez lû pour composer de mémoire, & assez écrit pour n'estre pas embarrassé de dicter. Toutes ces idées se perdoient le moment d'après; & les seuls ouvrages posthumes qu'on peut espérer de luy, sont quelques Généalogies, & les Ambassades d'Antoine, de François & Gilles de Noailles, en différentes Cours de l'Europe, sous les regnes de Henry II. François II. Charles IX. & Henry III.

Il les avoit écrites dans les premières années qu'il vint à Paris, & sur les Mémoires Originaux que luy en avoit remis la Maison de Noailles, à laquelle il estoit infiniment attaché.

Il mourut au Palais Royal le 15. Juin dernier, âgé de près de quatre-vingt ans révolus.





E' L O G E

DE M. L'EVESQUE DE CASTRES.

Assemblée
publique.
13. Novemb.
1736.

HONORÉ DE QUIQUÉRAU DE BEAUJEU Evêque de Castres, & Associé Vétéran de cette Académie, naquit à Arles le 29. Juin 1655. & fut le second fils d'Honoré de Quiquéran Baron de Beaujeu, & de Thérèse de Grille d'Estoublon sa femme, l'un & l'autre d'une illustre & ancienne famille de Provence. Moréry & ses Continuateurs n'ont fait aucune mention de celle de Quiquéran, mais les Historiens de la province n'ont eu garde de l'oublier. César Nostradamus * la représente par-tout décorée des premières Charges de l'État & de la Cour des Rois de Naples, Comtes de Provence, des deux Maisons d'Anjou; & depuis la réunion de cette province à la Couronne, on y trouve des Chambellans & Maîtres d'Hôtel de nos Rois, des Chevaliers de l'Ordre, des Officiers généraux, & plusieurs Evêques, entre lesquels Pierre de Quiquéran de Beaujeu Evêque de Senez, mérite une considération particulière, car il fut le premier Evêque nommé après le Concordat de Léon X. & de François I. Il le fut à l'âge de dix-huit ans, & ne dut une nomination si singulière qu'au grand nom qu'il s'estoit déjà fait parmi les Sçavans. Une mort prématurée l'enleva à l'Eglise & aux Lettres, & les seuls ouvrages qui nous restent de luy, sont, un magnifique Eloge de sa Patric, sous le titre de *Laudibus Provinciae*, qui a été imprimé plusieurs fois, traduit même en François encore au commencement du dernier siècle; & un Poëme Latin sur le passage d'Annibal dans les Gaules, & son arrivée aux bords du Rhône près de la ville d'Arles.

* Histoire de
Provence.

Gilles Corrozet, dans ses Antiquitez de Paris, décrit le Mausolée qu'on luy éleva aux grands Augustins, où il subsistoit encore de son temps; le Prélat représenté en marbre blanc,

blanc, y paroïssoit soutenu par une Renommée, au milieu des attributs des Sciences & des Arts, & on lisoit au bas deux grandes inscriptions Latines en son honneur, l'une en vers, l'autre en prose.

Ce Mausolée a, sans doute, esté détruit pour quelques arrangements particuliers de l'église; il n'y a plus qu'une simple épitaphe, où il est dit qu'il mourut à vingt-quatre ans, mais la tradition de la famille est qu'il en avoit vingt-six; & que le graveur marquant cette date en chiffre Romain, mit le I. avant le V. au lieu de le mettre après. La même tradition porte que quand on détruisit le Mausolée, le Cardinal de Joyeuse demanda le Buste du Prélat, qui estoit de la main du fameux Pierre Gougeon, de qui sont les bas reliefs de la Fontaine des Innocents.

La famille de Quinquéran a aussi donné à l'Ordre de Malte, des Grands-Prieurs, des Grands-Croix, plusieurs Commandeurs, & quantité de Chevaliers, dont un des plus célèbres a esté Paul Antoine de Quinquéran de Beaujeu, oncle de M. l'Evêque de Castres. Le nombre & le bonheur de ses combats contre les Turcs, luy avoient acquis la réputation d'un des plus grands hommes de mer de son temps, lorsqu'au mois de Janvier 1660. la tempête l'ayant obligé de relâcher dans un mauvais port de l'Archipel, il y fut investi & attaqué par les trente galères de Rhodes, que le Capitan Pacha Mazamamet commandoit en personne; il en soutint le feu pendant un jour entier, & n'y succomba qu'après avoir épuisé toutes ses munitions, & perdu les trois quarts de son équipage. Il estoit chargé de fers, & on le menoit comme en triomphe, quand une seconde tempête beaucoup plus violente que la première, s'éleva, & mit la flotte victorieuse en tel danger, que Mazamamet se vit réduit à implorer le secours de son prisonnier, & ce ne fut pas en vain. Le Chevalier de Beaujeu le sauva par l'habileté de sa manœuvre, & le pénétra de tant d'estime & de reconnoissance, que voulant le sauver à son tour, il supprima sa qualité de Chevalier, & le confondit avec les plus vils

esclaves ; mais le Grand-Vizir, qui en avoit probablement eu avis, demanda à les voir, & ayant reconnu le Chevalier à sa mine guerrière, ou au portrait qu'on luy en avoit fait, il fut mis au Château des Sept-Tours, sans espérance de rançon ni d'échange. La Porte rejetta toutes les propositions qui en furent faites, au nom même du Roy ; & les Vénitiens tentèrent avec aussi peu de succès de le faire comprendre dans le Traité de Candie. Un de ses neveux, âgé seulement de vingt-deux ans, c'estoit le frere aîné de M. l'Évêque de Castres, forma le dessein de l'aller délivrer, & l'exécuta. Il passa à Constantinople avec M. de Nointel notre Ambassadeur ; il eut la liberté de voir le prisonnier, on ne la refusoit à personne dans un lieu aussi sûr, on se contentoit de fouiller au premier corps-de-garde ceux qui se présentoient, d'y retenir leurs armes, jusqu'à de simples couteaux, & même des clefs s'ils en avoient.

Le Chevalier de Beaujeu fut d'abord effrayé d'un projet qui pouvoit avoir les suites les plus funestes ; mais onze années de prison, jointes au goût qu'il conservoit encore pour les entreprises hasardeuses, & à la confiance que luy inspiroit le courage du jeune homme, ne luy permirent pas de balancer long-temps. Dessors, son neveu commença à luy porter chaque fois, une certaine quantité de cordes dont il s'entouroit le corps, & quand ils jugèrent qu'il y en avoit assez, ils convinrent du jour, de l'heure & du signal. Le signal donné, le Chevalier descendit, & la corde se trouvant de quatre à cinq toises trop courte, il s'élança dans la mer qui mouille le pied du Château ; le bruit qu'il fit en tombant fut entendu de quelques Turs qui passôient dans un brigantin, & ils allèrent droit à luy ; mais le neveu arrivant à force de rames dans un esquif bien armé, les écarta, recueillit son oncle, & le conduisit à bord d'un vaisseau du Roy que montoit le Comte d'Apremont son ami, qui le ramena heureusement en France, où il a vécu encore long-temps dans le sein de sa famille, revêtu de la Commanderie de Bordeaux, que le Grand Maître luy conféra immédiatement après son retour.

M. de Tournesfort, dans la relation de son voyage du Levant, a bien dit qu'il n'a pu voir le Château des Sept-Tours, parce qu'on n'y laissoit plus entrer d'Etrangers depuis l'évasion du Chevalier de Beaujeu, qui avoit coûté la vie au Gouverneur ou Caïmacan; mais aucune Histoire, pas même la dernière de Malte, ne s'estant encore chargée de ce détail, si digne cependant d'y trouver place, nous espérons que celle que nous luy donnons ici, ne paroîtra ni étrangère ni surannée.

M. l'Abbé de Beaujeu, né avec presque autant de vivacité que son oncle & son frere, la tourna particulièrement du côté de l'étude; il apprit rapidement les Langues sçavantes, il se rendit profond dans la Théologie, & cultiva l'Eloquence avec une passion, qui fit qu'elle parut toujours en luy plutôt un don de la nature que le fruit du travail. Ses liaisons avec quelques Peres de l'Oratoire, distinguez par les mêmes talents, le déterminèrent à entrer dans leur Congrégation dès l'âge de dix-sept ans; & il n'y estoit encore que Diacre, quand on le chargea d'y professer la Théologie, d'abord à Arles & ensuite à Saumur. Il y prêcha en même temps les Dominicales, avec un succès qui engagea ses Supérieurs à l'employer dans les Missions du Poitou & du pays d'Aunis, où la révocation de l'édit de Nantes les avoit rendues également nécessaires & difficiles. Elles y produisirent un si grand effet, que M. l'Eveque de Nîmes, le célèbre Fléchier, sentant l'avantage dont elles seroient dans son Diocèse, chercha à s'attacher M. l'Abbé de Beaujeu. Il luy conféra un Canonikat de sa Cathédrale; peu de temps après il le choisit pour Grand-Vicaire, & l'honora d'une confiance intime, qui fut bientôt pleinement justifiée.

M. le Maréchal de Montrevel, qui commandoit en Languedoc, informé que le Dimanche des Rameaux les Huguenots ou Fanatiques devoient tenir leur assemblée dans un moulin des fauxbourgs de Nîmes, le fit investir par cinq cens Dragons, avec ordre de le brûler. Du fauxbourg la consternation se répandit dans la ville, le bruit courut qu'on la

brûleroit aussi, qu'on alloit y passer tout au fil de l'épée; & les habitants armez se rendirent à l'église, comme dans un retranchement où ils estoient résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. M. l'Evêque de Nîmes, tout grand Orateur qu'il estoit, n'osa compromettre son ministère avec cette multitude épouvantée & à moitié furieuse; il s'en ouvrit à M. l'Abbé de Beaujeu, qui se chargeant de l'événement, monta en chaire, & parla avec tant de force & d'onction, que le calme, la dévotion même ayant insensiblement succédé au tumulte, le service se fit à l'ordinaire, & chacun retourna chez soy tranquille, presque honteux d'avoir cessé de l'estre.

Il luy falloit de ces occasions subites & imprévûes, pour répondre au feu de son imagination, qui ne s'accommodoit ni de la lenteur de la composition, ni de la contrainte du récit. Il s'estoit accoutumé de si bonne heure à parler sur le champ, que de trois Carêmes entiers qu'il a prêchez, à Aix, à Paris & à la Rochelle, & de quantité d'autres sermons, il n'en avoit pas exactement écrit quatre; il se contentoit d'en bien méditer le sujet, & si quelquefois il en traçoit le plan, c'estoit en Latin, pour se moins assujettir aux termes. Il ne pensoit pas qu'il fût prudent de faire dépendre le sort d'un discours de la fidélité de sa mémoire; il prétendoit même que la naïveté des expressions & le sublime des pensées, s'émuoient toujours un peu sur le papier, semblables à des fleurs, qui, quoyque cueillies avec soin & présentées avec grace, n'ont jamais toute la fraîcheur & tout l'éclat qu'elles avoient sur leur tige naturelle.

Cette grande facilité luy fit beaucoup d'honneur dans les Assemblées du Clergé de 1693. & de 1700. où il fut député du second Ordre. M. l'Evêque de Meaux, Bossuet, en fut frappé, il le combla d'éloges & d'amitié, il luy dit qu'il falloit absolument qu'il s'établît à Paris; & M. l'Abbé Bignon qui pensoit de même, crut y contribuer, en le proposant pour une place d'Associé dans cette Académie, que l'on renouvelloit alors. M. l'Abbé de Beaujeu l'accepta, mais il en fut

peu d'usage; la crainte de manquer à sa vocation, le rappelloit sans cesse à ses premiers exercices, & le Roy luy en sçut gré: Sa Majesté le nomma en 1705. à l'Evêché d'Oleron, dont il parut fort content, quoyque d'un revenu très-médiocre & d'un séjour très-désagréable; heureusement celuy de Castres vint à yaquer avant la signature de la feuille des Bénéfices, & il y fut transféré, non comme à un Evêché infiniment plus riche & mieux placé, mais comme à un poste dont les fonctions étendues & délicates, estoient plus proportionnées à ses talents.

Le nouvel Evêque de Castres, parfaitement instruit de ses devoirs, fut l'homme du monde le plus empressé à les remplir; il fixa son départ au lendemain du jour même qu'il devoit prêter serment de fidélité entre les mains du Roy, qui luy dit, lorsqu'il prit ainsi congé de luy: *C'est bientôt, mais c'est bien fait*; & depuis ce temps-là jusqu'à celuy de sa mort, dans un espace de trente années, il n'est presque sorti de son Diocèse que pour les Assemblées des Etats de Languedoc, pour les Députations de la Province ou celles du Clergé.

En arrivant à Castres, il commença par y établir un Séminaire, qu'il a soutenu dans les temps les plus difficiles, & qu'il a rendu utile à l'Eglise, autant par ses instructions que par ses bienfaits. Il y trouva encore dans les fonds de son économie & de sa charité, de quoy construire ou relever des Temples, de quoy subvenir aux nécessitez publiques & particulières, & il n'y eut aucune des fonctions du Sacerdoce qu'il ne remplît avec une serveur & une dignité capables d'augmenter le respect des Fidèles & le zèle des Ministres. En voici un exemple singulier. Le Prédicateur de sa Cathédrale ayant dit dans son premier Sermon de Carême, qu'il ne pouvoit prêcher que trois fois la semaine, M. de Castres, qui n'en estoit point prévenu, se leva, promit de le remplacer les autres jours, & le fit avec un concours prodigieux de la Ville & des environs.

La première fois qu'il reparut à la Cour, fut en 1711.

pour la présentation du Cahier des États : sa harangue au Roy fut extrêmement applaudie, & ce qu'il dit à M. le Duc de Bourgogne des affaires naissantes de l'Église, le toucha au point, qu'il voulut en conférer plusieurs fois avec luy.

A son retour en Languedoc, & pendant la tenue des États, la province perdit un Evêque, M. l'Evêque de Lavaur, Mailly, & l'on mit en question si on luy feroit, suivant l'usage, une Oraison funèbre, parce qu'on touchoit à la fin des Séances, & qu'il ne paroïsoit pas possible de s'en acquitter dans cet intervalle; M. l'Evêque de Castres ne s'en tint pas à opiner qu'elle fût faite, il offrit de la faire le jour même des obsèques, & l'on prétend que c'est un des plus beaux discours qu'il ait prononcez.

Enfin en 1715. le Roy estant mort, dans le temps de l'Assemblée générale du Clergé qui se tenoit à Paris, M. l'Evêque de Castres qui en estoit, & qu'on avoit déjà chargé de la rédaction de quelques Censures, fut encore choisi pour prononcer à Saint-Denys l'Oraison funèbre de ce Monarque, dont les louanges estoient depuis long temps le chef-d'œuvre ou l'écueil des Orateurs du premier ordre.

Cette pièce d'Eloquence, qui est la seule qu'il ait abandonnée, ou plutôt qu'il n'ait pu dérober à l'impression, excite sans doute de justes regrets sur la perte des autres; mais nous avons déjà assez insinué combien il luy eût esté difficile, pour ne pas dire impossible, de donner cette satisfaction au Public, dans l'habitude qu'il avoit acquise de produire sur le champ, ou de composer sans écrire. Il ne prenoit guères la plume que pour des Mandemens, des Lettres & Instructions Pastorales, dont il falloit nécessairement publier & répandre des copies uniformes, & dont il nous appartient tout au plus de rapporter les titres : ainsi, nous nous contenterons de dire qu'il y en a sur l'établissement de son Seminaire, sur les maladies contagieuses de Provence & de Languedoc, sur l'incendie de Castres, sur les abus de la mendicité, sur la Légende de Grégoire VII. sur le Concile d'Embrun, & quelques autres

points de doctrine, à la tête desquels il a presque toujours mis ces mots: AIMEZ LA PAIX ET LA VÉRITÉ.

Il tempéroit l'austérité de ses mœurs & les occupations sérieuses de son état, par l'aménité des Lettres; il ne se passoit point de jour qu'il ne leur donnât quelques heures, & peu à peu il s'étoit formé une ample bibliothèque, dont la plupart des livres se trouvent notés de sa main: il portoit dans la société une douceur & un enjouement qui en faisoient les délices; il y joignoit le don des faillies & des bons mots, sans que jamais personne s'y trouvât intéressé: ami sûr, quelquefois délicat, toujours incapable de devenir ennemi, ou seulement de le seindre, pour paroître ensuite plus facile ou plus généreux.

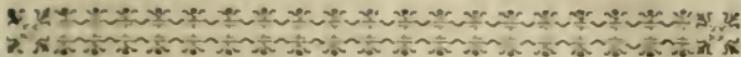
Sa famille, qui étoit nombreuse, a eu, après les pauvres, une grande part à sa tendresse: neveux, cousins, petits-neveux, il les a tous élevés ou fait élever avec soin; mais il n'a songé à leur établissement, qu'après avoir construit à neuf tout le Chœur de sa Cathédrale, & bâti le grand Hôpital de Castres. Recevez, leur disoit-il, ce que je puis en conscience prendre sur moy pendant ma vie; je ne vous laisseray point de dettes, mais point de richesses; ne vous ressouvenez de votre ancienne splendeur, que pour faire un meilleur usage de la médiocrité actuelle de votre fortune. Ne regardez, ajoûtoit-il, tout l'éclat de la noblesse, que comme une obligation plus essentielle de ne jamais rien faire qui n'en soit digne; c'est une espèce de vernis qui relève les graces d'une peinture exquise, & rend plus sensibles la rudesse & les inégalitez d'un pinceau vulgaire. Il blâmoit sur-tout ceux qui, non contents de ce que l'Histoire générale ou des titres particuliers leur fournissent, se forment des origines fabuleuses, ou qui sur de simples rapports de noms, croyent pouvoir impunément se lier aux plus grands personnages de l'Antiquité; & on a trouvé à ce sujet sur un de ses livres, à côté du nom de Cicéron écrit en Grec, ΚΙΚΕΡΩΝ, & par-là très-approchant de celui de QUIQUÉRAN, une note dont le sens est, qu'il seroit aussi ridicule

344 HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE
d'affecter d'en descendre, qu'il seroit heureux de pouvoir luy
ressembler.

Plein de ces sentiments, & déjà chargé de plus de quatre-vingts ans révolus, M. de Castres se proposa au printemps dernier, la consolation de revoir encore sa famille & sa patrie, mais il est peu de printemps pour un tel âge; la fièvre le prit en chemin, elle ne fit qu'augmenter à Arles, & il y fut surabondamment attaqué d'une fluxion de poitrine, dont il mourut le 26. de Juin, avec le seul regret de n'avoir pu réserver ces derniers instans à l'édification de son Diocèse, & de se trouver à cet égard, dans le lieu même de sa naissance, comme au fond d'une terre étrangère.



ELOGE



E L O G E
D E M. I S E L I N.

JACQUES CHRISTOPHLE ISELIN naquit à Basle le douzième Juin 1681. de Jean Luc Iselin Assesseur de la Justice, & Membre du Grand-Conseil de ce Canton, & de Marie Salomé Birr sa femme.

Assemblée
publique.
12. Novemb.
1737.

La Famille Iselin, originaire du Duché de Wirtemberg, s'établit en Suisse vers les commencements de la révolution; & la Chronique d'Urfisus remarque qu'elle donna à la République naissante, d'excellents sujets pour les Emplois militaires & pour les fonctions de la Magistrature; pour l'augmentation du commerce, & le progrès des Lettres.

Comme cette dernière partie est celle qui fixe le plus nos regards, nous observerons que l'ayeul & le bisayeul de M. Iselin avoient esté disciples, l'un du fameux Alciat, l'autre du célèbre Cujas; & que chargez à leur retour à Basle, d'y enseigner le Droit Public suivant les principes & la méthode de leurs Maîtres, ils jettèrent les premiers fondemens de la réputation de cette Université.

Le pere de M. Iselin avoit aussi beaucoup de goût pour les Sciences, mais admis de bonne heure aux Charges de l'Estat, & obligé d'ailleurs de donner des soins à une Manufacture considérable qui s'estoit formée dans sa maison, ce goût tourna au profit seul de ses enfans, dont M. Iselin estoit l'aîné.

Deux faits singuliers, imprimez dans le temps même, nous apprennent quel fut le succès de ses études. Le premier, c'est qu'estant au Collége, on ne l'appelloit communément que le Prince de la Jeunesse, PRINCEPS JUVENTUTIS. Le second, c'est qu'au sortir de Rhétorique, & ayant à peine 14. ans accomplis, il fut choisi pour répondant par un de ceux qui disputoient au concours la Chaire en Langue Grecque qui

estoit vacante. C'est l'usage de la plûpart des Universitez d'Allemagne, & de celle de Basle en particulier, lorsqu'il y vaque une Chaire en quelque Faculté que ce soit, ceux qui ont les grades & les qualitez nécessaires pour y prétendre, s'y présentent, subissent un examen, & demandent à traiter un sujet, dont ils disposent le programme en forme de thèses; & pour donner à cet acte public un air d'appareil & de dignité, ils choisissent parmi les Etudians, celuy qu'ils croient le plus capable de bien répéter un argument, & de répondre aux premières objections, se réservant à prendre la parole quand la difficulté augmente, & demande une solution de main de Maître, ce qui arrive bientôt, parce que ce ne sont pas de ces objections d'ami, de ces arguments prévûs, qu'une dangereuse politesse a introduits pour donner à de simples efforts de mémoire, les apparences d'un profond sçavoir. Tous les coups sont portez par des Concurrents déterminez à vaincre, ou par des Juges intéresséz à ne couronner que le plus digne.

M. Iselin surprit d'abord l'Assemblée, en répétant tout de suite en Grec, les arguments qui ne se faisoient qu'en Latin, & bien plus encore, en expliquant luy-même les passages obscurs d'une infinité d'Auteurs Grecs dont on demandoit le sens, ou dont on opposoit la contrariété; de sorte que le Docteur, le véritable Souûtenant, quoiqu'habile, puisqu'il obtint la même Chaire quelques années après, la manqua cette fois-là, pour avoir eu un répondant qui ne lui laissoit rien à dire.

Avec de telles dispositions & un grand amour pour les lettres, M. Iselin ne pouvoit manquer de s'y faire un nom; il commença par des pièces de poésie, dont plusieurs furent imprimées; il donna ensuite des dissertations sur les Historiens Latins des meilleurs siècles, qui furent si favorablement reçues, que la Chaire d'Eloquence & d'Histoire de l'Université de Marbourg ayant vaqué, M. le Landgrave de Hesse l'y fit nommer, sans aucun concours, quoyqu'Etranger, quoyqu'absent, & âgé seulement de 23. ans.

Sensible à cette distinction , il en fit aussi-tôt de grands remerciemens , & au Landgrave , & à l'Université ; mais il leur demanda un mois de délai , pour régler quelques affaires importantes qu'il ne lui convenoit pas d'abandonner ; & dès-là qu'il les qualifioit d'importantes , on s'imagine bien qu'elles ne pouvoient regarder que la littérature , aussi la regardoient-elles.

Il y avoit plus de deux ans que M. Iselin se livroit à une estude profonde de la Théologie & des Langues Orientales ; déjà même il avoit publié des remarques critiques contre le sentiment de M. l'Évêque de Meaux (Bossuet), sur les Visions de l'Apocalypse , & dans le temps qu'on luy annonçoit sa nomination à la Chaire d'Histtoire de l'Université de Marbourg , celle d'Hébreu de l'Université de Basse devenoit vacante par la mort du célèbre Jean-Jacques Buxtorff , dans la famille de qui elle sembloit héréditaire par les talens & par une possession de plus de cent années. M. Buxtorff laissoit bien un neveu de son nom , & capable de le soutenir ; mais retiré depuis long-temps au Bourg d'Aristorf dont il estoit Pasteur , il avoit jusque-là résisté à toutes les sollicitations qui le rappelloient à Basse. M. Iselin crut que ce seroit manquer à sa patrie & à sa vocation , s'il ne se présentoit au moins pour le remplacer ; il se présenta donc , & réduisit en forme de programme de thèses , une sçavante dissertation sur le génie des Langues Orientales , & sur les versions du Nouveau Testament. Cependant , on vint heureusement à bout de déterminer le neveu de M. Buxtorff ; & M. Iselin qui l'avoit souhaité plus que personne , déclara à l'instant qu'il ne concouroit point avec luy , & partit pour se rendre à Marbourg.

Il ignoroit que dans cet intervalle , les Professeurs de Marbourg , fâchez de la préférence qu'on luy avoit donnée sur les Sçavans du pays , & comptant sur les bons offices du Chancelier de Hesse , qui avoit un proche parent au nombre des compétiteurs , n'avoient rien oublié pour faire changer le choix du Prince. Ils luy avoient insinué qu'un

homme de l'âge de M. Iselin, soustiendroit mal le poids & la réputation d'une des premières Chaires de l'Université; ils ajoûtoient que les différentes connoissances auxquelles il s'estoit successivement appliqué, ne permettoient pas de croire qu'il en eût acquis foncièrement aucune, & il n'en falloit, disoient-ils, d'autre preuve, que la lettre même qu'il leur avoit écrite, où ils trouvoient des expressions de la plus basse & de la plus mauvaise Latinité. Mais le Landgrave s'estant contenté de répondre, qu'on en jugeroit encore mieux quand il seroit en plein exercice, il arriva sans le moindre soupçon; & ceux mêmes qui l'avoient le plus deservi, l'accompagnèrent à l'Audience du Prince, quand il luy fut présenté.

Le Landgrave les reçut fort gracieusement, il leur parla des devoirs de leur estat, de l'union qui devoit regner entr'eux; tournant ensuite la conversation sur des choses purement de goût, & y mêlant, comme par habitude, des mots Latins de temps à autre, il se servit de quelques-unes de ces expressions qu'il avoit tant ouï blâmer, puis s'adressant à M. Iselin, il luy demanda, comme pour s'instruire, si elles estoient bien Latines, parce qu'il luy en échappoit souvent qui ne l'estoient guères. M. Iselin, sans songer peut-estre qu'il les eût jamais employées, l'assûra qu'elles estoient Latines & très-Latines; le Landgrave feint de craindre qu'il ne les approuve en ce moment, par un excès de politesse trop ordinaire envers les Princes, & M. Iselin de protester que non, & de les justifier aussitôt par des passages de Tacite, de Tite-Live & de Cicéron, tandis que ses Collègues s'entregardoient comme des Conjurez qui se croyoient découverts, & livrez à un ennemi puissant. Mais le Landgrave n'alla pas plus loin; il jouit de leur inquiétude sans en rien témoigner, & ce ne fut que long-temps après, que voulant s'attacher davantage M. Iselin, il luy avoua que cette discussion n'avoit pas esté un effet du hazard.

En prenant possession de la Chaire d'Eloquence & d'Histoire, il prononça un discours Latin sur la liaison intime des

talents de l'Orateur & des qualitez de l'Historien, & sur la nécessité de s'appliquer également à les acquérir. *De arctissimo Eloquentiæ & Historiarum in studiis vinculo.* Et ce discours, que l'Université même fit imprimer, produisit un grand effet; le nouveau Professeur eut toujours l'Auditoire le plus nombreux, & il compta des Souverains entre les disciples à qui il vouloit bien donner des leçons particulières.

Le Baron de Malsbourg, de la première Noblesse de Hesse, souhaita que son fils pût prononcer en public, un panégyrique du Landgrave de la façon de M. Iselin; & il assortit si heureusement au sujet, les graces & les ornements du discours, qu'il fut regardé dans toute l'Allemagne comme un chef-d'œuvre en ce genre. Le Landgrave luy-même, le chargea, à son tour, de l'Éloge funèbre du Général Keller qu'il aimoit, & à qui il avoit donné le commandement de ses troupes; il le choisit encore pour rendre un semblable tribut d'honneur à la mémoire de la Princesse Royale de Prusse, première femme de son fils le Prince héréditaire de Hesse, aujourd'huy Roy de Suède. Enfin, dans les divers Actes que M. Iselin fit soutenir sur l'Histoire ancienne & moderne, il y en eut un sur le regne & la domination des Mages dans la Perse, qui eut un succès étonnant; & ce détail, qui n'est rien moins que surchargé, ne contient qu'un espace de deux ans, depuis 1704. jusqu'à 1706. que l'Université de Basle, qui n'avoit jamais perdu son éleve de vûe, le rappella dans une conjoncture aussi triste pour elle qu'honorable pour luy.

Il s'agissoit d'y remplir la Chaire d'Histoire, vacante par la mort de M. Hoffman, si connu par ses ouvrages, & sur-tout par le grand Dictionnaire qui porte son nom. M. Iselin y fut dans le moment nommé par acclamation, & on l'apprit à Marbourg sans avoir eu le loisir de le craindre; car loin qu'il y reflât encore ombre de jalousie sur son compte, il y estoit si généralement estimé pour ses talents, & si généralement aimé pour le caractère de son esprit, que la faveur même dont le Prince l'honoroit, ne luy pouvoit plus nuire. On proposa au Landgrave d'essayer de le retenir par de nouveaux avantages.

mais il jugea que ce seroit l'offenser, & il voulut marquer plus noblement la peine que ce changement luy faisoit. Il pria M. Iselin de nommer luy-même son successeur; & ayant indiqué un de ses Condisciples de Basle, l'Université l'adopta avec tant de confiance & d'empressement, qu'il arriva & fut installé à Marbourg, avant que M. Iselin en partît. Alors, le Prince luy fit un présent de cinq cens volumes de bons livres, & luy donna auprès de sa République, des Lettres de Récréance, comme il eût fait à un Ambassadeur.

M. Iselin augmenta encore par ses travaux, l'éclat que M. Hoffman avoit donné à la Chaire d'Histoire de l'Université de Basle; mais nous ne parlerons plus de ses Thèses, Harangues & autres Discours de ce genre, il est aisé de s'en former une juste idée sur ceux de Marbourg, & il seroit difficile de les varier dans le récit, comme il les varioit dans l'exécution. Il est plus important de remarquer qu'au milieu de cette Littérature aimable & riante qui sembloit l'occuper tout entier, il n'y avoit point de jour qu'il ne réservât quelques heures à son étude favorite des Langues Orientales, de l'Écriture sainte, des Conciles, des Peres de l'Église; & qu'une Chaire de Théologie ayant vaqué quatre ans après son retour à Basle, il la desira, l'obtint, & s'y consacra inviolablement.

De-là naquirent aussi quantité d'ouvrages d'un goût tout différent, & dont les principaux sont, des Dissertations sur le Canon du Nouveau Testament, d'autres sur l'insuffisance de la Religion naturelle, sur l'abrogation des Cérémonies légales, sur les Propheties concernant la Ville de Tyr, & sur les Controverses de l'Église Anglicane.

Ajoutons que M. Iselin dévoué en même temps au Ministère évangélique de son Canton, y prêchoit souvent, tantôt en François, tantôt en Latin, tantôt en Allemand, suivant l'usage & la nature des églises: ses Sermons Allemands sont les seuls qu'il ait fait imprimer pour la consolation de sa mere, qui n'estoit plus en état de l'aller entendre. Ajoutons encore que le soin de la Bibliothèque de l'Université de Basle, qui est une Bibliothèque publique & nombreuse, luy fut confié,

qu'il l'a considérablement augmentée, & que, soit pour son utilité particulière, soit pour celle des Sçavans qui le consultoient, il en a conféré les Manuscrits les plus importants, & mis à la tête de chacun, le résultat de ses collations, pour en épargner la peine à ceux qui luy succédoient.

Une correspondance infiniment étendue, & qui auroit absorbé tout le temps d'un homme moins laborieux, fut le fruit ou la peine d'un zèle si marqué. Il répondoit en François, en Italien, en Espagnol, en Anglois, aux lettres qu'on luy écrivoit en ces Langues-là, & n'avoit cependant jamais voyagé qu'en France, où il estoit venu deux fois; la première à l'âge de dix-sept ans, qu'il parcourut le Dauphiné, la Provence & le Languedoc, copiant les Inscriptions, mesurant les restes d'Amphithéâtre, dessinant les Arcs de Triomphe & les autres Antiquitez que cette partie de la France présente abondamment aux Curieux; ce premier voyage n'avoit esté que de six mois. En 1716. il prit d'autres arrangements pour venir à Paris, passer de-là en Angleterre, & s'en retourner par la Hollande & l'Allemagne; mais il s'arrêta à Paris au-delà même du temps prescrit pour le tout, & l'Université de Basle obligée de le rappeler, le rappella, à son ordinaire, par quelque nouvelle marque de distinction; elle luy conféra, en son absence, la dignité de Recteur.

Il emporta avec l'estime & les regrets de tous les Sçavans qu'il avoit fréquentés à Paris, une haute idée de nos établissemens littéraires, & une vénération singulière pour Monsieur le Chancelier, avec qui il avoit eu plusieurs conférences sur des points de Littérature, d'Histoire, de Théologie même, & qu'il avoit trouvé sur chacun toujours aussi profond, & communément plus sublime, plus délicat & plus perçant que ceux qui paroissoient en avoir fait le principal objet de leurs études.

Dans une de ces conférences, il fut question du Concile de Basle: Monsieur le Chancelier avoit extrêmement à cœur qu'on en donnât une bonne histoire; il en avoit luy-même rassemblé ou fait rassembler bien des matériaux épars, &

M. Baluze s'estoit chargé de les mettre en œuvre. Mais il estoit persuadé que l'on en devoit trouver à Basle un plus grand nombre encore que nous ne connoissions point, & M. Iselin se présentoit trop à propos pour qu'on négligeât de s'en éclaircir. Personne, en effet, ne pouvoit en rendre un meilleur compte; toutes ces pièces sembloient estre entre ses mains, & rien n'auroit esté plus surprenant que le détail qu'il en fit, s'il ne l'avoit commencé par le récit d'un fait que sa modestie ne luy permettoit pas de supprimer, & que l'envie de se faire valoir, auroit fait regarder à tout autre au moins comme inutile. Ce fait estoit que M. Lenfant Chapelain du Roy de Prusse, qui venoit de publier l'Histoire du Concile de Constance en deux Volumes in-quarto, se proposant de donner de même celle du Concile de Basle, & ayant aussi jugé qu'il devoit y avoir sur cela beaucoup de choses dans les Archives de la Ville ou dans la Bibliothèque de l'Université, il avoit engagé le Roy son maître à en demander la communication; mais que le Magistrat n'ayant jamais voulu consentir à la sortie ni au déplacement d'aucun des Originaux, il s'estoit contenté des extraits qu'on luy en avoit offerts, & que c'estoit luy (M. Iselin) qui avoit esté chargé de les faire.

Monsieur le Chancelier, accoûtumé à penser en Grand, & à chercher la perfection en tout, luy dit que ces extraits, dont il offroit généreusement les duplicata écrits de sa main, quelque exacts qu'on dût les supposer, n'estoient cependant rien au prix d'une copie toute entière, si on pouvoit l'avoir, quelle que fût la dépense ou la longueur du travail; car dans le nombre prodigieux de pièces qu'il indiquoit, il y en avoit qui formoient seules de très-gros Volumes.

Telle estoit, entr'autres, une Histoire ou ample Journal du Concile, rédigé par un des Membres de l'Assemblée, Jean de Ségovie, Docteur Espagnol, que l'Université de Salamanque y avoit député, & dont Ænéas Sylvius, alors Secrétaire ou Agent du Concile, & depuis Pape sous le nom de Pie II. parle magnifiquement en cinq ou six endroits de son ouvrage. Ce Journal, totalement oublié, consistoit en deux
grands

grands Volumes in-folio écrits à deux colonnes, d'un caractère assez ferré; & ce qui marque le cas qu'on en faisoit, sans doute, dans le temps, c'est qu'on en avoit déposé tout à la fois deux exemplaires, l'un en papier, l'autre en velin, dans la Bibliothèque des Cordeliers de Basse, où le Concile s'estoit assemblé; & que lors du changement de Religion, ces deux exemplaires avoient esté soigneusement transportez de la Bibliothèque des Cordeliers dans les Archives de la Ville.

M. Iselin ne put disconvenir de l'extrême différence & du peu d'utilité de ses extraits, en comparaison des copies entières, dont la première proposition l'avoit effrayé; il prépara les voyes, & sur les espérances qu'il donna, on demanda au Magistrat de Basse, & le Magistrat de Basse permit de faire copier sur les lieux tout ce que l'on souhaitoit.

Monsieur le Chancelier choisit pour cette opération une personne intelligente, qui la consumma heureusement dans l'espace de deux années, avec le secours de M. Iselin, qui, chargé par la République d'administrer les Originaux, en facilitoit la lecture, guidoit les Copistes, prévenoit ou corrigeoit leurs fautes, & faisoit assez souvent des notes séparées, pour l'intelligence du texte.

Quand ces copies furent achevées, on voulut leur donner la plus grande authenticité qu'il seroit possible: on demanda qu'elles fussent collationnées contradictoirement avec le Commissaire du Roy en cette partie, qui estoit M. l'Abbé Jourdain Secrétaire de la Bibliothèque de Sa Majesté, par telle autre personne qu'il plairoit au Magistrat de nommer, & qui fut encore M. Iselin; on les fit ensuite légaliser au nom de la République, représentée par les Officiers du Corps de Ville. Enfin, on poussa l'exaëlitude & le scrupule au point, que la copie du premier volume de l'histoire du Concile par Jean de Ségovic, n'ayant pu se faire d'abord que sur l'exemplaire en papier, parce que celui de velin estoit égaré, dès que M. Iselin eut donné avis qu'on l'avoit retrouvé, M. l'Abbé Jourdain reporta sa copie à Basse, pour la faire surabondamment collationner & légaliser en conformité des deux exemplaires.

Toutes ces pièces rangées par ordre de dates & de matières, font aujourd'hui à la Bibliothèque du Roy, un corps de trente-trois volumes in-folio, dont on peut user aussi sûrement & bien plus commodément que des originaux : qu'on les joigne aux différentes collections qu'on y avoit déjà faites sur le Concile de Basle, c'est la source la plus pure, la plus abondante où puisse jamais puiser quiconque en entreprendroit l'histoire. Heureux ! si cette digression naturellement liée à l'éloge de M. Iselin, faisoit renaître icy quelque plume digne du projet de Monsieur le Chancelier, dont l'ouvrage posthume de M. l'Enfant n'a pas éteint le desir, & dont la mort de M. Baluze a fort éloigné l'accomplissement.

Pour M. Iselin, s'il eût esté susceptible de quelqu'autre récompense que des honneurs littéraires qu'il méritoit si-bien d'ailleurs, il l'auroit eue ; mais la seule chose à laquelle il se montra sensible, ce fut de pouvoir remplir dans cette Académie la place d'Honoraire Étranger de feu M. Cuper son ami, & l'Académie y songeoit elle-même, quand Monsieur le Chancelier en fit la proposition. M. Iselin en regarda le succès comme une de ces victoires que remportoit enfin aux grands Jeux de la Grèce, un Athlète déjà distingué dans quelques combats particuliers, & il l'exprima d'une manière très-ingénieuse en envoyant à l'Académie une Dissertation où il attaque le sentiment de M. Spanheim & de M. Vaillant sur le véritable sens de l'Inscription abrégée de plusieurs Médailles antiques frappées à l'occasion de ces Jeux : *CERTAMEN SACRUM PERIODICUM OECUMENICUM ISELASICUM*. La difficulté & la différence de leurs opinions, roulent uniquement sur le mot abrégé *PER*. que M.^{rs} Spanheim & Vaillant ont rendu par *PERIODICUM*, & que M. Iselin prétend ne pouvoir signifier que *PERIODICUM*. Il est inutile de rappeler ici les raisons qu'il en donne, elles sont rapportées fort au long dans le cinquième volume des Mémoires de l'Académie. Mais il ne faut pas croire que ce fût là son premier ouvrage sur pareils points d'Antiquité ; il en avoit déjà publié beaucoup d'autres, ou séparément, ou dans les Journaux d'Allemagne.

Tels sont ceux où il traite des siècles des Hébreux, où il explique des Inscriptions antiques trouvées à Moudon & à Trieste; où il examine la prétendue éternité du monde, démentie par les plus anciens monuments; où il détermine ce que l'on doit penser sur les Géants dont parle l'Écriture, & du dessein attribué à Tibère, de mettre J. C. au nombre des Divinités étrangères à qui on rendoit un culte à Rome.

La sécheresse & l'ennui, attachés à tout ce qui a un air de Catalogue, nous font passer sous silence les différentes éditions qu'il a procurées; même celle du Dictionnaire de Morery traduit en Allemand, dont il avoit remanié presque tous les articles, & où il a mis deux sçavantes Préfaces, l'une à la tête du premier volume, l'autre à la tête du troisième.

Quand nous parlons ici des Académiciens avec qui nous avons long-temps vécu, les moindres faits nous intéressent, & notre attention est une suite de l'estime ou de l'amitié que nous avons pour eux; il n'en est pas de même des Étrangers: personnellement connus d'un très-petit nombre, presque ignorez des autres, leur réputation plus ou moins étendue, suffit à tous, & ne peut que perdre dans les détails, s'ils ne sont d'un merveilleux que la vie ordinaire des gens de Lettres ne comporte point. Cependant nous ne nous dispenserons pas de dire encore, que M. Iselin, grave par état, surchargé d'occupations sérieuses, & devenu fort valétudinaire, cultivoit toujours avec le même plaisir & la même facilité, le talent de la Poësie Latine, qui avoit fait les premières délices de sa jeunesse: en voici une preuve anecdote qui mérite d'être conservée.

Peu de temps avant que M. le Marquis de Beretti-Landi Ambassadeur d'Espagne en Suisse, passât avec le même caractère en Hollande, il demanda au Magistrat de Basse la destitution d'un Maître de Poste, qu'il accusoit de luy avoir retenu quelques paquets; & le Magistrat, qui ne pouvoit le destituer sans formalitez, ayant commencé des informations qui ne produisoient rien, le Ministre impatient voulut s'en faire raison luy-même: il fit enlever la malle du Courrier qui

venoit de Francfort; & comme on estoit dans le temps de la Foire, cet Ordinaire intercepté, jetta tout le commerce de Basse dans une grande consternation. On s'assemble, les soupçons tombent tous sur le Ministre d'Espagne, on luy fait une Députation à Lucerne, lieu de sa résidence; & le Magistrat sçachant les bontez qu'il avoit pour M. Iselin, l'oblige à se joindre aux Députez. Ils partent, arrivent, & haranguent le le même jour Son Excellence, qui paroît ne sçavoir ce que c'est, les retient à souper, leur fait grande chère, & ne répond que par des gentilleses à tout le pathétique dont ils l'accablent. Au sortir de table, M. Iselin prend un moment pour luy faire ses instances particulières, comme il en estoit convenu, & le Ministre luy dit : *Mon cher Docteur, vous me feriez sur cela en un quart d'heure les cent plus beaux vers du monde, que ce seroit Latin perdu.* Toute la compagnie se retira, & M. Iselin trouvant par hazard de l'encre & du papier sous sa main, il fait, à plume courante, une Epître de cent & tant de vers, qu'il envoie au bout d'un quart d'heure à M. l'Ambassadeur qu'on deshabilloit; il les lit, les relit, se couche, ne peut de toute la nuit se les ôter de la tête, & finit par imaginer les moyens de le satisfaire sans se compromettre. Le lendemain les Députez prêts à repartir, se rendent au lever de Son Excellence, qui leur tient toujours le langage de la veille, & dit seulement à M. Iselin, qui le regardoit avec des yeux de Poëte, ce vers si connu :

Carmina vel Carlo possunt deducere Lunam.

Ils revenoient ainsi sans espérance, & M. Iselin n'osoit marquer le peu qu'il en avoit conçu, lorsque dans un village de la route, on leur dit qu'un Cavalier qui alloit à toute bride, avoit laissé tomber le matin à la pointe du jour, une petite malle dont il seroit sans doute fort en peine; ils se la firent apporter, & reconnurent aussi-tôt que c'estoit celle qui faisoit l'objet de leur Mission.

M. le Marquis de Beretti-Landi, en me contant cette
 * En 1720. histoire à la Haye *, m'ajoutoit qu'il avoit esté si frappé de

Heureux naturel & de la fécondité du génie de M. Ifelin, qu'il avoit joint une copie de son Épître, aux dépêches par lesquelles il rendoit compte à la Cour de Madrid de tout ce qui s'estoit passé; que le Roy estoit entré à merveille dans la plaisanterie, & que luy, au retour de son courrier, il estoit allé exprès à Basle, pour voir son ami, & luy dire qu'Auguste approuvoit ce que Mécénas avoit fait pour Virgile.

M. Ifelin mourut d'une fluxion de poitrine, le 13. du mois d'Avril dernier, dans la cinquante-sixième année de son âge, ayant esté deux fois Recteur de l'Université, & neuf fois élu Doyen de la Faculté de Théologie. Il avoit une belle Bibliothèque qu'il a substituée à ses neveux; il a légué à celle de l'Université, une somme de cinq mille livres pour l'acquisition de quelques livres qui y manquoient, & luy a laissé de plus ses Commentaires sur la Chronique d'Ursifius, auxquels il travailloit depuis long-temps.



MEMOIRES
DE LITTERATURE,
TIREZ DES REGISTRES
DE L'ACADEMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES LETTRES.

DEPUIS L'ANNEE M. DCCXXXIV.
JUSQU'EN L'ANNEE M. DCCXXXVII.

2. 1811 (1812) 7. 1811
1811 (1812) 7. 1811
1811 (1812) 7. 1811
1811 (1812) 7. 1811
1811 (1812) 7. 1811
1811 (1812) 7. 1811
1811 (1812) 7. 1811
1811 (1812) 7. 1811
1811 (1812) 7. 1811
1811 (1812) 7. 1811



MEMOIRES
DE
LITTERATURE,

*Tirez des Registres de l'Académie Royale
des Inscriptions & Belles-Lettres.*

DISSERTATION
SUR LES HYMNES DES ANCIENS.

Par M. l'Abbé SOUCHAY.

PREMIERE PARTIE.



A matière que je me suis proposé de traiter, embrasée, pour ainsi dire, tout le système religieux des Anciens; il m'a paru cependant que je devois encore l'envisager du côté de la Poésie & du côté de l'Histoire. Si les Hymnes appartiennent à la Religion, ils appartiennent aussi à la
Mem. Tome XII.

Assemblée
publique
du 15. Avril
1738.

Poësie, dont ils forment une espèce particulière, & à l'Histoire, dont ils sont en général un des premiers monuments. J'établiray d'abord le caractère des Hymnes anciens, par rapport à la Religion & à la Poësie, j'examineray ensuite quelle peut en estre l'utilité pour l'Histoire.

Le mot *Hymne* vient, selon quelques Grammairiens, du Grec *ὑμεῖν*, qui signifie, louer, célébrer; mais *ὕμνιον* qui a précisément la même acception, en est la véritable étymologie. L'Hymne est donc, suivant la force du mot, une louange, soit qu'il employe le langage de la Poësie, comme les Hymnes d'Homère & de Callimaque, soit qu'il se borne au langage ordinaire, comme les Hymnes de Platon & d'Aristide. Mais si on fait attention à son principal & plus noble employ, c'est une louange à l'honneur de quelque divinité, *ὑμνος ἢ εἰς Θεὸν ᾠδή*, dit un Scholiaste.

Schol. Sophocl.

Les Hymnes ont fait dans tous les temps, une partie essentielle du culte religieux. Sans parler encore des Grecs, ni des Romains; en Orient, les Chaldéens & les Perses; les Gaulois, les Lusitaniens en Occident, toutes les Nations enfin, soit barbares ou policées, ont également célébré par des Hymnes ou des Cantiques, les louanges de leurs Dieux. Quelle a pû estre l'origine d'un usage si général?

*Quint. Curt.
Herodot. Diod.
Sic. lib. 5.*

L'Homme déchû de sa première innocence, put bien méconnoître le vrai Dieu, mais il ne put se dissimuler sa foiblesse, ni étouffer en luy-même le sentiment de sa misère. Il se fit des Dieux, & il s'en fit, suivant l'expression de Sophocle, autant qu'il ressentit de besoins. Il pria ces Dieux d'écarter les maux qui le menaçoient, & de luy accorder les biens qu'il desiroit. Il les remercia lorsqu'il crut avoir éprouvé les effets de leur protection, & il s'efforça de les apaiser, lorsqu'il se persuada qu'ils estoient irritez contre luy. Telle est la véritable origine des Hymnes, ainsi que de l'Idolatrie; & ces Hymnes furent plus ou moins parfaits dans leur genre, à mesure que les siècles qui les produisirent, furent plus ou moins éclaircz. Je viens maintenant aux Grecs.

Mais avant que d'entrer dans le détail, j'observeray que

les Critiques partagent les Hymnes anciens en diverses classes. Les uns se sont fondés sur la seule différence des noms, car outre les termes d'Hymne & de Péan, tous deux génériques, les Grecs avoient des noms affectés à leurs Hymnes différens, selon les Divinitez qui en estoient l'objet: C'étoit des Lithierses pour Cybèle, des Jules pour Cérés, des Péans proprement dits, pour Apollon, des Dithyranibes pour Bacchus. Les autres s'arrêtant à de simples circonstances, ont rempli des pages entières de distinctions, qui, à dire la vérité, ne touchent ni la nature des Hymnes, ni leur principale différence.

*Procl. in Phot.
Jul. Poll. lib. 1.
cap. 1.*

Idem

*Menand. Rhet.
Rhoig. lect.
lib. 7. cap. 5.
Gyrald. Hist.
poët.*

Sans m'attacher à ces sortes de divisions, dont l'inutilité se fait sentir par elle-même, je partageray les Hymnes anciens en Théurgiques ou religieux, en Poëtiques ou populaires, & en Philosophiques ou propres aux seuls Philosophes; trois espèces réelles, & dont nous avons des exemples dans les ouvrages que l'Antiquité nous a laissés.

Les Hymnes Théurgiques ou religieux, sont les plus anciens de tous, s'il est vray qu'Orphée ait existé, comme on ne peut le nier sérieusement, après tant de témoignages, & des témoignages si positifs & si uniformes qui en font un personnage réel, Poëte, Théologien, Instituteur des cérémonies sacrées dans la Grece; & s'il est vray encore qu'il soit l'Auteur des Hymnes qui portent son nom.

Hymnes
Théurgiques.

Je sçais qu'on attribue d'ordinaire à Onomacrite, qui a fleuri sous Pisistrate, quelques-uns des ouvrages qui portent le nom d'Orphée; mais soit qu'Onomacrite les eût simplement fait reparoître, ou qu'il les eût peut-être ajustez au langage de son siècle, du moins on estoit persuadé qu'il avoit conservé le fond des choses, & qu'il n'avoit rien changé à la doctrine. En effet, si les Hymnes que nous avons sous le nom d'Orphée, estoient d'Onomacrite seul, pourquoy les anciens Poëtes, & les premiers Philosophes, en citant ces Hymnes qu'ils ont tant de fois citez, n'auroient-ils jamais nommé Onomacrite, & toujours Orphée? Quoy qu'il en soit, car cette discussion m'est ici en quelque sorte étrangère,

j'ay cru entrevoir dans les Hymnes qui portent le nom d'Orphée, des caractères de Théurgie.

*S. Aug. de
Civ. lib. 8.
c. 23. 24.*

Je ne parle point de la Théurgie, ou, pour le dire mieux, de la Théopée de Trismégiste; Théurgie admirable, & qui consistoit proprement dans l'art d'attacher les Dieux à leurs Idoles, & d'ériger ainsi en Divinitez, les simulacres mêmes, qui par leur union avec ces Estres invisibles, devenoient alors comme des corps animez. Je parle d'une Théurgie, qui, suivant les idées des Initiez, c'est-à-dire, de ceux qui, après certaines épreuves, ou purgations, estoient admis à la participation des mystères, forçoit, pour ainsi dire, les Dieux par le choix des parfums & des offrandes, & par la prononciation des formules prescrites, à leur accorder les faveurs qu'ils demandoient, & à écarter les maux dont ils se croyoient menacez.

On sçait en général, que les fêtes & les initiations Grecques, furent établies sur le modèle des fêtes & des initiations Egyptiennes; & que les Initiez s'engageoient à certaines pratiques, dans les vûes que j'ay exposées. D'autre côté, si le détail de ces pratiques mystérieuses nous est inconnu, parce que les Initiez se faisoient du secret une affaire de religion: on voit cependant, en réunissant quelques faits qui sont épars dans les Anciens, on voit, dis-je, & c'est Pausanias qui nous l'apprend, que les Initiez aux mystères Orphiques avoient leurs Hymnes composez par Orphée même; que ces Hymnes estoient moins travaillez, moins agréables que ceux d'Homère, mais plus religieux & plus saints; & que les Lycomèdes ou Lycomides, qui rapportoient leur origine à Lycus fils de Pandion, les apprenoient aux Initiez. On trouve dans les Oracles de Zoroastre, où sont développez les anciens dogmes des Chaldéens, que dans les cérémonies religieuses, on multiplioit les surnoms divins, ou mystiques, & que ces surnoms estoient barbares pour la plûpart. On voit enfin, dans tout le Pythagorisme, qu'au lieu d'immoler des victimes pendant que les Telètes ou Parfaits, & les Initiez chantoient des Hymnes à l'honneur-

*Pausan. in
Arcad.
Procl. lib. 5.
Pausan. in
Botic.*

des Dieux qui estoient l'objet de leur culte particulier, on n'offroit que des choses simples, ou que l'on brûloit seulement des parfums.

Or ces différentes circonstances se trouvant réunies dans les Hymnes qui portent le nom d'Orphée, je pourray en conclure avec quelque fondement, que ces Hymnes ont un caractère de Théurgie.

Et d'abord, loin d'entrer dans le culte public, on s'aperçoit en ouvrant les Hymnes d'Orphée, qu'ils sont faits pour les seuls Initiez. Les Initiez n'y sont touchez que de leurs propres intérêts; soit qu'ils veuillent apaiser les mauvais Génies, ou se les rendre favorables, soit qu'ils demandent aux Dieux bons les biens du corps, ou ceux de l'esprit, & même les biens extérieurs, comme la salubrité des eaux, la température de l'air, la fertilité des saisons, ils rapportent tout à eux, & jamais ils ne parlent pour les profanes. « Accordez à vos Initiez une santé durable, une vie heureuse, une longue mais lente vieillesse. Détournez de vos Initiez les vains phantômes, les terreurs paniques, les maladies contagieuses. » Ils ne connoissent point d'autres formules dans leurs demandes.

« Μύθησ
« περ αἰετ.
« Περ μὲ
« μύθησ.
« Μύθησ
« ἀγνοσα.

Les Hymnes qui portent le nom d'Orphée, sont aussi plus religieux & plus saints que les Hymnes d'Homère & de Callimaque, & même des Tragiques, les seuls qui nous ressent des Grecs dans le genre que j'ay appelé poétique ou populaire. Ceux-ci, comme nous le verrons bientôt, roulent d'ordinaire sur des actions bien plus propres de leur nature à dégrader la Divinité, qu'à luy attirer la vénération des hommes; & ceux-là ne renferment avec l'invocation, que des surnoms multipliez, qui expriment le pouvoir ou les attribus des Dieux. Le Soleil y est nommé Titan, *Hypérior*, resplendissant, agile dans sa course, pere & modérateur des saisons, l'œil & le maître du monde, les délices des humains, la lumière de la vie. On y donne à Hercule les noms de Titan, de puissant, de magnanime, d'invincible, de dompteur des monstres, d'ameur des arts

Hymn. in Sol.

*Hymn. in
Hercul.*

pacifiques; à Cybèle les titres de mere des Dieux, d'auguste épouse de Saturne, de principe des éléments, & voilà ce qui fait la sainteté de ces Hymnes, & par où ils remplissent l'idée que Pausanias attache aux Hymnes d'Orphée. J'avoue que dans ceux qui portent son nom, il y a peu de termes barbares, ou étrangers. Orphée auroit-il négligé un usage si propre cependant à rendre plus respectables ses mystères, & prescrit d'ailleurs par des Oracles? Mais plutôt, comme je l'ay déjà insinué, Onomacrite en redonnant les ouvrages d'Orphée, n'auroit-il point réformé ces termes barbares? Scaliger a dû le penser ainsi, autrement se fût-il assujetti, lorsqu'il traduisoit les Hymnes d'Orphée, à ne parler d'autre langue que celle des anciens Latins? en quoy, pour le dire en passant, & s'il m'est permis de critiquer un aussi grand homme que Joseph Scaliger, il a fait plus d'honneur à son érudition qu'à son jugement: parce que son plan l'a nécessairement amené à donner aux Dieux d'Orphée, des noms sous lesquels on ne les reconnoît plus.

*Præfat. Scalig.
in Hymn. Orph.*

J'ay dit que les surnoms mystiques faisoient avec les invocations, la matière des Hymnes d'Orphée; & j'ay tiré de ces noms multipliez, une preuve de mon sentiment; mais les invocations elles-mêmes, m'en fournissent une nouvelle preuve qui me frappe encore davantage. Je n'aperçois dans les Hymnes que j'ay appellez populaires, ni d'autre invocation que celle du Poëte qui prie la muse de l'inspirer, ni presque d'autre formule religieuse, que la formule *Καίρει*, je vous salue.

Les formules d'Orphée sont d'un genre bien différent; rien de plus énergique, ni de plus pressant que ces invocations: *Κλέθι*, écoutez-moy, exaucez-moy, *Καλέω*, *Κικλήσκω*, je vous invoque, je vous appelle; comme s'il croyoit ce qui a esté réellement cru dans le Paganisme, que les Dieux obéissant à sa voix, dûssent se manifester en effet. Et peut-estre cette idée a-t-elle contribué à faire établir dans les cérémonies des Initiez, l'usage des parfums, ou suffumigations.

Si les parfums sont un hommage rendu aux Dieux, on peut les regarder encore comme un signe de leur présence; les Dieux, suivant la théologie d'Homère & celle de tous les Poètes, ne se manifestant jamais sans annoncer par une odeur d'ambrosie leur apparition. Aussi Hippolyte expirant, & entendant une voix qui luy parle, c'estoit la voix de Diane sa protectrice, s'écrie-t-il dans Euripide: O divine odeur! car j'ay senti, Déesse immortelle, que c'estoit vous qui me parliez.

Pour ces suffumigations ou parfums, on les voit ordonnez par-tout dans les Hymnes qui portent le nom d'Orphée: & relativement à la nature des Dieux bons ou mauvais; de l'encens, de la myrrhe, des aromates en général, des semences & des plantes de différentes espèces; mais, ce qui est bien remarquable, excepté les séves, *πλὴν κυαμῶν*. En effet, au témoignage d'Hérodote, les Egyptiens n'osoient pas même en semer, loin d'en faire aucun usage religieux, & leurs Prêtres les regardoient comme impures, au point qu'ils auroient cru estre souillez, s'ils en avoient seulement vû ou apperçu; & c'est, il n'en faut pas douter, à leur imitation qu'Orphée, qui, selon toute l'Antiquité, avoit voyagé en Egypte, exclut les séves des suffumigations qui devoient accompagner le chant de ses Hymnes.

Herod. lib. 2.

Voilà dans les Hymnes qui portent le nom d'Orphée, les surnoms divins employez & multipliez, des formules énergiques, des invocations singulières, & différentes des invocations poétiques, des suffumigations ou parfums déterminez & variez. D'où il résulte que ces Hymnes sont dans le caractère Théurgique. Je dois maintenant exposer quel est le caractère des Hymnes qui forment ma seconde division.

J'ay nommé ces Hymnes poétiques ou populaires, parce qu'ils renferment la croyance du peuple, & qu'ils sont l'ouvrage des Poètes ses Théologiens. En effet, le peuple, parmi les Grecs & les Romains, avoit reçu tous les Dieux que les Poètes luy avoient présentez, comme il avoit adopté toutes les aventures qu'ils en racontotent, persuadé, selon l'expression de Platon, qu'estant eux-mêmes enfans des Dieux, &

Hymnes
poétiques.

Plat. de Legib.

parlant de leurs ancêtres, ils devoient en estre crus sur leur simple témoignage.

Les Dieux anciens ou choisis furent les premiers objets des Hymnes populaires; car Jupiter n'estoit considéré que comme un Roy puissant qui gouverne un peuple céleste; & les autres Dieux partageant avec luy les attribus de la divinité, devoient aussi partager les mêmes honneurs. Or, au langage des Poëtes, les Hymnes sont la récompense, le salaire des Immortels.

Theoc. Idyll.
17:

Si on ignore en quoy différoient précisément le culte divin & le culte héroïque, on sçait du moins que la louange estoit un tribut commun aux Héros & aux Dieux. Le temps nous a conservé beaucoup d'Hymnes, soit Grecs, soit Latins, pour Hercule, & pour ces autres demi-Dieux qu'Hésiode appelle race humaine & divine, parce qu'on les supposoit nez d'un Dieu & d'une mortelle, ou d'un mortel & d'une Déesse.

On étendit encore les Hymnes plus loin. La politique & la flaterie en multiplièrent les objets: La politique des Grecs, en déifiant les hommes extraordinaires dont on célébra les talents ou les vertus utiles à la société; & la flaterie des Romains, en décernant le même honneur aux Césars. Enfin, l'orgueil de quelques Princes les porta, comme Démétrius-Poliorcete, & comme ce Roy de Syrie qui fut appelé Dieu par les Méséniens, à faire composer des Hymnes pour eux-mêmes, ou, comme on l'assure d'Auguste & de quelques-uns de ses successeurs, à souffrir du moins qu'on leur en adressât.

En général, la matière de ces Hymnes n'avoit pas moins d'étendue que l'histoire même des Dieux populaires. Les prétendues merveilles de leur naissance, leurs intrigues amoureuses, leurs aventures tragiques, leurs amusements, leurs larcins, tout, jusqu'aux actions les plus indécentes & les plus honteuses, devint entre les mains des Poëtes, comme un fond inépuisable de louanges pour les Dieux. Ainsi la naissance de Vénus fournit à Homère, ou à l'auteur des Hymnes qui portent son nom, la matière d'un Hymne, peu religieux à la vérité, mais plein d'images agréables.

DE LITTERATURE.

agréables. La Déesse à peine sortie de la mer, est portée sur les flots par un Zéphire; elle arrive en Cypre. Les Heures, filles de Thémis & de Jupiter, s'empresrent sur le rivage pour la recevoir; & après l'avoir parée comme une Reine & comme une Immortelle, elles la conduisent aux palais des Dieux, qui frappés de sa beauté, recherchent à l'envi son alliance.

Hymn. 5.

Un autre Hymne à la même Déesse, est employé tout entier à peindre ses amours avec Anchise; & les couleurs n'y sont que trop assorties au sujet.

Hymn. 4.

Les Hymnes qui ont Mercure pour objet, roulent communément sur son adresse inimitable à dérober. Dans un Hymne Grec dont les Anciens ont parlé avec éloge, Mercure, né le matin, dérobe la nuit suivante les bœufs *immortels* qu'Apollon paissoit; & Maïa sa mere l'accablant de reproches, il luy déclare qu'il prétend aux honneurs divins; qu'au moins il deviendra le protecteur & le patron des voleurs. Cependant Apollon qui cherchoit les bœufs dérobez, arrive sur le mont Cylléne, au séjour de Maïa. En vain Mercure se raccourcit dans son berceau, pour tromper Apollon; ni son déguisement, ni son larcin ne peuvent échapper à la pénétration du Dieu, qui le mene dans l'Olympe, où Jupiter, qu'ils ont pris pour arbitre de leur différend, les réconcilie. Je supprime à dessein plusieurs circonstances également indécentes & puérides. Combien Horace est-il plus retenu & plus judicieux, dans l'Hymne qu'il adresse aussi à Mercure? Vous n'estiez encore qu'enfant, luy dit-il, lorsque vous dérobatés finement les bœufs d'Apollon. Il eut beau prendre un ton menaçant pour vous forcer à les rendre; il ne put s'empêcher de rire, se voyant sans carquois.

Horn. Hymn. 3. Æschyl. Callim. Nicand. not. Baryes.

Horat. lib. 1. od. 10.

Ce n'est pas que les Hymnes poétiques des Grecs soient toujours dans ce caractère, ni qu'ils roulent tous sur des fictions aussi ridicules. Au milieu des absurditez qui regnent dans la plûpart, on trouve quelquefois, & dans Callimaque principalement, des traits propres à inspirer la vertu & le respect pour les Dieux. Si dans l'Hymne à Diane, Callimaque

décrit les plaisirs & les amusements de la Déesse, il peint aussi, mais d'une manière vive & touchante, le bonheur du juste & le malheur de l'impie; s'il dit ailleurs que Jupiter prit naissance en Arcadie, il adjoute incontinent que Jupiter existe, & qu'il existera toujours; qu'il tire de luy-même toute sa puissance & toute sa force; qu'il est le maître & le juge des Rois, & qu'il distribue à son gré les Empires. Le Poëte, à la vérité, mêle dans la suite aux louanges de Jupiter, celles de Ptolémée-Philadelphe; mais outre que ces louanges sont indirectes & ingénieusement amenées, elles ne s'arrêtent pas immédiatement au Prince: c'est de Jupiter qu'il tient sa grandeur & sa supériorité.

Pour le fond de la Poësie, qu'on ne s'attende à trouver dans les Hymnes qui portent le nom d'Homère, ou même dans les Hymnes de Callimaque, ni ces figures hardies, ni ces images vives & fortes, ni cet enthousiasme enfin, qui régne dans Pindare & dans Horace; nulle différence d'ailleurs entre les Hymnes de Callimaque & ceux qui portent le nom d'Homère, ni dans le dessein général, ni dans la distribution des parties. Dans le dessein, l'objet commun est de louer les Dieux par leurs actions, quoyque Callimaque en fasse, comme on l'a vû, un choix plus religieux. Dans la distribution des parties, c'est d'abord la proposition, ou simple, ou jointe à l'invocation; puis la narration, qui comprend les aventures ou les exploits du Dieu que le Poëte s'est proposé de célébrer. Ces Hymnes se ressemblent encore, & par la mesure que les Auteurs ont choisie, & par la formule *Καίφε*, qu'ils ont communément employée; formule, au reste, dont Platon a blâmé l'usage, parce que les Dieux estant immortels, & par une suite nécessaire, jouissant d'un bonheur inaltérable, elle renferme, selon luy, un vœu inutile, ou même impie.

*Plat. Ep. 3. ad
Diomys.
Lucian. de
Tapsu inter se
bendo.*

Il est naturel de penser que la plûpart de ces Hymnes, ceux de Callimaque sur-tout, passèrent dans le culte public. Nous en avons la preuve pour Callimaque dans ses ouvrages mêmes.

Les Hymnes poëtiques en général, estoient chantez dans

les solemnitez, durant la cérémonie du sacrifice; & dans les veillées qui précédoient ces solemnitez, pendant que le peuple s'assembloit. L'Hymne de Callimaque pour Jupiter, fut chanté tandis qu'on offroit au Dieu le sacrifice, ou les libations ordinaires; & l'Hymne qui a pour titre, *Pervigilium Veneris*, & qu'un illustre Magistrat rapporte au siècle des premiers Césars, semble estre un de ces Cantiques que l'on chantoit aux veillées de Vénus.

Les *Hymnodes*, c'est ainsi que les Grecs ont appelé ceux qui chantoient les Hymnes, comme ils ont nommé *Hymnographes* ceux qui les composoient, ne furent pas toujours, & dans toutes les occasions, du même sexe, ni du même rang. Tantôt, c'estoit des filles seulement, comme dans les fêtes de Pallas; tantôt, des chœurs composez de jeunes filles & de jeunes garçons, comme dans les fêtes d'Apollon; quelquefois, comme à Delphes & à Délos, c'estoit le Poëte luy-même, ou les Prestres avec leur famille entière. Dans les veillées, c'estoit les Prestres seuls, mais au lieu que dans les solemnitez, on se servoit communément de la Cithare, ici les Prestres unissoient leurs voix au son des Flutes: de-là vient qu'Arnohe dit quelque part des Hymnes chantez dans les veillées, qu'ils sont, si je puis m'exprimer de la sorte, l'exercice matinal des Dieux; *exercitationes Deorum matutinas collatas ad tibiam*.

Au reste, si en parlant des Hymnes poëtiques ou populaires, je n'ay encore nommé qu'Homère & Callimaque, ce n'est pas que la Grece n'ait produit beaucoup d'autres Hymnographes semblables. Sans répéter icy que les premiers Poëtes composèrent tous de ces Hymnes, & que par-là ils méritèrent le surnom de Théologiens, on compte parmi ceux dont les Hymnes ont péri, Anthès, Olen de Lycie, Olympe Mysien, Stefichore, Archiloque, Simonide, Alcée, Bachylide, Pindare: Pindare, dis-je, dont on sçait qu'il avoit choisi Apollon Delphien pour le sujet ordinaire de ses Hymnes, qu'il chantoit dans le Temple ceux qu'il avoit composez, & que pour prix de ces mêmes

*Callim. Hymn.
in Pallad.
Hymn. in
Apell.*

*Pausan. in
Phocic. in Beot.*

Pausan. Ibid.

Hymnes, qui en faisant valoir le Dieu, contribuoient sans doute au profit de la Pythie, il en avoit obtenu une partie des prémices que l'on apportoit de toutes parts à Delphes.

Pausan. in Phoc.

Je dis plus, la Grece commençoit à peine à se policer, qu'elle avoit déjà établi des prix pour les Hymnes; Pausanias nomme Chrysothémis, Crétois, qui fut couronné le premier dans cette espèce de combat, puis Philammon son fils, ensuite Thamyris fils de Philammon: Or cet établissement devoit avoir une grande ancienneté, le même Pausanias adjouçant qu'Orphée & son disciple Musée ne purent jamais consentir à se montrer dans la lice, soit qu'ils se dédaignassent de la capacité de leurs Juges, ou qu'ils dédaignassent des rivaux trop peu dignes d'eux.

Les Romains de leur côté établirent aussi des prix pour les Hymnographes; mais ils n'y songèrent que lorsqu'ils n'eurent plus, pour ainsi dire, de Poètes. Catulle & Horace leur avoient fait entendre, dans les fêtes séculaires, des Hymnes qui font encore notre admiration. La Poésie estoit alors en honneur, elle tomba avec Auguste & Mécène, ce fut Domitien qui entreprit de la ranimer. Il proposa dans cette vûe, des prix pour les Hymnes, & Stace mérita trois fois d'estre couronné. Mais ces détails pourroient sembler plus curieux qu'intéressants, je passe aux Hymnes que j'ay appellez philosophiques.

*Scalig. poët.
lib. 1.*

Hymnes
philosophi-
ques.

J'entends par Hymnes philosophiques, ceux que les Philosophes ont composé suivant leur système religieux: non que les Philosophes eussent un culte particulier, ou différent du culte populaire; ils se conformoient au peuple dans la pratique, & venoient ramper avec lui aux pieds des Idoles, témoin Epicure luy-même, que l'on vit plus d'une fois en posture de suppliant, dans le Temple de Jupiter; mais ils différoient du peuple pour la croyance.

On sçait qu'en général ils reconnoissoient un Dieu suprême, source & principe de tous les Estres; mais avec ce Dieu suprême, des Dieux subalternes ou visibles, comme le Monde & les Astres, ou invisibles, comme les Génies

qui faisoient mouvoir les ressorts de la Nature, & en régloient les opérations. Pour les aventures des Dieux poétiques, les Idoles & les Apothéoses, ils les regardoient comme insoutenables. De-là vient que Platon ordonne en termes exprès, que s'il arrive un Poète dans sa ville imaginaire, on le salue avec respect, comme un homme admirable, comme un homme sacré; mais qu'en même temps on le fasse retirer, non-seulement comme un homme inutile, mais comme un homme dangereux. De-là vient encore, que des sectes entières de Philosophes se sont efforcées de ramener à la Physique les fables répandues dans les Poètes; ou qu'elles ont considéré les Dieux poétiques comme les attributs de l'Estre suprême personnifié; ou qu'enfin elles ont prétendu que Dieu estant le principe de tous les biens, & sa bonté éclatant dans toutes les choses qui nous apportent quelque utilité, on leur avoit donné le nom de Dieu même, uniquement pour nous rappeler que nous luy sommes redevables de tous ces biens, & sans leur rien attribuer de sa nature.

Le Dieu suprême est donc, en général, l'objet des Hymnes philosophiques, mais quelquefois déguisé sous le nom de Jupiter ou du Soleil, & caché quelquefois sous le voile de l'allégorie; & sa toute-puissance, son immensité, sa providence & ses autres attributs, en sont la matière ordinaire.

Et pour commencer par les Allégoristes, c'est ainsi que l'Empereur Julien suppose dans un Hymne qu'il adresse à Cybèle, que par Atys il faut entendre une vertu productrice qui renferme en soi toutes les formes des corps sublunaires, & qu'il se consume en vains efforts pour donner un sens allégorique à toutes les aventures fabuleuses & d'Atys & de Cybèle.

Quant aux Hymnes philosophiques simples, nous en aurions un exemple aussi admirable qu'il seroit ancien, si l'Hymne que les premiers défenseurs de nostre religion ont cité sous le titre de *Palinodie*, estoit véritablement d'Orphée, comme ils semblent le penser. Je dis un exemple admirable

S. Justin;
S. Clem. Eusèb;

pour le fond des choses & pour la grandeur des images. Tel est l'Être suprême, que le ciel tout entier ne fait que sa couronne; il est assis sur un trône d'or, & entouré d'Anges infatigables; ses pieds touchent la terre; de sa droite il atteint jusqu'aux extrémités de l'Océan. A son aspect, les plus hautes montagnes tremblent, & les mers frissonnent dans leurs plus profonds abîmes.

Mais comment se persuader qu'Orphée, qui avoit établi dans la Grèce jusqu'à trois cens Divinités, ait pû changer ainsi de sentiment, & chanter une si merveilleuse Palinodie?

*Vid. Eschenb.
in Epigen.*

Aussi la Critique la range-t-elle communément parmi ces fraudes pieuses qui ne furent pas inconnues aux premiers siècles du Christianisme.

Si l'Hymne dont je parle appartient au Péripatéticien Aristobule, comme on le croit, il est moins ancien qu'un autre Hymne semblable que Stobée nous a conservé, & que l'on attribue à Cléanthe Lycien, le second fondateur du Portique. C'est d'ailleurs un des plus beaux monuments qui nous soit resté de l'Antiquité.

« O Pere des Dieux, dit Cléanthe, vous qui réunissez
 » plusieurs noms, & dont la vertu est une & infinie! Vous
 » qui estes l'Auteur de cet Univers, & qui le gouvernez sui-
 » vant les conseils de votre sagesse: je vous salue, ô Roy tout-
 » puissant, car vous daignez nous permettre de vous invoquer.
 » Nous qui rampons sur la terre, ne sommes-nous pas l'ou-
 » vrage de vos mains, & comme l'image de votre parole
 » éternelle? Vous serez donc, ô Jupiter, la matière de mes
 » louanges, & votre souveraine puissance sera le sujet ordi-
 » naire de mes Cantiques. Tout plie sous votre empire, tout
 » redoute les traits dont vos mains invincibles sont armées:
 » Sans vous rien n'a esté fait, sans vous rien ne se fait dans
 » la Nature, vous voulez les biens & les maux selon les con-
 » seils de votre loy; loy éternelle qu'osent braver les impies.
 » Malheur à ces impies! s'ils étudioient votre loy, s'ils luy
 » obéissoient, ils couleroit des jours heureux dans l'innocence
 » & dans la paix; mais ils ne suivent que les loix d'un

aveugle instinct, ils sont les vils esclaves, les misérables «
jouets de toutes les passions. O vous, grand Jupiter, qui faites «
entendre votre tonnerre dans les nûes, daignez éclairer les «
foibles humains, ôtez-leur cet esprit de vertige qui les «
égare, donnez-leur une portion de cette sagesse avec la «
quelle vous gouvernez la Nature: Alors ils ne chériront «
d'autre occupation que celle de chanter éternellement cette «
loy universelle qu'ils méconnoissent.»

Maintenant, si l'on me demande ce qu'il faut entendre par cette loy universelle, je répondray, avec Cicéron, que cette loy, loy véritable, loy suprême, & toujours prête à éclairer les hommes & à les conduire, n'est autre chose que la raison du grand Jupiter.

*Cic. lib. 2. de
Leg.*

Tel est le caractère des Hymnes qui forment ma troisième division, & que j'ay appellez Philosophiques.

Les Hymnes Théurgiques n'estoient propres qu'aux Initiés, & ils ne renferment, avec des invocations singulières, que les attributs divins, exprimez par des noms mystiques. Les Hymnes populaires en général, faisoient partie du culte public, & ils roulent sur les aventures fabuleuses des Dieux. Enfin, les Hymnes Philosophiques, ou n'estoient point chantez, ou ils l'estoient seulement dans ces festins dont parle Athénée; & ils sont, à proprement parler, un hommage secret que les Philosophes ont rendu à la Divinité.

*Athen. lib. 9.
§ 12.*

Il me reste à examiner quel avantage on peut retirer des Hymnes anciens, considérez comme des monuments propres à transmettre les événements; mais les bornes qui nous sont prescrites, n'empêchent d'entamer aujourd'huy une matière qui demande autant de discussions préliminaires, & qui est par elle-même aussi étendue.



M E M O I R E H I S T O R I Q U E

Sur le Sabiisme, ou la Religion des anciens Sabiens, appelez aujourd'huy Sabis, Sabâites, Mandâites, ou les Chrestiens de Saint Jean.

Par M. FOURMONT l'Aîné.

Assemblée
publique.
13. Novemb.
1736.

LES Mahométans de la Secte d'Ali, ou Schiïtes, répandus dans la Perse, & ses Maîtres, paroissent l'occuper toute entière. Cependant il se trouve encore entre ces peuples deux religions fort anciennes.

1.° Celle des *Guebres* ou *Pharfis*, ce sont les adorateurs du Feu, les successeurs des Mages, les disciples du fameux Zerdascht ou Zoroastres.

2.° Celle des *Sabiens* ou *Mandâites*, que l'on nomme ordinairement les *Chrestiens de Saint Jean*, mais qui, de l'aveu de tous les Voyageurs, ne sont ni Juifs, ni Chrestiens, ni Mahométans. On dit, au reste, & cela est vrai, qu'ils regardent Saint Jean-Baptiste comme un de leurs Prophetes.

Ces deux sortes de Sectaires se donnant une origine très-ancienne, se vantent aussi d'avoir des livres de la première antiquité.

D'Herbelot
dans *Pharfis &*
Zerdaschi.

Les Pharfis prétendent posséder ceux de Zoroastres, le *Zend*, le *Pazend*, l'*Ousta*; & ils ont le * *Sad-der* pour leur Canon ecclésiastique. Ces livres détaillent tous les devoirs du Magisme, ou de la religion des *Medgioufch*, ou Mages de Perse; & selon la plûpart des Guebres, leur législateur vivoit du temps de Ninus. On sçait qu'il y a là-dessus entre les Sçavants des contestations presque interminables: les uns, comme Prideaux, après certains Auteurs Persans, placent Zoroastres sous Darius-Hystaspes seulement; les autres, &

Prideaux, lib.
4. pag. 34.

* *Sad-der*, Cent portes. Hyde, pag. 432. *Libro ubi viria & omnia Sabiisini praecepta*, autore Melikscha. Hyde, pag. 432. *Melikscha Magorum Praesul*. Hyde, pag. 433.

c'est le plus grand nombre, se persuadent que Zoroastres est véritablement de ces premiers siècles; & tel est le sentiment de M. *Moyle*, dans ses Lettres critiques contre M. *Prideaux* son parent.

Les Sabiens, selon M. *Simon*, *Hist. crit. liv. 1.* ont le *Sidra Leadam*, ou la révélation adressée à Adam lui-même, les livres de Seth & ceux de quelques autres Patriarches.

*Simon. Lettr.
& Crit. de
Lanc. liv. 1.*

Dans le premier âge de l'Eglise Chrétienne, entre les différents Sectaires, sur-tout Gnostiques, les Caïnites, les Sethiens, les Prodicéens, s'autorisoient de quelques ouvrages des Patriarches, comme on le peut voir dans Saint Epiphane, *hæres. 46.* Ç'a été même, & alors & depuis, une opinion regnante parmi les *Cabbalistes*; sur quoy l'on doit consulter *Rittangel*, *Joseph Cicutilia*, & tous ceux qui ont commenté le *Jetsira*, quoy que faussement attribué à Abraham. Mais on demande :

Que devons-nous penser, soit de ces livres des Pharisis, soit de ces prétendues révélations conservées chez les Sabiens? Et de plus, les Pharisis sont-ils distinguez des Sabiens, ou l'ont-ils toujours été? car enfin, malgré l'opposition de ces deux Sectes, Eutychès Patriarche d'Alexandrie, donne pour Auteur du Sabaisme, le même Zoroastres, qui l'est certainement du Magisine. Et une marque qu'il y avoit là-dessus quelques traditions, c'est qu'il indique par son nom, jusqu'au premier Grand-Prêtre de la Secte.

Selon le même *Prideaux*, les Mages & les Sabiens estoient très-distinguez sous les Rois de Perse d'après Cyrus; & de-là l'acharnement de Xerxès à détruire tous les Temples de la Grece, comme Mage, & en haine de l'idolatrie Grecque, semblable à celle des Sabiens. Cette distinction estoit même antique, & a toujours duré, & de-là aussi pour nous, le dénouement de certains passages de quelques Historiens Grecs, qui attribuent quelquefois aux Perses, des Divinitez à la façon de la Grece. Ils confondoient sans doute les cultes des deux Sectes, ou des deux Religions autorisées dans les différentes provinces d'un si vaste Empire.

Pour avoir une juste idée des Pharfis, dont la religion n'a pas toujours été uniforme, on lira le traité du Docteur *Hyde, de Religione veterum Persarum*, il possédoit les livres de Zoroastres écrits en ancien Persan, on les a encore en Angleterre, si pour l'impression il avoit eu les secours nécessaires, le public les liroit à présent.

Comme nous avons à la Bibliothèque du Roy les livres des anciens *Sabi* ou *Sabiens*, écrits en ancien Chaldéen, il faut avertir que ce sont aussi ces livres rares, & presque uniques, qui ont occasionné la Dissertation présente; mais elle est seulement destinée à faire connoître les Sabiens en général, après quoy l'on pourra parler de leurs livres dans un certain détail.

Je la divise en deux petites Parties.

Dans la première, je parleray d'abord de la naissance du Sabiisme, ensuite de ses différens dogmes, ou si l'on veut, de ses différentes superstitions. La seconde sera employée, d'un côté à considérer son étendue, selon Maimonides il avoit couvert toute la surface de la Terre: de l'autre, à marquer sa durée & les degrez de son affoiblissement. Si on la considère dans ses branches, le Paganisme qui en est sorti presque entier, n'est pas banni de l'Univers; mais le Sabiisme pur, la première & la plus ancienne de toutes les sectes ou hérésies, en subsistant toujours, est aujourd'huy très-peu connu, & ne se trouve plus qu'à *Bassora*, dans la Perse, & en quelques endroits de l'Inde.

P R E M I E R E P A R T I E,

Où l'on montre la naissance & les principaux dogmes du Sabiisme.

Nous apprenons de R. Moyse, fils de Maimon ou Rabbam, de plusieurs passages du Thalmud, des Commentateurs Juifs, de la plupart des Ecrivains Orientaux, soit Chrétiens, soit Mahométans. qu'Abraham avoit été élevé dans le Sabiisme. Le passage de Josué sur l'Idolatrie de Tharé, est un

texte irréfragable: la ville de Charan où ce Patriarche, en quittant celle de Our, alla faire sa demeure, estoit dès lors, & a toujours esté, même jusqu'aux derniers temps, la ville patriarcale du Sabiisme. Bâtie, dit Abulfaradge, par Caïnan, fils d'Arphaxad, (mettons Arphaxad luy-même, puisque ce Caïnan est intrus) & illustrée par les observations astronomiques qu'il y fit; ses habitants se portèrent d'eux-mêmes à luy dresser des simulacres, & de-là le culte des Astres & des Statues; *des Astres*, comme d'Estres à la vérité subordonnez, mais médiateurs entre Dieu & les hommes: *des Statues*, comme représentant ces Astres en leur absence, par exemple, la Lune, lorsqu'elle ne paroît plus sur l'horison, les grands Hommes, lorsqu'ils ne sont plus, ou après leur mort.

De ces remarques sur *Charan*, on pourroit soupçonner que les Sabiens ont dû aussi porter le nom de *Charaniens*; & c'est en effet ce que nous trouvons dans Abulféda & dans beaucoup d'autres Auteurs Arabes & Persans.

Mais d'où vient le terme de *Sabien*, ou, à l'Orientale, *Sabi*, qui est le nom ordinaire de ceux de la secte?

Il y a ici une variété étonnante.

1.° Si l'on s'en rapportoit aux Sabiens eux-mêmes, ils supposent un *Sabi*, fils de Seth, fils d'Adam. Quelle apparence! il n'en est fait mention que dans leurs Livres.

2.° La Vulgate nous donne quatre personnages appelez *Saba*. *Saba* fils de Chus: *Saba* fils de Regma: *Saba* fils de Jectan, fils de Heber: & *Saba* fils de Jectan, fils d'Abraham par Cethura. Il y auroit ici un avantage, c'est qu'à l'exception du dernier, tous ces personnages, ou ont esté Sabiens, ou au moins ont habité les provinces infectées du Sabiisme. Mais il y a une difficulté. En Hébreu, en Syriaque, en Arabe, *Sabien* ou *Sabi*, est toujours écrit par le Tfade ט, au lieu que ces quatre *Saba*, ne le sont jamais que par le Schin ש, ou le Samech ס.

Nous trouvons des *Sabien*s, ou *Sabéens*, si l'on veut, dans Job, dans les Pseaumes, dans Isaïe & dans Ezéchiel.

Gen. cap. 10.
7. 8. 28.

Cap. 25. 37

Job. 1. P. 722

11.
Is. 42. 14.

Ez. 23. 424

Dans les Rois & dans les Paralipomènes, on nous parle de la Reine de Saba, mais par-tout, c'est encore le **ש** ou le **ס**, & jamais le **ס**; ce qui embarrassé les Critiques.

Hottinger s'en prend ici à l'ignorance de Mahomet, qu'il traite de mauvais Etymologiste, & sans détour il tire *Sabien* de *Saba* fils de Chus; mais n'est-ce pas se tromper soi-même? L'Alcoran écrit ce terme comme on avoit coutume de l'écrire, tous les Auteurs Juifs, tous les Chrétiens Orientaux l'y ont vû, & aucun d'eux ne s'est jamais inscrit en faux sur cette orthographe. D'où vient-elle donc?

Car enfin, si en fait de Sectes il est important de le sçavoir, qu'on fasse avec moy sur les Sabiens cette réflexion. Peu après le Déluge, à Charan une des plus anciennes villes du monde, avant la vocation d'Abraham, avant toute promesse de la législation de Moysé, on rencontre une religion idolatre, qui adore les corps célestes & les simulacres des ancêtres morts. Les Auteurs Arabes, Syriens, Juifs, Mahométans, la mettent même à Babel; & c'est contre cette Secte que s'éleve Abraham. Si l'on en ignore l'origine, & qu'elle porte sa tête jusqu'aux premiers descendants de Noé, n'est-il pas très-essentiel d'en connoître l'Auteur? Ce n'est donc pas en vain que les Sçavants ont fait ici ces sortes de recherches.

1.° *Saba* en Arabe, signifie s'éloigner de la vraie Religion; de-là *Sabi*, ou *Sabien*, selon *Scharestani* Mahométan illustre. Mais on lui objecte que ce verbe est plus Syrien qu'Arabe, & qu'il paroît avoir esté fait sur le nom même de *Sabi*: ce qui n'est pas hors de vraisemblance.

2.° **צבא** en Hébreu est une *Armée*, l'Écriture appelle les *Astres*, l'*Armée du Ciel*: de-là, disent quelques Auteurs, le mot de *Sabien*, adorateur des *Astres*; c'est même le caractère distinctif de la Secte.

3.° *Tsébiim* veut-il dire autre chose que *Caprari*? c'est l'étymologie qu'en donne Bochart (*Géograph. sacrée* liv. 1.) & il semble que Marshall n'ait eu en vûe que de la confirmer, lorsque parlant de la ville de Mendès en Egypte,

Dont toute la contrée adoroit le Bouc, & à l'occasion du passage de Moÿse, *Non sacrificabunt amplius sacrificia sua pilosif post quos fornicati sunt*, il se persuade que Maimonides par Sabiens, n'a indiqué que ces Egyptiens de Mendès: *Zaborum autem nomine Egyptios, maxime Mendefios, intelligere videtur.*

Une remarque même à laquelle Marsham n'a pas pensé, & qui seroit fort propre à étayer sa conjecture, c'est le nom de *Mendaïtes*, que les Sabiens portent aujourd'hui; il est vray qu'ils le donnent comme signifiant *Disciples*, ce qu'il signifie effectivement en Syriaque; mais n'auroit-on pas quelque droit de le prendre pour le Patronymique de *Mendès*?

Si l'on me demande mon sentiment à moy-même, j'en trouve une origine infiniment plus naturelle, & je la crois la seule vraye, parce qu'en même temps elle est conforme à l'Histoire.

C'est un fait indubitable, que la plûpart des anciens Philosophes, soit Chaldéens, soit Grecs, nous ont donné les Astres comme *animez*, & ont soutenu que les Astres qui nous éclairent, n'étoient que, ou les *Chars*, ou même les *Navires* des *Intelligences* qui les conduisoient. Pour les *Chars*; cela se lit par-tout, on n'a qu'à ouvrir Pline, Saint Clément d'Alexandrie, Diogène Laërce, mille autres, & sur-tout les Poëtes. A l'égard des *Navires*, non-seulement c'est l'idée que Diodore attribue aux anciens Chaldéens, mais selon les Missionnaires de Bassora, elle subsiste encore chez les Chrétiens de Saint Jean, c'est-à-dire, les *Mendaïtes*, ou Sabiens d'aujourd'hui; adjouçons même, que *Navire* & *Char* s'expriment l'un & l'autre par le *Mercab מרכב* des Hébreux & des Arabes, & que le *Tfab*, d'où je tire *Sabi*, a précisément la même signification: ce qui rapproche sur le champ l'idée Chaldéenne de la Grecque.

Voici à présent en quatre mots, les principales opinions du Sabiisme.

Premièrement, à le considérer dans tout ce qu'il embrassoit, il ne s'agiroit que de transcrire ici le passage d'un

Batriq. sur les temps de Reü & de Phaleg, traduit de l'Arabe par Pocock, un de nos Arabifans les plus célèbres.

Fuerunt ergo ex ipsis alii qui Solem, alii qui Lunam, alii qui Stellas, alii qui Volucres, alii qui Terram, alii qui Feras, alii qui Fluvios, alii qui Arbores, alii qui Montes colerent, alii qui ad similitudinem Patris aut Matris, aut ejus quem ex sibi charis honore prosequerentur, cum mortuus esset, imaginem constarent, quam colerent, aut sibi in Deum assumerent, alii qui imaginem ex auro, argento, lapide aut ligno conficerent.

Mais comme ce recit semble comprendre toutes les parties de l'idolatrie, & que le Sabiisme ne les enfanta pas toutes à la fois, voyons ce qui l'a distingué dans tous les temps. C'a esté certainement, 1.° la connoissance des Astres; rien pour cela de plus fameux dans toute l'Antiquité, que les Chaldéens, & cela n'a pas besoin de preuves: Eclipses, mouvements des Astres, & en conséquence, systemes du monde, quels qu'ils fussent, tout cela estoit de leur ressort; & c'estoit aussi sur le même fondement qu'ils élevoient l'adoration de ces Estres célestes.

2.° Par le cours des Astres, ils prétendoient juger de tous les événements. Le détail de l'Atrologie judiciaire est infini, & il est inconcevable combien ces idées, toutes folles qu'elles peuvent estre, ont toujours frappé les trois quarts des hommes. En un mot, Albohazen, Albumasar & cent autres, en ont fait des régles; & tous les Historiens de l'Antiquité parlent des prédictions Chaldéennes, comme de choses connues, avérées & conséquentes à leur art.

3.° A la suite venoit la science des Talismans, l'apparition des Génies, les enchantemens & les sorts; matières qui ont toujours occupé & occuperont toujours l'Univers. Tous les hommes d'alors ne donnèrent pas tête baissée dans ces extravagances; mais a-t-on jamais arrêté le cours de la superstition? Selon Rambam, R. Juda Hallevi, R. Muscato, R. Joseph Halbo, & la plupart des Auteurs Arabes, l'idée de l'Estre suprême, demeurée saine chez les personnes d'esprit, comme en effet elle a presque toujours subsisté chez

ces Sectaires, s'éclipfa insensiblement de l'esprit des peuples.

Simulacres, arbres dévouez, bois sacrez, temples, fêtes, hiérarchie réglée, adoration, prière, croyance, idée même de résurrection, les Sabiens avoient toutes ces marques de religion intérieures & extérieures, & Ibn Corra Astronome Sabien illustre, soustenoit encore par des écrits publics, il y a quelques siècles, que toutes ces pratiques leur venoient des anciens Chaldéens.

D'un autre côté, les Mathématiciens qui les gouvernoient, se livroient à toutes les idées que leur imagination leur présentoit : chacun selon ses calculs & ses systèmes, ils se forgeoient des dogmes, ou rejettoient ceux des autres. Par exemple, selon quelques-uns, la résurrection devoit se faire au bout de 9000. ans. Pourquoi? Ils fixoient à 9000. ans le tour entier de tous les Orbes célestes. D'autres plus subtils vouloient une résurrection parfaite & totale, c'est-à-dire, de tous les animaux, de toutes les plantes, de toute la nature. Cela estant, ils ne l'attendoient qu'au bout de 36426. ans.

Enfin, plusieurs d'entr'eux soustenoient dans le monde ou dans les mondes, une espèce d'éternité, pendant laquelle tour à tour ces mondes estoient détruits & refaits.

En voilà assez, & sans entrer ici dans aucun détail, qui indubitablement nous meneroit trop loin, avertissons de ces trois articles.

Le premier. Cette Secte obligée par sa propre constitution à observer le cours des astres, a produit plusieurs Philosophes, & sur-tout plusieurs Astronomes du premier ordre.

Le second. Mahomet, *Alcoran Sura* ou *chap. 2.* a mis le Sabiisme au rang des Religions révélées; mais comme par-là il a embarrassé les Docteurs du Musulmanisme, parce qu'enfin en examinant le Sabiisme de près, ils y ont vû des opinions superstitieuses & ridicules, il ne doit pas estre surprenant que ce soit à eux que l'on renvoye pour une connoissance plus intime du Sabiisme. Ainsi, après Maimonides, Juda Halevi & quelques autres Espagnols, il faudroit encore consulter Scharestani, Beydawi, Ibn Gannan, Ibn Nedun, Kessai,

& parmi nos Auteurs, Golius, d'Herbelot, Hottinger & quelques autres.

Le troisiéme. C'est que si l'on n'a pas une notion raisonnable de cette Secte & de ses pratiques, quoyqu'absurdes la plupart, il y a dans Moyse, & en général dans l'Écriture, plusieurs passages que l'on n'entendra jamais.

SECONDE PARTIE.

De l'étendue & de la durée du Sabiisme.

Un article curieux sur la Grece, parce qu'elle semble nous toucher encore de plus près que l'Orient, ce seroit de former une espèce de Chronologie particulière de ses religions & de leurs cultes. Ses religions n'y ont pas esté introduites dans le même siècle; ses cultes y ont souffert des altérations & des changements. Seroit-on en état de déterminer par les Auteurs ce que la premiere, ce que la seconde, ce que la troisiéme peuplade y a apporté ou changé?

Qu'on ne croye pas que ceci soit une digression, c'est une réflexion que je fais par rapport aux Sabiens mêmes & à l'étendue du Sabiisme. Si les religions Grecques n'en sont que des dépendances, quoyqu'éloignées; si par-dessus tout, le culte des Étoiles, qui fait le caractère particulier du Sabiisme, par Hésiode, par Homere & les autres Poètes, semble y avoir précédé celuy des hommes, ce que je crois avoir démontré ailleurs: disons-le hardiment, soit que les premières traditions des Grecs fussent venues des Sabiens de l'Orient, soit qu'aussi superstitieux d'eux-mêmes, ou que par leur propre raisonnement, comme cela pourroit bien estre arrivé, ils se fussent imaginé qu'ils leur devoient un culte, il est certain qu'ils regardèrent le Soleil & la Lune comme des Divinitez; & non-seulement il y a sur cet article quantité de vers dans tous les Poètes, mais Platon dans le Cratyle soutient nettement que ç'a esté le plus ancien culte de la Grece. *Ses premiers habitants, dit-il, me paroissent n'avoir reconnu pour Dieux, que ceux que la plupart des Barbares regardent comme tels,*

rels, le Soleil, la Lune, les Planetes & les autres Astres; c'est même de leur cours qu'ils tirent le nom générique de Θέος, à Θείν currere.

Par-là on n'a plus lieu de s'étonner de l'étendue que Maimonides & Ephodi & R. Schem Thob ses Commentateurs donnent au Sabiisme. Ils ont envisagé presque toute l'idolatrie comme une suite des idées Sabiennes, & par-là ils y ont enveloppé nécessairement les cultes de toute la terre. *Euty chius* avoit la même idée, puisqu'après avoir pris le Sabiisme en Chaldée, *de-là*, dit-il, *il est passé en Egypte, de l'Egypte, il fut porté chez les Francs, c'est-à-dire, en Europe, d'où il s'étendit dans tous les ports de la Méditerranée.* Et comme le culte du Soleil & des Étoiles, la vénération des Ancêtres, l'érection des Statues, la consécration des Arbres, constituèrent d'abord l'essence du Sabiisme, & que cette espèce de religion, toute bizarre qu'elle est, se trouva assez vite répandue dans toutes les parties du monde alors connu, & l'infecta jusqu'à l'Inde, jusqu'à la Chine; de sorte même que ces vastes Empires ont toujours esté pleins de Statues adorées, & ont toujours donné la créance la plus folle aux visions de l'Atrologie judiciaire, preuve incontestable de Sabiisme, puisque ç'en est le fond & le premier dogme; la conclusion est simple que soit par tradition, soit par imitation & identité d'idées, le monde presque entier s'est vû, & se voit encore *Sabien*. Ce qu'on ne peut pas nier, c'est que pour les régions Orientales, le Magisme paroît avoir esté resserré dans la Perse & dans quelques contrées voisines, & que le Sabiisme paroît avoir esté reçu également dans la Chaldée, dans l'Égypte, dans la Phénicie, dans la Bactriane & dans l'Inde: car, s'il est clair que les opinions de la religion Egyptienne estoient passées dans l'Inde, & y subsistent encore aujourd'huy: il est évident aussi qu'il s'y estoit mêlé du Sabiisme; ce que prouvent assez & *Bartrouherri*, & la plupart des Romains Indiens.

Je viens à présent à sa durée.

Qui croiroit que, pendant que tant d'autres hérésies, même depuis le Christianisme, se sont éteintes & presque évanouies

à nos yeux; qui s'imagineroit, dis-je, que celle-ci, la première de toutes, connue avant Abraham, est demeurée jusqu'à nos jours entre le Judaïsme, le Christianisme & le Musulmanisme? Nous avons une Homélie de Saint Grégoire de Nazianze contre les Sabiens, & ainsi de son temps il y en avoit dans la Cappadoce. L'*Akoran*, tous les Historiens Arabes, tous les Auteurs Persans, en parlent comme d'une religion subsistante chez eux, & cela n'est pas étonnant, puisque *Charan* & *Buffora* sont si proches de l'Arabie & de la Perse.

Une circonstance curieuse, ce seroit de sçavoir pourquoy, & depuis quel siècle les Sabiens s'appellent *Mendai Jahia*, les Disciples ou les Chrétiens de S. Jean. Il n'est pas facile de le déterminer; mais il semble que l'histoire Arabe nous en donne une époque assez vraisemblable du temps d'Almamon. Ce Prince passant par *Charan*, & sans doute en ayant entendu parler comme d'une ville de Sabiens, en fit assembler les principaux habitants; il voulut sçavoir quelle estoit véritablement la religion qu'ils professoient. Les *Charaniens* chagrins d'une telle demande, & ne sçachant où elle tendoit, ne se dirent ni Juifs, ni Chrétiens, ni Mahométans, ni Sabiens, mais *Charaniens*, comme si ç'eût esté un nom de religion. Cette réponse, assez fondée d'ailleurs, mais que le Prince Musulman prit, ou pour une impiété, ou pour une dérision, leur pensa coûter la vie à tous. Almamon en colère leur déclara qu'ils pouvoient opter entre les quatre religions permises par le Prophete, sans quoy, à son retour, leur Ville seroit passée au fil de l'épée. Là-dessus un vieillard leur conseilla, en reprenant leur ancien nom de religion, de se dire *Sabiens*. Cela estoit fort sensé; mais apparemment qu'alors entre les *Charaniens* & leurs freres les véritables Sabiens, il y avoit des divisions & des haines. Plusieurs d'entr'eux aimèrent mieux se faire Chrétiens ou Musulmans. Mais ce qui sera arrivé, c'est qu'avec les Musulmans ils se feront dits Chrétiens, & qu'avec les Chrétiens ils auront affecté de se faire nommer Chrétiens de S. Jean, ou Chrétiens *Mendai Jahia*, Disciples de Jean.

Il est vray que du temps de l'Évangile, Saint Jean a eu des Disciples, & que nous n'avons aucune preuve, malgré la prédication du Précurseur, qu'ils ayent tous embrassé le Christianisme. Il est vray encore, que les Sabiens d'aujourd'huy font par-tout, & dans leurs Liturgies & dans leurs Livres, une commémoration honorable de Saint Jean; de sorte que le nom de Chrétiens de Saint Jean, ou de Disciples de Jean, pourroit avoir une époque plus ancienne, & estre de ces premiers temps du Christianisme: on a même quelques Livres des Missionnaires qui les ont prêchez, où l'on voit les articles de leur créance, & il y est parlé non-seulement du *Baptême*, mais de quelques autres *Sacrements*, qu'on ne rencontre guères que parmi les Chrétiens. Mais une Secte ne se connoît jamais à fond, que par la lecture de ses propres Livres; & comme nous en avons à la Bibliothèque du Roy trois Manuscrits assez considérables, à la lecture desquels cette Dissertation est une espèce de préparatif, je compte que par la suite, ces Livres examinés en détail (quoyqu'en ancien Chaldéen, & même dans un caractère jusqu'ici presque inconnu) nous mettront en estat d'en parler avec un peu plus de certitude.

D I S S E R T A T I O N

SUR L'ORIGINE

DES LOIX DES XII. TABLES.

Par M. BONAMY.

PREMIERE PARTIE.

C'EST un sentiment communément reçu, que les Loix des XII. Tables sont émanées des loix de Solon: il est établi sur ce que les Historiens ont dit de la députation que les Romains envoyèrent à Athènes vers l'an 300. de

23. Juin
1735.

la fondation de Rome, pour y transcrire les loix Attiques, & les apporter à Rome, afin d'en former un corps de Droit. Si les Commentateurs des Loix des XII. Tables, s'estoient contentez de dire que le gouvernement des Romains, & plusieurs de leurs usages, sous leurs premiers Rois, devoient leur origine aux mœurs & aux usages de la Grece, ils n'auroient rien dit qui ne fût vray; mais leur sentiment ne me paroît pas également fondé, lorsqu'ils avancent comme un fait certain, que les Loix des XII. Tables sont tirées de celles des Athéniens; de sorte que de la manière dont ils s'expriment, il sembleroit que les Romains, peuple grossier & barbare, avoient alors absolument besoin du secours des loix étrangères, & qu'ils n'auroient pas trouvé dans la République, des loix & des coûtumes, dont les Décemvirs pussent composer ce corps de Droit, qui selon T. Live, fut dans la suite le fondement de toute la Jurisprudence Romaine. Il est vray qu'ils sont quelquefois obligez de convenir qu'il y a dans les XII. Tables, des Loix qui sont particulières au Peuple Romain, & dont on ne voit point de vestiges dans la Grece; mais ces Loix, selon eux, sont en petit nombre, ils les comptent pour rien, & pour peu que les loix Romaines ayent de ressemblance avec les loix des Grecs, cela leur suffit pour en faire honneur aux Législateurs des derniers. Ils vont même jusqu'à dire que les Décemvirs avoient emprunté le mot *Tables*, des Athéniens, qui avoient donné ce nom aux loix de Solon, parce qu'ils les avoient fait graver sur des Tables; il est cependant certain que les Romains avoient gravé leurs loix sur des Tables, avant même que Solon eût composé les siennes.

*Juste Lipse,
Francisc. Bal-
duin. Com-
ment. de Legi-
bus XII. Tabul.*

*Dionys. Ha-
licarn. lib. 2.*

Pour moy je pense autrement que ces Interprètes, & je m'y sens obligé par deux raisons qui me paroissent décisives; car il y a des Auteurs qui disent en termes exprès, qu'on inféra dans les XII. Tables les anciennes loix Romaines: & d'ailleurs, en comparant les loix établies par les Décemvirs, avec les usages & l'ancien gouvernement de Rome, il est impossible de n'y pas appercevoir ces mœurs

antiques, qui caractérisent le Peuple Romain, comme le remarque Ciceron, & qui le différencient des autres Peuples: *Actionum genera quaedam majorum consuetudinem, vitamque declarant.*

*Cic. lib. 1.
de Orat.*

On pourroit croire que la politique des Patriciens fit revivre les anciennes loix & les usages abolis, comme des loix étrangères, par lesquelles se gouvernoient des peuples estimez à Rome; de sorte qu'il seroit arrivé à leur égard, ce que dit Macrobe des Loix mêmes des XII. Tables, que leur ancienneté fit négliger, & qu'on fit reparoître dans la suite sous d'autres noms. *Ita, Hercules, ut de ipsis XII. Tabulis factum est, quarum ubi continui antiquitas cepit, eadem illa quæ illis legibus cavebantur in alia latorum nomina transferunt.*

*Lib. 2. cap.
13.*

Ce sentiment, qui paroîtroit un paradoxe aujourd'huy, a esté embrassé par un Jurisconsulte Napolitain, qui regarde comme une fable ce que les Historiens racontent de la députation des Romains à Athenes; députation qui ne fut inventée, à ce qu'il croit, par les Patriciens, que pour amuser les Plébéiens pendant trois ans. Mais sans insister là-dessus, je me borne dans cette Dissertation, à prouver deux choses, sçavoir, 1.^o que les Loix des XII. Tables sont, pour la plus grande partie, les anciennes loix Romaines abolies par le non-usage, ou des coûtumes, qui, pour n'avoir pas esté écrites, n'en avoient pas moins force de loy. 2.^o Que s'il se trouve quelques loix de Solon & de Lycurgue, dans les XII. Tables, ce n'est pas une raison pour faire honneur à ces Législateurs, de toute la Jurisprudence Romaine rédigée par les Décemvirs; je dis rédigée par les Décemvirs, parce que je ne prétends combattre que le sentiment de ceux qui croient que les Romains firent alors passer les loix de Solon, ou des autres Législateurs Grecs, dans leur Code; en sorte qu'à les entendre, les Décemvirs n'auroient esté que les copistes de ces loix. Je suis d'ailleurs très-éloigné de nier qu'il n'y eût dans les loix de Rome avant les Décemvirs, quantité de choses qui avoient rapport aux loix, aux mœurs & au gouvernement des différens peuples de la Grece.

*Gio. Battista
Vico, Principi
di una Scienza
nuova intorno
alla natura delle
nazioni.*

Denys d'Halicarnasse, cet Auteur si judicieux, & qui avoit fait une étude approfondie des Antiquitez Romaines, donne aux Romains pour ancêtres, les Grecs qui vinrent en différens temps s'établir dans l'Italie, & en particulier dans le *Latium*. Les Troyens eux-mêmes, fondateurs de la ville d'Albe, estoient, selon luy, Grecs d'origine, & après avoir lû & examiné tout ce que les Historiens Grecs & Romains avoient écrit sur l'origine des Romains *ὑπὲρ τῆς Ρωμαίων ἡμέρας*, il conclut que Rome dans ses commencemens estoit une ville Grecque, où l'on observoit les devoirs de l'humanité & de la société; & qu'elle ne fut point le refuge de gens barbares, fugitifs, & sans feu ni lieu *αφεσίτων*. Il ne faut donc pas s'étonner qu'on trouve à Rome, sous le regne des Rois & dans la suite, plusieurs usages conformes à ce qui se pratiquoit à Athènes & à Lacédémone: telle estoit, par exemple, la Royauté sur le pied qu'elle fut établie par Romulus, & que Denys d'Halicarnasse compare avec le gouvernement de Sparte, où le pouvoir des Rois n'estoit point arbitraire, mais dépendant en beaucoup de choses du Sénat. Les Sabins depuis long-temps avoient reçu les mœurs & les coûtumes des Lacédémoniens, & Numa, Sabin luy-même, les avoit introduites à Rome. La distinction des Patriciens & des Plébéciens estoit en usage à Athenes, où l'on appelloit *ἐπακτίδας* ceux qui estoient d'une famille illustre, & *ἀγροίκους* ceux dont la fortune estoit médiocre, *τοὺς μὲν ἐν τῇ καταδυσέεσσι τύχη*.

Il en estoit de même de la subordination & de la dépendance des Cliens à l'égard de leurs Patrons; enfin on peut voir dans Denys d'Halicarnasse plusieurs autres usages que les Romains avoient imité des Grecs. Mais la politique ayant fait recevoir dans la ville de Rome encore foible & environnée d'ennemis, plusieurs habitants qui n'avoient point une origine Grecque, ce mélange dut altérer la constitution du gouvernement primitif, & y introduire des usages convenables au génie de tant d'hommes, de langage & de mœurs différentes; aussi Denys d'Halicarnasse admire-t-il comment

Rome ne devint pas toute barbare. Ce fut pour cette raison que les Albains refusèrent de se soumettre aux Romains, sous le regne de Tullus Hostilius, parce que, disoit Suffétius à ce Roy, il ne conviendroit pas que des étrangers commandassent aux naturels du pays, ni des barbares aux Grecs, qui estoient en plus petit nombre à Rome, depuis qu'on y avoit reçu toute sorte de gens.

Pour remplir le dessein que je me suis proposé, il est absolument nécessaire de m'engager dans une exacte comparaison de tout ce qui nous reste des Loix des XII. Tables, avec les loix & les coûtumes reçues à Rome avant les Décemvirs; & c'est aussi, Messieurs, ce que je serai dans un second discours; mais aujourd'huy, je ne ferai, pour ainsi dire, que pré luder: je m'attacherai d'abord à vous donner une idée des Loix écrites, & des Coûtumes observées à Rome sous les premiers Rois: j'examinerai si ces loix furent entièrement abolies, lorsque la Royauté fut éteinte, comme le croient quelques Auteurs, & cet examen me conduira à parler de l'état où se trouvoit la République, lorsque les Plébéiens demandèrent un nouveau Code, & de ce qui donna lieu à cette demande. Je finirai par des réflexions générales, qui, toutes générales qu'elles seront, pourront suffire, du moins à faire douter du sentiment qui se trouve répandu dans tous les Auteurs, que la Jurisprudence des Grecs, & des Athéniens en particulier, passa à Rome au temps du Décemvirat.

On ne peut s'empêcher de concevoir une idée avantageuse du mérite de Romulus, lorsqu'on fait attention à la sagesse de ses loix, & à l'art si difficile qu'il eut de faire vivre dans la concorde ses nouveaux citoyens. *Hi postquam in una*

Sallust. con-
jurat. Curuln.

mœnia convenere, dispari gente, dissimili lingua, alius alio more
viventes, incredibile memoratu est, quam facile coaluerint. Sa vertu paroît héroïque à Denys d'Halicarnasse, qui ne feint point de le mettre au-dessus des plus habiles Législateurs; mais en imitant les Grecs dans l'établissement de ses loix, il eut soin de ne prendre que ce qu'il y avoit de meilleur dans leurs coûtumes. Les loix qu'il établit sur la puissance

paternelle, sur les mariages & sur la manière dont les Patrons devoient traiter leurs Cliens, sont du nombre de celles dans lesquelles on remarque des choses toutes différentes de ce qui se pratiquoit chez les Grecs.

Il s'attacha sur-tout à bannir du culte religieux les fables Grecques, qui deshonorioient la Divinité, & qu'il regarda comme indignes, non-seulement des Dieux, mais encore des hommes qui ont quelques semences de vertu. Il accoutuma les Romains à parler des Dieux d'une manière convenable, & à ne leur attribuer aucune action qui ne fût conforme à leur nature. Les loix de Romulus ne passèrent point avec luy; elles furent observées par les Rois ses successeurs, & même par les Consuls: c'est à leur sagesse & à leur utilité que Denys d'Halicarnasse attribue la prospérité dont Rome a joui pendant plusieurs siècles; mais parmi les loix de Romulus, qui regardoient en particulier le droit naturel, il y en avoit une grande partie qui n'estoient point écrites; elles s'observoient cependant comme celles qui l'estoient. Sous les autres Rois, il s'établit aussi des coûtumes, selon l'exigence des cas. Numa s'attacha au droit des gens, & il ne toucha point aux loix ni aux coûtumes qu'il trouva établies par Romulus son prédécesseur; mais il y adjoûta ce qu'il crut qui y manquoit, & les réglemens qu'il fit sur les cérémonies de la religion & sur les funérailles, furent ensuite inférez dans les Loix des XII. Tables; il les avoit rédigées en un Livre divisé en huit parties, selon les différentes classes qu'il avoit imaginées des choses sacrées. Mais les loix qui luy acquirent cette haute réputation de sagesse qu'il a eue chez les Romains, furent celles qu'il publia, pour faire regner la frugalité & la tempérance, & pour inspirer l'amour de la justice, qui entretient la concorde & l'union entre les citoyens.

Pour obliger ses sujets à garder la foy & la justice dans les contrats, il inventa une chose que tous les Législateurs des plus fameuses Républiques n'avoient point connue: car voyant que les contrats passéz publiquement & pardevant témoins, s'exécutoient religieusement, par le respect qu'on

a pour

Dionys. Halicarn. l. 2. c. 7.

Lib. 2. cap. 21.

Ibid.

a pour ces témoins, & que ceux qu'on fait sans témoins, & qui sont en plus grand nombre que les autres, dépendent de la bonne-foy des contractans, qui n'estant point retenus par le même respect, sont plus tentez d'en violer la foy, il crut qu'il n'y avoit rien de plus important pour la foy publique, que d'ériger la Fidélité ou la Bonne-foy en divinité, & de lui rendre les honneurs divins. C'est pourquoy il fut le premier qui érigea un temple à la Foy publique. Par ce moyen l'exacritude scrupuleuse de la République à garder inviolablement la parole donnée, ne pouvoit manquer de passer avec le temps dans les mœurs des particuliers, qui en effet regardèrent dans la suite la Foy comme une chose si respectable & si inviolable, que la simple parole passoit pour le plus grand serment: aussi quand un particulier avoit quelque différend avec un autre au sujet de quelque contrat passé sans témoins, c'étoit la parole ou du demandeur ou du défendeur qui décidoit l'affaire, sans que le procès fût poussé plus loin. D'ailleurs, afin que chacun se contentât de ce qu'il avoit, sans envier le bien d'autrui, il établit des loix touchant les bornes des terres; il ordonna à tous les particuliers de les arpenter, & d'y planter des pierres qui fussent consacrées à Jupiter Terminal. Tout le monde devoit s'assembler chaque année en un certain jour, pour y offrir des sacrifices; & si quelqu'un ôtoit ou transportoit ces pierres, sa tête estoit dévouée au Dieu des Bornes; en sorte que le premier venu pouvoit le tuer impunément, comme coupable de sacrilège. Enfin Numa, après avoir fait des réglemens pour les limites des champs, porta son attention jusqu'à exciter ses sujets à les cultiver soigneusement; il préposa des hommes dans chaque canton, pour examiner les terres bien cultivées, & lui en faire leur rapport; il donnoit des louanges aux laboureurs vigilans, réprimandoit les paresseux, & leur imposoit même des amendes; ce qui rendit les Romains laborieux, & leur fit estimer les biens qu'ils tiroient de l'agriculture, au-dessus des richesses qu'on acquiert par les armes: aussi vit-on dans

la suite les premiers hommes de la République ne pas rougir de cultiver eux-mêmes leurs terres, préférer les douceurs de la vie champêtre à tout l'éclat des dignitez & des richesses, & regarder cette vie pauvre comme l'asyle & le soutien de la liberté. Les loix de Numa furent en partie insérées dans le Code des loix écrites, & le reste, qui ne fut point écrit, se conserva par l'usage & par la pratique. Les trois Rois successeurs de Numa firent peu de loix: le regne guerrier de Tullus Hostilius en fit négliger plusieurs; mais Ancus Martius marchant sur les traces de Numa, rétablit les loix sur la culture des terres, & blâma sévèrement, comme de mauvais citoyens, ceux qui les négligeoient; il fit graver ces loix sur des tables, & les exposa dans la place publique aux yeux de tout le peuple, afin que chacun pût les lire.

L. 3. cap. 12.

Tacit. Annal.

*Dionys. Ha-
licarn. l. 4.*

Servius Tullius est regardé avec raison, comme le principal Auteur du Droit civil chez les Romains. *Præcipuus Servius Tullius sancitor legum fuit.* Il fit une collection des loix dont la plûpart n'estoient que les anciennes loix de Romulus & de Numa, qu'il remit en vigueur après qu'on les eût négligées pendant du temps, mais il y en adjoûta ensuite cinquante autres toutes nouvelles, sur les dettes, les usures, les contrats & les injustices; elles furent confirmées dans une assemblée des Curies. Il établit par ces loix une parfaite égalité entre les grands & les petits, elles rendoient la condition de ceux-ci entièrement égale à celle des Sénateurs dans tout ce qui concernoit le droit, les procez, les démêlez qu'ils pouvoient avoir ensemble; elles retranchoient certains privilèges dont les Patriciens s'estoient servis jusqu'à son regne pour vexer les Plébéiens dans les contrats qu'ils passoient avec eux. Toutes ces loix furent gravées sur des Tables, & affichées dans la place publique, elles composèrent avec celles des autres Rois, ce corps de loix que l'on nomma le droit Papyrien, de Sextus Papyrius, qui en fit la compilation. Tarquin parvenu à la Royauté, & méprisant également les Plébéiens & les Patriciens, qui avoient facilité son élévation au Trône, renversa toute l'ancienne

*Dionys. Ha-
licarn. l. 4.*

discipline, il abolit les plus sages loix établies par ses pré-décetleurs, & changea le gouvernement de la République en une tyrannie ouverte. Il ne laissa pas même les Tables sur lesquelles les loix estoient gravées, il les fit enlever de la place publique & les brisa. Après vingt-cinq ans de ce regne tyrannique, la révolution qui mit fin à la Royauté dans Rome, fit revivre le bon ordre. Les Sçavants sont partagez sur ce que devinrent alors les loix royales. Les uns croient qu'elles furent entièrement abrogées, & c'est le sentiment d'Hotman. Joseph Scaliger croit qu'elles ne furent point entièrement abolies, & que dans la suite elles furent insérées dans les trois premières Tables. Enfin Sigonius, dont Gravina embrasse le sentiment, croit qu'on n'abolit que les loix qui tendoient à l'affermissement de la puissance royale. Je ne sçay quelle est la loy Térentia, dont parle Hotman, & par laquelle il croit que les loix royales furent abrogées. Elle ne se trouve point dans le catalogue des loix Romaines d'Antonius Augustinus: peut-estre Hotman a-t-il confondu, comme font plusieurs Auteurs, cette loy Térentia avec la loy Térentilla, à cause que les manuscrits varient sur le nom du Tribun C. Térentillus Arsa, qui se trouve aussi quelquefois nommé Térentius. Mais les loix royales n'ont pû estre abolies par la loy Térentilla, comme on le verra dans la suite. S'il y en a quelques-unes concernant la royauté, qui ayent esté abrogées, ce n'a pû estre que par la première loy Tribunitienne, faite par L. Junius Brutus Tribun de Célères, & premier Consul. Hotman au reste, a suivi le témoignage du Jurisconsulte Sextus Pomponius, qui prétend en effet que toutes les anciennes loix furent abolies à l'établissement du Consulat. *Regibus ejectis, lege Tribunitia omnes leges exoleverunt, iterumque cæpit Populus Romanus incerto magis jure & consuetudine aliqua, uti, quàm perlata lege: idque prope viginti annis: postea placuit publica autoritate decem constitui viros, per quas peterentur leges à Græcis civitatibus, ut civitas fundaretur legibus.* Mais l'autorité de Pomponius n'est pas assez forte pour nous obliger à croire que les loix royales furent entièrement abolies après que

*Leg. 11. 5.
q. ff. de origine
Juris.*

Tarquin eût esté chassé de Rome; & le passage que je viens de rapporter, confirme assez ce que Gravinia dit de Pomponius, dans lequel il ne sçait ce qu'il doit reprendre le plus, ou l'inexactitude, ou l'ignorance dans l'Histoire. Quoy qu'il

Lib. 3. en soit, Denys d'Halicarnasse nous apprend en plusieurs endroits de ses Antiquitez, que non-seulement les loix de Numa concernant la religion & ses cérémonies, mais encore celles de Romulus, furent conservées. En effet, les Patriciens qui dans le changement du gouvernement qu'ils vouloient introduire, avoient besoin du secours des Plébéiens, ne manquèrent pas de se servir du rétablissement des loix des premiers Rois, & en particulier de celles de Servius, pour gagner le peuple. Ils remirent donc en vigueur, dit Denys

Lib. 5. d'Halicarnasse, les loix équitables que Tullius avoit établies en faveur des Plébéiens, & que Tarquin avoit entièrement abolies. Ils rétablirent l'égalité dans les contrats qui seroient passez entre les Patriciens & les Plébéiens. Ils ordonnèrent qu'on renouveleroit, comme sous le regne de Tullius, tant dans la ville qu'à la campagne, les sacrifices où les Plébéiens habitants de la ville avoient coûtume de se trouver, réunis

Ibid. cap. 2. avec ceux de la campagne. Les Consuls Brutus & Collatinus, leur rendirent aux uns & aux autres, le droit d'assister aux assemblées qui se tiendroient pour les affaires les plus importantes, d'y donner leurs suffrages, & d'y faire tout ce qu'ils avoient fait par le passé. Tous ces reglements, adjoûte Denys d'Halicarnasse, furent d'autant plus agréables à la plupart des Romains, qu'après les rigueurs d'un long esclavage, ils jouissoient d'une liberté inespérée.

Il est vray que la concorde des Patriciens & des Plébéiens ne dura pas long-temps: l'animosité des deux partis avoit commencé sous le regne des Rois, & il n'estoit guères possible que les uns & les autres, ayant chacun leur part dans le gouvernement, n'eussent souvent des démêlez. Les Patriciens, en créant des Consuls, n'avoient pas prétendu abolir ce qu'il y avoit de réel dans le pouvoir des Rois; ils ne vouloient en retrancher que ce qui pouvoit paroître odieux

au peuple, c'est-à-dire, l'extérieur de la Royauté, le Sceptre, la Couronne d'Or, & d'autres ornemens. Il y a bien des personnes, disoit Brutus, qui ne considérant pas le fond des choses, desirent souvent ce qui est nuisible, & rejettent ce qui est utile, comme la Monarchie l'est en effet. Je suis donc d'avis que nous changions le nom de ce gouvernement, & qu'on n'appelle plus ni Monarques ni Rois, ceux qui seront revêtus de la souveraine autorité, mais qu'on leur donne quelque autre nom plus modeste, plus populaire & moins choquant. Ainsi dans le fond, cette nouvelle liberté du Peuple Romain ne consistoit plutôt, selon T. Live, qu'en ce que le pouvoir des Consuls estoit annuel, sans qu'au reste ils eussent moins d'autorité que les Rois. *Libertatis autem originem inde magis, quia annuum imperium, Consulare factum est, quàm quod deminutum quicquam sit ex regia potestate, numeres.* Aussi les Patriciens, dans le corps desquels on devoit prendre les nouveaux Magistrats, ne manquèrent point de faire sentir aux Plébéiens toute la pesanteur du joug de l'autorité, & les loix que Valerius Publicola publia en faveur des Plébéiens, furent un nouveau motif de dissention entre les deux partis. Depuis la seizième année du bannissement de Tarquin, on ne voit plus dans la République, que des disputes continuelles, & ces disputes qui durèrent plus de quarante ans, donnèrent enfin lieu à la demande que firent les Plébéiens, d'un Corps de Droit, selon lequel ils pussent estre gouvernez, & estre à l'abri des vexations des Patriciens.

Il paroît par ce que disent T. Live & Denys d'Halicarnasse, que les Plébéiens se plaignoient de deux choses, sçavoir, de ce qu'on violoit leurs privilèges dans toutes les occasions, & de ce que dans le gouvernement, les Patriciens suivoient plutôt leur volonté que les loix. Ces plaintes si souvent réitérées, & la peine que les Patriciens eurent à se déterminer à consentir à l'établissement d'un Corps de Droit, font bien voir qu'elles n'estoient point sans fondement; de sorte que les Patriciens ne tardèrent pas à éluder l'autorité des loix royales, rétablies par les premiers Consuls,

& à introduire des coutumes opposées à celles qui avoient esté en usage jusqu'alors. Je n'entreray point dans le détail de toutes les disputes qui agitérent la République, elles ne font point de mon sujet.

Il suffit de remarquer qu'elles donnèrent occasion à plusieurs loix en faveur des Plébéiens, que les Patriciens furent obligez d'approuver, & à la création des Tribuns, dont l'autorité s'éleva aux dépens de celle des Patriciens, & les força enfin d'accorder aux Plébéiens les loix qu'ils demandoient depuis plusieurs années. *Tanta igitur in illis virtus fuit, ut anno decimo sexto post Reges exactos, propter nimiam dominationem Potentium, secederent... Tribunos crearent.* Mais il ne sera pas inutile de se rappeler l'état où se trouvoit la République, lorsque les Romains adoptèrent les Loix des XII. Tables.

*Cicero orat.
pro C. Cornelio.
fragm.*

Caius Terentillus Arsa, Tribun du peuple l'an 292. de la fondation de Rome, entreprit de signaler son avènement au Tribunat, en demandant dans une assemblée du peuple, qu'on mît des bornes à l'autorité absolue des Consuls, & en même-temps qu'on établit, du consentement du peuple, des loix fixes & constantes, qui servissent de règle au Sénat dans les jugemens qu'il rendoit au sujet des procez qui survenoient entre les particuliers. Le projet de la loi Terentilla portoit que le peuple nommeroit incessamment dix Commissaires, T. Live dit cinq, qui seroient choisis entre les personnes les plus sages & les plus éclairées; que les Commissaires seroient autorisez pour recueillir & former un corps de loix civiles, tant par rapport aux affaires publiques, qu'à l'égard des différends qui survenoient entre les particuliers; qu'ils en feroient leur rapport dans une assemblée du peuple, & qu'ils les afficheroient dans le *Forum*, afin que chacun en pût prendre connoissance, & en dire son avis.

Les Patriciens s'opposèrent à cette loy, & remontrèrent dans une assemblée convoquée par les Tribuns, où tout le Sénat se trouva, qu'il estoit inoui que, sans Sénatusconsulte, sans prendre les auspices, sans consulter les Dieux, ni les

premiers hommes de la République, une partie des citoyens, & la moins considérable, entreprit de faire des loix qui devoient estre communes à tous les ordres de l'Etat. Les jeunes Sénateurs, & principalement Q. Ceson, fils du célèbre Dictateur Q. Cincinnatus, estoient les plus animez contre les Plebéiens, & ils firent enfin avorter le projet de la loy Térentilla.

La prise du Capitole par le Sabin Herdonius, la guerre contre les Sabins, les Eques & d'autres incidents, firent diversion à la vivacité des Tribuns, jusqu'à l'an 296. que le Sénat ayant accordé au peuple cinq nouveaux Tribuns, les brouilleries recommencèrent par la demande que firent les dix Tribuns, qu'on abandonnât le mont Aventin au peuple, qui devenant tous les jours plus nombreux, ne trouvoit plus où se loger. Le Sénat après bien des défaites, & dans la crainte que cette concession ne reveillât les anciennes prétentions des Plebéiens sur le partage des terres, accorda à la fin le mont Aventin. Mais les Tribuns toujourns disposez à renverser l'autorité du Sénat à mesure qu'il sembloit se relâcher, portèrent les choses à la dernière extrémité, en ordonnant aux Ediles de conduire dans les prisons publiques, les Consuls T. Romilius & C. Véturius, parce qu'ils avoient procédé avec trop de rigueur à l'enrollement des Plebéiens, qu'ils en avoient fait mettre plusieurs en prison, & en avoient condamné d'autres à de grosses amendes, sans admettre aucune excuse. Les Consuls cependant ne furent point mis en prison, ils en furent quittes pour l'amende. Tel estoit l'état de la République l'an 299. & c'est cette année que le peuple qui avoit esté quelque temps sans parler du partage des terres, recommença à demander la publication de la Loy Agraria, & en même temps celle de la Loy Térentilla: Les Patriciens, ou fatiguez des divisions, ou usant d'adresse, semblerent tout d'un coup se rapprocher des Plebéiens; il n'y avoit en effet plus moyen de différer, à moins que les Patriciens ne voulussent avoir le déplaisir de subir les loix que les Tribuns mençoient de publier: car Térentillus Arsa s'estant plaint

dans une assemblée du peuple, de la puissance excessive des Consuls, avoit déclaré qu'à l'avenir le peuple se donneroit des loix que les Consuls seroient obligez de suivre dans le gouvernement. *Quod populus in se jus dederit, eo Consulcm*

*T. Liv. l. 3.
n. 2.*

usurum: non ipsos libidinem ac licentiam suam pro lege habituros. Le Sénat donc pour la première fois, ne s'éloigna pas de la proposition de la loy Térentilla, pour l'établissement d'un corps de loix; mais quand il fut question de nommer les Législateurs, les deux partis se trouvèrent divisez, l'affaire fut agitée avec beaucoup de chaleur, le Sénat voulant que les Législateurs fussent pris de son corps, & les Tribuns demandant que les Plébéiens fussent admis par leurs députez à partager un si noble employ. Tout le monde s'attendoit que le Consul Romilius, qui avoit esté maltraité par les Tribuns, se déclareroit contre la proposition de former un nouveau corps de loix, mais on fut bien surpris, lorsqu'on l'entendit commencer son avis par protester que ce n'estoit point pour flatter le peuple qu'il changeoit la conduite qu'il avoit tenue jusqu'alors; que l'exemple du passé luy avoit appris qu'il falloit s'accommoder au temps; qu'il estoit du devoir d'un bon citoyen de donner son avis conformément à l'utilité publique, sans avoir égard, ni à la faveur, ni aux inimitiez particulières; que son sentiment estoit donc qu'on envoyât des députez, les uns dans les villes Grecques situées en Italie, les autres à Athenes, pour prendre chez les Grecs les loix les plus convenables aux mœurs de la République

Dionys. Haecarn. l. 10.

Romaine. *κεφάλαιον ἧ ἔστιν ὡν ὑμῶν ἄρχαιά, πρέσβεις ἐλέαθ, τοὺς μὲν εἰς τὰς ἐλλυίδας πόλεις τὰς ἐν Ἰταλίᾳ, τοὺς ἧ εἰς Ἀθήνας. Οἵτινες ἀπιστάμενοι ἄρχα ἦν ἐλλήνων τοὺς κρατίστους νόμους, ἃ μέγιστα τοῖς ἡμετέροις ἀρμόζοντα βίοις, οἴσουσι δεῦθε.* Que lorsque les députez seroient de retour, les Consuls proposeroient au Sénat d'examiner quelles personnes seroient les plus propres pour former ces loix, & de déterminer le temps nécessaire pour cela: qu'au reste il croyoit qu'il seroit très-préjudiciable au bien public, de disputer davantage avec les Plébéiens au sujet des loix, & que ce seroit
s'exposer

s'exposer à adjoûter de nouvelles calamitez à celles qu'on avoit déjà éprouvées.

Ce discours fut reçu avec l'applaudissement de tout le monde, & il ne paroît pas que les Plébécîens ayent insisté pour lors, qu'on leur accordât que les Législateurs fussent pris de leur corps. On fit un Sénatusconsulte qui fut confirmé par le peuple, & on choisit pour députez, Spurius Posthumius, Servius Sulpitius & Aulus Manlius; on leur donna trois trirèmes, & un appareil qui répondoit à la majesté du Peuple Romain: c'est ainsi que s'exprime Denys d'Halicarnasse. T. Live ne parle point des villes Grecques d'Italie, il dit que les députez eurent ordre d'aller à Athenes, d'y copier les loix de Solon, & de s'instruire des usages, des mœurs & des loix des autres villes de la Grece: *Missi Legati Athenas... jussique inchtas leges Solonis describere, & charum Græciæ civitatum instituta, mores juraque noscere.* Les autres Auteurs qui ont parlé du voyage des députez, n'ont point non plus fait mention des villes Grecques d'Italie; c'est à Athenes ou dans la Grece en général qu'ils les font aller. Les députez furent plus de deux ans à leur voyage. L'attente des loix étrangères, la famine & la peste qui survinrent l'an 301. furent cause que tout fut tranquille à Rome du côté des Tribuns: *Quod primò Legatorum qui Athenas ierant legumque peregrinarum expectatio præbuit... deinde fames pestilentiaque.* Mais l'année suivante, les députez estant de retour avec les loix Attiques, *jam redierant Legati cum Atticis Legibus,* les troubles recommencèrent, parce que les Patriciens ne parurent point se presser de travailler à former le corps de Loix si long-temps demandé. Il fallut encore de vives instances de la part des Tribuns. Le Sénat ayant esté convoqué, les Sénateurs, malgré la démarche qu'ils avoient faite de consentir à la députation, se trouvèrent encore partagez de sentiment, il y eut de grands débats, *Ἐλέχθησαν μὲν οὖν ἔ τὸτε πολλοὶ ὑπ' ἀμφοτέρων λόγοι,* les uns demandant que la République fût gouvernée par des loix écrites, & les autres voulant qu'on suivît dans le gouvernement, les coûtumes

Lib. 3. n. 3.

T. Liv. l. 3.

Id. Ibid.

Dionys. Halicarn., lib. 101

établies; mais le sentiment d'Appius Claudius, qui fut mis à la tête du Décemvirat, prévalut. On pensa donc à créer dix Commissaires, pour mettre fin à cette grande affaire; les Tribuns ayant demandé que les Plébéiens fussent admis dans cette commission, tous les Sénateurs s'opposèrent avec tant de fermeté à cette prétention, que les Patriciens restèrent les maîtres. Les Décemvirs furent revêtus pour un an entier de la puissance souveraine, sans qu'il pût y avoir appel de leurs jugemens; & pendant cette année l'autorité de tous les autres Magistrats fut suspendue. Ils composèrent les loix,

Lib. 10. cap.
12.

selon Denys d'Halicarnassé, des loix Grecques & des coutumes non écrites, qui estoient en usage chez les Romains. Συγγραψαντες νόμους ἐκ τε τῶν Ἑλληνικῶν νόμων, & τῶν τῶν σφίσιον αὐτοῖς ἀρχαίων ἐθισμάτων. T. Live ne dit rien de ces anciennes coutumes, on a déjà vû qu'il ne parle que des loix Attiques que les députez rapportèrent; & selon luy, on ne fit l'honneur aux trois députez de les mettre au nombre des Décemvirs, qu'à cause qu'estant instruits des loix étrangères, ils pouvoient par leur habileté contribuer à former

Lib. 3. n.
33.

le nouveau Code. *Peritos legum peregrinarum ad condenda nova jura usui fore credebant.* Ainsi il paroît que T. Live a cru au moins que les loix Attiques furent le fond sur lequel on travailla pour former la Jurisprudence des Romains. Florus s'explique comme si les Décemvirs n'avoient fait que transcrire les loix de la Grece dans les XII. Tables. *Allatas è Græcia leges decem principes lecti, jubente populo, conscripserant,*

Lib. 1. cap.
24.

ordinataque erat in duodecim Tabulis tota justitia. Orose dit plus expressément la même chose, mais il ne parle que des loix d'Athenes. *Ipso autem trecentesimo anno potestas Consulium Decemviris tradita, constituendarum legum Atticarum gratiâ.* Et c'est ce que dit aussi Aurelius Victor: *Populus Romanus . . . Decemviros legibus scribendis creavit, qui eas ex libris Solonis tralatas duodecim Tabulis exposuerunt.* Mais comme les Décemvirs n'estoient pas apparemment assez habiles pour entendre la langue Grecque, Hermodore d'Éphèse fut le traducteur &

Lib. 34. c. 5.

l'interprète des loix Attiques; & Pline nous apprend qu'on

luy dressâ une Statue pour le récompenser de ce service. *Fini & Hermodori Ephesi in Comitio, legum quas Decemviri scribebant interpretis, publice dicata (Statua)*. Diodore de Sicile parle des Décemvirs, & des Loix qu'ils composèrent; au reste, il ne dit point que les Romains les eussent esté chercher à Athenes. Je n'ay rien trouvé dans les ouvrages de Cicéron, par rapport à la députation, mais Dion luy prête un discours qu'il fit après le meurtre de César, pour exhorter les deux partis à la paix, dans lequel Cicéron reconnoît que les Romains n'avoient pas dédaigné d'emprunter quelques loix de la ville d'Athenes. *Παρ' ἧς εὐδ' οἱ πατέρες ἡμῶν ἐπαγαγέει πινὰ νόμους ἀπηξίωσαν.* Et dans son *Traité des Loix*, parlant d'une loy funéraire des XII. Tables, il dit qu'elle estoit à peu près tirée des loix de Solon; *translata ferè de legibus Solonis*. Les Loix estant écrites, furent exposées à la vûe de tout le monde, dans la place publique, afin que chacun pût les examiner. Les Décemvirs reçurent les remontrances des particuliers, corrigèrent les loix pour les rendre agréables à tous les citoyens, & quand ils les eurent suffisamment digérées, corrigées & retouchées, ils les firent confirmer par un décret du Sénat: ensuite ils convoquèrent une assemblée du peuple, par centuries, & demandèrent les suffrages après qu'on eût offert les sacrifices ordinaires; & les Loix ayant esté confirmées par le consentement unanime de tout le peuple, les Décemvirs les firent graver, selon Denys d'Halicarnasse, sur dix colonnes d'airain.

L. 44. p.
252.

Denys d'Ha-
lic. l. 10.

Comme les Décemvirs n'avoient plus guères de temps à rester en charge, & qu'on crut qu'il manquoit encore quelque chose à la collection des loix, parce qu'on y avoit employé très-peu de temps; *ἀτελής γὰρ ἡ νομοθεσία ἐφαίετο, ὥσ' ἂν εἴ ὀλίγου σωμαθείηται χρόνος*; il fut résolu de continuer cette magistrature pour un an, afin qu'il y eût une autorité absolue, pour faire observer inviolablement les nouvelles Loix, & pour les mettre dans leur perfection. En effet, les nouveaux Décemvirs, à la tête desquels estoit encore Appius, adjouèrent deux nouvelles Tables aux dix premières.

Id. *ibid.*

La Loy qui défend le mariage des Patriciens avec les Plébéiens, fait voir qu'on ne demanda pas à ces derniers, leur avis pour former ces deux nouvelles Tables : aussi le gouvernement des Décemvirs de cette année, ne fut-il pas le même que celui de l'année précédente ; ceux-ci se conduisirent en tyrans de leurs concitoyens, & furent les premiers violateurs de leurs Loix : mais ce détail n'est pas de mon sujet.

T. Liv. l. 3.

n. 34.

C'est ainsi que les fameuses Loix des XII. Tables ont été reçues dans la République, elles furent le fondement de toute la Jurisprudence Romaine. *Nunc quoque*, dit T. Live, *in hoc immenso aliarum super alias acervatarum legum cumulo fons omnis publici privati que est juris*. Elles estoient d'un stile court & énergique, & elles marquoient le grand sens de ceux qui les avoient rédigées : Cicéron ne feint point de les mettre au-dessus des Livres de tous les Philosophes. *Fremant omnes licet, dicam quod sentio: Bibliothecas, me hercule, omnium Philosophorum unus mihi videtur XII. Tabularum libellus, si quis Legum fontes & capita viderit, & autoritatis pondere, & utilitatis ubertate superare*. Il nous en reste encore un assez grand nombre pour en juger : Jacques Godefroy les a rangées dans XII. Tables, selon les lumières qu'il a pû tirer des Auteurs dans les écrits desquels on trouve ces Loix ; les unes concernent le droit sacré, les autres le droit public, & le plus grand nombre le droit particulier.

Diodor. Sic.
l. 12.

Lib. 1. de
Oratore.

Mais ce n'est pas aux Législateurs Romains qu'est dû l'honneur de si sages loix, si les Décemvirs les ont empruntées des Grecs. On a vû par la manière dont s'expriment la plupart des anciens Historiens, qu'ils ont cru que les Loix des XII. Tables n'estoient que les loix Grecques, & en particulier les loix Attiques, pour ainsi dire, refondues ; ainsi il n'est pas étonnant que tous ceux qui en ont parlé dans la suite, en ayant fait honneur aux Grecs, sans s'embarasser d'examiner si le fait estoit vray, ni si malgré la ressemblance de quelques-unes de ces loix avec les loix de Solon, elles ne pouvoient pas avoir été en usage dans la République,

avant le voyage des députez à Athenes. On devoit cependant faire réflexion qu'aucun de ces anciens Auteurs n'est d'un plus grand poids que Denys d'Halicarnasse. J'ay déjà observé que cet Historien dit nettement que les Loix des XII. Tables estoient composées des loix des Grecs, & des coûtumes non écrites des Romains: Or, qu'entend-il par ces coûtumes non écrites? Il entend sans doute les premières loix qui avoient esté écrites sous les Rois, que Tarquin avoit ensuite abolies, & que le Sénat avoit rétablies en apparence, mais dont il faisoit si peu d'usage dans l'administration de la Justice, qu'elles ne paroissent plus subsister. Car il ne faut pas s'imaginer qu'il ne soit question en cet endroit que de certaines coûtumes non écrites, *ἰδιωμοὶ*, dont Cicéron a mis une grande partie en forme de loix, dans ses trois livres de *Legibus*: Denys d'Halicarnasse luy-même dit le contraire en plusieurs endroits de ses Antiquitez. Dans son deuxième Livre, où il parle de la loy de Romulus sur la puissance paternelle, qui fut insérée par les Décemvirs dans la quatrième Table, il dit que les Romains exposèrent environ l'an 300. de Rome, dans la place publique, toutes les coûtumes & toutes les loix de la patrie, avec les loix étrangères, afin que le droit public ne changeât pas en même temps que le pouvoir des Magistrats Consulaires, qui avoit esté transporté aux Décemvirs: *Πάντας τοὺς σπαρτικούς ἰδιωμοὺς πρὸ νόμους ἅμα τοῖς ἐπιστάκτοις ἐν ὄρει δεινῆς Φαιερός τοῖς πόλιτις ἵνα μὴ συμμετάπηται τὰ κοινὰ δίκαια.* Il attribue, en général, à l'observation des loix écrites & non écrites de Romulus, la prospérité dont les Romains ont joui pendant plusieurs siècles, & en particulier cette union entre les Patriciens & les Plébéiens, qui, malgré les grands différends qui arrivèrent entr'eux, les empêcha de répandre le sang de leurs concitoyens, jusqu'au Tribunat de Tibérius Gracchus. Est-il croyable en effet, que ce grand nombre de loix de Servius Tullius sur les contrats, sur les droits du peuple, sur les dettes, les usures, &c. que les premiers Consuls avoient remises en vigueur après le bannissement de

Tarquin, & qu'ils firent graver sur des Tables, eussent esté oubliées dans la composition des Loix des XII. Tables? Je diray la même chose des loix de Numa, non-seulement de celles qu'il fit sur les cérémonies religieuses, que tous les Auteurs conviennent avoir esté inférées dans les XII. Tables, mais encore de celles qu'il établit sur l'agriculture, les limites des terres, & les différends qui pouvoient survenir dans cette matière. Peut-on se persuader que les loix qui sont dans la septième & la huitième Table, sous les titres *de delictis & de juribus prædiorum*, ayent esté empruntées des loix de Solon, plutôt que de celles de Numa, ou d'Ancus Martius? & les Romains à qui Romulus n'avoit permis que deux exercices, ceux de la guerre & ceux de l'agriculture, auroient-ils attendu jusqu'au temps des Décenvirs, à avoir des loix fixes, sur ce qu'on devoit observer parmi eux, dans les contestations qui pouvoient survenir au sujet des limites & des dégâts de terres? Mais sans vouloir trop appuyer sur des preuves de convenance, il n'y a qu'à jeter les yeux sur les loix des XII. Tables, & on y trouvera des loix de Romulus, de Numa & de Servius Tullius.

Pompéius Festus nous apprend qu'elles avoient esté inférées dans les trois premières Tables, & Servius dit que les loix touchant les choses sacrées, qui estoient dans les deux dernières Tables, estoient les loix des Falisques. Si on vouloit s'en rapporter à un Jurisconsulte du temps d'Aulu-Gelle, les XII. Tables n'auroient esté que les loix des premiers habitants du *Latium*: car Aulu-Gelle raconte que s'estant trouvé un jour avec plusieurs de ses amis, on cita dans la conversation quelques vers d'Ennius, où estoit le mot *Proletarius*; il s'adressa au Jurisconsulte dont je viens de parler, & qui se picquoit de posséder parfaitement le Droit, pour sçavoir ce que signifioit ce mot: ce Sçavant dit qu'il n'estoit pas Grammairien, mais Jurisconsulte. C'est précisément pour cette raison, repliqua Aulu Gelle, que nous nous adressons à vous; car Ennius a pris le mot *Proletarius* dans les XII. Tables, ainsi vous devez sçavoir ce qu'il

signifie. Il est vray que je devois le sçavoir, répondit le Jurisconsulte, si j'avois étudié le Droit des Faunes & des Aborigenes : *Ego vero, inquit ille, dicere atque interpretari hoc debere, si jus Fannorum & Aborigenum didicissem.*

Lib. 16. cap.
10.

Outre les loix royales, on mit encore dans les XII. Tables, les loix faites en faveur des Plébciens & des Tribuns; puis-que, selon T. Live même, les Plébciens n'accorderent aux Patriciens le pouvoir de former seuls les loix, qu'à condition qu'on ne toucheroit point à la loy Icilia, & aux loix sacrées, *modo ne lex Icilia aliaque sacratae leges abrogarentur.* Quant à ce que dit Denys d'Halicarnassé, que les Loix des XII. Tables furent aussi composées en partie des loix Grecques, il faut entendre ces paroles, comme je l'ay déjà expliqué, c'est-à-dire, qu'il y a, à la vérité, des loix Grecques dans les XII. Tables, mais elles estoient au moins la plûpart en usage à Rome, avant les Décemvirs; en sorte que malgré les Historiens, qui disent que les loix Romaines furent composées des loix Attiques, j'espère prouver dans la suite, que les Décemvirs sont tellement les Législateurs des Loix des XII. Tables, qu'ils auroient pû se passer du voyage des députez à Athenes. Il faut avouer que ce sentiment convient mieux aux louanges que Cicéron & Denys d'Halicarnassé même, donnent aux Décemvirs; car le dernier Auteur qui avoit mis les premiers Rois de Rome au-dessus des Législateurs Grecs, parle de même des Loix des XII. Tables: Loix, dit-il, si graves, si respectables, & si différentes des Loix Grecques: *ἔτι σημαντὴν ὄντων ἔ παύτω ἔχοντων Μηροσὴν ὡρὰ τὰς ἐλλωικὰς νομοθεσίας.* S'il estoit vray, comme le dit Symmaque, ou plûtôt comme le disent la plûpart des Historiens, que les Romains eussent copié leurs loix sur celles de Lycurgue & de Solon, *leges de lare Lycurgi & Solonis sumpseramus,* pourquoy, & pour le stile & pour le fond des matières, y trouve-t-on tant de choses qui ne sont propres qu'aux Romains, & qu'on ne voit point chez les Grecs? Aussi Diodore de Sicile ne reconnoît-il point les mœurs de la Grece, dans le stile des Loix des XII. Tables; & si Hermodore a

Lib. 3?

Lib. 11?

euté l'interprète & le traducteur des loix de Solon, il faut avouer qu'il les a traduites avec des mots Latins si propres, que les Grecs n'ont point de termes semblables à ceux qui sont employez dans les XII. Tables; en sorte que ce que Dion a dit du mot *auctoritas*, qui contient une des plus importantes parties de ces loix, qu'on ne peut le rendre par un terme Grec, *ἑλλησίσται γὰρ αὐτὸ κατὰ τὴν ἀδύνατον ἔστι*; on le peut dire aussi des mots *affiduus*, *proletarius*, *fœvus unciarum*, *libripens*, & de tant d'autres.

Lib. 55. p.
550.

Diogen. Laërt.
vii. Heraclit.

Hermodore avoit esté chassé d'Ephèse sa patrie, parce qu'il estoit trop homme de bien; ce qui avoit fait dire à Héraclite son ami, que tous les Ephésiens méritoient d'être étranglez, depuis le premier jusqu'au dernier. On ne sçait pas dans quel temps il vint à Rome: Strabon dit qu'il paroît avoir donné quelques loix aux Romains, mais Cicéron, qui rapporte le mot d'Héraclite, ne parle ni du voyage d'Hermodore à Rome, ni de la part qu'il eut à la confection du droit Romain. Il devoit avoir environ 90. ans lorsque les députez revinrent d'Athènes; une si longue vie luy avoit sans doute donné beaucoup d'expérience, & la connoissance qu'il avoit des loix Grecques, pouvoit être encore de quelque utilité aux Décemvirs, quoyque les trois députez se fussent parfaitement instruits, selon T. Live, de ces loix étrangères, pendant leur long séjour à Athènes, & qu'ils eussent eu, comme le suppose gratuitement le Jurisconsulte François Baudouin, des conférences avec Périclès & les Sénateurs de l'Aréopage. Au reste, il y a lieu de s'étonner qu'Hermodore n'ait pas épargné aux Romains le voyage d'Athènes, il le pouvoit aisément, puisqu'on le suppose si instruit sur cette matière. Nous avons encore une lettre d'Héraclite à Hermodore, où il le félicite sur la beauté de ses loix, qui méritent, dit-il, qu'on vienne se prosterner aux pieds d'Hermodore, avec le même respect qu'on témoignoit aux Rois de Perse, lorsque l'on paroïtoit en leur présence. Cette lettre que Samuel Petit & Gravina, n'hésitent point de nous donner comme véritable, est une Pièce manifestement supposée.

Quoy

Quoy qu'il en soit de la part qu'on veut qu'Hermodore ait eue dans la composition des Loix des XII. Tables, cela n'a pas empêché Cicéron de mettre ces anciennes loix Romaines au-dessus des loix Grecques, & d'en donner tout l'honneur aux Décemvirs. Il est aisé, dit-il, de connoître combien la sagesse & la prudence des anciens Romains surpasse celle des autres Nations, si on veut comparer les Loix des XII. Tables avec les loix de Lycurgue, de Dracon & de Solon. C'est une chose incroyable, ajoute-t-il, combien tout droit civil, excepté le nôtre, est mal digéré, & je diray même ridicule : c'est ce que je répète tous les jours, lorsque dans mes discours je préfère la sagesse de nos Romains à celle des autres hommes, & des Grecs en particulier. *Quantum præstiterint nostri majores prudentiâ cæteris gentibus, tum facillimè intelligetis, si cum illorum Lycurgo, & Dracone, & Solone nostras Leges conferre volueritis. Incredibile est enim quàm sit omne jus civile, præter hoc nostrum, inconditum ac penè ridiculum : de quo multa solum in sermonibus quotidianis dicere, cum hominum nostrorum prudentiam cæteris hominibus, & maxime Græcis antepono.* Est-ce-là le langage d'un homme qui auroit cru que les Décemvirs avoient obligation de leur corps de Loix aux Législateurs Grecs, & qu'ils n'attendoient plus qu'après les loix de Solon, pour en former un Code, comme l'insinue T. Live? *Jam redierant legati cum Atticis legibus.*

*Lib. 1. de
Orat.*

Quelque peu d'autorité qu'ayent les arguments négatifs, il faut cependant avouer que le silence de Cicéron sur le voyage des députés de Rome à Athenes, & sur l'obligation qu'on prétend que les Romains avoient aux loix de Solon, doit paroître étonnant, sur-tout si on fait réflexion à tant d'occasions qu'il a eues de rendre justice à ce Législateur; mais, ou il n'en parle que comme du Législateur particulier d'Athenes, ou, s'il fait la comparaison de quelques-unes de ces loix avec celles des XII. Tables, c'est toujours pour relever la sagesse des Décemvirs au-dessus de celle de Solon. S'il avoue que les Grecs l'emportoient sur les Romains, en ce qui regarde les sciences & la Poësie, il les met fort

au-dessous, lorsqu'il s'agit des loix & du gouvernement :

Tuf. ul. lib. 1.

Rem vero publicam, dit-il, nostri majores certè melioribus temperaverunt & institutis & legibus. Il est vray, comme je l'ay déjà remarqué, que Cicéron reconnoît dans son second livre des Loix, qu'il y a une loy funéraire dont quelques parties sont tirées mot à mot des loix de Solon, mais on ne peut pas conclurre de cet aveu, que Cicéron ait cru que la Jurisprudence Romaine avoit tiré son origine des loix Attiques; comme on n'est pas en droit de conclurre que les Décemvirs ont formé leur Code sur les loix de Moÿse, de ce qu'il y a dans les XII. Tables des Loix parfaitement conformes à celles de ce grand Législateur. Pour moy je suis persuadé qu'il faut se former une idée des Décemvirs, différente de celle que nous donnent les Auteurs qui ont parlé du voyage des députés à Athenes, ou dans les autres villes de la Grece, & ne les pas regarder comme les copistes des Loix Grecques, ou même comme des personnes qui n'ont fait que les accommoder au génie & aux mœurs des Romains. Le peu de temps que les Décemvirs employèrent, selon T. Live & Denys d'Halicarnassè, pour composer les XII. Tables, seroit assez propre à appuyer la conjecture que j'ay avancée au commencement de ce discours, que les Patriciens avoient ces loix toutes faites, & qu'il ne s'agissoit que de les présenter sous le nom d'un peuple estimé à Rome. Cet artifice des Patriciens ne surprendra point ceux qui auront lû avec attention tous les ressorts qu'ils firent jouer pour arrêter les instantes poursuites des Tribuns du peuple: la continuation même du Décemvirat, en est une preuve; car Denys d'Halicarnassè remarque que l'imperfection de la Jurisprudence Romaine, rédigée dans les X. premières Tables, ne fut que le prétexte de continuer pour un an aux Décemvirs, le pouvoir souverain; & que le véritable motif des Patriciens, dans cette occasion, fut d'abolir la puissance Tribunitienne, qui leur estoit redoutable. Puisqu'ils suscitoient même des guerres exprès, afin d'é luder leurs demandes, & de tenir les Plébéiens toujours occupez, ils estoient bien

capables de prétexter la nécessité d'un voyage en Grece, pour y chercher des loix, dans l'espérance que l'ardeur du Peuple se ralentiroit pendant ce temps-là; & il ne leur estoit pas difficile de donner pour loix de Solon, les anciennes loix Romaines, dont les seuls Patriciens estoient dépositaires. Aussi Romulus avoit-il ordonné, selon Denys d'Halicarnasse, que les Patriciens instruisissent leurs cliens, sur la justice & sur le droit civil, que ceux-ci ignoroient. Les Plébéiens occupez, ou à la guerre, ou à la campagne, ne venoient guères à la ville que les jours de marché, pour leurs affaires domestiques, ou pour se trouver aux assemblées; ils se remettoient de tous leurs différends, au jugement des Consuls, qui leur faisoient un mystère des premiers éléments de leur Jurisprudence.

DISSERTATION

SUR L'ORIGINE

DES LOIX DES XII. TABLES.

Par M. BONAMY.

SECONDE PARTIE.

JE me suis borné jusqu'à présent, à prouver que les Romains, nation policée & Grecque d'origine, n'avoient pas besoin d'aller chercher chez les étrangers, un Code de Loix qu'ils avoient chez eux, & à faire sentir que les plus graves Auteurs sont opposez à l'opinion commune: Voilà les deux points que j'ay établis dans la première Partie de cette Dissertation; mais cela ne suffit pas, il faut encore faire voir, par les Loix mêmes des XII. Tables, 1.^o que la plus grande partie de ces loix sont si particulières au Peuple Romain, qu'on n'en voit point de semblables à Athenes, 2.^o Que s'il y a des loix communes à ces deux Républiques, ou elles estoient en usage à Rome avant les Décemvirs, ou

18. May
1736.

elles sont si simples & si naturelles, qu'on les trouve établies chez toutes les Nations policées.

Dans l'examen que je vais faire de tout ce qui nous reste des Loix des XII. Tables, & de leur rapport avec les mœurs & les coûtumes reçues à Rome avant l'an 300. je les citeray telles que Jacques Godefroy les a recueillies; je commenceray d'abord par quelques Loix qui regardent le droit public; je parleray ensuite de toutes celles qui regardent le droit particulier & le droit sacré, & je les réduiray toutes sous certains chefs auxquels elles auront rapport; de sorte qu'en observant l'ordre qui me paroîtra le plus naturel, je feray un corps d'histoire du gouvernement & des usages du Peuple Romain, pendant les trois premiers siècles de Rome.

Trois sortes de gouvernements composoient la République Romaine, & selon Polybe, ils y estoient balancez de telle sorte l'un par l'autre, que personne, même parmi les Romains, ne pouvoit assûrer sans crainte de se tromper, si le gouvernement y estoit Aristocratique, ou Populaire, ou Monarchique. Quelle que fût l'autorité des Rois, ou des Consuls après eux, & du Sénat, ils estoient obligez dans les affaires qui concernoient le corps de la République, d'écouter le Peuple, & d'attendre la décision de son Tribunal suprême: C'est de ce principe qu'est émanée cette Loy des XII. Tables.

QUOD POSTREMUM POPULUS JUSSIT, ID JURATUM ESTO. Les Ordonnances faites en dernier ressort par le Peuple, seront celles qui auront désormais force de Loy.

Cette loy suppose dans le Peuple, non-seulement le droit de législation, mais encore le pouvoir souverain en ce qui concerne le gouvernement; & par le mot *Peuple*, il faut entendre tous les Citoyens, sans distinction de Patriciens & de Plébiens, conformément à cette définition des Institutes:

L. 1. tit. 2. appellatione Populi, universi Cives significantur, communeratis etiam Patriciis & Senatoribus.

Il ne faut point chercher cette Loy ailleurs que dans le système du gouvernement établi par Romulus: c'est luy qui

accorda au Peuple le droit d'élire les Magistrats, de faire des loix & de connoître des affaires de la guerre. Par le terme dont se sert Denys d'Halicarnassè, *δημοτικὸν ἀλλήθως*, il ne faut point entendre les seuls Plébéciens, car ce n'a jamais esté aux seuls Plébéciens qu'il a esté permis de faire des Loix & de créer les Magistrats, sans la participation des Patri-ciens; mais Romulus ayant mis ceux-ci à la tête du gouvernement, en sorte qu'il n'y avoit qu'eux qui pussent posséder les Magistratures, il accorda à tout le reste des citoyens le droit de se trouver dans les assemblées du Peuple, pour y donner leur suffrage & y décider des affaires conjointement avec les Patriciens. En effet, Denys d'Halicarnassè, qui rappelle les droits du Peuple, au sujet des prérogatives que Servius-Tullius vouloit accorder aux riches citoyens, dans la décision des affaires, remarque que ces prérogatives regardoient les assemblées où tout le Peuple avoit coûtume de terminer les affaires les plus importantes à la République; car, c'éstoit à luy, dit-il, qu'appartenoit le droit de créer les Magistrats de la ville, d'élire les Généraux d'armées, de confirmer les Loix qu'il jugeoit à propos, d'abroger celles qu'il ne trouvoit pas bonnes, de déclarer la guerre ou de faire la paix, selon son bon plaisir.

L. 2.

L. 4.

Avant les Décemvirs, il n'y avoit que les Ordonnances du Peuple faites dans les assemblées des Curies, & depuis Servius-Tullius dans celles des Centuries, qui obligeassent tous les citoyens; car ce ne fut que sous le Consulat de Valérius Potitus & d'Horatius Barbatus, l'année d'après l'abolition du Décemvirat, que les Plébiscites furent regardés comme des Loix qui obligeoient également les Patriciens & les Plébéciens. Ainsi la définition de la loy qu'on trouve dans les Institutes de Justinien, est celle qui convient aux Loix faites avant les Décemvirs, privativement aux Plébiscites: *Lex est, quod Populus Romanus, Senatorio Magistratu interrogante, veluti Consule, constituebat.*

Je ne puis me dispenser d'entrer ici dans quelque détail sur les assemblées du Peuple, parce que ce détail aidera à

entendre plusieurs choses que je diray dans la suite, en parlant des loix qui en font mention, ou qui y ont rapport.

Les Romains en avoient de trois sortes, selon les trois différentes divisions du Peuple, par Curies, par Tribus & par Centuries. On ne connut à Rome que les assemblées des Curies, jusqu'au temps de Servius Tullius. Il n'y eut d'abord que trois Tribus, mais dans la suite elles augmentèrent jusqu'au nombre de trente-cinq : Celles de la campagne *Tribus rusticæ*, devinrent plus honorables que les quatre de la ville *Tribus urbanae*, dans lesquelles les Affranchis estoient enrollez. Quoyque le Peuple eût esté divisé en trente Curies, par rapport aux trois premières Tribus, le nombre cependant des Curies n'augmenta point lorsque celuy des Tribus eut changé. Les Rois seuls, & après eux les Consuls, le Préteur & le Dictateur, avoient droit de convoquer le Peuple par Curies & par Centuries, parce qu'il n'y avoit qu'eux qui pussent traiter avec luy, & luy demander d'accepter ou de rejeter par ses suffrages, ce qu'ils luy proposoient. Le Grand Pontife ne jouissoit du même droit, que dans les affaires qui regardoient la Religion; les ordonnances des Curies n'avoient force de Loy, que quand le Sénat avoit déjà examiné l'affaire en question; & il falloit de plus, que les augures & les autres signes de la volonté des Dieux, n'y apportassent aucun empêchement. Mais comme dans ces assemblées, où tous les citoyens donnoient leur voix indistinctement, le suffrage du plus pauvre avoit autant de force que celuy du plus riche, & que par conséquent, les pauvres estant en plus grand nombre, l'emportoient toujours à la pluralité des voix, Servius-Tullius, pour transporter aux riches la force des suffrages & les rendre maîtres dans les Comices, partagea tout le Peuple en six classes, & les classes en Centuries. La première classe en comprenoit quatre-vingt-dix-huit, y compris les dix-huit Centuries des Chevaliers: c'estoit ce qu'il y avoit de plus riche parmi les citoyens, qui composoit cette première classe. La seconde comprenoit vingt-deux Centuries, la troisième vingt, la quatrième vingt-deux, la

cinquième trente, & la sixième, qui n'avoit qu'une Centurie, estoit composée de tous les plus pauvres citoyens qui avoient moins de douze cens As de revenu. Servius exempta tous ceux de cette Centurie de servir dans les troupes & de payer aucun tribut; ils n'estoient utiles à la République, qu'en ce qu'ils en augmentoient les citoyens par le grand nombre d'enfants qu'ils avoient: aussi les appelloit-on *Capitecensî, Proletarii, Turba forensis*. Ainsi toutes les Centuries estoient au nombre de cent quatre-vingt-treize, chaque Centurie avoit son nom particulier, & estoit divisée en deux classes; celle des vieillards, qui estoient dispensés du service au-dehors, & celle des jeunes gens qui n'avoient pas encore quarante ans; c'estoit ces derniers qui composoient les légions & les armées Romaines. *Seniores, ad urbem custodiam ut praeslo essent: Juvenes, ut foris bella gererent.*

*Tit. Liv. l.
26.*

*Id. lib. 1. cap.
43.*

Lorsque les affaires de la République requéroient la décision du Peuple, les Rois ou les Consuls le convoquoient par Centuries, après avoir fait les sacrifices ordonnez par les loix. Tout le Peuple s'assembloit hors de la ville dans le champ de Mars, chaque Centurie sous son Chef & sous son étendard, comme une armée rangée en bataille: Les citoyens ne donnoient pas leur suffrage tous ensemble & confusément, mais chacun dans sa propre Centurie à mesure que les Consuls les appelloient. Les Centuries de la même classe pouvoient s'entre-communiquer leurs vûes & leurs délibérations, afin de se déterminer avec un mûr examen.

On commençoit toujours à demander les voix par les Centuries de la première classe, au nombre de quatre-vingt-dix-huit. Si ces Centuries estoient du même sentiment, l'affaire estoit terminée, & on n'alloit point davantage aux voix; car toutes les Centuries des six classes estant au nombre de cent quatre-vingt-treize, il ne falloit que quatre-vingt-dix-sept voix pour la pluralité des suffrages; mais lorsque les Centuries de la première classe ne s'accordoient point, on demandoit les suffrages des vingt-deux Centuries de la seconde, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on eût quatre-vingt-dix-sept

Centuries pour la pluralité. Si par un cas extraordinaire, les cent quatre-vingt-douze Centuries des cinq premières classes estoient partagées également, c'estoit alors à la sixième classe composée d'une seule Centurie, à faire pancher la balance & à décider; mais cela n'arrivoit que très-rarement.

Une Centurie entière, soit qu'elle comprit un grand nombre de citoyens, soit qu'elle fût peu nombreuse, ne faisoit qu'une voix; ainsi les quatre-vingt-dix-huit Centuries de la première classe commençant à donner les suffrages, & les pauvres qui composoient la seule Centurie de la sixième classe, quoyque très-nombreuse, ne donnant leur suffrage que les derniers, les plus riches citoyens l'emportoient toujours sur les pauvres, suivant la politique de Servius-Tullius.

Ce fut dans cette sorte d'assemblée que le Peuple Romain fit ses Loix, qu'il décida des affaires du gouvernement, & qu'il élut les premiers Magistrats de la République. Il n'y eut que les Tribuns du Peuple & les Ediles, qui furent élus dans les assemblées des Curies; mais Publius Voléron estant parvenu au Tribunat, il obtint du Sénat, après bien des disputes, que l'élection des Tribuns se feroit à l'avenir dans les assemblées des Tribus, où ils pouvoient plus aisément faire passer ce qu'ils vouloient.

Car quoyque dans les assemblées des Curies les suffrages se donnassent comme dans les assemblées des Tribus, sans avoir égard au rang, à l'âge & aux richesses des citoyens, & qu'ainsi les Plébéiens mêlez avec les Patriciens l'emportassent toujours, par leur nombre, sur eux & les plus riches des citoyens, il y avoit cependant une différence: c'est que les comices des Curies devoient être précédés d'un Sénatuf-consulte & des cérémonies religieuses, ce qui demandoit du temps, au lieu que dans les comices des Tribus, les affaires se terminoient en un seul jour par les Tribulaires, sans qu'il fût besoin que le Sénat eût délibéré auparavant sur l'affaire dont il estoit question, ni que les ordonnances qui s'y faisoient, fussent approuvées par les augures, & confirmées par les sacrifices. C'estoit cet appareil des cérémonies religieuses, & ce décret

décret du Sénat nécessaire pour convoquer l'assemblée des Curies, qui déplaçoit aux Tribuns du Peuple; car ils avoient éprouvé plus d'une fois, que, sous prétexte de ce cérémonial de religion, les Patriciens différoient la convocation des assemblées, afin de prendre des mesures, par le moyen de leurs créatures & de leurs cliens, pour empêcher que les Plébéiens n'élevassent au Tribunat, des Tribuns trop déclarez contre l'ordre des Patriciens, & disposés, par conséquent, à faire passer des Plébiscites qui leur fussent peu favorables. C'est ce que Cicéron a remarqué: *Ut multos inutiles Comitiatus probabiles impediunt moræ: sæpe enim Populi impetum injustum auspiciis Dii immortales represserunt.* Les suites firent voir combien les Patriciens avoient raison de s'opposer à la demande du Tribun Voléron; car aussi-tôt que les Tribuns furent les maîtres de convoquer le Peuple toutes les fois qu'ils le jugeoient à propos, ils ne mirent plus de bornes à leurs entreprises, & vinrent enfin à bout de faire regarder les Plébiscites comme Loix qui obligeoient tous les citoyens, sans distinction de Patriciens & de Plébéiens; mais cela n'arriva, comme je l'ay dit, qu'un an après que le Décemvirat fut aboli.

Par tout ce que je viens de dire, on voit bien que la manière de décider par Centuries, des affaires du gouvernement, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, ne devoit pas être du goût des Tribuns: aussi environ dix ans avant le Décemvirat proposèrent-ils une Loy, pour ordonner qu'on ne recueillit plus les suffrages par Centuries, mais par Curies: les Patriciens s'y estant opposés, il n'en fut plus parlé dans la suite.

Telles estoient les assemblées du Peuple Romain avant les Décemvirs, dont on peut se former une idée abrégée, par ces paroles de Lælius Felix: *Quum ex generibus hominum suffragium feratur, Curiata Comitia esse; quum ex censu & ætate, Centuriata; quum ex regionibus & locis, Tributa;* & c'estoit dans ces trois sortes de Comices, qu'on recevoit les Loix & les Prébiscites. Celuy qui proposoit une Loy, la faisoit afficher, ce qu'on appelloit *promulgare legem*, afin que tous les citoyens pussent la lire; elle estoit ainsi exposée pendant trois jours

T. Liv. l. 2.
n. 35.

Zenaræ ad
ann. 307. Urb.
cond.

L. de Legib.

Dionys. Ha-
licarn. lib. 9.

Aul. Gellius
lib. 15. c. 27.

Macrob. l. 1.

de marché consécutifs, qui se tenoient de neuf jours en neuf jours: pendant ce temps on instruisoit le Peuple du sens de la Loy, ce n'estoit pas seulement les Magistrats qui avoient ce soin, chaque citoyen pouvoit dire son sentiment, pour ou contre la loy. Lorsqu'elle avoit esté ainsi discutée, celui qui l'avoit proposée, pouvoit alors demander, *rogare*, le suffrage du Peuple, qui se retiroit chacun dans sa Centurie ou dans sa Tribu pour le donner.

Mais comme les Loix sont des ordonnances qui doivent regarder tous les citoyens en général, *jura non in singulas personas*, dit Ulpien, *sed generaliter constituuntur*, il n'estoit pas permis d'y déroger par une Loy qui ne regardât qu'un seul citoyen; ce qui s'appelloit, *privilegium irrogare*, ou *ferre legem de privato homine*: de-là cette Loy des XII. Tables.

PRIVILEGIA NE IRROGANTO, NISI MAXIMO COMITIATU. On ne fera point de Loy particulière pour un Citoyen, si ce n'est dans l'assemblée du Peuple convoqué par Centuries.

Cujas est d'un sentiment contraire à tous les Commentateurs des XII. Tables, lorsqu'il rejette comme inutiles ces mots de la Loy, *nisi maximo Comitiatu*: mais la manière dont s'exprime Cicéron, ne permet pas de douter que ces mots ne fissent partie de la Loy; car c'est ainsi qu'il la rapporte avec une autre dont je vais parler: *Leges præclarissimæ de XII. Tabulis tratatæ duæ, quarum altera privilegia tollit, altera de capite civis rogari, nisi maximo Comitiatu, vetat*; & il n'est pas difficile d'appercevoir que l'intention des Législateurs a esté d'obvier aux inconvénients que la haine ou l'amitié de ceux qui estoient à la tête du gouvernement, auroient pû produire dans la République, s'il avoit esté permis de faire passer des loix particulières, *privilegia*, dans d'autres assemblées du Peuple, que dans celles où il estoit convoqué par Centuries. Aussi Cicéron admire-t-il la prévoyance des anciens Romains, de ce qu'avant les entreprises séditionnelles des Tribuns, ils avoient mis à couvert par cette Loy, l'honneur & la vie des

citoyens, *nondum initis seditionis Tribunis Plebis admirandum tamen majores in posteros providisse . . . cum legis hac vis sit, scitum & iustum ut omnes, ferri de singulis nisi Comitii Centuriatis noluerunt.* Il y a deux choses à remarquer dans ce passage. La première, que Cicéron oppose au mot *Lex*, ceux-ci, *ferri de singulis nisi Comitii Centuriatis*, qui répondent au terme de la Loy que j'examine, & qui prouvent que ces mots, *nisi maximo Comitiatu*, en faisoient partie. La seconde, que Cicéron fait cette Loy antérieure aux Tribuns. Cependant les Commentateurs des Loix des XII. Tables, & Samuel Petit, ne doutent point que les Romains ne l'ayent esté chercher à Athenes. *Romani enim, hi Solones*, dit ce dernier Auteur, *cum ab Atheniensi acceperint privilegia non irrogari, &c.* On en trouve en effet une parmi celles de Solon, qui porte: *qu'on ne fera point de Loix pour un citoyen, mais qu'elles regarderont tous les Athéniens en général; à moins que six mille citoyens ne jugent à propos d'agir autrement, & n'ayent donné leur suffrage en secret.* Μὴδὲ ἐπὶ ἀνδρῶν νόμον ἐξῆσαι δεῖναι, εἰ μὴ ἢ αὐτὸν ὅπῃ πᾶσι Ἀθηναίσις, εἰ μὴ ἐξαυχιλίσις δόξη κρύβειν ψηφίζομένων. Cette Loy citée par Démosthene & par d'autres Auteurs, a quelque ressemblance avec celle des XII. Tables, qui a pû faire croire à Samuel Petit & à d'autres, que les députés de Rome avoient copié cette dernière sur celle de Solon.

Du reste, je ne vois pas comment on a pû s'imaginer que les termes de la Loy Romaine, *nisi maximo Comitiatu*, répondent, comme le veut Samuel Petit, à ceux de la loy de Solon, *εἰ μὴ ἐξαυχιλίσις δόξη κρύβειν ψηφίζομένων*, à moins que six mille citoyens n'ayent donné leur suffrage en secret. Ce n'est pas le tiers du nombre des vingt mille citoyens d'Athenes, que le même Auteur & Gravina prétendent y avoir toujours subsisté depuis Cécrops jusqu'à Démétrius de Phalère. D'ailleurs, on ne connoissoit point à Rome, au temps des Décemvirs, cette manière de donner secretement son suffrage dans les assemblées, elle n'y fut en usage qu'après l'an 600. de la fondation, c'est-à-dire, depuis les Loix appellées Tabellaires. Enfin, pour montrer la vraie origine de

Lib. 3. de Legib.

Franc. Balduinus.

Gravina.
Samuel Petit
ad Leg. Atticas p. 114.

Cicero de Leg. lib. 3.

Vide Grævium de comitiis Rom. l. 1. pag. 607.
Ant. Rom. t. 1.

la Loy que j'examine, il suffit d'observer que Cicéron nous apprend qu'elle subsistoit à Rome avant les Décevirs, lorsqu'il la met au nombre des Loix sacrées qu'il ne fut point permis à ces Magistrats d'abroger lorsqu'ils formèrent un nouveau Code: *Vetant Leges sacratae*, dit-il, *vetant XII. Tabulae Leges privatis hominibus irrogari, id est enim privilegium.*

T. Liv. l. 3.
n. 32.

Cicero pro domo
Jua.

De origine
Juris.

Orat. de pro-
vinc. consularib.

Selon Sextus Pomponius, on appelloit en général Loix sacrées, celles qui déclaroient dévouez à quelque Dieu, & par conséquent dignes de mort, ceux qui y contreviendroient; en sorte qu'on pouvoit les tuer impunément: telles estoient les loix de Valérius Publicola en faveur du Peuple, la Loy Icilia, celles qui regardoient les Tribuns & leurs prérogatives, & qui déclaroient leurs personnes sacrées. Cicéron met aussi parmi ces Loix, celle qui défendoit à un Patricien de se faire Tribun du Peuple. Denys d'Halicarnasse donne encore ce nom à quelques loix faites sous les Rois, & qui concernoient les cérémonies religieuses: enfin, il est indubitable que les Loix sacrées estoient établies à Rome avant le voyage, vray ou supposé, des députez à Athenes.

Il ne faut pas non plus chercher hors de Rome, l'origine de cette autre Loy des XII. Tables dont j'ay déjà parlé.

DE CAPITE CIVIS, NISI PER MAXIMUM COMITIATUM, NE FERUNTO. On ne portera point de jugement touchant la vie, la liberté, & l'état d'un Citoyen, si ce n'est dans une assemblée des Centuries.

In Sextiana.

C'est ce que les Loix sacrées défendoient, aussi bien que celles des XII. Tables: *Cum & sacratiss Legibus*, dit Cicéron, *& XII. Tabulis sancitum esset, ut neque privilegium irrogari liceret, neque de capite (civis) nisi Comitibus Centuriatis rogari.* Cette Loy fut renouvelée par Valérius Publicola, sous son troisième Consulat, c'est-à-dire, trois ans après le bannissement de Tarquin. La crainte qu'on eut que les Consuls, qui avoient succédé aux Rois, ne s'attribuassent une trop grande puissance, fut cause de la Loy qui permettoit d'appeler de leur jugement, & qui leur défendoit de condamner un citoyen

Pomponius, de
origine Juris.

fans le consentement du Peuple; *neve possunt in caput civis Romani animadvertere injussu Populi*. Voici les termes de la loy de Publicola, selon Denys d'Halicarnasse : *Si un Magistrat Romain condamne un citoyen à la mort, ou à être battu de verges, ou à payer une amende pecuniaire, ce particulier pourra en appeller au jugement du Peuple, & tant que l'appel subsistera, le Magistrat n'aura aucun pouvoir sur luy, jusqu'à ce que le Peuple ait prononcé*. Valere Maxime, qui rapporte aussi cette loy, remarque qu'elle contribua autant à diminuer le pouvoir des Consuls, qu'à augmenter la liberté des citoyens.

Je dis que Valérius Publicola ne fit que renouveler cette loy, car l'exemple du fameux Horace, condamné par Tullus Hostilius, selon quelques-uns, & par les Duumvirs, selon d'autres, n'est-il pas une preuve que sous les Rois mêmes, les citoyens pouvoient en appeller au Peuple? Quelque puissance en effet, qu'on veuille attribuer aux Rois, il est certain qu'ils n'estoient, à proprement parler, que les premiers Magistrats de la République. Obligez de se conformer aux Loix dans l'exercice de leur pouvoir, ils devoient consulter le Sénat, pour avoir son avis, & en conséquence du Sénatusconsulte, proposer la décision au Peuple. C'est pour s'être mis au-dessus des Loix, que Tarquin le Superbe fut regardé comme le tyran de sa patrie. *Neque enim ad jus regni quidquam præter vim habebat*, dit T. Live, *ut qui neque Populi jussu, neque auctoribus Patribus regnaret.... cognitiones capitalium rerum siue consiliis per se solus exercebat; perque eam causam occidere, in exilium agere, bonis multare poterat*. Il est donc certain qu'il a été permis dans tous les temps à Rome, lorsqu'il s'agissoit d'ôter la vie ou les biens à un citoyen, d'appeller au Peuple convoqué par Curies, avant Servius-Tullius, & par Centuries depuis ce Prince.

L'exemple de Coriolan, condamné par les comices des Tribus, ne fait rien contre ce que j'avance; car il est manifeste que ce fut une vexation que les Tribuns exercèrent contre les Patriciens, qui s'opposèrent tant qu'ils purent à cette nouveauté, & demandèrent que l'affaire fût jugée par

Lib. 5. cap.
19.

Lib. 4. c. 1.

T. Liv. l. 1.
cap. 26.

Val. Maxim.
lib. 8. c. 1.

Dionys. Ha-
licarn. lib. 7.
n. 38.

T. Liv. l. 1.
c. 49.

une assemblée des Centuries, selon l'ancienne coutume, *ὡσαυτ ἀποτίς πάρεσιον λῶ*. Cicéron qui avoit éprouvé luy-même cette vexation dans l'affaire que luy suscita le Tribun Clodius, se plaint amèrement du jugement de ce Tribunal incompetent, qui l'avoit exilé, & avoit fait démolir sa maison; au lieu qu'il n'en auroit pas esté de même, si le Peuple Romain avoit donné son suffrage dans une assemblée de Centuries, où tout se seroit passé dans l'ordre, où les plus vils citoyens n'auroient pas eu autant de part que les plus honnêtes gens: *Descriptus enim Populus*, dit cet Orateur, *consu, ordinibus, atatibus plus adhibet ad suffragium auxilii, quam fuses in Tribus convocatus*. Ainsi ce n'est pas sans raison qu'il loue la sagesse des Décemvirs, d'avoir rappellé dans leur Code une ordonnance si salutaire aux Citoyens Romains, & qui est une preuve de l'estime que l'on en faisoit, puisque l'on ne pouvoit rien faire contre leur vie, leur liberté & leurs biens, si ce n'estoit de l'approbation de tout le Peuple, convoqué avec autant de solemnité que s'il se fût agi du salut de la République, ou de l'élection de ses premiers Magistrats.

Le desir & le besoin d'augmenter le nombre des habitants de Rome, portèrent ses premiers Rois à accorder facilement la qualité de Citoyen Romain: Romulus y attira, autant qu'il put, les citoyens des autres villes, mécontents de leur gouvernement; il les y recevoit avec bonté, & pourvû qu'ils fussent libres, il ne s'informoit, selon Denys d'Halicarnasse, ni de leur vie, ni de leur fortune. D'autres Ecrivains prétendent qu'il ne regarda pas de près à leur état, & que les esclaves jouirent à Rome du droit de bourgeoisie, comme les personnes libres.

Servius-Tullius l'accorda aux Affranchis, qui aimèrent mieux rester à Rome que de retourner dans leur patrie; il les distribua dans les quatre Tribus de la ville, & il les admit à tous les droits dont jouissoient les Plébéiens. Il est vray que dans ces premiers temps de Rome, on n'affranchissoit pas les Esclaves pour des raisons qui en firent affranchir dans la suite un si grand nombre, que la République fût, pour ainsi parler,

Dionys. Halicarn. lib. 7. n. 59.

Vide Onuphri. de civit. Rom. cap. 53.

Cicero pro domo sua.

Lib. 3. de Legib.

Lib. 2.

Dionys. Halicarn. lib. 4. n. 22.

Ubid. n. 24.

inondée de scélérats, qui avoient acquis leur liberté par toutes sortes de crimes & d'infamies. Sous Servius-Tullius, & avant luy, le plus grand nombre des Esclaves affranchis, estoit de ceux qui avoient mérité cette grace par leur vertu & leur probité; & il y en avoit peu qui fussent affranchis à prix d'argent.

Cette politique des premiers Rois, de rendre participants du droit de bourgeoisie toute sorte de gens, estoit bien fondée; mais dans la suite on l'attribua à des Provinces entières, & enfin, tous les habitants libres de l'Empire Romain devinrent Citoyens Romains.

Il n'en estoit pas de même chez les Athéniens & les Lacédémoniens, qui, pour conserver leur noblesse, ne communiquoient que rarement aux autres, le droit de bourgeoisie: c'est la remarque de Denys d'Halicarnasse; aussi ne faut-il point chercher chez les Grecs, cette Loy des XII. Tables, dont les termes seuls prouvent qu'elle est Romaine.

NEXO SOLUTO, FORTI, SANATI SIREMPS JUS ESTO. Les citoyens qui ne seront plus sous la puissance de leurs créanciers, *NEXO SOLUTO*, & ceux qui auront toujours esté fidèles au Peuple Romain, *FORTI*, aussi bien que ceux qui, après s'être écartez de cette fidélité, seront rentrez dans leur devoir, *SANATI*, seront soumis aux mêmes Loix.

C'est le sens que les Commentateurs des XII. Tables donnent à cette Loy; & selon leur ponctuation, elle ne regarderoit que trois sortes de personnes; mais elle se trouve citée dans l'estus, d'une manière à faire croire qu'elle avoit rapport à quatre. *Nexo, solutoque, forti, sanatique idem jus-esto*, & alors il faudra la traduire ainsi: *Les Loix seront communes à tous les citoyens, soit qu'ils soient engagez à leurs créanciers, NEXO, ou qu'ils jouissent d'une parfaite liberté, SOLUTO; soit qu'estant d'origine étrangère, ils soient d'un Peuple toujours fidelle, depuis son aggrégation, FORTI; ou d'un autre, qui ayant manqué à cette fidélité, est rentré depuis dans son devoir, SANATI.*

Au mot *Sannates.*

Cette Loy qui est une des plus obscures des XII. Tables,

a besoin d'un Commentaire pour entendre les termes dans lesquels elle est conçûe : On appelloit *Nexi* chez les Romains, ceux qui ayant contracté des dettes, & ne les pouvant acquitter au jour marqué, devenoient les esclaves de leurs créanciers, qui pouvoient non-seulement les faire travailler pour eux, mais encore les mettre aux fers & les tenir en prison. *Liber qui suas operas in servitute pro pecunia quam debet, dum solveret, dat, Nexus vocatur*, dit Varron.

La condition de ces débiteurs, appelez aussi *Addicti*, estoit d'autant plus misérable, que leurs travaux & leurs peines n'entroient point en déduction de leurs dettes; mais lorsqu'ils avoient payé, ils recouvroient avec la liberté, tous leurs droits: car cette espece d'esclavage estoit différente du véritable esclavage, en ce que les *Nexi* pouvoient malgré leurs maîtres, se délivrer de la servitude, en payant leurs dettes, & en ce qu'ils n'estoient point regardez comme Affranchis, après être sortis de servitude, mais comme Citoyens libres, *Ingenii*, puisqu'ils ne perdoient pas la qualité de Citoyen Romain, pouvant même servir au besoin dans les légions Romaines. *Servus cum manumittitur fit Libertinus, Addictus recepta libertate est Ingenuus. Servus invito domino libertatem non consequitur, Addictus solvendo, citra voluntatem domini consequitur; ad Servum nulla lex pertinet, Addictus legem habet; propria Liberi, quæ nemo habet nisi Liber, prænomen, nomen, cognomen, tribum, habet hæc Addictus.*

T. Liv. l. 2.
c. 24.
Quintil.

T. Liv. l. 2.
c. 24.

Cette coûtume fut en usage à Rome jusqu'à l'an 429. & elle donna occasion à bien des tumultes de la part des Plébéciens; ils la regardoient comme une véritable tyrannie, qui obligeoit les enfans mêmes à se rendre esclaves pour les dettes de leurs peres. Un jeune homme nommé Caius Publilius, ayant esté maltraité cruellement, pour n'avoir pas voulu condescendre aux desirs infames de Lucius Papius son maître, à qui il s'estoit donné comme esclave pour les dettes de son pere: *Cui quum se C. Publilius ob æs alienum paternum Nexum dedisset*, il excita la commiseration des citoyens, & fut cause de la Loy qui ordonnoit que les biens des debiteurs répondroient

T. Liv. l. 8.
c. 28.

répondroient à l'avenir de l'argent prêté, mais que les personnes seroient libres. *Pecunie creditæ bona debitoris, non corpus obnoxium esset. Ita Nexi soluti, cautumque in posterum ne neclerentur.*

Festus au mot
Sanates.

Pour ce qui est des mots *forti*, ou *forti* & *sanati*, ce n'elloient, selon Valérius Méllala, que les noms de deux peuples voisins de Rome : Mais quels estoient ces peuples que cette Loy regardoit ? C'est ce qu'il ne dit point. Sulpitius Rufus, & Opilius Aurelius, deux Auteurs citez par Festus, croyoient que ces *Sanates* estoient les habitants de Tibur & de son territoire; ils les appellent en général, *peregrinos inferiorisque loci gentes* : itaque, adjouënt-ils, *nexo, solutoque, Forti, Sanatique idem jus esto, id est, bono, quod & peregrino*; par où l'on voit que ces Auteurs interpretoient le mot *forti* par *bono*, & le mot *sanati* par *peregrino*. C'est aussi la signification que Paul Diacre donne au mot *forti*, mais la manière dont il explique le mot *sanati*, est particulière. *Sanates*, dit-il, *dicti sunt qui supra infræque Romam habitaverunt, quod nomen his fuit, quia cum defecissent à Romanis, brevi post redierunt in amicitiam, quasi sanati mente. Itaque in duodecim Tabulis cautum est, ut idem juris esset Sanatibus, quod Fortibus, id est bonis, & qui nunquam defecerant à Populo Romano.* On pourroit bien croire que cette interprétation seroit une production du génie de cet Écrivain, le corrupteur plutôt que l'abréviateur de Festus, si ce dernier ne l'appuyoit de l'autorité de Cincius; il en cite un passage de son second livre du devoir d'un Jurisconsulte, où il dit que les *Sanates* estoient les habitants des colonies que Tarquin l'ancien envoya dans le vieux *Latium*, & que ce Prince leur avoit donné ce nom, parce que, contre son espérance, il les avoit rappelés à leur devoir, & avoit fait la paix avec eux. *Quòd præter opinionem eos paravisset, & cum eis pacisci potuisset.* Ne seroit-ce point le territoire de ces *Sanates*, que Varron appelle *ager peregrinus pacatus*, & qu'il place au-delà des territoires de Rome & de Gabies ?

Voyez Festus
au mot *Hor-*
clum.

De lingua La:
tina lib. 4.

Quoy qu'il en soit de la demeure précise des *Fortes* & des *Sanates*, & de l'origine de leur nom, il résulte des autoritez que j'ay rapportées, que ce sont des habitants de quelques

Mem. Tome XII. . I

viles voisines de Rome, que la Loy déclare soumis aux Loix Romaines, *Siremps jus esto*, soit que ce fût des colonies, soit que ce fût des peuples d'origine étrangère, à qui les Romains avoient, avec le droit de bourgeoisie, accordé celui d'être régis par les mêmes loix & les mêmes coutumes: car tous ceux qui avoient la qualité de citoyen Romain, n'estoient pas pour cela soumis aux Loix Romaines, ils pouvoient conserver leurs loix particulières, comme faisoient les villes municipales. Il ne s'agiroit maintenant, que de trouver dans les Historiens de quoy confirmer ce sentiment: Ils ne parlent pas, à la vérité, de Tibur en particulier, mais de villes qui en estoient proches, comme d'Antemme, de Cénine & de Crustumérie, dans lesquelles Romulus envoya des colonies; il en avoit fait auparavant passer à Rome tous les habitants qui voulurent bien y aller avec leurs femmes & leurs enfans, & peu de temps après il les incorpora dans les Tribus & les Curies. Sous Tarquin l'ancien, les Latins se persuadant qu'après la mort d'Ancus-Martius, leur traité de paix ne subsistoit plus, commencèrent à ravager les terres des Romains; & ce qui est à remarquer, c'est que les Romains d'origine, mêlez parmi les Latins, furent les premiers à exciter la revolte. Tarquin, pour venger cette insulte, mit une armée sur pied, désola leurs meilleures terres, & marcha ensuite contre la ville de Crustumérie; mais les premiers & les plus anciens des citoyens de la ville, estant sortis au-devant de luy, le prièrent de les traiter avec clémence. Tarquin se contenta de bannir quelques Crustumériens auteurs de la revolte, mais il n'en fit mourir aucun; il les laissa jouir de leurs biens & du droit de bourgeoisie comme auparavant. Les habitants de Nomente reçurent le même traitement, estant sortis de leur ville avec des branches d'Olivier. Mais afin que ces villes ne remuassent plus à l'avenir, le Roy envoya dans ces places, de nouvelles colonies pour y servir de garnison. C'est sans doute à cet événement qu'à rapport le passage de Cincius que je viens de citer.

Il ne faut pas croire, au reste, que la qualité de citoyen

*Vid. Paul.
Manutium de
civit. Rom. p.
27. 29. 30.*

*Tom. 1. Ant.
Rom. Onuphrii
Imp. Rom. c. 5.
6.*

Romain suppose toujours les mêmes droits & les mêmes prérogatives, dans ceux qui la portoient. On en peut voir la différence dans les Auteurs qui ont traité cette matière, elle demanderoit une trop longue discussion, & ne serviroit de rien pour éclaircir la Loy que j'examine. Il est aisé de voir par tout ce que j'ay dit, qu'elle n'est point tirée des loix de Solon; car, soit qu'on entende par les mots *Fortes & Sanates*, des peuples particuliers, dont nous ignorons aujourd'huy la situation, soit qu'on les interprète des citoyens toujours fidelles, & de ceux qui estant mêlez parmi les Latins, s'estoient révoltés avec eux, il est certain que cela n'a aucun rapport avec la Grece. On peut observer d'ailleurs, qu'on ne connoissoit pas à Athenes, au moins depuis Solon, l'usage de prêter en rendant les personnes responsables de l'argent emprunté; car on trouve une Loy de ce Législateur qui le défend expressément: *Ἐπι τοῖς σῶμασι μηδένα δαπέλλειν*. Et si l'on prétendoit m'opposer que les Athéniens, avant Solon, en agissoient à l'égard de leurs créanciers, aussi durement que les Romains, il est aisé de répondre que cet usage estoit établi à Rome avant le Décemvirat, & même sous les Rois; & qu'il y avoit excité bien des disputes entre les Patriciens & les Plébéiens.

Tous ceux qui acquéroient le droit de bourgeoisie Romaine, acquéroient en même temps, ou en tout ou en partie, les droits des Plébéiens, *jus Plebeiorum*; mais ils ne pouvoient passer dans l'ordre des Patriciens, que par une Loy particulière du Peuple, comme il arriva à Appius-Claudius, dont les descendants furent toujours si opposés aux Plébéiens. Les Rois avoient eu aussi le pouvoir d'accorder cette faveur à ceux qu'ils en jugèrent dignes. Les Patriciens estoient de deux sortes, ceux qu'on appelloit *Patricii majorum gentium*, & les autres, *minorum gentium*. Le mot *gentes*, qui signifie ce que nous appellons *maisons, familles*, n'estoit en usage avant les Décemvirs, que pour les Patriciens. Aussi se regardoient-ils comme les véritables Romains, qui pouvoient marquer leurs ancêtres, & auxquels appartenoit le pouvoir légitime sur les autres citoyens, avec le droit de prendre les Auspices, sans

Samuel Petit
Leg. Att. l. 5.
tit. 4.

Dionys. Halic.
T. Liv. l. 2.
c. 33. & 34.

Signonius de
antiq. jure Ci-
vium Rom. l. 1.
cap. 7.

Dionys. Halic.
lib. 5.

T. Livius
lib. 4.

lesquels on n'entreprendoit rien dans le gouvernement de la République : c'est de quoy ils se glorifioient, & ce que leur reprochoient les Plébéiens. *Semper ista audita sunt eadem, penès vos auspicia esse, vos solos gentem habere, vos justum imperium domi militiæque.*

Sans entrer ici dans le détail des différences qu'il y avoit entre les Patriciens & les Plébéiens, il suffira de remarquer que chaque Famille Patricienne avoit ses sacrifices particuliers, & des cérémonies différentes de celles des Plébéiens, & qu'en général les Patriciens ne faisoient rien, soit dans les actions particulières, soit dans les actions publiques, sans avoir auparavant consulté les Auspices; ce que les Plébéiens n'estoient pas en droit de faire, pas même pour les assemblées du Peuple par Tribus. Ce fut une des raisons que les Patriciens apportèrent pour soutenir la Loy qui se trouve dans les XII. Tables, & que le Décemvir Appius y avoit adjouctée sans consulter le Peuple.

PATRIBUS CUM PLEBE CONNUBII JUS NEC EST.
Il ne sera point permis aux Patriciens de contracter des mariages avec les Plebeiens.

*T. Liv. l. 4.
 cap. 2.*

Permettre ces alliances, c'estoit, selon les Patriciens, vouloir introduire un mélange honteux de toute sorte de gens, apporter un trouble étrange dans les affaires publiques & particulières, dont les Auspices faisoient une des principales parties, & ôter toute sorte de distinction, en sorte que personne ne pouvoit plus se connoître ni connoître les siens. Car enfin, adjoûtoient les Conseils qui s'opposoient à la demande du Tribun Canuleius, que pouvoit-on penser de ces mariages indifféremment contractez, si ce n'est qu'on veuille admettre toute sorte de conjonctions, presque à la manière des bêtes, *ferarum propè ritum*, en sorte que celuy qui en naîtra, ignore perpétuellement de quel sang il est, & quelles sont les cérémonies religieuses qui luy conviennent, *ignoret cujus sanguinis, quorum sacrorum sit*, puisqu'il ne sçaura s'il est Patricien ou Plébéien? Enfin, à entendre les Patriciens, c'estoit confondre tous les droits divins & humains,

On peut conclurre de ces paroles, que les raisons qu'apportoient les Patriciens pour s'opposer à la demande du Tribun Canuléius, ayant toujours subsisté depuis la division que Romulus avoit faite des Citoyens Romains en deux corps, les mariages des Patriciens avec les Plébéiens n'ont jamais esté en usage à Rome, & on n'en voit pas d'exemple avant les Décemvirs. Ainsi la Loy des XII. Tables ne faisoit que confirmer cet usage, qui fut enfin aboli en même temps que le Consulat fut accordé aux Familles Plébéiennes, quatre ans après le Décemvirat.

Solon avoit distingué le Peuple Athénien en quatre différentes classes, dont les trois premières pouvoient parvenir aux Magistratures. La quatrième qui estoit composée de ceux qu'on appelloit *Θῆτες*, & qui répondoit à celle des *Proletarii* & des *Capitecensi*, chez les Romains, estoit exclue des charges de la République, mais cette distinction n'empêchoit pas les particuliers de contracter des mariages dans les différentes classes; toutes les loix de Solon ne défendoient que les alliances avec les étrangers. Ce Législateur avoit ordonné par une Loy expresse, que si une fille de la classe des Prolétaires, *ὄσση Ἐπιπικρον τελοδση*, ne trouvoit pas son plus proche parent, de quelque classe qu'il fût, disposé à l'épouser, elle estoit en droit d'exiger de luy une dot proportionnée au cens de la classe où il estoit: c'est-à-dire, que les Pentacosimedimnes devoient donner cinq cens dragmes, les Chevaliers trois cens, & les Zygites cinquante. Toutes ces classes, au reste, n'estant différentes que par le cens, au moins depuis Solon, un particulier pouvoit passer d'une classe dans une autre, lorsqu'il acquéroit du bien; & dans le temps même du Décemvirat, tous les Citoyens d'Athenes, de quelque classe qu'ils fussent, pouvoient parvenir à tous les postes les plus éminents de la République, la Loy de Solon qui en interdisoit l'entrée aux Thètes, ayant esté abolie.

Les Romains avoient trois manières de contracter leurs mariages. La première & la plus solennelle, estoit celle qu'on appelloit *Confarreatio*, elle avoit un formulaire de paroles &

*Aristot. l. 2.
de Republ.*

*Samuel Petit
Attic. Leg. lib.
6. tit. 2.*

*Pollux lib. 9.
et Sam. Petit
pag. 127.
Aristot. l. 2.
Politior.*

*Ulrian. l. 92
Institur.*

Plin. lib. 18.

Dionys. l. 2;

un cérémonial particulier, & il estoit nécessaire qu'il y eût dix témoins. Pendant le sacrifice, les mariez mangeoient d'un pain de froment en signe d'union, *Panis farræus*, d'où est venu le nom de *Confarreatio*. Romulus estoit l'instituteur de ces solemnitez. Mais comme les Plébéiens ne connoissoient ni les cérémonies religieuses, ni les auspices requis pour ce mariage, ils ne pouvoient se marier de cette manière. Il y en avoit donc deux autres, la première appelée *Coemptio*, & la seconde *Usus*. Le mariage par achapt, *Coemptio*, avoit tiré son nom d'une ancienne pratique que la Loy ordonnoit; elle consistoit en ce que la femme tenant dans sa main trois As, elle en donnoit un à son mari, comme le paiement de l'achapt qu'elle en faisoit. *Veteri Romanorum Lege*, dit Varron, *nubentes mulieres tres ad virum asses ferre solebant, atque unum quidem quem in manu tenebant tanquam emendi causâ marito dare, alterum, &c.*

La seconde manière dont les Plébéiens pouvoient contracter des mariages, se faisoit par le simple usage, *usu*: c'est-à-dire, que si une femme, du consentement de ses tuteurs, demouroit avec un homme comme avec son mari, pendant une année entière, sans découcher trois nuits de suite, elle devenoit sa femme; en sorte que le mari acquéroit sur elle cette propriété connue dans le droit Romain sous le nom d'*Usucapio*, dont j'auray occasion de parler dans la suite. C'est à cette seconde espèce de mariage, qu'a rapport cette Loy des XII. Tables :

*MULIERIS QUÆ ANNUM MATRIMONII ERGO
APUD VIRUM REMANSIT, NI TRINOCTIUM AB EO
USURPANDI ERGO ABESCIT, USUS ESTO.*

*Sigon. lib. 1.
cap. 9. de anti-
quo iure Civium
Rom.*

Le mot *usurpare* dans cette Loy, signifie la même chose que le mot *interrumpere*: ainsi *usurpandi ergo*, veut dire, dans le dessein d'empêcher l'*usucapion*, ou la propriété acquise par l'usage. Il seroit inutile de chercher dans les Loix Grecques, une pareille manière de contracter des mariages, on n'y en trouve nul vestige.

Ces trois différentes espèces de mariage constituoient deux espèces de femmes chez les Romains; car, selon Cicéron, le nom *Uxor* estoit un nom générique, dont les deux espèces estoient les femmes qu'on appelloit *Matres-familias*, & les autres appellées simplement *Uxores*. *Genus est enim uxor, duæ formæ. Una matrum-familias, hæ sunt quæ in manum conveniunt; altera earum quæ tantummodò uxores habebantur.* Avant les Décemvirs, il n'y avoit que les femmes des Patriciens, épousées avec les solemnitez requises pour les mariages de consarréation, qui passassent sous la puissance de leur mari; en sorte qu'en entrant dans leur famille, elles participoient à tous leurs droits divins & humains, & partageoient également avec leurs enfans, la succession, estant regardées comme l'un d'eux: & si leur mari mouroit sans en laisser, elles estoient héritières universelles: c'est ce que les Romains appelloient *convenire in manum tanquam agnata, venir sous la puissance du mari comme sa plus proche héritière*: & c'estoit à celles qui estoient mariées de cette sorte, que convenoit le nom de *meres de famille*.

Pour ce qui est de celles qui estoient mariées *coëmpzione & usu*, elles n'entroient point dans les familles de leur mari comme héritières, *tanquam agnata*; mais dans la suite lorsque les Plébéciens eurent obtenu le droit de contracter des alliances avec les familles Patriciennes, & de posséder les premières Magistratures de la République, & même quelques dignitez du Sacerdoce, avec les cérémonies religieuses qui les accompagnoient, les filles qui estoient mariées de ces deux manières, passèrent aussi sous la puissance de leur mari comme ses héritières; & celles mêmes qui estoient mariées *coëmpzione*, eurent aussi le titre de *Matres-familias*. Mais enfin, de quelque façon que les mariages se contractassent chez les Romains avant le Décemvirat, les femmes estoient toujours sous la puissance de leur mari, qui avoit sur elles à peu-près le même droit qu'il avoit sur ses enfans: aussi vivoient-elles dans une grande soumission à son égard. Si la femme faisoit quelque faute, son mari estoit son juge, & le maître de luy imposer telle

Is Topic.

Vide Gravinam. p. 139.

*T. Liv. l. 4.
Cicero pro domo.*

Lib. 2. punition qu'il trouvoit à propos. Si elle estoit convaincue d'adultère, dit Denys d'Halicarnassè, ou d'avoir bû du vin, ce qui chez les Grecs passoit pour la plus petite de toutes les fautes, ses parens en estoient juges conjointement avec son mari, qui pouvoit la tuer sans aucune forme de procès. Mais si le mari estoit adultère luy-même, sa femme n'osoit pas luy toucher du bout du doigt, car elle n'avoit aucun droit sur luy. *In adulterio uxorem tuam si deprehendisses, sine judicio impune necares; illa te, si adulterares, digito non auderet contingere, neque jus est.* Cet usage, que Plutarque trouvoit très-dur, estoit conforme au droit établi par Romulus, selon lequel la condition des femmes à Rome, estoit une espèce d'esclavage: ce qui doit rendre très-vraisemblable ce que Plutarque rapporte d'une Loy de ce premier Roy, dont ni Denys d'Halicarnassè, ni T. Live n'ont parlé. Elle défendoit formellement aux femmes de demander le divorce, & accordoit au contraire aux maris, le pouvoir de les répudier dans trois cas, lorsqu'elles avoient fait mourir leurs enfans par le poison, lorsqu'elles avoient commis adultère, & lorsqu'elles avoient pris les clefs, *καλεσθῆναι τὰς κλειδας*. Ne seroit-ce point celles de la cave? Au moins Fabius Pictor rapporte-t-il qu'une Dame Romaine ayant enfoncé un coffre où estoient les clefs de la cave, ses parens la firent mourir de faim.

C'estoit apparemment l'une de ces trois raisons que le mari estoit obligé d'alléguer, lorsqu'il vouloit répudier sa femme, selon cette Loy des XII. Tables, que nous n'avons pas entière:

*SI MULIERI REPUDIUM MITTERE VOLET,
CAUSAM DICITO HARUMCE UNAM....*

Comme dans le cas d'adultère les maris, selon Plutarque, pouvoient répudier leurs femmes, &, selon Denys d'Halicarnassè & d'autres Auteurs, les tuer impunément, je ne sçais s'il estoit à leur option de se servir de l'une de ces voyes pour s'en défaire; mais quoy qu'il en soit, on trouve bien des exemples de maris qui ont tué leurs femmes tombées
dans

dans l'une de ces fautes, mais on n'en trouve point avant le Décenvirat, de ceux qui les ont répudiées : au contraire, les Auteurs ont eu soin de remarquer que le premier divorce dont on ait entendu parler à Rome, fut celuy de Sp. Carvilius Ruga, l'an 523. de la fondation de la ville; les Censeurs l'obligèrent même de jurer qu'il ne répudioit sa femme, que parce qu'il n'en pouvoit avoir d'enfants.

Si les Législateurs d'Athenes & de Rome ont eu pour but dans leurs Loix sur le mariage, de bannir l'inutilité du célibat, toujours honteuse dans des Républiques qui faisoient consister leurs forces dans le grand nombre des citoyens, il faut avouer qu'ils ont pris des routes différentes pour y parvenir. On ne connoissoit point à Rome le mariage d'un frere & d'une sœur de même pere, permis par les Loix de Solon : un Citoyen Romain n'estoit point obligé d'épouser sa parente pauvre, & de la classe des Prolétaires, ou de la marier à un autre en luy constituant une dot convenable au rang qu'il tenoit dans la République, & marquée en termes exprès par les Loix d'Athenes. Solon, qui vouloit unir les familles, & y conserver les biens, ne permettoit point à une fille unique héritière, d'épouser un autre homme que son plus proche parent; mais si ce mari, qui pouvoit céder son droit au parent qui estoit le plus proche après luy, ne pouvoit, par impuissance ou par vieillesse, donner des enfants à sa femme, elle pouvoit avoir recours aux parents de son mari pour en avoir. La raison que Plutarque apporte de cette Loy, qui assurément devoit paroître étrange à Rome, estoit, que l'avarice engageant quelquefois des parents à épouser des personnes seulement pour avoir leur bien, sans s'embarraffer s'ils estoient en estat de donner par cette alliance, des citoyens à la patrie, Solon voulut arrêter cette avidité, en leur faisant envisager une chose qui les exposoit à la raillerie de leurs concitoyens. Cette Loy, au reste, qui permettoit dans le fond un véritable adultère, me feroit croire que Solon n'avoit point accordé aux maris la puissance de se faire justice à eux-mêmes, de l'infidélité de leurs femmes: il n'y en a aucune parmi

celles que Samuel Petit a recueillies, qui inflige la peine de mort contr'elles: Solon leur défend seulement d'entrer dans les Temples, & de paroître en public avec les ornemens qui ne convenoient qu'aux honnêtes femmes; il permet à tous ceux qui les rencontreroient, de leur dire des injures, & de leur faire toute sorte de mauvais traitements, pourvû qu'on épargnât leur vie. Quant aux maris, ils estoient obligez de les répudier, sous peine d'infamie; mais ils pouvoient tuer celuy qui les avoit deshonorées, s'ils les prenoient sur le fait, ἐπὶ ἐργῶ; car si le coupable estoit traduit devant les Juges, l'offensé ne pouvoit exiger qu'une réparation pécuniaire. Le petit peuple regardoit cet affront comme un sujet de plaisanterie: aussi ne s'en vengeoit-il ordinairement que d'une manière ridicule, que je me dispenseray de rapporter ici. Ce n'est pas seulement sur cette matière que les mœurs de la Grece sont si différentes de la rigueur du droit Romain, ou en verra encore beaucoup d'autres exemples dans la suite.

Samuel Petit
Leg. Attic. lib.
6. tit. 4.

Enfin, si les maris à Athenes avoient, comme à Rome, le droit de répudier leurs femmes, Solon avoit accordé à celles-ci, ce qui n'estoit point permis à Rome avant le Décemvirat, la liberté du divorce, qui les mettoit au-dessus de cette soumission & de cette dépendance, dans laquelle les femmes Romaines vivoient avec leurs maris.



DISSERTATION
SUR L'ORIGINE
DES LOIX DES XII. TABLES.

Par M. BONAMY.

TROISIEME PARTIE.

LA crainte que les femmes veuves n'introduisissent des Enfants illégitimes dans la famille de leur mari, a porté les Décemvirs à fixer un temps de leur veuvage, au-delà duquel on ne reconnoitroit plus pour légitimes, les enfans qu'elles mettroient au monde. La nature, qui suit presque toujours le même ordre dans ses opérations, a pu seule apprendre aux Romains à limiter ce temps; & je ne crois pas que les Décemvirs ayent eu besoin d'avoir recours aux Loix de la Grèce, pour établir cette Loy dans les XII. Tables.

15. Février
1737.

SI QUIS EI IN DECEM MENSIBUS PROXIMIS POSTHUMUS NATUS ESCIT, JUSTUS ESTO. On regardera comme légitime, l'enfant dont une femme accouchera dans les dix premiers mois de son veuvage.

Les faits que les Auteurs anciens & modernes rapportent d'enfants nez le onzième & même le treizième mois d'après leur conception, sont tout au moins des phénomènes contraires au cours ordinaire de la nature. C'est donc sans aucune raison que Gravina blâme les Décemvirs d'avoir fait une Loy qui pouvoit blesser l'honneur de quelques femmes vertueuses. Ils ont fait attention à ce qui arrive ordinairement, & non à ce qui n'arrive que très-rarement. Un plus long espace de temps auroit été plus dangereux pour les familles, & plus propre à donner lieu à la débauche des femmes.

pag. 141.

Ce n'est pas, au reste, qu'on crût que tous les enfants ne vinssent qu'à ce terme; on prétendit seulement que ceux qui naîtroient après ce temps-là, ne devoient pas estre réputez légitimes. C'est ce que la mere de Démarate sçut bien luy représenter, lorsqu'il luy témoigna l'inquiétude où il estoit par rapport à celuy de qui il tenoit la naissance. Quelques Jurisconsultes ont rapporté ce fait, pour prouver la conformité des usages de la Grèce avec les mœurs des Romains, & pour en conclurre que la Loy des XII. Tables, que je viens de rapporter, tiroit son origine de la Grèce: le voicy tel qu'Hérodote le raconte.

Ariston Roy de Sparte, avoit engagé Ægète son ami à luy céder sa femme; il l'épousa, & au bout de sept mois de mariage, elle accoucha de Démarate. Ariston estoit avec les Ephores, lorsqu'il reçut la nouvelle de cette naissance; il compta par ses doigts * le nombre de mois qui s'estoient écoulés depuis son mariage, & ne trouvant pas que ce nombre répondit à celuy de dix accomplis, qu'il s'imaginoit devoir s'écouler entre la conception & la naissance, il témoigna hautement qu'il ne croyoit pas que cet enfant fût de luy. Il changea pourtant de sentiment dans la suite. Mais Démarate estant devenu Roy de Lacédémone, après la mort d'Ariston, Cléomene & ses autres ennemis ne laissèrent pas de faire valoir ces soupçons, pour le perdre. On jugea qu'ils estoient bien fondez; & Démarate ayant esté détrôné, ses ennemis eurent la lâcheté d'insulter à son malheur, en faisant courir le bruit qu'il estoit fils d'un muletier, auquel sa mere s'estoit abandonnée. Démarate désespéré des marques de mépris que luy donnoient en toute occasion Cléomene & Leutichide, pria sa mere de luy avouer ce qu'il devoit penser de celuy à qui il devoit le jour, & luy parla en homme qui ne desire que de sçavoir la vérité, quand même elle devoit l'humilier; car, disoit-il à sa mere, si vous avez fait la chose dont on vous accuse, vous n'estes pas seule, & vous n'aurez fait que

* *Επί δακτύλοις συμβαλλομένης πύρι μῆτας.*

ce que font bien d'autres femmes. Ce ne fut qu'avec indignation que sa mere répondit à l'accusation de s'estre abandonnée à un muletier ; mais pour le discours qu'avoit tenu Ariston en présence des Ephores, elle luy dit que son pere avoit parlé en cette occasion, comme un homme qui n'estoit pas instruit de ces choses, puisque les femmes accouchoient le neuvième, & même le septième mois de leur grossesse, & que toutes n'alloient pas jusqu'à dix mois accomplis.

Il paroît par ce que dit Hérodote, qu'on croyoit chez les Lacédémoniens que les dix mois estoient nécessaires pour constater l'estat des enfans ; mais je ne crois pas qu'il faille en conclurre que les Législateurs Romains ayent eu besoin d'aller en Grèce, pour sçavoir à quoy s'en tenir sur une chose que l'expérience journalière leur apprenoit, comme elle l'apprend à tous les autres peuples. On ne trouve, au reste, dans le recueil des Loix Attiques de Samuel Petit, aucune Loy sur ce sujet ; & il paroît que sous le regne de Romulus, on pensoit de même que les Décemvirs, sur le temps qu'un enfant peut estre dans le sein de sa mere, si ce que dit Ovide * est vray, que ce premier Roy s'estoit réglé sur ce temps, pour former son année de dix mois lunaires. Ce qui paroît d'autant plus croyable, que c'estoit l'année de deuil des femmes Romaines, & qu'elles ne pouvoient se remarier qu'après le dixième mois de leur veuvage.

La naissance légitime d'un enfant, & celle qui provenoit de la débauche ou d'une union contractée contre les Loix, produisoient un sort bien différent pour les enfans. La Loy n'accordoit aucun droit au pere sur un enfant illégitime ; mais il n'en estoit pas de même de ceux qui naissoient d'un mariage légitime.

De tous les droits dont jouissoient les Citoyens Romains,

* *Quod satis est, utero Matris dum prodeat Infans,*

Hoc anno statuit temporis esse satis . . .

Hoc igitur vidit Trabeati cura Quirini,

Cum rudibus Populis annua jura daret.

Festor. l. 21

il n'y en a aucun qui les différencie davantage des peuples de la Grèce, que la puissance paternelle, que T. Live appelle *paterna majestas*: elle leur estoit tellement propre, qu'en perdant le droit de Citoyen Romain, ils perdoient aussi cette puissance, qui leur donnoit pour toujourns droit de vie & de mort sur leurs enfans: *Jus potestatis quod habemus in liberos*, dit Lib. 1. tit. 9: Justinien dans ses Institutes, *proprium est Civium Romanorum. Nulli enim sunt homines qui talem in liberos habeant potestatem, qualem nos habemus.* Cependant au temps de Justinien, la sévérité de l'ancien Droit Romain, établie par Romulus, estoit totalement abolie, & les peres n'avoient plus le pouvoir de faire mourir leurs enfans, ni celuy de les vendre, conformément à cette Loy des XII. Tables:

ENDO LIBERIS JUSTIS JUS VITÆ, NECIS, VENUMDANDIQUE POTESTAS ESTO. Un pere aura droit de vie & de mort sur ses enfans légitimes, & le pouvoir de les vendre.

Romulus, dont les Décemvirs ont emprunté cette Loy, avoit cependant ordonné que les peres n'exerceroient ce pouvoir de vie & de mort sur leurs enfans, que lorsqu'ils auroient atteint l'âge de trois ans, à moins qu'ils ne vissent au monde monstrueux & difformes; car dans ce cas, il avoit permis de les étouffer dès leur naissance; mais de crainte apparemment que l'amour naturel des peres & des meres pour leurs enfans, ne fit disparoître à leurs yeux cette difformité, il n'avoit pas voulu qu'ils en fussent les juges: c'estoit à cinq personnes du voisinage à examiner si les enfans estoient dans le cas d'être mis à mort, & la Loy qu'il fit à ce sujet, fut encore mise dans les XII. Tables.

Dionys. Ha-
Ec. lib. 2.

PATER INSIGNEM AD DEFORMITATEM PUERUM CITÒ NECATO. Un Enfant monstrueux sera mis à mort par son pere aussitôt après sa naissance.

J'ay dit que le pouvoir des peres sur leurs enfans durroit toute leur vie: les Loix Romaines ne leur permettoient pas

même de renoncer à la puissance qu'ils avoient sur leurs enfans, comme cela se pratiquoit à Athenes *.

Il n'y avoit qu'un cas où Romulus avoit ordonné que les enfans seroient émancipez, c'est-à-dire, entièrement délivrez du joug de la puissance paternelle : c'estoit lorsqu'ils avoient esté vendus trois fois, & sa Loy fut rappelée mot à mot par les Décemvirs.

SI PATER FILIUM TER VENUNDUIT, FILIUS A PATRE LIBER ESTO. Lorsqu'un Fils aura esté vendu trois fois par son pere, il ne sera plus sous sa puissance.

La Loy générale de Romulus, qui permettoit aux peres de vendre leurs enfans, parut à Numa mériter quelque adoucissement; c'est pourquoy il ordonna, selon Denys d'Halicarnasse, que si un pere permettoit à son fils d'épouser une femme, pour la recevoir avec luy selon les Loix, en communauté de biens, & pour participer ensemble aux sacrifices (c'est le mariage de Confarréation) ce pere n'auroit plus le pouvoir de vendre son fils. Il y a apparence que le motif qui porta Numa à restreindre la Loy de Romulus, fut qu'il auroit esté trop dur à une femme de se voir l'épouse d'un esclave, après s'être mariée dans l'esperance de passer sa vie avec un homme libre. Quoy qu'il en soit, je ne sçais si la Loy de Numa passa dans le Code du Décemvirat, & si elle fut observée dans la suite; il faudroit, pour éclaircir ce doute, avoir des exemples d'enfans mariez vendus comme esclaves par leurs peres; & je ne crois pas qu'il soit aisé d'en trouver dans toute l'Histoire Romaine. Au reste, Denys d'Halicarnasse ne rapporte la Loy de Numa, que pour prouver que les Loix sur la puissance paternelle, & en particulier celle dont je parle, estoient des Loix de Romulus, & par conséquent antérieures aux Décemvirs. On peut au moins assûrer qu'elles n'ont point esté copiées d'après celles de Solon, dans

Lib. i.

*Plutarch. vit.
Numæ,*

* *Abdicatio, quæ, Græco more, ad alienandos liberos usurpatur, & Ἀπαρρηξίς dicebatur, Romanis Legibus non comprobatur. Rescript. Dioclet. & Maximiani. AA. Hermogeni. Leg. VI. de Patria Potest.*

lesquelles on ne remarque point cette sévérité de mœurs, qui fait le caractère des anciens Romains.

Leg. Attic.
P^og. 144.

Samuel Petit prétend qu'il estoit permis aux Athéniens de faire mourir leurs enfans aussitôt après leur naissance, quand même ils seroient nez sans aucune difformité, ce qui seroit contraire aux Loix de Romulus que j'ay citées, & il croit que cette permission estoit fondée sur une Loy: il ne cite point cette Loy, & je ne l'ay trouvée nulle part. La manière dont il s'exprime^a me seroit croire que c'est un sentiment qui luy est particulier.

Ælian. var.
Histor. lib. 2.
cap. 7.

Il est vray que les Athéniens exposoient leurs enfans, c'est ce qu'on peut voir dans Aristophane, & même dans les Auteurs Comiques Latins, qui font souvent allusion aux mœurs d'Athènes. Cet usage, au reste, n'estoit pas reçu dans toute la Grece; il y avoit des villes, comme Thèbes, où il estoit expressément défendu d'exposer les enfans, & de les faire mourir de quelque manière que ce fût. Mais on ne trouve chez les Athéniens aucun exemple de peres qui ayent fait mourir leurs enfans déjà grands, & encore moins une Loy qui les autorisât à le faire.

Plutarch. in
Solone.

Quant au pouvoir de vendre ses enfans, il faut avouer qu'avant Solon, il arrivoit quelquefois que des peres hors d'état de satisfaire leurs créanciers, estoient contraints de vendre leurs enfans pour acquitter leurs dettes; mais, comme nous l'apprend Plutarque, il n'y avoit aucune Loy qui le permit, c'estoit seulement un usage toléré, que Solon abolit absolument: & il n'accorda aux Athéniens que le droit de vendre leurs filles & leurs sœurs, qui avant le mariage se seroient laissées corrompre^b.

Sam. Petit
Leg. Attic. p.
159.
Id. ibid. pag.
158.

Si un pere estoit mécontent de son fils, il alloit trouver l'Archonte, pour luy exposer les sujets de son mécontentement,

^a Quenadmodum Liberos tollere in Patris erat jure in per se, et etiam necare et exponere, et per in iudicio, non tunc iustus, quam Leg. receptum fuit Athenis.

^b Ἐπὶ δὲ οὐκ ἀνατίνας παλῶν, οἳ πρὸ δέ τινος δίδωσι πρὸς αὐτὸν μὴ λαβὼν πατρὸς αἰ τοὶ συγγενόμενον. Πλούτ. ἱ. ἐν Σολῶνι.

& quand

& quand le héraut avoit publié qu'un tel ne reconnoissoit plus un tel pour son fils, ce fils cessoit deslors d'estre l'héritier des biens de son pere, & d'estre soumis à sa puissance, mais il ne cessoit pas d'estre citoyen d'Athenes. Cette abdication de la puissance paternelle, estoit, comme je l'ay dit, inconnue à Rome, où les peres exerçoient un souverain despotisme dans leurs familles, ne reconnoissant d'autres loix que leur volonté, dans les punitions qu'ils jugeoient à propos d'exercer sur leurs enfans. Enfin, rien ne fera mieux connoître la différence du droit Romain au droit Attique sur la puissance paternelle, que ce que dit Denys d'Halicarnasse au sujet des Loix de Romulus.

*Sam. Petit.
Le 3. Attic. pag.
155.*

*Plut. lib. 11.
de Leg.*

Celles qu'il fit, dit-il, pour retenir les enfans dans leur devoir & dans le respect à l'égard de leurs peres, & pour les obliger à leur obéir en toutes choses, sont encore plus augustes, plus respectables, & l'emportent de beaucoup sur les nôtres. En effet, les Législateurs des villes Grecques n'ont obligé les enfans à demeurer sous la discipline & sous la puissance de leurs peres, que pour un temps fort court; les uns jusqu'à la fin de leur troisième année de puberté, les autres jusqu'à ce qu'ils fussent mariez; d'autres enfin, jusqu'à ce que leur nom fût écrit dans les registres publics, comme ils l'avoient appris par les Loix de Solon, de Pittacus & de Charondas, ces fameux Législateurs, si célèbres par leur sage politique. Les peines qu'ils ordonnoient contre les enfans desobéissans, n'estoient pas non plus assez fortes. Ils permettoient seulement aux peres de les chasser de leur maison, de les deshériter, ce qui ne suffit pas pour réprimer les folies de la jeunesse, ni pour arrêter l'impétuosité des passions. Car ces peines trop légères ne peuvent retenir dans les bornes du devoir, ceux qui ne sont pas portez au bien; aussi arrive-t-il souvent chez les Grecs, que les enfans outragent leurs peres, & perdent entièrement le respect. Au contraire, le Législateur des Romains donna, pour ainsi dire, tout pouvoir aux peres sur leurs enfans, & cela pendant toute leur vie. Il leur permit de les mettre en prison, de les faire battre de verges,

Lib. 2. n. 26.

*Vil. lib. 3.
n. 79.*

de les charger de fers, de les releguer à la campagne pour y travailler à la terre, & de leur ôter la vie, s'ils le jugeoient à propos, quand même * ils auroient esté revêtus des premières charges, & qu'ils auroient rendu à la République les services les plus signalez. C'est en vertu de cette Loy, que d'illustres personnages haranguant à la Tribune en faveur du Peuple contre le Sénat, en ont esté arrachez par leurs peres, dans le temps même qu'on applaudissoit à leurs discours, pour subir la punition à laquelle ils jugeroient à propos de les condamner. Ils les conduisoient à travers la place publique, sans qu'aucun de ceux qui estoient présens pût les retirer de leurs mains; il n'y avoit ni Consul ni Tribun qui osât l'entreprendre, pas même le Peuple, en faveur duquel ils avoient parlé, & qui ne reconnoissoit aucune autorité égale à la sienne. Je passe sous silence tant d'hommes illustres qui ont esté mis à mort par leurs propres peres, quand leur vertu & leur zèle les ont portez à quelque action généreuse que leurs peres ne leur avoient point ordonnée. L'histoire nous en fournit un exemple dans la personne de Manlius Torquatus & de plusieurs autres. Le Législateur des Romains ne se contenta pas d'avoir accordé ce pouvoir aux peres sur leurs enfants, il leur permit encore de les vendre, sans s'embarasser si cette permission seroit regardée comme une preuve d'un cœur trop cruel, & comme entièrement contraire à la tendresse & aux sentimens que le sang & la nature devoient inspirer à un pere. Mais ce qui surprendra davantage ceux qui ont esté élevez dans les mœurs dissolues des Grecs, & ce qui leur paroitra plus dur & plus tyrannique, c'est qu'il permit aux peres de vendre leurs enfants jusqu'à trois fois, & d'en retirer de l'argent; leur donnant en cela plus de pouvoir sur eux, que les maîtres n'en ont sur leurs esclaves. Car un esclave qui a esté vendu une fois, & qui recouvre sa liberté, devient son maître pour le reste de sa vie, au lieu qu'un fils vendu par son pere, s'il redevenoit libre, appartenoit encore à son pere

* Καὶ πρὸς τὰς ἀρχαίας ἀποστολὰς ἡ τοῦ πατρὸς ἔξουσιον καὶ ἐν ἀρχαίῳ τοῦ μαγιστρῶν ἐξουσιον.

comme auparavant. Que si, après avoir esté vendu une seconde fois, on luy rendoit la liberté, il ne faisoit que passer d'un autre esclavage sous la puissance de son pere, qui pouvoit encore disposer de luy à sa volonté; & ce n'estoit qu'après avoir esté vendu pour la troisième fois, qu'il pouvoit se soustraire à la puissance paternelle. Telles estoient les Loix qu'observoient les Rois des Romains dès le commencement.

Ce que dit Denys d'Halicarnasse des Loix mitigées des Législateurs Grecs contre les fautes des enfants, n'est que trop vray, si on en juge par celles qui nous restent de Solon. On y voit qu'un enfant qui manque de respect à son pere, est exclus des magistratures, & que celuy qui le frappe est déclaré *infame*, c'est-à-dire, qu'il ne luy estoit pas permis de se trouver dans les assemblées du Peuple, d'entrer dans les temples, & de porter des couronnes dans les fêtes publiques; que si, malgré cette défense, il ne laissoit pas de se trouver dans les lieux qui luy estoient interdits, il en estoit quitte pour estre mis en prison, ou payer une amende, mais on ne le punissoit jamais de mort. Les premiers Rois de Rome ne crurent pas devoir s'en tenir à ces châtimens; ils déclarèrent dévouez aux Dieux des parents, ces enfants dénaturez, c'est-à-dire, qu'ils permirent à tout homme de les tuer impunément. Une bru qui s'estoit portée à cet excès à l'égard de son beau-pere, estoit soumise à la même peine; c'est ce qu'on voit par une Loy que les uns attribuent à Romulus ou à Tatius, & d'autres à Servius-Tullius: *Sei parentem puer verberit, ast oloe plorassit, puer Diveis parentum sacer esto: Sei nurns, sacra Diveis parentum esto.* Il ne faut point s'étonner après cela, que les enfants fussent dans une plus grande soumission à Rome qu'à Athenes. Ce que l'amour paternel ne faisoit pas, la crainte d'un châtiment rigoureux auquel on ne pouvoit se soustraire, le faisoit.

Solon, qui avoit infligé des peines légères contre les enfants qui maltraitoient leurs peres, avoit d'ailleurs jugé trop favorablement du cœur humain, en se déterminant à ne

*P. tit. Leg.
Art. pag. 167.
Plutarch. in
Solone.*

*Demosthen.
ἐν τῷ κατὰ
Τιμοκράτους.*

*Festus, in verbo
Plorare.*

point faire de Loy contre les parricides, par cette raison qu'il ne falloit pas présumer qu'il y eût des hommes capables de commettre un crime si atroce. Les Romains, au contraire, crurent qu'il estoit à propos d'épouventer par le supplice, ceux qui attenteroient à la vie de leurs parents; ainsi les Décemvirs firent cette Loy:

QUI PARENTEM NECASSIT, CAPUT OBNUBITO, CULEOQUE INSUTUS, IN PROFLUENTEM MERGITOR.
Si un enfant tue son pere, on luy bandera les yeux, & après l'avoir consu dans un sac, on le jettera dans le fleuve.

Entre plusieurs choses, dit Cicéron à l'occasion de cette Loy, qui font voir que nos ancêtres ont surpassé les autres nations, non seulement par les armes, mais encore par la sagesse de leurs Loix, rien ne le prouve mieux que le supplice singulier qu'ils ont inventé contre les enfants dénaturés: on ne peut assez admirer combien leur prévoyance sur ce point, les met au-dessus de ces hommes qu'on regarde comme les plus sages chez les autres peuples. Je veux parler de Solon, ce fameux Législateur, de qui les Athéniens tiennent les Loix qu'ils suivent encore aujourd'hui. Estant un jour interrogé pourquoy il n'avoit ordonné aucun supplice contre ceux qui tueroient leurs peres, il répondit que c'estoit parce qu'il avoit cru qu'il n'y auroit point d'homme capable de ce crime; & on a regardé comme une preuve de sa sagesse, de n'avoir point fait de Loy sur un crime qui n'avoit point encore esté commis, dans la crainte que cette Loy ne fût point tant une défense, qu'un avertissement de le commettre: *Ne non tam prohibere, quam admonere videretur.* Mais combien plus de sagesse remarque-t-on dans nos ancêtres! Ils ont compris que n'y ayant rien de si saint que l'audace & la méchanceté des hommes ne fût capable de violer, il estoit nécessaire d'inventer un supplice particulier pour les parricides, afin que ceux que les sentimens de la nature ne retiendroient point dans le devoir, fussent détournés du crime par la grandeur du châtiment. Ils ont donc ordonné que les parricides fussent

*Cic. pro Sext.
 Resc. Am.*

confus dans un sac, qu'on leur bandât les yeux, & qu'on les jetât ainsi dans le fleuve.

Ce passage de Cicéron nous apprend, non seulement que la Loy contre les parricides n'a point été empruntée de Solon, mais encore que Cicéron préfère la prudence des anciens Romains à celle des Grecs; & si quelqu'un estoit tenté de regarder comme un discours de Déclamateur, ce qu'il dit de la supériorité des Législateurs Romains sur les autres Législateurs, & sur Solon en particulier, il doit faire réflexion qu'au fond, les Loix de Solon n'estoient excellentes, qu'en égard à l'état où il avoit trouvé les mœurs des Athéniens, lorsqu'il les donna. C'est ce qu'il reconnoissoit luy-même, puisque quelqu'un luy ayant demandé un jour si les loix qu'il avoit données aux Athéniens, estoient les meilleures, il répondit que c'estoient les-meilleures qu'ils fussent capables de recevoir. Aussi Plutarque n'a-t-il point craint de dire qu'il y en avoit quelques-unes d'impertinentes; & telle est, sans contredit, celle par laquelle il permettoit à une femme dont le mari estoit impuissant, de se consoler avec celui des parents de son mari qu'elle voudroit choisir. Le jugement de Plutarque en ceci, sert encore à confirmer celui de Cicéron, qui prononce que le droit établi par les Législateurs Grecs, est mal digéré & ridicule, si on le compare à l'ancien droit Romain, *penè inconditum ac ridiculum*.

Plutarch. in
Solon.

Lib. 1. de Ora.

Pour revenir à la puissance paternelle, dont je me suis un peu écarté, elle s'étendoit même au-delà de la vie du pere; & l'on ne pouvoit se dispenser de suivre ses dernières volontez, soit par rapport aux biens qu'il laissoit en mourant, soit pour la tutelle de ses enfants.

PATER-FAMILIAS UTI LEGASSIT SUPER PEGUNIA TUTELA-VE SUE REI, ITA JUS ESTO. Ce qu'un pere aura ordonné par son testament, touchant ses biens & la tutelle de ses enfants, demeurera constant.

Gravina reconnoît que les Décemvirs ont accordé en cela un pouvoir plus étendu que Solon ne l'avoit accordé aux

peres, à Athenes; mais je ne vois pas comment après cet aveu, il peut adjoûter tout de suite, que les Législateurs de Rome imitérent Solon dans les Loix qu'ils firent sur les testaments: car s'il y a des dispositions sur cette matière qui soient opposées au droit Attique, ce sont assurément celles des Loix des XII. Tables sur les testaments & les tutelles, qui sont chez toutes les nations policées, une des principales parties de la Jurisprudence.

Plutarch. in Solone.

Lib. 11. de Leg.

Avant Solon, il n'estoit point permis à Athenes de laisser sortir les biens des familles; en sorte qu'un pere n'avoit pas le pouvoir de deshériter par son testament, ses enfants, ni les autres héritiers naturels: & la raison que Platon en apporte, est que ces biens n'appartiennent pas au Testateur, mais à ses enfants ou à ses autres héritiers. Solon modifia cette Loy générale, en permettant aux peres de disposer de leur bien comme ils voudroient, pourvû qu'ils n'eussent point d'enfants mâles: encore cette restriction n'estoit-elle qu'en faveur des Citoyens naturels, & non de ceux qui acquéroient le droit de bourgeoisie. Οὐδὲ μὴ ἐπιπέλιωτοτα ἑαυτοῦ δευδασι εἶέναι ὅπως αὐτῷ ἐθελή, αὐτῷ μὴ παῖδες ὡς γνήσιοι ἀρρήτες.

*Demosth. ἐν τῷ κατὰ σφά-
τοῦ.*

*Isæus, ἐν τῷ ὑπὲρ τοῦ προ-
ρούχαμου. Vid.
Sam. Petit, p.
482.*

*Demosthen. ἢ
Isæus, locis su-
pra citatis.
Plutarch. in
Quæst. Roman.*

*Plat. lib. 11.
de Leg.*

Par une autre Loy, Solon permettoit encore à un pere qui n'avoit que des filles, de les deshériter, mais à condition que ceux à qui il donneroit son bien, seroient obligez de les épouser, ce qui, à proprement parler, n'estoit point une exhérédation. Au reste, on estoit toujours admis à contester une donation des biens faite à une famille étrangère, en prouvant qu'elle estoit l'effet d'une maladie d'esprit, ou des sollicitations & des caresses d'une femme. Il n'y avoit que le cas que j'ay rapporté, où un pere pût absolument deshériter son fils, c'est-à-dire, lorsqu'il avoit déclaré publiquement qu'il ne le reconnoissoit plus pour tel; mais, comme je l'ay dit, il falloit alléguer devant le Magistrat, les raisons qu'il avoit d'en user ainsi, & la Loy avoit spécifié celles auxquelles on pouvoit avoir égard pour recevoir sa déclaration, comme, par exemple, le rapt & l'adultère.

Qui ne voit maintenant que les dispositions des Loix

Attiques sont diamétralement opposées à celles des XII. Tables, & au pouvoir que les peres avoient à Rome, de deshriter leurs enfans quand ils vouloient, & sans estre obligez de rendre raison de leur conduite?

Le Droit Romain n'estoit pas moins différent du Droit Attique, dans le cas où il s'agissoit de la tutelle d'un enfant mineur dont le pere estoit mort intestat. Il n'y a qu'à comparer les deux Loix, celle des XII. Tables & celle de Solon sur ce sujet. Ce dernier ordonne absolument que l'héritier naturel d'un pupille ne peut estre son tuteur: Μη ἑπιτροπεύειν, εἰς ὃν ἡ ἐκείνου ἕρξῃ τῆς ὀρφανῆν τελοποιούτων. Ce que Samuel Petit traduit ainsi: *Tutor is ne esto qui agnationis jure hereditatem pupilli potest heriscere.* Celui-là ne fera point tuteur, qui par droit d'agnation, peut recueillir la succession d'un pupille.

Diog. Laërte.
in Solone.

Pag. 490:

Voici la Loy des XII. Tables:

SI PATER-FAMILIAS INTESTATO MORITUR, CUI IMPUBES HÆRES SUUS ESCIT, AGNATUS PROXIMIOR TUTELAM NANCITOR. Lorsqu'un Pere mort intestat laissera un enfant mineur, l'Agnat le plus proche en aura la tutelle.

Les agnats estoient ceux qui descendoient en ligne masculine d'un même pere ^a; & on appelloit *cognati*, ceux qui estoient parents du côté des femmes; de sorte que le fils de la tante n'estoit point agnat, & par conséquent ne pouvoit estre héritier du fils du frere de sa mere, mais il appartenoit à la famille de son pere ^b. Le fils n'estoit pas non plus agnat par rapport à sa mere, quand elle n'avoit point esté mariée selon les cérémonies du mariage de confarréation; & réciproquement, sa mere ne l'estoit pas à son égard, aussi ne

Vid. Gravina:
pag. 312. de
Leg. & Senatusconsult.

^a *Sunt autem Agnati, Cognati per virilis sexus cognationem conjuncti: veluti frater ex eodem patre natus, fratris filius, nepos-ve ex eo, item Patruus & Patruus filius nepos-ve ex eo.* Instit. lib. 1. tit. 15.

^b *Qui per feminini sexus cognatio-*

nem junguntur, Agnati non sunt: sed alias naturali jure cognati. Itaque amita tua filius non est tibi Agnatus, sed Cognatus, & invicem tu illi eodem jure conjungeris: quia qui ex ea nascuntur, Patris non Matris familiam sequuntur. Ibid.

pouvoient-ils estre les héritiers l'un de l'autre *. Le Droit Romain changea sur cet article, sous les Empereurs, comme
Lib. 3. tit. 4. on le peut voir dans les Institutes de Justinien.

Au défaut des agnats, c'estoit aux plus proches parents de la même famille & du même nom (*Gentiles*) à se charger de la tutelle; c'est-à-dire, à ceux à qui, au défaut des agnats, appartenoit la succession par la mort du mineur. La raison qui avoit porté les Décemvirs à charger de la tutelle le plus proche héritier, estoit, qu'estant intéressé à la conservation des biens qui pouvoient luy revenir, il y veilleroit avec plus de soin. Cette pensée fait honneur à la probité des anciens Romains; mais, comme l'a remarqué Gravina, Solon n'avoit pas si bonne opinion de celle des Athéniens, lorsqu'il ordonna que l'héritier naturel d'un pupille, ne pourroit estre son tuteur; il appréhenda que des parents si intéressés à la mort d'un mineur dont ils hériteroient, n'attentassent à ses jours.

Les agnats estant donc nommez par la Loy, les tuteurs naturels des mineurs, & à leur défaut, les autres parents paternels d'une autre branche, mais du même nom (*Gentiles*;) on n'avoit pas besoin à Rome de s'adresser au Magistrat, comme cela se pratiquoit à Athenes, où l'Archonte estoit le maître de nommer les tuteurs qu'il vouloit, lorsqu'un pere n'en avoit point nommé par son testament, & quelquefois il le choisissoit parmi les parents du pupille, mais c'estoit toujours parmi ceux qui estoient éloignez de la succession. Cependant si on s'en rapportoit au Jurisconsulte François Baudouin, qui a fait un long commentaire sur les XII. Tables, les Romains auroient emprunté des Grecs leur Loy sur les tutelles. Les Décemvirs, selon luy, avoient appris que quelque temps auparavant, Charondas avoit fait une Loy qui regloit la tutelle de façon que les parents paternels avoient

*Tolux lib. 8.
 Demosth. con-
 tra Aphob. &
 Onclor.
 Sain Petit,
 pag. 491.
 Comment. de
 XII. Leg. cap.
 58.*

* *Lex XII. Tabularum ita stricto jure utebatur, & præponebat Masculorum progeniem, ut eos qui per feminini sexus necessitudinem jun-*

guntur adeò expellebat, ut ne quidem inter matrem & filium filiam-ve ulterò citòque hereditatis capiendæ jus daret. Instit. lib. 3. tit. 3.

soin

soin des biens du pupille, & que les parents du côté maternel estoient chargez de son éducation. Ils sçavoient qu'à Athenes la tutelle estoit déléguée aux proches parents; car, adjoûte Baudouin, après la mort de Clinias, son fils Alcibiade eut pour tuteurs, Périclès & Ariphton, qui estoient ses parents, au rapport de Plutarque: *αεπίκοντες κτ' υιός*. Qu'ont donc fait les Décemvirs? Ils ont, conclut Baudouin, délégué par la Loy des XII. Tables, la tutelle aux plus proches parents du côté paternel, qui peuvent parvenir à la légitime succession.

Vit. Alcibiad.

Mais, 1.° quel rapport la Loy des XII. Tables a-t-elle avec celle de Charondas, qui partage la tutelle aux parents des deux côtés?

2.° L'exemple de la tutelle d'Alcibiade ne prouve rien; Périclès & Ariphton estoient, par leur mere, cousins issus de germain de Mégacles, ayeul maternel d'Alcibiade; c'estoit, comme on voit, une parenté éloignée, & qui venoit des femmes; les deux tuteurs descendoient d'Alcméon par leur mere Agariste, le pupille en descendoit aussi par sa mere Dinomache, voilà ce qui formoit entr'eux une liaison de parenté: liaison à laquelle on n'auroit eu aucun égard à Rome, où le tuteur devoit être parent du côté paternel.

Herod. lib. 6.

*Plutarch. vit.
Peric. & Alcib.*

Comme les Décemvirs ont suivi pour les successions, le même ordre dans lequel ils ont appelé les parents à la tutelle, & que j'ay fait voir que cette disposition de la Loy des tutelles ne vient point des Loix de Solon, c'est une conséquence naturelle, que l'ordre observé dans les successions, ne tire point non plus son origine du droit Attique, mais qu'il estoit en usage à Rome avant les Décemvirs. Ainsi de même que les agnats, c'est-à-dire, les parents les plus proches du côté paternel, estoient d'abord appelez à la tutelle, & ensuite, à leur défaut, ceux qui estoient de la même famille (*Gentiles*) de même aussi lorsqu'une succession estoit ouverte, les agnats, & ensuite les héritiers en ligne masculine, y estoient appelez selon leur degré de parenté. Telle est la disposition de la Loy des XII. Tables.

SI INTESTATO MORITUR, CUI SUUS HÆRES NEC ESCIT, AGNATUS PROXIMUS FAMILIAM HABETO, SI AGNATUS NEC ESCIT, GENTILIS FAMILIAM NANCITOR. Si un pere meurt intestat, sans laisser d'enfants, l'agnat le plus proche héritera de ses biens; & s'il n'y a point d'agnat, le plus proche parent d'une autre branche de sa maison & de son nom, recueillera la succession.

Quelle différence entre cet ordre de succession & celui qu'on avoit établi à Athenes! car lorsqu'un homme mourroit intestat dans cette ville, sans laisser de postérité, la Loy appelloit bien à sa succession, ses freres & leurs enfants ou descendants, mais s'il ne laissoit point de freres, & de descendants de freres, c'estoit sa sœur qui luy succédoit; & les parents paternels plus éloignez n'avoient droit à l'hérédité, qu'au défaut des sœurs & des descendants des sœurs.

Les Romains suivoient encore le même esprit de la Loy des tutelles, lorsqu'il s'agissoit de donner des curateurs à ceux que la folie empêchoit de conduire leurs affaires, ou à ceux que la débauche engageoit dans la dissipation de leur bien.

SI FURIOSUS AUT PRODIGUS EXISTAT, AST EI CUSTOS NEC ESCIT, AGNATORUM GENTILIUMQUE IN EO PECUNIA-VE EJUS POTESTAS ESTO. Si un homme devient insensé ou dissipe son bien, & qu'il n'ait point de Curateur, l'agnat, & à son défaut, le parent le plus proche de la même famille, aura la curatelle de son bien & de sa personne.

Il faut remarquer deux sortes de personnes dans cette Loy, les insensés, que la folie empêche de gérer leur bien, & ceux qui le dissipent par la débauche. Les Athéniens avoient une Loy qui permettoit aux enfants de traduire en justice leur pere, lorsque la maladie ou l'âge luy avoient affoibli l'esprit; & si les juges trouvoient que cela fût véritable, le fils pouvoit

*Aristophan. in
Nubib.
Λεγομένων
ἀπαιτημένων
ματω.*

faire renfermer son pere, & le retenir dans les liens: γινώτῃ Πατέρα κατὰ νόσον ἢ γῆρας ἀγνοήτων αἰσχρῶς, ἐξείναι ὠδαιοίαις κρατεῖσθαι. ὠδαιοίαις ἢ ἐλόντι τῷ πατέρα ἐξείναι

Ἐ δῆται. C'elloit en vertu de cette Loy, que les enfans de Sophocle traduisirent en justice leur pere, qui, dans un âge fort avancé, faisoit encore des Tragédies, ce qui l'empêchoit de veiller au soin de ses affaires & de son bien. Ils demandèrent aux juges de luy en interdire l'administration, comme à un homme dont l'esprit estoit affoibli. Sophocle ne fit que présenter aux juges sa Tragédie d'Œdipe ὄντι κολώνω, qu'il venoit d'achever, & leur demander si cette pièce leur paroïssoit la production d'un esprit dérangé; il n'eut pas de peine à se faire déclarer absous de l'accusation.

Plato lib. 11
de Legib.
Sam. Petit,
Leg. Att. pag.
163.

Cicéron, qui rapporte ce fait, le compare à ce qui se pratiquoit à Rome à l'égard des peres qui dérangeoient leurs affaires par leur mauvaise conduite. *Sophocles ad summam senectutem Tragœdias fecit, quod propter studium cum rem familiarem negligere videretur, à filiis in judicium vocatus est, ut quemadmodum nostro more malè rem gerentibus Patribus bonis interdicti solet, sic illum quasi despicientem à re familiari removerent judices.* Cicéron ne dit point que la Loy des XII. Tables vienne d'Athenes, mais seulement qu'il y avoit dans le fait qu'il rapporte, quelque chose qui ressembloit à l'usage qui se pratiquoit à Rome, lorsqu'il estoit nécessaire d'ôter à un pere l'administration de son bien. Et en effet, nous allons voir dans un moment, que la disposition de la Loy des XII. Tables estoit fondée sur un principe tout-à-fait propre aux Romains.

Lib. de Senect.

L'ancienne formule par laquelle le Préteur prononçoit l'interdiction à ceux qui dissipoiént leur bien, estoit conçûe en ces termes * : « Puisque vous dissipez par votre mauvaise conduite, le bien que vous ont laissé votre pere & vos ayeux, & que vous réduisez vos enfans dans une extrême misère, je vous interdis, à cause de cela, l'usage de vos biens. » En conséquence de ce jugement, les Agnats ou les autres parents devoient les curateurs des biens, sans que la personne interdite pût exercer aucune action civile; or quelques efforts

* Quando tua bona paterna avitæque nequitia tua disperdis, liberosque tuos ad egestatem perducis, ob eam rem tibi eâ re commercium interdico.

que les Commentateurs ayent faits pour retrouver cette Loy à Athenes, il est certain qu'on y suivoit des maximes tout opposées. Il est vray que les Aréopagites, selon Athénée, punissoient les débauchez, τὸς ἀπότους.... τὸ παλάμην ἐκάλειν πὲρ Ἀρεοπαγίτης) ἐ ἐκόλαζεν; mais on ne voit point qu'ils leur ôtassent la gestion de leurs biens, comme la Loy des XII. Tables l'ôtoit aux prodigues. Athénée ne fait que rapporter en passant cet usage, sans dire qu'il fût fondé sur une Loy particulière. Cependant Samuel Petit, qui aime à augmenter le nombre des Loix Attiques, en a fait une sur le seul texte de cet Auteur, en ces termes : τὸς Ἀρεοπαγίτης κολαζείν τοὺς ἀπότους : c'est une méthode qui luy est très-ordinaire, & qu'il est bon de remarquer. Je ne sçais, au reste, pourquoy les Commentateurs ont allegué cet exemple; Ἀσώπει estoient proprement ceux qui ne se comportoient pas avec tempérance dans les repas, dont les Loix avoient marqué jusqu'au nombre des convives, & jusqu'à la quantité de vin qu'on devoit boire, d'abord avec de l'eau, & ensuite sans eau. C'estoit contre cette sorte de personnes que l'Aréopage sévissoit; mais il n'est pas question ici de ces sortes de personnes. Nous cherchons une Loy d'Athenes qui regarde les dissipateurs de leurs biens, & nous en trouvons une bien opposée à la Loy Romaine. Solon ne les condamnoit qu'à l'infamie : Ὅ τὰ πατρῶα κατεδηδοκῶς, ἢ ὡν αὐτὸν κληρόνομος γένῃ, ἀπικος ἔστω. Cette infamie ne consistoit, comme je l'ay déjà dit, qu'à estre exclus des assemblées, des temples, & de certaines fêtes où on portoit des couronnes; de sorte que celui qui avoit encouru cette note, estoit traité comme les soldats lâches qui jettoient leurs armes, quittoient leur rang, ou refusoient d'aller à la guerre.

Sam. Petit,
pag. 140. tit.
de Conviviis.

Ding. in Solon.
Æschin. contra
Timarch.

Il est donc vray, & c'est ce que je veux conclurre, que les Athéniens, comme les Romains, interdisoient aux infensez l'administration de leur bien, mais les prodigues n'estoient point soumis à cette peine chez les Athéniens; c'est de quoy l'on ne trouve aucun exemple dans l'immense Recueil que Samuel Petit a fait des loix & des coûtumes Attiques. De

plus, comme la disposition de la Loy Romaine qui soumettoit les personnes interdites à la curatelle des agnats & des autres parents, est tout-à-fait opposée au Droit Attique, qui, à la vérité, appelloit toujours l'héritier le plus proche à la succession, mais qui l'excluoit en même temps de la tutelle ou curatelle, il est démontré que la Loy des XII. Tables que j'examine, ne vient point de la Grèce; aussi Gravina est-il obligé d'avouer que cette Loy estoit en usage à Rome avant les Décemvirs, & que par cette raison, quelques Jurisconsultes en rapportent l'origine aux mœurs antiques de Rome, tandis que d'autres en parlent comme d'une Loy des XII. Tables: *hinc libris juris modo moribus, modo XII. Tabulis adscribitur.*

C'est de cette Loy qu'avoit pris son origine le proverbe, *ad Agnatos & Gentiles*, quand on vouloit taxer quelqu'un de folie; & Horace y fait allusion, lorsqu'en comparant la conduite d'un homme qui auroit pour une brebis toutes les attentions qu'on auroit pour sa propre fille, avec l'action d'un homme qui sacrifieroit sa fille au lieu d'une brebis, il dit du premier:

————— *Interdicto huic omne adimat jus
Prætor, & ad sanos abeat tutela propinquos.*

Mais afin que les tuteurs n'abusassent pas de leur pouvoir, au préjudice des héritiers dont ils géroient les biens; la Loy des XII. Tables les condamnoit au blâme, & à la restitution du double de ce qu'ils auroient pris.

*SI TUTOR DOLO MALO GERAT, VITUPERATO:
QUANDOQUE FINITA TUTELA ESCIT, DUPLIONE
LUITO. Si un Tuteur use de fraude dans son administration,
il sera condamné au blâme; & à la fin de la Tutelle, il restituera
le double du tort qu'il aura causé.*

Les Athéniens punissoient aussi les Tuteurs de mauvaise foy; cette punition est si conforme au droit naturel, qu'il n'estoit pas nécessaire que les Romains l'appriussent des Athéniens.

La tutelle, au reste, finissoit à vingt ans à Athenes, c'estoit l'âge où l'on sortoit de la puissance du pere; à Rome elle ne finissoit qu'à vingt-cinq ans. Je n'ay rien trouvé dans Samuel Petit, qui puisse faire croire que les Athéniens fissent payer le double aux tuteurs de mauvaise foy; il paroît, au contraire, qu'ils n'estoient condamnez qu'à restituer ce qu'ils avoient pris, conformément à une Loy générale rapportée par Démosthene, selon laquelle ceux qui avoient mal administré les biens d'autrui, estoient simplement condamnez à la restitution *; & cette Loy regardoit non-seulement ceux qui géroient le bien d'autrui, sous quelque autre qualité que ce fût, mais encore les tuteurs, comme l'a remarqué Samuel Petit. D'ailleurs, les pupilles n'avoient d'action à Athenes contre leurs tuteurs, que pendant cinq ans, à compter depuis la fin de la tutelle, & après ce temps on ne pouvoit plus les écouter. A Rome, le temps n'estoit point déterminé pour cette action. Ainsi il est aisé de voir, que quoyqu'on punit à Athenes comme à Rome, les tuteurs qui avoient malverlé, cependant la punition n'estant pas la même, cette Loy des XII. Tables ne vient pas plus de Solon, que tant d'autres qui sont purement Romaines.

Le principe général, que la tutelle appartient de droit à ceux qui doivent recueillir la succession du mineur, avoit aussi lieu à Rome par rapport aux Affranchis. Il n'y avoit point de Loy particulière concernant la tutelle de leurs enfants, mais les Décemvirs avoient établi celle-cy touchant leur succession :

SI LIBERTUS INTTESTATO MORITUR CUI HÆRES NEC EXTABIT, AST PATRONUS, PATRONIQUE LIBERI ESCINT, EX EA FAMILIA IN EAM FAMILIAM PROXIMO PECUNIA ADDUCITOR. Si un Affranchi meurt intestat, sans laisser d'enfants, son Patron ou les enfants de son Patron, recueilleront sa succession; & les biens

* Περὶ αὐτῶν γὰρ ὅτι καὶ Σωκράτης, νόμος ἔστι διατάξας καλῶς, ὃ ὁμοίως ἐπισημαίνεται ὡσαύτως ἐν αὐτῷ ἔχει. *Démosth. ἐν τῷ περὶ τῶν Ἀποβίων ἰουδομαρτύριου.*

Leg. Attic.
pag. 537.

Démosth. ad
Naufimach.
Plato lib. XI.
de Leg.

de l'Affranchi passeroit de sa famille au plus proche héritier de la famille de son Patron.

Du principe général que je viens de rapporter, les anciens Romains avoient conclu que, puisque les Patrons des Affranchis estoient appelez à leur succession, en cas qu'ils mourussent intestats, sans laisser d'enfants, ils devoient aussi se charger de la tutelle de leurs enfants, quand ils en laissoient; par la même raison que les Agnats estant appelez à la succession par la Loy, c'estoit à eux qu'appartenoit la tutelle des mineurs. Il paroissoit naturel que ceux qui pouvoient retirer du profit de la succession, supportassent les charges de la tutelle ^a. Ainsi on voit dans la Loy Romaine qui regarde les Affranchis, le même esprit qui regne dans les Loix concernant la tutelle & la succession des autres Citoyens; esprit opposé à la disposition des Loix Attiques sur la même matière.

Lorsqu'un Affranchi à Rome, laissoit des enfants, ils luy succédoient de plein droit, comme les enfants des autres Citoyens; & s'il n'en laissoit point, il pouvoit exclurre son Patron de la succession, en ne faisant pas mention de luy dans son testament ^b. La raison de ce droit qu'avoient les Affranchis, estoit, que dès les commencemens de la ville de Rome, ils jouissoient de la même liberté que leurs Patrons, & devenoient Citoyens Romains comme eux ^c. On ne connoissoit à Rome, au temps du Décemvirat, que

^a *Ex eadem Lege XII. Tabularum, libertorum & libertarum tutela ad Patronos Liberosque eorum pertinet, quæ & ipsa legitima tutela vocatur; non quia nominatim in ea Lege de hac tutela caveatur: sed quia perinde accepta est per interpretationem, ac si verbis Legis introducta esset. Eo enim ipso quod hæreditates libertorum libertarumque, si intestati decessissent, jusserrat Lex ad Patronos liberosve eorum pertinere; crediderunt veteres voluisse Legem etiam tutelas ad eos pertinere: cum & agnatos, quos ad hæreditatem Lex vocat, eosdem &*

tutores esse jusserrat, quia ubi . . . successionis est emolumentum, ibi & tutelæ onus esse debet. Inst. lib. 1. tit. 17.

^b *Olim itaque licebat Liberto Patronum suum impunè præterire, nam ita demum Lex XII. Tabularum ad hæreditatem Liberti vocat Patronum, si intestatus mortuus esset Libertus, hæredæ suo nullo impedi. Instit. l. 3. t. 8.*

^c *Apud primis urbis Romæ cunabulis, una atque simplex libertas competeat (Manumissis) id est, eadem quam habebat Manumissor. Institut. lib. 1. tit. 5. §. 3. Dionys. Halicarn. lib. 4. n. 22. & 23.*

l'affranchissement qui s'accordoit, ou par les testaments, ou par la baguette (*vindictâ*) dont le Préteur touchoit la tête de l'esclave, en l'affranchissant par cette ancienne formule: *Aio te Liberum esse jure Quiritium*. Et il faut bien prendre garde à ne pas confondre les Affranchis que la Loy des XII. Tables regarde, avec les Affranchis Latins (*Manumissi libertate Latinâ*). Ces derniers ne pouvoient ni faire de testaments, ni estre légataires des Citoyens Romains^a, & leur succession appartenoit de droit à leurs Patrons; au lieu que les Affranchis dont il s'agit dans la Loy des XII. Tables, avoient acquis une pleine & entière liberté^b, puisqu'ils avoient le droit de tester *jure Quiritium*; & qu'ils pouvoient même priver leurs Patrons de leur succession, & leur préférer les enfants qu'ils avoient adoptez: ce qui cependant fut trouvé injuste dans la suite.

Gravina pag. 287.

Il n'y a qu'à comparer après cela, l'estat de ces Affranchis avec celui où ils estoient à Athenes, & l'on verra si les Décenvirs ont emprunté leur Loy du Droit Attique.

Plaut. in Stich.

*Plutarc. de superstit.
Pollux lib. 7. cap. 2.*

L'esclavage estoit plus dur à Rome qu'à Athenes, où les esclaves pouvoient même contraindre leurs Patrons à les vendre à d'autres maîtres plus humains; mais aussi les Affranchis n'y jouissoient-ils pas de tous les droits des Citoyens, comme à Rome: ils payoient un certain tribut à la République, dont les véritables Citoyens estoient exempts. Ce tribut estoit de douze dragmes, & s'appelloit *Μετρίκιον*, parce que les nouveaux venus, ou Citoyens étrangers (*Μετοίκον*), (*Inquilini*), qui jouissoient de quelques droits de bourgeoisie, le payoient aussi. Les Affranchis estoient d'une classe inférieure à celle des étrangers, qui estoient obligez de se choisir un Patron, mais ils pouvoient choisir celui qu'ils vouloient; au lieu que les Affranchis ne pouvoient en choisir d'autres

Vid. Sam. Petri pag. 180.

^a *Latinorum legitimæ successiones nullæ penitus erant, quia licet ut liberi vitam suam peragebant, attamen ipso ultimo spiritu simul animam atque libertatem amittebant, & quasi servorum, bonæ eorum jure quodam-*

modo peculii ex Lege Julii Manumissores detinebant. Institut. lib. 3. tit. 8. §. 4.

^b *Majorem & justam libertatem consequuntur, & fiunt cives Romani. Ibid. lib. 1. tit. 5. §. 3.*

que

que ceux qui les avoient mis en liberté. Les Loix Attiques leur ordonnoient d'avoir beaucoup d'égards pour eux, de suivre en tout leur conseil, & de ne rien faire sans leur consentement. Le tribut auquel ils estoient obligez, ne se payoit pas par eux, mais par leurs Patrons, à qui ils le remettoient; de sorte que ces Affranchis faisoient encore partie de la famille de leur ancien maître: & quand ils avoient manqué à quelqu'un de leurs devoirs, ces maîtres pouvoient une seconde fois les remettre sous le joug de l'esclavage, comme des ingrats qui n'avoient pas sçû profiter de leur liberté pour vivre en bons Citoyens. Cette police des Athéniens à l'égard de leurs Affranchis, s'introduisit à Rome dans la suite; car, leur grand nombre, les motifs de leur affranchissement, & la corruption de leurs mœurs, furent cause des Loix qui furent établies pour arrêter les desordres & les insolences de ces nouveaux Citoyens: c'est ce qu'on peut voir, en comparant les Loix que Samuel Petit a recueillies, avec ce qu'on trouve dans les Jurisconsultes Romains. Ainsi il est nécessaire de distinguer la disposition des Loix des XII. Tables, d'avec cette Jurisprudence que Justinien appelle *moyenne*, *media Jurisprudentia*, parce qu'elle s'introduisit après les Loix du Décemvirat, & avant les Constitutions Impériales.

*Sum. Petit p.
150.*

Valer. Maxim. l. 2. c. 1.

Dionys. Halic. l. 7. n. 24.

Leg. Attic. l. 2. tit. 5. & 6.

Institut. lib. 3: tit. 2. §. 3.

Il ne faut point confondre les Patrons dont il est parlé dans cette Loy, avec ceux que Romulus institua pour veiller à la sûreté de leurs Cliens qui estoient nez Citoyens Romains.

C'est au sujet de ces derniers que Romulus fit cette Loy qu'on retrouve dans les XII. Tables:

PATRONUS SI CLIENTI FRAUDEM FAXIT, SACER ESTO. Si un Patron manque en quelque chose à ce qu'il doit à son Client, qu'il soit dévoué aux Dieux.

Pour entendre cette Loy, il faut se rappeler ce que Denys d'Halicarnassè dit dans son second livre du gouvernement que Romulus établit à Rome. Après avoir distingué, dit cet Historien, les premiers de l'Etat d'avec le petit peuple, il

fit des Loix, & prescrivit aux uns & aux autres ce qu'ils devoient faire. Il recommanda les Plébéiens aux Patriciens, comme un dépôt qui leur estoit confié, & il permit à chaque Plébéien de choisir qui il voudroit pour son protecteur. Les Patriciens estoient obligez de répondre à leurs Cliens sur le droit civil dont ceux-ci n'estoient point instruits; d'avoir soin d'eux, présents ou absents, de faire pour eux tout ce que fait un pere pour son fils, tant en ce qui regardoit l'argent que les contrats; d'empêcher qu'on ne les vexât, & de les défendre contre leurs accusateurs. Les Cliens de leur côté estoient obligez d'aider leurs Patrons à marier leurs filles, & de contribuer à la dot, si le pere n'avoit pas assez d'argent; de payer leur rançon, ou celle de leurs enfans, quand ils estoient faits prisonniers de guerre; enfin, de fournir dans les occasions, ce qui estoit nécessaire pour soutenir leurs dignitez. Il estoit également défendu, & aux Patrons & aux Cliens, de s'entre-accuser en Justice, de porter témoignage, ou de donner leurs suffrages l'un contre l'autre. L'on ne permettoit point au Client de se mettre au nombre des ennemis de son Patron, ni au Patron de prendre le parti des ennemis de son Client: que si quelqu'un estoit convaincu d'avoir contrevenu à l'une de ces choses, il estoit dès-lors sujet à la Loy que Romulus avoit faite contre les traîtres; le premier venu pouvoit le tuer comme une victime dédiée à Pluton Dieu des Enfers *. C'estoit la coutume chez les Romains de vouer à quelque Dieu, principalement aux Divinitez Infernales, les corps de ceux qu'ils vouloient qu'on pût tuer impunément: c'est aussi, ajoute Denys d'Halicarnassé, ce que Romulus fit en cette occasion.

Les Romains firent gloire dans la suite d'avoir un grand nombre de Cliens; les peres les laissoient aux enfans comme un héritage honorable, & ils regardèrent comme un devoir essentiel, de remplir les engagements du Patronat: c'est

* Τὸ ἀλόγιον τῶ βυλοειδένου κτίστην οὐκ ἴδω, ὡς θυμὰ πρὸ καταχρησίου Διός.
Dionys. Halicarr. lib. 2.

pourquoy Virgile met les fautes qui se commettoient contre la Loy dont je parle, au nombre des crimes qui sont rigoureusement punis dans les Enfers.

*Hic quibus inuisi fratres, dum vita manebat,
Pulsatusque Parens, & fraus inmixta Clienti.*

Æneid. l. 6.

Denys d'Halicarnassé dit, que le Patronat estoit très-ancien chez les Thésaliens & les Athéniens; mais il a soin de remarquer aussi, que les Grecs traitoient cruellement leurs Cliens, & s'en seruoient comme d'esclaves, les faisant battre de verges, lorsqu'ils ne leur obéissoient pas; au lieu que Romulus voulut que les Patrons témoignassent à leurs Cliens, tous les sentiments d'humanité & de bienveillance qui conuenoient à des hommes libres. Quoy qu'il en soit de la ressemblance que pût auoir le droit de Patronat, chez les Romains & chez les anciens Grecs, il est bien certain que les députés de Rome, n'ont point esté chercher chez les Athéniens, une Loy qu'ils eurent chez eux dès la fondation de leur Ville.

HISTOIRE DES ARGONAUTES. LE VOYAGE DE LA COLCHIDE.

Par M. l'Abbé BANIER.

TROISIÈME PARTIE.

LA Navigation des Argonautes est ce qu'il y a de plus difficile à expliquer dans l'Histoire de leur expédition. Le voyage que les Anciens leur font faire dans les Mers, dans les Fleuves, & même dans les Terres, pour aller & pour revenir d'un Pays assez voisin de la Grece, est si mal entendu, qu'il est presque impossible de le comprendre. Les Poëtes, ou pour auoir ignoré la Géographie, ou pour auoir voulu rendre ces Héros plus illustres, en supposant qu'ils

21. Juin
1735.

avoient surmonté les plus grands dangers, les font paroître dans tous les lieux où ils s'imaginoient qu'ils avoient pu se distinguer. Dans l'un, vous les voyez remonter le Tanais, porter leur navire, comme les Américains portent leurs canots, par des chemins longs, rudes & difficiles; se remettre sur de nouveaux fleuves, qui les conduisent dans les Mers du Nord; & après une longue & pénible navigation, rentrer par les colonnes d'Hercule, dans la Mer Méditerranée, & revenir dans la Thessalie. Dans un autre, vous les trouvez sur les côtes d'Afrique, où il leur arrive plusieurs aventures. Dans d'autres enfin, ils errent sur les côtes d'Italie, & dans le détroit de Sicile; & ce qu'il y a de plus incompréhensible, c'est que des routes si égarées se trouvoient marquées par des monuments, & par des dénominations qu'on ne pouvoit guères attribuer qu'au passage des Argonautes dans ces différents lieux.

*Onomacrit.
Apollonius, &c.*

Pindare.

Homère.

Tâchons de débrouiller ce cahos, & ramenons l'histoire de ce voyage à ce qu'il peut avoir de plus vray-semblable. Je ne parleray aujourd'huy que des aventures qui arrivèrent aux Argonautes, depuis la Thessalie d'où ils partirent, jusques dans la Colchide; celles du retour seront le sujet d'une quatrième Dissertation. Cependant la réflexion préliminaire que je vais faire, lève d'avance une partie des difficultez qu'on vient d'entrevoir: c'est Eustathe qui me la fournit. Le voyage des Argonautes, dit ce sçavant Auteur, estoit une expédition militaire, laquelle, outre l'objet de la conquête de la Toison d'Or, en avoit encore d'autres, comme celuy de trafiquer sur les côtes du Pont Euxin, & d'y établir différentes colonies pour en assurer le commerce. Il falloit pour cela plusieurs vaisseaux, & nombre de soldats; & il y en avoit en effet, comme il paroît par les colonies qu'établirent les deux Ecuyers de Castor & de Pollux, dont l'une fut appelée la colonie des Tyndarides, & l'autre celle des Héniochiens. Quelques-uns de ces vaisseaux abandonnèrent la flotte, ou en furent séparés par quelque coup de vent; d'autres enfin, eurent différentes aventures qui les empêchèrent de rejoindre leurs

*Sur le vers
686. de Denys
Periegete.*

compagnons. Mais les Poëtes, c'est toujours Eustathe qui parle, n'ont fait mention que des Princes qui assistèrent à ce voyage, & de la seule Navire Argo, de laquelle ils ont publié tant de merveilles; & cela, pour honorer les principales familles de la Grece, qui se vantoient de tirer leur origine de ces Héros.

Quoy qu'il en soit, dès que les Argonautes se furent embarquez, & que Jason eut offert un sacrifice à Neptune, il distribua les charges & les rangs que chacun devoit tenir dans le vaisseau, & ils sortirent du Golphe de Pagazée, côtoyèrent la Magnésie, une partie de la Macédoine, & arrivèrent à l'Isle de Lemnos, où une tempête, que le Pilote Tiphys dit devoir durer un mois, parce qu'elle avoit commencé le quatrième jour de la Lune, les obligea de relâcher. Telle fut la première station des Argonautes, à laquelle Apollonius de Rhodes donne le nom de funeste, à cause de l'aventure que je vais raconter.

Val. Flac. l. 1.

Id. l. 2.

*Lib. 1. v.
605.*

Les femmes de Lemnos avoient manqué de respect à Vénus, & cette Déesse, pour les en punir, les avoit rendues d'une odeur si insupportable, que leurs maris les avoient abandonnées pour des esclaves qu'ils avoient prises sur les Thraces, avec qui ils estoient en guerre. Les Lemniennes picquées de ce mépris, firent un complot contre tous les hommes qui habitoient l'Isle, & les assassinèrent une nuit. La seule Hypsipyle conserva la vie à son pere Thoas qui en estoit Roy. Quelque extraordinaire que paroisse ce fait, il est cependant unanimement attesté par tous les Anciens; car la variété qui se trouve entr'eux par rapport à quelques circonstances, bien loin de le détruire, prouve au contraire qu'il estoit généralement cru. Apollodore, & après luy Suidas, prétendent que le courroux de Vénus estoit fondé sur ce que les Lemniennes ne luy offroient plus de sacrifices. Le Scholiaste d'Euripide, après Higin, dit que cette Déesse estoit picquée de ce qu'on avoit laissé abolir une fête qu'on avoit coutume de célébrer en son honneur; ce qui revient à peu-près au même, & estoit également punissable dans les principes

Lib. 2.

*Sur la Trag.
d'Hécube.
Ch. 15.*

*La 7. sur le l.
5. de la Theb.
de Stace. Valer.
Flacc. l. 2. &c.*

*Sur le premier
livre des Argon.*

de la Théologie de ce temps-là. D'autres enfin, donnent pour fondement à la haine de cette Déesse, l'aventure du filet de Vulcain, fabriqué dans cette Isle, par le moyen duquel il découvrit aux Dieux l'adultère de sa femme avec Mars. Le sçavant Scholiaste d'Apollonius, dit, après Myrtilus de Lesbos, que c'estoit Médée, au retour des Argonautes, qui avoit infecté les femmes de Lemnos; mais cette opinion, qui change le temps de cet événement, n'a esté suivie par aucun autre Ancien.

On varie de même sur la manière dont Hypsipyle sauva son pere; mais on convient assez que l'ayant caché dans un coffre, qu'elle fit ensuite transporter dans un bois près de la Mer, elle trouva le secret de le faire embarquer, ce qui ne fut découvert que long-temps après, & pensa coûter la vie à cette Princesse.

Pour mieux persuader aux Lemniennes que Thoas estoit mort, Hypsipyle fit célébrer des jeux funébres en son honneur; & les Argonautes qui arrivèrent en ce temps-là dans cette Isle, en disputèrent les prix. Pindare parle de ces jeux dans sa quatrième Olympique, & raconte comment Erginus fils de Clymenus, qui avoit déjà les cheveux blancs, avoit vaincu Calais & Zéthès enfans de Borée. Ce Poëte adjoute que les Lemniennes témoins & juges de ces jeux, le voyant entrer dans la lice pour combattre avec ces deux jeunes Princes, & leur disputer le prix de la course, en avoient fait beaucoup de railleries. Erginus vainqueur, s'approchant d'Hypsipyle pour recevoir la couronne qui luy estoit destinée, voici Princesse, luy dit-il, un homme qu'on méprisoit à cause de sa vieillesse, mais vous voyez présentement qu'elle n'a rien diminué de la légèreté de mes pieds. Ces mains ont aussi encore toute la vigueur de la première jeunelle, & les cheveux blancs ne sont pas toujours la marque d'un âge avancé. De-là le proverbe ancien, *les cheveux blancs d'Erginus*, dont le sens est, qu'il ne faut pas toujours juger sur les apparences.

Puisque l'aventure des Argonautes à Lemnos est si géné-

ralement attestée, & qu'elle ne contient rien qui ne puisse être arrivé, il suffit de faire disparaître l'épisode du courroux de Venus, & dire que les Lemniennes, jalouses des esclaves qu'on leur avoit préférées, s'en vengèrent de la manière que je viens de raconter, dans le temps que la plus grande partie des hommes de cette Isle, estoient occupez à la guerre de Thrace.

Ce fut dans ce temps-là que les Argonautes abordèrent à Lemnos; les femmes accourues sur le rivage, croyant voir les vengeurs de leurs époux, s'opposèrent à leur descente, ainsi qu'on l'apprend d'un fragment de la Tragédie d'Eschile intitulée Hypsipyle. Sophocle, dans ses Lemniennes, adjoûtoit qu'il s'elloit livré un combat dans cette occasion, mais que les Argonautes s'étant fait connoître, on quitta les armes, & on les reçut dans l'Isle. Les charmes de ces femmes, qui ne parurent pas si dégoûtantes à nos voyageurs qu'à leurs maris, les retinrent à Lemnos, ou pendant deux ans, si on en croit Ovide, ou seulement un mois, ainsi que l'insinue Valérius Flaccus, & ce fut Hercule qui les obligea enfin d'en sortir; car ce Héros, suivant Apollodore & quelques autres Anciens, estoit demeuré dans le vaisseau, afin que n'étant point exposé à prendre aucun engagement avec ces femmes, il pût être en état de retirer ses compagnons d'un séjour qui retardoit l'exécution de leur dessein.

Jason laissa Hypsipyle grosse de deux enfants, dont l'un fut nommé Thoas, comme son grand-pere, & l'autre Euneus, celui-là même dont Homère fait deux fois mention dans son Iliade, & qui conduisit les troupes des Lemniens au siège de Troye. C'est cet Euneus, pour le dire en passant, d'où descendoit la famille des Eunides, musiciens si connus dans la suite à Athenes; ainsi qu'on peut le voir dans Eustathe, & dans le grand Etymologicon.

Après le départ des Argonautes, les Lemniennes ayant appris l'évasion de Thoas, résolurent de faire mourir Hypsipyle, qui s'étant embarquée secrètement, fut prise par des Pirates, qui la vendirent à Lycurgue. Ce Prince, quelques

*Épit. d'Hyp.
à Jason.
Lib. 2.*

*l. 7. v. 1.
23.*

*Sur le liv. 23.
de l'Il.*

Higin. c. 15.
Stace Theb.
lib. 3.
Le Schol. de
Findare.
Arg. des Nè-
vés.

années après luy confia l'éducation d'Opheltes son fils, qui périt par la morsure d'un serpent, dans le temps qu'Hypsipyle estoit allée montrer une fontaine aux Argiens, qui alloient à la guerre de Thèbes. Ce fut cette aventure qui donna lieu à l'institution des jeux Néméens, célébrés en l'honneur de cet enfant, qui fut surnommé Archemore.

Lib. 4.
Epit. d'Hij.
Lib. 1.
Lib. 5.

On ignore le reste des aventures de cette Princesse, & celles de son fils Thoas; mais on sçait par Homère, qu'Euneus regnoit encore au temps de la guerre de Troye, comme on l'a déjà remarqué. Je ne dois pas dissimuler, au reste, que la généalogie de Thoas, pere d'Hypsipyle, donnée par tous les Anciens, fait naître de grandes difficultez sur l'événement que je viens de raconter; car, s'il estoit vray, comme le prétendent Diodore de Sicile, Ovide, Apollonius & Stace, qu'il estoit fils de Bacchus & d'Ariane, celle-là même que Thésée abandonna dans l'Isle de Naxe, à son retour de Crète, qu'il estoit le même que celui qu'Oreste & Pylade firent mourir dans la Tauride, lorsqu'ils y enlevèrent la Statue de Diane, comme le disent aussi les Anciens, il s'ensuivroit que la conquête des Argonautes, devoit être arrivée long-temps après Thésée; ce qui dérangeroit entièrement la chronologie de ce temps-là. Ainsi, jepenise qu'on peut assûrer que comme les Grecs ignoroient la généalogie de ce Prince, par une méprise qui leur estoit assez ordinaire, lorsque plusieurs personnes avoient porté le même nom, ils le confondirent avec les autres Thoas, & avec celui-là même qui regnoit dans la Tauride du temps d'Oreste & d'Iphigénie.

Les Argonautes ayant abandonné le séjour de Lemnos, allèrent dans l'Isle de Samothrace. Il n'y avoit rien en ce temps-là de plus fameux que les mystères des Dieux Cabires, qu'on célébroit dans cette Isle; & ils entreprirent ce voyage, particulièrement aux instances de Castor & de Pollux, qui, selon Diodore de Sicile, souhaitoient d'être initiés à ces mystères, pour rendre les Dieux de Samothrace favorables à leur navigation, & pour accomplir en même temps, le vœu qu'Orphée avoit fait pendant la tempête qui les avoit obligez de relâcher

de relâcher à Lemnos. Ce fut pendant cette tempête que parurent ces feux qu'on voit ordinairement dans les gros temps, voltiger autour des mats & des voiles, & que les matelots regardent comme un présage de la fin des orages, & ces feux furent nommez les feux de Castor & de Pollux.

Ces deux Princes, au reste, estoient les plus accomplis de leur temps; Diodore de Sicile en fait un éloge magnifique, comme il paroît par l'extrait du sixième livre de cet Auteur, que Constantin Porphirogénète nous a conservé. Ils furent, dit-il, d'un grand secours aux Argonautes; toujours prêts à secourir les foibles, & ceux qui estoient dans quelque danger, ils s'exposoient eux-mêmes aux plus grands, pour les en délivrer; & ils donnèrent tant de preuves de leur valeur, de leur piété & de leur amour pour la justice, qu'ils passèrent pour les enfans de Jupiter, & méritèrent après leur mort les honneurs divins.

Il y a apparence que ce fut au sortir de la Samothrace, & avant que d'entrer dans l'Hellespont, que nos Argonautes furent attaquez par les Tyrrhéniens, qui leur livrèrent un sanglant combat; tous nos Héros y furent blesséz, excepté Glaucus, qui disparut en cette occasion, & fut mis au nombre des Dieux de la Mer, sur le témoignage de Jason, qui dit l'avoir vû au fond des eaux avec les autres divinitez maritimes. Aucun des anciens Auteurs des Argonautiques n'a parlé de cet événement, le seul Athénée en fait mention sur l'autorité de Posis, & cite le troisième livre de l'Amazonide de cet ancien Auteur, & je le place icy parce qu'il est supposé estre arrivé avant l'histoire que je raconteray dans un moment, & parce que c'estoit dans l'Archipel que ces Pirates faisoient leurs courses ordinaires. Pour connoître ces Tyrrhéniens, il est bon de sçavoir qu'Athis Roy de Méonie eut deux enfans, Lydus qui donna son nom aux Méoniens sur lesquels il regna, & Tyrrhénius, qui s'estant mis à la tête d'une puissante colonie, alla s'établir dans cette partie de l'Italie qui fut appellée la Tyrrhénie. Plusieurs de ces Tyrrhéniens se répandirent dans la Méditerranée, où ils devinrent très-célèbres par

*Excerpta Val.
pag. 221.*

L. 7. c. 12.

*Voyez Herod.
liv. 1.*

*Aujourd'uy
la Toscanne.*

leurs pirateries, & se firent des établissemens en différens lieux; ils se rendirent même dans la suite maîtres de l'Isle de Lennos, d'où ils chassèrent les Minyens, descendants des Argonautes. Ces Tyrrhéniens, au reste, à cause de leur vie errante & vagabonde, furent quelquefois confondus avec les Pélasges; c'est sous ce nom qu'en parloient Hellanicus & Myrtille de Lesbos: ce que Denys d'Halicarnasse nie formellement, quoyqu'il convienne qu'ils estoient aussi Pélasges, mais distinguez de tous les autres, ce qui au fond ne fait qu'une question de nom.

Phal. lib. 2.

Bochart croit qu'il falloit les nommer Tyrséniens, & adjoûte que la fable qu'Ovide raconte de leur métamorphose en Dauphins opérée par Bacchus, qu'ils voulurent enlever, n'est fondée que sur ce qu'ils avoient sur la proue de leurs vaisseaux, la figure du poisson nommé *Tursio*, le Marsoüin, qui ressemble au Dauphin; mais je crois que leur véritable nom venoit de leur Chef Tyrrhénius, comme toute l'Antiquité en convient.

Pour revenir maintenant à mes Argonautes, qu'une digression nécessaire avoit fait perdre de vûe, je pense que Glaucus, l'un de leurs anciens compagnons, ayant esté tué dans l'occasion dont je viens de parler, Jason publia la vision qu'il avoit eue pour le faire mettre au nombre des Dieux de la Mer. Il y a eu plusieurs personnes qui ont porté le nom de Glaucus, mais je suis persuadé que l'Argonaute estoit ce célèbre nageur de la ville d'Anthédon, dont Ovide & Philostrate racontent la métamorphose, quoyque d'une manière différente des Auteurs des Argonautiques.

Quoy qu'il en soit, après ce combat nos Héros, si nous en croyons Apollonius de Rhodes, relâchèrent par le conseil d'Orphée, dans l'Isle Electride; mais comme il ne raconte aucune aventure à ce sujet, que même aucun Géographe n'a

L. 3. c. 26.

jamais scû où estoit cette Isle; que, selon Pline, les Isles Electrides ne sont qu'une fiction des Poètes Grecs, *vanitatis Græcæ certissimum documentum, adeo ut quas earum designent, haud unquam consulerit*, & qu'en effet l'arbre qui distille l'ambre, & qui auroit pu leur donner ce nom, ne se

trouve point dans ces Mers, je n'en diray rien davantage.

Après les aventures que je viens de raconter, les Argonautes estant entrez dans l'Hellespont, tournèrent vers l'Asie, & abordèrent sur les côtes de la petite Mysie au-dessus de la Troade; ce fut là qu'Hercule estant descendu à terre pour aller chercher du bois propre à faire une rame, la sienne s'estant rompue, perdit Hilas qu'il avoit envoyè puifer de l'eau dans une fontaine voisine. Poliphémus qui avoit accompagné Hercule, publia pour le consoler, que ce jeune Prince avoit esté enlevé par les Nymphes du lieu, ce qui n'empêcha pas que ce Héros ne fit retentir tous les rivages d'alentour de ses cris & de ses plaintes. Valérius Flaccus raconte d'une manière très-poétique cet événement, qui n'a rien que de fort naturel. Il feint que Junon, qui ne cessa jamais de persécuter Hercule, ayant rencontré sur le rivage, des Nymphes qui dansoient, avoit inspiré à Dryope un tendre amour pour Hilas; qu'ayant ensuite fait paroître un Cerf privé, le jeune homme l'avoit poursuivi jusqu'à la fontaine où habitoit la Nymphé, où elle l'avoit enlevé dans le temps qu'il s'estoit baissé pour boire, & se rafraîchir.

Cependant les Argonautes que l'absence d'Hercule impatientoit, tinrent conseil pour sçavoir s'ils devoient l'attendre, ou profiter du vent favorable qui les invitoit à partir. Les sentiments estoient partagez, lorsque Jason, mécontent de ce Héros, qui luy disputoit le commandement, & qui consumoit tous les vivres, comme le disent la plupart des Anciens, fit servir à sa politique l'apothéose de Glaucus, & publia que ce nouveau Dieu de la Mer luy estant apparu, avoit annoncé que le destin s'opposoit au voyage d'Hercule dans la Colchide, & qu'il estoit déterminé qu'il ne verroit jamais les rivages du Phaxe; ce qui réunit les avis pour le départ. Télamon qui vouloit qu'on attendît ce Prince, abandonna apparemment ses compagnons, puisque nous allons le trouver avec Hercule dans l'aventure que je vais décrire.

C'est ici que quelques Anciens placent la première prise de Troye; car, selon eux, Hercule estant allé alors dans la

*Apollod. l. 1.
Diod. Virgile,
&c.*

*Voyez sur Hi-
las la D'stina-
tion précédente.*

Apollon. l. 2.

*Dion. l. 1. 5.
Apollod. l. 2.
&c.*

Troade, pays voisin de la Mysie, dans le temps qu'Hésione, fille de Laomédon, alloit estre exposée à un monstre qui devoit venger Neptune, à qui ce Prince avoit refusé la récompense qu'il méritoit pour avoir bâti les murs de Troye, il délivra cette Princesse, & n'ayant pû recevoir de ce Roy toujours perfide, le prix dont ils estoient convenus, il sacagea la ville, le tua, donna sa couronne au jeune Podarce, si connu depuis sous le nom de Priam, & fit épouser Hésione à son cousin Télamon, qui l'emmena dans la Grece. Poliphémus qui l'avoit aidé dans cette entreprise, s'établit dans la Mysie, où il fit bâtir la ville de Cyus, selon Apollodore, & en fut Roy.

Lib. 2.

Lib. 5. Diodore de Sicile assure qu'Hercule délivra Hésione avec le secours des autres Argonautes, qui laissèrent cette Princesse entre les mains de son pere jusqu'à leur retour, qu'Hercule & Télamon l'estant allez redemander, ce Prince la leur avoit refusée, & que ce fut alors qu'ils sacagèrent Troye, & enlevèrent Hésione que Télamon épousa. Remarquons en passant, qu'Apollonius de Rhodes, ni Onomacrite, ne font aucune mention de cet événement, quoyqu'ils ayent écrit dans un grand détail le voyage des Argonautes.

On croit que ce fut après cette expédition, qu'Hercule alla en Lydie chez Omphale, ainsi qu'on l'apprend d'Ephore, quoyque Hérodote, cité par Apollodore, dise qu'il y estoit pendant le voyage de la Colchide, les Argonautes, suivant Phérécide cité par le même Auteur, l'ayant abandonné dans le Golphe de Magnésie, & que l'endroit où ils l'avoient laissé avoit esté nommé *Aphètes*, lieu d'abandonnement; mais j'aime mieux m'en rapporter à Homère dont l'autorité est toujours d'un si grand poids dans ces matieres, qui dit dans le liv. 1. v. 243. qu'Hercule ayant eslué une rude tempête excitée par Junon après la prise de Troye, il fut obligé de relâcher seul dans l'Isle de Cos. Comme ce passage d'Homère est décisif, je vais le rapporter; c'est dans l'entretien que le Sommeil a avec Junon, qui luy ordonnoit d'endormir Jupiter. « Junon » vénérable Déesse, luy dit-il, j'endormirois bien tout autre

Lib. 3.

des Dieux immortels, & les mouvements mêmes de l'Océan rapide, qui est l'origine de tout, mais je n'approcheray point de Jupiter fils de Crone, s'il ne me l'ordonne; car un ordre semblable, que vous me donnâtes autrefois, m'a rendu sage. Un jour qu'Hercule revenoit d'Ilion par mer, après avoir saccagé cette ville, je m'insinuay dans le cœur de Jupiter, vous fites alors bien de la peine à ce Héros, vous excitâtes une furieuse tempête contre luy, vous l'obligeâtes à relâcher à l'Isle de Cos, éloigné de tous ses amis. Qu'on ne dise pas que ce fût peut-estre de cette Isle qu'il partit pour aller en Lydie, car Homère raconte dans le livre suivant, qu'après que Jupiter, pour punir Junon de l'avoir trompé, l'eut suspendue avec deux enclumes aux pieds, & attachée avec une chaîne d'or, il délivra Hercule de sa captivité. *Je l'en tiray, dit ce Dieu, parlant de l'Isle de Cos, & je le ramenay à Argos, après qu'il eut essuyé bien des travaux.*

La circonstance de ce passage, où le Sommeil dit qu'Hercule aborda seul à l'Isle de Cos, éloigné de tous ses amis, dépend d'un autre passage du cinquième livre où Homère fait dire à Téléphème qu'Hercule estoit venu attaquer Troye avec six vaisseaux; ce qui confirme encore ce que j'ay dit au commencement de cette Dissertation au sujet de la flotte des Argonautes, sur l'autorité d'Eustathe. Il paroît qu'Hercule & Télamon en commandoient six; & que la tempête les ayant séparés, il n'y eut que celui que montoit le premier de ces deux Héros, qui aborda à l'Isle de Cos.

Après avoir traversé l'Hellepont, les Argonautes entrèrent dans la Propontide, & abordèrent à Cyfique, ville située au pied du Mont Dyndime, dans une petite Isle du même nom que la ville, mais qui communiquoit au continent par deux ponts, ainsi que le rapporte Strabon, & qui, selon Pline, fut jointe par Alexandre, à la terre-ferme. Cyficus qui en estoit Roy, possédoit cette contrée, qui s'étend au-dessus de la petite Mysie, entre les fleuves E'sépus & Rhyndacus, jusqu'au pays des Dascyliens, pays que Strabon nomme la Molionide. Ce Prince estoit fils d'un autre Cyficus, qui estoit venu de

*Ptolom. Pline,
Strabon.
Lib. 12.
Lib. 5. c. 32.*

*Voyez le P.
Hardouin sur le*

*ch. 32. du cin-
quieme livre de
Pline.*

L. cit.

*Déilochus cité
par les anciens
Scholiaſtes.*

Thessalie, & avoit donné son nom à l'Isle & à la Ville. Il avoit épousé Ænete, fille d'Euphorus Roy de Thrace. Outre les Molions qui habitoient la Capitale, il y avoit, selon Apollonius, des Géants qui avoient chacun six bras & six jambes, & qui estoient la terreur de tous leurs voisins. On croyoit qu'ils estoient originaires de Thessalie, où Junon les avoit fait sortir de terre pour faire périr Hercule. C'estoient sans doute quelques Pirates qui croisoient sur ces côtes avec six vaisseaux marquez par le nombre de leurs bras & de leurs jambes, ou, ce qui revient au même, quelques brigands qui ravageoient le pays, ainsi que nous l'apprenons de Polygnostus, cité par les anciens Scholiaſtes, car on donnoit le nom de Géants à ces sortes de bandits, aussi-bien qu'à ceux qui estoient d'une taille extraordinaire.

Comme l'Oracle consulté par Cyficus, luy avoit ordonné de recevoir favorablement les Argonautes, il vint au-devant d'eux, & Jason, avec quelques-uns de ses compagnons, l'accompagnerent dans la ville, d'où ils revinrent chargez de présents. Pendant leur absence, les Géants dont je viens de parler, attaquèrent ceux qui estoient demeurez dans le vaisseau, & Hercule les fit tous périr; ainsi il faut conclurre que cette aventure arriva avant que ce Héros eût esté abandonné. Jason se rembarqua pour continuer son voyage, mais la nuit suivante, le vent l'ayant obligé de relâcher dans la même Isle, Cyficus qui fut averti qu'un vaisseau venoit d'entrer dans le port, & qui s'imaginoit que les Argonautes estoient déjà bien loin, crut que c'estoit les Pélasgiens ses ennemis, avec lesquels, selon Apollodore, il estoit continuellement en guerre, & comme les Argonautes eux-mêmes ne sçavoient pas non plus où ils estoient, on se battit jusqu'au jour, que l'on commença à se reconnoître. Cyficus fut trouvé parmi les morts, au grand regret de ses sujets & de Jason qui l'avoit tué. Pour expier ce crime involontaire, nos voyageurs, après avoir fait à ce Prince de magnifiques funérailles, offrirent un sacrifice à la mere des Dieux, & luy bâtirent sur le Mont Dyndime, un temple qui devint fort célèbre dans la suite. Les Poëtes, qui

Lib. 2.

mèlent toujourns du surnaturel à des aventures qui d'elles-mêmes n'ont rien d'extraordinaire, publièrent que Cybèle avoit fait sortir de terre, une fontaine : fiction fondée sans doute sur ce que les Argonautes trouvèrent une source dans cette montagne, dont l'eau leur servit pour bâtir leur temple, & pour sacrifier à la Déesse. Clyte, fille de Mérops, & femme de Cysicus, ne pouvant survivre à la perte d'un époux qu'elle aimoit tendrement, se pendit de désespoir, ainsi que le rapportent Apollonius, & son Scholiaste, qui avoit emprunté l'histoire que je viens de raconter, du Périple de Callisthène : ouvrage dont il ne reste que ce morceau. Au sortir de Cysique, nos voyageurs arrivèrent dans la Bébrycie, qui estoit l'ancien nom de la Bithynie, si nous en croyons Servius. Là regnoit Amycus, qui avoit coûtume de défier au combat du Ceste, ceux qui arrivoient dans ses Etats. Pollux accepta le défi, mais ayant appris que ce Prince luy dressoit des embûches pour le faire périr, il appella à son secours quelques-uns de ses compagnons, & le fit périr luy-même. Théocrite, dans l'Idylle qu'il a composée en l'honneur des Dioscures, décrit ce combat ainsi que Valérius Flaccus. Virgile, toujours attentif à garder la vraisemblance, parlant de Butès célèbre dans le combat du Ceste, dit qu'il venoit du pays des Bébryciens, & qu'il se vantoit de tirer son origine d'Amycus.

*Victorem Buten immmani corpore, qui se
Bebrycia veniens, Amyci de gente ferebat.*

Après la mort d'Amycus, les Argonautes sortirent de ses estats pour continuer leur voyage ; mais un coup de vent les ayant jettez sur les côtes de Thrace, ils prirent terre à Salmidessé, où regnoit Phinée fils de Phœnix, Prince vieux & aveugle, qui estoit sans cesse tourmenté par les Harpies. Il y a des Auteurs qui font regner Phinée dans la Bithynie, d'autres dans l'Arcadie ; mais l'opinion la plus commune, & celle que suit Servius, est qu'il estoit Roy de Salmidessé dans la Thrace. Il avoit épousé Cléobule, selon le même Auteur, ou Cléopatre fille d'Orythie & d'Apollon, ou plutôt de Borée

Apollon. l. 5.

*Sur le cin-
quième de l'E-
néide, vers 373.*

Id. 221

Lib. 4.

Lib. 5.

*Sur le vers
210. du troi-
sième de l'E-
néide.
Apollon. l. 5.*

Roy d'une autre partie de la Thrace, & son voisin, & en avoit eu deux fils, Plexippe & Pandion; mais ayant dans la suite répudié cette Princesse pour épouser Idea fille de Dardanus, cette marâtre, pour se défaire de ces deux Princes, les accusa d'avoir voulu la deshonoré, & le trop crédule Phinée leur fit crever les yeux. Les Dieux, adjouôte-t-on, pour le punir, se servirent du ministère de l'Aquilon, qui l'aveugla; ce qui veut dire, sans doute, que Borée son beau-pere luy fit le même traitement qu'il avoit fait à ses deux fils. Comme les traditions de ces anciennes histoires n'estoient jamais uniformes, il y a des Auteurs qui prétendent que Phinée fut aveuglé par Neptune, pour avoir enseigné aux Argonautes le chemin de la Colchide; d'autres enfin, que ce fut pour avoir revelé les secrets des Dieux, ce qui marque quelque indiscretion de ce Prince, semblable à celle de Tyresias. On adjouôte qu'il fut en même temps livré à la persécution des Harpies. Ces monstres dont les Poëtes ont tant parlé, estoient, selon Hésiode, enfants de Thaumás & d'Electra. C'estoient trois filles nommées Celæno, Ocypète & Aëlle, qui, avec un visage de femme, avoient un bec & des ongles crochus, & un ventre prodigieusement gros:

*Virginei volucrum vultus, fœdissima ventris
Prohivies, uncaque manus, & pallida semper
Ora fame.*

Virg. lib. 3.

Elles causoient la famine par-tout où elles passoient, enlevoient les viandes sur la table de Phinée, infectoient ce qu'elles touchoient, & prédisoient l'avenir.

*Servius, sur le
liv. 3. de l'E-
néide.*

Phinée, ayant reçu favorablement les Argonautes, & leur ayant promis un guide pour les conduire à travers les Roches Cyanées, ou Symplegades, dont le passage estoit regardé alors comme extrêmement dangereux, ils s'offrirent d'employer tous leurs efforts pour le délivrer de la persécution de ces monstres; & Calais & Zéthès enfants de Borée, qui avoient des ailes, les poursuivirent sans relâche jusqu'aux Isles *Plote* dans la mer d'Ionie, & ce fut-là qu'ils reçurent ordre
des Dieux,

des Dieux, par le ministère d'Iris, de les laisser tranquilles, & de s'en retourner. Ce retour, *στροφή*, fit changer de nom à ces Iles, qui depuis ce temps-là furent appelées Strophades.

Serv. 16.

On voit bien que cette fiction est une enveloppe qui cache quelque vérité, & elle n'a pas manqué d'exercer la sagacité des Anciens & des Modernes. Paléphate dit que les Harpies estoient les filles mêmes de Phinée, qui, par leurs débauches, ruinèrent ce Prince infortuné. Servius pensoit que c'estoit les Furies qui luy reprochoient sans cesse sa cruauté à l'égard de ses enfans; & il est vray que les Anciens ont quelquefois confondu les Harpies avec les Furies: Virgile leur donne ce nom, en faisant dire à Célæno, *Ego Furiarum maxima pando,*

De Incredib.

Ibid.

Lib. 3.

sur quoy Servius fait cette remarque, *Sane apud inferos Furiae dicuntur & canes, apud Superos Diræ & aves, in medio verò Harpiæ dicuntur; unde duplex in his effigies invenitur.* M. le Clerc a imaginé sur ce sujet, un dénouement très-ingénieux,

Bibl. usiv.

t. 2.

en disant que les Harpies estoient un amas prodigieux de sauterelles, qui ayant ravagé la Bithynie & la Paphlagonie dans le temps que les Argonautes y passèrent, y avoient causé la famine. Le mot *Arba* dont les Latins ont formé celui de *Harpia*, veut dire une sauterelle. Un vent de Nord, adjoûte cet Auteur, les chassa, & les poussa jusque dans la mer d'Ionie, & on publia que les enfans de Borée en avoient délivré le pays. Tout ce que les Poètes ont dit des Harpies, convient parfaitement à ces insectes; causer la famine, c'est enlever les viandes sur la table des Princes mêmes. On disoit qu'elles estoient invulnérables, ce qui est vray par rapport à leur nombre, qui est quelquefois prodigieux; qu'elles estoient les chiens de Jupiter ou de Junon; qu'elles prédisoient l'avenir, & que c'estoit le Tartare qui les avoit vomies, parce que ce fléau estoit regardé comme un effet de la colère du Ciel, & qu'il annonçoit la famine. On adjoûtoit qu'elles revenoient toujours, après qu'on les avoit éloignées, aussi est-il vray que toute l'adresse humaine ne sçauroit arrêter le dégât qu'elles font; qu'elles estoient filles de la Terre & de Neptune, parce que la Phytique de ce temps-là enseignoit que tous les insectes

estoit formez du mélange de la terre & de l'eau. Les noms même qu'on leur donne, conviennent à merveille à cette explication; *Ocyète*, veut dire qui vole, *Celano*, obscurité ou nuage, & *Aëlo*, tempête. Elles volent en effet, obscurcissent l'air, & il n'y a point de tempête si dangereuse que les ravages qu'elles causent.

On ne peut nier que cette explication ne soit très-ingénieuse, cependant je ne sçauois l'adopter; car, 1.° M. le Clerc se trompe, en plaçant la scène de cet événement dans la Bithynie, c'estoit dans la Thrace que regnoit Phinée, & le vent de Nord ne les auroit jamais conduites de-là dans la mer d'Ionie. 2.° Pour soutenir cette explication, il ne faut regarder Calais & Zéthès que comme l'emblemme du vent de Nord, & l'Antiquité les regarde comme deux personnages très-réels, enfans de Borée & d'Orythie fille de Pandion Roy d'Athènes, & les temps y conviennent très-bien. Tout s'accorde dans cette fable, avec l'histoire de ce temps-là. Phinée avoit épousé la sœur de ces Princes, & il n'est pas étonnant qu'ayant trouvé leur beau-frere accablé autant par ses malheurs que par sa vieillesse, ils l'ayent servi avec tant de zèle. Je n'ignore pas que Borée a souvent esté confondu avec le vent de Nord, & que Platon a dit que l'enlèvement d'Orythie n'avoit d'autre fondement que la chute de cette Princesse, que le vent fit tomber dans la mer; mais je sçais aussi qu'on l'a souvent regardé comme un Prince de Thrace, & que ces allégories ne sont fondées que sur ce que le vent de Nord souffloit dans la Grèce, en passant par la Thrace où regnoit Borée.

Resteroit à sçavoir ce que c'estoit donc que les Harpies qui persécutoient tant Phinée, & dont aucun effort n'avoit pû le délivrer avant l'arrivée des Argonautes. Ne pourroit-on pas penser qu'on a voulu désigner par-là, quelques voisins inquiets & remuans, ou quelques corsaires qui faisoient des descentes continuelles sur les terres de Phinée, & qui revenoient toujours, après qu'on les en avoit chassés? Ils enlevoient les viandes jusque sur sa table, parce qu'ils luy ôtoient

le moyen d'en avoir ; & ils passoient pour estre les chiens de Junon, parce qu'on les regardoit comme les ministres de la vengeance céleste, qui punissoit la cruauté de ce Prince. Calais & Zéthès, avec un vaisseau que Borée leur fit équiper, donnèrent la chasse à ces corsaires, & les poursuivirent jusqu'aux Isles Strophades, où ils les firent périr, ou les perdirent de vûe. Ce que dit Apollodore, se lie naturellement avec cette explication, & nullement avec celle de M. le Clerc. Cet ancien Auteur rapporte qu'une de ces Harpies tomba dans le fleuve Tigris, sur les côtes du Péloponnese, qui fut depuis appelé l'Harpis, & que l'autre vint jusqu'aux Eschinades, d'où elle rebroussa chemin, & se laissa tomber de lassitude dans la mer ; ce qui veut dire, sans doute, qu'un de ces corsaires périt à l'embouchûre de l'Harpis, l'autre auprès des Isles Eschinades, & que le troisième fut poursuivi jusqu'aux Strophades dans la mer d'Ionie. Depuis cet événement, on n'entend plus parler de Calais & de Zéthès, parce qu'apparemment ils ne rejoignirent plus les Argonautes, dont ils s'estoient trop éloignez.

Lib. 2.

Diodore de Sicile raconte autrement ce qui se passa entre les Argonautes & Phinée. Il dit seulement que ce Prince, qui tenoit ses deux enfants enfermez dans une étroite prison, ne voulut jamais leur rendre la liberté, quelqu'instance que luy en fissent les Argonautes, & qu'Hercule, que cet Auteur met encore de leur nombre, luy ôta la vie, & partagea ses estats entre ces deux enfants ; & cet Historien, d'ailleurs si fidèle à rapporter les anciennes fictions, ne dit rien des Harpies.

Lib. 4.

Phinée, avant le départ de ses hôtes, leur donna de salutaires avis touchant leur navigation, sur-tout pour ce qui concernoit le passage des Cyanées. Il y a même beaucoup d'apparence qu'il leur prêta un de ses vaisseaux, pour les conduire plus sûrement ; & c'est ce qu'on peut très-bien conclurre des paroles de Servius, qui dit que ce Prince leur donna un guide.

Sur le troisième
de l'Énéide.

Les Cyanées ou Symplegades, sont deux petites isles, ou plutôt un amas de rochers d'une figure irrégulière, qui se

Lib. 7.

Lib. 4. c. 13.

trouvent à quatre ou cinq lieues de l'entrée du Pont Euxin, & dont une partie est du côté de l'Asie, l'autre du côté de l'Europe, & assez près les uns des autres, pour ne laisser qu'un passage difficile. Les flots de la mer, qui viennent s'y briser avec beaucoup de fracas, font élever une espèce de fumée qui obscurcit l'air. Comme, selon Strabon, il n'y a entre ces rochers que vingt stades de distance, & qu'à mesure qu'on en estoit proche ou loin, ils paroïssent se joindre ou se séparer, on croyoit, en les voyant dans l'éloignement, qu'ils se rejoignoient pour engloutir les vaisseaux qui y passaient. Ce que Pline exprime ainsi: *Cyaneæ ab aliis Symplegades appellatæ, traditæque fabulis inter se concurrissæ, quoniam parvo discretæ intervallo, ex adverso intransibus geminæ cernebantur, paulumque deflexâ acie, coeuntium speciem præbebant.* Et c'est, en effet, ce qui leur fit donner le nom de Symplegades, pour marquer que ces rochers s'entreheurtoient & s'entrechoquoient. Justin dit la même chose du détroit de Sylla dans la mer de Sicile: *Ea est procul insipientibus natura loci, ut sinum maris, non transitum putes, quò cum accesseris, discedere ac sejungi promontoria, quæ antea juncta fuerant arbitrare;* ce que je rapporte d'autant plus volontiers, qu'Homère, par un privilège poétique, a transféré les Roches Cyanées dans ce détroit, ou plutôt, comme le remarque Strabon, c'est que la tradition apprenant que les Cyanées estoient errantes, ce Poète a imaginé la même chose des écueils de Sylla & de Charybde, tirant toujours le fond de la Fable de quelque histoire connue.

Effrayez à la vûe de ce détroit, les Argonautes lâchèrent une colombe, pour voir si elle y passeroit sans danger; & voyant qu'elle l'avoit traversé heureusement, ils y passèrent eux-mêmes. Cette colombe est sans doute l'emblème d'un vaisseau léger qui alla découvrir le passage, & je ne doute point que ce ne fût celui-là même que Phinée avoit prêté aux Argonautes. Voilà où se réduit tout ce que les Anciens ont dit de ce célèbre passage. Si ce fut, selon Homère, Junon qui favorisa les Argonautes dans cette occasion, parce qu'elle aimoit Jason, c'est que l'air fut tranquille & la mer calme,

lorsqu'ils passèrent à travers ces roches. Apollodore dit que la colombe y perdit le bout de sa queue, parce qu'apparemment elle y brisa son gouvernail, & que la navire Argo en fut quitte pour un morceau de la poupe qui heurta. On adjoûte que Neptune, depuis ce moment, fixa ces roches, parce que le passage estant desormais connu, on ne fit plus de difficulté de le tenter, & le commerce fut libre dans cette mer; car si nous en croyons Plutarque, ce fut par ce voyage des Argonautes que se fit l'ouverture du commerce des Grecs sur les côtes du Pont Euxin, Jason, avec ses compagnons, ayant nettoyé cette mer des corsaires qui l'infestoient, & exterminé quelques tyrans qui s'opposoient au passage des vaisseaux.

*Lib. 2:**Vie de Thésée*

Je ne dois pas oublier de dire qu'on voit encore aujourd'hui sur une de ces roches, une colonne qui sert à régler la route des pilotes qui passent en cet endroit.

Tournefort, voyage au Levant. Lett. 15.

Comme les Argonautes ne perdoient guères les côtes de vûe, & qu'ils estoient souvent obligez de prendre terre pour avoir des vivres & de l'eau, ils s'arrêtèrent au pays des Marandyniens. Lycus qui en estoit Roy, les reçut d'autant plus favorablement, qu'il estoit Grec d'origine, & un des descendants de Pélops. Il venoit d'apprendre la victoire de Pollux sur le tyran Amycus, qui quelque temps auparavant avoit tué Priolas son frere; ainsi il chercha à divertir ses hôtes, & à les régaler splendidement; mais leur joye fut bientôt troublée, par les deux pertes qu'ils firent pendant leur séjour dans ce pays. Un jour qu'ils prenoient le divertissement de la chasse, Idmon fils d'Abas, & qui passoit pour estre le fils d'Apollon, parce qu'il prédisoit l'avenir, fut blessé par un sanglier, & mourut de sa blessure; & dans le temps que Jason luy faisoit préparer de magnifiques funérailles, Typhis, le pilote du vaisseau, fut emporté par une maladie. Ils furent mis l'un & l'autre dans le même tombeau; & après qu'on eut nommé Ancée pour remplir la place de Typhis, on remit à la voile. Cet Ancée estoit Phénicien d'origine, ou, ce qui revient au même, Chananéen, & petit-fils de Phœnix

Nymphis in Herod. & Herodorus. Vide Schol. Valerii Flacci.

*Clém. lib. 1.
cap. 3.*

frere de Cadmus, ainsi que nous l'apprenons de Bochart.

*Voyez l'ancien
Scholiaste de ce
Poëte.*

Il y a quelque variété dans les Anciens, sur celui qui remplaça Typhis. Théotime dit que sa fonction avoit esté donnée à Euphémus, dont je parleray fort au long dans la Dissertation suivante. Valerius Flaccus la fait remplir par Erginus, sur l'oracle même de la navire Argo, qui s'expliqua en sa faveur; & ce Poëte avoit pris cette tradition dans Herodorus auteur ancien, qui prétendoit même que ce n'estoit qu'au retour des Argonautes qu'arriva la mort de Typhis, mais ces sortes de détails n'intéressent guères.

Les Argonautes continuèrent leur voyage sous la conduite du sage Ancée, côtoyèrent la Cappadoce & plusieurs autres pays; & après une rude tempête, ils relâchèrent à l'Isle Aretiade consacrée à Mars, où ils rencontrèrent les enfants de Phryxus, qui venoient d'y estre jettez par le même orage, & que *Æétes* leur ayeul maternel envoyoit dans la Grece, pour y recueillir les biens de leur pere. Après s'estre reconnus comme parents, ils se racontèrent leurs aventures, & étant entrez ensemble dans le temple de Mars, ils luy offrirent un sacrifice. Jason instruisit les enfants de Phryxus de son dessein, & les exhorta de venir avec luy dans la Colchide, & de l'aider à enlever la Toison d'or. Argus, l'ainé de ces Princes, luy parla de la cruauté & des forces de son ayeul, & luy fit entrevoir les difficultez de cette entreprise. Jason en fut effrayé, mais Pelée le rassura, par l'espérance qu'il luy donna du secours des Dieux, dont ils avoient déjà tant de fois éprouvé la protection. Ainsi ils partirent tous ensemble de l'Isle de Mars; & après un rude combat qu'ils eurent à essuyer contre les oiseaux de cette Isle, qui lançoient leurs plumes comme

Lib. 2.

*Tous ces pays
sont nommez
dans Oronnoct.*

des flèches, ainsi que le racontent Apollonius & Pomponius-Mela, c'est-à-dire, contre les habitants, qui les poursuivoient à coups de flèches; & ayant passé plusieurs Isles, & des terres qu'ils ne connoissoient point, & où ils n'osèrent aborder, ils découvrirent enfin le Mont Caucase, entrèrent de nuit dans la rivière du Phase, & s'arrêtèrent assez près d'*Æéa*, qui estoit la capitale de la Colchide. Jason fit d'abord des libations en

l'honneur du Dieu du fleuve & de ceux du pays; & ayant jetté l'ancre, on délibéra le reste de la nuit, sur la manière dont on se présenteroit le lendemain devant le Roy, qui ayant appris le dessein des Grecs, avoit resolu dans son Conseil, de les faire périr.

*Tout ce détail
est tiré d'Apoll.
de Rhodes &
d'Onomastrite.*

Ici les Poètes ont cherché à embellir par de magnifiques fictions, une histoire qui n'avoit rien de trop surprenant. Jason alloit redemander les trésors d'Athamas, que Phryxus avoit enlevé; & comme apparemment l'histoire qui en faisoit mention, estoit écrite dans l'ancienne langue des Grecs, qui se trouvoit mêlée de beaucoup de mots Phéniciens que Cadmus avoit apporté dans la Grece, mots qui présentoient souvent un double sens, on ne manqua pas de prendre celui qui fournissoit des idées poétiques, & approchoit le plus du merveilleux. C'est ce qui me reste à exposer & à expliquer.

D'abord les Dieux sont mis en jeu, parce que cette machine réussissoit ordinairement. Minerve & Junon, après avoir tenu conseil, conviennent qu'il faut rendre Medée amoureuse de Jason, ne doutant pas que cette Princesse, qui possédoit l'art des enchantements & tous les secrets de la Magie, n'employât tous ses soins pour délivrer son amant des dangers où la cruauté du Roy alloit l'exposer. Ils se rencontrent l'un & l'autre au milieu d'un bois, près d'un temple consacré à Hécate, dont ils alloient implorer le secours. Medée touchée de la beauté du jeune Grec, luy promet toute sorte de secours, & luy enseigne de quelle manière il pourra vaincre les obstacles qu'on va luy opposer pour conquérir la Toison d'or. Jason, après avoir reçu les serments de la Princesse, & luy avoir promis une fidélité éternelle, se présente hardiment devant le Roy. Ce Prince, troublé des frayeurs & des présages d'un songe funeste que les Dieux luy avoient envoyé, instruit aussi par la renommée, des aventures des Argonautes, proposa à Jason des conditions, qui naturellement devoient le faire périr. Il luy ordonna d'abord de mettre sous le joug, des taureaux, présent de Vulcain, qui avoient les pieds & les cornes d'airain, & qui jettoient des torrents

*Apollonius;
Onomast. &c.*

Onomast.

de flammes par la bouche & par les narines, de les attacher à une charrue de diamants, ensuite de labourer avec ces taureaux, quatre arpents du Champ de Mars, qui n'avoient jamais esté labourez; d'y sèmer des dents de dragon, d'où devoient sortir à l'instant des gens armez & prêts à combattre *; de les exterminer tous, sans qu'il en restât un seul; enfin, de tuer le dragon qui veilloit à la conservation de la Toison d'or, & d'exécuter tous ces travaux en un seul jour. Jason accepte les conditions, & le lendemain de grand matin, on s'assemble dans le Champ de Mars; le Roy d'un côté, environné de tout le peuple, qui estoit sorti en foule de la capitale, de l'autre tous les Argonautes, consternez du danger qu'alloit courir leur Chef. Ce Prince, muni d'herbes enchantées, & d'autres secrets que Medée luy avoit donnez, se présente hardiment devant les taureaux, les apprivoise, leur met le joug, laboure le Champ, y sème les dents du dragon que Cadmus avoit tué autrefois, jette une pierre au milieu des soldats qui sortirent de ces dents, ce qui les met en telle fureur les uns contre les autres, qu'ils s'entretuent tous, sans qu'il en reste un seul, & se retire victorieux dans son vaisseau. La nuit suivante, pendant que le Roy tenoit conseil, pour chercher les moyens de faire périr les Grecs, Medée vint trouver Jason, le munit de nouveaux enchantements, & ce Prince va avec elle dans le Champ de Mars, chercher le dragon qui veilloit à la garde de la Toison d'or, l'assoupit avec un breuvage préparé, luy ôte la vie, enleve cette Toison, & s'embarque avec elle.

Ovid. Metam.
lib. 7.

Dnom. Apollon.
lib. 1.

On pourroit dire simplement que toutes ces fables ne sont qu'un pur jeu de l'imagination des Poëtes, qui, contraires en cela aux Historiens, ne racontent jamais sans machine, les faits qui sont le fondement de leurs poëmes. Cependant le célèbre Bochart, qui connoissoit parfaitement le génie des

* C'estoit les dents du Dragon de Mars, tué par Cadmus, que Minerve avoit données au Roy de Colchide, qui les avoit gardées soigneusement, | pour faire périr celuy qui viendroit enlever la Toison d'or; une autre moitié de ces dents avoit esté donnée à Cadmus.

langues de l'Orient, a cru trouver dans celle des Phéniciens, le dénouement de la plûpart de ces fictions; & comme personne n'a encore mieux réussi que luy dans l'explication de cette fable, ce sont ses idées que je vais proposer. Medée, que Jason avoit promis d'épouser & d'emmener dans la Grece, sollicitée encore par Calciopie sa sœur, veuve de Phryxus, qui voyoit ses enfants en proye à l'avarice d'un Roy cruel, aida son amant à voler les trésors de son pere, soit en luy donnant une fausse clef, ou de quelqu'autre manière, & s'embarqua avec luy. Cette histoire estoit écrite, comme je l'ay déjà dit, en Phénicien, que les Poètes, qui sont venus long temps après, n'entendoient que très-imparfaitement; & ce sont les mots équivoques de cette langue, qui ont donné lieu aux fables que je viens de rapporter. En effet, dans cette langue, le mot Syrien *Gaza*, signifie également un trésor ou une toison; *Saur*, qui veut dire une muraille, désigne aussi un taureau, & on exprime dans cette langue, de l'airain, du fer & un dragon, par le même mot *Nachas*: ainsi, au lieu de dire que Jason avoit enlevé un trésor que le Roy de la Colchide tenoit dans un lieu bien fermé, & qu'il faisoit garder soigneusement, on a dit que pour enlever une Toison d'or, il avoit fallu dompter des taureaux, tuer un dragon, & le reste. L'amour de Medée pour Jason, ce grand ressort qu'Ælien croit avoir esté inventé par Euripide dans sa Tragédie de Medée, faite à la prière des Corinthiens, n'a rien d'extraordinaire; & cette Princeesse, qui abandonna son pere & sa patrie pour suivre Jason, montre assez par sa conduite, qu'elle en estoit amoureuse, sans qu'il soit besoin de faire intervenir Junon & Minerve dans cette intrigue, qui fut l'ouvrage de Calciopie, laquelle pour venger la mort de son mari, & sauver ses enfants, qu'Aëtes avoit résolu de faire mourir à leur retour de la guerre où il les avoit envoyez, comme je l'ay dit, employa tous ses soins pour favoriser la passion que sa sœur avoit conçûe pour Jason. On peut adjoûter encore que les quatre jeunes Princes que Jason avoit ramenez, & qui se voyoient exposez à la fureur de leur grand-pere,

*Boch. Phaleg.
lib. 4. cap. 31.*

*Ver. hist. l. 5.
cap. ult.*

si les Grecs estoient vaincus, les seconrurent de tout leur pouvoir.

Le même Bochart explique très-heureusement la circonstance de ces hommes armez qui sortirent de terre & s'entre-tuèrent. Il devoit y avoir, selon luy, dans cette histoire, une phrase composée à peu-près de mots qui signifient : *Jafon assembla une armée de soldats armez de picques d'airain, prêts à combattre*, qu'on expliqua ainsi, à l'aide des mots équivoques, *il vit naître des dents de serpent, une armée de cinq hommes*, ou plutôt, *de soldats armez cinq à cinq*, qui estoit la manière ancienne, sur-tout chez les Egyptiens, de ranger & de faire marcher les troupes. On peut, en effet, très-bien conjecturer que Jafon, outre ses compagnons, avoit pris dans le pays quelques troupes auxiliaires, qu'on publia estre sorties de terre, parce qu'elles estoient sujettes du Roy de Colchide, & du même pays, & qui périrent toutes dans le combat qui fut donné apparemment entre les Grecs & les Colques; car tout ce mystere poëtique que j'ay exposé, peut très-bien s'entendre d'un combat qui rendit les Grecs victorieux, & maîtres de la personne & des trésors d'Aëtes. Cette explication est sans doute préférable à celle de Diodore de Sicile, qui dit que le gardien de la Toison d'or se nommoit *Draco*, & que les troupes qui le servoient, estoient venues de la Chersonèse Taurique, ce qui avoit donné lieu aux fables que je viens d'expliquer.

Lib. 4.

Je sçais qu'on ne convient pas généralement que la Toison d'or ne fut que les trésors du Roy de Colchide. Diodore de Sicile croyoit que c'estoit la peau d'un mouton que Phryxus avoit immolé, & qu'on gardoit très-soigneusement, à cause qu'un Oracle avoit prédit que le Roy seroit tué par celuy qui l'enleveroit. Strabon & Justin pensoient que la fable de cette Toison estoit fondée sur ce qu'il y avoit dans la Colchide, des torrents qui rouloient un sible d'or, qu'on ramassoit avec des peaux de mouton, ce qui se pratique encore aujourd'huy vers le Fort-Louis, où la poudre d'or se recueille avec de semblables toisons, lesquelles, quand elles en sont bien remplies,

peuvent estre regardées comme des toisons d'or. Varron & Pline prétendent que cette fable tire son origine des belles laines de ce pays, & que le voyage qu'avoient fait quelques marchands Grecs, pour en aller acheter, avoit donné lieu à la fiction. On pourroit adjoûter que comme les Colcques faisoient un grand commerce de peaux de marte & d'autres pelletteries précieuses, ce fut peut-estre là le motif du voyage des Argonautes. Paléphate a imaginé, on ne sçait sur quel fondement, que sous l'emblème de la Toison d'or, on avoit voulu parler d'une belle statue d'or que la mere de Pélops avoit fait faire, & que Phryxus avoit emportée avec luy dans la Colchide. Enfin, Suidas croit que cette Toison estoit un livre en parchemin, qui contenoit le secret de faire de l'or, digne objet de l'ambition, ou plutôt de la cupidité, non-seulement des Grecs, mais de toute la terre; & cette opinion, que Tossius a voulu faire revivre, est embrassée par tous les Alchymistes.

*De Incredibil.
cap. 31.*

HISTOIRE DES ARGONAUTES.

LE RETOUR DE LA COLCHIDE.

Par M. l'Abbé BANIER.

QUATRIEME PARTIE.

LES erreurs d'Ulysse, & les aventures des autres Grecs, à leur retour de la guerre de Troye, quelque extraordinaires qu'elles paroissent, le sont beaucoup moins, en tout sens, que celles des Argonautes; & si Homère s'est donné une ample carrière, en faisant parcourir tant de pays au Héros de l'Odyssée, du moins a-t-il eu un but & un dessein, au lieu que les Auteurs des Argonautiques, dont l'imagination estoit beaucoup plus vive, qu'elle n'estoit sage & réglée, n'ont songé qu'à répandre à pleines mains sur le voyage de leurs Héros,

24. Juillet
1736.

le sublime & le merveilleux, & qu'à étaler sans ordre, tout ce que des connoissances confuses leur apprennoient sur la Géographie de leur temps. Le premier avoit dessein, comme il le dit luy-même au commencement de son Poëme, d'instruire Ulyssé des mœurs & des usages des différents Peuples qu'il luy faisoit trouver sur sa route: les autres, copistes serviles de cet excellent modèle, n'ont pensé qu'à en saisir le merveilleux, sans morale & sans instruction; & convaincus eux-mêmes de l'extravagance de leurs idées, ils se sont contentez de dire froidement, que c'estoit un conte de l'invention des Muses, qu'ils estoient obligez de rapporter, comme leurs Interprètes, & comme une de leurs plus anciennes traditions, qu'il ne leur avoit pas esté permis de rejeter. En un mot, il n'y a rien de moins naturel, de moins lié, que l'histoire du retour des Argonautes. Suivons-les pourtant dans des routes si égarées, & tâchons, s'il est possible, d'en tirer quelqu'avantage, ou pour l'Histoire, ou pour la Géographie.

*Apoll. Rhod.
vers. 1309.*

Je commence par la relation d'Onomacrite, comme la plus ancienne de celles qui nous restent sur ce voyage. Dès qu'Aëtes fut averti du départ des Myniens, dit ce Poëte, il rassembla ses troupes, & ordonna à son fils Absyrte de les poursuivre. Le jeune Prince s'estant embarqué en diligence, les eut bientôt rencontrez; mais Medée l'ayant attiré la nuit dans un lieu écarté, le massacra, & jeta son corps dans le fleuve, où ayant flotté quelque temps au gré des vents, il s'arrêta près d'une Isle, qui depuis a porté le nom de ce Prince. Après ce triste événement, nos Héros sortirent du Phafe, rentrèrent dans le Pont Euxin; & sans sçavoir où ils alloient, ils avancèrent, pendant une nuit obscure, le long des côtes Asiaticques de cette mer, qu'habitoient des Peuples inconnus, les Gymnes, les Büonomes, les Arcies, les Cercetiques & les Sintes. A la pointe du jour, ils se trouvèrent près de l'Isle Paranthe, d'où estant partis après un séjour fort court, ils se trouvèrent proche du Bosphore Cymmérien, & arrivèrent dans les Palus Méotides, sur les côtes desquels habitoient les

Gélons, les Gètes, les Sauromates, les Gymnéens, les Cécryphes & les Arinesthes. Au sortir des Palus Méotides, ils entrèrent dans un détroit où ils eurent mille peines à passer ; & au bout de neuf jours, ils arrivèrent dans l'Océan septentrional, après avoir trouvé sur leur route, les Pactes, les Léliens, les Scythes, les Hyperboréens & les Riphéens. Cette mer, que les habitants du pays nomment l'Océan de Saturne, ou la Mer morte, n'est jamais agitée d'aucun vent, il y regne un calme qu'aucun zéphyr ne trouble jamais ; ainsi les deux pilotes, Ancée & Argus, obligez de descendre sur le rivage, se mirent, à l'aide des autres Argonautes, à tirer leur vaisseau, en prenant toujours sur la gauche. Les premiers Peuples qu'ils rencontrèrent sur cette route, estoient les Macrobiens. Ces Peuples, grands amateurs de la justice, gens remplis de sagesse & de prudence, exempts de tout vice aussi-bien que de toute maladie, coulent des jours tranquilles & paisibles, sans peine ni douleur. Une jeunesse éternelle paroît également sur le visage des peres & sur celui des enfans. Des herbes salutaires qui croissent sans cesse sous leurs pas, sont toute leur nourriture, & une rosée qui tombe régulièrement tous les matins, est l'ambrosie qui sert à les désalterer. Enfin, après avoir vécu mille ans dans un séjour si aimable, une mort paisible, ou plutôt un tranquille sommeil les enleve de ce monde. Les Peuples qu'ils rencontrèrent ensuite, vivent dans une condition aussi triste, que celle des Macrobiens est heureuse & riante. Ce sont les Cymmériens, nation condamnée à d'éternelles ténèbres, & environnée des monts Riphéens & d'autres montagnes, qui luy dérobent la lumière du soleil. Au sortir de ce climat, nos Héros arrivèrent dans un séjour agréable, où le fleuve Achéron porte ses eaux dans l'Océan. Les habitants du pays y menent une vie heureuse ; & après leur mort, une barque légère suffit pour porter leurs ames de l'autre côté du fleuve, où elles rencontrent d'abord les portes de l'Enfer. Après avoir examiné la situation du pays, Ancée ayant assemblé les Argonautes sur le rivage, leur annonça qu'ils estoient à la fin de leurs travaux, & qu'un doux zéphyr les

invitoit à partir; adjouçant qu'ils n'avoient plus rien à craindre, parce qu'il connoissoit les mers qu'ils avoient encore à parcourir. On rentre dans le vaisseau, on se met à voguer, lorsque tout à coup, un Oracle sorti de la poutre que Minerve y avoit placée, les glaça d'un nouvel effroy, en leur apprenant que le sang d'Ablyrte demandoit vengeance. Cette fatale prédiction leur fit prendre la résolution de se défaire de Médée; & ils auroient exécuté leur dessein, si Jason n'avoit sçu les appaiser. Cependant estant arrivez près de l'Isle Jernes, une tempête qui dura douze jours, les mit à deux doigts de leur perte; & le temps estant redevenu tranquille, ils arrivèrent à l'Isle Penceste, qui n'estoit pas inconnue à Ancée. Cette Isle, célèbre par les dons de Cérés, est le lieu où Pluton enleva Proserpine, dans le temps qu'elle cueilloit des fleurs, & la transporta par la mer Atlantique, dans son royaume. Cette mer remplie d'écueils & de rochers, ne laissoit presque aucune espérance de pouvoir en sortir; mais Ancée, toujourns plein de courage, surmonta tous les dangers qui s'opposoient à son passage, & on arriva en trois jours au séjour de Circé. Jason, envoyé à la découverte, la rencontra, & elle vint avec luy sur le rivage, & annonça aux Argonautes que c'estoit le crime de Médée qui avoit esté cause de tous les maux qu'ils avoient soufferts, & qu'ils n'arriveroient dans leur patrie, qu'après l'avoir expié; qu'il ne falloit pas qu'ils esperassent que coupables d'un si noir forfait, elle les reçût dans son palais, mais que cependant, pour ne pas les laisser perir, elle leur envoyeroit des provisions, & tout ce qu'ils pourroient souhaiter pour continuer leur navigation. Ensuite elle se retira, leur envoya des vivres; & s'estant remis en mer, ils arrivèrent aux Colonnes d'Hercule, rentrèrent dans la mer Méditerranée, arrivèrent à l'Isle de Sardaigne, puis aux côtes de l'Aufonie dans la mer de Toscane. De-là ils passèrent près de la Sicile, où ils furent témoins des feux que vomit l'Etna, & furent emportez dans le détroit de Scylla & de Charybde, où ils auroient péri infailliblement, si Thétis, pour conserver Pélée, ne les en eût retirez. Le séjour des Syrènes, duquel

ils s'approchèrent ensuite, leur pensa estre aussi funeste que le lieu d'où ils venoient de sortir. Ces filles, accourues sur le rivage, s'efforçoient de les attirer par la douceur de leurs chants. Déjà on avoit abandonné les rames, & le pilote luy-même cherchoit à gagner le rivage, lorsqu'Orphée employa avec tant de succès le talent qu'il avoit de chanter, que les Syrènes s'avouèrent vaincues, & de rage se précipitèrent dans la mer, où elles furent changées en rochers. Echappez de ce danger, les Argonautes continuèrent leur route, & arrivèrent au pays des Phéaciens. Là ils trouvèrent les Colcques qui les cherchoient, & qui leur demandèrent Medée. L'affaire fut mise en négociation, & on s'en rapporta au jugement d'Alcinoüs. Ce Prince, le plus juste de son temps, estoit d'avis qu'on rendit Medée à son pere; mais la Reine son épouse, touchée des malheurs de cette Princesse, proposa un expédient à son mari, qui estoit de la remettre effectivement aux Colcques qui la demandoient, si elle estoit encore fille, mais que si elle estoit déjà femme de Jason, il estoit juste de la laisser à son époux. Les Argonautes informez qu'Alcinoüs avoit suivi l'avis de la Reine, firent la nuit suivante la cérémonie du mariage des deux amants, & ce Prince les laissa partir. Ils estoient déjà arrivez au Golphe d'Ambracie, lorsqu'une tempête les jetta dans les Syrtes d'Afrique, où ils eurent à essuyer une infinité de dangers. Enfin, retirez d'un endroit si périlleux, ils gagnèrent le Cap de Malée, où se fit l'expiation du meurtre d'Absyrte, ainsi que Circé le leur avoit ordonné, après quoy ils arrivèrent sur les côtes de Theffalie.

A cette rélation du faux Orphée, je dois joindre celle d'Apollonius de Rhodes, qui est encore plus destituée de vraysemblance. Junon, dit ce Poëte, voulant délivrer les Argonautes du danger où les mettoit la flotte d'Absyrte qui les poursuivoit, poussa la navire Argo du côté de la Grece, lorsqu'ils se ressouvinrent que Phinée leur avoit dit de retourner dans leur pays par une route différente de celle qu'ils avoient tenue en allant dans la Colchide; que cette route

Apoll. lib. 7.

avoit esté marquée par les Prêtres de Thèbes en Égypte; que de ce pays estoit anciennement sorti un Conquérant, qui, après avoir parcouru l'Europe & l'Asie, & conquis des pays infinis, avoit fondé plusieurs villes, & entr'autres *Æetes* capitale de la Colchide; qu'on voyoit gravez chez cet ancien Peuple, sur des colonnes, les chemins & les routes de tous les endroits de la terre & de la mer où l'on pouvoit voyager; & qu'il estoit marqué sur ces colonnes, qu'il y avoit aux extrémités de l'Océan, un grand fleuve d'un cours très-étendu, lequel prenoit sa source dans les Monts Riphéens, & traversoit la Thrace & la Scythie. Les Argonautes réfléchissoient encore sur le discours de *Phinée*, lorsque *Junon* fit paroître une flamme, qui leur marca la route qu'ils devoient suivre, & les accompagna jusqu'aux bouches du Danube, dans l'une desquelles ils entrèrent pour remonter ce fleuve. Cependant, *Absyrte* qui les poursuivoit sans relâche, estant arrivé au même endroit, & ayant aussi remonté le même fleuve, mais par une autre bouche, il entra le premier dans la mer Adriatique, dont il occupa l'entrée, afin que les Argonautes, qui devoient nécessairement y passer, ne pussent luy échapper. Nos Héros, après avoir long temps navigé sur le Danube, tirèrent leur vaisseau à sec, & le portèrent, avec des travaux & des peines infinies, à travers les provinces & les montagnes qui séparent ce fleuve de la mer, jusqu'au Golphe Adriatique, où s'estant embarquez, ils rencontrèrent *Absyrte*, qui se mit en devoir de les attaquer; mais *Jason* ayant obtenu, par le moyen de *Medée*, une suspension d'armes & une entrevûe, il poignarda le jeune Prince, & après quelques expiations, il couvrit son corps de terre. Ensuite, les Argonautes estant entrez dans le vaisseau d'*Absyrte*, firent main basse sur tout ce qu'ils rencontrèrent, après quoy s'éloignant à force de rames, ils arrivèrent à l'Isle *Electride*, à l'embouchûre de l'*Eridan*. Ceux des Colques qui avoient échappé au massacre de leurs compagnons, n'osant retourner dans leur patrie, se dispersèrent dans les terres & dans les Isles voisines de l'*Illyrie* & des frontières de l'*Épire*,
où ils

où ils s'établirent. Il y en eut quelques-uns qui demeurèrent dans une des Isles de cette mer, à laquelle ils donnèrent le nom d'Absyrte. Cependant les Argonautes poursuivant leur route, abordèrent chez les Hylliens dans la Liburnie, qui fait partie de l'Illyrie; & après avoir passé près de l'Isle de Corcyre, de celle de Melite ou Malthe *, & de celle de Nymphée, séjour de Calypso, une tempête, qui dura neuf jours & autant de nuits, pensa les faire périr. Ils ne voyoient plus aucune espérance de salut, lorsque la poutre de Dodone leur annonça que pour éviter la colère des Dieux, irritez contre eux à cause du meurtre d'Absyrte, ils devoient expier ce crime par le moyen de Circé, chez laquelle Castor & Pollux devoient les conduire. Cependant le vaisseau avance toujours, sans tenir de route certaine, tellement qu'il fut porté par les flots jusqu'à l'entrée de l'Océan, où il auroit indubitablement fait naufrage; mais Junon, toujours favorable aux Argonautes, les obligea de s'arrêter, par un grand cri qu'elle fit, & ayant reviré de bord, ils furent portez par les côtes Celtiques, au pays des Liguriens, d'où estant entrez dans la mer de Toscane, ils abordèrent au port d'Æëa, séjour de Circé sœur du Roy de Colchos.

Circé tante de Medée, la reçut avec Jason, sans les connoître; ils avancèrent l'un & l'autre, les yeux baissés, & sans proférer un seul mot, jusqu'au foyer sacré, où Jason ficha en terre l'épée dont il avoit tué Absyrte. Leur silence & l'état où ils paroissoient, firent comprendre à Circé qu'ils estoient coupables, & elle se prépara à les expier. Elle fit, pour cela, apporter un jeune cochon qui étoit encore, & l'ayant égorgé, elle frotta de son sang les mains de Jason & de Medée, & fit les libations accoutumées, en l'honneur de Jupiter Expiateur. Après quoy, ayant fait jeter hors du palais les restes du sacrifice, elle fit brûler sur l'autel, des gâteaux pétris avec de la farine, de l'eau & du sel, & accompagna toutes ces cérémonies, de prières propres à fléchir la colère des Dieux; &

* Cette Isle qui porte le nom de Malthe, est dans le Golphe Adriatique, & différente de celle d'Afrique.

l'expiation achevée, elle fit asséoir ses hôtes pour les régaler. Mais ayant ensuite découvert que Medée estoit sa nièce, elle la chassa avec Jason, sans cependant leur faire aucun mal, parce qu'ils avoient imploré sa protection en état de suppliants. Au sortir du palais de Circé, le vaisseau arriva à la Cour d'Alcinoüs Roy des Phéaciens, où fut célébré le mariage de Jason & de Medée, ainsi qu'on l'a rapporté d'après Onomacrite, avec cette différence seulement, qu'Apollonius dit que ce fut dans le palais même d'Alcinoüs que la cérémonie fut faite. Après avoir quitté le séjour des Phéaciens, les Argonautes crurent n'avoir plus de dangers à esluier; & ils estoient déjà à la vûe des côtes de la Grece, lorsqu'une effroyable tempête les en écarta, & les jeta dans les Syrtes d'Afrique*, où les Destinées avoient réglé qu'ils auroient encore beaucoup à souffrir. Ils se trouvèrent en effet si embarrassés en cet endroit, qu'à peine la quille du vaisseau estoit-elle mouillée; nos Héros descendus à terre, n'apperçoivent que de vastes campagnes de sable, sans eau, & sans aucune apparence qu'elles fussent habitées. Ils désespéroient de pouvoir jamais se tirer de l'embaras où ils estoient, lorsqu'un Génie du pays apparut à Jason, & luy ordonna de retirer son vaisseau des sables où il estoit engagé, & de le porter, avec ses compagnons, à travers les terres, en prenant pour guide un cheval du char de Neptune, que le Génie fit sortir de la mer. Les Argonautes suivirent le conseil du Génie, & portèrent leur navire pendant douze jours & autant de nuits. Cependant les fatigues & la soif alloient les faire périr, lorsqu'ils rencontrèrent sur leur route, le jardin délicieux des Hespérides. Ces Nymphes, pressées par les prières d'Orphée, de luy montrer quelque lieu où il y eût de l'eau, le menèrent à l'endroit où Hercule, après avoir tué le dragon gardien de leur jardin, & enlevé les pommes d'or, avoit fait sortir une fontaine. Nos Héros y coururent, & s'y désaltérèrent. Après quoy, estant arrivez près du Lac Tritonien, & du fleuve qui en sort, & qui en

* C'est ce qu'on appelle aujourd'huy les Seches de Barbarie, entre les Royaumes de Barca & de Tripoli.

prend le nom, ils se trouvèrent dans de nouveaux embarras. Orphée leur conseilla d'implorer le secours des Dieux du pays, & de leur vouer le Trépied d'Apollon, qu'ils avoient dans leur navire. Leur vœu fut exaucé. Un Triton, fils de Neptune, leur apparut sous une forme humaine, reçut leur offrande, & leur montra la route qu'ils devoient prendre pour sortir du lac & rentrer dans la mer, d'où ils voguèrent jusqu'à l'Isle de Crète. Ce fut-là qu'un Géant monstrueux, qui paroissoit un homme d'airain, monté sur un rocher escarpé, faillit à les accabler, en lançant sur eux des roches d'une grosseur épouvantable; mais il fut renversé dans la mer, par les enchantements de Médée. Après avoir passé la nuit en cet endroit, ils offrirent le lendemain un sacrifice à Apollon, pour luy demander un heureux retour dans leur patrie. Ce Dieu leur apparut éclatant de lumière, & leur découvrit une Isle de la mer Egée, où ils allèrent aborder, & y élevèrent un autel à ce Dieu, qu'ils nommèrent *Ægletes*, ou *l'Éclatant*, & appellèrent l'Isle *Anaphé*; c'est une des Sporades, voisine de l'Isle de Théra.

Le Triton, en recevant le Trépied que les Argonautes luy donnèrent, auroit voulu aussi leur faire quelque présent; mais ces Héros pressés de partir, & ne luy donnant pas le temps d'aller à son palais, il prit une motte de terre qu'il leur donna. Euphemus, qui l'avoit reçûe, conta à ses compagnons, lorsqu'ils estoient dans l'Isle que je viens de nommer, un songe qu'il avoit eu la nuit d'après qu'ils eurent quitté le Triton. Il avoit songé, disoit-il, que dans le temps qu'il tenoit cette motte de terre entre ses bras, du lait qui couloit de son sein, s'estoit formée une belle fille, qui luy avoit dit que comme Triton estoit son pere, elle alloit habiter parmi les Néréides, mais qu'un jour elle sortiroit de la mer pour accueillir ses descendants, qui viendroient s'établir dans une Isle voisine. Enfin, les Argonautes estant partis de l'Isle d'Anaphé, arrivèrent, après quelques jours de navigation, sur les côtes de la Grece, à Pagasée, d'où ils estoient partis.

Quelqu'extraordinaires que paroissent ces deux rélations

sur le retour des Argonautes, celles des Historiens ne le sont guères moins. Hécatée de Milet souûtenoit qu'ils estoient entrez par le Phafe dans l'Océan Oriental, puis dans le Nil, & qu'ils estoient revenus dans la Grece par la mer de Toscane. Timagéte, dans le livre qu'il avoit écrit sur les Ports & les Havres de la mer, avançoit que le Danube prenant sa source dans les montagnes Celtiques, qu'il nomme aussi Riphées & Hyperborées, se partageoit en deux branches, dont l'une se jettoit dans le Pont Euxin, l'autre dans la mer des Celtes, ou la Méditerranée; & que les Argonautes ayant suivi cette partie du Danube, estoient arrivez par-là dans la mer de Toscane. Timée croyoit que ces Héros estant véritablement entrez dans le Tanaïs, avoient remonté ce fleuve, porté ensuite leur navire jusqu'à un canal, qui les avoit conduits dans l'Océan septentrional, qu'ils en estoient sortis par les Colonnes d'Hercule; & qu'après avoir suivi les côtes de la Libye, ils avoient regagné la Grece. Strabon, qui, en différents endroits de sa Géographie, rapporte la plûpart des témoignages que je viens de citer, semble n'en adopter aucun; mais comme il parle des lieux qui, par leurs noms, prouvoient que les Argonautes y avoient passé, on pourroit conclurre qu'il ne s'éloigne pas du sentiment de ces anciens Auteurs. Dans l'endroit où il fait mention du Port Argoïs sur les côtes d'Italie, & près du lieu qu'habitoit Circé, il dit

Lib. 5. p. 224. que ce Port avoit, selon les Anciens, pris son nom de la navire Argo, qui y aborda, & que les Isles Absyrtides, qui sont dans le Golphe Adriatique, avoient ainsi esté nommées d'Absyrte, que Medée sa sœur avoit poignardé. Lorsqu'il

ib. 7. p. 315. parle des monuments du voyage des Argonautes, qui se trouvoient, non seulement dans la Propontide, dans l'Hellespont & à Lemnos, mais aussi sur les côtes d'Italie, dans le Golphe Adriatique & dans l'Isle de Crète, il cite pour garant Callimaque, dont il rapporte les vers; & examinant ensuite le sentiment de ceux qui avoient fait naviger les Argonautes par le Danube, par lequel ils estoient entrez dans le Golphe

Lib. 1. p. 46. Adriatique, il dit que d'anciens Auteurs avoient supposé

qu'un bras du Danube se jettoit dans cette mer, & avoient imaginé d'autres choses semblables, qui n'estoient *ni absurdes, ni éloignées de la vérité*. Il dit encore dans un autre endroit, que peut-estre Jason avoit esté jusqu'en Italie, parce qu'on trouvoit en effet vers les Monts Céramiens, dans le Golphe Adriatique, & dans d'autres endroits, des marques de son voyage. Lorsqu'il parle de l'Armenie, il soutient que Jason y avoit voyagé en remontant le Phafe; & pour le prouver, il rapporte plusieurs coûtumes des Peuples qui habitoient ce pays, & qu'ils avoient prises de Phryxus & de Jason. Il fait mention même de quelques chapelles que ce dernier y avoit construites, & de plusieurs autres monuments que les Argonautes y avoient laissez. Enfin, le même Auteur distingue avec beaucoup de netteté, ce qu'Homère & les autres Poëtes avoient dit de vray sur le voyage des Argonautes, & ce qu'ils en avoient imaginé. Que Jason, dit-il, ait voyagé dans le Pont Euxin, qu'il ait même pénétré par la Colchide, jusque dans l'Armenie & la Médie, c'est ce qu'atteste une infinité de monuments laissez par ces Héros dans tous ces endroits, ainsi que dans l'Hellepont & à Lemnos; mais qu'il soit entré dans l'Océan, où, selon Scepsius & Mimnerme, habitoit *Æetes*, c'est une fiction dénuée de vraysemblance.

Lib. 1. p. 21.

Lib. 1. p. 531.

Il y auroit tant de réflexions à faire sur les relations que je viens d'abreger, que je serois presque tenté de n'en faire aucune. D'abord, il est évident que celle d'Onomacrite, qui fait revenir nos Héros par l'Océan septentrional, est une fiction qui prouve qu'on connoissoit peu, au temps de ce Poëte, les pays du Nord; & qu'il n'a hazardée que pour nous étaler ce qu'il sçavoit sur les peuples qui habitoient ces contrées éloignées: peuples, dont la plupart sont inconnus, ou n'existoient pas au temps qu'on dit que vivoit Onomacrite, pendant que la situation des autres n'est placée qu'à l'aventure, dans la relation de ce voyage, ainsi que quelques-unes des Isles dont il y est parlé; car, qu'est-ce que l'Isle Penceste, l'Isle Nymphée, & l'Isle Elefride, laquelle, selon Pline, ne fut jamais dans le Golphe Adriatique? Entrons dans

quelque détail au sujet des nations que rencontrèrent les Argonautes dans cette route. Ce que ce Poëte dit des Macrobiens, est suffisamment expliqué dans les deux Dissertations que M. l'Abbé Gêdoyn & moy, avons faites sur les Hyperboréens. Pour ce qui regarde les Cymmériens, qui habitoient vers le Bosphore qui porte ce nom, ce Poëte, à l'imitation d'Homère, ne les a placez dans l'Océan, que parce qu'on pouvoit bien sçavoir de son temps, qu'il falloit estre plus près du Pole que ne l'est le Bosphore Cymmérien, pour estre enséveli dans les ténèbres; encore ces ténèbres ne sont-elles pas éternelles, puisque les habitants mêmes du Pole, desquels la navire Argo auroit encore esté très-éloignée, quand même elle seroit entrée dans l'Océan septentrional, jouissent pendant six mois de la lumière du Soleil, sans parler des longs crépuscules qui les éclairent après la retraite de cet Astre. Car, de dire, avec notre Poëte, que les montagnes qui environnent les Cymmériens, leur cachent totalement le jour, c'est avancer une chose sur laquelle apparemment l'Auteur ne pensoit pas qu'il seroit cru. Qu'il n'y eût aucun vent sur l'Océan septentrional, c'est une erreur fondée sur ce qu'on croyoit anciennement que le vent soufflant du côté du Pole, il n'y en avoit point au-delà. Je n'ay pû découvrir sur quelle tradition l'Auteur place dans l'Océan, l'Isle où Pluton enleva Proserpine, toute l'Antiquité établissant dans la Sicile, la scene de cet événement. Enfin, pour ce qui regarde les aventures de nos Argonautes chez les Syrènes, chez Circé & à la Cour d'Alcinoïis, aventures également rapportées avec peu de différence, par les deux Poëtes, on voit bien que ce ne sont que des copies de l'Odyssée d'Homère. On pourroit encore faire d'autres réflexions sur ce sujet, mais elles auront esté saisies par ceux qui auront fait la moindre attention au recit d'Onomacrite; elles pourront même servir pour la relation d'Apollonius de Rhodes, qui n'a pas plus de vraysemblance que celle que je viens d'examiner; & je ne sçais pourquoy un Mythologue, qui certainement ne manquoit, ni d'érudition ni de lumières, luy a

donné la préférence. En effet, quelle apparence que les Argonautes ayant pû porter leur navire, qu'ils auroient eu bien de la peine, avec toutes leurs forces réunies, à lancer dans la mer, selon la remarque du Scholiaste de ce Poëte? Apollonius ne s'éloigne pas tant de la vraisemblance, lorsqu'il fait entrer la flotte d'Absyrte par le Danube, dans la mer Méditerranée. Trois raisons l'avoient induit dans cette erreur; l'une, que les Isles Absyrtides estoient dans le Golphe Adriatique, & comment le jeune Prince s'y seroit-il trouvé autrement? La seconde, qu'il y avoit sur les côtes du Golphe, quelques Colcques qui s'y estoient établis après la mort de leur Chef. La troisième enfin, que la tradition enseignoit qu'il y avoit autrefois un canal de communication du Danube à la mer Adriatique, mais dont il n'y avoit plus aucune trace, ainsi que le remarquent le Scholiaste d'Apollonius & Strabon.

*Sur le Liv. 4.
Géog. liv. 1.
pag. 33.*

Je pourrois me contenter de ces réflexions générales, sur les deux Poëtes & sur les Historiens qui ont parlé du retour des Argonautes; mais comme parmi les fables dont ils ont cru devoir charger la relation de ce voyage, il y en a quelques-unes qui peuvent estre rapportées à l'Histoire, j'espère qu'on ne trouverra pas mauvais que j'entreprenne de les expliquer. Je commence par celle d'Absyrte. Le meurtre de ce jeune Prince envoyé par son pere pour poursuivre les ravisseurs de la Toison d'Or, est généralement attesté par tous les Anciens qui ont eu occasion de parler des Argonautes. La variété qui regne dans la manière dont ils content cet événement, n'est pas une preuve qu'il ne soit pas arrivé. Que Medée ou Jason, ou que tous les deux ensemble, ayent formé le projet de faire périr ce Prince, ou qu'après l'avoir égorgé, on ait coupé son corps en morceaux pour les répandre sur la route des Colcques, afin de les engager à ramasser ses membres épars, & retarder par-là leur poursuite, tout cela ne change rien au fond de l'Histoire; seulement on doit préférer le recit de l'Auteur qui a pris le nom d'Orphée, à celui d'Apollonius. En effet, il est beaucoup plus vraisemblable que ce Prince fut massacré sur les bords

du Phafe, où il cherchoit les Argonautes, que dans le Golphe Adriatique, où il ne fut jamais : il y a même des Auteurs qui pensent qu'il se donna un sanglant combat entre les Colques & les Argonautes, & qu'Aëtes y fut tué ; ce qui mit fin à la poursuite. Pour ce qui concerne l'expiation de ce meurtre, rien ne doit engager à la révoquer en doute. Personne n'ignore que tout meurtre, même involontaire, devoit estre expié ; & toute l'Antiquité est pleine d'exemples de pareilles expiations. Mais je crois qu'il faut encore préférer ici l'autorité d'Onomacrite, qui dit que Medée & Jason différèrent cette cérémonie jusqu'à leur arrivée au Cap de

Lib. 4. Malée, à celle d'Apollonius qui la fait faire par Circé. Il est certain, par l'autorité même d'Hérodote, que les Argonautes arrivèrent à ce Cap ; & on peut croire que ce fut là que Pélée luy-même, ou quelqu'autre Prince du pays, expia les deux coupables.

Il n'est pas étonnant non plus que le Roy de la Colchide, dont on venoit d'enlever la fille & les trésors, ait fait poursuivre les ravisseurs, avec les vaisseaux qui se trouvèrent dans son port ; mais il faut borner cette poursuite dans le Pont Euxin. Il y a apparence que les Argonautes après avoir erré quelque temps sur les côtes de cette mer, rentrèrent dans la Propontide, où les Colques n'osèrent les poursuivre.

Lib. 4. init. Hérodote rapporte la tradition reçue par les Historiens de Perse, qui, sans entrer dans tous ces détails, que les fables Grecques avoient si fort défigurez, disoit seulement que le plus ancien sujet de querelle entre les Grecs & les Peuples de l'Asie, avoit esté l'enlèvement d'Io fille d'Inachus, fait par quelques marchands Phéniciens qui avoient esté trafiquer à Argos ville alors très-célèbre ; que les Grecs se contentèrent par représailles, d'enlever Europe fille d'Agénor Roy de Tyr ; qu'estant ensuite allez négocier dans la Colchide, ils avoient aussi enlevé Medée, & refusé de la rendre aux Ambassadeurs d'Aëtes, qui estoient venus la redemander ; & que néantmoins les Asiaticques n'avoient jamais pris pour cela les armes contre les Grecs.

La prédiction

La prédiction que fait faire Apollonius à Phinée, sur la route que devoient suivre les Argonautes à leur retour dans la Grece, mérite quelque réflexion. Phinée leur dit que cette route estoit marquée sur des tables qu'un Conquéraunt avoit laissées autrefois dans la ville d'Æéa; & qu'on y voyoit aussi toutes les routes de mer & de terre, par lesquelles on pouvoit voyager. Ce Poëte, qui vivoit à la Cour de Ptolémée Philadelphie, n'ignoroit pas que Sésostris avoit conquis la Colchide, & qu'il y avoit même laissé une colonie, ainsi qu'on le voit dans Hérodote; & il y a apparence qu'il fait allusion à ces colonnes, ou plutôt aux livres d'Hermès, qui renfermoient avec les mystères de la Religion, la Philosophie, la Cosmographie & d'autres connoissances: sur quoy on peut consulter Mauëthon rapporté par Eusèbe & par Syncelle, Jamblicus, & M. Huet. Le sçavant Commentateur d'Apollonius, nomme ce conquéranr Sétonchos, qui est le même que Sésostris ou Séthos.

*Eusèb. Chron.
lib. 1.
De Mysteriis.
Demonst. prop.
4. c. 2. n. 140*

Il n'est pas douteux que les Argonautes ne soient retournez dans la Grece par la route qu'ils avoient prise en allant dans la Colchide; mais soit que quelque tempête les en eût écartez, ou par quelqu'autre accident qu'on ne connoît point, & qu'il est aisé d'imaginer pour un temps où l'art de la navigation estoit peu perfectionné, on ne sçauroit douter qu'ils n'ayent esté jettez sur les côtes d'Afrique, où il leur arriva des aventures que je dois expliquer. Les Historiens sont d'accord avec les Poëtes sur cette circonstance du voyage de ces Héros, & Hérodote assure qu'ils furent jettez sur ces côtes par un coup de vent, lorsqu'ils estoient au Promontoire de Malée: mais de sçavoir si c'estoit à leur retour, ou au commencement du voyage que le vent les jetta dans les Syrtes d'Afrique, c'est ce qui sembleroit d'abord pouvoir estre décidé par l'autorité d'Hérodote, puisqu'en examinant bien ce qu'il dit à ce sujet, ce doit estre avant que de prendre la route de la Colchide, que le vent porta nos Héros du côté de l'Afrique. Cet Auteur parlant du fleuve Triton, qui se jette dans le lac Tritonide, où est une Isle qu'on nomme Phla, dit qu'on

Liv. 4. c. 1770

croyoit què cette Isle devoit estre habitée par les Lacédémoniens; & il rapporte qu'on disoit que quand Jason eut fait construire au pied du Mont Pélion, la navire qui fut appellée Argo, & qu'il y eut mis une Hécatombe, & un Trépied de cuivre, il entreprit le voyage de Delphes, par le tour du Péloponnese; que prenant sa route par le Promontoire de Malée, le vent du Nord le jetta dans la Libye; qu'avant que de prendre terre il se trouva engagé dans le lac Tritonide; que dans le temps qu'il cherchoit les moyens d'en sortir, un Triton s'apparut à luy, & luy dit que, moyennant le Trépied qu'il avoit dans son vaisseau, il luy montreroit un chemin pour se dégager sans danger, du lieu où il estoit; que Jason ayant accepté cette offre, luy avoit donné le Trépied, que le Triton avoit mis dans son temple, & avoit prédit à Jason & à ses compagnons, que quand un des descendants de ceux qui voyageoient sur le vaisseau nommé Argo, auroit enlevé ce Trépied, il estoit établi par les destins, qu'il y auroit cent villes Grecques qui seroient bâties sur le lac Tritonide; enfin, que les Libyens informez de cet Oracle, cachèrent le Trépied.

De-là il paroîtroit, 1.^o que l'aventure de la Libye arriva avant le voyage de la Colchide; & il seroit naturel de le croire, non seulement par l'Hécatombe dont Jason avoit chargé son vaisseau, & qui l'auroit fort embarrassé dans le long voyage qu'il alloit entreprendre, si elle n'avoit dû estre d'usage qu'à son retour, mais aussi parce qu'on voit dans toute l'Antiquité, qu'avant les grandes entreprises, on avoit coûtume de consulter les Oracles, & d'offrir des sacrifices & des présents aux Dieux qui y présidoient; mais la prédiction de Médée, dont il sera parlé dans la suite, détruit toutes ces conjectures, puisqu'elle ne se trouva avec les Argonautes qu'à leur retour. 2.^o On voit bien que le récit rapporté par Hérodote, sans qu'il l'ait ni garanti ni réfuté, fait allusion à la colonie que Battus, descendant d'un des Argonautes, comme je le diray dans la suite, alla établir dans la Libye. 3.^o Il n'est pas étonnant qu'on eût publié une prédiction sur un fait qui arriva

quelques siècles après, lorsque Battus alla fonder la ville de Cyrène. On sçait qu'on en supposoit toujours sur ces sortes d'événements, qu'on publioit sûrement après qu'ils estoient arrivez. 4.^o Dans le fond, ce n'est que sur quelqu'ancienne relation qu'Hérodote rapporte ce fait, sans le garantir.

Il est certain, en effet, que les Argonautes abordèrent dans cette partie de la Libye qu'on nomme la Cyrénaïque. Embarrassés dans un passage difficile, ils furent secourus par les gens du pays, qui les aidèrent à en sortir. On a habillé ce fait en fable. Les Poètes n'en débitoient guères que sous les enveloppes de la fiction. Le Triton qui leur apparut sous une forme humaine, estoit un Prince qui regnoit en cet endroit, & que Pindare & son Scholiaste nomment Eurypyle. Il donna de bons avis à nos Héros, pour éviter les bancs de sable qui se rencontrent dans les Syrtes & aux environs. Les Déesses de la mer & les Génies qu'Apollonius leur fait paroître, sont les habitans de cette côte, qui les secoururent; & ce cheval dételé du char de Neptune, dont ils leur ordonnent de suivre la route, est un vaisseau détaché de la flotte d'Eurypyle, qui leur servit de guide. On avoit feint que ce cheval estoit ailé, & qu'il fendoit les airs avec une grande rapidité, ce qui marque la légèreté de ce vaisseau; car comment accorder autrement ce que dit le Poète que je viens de nommer, que les Argonautes portoient leur vaisseau, & qu'on leur ordonnoit en même temps de suivre les traces d'un cheval qui alloit aussi vite que l'oiseau le plus léger?

4. *Byssa*

Les Argonautes, pour reconnoître l'important service qu'Eurypyle leur avoit rendu, luy firent présent du Trépied dont j'ay parlé. Diodore, qui le dit aussi, nous apprend qu'il y avoit sur ce Trépied une inscription en caractères fort antiques, & adjoute qu'on l'avoit gardé jusqu'aux derniers temps, chez les Peuples appelez Hespéritains, dans la Cyrénaïque.

Pindare, dans le dessein qu'il avoit de louer Arcésilas Roy de Cyrène, un des descendants d'Euphémus, ce célèbre Argonaute dont j'ay fait mention ailleurs, parle fort au long

*Voy. la seconde
Partie.*

des aventures qui arrivèrent aux Argonautes en Afrique, & raconte l'histoire de cette motte de terre que le Triton leur donna, mais un peu différemment qu'Apollonius de Rhodes, qui n'écrivit qu'après luy. Le Triton, dit Pindare, charmé du Trépied que luy avoient donné les Argonautes, les pria d'attendre, avant que de partir, qu'il pût leur aller chercher les présents que tout hôte estoit obligé de faire aux étrangers; mais ces Princes, que peut-estre un vent favorable invitoit au départ, ne luy en ayant pas donné le temps, il prit une motte de terre qu'il trouva sous sa main, & la leur présenta. Euphémus qui commandoit sur la prouë, s'élança du vaisseau sur le rivage, & la reçut. Le Scholiaste de ce Poëte, & celuy d'Apollonius, disent que ce fut à Euphémus que le Triton la présenta, parce qu'il estoit, comme luy, fils de Neptune. Quoy qu'il en soit, lorsqu'ils furent près de l'Isle Callisthé, la motte fatale tomba malheureusement dans la mer. Medée, fâchée de cet accident, dit à Euphémus que s'il l'eût conservée jusqu'à ce qu'il fût arrivé au Ténare, lieu de sa résidence, & qu'il l'eût jettée dans l'ancre qui conduit aux Enfers, ses enfans seroient allez, dans la quatrième génération, s'établir dans la Libye, parce qu'alors les Minyens, qui devoient naître du commerce des Argonautes avec les femmes de Lemnos, seroient obligez de sortir du Péloponnese, & qu'au lieu d'aller dans la Libye, comme ils eussent fait, sans cet accident, ils seroient obligez de s'arrêter dans l'Isle Callisthé, où ils demeureroient jusqu'à la dix-septième génération; auquel temps, un Héros de la race d'Euphémus, iroit, par l'ordre d'Apollon, fonder dans la Libye un Empire florissant *.

Pour entendre cette prédiction de Medée, il faut rapporter ici ce que les Historiens racontent des descendants des Argonautes & des femmes de Lemnos. Les Pélasges, dit Denys *Lib. 1.* d'Halicarnasse, s'estant emparez de cette Isle, en chassèrent les Minyens, la quatrième génération après le passage des

* On voit par-là que Pindare pensoit que l'aventure d'Afrique n'arriva qu'après le voyage de la Colchide, & au temps de leur retour.

Argonautes. Forcez d'abandonner leur patrie, ils se mirent sur mer, comme le rapporte Hérodote, & passèrent dans la Laconie. Les Lacédémoniens qui les apperçurent auprès du Mont Taigète, où ils avoient allumé des feux, députèrent vers eux; & ayant appris qu'ils estoient les descendants des Argonautes, qui venoient chercher leurs parents, ils les reçurent dans leur ville, en considération sur-tout, dit l'Auteur que je viens de citer, de Castor & de Pollux, qui avoient fait le voyage avec Jason. Les Minyens usèrent mal du bienfait des Lacédémoniens, & ils estoient à peine établis, qu'ils commencèrent à remuer. On résolut de les faire périr, & ils furent mis dans d'étroites prisons. Le moment de leur exécution approchoit, lorsque les femmes qu'ils avoient épousées, ayant obtenu la permission de les aller voir pour la dernière fois, elles changèrent d'habits avec eux, & facilitèrent ainsi leur évasion. Ils se retirèrent encore sur le Mont Taigète, où l'on se dispoisoit à les aller attaquer, lorsque Theras, qui estoit sur le point de conduire une colonie à l'Isle Callisthé, qui depuis porta son nom, obtint leur grace, & en emmena une partie avec luy, & entr'autres Séfamus, qui estoit arrière-petit-fils d'Euphémus, & dont les descendants allèrent s'établir dans la Libye avec Battus.

Les Poëtes ont encore répandu d'autres fables sur ce célèbre événement, mais il est aisé d'en découvrir l'origine. Ce qu'ils disent, par exemple, d'Orphée, qui, toutes les fois que le vaisseau estoit menacé de quelque tempête, sçavoit, au son de sa lyre, calmer les flots agitez, n'est fondé que sur l'idée qu'on s'estoit formée de la perfection où il avoit porté l'art de jouer de cet instrument, avec lequel il apprivoisoit les animaux les plus féroces, & rendoit sensibles les arbres & les rochers. C'est sur le même fondement qu'Onomacrite raconte que le même Orphée avoit vaincu les Syrènes par la douceur de ses accents, & que de désespoir elles s'estoient précipitées dans la mer: dénouement plus heureux que celuy qu'Homère avoit imaginé, en disant que son Héros ne s'estoit retiré d'un pas si dangereux, qu'en se faisant attacher au mât

de son vaisseau, pour se mettre dans l'impossibilité de suivre les douces invitations de ces aimables filles.

Ce qu'Apollonius dit de ce Géant d'airain, qui lançoit de grosses roches sur les Argonautes, ne signifie autre chose, sinon qu'un homme armé de toutes pièces, s'opposa vigoureusement au débarquement de ces Héros, dans le temps qu'ils vouloient prendre terre. Cette Histoire ressemble trop à ces hommes d'airain dont parle Hérodote, & dont Psamménithe se servit pour remonter sur le trône, & qui estoient des Ioniens armez de cuivre, pour ne pas croire que ces deux faits n'ayent pas la même origine.

Quoy qu'il en soit de toutes ces fictions, qui peuvent bien obscurcir, mais qui ne détruisent pas la certitude d'un événement attesté par les Anciens & par une infinité de monuments qui prouvoient le voyage des Argonautes, ainsi que je l'ay déjà remarqué sur l'autorité de Strabon, de Diodore & de plusieurs autres Historiens, il est constant que nos Héros retournèrent dans la Thessalie, d'où ils estoient partis*. On dit que dans le temps même qu'ils arrivoient, Pélias, à qui on avoit raconté qu'ils avoient fait naufrage sur les côtes du Pont Euxin, avoit forcé Esôn à boire du sang de Taureau; qu'il fit égorger le fils de ce Prince qui estoit demeuré à sa Cour, & que la mere s'estoit poignardée elle-même. On adjoute que Jason apprit en arrivant ces tristes nouvelles, & en même temps, que tout le Royaume soulevé contre le Tyran, n'attendoit qu'un Chef pour le détrôner, & que dans le temps qu'on délibéroit sur le parti qu'on devoit prendre, Medée s'estoit offerte de faire périr ce Prince sans aucun danger pour les Argonautes. On sçait de quelle manière Ovide & Pausanias racontent sa mort, Medée ayant engagé ses propres filles à l'égorger, sous prétexte de le rajeunir; mais ce que je vais raconter des jeux funébres qu'on célébra en l'honneur de Pélias, & auxquels Jason assista, détruit

*Metam. lib. 1.
In Arcad.*

* C'est-à-dire à Pagasé ou à Typha dans la Bœotie, ainsi que le rapporte Pausanias, sur la foy des habitants de cette petite ville, qui montrent encore de son temps, le lieu où la navire Argo avoit abordé à son retour de la Colchide.

entièrement cette tradition, & prouve que Pélias estoit mort pendant le voyage des Argonautes. Quelle apparence, en effet, que Jason, après le noir forfait qu'Ovide fait commettre à son épouse, eût esté prié d'assister à cette pompe funèbre, luy que le même Poëte fait disparaître avec Médée, d'abord après ce meurtre, pour éviter la vengeance d'Acaste, qui n'auroit pas manqué de l'en punir. On ne leve pas la difficulté, en disant qu'Acaste fut appaisé, parce que Jason luy laissa la couronne, & maria ses sœurs: ce crime l'auroit toujours rendu odieux à sa famille & à toute la terre; & bien loin de l'inviter aux funérailles, on n'auroit cherché que l'occasion de le faire périr. Mais ce n'est pas la seule mauvaise action qu'on met sur le compte de Médée; & s'il est vray, comme nous l'apprenons d'Ælien, que les Corinthiens avoient donné cinq talents à Euripide, pour l'engager à charger cette Princesse du meurtre de ses enfants, dont ce Peuple estoit luy-même coupable, elle n'estoit pas si cruelle qu'on la suppose. Or il y a bien de l'apparence que les Corinthiens eux-mêmes les avoient massacrés, puisqu'ils célébroient tous les ans dans un temple de Junon, une fête, pour appaiser leurs Manes; fête qu'Euripide fait dire, contre toute sorte de raison, à Médée, après qu'elle eut massacré ses enfants, qu'elle établiroit elle-même. Il ne seroit pas même si difficile qu'on le pense, de la justifier sur plusieurs autres actions; mais peut-estre que ses aventures & celles de Jason, me fourniront dans la suite la matière d'une nouvelle Dissertation. Venons à l'histoire des Jeux qu'on célébra en l'honneur de Pélias, avant que de se séparer.

L'histoire de ces Jeux estoit gravée sur le coffre que les Cypselides avoient consacré dans le temple de Junon à Olympie, ainsi je ne sçaurois en donner une description plus détaillée, qu'en rapportant ce qu'en dit Pausanias, qui s'est fort étendu sur toutes les histoires qui elloient gravées sur ce monument.

• Derrière l'endroit qui représentoit le palais d'Amphiaraus, dit cet Auteur, on célèbre des Jeux funèbres en «

*Vov. Histor.
lib. 5. cap. 21.*

1. Eliac. lib. 1.

» l'honneur de Pélidas. Il y a une foule de spectateurs, au milieu
 » desquels est Hercule assis sur un trône. Derrière luy est une
 » femme qui joue de la flûte Phrygienne, & l'Inscription la fait
 » connoître. Pétus fils de Périeres, (il n'estoit que son petit-
 » fils) & Astérior fils de Comètes, montez chacun sur un char,
 » poussent leurs chevaux dans la carrière; Pollux, Admète &
 » Euphémus disputent le même prix . . . & on voit que c'est
 » le dernier qui remporte la victoire. D'un autre côté, Admète
 » & Mopsus fils d'Ampyse, sont aux prises, & soutiennent le
 » combat du Ceste. Au milieu d'eux est un homme qui joue
 » de la flûte . . . Le combat de la Lutte se passe entre Jason
 » & Pélée; ils paroissent de force égale. Eurybote est dans la
 » posture d'un homme qui jette son Palet. . . . Mélanion,
 » Néothée, Phalarée, Argius & Iphiclus, sont les cinq qui
 » paroissent avoir disputé le prix de la Course à pied. Iphiclus
 » remporte le prix, & Acaste luy met une couronne sur la tête.
 » Cet Iphiclus estoit le pere de Protéfilas, qui alla au siège de
 » Troye. On voit aussi dans le même tableau, plusieurs Tré-
 » pieds pour les vainqueurs. Les filles de Pélidas assistent à ces
 » Jeux, l'une desquelles est nommée dans l'Inscription; c'est
 » Alceste*. Iolas, le compagnon volontaire des travaux d'Her-
 » cule, remporte le prix de la Course du char à quatre chevaux,
 » & c'est par-là que finissent les Jeux funébres de Pélidas.» Le
 » même Auteur dit ailleurs que Glaucus fils de Sisyphus avoit
 » esté foulé aux pieds de ses chevaux, dans les mêmes Jeux,
 » mais il ne dit rien des combats littéraires qui les accom-
 » pagnèrent; & si l'autorité d'Acésander rapportée par Plutar-
 » que, estoit suffisante pour prouver qu'on y donna aussi cette
 » sorte de combat, dans lequel les Poëtes disputoient le prix,
 » par la lecture de leurs *Tétralogies*, c'est-là sans doute l'exemple
 » le plus ancien qu'on puisse citer de ce combat littéraire, si
 » connu depuis dans les Jeux de la Grece.

Enfin, pour terminer ce qui regarde ce sujet, Diodore

* Les deux autres se nommoient Astéropée & Antinoé, selon le même Pausanias dans ses *Arcadiques*, en parlant de leur tombeau, qui estoit près de Mantinée.

ajoute que les Argonautes, avant que de se séparer, firent une ligue contre tous ceux qui auroient quelque chose à démêler avec eux; & que pour la rendre plus solennelle, Hercule les assambla dans les plaines de l'Elide, pour y célébrer les Jeux Olympiques, qui avoient esté interrompus depuis long temps, & qui le furent encore après. Jason consacra dans l'Isthme de Corinthe, au Dieu de la mer, la navire Argo, que les Poëtes ont placée depuis dans le Ciel, ainsi qu'on peut le voir dans Hygin, & dans les premiers vers de l'ouvrage de Valérius Flaccus.

Lib. 4.

Lib. 1. *init.*

Il me reste encore à chercher l'époque de l'événement dont je viens de faire l'histoire, mais ce sujet demande des détails que je reserve pour une autre lecture.

D I S S E R T A T I O N

S U R L' O S T R A C I S M E.

Par M. l'Abbé G E I N O Z.

LA Loy de l'Ostracisme est si singulière dans son institution, & si fameuse par les disgraces des grands Hommes qui en ont éprouvé la rigueur, qu'elle m'a paru mériter de plus exactes recherches que n'en ont faites jusqu'ici les Sçavans qui ont travaillé à éclaircir les Antiquitez de la Grece. Meursius dans son livre *de Lectionibus Atticis*, Ubbo Emmius, Pottérus, Psëifférus & plusieurs autres, ont fait mention de l'Ostracisme, mais aucun d'eux n'a traité ce sujet avec l'ordre, l'étenduë & les détails qu'il demande. Ce qu'ils ont écrit, est plutôt une compilation de passages, tirez des anciens Auteurs, qu'un discours raisonné & critique, propre à nous donner les éclaircissements que nous pouvons desirer sur cette matière. Mon dessein est de suppléer au défaut de ces Auteurs, & de mettre ce point d'Antiquité dans un plus grand jour. Une connoissance exacte de tout ce qui

Assemblée
publique.
15. Novem-
bre 1736.

regarde l'Ostracisme, est d'autant plus intéressante, que rien ne découvre mieux l'intérieur de la République d'Athènes, l'esprit de son gouvernement, & le caractère propre du Peuple Athénien.

Je commenceray par la définition de l'Ostracisme, & par l'exposition des formalitez que l'on observoit quand on exerçoit contre un citoyen la rigueur de cette Loy.

Je tâcheray ensuite de fixer le temps de son institution, je diray quels ont esté les motifs de son établissement, l'usage que les Athéniens en ont fait, & à quelle occasion elle fut abolie.

L'Ostracisme estoit une Loy par laquelle le Peuple Athénien condamnoit à dix ans d'exil, les citoyens dont il craignoit la trop grande puissance, ou le trop de mérite, & qu'il soupçonnoit de vouloir aspirer à la tyrannie.

Elle fut appellée Ostracisme du mot Grec *ὄσρακον*, qui signifie proprement une écaille, ou une coquille; mais qui dans cette occasion est pris pour le bulletin (s'il m'est permis de me servir de ce terme) sur lequel les Athéniens écrivoient le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Les Sçavants sont partagez sur la matière dont estoit formé ce bulletin; les uns prétendent que c'estoit une petite pierre ou un morceau de brique, les autres une écorce, d'autres enfin veulent que ce fût une écaille ou une coquille. Ce mot est susceptible de la plûpart de ces interprétations; mais ce qui en détermine le vray sens, c'est l'épithète *κεραμικὴν κἀστῆς*, que luy donnent d'anciens Auteurs: épithete qu'on peut traduire en François, *fleau d'argile*; ce qui me paroît une preuve que le mot *ὄσρακον* signifie en cette occasion un morceau de terre cuite, fait en forme d'écaille ou de coquille; & c'est-là sans doute l'idée que s'en estoient faite les Auteurs Latins, lorsqu'ils l'ont traduit par le mot *testula*.

Le ban de l'Ostracisme n'estoit d'usage que dans les occasions où la liberté estoit en danger; s'il arrivoit, par exemple, que la jalousie ou l'ambition mît la discorde parmi les Chefs de la République, & qu'il se formât différents partis qui fissent craindre quelque révolution dans l'État, le Peuple

alors s'assembloit, & délibéroit sur les moyens qu'il y avoit à prendre pour prévenir les suites d'une division qui pouvoit devenir funeste à la liberté. L'Ostracisme estoit le remede ordinaire auquel on avoit recours dans ces sortes d'occasions, & les délibérations du Peuple se terminoient le plus souvent par un décret, qui indiquoit, à certain jour, une assemblée particulière pour procéder au ban de l'Ostracisme. Alors ceux qui estoient menacez du bannissement, ne négligeoient rien de ce qui pouvoit leur concilier la faveur du Peuple; ils faisoient des harangues pour montrer leur innocence, & l'injustice qu'il y auroit à les bannir; ils sollicitoient chaque citoyen en particulier, ils mettoient en mouvement tous les gens de leur parti, ils suscitoient des délateurs qui décrioient les chefs de la faction contraire. Quelque temps avant l'assemblée, on formoit au milieu de la place publique, un enclos de planches, dans lequel on pratiquoit dix portes, c'est-à-dire, autant de portes qu'il y avoit de Tribus dans la République; & lorsque le jour marqué estoit venu, les citoyens de chaque Tribu entroient par leur porte particulière, & jettoient au milieu de cet enclos, le petit morceau de terre sur lequel estoit écrit le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Les Archontes & le Sénat présidoient à cette assemblée, & comptoient les bulletins. Celuy qui estoit condamné par six mille de ses concitoyens, estoit obligé de sortir de la ville dans l'espace de dix jours, car il falloit au moins six mille voix contre un Athénien, pour qu'il fût banni par l'Ostracisme.

J'ay rapporté le détail de ces formalitez, d'après le Schoiaste d'Aristophane, Plutarque & Julius Pollux, qui s'accordent tous à dire la même chose, avec cette seule différence, que Julius Pollux semble insinuer que tous les citoyens n'estoient pas obligez de se trouver à l'assemblée.

Ubbo Emmius prétend, je ne sçais sur quel fondement, que le droit de condamner au ban de l'Ostracisme, n'appartenoit qu'aux citoyens âgés de soixante ans; & que ceux qui n'avoient pas atteint cet âge, en estoient exclus. L'opinion de ce Sçavant ne me paroît pas vraysemblable, par

plusieurs raisons. 1.° Plutarque assure le contraire dans la vie de Nicias, où, parlant de l'Ostracisme par lequel Hyperbolus fut banni, il dit qu'il y eut une espèce de combat entre les jeunes gens & les vieillards : les premiers, dit-il, vouloient faire tomber la peine de l'Ostracisme sur Nicias, & les derniers sollicitoient le bannissement d'Alcibiade; ce qui prouve bien clairement que les jeunes citoyens avoient le même droit que les vieillards. En second lieu, l'on peut assurer que la ville d'Athenes n'estoit ni assez étendue ni assez peuplée, pour compter six mille citoyens âgés de soixante ans; & comment les auroit-elle comtez, elle qui à la journée de Marathon, ne put envoyer que neuf mille combattants contre les Perfes, & qui, lorsqu'elle estoit dans son état le plus florissant, trouva à peine vingt mille hommes portant les armes, dans le dénombrement qu'elle fit de tous ses citoyens?

En convenant même que le nombre de six mille citoyens âgés de soixante ans, se fût rencontré dans Athenes, il faut encore supposer que les six mille suffrages n'ayent jamais esté partagez ni divisez; sans quoy la loy de l'Ostracisme n'auroit jamais pû avoir lieu, ce qui choque toute vraysemblance.

Ces mêmes passages du Scholiaste d'Aristophane, de Julius Pollux & de Plutarque, montrent l'erreur où est tombé Tzetzes, tant par rapport au lieu de l'assemblée, que par rapport au nombre des suffrages; car il dit dans sa treizième Chiliade, que mille suffrages suffisoient pour le ban de l'Ostracisme, & que l'assemblée se tenoit dans le Cynosarge, mais l'autorité de Tzetzes ne scauroit balancer celle des anciens Auteurs que je viens de citer.

Il seroit à souhaiter qu'ils nous donnassent autant de lumières sur l'époque précise de l'institution de l'Ostracisme, mais les anciens mêmes sont partagez sur ce point. Ils s'accordent presque tous à dire, que celui qui porta cette Loy en fut la première victime; mais ils ne conviennent ni du nom de son Auteur, ni du temps qu'elle fut établie. Plusieurs sont remonter l'origine de l'Ostracisme à des temps

très-reculez. Théophraste dans ses livres de Politique, Eusebe dans ses Chroniques, & le Scholiaste d'Aristophane sur le Plutus, en rapportent l'établissement à Thésée; ils assurent que ce Héros fut le premier qui, à l'instigation d'un certain délateur nommé Lycus, en éprouva la rigueur.

D'autres prétendent qu'elle n'a esté établie qu'après la tyrannie de Pisistrate. Diodore de Sicile le dit positivement au livre onzième de son Histoire; Ælien en attribue l'institution à Clisthène; Plutarque & Harpocracion, à Hipparchus du bourg de Cholarge, parent du tyran Pisistrate; Photius, à un certain Achille fils de Lyson.

Il est bien difficile entre tant d'opinions différentes, de décider quelle est la mieux fondée. La critique ne peut nous estre d'aucun secours, parce que les Auteurs que j'ay citez, n'appuyent leurs divers sentimens de preuves ni de témoignages dont nous puissions faire la comparaison. Je suis cependant porté à croire que l'Ostracisme n'a esté établi en forme de Loy, qu'après la tyrannie des Pisistratides. La raison sur laquelle je fonde mon opinion, est, que depuis Thésée jusqu'à Pisistrate, l'Histoire ne nous fournit dans un si long espace de temps, aucun exemple de ce bannissement; au lieu que ces mêmes exemples devinrent très-fréquents depuis le regne de ces tyrans. Ainsi Thésée a pu estre banni par une forme de jugement semblable à celle de l'Ostracisme, mais l'on ne doit pas conclurre nécessairement de-là, que ce ban ait esté établi comme une Loy, du temps de ce Héros.

D'ailleurs, les motifs qui déterminèrent les Athéniens à établir l'Ostracisme, me paroissent avoir un rapport plus naturel aux temps qui ont suivi immédiatement la domination des Pisistratides, qu'à ceux de Thésée. L'Ostracisme n'estoit par son institution, qu'un préservatif contre la tyrannie, & un frein que l'on vouloit mettre à l'ambition des Grands. Or, quand est-ce que le Peuple Athénien a eu des raisons plus pressantes de l'établir, que lorsque venant de secouer le joug de la tyrannie, il commençoit à goûter les douceurs de la liberté? Extrêmement jaloux de cette liberté, c'est alors

fans doute, qu'il dut redoubler son attention pour prévenir & éloigner tout ce qui pourroit y donner la moindre atteinte. Quoyque Pisistrate eût gouverné la République avec beaucoup de douceur & d'équité, cependant la seule idée d'un maître causoit une telle horreur à ce Peuple, qu'il crût ne pouvoir prendre d'assez fortes précautions, pour ne plus retomber sous un joug qui luy paroissoit honteux & insupportable. Attaché par goût à la Démocratie, il jugea que l'unique moyen d'affermir & de conserver cette espèce de gouvernement, estoit de maintenir tous les citoyens dans une parfaite égalité, & c'est sur cette égalité, qu'il fonda le bonheur de l'État; tout ce qui tendoit à la rompre, ou même à l'altérer, jettoit ce Peuple dans le trouble, & luy causoit les plus vives inquiétudes. Un citoyen se distinguoit-il par son mérite, acqueroit-il de l'autorité & de la gloire, par les services importants qu'il rendoit à sa patrie, c'en estoit assez pour devenir suspect, il estoit regardé deslors comme un homme dangereux; on croyoit déjà voir renaître en sa personne, un nouveau Pisistrate, qui en vouloit à la liberté publique.

Ce fut sur de tels motifs que les Athéniens établirent l'Ostracisme, au rapport d'Androtion cité par Harpocracion, dont je rapporte ici le passage: Περὶ ἧς περὶ τῶν Ἀνδρωτίων ἐν τῇ δευτέρᾳ Φησὶν, ὅτι συγγενὴς μὲν ἦν Πισιστρατοῦ ἢ τυράννου, ἔπειτα ἐξοστρακίσθη, ἢ ἄλλοι ἢ Ὀστρακισμὸν νόμου τότε πρῶτον τεθέντος δεξέσθαι τὴν ἰσοψίαν τῶν ἄλλων Πισιστρατον, ὅτι δημοκρατικῶς ὦν καὶ στρατηγὸς ἐτυράννησεν. Hipparchus, dit-il, estoit parent du tyran Pisistrate, & il fut le premier que l'on condamna au ban de l'Ostracisme; cette loy venoit d'estre établie, à cause du soupçon & de la crainte qu'on avoit, qu'il ne se trouvât des gens qui voulussent imiter Pisistrate, qui ayant eslé à la tête des affaires de la République, & Général d'armée, s'estoit fait Tyran de sa patrie: Le témoignage de cet Auteur, & celuy de Diodore, de Plutarque & d'Ælien, qui vraysemblablement ne fixent l'époque de l'Ostracisme, que sur le rapport d'Auteurs encore plus anciens; ces témoignages, dis-je, joints aux raisons naturelles que ces Auteurs apportent pour preuves de leur sentiment,

me paroissent suffisans, pour nous déterminer à croire que cette loy n'a esté portée qu'après que les Pisistratides furent chassés de la ville d'Athenes.

Les Athéniens prévirent sans doute les inconvénients de cette loy; mais ils aimèrent mieux, comme l'a remarqué Cornélius Népos, s'exposer à punir des innocents, que de vivre dans des allarmes continuelles. Cependant, comme ils sentirent que l'injustice auroit esté trop criante, s'ils avoient condamné le mérite & la vertu aux mêmes peines dont on avoit coûtume de punir le crime, ils adoucirent, autant qu'ils purent, la rigueur de l'Ostracisme; ils en retranchèrent ce que le bannissement ordinaire avoit d'odieux & de deshonorant par luy-même. On ne confisquoit pas les biens de ceux qui estoient mis au ban de l'Ostracisme, ils en jouissoient dans le lieu où ils estoient relégués; on ne les éloignoit que pour un temps limité, au lieu que le bannissement ordinaire estoit toujours suivi de la confiscation des biens des exilés, & qu'on leur ôtoit toute espérance de retour.

Le Scholiaste d'Aristophane rapporte une troisième différence entre l'Ostracisme & le bannissement ordinaire; il dit que l'on assignoit à ceux qui estoient mis au ban de l'Ostracisme, le lieu de leur retraite, ce que l'on ne pratiquoit pas à l'égard des autres exilés; mais cette circonstance me paroît suspecte, parce que je vois que Thémistocle ne l'a point observée, car Thucydide dit que ce grand homme résidant à Argos, faisoit de-là des voyages dans tout le Péloponnese.

Loin d'attacher une idée d'infamie à cette peine, les Athéniens voulurent au contraire qu'on la regardât, pour ainsi dire, comme une preuve de mérite, ainsi que le témoigne le Sophiste Aristide dans sa seconde harangue contre le Gorgias de Platon, où il dit que l'Ostracisme n'estoit pas un effet de la haine du Peuple contre ceux qu'il condamnoit; que cette loy, bonne ou mauvaise, (car il ne veut pas examiner la question) n'avoit esté établie que contre les personnes du premier mérite; qu'elle les condamnoit à dix ans d'exil, sur la seule accusation de s'estre élevez au-dessus des autres par

leur vertu ; que dans ce jugement , le Peuple ne témoignoit aucun de ces sentimens d'indignation qu'il a coûtume d'avoir contre les criminels.

Tels furent les adouciffemens que les Athéniens apportèrent à la rigueur de cette loy ; par où il est aisé de voir qu'ils en sentirent tous les inconveniens. Ils estoient en effet trop éclairés , pour ne pas prévoir qu'elle donneroit occasion à beaucoup d'injustices ; que si d'un côté elle estoit favorable à la liberté , de l'autre , elle estoit odieuse , en ce qu'elle condamnoit des citoyens sans entendre leur défense , & qu'elle abandonnoit le sort des grands hommes aux caprices d'un Peuple inconstant & envieux ; qu'elle pouvoit même devenir pernicieuse à l'État , en le privant de ses meilleurs sujets , & en inspirant aux gens de mérite , du dégoût & de l'éloignement pour l'administration de la République.

Quelque grands que fussent cependant les inconveniens de l'Ostracisme , il n'auroit pas esté impossible de les éviter , & l'on peut dire même que cette loy auroit esté avantageuse à l'État , si le même Peuple qui l'avoit établie , eût toujours eu assez de discernement & d'équité , pour n'en faire usage que dans les occasions où la liberté auroit esté en danger. Mais il en a esté de cette loy , comme de presque toutes les autres que les plus sages Législateurs ont instituées pour le bien des Peuples. Destinées par leur institution , à maintenir le bon ordre , à réprimer l'injustice & à protéger l'innocence , les hommes ont trouvé le moyen de les tourner à des usages tout contraires , en les faisant servir à satisfaire leurs passions. Ainsi , l'Ostracisme n'avoit esté établi que pour prévenir les entreprises des Grands , & affermir la Démocratie ; & le Peuple Athénien , naturellement jaloux & envieux , ne s'en servit en effet , que pour éloigner les hommes de mérite , dont la présence luy estoit incommode. La crainte de la tyrannie ne fut presque jamais qu'un prétexte spécieux , dont il tâcha de couvrir son envie. Les victoires remportées sur les Perfes , comme le dit Plutarque , avoient rendu ce Peuple fier & insolent. Enflé de ses succès , il voulut seul en avoir toute la gloire ;

gloire; il estoit jaloux des citoyens dont on vantoit en particulier les talents politiques & militaires. Il croyoit que ce que les grands hommes acquéroient de gloire, estoit autant de diminué sur la sienne propre; c'estoit assez qu'un citoyen se distinguât par quelque action éclatante, pour estre aussi-tôt exposé à l'envie publique, sa réputation devenoit un titre suffisant pour le faire bannir.

L'Histoire de la République d'Athenes est remplie d'exemples qui prouvent l'abus que les Athéniens ont fait de l'Ostracisme. Je ne les rapporteray pas tous en détail, parce que cette énumération ne me paroît pas nécessaire; je ne m'attacheray qu'aux plus fameux, tels que sont ceux d'Aristide, de Thémistocle, de Cimon & de Thucydide, ç'en sera assez pour faire connoître le caractère ingrat & envieux des Athéniens, & pour montrer jusqu'à quel point ils abusèrent de l'Ostracisme.

Cet abus ne fut jamais plus marqué que dans le bannissement d'Aristide. On en peut juger par l'aventure qui luy arriva dans l'assemblée du Peuple, le jour même de son bannissement. Un citoyen qui ne sçavoit pas écrire, s'adressa à luy, comme au premier venu, pour le prier d'écrire le nom d'Aristide. Aristide étonné luy demanda quel mal cet homme luy avoit fait, pour le bannir. Il ne m'a point fait de mal, répondit-il, je ne le connois même pas, mais je suis las de l'entendre par-tout nommer le juste. Aristide écrivit son nom sans luy répondre.

C'est ainsi que la justice & la probité d'Aristide, qui avoient esté si long temps l'objet de l'admiration publique, devinrent à la fin la cause de ses disgraces. Jusque-là le Peuple avoit conçu une si haute idée de l'équité de ce grand homme, que la plûpart des citoyens le prenoient pour arbitre de leurs différends, & s'en rapportoient à son jugement sur leurs intérêts les plus chers; une sentence prononcée par Aristide, avoit le même poids que si elle fût émanée de l'Aréopage. Cependant Thémistocle voulant écarter ce concurrent, l'attaqua par l'endroit même qui luy avoit attiré l'estime de toute

la Grece, je veux dire, par sa justice. Ne trouvant pas de défauts à reprendre dans son adverfaire, il chercha à donner un mauvais tour à ses vertus. Il suscita des délateurs, qui l'accusèrent d'usurper les droits de la souveraineté. Ces délateurs luy firent un crime de juger par luy-même les procès des particuliers; ils publièrent que par-là il rendoit inutiles les tribunaux établis pour administrer la justice; que sous ces belles apparences de probité, il cachoit des desseins pernicieux; que ses vûes estoient de gagner la confiance du Peuple, & de dépouiller peu à peu les Magistrats de leur autorité, pour l'attirer toute entière à luy; qu'il estoit temps d'arrêter les progrès de sa puissance, qui estoit déjà montée à un point, qu'il ne luy manquoit plus que des gardes & l'appareil extérieur de la tyrannie, pour estre un véritable Tyran. Ces calomnies répandues par les délateurs, eurent tout l'effet qu'ils pouvoient en attendre auprès d'un Peuple ingrat & envieux, à qui l'injustice coûtoit si peu, quand il s'agissoit de satisfaire sa passion.

Aristide fut banni, & Thémistocle débarrassé de ce concurrent, demeura maître du gouvernement de la République, avec plus d'autorité qu'auparavant; mais il ne jouit pas long temps de l'avantage qu'il avoit remporté sur son émule, il devint à son tour l'objet de l'envie publique; & malgré ses victoires & les grands services qu'il avoit rendus à l'État, il fut condamné au ban de l'Ostracisme.

C'est ainsi que les citoyens qui estoient à la tête des affaires, sçavoient, en habiles politiques, tirer avantage de l'Ostracisme pour leur propre aggrandissement; & que cette loy, établie pour la conservation de la liberté, pouvoit, par un effet contraire, en causer la ruine. Il estoit important & même nécessaire, pour maintenir la liberté, que les citoyens chargez du maniement des affaires, eussent toujours des compétiteurs qui contrebalançassent leur puissance. La liberté n'avoit point de plus dangereux écueil à craindre, que la réunion de l'autorité en un seul homme; c'est à quoy cependant tendoit l'Ostracisme, en augmentant le crédit & la puissance

d'un citoyen, par l'éloignement de ses concurrents. Thémistocle fut le premier qui en sçut tirer avantage; mais Périclès s'en servit encore avec plus de succès contre Cimon & Thucydide, ses rivaux dans le gouvernement.

Cimon estoit en grande réputation auprès des Grands: Périclès sentit bien qu'il ne pouvoit élever sa puissance, que sur les débris de celle de Cimon. Il eut, pour cet effet, recours à l'Ostracisme; il excita l'envie du Peuple contre son concurrent, & le fit bannir comme ennemi de la Démocratie, & fauteur de la puissance des Lacédémoniens.

Andocides dit dans un de ses Discours, que Cimon ne fut banni, qu'à cause du mariage qu'il contracta avec sa sœur Elpinice. Le Scholiaste d'Aristophane & Suidas ont assuré la même chose après luy. Mais quelque poids que puisse avoir l'autorité de ce Rhéteur, qui vivoit peu de temps après Cimon, son opinion ne me paroît pas vraysemblable, & on peut la réfuter par plusieurs raisons. La première est que l'on trouve dans Cornélius Népos, que les mariages entre freres & sœurs n'estoient pas défendus par les loix d'Athenes; la seconde est le long intervalle de temps qu'il y a eu entre le mariage de Cimon avec sa sœur, & son bannissement. Il estoit dans sa première jeunesse, lorsqu'il épousa sa sœur, & il ne fut banni que dans ses vieux jours. Elpinice n'estoit plus alors sa femme, il y avoit long temps qu'il l'avoit cedée à Callias. Or il n'est pas vraysemblable que le Peuple eût si long temps différé de punir Cimon, si le mariage qu'il avoit contracté avec sa sœur, eût esté un crime contre les loix. 3.^o Supposé même qu'un tel mariage fût punissable selon les loix, le Peuple, en ce cas, ne se seroit pas servi de l'Ostracisme, parce que cette peine n'avoit point esté établie pour punir le crime, mais uniquement pour conserver la liberté contre les entreprises des Grands.

Thucydide succéda à Cimon, & suivit ses maximes dans le gouvernement. Il forma un puissant parti, pour l'opposer à celui de Périclès; mais tous les efforts qu'il fit contre son concurrent, hâtèrent sa propre ruine. Le Peuple tint l'assemblée

de l'Ostracisme, pour reléguer l'un de ces deux Chefs. Thucydide fut banni, & laissa Périclès en possession de gouverner la République avec une autorité absolue, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie.

L'adresse avec laquelle Périclès se servit de l'Ostracisme pour affermir sa puissance, donne une grande idée de son habileté; mais je trouve encore plus admirable, qu'au milieu d'un Peuple si remuant & si envieux, il ait sçu se garantir luy-même de ce bannissement. Qui, en effet, de tous les illustres bannis dont j'ay fait mention, porta jamais la puissance & l'autorité à un plus haut degré? Qui donna plus sujet de craindre pour la liberté publique? L'enlèvement du trésor de la Grece, qui estoit en dépôt à Délos, l'employ qu'il en fit à construire de superbes édifices dont il orna la ville d'Athenes, l'autorité absolue avec laquelle il disposa des revenus de la République, sans en rendre compte, estoient de ces coups hardis, qui devoient naturellement attirer l'indignation du Peuple sur leur auteur. Cependant Périclès sçut se conserver pendant près de soixante ans, dans ce haut degré de puissance; il trouva le moyen de subjuguier un Peuple envieux & jaloux, ennemi plus redoutable à celui qui le gouvernoit, que les Perses & les Lacédémoniens.

Le Musicien Damon éprouva un sort bien différent. C'estoit, dit Plutarque, un Sophiste habile, qui avoit la réputation d'estre très-versé dans la politique. Quoyqu'il ne se fût jamais mêlé du gouvernement, il fut cependant mis au ban de l'Ostracisme, sur la simple accusation de donner des leçons de politique à Périclès, dont il estoit maître de musique dans sa jeunesse.

Les Athéniens sentirent plus d'une fois le tort que l'abus de l'Ostracisme avoit fait à la République; le rappel d'Aristide & de Cimon avant que le terme des dix ans fût expiré, en est une preuve éclatante; mais quelques raisons qu'ils eussent de détester une loy qui avoit causé tant d'injustices & porté tant de préjudice à l'Etat, ce ne furent pas ces motifs qui les déterminèrent à l'abolir. Voici ce que

Plutarque nous en apprend. Il s'estoit élevé, dit cet Auteur, un grand différend entre Alcibiade & Nicias; leur méfintelligence croissoit de jour en jour, le Peuple eut recours à l'Ostracisme: il n'estoit pas douteux que le sort ne dût tomber sur l'un ou l'autre de ces Chefs. On détestoit les mœurs dissolues d'Alcibiade, & l'on craignoit sa hardiesse. On envioit à Nicias les grandes richesses qu'il possédoit, & on n'aimoit pas son humeur austère. Les jeunes gens qui desiroient la guerre, vouloient faire tomber le sort de l'Ostracisme sur Nicias; les vieillards qui aimoient la paix, sollicitoient contre Alcibiade. Le Peuple estant ainsi partagé, Hyperbolus, homme bas & méprisable, mais ambitieux & entreprenant, crut que cette division estoit pour luy une occasion favorable de parvenir aux plus grands honneurs. Cet homme avoit acquis parmi le Peuple une espèce de crédit & d'autorité, mais il ne la devoit qu'à son impudence. Il n'avoit pas lieu de croire que l'Ostracisme pût le regarder, il sentoit bien que la bassesse de son extraction le rendoit indigne de cet honneur, mais il espéroit que si Alcibiade ou Nicias estoit banni, il pourroit devenir le concurrent de celui qui resteroit en place. Flatté de cette espérance, il témoignoient publiquement la joye qu'il avoit de les voir en discorde, & il animoit le Peuple contr'eux. Les partisans d'Alcibiade & de Nicias ayant remarqué l'insolence & la lâcheté de cet homme, se donnèrent le mot secrettement, ils réunirent leurs factions, & firent en sorte que le sort de l'Ostracisme tomba sur Hyperbolus.

Le Peuple ne fit d'abord que rire de cet événement, mais il en eut bien-tôt après tant de honte & de dépit, qu'il abolit la Loy de l'Ostracisme, la regardant comme deshonorée par la condamnation d'un homme si méprisable. Par l'abolition de cette loy, les Athéniens voulurent marquer le repentir qu'ils avoient d'avoir confondu un vil délateur & de condition servile, avec les Arislides, les Cimons & les Thucydides: ce qui a fait dire à Platon le Comique, parlant d'Hyperbolus, que ce méchant homme avoit bien mérité d'estre

puni à cause de ses mauvaises mœurs, mais que le genre de supplice estoit trop honorable pour luy, & trop au-dessus de sa basse extraction, que l'Ostracisme n'avoit point esté établi pour les gens de sa sorte.

Je n'ay parlé jusqu'à présent que de l'Ostracisme, tel qu'il estoit en usage à Athenes. Aristote dit cependant dans le troisième livre de ses Politiques, que cette loy avoit esté adoptée par toutes les villes où le gouvernement estoit Démocratique. Le Scholiaste d'Aristophane nomme entr'autres villes, Argos, Milet & Mégare. Le Rhéteur Andocides se trouve en contradiction avec Aristote sur ce point; il dit positivement que les Athéniens estoient les seuls de tous les Grecs qui fissent usage de l'Ostracisme, & qu'aucune autre ville ne vouloit les imiter en cela. Mais je crois qu'il vaut mieux suivre le sentiment du Philosophe, qui en parle avec désintéressement & sans passion, que s'en rapporter au témoignage du Rhéteur, qui se répand en invectives contre cette loy, dans un discours où il témoigne luy-même la crainte qu'il a d'en éprouver la rigueur.

A l'imitation de l'Ostracisme d'Athenes, la ville de Syracuse établit le Pétalisme; avec cette différence, qu'il ne condamnoit qu'à cinq années d'exil, & qu'au lieu d'écrire les noms sur des morceaux de terre, on les écrivoit sur des feuilles d'olivier.



D E L A L O Y

D E S L A C E D E M O N I E N S ,

Qui défendoit l'entrée de leur Pays aux E'trangers.

Par M. D E L A N A U Z E.

LES Loix de Lacédémone estoient remarquables par leur singularité. Lycurgue, qui en fut l'auteur, n'en prit point le modèle sur les autres États de la Grece. Il imagina une forme de gouvernement différente de la leur, & il crut qu'à ce nouveau plan estoit attaché le bonheur de sa République. Quoy qu'il en soit du mérite de son ouvrage, qui a trouvé quelques censeurs entre plusieurs Panégyristes, il est certain qu'il forma dans le sein même de la Grece, un Peuple nouveau, qui n'avoit rien de commun avec le reste des Grecs, que le langage. Les Lacédémoniens devinrent, par son moyen, des hommes uniques dans leur espèce, différents de tous les autres par leurs manières comme par leurs idées, & par leurs sentimens, par la façon même de s'habiller & de se nourrir, comme par le caractère de l'esprit & du cœur. Mais rien ne contribua davantage à en faire une nation tout-à-fait isolée, que la Loy qu'ils se prescrivirent, d'empêcher que l'E'tranger n'eût une libre entrée dans leur pays; Loy fort extraordinaire, dont je tâcheray d'expliquer l'origine & les motifs, les avantages & les inconvénients, les suites & les infractions. Cragius & Meursius ont parlé de cet usage des Lacédémoniens, mais le peu qu'ils en ont dit, laisse une matière abondante à un nouveau travail.

19. Février
1734.

Il semble qu'Hérodote rapporte l'établissement de cet usage aux siècles qui précédèrent Lycurgue, & qu'il en attribue l'abolition à Lycurgue même. Il dit que les Lacédémoniens vécurent sans aucun commerce, ni entr'eux, ni avec les étrangers, jusqu'à ce que ce Législateur les eût fait passer

Herodot. lib. 2.

à des maximes de gouvernement plus honnêtes & plus judiciaires. Si Hérodote a véritablement prétendu que la Loy qui défendoit de recevoir les étrangers, la Xénéclafie Lacédémonienne a esté plus ancienne que Lycurgue, & que depuis luy elle n'a pas même subsisté, il est contredit, & par le témoignage exprès d'une foule d'Ecrivains, & par un grand nombre de faits historiques qui seront rapportez dans la suite de ce Mémoire.

Homère qui vivoit dans l'intervalle de la guerre de Troye & de l'établissement des loix de Lycurgue, n'a point eû connoissance de la Loy prétendue; il suppose au contraire que les droits de l'hospitalité estoient sacrez à Lacédémone comme dans le reste de la Grece, témoin l'accueil que Ménéclafie fait dans l'Odyssée à Télémaque & à Pisistrate, avant même que de leur connoître d'autre titre que celui d'étranger. Hérodote luy-même parlant de l'arrivée des Minyens dans la Laconie peu de générations avant Lycurgue, dit que les Lacédémoniens reçurent ces étrangers, leur donnèrent des terres en partage, les admirèrent dans leurs Tribus, & leur firent prendre des femmes de la nation. Aristote rend témoignage à la facilité qu'on avoit dans ces premiers temps, à devenir citoyen de Sparte; & Strabon assure que les premiers Rois Héraclides de cette ville, c'est-à-dire, les ancêtres prochains de Lycurgue, accorderoient sans peine le droit de citoyen à tout étranger qui se présentoit: il n'y avoit donc point de Xénéclafie avant Lycurgue. Après luy ce ne fut plus la même chose, selon Hérodote même, qui assure dans l'Histoire des derniers temps de la République, qu'il n'y avoit jamais eû que deux étrangers qui eussent obtenu le privilège de citoyen. Le nombre en avoit esté plus grand sans doute, mais plus Hérodote le diminue, plus il paroît avoir eû idée de la difficulté qu'on faisoit à Sparte d'y recevoir les étrangers, long-temps après l'établissement des loix de Lycurgue.

Ainsi, quand cet Ecrivain représente les Lacédémoniens comme infociaux entr'eux & à l'égard des étrangers, jusqu'au temps de la réforme de Lycurgue, il prétend parler sans doute

Odyss. 4.

Herodot. l. 4.

Aristot. Politic. 2.

Strab. lib. 8.

Herodot. l. 9.

*Thucyd. lib. 1.
Plutarch. in
Lycurg.*

doute, ou de leurs divisions intestines arrivées, de l'aveu des Historiens, sous leurs premiers Princes Héraclides, ou de la coutume barbare d'immoler des hommes, qui leur a esté si souvent reprochée. Lycurgue a pû corriger ces excès.

Pour la Xénélasie, bien loin de l'avoir abolie, il en a esté certainement l'Auteur. Xénophon traitant de la République des Lacédémoniens fondée par Lycurgue, compte cette Loy à la suite des autres. Plutarque assure qu'elle fut un des réglemens de Lycurgue; & il l'assûre en différents endroits de ses ouvrages. Apinès dit que Lycurgue avoit fait une Loy pour chasser les étrangers. Théophile dit aussi que Lacédémone chassoit les étrangers, suivant une Loy portée par Lycurgue. Philostrate écrivoit dans une lettre galante: n'en ulez point à la Lacédémonienne, n'imitiez point Lycurgue, l'amour ne connoît point de Xénélasie: *μὴ λακωνίζε, ὡ γύναι, μηδὲ μισθὸν τὸ Λυκοφρον· ξενηλασίαν ἔργος οὐκ ἔχει.* Les autres qui parlent de cette Loy, sans en marquer l'Auteur par son nom, tels que Thucydide^a, Aristophane, Théopompe, Nicolas de Damas, Aristide, Libanius, Syrianus, Josèphe, pour n'en rien dire de Tzetzés, du Scholiaste d'Aristophane & de Suidas, supposent tous cet usage subsistant dans le temps de la République; c'est-à-dire, dans le temps où l'on a suivi les loix de Lycurgue. Sans toutes ces autoritez, la Xénélasie Lacédémonienne porte assez d'elle-même le caractère du Législateur par sa liaison avec ses autres loix; leur singularité & leur rigidité rendoient celle-ci nécessaire, & il ne faut aller chercher ailleurs, ni son Auteur, ni les raisons de son établissement.

Dans le dessein de fonder sa nouvelle République, Lycurgue fit de longs & de grands voyages^b. Il alla dans l'Isle de Crète, célèbre par les sages loix de Minos, & il en emprunta quelques-unes; mais celle dont je parle ne fut pas du nombre. En Crète, on fut toujours plein d'égards & d'honnêteté pour les étrangers. Il alla, dit-on, en Égypte, en Afrique, en Espagne, & jusque dans les Indes; mais quoy qu'on dise de la coutume du Prince Égyptien Busiris

Mem. Tome XII.

• X

Plutarch. in miserib. Parall. Porphyr. de Asin. lib. 2.

Xenoph. de Republ. Laced.

Plutarch. in Lycurg. in Agid. & alibi.

Apin. de arte Rhetor. Theophil. Inst. lib. 1.

Philostr. Epist. Thucyd. lib. 2. Aristophan. in Pa. 2.

Stob. Serm.

145. Aristid. Orat. Platon. 2.

Liban. Apol. Archid. Declam. 24. & adverb. Aristid. pro Salar. Orat. 19.

Syrian. in Hermog.

Joscvh. contra Avijon. lib. 2.

Tzetz. Chil. 7. Histor. 130.

Schol. Aristophan. in Pace. Suid.

b Plat. de Leg. lib. 3.

Aristot. lib. 2. cap. 10.

Herodot. l. 1: Strab. l. 10.

Plutarch. in Lycurg.

Therach. de Pol. Athen. lib. 4.

cap. 10. Isocr. in laud. Bufrid.

*Plutarch. in
Lycurg.
Strab. l. 17.*

qui immoloit les étrangers, de celle des Carthaginois qui les noyoient, de celle des Barbares en général qui leur refusoient l'hospitalité, Lycurgue ne prit point où il alla, le modèle de sa Xénélasie, puisque ses voyages mêmes dans ces différents endroits, soit une preuve que les étrangers y estoient reçûs. Pour luy, s'il voulut leur interdire l'entrée de son pays, c'est qu'il jugea leur commerce incompatible avec la sévérité des loix qu'il vouloit établir.

*Xenoph. Rep.
Laced.*

Je sçais, dit Xénophon parlant de Sparte, qu'on y a fait autrefois des ordonnances pour empêcher l'étranger d'y venir, & l'habitant de se transporter ailleurs, de peur que les citoyens ne reçûssent de mauvaises impressions de la part des personnes étrangères. Plutarque & d'autres Ecrivains disent la même chose encore dans un plus grand détail; le motif de Lycurgue ne paroît donc point douteux. Cependant l'on trouve dans

*Plutarch. in
Lycurg. & in
Agid.*

Thucydide une autre raison de la Xénélasie des Lacédémoniens, comme s'ils avoient craint que l'étranger ne profitât de leur politique, & ne revînt établir chez luy des maximes de gouvernement & des regles de vertu pareilles aux leurs: accusation frivole, dont Plutarque s'attache à les justifier, en assurant que Lycurgue éloigna les étrangers, non pas, comme l'avoit cru Thucydide, dans la crainte qu'ils n'imitassent la sagesse de ses loix, & qu'ils ne fissent par ce moyen des progrès dans la vertu, mais plutôt de peur qu'ils ne donnassent des leçons pernicieuses pour les mœurs. Il fait même entendre que l'exclusion n'estoit que pour les étrangers qui auroient pû se glisser dans la ville sans aucune bonne raison.

*Plutarch. in
Agid.*

En effet, l'entrée n'en estoit point fermée à tous sans exception; Lycurgue luy-même fit passer Thalès de l'Isle de Crète à Lacédémone, afin que cet étranger, qui joignoit au talent d'un Poëte tout le mérite d'un Législateur, prêtât les charmes de la Poësie à des loix par elles-mêmes trop dures & trop rebutantes. Les Lacédémoniens le reçûrent par un ordre exprès de l'Oracle, & attribuèrent à son arrivée la cessation d'une peste qui les désoloit. Quelque temps après, les Magistrats firent aussi venir de Lesbos le Poëte Terpandre,

*Strab. l. 10.
Plutarch. in
Lycurg. & in
Agid.*

*Idem de Music.
Paus. in Attic.
Plutarch. in
Agid.
Aristid. Orat.
Platon. 2.*

qui radoucit le Peuple mutiné. Phérécide, qui estoit, je pense, Athénien, vint aussi à Sparte, & ces trois étrangers, qui chantoient continuellement les nouvelles maximes de la République, y furent comblez d'honneur : il est vray que Phérécide périt ensuite malheureusement, il fut immolé pour le bien public, & les Rois de Sparte conservèrent précieusement sa peau, pour obéir à je ne sçais quel ordre d'un Oracle.

Ce fut un Oracle encore qui fit venir à Lacédémone Tyrtée Poëte Athénien : sa patrie l'envoya par dérision aux Lacédémoniens pour leur servir de Chef dans la guerre de Messène, mais ils en tirèrent des avantages réels. Les soldats animez par son chant & sa Poësie, remportèrent une victoire complete. Les Lacédémoniens d'ailleurs peu partisans des Poëtes, firent grand cas de celuy-ci ; jusqu'à ordonner qu'on ne marcheroit jamais dans la suite à l'ennemi, qu'on n'allât entendre auparavant à la tente du Roy, les vers de Tyrtée, pour en estre plus disposez à combattre & à mourir pour la patrie. Telle fut l'origine de leurs chansons guerrières si connues dans l'Antiquité. Tyrtée écrivit de plus, en faveur des Lacédémoniens, un Traité de leur République qui n'est point parvenu jusqu'à nous. Une chose à remarquer, est qu'ils ne reçurent cet étranger dans leur pays, qu'en le naturalisant & le faisant citoyen de Sparte ; afin, disoit un Lacédémonien, qu'il ne fût pas dit que nous eussions jamais eû besoin d'un Général étranger. Quelques Écrivains, au rapport de Plutarque, ont même prétendu que Lycurgue avoit ordonné d'admettre au nombre des citoyens & dans le partage des terres, les étrangers qui voudroient embrasser les loix du pays ; mais cette opinion, à la prendre dans sa généralité, n'est appuyée ni d'autoritez ni d'exemples.

Il y avoit une autre espèce d'étrangers que Lacédémone se trouvoit trop heureuse de recevoir, sans craindre d'aller contre les intentions de son Législateur. Je parle des allies qui avec des troupes venoient à son secours. C'est ainsi qu'à la naissance presque de la République, sous le regne de

*Plutarch. in
Agid.*

*Plutarch. in
Pelopid.*

*Ampel. lib.
Memorial.*

*Lycurg. Orat.
advers. Leocrata
Athen. l. 14.
Dion Chrysof.
Orat. 2. & 36.
Tzet. Chil. 1.
Histor. 26.*

Suid.

*Plutarch.
Apoph.
Idem Institut.
Lacon.*

*Pindar. Isthm.
Od. 7.*

*Schol. Pindar.
loci cit. & ad
Pyth. O. l. 5.
Paus. Lacœ.
Conon. Nar-
rat. 37.*

Téleclus, les Égides, qui composoient une famille Thébaine, vinrent de la Bœotie à Sparte, pour faciliter la prise de deux ou trois villes voisines que les Doriens avoient laissées aux anciens habitants. La troupe auxiliaire avoit pour Chef Timomachus, qui le premier fit mettre en usage aux Lacédémoniens les loix de la guerre qu'ils avoient reçues de Lycurgue. On peut donc joindre Timomachus & sa famille, à Tyrtée, à Phérécyde, à Terpandre & à Thalès: & voilà tous les étrangers, que je sçache, qui ayent eu entrée chez les Lacédémoniens dans ces premiers commencemens où les loix furent dans toute leur vigueur.

Il faut avouer que la Xénélasie avoit ses avantages; elle prévenoit les violences ou les perfidies, dont les étrangers ne se rendent que trop souvent coupables. Lacédémone n'avoit plus à craindre ni un Hercule, qui, après avoir esté reçu dans ses murs, massacrât ses Princes, ni un Pâris qui enlevât la femme de celui qui luy donnoit un trop facile accès, ni de nouveaux Minyens, qui, par la plus noire ingratitude, conjurassent la perte de ceux qui leur auroient accordé l'hospitalité. Le Peuple estoit à couvert des espions & de toutes personnes mal intentionnées, que le desir de nuire auroit pû amener ou retenir dans le pays. Les forces de l'État inconnues aux voisins, leur en devenoient plus redoutables. Les endroits foibles dont ils auroient pû tirer avantage, estoient dérobez à leur vûe; tout estoit mystère pour eux, non-seulement l'intérieur de la République, ses projets, ses dessein cachez, mais encore ses mœurs & sa police: rien de plus capable de les tenir dans le respect.

On sçavoit, en général, que les Lacédémoniens estoient des hommes extraordinaires. On n'avoit pas la liberté d'aller voir si c'estoit par les bons ou les mauvais endroits qu'ils se distinguoient des autres nations. Leur singularité devenoit dès-lors un mérite dans l'opinion de la plûpart des hommes, par la pente naturelle que nous avons à admirer ce qui nous paroît de loin enveloppé dans une mystérieuse obscurité. Je ne sçais même si ce n'est pas à cette difficulté de se laisser

pénétrer, qu'ils sont en partie redevables de tant d'éloges que les Écrivains leur ont prodiguez dans tous les temps. Il en est des peuples, comme des particuliers qui ont l'estime & la considération du public, & qui la perdroient quelquefois, s'ils se laissoient approcher de trop près.

Rome avilit peu à peu la dignité de citoyen, en la rendant trop commune. Lacédémone par son extrême réserve à accorder ce droit, le rendit estimable & précieux, sur-tout dans les derniers temps de sa République. Le titre de citoyen, devenu pour lors moins onéreux par la décadence des loix, acquit un nouveau prix dans l'idée des étrangers. Nous en avons un bel exemple dans Hérodote. Les Lacédémoniens vouloient attirer auprès d'eux, Tifaméne Eléen de nation & devin célèbre, pour le mettre avec leurs Rois, à la tête des troupes contre les Perses; l'Oracle l'avoit ordonné, car il falloit des raisons supérieures à la politique ordinaire, pour les obliger de prendre un Général étranger. Ils luy firent donc les offres les plus avantageuses, Tifaméne les rejetta, demandant uniquement l'honneur & les privilèges de citoyen de Sparte. Ils le refusèrent d'abord avec hauteur, mais à l'approche de l'ennemi il fallut y consentir. Alors Tifaméne exigea qu'on luy accordât encore la même grace pour son frere Hégias, & l'on fut obligé d'en passer par-là. Ils furent, adjoute Hérodote, les deux seules personnes que Lacédémone ait jamais mises au nombre de ses citoyens. L'Historien se trompe, nous l'avons déjà remarqué; mais ce qu'il dit, fait voir du moins l'idée avantageuse qu'on avoit de son temps d'un citoyen de Sparte. Les Athéniens montroient bien le cas qu'ils en faisoient, lorsqu'ils se plaignoient ouvertement de ce que les Lacédémoniens ne communiquoient leurs privilèges à aucun étranger.

Hérodote. lib. ult.

Thucyd. lib. 2.

Le grand bien de la Xénélasie est de prévenir les innovations que le commerce des étrangers ne manque jamais de faire dans le langage & dans les mœurs. Les maximes une fois établies parmi les Lacédémoniens, devoient s'y conserver plus saines, nul mélange n'en altéroit la pureté; elles devoient

y estre plus long temps uniformes, nul genre de vie différent n'inspiroit le goût de la nouveauté; & si l'inconstance ou la malice des particuliers les portoient à innover, du moins ils n'avoient point d'exemples étrangers qui fomentassent leur envie. Il estoit, par conséquent, & plus rare d'y voir le désordre, & plus facile d'y remédier.

La Nature a gravé dans le cœur de tous les hommes, un fond de tendresse pour leur patrie, & une espèce d'éloignement pour les autres Peuples. Les étrangers, quelqu'honnêtes gens qu'on les suppose, sont souvent dans des dispositions peu favorables au pays même qu'ils viennent habiter. Les mieux intentionnez apportent nécessairement avec eux, des façons de penser, de parler & d'agir, nouvelles & capables de troubler l'harmonie d'un État où doit regner une régularité parfaite. Lycurgue vouloit que le sien fût de cette nature; il se flattoit d'y avoir établi dans l'intérieur, un arrangement sûr & constant, que les atteintes seules du dehors pouvoient troubler. Dans cette idée, les étrangers estoient des ennemis, & tous les pays du monde des endroits infectez, ou du moins suspects. Lycurgue éloignoit donc ceux qui en venoient, persuadé, dit Plutarque, qu'il faut prévenir la corruption des mœurs, avec encore plus de soin que les maladies contagieuses.

*Plutarch. in
Lycurg.*

*Plat. de Legib.
lib. 12.*

Platon estoit, à quelque chose près, dans les mêmes sentimens; il n'admettoit les étrangers, dans le système de sa République, qu'avec beaucoup de précaution, de peur qu'un mélange de mœurs différentes, n'apportât le trouble & le désordre. Les Romains trouvèrent quelquefois de l'abus dans leur facilité à recevoir toutes sortes de gens dans leur ville, & ils tâchèrent d'y remédier par les loix Mutia & Licinia. Ne pourroit-on pas dire que le droit d'Aubaine parmi nous, prouve que nos peres ne goûtoient pas trop l'accès des étrangers dans leur pays? & quelle est la Nation qui n'a pas esté souvent obligée de faire des réglemens à leur desavantage? Il faut pourtant convenir que tout ce qu'on a fait ordinairement contr'eux, en général, n'est rien en comparaison de la Xénélasie de Lacédémone. Aussi Lycurgue avoit-il

des raisons de les écarter, que n'eût jamais aucun autre Législateur.

Il s'agissoit d'établir une forme de gouvernement, & des règles de conduite fort extraordinaires, une religion simple & dénuée de cette pompe extérieure qui en faisoit ailleurs l'objet principal, un culte libre de la plupart des superstitions qui regnoient chez les autres Peuples, des fêtes & des jeux où la jeunesse de l'un & de l'autre sexe paroissoit nûe, un partage égal des terres entre les particuliers, avec ce qu'il falloit précisément à chacun pour vivre; l'obligation de manger en commun avec une extrême frugalité, la proscription entière de l'or & de l'argent, l'usage enfin de ne vendre ni d'acheter, de ne donner ni de recevoir, de ne cultiver ni art ni science, ni commerce ni marine, de ne jamais voyager hors du pays, & de ne pas s'entretenir, même en conversation, des maximes étrangères. Ces différentes loix ne pouvoient s'observer, en laissant à l'étranger un libre accès; les unes auroient esté souverainement imprudentes, & les autres auroient renfermé une entière impossibilité. Qu'on juge ensuite si la Xénélafie n'estoit pas un réglemeut nécessaire pour leur servir d'appuy.

On ne se relâcha guères impunément de la sévérité de cette loy. On reçut à Sparte quelques Scythes addonnez au vin & à l'intempérance, & bientôt le Roy Cléomene se plongea avec eux, & à leur exemple, dans une débauche qui eût des suites funestes. On y reçut des Asiatiques pleins de mollesse, ou des Grecs intrigants, & bientôt les femmes Lacédémoniennes, d'une conduite jusqu'alors irréprochable avec les hommes de leur nation, s'abandonnèrent honteusement à des étrangers. On y reçut Alcibiade, & ce fut luy, dit Isocrate, qui, par le conseil qu'il donna aux Lacédémoniens, d'envahir l'empire de la mer, leur fit perdre même celuy qu'ils avoient sur la terre-ferme de la Grece. Je ne finirois point, si j'entreprenois le détail des maux que les étrangers causèrent à la République de Lacédémone. La Xénélafie avoit donc ses avantages, mais elle estoit sujette à des inconvénients encore plus grands.

Herodot. l. 6.

*Hesych. &
Suid. in λακί-
νικὸς πτόμων.
Isocrat. Orat.
ad Philipp.*

Sparte, en interdisant tout accès aux étrangers, faisoit profession ouverte de ne point connoître les droits de l'hospitalité, droits fondez sur la nature, consacrez par toutes les religions, établis pour le maintien de la société, & pour l'honneur de l'humanité. Les Lacédémoniens estoient dès-lors, en quelque façon, dénaturez, impies, féroces, inhumains, & c'estoit se déclarer tels à la face de l'univers. Quelques fruits qu'ils tirassent de leur Xénélasie, c'estoit les acheter trop cher.

Si leurs maximes sauvages les faisoient redouter de leurs voisins, ce qui n'arriva pourtant pas toujours, ils en estoient aussi moins aimez, & dans le fond, moins estimez. Quelle véritable considération pouvoit-on avoir pour un Peuple, qui, par la barrière qu'il mettoit entre luy & tous les autres, ne leur annonçoit que de la défiance & de l'inimitié? La gloire des Lacédémoniens en souffrit plus d'une fois; le Théâtre Grec forgea le terme injurieux & méprisant, *Διζωόδεινοι*, pour jouer leur inhospitalité; les Poëtes la tournèrent en ridicule, les Orateurs la chargèrent des plus noires couleurs, & les Philosophes la condamnèrent ouvertement.

*Aristoph. in
Eacc.*

*Plat. de Legib.
lib. 12.*

Platon n'aimoit pas trop les étrangers dans sa République, mais il ne donnoit point dans les sentiments outrez de Lycurgue, quoy qu'en disent Cælius Rhodiginus & Cragius, qui font, ce semble, marcher de pair les idées des deux Législateurs, sur la Xénélasie. Cette loy paroïssoit à Platon pleine d'orgueil & de dureté; il en regardoit même le dessein comme chimérique dans l'exécution. Il est vray qu'il prescrit des règles pour ne recevoir qu'avec précaution ceux qui viennent d'ailleurs; mais il veut qu'on les reçoive avec d'autant plus de bonté, que n'ayant ni parents ni amis, on en est plus obligé, devant les Dieux & devant les hommes, à leur estre favorable. Respectons toujours, ajoute-t-il dans un autre endroit, la colère de Jupiter qui préside à l'hospitalité, & ne maltraitons jamais les étrangers; je ne dis pas jusqu'à les manger & les immoler, comme font aujourd'huy les Sauvages du Nil, mais jusqu'à les éloigner même par des ordonnances

*Idem lib. 5. &
lib. 12.*

ordonnances bizarres & grossières. On voit assez que Platon vouloit désigner par ces dernières paroles.

Lacédémone entendoit mal ses intérêts, en se séparant ainsi des autres Peuples. Elle se mettoit à couvert du mal qu'elle en avoit à craindre, je le veux, mais elle se privoit des grands avantages qu'elle auroit pû tirer de leur société; elle craignoit les innovations de la part des étrangers; peut-estre auroit-il esté à souhaiter pour elle, qu'ils y eussent peu à peu introduit quelques changements. Il y avoit bien des choses à réformer dans le gouvernement de la République. Polycrate, il est vray, pouvoit avoir tort d'en blâmer la constitution en général, comme mauvaise, mais les Ecrivains spéculatifs, qui l'ont élevée jusqu'au Ciel avec tant d'emphase, sont aussi allez trop loin. Il faut bien que ces loix ayent esté meilleures dans la théorie que dans la pratique, puisque les Politiques étrangers ne les ont jamais prises pour modèles, & que les Lacédémoniens eux-mêmes ne pûrent, ou ne voulurent jamais les établir, ni dans leurs colonies, ni dans leur pays de conquête. Numa se servant d'un Lacédémonien pour rédiger les siennes, les fit pourtant très-différentes, pour la substance, de celles de Lacédémone; & quand les Romains allèrent depuis chercher dans la Grece les loix les plus sages & les plus célèbres, ce fut aux Athéniens, non aux Lacédémoniens, qu'ils s'adressèrent. Or Sparte auroit pû corriger les défauts de son gouvernement, par le secours des étrangers, qui luy auroient appris le mérite de l'hospitalité, l'utilité d'un commerce réciproque, le prix des lettres & des sciences, & tant d'autres moyens de procurer la gloire & le bonheur des États.

Ælien rapporte qu'ils furent souvent obligez, malgré leur Xénélaste, de faire venir d'ailleurs des Médecins & d'autres personnes habiles en divers genres de connoissance, à mesure qu'ils en avoient besoin. D'autres Ecrivains font soy que l'arrivée de divers étrangers, qui se glissèrent de temps en temps dans le pays, leur fut très-salutaire. Le Scythe Abaris trouva la ville sujette à de fréquentes mortalitez, causées, dit-on, par les vapeurs & par le chaud qu'envoyoit le voisinage

Mem. Tome XII,

. Y

*Joseph. lib. 1.
contra Appion.*

Ijocr. Panath.

*Plutarch. in
Numa.*

*Augustin. de
Civ. Dei, lib.
2. cap. 16.*

*Æli. Var.
Hisor. lib. 12.
cap. 50.*

*Apell. Istor.
Mithr. cap. 4.*

*Iamblic. in vit.
Pythag. lib. 1.
cap. 19. & 28.*

Suid. in Baxiς.

*Cic. de Divin.
lib. 1.*

*Plin. Histor.
Natural. lib. 2.
cap. 79.*

Plut. in Cimon.

*Diog. Laërt.
in Anaximand.
Plin. 11. flor.
Natural. lib. 2.
cap. 76.*

du Mont Taygete. Il fit des sacrifices & des lustrations, accompagnées sans doute de remèdes plus naturels & plus efficaces, & ces maladies ne reparurent plus dans la suite. Bacis, Bœotien, célèbre par plusieurs opérations merveilleuses, guérit par des purifications, les femmes Lacédémoniennes, qu'une espèce de manie avoit faïties. Anaximandre, Physicien de Milet, avertit un jour les Lacédémoniens de quitter la ville, parce qu'il alloit arriver un tremblement de terre. Ils le firent, & ils se retirèrent dans la campagne avec leurs meubles les plus précieux, c'est-à-dire, leurs armes. La violence de la secoussé détacha le sommet du Mont Taygete, & renversa la ville, où quelques jeunes gens demeurez au milieu du Portique, furent écrasés sous les ruines. Ce fut le même Anaximandre, suivant Diogène-Laërce, ou son disciple Anaximène de Milet, suivant Pline l'ancien, qui fit à Lacédémone le premier Cadran solaire. En général, tout ce que la République a eu de bons ouvrages de l'esprit ou de la main, elle en a presque toujours esté redevable aux étrangers, puisqu'en s'interdisant toute sorte de travail & d'industrie, elle s'estoit liée les mains, pour n'avoir à fournir ni à ses plaisirs, ni même à ses besoins. Elle avoit donc grand tort d'éloigner des gens qui luy estoient si utiles & si nécessaires.

C'estoit une nation guerrière qui ne faisoit d'autre profession que celle des armes. Dès-lors elle se trouvoit nécessairement engagée dans un certain cours d'affaires publiques, de négociations, de confédérations, de projets de guerre & de traitez de paix, qui demandoient le ministère des étrangers. On fut donc obligé de donner atteinte à la Xénélasie, peu de temps après Lycurgue, qu'on fit tour à tour la guerre & la paix avec les mêmes formalitez que toutes les autres nations du monde. Rien de plus ordinaire, en effet, que d'y voir les Députés étrangers reçus avec facilité & même avec politesse, sur-tout depuis l'attentat qu'on y eut commis contre les Ambassadeurs de Perse, en les précipitant dans un puits. Les Lacédémoniens affligés d'abord après de plusieurs maux, les attribuèrent à leur cruauté. Persuadez que le Ciel en

pourfuivoit la vengeance, ils proposèrent dans une grande *Herodot. l. 7.* assemblée, d'expier leur crime par la mort volontaire de quelque citoyen. Spertliès & Bulis, deux Spartiates des plus illustres, s'offrirent aussi-tôt pour victimes, & s'allèrent présenter au Roy de Perse. Ils furent traités magnifiquement sur la route par les Satrapes; arrivez à Suse, Xerxès leur dit que s'ils avoient violé le droit des gens, par le meurtre de ses Ambassadeurs, il n'avoit garde de faire une action pareille à celle qu'il avoit à leur reprocher, ni de leur donner occasion de cesser d'estre coupables, en acceptant leur satisfaction, & il les renvoya avec cette réponse. Les Grecs avoient bonne grace de traiter de barbare, l'étranger qui se vengeoit ainsi de leur inhumanité? D'ailleurs, la rigueur de la Xénélasie ne fut guères exercée par les Lacédémoniens, contre les Députés qu'on leur envoyoit des pays voisins ou éloignez; ils estoient bien reçus, & assez bien traités. Les exemples en sont fréquents dans l'histoire de la République, il seroit ennuyeux de les rapporter.

Nous avons déjà remarqué que la Xénélasie ne regardoit point les troupes étrangères qui venoient au secours de Lacédémone. Le bon sens demande qu'on ait encore plus d'égards pour des alliez, que pour les naturels d'un pays, & il est de l'intérêt d'un Peuple guerrier d'en user ainsi. Celui-ci pourtant a conservé quelquefois avec ses alliez, un air de mystère, de réserve & de défiance, qui ne sentoit que trop l'esprit de Xénélasie. On vouloit, par exemple, que des étrangers avec qui l'on faisoit des campements & des marches, ignorassent jusqu'au nombre des Lacédémoniens qui composoient l'armée confédérée. Ils avoient beau faire des questions ou des plaintes sur un article aussi intéressant pour eux, elles estoient reçues avec mépris & avec fierté, comme il paroît par quelques *Thucyd. lib. 5.* réponses d'Agésilas, d'Ariston & d'Agis. *Plut. Agésil. 1.*

On ne commença proprement à se relâcher sur la Xénélasie, qu'à l'occasion des solemnitez & des fêtes qu'on célébroit certains jours de l'année. Il fut d'abord permis aux étrangers de venir à Sparte en estre les témoins. La manière dont on *Schol. Aristophan. in Pac. Scid.*

y produisoit la jeunesse de l'un & de l'autre sexe, devoit picquer une curiosité déréglée. De-là cette proposition Cynique rapportée dans Athénée. Nous n'avons que des éloges à donner à la coûtume de Sparte, qui montre ses filles nues aux étrangers. Ils accouroient en foule à ees spectacles. On avoit l'honnêteté de les faire mettre à l'ombre, tandis que les Lacédémoniens demeuroient indifféremment dans l'endroit où le hazard les avoit placez. Xénophon parle avec éloge de Lichas, qui se distinguoit par son attention à régaler les étrangers qui venoient pour lors à Lacédémone; & je crois qu'il faut rapporter à ces sortes d'occasions, le festin Copis décrit fort au long par Athénée, où les étrangers mangeoient sans distinction avec les habitants du pays.

La Xénélasie Lacédémonienne se démentit encore souvent en faveur de quelques particuliers, ou même de quelques Peuples entiers, que des raisons uniques rendoient agréables à la nation. Arion, célèbre Musicien de Lesbos, ayant fait naufrage vers les côtes de Laconie, se sauva sur le Cap Ténare; on luy donna retraite, & il consacra dans le temple d'Apollon, situé sur le même Promontoire, une statue de bronze, pour monument de son aventure. Thémistocle, après la bataille de Salamine, ne recevant ni d'Athenes sa patrie, ni du reste des Grecs, les honneurs qu'il se croyoit dûs, se rendit à Lacédémone. On luy donna la couronne d'olivier, avec le plus beau char qui fût dans la ville; & trente des principaux citoyens l'escortèrent à son retour, jusqu'à la frontière; honneurs inouis, que les Lacédémoniens ne désérèrent jamais à aucun autre étranger. Alcibiade & quelques autres, obligez de sortir de leur pays pour des raisons d'Etat, trouvèrent aussi un asyle à Lacédémone. Il y eut entre ce Général Athénien & un citoyen de Sparte, une hospitalité particulière, dont Endéas fils du Lacédémonien, tira dans la suite de grands avantages. L'Athénien Périclès fut aussi uni à Archidamus Roy de Sparte, par les liens de cette hospitalité personnelle, dont les droits estoient si sacrez, qu'Archidamus ravageant les terres des Athéniens, n'osoit toucher à celles de Périclès.

*Athen. lib. 13.
cap. 2.*

*M. Antonin.
Imper. lib. 11.*

Xenoph. Memorabil. lib. 1.

Athen. lib. 4.

*Herodot. l. 1.
Paus. Lacon.
Dion Chrysost.
Orat. 37.*

*Aul. Gell. lib.
16. cap. 19.*

*Solin. cap. 13.
Serv. ad Eclog.*

*Herodot. l. 8.
Plutarch. in
Themistoc.*

*Plutarch. in
Alcibiad.*

Thucyd. lib. 8.

*Plutarch. in
Pericl.*

Agéfilas, autre Roy de Sparte, qui aimoit Xénophon Athénien, l'exhorta plus d'une fois d'envoyer ses enfans pour estre élevez à la Lacédémonienne. Toutes les fois que les Dééliens alloient à Lacédémone, ils y estoient reçus avec distinction, on leur donnoit la préséance sur tout le monde, parce que leurs ancêtres avoient facilité aux Dioscures la délivrance d'Hélène. Les Philiasiens, qui avoient esté fidèles à leur alliance avec la République, dans le temps de ses malheurs, comme dans ses plus beaux jours, s'estant rendus à Lacédémone, entre les honneurs qu'on leur fit, on leur envoya un boeuf pour présent d'hospitalité. Les Juifs enfin, avoient une liberté entière de venir chez les Lacédémoniens, puisque les uns & les autres se glorifioient d'estre freres, & d'avoir Abraham pour tige commune. Tous ces différens étrangers ne trouvèrent à Lacédémone que des douceurs.

Plusieurs autres n'eurent rien moins qu'à se louer de l'accueil des Lacédémoniens. Archiloque de Paros estoit à peine entré dans la ville, qu'on l'en fit sortir à l'heure même, pour avoir autrefois dit dans un endroit de ses Poësies, qu'il vaut mieux fuir, que mourir les armes à la main. Ils chassèrent encore Mæandrius Tyran de Samos, pour avoir distribué des vases d'or & d'argent aux citoyens; Céphisophon, pour s'estre trop vanté de discourir une journée entière, sur quelque sujet qui luy fût proposé; & Mithécus, trop habile cuisinier, pour avoir employé des mets qui flattant le goût, ne convenoient point à la frugalité Lacédémonienne. Cette extrême attention à réprimer les étrangers, n'empêcha pas qu'ils ne commissent quelquefois des excès au milieu même de Lacédémone: témoin ces hommes hardis de Clazoméne, qui remplirent de boue & d'ordure les chaires des Ephores, destinées à rendre la justice & à régler les affaires de l'Etat. Ces magistrats affectèrent de n'en point paroître offensés; ils firent simplement annoncer dans les rues, par un crieur public, cette ordonnance véritablement Laconique: Qu'on sçache qu'il est permis aux Clazoméniens de faire des sottises.

Lacédémone eut des magistrats particuliers, pour avoir.

Plutarch. de Agesil.

Herodot. lib. ult.

Xenoph. Hist. Græc. lib. 7.

Joseph. Antiq. lib. 12. cap. 5.

Plutarch. Instit. Lacen. Herod. lib. 3: Plut. Apophth. Lacen.

Maxim. Tyr. Orat. 7. Alian. Var. Hist. lib. 14. cap. 7.

Idem lib. 2: cap. 14. Plutarch.

Herodot. l. 6.

l'œil sur les étrangers ; ils estoient au choix des deux Rois, & on les nomma Proxenes, du nom de leur employ, qui approchoit de celuy de nos Introduceurs. Les Proxenes estoient donc chargez de recevoir les étrangers, de pourvoir à leur logement, de fournir à leurs besoins & à leurs commoditez, de les produire en public. de les placer aux spectacles & aux jeux, & sans doute de veiller sur leur conduite, pour empêcher le tort qu'elle auroit pû faire à la République. L'usage des Proxenes devoit estre commun parmi les différents Peuples de la Grece, qui s'envoyoient continuellement des Députez les uns aux autres, pour traiter les affaires publiques ; par exemple, Alcibiade Athénien, & Polydamas Thessalien, furent Proxenes des Lacédémoniens, l'un à Athenes, & l'autre en Thessalie ; par la même raison, les Athéniens & les Thessaliens avoient leurs Proxenes Lacédémoniens dans la ville de Sparte.

*Hesych. &
Suid.
Poll. Onomast.*

*Plutarch. in
Alcibiad.
Xenoph. l. 6.*

L'étranger n'eut jamais plus de liberté de venir chez les Lacédémoniens, que lorsqu'ils se furent rendus maîtres d'Athenes. Le relâchement qui s'introduisit alors dans les mœurs, entraîna peu à peu la décadence de leur Xénéclatie, comme des principales maximes de leur gouvernement. Ils commencèrent à rechercher les plaisirs & les commoditez de la vie, & il fallut bien que les étrangers vinsent leur en procurer les moyens, puisque Lacédémone n'avoit ni commerce, ni industrie, ni connoissance de la plûpart des arts & des métiers. On en vint dans la suite des temps, jusqu'à ouvrir aux étrangers, dans la ville de Las, un entrepôt général pour le commerce maritime. La Xénéclatie s'oubloit, & l'hospitalité n'en estoit pas mieux pratiquée. En recevant les étrangers, on conservoit toujourns un mauvais levain contr'eux, on les rançonnoit, on les inquiétoit de toutes les façons. En un mot, les Lacédémoniens ne pensèrent & n'agirent jamais comme les autres Peuples, à l'égard des étrangers, non pas même plusieurs siècles après la ruine entière de leur République.

*Tit. Liv. lib.
38.*

*Syriac. in
Hermogez.*

Il s'en estoit pourtant vû de temps en temps quelques-uns,

qui, malgré les principes dans lesquels ils avoient esté élevez, avoient desapprouvé hautement les rigueurs de l'inhospitalité; tel fut Lichas & quelques autres, dont j'ay déjà eû occasion de parler. Timandridas, après avoir laissé à son fils l'administration de son bien pendant un voyage, trouvant à son retour des acquisitions considérables, s'en plaignoit, dans la crainte qu'elles n'eüssent esté faites aux dépens des Dieux, des amis & des étrangers. Agis Roy de Sparte, blâma un jour un de ses amis qui avoit donné à manger à des étrangers, de leur avoir simplement servi une espèce de pain & de potage noir, qui faisoit la nourriture ordinaire des Lacédémoniens; il luy en fit des reproches, comme d'une faute considérable. Le même Prince fit voir, dans une occasion plus importante, que ses idées sur le compte des étrangers, estoient bien différentes de celles de sa nation. Je finis par ce trait historique.

*Ælian.**Plutarch. in Agid.*

Agis avoit formé le dessein de remettre l'État sur l'ancien pied, d'annuller les dettes & les acquêts, & de rétablir le partage égal des terres, ordonné par Lycurgue; les biens estoient plus que suffisants pour les besoins de chaque particulier. Il proposa d'en distribuer le surplus à des étrangers, qu'on choisiroit pour les incorporer à la nation. Léonidas, l'autre Roy, ne goûtoit point la réforme; il n'avoit point fait difficulté d'épouser une femme étrangère, contre la loy de la Xénélasie, & il allégua cette même loy contre son Collègue, dans une assemblée générale du Peuple. Il demanda donc à Agis, si Lycurgue, à son avis, n'avoit pas esté un Législateur plein de sagesse & d'équité? Agis en convint; mais, reprit l'autre, Lycurgue a-t-il jamais accordé aux débiteurs l'acquit de leurs dettes, & aux étrangers le privilège de citoyen, luy qui crut qu'une ville ne pouvoit se soutenir, si l'entrée n'en estoit fermée aux étrangers? Il n'est pas étonnant, répondit Agis, que Léonidas, élevé luy-même chez les étrangers, & marié dans une famille de Satrape, ignore que Lycurgue annulla les prêts & les dettes, en proscrivant l'usage de l'argent, & que les étrangers qu'il eut en vûe de chasser, furent les hommes dont la vie & les mœurs estoient opposées à ses

Ibid.

maximes, plutôt que ceux à qui on n'avoit à reprocher que d'estre d'un pays différent. Non, continua-t-il, ce n'estoit point aux personnes que Lycurgue déclaroit la guerre, mais aux mœurs & à la conduite. Tout ce qu'il craignoit, c'estoit que le mélange des étrangers avec ses citoyens, n'inspirât à ceux-ci le goût du luxe, de la mollesse & de leur propre intérêt. Ne vit-on point, ajouta-t-il, Terpandre, Thalès & Phérécyde, tout étrangers qu'ils estoient, comblez d'honneurs dans Lacédémone, parce qu'ils célébroient continuellement les maximes de Lycurgue. Agis plaidoit ainsi la cause des étrangers; ses prétentions n'eurent pourtant point d'effet pour le partage des terres, ni par conséquent, pour l'introduction des étrangers dans le pays. Il fut la victime de son zèle, & les Ephores le firent mourir, pour une entreprise qui rendra sa mémoire à jamais vénérable à la postérité.



HISTOIRE
DE LA SECONDE GUERRE SACREE.

Par M. DE VALOIS.

SECONDE PARTIE.

CEPENDANT Onomarchus, frere & Collégué de Philomélus, commence par s'emparer du commandement en chef, & ayant ramassé à la hâte les restes de l'armée Phocéenne, qui avoient échappé à la défaite générale, il les rallie tous en un corps, & les ramene à leur étendart. Ce fut, au reste, par cette victoire considérable remportée sur les Phocéens, que se termina la seconde année de la seconde Guerre sacrée.

9. Février
1734.

Dans les commencements de la troisième année, (je suis toujours le calcul de Diodore de Sicile) Eudemus étant le souverain Magistrat à Athenes, & M. Fabius & M. Pompilius étant Consuls à Rome, les Bœotiens, qui, vers la fin de l'année précédente, venoient de remporter sur les Phocéens la victoire signalée dont il est question, se persuadèrent avec assez de vraisemblance, que la justice divine & la justice humaine ayant comme concouru l'une avec l'autre pour punir Philomélus, l'auteur & le chef de l'entreprise sacrilége, son exemple ne manqueroit pas d'intimider les autres, & les détourneroit de commettre un pareil crime. Selon ces vûes, ils crurent donc qu'il leur estoit inutile de tenir davantage une armée en campagne, & ils s'en retournèrent dans leur pays avec toutes leurs troupes.

Les Phocéens de leur côté, délivrez, au moins pour un temps, des horreurs d'une guerre qui venoit de leur coûter si cher, reprirent aussi le chemin de Delphes. Ils ne furent pas plutôt arrivez dans cette ville, qu'ils commencèrent par y assembler leurs alliez, afin de délibérer conjointement avec

eux, sur les moyens de continuer la guerre. Les avis de l'assemblée se trouvèrent fort partagés. Ceux qui avoient de l'amour pour la justice, inclinoient absolument à la paix, & jugeoient qu'il falloit même l'acheter à quelque prix que ce fût. Les autres, doués à la vérité d'une sorte de bravoure, mais gens sans religion, & qui guidez par leur seule avarice, estoient par-là même disposez à mettre en usage, pour s'enrichir, les moyens les plus illégitimes : ces derniers soutenoient avec chaleur, qu'il falloit continuer la guerre, & ils ne manquèrent pas d'appuyer leur sentiment de tous les raisonnemens les plus capables de faire illusion. Ils se turent ensuite ; & pour donner le temps aux autres de passer à leur avis, ils affectèrent de jeter les yeux de tous côtés, comme pour voir s'il ne se trouveroit point quelqu'homme de marque qui se joignît à eux, & qui, par son suffrage, entraînat ceux de la meilleure partie de l'assemblée. Alors Onomarchus, qui avoit plus d'intérêt que personne à la prolongation de la guerre, se leva, & fit un discours étendu & artificieux, dans lequel il s'efforça de prouver par des raisons plausibles en apparence, qu'il estoit de l'intérêt & de l'honneur même des Phocéens & de leurs Alliez, de persévérer constamment dans le projet que Philomélus avoit formé, & de tâcher de le conduire à une heureuse fin. Sa harangue, qui estoit spécieuse, frappa la plus grande partie de l'assemblée. Le mauvais avis prévalut sur le bon, & il passa à la pluralité des voix. C'est un malheur qui n'arrive que trop souvent, parce que le plus grand nombre est, pour l'ordinaire, composé des personnes les moins sensées & les moins éclairées.

En conséquence donc de la délibération des Phocéens & de leurs Alliez, Onomarchus fut créé Généralissime de l'armée. A peine se vit-il revêtu de cette dignité, qu'il commença par faire de grandes recrues de soldats étrangers, qu'il substitua dans différentes compagnies, en la place de ceux qui avoient péri dans le dernier combat. Par ce moyen, il rendit non seulement toutes ses compagnies complètes, mais même il augmenta considérablement son armée, par le grand nombre

de gens sans aveu qui venoient s'offrir à luy de toutes parts.

Mais pendant qu'Onomarchus paroïssoit uniquement occupé du soin de mettre promptement sur pied une grosse armée, il ne travailloit pas avec moins d'ardeur à ramasser toutes les choses nécessaires à la continuation de la guerre; & il faisoit aussi, à cet égard, des préparatifs prodigieux. Dans ce même temps-là, un songe qu'il eut, ou que plutôt il feignit avoir eu, servit à encourager beaucoup les Phocéens, & Onomarchus luy-même n'en tira pas un mediocre avantage, à cause de l'idée flatteuse d'un grand accroissement & d'une grande gloire, que ce songe sembloit luy présager. Une nuit, en dormant, il s'imagina qu'il devoit de ses propres mains une statue colossale de bronze, que les Amphictyons avoient dédiée dans le temple d'Apollon Delphien, & qu'il donnoit à cette statue, une bien plus grande hauteur qu'elle n'avoit eüe auparavant; d'où il concluoit que par une pareille vision, les Dieux avoient voulu luy présager la gloire qu'ils luy destinoient durant le cours de son Généralat. Cependant ce pronostic estoit bien différent de ce que pensoit Onomarchus; il ne signifioit autre chose, sinon que l'amende à laquelle les Phocéens avoient esté condamnez, en punition de leur entreprise sacrilège & du pillage du temple, seroit un jour portée à une somme infiniment plus considérable, par les mains mêmes d'Onomarchus, c'est-à-dire, par la persévérance opiniâtre de ce Général à continuer une guerre aussi odieuse & aussi criante; ce qui arriva précisément à la fin de cette guerre. C'est la réflexion que fait, à la vérité, un peu après coup Diodore de Sicile, car sous l'empire d'Auguste, temps auquel florissoit ce sçavant Historien, il luy estoit bien aisé de donner au songe d'Onomarchus une interprétation juste, & qui quadrât parfaitement avec la vérité de l'histoire, puisque c'estoit un événement arrivé sous le regne de Philippe pere d'Alexandre le Grand, & par conséquent près de trois siècles avant la naissance d'Auguste.

Au reste, dès que le commandement en chef de l'armée Phocéenne eut esté confié à Onomarchus, un de ses premiers

soins fut de faire fabriquer une grande quantité d'armes offensives & défensives, tant en fer qu'en cuivre; à l'égard de l'or & de l'argent, il sçut l'employer à des usages plus utiles & plus convenables à ses desseins. Il en fit monnoyer pour des sommes très-considérables, & il en envoya une bonne partie aux villes alliées des Phocéens, avec cette précaution de s'attacher toujours les magistrats & les citoyens de distinction de ces mêmes villes, par des largesses proportionnées au rang qu'ils y occupoient. Au moyen de cette pluye d'or, il trouva aussi le secret de corrompre plusieurs de ses ennemis, en détachant les uns, & les attirant dans son parti, & en obtenant des autres qu'ils demeurassent au moins neutres. Et il vint à bout de toutes ces choses avec d'autant plus de facilité, qu'il avoit à traiter avec des hommes possédez d'une ardente soif de l'or, & par conséquent prêts à tout faire à la vûe de ce métal funeste, qui, dès les temps les plus reculez, a été la source de presque tous les crimes qui ont inondé & souillé l'Univers. En effet, à force de présents, il eut l'art de détacher les Thésaliens les plus illustres d'entre les ennemis des Phocéens, & de leur persuader de ne plus porter les armes contr'eux; point sur lequel ils ne luy tinrent pas néanmoins trop scrupuleusement parole.

Pendant qu'Onomarchus cherchoit ainsi au dehors à se faire des amis à prix d'argent, il s'établissoit dans son propre pays un despotisme si outré, ou, pour parler plus juste, une tyrannie si insupportable & si criante, que dès que quelques-uns d'entre ses compatriotes prenoient la liberté de ne pas penser comme luy en ennemis de leur patrie, en fanatiques, en impies, ils estoient aussitôt jettez dans les fers, mis à mort, & leurs biens confisquez & vendus à l'encan. C'est par de semblables actions qu'il se montroit le digne successeur de Philomélus son frere aîné, c'est-à-dire, non moins scélérat, non moins athée, & , pour tout dire en un seul mot, non moins tyran que luy à tous égards.

Le premier acte d'hostilité d'Onomarchus, fut une irruption dans la Locride, surnommée *Epionemidienne*. Dans cette

expédition, il attaqua vivement une ville située sur les frontières de ce pays, & qui portoit le nom de *Thronium*; & après l'avoir prise d'assaut, il la rasa, & en fit tous les habitants esclaves, ce qui intimida si fort les peuples d'*Amphissa*, ville d'Achaïe appartenant aux Locriens surnommez *Ozoles*, qu'ils crurent n'avoir point d'autre parti à prendre que de se soumettre à luy. C'est à peu-près ainsi que Diodore de Sicile s'explique sur ce sujet, & les termes dans lesquels s'exprime cet Auteur, ne me paroissent signifier autre chose, sinon que les habitants d'*Amphissa*, effrayez du traitement rigoureux que ceux de la ville de *Thronium* venoient d'essuyer, se rendirent à Onomarchus par composition, & que pour se racheter du pillage, ils luy payèrent la somme à laquelle il luy avoit plû les taxer.

Quoy qu'il en soit, Onomarchus ayant pris ensuite la route de la Doride, il se rendit maître de quelques-unes des villes de cette province, les mit à contribution, & désola tout le plat-pays. De-là passant dans la Bœotie, il s'y empara de la célèbre ville d'Orchomene; & comme il se préparoit à aller faire le siège de *Cheronée*, l'armée des Thébains vint à sa rencontre, & luy livra bataille. Dans cette action, Onomarchus eut l'avantage; & après cette petite victoire remportée sur les Thébains, il retourna sur ses pas, & reprit le chemin de sa patrie.

A quelque temps de-là, Lycophron tyran de Phères, ayant imploré le secours des Phocéens, Onomarchus luy envoya Phayllus son frere avec sept mille hommes; mais Philippe Roy de Macedoine, vint promptement à leur rencontre, les battit, & les chassa hors de la Thessalie. Onomarchus, qui méditoit déjà la conquête de la Thessalie, n'eut pas plutôt appris la défaite de son frere, qu'il partit avec toute son armée, pour aller luy-même au secours de Lycophron. Philippe, à la tête de son armée & de celle des Thessaliens jointes ensemble, estant venu au-devant d'Onomarchus, celui-ci dont les troupes estoient plus nombreuses, les défit en deux différents combats, dans lesquels une grande quantité de Macédoniens

pérent, & où Philippe luy-même courut un fort grand danger, puisque ses soldats effrayez, l'abandonnoient pour prendre la fuite, & qu'il eut toutes les peines du monde à les rallier & à les ramener à leur devoir; & fort peu de temps après, ce Prince repassa en Macedoine.

Onomarchus, de son côté, poursuivant sa victoire, entre dans la Bœotie, présente la bataille aux Bœotiens, les défait, & ensuite se rend maître de la ville de *Cheronée*.

Dans ce même temps-là, Philippe Roy de Macedoine estant retourné en Thessalie avec une armée considérable, y pressoit vivement le tyran Lycophon. Ce dernier, bien inférieur en forces à Philippe, a pour la seconde fois recours à l'aide des Phocéens, avec promesse de joindre dans la fuite ses troupes aux leurs, pour faire réussir le projet qu'ils avoient formé sur la Thessalie.

Une semblable promesse flattoit trop les vûes ambitieuses d'Onomarchus, pour qu'il hésitât un moment à secourir le Tyran. Il se regardoit déjà comme le souverain de toute la Thessalie, & effectivement il avoit alors une armée si puissante pour ces temps-là, qu'il pouvoit presque compter de réussir dans tout ce qu'il entreprendroit de plus hasardeux. Il part donc en diligence, pour aller au secours de Lycophon son ami & son allié; & à la vérité, les intérêts particuliers d'Onomarchus estoient si intimement liez avec ceux du tyran de Phères, qu'il ne pouvoit plus se départir de son alliance, sans renoncer à la conquête de la Thessalie, à laquelle il aspireroit, & qu'il envisageoit déjà comme une chose faite. L'armée d'Onomarchus estoit composée de vingt mille hommes de pied & de cinq cens chevaux. Philippe averti de la marche du Général Phocéen, ne manqua pas d'abord de faire comprendre aux Thessaliens qu'il estoit de leur propre intérêt d'unir leurs forces aux siennes, & il n'eut pas beaucoup de peine à leur persuader la nécessité de cette jonction, ils la sentoient comme luy cette nécessité; ils joignirent donc leur armée à la sienne, & le créèrent leur Général. Par cette jonction, Philippe se trouva à la tête d'une armée composée de plus

de vingt mille hommes d'Infanterie & de trois mille chevaux, par conséquent supérieure à celle d'Onomarchus. Dans cet état, Philippe, sans perdre de temps, marche droit à Onomarchus, & luy présente la bataille, qui fut des plus sanglantes. L'Infanterie y combattit de part & d'autre avec toute l'opiniâtreté & toute la bravoure que l'on peut attendre de deux armées acharnées l'une contre l'autre, & déterminées à vaincre ou à mourir; ainsi, malgré la chaleur du combat & le grand nombre de morts de part & d'autre, il n'y avoit encore qu'un avantage assez léger du côté de Philippe, lorsque la Cavalerie Thessalienne estant tout à coup survenue au secours de l'Infanterie Macedonienne, fondit sur les Phocéens, & ne tarda guères à leur faire sentir toute sa supériorité, & du côté de la force, & du côté de la bravoure. Ce fut, en effet, à l'arrivée de cette Cavalerie, que redoubla l'ardeur des combattants, & que la victoire, qui jusques-là avoit esté comme indécise, se détermina entièrement en faveur de Philippe. Malgré toute leur valeur, les Phocéens commencèrent à plier, & l'armée Macedonienne en fit un si grand carnage, qu'il en resta sur la place plus de six mille, tant de Phocéens naturels, que de leurs troupes auxiliaires. Une défaite si considérable découragea de telle sorte Onomarchus, qu'il prit la fuite vers la mer avec les troupes qui l'environnoient. Ce fut ainsi que Philippe, aidé des Thessaliens, demeura maître du champ de bataille, & remporta une victoire complete sur les Phocéens. Le hazard voulut que Charès Commandant de la flotte Athénienne, passât alors le long des côtes avec plusieurs galères. A la vûe de cette flotte, Onomarchus & les siens conçurent l'espérance de pouvoir se sauver; & s'estant dépouillez de leurs armes, ils se jettèrent à la nage, pour tâcher de gagner les galères, mais ils ne pûrent les atteindre, & ils furent submergez par les flots. Onomarchus luy-même fut de ce nombre.

Au reste, Philippe voulant signaler sa victoire par un exemple de sévérité qui intimidât les Phocéens, & qui leur fit sentir à quel point ils estoient devenus l'objet de l'exécration

publique, donna ordre à quelques-uns de ses soldats de repêcher Onomarchus, & il fit pendre le corps de ce Général sacrilège; les autres, qui, comme luy, s'estoient noyez en faisant leurs efforts pour se sauver, furent abandonnez à la mercy des flots, pour servir de jouet aux vents & aux vagues. Pour ce qui est des six mille ennemis qui estoient restez sur le champ de bataille, le Roy de Macedoine les fit jetter dans la mer, comme gens indignes de la sépulture, puisqu'ils estoient morts les armes à la main dans une expédition sacrilège.

Diodore de Sicile ajoûte que Philippe fit aussi en cette occasion, plus de trois mille prisonniers de guerre, mais il ne nous instruit point du traitement qu'ils reçurent de la part de ce Prince; cependant je suis persuadé qu'ils furent tous faits esclaves. Philippe, en une telle conjoncture, ne pouvoit se dispenser d'exécuter une loy commune à tous les Peuples de la Grece, qui ordonnoit expressément que les sacrilèges fussent réduits à l'esclavage.

Diodore de Sicile ne nous apprend point non plus quel parti prit, après sa défaite, le gros de l'armée Phocéenne; c'estoit néanmoins une circonstance qu'à mon avis il n'auroit pas dû omettre: cette armée, qui, avant l'action, estoit composée de vingt mille hommes de pied & de cinq cens chevaux, se trouvoit, par sa défaite, réduite à environ onze mille hommes aguerris, & en qui le desespoir d'avoir esté vaincus, redoubloit encore le courage; or une armée de onze mille hommes tels que je viens de les dépeindre, estoit encore en état de faire une retraite honorable, & il est hors de doute que c'est aussi ce qu'elle fit, en reprenant, dans le meilleur ordre qu'elle pût, le chemin de la Phocide; c'est néanmoins l'induction naturelle qui doit se tirer du silence même de Diodore de Sicile.

Tels furent les principaux événements qui se passèrent durant le cours de la troisième année de la seconde Guerre sacrée, ou, ce qui revient au même, pendant la quatrième année de la cent sixième Olympiade.



HISTOIRE
DE LA SECONDE GUERRE SACREE.

Par M. DE VALOIS.

TROISIEME PARTIE.

COMME il y a des familles où l'honneur, la probité, la vertu, sont, en quelque sorte, héréditaires, il y en a d'autres, au contraire, dont le caractère spécifique est une pente perpétuelle au mal, jointe au funeste talent de commettre sans remords les plus grands crimes. La famille de Philomélus estoit du nombre de ces dernières; l'on a déjà vû à quels excès & luy & son frere Onomarchus s'estoient portez. Phayllus, le dernier frere, va présentement se mettre sur les rangs, & après luy, Phalæcus son neveu paroitra enfin sur la scene; & ces deux derniers Généraux des Phocéens s'efforceront, ce semble, comme à l'envi, de montrer que s'ils estoient moins grands Capitaines que ne l'avoient esté les deux premiers, au moins ne leur cedoient-ils pas en fait d'impiété, & que, de ce côté-là, le sang de Philomélus estoit incapable de jamais dégénérer.

27. Aoust
1734.

Onomarchus ayant fini ses jours de la manière que je viens de le rapporter d'après Diodore de Sicile, Phayllus, le troisième & le dernier de ses freres, prit le commandement de l'armée Phocéenne. Celuy-ci, dans la vûe de réparer au plus vite la perte considérable que les Phocéens avoient faite dans le dernier combat, où Onomarchus avoit péri, commença par lever de toutes parts de grosses troupes de soldats étrangers, qui embrassoient son parti avec joye, à cause qu'il leur donnoit une solde plus forte du double que celle qui se payoit alors aux autres soldats. Il se fit en même temps fournir par les Peuples alliez des Phocéens, les secours d'hommes qu'ils devoient envoyer pour leur contingent; & par ce moyen, il

remit en peu de temps sur pied une armée presqu'aussi nombreuse que l'estoit celle d'Onomarchus, avant sa défaite. Pour armer toutes ces troupes, il fit fabriquer une très-grande quantité d'armes offensives & défensives, & il n'oublia pas de faire monnoyer de fort grosses sommes en or & en argent. C'est par ces grands préparatifs du nouveau Général des Phocéens, que se termina la quatrième année de la cent sixième Olympiade.

L'année suivante, c'est-à-dire, la première de la cent septième Olympiade, année dans laquelle Smicrinus de Tarente remporta le prix de la course du Stade, Aristodème étant Archonte à Athenes, & Caius Sulpicius & Marcus Valérius étant Consuls à Rome, Phayllus travailla avec la même ardeur à relever le courage des Phocéens, en leur acquérant tous les jours de nouvelles forces à quelque prix que ce fût; car comme il avoit des trésors immenses en sa possession, & que par conséquent il ne couroit pas grand risque à répandre l'argent avec profusion, non seulement il eut l'art d'attirer à luy un très-grand nombre de particuliers, mais il parvint même à déterminer la plupart des villes de la Grece les plus considérables, à se déclarer enfin ouvertement en faveur des Phocéens, & à leur fournir les secours d'hommes dont ils avoient besoin. Ce fut en effet alors que les Lacédémoniens luy envoyèrent mille soldats, & les Achéens deux mille. Le contingent des Athéniens fut le plus fort, car ils envoyèrent cinq mille hommes de pied & quatre cens chevaux, sous la conduite de Nausiclès, un de leurs plus expérimentez Capitaines. Dans ce même temps-là, Lycophron & Pitholaüs, Tyrans des Phéréens, se trouvant, par la mort d'Onomarchus, déchus de toute espérance de secours, & par conséquent hors d'état de résister davantage à la puissance de Philippe Roy de Macedoine, furent forcez d'abandonner la ville de Phères, siège de leur domination, & de la remettre entre les mains de ce Prince; & après avoir ramassé à la hâte deux mille hommes, ils allèrent joindre Phayllus, dans le dessein de secourir les Phocéens leurs anciens amis & alliez.

Au reste, les villes illustres de la Grece que Phayllus avoit mises dans ses intérêts à force de présents, ne furent pas les seules à embrasier la querelle des Phocéens. La plus grande partie des villes médiocres ne s'y portèrent pas avec moins de chaleur, & leur fournirent aussi une très-grande quantité de soldats, attirés par la grosse solde qu'on leur promettoit, ce qui leur fermoit les yeux sur l'injustice de la cause dont ils alloient prendre la défense.

Après avoir donc réuni tous ces secours, & formé une armée nombreuse, Phayllus jugeant bien qu'il estoit temps de faire essai de ses forces, & que ce seroit une chose honteuse à luy de rester davantage dans l'inaction, entre dans la Bœotie, s'avance jusqu'à Orchoméne, rencontre près de cette ville les Bœotiens, leur présente la bataille, y est défait, & y perd plusieurs des siens. Un pareil début estoit très-propre à décourager le soldat, aussi Phayllus se disposâ-t-il à avoir dans peu sa revanche, si l'occasion s'en présentoit; il crut la trouver cette occasion, mais il ne fut pas plus heureux que la première fois; car ayant rencontré les Bœotiens auprès de la rivière appelée *Cephise*, il alla droit à eux, leur livra un second combat, dans lequel les Bœotiens eurent encore tout l'avantage, puisqu'ils taillèrent en pièces plus de quatre cens de ses soldats, & firent environ cinq cens prisonniers. A quelques jours de-là, Phayllus ayant tenté un troisième combat auprès de la ville de Coronée, les Bœotiens furent encore victorieux, ayant tué cinquante Phocéens, & en ayant fait cent trente prisonniers.

Cependant Phayllus entre à main armée dans le pays des Locriens, que l'on surnommoit Epicnemidiens, attaque la plupart de leurs villes, & s'en empare à force ouverte. Une seule ville l'arrêta tout court, ce fut celle d'*Aryca*; le Général Phocéen n'ayant pû venir à bout de la prendre de bonne guerre, trouva moyen de traiter secrettement avec quelques traîtres, qui la luy livrèrent de nuit; mais il ne jouit pas long temps du fruit de la trahison, & une révolte l'obligea bientôt d'abandonner la ville, avec perte de plus de deux cens des siens.

De-là estant allé camper près d'une autre ville appellée *A' Cay*, *Abes*, il y fut attaqué pendant la nuit par les Bœotiens, qui taillèrent en pièces un grand nombre de Phocéens.

Ce nouveau succès enfla le courage des Bœotiens, ils entrèrent avec précipitation dans la Phocide; & après avoir fait un dégât effroyable dans le plat-pays, ils revinrent chez eux chargés d'un butin prodigieux. A leur retour, ils vont droit à *Aryca*, dans le dessein de la secourir, & d'obliger Phayllus à lever le siège de devant cette ville; car ce Général profitant de l'absence des Bœotiens, avoit formé le siège d'*Aryca*, dont il vouloit se rendre maître, pour se venger du mauvais tour que luy avoient joué ses habitants, en le chassant honteusement de leur ville; mais à peine les Bœotiens estoient-ils arrivez devant *Aryca*, que Phayllus fondant tout à coup sur eux, les met en fuite, puis prend la ville d'assaut, la pille & la rase.

Ce fut-là la dernière action guerrière de Phayllus, action dans laquelle jouant, pour ainsi dire, de son reste, il entrevit un bonheur qui jusqu'alors n'avoit jamais accompagné ses armes. En effet, peu de jours après il fut attaqué d'une phthisie qui le mit absolument hors de combat; cependant comme il estoit jeune encore, & d'une complexion assez robuste, il eut la force de lutter très-long temps contre le mal; mais la phthisie, jointe à une fièvre interne des plus ardentes, ayant enfin pris entièrement le dessus, il fallut y succomber, & il mourut d'une manière très-convenable à son impiété, au milieu des douleurs les plus vives & les plus cuisantes, après avoir laissé le commandement de l'armée à son neveu Phalæcus, fils d'*Onomarchus* son frere. C'estoit un jeune homme qui estoit à peine entré dans l'âge de puberté; aussi Phayllus, pour guider sa jeunesse & son inexpérience, luy associa-t-il dans le Généralat, un de ses intimes amis nommé *Muséas*, homme très-versé dans le métier des armes, prudent, attentif, vigilant, & , par toutes ces qualitez, plus propre qu'aucun autre à former un grand Capitaine.

A quelque temps de-là, les Bœotiens voulant essayer si le

jeune Général des Phocéens avoit déjà bien profité des leçons de son sage Gouverneur, vinrent, à la faveur de la nuit, l'attaquer dans son camp si à l'improviste & avec tant de chaleur, qu'ils tuèrent plus de deux cens de ses soldats, & Mnaséas luy-même, ce qui estoit enlever au jeune Général toute sa force & tout son conseil. Ce premier avantage remporté sur Phalæcus, fut bientôt suivi d'un autre; les Bœotiens ayant trouvé l'occasion d'engager un combat entre leur Cavalerie & celle des Phocéens, auprès de la ville de Cheronée, Phalæcus y eut encore du dessous, & y perdit un nombre considérable des siens.

Pendant que ces choses se passoient, il s'éleva aussi dans le Péloponnese, une guerre considérable entre les Lacédémoniens & les Mégalopolitains, dans laquelle ces deux Peuples ayant remporté tour à tour plusieurs avantages l'un sur l'autre, en vinrent enfin à une trêve, au moyen de laquelle les armées ennemies se séparèrent, & reprirent chacune le chemin de leur pays. Les Thébains, qui, au nombre de quatre mille hommes d'Infanterie & de cinq cens chevaux, estoient allez au secours des Mégalopolitains, prirent, comme les autres, le parti de se retirer, & de s'en retourner en Bœotie. A leur arrivée, ils trouvèrent que Phalæcus ayant mis à profit leur absence, s'y estoit emparé de la ville de Cheronée; ils allèrent droit à cette ville, & l'en chassèrent. Après cette expédition, ils entrèrent dans la Phocide avec une grosse armée; & ayant fait le dégât dans la plus grande partie de ce pays, ils pillèrent toutes les maisons de campagne, & les rasèrent; & après s'y estre aussi emparez de plusieurs villes, ils les pillèrent, y firent un très-grand butin, & s'en retournèrent enfin dans leur pays chargez des dépouilles de leurs ennemis. C'est ainsi que se termina la première année de la cent septième Olympiade.

L'année suivante, la seconde de cette même Olympiade, Thessalus estant le premier Magistrat à Athenes, & Marcus Fabius & Titus Quintius estant Consuls à Rome, les Thébains, qui commençoient à estre bien fatiguez de la guerre contre les Phocéens, & qui, par-dessus cela, se trouvoient fort épuisez d'argent, par les dépenses excessives qu'ils avoient

esté obligez de faire, envoyèrent des Députez à Artaxerxès-Ochus Roy des Perses, pour luy exposer la triste situation où se trouvoit leur République, & pour le supplier de les secourir d'une petite portion de ses trésors. Le Prince condescendit de la meilleure grace du monde, à la demande des Députez, & il leur fit sur le champ délivrer trois cens talents d'argent, dont il faisoit présent à la République Thébaine. Cette libéralité vraiment Royale, n'opéra pas néantmoins alors tout l'effët qu'il estoit naturel qu'on en attendit; car, si nous en croyons Diodore de Sicile, pendant tout le cours de cette année-là, il ne se passa entre les Bœotiens & les Phocéens, aucune action digne de remarque, à l'exception de quelques légères escarmouches qui se livrèrent, & de quelques incursions & pillages que firent tour à tour ces Peuples sur les États les uns des autres; & ce furent-là les seules hostilités auxquelles se réduisit toute cette campagne entre ces deux Peuples.

La troisième année de la cent septième Olympiade, année dans laquelle tombent l'Archontat d'Apollodore à Athenes, & à Rome le Consulat de Marcus Fabius & de Caius Sulpicius, est encore une année stérile, qui ne fournit pas la moindre particularité par rapport à la seconde Guerre sacrée. En effet, Diodore de Sicile ne fait aucune mention de ce qui se passa pendant la campagne, entre l'armée Amphictyonique & celle des Phocéens; de sorte que nous sommes aujourd'huy bien fondez à présûmer de deux choses l'une, ou que l'année entière s'écoula dans l'inaction, ou que s'il se fit de part ou d'autre quelqu'expédition militaire, la chose aura paru à l'Historien Grec si peu importante, qu'il n'a pas daigné la transmettre à la postérité.

Il en est de même de la quatrième année de cette même Olympiade, & de la première de la cent huitième, c'est-à-dire, de la septième & de la huitième année de la seconde Guerre sacrée, puisque Diodore de Sicile ne dit pas non plus un seul mot de ce qui se passa pendant le cours de ces deux années-là, soit de la part de l'armée confédérée, soit de la part des Phocéens; silence que cet Historien se seroit bien donné

de garde d'observer si obstinément, pour peu que les événements eussent esté de nature à mériter une place dans l'Histoire.

Il n'est pas surprenant, après tout, que l'Histoire garde un si profond silence par rapport aux affaires des Bœotiens & des Phocéens, durant le cours de la sixième, de la septième & de la huitième année de la seconde Guerre sacrée; une partie des troupes Thébaines estoit alors occupée ailleurs. En effet, le même Diodore de Sicile nous apprend que lorsqu'Artaxerxès-Ochus Roy de Perse, faisoit de grands préparatifs pour reconquérir le royaume d'Égypte, il envoya demander aux principales villes de la Grece des secours de troupes; & l'Historien ajoûte aussi-tôt, que les Thébains furent des premiers à en envoyer à ce Prince, sous la conduite de Lacratès, un de leurs plus renommez Capitaines. Or, pendant qu'une partie de leurs soldats combattoit en Égypte dans l'armée d'Artaxerxès, les autres qui estoient restez dans la Bœotie, n'estoient pas en état de faire d'aussi grands exploits d'armes contre les Phocéens, que si toutes leurs troupes avoient esté réunies: d'ailleurs, il est très-vraysemblable que quand même il se seroit passé dans ce long intervalle de temps, quelque action remarquable entre les Bœotiens & les Phocéens, Diodore de Sicile auroit fort bien pû la supprimer, pour donner place à des événements d'une tout autre importance, & infiniment plus intéressans pour ses lecteurs, tels que sont ceux que je viens d'indiquer, sçavoir, la conquête du royaume d'Égypte par Artaxerxès-Ochus, la fuite de *Nectanbo*, second de ce nom, en Ethiopie, & en la personne de ce Prince dépouillé de ses États, la fin des Rois d'Égypte, dont Manéthon avoit décrit les Dynasties.

Au commencement de la seconde année de la cent huitième Olympiade, la ville d'Athenes ayant Thémistocle pour premier Magistrat, & Rome ayant pour Consuls Caius Cornélius & Marcus Pompilius, les Bœotiens entrèrent à main armée dans la Phocide; & après avoir fait un dégât épouvantable dans tous les lieux par où ils avoient passé, ils rencontrèrent.

les Phocéens auprès de la ville d'*Hyampolis*; & en estant venus aux mains avec eux, les défirent, & leur tuèrent environ soixante-dix hommes; mais à fort peu de temps de-là, ayant encore attaqué les Phocéens auprès de la ville de *Coronée*, ils eurent du dessous à leur tour, & laissèrent sur le champ de bataille un assez grand nombre des leurs.

Cette défaite picqua d'autant plus vivement les Bœotiens, que depuis un assez long temps ils estoient, selon eux, en possession d'estre presque toujours les vainqueurs. Ils résolurent donc de se venger bientôt de l'affront qu'ils venoient de recevoir, & l'exécution suivit de près le projet. Les Phocéens estoient maîtres d'un canton de la Bœotie, où ils avoient même quelques villes assez considérables; ce fut dans cette portion du domaine Phocéén que les Bœotiens entrèrent hostilement, dans le temps que l'on s'y attendoit le moins; ils désolèrent les campagnes où ces villes estoient situées, ils en brûlèrent les bleds; & comme, après cette expédition, ils s'en retournoient chez eux, ils trouvèrent les Phocéens à leur passage, en vinrent aux mains avec eux, & furent encore défaits.

Dans ce même temps-là, Phalæcus Généralissime des Phocéens, fut accusé d'avoir volé & pillé les trésors sacrez du temple de Delphes. Pour raison de ce crime, on intente une action contre luy; il est dépouillé de sa dignité, & on luy nomme de son vivant trois successeurs, sçavoir, Dinocratès, Callias & Sophanes, que l'on charge d'une commission particulière pour informer contre tous ceux qui pourroient avoir quelque part à cette déprédation.

Un certain Philon fut le premier que l'on attaqua, à cause qu'il avoit eu le maniement de la plus grande partie des trésors du temple, & qu'il avoit eu bonne part luy-même au brigandage. Celuy-ci donc n'ayant pû rendre un compte exact de toutes les richesses qui avoient passé par ses mains, fut déclaré atteint & convaincu du crime dont il avoit esté accusé, & condamné à mort par les trois Commissaires, mais après qu'il auroit esté préalablement appliqué à la question, afin de découvrir les complices. L'arrêt s'exécuta; les juges tirèrent
de la

de la bouche du coupable, les noms de ses complices, puis ils le livrèrent aux bourreaux : ainsi périt Philon, au milieu des plus rudes tourmens, selon que le méritoit son impiété. On fit ensuite le procès à tous ses complices aussi-bien qu'à plusieurs autres que l'on découvrit encore avoir eu part au pillage du temple ; on leur fit restituer par force, tout ce qui leur restoit de bien si mal acquis ; après quoy, pour réparation de leur crime, ils furent condamnés à perdre la vie.

Après avoir donné ce petit détail de la punition des pilleurs subalternes du temple, qui furent mis à mort du temps de Phalæcus, Diodore de Sicile remonte aux trois premiers Généraux qui avoient successivement commandé l'armée Phocéenne avant ce dernier Général, il commence par Philomélus, l'auteur & le chef d'une entreprise si criminelle, & il paroît insinuer qu'en comparaison des Généraux qui luy succédèrent, Philomélus doit passer pour le moins criminel, puisque s'il s'estoit emparé d'une partie de l'or & de l'argent monnoyé conservé dans le trésor du temple, il ne l'avoit fait que lorsqu'il y avoit esté forcé par la nécessité, dans un temps où, épuisé par les dépenses excessives d'une guerre ruineuse, & deslitué de toute autre ressource, il ne sçavoit plus, pour ainsi dire, où donner de la tête ; mais au moins, dans cette extrémité même, s'estoit-il toujours constamment abstenu de toucher aux offrandes sacrées du temple, que, tout impie qu'il estoit, il n'avoit osé violer.

Pour ce qui est d'Onomarchus, frere & successeur de Philomélus, il montra d'abord de quoy il estoit capable ; car dès qu'il se vit à la tête de l'armée Phocéenne, outre toutes les grosses sommes d'or & d'argent qu'à l'exemple de son frere, il tira des trésors du temple, plusieurs d'entre les riches offrandes dédiées en l'honneur d'Apollon, furent aussi enlevées par son ordre, puis fondues & transformées en monnoye, pour subvenir aux frais de la guerre. Enfin, Phayllus, successeur & frere d'Onomarchus, porta l'impiété encore plus loin que ses prédécesseurs. Non content de s'estre emparé, comme eux, de l'or & de l'argent monnoyé destiné à l'entretien du

temple & à la dépense des sacrifices, il osa encore enlever, fondre & convertir en espèces, une grande partie des plus célèbres offrandes que la piété de plusieurs Rois & Princes avoit consacrées dans le temple d'Apollon Pythien. En effet, suivant le témoignage de Diodore de Sicile, ce fut ce troisième Général des Phocéens, qui, pour payer aux soldats étrangers qu'il avoit dans son armée, la grosse solde qu'il leur avoit promise, fit fondre les cent vingt briques d'or, chacune du poids de deux talents, que Crœsus Roy de Lydie avoit dédiées à Apollon, & en fit fabriquer de la monnoye. Il convertit aussi au même usage, trois cens soixante vases d'or, qui pesoient chacun deux mines, & il y joignit encore la statue d'une femme en or, avec un lion d'or : toutes lesquelles offrandes en or enlevées du temple de Delphes par Phayllus, furent estimées valoir au moins trente talents d'or ; lesquels évalués en argent, sur le pied de vingt-huit francs le marc, montoient à plus de quatre mille talents d'argent. Diodore de Sicile ajoûte qu'après que la seconde Guerre sacrée dont il s'agit ici, eut esté terminée, lorsque par l'ordre des Amphictyons, on vint à faire le dénombrement des statues d'argent, des vases & des autres offrandes de ce métal, dédiées à Apollon par Crœsus, & par plusieurs autres Princes & riches particuliers, il se trouva que les Généraux Phocéens en avoient successivement enlevé pour la valeur de plus de six mille talents d'argent ; de manière qu'en ajoûtant à cette dernière somme, le calcul des offrandes d'or enlevées & fondues par Phayllus, le tout ensemble se trouva monter à plus de dix mille talents d'argent, c'est-à-dire, à plus de quinze millions de livres, à ne compter, comme je le fais, chaque talent qu'à raison de cinq cens de nos anciens écus de neuf au marc. Cependant, quelque exorbitante que soit cette somme, Diodore de Sicile convient que, suivant le témoignage de plusieurs célèbres Ecrivains, les divers pillages du temple, faits pendant le cours de la seconde Guerre sacrée, alloient à une somme infiniment plus considérable, puisque ces Auteurs assûroient que les quatre Généraux Phocéens avoient enlevé

à Apollon Delphien, d'aussi grandes richesses que celles qu'Alexandre le Grand trouva depuis dans les trésors de Darius III. du nom, & le dernier des Rois de Perse.

*Darius, sur-
nommé Codomannus.*

Pour en revenir à Phalæcus, lorsqu'il avoit encore le commandement de l'armée Phocéenne, quelqu'un vint le trouver, & luy dire que s'il vouloit faire fouiller le sol du temple de Delphes, il y trouveroit un grand trésor qui y avoit esté anciennement caché; & celuy qui indiquoit ce prétendu trésor, n'avoit d'autre preuve de ce qu'il avançoit, que le seul témoignage d'Homère, le plus célèbre & le plus ancien des Poëtes, qui paroîtroit insinuer quelque chose de semblable dans les deux vers suivans :

Οὐδ' ὅσα λείνος ἕδος ἀφίτρος ἐν τῷ ἑργείῳ
Φοίβῳ Ἀπολλωνος, πυθῶν ἐν πετρῆῳ.

*Quanta nec includit Phœbi, qui spicula torquet,
Saxosâ in Pythone, solum de marmore factum.*

L'avarice insatiable de Phalæcus luy fit d'abord accepter l'augure, & il donna ordre à quelques Capitaines en qui il se confioit, de faire lever par leurs soldats, tout le pavé de marbre du temple, & de creuser & fouiller la terre, afin d'en tirer ce prétendu trésor; mais les soldats avoient à peine commencé à remuer la terre des environs du Trépied sacré, qu'il survint tout à coup un tremblement de terre, dont les violentes secousses jettèrent dans l'esprit des Phocéens une frayeur d'autant mieux fondée, qu'il estoit naturel de croire qu'un semblable prodige leur annonçoit clairement que les Dieux estoient tout prêts à faire éclater leur vengeance sur quiconque seroit assez hardi pour passer outre. Aussi abandonnèrent-ils sur le champ cette folle entreprise, non point tant par la crainte des Dieux, que par l'appréhension des châtimens dont ils se voyoient menacez; & effectivement ce même Philon de qui nous avons parlé un peu plus haut, & qui avoit esté, en quelque sorte, le premier mobile d'une action si pleine d'impiété, en reçut bientôt après la punition, qu'il n'avoit que trop méritée.

Diodore de Sicile remarque en cet endroit de son Histoire, que bien que toute l'impiété du pillage du temple de Delphes roulât, ce semble, sur le compte des seuls Phocéens, les Athéniens & les Lacédémoniens ne laissoient pas de devoir estre regardez comme complices du même crime, puisque non seulement ils prenoient le fait & cause des Phocéens, en leur fournissant des soldats, mais encore parce qu'ils avoient eux-mêmes bonne part à la déprédation, en exigeant des Phocéens des sommes plus fortes de beaucoup qu'elles ne l'auroient dû estre, proportionnement au nombre de soldats qu'ils leur avoient envoyez ; & pour ce qui concerne les Athéniens en particulier, il paroît que c'estoit déjà pour la seconde fois qu'ils faisoient outrage à la majesté d'Apollon Pythien, & qu'ils n'avoient pas esté plus circonspects envers celuy que le Paganisme regardoit comme le premier & le plus puissant des Dieux. En effet, fort peu de temps auparavant que les Phocéens eussent osé attenter sur les trésors du temple de Delphes, Iphicrate qui commandoit alors la flotte Athénienne, estant à l'ancre avec tous ses vaisseaux auprès de l'Isle de Corcyre, il arriva que deux vaisseaux Siciliens vinrent, pour leur malheur, à passer un peu trop près de luy. Le Capitaine Athénien fut violemment tenté de s'en emparer ; & regardant cette aventure comme un de ces coups heureux du hazard, il succomba bientôt à la tentation, & se rendit maître des deux vaisseaux. Cependant comme ces vaisseaux se trouvèrent estre chargez de statues faites d'or & d'yvoire, que Denys, tyran de Syracuse, envoyoit à Olympie & à Delphes, pour y estre dédiées de sa part dans les temples de ces deux Divinitez, Iphicrate crut qu'il estoit de son devoir d'en écrire à ses maîtres. Il dépêcha donc vers le Sénat & le Peuple d'Athenes, pour sçavoir d'eux ce qu'ils vouloient qu'il fit de sa prise, & voici la réponse qu'il en recut. « Ce » n'est point à vous à vous mêler des affaires des Dieux, ils » sont assez grands pour veiller à ce qui les regarde. Pour vous, » vous ne devez avoir en vûe qu'un seul objet, c'est de bien nourrir vos soldats, sans qu'il en coûte rien à la Republique. »

Des hommes qui pensent de la sorte sur les Dieux qu'ils adorent, ne sont pas, à mon avis, fort scrupuleux, & n'ont garde d'exiger que ceux qu'ils ont mis en place, le soient davantage. Iphicrate estoit homme d'esprit, il prit la réponse au pied de la lettre, il dépouilla les statues d'ivoire de tout l'or dont elles estoient revêtues, & il confisqua tout cet or, & les statues elles-mêmes ainsi dépouillées, au profit de sa République, bien persuadé qu'il ne faisoit en cela que seconder ses intentions, & exécuter ses ordres.

La nouvelle d'une action de cette nature, ne tarda guères à parvenir aux oreilles de Denys le Tyran, il en fut très-indigné contre les Athéniens; & pour leur donner sur le champ des marques de son ressentiment, il leur écrivit une lettre, au commencement de laquelle il supprima tout exprès ces mots, *χαίρου & μακάριον*, formule ordinaire de politesse que les Grecs plaçoient au haut de leurs lettres, pour marquer à ceux à qui ils écrivoient, qu'ils leur désiroient une parfaite santé, & une heureuse réussite dans toutes leurs affaires. C'est Diodore de Sicile qui nous a conservé la lettre de ce Prince, & voici à peu-près en quels termes elle estoit conçûe.

Denys, au Sénat & au Peuple d'Athenes.

« Il ne nous conviendrait pas de vous souhaiter au commencement de cette lettre, une bonne santé, & un heureux succès dans vos entreprises, puisque vous abusez si visiblement de l'un & de l'autre de ces bienfaits du Ciel, en commettant des sacrilèges & par mer & par terre. Nous en avons une bonne preuve dans le vol que vous venez de faire des statues que nous envoyions pour estre consacrées dans les temples des Dieux. Vous ne vous estes pas contentez de les prendre, vous les avez fait fondre, vous les avez converties en monnoye, & vous n'avez pas craint d'offenser la majesté de Jupiter Olympien & celle d'Apollon Delphien, les plus grands des Dieux. »

C'est ainsi qu'en agissoient alors les Athéniens à l'égard

d'Apollon, qu'ils regardoient cependant comme un Dieu né dans leur pays, & qu'ils avoient la vanité de compter parmi leurs ancêtres. Les Lacédémoniens, de leur côté, ne gardoient pas plus de mesures, eux qui estoient redevables à l'Oracle de Delphes de l'établissement d'une République, l'objet de l'admiration de l'Univers; & pendant que sur la réussite de toutes leurs affaires importantes, ils alloient encore chaque jour consulter ce Dieu, ils n'avoient point de honte d'entrer en même temps dans une alliance criminelle avec les profanateurs de son temple.

Nous avons déjà remarqué plus haut, que les Phocéens possédoient un canton de la Bœotie, où se trouvoient bâties trois villes célèbres, sçavoir, Orchoméne, Coronée & Corfie. Or comme ces villes estoient très-bien fortifiées pour ces temps-là, les Phocéens y avoient logé un grand nombre de leurs soldats volontaires, qui harceloient continuellement les Bœotiens, tantôt par des incursions faites sur leurs terres, dans le temps qu'ils s'y attendoient le moins, tantôt en leur livrant de petits combats, d'où ils se retiroient presque toujours avec avantage, par la précaution qu'ils prenoient de n'attaquer jamais l'ennemi qu'ils ne luy fussent fort supérieurs en nombre.

Ce fut pour toutes ces raisons que les Bœotiens, accablez d'une guerre dont ils portoient presque seuls tout le poids depuis long temps, & tout-à-fait épuisez d'argent & de soldats, envoyèrent une ambassade à Philippe Roy de Macedoine, pour le prier de venir au plutôt leur donner du secours. Rien ne pouvoit faire plus de plaisir à ce Prince, que de voir la situation humiliante dans laquelle se trouvoient les Bœotiens, cela luy frayoit le chemin à la domination de la Grèce, projet qu'il y avoit long temps qu'il rouloit dans sa tête; d'un autre côté, il n'estoit pas moins charmé de pouvoir réprimer un peu cette fierté & cette hauteur que le gain de la bataille de Leuctres avoit inspiré à ces Peuples. Il leur envoya donc un secours considérable de soldats, bien moins, à la vérité, dans le dessein d'obliger les Grecs ses voisins, que

dans la vûe d'aller insensiblement à son but, en passant pour un Prince religieux qui ne négligeoit aucune occasion de signaler sa piété envers les Dieux, & dont le bras vengeur estoit toujours armé contre ceux qui auroient osé violer la majesté de leurs temples.

Dans ce temps-là même, les Phocéens estoient occupez à faire bâtir une citadelle auprès d'une de leurs villes, située dans le voisinage d'Hyampolis, & à laquelle ils avoient donné le nom d'Ἀβᾶ, en Latin *Abæ*. Cette ville n'estoit pas une des moins célèbres de la Phocide, à cause qu'elle renfermoit dans l'enceinte de ses murailles, un temple consacré à Apollon, dans lequel ce Dieu rendoit même anciennement ses oracles, avant qu'il eût fixé son séjour à Delphes. Pendant donc que les Phocéens travailloient à la construction de cette forteresse, les Bœotiens, accompagnés des troupes Macédoniennes qu'ils venoient de recevoir de Philippe, fondirent sur eux avec tant de furie, que ceux-ci ayant d'abord pris l'épouvante, se sauvèrent à toutes jambes, partie dans les villes les plus prochaines, & les autres, au nombre de cinq cens, se réfugièrent dans le temple d'Apollon *Abéen*, où ils périrent tous par une aventure que Diodore de Sicile croit tenir du prodige, mais qui me paroît estre une chose fort naturelle. En effet, continue cet Historien, entre tous les autres signes par lesquels la colère céleste se fit alors sentir aux Phocéens, il n'y en eut point ni de plus évident, ni de plus marqué que celui-ci; car il est hors de doute que ceux qui s'estoient renfermez dans le temple, avoient pensé que le Dieu qui y estoit adoré les prendroit sous sa protection, & que par conséquent ils y seroient à l'abri de tous les dangers: il en arriva néanmoins tout autrement qu'ils ne l'avoient espéré, la vengeance divine leur ayant fait subir, au milieu même du temple, la peine qui estoit dûe à leur crime. Les Phocéens avoient des tentes dressées le long des murs de ce temple, & il y avoit dans ces tentes beaucoup de lits de soldats, composez d'herbes sèches, de paille & d'autres matières combustibles. Or il arriva qu'un soldat ayant, sans y penser,

laissé du feu dans la tente, le feu se communiqua en un instant de celle-ci à toutes les autres, & il s'éleva une flamme épouvantable, qui gagna d'abord le toit du temple, de sorte que tous ceux qui s'y estoient réfugiés, y furent brûlés vifs, & le temple luy-même consumé; d'où il saute aux yeux, selon Diodore de Sicile, qu'Apollon avoit voulu marquer par-là qu'il n'avoit aucun égard aux prières des impies, & qu'il ne prétendoit pas que son temple leur servit d'asyle. Ainsi se termina la neuvième année de la seconde Guerre sacrée, ou, ce qui revient au même, la seconde année de la cent huitième Olympiade.

Dans les commencements de l'année suivante, la troisième de la cent huitième Olympiade, Archias estant Archonte à Athenes, & M. Æmilius & Titus Quintius exerçant à Rome le Consulat, Philippe Roy de Macédoine mit fin à la seconde Guerre sacrée, qui avoit duré neuf années complètes, & qui commençoit à empiéter sur la dixième; ce qui fait que quelques Auteurs ont écrit que cette guerre avoit duré dix années, à cause qu'ils comptoient la dixième année, qui n'estoit que commencée, pour une année accomplie & révolue.

Quoy qu'il en soit, ce fut dans les commencements de cette troisième année de la cent huitième Olympiade, que les Bœotiens & les Phocéens estant également affoiblis par les pertes qu'ils avoient souffertes, les derniers, je veux dire les Phocéens, envoyèrent une députation à Lacédémone, pour demander du secours, & les Lacédémoniens leur accordèrent sur le champ un secours de mille hommes armez de toutes pièces, des meilleures troupes de Sparte, dont ils donnèrent le commandement à Archidame leur Roy. De leur côté, les Bœotiens ayant aussi envoyé des Ambassadeurs à Philippe, pour le prier de joindre ses forces aux leurs, ce Prince ne perdit pas un moment de temps; il partit de Macédoine, prit avec soy, chemin faisant, les troupes Thessaliennes, puis il descendit dans la Locride avec une grosse armée; il trouva en ce pays-là Phalæcus, qui depuis peu de temps estoit, je ne sçais par quel moyen, redevenu Général des Phocéens. Or
comme

comme Philippe se préparoit déjà à ranger son armée en bataille, pour en venir à une action décisive, Phalæcus, qui vit bien que la partie n'estoit pas égale, & qu'il courroit un trop grand risque en hazardant le combat, prit le parti le plus sage qu'il eût à prendre dans une pareille conjoncture; ce fut d'envoyer de Nicée ville de la Locride, où il estoit alors, des Députés vers Philippe, pour luy faire de sa part des propositions de paix. Le Roy y donna volontiers les mains, le traité fut conclu & signé de part & d'autre; & entre les conditions, il fut expressement stipulé par Phalæcus, qu'il luy seroit permis de se retirer avec ses troupes où bon luy sembleroit; puis après le serment fait des deux côtez, d'observer religieusement le traité, il se retira aussi-tôt dans le Péloponnese avec tous les étrangers qu'il avoit à sa solde, au nombre de huit mille hommes, & qui plus est, avec les fonds nécessaires pour nourrir & défrayer fort long temps encore une pareille armée.

Pendant les Phocéens se voyant, par la retraite de Phalæcus, déchûs de toute espérance de secours, & livrés à leur mauvais destin, furent obligés de se rendre à Philippe, à discrétion; c'est de cette manière que, sans coup férir (chose qu'il n'y avoit pas lieu d'espérer) le Roy de Macédoine eut le bonheur de mettre fin à la seconde Guerre sacrée, dans les commencemens de la troisième année de la cent huitième Olympiade, l'an 408. de la fondation de Rome, & 346. ans avant la naissance de Nostre Seigneur.

La première chose que fit le politique Philippe, après que les Phocéens se furent rendus à luy, fut de tenir un conseil où il appella les Bœotiens & les Thessaliens, & où il fut décidé qu'il falloit incessamment convoquer une assemblée générale des Amphictyons, auxquels seuls estoient dévolus de plein droit, & la connoissance & le jugement de toutes les affaires importantes de la Grece; que la seconde Guerre sacrée estoit de ce nombre, qu'elle avoit esté entreprise par leur ordre, & comme sous leurs auspices, qu'ainsi il n'appartenoit qu'à eux de décider du sort des Phocéens, & de statuer sur la qualité & sur la quantité des peines auxquelles ils jugeroient

à propos de les soumettre, en punition de leur attentat.

En conséquence de cette délibération de Philippe & de son Conseil, les Amphiçtyons furent convoquez ; & cette illustre Compagnie s'estant aussi-tôt assemblée, elle rendit sur cette grande affaire un jugement solennel, qu'elle fit inscrire sur une table d'airain, & exposer dans le temple de Delphes. Voici en substance ce que contenoit ce Décret.

« Que le Corps entier des Amphiçtyons avoit jugé à propos
 » d'accorder à Philippe Roy de Macédoine, & à ses descen-
 » dants, le droit d'Amphiçtyonie, & celui de deux suffrages,
 » dont les Phocéens avoient cy-devant joui, & dont ils estoient
 » déclarez déchûs pour touÿours : Que pour réparation du crime
 » des Phocéens, les murailles de leurs trois principales villes
 » seroient entièrement rasées : Que les Phocéens n'auroient plus
 » à l'avenir aucune entrée dans le Sénat des Amphiçtyons, non
 » plus qu'aucune inspection sur le temple & sur son Oracle : Que
 » dorenavant il ne leur seroit plus permis d'avoir dans leurs mai-
 » sons ni armes ni chevaux, jusqu'à ce qu'ils eussent payé au
 » Dieu la valeur des vols qu'ils luy avoient faits : Qu'à l'égard
 » des Phocéens, & des autres qui avoient eu quelque part au
 » sacrilège, & qui, par leur fuite, avoient cru pouvoir se dérober
 » à la vengeance publique, les Amphiçtyons les déclaroient tous
 » exécrables, & permettoient à toutes personnes quelconques
 » de les tirer impunément des lieux les plus sacrez, & de les
 » réduire à l'esclavage : Que les Amphiçtyons vouloient & en-
 » tendoient que toutes les villes des Phocéens, en quelqu'en-
 » droit qu'elles se trouvassent situées, fussent incessamment dé-
 » molies & réduites en villages, lesquels n'auroient au plus que
 » soixante maisons, & qu'on laisseroit au moins un stade d'in-
 » tervalle de l'un à l'autre de ces villages. Que le Sénat des
 » Amphiçtyons, par pitié pour les Phocéens, vouloit bien les
 » laisser en possession de leur domaine, & qu'il leur permettoit
 » d'en cultiver les terres à leur profit, comme par le passé ; mais
 » à condition de payer au Dieu un tribut annuel de soixante
 » talents d'argent, jusqu'à ce qu'ils eussent entièrement satisfait
 » au Dieu, & acquitté la somme principale à laquelle montoient

les offrandes qui ne se retrouvoient plus en nature, quoy-
 qu'inscrites sur les registres du temple, faits quelque temps
 avant leur pillage : Que les Amphictyons accordoient à
 Philippe, conjointement avec les Bœotiens & les Thessä-
 liens, le droit de célébrer les Jeux Pythiens, droit dont ils
 dépouilloient les Corinthiens, pour avoir trempé dans le
 crime des Phocéens. » Un autre article de ce décret Amphi-
 ctyonique portoit expressément, « Que les Amphictyons &
 Philippe briseroient les armes, tant des Phocéens, que de
 ceux qui leur avoient prêté leur ministère dans cette guerre,
 & que tous les morceaux de ces armes seroient jettez dans un
 grand feu, pour y estre consumez : Qu'enfin, les chevaux
 des Phocéens & de leurs Alliez, seroient vendus à l'encan, &
 que l'argent qui en proviendrait, seroit porté dans les coffres
 du temple d'Apollon Delphien. » Le reste du décret rouloit
 sur le soin que devoit prendre la Compagnie, de remettre
 l'Oracle de Delphes sur pied, & de luy redonner toute sa
 célébrité ; il contenoit enfin beaucoup d'autres réglemens
 fort sages, soit par rapport à la religion & à la piété envers
 les Dieux, soit par rapport au maintien de la paix, de l'union
 & de la concorde entre les Grecs. Philippe, à titre de nouvel
 Amphictyon, ne manqua pas de donner son approbation
 authentique au Décret, & il le fit en des termes pleins de
 bienveillance & de politesse, qui donnoient assez à connoître
 combien il sçavoit gré aux Amphictyons de luy avoir donné
 place dans ce Tribunal auguste, qui faisoit la loy à tout le
 corps de la Grece ; après quoy ce Prince partit pour s'en re-
 tourner en Macédoine, très-content de sa nouvelle dignité,
 qui le mettoit à la tête des affaires publiques de la Grece, &
 par conséquent à portée de pouvoir, en fin politique comme
 il estoit, profiter des fausses démarches de la Nation, pour la
 conduire plus promptement & plus infailliblement à sa ruine.
 Ce fut en effet, l'heureuse issuë de la seconde Guerre sacrée,
 qui attira à Philippe l'amitié des Grecs, & qui, dans la suite,
 luy ouvrit le chemin à la domination de toute la Grece.

R E C H E R C H E S
S U R L E S R O I S D E P E R G A M E .

Par M. l'Abbé S É V I N.

P R E M I È R E P A R T I E .

9. Février
1734.

LA ville de Pergame a esté pendant plusieurs siècles également considérable, & par le nombre des habitants, & par la magnificence des ouvrages publics qui la décoroient. Elle fut en partie redevable de sa grandeur à Lyfimaque, qui s'en rendit le maître après la célèbre victoire que ses Alliez & luy remportèrent sur Antigonus, le plus puiffant des Capitaines d'Alexandre. La situation de cette place estoit extrêmement avantageuse, & le vainqueur la fortifia de nouveau, & cela, dans la vûe d'y enfermer les immenses richesses qu'il avoit accumulées.

Philetærus faisoit alors une figure très-distinguée à la Cour de Lyfimaque; sa fidélité & sa rare prudence luy avoient mérité les bonnes graces de ce Prince, qui luy confia la garde de ses trésors & le gouvernement de Pergame. Tous les Anciens le regardent comme le fondateur de la Monarchie depuis si connue sous ce nom dans l'Histoire Romaine. L'obscurité de sa naissance ne luy promettoit pas un si haut degré d'élevation; il estoit fils de Boa, danseuse & courtisane, qui faisoit sa demeure ordinaire à Tios ville de Paphlagonie. C'est un fait dont Antigonus de Carystos nous a conservé la mémoire, fait en quelque manière confirmé par le témoignage du Grammairien Daphitas, qui rapporte à une vile esclave l'origine des Souverains de Pergame. Je ne dois pas dissimuler néanmoins, que Nicandre la fait remonter jusqu'aux temps les plus reculez. Si on l'en croit, Philetærus & ses successeurs comptoient Hercule parmi leurs ancêtres; mais en matière de généalogie, les Poètes ne se picquent pas d'une exactitude

*Antigon. apud
Athæ. lib. 13.
pag. 577.
Daphit. apud
Strab.*

*Aut. vit. Nic.
pag. 3.*

serupuleuse. Uniquement attentifs à flatter la vanité des Grands, peu leur importe que ce soit aux dépens de la vérité. Telles estoient à peu-près les circonstances où se trouvoit Nicandre. Il vivoit à la Cour du dernier Attalus; l'espoir des récompenses l'avoit engagé à luy dédier quelques-uns de ses ouvrages, & il y prodigua les louanges les plus propres à exciter la libéralité de ce Prince.

Reprenons l'histoire de Philetærus. Dans sa plus tendre enfance, il courut risque de perdre la vie. Des Jeux publics avoient attiré à Tios une multitude prodigieuse de spectateurs. La nourrice du jeune Philetærus le porta imprudemment au milieu de la foule; & il y fut pressé avec tant de violence, qu'il se vit dans la suite hors d'état de penser au mariage. Parvenu à un âge plus mûr, il s'attacha au Macédonien Docimus, qui avoit accompagné Alexandre dans toutes ses expéditions. Ce Général, après la mort de son maître, se déclara en faveur d'Antigonus; mais soit mécontentement, soit envie d'assurer sa fortune, il résolut d'abandonner un parti qui luy sembloit trop foible pour se soutenir contre les forces réunies de Séleucus, de Ptolémée, de Cassander & de Lyfimaque. Il passa donc au service du dernier, & Philetærus l'y suivit. Ce Prince démêla bientôt ses talents, & l'honora de sa confiance la plus intime. La haute idée qu'il avoit conçûe de sa fidélité, fut sans doute le motif qui le détermina, comme on l'a déjà remarqué, à se reposer sur luy de la garde de ses trésors. Peut-être qu'il n'auroit jamais eu lieu de se repentir d'un pareil choix, si de funestes amours n'estoient venu troubler la tranquillité qui regnoit dans sa famille. Agathoclès, l'aîné de ses enfans, avoit des qualitez qui le rendoient digne du trône, son pere, qui l'aimoit tendrement, luy fit épouser Lyfandra fille de Ptolémée Roy d'Égypte; Arsinoë sœur de Lyfandra, ayant paru à la Cour, ses charmes reveillèrent dans le cœur de Lyfimaque, des feux que l'âge & la raison devoient avoir éteints. Cette Princesse sçut adroitement ménager le penchant du Roy, le mariage se conclut, & depuis ce temps-là il déséra toujours aveuglément à toutes les volontez de sa femme;

*Strab. lib. 13:
pag. 225
Pausan. lib. 14
pag. 19.*

l'extrême vieillesse de Lyfimaque la faisoit trembler, son autorité tomboit avec luy, & ses enfans encore en bas âge, auroient vainement disputé la couronne à Agathoclès; il en estoit l'héritier présomptif, les peuples respectoient ses vertus, n'aimoient point le Roy, & détestoient Arsinoé. Elle qui vouloit gouverner, à quelque prix que ce fût, forma le noir projet d'ecarter le seul obstacle qui s'opposoit à ses desseins ambitieux. La plûpart des Rois ne sont que trop accessibles à la défiance & aux soupçons. Lyfimaque ne fut pas alléz en garde de ce côté-là, contre les artifices de la Reine. Elle luy ininua qu'Agathoclès songeoit à le renverser du trône, que presque tous les Grands estoient dans ses intérêts, & que les troupes seconderoient avec ardeur les efforts des Conjurez. Sur de si legéres apparences, le pere fit arrêter son fils, & l'immola, sans examen, à des craintes frivoles & mal fondées. Arsinoé ne s'arrêta pas en si beau chemin; il luy estoit important de se défaire des partisans du Prince, elle les attaqua les uns après les autres, & le trop crédule Lyfimaque les abandonna tous au ressentiment de son épouse.

Philetærus avoit prévu l'orage; & convaincu que ses services passez ne le garantiroient pas de la foudre, il s'estoit prudemment retiré dans son gouvernement de Pergame, & cela vraysemblablement, sous des prétextes qui ne laissèrent aucun lieu de soupçonner sa fidélité; mais il estoit difficile de tromper long temps un Prince aussi habile que l'estoit Lyfimaque, & plus difficile encore de résister à des armées nombreuses & aguerries. La seule ressource qui restoit à Philetærus, dans une situation si embarrassante, estoit de susciter à son maître un ennemi qui ne luy cédât ni en valeur ni en puissance. Il traita donc sous main avec Séleucus Roy de Syrie. Les trésors de Lyfimaque contribuèrent beaucoup au succès de la négociation; les Députez avoient ordre de les luy offrir. Le Roy de Syrie, dans l'espérance de réunir à ses États la plus grande partie des provinces dont Alexandre avoit fait la conquête, rassembla toutes ses troupes, & s'avança jusqu'à Sardis. Lyfimaque vint à sa rencontre, engagea le combat, & fut tué

dans la mêlée. Sa mort calma les inquiétudes de Philetærus, & luy fit naître la pensée de s'emparer du pays & des richesses qui avoient esté confiées à sa garde. La fortune le servit au gré de ses desirs. Séleucus, sept mois après le gain de la bataille, périt par la trahison de Ptolémée surnommé Céraunus.

Philetærus, attentif à profiter des conjonctures, racheta le corps du Roy de Syrie, le fit brûler, & envoya ses cendres à Antiochus, fils & successeur de ce Prince; il signaloit par-là sa reconnoissance, & obligeoit, en quelque façon, Antiochus à ne le point trop presser sur l'exécution du traité conclu avec son prédécesseur. Cet habile politique se fortifioit en même temps de l'alliance des Puissances voisines; & à l'aide de ses trésors, il parvint insensiblement à s'assurer la possession de Pergame. Il est même à présumer que la plûpart des villes de l'Eolide, gagnées par ses libéralitez & par son adresse, se soumirent volontairement à sa domination. Je n'avance rien que sur le témoignage de Strabon; il prétend que lorsqu'Antiochus déclara la guerre à Eumenès, ce dernier estoit maître des places situées dans les environs de Pergame; or la défaite d'Antiochus par Eumenès, concourt avec la première année du regne de ce Prince, & dans un espace si court, luy auroit-il esté possible de faire tant de conquêtes? Il résulte de-là, qu'elles estoient l'ouvrage de Philetærus son prédécesseur.

Il jouit vingt ans de la souveraineté dont il avoit jetté les fondemens, & il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt. C'est de Lucien qu'on tient cette circonstance; auquel cas, il devoit avoir soixante ans lorsqu'il prit la résolution de se dérober à la violence d'Arfinoé. Quant à la retraite de Philetærus dans son gouvernement de Pergame, je serois fort tenté de la rapporter à la seconde année de la cent vingt-quatrième Olympiade, en voici la raison. Les meilleurs Chronologistes conviennent que Séleucus cessa de vivre vers le commencement de la quatrième année de cette même Olympiade, & de-là doivent se compter les années d'Antiochus-Soter; on luy donne communément dix-neuf ans de regne, ce fut sur luy qu'Eumenès remporta une victoire mémorable. Alors les vingt

*Appi. tom. 17
pag. 209.*

*Strab. lib. 13.
pag. 924.*

*Lucien. tom. 23.
pag. 637.*

années de l'empire de Philetærus estoient écoulées, & par conséquent Eumènes a dû recueillir la succession de son oncle au moins trois ou quatre mois avant la mort d'Antiochus, ce qui nous conduit presque nécessairement à la seconde année de la cent vingt-quatrième Olympiade.

Mais, objectera-t-on, l'entrée de Séleucus dans les États de Lyfimaque, est incontestablement arrivée pendant le cours de la cent vingt-troisième, & dès lors ce Prince auroit eu le temps de donner à Philetærus des marques de son ressentiment. Je répondray à cela deux choses; la première, que les desseins de cet adroit politique ne se développèrent que par degrés; & la seconde, que Lyfimaque informé des préparatifs de Séleucus, ne jugea point à propos d'interrompre les siens par le siège de Pergame, il y auroit perdu beaucoup de monde, & se seroit trouvé moins en état de soutenir les efforts d'un ennemi redoutable. La révolte de Philetærus n'avoit rien qui l'effrayât, & il comprenoit aisément que si le sort des armes luy estoit favorable, le rebelle n'échapperoit jamais à sa juste vengeance; il n'eut pas néanmoins la satisfaction de punir un sujet qu'il croyoit digne de toute sa haine.

Philetærus devint quelque temps après le Souverain du pays dont auparavant il n'estoit que le Gouverneur. Il y a bien de l'apparence qu'alors paisible possesseur de Pergame, il ne balança point à prendre la qualité de Roy; il faut pourtant avouer de bonne foy, que Polybe, Tite-Live & Strabon appuyent sans détour le sentiment contraire, ils prétendent tous les trois qu'Attalus premier de ce nom, ayant battu les Gaulois, se donna le titre de Roy, dont ses prédécesseurs n'avoient osé se décorer. Quelque précises & quelque respectables que soient ces autorités, je ne me feray point un scrupule de les abandonner. Dans des faits de cette nature, les Médailles forment des preuves dont la vérité ne scauroit estre contestée; il est vray que les monnoyes des Souverains de Pergame sont extrêmement rares, cependant Goltzius & Scaliger assùrent en avoir vû une de Philetærus, où le mot *Βασιλευς* se lisoit très-distinctement. Ce monument, j'en conviens,

Polyb. Cac. p.

102.

Tit. Liv. lib.

33. cap. 21.

Strab. lib. 13.

pag. 925.

conviens, ne se rencontre aujourd'hui dans aucun des cabinets de l'Europe. Inférera-t-on de-là que la Médaille dont il s'agit, n'a jamais existé, & que ces Critiques ont voulu en imposer au Public? C'est ce que quelques personnes n'ont pas craint d'avancer. Je ne suis pas, à beaucoup près, si hardi, & j'ay toujours pensé qu'on ne devoit pas accuser d'imposture, des hommes tels que Goltzius & Scaliger, sans en alléguer des raisons qui ne souffrent pas la moindre réplique; peut-estre que ces Censeurs auroient esté plus circonspects, si le hazard leur eût fait tomber entre les mains une monnoye du cabinet de M. Pelerin, sur laquelle se voit la tête de Philetærus ornée d'un diademe.

Il fut pendant son regne le protecteur des Lettres, j'en appelle au témoignage d'Héron. Les Mathématiciens, selon luy, avoient désigné une certaine mesure par le nom de Pied Philetærien; leur vûe, si je ne me trompe, avoit esté d'immortaliser leur reconnoissance envers un Prince qui les combloit de ses bienfaits. Les Botanistes, à leur exemple, honorèrent de l'épithete de Philetærienne, une plante qui avoit quelque ressemblance avec la Ruë; Plin en fait mention, & le P. Hardouin, dans ses Notes, pense que cette dénomination luy a esté donnée par rapport à Philetærus Roy de Cappadoce. Elle pourroit également avoir reçu son nom de Philetærus de Pergame; la difficulté seroit bientôt levée, si nous avions aujourd'hui l'Histoire de ce Royaume, composée par le Grammairien Téléphus.

*Héron. Isag.
incd.*

*Plin. lib. 25.
pag. 368.*

EUMENÈS PREMIER.

Philetærus, ainsi qu'il a esté observé cy-dessus, ne pouvoit point espérer de postérité, & ses freres, Eumenès & Attalus, estoient morts il y avoit déjà quelques années. Ils avoient eu des enfans l'un & l'autre; Eumenès estoit fils de l'ainé, Philetærus le déclara son successeur. On est redevable de ces diverses particularitez aux soins de Strabon, qui a inseré dans le treizième Livre de sa Géographie, la suite des Rois de Pergame; je ne dois cependant pas oublier que sur l'article

*Strab. lib. 13.
pag. 925.*

dont il est ici question, Pausanias * & luy ne sont pas tout-à-fait d'accord. Le premier de ces Auteurs paroît insinuer que cet Eumenès estoit frere de Philetærus; je dis qu'il paroît insinuer, parce que je serois fort porté à croire que l'inadvertance des Copistes a causé tout le desordre. Ce qu'il y a de vray, c'est qu'un léger changement dans le texte, remettrait les choses dans leur état naturel. Que penser de Thémistius, qui, contre le sentiment général de l'Antiquité, prétend que Philetærus estoit pere d'Eumenès? mais ces sortes de méprises ne se rencontrent que trop ordinairement dans les Ecrits des Sophistes. Dion Chrysostome en fournit un exemple remarquable; Eumenès, selon luy, estoit fils d'un charron. N'est-il pas visible que cet Auteur a confondu le Roy de Pergame avec Eumenès, le plus sage & le plus habile des Capitaines d'Alexandre le Grand, autrement il faudra soutenir que ce fameux Général avoit pris la qualité de Roy; il est constant néanmoins que sa fidélité pour la maison de son maître, ne pût jamais estre ébranlée, & que de son vivant, ni les Antigones ni les Ptolémées n'osèrent ceindre le diademe.

Quoy qu'il en soit, Eumenès signala les commencements de son regne par une victoire éclatante. Le royaume de Pergame, dont la puissance s'augmentoît tous les jours, donnoit de l'ombrage à Antiochus-Soter; il craignoit avec raison, que les successeurs de Philetærus ne songeassent enfin à luy enlever les provinces situées en-deçà du Mont Taurus. Il confidéroit de plus, que Pergame luy appartenoit légitimement; en effet, dans le traité conclu entre Séleucus & Philetærus, il estoit porté en termes précis, que la ville & les trésors de Lyfimaque seroient livrez au Roy de Syrie, ces motifs le déterminèrent à la guerre; & résolu de ne pas laisser à Eumenès le temps de s'affermir sur le trône, il s'avança jusqu'à

Them. p. 19.

*Dio Chrysof.
pag. 583.*

* *Paus. lib. 1. pag. 10. ὁ δὲ Ἀΐτα-
λος Ἀΐταν μὲν παῖς τῷ ἀδελφοῦ δὲ
σειπταίων τῷ δόξαν Εὐμειδῶς παρα-
δόντες ἔσχον αὐψιδῶ. Ce passage pour-*

roit estre lu de cette manière: ὁ δὲ
Ἀΐτας (Ἀΐταν μὲν παῖς τῷ ἀδελ-
φοῦ τῷ σειπταίων) τῷ δόξαν
Εὐμειδῶς παραδόντες ἔσχον αὐψιδῶ.

Sardis. Ce fut-là que les deux armées en vinrent aux mains, celle d'Antiochus fut entièrement défaite; & la mort de ce Prince, qui suivit de près, ne luy permit pas de tirer vengeance de l'affront qu'il avoit reçu. De tous les événements du regne d'Eumènes, voilà le seul que les Historiens ayent eu l'attention de transmettre à la postérité. Le vin, auquel il estoit très-addonné, étouffa peut-estre en luy les sentiments de la gloire & de l'ambition. On apprend de Ctésiclès, que ses excès en ce genre le mirent au tombeau. Strabon luy donne vingt-deux ans de regne, & deslors il a dû mourir vers la fin de la cent quatre-vingt-quatrième Olympiade, ou au commencement de la suivante; car les Auteurs, contents de marquer les années accomplies, ont omis les mois que ces Rois peuvent avoir regné de plus. Il ne fut pas moins zélé protecteur des Lettres que Philetærus son oncle, Diogène-Laërce sera mon garant; il assure qu'Arcésilas éprouva plus d'une fois la liberté d'Eumènes, & qu'en reconnoissance, ce Philosophe luy dédia quelques-uns de ses ouvrages.

*Ctesicl. apud
Ath. lib. 10.
pag. 445.*

*Diog. Laërt.
pag. 250.*

ATTALUS PREMIER.

Attalus son cousin occupa après luy le trône de Pergame. Il estoit fils d'Attalus frere cadet de Philetærus, qui luy avoit fait épouser Antiochis. Le pere de cette Princesse se nommoit Achæus. Quoy qu'en disent quelques Critiques, il ne faut pas le confondre avec l'Achæus qui secoua le joug des Rois de Syrie, & se rendit maître de Sardis, qui devint alors la capitale de ce nouvel Empire. Comment faire quadrer un pareil sentiment avec les règles de la saine Chronologie? Il paroît incontestable que la mort d'Attalus avoit précédé celle de Philetærus. Si son frere avoit esté plein de vie, est-il vraisemblable que ce Prince eût disposé de la couronne en faveur d'Eumènes? il n'estoit que son neveu, &, par son âge, moins propre qu'Attalus au maniement des grandes affaires. D'ailleurs, le choix du neveu au préjudice de l'oncle, auroit pu causer des divisions dans une Monarchie naissante, & environnée de voisins jaloux & puissants. Supposons maintenant,

*Strab. lib. 13.
pag. 224.*

comme le demandent de nécessité les soixante-treize ans de vie que Polybe donne à Attalus le fils, supposons, dis-je, que le mariage de son pere tombe vers le milieu du regne de Philetærus, il s'en suivra qu'Achæus, dont la fille estoit nubile alors, avoit au moins trente-trois ans. Or depuis ce temps-là jusqu'à la prise de Sardis, la troisième année de la cent quarante-unième Olympiade, on compte près de soixante ans; il en avoit donc quatre-vingt-treize lorsque cette place fut emportée, ce qui ne paroitra point vraisemblable, si l'on considère que ce Prince la défendit en homme qui n'avoit rien perdu de sa vigueur ni de sa vivacité. Une autre réflexion, c'est que dans la cent quarantième Olympiade, Andromaque pere d'Achæus estoit prisonnier en Égypte; auquel cas, il auroit eu plus de cent ans, fait qui ne seroit point échappé à Phlégon & à Lucien. On sçait que ces deux Écrivains ont publié la liste des personnes qui sont mortes dans un âge extrêmement avancé; ces raisons montrent suffisamment que l'Achæus pere d'Antiochis est très-différent de celui dont on vient de parler. Les guerres continuelles de ce Prince avec Attalus, en sont encore une espèce de preuve. Des liaisons si étroites auroient quelquefois suspendu les effets de leur ressentiment, & il n'y a guères d'apparence que le beau-pere & le gendre eussent travaillé avec tant d'acharnement à leur ruine commune. J'avoue que l'ambition & des idées de gloire mal entendues, étouffent dans la plûpart des Souverains les mouvements de la nature; mais on doit convenir aussi que Polybe, si attentif à instruire les lecteurs des moindres particularitez, n'auroit point oublié de remarquer que le mariage d'Antiochis n'avoit pas esté capable d'inspirer à ces Princes des sentiments de modération.

Lorsqu'Attalus parvint à la couronne, tous les Peuples de l'Asie trembloient au seul nom des Gaulois, & il n'y avoit point de Monarques & de Républiques qui ne fussent tributaires de cette Nation belliqueuse. Le Roy de Pergame osa le premier secouer le joug sous lequel ses voisins gémissent patiemment depuis tant d'années; aucun d'eux ne vint à sou

*Polyb. exc. p.
102.*

Polyb. p. 317.

*Liv. lib. 33.
pag. 302.*

secours, ils craignoient d'attirer dans le sein de leurs États, un ennemi qui laissoit par-tout des vestiges sanglans de son passage. Attalus, abandonné de tant de Princes qui avoient le même intérêt, ne perdit pas courage; il avoit bien prévu que le refus de payer le tribut accoûtumé, irriteroit les Gaulois, & que leurs troupes paroïtroient bientôt sur la frontière de son royaume. Au bruit de leur marche, la consternation se répandit dans Pergame, & on lisoit sur le visage de chaque soldat, l'effroy qui les avoit saisis à la vûe d'une armée qu'ils croyoient invincible. Attalus, dans cette extrémité, usa de stratagème. De concert avec un Chaldéen qui se mêloit de prédire l'avenir, il fit préparer un sacrifice; & sous prétexte d'examiner la victime qu'on venoit d'immoler, il y imprima adroitement le mot de victoire. Le soldat témoin de cette prétendue merveille, ne douta plus que les Dieux ne combattissent en sa faveur; il courut aux armes dans le moment même, attaqua l'ennemi, & tailla en pièces ces troupes dont auparavant il redoutoit la valeur & la férocité: voilà le fait tel qu'il est rapporté dans Polyænus; mais Frontin fait honneur de cette ruse à Eumènès II. & il ajoute que ce Chaldéen s'appelloit Samides. Si l'on sçavoit le temps précis auquel a vécu cet imposteur, il seroit aisé de décider la question. Ne vaudroit-il pas mieux cependant attribuer à Attalus premier le stratagème dont il s'agit? La terreur de son armée ne venoit sans doute que de la longue possession où estoient les Gaulois, de battre les peuples de l'Asie, & sous le regne d'Eumènès, ils estoient fort déchûs de cette haute réputation que leur avoit acquise le gain de tant de batailles; celle qu'ils venoient de perdre diminua considérablement les forces de la Nation, & Attalus comblé de gloire, prit pour la première fois, au jugement de Polybe, le titre de Roy de Pergame. Les raisons qui m'empêchent d'adopter son sentiment, ont esté exposées cy-dessus, & il seroit inutile de les repeter ici. Si l'on ajoute foy au récit de Pausanias, cette importante victoire avoit esté annoncée par Phaennis plus de cent ans auparavant. Les vers de l'Oracle sont assez clairs, & Attalus y est désigné par

Polyan. lib. 4.

pag. 428.

Front. lib. 1:

pag. 293.

Pausan. pag.

813.

l'épithète de fils du Taureau. Mais ignore-t-on que la plupart de ces prédictions ont esté fabriquées après coup, & qu'il n'en est guères qui ne puisse recevoir le sens qu'il plaît au

Pausan. p. 59. lecteur de luy adapter? On lit dans le même Pausanias, que ce Prince, attentif à immortaliser un exploit si glorieux, fit faire quelques tableaux, où cette mémorable bataille estoit

Idem pag. 12. représentée, & que de ces tableaux, l'un fut placé à Athenes, & l'autre à Pergame. Il assure encore qu'on les voyoit de son temps, & que la défaite des Gaulois les obligea de se retirer dans la contrée connue depuis sous le nom de Galatie, en

Strab. lib. 12. pag. 850. quoy il n'est point d'accord avec Strabon. Les Rois de Pergame & de Bithynie fatiguez, selon luy, par leurs fréquentes incursions, furent enfin contraints de leur abandonner cette province. Il y a plus, c'est que quelques années après ils estoient encore maîtres de plusieurs villes sur l'Hellespont, &

Polyb. lib. 5. pag. 447. Prusias ne vint à bout de les en chasser que dans la cent quarante-unième Olympiade, célèbre par la bataille que ce Prince eut le courage de hazarder contre un ennemi si formidable. Celle qu'Attalus avoit gagnée, ne calma point les inquiétudes de cette Nation guerrière; Frontin du moins fait mention d'un combat avec le Roy de Pergame, qui paroît entièrement différent du premier. Les Gaulois, à ce qu'il dit, prêts d'en venir aux mains, remirent de grosses sommes d'argent à divers particuliers, avec ordre de les disperser çà & là, en cas que la fortune ne secondât pas leur bravoure. Le but qu'ils se proposoient estoit d'amuser l'ennemi, & d'empêcher qu'on ne les poursuivît avec trop de chaleur. Toutes ces circonstances font connoître que les Gaulois alors ne se croyoient plus invincibles. La disgrâce qui leur estoit arrivée au commencement du regne d'Attalus, les avoit rendus plus circonspects; jusquelà, autant de victoires que de combats, & ils n'avoient garde de prendre des précautions si peu conformes à leur caractère, & très-propres à ralentir l'ardeur du soldat.

Fier de tant de succès, Attalus médita de plus grandes entreprises; la foiblesse des Séleucides & le mauvais état de leurs affaires, l'invitoient à s'emparer des provinces situées

en-deçà du Mont Taurus. Des Princes ambitieux ne résistent guères à des tentations si délicates, & Attalus, ainsi que la plûpart des Souverains, ne manqua point de prétextes spécieux pour colorer l'injustice d'un semblable procédé. De tant de villes qui composoient ce beau pays, les unes ouvrirent volontairement leurs portes; elles estoient lassées de la domination Syrienne, & les autres, faute de garnisons suffisantes, ne purent tenir long temps contre des armées nombreuses. Le Roy de Pergame ne jouit que quelques années du fruit de ses conquêtes, elles luy échappèrent presqu'avec la même rapidité. Séleucus, surnommé Céraunus, parvenu à la couronne dans la cent trente-huitième Olympiade, leva des troupes de toutes parts, & déjà il estoit en marche, lorsque Nicanor & Apaturius, Gaulois de nation, par la plus noire des perfidies, l'assassinèrent dans les détroits du Mont Taurus. La mort prématurée du jeune Roy ne suspendit pas l'exécution de ses projets. Achæus son beau-pere punit les traîtres, & prit le commandement de l'armée. Les Syriens, sous un Chef habile & expérimenté, recouvrèrent bientôt les provinces qu'on leur avoit enlevées; ils s'avancèrent même jusqu'aux portes de Pergame. Heureusement pour Attalus, les Pisidiens firent une irruption en Syrie, & Achæus contraint de repasser les monts, luy laissa le temps de respirer.

*Polyb. lib. 4.
pag. 325.*

Des conjonctures si favorables reveillèrent ses espérances. Fortifié d'un corps de Tectosages, il entra dans l'Eolide. Cumes, Smyrne & Phocée, qui n'avoient changé de maître que par des motifs de crainte, ne balancèrent point à se soumettre; les Egéens & les Lemnites, plus affectionnez aux Rois de Syrie, ne se rendirent que dans la crainte d'estre emportez d'assaut. Dans cet intervalle, les Téciens & les Colophonniens luy envoyèrent les clefs de leurs villes; les Mysiens & les Carfes cédèrent au torrent. Achæus avoit confié à Thémistocle le gouvernement de la dernière de ces contrées; il fut obligé de livrer au vainqueur, deux châteaux importants par l'avantage de leur situation. Attalus ensuite alla ravager le territoire d'Apia, & ayant traversé le Mont Pélécian, il vint

se camper sur les rives du fleuve Mégistus. Là se bornèrent les progrès de ses armes, une-éclipse de Lune les interrompit tout-à-coup; ce prodige porta la frayeur dans l'ame des Gaulois. Fatiguez d'ailleurs, eux & leurs femmes, par des marches continuelles, ils déclarèrent au Roy de Pergame qu'ils estoient déterminés à ne le pas suivre plus loin. Une proposition si peu attendue le jetta dans de terribles embarras; ces troupes étrangères ne luy avoient esté jusque-là presque d'aucune utilité. Elles prenoient des logements toujours séparés des siens, jamais nation ne fut plus intraitable, & il avoit tout lieu d'appréhender que les Gaulois, en cas de refus, ne se joignissent à l'ennemi. Son armée, à la vérité, estoit nombreuse, ses soldats aguerris, & rien de plus aisé que de se défaire de gens qui vivoient dans une parfaite sécurité. Quoyque ce dernier parti fût le plus sûr dans la conjoncture présente, & que la nécessité excusât en quelque manière une résolution si barbare, Attalus, persuadé que la bonne foy des Princes & l'exacte observation des traitez, sont le plus ferme appuy de leur trône, préféra l'honnête à l'utile; il fit beaucoup de caresses aux Députez des Gaulois, & voulut bien luy-même les accompagner jusque sur l'Hellepont.

Le départ de ces troupes auxiliaires ne luy permit pas de continuer ses conquêtes; je croirois même qu'Achæus, peu de temps après, le dépouilla de celles qu'il venoit de faire, Polybe en fournit la preuve. Lorsque ce Général, selon luy, se revêtit de la pourpre, Attalus se trouvoit réduit à la possession des places qui avoient fait le patrimoine de ses prédécesseurs. Telle estoit la situation de ses affaires dans la cent quarantième Olympiade. Achæus & luy furent toujours ennemis déclarez, & en vain les Byzantins travaillèrent à les reconcilier. Cette République avoit des liaisons très-étroites avec le Roy de Pergame. Prusias en conçut de l'ombrage, & signa un traité d'alliance avec les Rhodiens, qui alors faisoient la guerre aux habitants de Byzance. Les droits exorbitants que ceux-ci levoient sur les marchandises destinées pour le Pont, avoient causé la rupture; le commerce souffroit considérablement

*Polyb. lib. 4.
208. 316.*

considérablement de ces exactions, & les villes Grecques exhortoient la République de Rhodes à prendre la défense de la cause commune. Ceux de Byzance, trop foibles pour résister à des ennemis si puissants, implorèrent la protection d'Attalus; il avoit besoin de toutes ses forces, Achæus le pressoit vivement, & avoit eu sur luy des avantages qui le mettoient hors d'état de secourir ses alliez; & peut-estre même qu'il ne se seroit pas long temps maintenu dans Pergame, si les préparatifs du Roy de Syrie n'eussent déconcerté les projets d'Achæus. Ce rebelle l'avoit dépouillé de la plus riche portion de ses États, & l'impunité traînoit après soy des suites dangereuses. Toutes ces considérations animèrent Antiochus à la vengeance, il commença par mettre Attalus dans ses intérêts, le pas estoit délicat, ce Prince avoit tout à craindre du voisinage des Rois de Syrie; malgré la défection de plusieurs peuples, ils estoient encore les plus puissants Monarques de l'Orient, & la réunion des provinces qui composoient l'Empire d'Achæus, leur donnoit sur tous les autres un nouveau degré de supériorité. Attalus devoit-il espérer qu'Antiochus ne seroit pas valoir les droits que luy avoient acquis le traité de Philetæus dont on a déjà parlé? Les prétentions des Souverains ne vieillissent jamais, & rarement les bienfaits sont capables d'opposer des bornes à leur ambition. Cependant la haine qu'Attalus portoit à son ennemi, fut la plus forte. Ses troupes jointes à celles d'Antiochus, firent le siège de Sardis, & Achæus tomba entre les mains de son Prince légitime, l'an troisième de la cent quarante-unième Olympiade.

Polyb. p. 444.

Il est à présumer que le Roy de Pergame avoit stipulé qu'on luy céderoit quelques-unes des places qui estoient le plus à sa bienséance; & ce qu'il y a de constant, c'est que plusieurs des colonies de la Grece avoient reconnu la souveraineté d'Attalus. Les témoignages de Polybe & d'Appien sont formels; ils assûrent l'un & l'autre que les Romains vainqueurs d'Antiochus, ordonnèrent que les villes Grecques autrefois tributaires d'Attalus, le seroient aussi d'Eumènes son successeur.

*Polyb. p. 804.
Appi. tom. 1.
pag. 157.*

La paix que la mort d'Achæus avoit procurée au royaume de Pergame, ne fut pas de longue durée. Philippe ravageoit la Thrace, & s'estoit déjà emparé de plusieurs places importantes. L'activité & la vigilance de ce Prince caufoient de violentes inquiétudes à Attalus. S'aggrandir à quelque prix que ce fût, estoit la passion dominante du Macédonien, il ne respectoit ni la justice ni les serments. Le Roy de Pergame, qui comprenoit parfaitement la nécessité de le tenir éloigné de la frontière de ses États, envoya des Députez aux Ætoliens, ennemis déclarés de Philippe. Ils acceptèrent avec joye les propositions qui leur furent faites de la part d'Attalus. Quelque temps après, les Romains & les Ætoliens signèrent un traité d'alliance, & les deux parties laissèrent à ce Prince la liberté d'entrer dans les mêmes engagements. Les avantages qui pouvoient luy en revenir, n'échappèrent point à sa pénétration. Annibal se maintenoit à peine dans un coin de l'Italie, & il estoit aisé de juger que Rome enfin triompheroit de Carthage.

Attalus, que ces réflexions avoient ébranlé, s'unit de bonne grace avec les Romains, la première année de la cent quarante-deuxième Olympiade. Philippe environné d'ennemis, se vit contraint de songer uniquement à la défense de son propre pays. C'est le but que s'estoit proposé le Roy de Pergame; il se flattoit outre cela, que désormais les Romains, & par intérêt & par reconnoissance, deviendroient ses plus zélés protecteurs. Dans la vûe de leur donner des marques essentielles de son attachement, il acheta des Ætoliens l'Isle d'Égine. Valérius Antias a donc eu tort d'avancer que le Sénat en avoit fait présent à ce Prince. L'autorité de Polybe doit l'emporter, sans contredit, sur celle d'un Ecrivain dont Tite-Live relève souvent les erreurs & les inadvertances. Au reste, le Port d'Égine estoit sûr, spacieux, & capable de contenir un grand nombre de vaisseaux. Les villes Grecques, depuis cette acquisition, redoutèrent moins les forces de Philippe; plusieurs d'entr'elles embrassèrent ouvertement le parti d'Attalus, luy & ses ancêtres les avoient comblées de

*Val. Ant. apud
Liv. lib. 33. c.
33.
Polyb. p. 551.*

bienfaits, il en recueillit alors le fruit, les Ætoliens le déclarèrent leur Præteur, la première année de la cent quarante-troisième Olympiade. Cet honneur luy fut déféré dans une assemblée générale de la Nation, on y concerta les opérations de la campagne. Mille soldats Romains envoyez par Sulpicius, accompagnèrent les Ætoliens dans cette expédition. Attalus, de son côté, leur avoit fourni quelques troupes, composées la plûpart de Grecs; il en avoit beaucoup à son service, comme le prouve cet endroit du Pænulus de Plaute :

*Nam hic latro in Sparta fuit
Ut quidem ipse nobis dixit, apud Regem Attalum,
Inde nunc aufugit.*

*P'aut. Pænul.
Act. 3. Scen. 3.*

A peu-près dans ce temps-là arrivèrent les Ambassadeurs de Ptolémée & des Rhodiens; ils craignoient les uns & les autres, qu'Attalus & les Romains n'entraissent plus avant dans la Grece, & ils mirent tout en œuvre pour engager Philippe & les Ætoliens à terminer une guerre qui conduiroit insensiblement la Nation à sa ruine totale. Rien de plus sage que ces remontrances; elles ne firent cependant aucune impression sur l'esprit des Ætoliens. Le génie inquiet & turbulent de ces peuples, la haute opinion qu'ils avoient de leur valeur, & le desir de se venger d'un Prince qu'ils haïssoient mortellement, furent des obstacles invincibles à la paix. On apprit pendant le cours des conférences, que la flotte d'Attalus estoit à Égine. A cette nouvelle, ils devinrent plus fiers que jamais, & portèrent leurs prétentions si loin, que les Députez jugèrent bien qu'on travailleroit en vain à ramener des gens qui n'avoient d'autre guide que la sureur & la passion.

*Liv. lib. 27.
capp. 30. 33.*

Cependant la flotte d'Attalus & celle des Romains, l'une forte de trente-cinq vaisseaux, & l'autre de vingt-cinq, parut à la vûe de Peparéthus, & de-là le Roy de Pergame se rendit à Héraclée. Il vouloit assister au conseil que les Ætoliens y avoient indiqué. Philippe, qui en eut avis, marcha sur le champ de ce côté-là; il arriva trop tard, l'assemblée s'estoit déjà séparée, & Attalus avoit regagné la flotte. Sulpicius &

*Idem lib. 28.
cap. 5.
Polyb. p. 6134*

luy cinglèrent droit à Oréum ville de l'Eubée, les Romains l'attaquèrent par mer, & Attalus par terre. Plator, à qui Philippe avoit confié le commandement de la place, ne se fit pas un scrupule de livrer à l'ennemi, & les habitants & la garnison. Les Confédérez, que ce succès flattoit des plus douces espérances, s'imaginèrent que Chalchis subiroit le joug avec la même facilité. Le courage du Gouverneur, & sa fidélité, firent échouer l'entreprise. Attalus, après la levée du siège de Chalchis, forma celui de Cynus, bourgade dépendante des Locriens; il manqua d'y estre surpris. Pendant qu'il estoit occupé à exiger les sommes qui luy avoient esté promises, on vint l'avertir que Philippe s'approchoit, & à peine eut-il le temps de regagner ses vaisseaux. Des affaires plus importantes le rappellèrent alors dans ses Etats; Philippe avoit eu l'habileté d'engager Prusias dans ses intérêts, & ce Prince menaçoit le royaume de Pergame. Je ne rapporteray point ici les événements de cette guerre, on ne les trouve décrits ni dans Polybe, ni dans aucun des Historiens dont les ouvrages sont venus jusqu'à nous.

*Liv. lib. 29.
6ap. 10.*

Attalus estoit encore en Asie, lorsque les Romains, réduits à de fâcheuses extrémitez, s'avisèrent, la dernière année de la cent quarante-troisième Olympiade, de consulter les Livres Sibyllins. On crut y voir que le seul moyen de chasser les étrangers de l'Italie, estoit de transporter de Pessinunte à Rome, la statue de la Mere des Dieux. Le Sénat s'assembla; & comme le nom Romain estoit peu connu en Asie, il fut arrêté qu'on envoyeroit une superbe Ambassade au Roy de Pergame. Le choix tomba sur cinq personnes toutes distinguées, & par leur mérite, & par les emplois que la plûpart avoient exercez. On ne s'en tint pas là, un égal nombre de vaisseaux de guerre eut ordre de les escorter. Ils allèrent d'abord à Delphes, & le Dieu répondit que l'amitié d'Attalus feroit réussir les choses au gré de leurs souhaits. Ce Prince les reçut avec une magnificence véritablement royale, on leur fit des honneurs extraordinaires; & les Pessinuntins, à la prière d'Attalus, qui avoit bien voulu accompagner les Ambassadeurs

jusque-là, leur remirent de bonne grace la statue qui faisoit le sujet du voyage. Voilà la manière dont ce fait est raconté par les Historiens. Dans quelles sources Ovide a-t-il donc puisé qu'Attalus avoit refusé d'abord de se prêter aux vives instances des Romains, & qu'ils n'en auroient rien obtenu, sans un tremblement de terre qui survint tout-à-coup? Écoutons ses paroles :

Mittuntur proceres, Phrygiæ tum sceptrâ tenebat

Attalus, Aufoniis rem negat ille viris.

Mira canam, longo tremuit cum murmure tellus,

Et sic est adytis Diva locuta suis.

Ipsa peti volui, &c.

*Ovid. Fast. lib.
4. vers. 268.*

Il y insinue que les Ambassadeurs eurent leur première audience dans la ville de Pessinunte, & en cela il est encore directement contraire à toute l'Antiquité.

Vers la fin de cette année, ou au commencement de la suivante, les Ætoliens firent la paix avec Philippe; leurs allies occupez ailleurs, n'étoient point en état de les secourir efficacement, & la guerre, dont ils souvenoient presque seuls tout le poids, devenoit de plus en plus onéreuse à la Nation. Cependant, dans ces tristes conjonctures, les Ætoliens fidèles aux Confédérez, exigèrent de Philippe que les uns & les autres fussent compris dans le traité. Bientôt après les affaires se trouillèrent plus que jamais; la ville de Cius en Bithynie, avoit fait alliance anciennement avec les Ætoliens. Philippe, malgré la foy des traitez, l'attaqua, la prit, en vendit les habitants, & la remit entre les mains de Prusias. Les Rhodiens, qui s'intéressoient en leur faveur, irrités d'un traitement si barbare, se liguèrent avec Attalus, & déclarèrent la guerre au Roy de Macédoine. Les flottes de ces deux Puissances jointes ensemble l'année suivante, rencontrèrent l'ennemi près de Ladé, isle située dans le voisinage de Milet; on en vint aux mains, & il paroît que Philippe eut tout l'honneur de cette journée. En effet, Polybe assure que ce Prince s'empara de

Polyb. p. 709.

*Polyb. exc. p.
703*

deux vaisseaux Rhodiens, & qu'un troisième contraint de se sauver, porta le désordre dans le reste de l'armée; en vain l'Amiral Rhodien voulut rétablir le combat, les fuyards l'entraînèrent. Cet Auteur ajoûte que Philippe demeura maître du champ de bataille, & que les Mikésiens le couronnèrent luy & Héraclide son favori. Quelque concluantes que fussent ces preuves, Antisthène & Zénon, Historiens tous les deux, & tous les deux Rhodiens de naissance, n'avoient pas craint d'avancer que cette victoire estoit une des plus éclatantes que jamais la République eût remportée; tant il est difficile à la vérité même, de dissiper les nuages que l'amour de la patrie répand sur les choses les plus claires & les plus incontestables. Ce sont-là néantmoins les Écrivains que Tite-Live a copiez. La façon dont il s'exprime là-dessus, n'est point équivoque :

*Liv. lib. 3 1.
cap. 14.*

Eo maxime tempore, dit-il, Abydum oppugnabat Philippus, jam cum Rhodiis & Attalo navalibus certaminibus, neutro feliciter praelio vires expertus. Il est visible que les deux combats dont parle cet Auteur, sont ceux de Ladé & de Chio; le dernier se donna l'année suivante, & fut, sans contredit, un des plus mémorables événements de cette guerre. La description que Polybe en a laissée, mérite de trouver ici sa place; je suivray

Polyb. l. 7 2 3.

la traduction de Dom Tuillier. « Philippe, dit-il, n'estoit » pas tranquille sur l'avenir, le siège qu'il faisoit n'avançoit pas » autant qu'il l'auroit souhaité, & les ennemis avoient à l'ancre » un grand nombre de vaisseaux pontez. Comme les conjon- » ctures ne luy permettoient pas même de choisir entre deux » partis, il prit celui de lever l'ancre, & de disparaître. Les » ennemis, qui s'attendoient à luy voir pousser ses mines plus » loin, furent fort surpris d'un départ si précipité, mais Philippe » avoit ses raisons pour ne pas différer; ses vûes estoient de » gagner le devant sur ses ennemis, & de passer sûrement à » Samos, en rangeant la côte; mais toute sa diligence ne luy » servit de rien. Dès qu'Attalus & Théophilisque s'aperçurent » qu'il s'ébranloit, ils résolurent de le suivre & de le combattre; » leur flotte ne marchoit pas fort serrée, parce que comptant » que Philippe suivroit son premier projet, ils n'avoient pas

pris soin de la tenir en état ; cependant , à force de rames , ils l'atteignirent , & attaquèrent , Attalus l'aîle droite , & Théophilisque la gauche. Philippe pressé de tous côtez , donne à sa droite le signal du combat , commande de faire face aux ennemis , & de combattre avec courage , puis avec quelques esquis , il se retire dans de petites Isles qui sont au milieu du trajet , & attend-là le succès de la bataille. Sa flotte estoit composée de cinquante-trois vaisseaux pontez , de quelques autres découverts , & de cent cinquante bâtimens legers , avec des fustes. Il estoit resté à Samos des vaisseaux qu'il n'avoit pas équippez. Celle des ennemis estoit de soixante-cinq vaisseaux pontez , en comptant ceux que les Byzantins leur avoient fournis , de neuf galiotes & de trois triremes. L'action commença par le vaisseau que montoit Attalus , & aussi-tôt , sans autre signal , tous les autres qui estoient proches , chargèrent ; Attalus tomba sur une trireme , l'ouvrit par l'impétuosité du choc , & la coula à fond , quelque résistance que fissent les troupes qui de dessus la défendoient. La decemreme de Philippe , laquelle estoit l'Amirale , tomba en la puissance des ennemis , par un accident très-singulier ; elle choqua si violemment une petite galiote qui s'en approchoit , & enfonça si avant son éperon sous le banc des Thranites , que ce petit bâtiment y demeura attaché , sans que le Pilote pût arrêter le cours impétueux de son vaisseau. Sur ces entrefaites arrivent deux quinqueres , qui percent des deux côtez ce grand bâtiment , que le petit , qui y estoit comme suspendu , empêchoit de se tourner & d'agir , & le coulent à fond avec tous ceux qui le montoient , au nombre desquels estoit Démocrate Général de l'armée. D'un autre côté , Dionysidore & Dinocrate son frere , les deux premiers Officiers de la flotte d'Attalus , couroient un grand péril , combattans , le premier sur un septireme , & l'autre sur un octireme. Dinocrate ayant le corps de sa galère considérablement ouvert au-dessus de l'eau , en avoit percé un des ennemis au-dessous , & y tenoit tellement , qu'il ne pouvoit s'en détacher , quelque effort qu'il fit pour reculer dans cet état ; il avoit d'autant plus à craindre ,

» que les Macédoniens l'attaquoient avec plus d'acharnement.
 » Attalus vint fort à propos à son secours, il fondit sur la galère
 » ennemie, & la sépara de celle de Dinocrate, qui, par ce
 » moyen, fut délivré. Tout l'équipage du vaisseau Macédonien
 » fut égorgé, & le vaisseau même resta en la puissance des vain-
 » queurs. A l'égard de Dionysidore, comme il se portoit avec
 » force contre un autre vaisseau, pour le percer de l'éperon, il
 » manqua son coup; de-là tombant parmi les ennemis, il vit
 » les bancs des rameurs, du côté droit de sa galère, enlevez, &
 » les tours abbattues, les Macédoniens les enveloppèrent de
 » tous côtez avec de grands cris. Le vaisseau & l'équipage
 » furent submergez, heureusement il se sauva luy-même, en se
 » jettant avec deux autres à la nage, pour gagner une galiote
 » qu'on amenoit à son secours. Dans le reste de la flotte, on se
 » battoit à forces égales; car si, d'un côté, Philippe avoit plus
 » de vaisseaux légers, de l'autre, Attalus estoit plus fort en
 » vaisseaux couverts. A la droite des Macédoniens, on com-
 » battoit de manière, que quoyque la chose ne fût pas encore
 » décidée, il estoit aisé de juger que la victoire se déclareroit
 » en faveur d'Attalus. Je disois tout à l'heure que les Rhodiens,
 » presqu'au sortir du port, avoient esté jettez loin des ennemis;
 » mais comme leur chiourme estoit meilleure, ils eurent bientôt
 » atteint l'arrière-garde des Macédoniens: là ils commencèrent
 » à se jeter dans les vaisseaux qui se retiroient, & à briser tous
 » leurs bancs; les Macédoniens viennent au secours, l'escadre
 » Rhodienne se joint à Théophilisque, & l'une & l'autre tour-
 » nent la prouë vers la flotte de Philippe; le combat s'échauffe
 » au son des trompettes, on s'anime les uns les autres par de
 » grands cris de guerre. Si les Macédoniens n'eussent pas mêlé
 » de petits bâtiments parmi les vaisseaux pontez, la bataille eût
 » esté bientôt terminée, mais ces petits bâtiments incommo-
 » doient les Rhodiens en bien des manières, car dès que les
 » flottes se furent ébranlées, selon l'ordre de bataille qu'on avoit
 » pris d'abord, tous les vaisseaux combattirent pêle-mêle; de
 » sorte qu'on ne pouvoit ni couler entre les rangs, ni se tourner,
 » ni mettre à profit son avantage, ces esquifs tombant tantôt
 sur les

sur les rameurs, dont ils arrêtoient la manœuvre, tantôt sur la prouë, tantôt sur la poupe des galères, & embarrassant tantôt les Pilotes & la cliourme. Quand on combattoit de front, & la poupe tournée vers l'ennemi, ce n'estoit pas sans dessein; alors les coups que l'on recevoit, n'ouvroient les vaisseaux qu'au-dessus de l'eau, au lieu que ceux que l'on portoit, faisoient ouverture au-dessous, & perdoient sans ressource les vaisseaux ainsi frappez. Mais les Rhodiens n'usèrent que rarement de ce stratagème, il y avoit trop à risquer, par la valeur avec laquelle les Macédoniens se défendoient de dessus leurs ponts; on évitoit, au contraire avec grand soin, de les approcher, on gaignoit plus à briser les bancs des rameurs, en se coulant entre les galères, & en voltigeant de côté & d'autre. Par cette manœuvre, tantôt on fondoit sur les ennemis par la prouë, tantôt, pendant qu'ils se tournoient, on les accabloit de blessures, ou l'on fracassoit quelque pièce utile au service du vaisseau. Cette manière de combattre fit perdre aux Macédoniens un très-grand nombre de leurs galères. Dans cette occasion, il arriva à trois quinqueresmes des Rhodiens, une aventure fort remarquable. Théophilisque montoit la première, qui estoit la Capitane; Philostrate estoit sur la seconde, la troisième portoit Nicistrate, & estoit commandée par Autolyque. Celle-ci avoit esté donner de son éperon dans une des ennemis, laquelle coulant à fond avec l'équipage, entraînoit avec elle celle qui l'avoit ouverte, & qui y avoit laissé son éperon. Autolyque sur cette galère qui se remplissoit d'eau par la prouë, ne laissa pas d'abord que de charger courageusement les ennemis qui l'environnoient; mais couvert de blessures, il tomba enfin dans la mer, où il fut bientôt suivi de son monde, qui, comme luy, s'estoit défendu avec valeur jusqu'à la fin. Dans ce moment, Théophilisque arrive pour le secourir, il ne luy est pas possible de sauver la galère, qui estoit déjà pleine d'eau, mais il en ouvre deux des ennemis, & en chasse ceux qui les défendoient. Sur le champ le voilà environné d'esquifs & de gros vaisseaux ennemis. Malgré cela, & quoyqu'il eût perdu la plûpart de ses gens

» dans ce choc, & quoyqu'il eût reçu trois bleffures, il charge
» avec tant de vigueur, qu'il fauve son vaifféau, aidé par Phi-
» loltrate, qui estoit venu fort à propos à son secours. De-là
» il va joindre le reste de la flotte, entre de nouveau dans
» l'action, se met aux prises avec les Macédoniens, sans force
» & sans vigueur à la vérité, parce qu'il perdoit tout son sang
» par ses bleffures, mais avec plus de courage, plus de présence
» d'esprit, & par conséquent plus de gloire que dans tout le
» reste du combat. Au reste, il se donna dans cette journée
» deux batailles navales, à quelque distance l'une de l'autre; car
» l'aîle droite de Philippe, qui n'avoit pas quitté la côte qu'elle
» avoit rasée d'abord, n'estoit pas loin de l'Asie, & la gauche,
» qui s'estoit tournée pour secourir l'arrière-garde, estoit aux
» mains avec les Rhodiens assez près de Chio. Attalus, vain-
» queur à son aîle droite, s'approchoit des petites Isles où Phi-
» lippe, à l'ancre, attendoit quel seroit le succès de la bataille.
» Chemin faisant, il apperçoit une de ses quinqueremes, qui,
» hors du combat, avoit esté ouverte, & que les Macédoniens
» tâchoient de submerger. Il court pour la tirer de ce danger,
» avec deux quadrirèmes. Le vaifféau ennemi abandonne sa
» proye, & se retire vers la terre. Attalus le suit vivement,
» pour s'en rendre le maître. Philippe, qui le voit éloigné du
» reste de sa flotte, prend quatre quinqueremes, trois galiotes,
» & ce qu'il y avoit d'esquifs auprès de luy; il se porte entre
» Attalus & ses vaifféaux, pour luy couper le retour, & l'oblige
» de se jeter sur la côte, tout tremblant encore du danger dont
» il estoit échappé. Attalus se retira dans Erythrée avec ce qu'il
» avoit de troupes, & laissa Philippe se saisir des vaifféaux qui
» l'accompagnoient, & de tout le bagage royal qu'ils portoient.
» Ce n'estoit pas sans dessein que le Roy de Pergame avoit étalé
» tout ce qu'il avoit de riche & de magnifique, sur le tillac de
» son vaifféau, & les Macédoniens donnèrent dans le piège qu'il
» leur tendoit par cet étalage; car les premiers qui le joignirent,
» voyant une grande quantité de vases précieux, des habits de
» pourpre, & les autres meubles dont ceux-là sont ordinaire-
» ment accompagnez, cessèrent de poursuivre, se mirent à

piller, & laissèrent Attalus se retirer tranquillement à Ery-
 thrée. Philippe, quoyque vaincu, fit beaucoup valoir ce petit
 avantage; il se mit en haute mer, rassembla ses vaisseaux, &
 releva le courage de ses troupes, en les flattant qu'elles avoient
 remporté la victoire; quelques-uns en effet furent portez à le
 croire, en voyant ce Prince traîner après luy le vaisseau même
 d'Attalus. A la vûe de ce vaisseau, Dionysidore conjectura
 ce qui estoit arrivé au Roy son maître; il leva un signal, rap-
 pella autour de luy ses galères, & se retira, sans courir aucun
 risque, dans les ports de l'Asie. En même temps, ceux des
 Macédoniens qui estoient aux mains avec les Rhodiens, &
 qui en estoient maltraitez, se retirèrent du combat les uns
 après les autres, sous prétexte d'aller au plus vite au secours
 de leurs vaisseaux. Pour les Rhodiens, après avoir lié à leurs
 galères une partie de celles qu'ils avoient prises, & coulé à fond
 les autres, ils s'en allèrent à Chio. Du côté de Philippe, il périt
 dans le combat contre Attalus, une galère à dix, une à neuf,
 une à sept, & une à six rangs de rames, dix autres vaisseaux
 pontez, & quarante vaisseaux legers, à quoy il faut ajouter
 deux quadrirèmes, & sept petits bâtimens qui furent pris. La
 perte d'Attalus fut de deux galiotes & de deux quinquerèmes,
 qui furent coulées à fond, & du vaisseau même qu'il montoit.
 A l'égard des Rhodiens, ils perdirent deux quinquerèmes &
 deux trirèmes, qui furent mises hors de combat; on ne fit
 aucune prise sur eux, & on ne leur tua que soixante hommes,
 & au Roy de Pergame que soixante-dix. Les morts dans
 l'armée de Philippe, montèrent au nombre de trois mille
 Macédoniens & de six mille Alliez, & l'on fit prisonniers,
 tant de Macédoniens que d'Alliez, deux mille hommes, &
 sept cens Egyptiens. »

Les Confédérez ne sçurent point profiter d'une victoire si
 complete. Eblouis de la gloire qui les environnoit, ils s'en-
 dormirent au milieu de la prospérité; les disgraces de Philippe
 au contraire, luy inspirèrent & plus de vigueur & plus de
 courage. Uniquement attentif à effacer la honte de sa défaite
 par des actions d'éclat, il leva de nouvelles troupes, & va

porter la guerre dans le sein des États d'Attalus; les places estoient bien munies, & de nombreuses garnisons rendirent les efforts de Philippe inutiles. Ce Prince, que les flatteurs avoient corrompu dès sa plus tendre jeunesse, se livroit à des emportemens presque toujours préjudiciables au bien de ses propres affaires. Irrité de voir que le succès ne répondoit point à ses espérances, il fit par-tout des dégâts épouvantables. Il y avoit proche de Pergame, un bois en grande vénération parmi les peuples de ces contrées, il estoit consacré à Jupiter le Vainqueur. Philippe le réduisit en cendres, événement qui, suivant l'opinion la plus généralement reçue, est placé immédiatement après la bataille de Ladé; pour moy, je serois tenté de le croire postérieur au combat de Chio, & cela sur deux raisons qui résultent naturellement de quelques textes de Polybe. La première se tire de la page 73. Cet Auteur y blâme l'inaction & la lenteur d'Attalus, & y comble de louanges la grandeur d'ame & l'activité de Philippe. Malgré la perte de son armée navale, il court à la vengeance, & veut, en quelque manière, forcer la victoire à se ranger sous ses étendarts. Comment entendre ceci de la journée de Ladé, qui ne fut point meurtrière, & dans laquelle le Roy de Macédoine eut même quelqu'avantage? Sa fermeté & sa résolution ne méritoient pas, en pareilles circonstances, les éloges magnifiques que Polybe luy donne. On lit dans le même Ecrivain, & c'est la seconde raison; on y lit, dis-je, qu'au commencement de la cent quarante-cinquième Olympiade, Philippe désoloit la Carie, ce qui quadre parfaitement avec l'action de Chio, qui n'a pû arriver que dans le cours de l'Olympiade précédente. Les desseins de ce Prince éclatèrent peu de temps après; il entra dans le royaume de Pergame.

Attalus averti de sa marche, avoit eu la précaution d'enlever les vivres qui se trouvoient à la campagne. La faim contraignit Philippe d'abandonner le pays; il alla tomber sur les Cariens, dont la plûpart estoient soumis à la domination Rhodienne. Occupé à réduire les uns par la force, & les autres par les promesses, il apprit qu'Attalus & les Rhodiens

*Polyb. exc. p.
66.
Diod. 161.
pag. 294.*

*Polyb. exc. p.
86.*

travailloient sans relâche à équiper une puissante flotte. On l'informa en même temps que les Romains, victorieux de Carthage, songeoient à luy déclarer la guerre. Tant de nouvelles facheuses hâtèrent son retour dans la Grece, les Alliez le suivirent de près; & de la façon dont parle Polybe, il y a beaucoup d'apparence que les flottes se rencontrèrent, & qu'Attalus eut encore le bonheur de battre celle de l'ennemi. Ce Prince se retira ensuite dans l'Isle d'Égine, & de-là il vint au port de Pirée, dans la vûe d'engager les Athéniens à se liguier avec les autres Confédérez. De semblables projets y avoient conduit des Ambassadeurs de la part des Romains. Ils assurèrent Attalus que la République estoit déterminée à porter la guerre dans les États de Philippe. Le bruit de l'arrivée de ce Prince s'estant répandu dans Athenes, on luy députa les principaux Magistrats, & les habitants, à l'envi, hommes, femmes & enfants, vinrent à sa rencontre. A peine avoit-il passé le Dipyle, que les Prêtres se placèrent à sa droite, & les Prêtresses à sa gauche. Tous les temples estoient ouverts, & il n'y en avoit pas un seul où l'on n'immolât des victimes. On ne s'en tint pas là, il fut ordonné que désormais une des Tribus de l'Attique s'appelleroit Attalide, du nom de ce Prince. Cependant on indiqua l'assemblée du Peuple, & on supplia le Roy de vouloir bien l'honorer de sa présence; il s'en excusa, sous prétexte que la modestie ne luy permettoit pas même de faire une légère énumération des bienfaits dont il les avoit comblez depuis le commencement de son regne. On le pressa vainement, il ne fut pas possible de vaincre sa résistance. Les Députés obtinrent enfin qu'Attalus donneroit par écrit, les conseils qu'il jugeroit les plus convenables au bien public, dans la conjoncture présente. Le mémoire fut lû en pleine assemblée; il y exposoit les divers avantages que les Athéniens devoient naturellement se promettre de l'alliance, les forces des Confédérez, & la foiblesse de Philippe, qui ne pouvoit opposer à tant d'ennemis que des armées peu considérables. Il exhortoit ensuite les Athéniens à ne pas laisser échapper une occasion si favorable, qu'autrement la paix se

*Polyb. p. 786.
Liv. lib. 31.
cap. 15.*

feroit sans eux, & que n'ayant pas eu part au danger, ils n'en auroient point aux conquêtes. Ces réflexions estoient solides & judicieuses, mais l'affection des Athéniens pour Attalus, leur ajoûtoit un nouveau poids, & il fut arrêté d'un consentement unanime, que les propositions des Alliez seroient acceptées. Philippe ne tarda pas à s'en venger. Nicanor, un des Généraux Macédoniens, fit le dégât dans l'Attique, & pénétra jusqu'à l'Académie. Les Ambassadeurs Romains témoins de ce triste spectacle, luy demandèrent une entrevûe; la conférence se tint, ils commencèrent par déclarer que l'intention du Sénat estoit d'entretenir la paix avec le Roy de Macédoine, que le tout néanmoins dépendoit de deux conditions: la première, que Philippe cesseroit d'inquiéter les peuples de la Grece; la seconde, qu'il repareroit les dommages qu'Attalus avoit injustement soufferts dans le cours de la guerre.

Il estoit alors à Égine, & ses Ambassadeurs sollicitoient vivement les Ætoliens à reprendre les armes. Pendant que les Alliez s'amusoient à négocier, Philippe alla former le siège d'Abydos. Les Rhodiens y envoyèrent une galère, & Attalus trois cens hommes. Un secours si médiocre pouvoit tout au plus retarder les progrès des Macédoniens. Les habitants se défendirent en désesperez, il fallut enfin capituler; mais Philippe, malgré les remontrances de l'Ambassadeur Romain, ne voulut se relâcher sur aucun des articles, & les Abydeniens, à l'exemple de ceux de Sagunte, aimèrent mieux s'ensevelir dans leurs propres ruines. La perte de cette place ne fit point honneur aux Confédérez, elle fut emportée presque à la vûe d'Attalus, qui s'estoit avancé jusqu'à Ténédos. L'inaction d'Attalus & celle des Rhodiens, contribuèrent beaucoup aux succès de Philippe; & Tite-Live remarque fort judicieusement, que si les uns & les autres eussent agi avec vigueur, la guerre estoit terminée indépendamment des Romains.

*Liv. lib. 31.
cap. 45.*

La flotte du Roy de Pergame se joignit à celle des Romains, la première année de la cent quarante-cinquième Olympiade. Lucius Apullius & luy s'emparèrent de l'Isle d'Andros; il en

fut mis en possession, la plupart des habitants l'avoient abandonnée. Sa liberalité & ses promesses, reveillèrent en eux l'amour de la patrie, & ils y retournèrent presque tous. La flotte des Conféderez prit ensuite la route d'Oréum; on travailla forciement aux préparatifs du siège, & dans cet intervalle, Attalus s'empara d'Ægeléos; Oréum fut réduit avec la même facilité. Les armées s'estant séparées, il vint à Athenes; & après avoir assisté à la célébration des mystères de Cérés, il repassa dans ses Etats.

Des affaires importantes l'y appelloient. Antiochus le Grand, à la sollicitation de Philippe sans doute, songeoit à faire revivre les droits de ses ancêtres sur le royaume de Pergame. L'entreprise luy paroissoit aisée; Attalus avoit sur les bras un ennemi redoutable, & ses forces estoient partagées. Persuadé de la nécessité de les rassembler, il envoya des Ambassadeurs à Rome, on leur donna audience, & ils représentèrent au Sénat, qu'Antiochus se préparoit à fondre avec une puissante armée, sur les provinces soumises à la domination d'Attalus; que ce Prince, dans un danger si pressant, avoit besoin de toutes ses troupes, & qu'il espéroit que la République, ou luy accorderoit la permission de les retirer, ou se chargeroit elle-même de défendre Pergame avec ses propres Légions. On leur répondit que la coutume du Peuple Romain estoit de ne jamais retenir les armées des Alliez, au préjudice des Alliez mêmes. A l'égard de nos Légions, ajouta-t-on, elles ne scauroient combattre sous les étendarts d'Attalus, sans violer les traitez que nous avons faits avec le Roy de Syrie; cependant le Sénat est dans la résolution d'interposer ses bons offices auprès de luy, & de l'engager à ne point inquiéter un Prince qui a si bien mérité de la République. Les Romains, à en juger par la suite des faits, vinrent heureusement à bout de rétablir la bonne intelligence entre ces deux Souverains.

*Liv. lib. 32,
cap. 8.*

En effet, la flotte de Lucius Quintius & celle d'Attalus, forte de vingt-cinq quinqueresmes, se joignirent à Andros, l'an trois de la cent quarante-cinquième Olympiade. Ils appareillèrent pour l'Isle d'Eubée; on entreprit le siège d'Erythrée,

qui ne fit pas une longue résistance. Celui de Carystos ne coûta guères davantage aux Confédérez, qui, après la réduction de ces places, allèrent mouiller au port de Cenchrée. Les Achæens avoient alors convoqué un Conseil de toute la Nation. On y envoya des Ambassadeurs, avec ordre de mettre tout en œuvre pour les détacher du parti de Philippe. Ce Prince avoit beaucoup de partisans dans l'assemblée, & ce ne fut qu'après beaucoup de débats, que les membres qui la composoient, se déterminèrent à entrer dans la ligue. Le traité conclu, les Alliez assiégèrent Corinthe, & cela contre le sentiment d'Attalus; il exposa en vain les difficultez de ce projet, la force des remparts, & le nombre des soldats qui les défendoient, Quintius néanmoins s'opiniâtra à vouloir emporter la place; & après avoir perdu bien du monde & bien du temps, il se vit contraint de se retirer au port de Pirée.

Le Roy de Pergame, au retour de cette expédition, fit partir pour Rome des Ambassadeurs, qui présentèrent de sa part au Sénat, une couronne d'or du poids de deux cens quarante-six livres, & le remercièrent de ce qu'Antiochus, à la sollicitation des Romains, avoit abandonné le dessein de porter la guerre dans les Etats de leur maître. Cependant Philippe, dont tant d'ennemis ébranloient la constance & la fermeté, pria Flaminius de luy accorder une entrevûe; la conférence se tint près de Nicée, le Macédonien y vint accompagné des principaux seigneurs de sa Cour. Le Consul avoit à sa suite Amynder Roy des Athamans, Dionysidorus Ambassadeur d'Attalus, Agésim Brotus Amiral de la flotte Rhodienne, Phænéas Préteur des Ætoliens, Aristænus & Xénophon, Députés de la République des Achæens. On y traita sérieusement de la paix. Les demandes exorbitantes des Alliez en empêchèrent la conclusion. Celles d'Attalus se réduisoient à deux chefs; il prétendoit que Philippe luy rendit les prisonniers faits à la bataille de Chio, & qu'on rétablît le Nicéporium, & les autres monuments publics que les Macédoniens avoient détruits. Philippe ne contesta point le premier article; quant au second, il répondit qu'il seroit volontiers
les frais

les frais d'une nouvelle plantation. C'est ainsi que se termina l'assemblée; les parties se séparèrent plus aigries que jamais, & la guerre recommença. Philippe, dans la vûe de la soutenir avec moins de defavantage, résolut de se fortifier de l'alliance de Nabis tyran de Lacédémone. La ville d'Argos faisoit depuis long temps l'objet de ses desirs, le Macédonien en estoit le maître, & y entretenoit une garnison qui luy coûtoit beaucoup; persuadé que les Confédérez ne souffriroient jamais que ni luy ni aucun autre Souverain demeurât possesseur tranquille de cette place, il offrit à Nabis de la luy remettre, & celui-ci accepta la proposition sans balancer, non qu'il n'entreût les desseins de Philippe, mais il crut que les Romains, dans la crainte de s'attirer un nouvel ennemi sur les bras, ne luy disputeroient que foiblement une acquisition qui se faisoit aux dépens du Roy de Macédoine. Il proposa donc à Flaminius de s'aboucher avec luy; le Consul y consentit, & fit prier Attalus, qui estoit dans l'Isle d'Egine, de vouloir bien assister à la conférence. Il partit sur le champ; & ayant appris que Flaminius devoit se transporter à Argos, il ne convient point à la dignité du Peuple Romain, luy dit-il, que vous fassiez une semblable démarche, c'est au Tyran à venir vous trouver. Cet avis fut suivi; on s'assembla à Mycenica, inutilement néanmoins, personne ne voulut se desister de ses prétentions.

Attalus prit ensuite la route de Sicyone, ville dont les habitants luy estoient entièrement dévouez. Obligez par des besoins pressans, d'engager un champ consacré à Apollon, ils avoient eu recours au Roy de Pergame, qui le retira de ses propres deniers. Les Sicyoniens alors signalèrent leur reconnaissance, ils luy érigèrent une statue de dix coudées, qui fut posée proche de celle d'Apollon. Attalus, dans ce voyage, leur donna de nouvelles marques de sa libéralité, il leur fit présent de dix talents & de dix mille mesures de bled. Flaminius & ce Prince vinrent à Thèbes la dernière année de la cent quarante-cinquième Olympiade. La plûpart des Bœotiens estoient dans les intérêts de Philippe, Attalus entreprit

*Polyb. anc. p.
96.
Liv. lib. 32.
cap. 40.*

*Liv. lib. 33.
cap. 2.
Plutarch. tom.
1. pag. 372.*

de les en détacher ; il commença son discours avec beaucoup de véhémence, il ne put le finir, une attaque d'apoplexie le surprit tout-à-coup, on le porta à son logis ; & lorsque sa santé fut un peu rétablie, il s'embarqua pour Pergame : il y mourut, après un regne de quarante-quatre ans, il en avoit soixante-douze. Les Grecs ne le regrettèrent pas moins que ses propres sujets, & comment ne pas regretter un Prince qui rassembloit en sa personne les qualitez les plus éminentes ?

*Polyb. exc.
pag. 102.
Liv. l. 33.
cap. 21.*

Le portrait que nous en a laissé Polybe, mérite de tenir ici sa place. « Il est juste, dit-il, conformément à la méthode que j'ay observée jusqu'à présent, de donner à Attalus les louanges qui luy sont légitimement dûes. De tous les avantages extérieurs qui pouvoient luy frayer le chemin du trône, il n'avoit que les richesses en partage ; & les richesses véritablement, quand on les employe avec sagesse & avec courage, contribuent infiniment au succès des entreprises les plus difficiles. Que si les vertus dont on a parlé, ne marchent pas à la suite de ces mêmes richesses, elles deviennent la source de plusieurs disgraces, en un mot, de la perte de celuy qui les possède, car elles engendrent la jalousie, exposent à des embûches continuelles, & concourent presque toujourns à la corruption de l'esprit & du corps ; en effet, il y a peu de personnes qui puissent, à la faveur de l'opulence, se garantir de pareils malheurs ; aussi ne sçauroit-on assez admirer la grandeur d'ame d'Attalus, qui ne fit usage de ses trésors que pour parvenir à la Royauté, le comble & le faite de l'élevation. Ce Prince jetta les fondemens de la sienne, & par les bienfaits qu'il répandit sur ses amis, & par ses exploits guerriers. Ayant défait les Gaulois, la plus formidable & la plus belliqueuse des Nations de l'Asie, dans les premières années de son administration, il ne balança point à prendre le titre de Roy. Il vécut soixante-douze ans, & en regna quarante-quatre. Sa conduite à l'égard de sa femme & de ses enfans, fut toujours pleine de retenue & de dignité. Fidèle dans les engagements qu'il avoit contractez avec ses amis & avec ses alliez, il termina sa course dans le temps même qu'il travailloit à exécuter

tenant par la main, ils la conduisirent dans tous les temples de la ville, accompagnez des officiers de leur maison. Il n'y eut personne qui n'applaudit à un si beau spectacle. On se rappelloit, à la vûe de ces jeunes Princes, l'histoire de Cléabis & de Biton. On comparoit les deux actions ensemble, & tout le monde donnoit l'avantage à celle des fils d'Attalus, en qui une tendresse égale pour leur mere, estoit encore relevée par l'éclat & par la grandeur du rang. » Cette Princesse est appelée Apollonis dans les Écrits de Strabon & de Plutarque. On apprend de ce dernier, qu'elle remercioit souvent les Dieux, non de l'avoir placée sur un des plus florissans trônes de l'Asie, mais de ce que les cadets de ses enfants faisoient la fonction de gardes auprès de leur aîné, & de ce qu'Eumènes, sans armes, marchoit en sûreté au milieu de ses freres armez de picques & d'épées. C'estoit-là les fruits de la sage éducation que leur avoit donnée Attalus.

Ce Prince, aux vertus militaires & politiques, joignoit du sçavoir & des connoissances; il avoit même laissé des ouvrages de sa façon. Dans l'un d'eux, suivant le témoignage de Strabon, il s'étendoit fort au long sur la description d'un Sapin, qui, par sa grosseur & par sa beauté, passoit en ce genre pour une des plus étonnantes productions de la nature. On ne sçait point aujourd'huy quel estoit le titre de cet Écrit, Strabon n'a pas eu soin de nous en instruire. Pline ne marque pas non plus dans lequel des livres composez par Attalus, il avoit puisé une particularité assez singulière; c'est que la prononciation de certains mots empêchoit la morsure du Scorpion. Il résulte de tout ceci, que les travaux littéraires de ce Prince rouloient principalement sur l'Histoire naturelle. Il y a beaucoup d'apparence néantmoins, que d'autres sujets encore avoient occupé sa plume; j'en juge par un morceau de Lysimachus, intitulé, *des Connoissances & de l'Érudition d'Attalus*, morceau dont Athénée nous a conservé le souvenir, & peu digne de voir le jour, par les flateries basses & serviles que l'auteur y avoit répandues. Ce Lysimachus ne seroit-il pas un de ces Écrivains que le Roy de Pergame avoit chargez

*Strab. lib. 13.
pag. 926.
Plutarch. 1. 2.
pag. 480.*

*Strab. lib. 13.
pag. 899.*

*Plin. lib. 28.
pag. 447.*

*Athen. pag.
253.*

de travailler à l'histoire de sa vie. Le fait est attesté par Pausanias, qui regrette, dans le même endroit, la perte de ces divers monuments. *Il est arrivé de-là, dit-il, que les belles actions d'Attalus sont aujourd'huy ensevelies dans les ténèbres de l'oubli.* La bienveillance dont il honora les gens de lettres, méritoit un peu plus d'attention de la part de ceux qui se distinguèrent dans les siècles suivants. Jamais Prince ne protégea les sciences plus efficacement. Arcésilas ressentit en différentes occasions, les effets de sa générosité; & on voit encore dans Diogène-Laërce, une épigramme de ce Philosophe à l'honneur de son bienfaicteur. Cet Auteur assure de plus, qu'Attalus fit présent à Lacydès, du jardin où s'assembloient ses disciples; il luy offrit même des établissemens considérables à Pergame. Le Philosophe répondit que les images des Rois ne devoient estre regardées que de loin. Il paroît cependant que quelques Sçavants, moins délicats que Lacydès, vécurent à la Cour de ce Prince. Athénée en fournit la preuve. Le Poëte Ctésiphon, selon luy, avoit l'intendance des domaines qu'Attalus possédoit dans l'Æolide; mais de tous les services qu'il rendit à la République des Lettres, le plus important, sans contredit, est la fondation de la fameuse Bibliothèque de Pergame. La gloire de l'avoir commencée luy appartient; c'est du moins la conséquence qui peut se tirer de quelques passages des Anciens. Si l'on en croit Varron, les Rois d'Égypte, dont une si magnifique entreprise avoit excité la jalousie, défendirent le transport du papier. Alors se fit la découverte du vélin. Or Saint Jérôme la place sous le regne d'Attalus; il n'est pas le seul de ce sentiment. Tzetzes avance la même chose, ainsi qu'un Écrivain anonyme dont Saumaïse rapporte les paroles dans ses Exercitations sur Pline. L'un & l'autre font honneur de cette invention à Cratès le Grammaïrien, contemporain d'Attalus, & son Ambassadeur à Rome; il y arriva l'année même de la mort d'Ennius, à ce que prétend Suétone, quoyque sans aucun fondement. Car il est certain que ce Poëte ne cessa de vivre que sous le Consulat de Quintus Marcius Philippus & de Quintus Servilius

*Paus. lib. 11
pag. 14.*

*Lært. p. 246.
Idem p. 262.*

*Athen. l. 242
pag. 697.*

*Varr. apud
Plin. lib. 13.
pag. 690.*

*Hieron. Epist.
ad Chrom.
Tzet. Chil.
pag. 230.
Anon. apud
Salm. Exercit.
Plin. p. 669.*

Suet. p. 701.

Cæpion, c'est-à-dire, la dernière année de la cent cinquante-deuxième Olympiade; époque qui ne sçauroit se concilier avec la suite des Rois de Pergame : alors Eumenès II. estoit sur le trône. Au reste, les témoignages qu'on vient d'alleguer, ne sont pas les seuls qui font voir que la bibliothèque de Pergame est l'ouvrage d'Attalus; on trouve dans Diogène-Laërce, un endroit qui décide nettement la question : il prétend qu'Athénodore, intendant de cette fameuse bibliothèque, effaça des livres des Stoïciens, certains dogmes dont la dureté révoltoit les personnes raisonnables. Le même Auteur nous apprend que cet Athénodore estoit disciple de Zénon, qui mourut pendant le cours de la cent vingt-neuvième Olympiade, & par conséquent il ne devoit avoir guères moins de cent ans, lorsqu'Eumenès prit les rênes du gouvernement; auroit-il esté en état, dans un âge si avancé, de soutenir le poids des occupations auxquelles l'engageoit une bibliothèque naissante? De-là on doit conclurre, si je ne me trompe, que ce fut Attalus qui se reposa sur Athénodore, du soin de former ce nouvel établissement; je sçais bien que Varron & Strabon en donnent toute la gloire à Eumenès, mais peut-estre ont-ils seulement voulu insinuer par-là, que ce Prince avoit considérablement augmenté un dépôt si précieux, & que deslors il devoit en estre regardé comme le principal fondateur. Il est donc fort vraysemblable qu'Attalus le premier conçut le dessein de rassembler une bibliothèque, & que ses successeurs, à l'envi, travaillèrent à l'enrichir. C'est le sens que présente un texte de Strabon, où il est dit que les héritiers de Néléus cachèrent les Écrits d'Aristote, dans la crainte que les Rois Attalides ne les leur enlevassent. Vitruve, qui fait mention de cette particularité, employé des termes à peu-près semblables, & qui prouvent également avec combien de zèle ces Princes suivoient un projet si digne de louange. Il n'est donc point étonnant que la bibliothèque des Souverains de Pergame, inférieure véritablement à celle des Ptolémées, qui les avoient prévenus, ait surpassé les divers recueils dont l'Antiquité nous a conservé le souvenir. Il est

*Diog. Laërt.
lib. 7. p. 286.*

*Varr. apud
Plin. lib. 13. p.
690.*

*Strab. lib. 13.
pag. 906.*

*Vitruv. lib. 7.
pag. 123.*

à présumer que chacun des Attalides, jaloux de sa propre gloire, avoit souhaité que le fruit de ses recherches fût gardé dans un endroit séparé. En effet, Strabon reconnoît plusieurs bibliothèques dans Pergame, & en cela il est d'accord avec Plutarque, qui dit positivement qu'Antoine fit présent à Cléopâtre, de toutes celles qui rendoient cette ville une des plus illustres de l'Asie. Cet Auteur ajoute que les volumes dont estoit composé ce dépôt, montoient au nombre de deux cens mille; mais il fait entendre en même temps, que chaque volume en particulier, ne contenoit qu'un seul & unique Traité. Que si cette supputation doit avoir lieu à l'égard des bibliothèques de Pergame & d'Alexandrie, comme il est naturel de le penser, l'une & l'autre ne sçauroient aller de pair avec cet immense recueil de Manuscrits dont le Public est redevable à la magnificence de nos Monarques. J'oubliois de marquer que, selon le témoignage de Pline, il est incertain lesquels des Rois d'Egypte ou de ceux de Pergame, ont travaillé les premiers à de pareils établissemens. Si le doute de cet Ecrivain est bien fondé, il en résultera que la bibliothèque dont il a esté question jusqu'ici, est même plus ancienne que le regne d'Attalus.

Non content de protéger les Lettres, il aima passionnément les beaux Arts. On lit dans Pline que ce Prince acheta cent talents un tableau du Peintre Aristide. Le même Auteur, & Vitruve avant luy, rapportent qu'Attalus avoit fait bâtir un superbe palais dans la ville de Tralles. On convient encore que la manière d'employer l'or dans les tapisseries, est une découverte qui luy appartient en propre. Enfin, ses grandes qualitez le mirent fort au-dessus de tous ses prédécesseurs, & aucun de ceux qui luy succédèrent, ne remplit le trône, ni avec plus de gloire, ni avec plus de sagesse. De-là vient apparemment que Lucain a désigné Pergame & ses environs par l'épithète d'*Attalis*:

————— *Mysia & gelido tellus persusa Caïca*
Idalis.

Plut. tom. 14
pag. 243.

Plin. lib. 35,
pag. 680.

Idem lib. 7.
pag. 526.
Idem lib. 35.
pag. 714.
Vitruv. lib. 2.
pag. 29.
Plin. lib. 8.
pag. 476.

Lucan. lib. 3.
vers. 203.

Ce dernier mot a fort embarrassé les Commentateurs ; la difficulté disparaîtra entièrement, si on lit *Attalis*, leçon dont les belles actions d'Attalus, si je ne me trompe, semblent confirmer la vérité.

Je finiray ici la première Partie de mes Recherches sur les Souverains de Pergame ; les regnes d'Eumènes II. d'Attalus II. & d'Attalus son fils, feront le sujet de la suivante.

R E C H E R C H E S
S U R L E S R O I S D E P E R G A M E .

Par M. l'Abbé S É V I N .

S E C O N D E P A R T I E .

26. Juillet
1735.

EUMENÈS monta sur le trône dans des conjonctures qui luy annonçoient une longue suite de prospérité. Les Peuples respectoient en sa personne, l'héritier d'un Prince occupé toute sa vie du soin de les rendre parfaitement heureux. Le nouveau Monarque & ses freres estoient unis, moins encore par les liens du sang, que par ceux de l'amitié la plus tendre ; enfin, il n'y avoit point de mécontents, ou du moins ils n'estoient pas en état de troubler la tranquillité de l'Etat : d'ailleurs, la bataille des Cynacéphales que venoit de perdre Philippe, l'ennemi déclaré des Attalides, l'avoit réduit à la triste nécessité de recevoir la loy des Romains & des autres Confédérez.

C'est à peu-près dans ce temps-là qu'Eumènes prit les rênes du gouvernement. Je n'avance rien ici qui ne soit fondé sur la narration même de Tite-Live. Le printemps, à ce qu'il dit, estoit déjà commencé, lorsqu'Attalus & Flaminius arrivèrent à Thébes. Le Roy de Pergame voulut haranguer le peuple ; à peine avoit-il commencé son discours, qu'il fut frappé tout-à-coup d'une attaque d'apoplexie. Flaminius ne le quitta

le quitta point qu'il ne fût absolument hors de danger; & ce Prince resta dans la ville, jusqu'à ce que ses forces luy permirent de soutenir les fatigues d'une longue & pénible navigation. Il aborda à Elée, & de-là transporté dans la capitale de ses Etats, il vécut encore quelques semaines. Tant de circonstances réunies ensemble, ne sauroient guères se renfermer dans un espace moindre de quatre mois; ainsi la défaite de Philippe a dû précéder la mort d'Attalus, puisque lors de ce fameux événement, les bleds estoient encore sur pied.

Eumenès son fils succéda vers la fin de la quatrième année de la cent quarante-cinquième Olympiade. Les Macédoniens, peu de temps après, demandèrent la paix, & on stipula dans le traité, que désormais Philippe n'exerceroit aucun acte d'hostilité contre les provinces soumises au royaume de Pergame. Les Collègues de Flaminius estoient d'avis que l'on y joignît Chalcis & Oréum; ce Général s'y opposa fortement, & le Senat, que ses remontrances ébranlèrent, déclara que les habitants de ces deux villes jouiroient à l'avenir de toutes les prérogatives de la liberté. Rien de plus sage en effet, que de partager la Grece en différents petits Etats tous indépendants les uns des autres, & de les mettre par-là dans l'impuissance de former de grandes entreprises. Les jalousies & les haines estoient autant d'obstacles à l'union de ces Républiques entr'elles, & avec les Rois successeurs d'Alexandre; union à la faveur de laquelle ils auroient pû aisément arrêter les progrès des Romains, & déconcerter les projets ambitieux d'une République qui méditoit déjà la conquête du Monde entier. Elle n'avoit donc garde de céder à Eumenès Chalcis & Oréum; la possession de ces deux places l'autoit rendu maître de l'Eubée, & il l'estoit déjà de l'Isle d'Egine. A entendre parler Valérius Antias, ce Prince la tenoit de la libéralité des Romains, j'ay fait voir le contraire ailleurs.

Le procédé du Sénat envers Eumenès, n'altéra point la bonne intelligence; il se fit une loy de cultiver fidèlement l'amitié des Romains, & il leur en donna des preuves bien éclatantes dans la guerre de Lacédémone. Nabis, qui en avoit

usurpé la couronne sur les héritiers légitimes, s'estoit rendu odieux par d'horribles cruautés. Il entretenoit des troupes aguerries; & les Romains, qui craignoient avec raison que le Tyran ne se joignit aux Ætoliens & à Antiochus, dont on commençoit à démêler les liaisons secrètes, résolurent, ou de chasser Nabis du trône, ou de le mettre par d'autres moyens, hors d'état de leur nuire. Les péages des villes maritimes versoit dans ses coffres des sommes considérables, & faisoient une de ses principales ressources. Quintius qui commandoit la flotte, vint mettre le siège devant Gythéum. La défense des habitants fut opiniâtre & vigoureuse. Heureusement pour les Romains, Eumenès se rendit au camp avec des troupes fraîches, & ce renfort obligea les Lacédémoniens de capituler. Le reste des places de la côte suivit cet exemple, & Nabis consterné de tant de pertes, supplia Flaminius de vouloir bien luy accorder une entrevûe. Eumenès y fut invité, & bientôt après la conférence, il retourna dans ses États.

*Liv. lib. 34.
cap. 29.*

Il estoit pour luy de la dernière conséquence d'éclairer de près les démarches d'Antiochus. Ce Prince avoit une ambition démesurée; & malgré le grand nombre de provinces soumises à sa domination, il méditoit continuellement de nouvelles conquêtes. A la vérité, des villes puissantes & des provinces entières avoient secoué le joug des successeurs de Séleucus, & Antiochus croyoit sa gloire intéressée à réunir au corps de la monarchie, les diverses portions qui s'en estoient séparées. Les Romains estoient les seuls qui pussent mettre des bornes à son ambition, & il ne doutoit point que sous le prétexte spécieux de défendre la liberté des uns, & d'empêcher l'oppression des autres, ils ne saisissent avec empressement l'occasion d'abaissér un Prince dont la grandeur leur faisoit ombrage. Persuadé que la rupture estoit inévitable, & dans la vûe de se fortifier contre des ennemis si redoutables, il traita avec les Rois ses voisins; & il faut avouer que si ceux de Cappadoce, de Pont, de Bithynie, de Pergame & de Macédoine, fussent entrez dans sa querelle, Rome auroit couru risque de voir échouer la plûpart de ses projets; mais soit

que l'éloignement des Romains leur fût moins suspect, soit que la proximité & les projets d'Antiochus leur causassent de vives inquiétudes, aucun de ces Souverains, si vous en exceptez celui de Cappadoce, ne se prêta aux propositions du Syrien. Il luy avoit donné en mariage l'une de ses filles; il offrit l'autre à Eumènes, dont l'alliance luy devenoit extrêmement nécessaire. Il avoit une flotte très-bien équipée, & les troupes de terre qui combattoient sous ses étendarts, estoient aguerries & disciplinées.

*Appi. tom. 1.
pag. 145.*

Le Roy de Pergame, qui comprenoit à merveille que l'intérêt seul avoit part aux avances qu'on luy faisoit, ne marqua aucune envie de répondre aux empressements d'Antiochus. Philetærus & Attalus en furent surpris, & représentèrent à leur frere que rien ne pouvoit luy arriver de plus glorieux, que de se voir recherché par un Monarque à qui ses richesses, ses exploits, & la vaste étendue de son Empire, avoient mérité à si juste titre le surnom de Grand. La conduite que je tiens aujourd'huy, leur dit-il, cessera de vous paroître déraisonnable, si vous considérez que la paix ne subsistera pas long temps entre les Romains & Antiochus; la guerre se fera d'abord avec un avantage égal, enfin la valeur & la fermeté de cette Nation belliqueuse, forceront la victoire à se déclarer en sa faveur: alors je n'auray plus rien à craindre, mes Etats seront plus florissans que jamais, & mes peuples goûteront sans alarmes, les fruits d'une paix que mes soins leur auront procurée. Que si la fortune sert le Syrien au gré de ses desirs, croyez-vous que l'alliance dont il s'agit, me mette à l'abri de ses injustices? Supposez un moment qu'il veuille bien ne me pas troubler dans la possession du royaume de Pergame, ne seray-je pas obligé de respecter ses caprices avec une soumission servile, & si peu digne du rang où les Dieux m'ont élevé? Attalus & Philetærus convaincus de la sagesse de ces réflexions, admirèrent la prudence d'Eumènes; & luy de son côté, demeura inviolablement attaché au parti des Romains.

La première année de la cent quarante-septième Olympiade, Sulpicius & Villius furent envoyez en Asie. Ils avoient

ordre de demander à Antiochus des explications nettes & précises, de passer à Pergame, & de s'aboucher avec Euménès. Ce Prince souhaitoit la guerre, les conférences roulèrent là-dessus; une magnifique réception & de riches présents, firent entrer les Ambassadeurs dans ses vûes: ils prirent ensuite la route d'Ephèse, où Antiochus estoit alors. On y vit arriver quelques jours après, les Députez de plusieurs villes d'Asie, qui, à l'instigation d'Euménès, venoient se plaindre des mauvais traitements du Roy de Syrie. Les diverses prétentions de tant de personnes, firent échouer la négociation. Sulpicius & Villius refusèrent constamment de se relâcher sur aucun article; & ce Prince, qui ne pouvoit honorablement les accorder tous, songea plus sérieusement que jamais à se venger de la hauteur des Romains.

Quelle satisfaction pour Euménès, de voir les choses s'acheminer à une rupture ouverte! Il se flatoit, comme le remarque Tite-Live, qu'Antiochus ne seroit pas plus heureux que l'avoit esté Philippe; que le Sénat touché de ses services, joindroit au royaume de Pergame, une partie des provinces dont on dépouilleroit l'ennemi commun, & que par-là il se trouveroit en état de résister aux Syriens, indépendamment des secours étrangers. Cet Auteur luy fait faire une autre réflexion, c'est que si malheureusement les Romains succomboient, il luy estoit plus avantageux de partager leurs disgrâces, que d'estre exposé seul à recevoir la loy d'Antiochus, ou d'y estre contraint par la force des armes. Le Roy de Syrie, peu de temps après le départ des Ambassadeurs, passa l'Hellespont, & Euménès sur le champ fit embarquer Attalus son frere, qui en porta la première nouvelle à Rome. Il y fut reçu avec tous les égards que l'on devoit à une personne de son rang, & auquel la Republique avoit de si grandes obligations. Pendant le séjour de ce Prince en Italie, on apprit qu'Antiochus, à la sollicitation des Aetoliens, estoit entre dans la Grece avec une armée de dix mille hommes. Euménès le suivit de près; & de concert avec Quintius, il jeta cinq cens soldats dans Chalcis. Ce renfort, quoique médiocre, releva les

*Liv. lib. 35.
cap. 13.*

Liv. rep. 23.

Ibid. rap. 29.

espérances des habitants, que la présence d'Antiochus avoit effrayez. Il estoit dans le voisinage de la place avec un simple détachement, trop foible pour intimider les partisans des Romains. Ils estoient les plus forts, & ce Prince fut obligé de se retirer honteusement, dans la crainte que le mauvais succès de cette première expédition, ne fît tort à sa réputation & au bien de ses affaires. Il reparut bientôt devant Chalcis; les Ætoliens avoient grossi son armée, & la ville, qui ne vouloit point attendre les dernières extrémités, ouvrit ses portes. Il s'empara de Salganea avec la même facilité. Les soldats à qui Eumenès en avoit confié la défense, estoient en petit nombre, & dans l'impossibilité de conserver ce poste, ils capitulèrent à des conditions honorables. Déjà plusieurs places importantes de la Grece, les unes par force, les autres volontairement, avoient subi le joug des Syriens, lorsque les Légions Romaines, sous la conduite d'Acilius Glabrio, vinrent arrêter le cours de tant de prospérités. La plûpart des villes, à leur approche, rentrèrent dans le devoir, & Antiochus fut entièrement défait aux Thermopyles. Il ne paroît pas qu'Eumenès & ses troupes ayent eu quelque part à la gloire de cette journée.

Dans la description que nous en a laissée Tite-Live, il n'est fait aucune mention du Roy de Pergame; cependant il ne devoit pas estre éloigné du lieu où se donna la bataille. Ce qu'il y a de constant, c'est que, suivant cet Historien, il estoit dans l'Isle d'Égine quelques mois après l'action. Il avoit quitté l'Asie dans des circonstances où son absence pouvoit avoir des suites fâcheuses. Antiochus, que l'échec reçû aux Thermopyles, avoit contraint de repasser la mer, menaçoit Pergame. Eumenès d'abord fut tenté d'aller en personne défendre ses Etats; la valeur & la sagesse d'Attalus qui y commandoit, le rassurèrent: & sous prétexte de sacrifier sa propre couronne à l'aggrandissement de la République, il sortit du Port d'Égine avec trois vaisseaux, & joignit la flotte Romaine au promontoire de Syllée. Polyxenidas, Amiral d'Antiochus, en fut averti; & résolu de

*Liv. lib. 36,
cap. 42.*

*Liv. lib. 36.
cap. 44.*

prévenir la jonction des escadres de Rhodes & de Pergame, il marcha à la rencontre de Livius. Les deux armées se mêlèrent, & Euménès qui avoit le commandement de l'arrière-garde, chargea l'aile droite des Syriens, & la mit en désordre. Polyxenidas prit la fuite, & sa flotte auroit esté totalement détruite, si la légèreté des bâtimens qui la composoient, ne l'avoit dérobée à la furie du vainqueur.

Euménès ensuite fit voile pour Elée, d'où il se rendit à Pergame. Son dessein estoit de pourvoir à la sûreté de cette place, & de travailler encore plus efficacement que par le passé, à susciter de nouveaux ennemis à Antiochus. On sçait que l'Asie estoit remplie de colonies Grecques, dont quelques-unes estoient riches & puissantes. Il estoit important d'attirer les plus considérables dans le parti des Romains. Euménès en vint heureusement à bout, & par ses caresses & par ses intrigues. Tant de services luy acquirent la confiance entière des Généraux de la République : on en jugera par la manière dont Livius se conduisit à son égard. Il avoit pris des quartiers d'hiver à Cana, ville de l'Æolide, le Roy de Pergame alla l'y trouver, accompagné de cent chevaux, & de deux mille hommes de pied ; & luy ayant proposé de ravager les environs de Thyatire, Livius fit un détachement de cinq mille hommes, & se reposa sur ce Prince, de la conduite de cette expédition. Elle réussit, & les soldats retournèrent au camp, chargez de dépouilles & de butin. Livius au commencement du Printemps, se remit en mer avec trente-quatre vaisseaux : il s'avança du côté de l'Hellespont, l'armée Romaine estoit en marche, & il falloit préparer les choses nécessaires à son passage.

*Idem lib. 37.
cap. 8.*

Ce fut dans ce temps-là même, qu'arriva le Préteur Æmilius, à qui le Sénat avoit décerné le commandement de la flotte. Euménès le suivit à Jassus, on refusa de luy en ouvrir les portes, & il en auroit formé le siège, si ce Prince & les Rhodiens ne se fussent employez en faveur des habitans. Ils remontrèrent au Préteur que les Jassiens faisoient en secret des vœux pour la prospérité des armes Romaines ;

& que la crainte seule des soldats d'Antiochus, maltres de la place, les empêchoit de se déclarer en faveur des alliez. *Æmilius* se rendit à des raisons si justes, & sacrifia volontiers son ressentiment à l'intercession d'un Roy dont le zèle méritoit les plus grands égards. En effet, il avoit couru au secours des Romains dans des conjonctures extrêmement délicates. Antiochus rassembloit des troupes nombreuses sur la frontière qui séparoit ses États d'avec ceux de Pergame; & cela, vraysemblablement dans la vûe de profiter de l'absence d'Eumenès. Il l'avoit prévu, & ses places bien munies résistèrent aisément aux efforts de Séleucus.

Ce jeune Prince, un des enfants d'Antiochus, s'estoit approché d'Elée vers le commencement du Printemps, *Attalus* averti de sa marche le prévint, & couvrit cette ville avec le corps de troupes qui estoit sous ses ordres, les deux armées se harcelèrent pendant quelques jours, & les Pergaméniens fort inférieurs à l'ennemi, avoient esté maltraitez en plusieurs rencontres. Ces premières tentatives firent juger à leur Général, qu'il y auroit de la témérité à vouloir tenir la campagne; la perte d'une bataille entraînoit celle d'Elée, il en abandonna les dehors, & jetta toutes ses troupes dans la place, qui bientôt fut environnée de toutes parts. Antiochus venoit d'arriver, & s'estoit campé à quelque distance de son fils, il avoit à sa solde quatre mille cavaliers Gaulois, dont les courses désoloient le royaume d'Eumenès. Les courriers que luy avoit dépêchez *Attalus*, le trouvèrent à Samos; il en partit sur le champ, aborda à Elée, & de-là il gagna sa capitale. Résolu de ne rien donner à la fortune, il se contenta de fatiguer l'ennemi par de fréquentes sorties; ce Prince avoit tout lieu de croire que les Romains ne souffriroient pas qu'on l'opprimât. *Æmilius* estoit à portée de le secourir, & ce Général ne pouvoit, sans trahir la gloire du nom Romain, livrer à la merci d'Antiochus, le plus fidelle & le plus solide des Alliez de la République.

Tels furent les motifs qui déterminèrent Eumenès à temporiser; l'événement en justifia la justesse, les vaisseaux

Polyb. p. 810.
Liv. lib. 37.
cap. 18.
Appian. rom.
1. pag. 165.

d'Æmilius & ceux des Rhodiens se mirent en mer, & entrèrent heureusement dans le Port d'Elée. Un renfort si considérable déconcerta les projets d'Antiochus, qui, pour comble de disgraces, venoit d'apprendre que le Consul estoit déjà en Macédoine. Ce Prince, que le combat des Thermopyles, & la défaite de Polyxenidas, avoient rebuté de la guerre, pensa tout de bon à la terminer avant la jonction des Confédérez. Plein de ces idées, il s'avança jusque sous les murs d'Elée avec un corps de six mille chevaux: il n'avoit fait ce mouvement que pour demander à Æmilius une conférence dans laquelle on regleroit les articles de la paix. Le Préteur avant que de répondre à une proposition de cette importance, voulut en délibérer avec Eumenès, & le fit prier de se rendre incessamment à Elée; les Rhodiens, dans le conseil qui fut tenu à ce sujet, estoient d'avis que l'on s'abouchât avec Antiochus, Eumenès n'avoit garde d'y consentir, il craignoit avec justice, que les Romains, incertains de l'avenir, & contents des succès passés, ne traitassent à des conditions qui auroient détruit toutes ses espérances; & dans la vûe de rompre la négociation, il repréenta qu'une paix faite dans la situation présente des affaires, seroit honteuse & peu durable. Convient-il d'écouter Antiochus dans un temps, où maître de la campagne, il assiége les villes de Pergame & d'Elée? S'imaginera-t-on que le Consul ratifie un traité conclu en son absence, & sans la participation du Sénat & du Peuple Romain? S'adressant ensuite au Préteur: repasserez-vous en Italie, ajoûta-t-il, lorsque les articles seront arrêtés? Attendez-vous ici le consentement du Sénat? En ce cas-là il faudra assigner à l'armée des quartiers d'hiver, & ces quartiers d'hiver épuiseront les Alliez. Ne vaut-il pas mieux continuer la guerre? A en juger par les apparences, elle finira avec l'automne. Dans le fond, ces réflexions estoient judicieuses; Æmilius en sentit toute la force; & malgré la gloire qui luy seroit revenue d'avoir consommé un si grand ouvrage, il refusa d'accepter l'entrevûe qu'Antiochus desiroit si ardemment. Ce Monarque n'ignoroit pas d'où partoît le coup.

coup. Outré plus que jamais contre Euménès, il fit tomber sa vengeance sur le territoire d'Adramyttée, l'un des plus fertiles & des plus abondants de l'Asie. Il y avoit dans la place une forte garnison, & on ne jugea point à propos de l'attaquer, mais le soldat trouva dans les environs de quoy satisfaire pleinement son avidité. Cependant Séleucus pressoit vivement le siège de Pergame, & déjà quelques corps de Syriens s'estoient logez sous les murs de la ville. Les choses, à l'arrivée des Achéens, changèrent bientôt de face; Euménès venoit de renouveler les traités qu'Attalus son pere avoit faits autrefois avec cette République; & en conséquence, elle envoya au secours de Pergame mille hommes de pied & cent chevaux, sous les ordres de Diophanes qui avoit appris le métier de la guerre à l'école du célèbre Philopœmen. On vit alors ce que pouvoient la valeur & l'expérience dans l'art militaire; Diophanes harceloit l'ennemi continuellement, & par deux sorties également hardies & heureuses, il obligea d'abord les Syriens à s'éloigner de la ville, & ensuite à se retirer entièrement des États d'Euménès: c'est du moins ce que prétendent Appien & Tite-Live. La marche de l'armée Romaine qui s'avançoit à grandes journées, fut, ou la seule, ou la principale cause d'une retraite si précipitée.

Il paroît néanmoins qu'Euménès n'estoit que médiocrement inquiet du sort de sa capitale; malgré les efforts de l'ennemi, il avoit joint *Æmilius*, qui, après quelques expéditions, le pria de vouloir bien retourner à Elée, & là, de préparer tout ce qui seroit nécessaire pour le passage du Consul. Enfin, l'armée gagna le rivage de l'Hellepont, & graces aux soins d'Euménès, elle débarqua en Asie, sans trouver aucune opposition. Les vaisseaux de ce Prince estoient désormais inutiles, il résolut de les ramener à Elée. Les vents contraires le surprirent dans les environs du promontoire de *Leëtos*; il se fit mettre à terre, dans la crainte qu'un plus long retardement ne l'empêchât de signaler son zèle envers la République. L'armée Romaine marchoit à Antiochus,

Eumènes s'y rendit avec toute la diligence imaginable; le Consul, qui comptoit sur son amitié, luy exposa ses inquiétudes au sujet des vivres, il appréhendoit d'en manquer. Ce Prince se chargea volontiers de pourvoir à la subsistance des troupes, & il prit incontinent la route de Pergame. Il n'y demeura qu'autant de temps qu'il luy en falloit pour satisfaire à ses engagements. Le desir d'acquérir de la gloire, le rappella bientôt dans le camp. Les deux armées estoient en présence. On lit dans Appien, qu'Eumènes, le jour du combat, eut le commandement de l'aile droite. Tite-Live n'en dit rien. Il nous apprend seulement que le Roy de Pergame avoit joint le Consul avec trois mille hommes de pied & huit cens chevaux; que par les sages manœuvres de ce Prince, les chariots armez de faux restèrent sans effet; en un mot, que luy & Attalus son frere se distinguèrent extrêmement dans cœtte bataille. Elle ne fut pas disputée. Les Romains n'y perdirent que trois cens soldats, & Eumènes vingt-cinq. Une victoire si complete acheva d'abattre la fierté d'Antiochus. Il demanda la paix. Antipater & Zeuxis ses Ambassadeurs, le jour même de leur arrivée, virent Eumènes, dont le crédit & la mauvaise volonté les alarmoient également. Les affreux ravages que les Syriens avoient faits dans les pays soumis à sa domination, devoient les luy rendre odieux. Cependant ils le trouvèrent, contre leur attente, dans des dispositions très-favorables. Ce Prince avoit compris que la ruine d'Antiochus entraîneroit celle de tous les autres Souverains, & que peut-estre les Romains moins intéressés à le ménager, luy refuseroient une partie des graces que son attachement inviolable à la République luy avoit si justement méritées.

Antipater, que les discours du Roy de Pergame avoient rassuré, ne désespéra plus du succès de la négociation dont on l'avoit chargé. Il eut aisément audience du Consul, auquel luy & son Collègue ne dissimulèrent pas l'envie extrême qu'avoit Antiochus, de terminer une guerre si malheureuse. Scipion l'Africain répondit aux Ambassadeurs, que les Romains, toujours les mêmes dans l'une & l'autre fortune,

*Liv. lib. 37.
c. p. 43.*

*Polib. lib. 6.
c. p. 180.*

n'abuseroient point de la prospérité de leurs armes; que le Consul & son Conseil n'ajouteroient aucune condition nouvelle à celles qu'on avoit proposées au Roy de Syrie avant la dernière bataille; qu'il eût donc à évacuer le reste des places qu'il possédoit en Europe, & à céder les provinces situées en-deçà du Mont Taurus; que de plus il s'engageât à payer les frais de la guerre, sçavoir, quinze mille talents aux Romains, à Euménès quatre cens, & la quantité de bled qui luy estoit encore dûe, suivant les traitez faits autrefois avec Attalus. Aucun des articles ne fut contesté, Antiochus vouloit la paix à quelque prix que ce pût estre, & sur la réponse de Scipion, il se hâta d'envoyer des Ambassadeurs, pour obtenir du Sénat la confirmation de ce qui avoit esté réglé.

Euménès fit en même temps le voyage de Rome. Il y fut reçu avec une magnificence extraordinaire, tous les Ordres s'empresèrent de luy témoigner la joye qu'ils avoient, de voir un Prince à qui la République avoit de si grandes obligations. Ces transports déplurent à Caton, dont la vertu austère & farouche ne connoissoit point certains ménagements. Voicy comment le fait est rapporté dans Plutarque.

*Liv. 13. 37.
cap. 45.*

« Euménès étant venu à Rome, le Sénat luy rendit des honneurs excessifs, il n'y eut sorte d'accueil & de caresses que « n'e luy fissent les personnes les plus distinguées. Caton, au « contraire, paroissoit toujours en garde contre luy, & l'évitoit « avec soin. Euménès, luy disoit-on, n'est-il pas un Prince « rempli de probité? A la bonne heure, répondoit Caton, « mais l'animal qui s'appelle Roy, est un animal carnacier, & « aucun de ceux dont on vante tant la félicité, n'est digne « d'entrer en parallèle avec Épaminondas, Périclès, Thémistocle, Marcus Curius & Hamilcar. »

*Plut. 102. 1.
pag. 240.*

Des maximes si outrées ne nuisirent point aux justes prétentions d'Euménès: introduit dans le Sénat, il remercia cette auguste assemblée de la promptitude avec laquelle on avoit secouru ses Etats lors du siège de Pergame. Il la félicita ensuite au sujet des importantes victoires que les armées Romaines avoient remportées sur Antiochus. Son discours

Liv. l. 37. »
cap. 53. »
Polyb. pag. »
818. »

fini, on le pria de déclarer librement ce qu'il croyoit qu'on dut faire en sa faveur, que la compagnie souhaitoit passionnément luy donner les marques les plus éclatantes de sa reconnoissance & de son amitié. « Si j'avois des graces à solliciter auprès de quelqu'un, repartit Eumenès, je supplerois le Sénat de m'aider de ses conseils, & cela, dans la crainte, ou de porter mes desirs au-delà des justes bornes, ou de demander des choses peu conformes aux règles de la modestie & de l'équité. Aujourd'huy que mes prières s'adressent au Sénat même, n'est-il pas naturel de se reposer sur luy du soin des récompenses que méritent, & mes services & ceux de mes freres? » Malgré des instances réitérées, il refusa toujours de s'expliquer, & sortit de l'assemblée. On délibéra de nouveau, & il fut arrêté que ce Prince estant mieux instruit qu'aucun d'eux, & de ses véritables intérêts & de l'Etat de l'Asie, on ne pouvoit se dispenser de l'entendre avant que de rien décider sur ce qui le regardoit. Là-dessus on fit rentrer Eumenès, & pressé avec plus de vivacité que jamais, il parla en ces termes :

« J'aurois persévéré dans la résolution que j'avois prise de me taire, Messieurs, si l'audience que vous devez incessamment accorder aux Ambassadeurs de Rhodes, ne me forçoit de rompre le silence dans les circonstances du monde les plus embarrassantes pour moy. Rien dans leurs prétentions qui m'attaque directement, rien qui paroisse les intéresser en particulier, ils plaideront la cause des villes Grecques auxquelles ils veulent vous persuader de rendre la liberté. Que si jamais ils viennent à bout de la leur procurer, est-il douteux que les habitants, & de ces villes, & de celles mêmes qui sont tributaires du royaume de Pergame, ne se déclarent contre notre maison? Un si grand bienfait les attachera aux Rhodiens, dont en apparence ils seront les alliez, & les sujets en effet. Cette République en travaillant sourdement à sa propre puissance, fera parade de son désintéressement, & soutiendra que la gloire des Romains, & que la manière dont ils en ont usé jusqu'à présent, doit les engager à briser les

fers de cette Nation. Que ces beaux discours ne vous en imposent pas. Donnez-vous bien de garde de mettre de la différence dans la manière dont vous en userez avec vos amis, de trop abaisser les uns, & de trop élever les autres. Faites réflexion qu'alors la condition de ceux qui vous ont déclaré la guerre, seroit plus avantageuse que celle de vos amis & de vos Considérez. Pour moy, j'aime mieux, en toute autre chose, abandonner une partie de mes droits, que de paroître les défendre avec une opiniâtreté trop marquée; mais je ne souffriray pas que personne l'emporte sur moy, dans un combat où il s'agit de l'amitié, de la bienveillance, & des récompenses que j'attends de votre libéralité. C'est la plus belle portion de l'héritage que j'ay reçu de mon pere; il est le premier des Princes de la Grece & de l'Asie qui soit entré dans votre alliance: alliance dont jusqu'à la fin de ses jours il ne s'est pas départi un seul instant. Non content de l'entretenir avec une fidélité à toute épreuve, il n'y a point eu de bataille sur terre ou sur mer, à laquelle il ne se soit trouvé. Est-il aucun des Alliez qui ait fourni plus abondamment les provisions nécessaires à la subsistance de vos armées? Entin, n'est-ce pas lorsqu'il travailloit à mettre les Bœotiens dans votre parti, qu'il a esté surpris de la maladie qui l'a mis au tombeau? J'ay depuis marché constamment sur ses traces. A la vérité, il ne m'a pas esté possible de rien ajoûter à la vivacité de son zèle pour la République, il estoit sans bornes; mais la fortune, les temps, Antiochus & la guerre d'Asie, m'ont procuré les moyens de le surpasser, par la grandeur & l'importance de mes services. Antiochus Roy de l'Asie & d'une partie de l'Europe, m'offroit sa fille en mariage, & avec sa fille, la restitution des places qui s'esloient soustraites à la domination des Attalides; il me flatoit encore de l'espérance d'aggrandir le domaine de mes ancêtres, si je voulois féconder les projets qu'il avoit formez contre vous. Mon dessein n'est point icî de tirer vanité de ne vous avoir pas manqué, je ne parleray que des choses qui sont honneur à l'amitié qui nous unit. Les troupes de terre & de mer que j'ay envoyées à vos Généraux,

» les secours de vivres que je leur ay donnez, sont si considé-
 » rables, que personne des Confédérez ne m'a jamais égalé de
 » ce côté-là. Parmi tant d'actions qui se sont passées sur mer,
 » & en tant d'endroits différens, il n'en est pas une seule où
 » je n'aye esté présent. Il n'y a ni travaux ni dangers auxquels
 » je ne me sois exposé. Quoy de plus triste dans la guerre, que
 » de souffrir les incommoditez d'un siège? je les ay souffertes.
 » Enfermé dans les murs de Pergame, j'ay couru risque de
 » perdre & mes Etats & la vie. Le siège levé, quoyqu'Antio-
 » chus d'un côté, & Séleucus de l'autre, fussent campez aux
 » environs de ma capitale, j'ay sacrifié mes propres intérêts au
 » besoin que le Consul avoit de ma flotte. Je me suis embarqué,
 » & mes vaisseaux ont transporté vos Légions en Asie. Dès ce
 » moment, je n'ay plus quitté Scipion, & il n'y a pas de soldat
 » qui se soit moins écarté du camp que moy & mes freres. Il
 » ne s'est fait aucune expédition, & jamais la Cavalerie n'est
 » venue aux mains avec l'ennemi, que je n'aye esté du nombre
 » des combattants. Le jour de la bataille, j'ay occupé le poste
 » que le Consul avoit bien voulu confier à mes soins. Je ne
 » diray point qui dans cette guerre, a mieux mérité que moy du
 » Peuple Romain. Cependant, des Peuples & des Rois que vous
 » honorez le plus particulièrement, il n'y en a point auquel je
 » ne me compare hardiment. Masanissa, avant que de devenir
 » votre Allié, estoit votre ennemi. Il n'avoit ni royaume, ni pa-
 » trie, ni armée, lorsqu'il chercha un asyle dans votre camp, ac-
 » compagné seulement de quelques Cavaliers. La fidélité néant-
 » moins, & le zèle ardent avec lequel il servit la République,
 » vous engagèrent à le rétablir dans ses Etats; on y joignit les
 » plus riches provinces du royaume de Syphax, & aujourd'huy
 » Masanissa est le Monarque le plus puissant de l'Afrique. De
 » quelles récompenses & de quels honneurs ne sommes-nous
 » donc pas dignes, nous qui avons toujours esté vos Alliez, &
 » jamais vos ennemis? Mon pere, mes freres & moy, lors de vos
 » différends avec Philippe, Antiochus & les Ætoliens, avons
 » combattu en votre faveur sur mer & sur terre, non seulement
 » en Asie, mais encore dans des pays éloignez de Pergame,

dans le Péloponnèse, dans la Bœotie & dans l'Ætolie. Que demandez-vous donc, dira quelqu'un? Je vais m'expliquer, puis-que vous me l'ordonnez. Si vous avez dépouillé le Roy de Syrie des provinces qui sont en-deçà du Mont Taurus, dans la vûe de les unir à vos domaines, il n'y a point de voisinage qui me soit plus agréable que le vôtre, & je suis convaincu que je ne sçaurois avoir de rempart plus ferme & plus solide contre les entreprises de mes ennemis. Que si vous estes dans la résolution de retirer vos armées, & de renoncer à tant de provinces, je ne crains pas d'avancer qu'aucun des Confédérez ne peut prétendre à vos conquêtes, avec des titres plus légitimes que le sont les miens. Mais, objectera-t-on, quoy de plus noble que d'accorder la liberté à des villes esclaves? J'en conviens, si ces villes n'ont point exercé des actes d'hostilité. En cas qu'elles se soient rangées sous les étendarts d'Antiochus, n'est-il pas de l'équité & de la prudence du Peuple Romain, de combler de bienfaits un Prince ami de la République, préférablement à des gens qui ont porté les armes contr'elle? •

Le Sénat applaudit au discours d'Eumenès, & par-là il sçeut habilement détourner le coup dont les Rhodiens le menaçoient; leurs Ambassadeurs estoient chargez de la défense des colonies Grecques, & il faut avouer qu'ils firent valoir avec beaucoup d'art, les raisons que le Roy de Pergame avoit détruites par avance. Leurs efforts furent inutiles; la présence d'Eumenès, ses insinuations, les services de son pere, les siens propres, tout concourut à luy faire obtenir ce qu'il souhaitoit. Le Sénat se picqua de reconnoissance & de générosité; Eumenès en obtint les contrées de l'Europe, & celles de l'Asie en-deçà du Mont Taurus, qui jusque-là avoient appartenu à l'Empire de Syrie. La Carie néantmoins & la Lycie en furent détachées, & cédées aux Rhodiens, à l'exception de Telmissus & de quelques autres places de Lycie, dont, au rapport de Polybe & de Strabon, l'on jugea à propos de grossir encore le royaume de Pergame. Il estoit difficile que ce partage ne produisît souvent des sujets de division

*Polyb. 8.44.
Strab. lib. 14.
pag. 250.*

entre les deux Puissances. C'estoit vraysemblablement l'intention des Romains; il y alloit de leur gloire & de leur intérêt, de marquer de grands égards pour un Prince dont l'attachement à la République s'estoit signalé en tant d'occasions. Mais quelque confiance qu'eussent les Romains en l'amitié d'Eumènes, ils n'estoient pas sâchez que luy & ses voisins vécussent dans une espèce de méfintelligence. Leur union estoit infiniment à craindre, & le Sénat, qui en sentoit les conséquences, déclara que les villes Grecques qui n'auroient point esté tributaires d'Attalus, & celles qui ne seroient entrées dans aucun engagement avec les Syriens, recouvreroient leur ancienne liberté. Plusieurs Colonies, à la faveur de ce décret, se trouvoient affranchies de la domination du Roy de Pergame; & il n'est pas douteux que la plûpart, en cas de rupture, ne se fussent jointes à ceux qui les avoient délivrez du joug de l'esclavage.

Eumènes, malgré cette distraction, estoit sans contredit le plus opulent Prince de l'Asie. Si l'on en croit Cicéron & Valère-Maxime, ce fut au Roy Attalus que les Romains firent un si beau présent. Ces Auteurs se trompent. Quant au dernier, je n'en suis pas surpris, il tombe souvent dans de pareilles méprises; mais peu de gens ont mieux connu que Cicéron, l'histoire de son pays. On ne sçauroit néantmoins le justifier sur l'article dont il est ici question. Polybe assure positivement que les provinces en-deçà du Mont Taurus, furent abandonnées à Eumènes, & le témoignage de cet Ecrivain doit naturellement emporter tous les suffrages. Il estoit né sous le regne d'Attalus, & n'avoit guères moins de seize ans lorsque la paix fut conclue entre Antiochus & la République. Comment rejeter l'autorité d'un homme témoin presque oculaire des événements de cette guerre, & qui a eu soin de nous conserver le traité qui la termina? Il se pourroit bien faire pourtant que le texte de Polybe parcouru trop légèrement, eût causé la méprise de Cicéron. L'Historien Grec, & Tite-Live après luy, disent qu'Eumènes supplia le Sénat de vouloir bien récompenser le zèle de ses freres. Cicéron aura inféré de-là,

*Cic. a. uel Gell.
pag. 571.
Valer. p. 444.*

de-là, que les contrées en-deçà du Mont Taurus avoient esté données à Attalus. Il ne paroît pas néantmoins qu'il ait eu aucune part alors à la libéralité des Romains; ce qu'il y a de constant, c'est que jusqu'à la mort de son frere, il vécut toujours à Pergame.

Eumenès estoit encore à Rome, lorsque Manlius arriva aux environs de Pergame; il avoit ordre de châtier les Alliez d'Antiochus, & sur-tout les Gaulois, qui luy avoient envoyé de puissans secours. Il auroit fort souhaité rencontrer Eumenès, sur la capacité duquel il comptoit, & qui estoit très-instruit d'ailleurs du génie, des mœurs, des forces, & de la manière de combattre de ces peuples. En son absence, il s'aboucha avec Attalus, & il luy fut aisé de persuader à ce jeune Prince de l'accompagner dans une expédition où il y avoit de la gloire à acquérir. Le Consul ayant pris avec luy les mesures propres à assurer le succès de l'entreprise, se mit en marche; Attalus l'atteignit à Magnésie, à la tête de mille hommes de pied & de deux cens chevaux. Un corps de troupes à peu-près égal, commandé par Athénée son frere, joignit bientôt après le Général des Romains. Il estoit campé proche du fleuve Harpasus. L'armée gagna ensuite Antioche, ville située sur le Mæandre. On y avoit fait voiturer le bled qu'Antiochus s'estoit obligé de fournir. Séleucus son fils défendit qu'on en distribuât aux troupes auxiliaires, & cela, sous prétexte que dans le traité il n'estoit fait mention que des Romains. Là-dessus, le Consul ordonna aux Légions de ne point recevoir de bled, qu'auparavant l'on n'eût satisfait aux justes demandes des soldats d'Eumenès. On eut beau parler, Manlius demeura ferme dans sa première résolution, & les Syriens, qui appréhendoient son ressentiment, furent contraints de céder; enfin l'armée pénétra dans la Galatie. Les Gaulois, quoyque retranchez sur des montagnes presque inaccessibles, furent taillez en pièces à deux reprises différentes; & dans l'une & dans l'autre de ces actions, Attalus se distingua par son intrépidité, sa conduite & sa modestie. Le Consul charmé de ses belles qualitez, conçut pour luy une

*Liv. lib. 38.
cap. 12.*

amitié tendre, & la fit éclater dans toutes les occasions qui s'en présentèrent. Des pertes si consécutives avoient extrêmement affoibli les Gaulois. Ils supplièrent Manlius de leur accorder la paix. Je ne puis, leur répondit-il, écouter vos propositions, qu'après le retour d'Eumènes.

*Polyb. p. 839.
Liv. lib. 38.
cap. 37.*

Ce Prince débarqua à Ephèse vers le commencement de l'hiver, la quatrième année de la cent quarante-septième Olympiade. Le Consul qui en fut informé, se rendit à Apamée. Dans les conférences qui s'y tinrent, on travailla à la conclusion du traité de paix avec Antiochus, dont les préliminaires avoient déjà esté arrêtez. Les articles qui regardoient Eumènes, se réduisoient à ces deux-cy principalement; le premier portoit qu'on luy livreroit ceux de ses soldats & de ses sujets qui desormais se retireroient en Syrie; & le second, qu'Antiochus payeroit à ce Prince, mais en plusieurs termes, la somme de quatre cens soixante-seize talents. Quelque dures que fussent ces conditions, le Roy de Syrie les accepta toutes, & il vit tranquillement passer ses éléphants au pouvoir de son plus cruel ennemi. Manlius luy en fit présent, & de concert avec les Députez de la République, il luy adjugea la Mysie, dont Prusias s'estoit emparé. La complaisance des Commisaires enhardit Eumènes à disputer aux Syriens la possession de la Pamphylie, dont une partie est en-deçà, & l'autre au-delà du Mont Taurus. Les provinces en-deçà, suivant le traité, devoient appartenir au Roy de Pergame, & les autres à Antiochus. Ces deux Princes, dont le premier souhaitoit ardemment de s'approprier toute la Pamphylie, ces deux Princes, dis-je, eurent recours à Manlius; mais ni luy ni ses Collègues, quoyque très-favorables à Eumènes, n'osèrent prononcer sur une affaire si délicate: on en renvoya le jugement au Sénat, dont la décision n'est pas venue jusqu'à nous.

Polyb. 845.

J'ay remarqué cy-dessus que Manlius n'estoit passé en Asie que dans le dessein de châtier les partisans des Syriens. Ariarathès Roy de Cappadoce, avoit esté un des plus zéléz, & depuis il avoit puissamment secouru les Gaulois. La défaite de ces peuples l'obligea d'implorer la clémence du vainqueur.

Six cens talents luy méritèrent son pardon. Manlius cependant luy fit remisé de la moitié de cette somme, à la sollicitation d'Eumenès, qui bientôt après épousa la Princesse sa fille, elle se nommoit Stratonice. A en juger par un texte d'Athénée, elle renchérit sur le luxe des autres Reines de l'Asie, du moins il rapporte qu'elle fit monter à un prix excessif certaine espèce de parfum, dont les fleurs de la vigne sauvage estoient la base principale. Manlius estoit encore en Asie, lorsque les noces se célébrèrent. Eumenès eut pour luy des égards infinis jusqu'au moment de son départ. Non content alors de luy prêter des vaisseaux pour le transport des troupes, il voulut encore qu'Athénée son frere l'accompagnât pendant le cours de la navigation.

*Liv. lib. 38.
cap. 39.*

*Athen. pag.
689.*

La paix n'avoit point étouffé toutes les semences de la haine qui divisoit depuis si long temps les Rois de Pergame & de Syrie. A peine les Romains estoient-ils sortis de l'Asie, que ces deux Souverains se brouillèrent de nouveau; on ignore & le sujet & les suites de cette querelle: les soins de Cornélius Scipion rétablirent la bonne intelligence. C'est dommage que les ouvrages de Phylarque ne subsistent plus aujourd'huy. Celuy dans lequel estoient décrites les guerres d'Eumenès & d'Antiochus, répandroit un grand jour sur l'histoire de ce siècle-là, & on seroit bien plus à portée de développer les causes des démélez qui s'élevèrent entre Eumenès & Prusias. Il y a beaucoup d'apparence que la puissance du Roy de Pergame, l'enlèvement de la Mysie & les conseils d'Annibal, concoururent également à allumer le feu de la discorde. Ce Général détestoit les Romains, & Eumenès par contre-coup. Son attachement à la République le luy avoit rendu odieux, & il trouvoit un plaisir secret à luy susciter des ennemis, & à former des ligues qui le conduisissent à sa perte.

*Liv. lib. 39.
cap. 22.*

*Suid. tom. 3.
pag. 643.*

Il n'est pas aisé de déterminer en quelle année commencèrent les actes d'hostilité; le tout dépend de fixer le temps précis auquel Annibal a cessé de vivre. Atticus plaçoit la mort de ce grand Capitaine sous le Consulat de Marcus Claudius Marcellus & de Quintus Fabius Labeo, & Polybe sous

celuy de Lucius Æmilius Paulus & de Cnæus Bæbius Tamphilus. La dernière opinion est celle que j'adopterois le plus volontiers. Polybe, comme on l'a déjà observé, estoit contemporain, & en matière d'exaëtitude, peu d'Écrivains l'ont égalé. Ceci une fois établi, j'aurois beaucoup de penchant à croire que la rupture entre Eumenès & Prusias, éclata au plus tard la première année de la cent quarante-neuvième Olympiade; car la durée de cette guerre ne scauroit estre renfermée dans un espace moindre de deux ans, autrement il faudroit rejeter le témoignage de Cornélius-Népos, au rapport duquel il y eut plusieurs combats entre les armées des Rois de Pergame & de Bithynie. Tel est aussi le sens, si je ne me trompe, des paroles de cet Auteur : *Sic Annibal consilio arma Pergamenorum superavit, neque tum solum, sed sæpè aliàs pedestribus copiis pari prudentiâ pepulit adversarios*; ce qui suppose au moins deux campagnes.

Corn. Nep. p.
100.

Annibal qui commandoit les troupes de Prusias, remporta divers avantages sur celles d'Eumenès; le Général Carthaginois n'en fut redevable qu'à sa valeur, à son habileté & à son expérience. Les armées d'Eumenès, à ce que nous apprend Diodore, estoient composées de soldats aguerris, aucun Prince ne les payoit plus libéralement; & la générosité avec laquelle il récompensoit les belles actions, avoit attiré sous ses étendards les plus braves gens de la Grece & de l'Asie. Cependant Annibal força presque toujours la victoire à se déclarer en faveur des Bithyniens. De toutes ces batailles, la seule dont on ait conservé la mémoire, se donna sur mer. La flotte de Pergame estoit plus forte en vaisseaux & en équipages; Annibal suppléa à tout par la ruse. Il fit rassembler un grand nombre de vases, & les remplit de serpents. Persuadé que la perte d'Eumenès entraîneroit celle de son armée, & dans la vûe de découvrir sûrement le navire que ce Prince montoit, il envoya un Hérault avec une lettre qui ne contenoit pas un seul mot d'écriture. On l'admit à l'audience; & après avoir bien examiné ce dont il estoit chargé, il se retira, & le Roy ne pénétra point alors le véritable motif de ce message.

Diod. exc. p.
519.

Annibal instruit de ce qu'il desiroit sçavoir, ordonna aux Bithyniens d'attaquer plusieurs ensemble le vaisseau sur lequel Eumenès combattoit; les ordres du Général de Prusias furent ponctuellement exécutez, & le Roy de Pergame n'évita la mort que par une prompte fuite: à peine eut-il le temps de gagner un camp qu'il avoit formé près du rivage. Cependant le reste de la flotte estoit aux mains. Les vases d'abord excitèrent la risée du soldat & du matelot; mais les serpents épars çà & là dans les vaisseaux, y jettèrent le désordre & l'épouvante. Plusieurs des Anciens parlent avec éloge du stratagème dont il s'agit; de ce nombre sont Cornélius-Népos, Galien, Frontin & Justin. Le dernier de ces Auteurs prétend que les troupes de Prusias furent toujours battues, ce qui est directement contraire au récit de Cornélius-Népos & de Tite-Live, Écrivains plus croyables en toutes façons, que l'Abbréviateur de Trogue-Pompée. Il avance encore que le commencement de cette guerre est postérieur à la mort de Philippe; comment accorder cela avec l'ambassade d'Athénée frere d'Eumenès? Il est certain que ce Prince vint à Rome sous le Consulat de Quintus Fabius Labeo & de Marcus Claudius Marcellus, la seconde année de la cent quarante-neuvième Olympiade.

Dans l'audience que luy accorda le Sénat, il se plaignit avec force des injustes procédez de Philippe; représenta que malgré la foy des traitez, non content de secourir Prusias, il se maintenoit dans la possession d'Ænus & de Maronée, villes qui, selon luy, devoient appartenir au royaume de Pergame, à moins que l'intention des Romains ne fût de leur rendre la liberté. Il se fonda sur l'accord fait avec Antiochus, dont un des articles adjugeoit Lyfimachie à Eumenès. Ænus & Maronée, ajoûtoit Athénée, en font en quelque manière des dépendances, & il n'est point à présumer que la République, contre ses propres décrets, ait jamais eu dessein de faire présent de ces deux places à Philippe. Le procès ne fut décidé que sept ans après, & le Sénat déclara que les villes en question se gouverneroient par leurs propres loix.

Athénée, au reste, eut lieu d'estre content de son ambassade.

Cornel. Nep:
pag. 100.
Gal. tom. 13.
pag. 936.
Front. p. 381.
Just. lib. 32.
cap. 4.

Polyb. p. 860.
Liv. lib. 39.
cap. 46.

Les Romains envoyèrent Flaminius en Asie, avec ordre de rétablir la bonne intelligence entre les Rois de Pergame & de Bithynie. Prusias intimidé, accepta les propositions qu'on voulut luy prescrire, & il en coûta la vie à Annibal, que ce Prince, le plus lâche de tous les hommes, trahit honteusement. Je ne dois pas oublier ici que la députation de Flaminius, au dire de Polybe, regardoit Prusias & Séleucus. Mais il se pourroit bien faire que dans le texte de cet Auteur, le nom de Séleucus eût pris la place de celui d'Euménès; c'est une conjecture néantmoins sur laquelle je n'oserois pas trop appuyer. Il ne seroit pas impossible que le Roy de Syrie fût entré dans les démêlez des deux Souverains dont les provinces estoient limitrophes aux siennes, & je soupçonnerois plutôt que le nom d'Euménès a esté obmis par les Copistes.

Polyb. p. 884.

La paix que la médiation de Flaminius avoit procurée au royaume de Pergame, ne fut pas de longue durée. Pharnace Roy de Pont, & ayeul du célèbre Mithridate, s'estoit emparé de Sinope. Une invasion si subite alarma Euménès & les Rhodiens, protecteurs des colonies Grecques, & on vit arriver en même temps à Rome, les Ambassadeurs des trois Puissances. Les raisons des uns & des autres furent examinées en plein Sénat, comme le prouvent ces paroles de Tite-Live: *Legationes transmarinæ deinde in Senatum introductæ sunt. primæ Eumenis & Pharnacis Regum, & Rhodiorum querentium de Sinopensium clade.* Elles sont un peu obscures; il semble que Pharnace, Euménès & les Rhodiens s'intéressoient de concert à la désolation de Sinope. Il est vray pourtant que le Roy de Pont estoit l'auteur des disgrâces que cette ville venoit d'es-

*Liv. Lib. 40.
cap. 2.*

Strab. p. 821.

fuyer. Rien de plus formel que le témoignage de Strabon. Il assure que Sinope avoit esté prise deux fois, la première par Pharnace, & la seconde par Lucullus. La situation de cette place causa ses malheurs; environnée de toutes parts des Etats de Pharnace, il succomba à la tentation de la joindre à ses autres domaines. Euménès n'avoit garde de souffrir que ce Prince s'aggrandît aux dépens des Colonies Grecques établies dans le Pont. De si belles conquêtes l'auroient rendu

formidable, & il ne l'estoit déjà que trop, aux yeux d'un Monarque qui ne vouloit pas que les autres Souverains de l'Asie pussent aller de pair avec luy. Résolu donc de s'opposer de bonne heure aux progrès de Pharnace, il luy fit demander la restitution de Sinope, & cela sous le prétexte spécieux de défendre la liberté des villes Grecques. Ce Prince répondit qu'Eumenès & luy ne devoient pas estre juges en leur propre cause, & que le parti le plus sage, sans contredit, estoit de s'en rapporter à la décision des Romains. Là-dessus on fit partir de nouveaux Ambassadeurs, & le Sénat nomma des Députez. Le dessein de Pharnace dans tout ceci, n'avoit esté que d'amuser Eumenès, & pendant ce temps-là on se préparoit dans le Pont à l'attaquer au dépourvû. Léocrite Général de Pharnace, pénétra dans la Galatie vers la fin de la troisiéme année de la cent quarante-neuviéme Olympiade. Eumenès comptoit sur la fidélité des petits Princes qui gouvernoient la Nation; mais Léocrite gagna les uns, & ravagea le territoire des autres. L'armée que Pharnace commandoit en personne, s'avança du côté de la Cappadoce.

Des procédés si contraires à la bonne foy, irritèrent Eumenès au dernier point; & il rassembloit ses troupes avec une diligence extrême, lorsqu'Attalus vint luy apporter la nouvelle de ce qui s'estoit passé à Rome. Ils concertèrent ensemble les projets de la campagne. Leurs premiers efforts tombèrent sur la Galatie; Léocrite n'y estoit plus. En vain Carſignatus & Gœzotorius eurent recours à la clémence du vainqueur, on ne les écouta pas. Ce Prince, persuadé que ni les bienfaits ni les serments ne fixeroient jamais l'inconstance de ces Barbares, laissa par-tout des marques sanglantes de son passage. Le Roy de Pergame ensuite tourna ses armes contre Pharnace même. Ariarathès, avec ses Cappadociens, le joignit sur sa route; & après onze jours de marche, ils parurent l'un & l'autre à la vûe d'Amisus, ville considérable du royaume de Pont. Là ils apprirent que les Députez du Sénat avoient débarqué en Asie. Attalus partit sur le champ pour les aller recevoir.

Eumenès, dans l'intervalle, ne s'occupa que du soin de discipliner son armée, & de la rendre plus nombreuse du double. Il vouloit faire connoître aux Romains qu'il estoit en état par luy-même, & indépendamment des secours étrangers, de faire repentir ceux qui oseroient l'insulter. Les Députés arrivèrent enfin, & à leur sollicitation, les deux Rois cessèrent les actes d'hostilité; ils représentèrent cependant aux Arbitres, que cette modération de leur part, ne produiroit que de mauvais effets; que Pharnace estoit un Prince violent, cruel & perfide. Il paroît que ce portrait n'avoit point esté dicté par la haine. Polybe, Historien très-exact, en parle comme du plus injuste des Monarques qui eussent jamais porté la couronne. Eumenès ajouta que le moyen infallible de dévoiler la fourberie & les artifices de Pharnace, estoit de l'engager d'assister en personne aux conférences qui devoient se tenir. La proposition n'avoit rien que de raisonnable, & les Commissaires du Sénat pressèrent le Roy de Pont avec une extrême vivacité, de venir luy-même faire valoir ses prétentions. Exhortations, prières, tout fut inutile; réduits par un refus si opiniâtre, à chercher de nouveaux expédients, ils luy firent promettre, à force de sollicitations, d'envoyer des Ambassadeurs munis de pleins-pouvoirs. On s'aperçut bientôt du peu de cas que ce Prince faisoit, & de la médiation & des Médiateurs. Les plus petites choses estoient contestées, & les articles dont on estoit convenu un jour, on les eludoit le lendemain par des interprétations frivoles & captieuses.

Une mauvaise foy si marquée, lassâ la patience des Députés. Ils s'en retournèrent à Rome, & les troupes d'Eumenès, qui estoient restées sur les frontières de la Galatie, rentrèrent en campagne. Pharnace de son côté ne demeura pas dans l'inaction; il s'empara de quelques places de la Cappadoce, & Léocrite alla mettre le siège devant Tius ville de Paphlagonie. La garnison se rendit après une longue résistance, à condition néanmoins qu'on luy conserveroit, & la vie, & la liberté de se retirer où bon luy sembleroit. Léocrite, non plus que son maître, ne se faisoit pas un scrupule de violer &

ses serments & sa parole. Diodore de Sicile nous apprend que les soldats & les habitants furent inhumainement passés au fil de l'épée. Eumènes eut bientôt sa revanche, il pénétra dans le royaume de Pont avec une armée formidable, qui, selon toutes les apparences, y remporta quelque victoire signalée. J'en juge par le traité de paix qui se lit encore aujourd'hui dans les Écrits de Polybe. Eumènes y parle en Prince qui, par la supériorité de ses armes, a contraint l'ennemi à recevoir la loy du vainqueur. On y ferme à Pharnace l'entrée de la Galatie, & ses traitez avec les Gaulois sont déclarés nuls. A ces deux articles, on en joint plusieurs autres qui ne sont pas moins onéreux, sçavoir, que la Paphlagonie sera évacuée, & les habitants renvoyés dans leur ancienne demeure; que les places conquises sur Ariarathès seront restituées, les ostages & les effets enlevés à ce Prince, rendus; que les habitants de Tius seront rétablis dans la possession de leur ville, & que de plus on leur remettra les prisonniers & les transfuges; que Pharnace payeroit neuf cens talents en forme de dédommagement, pour les sommes qu'il avoit injustement extorquées; qu'indépendamment de ces neuf cens talents, il en donneroit trois cens à Eumènes, pour les frais de la guerre, & Mithridate autant, parce que malgré les traitez faits avec luy, il avoit attaqué les États d'Ariarathès. Enfin, on exigea des ostages du Roy de Pont, sur la bonne foy duquel les Alliez avoient raison de ne pas trop compter.

Polyb. p. 333.

Ideu p. 331.

Je ne serois pas éloigné de penser que dans cette guerre, Prusias avoit fourni des troupes à Eumènes. Il luy fit présent quelque temps après, de la ville de Tius, & un si beau présent suppose, si je ne me trompe, que ces deux Monarques vivoient dans une intelligence parfaite. On a vû cy-dessus que les Rhodiens avoient pris avec chaleur la défense des habitants de Sinope, & naturellement ils auroient dû seconder les efforts d'Eumènes. Soit jalousie de la trop grande puissance d'Eumènes, soit offres avantageuses de la part de Pharnace, ils s'unirent étroitement avec ce Prince, pendant le cours de la guerre dont il s'agit. L'interruption du commerce servit de

prétexte à cette République. Les vaisseaux d'Eumènes croisoient sur tous les bâtimens qui portoient des marchandises dans le royaume de Pont. Les Rhodiens vraysemblablement se plaignirent, & le Roy de Pergame refusa de se relâcher sur un article qui diminueoit considérablement les revenus de l'ennemi. Il est vray que la flotte Rhodienne fit échouer les projets d'Eumènes; en revanche, ses troupes firent de fréquentes incursions sur les contrées de la Lycie soumises à la domination de la République de Rhodes. Elle ne se déclara que vers la fin de la guerre. Polybe semble l'insinuer; il ajoute que dans ce temps qu'elle estoit le plus échauffée, Eumènes tomba dangereusement malade. Attalus prit le commandement de l'armée. Sa sagesse & son habileté, dans un poste si délicat, se firent admirer.

Eumènes infiniment satisfait d'une campagne si glorieuse, & ne suivant plus que les mouvemens de sa tendresse pour un Prince qui la méritoit si bien, luy conseilla de s'embarquer incessamment pour l'Italie. La santé du Roy de Pergame devenoit tous les jours plus chancelante, & il prévoyoit combien un nouveau Souverain avoit à craindre des Princes de l'Asie, les uns jaloux, & les autres ennemis de sa maison. La protection des Romains assùroit incontestablement à Attalus la possession tranquille des Etats de Pergame. Il avoit beaucoup d'amis dans le Sénat, & un séjour de quelques mois à Rome, devoit naturellement achever de mettre dans ses intérêts, les personnes les plus distinguées de la République. Cependant Eumènes se rétablit, & son premier soin fut d'éclairer les démarches de Persée. Philippe, dans les dernières années de sa vie, avoit travaillé sans relâche, quoyque sourdement, aux préparatifs de la guerre qu'il méditoit contre les Romains, & Persée son successeur & le confident de ses projets, ne les perdoit pas de vûe. Il levoit des troupes, les exerçoit, rassembloit des bleds de toutes parts; & depuis son avènement à la couronne, il s'estoit uniquement attaché à se concilier la bienveillance de la Grece; le succès surpâta les espérances de Persée, qui bientôt posséda seul le cœur de toute la Nation.

Eumenès y conserva à peine un petit nombre de partisans, préférence dont Tite-Live paroît étonné. Le Roy de Macédoine n'avoit, à son jugement, aucune de ces qualitez qui forment les grands Rois & les honnêtes gens; elles se trouvoient toutes réunies dans la personne d'Eumenès. Il traitoit ses sujets en pere, & les peuples soumis à sa domination, n'envioient point le sort de ceux qui vivoient dans le sein de la liberté. D'ailleurs, point de villes Grecques, point de personnes de quelque considération, que ce Prince n'eût comblé de ses bienfaits. Mais à examiner les choses de près, la prédilection des Grecs n'a rien de bien extraordinaire, ils réputoient Eumenès étranger en quelque façon. Persée estoit Grec naturel, tous ses ancêtres l'avoient esté, & il remplissoit le trône d'Alexandre, dont la mémoire estoit chère à la Grece; ses exploits avoient porté au plus haut point la gloire de la Nation. De semblables idées flatoient agréablement leur vanité, & il estoit difficile qu'un secret penchant ne les entraînat du côté de Persée. Ils concevoient encore que le royaume de Macédoine une fois détruit, les Romains commanderoient en maîtres, & que les autres Etats desormais, dans l'impuissance de résister, subiroient tour à tour le joug d'un honteux esclavage. Quelque sensible que fût cette dernière réflexion, Eumenès ne la fit pas, ou du moins il ne sçut pas sacrifier à sa propre sûreté, le desir de se venger de Persée. La haine des peres avoit passé jusqu'aux enfants. Le Roy de Pergame, contre les règles de la saine politique, vouloit absolument perdre un ennemi dont il appréhendoit le ressentiment. Les espions qu'il entretenoit à la Cour de Macédoine, ne tardèrent pas à luy fournir les moyens de se satisfaire. Il reçut de leur part un mémoire, qui contenoit en détail les preuves de la mauvaise volonté de Persée à l'égard des Romains.

Ce Prince, sous le prétexte spécieux d'aller à Delphes, venoit de parcourir une partie de la Grece. Le Sénat crut entrevoir les motifs de ce voyage. Les soupçons se changèrent en certitude à l'arrivée d'Eumenès. Les lettres qu'on luy avoit écrites de Macédoine estoient précises, & la lecture fit juger

*Liv. lib. 42.
cap. 11.*

Valer. p. 131.

à l'assemblée que la guerre estoit inévitable. Ce fut Attalus, suivant Valérius Antias, qui révéla au Sénat les desléins de Persée. Mais Tite-Live, sur le témoignage des Historiens les plus dignes de foy, prétend qu'Eumenès vint à Rome luy-même, & que la République pénétrée de reconnoissance, luy rendit des honneurs extraordinaires. Il ajoûte, & Valère-Maxime est d'accord avec luy, il ajoûte, dis-je, que le discours du Roy de Pergame au Sénat fut entièrement ignoré du public, tant que dura la guerre, & cela malgré le nombre des personnes intéressées à rompre les mesures de ce Prince. Tels estoient les Ambassadeurs de Persée, ceux de Rhodes & de plusieurs villes libres de l'Asie. Ces diverses Puissances les avoient envoyez, sur les bruits qui s'estoient répandus du voyage d'Eumenès.

Les Rhodiens en avoient pris de l'ombrage, & ils ne doutoient pas que ce Prince, dans le desléin de posséder seul la confiance de Rome, ne les accusât d'estre entrez dans les complots de Persée. Il leur estoit important d'écarter de pareils soupçons; c'est à quoy peut-estre les Ambassadeurs de cette République auroient travaillé avec succès, si dans l'impossibilité de s'instruire de ce que renfermoit le discours d'Eumenès, ils ne se fussent pas livrez à des emportemens peu convenables dans la situation présente. Satyrus, chef de l'ambassade, ne craignit pas d'avancer en plein Senat, que les Lyciens avoient pris les armes à l'instigation du Roy de Pergame, dont l'empire estoit plus onéreux à l'Asie, que ne l'avoit jamais esté celuy d'Antiochus. Ces reproches, quoyqu'appuyez du suffrage unanime des villes libres, ne produisirent point l'effet que les Rhodiens s'en estoient promis. Eumenès ne perdit rien de son crédit, & les Romains jugèrent qu'un déchainement si général n'estoit fondé que sur l'attachement inviolable de ce Prince aux intérêts de la République, & on fut convaincu de plus en plus, que les Rhodiens & presque tous les Grecs, faisoient secrettement des vœux en faveur de Persée. Les Ambassadeurs Macédoniens entreprirent en vain de justifier sa conduite; le Sénat sçavoit à quoy s'en tenir, & la guerre fut résolue.

Elle ne commença néanmoins que l'année suivante, la seconde de la cent cinquante-deuxième Olympiade. Persée jusque-là s'esloit contenté de haïr Euménès, mais la démarche qu'il venoit de faire, irrita au dernier point le Roy de Macédoine, & il forma dès ce moment le noir projet de se délivrer d'un Prince dont l'amitié estoit si utile aux Romains, & avec lequel il ne pouvoit plus espérer de se réconcilier. Euménès devoit aller à Delphes. Persée en fut averti, & ne laissa pas échapper une si belle occasion de satisfaire sa vengeance. Capable des crimes les plus atroces, il entretenoit à la Cour des scélérats toujours prêts à exécuter ses ordres sans examen & sans scrupule. De ce nombre estoit un certain Evandre, Crétois de naissance, & Général des troupes auxiliaires qui servoient en Macédoine. Il jeta les yeux sur luy, & luy associa trois Macédoniens, gens coupables de plusieurs assassinats. Arrivez à Delphes, ils allèrent au logis d'une femme nommée Praxo, très-estimée dans cette ville, & par ses richesses & par sa magnificence.

*Liv. 116. 42.
cap. 15.*

Elle estoit dans les intérêts de Persée. Evandre luy remit une lettre de ce Prince, & de concert avec elle, luy & ses compagnons examinèrent les environs de Delphes. Euménès devoit débarquer à Cirra. Le chemin de-là au temple conduisoit nécessairement à un sentier, qu'une muraille à gauche, & un éboulement de terre à droite, resserroient tellement, qu'on estoit obligé de marcher à la suite les uns des autres. Cet endroit estoit très-propre à cacher une ambuscade, Evandre plaça son monde derrière la muraille, & y pratiqua des dégrez, à l'aide desquels on pouvoit attaquer Euménès à coup sûr. Il aborda quelques jours après à Cirra, & ayant pris la route du temple, escorté de ses gardes, à peine fut-il engagé dans le sentier dont on a parlé, que les assassins roulèrent sur luy deux pierres extrêmement pesantes; l'une l'atteignit à la tête, & l'autre à l'épaule. Il tomba sans mouvement, ses gens l'abandonnèrent, & il ne resta auprès de luy que Pantaléon, un des principaux Magistrats de la République des Ætoliens.

Evandre persuadé de la mort d'Euménès, se sauva avec précipitation, luy & ses complices; il ne vouloit pas donner à la garde de ce Prince, le temps de se reconnoître. Un seul des siens arrêté, auroit découvert le complot, & Persée seroit devenu l'objet de l'exécration publique. Cependant les amis du Roy de Pergame se rassemblèrent autour de luy. On l'enleva, & ses vaisseaux le transportèrent à Corinthe, & de-là à Egine. On n'admit dans son appartement que les personnes qui travailloient à la guérison de ses blessures, & le secret sur l'état de sa santé fut gardé avec tant d'exaétitude, que le bruit de sa mort se répandit jusqu'en Asie.

Attalus y ajouta foy un peu trop légèrement, & il traita sur le champ avec la Reine & le Gouverneur de la citadelle. Malgré la résolution qu'avoit prise Euménès, de ne témoigner aucun mécontentement à son frere, il ne put s'empêcher à la première entrevûe, de luy reprocher en quelque façon, l'empressement avec lequel il avoit recherché Stratonice. Voilà comment le fait est rapporté dans Tite-Live. Diodore assure qu'Attalus ne s'en tint point à de simples propositions, il épousa la Reine, & le mariage fut consommé. Euménès, à ce qu'il ajoute, n'en parla jamais ni à l'un ni à l'autre, & il eut pour son frere les mêmes sentimens de tendresse que par le passé. Plutarque est d'accord avec cet Historien, sur les principales circonstances, sçavoir, sur le mariage & sur la consommation du mariage. Selon luy, un officier d'Euménès ayant annoncé à Attalus que ce Prince ne vivoit plus, il ceignit le diademe dans le moment même. La nouvelle ne se confirma point, & on eut bientôt avis que le Roy arrivoit. Attalus quitta sans hésiter les marques de l'autorité suprême, reprit la picque, & alla au-devant de son frere.

Euménès l'embrassa tendrement, & à en juger par les caresses qu'il luy fit, on auroit dit qu'il ignoroit entièrement ce qui venoit de se passer. On ne sçauroit nier que tant de modération ne soit digne des plus grands éloges. Les Princes les plus sages pardonnent quelquefois les offenses, rarement ils les oublient. Les récits de Diodore & de Plutarque sont

Diod. exc. p.
306.

Plut. tom. 2.
pag. 489.

ceux qui font le plus d'honneur à la vertu d'Eumènes. Je ne voudrois pas néanmoins garantir la vérité de ce qu'ils avancent ici. Tite-Live, dans les endroits qui ont rapport à l'histoire de ces temps-là, copie d'ordinaire Polybe, & ce judicieux Écrivain estoit, comme on l'a déjà remarqué, plus à portée que personne d'éclaircir un fait dont les moindres particularitez méritoient d'estre transmises à la postérité.

Au reste, les Romains entrèrent avec ardeur dans le ressentiment d'Eumènes. Le Sénat luy envoya des Ambassadeurs, sous prétexte de le complimenter sur sa guérison; ils le joignirent à Pergame. Les sujets, à l'exemple du Souverain, ne respiroient que la vengeance, & on se préparoit avec une diligence incroyable, à tirer raison d'un attentat dont on ne doutoit pas que Persée ne fût l'auteur. Les Ambassadeurs sçurent habilement profiter des dispositions favorables où se trouvoit le Roy. Elles estoient conformes aux vûes secretes de Rome, qui, par la ruine de Persée, se frayoit un chemin à la monarchie universelle. On arrêta donc les projets de la campagne, & en conséquence, l'armée Romaine pénétra dans la Thessalie. Eumènes, presque dans le même temps, vint débarquer à Chalcis avec Attalus & Athénée ses freres. Il avoit sur sa flotte mille chevaux & six mille hommes de pied, dont deux mille furent laissez à Chalcis, sous le commandement d'Athénée, & le Roy de Pergame, avec les cinq mille qui luy restoient, se rendit au camp du Consul. On y estoit dans un extrême embarras, les Macédoniens avoient impunément défolé le territoire de Phère; des commencements si heureux relevèrent les espérances des partisans que Persée avoit dans la Grece. Licinius prévint les suites de ces premiers succès de l'ennemi; & dans la crainte que ses troupes ne tombassent dans une espèce de découragement, il assembla le Conseil.

Eumènes & Attalus y furent appellez; mais pendant que l'on estoit occupé à délibérer, on eut avis que les Macédoniens s'approchoient. Les Romains coururent aux armes, & le Consul à l'instant détacha deux cens hommes des troupes.

*Liv. lib. 42.
cap. 18.*

Ibid. cap. 56.

du Roy de Pergame, dont moitié Cavalerie, moitié gens de trait. A cinq cens pas du camp, ils rencontrèrent un parti qui alloit à la découverte. On se battit de part & d'autre avec un avantage égal, le nombre des combattants l'estoit, & les deux Généraux ne les firent point soutenir. Eumenès perdit dans cette action trente de ses Cavaliers, & parmi eux Car-signatus, un des principaux Chefs des Gaulois. Quelques jours après, l'Infanterie armée à la légère, & la Cavalerie des deux Nations, en vinrent aux mains. La bonne contenance du Roy de Pergame empêcha la défaite totale des Romains, ou plutôt Persée ne sçut pas profiter de sa victoire. Les Légions estoient consternées, & le Consul dans l'abbatement. Eumenès luy conseilla de passer le Pénée, & de mettre ce fleuve entre son armée & celle des Macédoniens. Le pas estoit glissant; heureusement l'ennemi ne s'avisa point d'inquiéter Licinius dans un mouvement si délicat.

La fortune se lassâ bientôt de favoriser Persée; sa cavalerie souffrit beaucoup dans une troisième affaire. Tite-Live qui nous en a conservé la description, n'y parle que d'Attalus, & n'y dit pas un seul mot d'Eumenès. Ce Prince rendit aux Romains un service très-important sur la fin de la campagne. Cotys, un des Rois de la Thrace, avoit conduit plusieurs de ses sujets au secours des Macédoniens, il estoit très-brave de sa personne, & son intrépidité avoit beaucoup contribué aux succès de Persée; le priver d'un renfort si considérable estoit un coup de partie. Le Roy de Pergame en vint à bout. Il avoit des liaisons avec Atlebis, souverain de quelques cantons de la Thrace, il le gagna, & ce Prince, conjointement avec Corragus, Général d'Eumenès, attaqua les États de Cotys: une irruption si imprévue l'obligea de courir à la défense des provinces soumises à sa domination.

Eumenès, la campagne finie, prit la route de Pergame. L'année suivante Hortensius & luy assiégèrent Abdere, ville de Thrace; c'est ce qui résulte de quelques passages de Tite-Live & de Diodore. On lit dans le premier de ces Auteurs, que les Abderitains se plaignirent au Senat de l'injustice du

Préteur,

*Liv. lib. 42.
cap. 67.*

*idem lib. 45.
cap. 4.*

Préteur, qui, sans aucun sujet s'estoit emparé de leur patrie, & y avoit exercé des cruautés inouïes; & le second assure que cette place fut prise par Eumènes. Le siège devenoit tous les jours plus difficile, & peut-estre que ce Prince auroit esté contraint de le lever, sans la trahison de Python. On luy avoit confié un poste, d'où dépendoit le salut d'Abdere, & il le gardoit avec deux cens hommes, tous ses esclaves ou ses affranchis. La grandeur des promesses qu'on luy fit de la part du Roy, séduisit ce perfide, & il livra la place. Le mépris avec lequel on le traita, le mit au desespoir, & le desespoir le conduisit au tombeau.

*Diod. exc. p.
309.*

Attalus ne se trouva point à cette expédition, il estoit dans l'armée du Consul Hostilius. Ce Prince, pendant son quartier d'hiver, alla faire sa résidence à Elatée. Là il employa tous ses soins à réconcilier son frere avec les Achæens. La brouillerie avoit éclaté la seconde année de la cent quarante-huitième Olympiade. Voici la raison sur laquelle est fondée l'époque dont il s'agit. Polybe nous apprend que la proposition d'Eumènes qui révolta les Achæens, se fit dans la même assemblée où Nicodémus déclara que le Sénat avoit paru mécontent de la destruction des murs de Lacédémone; & l'assemblée en question a dû nécessairement précéder la députation de Quintus Cæcilius Métellus, & celle d'Appius Claudius. On sçait que le premier ne put obtenir audience des Achæens, & que le second fit abroger le décret dont les Lacédémoniens se plaignoient avec tant d'amertume: or il est visible par deux passages de Tite-Live, qu'Appius fut envoyé en Grece la quatrième, & Lucilius la troisième année de la cent quarante-huitième Olympiade; & dès-lors il faut placer sous le consulat d'Æmilius Lépidus & de Mucius Scævola, le Conseil où furent introduits les Ambassadeurs d'Eumènes.

*Polyb. exc. p.
133.*

Polyb. p. 897.

*Liv. tom. 3.
capp. 24. &
36.*

Polyb. p. 850.

Ils offroient de sa part cent vingt talents, dont le produit annuel seroit consacré à l'entretien de ceux qui se trouveroient aux assemblées publiques de la Nation en qualité de Députés. La générosité du Roy déplut à Appollonius de Sicyone; il convint que la grandeur de la somme estoit digne

des Achæens, mais il repréſenta en même temps que ce préſent paroîtroit également honteux & injuſte, ſi l'on examinoit de près les vûes de celui qui vouloit le faire, & les uſages auxquels il le deſtinoit. « Les Loix défendent aux particuliers & aux Magiſtrats, dit-il, de recevoir la moindre
 » choſe des Souverains; & cela, ſous quelque prétexte que ce
 » puiſſe eſtre: quoy donc de plus infâme & de plus criminel,
 » que de voir les Achæens ſe livrer à la corruption? On propoſe
 » de fournir à la ſubſiſtance des membres du Conſeil qui ſe con-
 » voque tous les ans. Vous délibérerez après avoir dévoré l'ha-
 » meçon. L'indignité & le danger inſéparables de tout ceci ne
 » ſe préſentent-ils pas à découvert? Euménès vous donne de
 » l'argent aujourd'huy, Prusias & Séleucus à ſon exemple, ne ſe
 » picqueront-ils pas de vous faire reſſentir les effets de leur li-
 » béralité? Vous ſçavez que les affaires qui ſe traitent dans les
 » Monarchies & dans les États populaires, ſont oppoſées de leur
 » nature. Vous ſçavez encore que les différends que nous avons
 » avec les Rois, ſont preſque toujours le ſujet de nos plus im-
 » portantes délibérations: de deux choſes l'une, ou il faudra
 » ſacrifier nos intérêts aux leurs, ou ne ſe point prêter à leurs
 » demandes; auquel cas nos refus ſeront regardés comme autant
 » de marques d'ingratitude envers des gens qui ont acheté nos
 » ſuffrages, je vous conſeille donc de rejeter hautement la pro-
 » poſition, & de regarder avec horreur celui qui a imaginé de
 » la faire.»

Apollonius ayant fini ſon diſcours, Caſſander d'Ægine prit la parole: Il commença par rappeler à l'aſſemblée le ſouvenir des diſgraces que les Æginètes, autrefois portion de la République des Achæens, avoient eſſuyées. Sulpicius nous a fait eſclaves, dit-il, & nous a livrés aux Ætoliens; ceux-ci ont vendu l'Iſle à Attalus, ſi Euménès fait tant de cas de votre amitié, pourquoy vouloir l'acheter à prix d'argent? un moyen ſûr de l'acquérir, c'eſt de rendre la liberté à mes infortunés compatriotes. Il exhorta enſuite les Achæens à ne point accepter un préſent qui priveroit à jamais les Æginètes d'un avenir plus heureux. Ces remonſtrances échauffèrent les

esprits de la multitude, au point qu'aucun des assistans n'eût l'assurance d'ouvrir la bouche en faveur du Roy de Pergame. Non-seulement on refusa avec dédain les cent vingt talents, il fut encore ordonné que les statues & les monuments qui luy avoient esté décernez, seroient détruits dans toutes les villes de la dépendance des Achæens.

Un procédé si violent mortifia extrêmement Eumenès; les secours de cette République luy avoient esté très-utiles dans des temps critiques. Elle jouoit un beau rolle dans la Grece, & il comprenoit combien la perte de semblables alliez estoit préjudiciable à ses véritables intérêts. On auroit tenté vainement de les ramener, après un éclat de cette nature.

Enfin, Attalus crut avoir trouvé le moment favorable d'entamer une négociation si épineuse. Ce Prince, comme nous l'avons dit, estoit resté à Elatée; quelque temps après des affaires importantes y conduisirent Archon & Polybe, l'un Préteur des Achæens, & l'autre Général de leur Cavalerie. Dans un entretien qu'Attalus eut avec eux, il ne leur dissimula point le désir qu'avoit son frere de reprendre avec la République, ses premiers engagements. Archon & Polybe, sensibles aux caresses de ce Prince, s'engagerent de le servir de leur mieux auprès de la Nation. Là-dessus il envoya des Ambassadeurs. Dans l'audience qu'on leur donna, ils prièrent l'assemblée, au nom d'Attalus, de remettre Eumenès en possession des honneurs qui luy avoient esté accordez autrefois. Il y eut dans la compagnie, plusieurs de ses membres qui conclurent à ne point écouter la proposition, & cela, par des vûes toutes différentes. Les auteurs de l'ancien décret vouloient soutenir leur ouvrage: c'estoit la première classe des opposans. A la tête de la seconde, estoient ceux qui avoient des raisons particulières de ne point aimer Eumenès, & qui, par esprit de vengeance, se faisoient un plaisir de le mortifier. La troisième comprenoit les ennemis d'Archon & de Polybe; & ces derniers, par un principe de jalousie, auroient esté charmez de faire tomber le projet d'Attalus.

Archon, en qualité de Préteur, estoit obligé de donner

son avis. Il fit voir en peu de mots, que la demande des Ambassadeurs estoit juste, & se retira. L'envie de parvenir à la Préture, l'avoit jetté dans des dépenses excessives; il craignit que s'il épousoit les intérêts d'Eumenès avec trop de chaleur, on ne le soupçonât d'en avoir reçu des présents considérables. Polybe qui remarqua l'embarras du Conseil, ouvrit un avis qui luy parut devoir entraîner la plus grande partie des suffrages. Il prétendit que le décret en question, n'abolissoit que les honneurs déferrez contre les loix, & peu scians à la dignité de la République; que Sosigène & Diopithes les avoient pros crits tous sans exception, & contre les regles de l'équité, & contre les intentions de l'assemblée, & que l'un & l'autre, ennemis déclarés d'Eumenès, avoient abusé du pouvoir dont, en qualité de Juges, ils estoient alors revêtus. Les Achæens, dit-il, n'ont jamais pensé à le priver des marques de distinction dont on avoit jugé à propos de le gratifier. Ce Prince aspireroit à de plus grandes; ses prétentions bleffèrent la délicatesse du Conseil, & il fut résolu qu'on supprimeroit ceux des monuments publics, qui porteroient les choses au-delà de leurs justes bornes. Ces monuments ne subsistent plus. Sosigène & Diopithes, l'un & l'autre guidez par une aveugle passion, & trop peu attentifs aux loix de la bienséance, les ont détruits tous sans distinction. La dignité & la gloire de la Nation, exigent que vous corrigiez la faute de vos Magistrats, & que vous répariez l'outrage qu'ils ont fait au Roy de Pergame: c'est une grace dont luy & Attalus son frere conserveront une éternelle reconnoissance.

L'assemblée applaudit au discours de Polybe. On forma le décret, & Télocrite eut ordre de le présenter à Attalus. Il se disposoit à suivre le nouveau Consul, dont tous les préparatifs tendoient à pénétrer dans le sein de la Macédoine. Les Romains estoient déjà venus à bout de forcer les passages les plus difficiles, lors qu'Eumenès, avec vingt vaisseaux, joignit C. Marcius, qui alors se crut en estat d'assiéger Cassandree. La valeur de la garnison, les pertes fréquentes des assiégeants, le peu de succès des travaux que conduisoit

Polyb. p. 902:

*Liv. lib. 44.
cap. 10.*

Eumènès, enfin un nouveau renfort que Persée avoit jetté dans la place, contraignirent les Confédérez de songer à des entreprises plus aisées. Ils ne furent pas néanmoins plus heureux devant Démétrias. Un détachement de Macédoniens, malgré les précautions du Préteur, entra dans la ville, & rendit inutiles les efforts de l'ennemi. Bien des gens alors soupçonnèrent Eumènès d'avoir traversé sous main la prise de Démétrias. Cydas & Antimachus y commandoient. Ces deux Capitaines, à ce que rapporte Tite-Live, vraisemblablement sur la foy de quelques monuments qui ne sont point parvenus jusqu'à nous, ces deux Capitaines, dis-je, proposèrent les premiers à ce Prince de traiter avec Persée : la négociation fut très-secrete. Du moins le Roy de Pergame, immédiatement après la levée du dernier de ces sièges, alla saluer le Consul, & le complimenta sur le progrès de ses armes en Macédoine. Eumènès prit ensuite la route de Pergame. Voilà, suivant toutes les apparences, la manière dont Polybe racontoit ces divers événements. Tite-Live l'avoit copié à son ordinaire. Valérius-Antias prétendoit au contraire que les lettres réitérées du Préteur, n'avoient pû engager Eumènès à luy envoyer sa flotte. A l'entendre parler, le Roy de Pergame avoit quitté brusquement l'armée, mécontent de ce que le Consul avoit exigé qu'il occupât un camp séparé de celui des Romains. Ce Prince ne s'en tint pas là; il refusa aux instances de Marcus, la Cavalerie Gauloise dont les Romains avoient un extrême besoin.

Quoy qu'il en soit, l'attachement d'Attalus à la République, ne se démentit pas un seul moment. Il demeura auprès du Consul, & le servit très-utilement en différentes occasions. Les Députez du Sénat à l'armée, témoins de la conduite de ce Prince, en firent de magnifiques éloges; ils la comparèrent avec celle de son frere, dont les actions, pendant le cours de la campagne, marquoient & peu de zèle & peu de sincérité. Leur rapport finit par dire que la flotte de Pergame, comme si les vents seuls & le hazard eussent dirigé sa route, avoit paru & disparu. De la manière dont s'expriment les Anciens,

*Liv. lib. 44.
cap. 13.*

il semble que dans tout ceci, la tendresse des deux freres ne souffrit aucune altération. Mais ni Tite-Live ni les autres ne nous disent point si Attalus eut quelque connoissance de ce qui s'estoit passé à Démétrias. Peut-estre Eumenès luy en fit-il un mystère, bien aise qu'il méritât de plus en plus l'amitié des Romains, & qu'en cas d'accident, les services de son frere suspendissent le ressentiment du Sénat. Je ne sçauois néanmoins me persuader que le Roy de Pergame traitât de bonne foy avec celui de Macédoine, & même je serois tenté de penser que ces deux Princes avoient envie de se tromper mutuellement. Persée n'eut garde d'abandonner une négociation que Cydas & Antimachus avoient si heureusement entamée. Cryphon vint de sa part à Pergame, sous prétexte de régler la rançon des prisonniers. Animé par le desir de réussir dans une commission de cette importance, il commença son discours à Eumenès, par établir que la nature avoit mis une espèce d'inimitié entre les villes libres & les Monarques. Il luy représenta ensuite que les Romains les attaquoient les uns après les autres, & qu'ils employoient les forces des Rois contre les Rois mêmes. Philippe, ajouta-t-il, a succombé sous celles d'Attalus, & les vôtres ont triomphé d'Antiochus. Maintenant vos armées & celles de Prusias combattent en faveur de Rome. Si une fois le royaume de Macédoine est détruit, l'Asie, par le droit du voisinage, n'excitera-t-elle pas la cupidité des Romains, ou plutôt n'en font-ils pas déjà maîtres, par la quantité de villes auxquelles ils ont feint de donner la liberté? Aujourd'huy on recherche l'amitié de Prusias, la vostre est négligée, & Antiochus se voit arracher l'Égypte, dont ses conquêtes luy assùroient la possession. Des motifs si puissants doivent vous déterminer à contraindre les Romains de faire la paix, & en cas de refus, de joindre vos armes à celles de Persée, & de regarder ces mêmes Romains comme des gens qui veulent anéantir toutes les Monarchies. Ces réflexions estoient solides & judicieuses, & je suis surpris qu'elles eussent échappé à la pénétration d'un Prince aussi éclairé que l'estoit Eumenès. L'esprit de vengeance luy avoit

*Liv. lib. 7.
cap. 24.*

fermé les yeux sur ses propres intérêts ; & uniquement dans la vûe de satisfaire sa haine contre Persée, il luy avoit suscité une guerre, qui, en le renversant du trône, alloit ébranler celuy de tous les autres Souverains. Mais le mal estoit fait, & le remède presqu'impossible.

Les préparatifs que faisoit le Sénat, & la mauvaise conduite de Persée, annonçoient la ruine du royaume de Macédoine, & Eumenès estoit trop habile, pour épouser, dans de pareilles conjonctures, la querelle d'un Monarque si peu digne de la place qu'il occupoit. Cryphon eut beau faire, le Roy de Pergame ne voulut jamais entendre parler d'une ligue offensive & défensive contre les Romains. C'estoit le premier article des instructions de l'Ambassadeur. Le second concernoit la paix, & ce Prince fut beaucoup plus traitable sur celuy-là. Il estoit bien informé que Persée la souhaitoit ardemment, & il croyoit s'estre apperçû que le Sénat estoit las d'une guerre qui jusqu'alors n'avoit pas esté fort heureuse. Eumenès persuadé que sa médiation seroit agréable aux deux partis, & que la conclusion de la paix luy seroit un honneur infini auprès de toutes les Puissances, laissa Cryphon se flater de l'espérance de réussir dans cette partie de sa négociation. Celuy-ci redoubla ses instances, & Eumenès promit à la fin de travailler à la réconciliation de Persée avec les Romains ; il s'engagea même à ne leur fournir ni troupes ni vaisseaux, mais à condition qu'on luy feroit compter quinze cens talents, en reconnoissance de ses bons offices ; & la preuve, dit-il, que j'agis avec sincérité, c'est que je suis prêt à donner des ostages. On convint qu'ils seroient envoyez dans l'Isle de Crète.

Cryphon se voyoit à la veille de conclurre, lorsque Persée, qui ne pouvoit se résoudre à sacrifier une somme si considérable, fit naître de nouvelles difficultez. Quoyque d'abord il eût accepté la proposition, il prétendit que la signature de la paix avec les Romains, devoit précéder le payement des quinze cens talents ; & il offroit, pour la sûreté de sa parole, de les déposer à Samothrace. Eumenès comprit aisément qu'on cherchoit à l'amuser. L'Isle de Samothrace estoit une

dépendance du royaume de Macédoine; & comment dans la suite forcer Persée à remplir ses engagements? En vain Eumenès se réduisit à demander qu'on luy remit entre les mains une partie de la somme, Cryphon avoit ordre de ne se point relâcher. Ainsi finit une négociation qui fera un monument éternel de la mauvaise foy & de l'avarice sordide de ces deux Princes.

Le seul avantage que Persée tira de ces conférences, fut de rendre son ennemi suspect aux Romains. A la vérité, Eumenès avoit eu la précaution d'avertir le Consul de l'arrivée de Cryphon à sa Cour. Le rachat des prisonniers estoit l'unique objet de cette Ambassade. C'est ce que le Roy faisoit insinuer à Marcius; mais ni le Sénat ni luy, ne prirent point le change. Les fréquentes dépêchés qui venoient de Macédoine, & les audiences qu'on accordoit à l'Ambassadeur, parurent à tout le monde cacher des mystères dont la République avoit de justes raisons de s'alarmer. On ne douta plus qu'Eumenès n'eût formé le dessein de trahir la cause commune. L'amitié des Romains se changea en haine, & depuis ils embrasèrent avidement toutes les occasions qui se présentèrent de luy causer de l'inquiétude & des mortifications. Paul Æmile prit à peu près dans ce temps-là le commandement de l'armée Romaine; & Persée qui ne voyoit plus de jour à un accommodement, envoya dans les Cyclades, quarante-cinq de ses vaisseaux, pour escorter les barques destinées à transporter des bleds en Macédoine. Trente-cinq bâtiments d'Eumenès, tenoient alors la mer. Ils estoient chargez de la Cavalerie Gauloise qui devoit aller joindre Attalus. Anténor, Amiral de la flotte Macédonienne, les ayant apperçûs, fit force de voiles. Ceux de Pergame qui ne s'imaginoient pas même que les ennemis fussent en mer, les reconnurent un peu tard, & se retirèrent avec précipitation, les uns à Chio & les autres à Érythrée. Anténor poursuivit vivement les premiers, les atteignit à la descente, tua sept cens hommes, & fit deux cens prisonniers. La joye qui se répandit en Macédoine, à la nouvelle de ce petit avantage, ne fut pas de longue durée.

Paul

Paul Æmile quelque temps après défit Perſe, & mit fin à un Empire qui ſubſiſtoit avec tant de gloire depuis un ſi grand nombre d'années. On vit alors arriver à Rome des Ambaſſadeurs de preſque toutes les Puiffances, qui venoient féliciter le Sénat ſur un événement dont la plûpart d'elles eſtoient véritablement conſernées. Je ne place point Attalus dans ce rang. Le Conſul eſtoit extrêmement ſatisfait des ſervices de ce Prince; & les principaux Officiers, témoins de ſa valeur, s'emprefſèrent à luy donner des marques de leur eſtime pendant le ſéjour qu'il fit à Rome: Ce qui ſuppoſe qu'ils eſtoient de retour de l'armée, & par conſéquent l'arrivée d'Attalus dans cette ville doit néceſſairement ſe rapporter à la ſeconde année de la cent cinquante-troisième Olympiade.

Le motif de ce voyage eſtoit de congratuler les Romains, d'obtenir du Sénat les récompensés que ſon zèle luy avoit méritées, & d'implorer l'aſſiſtance de la République contre les Gaulois, qui déſoloient le royaume de Pergame. On luy prodigua les careſſes & les honneurs; & quelques perſonnes luy inſinuèrent adroitement que la conduite peu ſincère d'Eumenès avoit excité l'indignation de tous les membres de la République, & que le Peuple Romain, bien loin de luy accorder de nouvelles graces, eſtoit dans la diſpoſition de le priver de celles qu'il tenoit de ſa libéralité. Profitez d'une circonſtance ſi favorable, ajoûtèrent-ils, le Sénat eſt charmé de votre fidélité, & il ne vous refuſera aucune des demandes qui tourneront au déſavantage d'un Prince ſur l'amitié duquel on ne ſçauroit deſormais compter. Des diſcours ſi artificieux réveillèrent dans le cœur d'Attalus, des mouvemens d'ambition que la tendreſſe fraternelle avoit étouffez juſqu'alors: Ceux qui travailloient à le ſéduire, eſtoient la plûpart gens de la première conſidération: ſûr d'en eſtre puiffamment appuyé, il leur promit de parler dans le Sénat conformé- ment aux avis dont ils avoient bien voulu l'honorer. Eumenès avoit prévu ce qui pouvoit arriver; & perſuadé que les eſprits les plus modérez ne ſont point à l'épreuve de certaines

*Polyb. p. 914.
exc. p. 130.
Liv. lib. 45.
cap. 19.*

séductions, il avoit engagé le Médecin Stratius à passer en Italie, quelques jours après le départ d'Attalus.

C'estoit un homme de tête, capable des plus importantes affaires, & qui, à une rare prudence, joignoit le talent de ramener à ses propres sentiments, ceux mêmes qui en paroïssent les plus éloignez. Un Courtisan tel que nous venons de le décrire, eut bientôt démêlé les plus secretes pensées du Prince; mais ce ne fut pas sans peine qu'il le désabusa de ces flateuses espérances qui l'occupoient tout entier. Il luy remontra que le diademe & le nom de Roy seul, mettoient quelque différence entre Eumenès & luy; que son autorité estoit respectée dans toute l'étendue de l'Empire, à l'égal de celle du Souverain; que son frere n'avoit pas d'enfants, qu'il estoit infirme, & qu'une si belle succession le regardoit incontestablement. Examinez la situation où le royaume se trouve maintenant, continua-t-il, la Maison Royale bien unie, arrêtera difficilement la fureur des Gaulois. Si la discorde vient au secours de l'ennemi, ç'en est fait de la Monarchie, Eumenès perdra infailliblement ses États, & vous ferez, vous & vos freres, exclus à jamais d'une couronne qui doit bientôt vous appartenir. Ces raisons estoient sans réplique; & Attalus qui en sentit toute la force, se borna dans son audience à complimenter le Sénat sur la défaite de Persée, à représenter en peu de mots la vivacité de son zèle dans le cours de cette guerre, & à implorer l'assistance de Rome contre les Gaulois. Il finit par supplier la compagnie de le mettre en possession des villes d'Ænus & de Maronée.

Le silence d'Attalus par rapport au partage du Royaume, surprit extrêmement le Sénat. On s'imagina d'abord que ce Prince avoit jugé à propos de ne s'ouvrir sur une affaire si délicate, que dans des conférences particulières, & là-dessus on luy répondit que la République enverroient des Ambassadeurs en Asie, & qu'elle luy accorderoit avec joye les places qu'il avoit demandées. On luy fit ensuite des présents superbes & magnifiques. Cependant il partit de Rome sans prendre congé de personne, & les Romains, fâchez de se voir frustrés de

leurs espérances, déclarèrent qu'Ænus & Maronée jouiroient désormais de la liberté. Attalus arriva à Pergame dans des conjonctures où sa présence estoit très-nécessaire. Les Gaulois, comme on a pû le remarquer, s'estoient soustraits à la domination d'Euménès. La révolte de ces barbares éclata vers la fin de la première année de la cent quarante-troisième Olympiade. Que ce soit là la véritable époque, la preuve s'en tire du voyage qu'Attalus fit en Italie. Il y aborda dans les premiers mois de l'année suivante, & pria le Sénat de réprimer par son autorité la fureur des Gaulois. La crainte de Rome, plus que la puissance d'Euménès, les avoit jusqu'alors contenus dans le devoir. La mésintelligence entre ce Prince & la République, enhardit ces peuples; ils coururent aux armes & remportèrent une victoire signalée sur Euménès.

Polybe & Tite-Live assùrent en termes formels, que cette disgrâce précéda l'Ambassade d'Attalus. Ne seroit-ce pas de la bataille dont il s'agit, qu'on doit entendre un endroit de Polyænus, dans lequel il est dit qu'Euménès obligé, à cause de sa mauvaise santé, de se faire porter dans une litière, & prêt à tomber entre les mains des Gaulois, qui le poursuivoient vivement, ordonna à ses gens de gagner la coline prochaine, & d'y rester? L'ennemi persuadé que le Roy n'auroit pas pris le parti de s'arrêter là, s'il n'avoit esté soutenu de quelques corps de troupes cachées dans les environs, crut qu'il y auroit de la témérité à s'engager plus avant. Une si belle campagne releva les espérances des Gaulois, qui rentrèrent dans les États de Pergame dès le commencement du Printemps. Il est à présûmer que la présence de Licinius empêcha que les deux armées n'en vinssent à une action décisive. Le Sénat l'avoit envoyé en Asie immédiatement après le départ d'Attalus. Qu'on ne s'imagine pas qu'en cela les Romains eussent eu égard aux prières de ce Prince; le désir seul de se venger d'Euménès, les animoit. L'Ambassadeur avoit ordre, à ce que Polybe conjecture, d'entretenir une division qui diminueroit considérablement les forces de l'une & de l'autre de ces Puissances.

*Polyb. p. 918.
Liv. lib. 45.
cap. 19.*

*Polyæn. pag.
398.*

*Liv. lib. 45.
cap. 34.*

Polyb. p. 920.

Licinius néantmoins, dans la vûe de sauver en quelque sorte les apparences, fit consentir les parties à n'exercer pendant l'hiver aucun acte d'hostilité. Eumenès n'assista point à la plûpart de ces conférences. Il apprit dans ce temps-là même que Prusias estoit à Rome. Son génie artificieux & intrigant le fit trembler. De nouvelles accusations auroient achevé de luy aliéner l'esprit des Romains. La nécessité de regagner leur confiance, l'obligea de s'embarquer. Le Sénat averti de son départ, s'assembla extraordinairement, & presque tout le monde opina à ne luy point accorder d'audience. Si on permet à ce Prince de se justifier, disoit-on, & qu'après l'avoir entendu on luy déclare franchement que ses raisons ont paru insuffisantes à la Compagnie, ne sera-ce pas avouer à la face de tout l'Univers, que la sagesse & le discernement n'ont eu aucune part à ce nombre prodigieux de bienfaits dont on a comblé Eumenès? Supposons au contraire que par des respects purement humains, on luy fassé une réponse favorable, ne nous reprochera-t-on pas d'avoir trahi & la vérité & les intérêts de la République? Cet avis prévalut; la difficulté estoit de trouver des adoucissements à un refus dont la dureté retomberoit sur les Romains mêmes. On délibéra, & il fut arrêté que sans différer on publieroit un décret par lequel l'entrée de Rome seroit désormais défendue à tous les Souverains.

Cependant Eumenès arriva à Brindes; on luy députa sur le champ un des Questeurs. Il remit le décret à ce Prince, & après l'avoir pressé de luy déclarer les motifs de son voyage, il luy ordonna de la part du Sénat, de sortir de l'Italie incessamment. Eumenès répondit qu'il n'avoit rien à demander à la République, & reprit le chemin de ses Etats. La nouvelle d'un affront si sanglant se répandit bientôt par toute l'Asie. Les ennemis d'Eumenès se multiplièrent, au grand contentement des Romains, dont la politique avoit armé tant de peuples contre le royaume de Pergame. Il ne sera point inutile de remarquer ici que ces événements doivent se rapporter à la troisième année de la cent cinquante-troisième

Olympiade. Eumenès tomba malade pendant l'hiver de la même année, & se reposa vraysemblablement sur Attalus, du soin de travailler aux préparatifs de la campagne prochaine. Les Gaulois, dès que la saison le permit, s'avancèrent jusqu'à Synnade, & l'armée de Pergame se posta dans les environs de Sardis. *Liv. lib. 45.
cap. 34.*

Licinius qui continuoit toujours à faire les fonctions de médiateur, se transporta au camp des Gaulois, accompagné d'Attalus. Lorsqu'ils en furent proche, il conseilla à ce Prince de n'y point entrer, de crainte que sa présence n'aigrît les esprits. C'estoit un prétexte, il auroit esté de trop dans une conférence où l'Ambassadeur se propoisoit uniquement d'allumer de plus en plus le feu de la division. Il y réussit parfaitement; & de retour à Sardis, il dit à Eumenès que ces barbares, moins traitables encore que par le passé, avoient refusé avec dédain de se prêter à un accommodement. On fut étonné que les Gaulois eussent marqué si peu d'égards pour la médiation des Romains: médiation qui avoit terminé en un seul instant les différends d'Antiochus & de Ptolémée, les deux plus puissants Monarques qui fussent alors. Mais le mauvais succès de la négociation de Licinius n'intimida point Eumenès; il l'avoit prévu de loin, & à la tête d'une belle armée, il se voyoit en estat de conjurer la tempête qui le menaçoit. Je serois même tenté de croire qu'il remporta sur les Gaulois, quelques avantages considérables; car on lit dans Polybe, que ces peuples peu de temps après envoyèrent des Ambassadeurs à Rome. Ils obtinrent du Sénat la liberté de se gouverner dans la suite par leurs propres loix, à condition néanmoins de ne plus faire de course sur le territoire de leurs voisins. Il dispoisoit dans cette occasion, d'un bien qui appartenoit à Eumenès par droit de conquête. *Polyb. p. 281.*

La Galatie, depuis quelques années, faisoit partie du royaume de Pergame, & elle auroit esté contrainte de subir le joug de nouveau, si les Romains, jaloux de la grandeur d'Eumenès, n'avoient arrêté le progrès de ses armes. On eut soin de l'instruire des intentions du Sénat sur le chapitre des

Gaulois. Ce Prince ne s'y conforma qu'en partie; à la vérité, les actes d'hostilité cessèrent, mais en revanche, les créatures qu'il avoit dans le pays, y semèrent, à son instigation, le trouble & le désordre, & les partisans de Rome y esuyoient tous les jours des mortifications. Polybe du moins nous apprend que ce fut-là un article des plaintes que les Ambassadeurs de Prusias à Rome avoient ordre de former contre le Roy de Pergame. Ils l'accusèrent outre cela, de s'estre emparé de quelques places dépendantes de la Bithynie, & d'avoir, à l'inclû des Romains, conclu une ligue avec Antiochus. Les Députez des Gaulois, de la ville de Selge & de plusieurs autres États, répétèrent les mêmes choses. Attalus & Athénée estoient à Rome, le Sénat voulut les entendre; ils y vinrent, répondirent solidement aux objections de leurs adversaires, & la Compagnie détrompée, les combla d'honneurs. Il fut décidé néantmoins que Caius Sulpicius & Manius Sergius passeroient en Asie, & que là ils examineroient si le bruit qui couroit d'une ligue entre Eumenès & Antiochus, avoit quelque fondement.

Polyb. p. 932.

*Appian. tom. 1.
p. 5. § 7.*

Il auroit esté contre la prudence, de ne point approfondir une accusation à laquelle les liaisons de ces deux Princes donnoient un air de vérité. Antiochus, au rapport d'Appien, estoit redevable de la couronne à Eumenès, & ils avoient l'un & l'autre de justes sujets de n'estre pas contents de la République. Il résulte de tout ce que l'on vient de dire, que le Sénat nomma les Députez en question du vivant d'Antiochus, dont la mort tombe constamment sur la première année de la cent cinquante-quatrième Olympiade; & deslors M. de Valois a eu tort de placer le départ de Caius Sulpicius sous le Consulat de Tibérius Gracchus & de Juventius Thalma, il y avoit plus d'un an que Démétrius estoit sur le trône. Au reste, jamais homme ne fut moins digne de la confiance du Sénat. Vain naturellement, il s'imagina que chagriner Eumenès luy frayeroit le chemin à une haute réputation. A peine eut-il mis le pied en Asie, qu'il fit afficher dans toutes les villes, que ceux qui auroient à se plaindre du Roy de

*Polyb. exc. p.
145.*

Pergame, vinſſent à un jour marqué le trouver à Sardis. On y accourut de toutes parts, & Sulpicius plaça dans le Gymnaſe ſa Chaiſe Curule, & écouta avec oſtentation pendant dix journées entières, les horreurs & les infamies qu'il plut à chacun de débiter contre ce Prince.

Des procédez ſi extravagants ne firent honneur ni à l'Ambaſſadeur ni à la République, & le Sénat eſtoit trop modéré, pour ne pas faire là-deſſus à Eumenès quelque eſpèce de ſatisfaction. Les Hiſtoriens cependant qui ſont parvenus juſqu'à nous, gardent un profond ſilence, & ſur cet article, & ſur pluſieurs autres événements qui ont dû précéder la mort de ce Prince. Il vécut encore près de huit ans, & plus de ſeize, ſi l'on adopte le calcul de Strabon, qui donne quarante-neuf ans de regne à Eumenès. Mais je crois ce ſentiment inſoûtenable, car Attalus eſtoit déjà ſur le trône, lors que la défaite de ſes troupes par celles de Pruſias, l'obligea d'envoyer Athénée ſon frere implorer l'aſſiſtance du Peuple Romain, & ce Prince, ſelon Polybe, arriva en Italie ſous le Conſulat de Marcius, qui concourt avec la première année de la cent cinquante-fixième Olympiade. Il ſ'enſuit de-là qu'Eumenès avoit déjà terminé ſa carrière, & peut-eſtre même dès l'année précédente; car Attalus, à ce que dit Polybe, ſignala ſon avènement à la couronne par le rétaſſement d'Ariarathès Roy de Cappadoce. Or le rétaſſement de ce Prince eſt antérieur au Conſulat de Marcius, Tite-Live le déclare formellement, & le texte de cet Auteur établit avec évidence, ſi je ne me trompe, que la mort d'Eumenès doit ſe rapporter à la dernière année de la cent cinquante-cinquième Olympiade.

Il aima les Lettres ainſi que ſes prédéceſſeurs, augmenta conſidérablement la Bibliothèque de Pergame, & pluſieurs Sçavants reſſentirent les effets de ſa généroſité. Il en fut payé ſans doute par de magnifiques éloges, & on ne ſçauroit nier qu'il ne les méritât à plus juſte titre qu'aucun des Souverains qui regnoient alors. Polybe ſera mon garant. Voici comme il ſ'explique ſur le chapitre d'Eumenès. « Eumenès, dit-il, quoy que d'une complexion extrêmement délicate, ſuppléa «

Strab. p. 926.

Polyb. p. 959.

Liv. Epiſt. lib. 47.

Diog. Laërt. pag. 303.

Polyb. exc. p. 167.

» à la foiblesse du corps par la vigueur & les lumières de l'esprit.
 » Il ne fut inférieur à aucun des Monarques de son temps dans
 » les choses ordinaires, & il les surpassa tous dans les grandes.
 » Quelques villes peu considérables formoient, avant luy, le
 » royaume de Pergame, & il en étendit les bornes au point,
 » qu'il ne le céda à aucun des Empires les plus florissans qui
 » subsistassent alors. Un si haut degré d'élévation fut moins
 » l'ouvrage du hazard & de la fortune, que de la pénétration,
 » du travail & de l'activité d'Eumènes. Avide de gloire, il
 » donna avec plus de profusion qu'aucun autre Prince, des mar-
 » ques de sa libéralité, & aux villes Grecques & à plusieurs par-
 » ticuliers. Il sçut maintenir dans l'obéissance & dans la subordi-
 » nation ses trois freres, tous à la fleur de leur âge. Ils faisoient
 » auprès de luy la fonction de gardes, & travailloient de concert
 » à l'affermissement de l'autorité royale. » Les exemples d'une
 » union si parfaite sont très-rares dans l'Histoire. Ces dernières
 » paroles me rappellent le souvenir d'une maxime de ce Prince,
 » qui se lit dans le Recueil d'Antonius Meliffa. « Si mes freres,
 » disoit-il, me traitent en Roy, je les traiteray en freres; s'ils
 » me traitent en freres, je les traiteray en Roy. »

Anton. Meliff.
 pag. 175.



R E C H E R C H E S
S U R L E S R O I S D E P E R G A M E

Par M. l'Abbé SÉVIN.

T R O I S I È M E P A R T I E.

LE testament d'Eumènes & les vœux des Peuples élevèrent Attalus sur le trône de Pergame. Le Roy deffunt, à la vérité, avoit laissé un fils, mais il estoit à peine sorti de l'enfance, & les besoins de l'État demandoient un Prince capable, par son habileté, de détourner les malheurs dont la Monarchie estoit menacée. Démétrius & Prusias en méditoient la conquête, & les autres Souverains de l'Asie estoient prêts à seconder les efforts de ces deux Puissances. Enfin, tout concouroit à la décadence de la maison des Attalides. Les Romains, autrefois leur plus ferme appuy, les abandonnoient à la mercy de tant d'ennemis; & Ariarathès, le seul qui eût refusé constamment de se détacher des intérêts d'Eumènes, fuyoit devant Oropherne, que les armes victorieuses de Démétrius avoient mis en possession de la Cappadoce. Telle estoit la situation des affaires à la mort d'Eumènes. Il auroit esté dangereux de mécontenter Attalus dans de pareilles conjonctures. Eumènes, qui en sentoit toutes les conséquences, le déclara son successeur. Un choix si judicieux fut le salut de la patrie. La valeur du nouveau Monarque, sa générosité & sa modestie luy avoient concilié l'amitié des plus illustres Citoyens de Rome, & bientôt, par leur crédit, il regagna la confiance du Sénat. Il est certain que les intrigues de cette Compagnie avoient suscité à Eumènes le nombre prodigieux d'ennemis qui le traversèrent pendant les dernières années de son regne.

Le commencement de celuy d'Attalus tombe sur la fin de la cent cinquante-cinquième Olympiade. Ce fut à peu-près

Mem. Tome XII. . O o

Assemblée
publique.

15. Novemb.
1735.

dans ce temps-là qu'il s'unît avec Stratonice veuve d'Euménès. L'amour eut bien autant de part à ce mariage, que le desir d'exécuter le testament de son frere. On a vû cy-dessus que sur les bruits qui se répandirent en Asie de la mort de ce Prince, Attalus fit proposer à la Reine de l'épouser. Soit tendressé de sa part, soit ambition, elle se rendit, sans balancer un moment, aux empressements de son beau-frere. Euménès, à ce que rapportent quelques Auteurs, sçut dissimuler le chagrin que devoit luy causer une conduite si peu régulière; & parvenu à la fin de sa carrière, il disposa en faveur d'Attalus, & de son royaume & de sa femme. La politique dirigea cet arrangement, & Euménès se flata que la reconnoissance de son frere & les soins de la Reine, placeroient un jour sur le trône le fils qu'elle luy avoit donné. Les vûes secrètes du Roy de Pergame sembloient d'autant plus justes, que Stratonice estoit d'un âge à ne plus espérer d'enfans. Ses noces furent célébrées la première année de la cent quarante-huitième Olympiade. Elle avoit alors treize ans au moins, & quarante-cinq par conséquent, lorsqu'Attalus l'épousa. Si l'on écoute Plutarque, ce Prince eut plusieurs enfans de Stratonice, dont il ne voulut élever aucun, & par reconnoissance & par respect pour la mémoire de son prédécesseur. Mais, à parler vray, une action si barbare est peu croyable de la part d'un Monarque de qui les Anciens vantent la douceur, l'humanité & le bon naturel.

Cependant on travailloit sans relâche aux préparatifs nécessaires pour le rétablissement d'Ariarathès. Les insinuations de Démétrius n'avoient pû le séparer du parti des Attalides; & sous des prétextes qui ne manquent jamais aux Souverains, il s'excusa de s'unir par un mariage, avec la Princesse de Syrie. Le pere ressentit vivement cet affront. Résolu de s'en venger avec éclat, il entra dans la Cappadoce. Les partisans d'Oropherne se joignirent à luy; & Ariarathès abandonné de ses propres sujets, fut contraint de mandier le secours des Puissances étrangères. En vain il implora l'assistance des Romains. Euménès vivoit encore, & le Sénat se faisoit un plaisir secret

de le mortifier en la personne d'un Prince avec lequel il avoit des liaisons si étroites. La gloire de remettre Ariarathès en possession de ses États estoit réservée à Attalus. L'honneur & l'intérêt l'invitoient également à une entreprise si généreuse; je dis l'intérêt, parce que les forces de la Cappadoce unies à celles de Pergame, luy donnoient un grand avantage sur les ennemis qui avoient juré la perte de sa Maison.

Dans le dessein de les prévenir, il avoit employé une partie de l'hiver à grossir considérablement son armée; & dès que la saison le luy permit, il marcha contre Oropherne. La mauvaise conduite de ce Prince avoit aliéné les esprits des Cappadociens. La défection fut générale, & l'usurpateur obligé de se dérober par une prompte fuite, au juste ressentiment d'Ariarathès, alla de nouveau chercher un asyle dans la Cour de Démétrius. On lit dans Tite-Live qu'Ariarathès fut redevable aux Romains de son rétablissement, & ce récit se trouve en quelque manière appuyé du témoignage d'Appien. Selon luy, le Sénat ordonna qu'Oropherne & son rival gouverneroient conjointement le royaume de Cappadoce. Je doute néanmoins que le fait soit véritable. Voici la raison sur laquelle je me fonde. Polybe, témoin oculaire de ce qui se passoit alors, assure dans un endroit de ses ouvrages, que le Sénat avoit écouté peu favorablement les représentations d'Ariarathès; & dans un autre, il déclare qu'Attalus avoit signalé son avènement à la couronne par la conquête de la Cappadoce. Il faut avouer que ces deux narrations ne se ressemblent guères. Pour moy je pense que le plus sûr est de s'en tenir à l'autorité de Polybe.

Au reste, ce premier exploit d'Attalus tombe sur le commencement de la cent cinquante-sixième Olympiade. Il est constamment antérieur à la guerre qu'il eut à soutenir contre Prusias. Or ce fut dans le cours de la première année de cette Olympiade-là même, que les Généraux Bithyniens défirent les troupes de Pergame; Polybe en fournit la preuve. Il infinue que les Ambassadeurs d'Attalus qui vinrent à Rome se plaindre des injustes procédés de Prusias, furent introduits

Liv. Epit. lib.
46.

Appian. tom.
1. pag. 189.

Polyb. p. 958.

Idem p. 960.

*Cicer. Acad.
Quæst. lib. 5.
cap. 45.*

dans le Sénat par le Préteur Aulus Posthumius; & Posthumius, au rapport de Cicéron, exerça cette Magistrature sous le Consulat de Publius Cornélius Scipion & de Marcus Claudius Marcellus, la seconde année de la cent cinquante-fixième Olympiade. L'invasion de la Cappadoce fit éclater les desseins de Prusias. Il luy estoit important de ne pas souffrir qu'on accablât Oropherne, ennemi irréconciliable des Rois de Pergame. La promptitude avec laquelle Attalus conduisit cette expédition, déconcerta les mesures du Bithynien & de la République de Selgé son alliée. Le mécontentement des Cappadociens estoit général, & à l'approche d'Ariarathès, tous les peuples retournèrent sous l'obéissance de leur ancien maître.

Steph. p. 23 r.

Polyb. p. 959.

Une révolution si subite donna le temps à Attalus de repasser dans ses États, & d'en couvrir les frontières. Prusias vint l'y chercher, & remporta sur luy une victoire des plus complètes. L'endroit près duquel les deux armées combattirent, se nommoit *les Têtes de Bœuf*, à ce que prétend Estienne de Byzance. On ignore aujourd'huy le lieu où cette ville estoit située, & cela, parce que le livre de Polybe où estoit décrite cette fameuse bataille, ne subsiste plus maintenant. Il en reste néanmoins quelques fragments, & ces fragments nous apprennent qu'immédiatement après cet échec, Athénée se rendit à Rome accompagné de Lentulus. Malgré les efforts des Ambassadeurs qu'Attalus avoit envoyez à Rome au commencement de la guerre, le Sénat ne doutoit point que ce Prince ne fût l'agresseur, & il n'estoit pas de l'intérêt de la République, que déjà maître de tant de pays, il s'agrandit encore aux dépens de ses voisins.

Cependant Lentulus vint à bout de dissiper les ombrages du Sénat. On dépêcha sur le champ Claudius Cento, Lucius Hortensius & Caius Aurunculéus, avec ordre de travailler à rétablir la bonne intelligence entre les Rois de Pergame & de Bithynie. Toutes leurs représentations ne produisirent aucun effet. Prusias, que les succès de la campagne passée avoient enorgueilli, ne voulut point entendre parler d'accommodement.

La conquête du royaume de Pergame luy paroiffoit infail-
lible. Irrité au dernier point de ce que les Romains vouloient
la luy enlever, il ne consulta plus que son ressentiment, se mit
en marche, & vint investir la capitale des États d'Attalus.
Les Députez de Rome s'y estoient enfermiez avec ce Prince,
dans l'espérance apparemment que Prusias respecteroit en
leur personne la majesté de la République. Ils se trompèrent,
le Roy de Bithynie ne balança pas un instant à former ses
attaques.

C'est ainsi que Polybe raconte le fait. M. de Valois luy
fait dire, dans sa Traduction, que Prusias emporta la place *Polyb. ecc. p.
169.*
d'assaut; je ne puis néanmoins adopter le sentiment de ce
docte Critique, il me semble diametralement opposé au texte
même de l'Historien. On y lit premièrement, que Prusias,
après un sacrifice fait à Esculape, se retira dans son camp;
que le lendemain il dépouilla le temple de ce Dieu des riches
ornemens qui y estoient consacrez, & qu'ensuite il fit di-
verses tentatives sur la ville de Pergame. A quoy bon ces
tentatives, si le Roy de Bithynie avoit esté maître de cette
importante forteresse? En second lieu, Polybe témoigne
qu'elle efluya plusieurs assauts, & que la manière dont ce
Monarque s'y comporta, ne donna pas une haute idée de sa
valeur & de son habileté. Il s'ensuit de-là assez clairement,
que la vigoureuse résistance des Pergameniens fit échouer les
efforts de l'ennemi. Enfin, Attalus défendoit en personne sa
capitale, & si elle eût esté prise, je ne vois pas comment il
auroit pû éviter de tomber entre les mains de Prusias. Le
silence des Historiens sur un événement si remarquable, & les
preuves que je viens de rapporter, ne sont point compatibles
avec la traduction de M. de Valois. Je diray plus, c'est que
les paroles de Polybe, dans l'endroit dont il s'agit, signifient
seulement que les troupes de Bithynie arrivées près de Per-
game, en entreprirent le siège. Les impiétés commises dans
le temple d'Esculape, ont causé probablement la méprise de
M. de Valois; il a cru que cet édifice estoit dans la ville
même. En effet, deux Écrivains célèbres paroissent l'insinuer,

Paus. p. 278. sçavoir, Pausanias & Serenus Sammonicus. Voici les vers de ce dernier :

Samn. vers. 3. *Tuque potens artis, reduces qui tradere vitæ
Nostri, atque in Cælum Manes revocare sepultos;
Qui colis Ægeas, qui Pergama, quique Epidaurum:*

Mais les expressions ni de l'un ni de l'autre de ces Auteurs, ne doivent point estre prises à la rigueur. Les bâtimens voisins des villes sont d'ordinaire censéz en faire partie. Il est constant, par exemple, que le temple d'Esculape dont parle Sammonicus, estoit à quelque distance d'Épidaure. Je ne crains pas d'avancer la même chose de celui de Pergame, & cela, fondé sur le passage de Polybe allégué cy-dessus; du moins il ne me semble souffrir aucune difficulté. Je ne dois pas obmettre icy une remarque de Plutarque, qui seule décideroit la question. Il prétend que les Grecs plaçoient rarement dans l'enceinte des villes, les temples dédiéz à Esculape, & j'ay bien de la peine à me persuader que les Pergameniens se soient écartez d'un usage reçu presque généralement.

*Plutarch. tom.
2. pag. 286.*

Les excès de Prusias leur inspirèrent un nouveau courage. Ils se flatoient que les Dieux outragez ne laisseroient pas impunis des attentats si scandaleux, & il est vray que depuis ce temps-là, toutes les entreprises du Roy de Bithynie tournèrent à sa confusion. Las de se consumer inutilement devant les murs de Pergame, il alla se rabattre sur Elée. Sofander, un des Généraux d'Attalus, l'avoit prévenu. Il soutint avec beaucoup de bravoure les attaques réitérées des Bithyniens, qui, forcez de lever le siège, marchèrent à Thyatire. Prusias aigri de tant de mauvais succès, s'en prit aux Dieux mêmes, & réduisit en cendres les temples de Diane & d'Apollon, qui se rencontroient sur sa route. La vengeance, dit Polybe, suivit de près. La faim & la dysenterie désolèrent son armée, & il n'échappa que très-peu de soldats à la fureur de ces deux fléaux. Une disgrâce n'arrive presque jamais seule. Claudius Cento & ses Collègues de retour à Rome, firent un portrait odieux de la conduite que Prusias avoit tenue à leur égard.

Le Sénat, qui, depuis la défaite de Persée, traitoit en maître les Princes alliez, vit avec chagrin que le Roy de Bithynie, sans respecter la médiation de la République, avoit voulu profiter de ses avantages. Il estoit à craindre que l'impunité n'enhardit quelque Monarque entreprenant à s'aggrandir aux dépens de ses voisins, & qu'insensiblement il ne se formât en Asie une puissance capable d'arrêter les progrès des armes Romaines.

Ces réflexions estoient solides. Elles firent de vives impressions sur la plûpart des Sénateurs. On envoya de nouveaux Députez, ils estoient au nombre de dix, & tous gens de la première distinction. La rigueur de la saison ne retarda point leur départ. Polybe place leur entrevûe avec Attalus, vers la fin de l'hiver. Il se préparoit à rentrer dans le pays ennemi, le nombre de ses soldats, la beauté de ses troupes, & les secours d'Ariarathès & de Mithridate, le mettoient en état de réparer les pertes de la campagne précédente. Ce Prince néantmoins, à la prière des Romains, voulut bien suspendre sa marche. Restoit le plus difficile de la négociation. Prusias estoit victorieux, & les Députez avoient ordre de l'obliger à conclurre la paix, à des conditions extrêmement défavorables. La plûpart furent rejetées. Anicius & ses Collègues, rebutez de contester vainement, luy déclarèrent que la République renonçoit à son alliance, & partirent sur le champ. Une retraite si précipitée luy causa des frayeurs mortelles, il courut après les Ambassadeurs, & par des soumissions qui dégradoient la Majesté Royale, il s'efforça de les calmer. Supplications, bassesses, tout fut inutile. Anicius se rendit au camp d'Attalus, & là on convint que ce Prince, content de défendre ses frontières, n'attaqueroit point les pays dépendants de la Bithynie.

C'est ainsi que les Romains, sous le nom spécieux de médiateurs, établissoient une espèce d'équilibre entre les Souverains. Il estoit mal-aisé que des vûes si intéressées échappassent à la pénétration du Roy de Pergame. Mais comment briser des fers que les autres Potentats s'empressoient à recevoir?

D'ailleurs, tout cédoit en luy à l'envie d'humilier Prusias, & les Députez servoient Attalus au gré de ses desirs. Ils se partagèrent, & allèrent de ville en ville solliciter les peuples à se déclarer en faveur de ce Prince. Le Sénat, sur la relation qu'Anicius à son retour luy fit des affaires de l'Asie, pensa sérieusement à y rétablir la tranquillité. Appius Claudius, Lucius Appius & Aulus Posthumius furent chargez de cette importante commission. La plûpart des difficultez se trouvèrent applanies à leur arrivée. Athénée, avec une flotte composée de quatre-vingt vaisseaux, avoit désolé toutes les côtes du royaume de Bithynie. Prusias estoit naturellement timide, & ces disgrâces jointes aux menaces des Romains, avoient achevé de l'accabler. Il ne contesta plus que foiblement les articles que les Députez luy proposèrent, & la paix se fit entre les deux Rois. Le traité portoit que Prusias livreroit incontinent à Attalus vingt vaisseaux; que dans vingt années il payeroit au Roy de Pergame la somme de cinq cens talents, & que les deux Monarques rentreroient chacun en possession des pays qui luy avoient appartenu avant le commencement de la guerre. On stipula encore dans ce même traité, qu'il dédommageroit les habitants de Méthymne, & ceux de quelques autres villes, des pertes que leur avoient causées les troupes de Bithynie; & les Arbitres les évaluèrent à cent talents. Il y a bien de l'apparence que ces conditions ne satisfirent aucune des parties. Les Députez, conformément aux maximes de la République, en diminuant la puissance de Prusias, n'avoient point augmenté celle d'Attalus. Les bornes du royaume de Pergame estoient toujours les mêmes. J'ay déjà observé que la guerre dont on vient de parler, s'esloit allumée la première année de la cent cinquante-sixième Olympiade. Pergame fut aliégée la seconde année, & la troisième la paix se conclut. Je conviens que Polybe ne marque nulle part, la date précise de ces divers événements. Il est vray pourtant que de la manière dont il les raconte, on ne sçauroit guères leur assigner un ordre qui quadre mieux

Polyb. p. 964.

Idem p. 967.

avec les textes de cet Historien.

L'arrivée

L'arrivée du jeune Attalus à Rome, suivit de près celle des médiateurs. Il estoit fils d'Euménès. Le Roy de Pergame luy devoit la couronne, & ce Prince, également généreux & reconnoissant, avoit toujours eu dessein de la faire passer sur la tête de son neveu. Le moyen le plus infallible de luy assûrer sa succession, estoit de mettre les Romains de bonne heure dans ses intérêts. Il jugea sagement que la République seroit flatée de la démarche que faisoit l'héritier présomptif du royaume de Pergame, que sa présence réveilleroit le zèle des anciens amis des Attalides, & contribueroit insiniment à luy en procurer de nouveaux. Attalus eut lieu d'estre content des égards & de la distinction avec laquelle on traita son neveu. Le Sénat ordonna qu'il seroit conduit le premier à l'audience. Il y supplia la Compagnie de luy accorder sa protection, & le renouvellement des traités faits avec ses ancêtres. Ces demandes ne souffrirent aucune difficulté: on luy rendit, & en public & en particulier, tous les honneurs qui pouvoient convenir à un Prince à peine sorti de l'enfance. La magnificence avec laquelle les villes Grecques le reçûrent à son retour, fit connoître à toute la terre combien le nom des Monarques de Pergame estoit cher à la Nation.

Cependant Attalus, conjointement avec Ariarathès, ravageoit le territoire de Priène. Voici, suivant Polybe, quel fut le sujet de la querelle. Oropherne avoit confié quatre cens talents aux habitants de cette ville; c'estoit le fruit des horribles vexations que l'usurpateur avoit exercées dans le royaume de Cappadoce. Ariarathès, rentré en possession de ses États, prétendit que les quatre cens talents luy appartenoient légitimement. Les Magistrats de leur côté, représentèrent à ce Prince que la loy des dépôts estoit une loy sacrée & inviolable. En vain on employa les menaces; résolu de tout sacrifier à des engagements si respectables, ils remirent à Oropherne la somme qui estoit entre leurs mains. Ils auroient eu le temps de s'en repentir, si la satisfaction d'avoir rempli ses engagements, ne soutenoit les honnêtes gens au milieu des disgrâces les plus accablantes. Attalus, dont les Priéniens

*Polyb. lxx. p.
170.*

avoient encouru l'indignation, aigrit Ariarathès, & les troupes des deux Rois firent d'affreux dégâts dans le territoire de Priène. Les Romains & les Rhodiens intercédèrent en faveur de cette République. Ariarathès fut inflexible, & les Priéniens, victimes de la probité, se virent contraints de subir les conditions qu'il plut au plus fort de leur imposer.

Polyb. p. 968.

Le succès de cette guerre ne donnoit que de médiocres inquiétudes aux Princes liguez, un projet bien plus important les occupoit dans ce temps-là même, c'est-à-dire, la dernière année de la cent cinquante-fixième Olympiade. Héraclide de Byzance avoit eu l'habileté de persuader au Sénat, qu'Alexandre Balas estoit fils d'Antiochus Epiphane; & les Romains, en conséquence, promirent à Alexandre de l'aider à remonter sur le trône de ses ancêtres. Attalus & Ariarathès n'avoient garde de laisser échapper une si belle occasion de perdre Démétrius, dont ils redoutoient & la puissance & la mauvaise volonté. Il ne la dissimuloit pas. Oropherne, quoyque comblé de ses bienfaits, estoit entré dans une conspiration que quelques Grands avoient tramée contre luy. Un si noir attentat méritoit la mort; Démétrius néanmoins s'estoit contenté de le confiner dans une prison. Il vouloit par-là tenir Ariarathès en respect. Le supplice d'Oropherne l'auroit délivré du seul concurrent qui fut en droit de luy disputer le royaume de Cappadoce. Tant de clémence ne s'accordoit guères avec l'humeur de ce Prince naturellement cruel & sanguinaire. Attalus & son beau-frere n'eurent pas de peine à démêler les motifs d'une semblable conduite. Alors éclatèrent les intrigues d'Héraclide & d'Alexandre Balas. Ces deux Monarques prirent hautement son parti; & je serois même tenté de penser, d'après Justin, que l'un & l'autre firent jouer les ressorts qui mirent le Sénat dans les intérêts de ce prétendu fils d'Antiochus Epiphane. Héraclide estoit un simple particulier, il avoit peu d'amis à Rome, ses discours n'en avoient point imposé à tout le monde, & il est fort vraisemblable que les partisans d'Attalus engagèrent le Sénat à se déclarer en faveur d'Alexandre. A cette

*Justin. lib. 35.
cap. 1.*

nouvelle plusieurs villes de Syrie se révoltèrent ; & Alexandre, soutenu des forces de l'Égypte, de Pergame & de Cappadoce, présenta la bataille à Démétrius. Ce Prince la gagna. Des commencemens si malheureux, ne déconcertèrent point les Alliez. Ils rassemblèrent une armée encore plus puissante que la première. On en vint aux mains la seconde année de la cent cinquante-septième Olympiade. Alexandre vainquit son concurrent, & luy ôta la vie & la couronne. Josèphe, qui parle assez au long de cette guerre, ne fait aucune mention d'Attalus. Mais il est constant, & cela par les témoignages formels de Strabon & de Justin, que les secours de ce Prince ne contribuèrent pas moins que ceux de Ptolémée, à dépouiller Démétrius du royaume de Syrie.

Strab. p. 926.

Le Roy de Pergame, tranquille désormais de ce côté-là, forma le dessein de se défaire de Prusias, le seul ennemi qui luy restât alors. Nicomède luy parut un sujet propre à servir sa passion. Il estoit l'aîné des enfans de Prusias, qui voyoit avec un extrême chagrin les peuples idolâtres de ce jeune Prince. Le Roy de Bithynie estoit le plus déshant & le plus foible de tous les hommes. Un gouvernement dur & tyrannique, luy avoit ôté le cœur des peuples, & déjà les mécontents jettoient les yeux sur Nicomède. Ils jugeoient que l'ambition & sa propre sûreté l'engageroient à les délivrer de l'oppression. Prusias avoit des enfans d'un second lit, en faveur desquels il estoit résolu de renverser l'ordre naturel de la succession. La Reine, maîtresse absolue de son esprit, luy représentoit continuellement que la perte de Nicomède devenoit désormais nécessaire, & que de-là dépendoit la tranquillité de l'État & la réussite de ses projets. Des conseils si pervers estoient très-conformes au caractère cruel & inhumain de Prusias. Il n'osa pas néanmoins sacrifier ouvertement Nicomède à l'ambition de la Reine, & aux inquiétudes qui le dévoroyent ; une action si barbare, en le rendant odieux aux Nations étrangères, auroit achevé de pousser à bout la patience de ses sujets. Le parti le moins dangereux dans les circonstances présentes, estoit d'éloigner ce Prince.

*Appian. tom. 1.
pag. 299.*

Il l'envoya donc à Rome, persuadé que ce voyage luy fourniroit les moyens d'exécuter le noir complot qu'il méditoit à l'instigation de sa femme. Le Sénat reçut Nicomède avec tous les égards dûs à l'héritier présomptif de la couronne de Bithynie, & bientôt la douceur & les belles qualitez de ce jeune Prince, luy acquirent l'estime des personnes les plus considérables de la République. Un accueil si distingué reveilla les injustes soupçons de Prusias. Il dépêcha Ménas en Italie, avec ordre d'obtenir, par le crédit de Nicomède, la remise des sommes qui restoient à payer à Attalus, en vertu du traité dont il a esté parlé cy-dessus; & au cas que la négociation vint à échouer, on avoit chargé l'Ambassadeur de se défaire du Prince de Bithynie, jusque dans les murs de Rome même.

On ne sçauroit nier qu'il n'y ait dans cette circonstance quelque chose de fort singulier, & je ne doute pas que bien des gens ne se fassent un scrupule de l'adopter sur le témoignage seul d'Appien. Un assassinat commis sous les yeux du Sénat, ne seroit pas demeuré impuni; & Prusias pouvoit-il espérer que les Romains, jaloux à l'excès de leur autorité, luy pardonassent jamais une injure qui bleissoit directement la dignité de la République? Il estoit & plus sage & plus prudent de rappeler Nicomède, & de le faire perir dans quelque ville Grecque, ou même dans ses propres États. Il est pourtant vray que les passions, lorsqu'elles sont violentes, répandent d'épaissés ténèbres dans des esprits d'ailleurs solides & éclairés. L'Histoire nous en a conservé un exemple mémorable dans la personne de Jugurtha. Quoyque grand politique, & plus habile, en tout genre, que Prusias, il osa immoler Massiva à sa fureur au milieu de Rome, & cela, sans avoir prévu auparavant les embarras où devoit le jeter une entreprise si peu mesurée. Il faut avouer que la ressemblance des faits justifie en quelque manière la narration d'Appien.

Mais les particularitez que cet Auteur ajoûte immédiatement après, présentent des difficultez auxquelles il n'est pas aisé de répondre. Si on l'en croit, Prusias, dans la vûe de

mettre l'Ambassadeur en état d'exécuter plus sûrement ses intentions, le fit accompagner de quelques bâtimens & de deux mille soldats. Un cortège si nombreux devoit naturellement faire naître des soupçons. Nicomède connoissoit les sentiments du Roy à son égard, & les soldats dont Ménas estoit environné, luy auroient ouvert les yeux. Il y a plus, c'est que les règles du bon sens & de la saine politique, obligoient Prusias de sauver au moins les apparences. Il avoit tout à craindre des Romains, qui, fondés sur la multitude inutile que traînoit Ménas après soy, en auroient conclu invinciblement que son maître estoit l'auteur de la mort de Nicomède.

Quoy qu'il en soit, les sollicitations de ce Prince ne produisirent aucun effet. Andronicus, Ambassadeur de Pergame, remontra que les cinq cens talents dont il s'agissoit, estoient un foible dédommagement des dégâts commis dans les États d'Attalus; & le Sénat, qui avoit examiné les raisons des parties, jugea que le traité fait entre les deux Rois devoit subsister en son entier. La nouvelle de cette décision porta l'abattement & la consternation dans l'ame de Ménas. Les ordres que Prusias luy avoit donnez, estoient précis, & n'y pas obéir aveuglément, estoit s'exposer à une mort certaine. Mais les dangers où le précipitoit l'assassinat de Nicomède, luy paroissoient également à redouter. L'amitié étroite que ce Prince avoit contractée avec la plûpart des Grands de Rome, causoit de vives inquiétudes à l'Ambassadeur. Il n'osoit se flater que son caractère le mit à couvert de la puissance de tant de personnes distinguées, & par leur rang & par leurs emplois. Il appréhendoit encore que son maître, charmé de se débarrasser du seul homme auquel il eût confié un secret si important, ne le fit périr par la main de quelque scélérat.

Dans le temps que Ménas estoit le plus occupé de ces réflexions, Nicomède vint le trouver. La présence de ce Prince, & ses caresses, fixèrent les incertitudes de l'Ambassadeur. Il ne luy fit point un mystère de la commission dont il estoit chargé, & ils convinrent l'un & l'autre de travailler de

concert à dépouiller Prusias du gouvernement de ses États. Andronicus entra dans le complot, & offrit à Nicomède toutes les forces du royaume de Pergame. Les préliminaires arrêtés, ils se rendirent tous les trois à Bérénice ville de l'Épire. Là se tint une conférence nocturne dans le vaisseau de ce Prince, & il débarqua le lendemain avec la pourpre & le diademe. Andronicus estoit venu le joindre escorté de cinq cens hommes, qui firent la fonction de gardes auprès du nouveau Monarque. Alors Ménas courut aux troupes qui estoient à ses ordres; & comme s'il n'avoit eu aucune part à une révolution si subite, il entama son discours par des expressions où regnoient tour à tour l'étonnement & la douleur; & tout-à-coup changeant de ton, maintenant que vous avez deux Rois, leur dit-il, l'un dans ses États, & l'autre prêt à s'y ouvrir un chemin à main armée, c'est à vous de prendre le parti qui vous semblera le plus conforme aux maximes de la prudence & de la politique. Le point capital est de prévoir habilement lequel des deux concurrents demeurera le maître de la Bithynie, de-là dépendent votre salut & le mien. Confidérez que Prusias est à la fin de sa carrière, & que Nicomède ne fait que commencer la sienne. Les Bithyniens détestent le premier, & aiment tendrement le second. Tout Rome est dans ses intérêts, & le poste de Capitaine des Gardes que remplit Andronicus auprès de luy, est une preuve de ses liaisons avec Attalus, Prince dont les États touchent à la Bithynie, formidable par sa puissance, & de tout temps ennemi juré de Prusias. Faites encore réflexion qu'il n'est point de cruauté qu'il n'ait exercées contre ses sujets, & que les peuples attendent avec la dernière impatience, l'heureux moment qui doit les délivrer du Tyran le plus barbare qui fût jamais.

Les soldats de Ménas applaudirent à un discours si artificieux, & à l'instant ils allèrent se ranger sous les étendarts de Nicomède. Il y a bien de l'apparence que ce fut pendant le séjour de ce Prince à Bérénice, que se fabriqua un oracle que Zozime attribue à la Sibylle d'Épire. Elle se nommoit Phaele, à ce qu'il prétend. Les vers de cet oracle sont extrêmement

obscurs, & quoyque peut-estre Nicomède n'y ajoûtât pas beaucoup de foy, il ne laissa pas de l'appliquer à la conjoncture présente. Ses partisans appuyèrent l'imposture, & on eut soin d'insinuer au peuple toujours crédule, que les Dieux autorisoient une guerre dans laquelle le fils se proposoit de détronner son pere.

Cependant le nouveau Monarque arriva à la Cour de Pergame. Il y fut reçu avec une magnificence véritablement royale. Attalus fit ensuite supplier Prusias de vouloir bien accorder à Nicomède des places de sûreté, dont les revenus pussent fournir à l'entretien de ce Prince. Mon intention a toujours esté de luy faire présent des provinces de l'Asie, dit Prusias, en s'adressant à l'Envoyé d'Attalus, & je compte l'en mettre bientôt en possession. La rodomontade n'estoit point à sa place. Les deux Rois avoient prévu la réponse; & préparés de longue main à la guerre, ils pénétrèrent sans peine en Bithynie. A leur approche, les peuples se soulevèrent, & Prusias abandonné s'enferma dans la citadelle de Nicée avec cinq cens Thraces, auxquels seuls il confioit la garde de sa personne. Au premier bruit de la marche des troupes de Pergame, il avoit dépêché des Ambassadeurs à Rome, chargez de se plaindre de l'invasion d'Attalus, & d'implorer l'assistance de la République. Ils sollicitèrent l'audience à plusieurs reprises; mais le Préteur, ami du Roy de Pergame, la retarda toujours, sous divers prétextes. Enfin, on les conduisit au Sénat, qui se reposa sur ce Magistrat, du soin de nommer trois Députés, avec ordre de terminer les différends qui troubloient la tranquillité de l'Asie. La partialité du Préteur éclata dans le choix des Ambassadeurs. Les cicatrices répandues sur le visage du premier, le rendoient extrêmement difforme; l'autre attaqué de la goutte, pouvoit à peine faire usage de ses pieds, & le troisième estoit stupide & peu sensé. Ce qui fit dire (assez plaisamment) à Caton, que cette Ambassade n'avoit ni tête, ni pieds, ni esprit. Il ne faut point estre surpris après cela, du mépris avec lequel Attalus & Nicomède traitèrent de pareils Ambassadeurs. Ces deux Princes,

*Liv. Epit. pag.
722.
Appian. tom. 1.
pag. 301.
Plut. tom. 1.
pag. 341.*

sur la proposition qui leur fut faite de desarmer, répondirent que la volonté du Sénat seroit toujours la règle de la leur; mais comment, ajoutèrent-ils, s'y conformer avec une exactitude scrupuleuse, dans la conjoncture présente? Ne seroit-ce pas livrer les Bithyniens à la barbarie de Prusias? Les principaux de la Nation vinrent alors représenter aux Députés, qu'il ne leur estoit plus possible de supporter les horribles cruautés de ce Prince, & que si jamais il recouvroit ses États, la Bithynie alloit devenir le théâtre des plus sanglantes tragédies.

Ces remontrances jetèrent les Ambassadeurs dans de grandes perplexitez. Ils n'avoient aucune instruction sur cet article, & dans la crainte que le Sénat ne les désavouât, ils laissèrent les choses dans l'état où ils les avoient trouvées, & reprirent le chemin de Rome. Leur départ acheva de mettre le comble aux disgrâces de Prusias. Les Confédérés qui vouloient prévenir une seconde Ambassade de la part des Romains, le pressèrent encore plus vivement que par le passé, & il fut obligé de se réfugier dans Nicomédie. Cette place, sans contredit une des meilleures de la Bithynie, auroit infailliblement arrêté les progrès de l'ennemi. Malheureusement il n'est point de remparts qui puissent garantir les mauvais Princes de la perfidie de leurs sujets. Les habitants, ravis de changer de maître, ouvrirent les portes à Nicomède, & à peine Prusias eut-il le temps de se sauver dans le temple de Jupiter. Le nouveau Roy qui appréhendoit que les Romains ne rétablissent son pere, ne respecta, ni la sainteté du lieu, ni les loix de la nature, il l'immola à son ambition.

*Diod. p. 740.
Liv. Epit. p.
722.
Just. lib. 34.
cap. 4.
Appian. tom.
1. pag. 302.*

C'est un fait dont conviennent Diodore, Tite-Live, Justin & Appien. Attalus probablement eut beaucoup de part à cet exécrationnable parricide. Il avoit, par ses artifices, fomenté la révolte, & il luy estoit également important, & de se défaire de Prusias, l'ennemi irréconciliable de sa Maison, & de placer sur le trône de Bithynie, un Prince qui luy fût redevable de la couronne. Sigonius, d'après Tite-Live, rapporte ce fameux événement à la troisième année de la cent cinquante-

cinquante-septième Olympiade, & le sentiment de ce Critique me paroît très-vraysemblable.

Le royaume de Pergame ne jouit pas long-temps du repos que sembloit devoir luy procurer la mort de Prusias, Monarque inquiet & toujourns prêt à envahir les frontiéres de ses voisins. Attalus, l'année suivante, eut une guerre fâcheuse à soutenir contre Diégulis; il regnoit dans un canton de la Thrace. On sçait que ce vaste pays estoit partagé en plusieurs souverainetez; les Canes formoient celle de Diégulis. Prusias avoit épousé sa fille. Les larmes de cette Princesse l'animérent à la vengeance, & charmé de pouvoir, sous un prétexte si spécieux, aggrandir ses États aux dépens d'Attalus, il vint assiéger Lisimachie, capitale des contrées de la Thrace que les Romains avoient cédée à Eumenès après la défaite d'Antiochus. Cette ville fut prise, & les habitants traitez avec une inhumanité dont on trouve peu d'exemples dans l'Histoire. Diégulis fit couper la tête, les pieds & les mains des enfans, & ordonna qu'on les attachât au col de leurs peres & de leurs meres. Je n'entreray point ici dans le détail des cruautés inouïes qu'il exerça contre les sujets d'Attalus; il me suffira de remarquer avec Diodore, que les Phalaris & les Apollodores, ont esté moins barbares & moins sanguinaires que ce Tyran.

Appian. pag.
301.

Diod. enc. 71
354:

Le Roy de Pergame tint une conduite directement opposée à celle de l'ennemi. Sa modération envers les prisonniers, luy gagna le cœur des Canes; & la plûpart des Grands de la nation, las d'obéir à un maître qui faisoit consister la grandeur du pouvoir suprême à verser des torrents de sang, se retirérent à la Cour d'Attalus. Il les combla de caresses & de présents, & eux de leur côté, luy frayérent le chemin, suivant toutes les apparences, à la conquête du royaume de Diégulis. Si l'on en croit le Traducteur de Strabon, ce Prince tomba vif entre les mains du Roy de Pergame; mais les paroles de l'Ecrivain peuvent également signifier qu'il perdit, & la bataille & ses États. Il seroit mal-aisé de décider laquelle des deux acceptions est la véritable: les monuments historiques où cette révolution se trouvoit décrite, ne sont pas

Strab. p. 9263

venus jusqu'à nous. Il est constant néanmoins que Troguè-Pompée en avoit transmis à la postérité, les particularitez les plus intéressantes. Malheureusement, Justin son Abbreviateur s'est contenté de nous apprendre qu'Attalus avoit subjugué les Canes. Ils secouèrent bientôt après le joug de la domination étrangère, mais ce changement fut pour eux la source de mille calamitez. Zibelmius fils de Diégulis, que les Thraces avoient rappellé, enchérit sur les cruautés de son pere. On lit dans Diodore & dans Valère-Maxime, que ce monstre faisoit scier par le milieu du corps, ceux des Canes qui avoient encouru sa disgrâce, & qu'il forçoit les peres à se nourrir du corps de leurs propres enfans. Des actions si détestables, ne demeurèrent pas impunies. Ses sujets l'arrêtèrent & le firent expirer au milieu des plus affreux supplices.

Diod. exc. p.

373. Val. Max. p.

806.

Strab. p. 926.

La guerre de Thrace n'empêcha pas Attalus d'envoyer en Macédoine une partie de ses troupes. Elles y joignirent les Romains, qui, sous la conduite de Q. Cæcilius Métellus, défirent Andriscus la première année de la cent cinquante-huitième Olympiade. C'est ainsi que les Souverains qui renoient alors, bien loin de mettre des obstacles à la puissance de la République, travailloient, comme de concert, à luy assurer la monarchie universelle. De tous les peuples de la Grece, les Achæens estoient les seuls qui conservassent encore quelqu'ombre d'indépendance. Le Sénat qui souffroit impatiemment de ne les pas voir assez soumis à ses ordres, cherchoit par des mortifications continuelles, à les jeter dans la nécessité de prendre les armes. Le projet réussit, & la rupture éclata immédiatement après la victoire remportée sur Andriscus. La partie n'estoit point égale, les Achæens furent battus à différentes reprises, & le Consul Mummius investit la ville de Corinthe la troisième année de la cent cinquante-huitième Olympiade. Les secours d'Attalus, ainsi que ceux de quelques autres Princes, hâtèrent la prise de cette place, le plus ferme boulevard de la liberté de la Grece. Le Général Romain dépouilla Corinthe de ses plus riches ornemens, & fit présent au Roy de Pergame de plusieurs excellents

tableaux. Pausanias assure qu'on les confia à Philopœmen. Attalus luy avoit déferé le commandement de ses troupes. Il estoit le dépositaire des secrets de ce Prince, & le ministre de ses plaisirs. La facilité avec laquelle il s'y livra dans sa vieillesse, le rendit extrêmement replet, & désormais incapable d'affaires, il en abandonna le maniement au favori, & cela, à un tel point que les Romains demandoient par dérision à ceux qui arrivoient d'Asie, si le Roy de Pergame avoit encore quelque crédit auprès de Philopœmen.

Paus. p. 562.

C'est de Plutarque qu'on tient une circonstance si singulière. Il ajoute qu'Attalus passa les dernières années de son regne dans la mollesse & dans l'oïveté. Le Sénat profita de sa foiblesse, & ce Prince, si l'on en croit Mithridate, essuya de la part de la République, des traitements que de vils esclaves auroient à peine supportez. Son neveu qui s'ennuyoit de luy voir occuper une place sur laquelle il croyoit avoir des droits légitimes, le fit empoisonner. Je dis son neveu, parce que Lucien accuse mal à propos de ce crime, le fils d'Attalus même. Ce Prince n'a jamais eu d'enfants, il mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, la vingtième année de son regne, & le jour même qu'il estoit venu au monde.

*Plut. tom. 2.
pag. 792.*

Le royaume de Pergame à la mort d'Euménès se trouvoit sur le penchant de sa ruine. Attalus, semblable à un habile Pilote, sçût le garantir de la fureur des vagues qui le menaçoient de toutes parts. La dextérité de ce Monarque luy regagna la confiance des Romains; & sa prudence jointe à beaucoup de valeur, rendit inutiles les efforts des Princes jaloux de la prospérité des Attalides. Tant de grandes qualitez le firent respecter des Etrangers, & ses bienfaits attirèrent à Pergame ceux qui avoient du mérite & des talents. En un mot, il est vray de dire qu'aucun des Monarques de sa Maison ne travailla plus attentivement que luy, au bonheur de ses sujets & à la splendeur du royaume. Il bâtit plusieurs villes considérables; de ce nombre furent Ella, Attalie, Euménéia & Philadelphie. Ses projets sur Myonnésus ne s'exécutèrent point. Dans la vûe de l'aggrandir, il vouloit y transporter les

*Lucian. tom.
2. pag. 285.
Ibid. p. 637.
Strab. p. 926.
Plut. tom. 1.
pag. 717.*

*Strab. pag.
341. & 983.
Steph. pag.
361. & 739.
Strab. p. 963.*

habitants de Lébédos; mais le Sénat, à la sollicitation des Téliens, pria le Roy de Pergame de ne point forcer les Lébédiens à changer de demeure.

Les dépenses où devoient nécessairement le jeter de semblables ouvrages, ne l'empêchèrent pas de faire sentir aux Sçavants les effets de sa générosité. Ses prédécesseurs les avoient toujourns protégés; il imita de si beaux exemples, & on lit dans Athénée que ce Prince ne dédaigna pas d'entretenir un commerce de lettres avec le Philosophe Polémon. En revanche, les plus doctes personnages de son siècle s'empresèrent à luy donner des marques de leur reconnoissance, & malgré la perte de ce nombre infini de monuments, victimes de la barbarie & de l'ignorance, on sçait encore aujourd'huy qu'Apollodore & Biton luy dédièrent, l'un sa Chronique, & l'autre son Traité des machines de guerre. A l'égard du premier, le fait est incontestable: Rien de plus précis que les paroles de Scymnus de Chio. Il y a un peu plus de difficulté par rapport au second; car on trouve dans les Imprimez de Biton, *πάλαί βασιλεῦ*, mal à propos cependant, témoins les Manuscrits que M. Gale a consultez, & dans lesquels il prétend avoir lû le nom d'Attalus. La preuve, si je ne me trompe, est complete: j'ajoutéray néanmoins qu'Athénée assure positivement que l'ouvrage de Biton, dont il s'agit ici, avoit paru sous les auspices du Roy de Pergame. Il faut convenir que le regne d'Attalus auroit esté des plus glorieux, si l'oïsveté dans laquelle il passa les dernières années de sa vie, n'avoient terni l'éclat de tant de vertus. Je crois pourtant que l'inaction dont on luy fait un crime, mérite de l'indulgence. En effet, un reproche de cette nature tombe moins sur la personne même, que sur les infirmités inséparables de la condition des hommes. Il est peu de gens qui conservent de la vigueur dans un âge avancé, & combien de Souverains, illustres d'ailleurs, ont vécu quelques années de trop?

Athén. pag. 346.

Scymn. pag. 2. 3.

Bit. pag. 1.

Athén. pag. 346.

A T T A L U S I I I.

La manière dont le jeune Attalus estoit parvenu à la couronne, annonçoit un gouvernement dur, & bien différent de celuy des Monarques qui jusqu'alors avoient occupé le trône de Pergame. Devoit-on naturellement espérer que la clémence & la justice regleroient les actions d'un Prince qui n'avoit pas crainct d'empoisonner son oncle & son bienfaicteur? Les Historiens, d'accord ensemble, assùrent que le Roy défunt luy donna jusqu'au dernier soupir, des marques de la plus forte tendresse. On en a vû les preuves cy-dessus, & il seroit inutile de les rappeler icy. L'ingratitude d'Attalus fut, suivant toutes les apparences, le motif de la guerre qui s'éleva entre luy & Nicomède. C'est la conséquence, si je ne me trompe, qui résulte d'un texte de Suidas, dans lequel cet Auteur fôutient qu'Attalus s'empara de la Bithynie, & que les Romains l'obligèrent de la restituer à son légitime Souverain. Je conviens que les paroles de ce Grammairien peuvent s'entendre également de l'oncle comme du neveu; je conviens de plus, que la plûpart des Princes ne sont point esclaves de la reconnoissance, & que dès-lors il ne seroit pas impossible que Nicomède eût oublié les services importants que luy, avoit rendus Attalus II.

*Suid. tom. 13
pag. 282.*

J'aurois néanmoins beaucoup de penchant à croire que la guerre qui divisa les deux royaumes, éclata sous le regne de son successeur. Il estoit difficile que le Roy de Bithynie ne ressentît vivement la perte d'un Monarque auquel il avoit les plus grandes obligations, & peut-estre se flata-t-il que les Pergameniens, à son approche, briseroient les fers sous la pesanteur desquels ils gémissaient. Mais la mémoire des Attalides encore chère aux peuples, les contint dans le devoir. Nicomède essuya plusieurs disgraces dans le cours de cette guerre, & les Bithyniens toujurs battus, furent enfin contraints de subir la loy du vainqueur. Attalus ne jouit pas long temps d'une si belle conquête. Les Romains la luy enlevèrent, & le Sénat toujurs attentif à ses intérêts, ordonna que

Nicomède fût remis en possession de ses États. Attalus eût beau représenter la justice de sa cause, il fallut obéir. Toute la question maintenant est de sçavoir si le fait dont il s'agit, mérite quelque croyance. Suidas est le seul des Anciens qui le rapporte, & son autorité n'est pas toujourns bien respectable. On ne sçauroit nier pourtant qu'il ne copie quelquefois de très-bons Écrivains, & cela sans les nommer; c'est ce que plusieurs sçavants Critiques ont déjà démontré, & je ne vois rien dans la narration de ce Compilateur, qui doive nous la rendre suspecte.

Le zèle & la fidélité avec laquelle les peuples avoient servi Attalus dans la guerre de Bithynie, ne suspendirent point le cours de ses cruautés. Il fit périr la plûpart des Grands du royaume, & n'épargna pas même les Princes de son sang. Il répandit dans le Public, que les uns & les autres avoient, à l'aide des malefices, abrégé les jours de Stratonice sa mere & de sa femme Béronice. Rien de plus frivole que ce prétexte, mais tout est bon à des Princes d'un caractère aussi pervers que l'estoit celui-ci. La culture des jardins faisoit un de ses principaux amusements: amusements qui furent funestes à plusieurs de ses amis. Il leur envoyoit en présent des fruits & des herbes, & ne manquoit jamais d'y mêler du poison. Ce que j'avance ici est fondé sur l'autorité de Justin. La dernière de ces particularitez, & certainement la plus criminelle, ne se lit point dans Plutarque. Voici ses paroles: *Attalus Philometor*, dit-il, *cultivoit des Plantes venimeuses, telles que la Jusquiame, l'Ellebore, la Ciguë & le Dorycnium; il les semoit dans ses jardins, les plantoit luy-même, & se donnoit la peine d'en examiner les sucs, & d'en recueillir les fruits dans la saison convenable.* Il me sembleroit pourtant que ce passage n'est guères plus favorable que le précédent, à la mémoire du Roy de Pergame. Des observations si curieusement suivies sur la nature des plantes nuisibles aux hommes, conduisent naturellement à penser que ce Prince ne faisoit pas toujourns un bon usage des connoissances qu'il avoit acquises en ce genre. On apprend de Justin que l'horreur de tant de crimes acheva de luy troubler

*Just. lib. 36.
cap. 4.*

Idem ibid.

*Plut. tom. 1.
pag. 897.*

la raison ; il ne se revêtit plus que d'habits de deuil , laissa croître sa barbe & ses cheveux , cessa de se montrer en public , & enfermé dans les murs de son palais , il en bannit les plaisirs capables de dissiper les inquiétudes qui le dévoroiert. Enfin , il ne voulut plus entendre parler des affaires du gouvernement.

Ce fut probablement dans ce temps-là qu'Attalus composa sur le jardinage, les livres dont Varron & Columelle nous ont conservé le souvenir. Les recherches de ce Prince ne s'estoient pas bornées aux plantes seules, il avoit encore tourné ses études du côté de la Médecine, témoins l'emplâtre & le contre-poison, dont Celse & Galien luy attribuent la découverte. Il est à présumer que les gens de lettres eurent beaucoup de part aux bonnes graces d'un Monarque si attentif à l'avancement des sciences. Nicandre luy avoit dédié un de ses ouvrages ; il ne nous en reste aujourd'huy que cinq vers, dans lesquels le Poëte, par une fade adulation, rapporte l'origine d'Attalus à Hercule & à Hippodamie. Personne cependant n'ignoroit alors que le pere de Philetærus, le premier Roy de Pergame, estoit de la plus vile condition ; & Daphitas, l'homme de son siècle le plus mordant, avoit osé publier dans une épigramme, que la pourpre des Attalides couvroit les cicatrices des coups de fouet que l'auteur de cette Maison avoit reçus de son maître. Il en coûta la vie à ce Grammairien, le Roy de Pergame le fit crucifier sur le sommet du Mont Thorax. Je remarqueray en passant, qu'il est aisé maintenant de fixer le temps auquel vivoit Daphitas. Ce fut un des Attalus qui le fit mourir, à ce que dit Valère-Maxime ; or l'Attalus dont il s'agit ici, ne sçauroit estre Attalus premier, l'épigramme de Daphitas même en fournit la preuve. Le Prince contre lequel il se déchaînoit avec si peu de ménagement, estoit maître de la Lydie & de la Phrygie, & ces deux provinces ne firent partie du royaume de Pergame, que sous le regne d'Eumenès. Il s'ensuit de-là que les traits picquants de Daphitas ne sçauroient tomber que sur le second, ou sur le troisième des Attalus. Le second estoit un Monarque rempli

Varr. lib. 13

cap. 1.

Colum. lib. 12

cap. 1.

Cels. lib. 51

cap. 19.

Gal. tom. 132

pp. 275. 657.

et 865.

Auct. Vit. Nicæ

pag. 3.

Strab. p. 9571

Val. Max. 2.

19.

d'humanité, & qui probablement se seroit contenté de mépriser les outrages de ce malheureux Poëte. Son successeur, au contraire, accoutumé à verser le sang des innocents mêmes, n'estoit point homme à pardonner une injure qui le regardoit personnellement.

*Just. lib. 36.
cap. 4.*

Quoy qu'il en soit, Attalus voulut, sur la fin de sa vie, apprendre l'art de faire des ouvrages de cire & de cuivre. Il entreprit à peu-près dans le même temps, d'élever un superbe mausolée à sa mere. La chaleur avec laquelle il suivit ce travail, & l'ardeur du soleil, luy causèrent une maladie qui l'emporta dans l'espace de sept jours. Sa tendresse pour Stratonice luy mérita l'épithete de Philometor. Strabon donne à ce Prince cinq ans de regne. Il ne laissa point d'enfants de Béronice sa femme, c'est ainsi que Justin la nomme. Elle est appelée Arfinoé dans Vitruve. Attalus & elle, selon le témoignage de cet Auteur, firent entrer les Smyrniens dans le Collège des villes Ioniennes, ce qui ne se peut guères entendre que de la femme d'Attalus III. Le premier avoit épousé Apollonis, & le second, Stratonice, & ces deux Princesses survécurent à leurs maris. En vain voudroit-on examiner lequel de ces Ecrivains, Justin & Vitruve, nous a transmis le véritable nom de la Reine dont il est ici question. La disette des monuments ne nous permet pas de rien prononcer là-dessus, & il faut avouer d'ailleurs, que la chose en elle-même n'est pas de grande importance.

*Varr. lib. 1.
cap. 1.
Colum. lib. 1.
cap. 1.
Plin. tom. 2.
pag. 101.
Strab. p. 926.
Vitruv. p. 60.*

Au reste, ce fut en la personne d'Attalus III. que s'accomplit l'Oracle rendu autrefois à son ayeul. Les Dieux consultez sur la destinée de sa Maison, avoient répondu que la couronne de Pergame ne passeroit pas jusqu'à ses arrière-neveux. Une partie de la prédiction se lit encore aujourd'huy dans Suidas, & on ne sçauroit douter qu'elle ne soit antérieure de plusieurs siècles à ce Grammairien. Il est constant que Pausanias y fait allusion dans ses Phociques; & de-là il est naturel de conclurre que cet Oracle prétendu a esté fabriqué quelque temps après la mort du dernier Attalus. Ce Prince, qui se voyoit sans enfants, disposa du royaume de Pergame en faveur

*Suid. tom. 1.
pag. 366.*

Paus. p. 833.

en faveur

En faveur des Romains. Mithridate les accuse dans Salluste, de s'être emparé d'une si opulente succession par des voyes injustes & frauduleuses; & suivant quelques Critiques, tel est le sens de ces vers d'Horace, Ode 18. du second livre:

Sall. frag. p.
65.

Neque Attali

Ignotus hæres regiam occupavi.

Ils s'appuyent de l'autorité de son ancien Commentateur, je n'en crois pas leur cause meilleure, du moins adopterois-je bien plus volontiers l'explication de Torrentius, qui fait tomber ces paroles *ignotus hæres*, non sur le Peuple Romain, mais sur Aristonicus. En effet, l'épithete d'*ignotus* luy convient en toutes manières. Eumenès son pere ne l'avoit jamais reconnu, & sa mere, au rapport de Justin, estoit fille d'un joueur de cithare. Le texte de cet Historien m'avoit fait naître une pensée; c'est que dans l'endroit de Plutarque, où l'on lit *Ἀριστόνικος ὁ τῆς κληρονομίας*, il falloit ajoûter le terme *Ἰστωρῶς*; auquel cas, ces deux Ecrivains seroient parfaitement d'accord ensemble. Il se pourroit bien faire cependant que Plutarque eût traité de fabuleux ce qui se débitoit sur la naissance d'Aristonicus. Velléius Paterculus n'en avoit pas une idée plus avantageuse. Il ne craint pas d'avancer que ce Prince se vantoit faussement d'être descendu des Attalides. *Aristonicus*, dit-il, *mortuo rege Attalo. . . . mentitus regiæ stirpis originem, eam (Asiam) occupat.* Il semble néantmoins que le sentiment contraire avoit prévalu chez les Anciens. Tite-Live, malgré toute sa partialité pour les Romains, n'a pas osé dissimuler qu'Aristonicus estoit fils d'Eumenès, & Justin, ou plutôt Trogue-Pompée, a suivi ce fameux Historien. Florus, à la vérité, ne s'exprime pas avec autant de précision que les deux premiers: il avoue pourtant qu'Aristonicus comptoit les Rois de Pergame parmi ses ancêtres; & il y a dans Strabon un passage d'où l'on pourroit insérer que c'estoit l'opinion la plus universellement reçue.

Justin. lib. 36;
cap. 4.

Plut. tom. 1.
pag. 381.

Vell. lib. 2.
cap. 4.

Liv. Epir. lib.
59.

Flor. lib. 2;
cap. 20.

Strab. p. 957.

On ne sera pas surpris après cela de voir Aristonicus disputer à des Etrangers la succession d'Attalus. Ce Prince cessa

de vivre sur la fin de la première année de la cent soixante-deuxième Olympiade. Aristonicus, l'année suivante, se rendit maître de Pergame & de la plûpart des villes qui faisoient partie de ce royaume: il ne se crut point obligé de respecter les dernières volontez du Roy défunt, persuadé que les Souverains, indépendamment du consentement de la nation, ne font pas touÿours les maîtres d'appeller des étrangers à la couronne. Peut-être se fondoit-il encore sur une des clauses du testament, qui, véritablement paroît équivoque. Florus est le seul des Anciens qui a eu soin de nous la conserver. La voicy: *Populus Romanus bonorum meorum hæres esto*. Il est visible que ces paroles peuvent également s'entendre, & du royaume de Pergame & des biens qui appartenoient en propre à Attalus.

*Flor. lib. 2:
cap. 20.*

Les peuples, idolatres des Attalides, & accoûtumés à la domination royale, reconnurent presque tous Aristonicus. Myndus, Samos, Colophon & quelques autres villes, refusèrent de luy ouvrir leurs portes; il les assiégea, & elles furent contraintes de se soumettre. C'est ainsi que Florus raconte le fait. Strabon au contraire prétend que les villes les plus considérables du royaume embrassèrent le parti des Romains: il ajoûte que les Ephésiens battirent près de Cumes la flotte d'Aristonicus, qui se retira dans l'intérieur des terres. Les esclaves, que la barbarie de leurs maîtres avoit jettés dans le désespoir, accoururent en foule se ranger sous ses étendarts, & prirent le nom d'Héliopolites. Le nouveau Monarque à leur tête, emporta Thyatire, Apollonia & plusieurs forteresses importantes. Le soldat, au rapport de Diodore, y exerça d'affreuses cruautés. Les autres villes, dans la crainte d'esluyer les mêmes disgraces, mirent en campagne une armée qui, conjointement avec les secours des Rois de Cappadoce & de Bithynie, arrêta les progrès d'Aristonicus.

*Diod. exc. p.
362.*

Les Légions Romaines arrivèrent alors en Asie, sous la conduite du Consul Publius Licinius Crassus. L'usurpateur & luy en vinrent aux mains la seconde année de la cent soixante-deuxième Olympiade. Ceci une fois établi, il est

aisé de concilier les Auteurs qui parlent de cette expédition. Les uns donnent à Crassus la qualité de Consul, & les autres celle de Proconsul ou de Préteur. Ces deux recits, quoyque différents en apparence, peuvent estre également véritables. Le Consulat de Crassus estoit prêt à expirer lors de son entrée en Asie, & il n'avoit plus que le titre de Proconsul lorsque la bataille se donna. Les Romains la perdirent. Je suis ici Tite-Live, Justin & Florus; mais de la manière dont s'expriment Strabon, Valère-Maxime & Frontin, l'armée Romaine ne combattit point, & Crassus, peu accompagné, périt dans une embuscade où il s'estoit imprudemment engagé. On porta sa tête à Aristonicus, qui ordonna qu'on en nettoiyât le crâne & qu'on le revêtit d'or. La joye que luy causa cette victoire ne fut pas de longue durée. Le Consul Perpenna qui, après la mort de Crassus, avoit pris le commandement de l'armée, attaqua le Roy de Pergame, tailla ses troupes en pièces, & le fit prisonnier. La mort surprit Perpenna au milieu de tant de prospéritez. Aquilius son successeur eut la gloire de terminer la guerre d'Asie. Il conduisit Aristonicus à Rome, & le Sénat l'immola aux manes de Licinius Crassus, la troisième année de la cent soixante-deuxième Olympiade. Ce Prince fut le dernier des Attalides qui, selon le témoignage de Syncelle, occupèrent le trône de Pergame l'espace de cent cinquante-quatre ans: calcul qui ne diffère point de celui de Strabon. Le canon de ces Rois se trouve dans une Dissertation de M. Dodwel sur Scymnus de Chio, les Curieux peuvent la consulter.

*Strab. p. 957.
Liv. Epit. lib.*

*42.
Just. lib. 36.*

*cap. 4.
Vell. lib. 2.*

*cap. 4.
Flor. lib. 2.
cap. 20.*

Val. Max. p.

*242.
Front. p. 222.
Cæ. Gell.*

*frag. hist. pag.
217.*

Sync. p. 305.



R E C H E R C H E S
S U R L E S R O I S D E B I T H Y N I E .

Par M. l'Abbé S É V I N .

P R E M I È R E P A R T I E .

29. May
1736.

ON entreprendroit vainement de remonter jusqu'à ceux des descendants de Noé, qui les premiers se sont établis dans la Bithynie. Les Historiens sacrez ont gardé sur cela un profond silence, & les écrits des Auteurs profanes sont remplis de contradictions si grossières, qu'il n'est guères possible de prendre un parti qui ne soit sujet à des difficultez insurmontables. Le seul article dont la plupart semblent convenir, c'est que les Bébryces & ensuite les Bithyniens, ont occupé la contrée qui fait le principal objet de ces recherches.

Les premiers, à ce que les Grecs prétendent, en sont les plus anciens habitants, & ils y avoient déjà fixé leur demeure, lorsque les Argonautes s'embarquèrent pour la Colchide.

Steph. p. 214.

Estienne de Byzance rapporte l'origine de ces Bébryces à un certain Bébryx, dont aucun autre que luy ne fait mention ; mais, si l'on en croit Euslathe, c'est de Bébrycé fille de Danaïs, que ces peuples ont emprunté leur nom. Il assure que malgré les ordres de son pere, elle conserva la vie à celuy des enfans d'Égyptus qu'on luy avoit donné en mariage. Dans la crainte que Danaïs ne la sacrifiat à son ressentiment, elle alla chercher un asyle dans les cantons de l'Asie que possédoient alors des peuples barbares.

*Eusl. in Lyon.
pag. 142.*

Bébrycé estoit instruite dans les sciences des Égyptiens, sa sagesse & son éloquence excitèrent l'admiration de ses nouveaux hôtes ; & sensibles aux avantages que leur avoit procurez l'arrivée de cette Princesse, ils voulurent désormais estre appelez Bébryciens. Je ne voudrois pas cependant garantir le récit d'Euslathe, du moins les Poëtes & les Historiens nous

représentent toujours les Bébryces comme des gens qui, bien loin d'avoir quelque teinture des lettres, ne connoissoient pas même les loix de l'humanité. Ce n'est pas que je soupçonne ce Grammairien d'avoir rien avancé de son chef; Arrien, si je ne me trompe, est la source dans laquelle il avoit puisé les particularitez en question, il le cite souvent à l'occasion des antiquitez de Bithynie.

Cet Auteur, au rapport de Photius, les avoit mises dans tout leur jour; les temps fabuleux y estoient développés avec beaucoup d'érudition, & il n'est guères probable qu'Arrien, jaloux de la gloire de sa patrie, eût omis dans son ouvrage l'histoire de Bébrycé, qui faisoit tant d'honneur à la Bithynie. Il seroit à désirer qu'un monument si précieux subsistât encore aujourd'hui, nous aurions une suite complete des Souverains qui ont commandé dans cette partie de l'Asie.

Le plus ancien de ceux dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, est Amycus fils de Neptune & de la Nymphé Melié. Apollodore le nomme Bithynis; mais il y a bien de l'apparence, ainsi que l'a judicieusement remarqué Heinsius, que si le mot Melié ne se lit plus maintenant dans cet Auteur, la faute doit en estre rejettée uniquement sur la précipitation des Copistes, autrement Apollodore seroit seul de son sentiment. En effet, les autres Mythologues assùrent tous qu'Amycus estoit le fruit des amours de Neptune & de Melié. Melié est le nom propre, & Bithynis une épithete; d'où il résulte que cette Nymphé estoit née dans la Bithynie de Thrace, ou Européenne. Je ne dissimuleray pas cependant que le Scholiaste d'Apollonius n'ose prendre à cet égard aucun parti, sçavoir, si Bithynis est adjectif ou substantif, un pareil doute est-il fondé? Je ne puis me l'imaginer; la raison en est que la maîtresse de Neptune est toujours appellée Melié, dans les passages des divers Écrivains que nous avons allégués cy-dessus. Donc Melié est le nom propre, car il n'est pas naturel de penser que les Auteurs, tant de Prose que de Vers, se soient accordés à ne désigner jamais que par une épithete, la Nymphé dont il s'agit. Qu'on ne m'objecte point que le terme

Phot. p. 222.

*Apoll. lib. 1.
pag. 41.*

*Apoll. Argon.
pag. 42.
Theocr. Idyll.
22.*

*Valer. Flac.
Argon. p. 338.
Hyg. pag. 42.
Serv. ad lib. 5.
Ann. vers. 373.
Lact. ad Stat.
Theb. lib. 3.
vers. 352.
Schol. Apoll.
pag. 143.*

Melié est quelquefois adjectif, & se dit des Nymphes en général; je conviens que l'argument seroit sans replique, si l'acception de ce terme estoit toujours précisément la même, ce qui n'est point, témoins Apollodore & Héfy chius, qui donnent le nom de Melié à une Nymphé particulière, fille de l'Océan, selon les uns, & de Jupiter, selon les autres.

*Apoll. pag. 6.
Helyc. p. 528.
Μελία δέν-
δρον εἶδος ἀπ-
μελίας Ὠκεα-
νος ἢ ἰδοί. Il
sau: lire ἠΔιος.*

Quoy qu'il en soit, Amycus fut un Prince belliqueux & entreprenant; il désola pendant le cours de son regne, les provinces voisines de la Bébrycie. Le pays des Mariandyniens estoit à sa bienséance, il en tenta la conquête à plusieurs reprises. Enfin, Priolas frere de Lycus Roy de ces peuples, présenta la bataille à l'ennemi, les troupes qu'il commandoit furent entièrement défaites, & luy-même périt dans la mêlée. La bonne fortune de Lycus conduisit Hercule à sa Cour; touché des disgraces de ce Prince, qui estoit son ami, il marcha droit aux Bébryces, dont la dérouté rétablit les affaires chancelantes des Mariandyniens.

*Apoll. Argon.
pag. 211.
Schol. ibid.*

C'en estoit fait d'Amycus, si des soins plus importants n'avoient appellé Hercule ailleurs. La gloire de punir les forfaits du Roy de Bébrycie, estoit réservée aux Argonautes. Rien de plus respecté chez les Anciens, que les droits de l'hospitalité, il les fouloit aux pieds, & les malheureux que la tempête avoit jettez sur les côtes de ses États, forcez de s'essayer avec luy au combat du Ceste, estoient autant de victimes qu'il immoloit à sa brutalité. Amycus excelloit en ce genre d'exercice, dont Clément d'Alexandrie luy attribue la découverte; & déjà plusieurs étrangers estoient tombez sous ses coups, lorsque les Argonautes abordèrent au Port de Calpé. Il envoya sur le champ défis le plus brave d'entr'eux. L'honneur de le combattre fut déferé à Pollux, qui, par la mort de ce monstre, délivra les peuples voisins de la Bébrycie, d'un ennemi dont ils redoutoient la valeur & la férocité.

*Clem. Alex. p.
263.*

Voilà quelle est aujourd'huy l'opinion la plus universellement reçue. On est en droit néanmoins de conclurre de quelques fragments épars çà & là, que les Anciens ont esté extrêmement partagez sur ce point de l'Histoire fabuleuse.

Ptolémée-Hépheſtion, par exemple, ſoutient que ce fut Jaſon qui en vint aux mains avec Amycus, & qui le tua. Ce Prince, à ce que prétendoient Épicharme & Piſander, ne périt point dans le combat; les Grecs ſe contentèrent de le charger de chaînes, apparemment dans la vûe de le mener priſonnier en Grece, & de faire connoître par-là à leurs compatriotes, la grandeur de la victoire qu'ils avoient remportée. Un ſpectacle de cette nature devoit eſtre infiniment agréable à la Nation. Quoy de plus flateur, en effet, que de voir dans les fers un barbare, qui ſe vançoit de l'emporter ſur le reſte des hommes, dans un art que les Grecs avoient cultivé juſqu'à lors avec tant de succès?

Quelque différens que ſoient ces récits entr'eux, ils le ſont encore plus de celui qui ſe trouve dans Cédrenus & dans Nicéphore. A les entendre parler, le triomphe de Pollux eſt un triomphe imaginaire; il n'y eut point de défi de la part d'Amycus, & ils aſſûrent l'un & l'autre que ce Prince, averti de la deſcente des Argonautes, s'avança à la tête des Bébryces dans la réſolution d'attaquer ces étrangers. La terreur ſaiſit les Grecs, qui ſe retirèrent dans un bois dont les avenues eſtoient impraticables. La bonté du poſte ne fut point capable de les raſſûrer; & déjà les plus intrépides deſéſpéroient de revoir jamais leur patrie, lorsqu'un Dieu vint ſous une figure extraordinaire, les exhorter à ne point ſe laiſſer effrayer par le nombre des ennemis. Les Argonautes ſentirent à l'inſtant renaître leur courage; ils ſortirent du bois, taillèrent en pièces l'armée des Bébryces, & Amycus reſta mort ſur le champ de bataille. Jaſon & ſes compagnons, en reconnoiſſance de cette victoire, bâtirent un temple à l'honneur du Dieu qui la leur avoit annoncée, & cela, dans l'endroit même où il leur avoit apparu. Cet édifice, auquel les Argonautes avoient donné le nom de Soſténion, ſubſiſta juſqu'au regne du grand Conſtantin, qui le fit démolir, & on éleva ſur ſes ruines une magnifique Eglise, qui fut dédiée à l'Archange Saint Michel. Cédrenus & Nicéphore n'ont pas jugé à propos de citer leurs garants, & la négligence de ces Ecrivains nous met

*Ptol. Hepheſt.
pag. 322.*

*Apoll. Schol.
pag. 211.*

Cedr. p. 98.

*Niceph. Hiſt.
Eccleſ. lib. 7. p.
875.*

aujourd'hui hors d'état de marquer en quel temps un conte si ridicule & si puérole a pris naissance.

Les fables dont on a parlé cy-dessus, quoyqu'appuyées sur des autoritez plus respectables, ne sont peut-être guères moins extravagantes, & il ne doit pas sembler étrange de voir les Anciens si peu d'accord entr'eux par rapport aux faits qui regardent Amycus. Cependant, comme je l'ay déjà observé, l'opinion la plus commune fait honneur à Pollux de la mort du Roy des Bébryces. Le desir de la vengeance arma ces peuples contre les Argonautes; ils les chargèrent en déterminez, mais que peut une fureur aveugle contre des troupes également braves & disciplinées? Les Grecs soutinrent sans s'ébranler le premier effort de ces barbares; ils les repoussèrent, & en firent un horrible carnage. La disgrâce que les Bébryces venoient d'effuyer, ne diminua rien de leur respect & de leur vénération envers le Roy défunt. Non contents de le placer au nombre des Héros, ils luy consacrerent une chapelle, qui n'estoit éloignée que de cinq stades du Nymphæum de Chalcedoine. La sainteté prétendue du lieu y avoit attiré plusieurs habitants, & là s'estoit formé insensiblement un bourg assez considérable. Ce sont des circonstances dont Apollodore & Agrœtas de Ténédos, témoins oculaires, avoient cru devoir instruire la postérité.

Si l'on s'en rapporte à ces deux Auteurs, on voyoit dans cet endroit un laurier d'une grandeur extraordinaire; malheur à celui qui s'avisoit d'en cueillir quelque branche, il devenoit furieux sur le champ, & il n'y avoit personne contre qui il ne vomît des torrents d'injures. Apollodore & Agrœtas ne sont pas les seuls qui ont débité un fait si singulier, il se lit aussi dans les Ecrits de Pline & de Denys de Byzance. A en juger par l'uniformité de la narration, il n'est presque pas douteux que ceux-cy n'ayent esté les copistes des autres. Je ne diray pas la même chose de Ptolémée-Héphéstion, il nous apprend des particularitez qui ne se rencontrent point ailleurs. Les personnes qui mâchoient des feuilles du laurier en question, concevoient, selon luy, une passion violente

pour

*Apoll. apud
Schol. Apoll.
pag. 158.*

*Plin. lib. 16.
cap. 44.
Dyoni. Byzant.
pag. 20.*

*Ptol. Hephést.
pag. 322.*

pour le Ceste, ce qu'il confirme par l'exemple d'un Autodorus, qui faisoit un usage continuel de ces feuilles. Autodorus avoit remporté treize victoires dans les Jeux publics de la Grece; il voulut entrer en lice une quatorzième fois, & disputer le prix à Dioscorus natif de Théa. Le charme tomba, & ne tint point contre un nom autrefois fatal à Amycus.

Il est fort vraisemblable que les Bébryces, après la mort d'un Roy dont la mémoire leur estoit chère, déférèrent la couronne à l'ainé de ses enfants, car la Maison d'Amycus ne fut point éteinte avec luy, comme le prouvent clairement ces vers de Virgile :

*Nec mora: continuò vastis cum viribus effert
Ora Dares, magnoque virùm se murmure tollit:
Solutus qui Paridem solitus contendere contra:
Idemque ad tumulum, quo maximus occubat Hector,
Victorem Buten immani corpore, qui se
Bebrycia veniens Amyci de gente ferebat,
Perculit, & fulvâ moribundum extendit arenâ.*

*Virg. Æneid.
5. vers. 364.*

Ce Butès, ainsi que la plûpart des Princes de l'Asie, estoit venu au secours de Priam. Aux raisons générales qui l'engageoient à s'intéresser à la défense de Troye, il en joignoit une particulière, sçavoir, beaucoup de haine contre les Grecs, auteurs de la mort de son ayeul.

Il ne faut pas confondre ce Butès avec un autre de même nom, fils de Téléon, & pere d'Éryx. Je dis pere d'Éryx, conformément au sentiment des meilleurs Écrivains de l'antiquité, dont le témoignage unanime ne laisse presqu'aucun lieu de douter que les textes d'Estienne de Byzance & du Scholiaste de Théocrite ne soient altérez. Dans l'un on lit ΕΥΤΟΥ, dans l'autre ΒΟΥΩΤΩ, la véritable leçon est ΒΟΥΤΩ. Les Mythologues, en effet, conviennent que Vénus aima Butès, & qu'elle eut de luy Éryx, qui depuis regna dans un canton de la Sicile. Le Butès dont il s'agit n'a rien de commun avec celui que Virgile fait descendre d'Amycus.

*Steph. p. 357:
Theoc. libell.
15.*

On ne sçait point combien d'années la postérité de ce Prince a occupé le trône de la Bébrycie; on ne sçait pas non plus si Mucaporis estoit de cette Maison. Denys de Byzance le met au nombre des Rois de Bithynie, & il fait mention d'un Port qui, plusieurs siècles après, s'appelloit encore Mucaporis, du nom de ce Monarque. Les Anciens ne nous apprennent rien de plus sûr sur le chapitre de Mucaporis, & deslors on ne sçauroit se flater de fixer le temps auquel il a vécu, & encore moins de décider si son regne a précédé celui de Mandron, qui estoit sur le trône lorsque les Phocéens se rendirent maîtres de Lampsaque. Voici comment Polyænus & Plutarque racontent un événement qui naturellement doit tenir ici sa place. Phobus & Blepsus estoient freres, tous deux nez à Phocée, & descendants tous deux de Codrus Roy d'Athenes. Des affaires importantes les obligèrent de se transporter à Parium. Il se forma pendant le séjour qu'ils y firent, une amitié étroite entr'eux & Mandron Souverain des Bébryces. Il estoit en guerre avec la plûpart de ses voisins, & à l'aide de Phobus, il avoit remporté sur eux des avantages considérables. Persuadé que la valeur de cet étranger luy en procureroit tous les jours de nouveaux, il chercha à se l'attacher de plus en plus. Faites venir ici une colonie de Grecs, luy dit-il, & je partageray avec vous la contrée soumise à ma domination. Phobus n'avoit garde de rejeter de si belles offres; il fit embarquer son frere, qui aborda heureusement à Phocée. La fertilité de la Bithynie, les discours de Blepsus, & l'espoir d'une meilleure fortune, rassemblèrent sous ses étendarts une nombreuse jeunesse. Mandron la vit arriver avec joye, & remplit de bonne foy ses engagements. Les Bébryces, à l'exemple du Roy, donnèrent aux Grecs, dans ces commencemens, des marques de la plus sincère amitié; & ceux-ci, en revanche, portèrent la désolation dans le pays ennemi. La gloire & les richesses qu'ils acquirent à la faveur de ces diverses expéditions, excitèrent peu de temps après la jalousie des anciens habitants. On représenta plusieurs fois à Mandron combien il importoit au bien de l'Etat, de se défaire

Dyon. p. 20.

*Polyæn. pag.
775.
Plut. tom. 2.
pag. 255.*

des Phocéens. Ce Prince aimoit la justice, & il refusa constamment de se prêter à des conseils si pernicieux. Telle estoit la situation des esprits, lorsque Mandron fit un voyage sur les frontières de son royaume. Les Bébryces résolurent de profiter de l'absence du Roy. Ce noir complot vint aux oreilles de Lampfacé sa fille, elle en eut horreur; & dans la vûe de détourner un coup qui deshonoreroit à jamais la Nation, elle rappella à ses amis & à ses domestiques, le souvenir des services de Phobus, & de tant de belles actions qui les avoient délivrez d'un nombre prodigieux d'ennemis toujours prêts à les envahir. « Les Phocéens, leur dit-elle, ne doivent plus estre réputez étrangers. La générosité avec laquelle ils ont couru à notre défense, en a fait autant de citoyens; & quoy de plus honteux que de sacrifier à d'injustes soupçons, des gens qui, aux dépens de leur propre vie, ont porté si loin la gloire du nom Bébrycien? » Prières, remontrances, tout fut inutile. Lampfacé déterminée à sauver les Grecs, les fit avertir secretement de se tenir sur leurs gardes. Phobus & ses compagnons prirent le parti de prévenir les traîtres. Ils prétextèrent un sacrifice solennel, & les Bébryces furent invitez au festin qui devoit l'accompagner. Ils se rendirent au jour marqué, dans un des fauxbourgs de Pityœssa, où se faisoient les préparatifs de la fête. Les Phocéens alors se partagèrent en deux corps, l'un s'empara de la ville, & l'autre fit main basse sur les perfides Bébryces. Quelques jours après, la mort surprit Lampfacé, Phobus & ses compagnons luy érigèrent un superbe mausolée, & il fut arrêté que desormais la ville de Pityœssa s'appelleroit Lampsaque. La reconnoissance des Phocéens n'en demeura pas là; sensibles aux bienfaits de Mandron, ils le supplièrent de venir s'établir avec eux, mais le Prince ne crut pas devoir accepter des offres qui le feroient soupçonner d'avoir eu quelque part au massacre de ses sujets, il se contenta de les prier de luy renvoyer les femmes & les enfans de ceux qui avoient esté égorgés. Les Grecs se firent un plaisir d'accorder cette grace à un Prince qui les avoit traitez si favorablement dans toutes les occasions.

*Apoll. Schol.
lib. 2.*

Il résulte de ce passage, que Lampsaque faisoit autrefois partie du royaume des Bébryces; Charon le dit en termes formels, & comment rejeter le témoignage d'un Écrivain né dans cette ville-là même, & qui par conséquent devoit en connoître mieux que personne les Antiquitez? Peut-estre est-ce dans ses Ouvrages que Plutarque & Polyænus avoient puisé l'Histoire de Mandron & de Lampfacé sa fille. Si toutes les circonstances en sont véritables, il faudra en conclurre que le regne de ce Prince n'est guères antérieur de plus de cent ans à la première Olympiade. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Ioniens sous la conduite de Néléus, ont jetté les fondemens de Phocée; & cette ville, dans l'ordre naturel des choses, n'a pû, que long temps après, envoyer une colonie qui fût en état de s'emparer de Lampsaque, & de s'y maintenir malgré les Bébryces dont ils estoient environnez de toutes parts.

*Arrian. apud
Eust. in Dionys.
pag. 58.*

La perte de cette importante place fut le prélude des affreuses calamitez qui les accablèrent sous les successeurs de Mandron. Les Cimmériens, nation cruelle & séroce, pénétrèrent dans la Bébrycie vers le commencement des Olympiades ils s'en rendirent les maîtres, & cette conquête, suivant toute les apparences, diminua considérablement le nombre des naturels du pays. Les Cimmériens en furent chassés à leur tour par les Thraces Bithyniens. L'invasion de ces peuples acheva de détruire les malheureux Bébryces. Ceci posé, il n'y a plus de difficulté sur l'intelligence du fragment d'Ératosthène qui les met au nombre des Nations de l'Asie, dont il ne s'est pas conservé le moindre vestige. Au reste, l'ordre dans lequel je range l'expédition des Cimmériens & celle des Thraces, est fondé sur le témoignage d'Arrien, Écrivain bien supérieur;

*Ératost. apud
Fleiss. tom. 1. p.
283.*

Sync. p. 181.

Syncelle, qui rapporte la dernière de ces expéditions au temps des colonies Ioniennes. Il paroît d'ailleurs qu'Arrien ne parloit ici que d'après le Démosthène qui avoit publié en vers une Histoire de Bithynie; & ce qui me persuade en quelque façon, qu'il n'y avoit aucune différence entre ces deux auteurs par rapport au fait que j'examine, c'est qu'ils assùrent

l'un & l'autre que les Thraces passèrent en Asie sous le commandement de Patarus.

Ils enlevèrent la Bébrycie aux Cimmériens, & subjuguèrent la Paphlagonie, où Patarus, à ce que prétend Démétrius, bâtit la ville de Tius. Ce fut probablement alors que commença la distinction des Thraces, en Thraces Européens & Thraces Asiatiques. Les derniers furent appelez Thraces Thyniens & Bithyniens, on en trouve la preuve dans Hérodote: preuve qu'il n'a pas tenu aux Copistes & aux Traducteurs de faire évanouir. Les Imprimez aujourd'huy portent tous sans exception, *Θρήνες, οἱ Θυροίτε & Βιθυνοί*, comme si les Thraces, dont il est ici question, formoient une nation différente des Thyniens & des Bithyniens. Je conviens que la faute est très-ancienne; Eustathe y est tombé luy-même, cependant je ne doute presque pas que la véritable leçon ne soit *Θρήνες Θυροίτε & Βιθυνοί*. Thucydide & Xénophon seront mes garants. Lorsque ces deux célèbres Historiens parlent des Thraces Asiatiques, ils ne les séparent jamais d'avec les Bithyniens, & les nomment constamment *Θεσσαγας Βιθυνός*. Galien en use de même, & je crois pouvoir inférer de son témoignage, que la distinction des Thraces Européens & Thraces Asiatiques, subsistoit encore du temps de ce Médecin.

Hérodote nous apprend que ceux qui les premiers envahirent la Bébrycie, habitoient auparavant les bords du Strymon. Le pays n'estoit point en état de fournir aux besoins d'un peuple nombreux, les vieillards & ceux qui n'avoient rien à desirer du côté de la fortune, restèrent dans la Thrace, & leur postérité y formoit encore plusieurs siècles après une nation particulière. Les autres allèrent s'établir dans la Bébrycie; ils avoient tous emprunté leur nom de Bithynus fils de Jupiter & de Thracé, suivant Estienne de Byzance & Solin. Ce Prince s'appelloit Bithys, du moins si l'on suppose que le passage d'Appien qui le dit, n'est point altéré. Pour moy je serois fort tenté de penser le contraire, & cela, parce qu'il n'est guères dans les règles de dériver du mot *Βίθυς* celui de *Βαθυός*.

Demosth. apud Steph. p. 710. & Eust. in Dionys. pag. 58.

Herod. p. 111.

Eust. in Dionys. pag. 58.

Thucyd. pag. 282. Xenoph. tom. 3^o pag. 19.

Gall. tom. 10^o pag. 467.

Herodot. pag. 406.

Steph. p. 2231. Sol. pag. 12. cap. 42. Appian. tom. 2. pag. 2965.

Le même Écrivain avance que Bithynus fit la conquête de la Bébrycie immédiatement après la prise de Troye; en quoy il ne s'accorde ni avec Syncelle ni avec Arrien. Je ne répéteray point ici les raisons qui m'ont fait pancher en faveur du dernier, qui prétendoit de plus que Thynus & Bithynus estoient enfans de Phinée. C'estoit l'opinion d'Hésiode, elle fera celle d'Eusébe si la conjecture de Saumaise est fondée. Il soutient que dans les exemplaires de cet Auteur, le nom de Phœnix a pris la place de celui de Phinée; & à parler vray, on ne lit nulle part que Phœnix ait esté le pere de Thynus & de Bithynus. Je ne dois pas passer ici sous silence un troisième sentiment. Eustathe n'en nomme point les Auteurs, & il s'est contenté de nous apprendre en général, que ces Princes, au rapport de quelques Anciens, estoient fils d'Odrysès Roy de Thrace.

Voilà quelle fut l'origine de ces peuples, qui, dans la suite des temps, si l'on en croit Ératosthène & Charon de Lamplaque, détruisirent les Bébryces, changèrent le nom du pays, & jettèrent les fondemens du royaume de Bithynie. Les nouveaux conquérans, à en juger par les apparences, déférèrent le commandement à Patarus. Ils luy estoient redevables du succès d'une expédition si glorieuse. On ignore si la couronne se conserva dans sa famille. Il y a un vuide dans l'Histoire de Bithynie de près de deux cens ans depuis Patarus jusqu'à Prusias premier contemporain de Crœsus. Les États de ces deux Souverains estoient limitrophes, & Crœsus beaucoup plus puissant, ne se fit pas un scrupule, sous des prétextes qui ne manquent jamais aux Princes ambitieux, d'enlever la Bithynie à son Roy légitime. Je dis à son Roy légitime, fondé sur le témoignage de Strabon, qui décore Prusias du titre de Roy.

Pendant M. Paumier de Grentesménil a prétendu que Zipxetès est le premier qui ait ceint le diademe, & que jamais on n'a donné la qualité de Roy à aucun de ceux qui avant luy ont gouverné la Bithynie. Ce judicieux Critique s'efforce d'abord de rendre suspect le passage de Strabon, qui, selon

*Sym. p. 144.
Arrian. apud
Eust. in Diorsj.
pag. 140.*

*Hesiod. apud
Schol. Apoll. lib.
2.*

Euseb. p. 15.

*Eust. in Dion.
pag. 140.*

Strab. p. 846.

*Palm. Exerc.
p. 335.*

luy, a beaucoup souffert de la négligence des Copistes. Il s'imagina en avoir deterré la preuve dans Estienne de Byzance qui, sur l'article de Prusa, copie l'endroit dont il s'agit, & substitua le nom de Cyrus à la place de celui de Crœsus que portent aujourd'huy les imprimez : donc les exemplaires de Strabon, dit-il, n'estoient point uniformes autrefois ; & il conclud de-là que dans le texte de cet Auteur il n'est question ni de Crœsus ni de Cyrus, & que la véritable leçon est Ciérus, ville dépendante des Héracléens, & dont s'empara Prusias un des descendants de Zipcètès : auquel cas Prusias premier, contemporain de Crœsus, est un Prince fantastique, & qui n'exista jamais que dans l'imagination de quelque scribe ignorant.

On ne scauroit nier que la correction ne soit très-ingénieuse ; je ne voudrois pas néantmoins en garantir la solidité. Il est vray que dans Estienne de Byzance, c'est Cyrus, & non pas le Roy de Lydie, qui déclare la guerre à Prusias. Qu'en résulte-t-il, sinon que la mémoire a manqué à ce Grammairien, ou bien que ses paroles ont esté corrompues dans la suite des temps ? Mais je ne vois pas que cela doive nous obliger de convenir que les manuscrits de Strabon estoient différens les uns des autres, par rapport au passage qui fait le sujet de la dispute. Il me semble qu'un Critique ne doit point exiger qu'on admette sur son autorité seule, des conjectures de l'espèce de celle-ci. La manière la plus simple de luy donner un air de probabilité, auroit esté de montrer que dans les manuscrits qui sont venus jusqu'à nous, on voit les noms, tantôt de Cyrus, tantôt de Crœsus, & quelquefois celui de Ciérus. Dans la vûe d'éclaircir ce fait, j'ay examiné ceux de la Bibliothèque du Roy, & un entr'autres du douzième siècle, le plus précieux & le plus ancien qui soit aujourd'huy en Europe, & il n'y en a pas un seul qui ne soit parfaitement d'accord avec les imprimez, & les imprimez le sont avec l'histoire du temps. Hérodote compte les Bithyniens parmi les Nations que Crœsus subjuga, & Strabon place cet événement sous le regne de Prusias. Quoy de plus lié que le récit de ces deux Écrivains ?

Mais, poursuit M. Paumier, si la Bithynie avoit eu alors des Rois, est-il vraysemblable qu'Hérodote & Xénophon n'eussent fait aucune mention des Princes qui en occupoient le trône? Le premier va même plus loin; il assure que les Bithyniens, lors de l'expédition de Xerxès en Grece, combattoient sous les ordres de Bassaces, Perse de nation. N'en déplaist aux partisans de ce docte Critique, les raisons qu'il allégué ne sont rien moins que concluantes. Un fait incontestable, c'est qu'Hérodote & Xénophon ne parlent de la Bithynie qu'en passant; & de quel droit attendre d'eux qu'ils entrent dans des détails qui n'ont aucune connexité avec leur objet principal? D'ailleurs, l'argument prouveroit trop, il en résulteroit également, que plusieurs autres Peuples n'ont point esté soumis à l'autorité royale; il me seroit aisé d'en produire un très-grand nombre d'exemples, deux suffiront. Dans le dénombrement que fait Hérodote, des Nations vaincues par Croesus, & de celles qui passèrent en Grece à la suite de Xerxès, les Paphlagoniens sont joints aux Bithyniens, il n'y est pas dit un seul mot de leurs Rois; il est constant néanmoins qu'ils en ont eu, & avant Cyrus, & depuis sous le regne de ses successeurs. Il faut porter le même jugement des Cariens. Combien d'incursions Agésilaüs ne fait-il pas en Carie? Ce sont toujourns les Perses qui la défendent, & jamais les Souverains de ce pays ne paroissent sur les rangs. Est-il quelqu'un qui, sur des fondemens si ruineux, voulût démentir toute l'Antiquité, & prétendre que les Monarques de Bithynie sont des Monarques imaginaires? La raison du silence de Xénophon est simple; aucune action ne rouloit sur le compte de ces Princes, qui, en qualité de tributaires, estoient obligez d'obéir à Tisapherne & à Pharnabaze. Les Rois de Perse, sûrs de la fidélité de leurs sujets naturels, n'avoient garde de confier le commandement de leurs armées à des Souverains rarement affectionnez, & toujourns suspects. Il n'est pas mal-aisé d'apercevoir les traces de cette politique dans les Écrits des Anciens, & on ne doit pas estre surpris de voir Bassaces fils d'Artaban, à la tête des Bithyniens. Ils avoient

Herod. p. 406.

avoient cela de commun avec les autres Nations qui suivirent Xerxès, & dont plusieurs reconnoissoient des Rois particuliers.

Mais supposons un moment que les réflexions de M. Paumier soient justes & solides, on pourra tout au plus en insérer que les Perses avoient éteint le royaume de Bithynie, & il fera toujours vray de dire que le texte de Strabon n'est point corrompu, & que du temps de Crœsus, il y avoit un Prusias qui regnoit en Bithynie. On auroit tort d'accuser ce Géographe de l'avoir inferé de son chef dans le catalogue des Rois de cette contrée; plusieurs Écrivains en avoient transmis à la postérité les actions les plus mémorables, & presque tous ces monuments subsistoient encore du temps de Strabon. Il est à présumer que luy & Appien avoient puisé dans les mêmes sources. Le dernier de ces Auteurs a dû connoître le Prusias que les Lydiens dépouillèrent de ses États, & on ne sçauroit guères en douter, si l'on considère que, suivant son calcul, quarante-neuf Souverains avoient rempli successivement le trône de Bithynie. Jamais témoignage ne fut moins équivoque.

*Appian. tom. 7.
pag. 297.*

Cependant M. Paumier, bien résolu à ne pas reculer, fait de nouveau le procès aux Copistes; il leur reproche d'avoir altéré les nombres, & il prétend que dans le texte original d'Appien, ces quarante-neuf Rois se réduisoient à huit. Voici les preuves à la faveur desquelles ce Critique a cru faire passer une conjecture si hardie. Si la Bithynie, dit-il, avoit eu des Rois dès son origine, les quarante-neuf dont il s'agit ne nous conduiroient pas même jusqu'au temps de Nicomède, qui déclara le Peuple Romain son héritier. Autre remarque, c'est qu'on ne trouve aucun vestige de ce royaume, ni dans Homère, ni dans les Orateurs d'Athènes, ce qui ne sçauroit se concilier avec ces fréquentes expéditions des Grecs en Asie: expéditions qui devoient naturellement les obliger, tantôt à désoler les côtes de Bithynie, tantôt à rechercher l'amitié des Princes qui la gouvernoient. Enfin, il a recours à l'autorité de Denys, qui, dans un fragment dont on est

Syn. p. 216. redevable à Syncelle, ne fait mention que de huit Rois.

Examinons maintenant chacun de ces raisonnemens en particulier. Le premier porte à faux. On a vû cy-dessus qu'Appien place le commencement du royaume de Bithynie quelques années après la prise de Troye; de-là jusqu'à l'extinction de cette Monarchie, il s'est écoulé près de onze cens ans; & quarante-neuf Rois, qui font autant de générations, remplissent, & au-delà, un pareil intervalle.

Il n'y a guères plus de justesse dans la seconde difficulté. Homère ne se proposa jamais de démêler en Historien, les antiquitez des différens peuples de l'Asie, & je ne sçauois m'imaginer que des Critiques équitables veuillent luy faire un crime d'avoir négligé de nous instruire de celles de Bithynie. Ajoûtez à cela que le silence de ce Poëte ne rend pas la cause de M. Paumier meilleure. Il est ici question d'un passage d'Appien; & comment Homère auroit-il pû faire quelque mention d'un royaume dont la fondation, suivant Appien même, est postérieure à la guerre de Troye? Quant aux Orateurs Grecs, j'avoue qu'ils ne disent pas un seul mot des Souverains de Bithynie. Est-il une conséquence dont il soit plus aisé d'appercevoir toute la foiblesse, principalement lorsqu'on veut bien faire réflexion qu'il ne s'est conservé qu'une très-petite partie des discours prononcez autrefois devant le peuple d'Athenes?

Nous voilà arrivez au dernier & au plus fort, sans contredit, des arguments de M. Paumier. Les paroles de Denys sont claires, & il paroît véritablement que cet Historien restreint à huit le nombre des Rois de Bithynie. Un Critique entreprenant n'auroit pas de peine à se tirer d'embaras; il soustiendrait hardiment que le fragment de Denys est corrompu, & il se feroit des témoignages d'Appien & de Strabon, un rempart, à l'aide duquel il se croiroit en état de repousser avec succès les attaques réitérées de ses adversaires; mais on ne doit faire usage de semblables remèdes, que dans les cas qui le demandent absolument, & il n'est point du tout nécessaire de rien changer dans le fragment que rapporte Syncelle. Il

l'avoit extrait des Antiquitez de Denys d'Halicarnasse, dont les derniers livres n'ont pû échapper aux injures du temps. La cet Auteur rendoit compte de la manière dont la Bithynie estoit devenue province Romaine, & il y a bien de l'apparence qu'à l'occasion du testament de Nicoméde, il avoit jugé à propos d'apprendre à ses Lecteurs que ce Monarque descendoit de Zipætès, & qu'il estoit le huitième des Rois de cette Maison sous les loix duquel les Bithyniens avoient vécu. C'est, à ce que je pense, le sens naturel du passage dont il s'agit, & il seroit injuste d'accuser Denys d'Halicarnasse d'avoir avancé que Zipætès estoit le premier Monarque de Bithynie. Un Ecrivain aussi versé que luy dans la connoissance de l'Histoire, n'a pû ignorer ni le Prusias de Strabon, ni les quarante-neuf Rois d'Appien, ni les Rois prédécesseurs de Zipætès, dont Memnon a transmis les noms à la postérité. On lit encore aujourd'huy dans la Bibliothèque de Photius, les extraits des antiquitez de la ville d'Héraclée, composez par le dernier de ces Auteurs; & les guerres fréquentes des Héracléens avec les Souverains de Bithynie, l'avoient obligé de consulter avec soin les divers monuments qui regardoient ce royaume. Le témoignage de Memnon devient par-là d'un très-grand poids, & on ne doit point craindre de donner après luy, le titre de Rois à Dæfalcès, à Botiras & à Bas, qui tenoient avant Zipætès les rênes du gouvernement.

Quoy qu'en dise M. Paumier, le mot *Ἐπαρχος* ne signifie pas toujours un Gouverneur de province. Zipætès, suivant ce Critique, jouissoit de toutes les prérogatives attachées à la royauté, cependant il est appelé *Ἐπαρχος* dans Memnon, qui d'ailleurs a eu l'attention d'en déterminer le sens; car dans l'article qui concerne Bas, il assure que ce Prince regna cinquante ans. Le participe *βασιλεύωντος* n'est point équivoque, & prouve évidemment que Memnon, d'accord avec les plus célèbres Ecrivains de l'antiquité, a décoré du titre de Rois les prédécesseurs de Zipætès, & deslors on ne scauroit le refuser à Prusias premier.

Ce Prince bâtit au pied du mont Olympe, la ville de Prusa.

*Plin. lib. 5.
cap. ult.*

*Dio Chrysoft.
pag. 511.*

Tel est le sentiment de Strabon, bien différent de celui de Plin, qui en plaçoit la fondation au temps de la retraite d'Annibal en Bithynie, ce qui quadre parfaitement avec le témoignage de Dion Chrysofote, qui donne à cette ville une origine très-moderne. Mais il se pourroit bien faire que les deux opinions fussent véritables, Prusias en avoit peut-estre jetté les premiers fondemens; ruinée depuis, d'autres prirent le soin de la rétablir. Peut-estre fut-elle détruite dans la guerre que les Lydiens firent à ce Prince; Croesus le défit, & s'empara de la Bithynie.

Il ne jouit pas long temps du fruit de ses victoires. Cyrus prit Sardis quelques années après, & les provinces soumises à la domination des Lydiens, suivirent le sort de la capitale. Je ne serois pas éloigné de penser que ce Conquérant, Prince magnanime & généreux, confia aux enfans de Prusias le gouvernement d'un royaume dont son ennemi l'avoit injustement dépouillé. Les quarante-neuf Rois dont parle Appien, ne permettent guères de croire que la succession de ces Princes ait esté interrompue, & il est constant par les extraits de Memnon, que Dæfalcès, Botiras & Bas ont rempli le trône de Bithynie, lorsque les Perses estoient encore maîtres absolus de l'Orient.

Ces Souverains, dans les commencemens, obéirent en esclaves aux ordres de la Cour de Perse, & Xerxès les contraignit, ainsi que les autres Rois tributaires, de l'accompagner dans son expédition de Grece, & qui plus est, il déféra à Bassacès fils d'Artaban, le commandement des troupes Bithyniennes. La perte des batailles de Salamine & de Platée affoiblit extrêmement les Perses; & les Grecs, dont tant de succès avoient rehaussé le courage, rendirent la liberté à la plûpart des villes que leurs ancêtres avoient fondées en Asie, Byzance & Chalcedoine furent de ce nombre.

Ces deux Républiques, que les Bithyniens harceloient continuellement, se liguerent ensemble, & levèrent dans la Thrace un nombre considérable de soldats. L'ennemi n'estoit point en état de résister à l'armée des Confédérez. Ils pénétrèrent

jusque dans le cœur de la Bithynie, y saccagèrent plusieurs bourgs, & firent une quantité prodigieuse de prisonniers. Une si belle campagne les auroit couverts de gloire, s'ils n'en avoient terni tout l'éclat, par la barbarie avec laquelle ils traitèrent ces malheureux. On les fit passer au fil de l'épée, sans distinction ni d'âge, ni de sexe. Diodore de Sicile rapporte cet événement à la première année de la quatre-vingt-onzième Olympiade.

Diod. p. 128.

Il estoit difficile que des disputes au sujet des limites, ne produisissent des guerres fréquentes entre des États si voisins. La fortune se déclara presque toujours en faveur des Byzantins; la conséquence s'en tire d'un fragment de Phylarque, où il est dit que Byzance & son territoire estoient remplis d'esclaves Bithyniens. Cependant il paroît que cette Nation, vers la fin de la quatre-vingt-troisième Olympiade, vivoit en bonne intelligence avec les Chalcédoniens. On lit dans Xénophon que ceux-ci, à la veille d'estre assiégés par Alcibiade, envoyèrent en Bithynie leurs effets les plus précieux. Le Général Athénien en eut avis, il marcha de ce côté-là avec une partie de son armée. La réputation de ce fameux Capitaine répandit la terreur dans le pays; & les Bithyniens luy livrèrent sans coup férir, le dépôt qui leur avoit esté confié.

*Phylar. apud
Athen. p. 171.*

*Xenoph. Hist.
lib. 1. cap. 3.*

Ils effacèrent huit ans après la honte d'une si lâche action, par la valeur avec laquelle ils combattirent contre les troupes les plus aguerries de la Grece: je veux parler de ces braves soldats qui, sous la conduite de Xénophon, firent la plus mémorable retraite qui fût jamais. La crainte de l'ennemi avoit entreteu la concorde parmi eux. Lorsqu'ils furent arrivés à Héraclée, la division se mit dans le camp, & il fut arrêté qu'on se partageroit en différents corps. Les Arcadiens & les Achæens, au nombre de quatre mille cinq cens, embarquez sur des vaisseaux que leur avoient prêté les Héracléotes, vinrent aborder au port de Calpé, la disette des vivres les obligea de tenter une descente. Ils tombèrent sur les bourgs situés dans le voisinage de la mer, & enlevèrent beaucoup d'hommes & beaucoup de bestiaux. Ceux qu'une

*Xenoph. Anac.
lib. 6. cap. 23
& seq.*

prompte fuite avoit dérobez à la fureur de l'ennemi, portèrent l'allarme dans le pays.

Les Bithyniens se rassemblent de toutes parts, attaquent l'arrière-garde, & taillent en pièces deux cohortes. Les Grecs chaudement poursuivis, gagnèrent une colline qui fut investie sur le champ. La partie n'estoit point égale, & les Bithyniens armez à la légère, avoient de grands avantages contre des soldats qui ne pouvoient sortir de leur camp sans s'exposer à une mort certaine. Ils y auroient péri tous, si Xénophon dans ce temps-là même ne fût entré dans le port de Calpé avec le corps de troupes qui luy avoit déferé le commandement. Averti de la triste situation où se trouvoient les Arcadiens, il résolut de les aller dégager. Au premier bruit de sa marche l'ennemi se retira, & le lendemain matin les Grecs abandonnèrent la colline.

Xénophon les joignit à Calpé. Les vivres manquoient, & dans un conseil qui se tint à ce sujet, on conclut, contre le sentiment de ce Général, qu'on envoyeroit un détachement piller les bourgs les moins éloignez de Calpé. L'expédition ne fut point heureuse. Pharnabaze n'aimoit point les Bithyniens; dans la vûe cependant d'empêcher les Grecs de pénétrer en Phrygie, il s'estoit avancé près de Calpé avec une nombreuse Cavalerie. Les Barbares unis aux Perfes chargèrent le détachement; il estoit de deux mille hommes, dont cinq cens furent tuez & les autres forcez à se retirer sur une montagne. Xénophon courut à leur secours & les ramena dans le camp. A peine le Soleil estoit-il couché, que l'ennemi vint attaquer les gardes avancées: il y périt quelques soldats, dont l'obscurité de la nuit ne permit pas de vanger la mort.

Les Grecs, que ces disgraces avoient rendus circonspects, prirent des mesures plus justes, défirent les Bithyniens en deux rencontres, & arrivèrent à Chrysolpolis couverts de gloire & chargez de butin. Xénophon de qui l'on tient toutes ces circonstances, a négligé de nous apprendre le nom du Prince qui regnoit alors en Bithynie. Memnon y supplée en quelque manière. Plus je rapproche les endroits différents où

l'Auteur examine l'histoire de cet Empire, & plus je me crois en droit d'avancer que les pertes réitérées des Grecs dans le cours de cette expédition, furent l'ouvrage de l'habileté & de la prudence de Dæfalcès. Bas, suivant le témoignage de Memnon, gouverna la Bithynie l'espace de cinquante ans, & mourut âgé de soixante-onze : il en avoit donc vingt-un lorsqu'il succéda à Botiras son pere. Botiras a vëcu soixante-quinze ans, & dès-lors sa naissance a dû précéder celle de Bas de cinquante-quatre ans ; & cinquante-quatre ajoûtez à cinquante, font vingt-six Olympiades : or Memnon insinue que la mort de Bas ne tombe que quelques années après celle d'Alexandre. Il s'ensuit de-là que Botiras n'avoit guères moins de vingt ans, & que Dæfalcès son pere estoit sur le trône lorsque les Grecs débarquèrent à Calpé.

Les Etats de ce Prince ne jouirent pas long-temps de la tranquillité que la retraite d'un ennemi si redoutable leur avoit procurée ; Dercyllidas prit des quartiers d'hiver en Bithynie la troisième année de la quatre-vingt-quinzième Olympiade, & cela, malgré le traité que ce Général venoit de conclurre avec Pharnabaze. Il y estoit porté expressément que les Lacédémoniens ne pourroient entrer dans les provinces dépendantes de son Gouvernement. Il est constant que la Bithynie en faisoit une partie considérable, cependant aucune plainte de la part de Pharnabaze ; & Xénophon remarque même que, bien loin de s'intéresser à la conservation des Bithyniens, il ne fut pas fâché de laisser en proye aux troupes de Dercyllidas, une Nation avec laquelle il estoit souvent en guerre. C'est une preuve bien forte, si je ne me trompe, que Dæfalcès avoit secoué le joug de la domination Persane. Pharnabaze vraysemblablement tenta de le réduire, & toujours en vain ; il sçut habilement profiter des conjonctures. Plusieurs rebelles occupoient alors les forces de l'Empire ; & le Général Persé aux prises, tantôt avec Athenes & tantôt avec Lacédémone, ne se trouva jamais en état de pousser à bout Dæfalcès. Les Lacédémoniens ravagèrent une partie de ses Etats. Le Roy de Bithynie n'osa pas tenir la

Xenoph. Hist,
lib. 3. cap. 2.

campagne devant des troupes aguerries & disciplinées : content de les observer, il tomba sur le quartier des Thraces, qui estoient à la solde de Dercyllidas, défit toute leur Infanterie, & s'empara du butin qu'ils avoient rassemblé en différentes occasions.

Le Général Grec, que des entreprises plus importantes appelloient ailleurs, quitta la Bithynie au commencement du printemps, & Dæfalcès, tranquille de ce côté-là, donna tous ses soins au rétablissement de la ville d'Astacus. Les Athéniens, conjointement avec ceux de Mégare, en avoient jetté les fondemens dans le cours de la dix-septième Olympiade. Cette colonie désolée par les guerres continuelles qu'elle eut à soutenir contre les Barbares dont elle estoit environnée, se vit enfin contrainte de subir le joug de Dæfalcès. Charmé de sa nouvelle conquête, il en releva les ruines, la décora de plusieurs beaux édifices, & en fit la capitale de ses États. Les autres exploits de Dæfalcès, non plus que ceux de Botiras son fils & son successeur, ne sont point venus jusqu'à nous. Memnon, le seul des Anciens qui en fasse mention, assure que ce Prince mourut âgé de soixante-quinze ans.

Bas prit après luy les rênes du gouvernement; ce fut sous son regne que Denys, tyran d'Héraclée, forma le siège d'Astacus. Les Héracléotes supportoient impatiemment le joug de sa domination. Tant d'ennemis luy caufoient de vives inquiétudes; & resolu de sacrifier à sa propre sûreté des sujets dont la fidélité luy estoit si justement suspecte, il prétexta la délivrance d'Astacus, colonie Grecque, liée autrefois d'intérêts avec la République d'Héraclée. Le projet fut généralement approuvé; & la plûpart de ceux qui estoient en état de porter les armes, suivirent le tyran avec joye à une expédition qui leur paroïssoit également utile & glorieuse. L'armée s'avança jusque sous les murs d'Astacus, sans trouver de résistance. Alors Denys, attentif en apparence à la conservation des Héracléotes, les posta dans des endroits marécageux & à l'abri de toute insulte; ensuite il alla à la tête
des troupes

*Memn. apud
Phot. p. 722.*

Memn. ibid.

*Polyan. pag.
200.*

des troupes étrangères qui estoient à sa solde, se camper sur des collines couvertes de bois & arrosées de plusieurs fontaines, comme si de dessein prémédité il eût voulu les exposer seules à la fureur de l'ennemi.

Cependant l'intention du Tyran n'estoit point d'emporter la place; & les travaux n'estoient que médiocrement avancez, lorsque les chaleurs de l'été se firent sentir avec la plus grande violence. On a pû remarquer cy-dessus que les quartiers qu'on avoit distribuez aux Héracléotes, devoient naturellement estre très-mal-sains; & cela, joint à l'ardeur d'un soleil brûlant, fit périr presque tous ces malheureux soldats. Denys, au comble de ses vœux, leva le siège. Bas ne l'inquiéta pas dans sa retraite, & il est assez vraysemblable que ces deux Princes agissoient de concert. Des intérêts communs les obligoient à entretenir ensemble une étroite correspondance. Ils s'estoient soustraits à la domination des Perses, & les Généraux de cet Empire, qui les environnoient de toutes parts, auroient inmanquablement profité de leur division.

C'est ainsi que la prudence & la sagesse du Roy de Bithynie, garantit ses Etats des malheurs de la guerre, jusqu'à la bataille du Granique, qui réduisit plusieurs provinces de l'Asie sous la puissance des Macédoniens. Alexandre confia le gouvernement de la Phrygie & des pays voisins, à Calas un de ses Capitaines. Persuadé que tout devoit céder à la fortune de son Maître, il médita la conquête de la Bithynie. L'armée, à la tête de laquelle il y pénétra, estoit nombreuse, & composée de troupes aguerries. Bas cependant ne désespéra point de la victoire: il épargna la moitié du chemin à l'ennemi, & les Bithyniens secondants la valeur de leur Roy, mirent en déroute ces phalanges, dont toutes les forces des Perses n'osoient soutenir la vue. Cette bataille, si je ne me trompe, n'a rien de commun avec une autre que perdit Calas dans le cours de la deuxième année de la cent onzième Olympiade. Memnon le Rhodien, à ce que rapporte Diodore, ayant appris que les Macédoniens, beaucoup plus foibles que luy, estoient campez près de Troas, alla les y attaquer, & désfit Calas qui les

Diod. p. 792;

commandoit. Le même Historien ajoûte qu'Alexandre se préparoit alors à former le siège de Thèbes: or ces diverses circonstances ne sçauroient guères se concilier avec le combat dont l'Historien Memnon nous a conservé le souvenir. Il n'y avoit, selon luy, rien de plus lesse que l'armée Macédonienne. Il y a plus, c'est que dans le recit de cet Auteur, aucun des Généraux de Darius ne paroît sur la scene; & Bas seul, à la tête de ses sujets, déconcerte les projets de l'ennemi, & dissipe l'orage dont la Bithynie estoit menacée. Comment se persuader d'ailleurs que ce Prince qui devoit se contenter de couvrir ses États, ait esté chercher l'ennemi jusque sous les murs de Troas? Les paroles de Memnon semblent insinuer le contraire; & elles nous conduisent encore à penser que l'événement dont il s'agit, est postérieur au fameux passage du Granique. Alexandre, alors uniquement occupé de la poursuite de Darius, remit à un autre temps la vengeance de l'affront que ses armes avoient reçu en Bithynie, & Bas la gouverna paisiblement jusqu'à sa mort. Il vécut soixante-onze ans & en regna cinquante.



MEMOIRE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET SUR LES ANCESTRES

D'ALEXANDRE MOLOSSUS.

ROY D'EPHIRE.

Par M. DE NICOLAY.

LE Prince qui donne lieu à cette Dissertation, méritoit d'avoir un Historien qui nous instruisît en détail de tout ce qui le regardoit ; il avoit acquis assez de gloire, mais les actions brillantes d'Alexandre le Grand, qui vivoit dans le même temps, ont effacé les siennes. Toutes les histoires générales & particulières de ce siècle, ne sont remplies que du Roy de Macédoine. Diodore de Sicile, qui jusque-là avoit parlé volontiers des Rois d'Épire, ne dit rien de l'expédition d'Alexandre Molossus en Italie ; ainsi, pour écrire son hittoire, on est obligé de rapprocher des témoignages épars, dont la plus grande partie n'a passé jusqu'à nous, que comme des circonstances qui ont rapport aux affaires générales.

L'Épire avoit toujours esté soumise à un seul Souverain, jusqu'à la mort d'Alcétas pere de Néoptolème & d'Arymbas, près de 380. ans avant l'Ère Chrestienne. La discorde se mit entre les deux freres ; nous ignorons & les motifs de leurs prétentions, & les moyens qu'ils employèrent pour les soutenir. Tout ce que nous en sçavons, c'est qu'ils ne pûrent assoupir leurs différends, qu'en partageant le royaume de leur pere en deux portions égales. La vie de Néoptolème ne fut pas longue ; il doit estre mort vers l'an 360. avant Jésus-Christ. Lorsqu'Arymbas se vit délivré d'un frere importun, il ne songea qu'à rentrer dans l'héritage entier. L'occasion estoit belle, Alexandre, Olympias, Troas, enfants de Néoptolème, estoient tous jeunes, sans crédit ; aucun de leurs parents ne témoignoit le moindre zèle pour leurs intérêts. On ne sçait

Assemblée
publique.
30. Avril
1737.

*Pausan. Atticæ
cap. 11.*

pourtant pas précisément, si Arymbas dépouilla son neveu de la portion qui luy appartenoit, ou s'il se contenta de la garder, comme un dépôt qu'il devoit luy rendre. Le premier sentiment a quelque chose de plus vraisemblable, parce qu'Alexandre ne regna en Épire qu'après la mort de son oncle.

Just. lib. 7. c. 7. Quel que fût le dessein d'Arymbas, il épousa Troas sa nièce. Un de ses voisins devoit redoutable de jour en jour, c'estoit le Roy de Macédoine; il falloit se l'attacher, le hazard servit Arymbas selon ses desirs, car Philippe estoit devenu amoureux d'Olympias, lorsqu'encore tout jeune il avoit esté se faire initié aux mystères de Samothrace.

Plutarch. vit. Alex.

Demost. Olynth. 4.

L'événement ne remplit point les espérances de l'usurpateur. Philippe, bien loin de se prêter à son ambition, luy déclara la guerre. Les raisons ou les prétextes de cette guerre sont inconnus. Démosthène en dit seulement un mot en passant, dans une harangue qu'il prononça 348 ou 349. ans avant Jesus-Christ. Peut-estre fut-elle entreprise peu après la mort de Néoptolème, en faveur de son fils Alexandre. Philippe sollicité par les cris éternels de sa femme, voulut peut-estre le rétablir sur le trône; par-là il auroit esté maître, sous son nom, de quelques ports de l'Épire, qui luy auroient esté de grand usage pour l'exécution de son dessein. Nous ignorons les suites de cette entreprise; il y a apparence que le Roy de Macédoine s'en désista, détourné par des projets de plus grande importance. Ce fut vraisemblablement alors qu'il retira le jeune Alexandre des mains de son oncle, soit pour mettre sa vie en sûreté, soit qu'il voulût s'en servir pour épouvanter Arymbas, à la moindre démarche qui luy auroit esté suspecte de sa part.

Just. loco cit.

Arymbas resta ensuite paisible possesseur de l'Épire pendant dix ans; c'est sans doute ainsi qu'il faut entendre Diodore, qui ne luy donne que dix ans de regne.

Just. ibid.

Alexandre avoit vingt ans lorsqu'il monta sur le trône d'Épire, à la mort de son oncle, 342. ans avant Jesus-Christ. Le nom d'ἠπειρώς, ou de *Continent* estoit, dans l'origine, un nom générique, qui désignoit la partie de la Grece située à

l'Orient de Delphes, & au Nord du Péloponnese. On le restreignit dans la suite à celle qui estoit au Nord-Ouest de l'Ætolie & de l'Acarnanie.

Jamais ce pays n'avoit esté si florissant. Théopompe, Auteur contemporain, y comptoit quatorze Nations différentes. La puissance de cet État ne diminua point sous les successeurs d'Alexandre, car Paul Æmile, 173. ans après, y détruisit soixante-dix villes, & en emmena cent cinquante mille prisonniers.

Les noms de tous les peuples qui composoient ce royaume ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Les plus considérables estoient les Chaoniens, les Thesprotes, les Molosses & les Cassopiens. Jacques Paulmier croit avec assez de raison, que les deux premiers ne faisoient qu'un même peuple; Homère ne parle que des Thesprotes & de leur Roy Phidon, & nous sçavons d'ailleurs que les Chaoniens furent les premiers Souverains de l'Épire.

L'Oracle de Dodone jouissoit alors d'une grande réputation. Hérodote nous apprend qu'il estoit antérieur au culte des Divinités Égyptiennes dans la Grece, & qu'on le consulta pour sçavoir si on y introduiroit les cérémonies étrangères.

Le jeune Alexandre descendoit d'Achille & d'Æacus, & par les femmes, d'Andromaque fille d'Étion Roy des Ciliens du Mont Ida, & veuve d'Hector. Alexandre le Grand avoit les mêmes ancêtres par sa mere Olympias; ces origines estoient trop illustres, il n'eut garde de les négliger; aussi accorda-t-il de grands privilèges à ceux d'Illion, en conséquence de l'alliance qu'il avoit avec eux par la Reine Andromaque, & sacrifia-t-il en même temps aux Manes de Priam, sur l'autel de Jupiter Hercius, pour adoucir sa colére contre les descendants de Néoptolème fils d'Achille. Voici en peu de mots le détail de cette généalogie.

Les Anciens ne sont pas d'accord sur le motif qui engagea ce Néoptolème, connu dans son enfance sous le nom de Pyrrhus, à aller s'établir en Épire. Justin dit que la Thessalie ne voulut plus le reconnoître à son retour de la guerre de

*Theop. apud
Strab. lib. 7.*

Polyb. ibid.

*Palmer. Græc.
Antiq. p. 43.
Hom. Odyss.
lib. 14. v. 315.
Strab. lib. 7.*

*Strab. lib. 154
pag. 998.*

*Arrian. lib. 1,
pag. 12.*

Plut. Pyrrh.

*Just. lib. 17.
cap. 3.*

*Eust. lib. 3.
pag. 1463.*

Troye. Selon Eustathe, ce fut Thétis elle-même qui luy ordonna de brûler ses vaisseaux, & de s'établir en Epire. Le Devin Hélénius, que Néoptolème avoit amené de Troye, luy déclara qu'il devoit choisir sa demeure, dans le lieu où il trouveroit des hommes habitans des maisons dont les fondemens seroient de fer, les murs de bois, & le toit de laine. Quelques cahutes formées avec des lances fichées en terre par le fer, & couvertes de cafaques posées sur ces lances, luy parurent l'accomplissement de l'Oracle.

*Pind. Nem.
VII. v. 55. &c.*

Pindare veut au contraire, que Néoptolème ayant touché à l'Isle de Scyros, la tempête l'ait jetté à Ephira dans la Molossie, qu'il y ait régné, & que la souveraineté soit toujours restée dans sa famille. J'ay bien de la peine à concevoir l'effet de cette tempête, par la disposition des lieux; mais dans le fond, ce n'est pas ce dont il est ici question. Le vainqueur que le Poète célébroit dans cette Ode, estoit Æginète, & descendoit d'Æacus. C'est pour luy faire honneur, qu'il s'étend dans une longue digression sur l'histoire d'un Prince Æacide, comme l'ont remarqué Aristarque & Didyme citez dans le Scholiaste. C'est aussi une preuve de la tradition reçue chez les Grecs au temps de Pindare, que les Rois d'Epire tiroient leur origine de Néoptolème.

*Eurip. Andromaque.
v. 1243.*

Euripide suit une autre opinion, car il fait dire à Thétis que les Destins ordonnent à Andromaque d'abandonner Phthie, après le meurtre de Pyrrhus par Oreste, & de passer dans la Molossie avec Hélénius, & un fils nommé Molossus qu'elle a eu de Pyrrhus. Elle ajoûte qu'elle épousera Hélénius, qu'elle regnera sur le pays, & que Molossus laissera une longue postérité qui luy succédera heureusement. La date de cette pièce, qui est de la treizième année de la guerre du Péloponnese, selon Samuel Petit, ou plutôt de la vingtième, comme le veut M. Hardion avec plus de probabilité, pourroit faire soupçonner que les Epirotes estoient alors en bonne intelligence avec les Athéniens. Peut-estre aussi le choix du sujet d'Andromaque, ce qu'Euripide dit de cette Princesse & de Néoptolème, estoient-ils l'effet des présents qu'il en avoit

*Sam. Petit Mis.
cellan. lib. 3.
cap. 16.*

reçus. On est fondé à former des soupçons sur la fidélité d'un homme à qui l'on sçait que les Corinthiens avoient donné de l'argent, pour mettre dans une Tragédie, sur le compte de Médée, le meurtre des enfans qu'elle avoit eus de Jason, meurtre dont les seuls Corinthiens estoient coupables.

*Parmen. apud
Schol. Euripid.
Med. vers. 9.
& 273.*

Il ne faut pourtant pas dissimuler qu'Euripide s'accorde le mieux avec Homère, qui ignoroit la fable de la mort de Pyrrhus, & des amours d'Oreste & d'Hermione. Il dit simplement que quand Télémaque arriva chez Ménélas, ce Roy venoit d'envoyer sa fille Hermione au fils du belliqueux Achille Roy de Phthie, & que ce mariage avoit esté concerté devant Troye.

*Homer. Odysf.
lib. 4. vers. 5.*

Ce témoignage d'Homère renverse le systeme des autres Auteurs, qui veulent que Néoptolème ait passé en Épire immédiatement après son retour d'Asie; car il regnoit à Phthie quand il épousa Hermione, & il s'estoit écoulé au moins dix ans depuis la ruine de Troye, puisque Ménélas ne fut de retour chez luy que la neuvième année.

Ibid. vers. 330.

Ce fut donc Molossus, fils de Néoptolème & d'Andromaque, qui passa en Épire, qui y regna, & qui donna son nom à ces peuples. Ainsi le Scholiaste de Pindare a eu raison de le reprendre sur ce qu'il avoit dit que Néoptolème passa dans la Molossie, tandis que ce nom ne fut donné à une partie de l'Épire, que par un de ses fils. La même faute a esté faite par Euripide.

A Molossus succéda Piélus, de qui descendoit Tharryps, Tharytas ou Tharrypos, car son nom se trouve avec ces variations. On ne sçait comment se nommoient ceux qui ont rempli ce grand intervalle. Ce Tharyps estoit encore enfant la troisième année de la guerre du Péloponnese. Thucydide nous apprend que ses troupes commandées par Sabylinthus son tuteur, furent battues par les Athéniens, avec celles des Lacédémoniens leurs alliez. Depuis ce temps jusqu'à la vingtième année de la guerre, il auroit pû faire la paix avec les Athéniens, comme je l'ay déjà dit. Ce fut luy qui adoucit les mœurs de ces peuples, en leur apportant celles des Grecs,

Pausan. Attid.

*420. ans avant
Jesus-Christ.
Thucyd. lib. 2.
cap. 80.*

*412. ans avant
Jesus-Christ.*

Plut. Pyrrh.

avec leur police, & quelque goût pour les belles-lettres. Peut-estre leur apporta-t-il aussi l'inquiétude des Grecs; car Alcétas fils & successeur de Tharyps, fut chassé par ses sujets, & estoit auprès de Denys, tyran de Syracuse, la quatrième année de la quatre-vingt-dix-huitième Olympiade, trois cens quatre-vingt-cinq ans avant Jesus-Christ. Denys, qui avoit formé le projet d'une descente en Épire, pour aller de-là à Delphes piller les trésors du temple, s'estoit servi de cet Alcétas pour faire une alliance avec les Illyriens. Ces peuples estoient alors en guerre avec les Molossès; Denys leur envoya deux mille soldats & cinq cens armures complètes, ce qui faisoit un secours considérable. Les Illyriens entrèrent en Épire pour remettre Alcétas sur le trône, pillèrent le pays, & gagnèrent bientôt une grande bataille contre leurs ennemis. Les Lacédémoniens, instruits de l'état des Molossès, leur envoyèrent des troupes, avec lesquelles ils arrêtèrent les progrès des Barbares.

On ignore & les suites de cette guerre, & comment Alcétas remonta sur le trône. Cependant ses deux fils, Néoptolème & Arymbas, ayant régné après luy, on ne peut douter qu'il ne se soit rétabli. Peut-estre fût-ce l'année suivante, lorsque Denys, après avoir pillé le temple d'Agylla en Etrurie, & en avoir emporté cinq cens talents, voulut faire la guerre aux Carthaginois, & en fut battu. Les Illyriens n'eurent plus de secours à attendre de luy, & Alcétas prit apparemment le parti de se raccommo-der avec ses sujets.

1. de la 99.^e
Olympiade.

On trouvera surprenant que la couronne d'Épire se soit maintenue dans la même famille, si on considère les révolutions auxquelles furent exposés tous les États voisins. Le peu d'étendue du pouvoir souverain en fut la cause, suivant la réflexion d'Aristote. La royauté en Épire comme à Sparte, estoit resserrée dans des bornes fort étroites; les Rois & les peuples se lioient par des serments mutuels, à Passaro. C'estoit le lieu où se tenoit la diette des Epirotes. Les uns promettoient de gouverner selon les loix, & les autres de maintenir & de défendre l'autorité royale, selon les mêmes loix.

Arist. Politic.
lib. 5. cap. 11.

Plut. Pyrrh.

Nous

Nous avons déjà parlé du partage que firent entr'eux les deux fils d'Alcétas, du royaume d'Épire; j'ay dit aussi comment Alexandre succéda à son oncle, 342. ans avant J. C. la troisième année de la cent neuvième Olympiade.

Il est dit dans la harangue * sur l'Halonésé, qui est parmi celles de Démosthène, que Philippe ayant pris & ravagé *Pan-*

Ap. Demosth.
pag. 73.

dofia, *Buchetia* & *Elatia*, villes Grecques fondées par les Eléens dans la Cassopie, les donna à son parent Alexandre. On y parle aussi de l'entreprise sur la Cassopie, comme d'une infraction au traité de paix qui avoit esté conclu cinq ans auparavant. Cette harangue est postérieure d'un an au commencement du regne d'Alexandre d'Épire, car elle fut prononcée immédiatement après la lettre de Philippe aux Athéniens, & cette lettre est de la quatrième année de la cent neuvième Olympiade, trois cens quarante-un ans avant l'Ere chrestienne.

346. ans avant
Jésus Christ.

Dionys. Halic.
ad Ann.

L'humeur inconstante & libertine de Philippe s'accommodoit peu des chaînes du mariage. Il avoit aimé Olympias sa femme, & sœur du Roy d'Épire, mais cet amour ne fut pas de plus longue durée que ses autres passions. Un fragment de l'Historien Satyrus, conservé par Athénée, nous apprend que Philippe se marioit par-tout où il faisoit la guerre, & qu'au défaut de femme il prenoit des maîtresses. Il eut d'abord de l'Illyrienne Audata, une fille nommée Cyna, qu'Alexandre voulut marier à un Roy des Pœoniens. A celle-là succéda Phila, Macédonienne, sœur de Dédas & de Machatas, qui fut pere d'Harpalus un des Ministres d'Alexandre le Grand. Depuis son mariage avec Olympias, il épousa Média fille de Cythéla Roy de Thrace, & pendant la guerre sacrée il fit deux maîtresses en Thessalie, Nicétopolis mere de Thessalonice, qui fut ensuite mariée avec Cassander, & Philinna de Larissé, qui n'estoit guères plus jeune qu'Alexandre.

Ap. Athar.
l. 3. p. 557.

Arcian. lib. 1.
pag. 5.

Ibid. lib. 3. p.
55.
Sat. ubi supra.

De si fréquentes infidélitez excitèrent bientôt la jalousie d'Olympias; cette passion n'a pas toujours sa source dans la

* On croit qu'elle est d'un Héscéippe, ou Callimaque son Collègue. *Liban. Schol. V. l. Dionys. Halic. de vi. incendi in Demosth.*

338. ans avant
Jesús-Christ.

Plut. Alexand.

tendressè; la vanité, l'ambition peuvent y avoir part. D'un autre côté, s'il en faut croire Justin, Philippe avoit aussi ses raisons de mécontentement; Jupiter, disoit-on, n'estoit pas le seul rival que cette Princesse luy eût donné. Olympias fut répudiée, & Cléopatre, nommée par d'autres Eurydice, fut choisie pour remplir sa place. Attalus, oncle de la nouvelle Reine, s'estant oublié dans l'yvresse pendant le festin nuptial, au point d'exhorter les Macédoniens à demander aux Dieux un héritier légitime de la couronne, Alexandre luy jetta une coupe à la tête, Philippe courut sur luy l'épée à la main, mais s'estant laissé tomber, son fils s'écria : *C'est donc là celui qui veut conduire les Grecs d'Europe en Asie, & qui ne scauroit passer d'un lit à un autre!* Après ce trait d'insolence, le fils se retira en Illyrie, & emmena sa mere Olympias en Epire auprès de son frere. Démarate de Corinthe trouva bientôt le moyen de réconcilier le pere & le fils. Il estoit ami du Roy de Macédoine, & l'estant venu voir, Philippe luy demanda si les Grecs estoient en bonne intelligence : *Vrayment, Seigneur, luy répondit Démarate, il vous convient bien de vous en mettre en peine. vous qui négligez les querelles domestiques qui divisent voire Maison.*

Just. lib. 9. c.
7.

La réconciliation d'Olympias n'estoit pas si aisée, aussi je ne crois pas qu'on l'ait tentée, son injure estoit trop publique pour qu'elle pût la dissimuler. On dit qu'elle porta son ressentiment jusqu'à solliciter son frere de la venger des mépris de son époux. L'entreprise eût esté hardie à un Roy d'Epire. Qui croiroit en effet qu'Alexandre eût osé mesurer ses forces, avec celui qui venoit de porter le coup mortel à la Grece entière? Justin veut pourtant qu'il ne se soit détourné de ce dessein, que par la proposition que Philippe luy fit de luy donner en mariage une fille nommée Cléopatre qu'il avoit eüe d'Olympias. Quel que fut le motif du Roy de Macédoine, il est sûr qu'il chercha à s'attacher son neveu par cette nouvelle alliance.

Hist. cap. 6.

Jamais la Macédoine n'avoit vû de fête aussi brillante : Philippe vouloit montrer aux Députez de la Grece, que les

Macédoniens n'étoient plus barbares. On ſçait par quelle cataſtrophe cet appareil fut marqué; il en coûta la vie au plus grand Roy qu'ait produit la Macédoine, & peut-eſtre la Grece. Philippe reſuſoit de faire juſtice à Paulanias, d'une inſulte qu'il avoit reçûe d'Attalus oncle de la nouvelle Reine de Macédoine. Ce jeune Seigneur, excité d'ailleurs par la réponſe du Sophiſte Hermocrates, qui luy avoit dit qu'il ſuffiſoit de tuer un homme qui eût fait de grandes actions, pour ſe rendre célèbre, attendit Philippe à l'entrée du théâtre que l'on avoit dreſſé pour les Jeux, & le perça d'un coup de poignard. Voilà ſous quels auſpices fut formé l'hymen d'un Prince qui devoit bientôt ſubir un ſort preſqu'auffi déplorable.

Diod. lib. 164

Après cet accident, Alexandre retourna en Épire; ſon beau-frere monta ſur le trône de Macédoine, & ſoumit avant de paſſer en Aſie, les Illyriens & les Thraces, les Thébains & les Athéniens, qui vouloient ſe prévaloir de ſa jeuneſſe. Le Roy d'Épire ne le ſuivit dans aucune de ſes expéditions, & l'on ne voit point de nations Épirotes dans le dénombrement des troupes d'Alexandre le Grand. Apparemment que l'oncle ſe fût fait une peine de marcher ſous les ordres de ſon neveu. Peut-eſtre auffi y avoit-il déjà de la diviſion, comme nous le verrons bientôt. Ce fut pendant ce temps-là qu'Alexandre Roy d'Épire fut appelé au ſecours des Tarentins.

Tarente étoit alors une des villes les plus riches de l'Italie, mais ces richeſſes & le luxe avoient tellement amolli ſes habitans, que le nombre des jours de l'année ne ſuffiſoit pas pour celui de leurs fêtes publiques. Ils ſe vantoient de connoître ſeulement le prix du moment préſent; ſelon eux, le reſte des hommes remettoit ſans ceſſe au lendemain à jouir des douceurs de la vie, & perdoit ſon temps dans les préparatifs d'une jouiſſance future *.

Strab. lib. 6.

*Theop. l. 52,
ap. Aſhan. lib.
4. pag. 166.*

Le gouvernement des Tarentins avoit d'abord eſté Ariſtocratique, comme celui de Sparte, mais il devint Démocra-

*Ariſt. Politic.
lib. 5. cap. 3.*

* *Æternis ſenes curis, dum quærimus ævum,
Perdimus; & nullo veterum ſine lætæ*

Victuros agimus ſemper, nec vivimus unquam. Manil. lib. 4. init.

Strab. lib. 6.

tique peu après la guerre des Perses. Strabon dit que dans le temps de leur splendeur, leur Infanterie montoit à trente mille hommes, & qu'ils pouvoient lever trois mille chevaux. Leur flotte estoit aussi plus nombreuse qu'aucune de celles de leurs voisins.

*Strab. lib. 6.**Diod. lib. 16.**Liv. lib. 8.**Just. lib. 12.*

Leur situation avoit bien changé lorsque les Messapiens d'un côté, les Bruttiens & les Lucaniens de l'autre, leur déclarèrent la guerre. Ils n'avoient rien à espérer de leurs citoyens, ils estoient tous efféminés; le nombre des officiers estoit diminué, sans qu'on eût pris soin de les remplacer. A qui avoir recours dans cette extrémité? Leur première vûe fut du côté des Lacédémoniens, ils leur appartenoient par les droits du sang; car les Lacédémoniens s'estant engagez par un serment solennel, de ne point mettre les armes bas qu'ils n'eussent vengé l'outrage fait à leurs filles dans le temple de Diane Limmatide, & le meurtre de Télécle leur Roy, qui avoit voulu s'opposer à cette violence, il s'éleva une sédition

*Paus. Messen.**Ephor. apud
Strab. lib. 6.*

à Sparte la dixième année de la guerre. Les femmes députèrent à leurs maris, pour leur remontrer qu'ils ne se battoient point à armes égales, & que leur armée seroit bientôt détruite & leur ville déserte, puisqu'ils s'estoient privez par leur serment, du secours qu'ils pouvoient attendre de leur patrie, au lieu que leurs ennemis recouroient de nouvelles forces, par les enfants qui leur naissoient tous les jours. Cette ambassade fit faire des réflexions aux Lacédémoniens; plusieurs d'entr'eux n'estoient point liez par le serment, parce qu'ils estoient trop jeunes au commencement de la guerre: on les envoya à Sparte, avec ordre de travailler à prévenir le malheur dont l'État estoit menacé. Ils obéirent, & dans cette même année les filles de Sparte se trouvèrent en état de réparer les pertes que la Nation avoit faites. Comme on ignoroit les noms des peres des enfants qui estoient venus de ces mariages, on leur donna celui de *Parthéniens*, c'est-à-dire, nez de filles. Ces jeunes gens s'apercevant que les Lacédémoniens, de retour de la guerre de Messène, les traitoient avec peu d'égards, consultèrent l'Oracle de Delphes; & après bien

des recherches, s'établirent enfin à Tarente *, âgés d'environ vingt-six ans.

Les Lacédémoniens voyant l'état déplorable de leurs alliez, voulurent bien les secourir, & Archidamus leur Roy, troisième du nom, fils du célèbre Agésilaüs, qui ne s'accommodoit pas de la frugalité de Sparte, se mit à la tête des troupes qui devoient passer à Tarente. C'estoit luy qui avoit remporté la fameuse victoire dite *Sans Larmes*, parce que les Lacédémoniens n'y perdirent pas un seul homme, tandis qu'il y eut environ dix mille Arcadiens de tuez. Il avoit d'ailleurs assez mauvaise réputation, s'estant laissé corrompre par les Phocéens, qui luy avoient fait part des trésors qu'ils avoient pillés dans le temple de Delphes. La descente d'Archidamus est postérieure à la fin de la guerre sacrée, ou plutôt vers l'an 341. avant Jesus-Christ. Archidamus fut tué trois ans après dans un combat contre les Lucaniens, le jour même de la bataille de Chéronée. Son corps demeura entre les mains des ennemis, qui luy refusèrent les honneurs de la sépulture, & les Tarentins ne purent le racheter à prix d'argent.

Ce succès malheureux ne leur permettoit pas de s'adresser de nouveau aux Lacédémoniens; cependant le besoin estoit pressant, & ils n'estoient point en état de soutenir la guerre seuls. Ils résolurent donc de s'adresser au Roy d'Épire, seul de tous les Princes voisins qui n'eût pas subi de joug étranger, ou qui ne fût pas retenu par des guerres particulières.

Ce fut avec la plus grande joye qu'il reçut l'honneur qu'on venoit de luy faire; il partageoit déjà l'Univers avec son neveu, luy abandonnoit l'Orient, prenoit l'Occident pour luy, & ajoütoit qu'il alloit combattre contre des hommes, au lieu qu'Alexandre de Macédoine ne trouveroit que des femmes qui luy résistassent. Plein de ces idées, il alla consulter l'Oracle, ou les sorts de Dodone, c'estoit celuy des peuples d'Épire. Quelles furent ses espérances, lorsque dans

Theop. lib. 5. 2.
apud Athen. lib.
12. pag. 536.

1. année,
Olymp. 103.
367. ans avant
Jesus-Christ.

Theop. apud
Paus. Lacon.
3. Olymp.
110.
338. ans avant
Jesus-Christ.

Just. lib. 12.
cap. 2.

Liv. lib. 8.
cap. 25.

* L'année de la fondation de Tarente est la même que celle de la Colonie des Corinthiens à Corcyre, 708. ans avant l'Ère Chrestienne. *Euseb.*

le lieu saint, on luy recommanda d'éviter la ville de Pandosie & le fleuve Achéron? Il crut que Jupiter luy ordonnoit de quitter ses terres, & qu'il luy promettoit des conquêtes sans bornes, dès qu'il passeroit sur des rivages étrangers; la superstition vint aider à masquer même l'ambition. Ce fut apparemment dans cette occasion qu'il fit frapper une Médaille où l'on voit d'un côté la tête de Jupiter Dodonéen, & au revers, un foudre surmonté d'une étoile, & au-dessous une espèce de lance, avec ces mots: ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΤΟΥ ΝΕΟΠΤΟΛΕΜΟΥ.

Il n'est pas aisé de déterminer le temps précis auquel Alexandre d'Épire descendit en Italie pour secourir les Tarentins. Tite-Live met ce passage sous les Consuls T. Manlius Torquatus, & P. Décius Mus. Suivant Diodore, ce Consulat tombe à l'an 337. avant Jesus-Christ, mais il est plus ancien dans les Fastes, Dodwel le fait répondre à l'an 340.

Il n'y a point de doute que Tite-Live n'ait confondu le passage d'Archidamus avec celui d'Alexandre; les Auteurs des Mémoires qu'il avoit consultez, estoient peu instruits des affaires de la Grece, & avoient bien pû confondre deux Rois Grecs, dont les actions en Italie avoient beaucoup de rapport.

Aulu-Gelle veut qu'Alexandre d'Épire ait passé en Italie en même temps qu'Alexandre de Macédoine passa en Asie; ce qui tomberoit à la deuxième année de la troisième Olympiade, trois cens trente-cinq ou trois cens trente-quatre ans avant l'Ère chrétienne; mais les termes d'Aulu-Gelle supposent l'expédition du Macédonien antérieure. *Eum (Molossum) quum in Italiam transfret, dixisse accepimus, sic quidem ad Romanos ire, quasi in ἀρρωϊτην; Macedonem isse ad Persas, quasi in γυναιχώντην.* Nous voyons pourtant dans Arrien que Tauriscus, qui avoit retiré Harpalus du parti d'Alexandre le Grand, l'abandonna après la bataille d'Issus, & alla trouver son oncle Alexandre, Roy d'Épire, en Italie. La bataille d'Issus est du commencement de l'automne de l'an trois cens trente-trois avant Jesus-Christ. Ainsi je crois qu'on peut

*Ap. Seguin.
Select. Num
pag. 68. edit.
Paris. 1684.*

Liv. lib. 8. c.

3.
4. Olympiade
110. 416. de
Rome.

4. Olympiade
109.

6. Olympiade
110.

Ricciol. Chron.

reform.
339. ans avant
Jesus-Christ.

*Aul. Gell. lib.
17. cap. 21.*

mettre le passage d'Alexandre Molottus en Italie, un an plutôt. Il avoit alors vingt-huit ans.

Sa flotte estoit composée de quinze vaisseaux de guerre, & d'un grand nombre de bâtimens pour le transport des troupes de débarquement. Tite-Live, sous le Consulat d'Aulus Cornélius & de Cn. Domitius, parle d'une victoire qu'il remporta sur les Samnites & les Lucaniens, & dit qu'il fit en même temps la paix avec les Romains. La date de ce traité devoit estre connue, cette année répond dans Dodwel à la trois cens trente-deuxième avant Jesus-Christ.

Ses premiers exploits furent ensuite contre les peuples de la Pouille; mais ayant appris que les Oracles avoient promis aux Ætoliens qui avoient suivi Diomèdes, la possession éternelle de ces contrées, il aima mieux les avoir pour amis, & fit la paix avec leur Roy. Il en usa de même à l'égard des Métapontins & des Pédicules. Les Bruttians & les Lucaniens ressentirent ensuite tout le poids de ses forces. Héraclée, colonie des Tarentins, s'estoit révoltée contre sa Métropole, il l'enleva aux ennemis, & pour punir cette ville rebelle, il transféra le lieu de l'assemblée générale des Grecs qui s'estoient établis en Italie, au fleuve Acalandre, tandis qu'auparavant cette assemblée s'estoit toujours tenue à Héraclée. Ce changement en a imposé à Strabon; il a cru que les Tarentins, après avoir attiré Alexandre chez eux, l'avoient trahi comme ils trahirent ensuite Pyrrhus, & avoient même contribué à sa mort. Je vois trop peu de vraisemblance à ce recit; j'aime mieux suivre l'opinion commune, & il me semble que les trois cens familles qu'il envoya en Épire pour luy servir d'otages, ne pouvoient luy avoir esté données que par les Tarentins.

Cosence, Terine & plusieurs autres places, dont les noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous, subirent le même sort qu'Héraclée. Il y avoit environ trois ans qu'Alexandre estoit descendu en Italie, lorsqu'il s'empara de trois petites montagnes qui estoient auprès de Pandosie, pour estre à portée

3. Olympiade
111.

*Arist. Διατάξις
μακροπολιών,
apud. Casaub.
Not. in Strab.
lib. 6. p. 280.
Liv. lib. 8.
cap. 17.*

*Just. lib. 12.
cap. 2.*

*Liv. lib. 8.
cap. 27.*

Strab. lib. 6.

*Liv. lib. 8.
cap. 27.*

d'incommoder les Bruttiens & les Lucaniens. Ceux-ci réunirent toutes leurs forces, & en cherchèrent même de nouvelles chez leurs alliez. Je ne sçais si Alexandre prit toutes les précautions nécessaires pour sa défense, les Rois d'Epire estoient accusez d'un peu de témérité. *Semper fuit, ut apud Cic. de Divin. lib. 2. c. 116. Ennium est, solidum genus Æacidarum, bellipotentis sunt magis quam sapientipotentis.*

Les pluyes survinrent bientôt après, & remplissant d'eau tous les vallons, elles empêchèrent la communication des trois camps d'Alexandre. Ses ennemis profitèrent de cette conjoncture; les deux corps où le Roy n'estoit pas, furent accablez & taillez en pièces au premier choc. Environ deux cens transfuges Lucaniens promirent de livrer le Roy mort ou vif entre les mains de leurs compatriotes, si on leur promettoit de les laisser retourner chez eux. Alexandre, à qui le fort n'abattoit point le courage, se fit jour à travers l'armée des ennemis; leur Général l'attaqua & fut tué. Ses troupes fugitives abandonnoient leur chef, il les rallia auprès d'un fleuve qu'il voulut leur faire passer à gué, parce qu'il jugea par les restes d'un pont que la violence des eaux avoit emporté, ou que l'on avoit rompu à dessein, que c'estoit-là le chemin qu'il devoit tenir. Cependant la fatigue & la crainte faisoient murmurer les soldats; un d'entr'eux apostrophant le fleuve avec indignation: *C'est à juste titre, dit-il, que l'on t'appelle Achéron.* A ces mots le Roy frémit sur le danger où il estoit exposé; il hésita s'il continueroit sa marche de ce côté. Un Officier de sa Maison, nommé Sotime, inquiet du péril qui menaçoit son Prince, le fit appercevoir que les Lucaniens cherchoient à luy dresser quelqu'embuscade. Quand le Roy eut vu leurs troupes venir fondre sur luy, il tira son épée & lança son cheval dans le fleuve. Il touchoit déjà au rivage lorsqu'un des transfuges qui l'avoient trahi, le perça d'un javelot. Alexandre tomba dans la riviere, le courant de l'eau l'emporta chez les ennemis, qui traitèrent son corps avec la dernière barbarie. On en envoya la moitié à Cosence, & le reste servit de jouet

à la populace; peut-être même les outrages qu'on luy fit n'auroient-ils point cessé, si une femme n'eut arrêté ces forcenés, en leur disant, fondant en larmes, qu'elle s'estoit flatée de changer le corps du Roy, pour son mari & pour ses enfans, qui estoient en la puissance des Epirotes. Les Thuriens le rachetèrent des deniers publics, & firent transporter ses os en Epire.

Léandro-Alberti dit que le fleuve Achéron porte aujourd'huy le nom de Chierfino, & que l'on voit encore les ruines de Pandosie auprès de Castel-Franco, à cinq ou six milles de Cosence. Luc d'Holstein, dans ses remarques sur l'Italie ancienne de Cluvier, est de l'avis de ceux qui croient que l'ancienne Pandosie estoit au même endroit où se trouve aujourd'huy Mendocino, auprès de Cosence.

Tite-Live place la mort d'Alexandre Molossus à l'année de la fondation d'Alexandrie, qui précéda de peu la bataille d'Arbelles.

Æschine nous apprend dans sa harangue pour la Couronne, que Ctésiphon avoit esté choisi pour aller faire des complimens de condoléance à Cléopatre fille de Philippe, sur la mort de son mari Alexandre Roy des Molosses.

Il y est dit que l'on va célébrer dans peu de jours les Jeux Pythiens, ce qui désigne la saison du printemps, & la fin d'une seconde année Olympique. Il y est parlé de la bataille d'Issus, & la victoire d'Arbelles y est désignée. On sçait qu'elle fut donnée le 31. Septembre, 331. ans avant J. C. & la seconde année de la cent douzième Olympiade, sous l'Archontat d'Aristophane. Ce fut sous le même Archonte qu'Æschine prononça sa harangue, vers le printemps, ainsi Alexandre pourroit estre mort l'automne précédent, 331. ans avant J. C.

Alexandre le Grand se préparoit à entrer dans l'Hyrcanie, lorsqu'on luy annonça la mort de son oncle; il en fit porter le deuil à son armée pendant trois jours.

Il y a apparence qu'Alexandre Molossus n'eut point d'enfans de sa femme Cléopatre, car son cousin Æacidus luy

Descript. Ital. pag. 188.

Holstein. pag. 308.

Liv. lib. 8. cap. 24.

Æsch. pro Corona, cap. 89.

Cap. 93.

Cap. 52.

Dionys. Ital. epist. ad Amm.

Just. lib. 13. cap. 3.

succéda, sans qu'il paroisse avoir trouvé aucune contradiction. Olympias elle-même redoutant, à la mort de son fils, le courroux d'Antipater, alla chercher une retraite auprès d'Æacidas; si ce Prince eût regné aux dépens des enfants de sa fille & de son frere, Olympias luy auroit esté suspecte, & sur-tout du caractère dont elle estoit. Il se seroit lié avec Antipater, pour se maintenir sur le trône; au contraire, il fut toujours son ennemi & celuy de Cassander, & resta inviolablement attaché à Olympias. Cet attachement pour cette Princesse, fut cause qu'Æacidas fut chassé par ses sujets, sept ans après la mort d'Alexandre le Grand.

*Just. lib. 13:
cap. 6.
Arrian. apud
Phot. Biblioth.
Cod. 92.*

Pour Cléopatre veuve du Roy d'Épire, Eumenès vouloit la faire épouser à Perdiccas; mais son frere Alcétas luy fit préférer Nicæa fille d'Antipater. Nicæa répudiée, Perdiccas se préparoit de nouveau à épouser Cléopatre, lorsqu'il fut tué dans une sédition.



DU SOUVERAIN PONTIFICAT

DES

EMPEREURS ROMAINS.

Par M. le Baron DE LA BASTIE.

LA liaison étroite qu'il y a toujours eu dans les États entre la Religion & le Gouvernement politique, fit penser aux Empereurs Romains que pour estre maîtres absolus dans l'Empire, il estoit nécessaire qu'ils fussent revêtus d'une dignité de laquelle dépendoit tout ce qui appartenoit au culte des Dieux. Cette dignité estoit le Souverain Pontificat, dont l'institution remontoit jusqu'au premier siècle de Rome; car il avoit esté établi par le Roy Numa Pompilius, auteur de la plus grande partie du culte religieux des Romains.

Mon dessein n'est pas de traiter ici tout ce qui regarde le droit Pontifical de l'ancienne Rome; Jacques de Gouthières a rassemblé dans un ouvrage considérable, la plus grande partie de ce qu'il y avoit à dire sur ce sujet: je ne prétends pas même examiner en général, ce qui appartient au Souverain Pontificat des Empereurs Romains; cet objet a esté rempli par le sçavant Jean André Bosius, dans une Dissertation imprimée vers le milieu du siècle passé. Mais malgré les soins & les recherches de ces deux Auteurs, il y a de certains points auxquels ils n'ont pas touché, & il y en a d'autres qu'ils n'ont pas suffisamment éclaircis. Je puis même ajoûter que quoyqu'on trouve dans les ouvrages des Cardinaux Baronius^a & Noris^b, de Jacques Godefroy^c, d'Antoine Van-Dale^d, du P. Pagi^e, de M.^{rs} de Tillemont & Spanheim, différentes

Assemblée
publique.
12. Novemb.
1737.

Plutarch Num.
pag. 65.

V. Guther. de
Ju. Pov. Vit.
Rom. li. IV.
Paris. 1618.
4°

J. A. Bos.
Exercit. II.
de Pont. Max.
Jen. 1657.

^a Baron. *Annal. Eccles. Tom. II.*
ad an. 312. n.º 93. seqq.

^b Noris, *Cenot. Pisan. Dissert. II.*
capp. 5 & 7.

^c Jac. Godesfred. *Epist. ad Aad.*
Rivet. de Interd. Christ. &c.

^d Van-Dale, *Dissert. II. à p. 175.*
ad p. 229.

^e Pagi, *Crit. ad an. 161. n.º 6.*
ad an. 304. n.º 9. & an. 312. n.º
17-24.

observations sur le Souverain Pontificat des Empereurs, ce sujet n'est pas épuisé, & qu'on peut encore former des doutes sur des articles qu'ils sembloient avoir discutez avec soin.

Ces différens points, qui ont échappé à la pénétration & aux recherches des Sçavants que je viens de nommer, & ceux sur lesquels les sentimens se trouvent encore partagez, seront le principal objet de cette Dissertation. Je la diviseray en quatre parties. Dans la première j'examineray quelle différence il y avoit entre le Souverain Pontificat, tel qu'il estoit lorsque des Citoyens distinguez par leur naissance ou par leur mérite, en estoient revêtus dans le temps de l'ancienne République; & le Souverain Pontificat uni à la suprême puissance en la personne des Empereurs. Je tâcheray de déterminer dans la seconde partie, l'époque précise, où pour la première fois, le titre de Souverain Pontife fut communiqué à plusieurs Empereurs en même temps; je discuteray, en conséquence, si les Césars ont eu la même part que les Augustes à cet honneur, après qu'il eut commencé d'estre partagé. On verra dans la troisième, que les Empereurs remplirent eux-mêmes les fonctions du Souverain Pontificat, & que lors même que le titre de Souverain Pontife fut devenu commun aux Augustes qui regnoient ensemble, un d'entr'eux conserva toujours une sorte de prééminence sur les autres. Enfin dans la quatrième partie, je fixeray le temps où les Empereurs ont entièrement cessé de faire les fonctions de Souverains Pontifes, & de prendre ou de souffrir qu'on leur en donnât le titre.

P R E M I E R E P A R T I E.

Dionys. Halic.
lib. 11. p. 132.
T. Liv. lib. 1.
cap. 20.
Plutarch. Num.
pag. 65.

Personne n'ignore que le Collège des Pontifes fut institué par le Roy Numa, & que celui qui en estoit le chef porta dès les commencemens le nom de *Pontifex Maximus*, que nous rendons ordinairement en notre langue par celui de *Souverain Pontife*.

Les premiers Pontifes furent choisis par Numa luy-même; mais nous ne sçavons pas bien précisément si les Rois ses successeurs se réservèrent cette nomination, s'ils la laissèrent au

choix du Collège Pontifical, ou s'ils l'abandonnèrent à la disposition du Peuple assemblé. Ce qu'il y a de certain, c'est que pendant les siècles qui suivirent l'abolition de la royauté chez les Romains, l'élection du Souverain Pontife appartenoit au Peuple assemblé par Tribus. On me dispensera d'en rapporter ici les preuves, chacun peut les voir réunies dans l'ouvrage de Gouthières sur l'ancien droit Pontifical, & dans celui de Nicolas de Grouche sur les Comices des Romains.

A l'égard des autres Pontifes, leur élection demeura au pouvoir du Collège Pontifical jusqu'à la Loy Domitia, qui attribua encore au Peuple assemblé le droit de les élire, aussi bien que les autres Prêtres des quatre premiers Collèges.

Quelques Sçavants avoient soutenu que les assemblées dans lesquelles se faisoient ces élections, estoient convoquées par le Souverain Pontife; Grævius les a très-bien réfutez, & ce docte Critique a prouvé que les Magistrats convoquoient ces sortes d'assemblées ainsi que toutes les autres.

Le Peuple Romain avoit joui paisiblement pendant plus d'un siècle du droit d'élire les Pontifes & les autres Prêtres des grands Collèges, quand le Dictateur Sylla, après avoir vaincu tous ses ennemis, pour se venger du parti populaire qui luy avoit esté fort opposé, devint auteur d'une nouvelle Loy, par laquelle les élections sacerdotales furent rendues aux Collèges des Prêtres. Cette Loy dictée par l'esprit de vengeance, passa cependant sans opposition: la crainte que les victoires & les cruautés de Sylla avoient inspirée, empêcha le Peuple & ses Tribuns, de faire la moindre tentative pour conserver un droit si important. Il n'y eut même rien de changé à cet égard pendant les années qui suivirent la mort de Sylla, arrivée l'an de Rome 676. ce ne fut qu'en l'an 691. que T. Labiénus Tribun du Peuple, osa par une nouvelle Loy révoquer celle de Sylla. Alors les élections Pontificales furent rendues au Peuple assemblé, qui par ses suffrages, élut Jules-César Souverain Pontife la même année.

César ayant esté tué au milieu du Sénat par les conjurez, Marc-Antoine, qui estoit alors Consul, donna une nouvelle

J. Gather. de Jur. Pontif. lib. 11. cap. 8.

N. Gruch. de Comit. lib. 11. cap. 2.

V. Pigh. Annal. Rom. ad annum 649. tom. 3. pag. 153.

V. Grav. Præfat. in tom. 5. Antiq. Rom.

V. Auctores cit. à Bosq. de Pontif. Max. Dissert. 1. cap. 3.

Dio, lib. XXXVII. fr. Sueton. Cæsar. cap. 13.

*Dio, l. XLIV.
Pag. 269.*

atteinte à l'autorité du Peuple; & dans la vûe de s'attacher Lépide, il rendit de nouveau le droit d'élection au Collége Pontifical. Quoique son dessein eût réussi, cette entreprise ne laissa pas d'être regardée comme entièrement contraire aux loix; & le Peuple, loin d'estre persuadé qu'il fût pour cela déchu de ses droits, crut au contraire que l'élection de Lépide estoit illégitime.

Bof. ubi supr.

On est embarrassé de sçavoir, si après la mort de Lépide, Auguste parvint au Souverain Pontificat, par le choix des Pontifes ou par la nomination du Sénat. Bofius qui s'est proposé cette question, n'a osé la décider, parce qu'il ne trouvoit rien de bien précis là-dessus dans les Auteurs qui nous restent. Il me paroît cependant assez probable qu'Auguste fut nommé Grand Pontife par le Peuple, & que le Collége Pontifical & le Sénat n'eurent point de part à son élection. Voici les raisons sur lesquelles cette conjecture est appuyée.

*Appian. Civil.
Lib. V. p. 746.*

Après la défaite de Sexte Pompée, & la fuite de la Sicile, l'armée que Lépide avoit amenée dans cette province, l'ayant abandonné pour se rendre à Auguste, Lépide fut luy-même obligé de venir se mettre à la discrétion du vainqueur. Auguste, content de l'avoir dépouillé de son autorité, luy laissa la vie, & luy permit de passer à Rome le reste de ses jours en simple particulier. L'expédition de Sicile estant terminée, lorsque Auguste fut arrivé à Rome, le Peuple, comme nous l'apprend Appien Alexandrin, voulut ôter le Souverain Pontificat à Lépide, pour le donner à ce Prince: preuve certaine que le Peuple regardoit comme nulle, la loy par laquelle Antoine, neuf ans auparavant, luy avoit enlevé l'élection du Souverain Pontife.

*Dio, l. XLIX.
Pag. 401.*

Auguste, il est vray, se défendit d'accepter les offres du Peuple; mais son refus ne fut pas fondé sur ce que le Peuple, depuis la loy d'Antoine, n'estoit plus en droit de disposer du Pontificat; la seule raison dont Auguste se servit, c'est qu'il estoit inoui jusqu'alors, qu'on eût dépouillé quelqu'un du Pontificat avant sa mort. Le Peuple croyoit donc avoir encore le droit d'élire; Auguste de son côté n'en disconvenoit pas,

D'où il suit, qu'il est très-vraysemblable que ce Prince laissa faire son élection par le Peuple, dont la bonne volonté luy estoit connue, & qu'il s'attachoit de nouveau par cette marque de déférence. Un passage de Dion peut aussi servir à montrer que cette élection n'avoit pas esté faite par le Sénat. Cet Historien rapporte qu'après la mort de Lépide, Auguste ayant esté élu Souverain Pontife, le Sénat voulut à cette occasion luy décerner quelques nouveaux honneurs, mais il déclara qu'il ne les accepteroit pas; & comme on ne cessoit de le presser, il se leva de sa place & sortit. Je vais rapporter ce passage tel qu'il est dans l'original, parce qu'il peut donner lieu à quelques observations importantes.

Επειδὴ τε ὁ Λεπίδου μεταλλαζάντος Ἀρχιερέως ἀπεδείχθη, ἔτι δὲ τῶν ἢ βουλή ψιφισιάδων αὐτὸν ἐδέλησαν, ἔτι δὲ αὐτὸν προσέειπαι ἔφην, καὶ ἐσκευδύων εἰ, ἐξάνησεν τε, καὶ ἐξῆλθεν ὡς τὸ σκεδρῖον. Dio, l. LIV, pag. 540.

Pour peu qu'on y fasse attention, on s'apercevra qu'il manque quelque chose à ces mots, ἢ βουλή ψιφισιάδων αὐτὸν ἐδέλησαν, car on ne dit pas ψιφίζέων πῖνα tout simplement, mais ψιφίζέων πῖ πᾶσι πῖνος, ou bien ψιφίζέων πῖνα στρατηγῶν, ὕπατων, Ἀρχιερέων, κ. τ. λ.

Il n'y a pas moyen de dire que c'est ce dernier mot qu'on doit sousentendre ici, puisque le Sénat ne pensa à faire le décret dont il est question, qu'après qu'Auguste eût esté élu Souverain Pontife; cela est marqué très-expressément dans ce qui précède Επειδὴ τε . . . Ἀρχιερέως ἀπεδείχθη. Dans un des MSS. de Dion, qui sont à la Bibliothèque du Roy, on lit αὐτῶν au lieu de αὐτὸν, ce qui m'a fait soupçonner que l'ancienne leçon avoit dû estre, ἢ βουλή ψιφισιάδων πῖ αὐτῶν ἐδέλησαν. Le Traducteur Latin, ou a senti luy-même que ce devoit estre la leçon du texte, ou il l'a trouvée dans celui qu'il avoit sous les yeux; car il a rendu ce passage conformément au sens qu'il présente, en le restituant comme je l'ay proposé: *Cum Lepido mortuo, Augustus Summus Pontifex esse creatus, ac PROPTEREA DECERNERE QUÆDAM IPSI SENATUS VELLE, professus nihil se admissurum, cum nihilominus instarent, surgens e Senatu abiit.*

Mais quoy qu'il en soit de cette correction, il paroît évidemment que le Sénat n'avoit eu aucune part à l'élection d'Auguste au Souverain Pontificat, puisque ce n'est qu'après cette élection que le Sénat résolut de décerner à ce Prince de nouveaux honneurs, autrement il auroit esté très-naturel qu'il eût compris ces nouveaux honneurs dans le même Sénatusconsulte par lequel l'élection auroit esté faite. Pendant tout ce temps-là, les Historiens ne parlent point du Collége Pontifical, ils ne disent pas qu'il ait tenté de faire valoir ses droits, & ce silence nous fait assez connoître qu'il ne se mêla pas de l'élection. Ainsi puisque le Sénat & le Collége des Pontifes n'ont eu aucune part à l'élection d'Auguste au Souverain Pontificat, elle a dû estre uniquement l'ouvrage du Peuple assemblé.

On pourroit ajoûter à ces observations une nouvelle preuve qu'Auguste a laissé le Peuple en possession des élections Pontificales, s'il estoit sûr que ce Prince fit élire Pontife son petit fils Caius César dans les Comices; mais ce fait n'est fondé que sur un fragment d'Inscription, rapporté d'abord par Onuphre Panvini, & restitué en cette sorte par le Cardinal Noris :

Onuphr. Comment. in Fast. l. 11. p. 184.

Noris, Cenot. Pisan. Diff. 11. capp. 3. & 5.

.....
 .. PRINCIPem IVVENTUTIS Appellaverunt
 QVEM. COS. POPVLVS. CREAVIT
 ANN. NAT. XIII
 ac SENATVS. ET. POPVLVS. ROMANVS
 ob HONOREM. DOMVS. AVGVSTAE. KALATis
 Comitiiis Pontificem fecit.

Quelqu'ingénieuse, & quelque probable même que me paroisse la restitution proposée par ce sçavant homme, comme elle n'est appuyée que sur des conjectures, je n'oserois insister sur cette preuve.

On a pû remarquer dans tout ce que je viens de dire, que pendant le temps de l'ancienne République, & jusqu'au changement total du gouvernement, le droit d'élire le Souverain Pontife

Pontife appartient au Peuple assemblé dans ses Comices; s'il en fut privé par Sylla & par Antoine, ce ne fut que pour peu de temps: dans la suite cette élection fut entièrement dévolue au Sénat, qui n'y avoit eu jusqu'alors aucune part, & c'est en ce point que je fais consister la première différence entre le Souverain Pontificat des Empereurs, & celui des Citoyens qui en furent honorez avant le regne des Césars.

Le Peuple avoit conservé sous Auguste, le pouvoir de s'assembler dans ses Comices, mais Tacite & Dion nous apprennent que Tibere, d'abord après son avènement à l'Empire, transporta au Sénat seul l'autorité qu'avoient eue les assemblées générales du Peuple. Depuis ce temps-là l'Hisloire ne parle plus du Souverain Pontificat, qu'en le mettant au nombre des dignitez que le Sénat conféroit à ceux qui parvenoient à l'Empire.

Capitolin remarque que le Sénat élut Macrin Souverain Pontife, quoyqu'il ne fût encore qu'au nombre de ces moindres Pontifes (*Pontifices Minores*) qui servoient de secrétaires aux Pontifes du grand Collège. Sévère Alexandre rendant graces au Sénat de tous les honneurs qu'il luy avoit déferéz, le remercie entr'autres choses, de ce qu'il luy a accordé le titre d'Auguste, le Souverain Pontificat, la Puissance Tribunitienne, le commandement Proconsulaire, & tout cela dans un même jour, ce qui estoit sans exemple. Lampride nous a conservé le discours que Sévère Alexandre prononça en cette occasion.

Lorsqu'on eut fait lecture au Sénat des lettres que Probus luy adressoit après la mort de Florianus son concurrent, l'un des principaux Sénateurs, nommé Manlius Stianus, opina d'abord qu'il falloit donner à Probus les noms de César, d'Auguste, de Pere de la Patrie, l'Empire Proconsulaire, & le Souverain Pontificat. Cet avis fut suivi des acclamations de tous les autres Sénateurs, qui s'écrièrent: *omnes, omnes*. C'est ainsi que ce fait est rapporté par l'Historien Vopiscus.

Ces exemples, auxquels je pourrois en ajoûter plusieurs autres, suffisent pour prouver que la forme usitée dans l'élection du Souverain Pontife, estoit fort différente sous le

*Tacit. Annal.
lib. 1. 15.
Dio. l. LVIII,
pag. 634.*

*Capitol. Macr.
cap. 7.*

*Lamprid. Alex.
cap. 3.*

*Vopisc. Probo
cap. 12.*

gouvernement des Consuls, de ce qu'elle fut sous le regne des Empereurs. Mais on va voir que dans ces deux époques de Rome, il y eut une différence encore plus considérable dans le pouvoir attaché au Souverain Pontificat, & dans l'usage que firent de ce pouvoir ceux qui en furent revêtus.

Quelque grande qu'ait été l'autorité du Souverain Pontife, avant que ce titre fût en quelque façon inséparable de l'Empire; quoyqu'il eût la surintendance de tout ce qui appartenoit à la Religion, & que son inspection s'étendit non-seulement sur les autres Pontifes, mais encore sur tous les Collèges sacerdotaux, sur les Vestales & les autres Prêtresses; cependant nous ne lisons nulle part qu'il ait eû le pouvoir de nommer aux places qui vaquoient dans ces différents corps. Nous voyons au contraire que cette nomination (du moins pour les quatre grands Collèges) avoit passé, tantôt de ces Collèges mêmes au Peuple assemblé, & tantôt du Peuple aux Collèges. Mais les Empereurs, devenus Souverains Pontifes, ne se contentèrent pas d'avoir une place dans chacun des Corps sacerdotaux, il furent outre cela les maîtres de disposer quand ils vouloient, & en faveur de qui bon leur sembloit, des places vacantes dans les différents Collèges, & même de nommer des surnuméraires.

*Dio, l. LIII.
pag. 508.*

Dion, dans un passage que je seray obligé d'examiner plus particulièrement dans la seconde Partie de cette Dissertation, assure que « ce qui rendit les Empereurs maîtres absolus de
» toutes les choses saintes & sacrées, c'est que non-seulement ils
» estoient de tous les Collèges sacerdotaux, mais encore qu'ils
» dispoient de la plûpart des sacerdoces en faveur des autres,
» & que lors même qu'il y avoit deux ou trois Empereurs à la fois, quelqu'un d'entr'eux estoit toujours Souverain Pontife. »

Les termes dont Dion s'est servi pour marquer que les Empereurs donnoient des places dans les Collèges sacrez, ont été entendus par M. Spanheim & par le P. Pagi, comme si cet Historien avoit voulu dire que les Empereurs y donnoient des places aux Césars & à leurs Collègues à l'Empire. Il est cependant très-certain que Dion a prétendu nous apprendre

*Spanh. Dissert.
de Uj. & Præst.
Num. tom. II.
pag. 366.
Pagi, Critic.
ad annum 161.
n.º 6.*

que les Empereurs nommoient, sans distinction, aux places qui vaquoient dans les Colléges religieux, non-seulement les Césars, mais même les particuliers qu'ils honoroient de leur protection. Voici quelques exemples de ces nominations en faveur de particuliers; je ne sçaurois assez m'étonner que M. Spanheim & le P. Pagi ne les ayent pas remarquez.

Jules-César, qu'on regarde communément comme le premier des Empereurs, & qui estoit en même temps Souverain Pontife, augmenta le nombre des Prêtres dans tous les grands Colléges; il en créa un de plus dans ceux des Pontifes, des Augures & des Quindécimvirs. Ce fut luy qui éleva au Pontificat le jeune Octave son neveu, le même qui porta dans la suite le nom d'Auguste; Velléius Paternus le dit en termes

*Dio, l. XLII.
pag. 209. &
l. XLIII. pag.
240.*

*Vell. Patern.
l. II. c. p. 59.*

Parmi les honneurs accordez à Auguste, lorsque sa puissance fut bien établie, Dion a eu soin de marquer qu'on l'avoit rendu le maître de nommer autant de Prêtres qu'il jugeroit à propos, même au-delà du nombre accoutumé; d'où il arriva que ce nombre fut tellement augmenté, qu'on ne pouvoit plus déterminer de combien de Prêtres chaque Collége estoit composé. C'est à Auguste que Tacite attribue l'élevation du jeune Marcellus au Pontificat. On peut donc estre assuré que Jules-César & Auguste ont esté en possession des nominations Sacerdotales.

*Dion, lib. LI.
pag. 457.*

*Tacit. Ann.
lib. I. 3.*

Nous lisons dans le même Tacite, que d'abord qu'Othon fut devenu Empereur, il donna des places de Pontife & d'Augure à des Vieillards distinguez par les autres dignitez dont ils avoient esté revêtus; & qu'il rendit à de jeunes Seigneurs nouvellement rappellez de leur exil, les Sacerdoces dont leurs peres & leurs ayeux avoient joui: (*Otho Pontificatus Auguratusque honoratis jam Senibus cumulum dignitatis addidit, & recens ab exilio reversos Nobiles adolescentulos, avitis & paternis Sacerdotiis, in solatium recohit.*) La même chose se lit dans Plutarque, quoyqu'en moins de mots.

*Idem Hist. II.
pag. 77.*

*Plut. Othor.
pag. 1066.
Plin. lib. X.
epist. 5.*

Pline le jeune s'adresse à l'Empereur Trajan, pour le prier de joindre à tous les honneurs dont il l'avoit comblé, une

des places qui vaquoient parmi les Septemvirs ou parm' les Augures; & sa demande est conçue en des termes qui ne nous permettent pas de penser qu'il sollicitoit une simple recommandation, mais une nomination dans les formes.

*Artan. lib. 1.
cap. 1.*

Je trouve encore dans Athénée un témoignage décisif, pour montrer que les Empereurs nommoient des particuliers au Pontificat, lorsqu'il dit par l'organe de son Abbréviateur, que Larenfis, chez lequel les Dipnosophistes estoient assés, avoit esté fait Pontife par l'Empereur Marc-Aurele: λέγει δ' αὐτὸν καθευαμόνον ἐπὶ τῶν ἱερῶν, ἐν ᾧ ἔδουπον ἰσθὸν πᾶντ' ἀρίστου βασιλέως Μάρκου. Ce qu'il faut traduire ainsi en Latin: *Dicit autem ipsum, Pontificem factum esse, ab optimo Imperatore Marco.* La version de Dalechamp, qui a voulu rendre le texte mot à mot, n'est assurément pas si claire.

*Lamprid. Alex.
cap. 49.*

Il n'y eut jamais d'Empereur plus modéré que Sévère-Alexandre; cependant malgré la déférence qu'il conserva toujours pour le Collège Pontifical, & dont j'auray occasion de parler plus bas, il estoit si persuadé qu'il avoit droit de consacrer les Sacerdotes à qui bon luy sembloit, qu'il en vint jusqu'à créer des Pontifes, des Quindécimvirs & des Augures honoraires ou par brevet, qu'on nommoit *Codicillares Pontificatus, & Quindecimviratus, & Auguratus Codicillares fecit*, dit Lampride dans la vie de cet Empereur.

*Symm. lib. X.
cap. 54.*

Même après que les Empereurs eurent embrassé le Christianisme, comme ils ne laissèrent pas de conserver encore pendant assez long temps le Souverain Pontificat, ils se réservèrent aussi la nomination aux Sacerdotes des Gentils. Symmaque l'insinue assez clairement, car il dit en parlant de Constance fils du Grand Constantin, qu'il ne retrancha rien des privilèges des Vestales; qu'il distribua les Sacerdotes à la Noblesse, & qu'il ne refusa pas les dépenses nécessaires pour les cérémonies Romaines: *Nihil decerpfit sacrarum Virginum privilegii, decrevit Nobilibus Sacerdotia, Romanis caeremoniis non negavit impensas.* En voilà plus qu'il n'en faut, pour être assuré que depuis Auguste les Empereurs furent toujours en possession de nommer aux places Sacerdotales, non seulement

les Césars & leurs Collègues à l'Empire, comme le vouloient Spanheim & le Pere Pagi, mais encore les particuliers qu'ils affectionnoient; & c'est un droit dont les Souverains Pontifes de l'ancienne Rome n'avoient pas joui.

Anciennement le Souverain Pontife n'avoit dans son Corps qu'une autorité à peu-près pareille à celle qu'ont de nos jours les Chefs des Tribunaux & des Cours souveraines. Il avoit, à la vérité, droit d'inspection & de correction sur tous les Prêtres & Prêtresses; on s'adressoit à luy quand il s'agissoit de consulter le Collège Pontifical; mais c'estoit aussi au nom de ce Collège qu'il en prononçoit les décisions, ce que Cicéron appelle quelque part *pro Collegio respondere*. S'il decidoit quelque chose de son chef, on pouvoit appeler de sa décision au Collège assemblé; & même lorsqu'il avoit prononcé à la tête du Collège, la cause pouvoit encore estre portée devant le Peuple, par appel. Tout cela est établi par plusieurs exemples, dans l'excellent ouvrage de Bosius.

Les choses changèrent bien de face après que le Souverain Pontificat eût esté uni à l'Empire. Il est vray que les Empereurs, lorsqu'ils vouloient affecter quelqu'apparence de modération & d'équité, avoient soin de faire assembler solennellement les Pontifes, pour discuter avec eux les affaires dont la connoissance appartenoit à cet Ordre, & pour prononcer comme leurs chefs, les décisions faites en commun. C'est ainsi que Domitien en usa dans la cause de la Vestale Cornelia; il convoqua à Albe l'assemblée des Pontifes, pour juger conjointement avec eux. Cependant, bien loin que les Empereurs se crussent obligés de faire au Collège Pontifical, le rapport de toutes les affaires qui survenoient, & de les regler suivant son avis, nous lisons au contraire que le Collège s'en remettoit le plus souvent à la seule volonté de l'Empereur. On le voit en particulier dans l'affaire de Servius Maluginensis Flamen Dial, dont les Pontifes renvoyèrent le jugement à Tibère qui estoit Souverain Pontife. Plus souvent encore le Collège Pontifical s'adressoit à l'Empereur pour luy demander sa décision sur les cas qui paroissoient ou douteux ou nouveaux.

*Cic. Orat. 774
Dom. n. 53.*

*V. Bos. de Pont:
Max. Dissert. I.
cap. 5. n. 7.*

*Plin. lib. 14.
epist. 22.*

*Tacit. Annal.
l. 11. cap. 59.*

*L. 3. §. fin.
Digest. de ius
& legit. Hæred.*

Il y en a un exemple remarquable dans Ulpien; ce Jurisconsulte rapporte qu'Antonin Pie fut consulté par les Pontifes, sur la légitimité d'un posthume né le cent quatre-vingt-deuxième jour après la mort de son pere. Antonin répondit que cet enfant luy paroïssoit venu au monde dans un temps légitime; son seul avis eut force de loy, & c'est en cette qualité qu'on a inséré ce passage dans le Digeste.

*Lampr. Alex.
cap. 22.*

Il est aisé par-là de juger, qu'il n'auroit plus esté permis d'appeller du jugement de l'Empereur Souverain Pontife, à celui du Collége; & si nous lisons dans Lampride, que Sévère Alexandre eut tant de déférence pour les Pontifes, les Augures & les Quindécimvirs, qu'il ne trouva pas mauvais que des causes qu'il avoit jugées, fussent de nouveau examinées, & quelquefois jugées tout différemment, il faut convenir que cet excès de modération ne sçauroit estre tiré à conséquence pour les autres Empereurs, dont on n'a jamais rien oui dire de semblable.

Il auroit esté encore moins possible d'appeller des jugements que les Empereurs rendoient en qualité de Souverains Pontifes, au Peuple Romain assemblé; puisque (comme je l'ay déjà remarqué) tout le pouvoir que le Peuple avoit eû autrefois dans ses assemblées, estoit passé au Sénat depuis l'Empire de Tibère.

*Grut.
DLXXVIII. 1.*

Cependant je ne disconviens pas que les Empereurs n'ayent laissé au Collége Pontifical, une autorité qui n'avoit pas toujours besoin de leur concours, pour permettre ou défendre certaines choses. C'est par cette raison qu'un affranchi de Trajan estant mort à Scélinunte, ville de la Cilicie, ses os furent rapportez à Rome, sur une permission accordée par les Pontifes, ainsi que nous l'apprend une ancienne Inscription. L'Empereur Vespasien luy-même, fit faire certains reglemens par le Collége Pontifical, & se servit du nom & de l'autorité de ce Collége, pour faire restituer le terrain d'une vigne publique usurpé par quelques particuliers. Cela est rapporté dans plusieurs autres Inscriptions.

*Ibid. XLIII.
II. CXXXII.
4. & CC. Q.*

Mais dans les mêmes circonstances, on voit aussi les Em-

pereurs agir uniquement de leur chef; car on lit sur un marbre trouvé en Tranlylvanie, que le corps de M. Ulpius Hermias fut transporté à Rome par la permission de l'Empereur. Un affranchi d'Arria Fadilla, mere d'Antonin Pie, ayant perdu sa femme & son fils, les fit d'abord ensevelir dans un cercueil de poterie, ou de terre cuite, en attendant qu'il eût achevé de faire bâtir le Mausolée commencé dans l'emplacement qu'il avoit acheté près de la Voye Flaminia, entre le deuxième & le troisième mille de Rome. Dans la suite, lorsqu'il eut besoin d'une permission pour retirer ces deux corps du lieu où il les avoit mis en dépôt, & pour les placer dans le tombeau de marbre qu'il avoit choisi pour le sien après sa mort, au lieu de s'adresser au Collège Pontifical, il présenta à l'Empereur une requête contenant sa demande; & cette requête fut répondue par ces mots de stile: *Decretum fieri placet.* L'Ordonnance fut signée par Jubentius Celsus, l'un de ceux qui estoient chargez de rapporter à l'Empereur les requêtes qu'on luy présentoit, le 3. de Novembre de l'an de Jesus-Christ 155. elle existe encore aujourd'huy avec la requête même, & la lettre de recommandation que Vélius Fidus écrit à son Collègue Jubentius Celsus, sur une lame de bronze que M. Ficoroni fit graver exactement il y a quelques années. Cet Antiquaire a conservé la forme des caractères originaux, ce qu'on avoit négligé de faire dans les copies publiées par Alde-Manuce & par Gruter, qui sont très-défectueuses & remplies de contrefens.

Grut. DXCIV.
7.

Ficoron. Boll.
de Fanciul. pag.
70.

Alde. Manut:
Orthogr. pag.
478.
Grut. DCVII.
1.

Une autre différence essentielle entre l'ancien Souverain Pontificat & celui des Empereurs, c'est que du temps de la République, l'autorité du Souverain Pontife semble avoir esté bornée à la ville de Rome & à sa banlieue; mais celle que les Empereurs avoient relativement à cette dignité, ne paroît avoir eû d'autres bornes que celles de l'Empire. Lorsqu'il arrivoit dans les provinces quelque fait qui intéressoit la Religion, & qui estoit par conséquent du ressort de l'autorité Pontificale, les Gouverneurs avoient soin d'en informer l'Empereur & de luy demander ses ordres. Pline le jeune,

V. Bos. de Pont.
Max. Diss. 1.
cap. 7.

Plin. lib. X.
epist. 58. 59.

Gouverneur ou Lieutenant pour l'Empereur dans la Bithynie & dans le Pont, consulte Trajan dans une de ses lettres, sur une ancienne Chapelle dédiée à la Mere des Dieux, que les habitants de Nicomédie vouloient abattre pour la rétablir ailleurs, à cause qu'elle gâtoit la symmétrie d'un nouveau marché qu'ils avoient ajouté à l'ancien. Trajan répond à Pline, sans qu'il paroisse par sa réponse qu'il eût pris l'avis des Pontifes.

*Pin. l. X. epist.
73. 74.*

Dans une autre occasion, le même Pline estant sollicité par quelques particuliers de leur permettre de transférer les os & les cendres de leurs parents, il en écrivit à l'Empereur, en luy marquant que comme il n'ignoroit pas qu'à Rome on s'adrestoit en pareil cas au Collége des Pontifes, il vient à luy comme au Souverain Pontife, pour le prier de luy donner ses ordres. Il est aisé de voir par la réponse de Trajan, qu'il donna cette permission de son chef, & sans en avoir rien communiqué au Collége; & l'on découvre aussi par ces deux lettres, que les Lieutenants des Empereurs dans les provinces, avoient déjà commencé de s'arroger le droit d'accorder ces sortes de permissions, en vertu de l'autorité dont ils estoient dépositaires, quoyqu'à Rome elles fussent du ressort du Collége Pontifical.

J'ay montré cy-dessus que les Empereurs avoient droit de nommer quand ils vouloient, & ceux qu'ils vouloient, aux places des grands Colléges sacerdotaux de Rome; ils n'estoient pas moins les maîtres de disposer des grandes Prêtrises dans les provinces. M. l'Abbé Sévin a eu la bonté de me communiquer une Inscription Grecque trouvée à Smyrne en 1729. & qui paroitra toute entière dans le nouveau Recueil d'Inscriptions auquel j'ay travaillé avec M. Muratori: on y lit qu'un citoyen de Smyrne avoit esté honoré de plusieurs grandes Prêtrises par les Empereurs Valérien & Gallien.

*Thes. nov.
Inscript. sub.
græc.*

*Spon. Itiner.
t. III. p. 114.
II. cler. rom.
l. pag. 211.*

J'apprends d'un autre Marbre antique que M.^{rs} Spon & Wheler copièrent à Thyatire, & qu'ils ont ensuite publié dans la Relation de leurs voyages, qu'Antonin Caracalla permit à M. Aurélius Diadochus d'exercer en même temps le premier Sacerdoce

Sacerdoce de l'Asie à Pergame, & celui de sa patrie. Il est nécessaire de rapporter cette Inscription toute entière, & j'y ajouteray ma traduction Latine à côté, parce qu'il me paroît qu'on ne l'a pas bien entendue jusqu'à présent.

Η ΠΑΤΡΙΣ

Μ. ΑΥΡ. ΔΙΑΔΟΧΟΝ

ΤΟΝ ΑΡΧΙΕΡΕΑ ΤΗΣ ΑΣΙΑΣ
ΝΑΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΠΕΡΓΑΜΩ ΚΑΙ
ΑΡΧΙΕΡΕΑ ΚΑΤΑ ΤΟΝ ΑΥΤΟΝ
ΧΑΙΡΟΝ ΤΗΣ ΠΑΤΡΙΔΟΣ ΚΑΙ
ΔΙΑ ΒΙΟΥ ΒΟΥΛΑΡΧΟΝ ΤΙΜΗ
ΘΕΝΤΑ ΥΠΟ ΤΟΥ ΘΕΙΟΤΑ
ΤΟΥ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ Μ. ΑΥΡ
ΣΕΟΥΗΡΟΥ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥ
ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΣΥΝΑΨΑΙ ΤΑΣ
ΑΡΧΙΕΡΩΣΥΝΑΣ ΤΟΙΣ ΟΞΕ
ΣΙΝ ΕΝ ΕΚΑΤΕΡΑΙΣ ΤΑΙΣ ΠΟ
ΛΕΣΙΝ ΦΙΛΟΤΙΜΗΣΑΜΕΝΟΝ
ΕΝΔΟΞΩΣ ΚΑΙ ΜΕΓΑΛΟΦΡΟ
ΝΩΣ ΑΝΔΡΑ ΕΠΙ ΗΘΕΣΙ ΚΑΙ
ΕΠΙΕΙΚΕΙΑ ΚΑΙ ΤΗ ΠΡΟΣ ΤΗΝ
ΠΑΤΡΙΔΑ ΕΥΝΟΙΑ ΔΙΑΠΡΕΠΟΝΤΑ

Patria

M. Aurelium Diadochum

Summum Pontificem Asiae,
Templorum quæ Pergami sunt, &
eodem tempore Summum
Pontificem Patriæ, & ad vitam
Curia Principem: quem
Divinissimum Imperator M.
Aurelius Severus Antoninus
Augustus affectu honore
conjungendi duo Summa
Sacerdotia, quique in
utraque Civitate gloriosè, & ut
excelsi animi virum decebat, se
gessit; virum moribus & caritate
erga Patriam præstantissimum:
(suppl. honoravit.)

Van-Dale qui s'est servi de cette Inscription dans un de ses ouvrages, ne l'a pas mieux expliquée que Spon, quoiqu'il fût infiniment plus habile dans la langue Grecque. Ils ont cru l'un & l'autre que les sept à huit lignes, ΤΙΜΗΘΕΝΤΑ ΥΠΟ ΤΟΥ ΘΕΙΟΤΑΤΟΥ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ Μ. ΑΥΡ. ΣΕΟΥΗΡΟΥ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΣΥΝΑΨΑΙ ΤΑΣ ΑΡΧΙΕΡΩΣΥΝΑΣ ΤΟΙΣ ΟΞΕΣΙΝ ΕΝ ΕΚΑΤΕΡΑΙΣ ΤΑΙΣ ΠΟΛΕΣΙΝ, devoient estre liés de suite, pour former un sens complet. Van-Dale les a traduites ainsi: *Honorati à dignissimo* (il faut dire *divinissimo*) *Imp. M. Aurelio Severo Antonino Augusto, quod gloriosè ac magnificè studuerit injungere Archierosynas in ambabus civitatibus, acutis, id est, eo munere dignis Sacerdotibus.* L'explication de Spon s'éloigne peu de celle-là, & la différence consiste seulement en ce qu'il croit

Mem. Tome XII.

A. Van-Dale,
Dissert. III. p.
234.

que l'Empereur Antonin Caracalla avoit fait l'honneur à ce Thyatréenien de luy confier le soin de donner ces deux grandes Prêtrises à des gens de mérite, au lieu que, selon Van-Dale, l'Empereur luy avoit accordé quelques honneurs, parce qu'il s'estoit attaché à donner ces deux places à des sujets dignes de les remplir. Mais, en premier lieu, les personnes habiles dans la langue Grecque, ne conviendront pas que ΤΙΜΘΕΝΤΑ ΣΥΝΑΨΑΙ, ait jamais pû se dire pour *honoratum quod conjunxerit*. Secondement, il est contre toute sorte d'apparence, qu'un simple citoyen d'une ville de l'Asie Proconsulaire, quelque distingué qu'on veuille le supposer, ait esté chargé de nommer le Grand Pontife de la province & celui de sa patrie. Cette dignité n'a jamais esté conférée que par les assemblées générales, ou par les Empereurs eux-mêmes, ou tout au moins par les Gouverneurs. On ne peut trouver d'exceptions à cette règle, qu'à l'égard de quelques personnes qui possédoient de grandes Prêtrises héréditaires dans leur famille, & qu'on nomme pour cette raison ΑΡΧΙΕΡΕΙΣ ΕΚ ΠΡΟΓΟΝΩΝ. Enfin, quoyque je n'ignore pas que ΣΥΝΑΨΑΙ se trouve employé quelquefois pour *donare*, dans les Auteurs anciens, il est certain que dans le sens propre, il signifie *connectere, conjungere*, unir, joindre. D'où je conclus que pour entendre cette partie de l'Inscription dont il s'agit, il faut terminer le sens au mot ΑΡΧΙΕΡΩΣ ΤΥΝΑΣ; car dès les premières lignes, on voit que M. Aurélius Diadochus avoit esté dans le même temps Grand Prêtre de l'Asie à Pergame, & Grand Prêtre de sa patrie. Cette distinction qu'il avoit obtenue de l'Empereur, c'estoit de pouvoir jouir à la fois de ce double Sacerdoce, & cet honneur n'avoit rien de commun avec ce qui suit. Je me suis abstenu de traduire les deux mots suivans, ΤΟΙΣ ΟΞΕΣΙΝ, parce que je ne vois pas trop quel sens raisonnable on pourroit leur donner. Croire avec M.^{rs} Spon & Van-Dale, que οξέεις tout simplement a pu signifier *des gens de mérite*, c'est ce que je ne pourray me persuader, jusqu'à ce qu'on ait apporté quelque exemple qui appuye cette interprétation. S'il y avoit sur

le marbre, EN ΤΟΙΣ ΟΞΕΣΙΝ, il seroit assez probable que ces mots se rapportant à ce qui suit, on a voulu marquer que Diadochus s'estoit comporté avec beaucoup de générosité envers les villes de Pergame & de Thyatire, dans des temps difficiles. On trouve dans Hétychius, ὄξέα, μέγιστα, ἀνάτε-
τεωμήματα, magna, faucia; explication qui revient assez au sens que je viens de proposer. On sçait d'ailleurs que souvent sur les monuments antiques, on a loué différents personnages, des largesses qu'ils ont faites dans des temps de calamité. Telle est entr'autres l'Inscription de *L. Julius Bonnatius*, rapportée dans les Mélanges de Spon.

Spon. Miscell.
 pag. 356.

Je reviens à l'autorité que les Empereurs exerçoient sur les Prêtres des provinces; Maximin Daza, après qu'il se fut rendu maître de l'Orient, fit un nouvel établissement, par lequel il devoit y avoir un Grand Prêtre dans chaque ville, & dans chaque province des Pontifes d'un grade supérieur; les uns & les autres devoient estre vêtus de robes blanches. Voici comment Lactance en a parlé dans son Traité de la Mort des Persécuteurs: *Novo more Sacerdotes Maximos per singulas civitates singulos ex primoribus fecit parumque hoc fuit, nisi etiam provinciis ex altiore dignitatis gradu, singulos quasi Pontifices superponeret, & eos utrosque candidis chlamydibus ornatos jussit incedere.*

Lact. de Mort.
 Persec. ut. c. 36.

Les Empereurs ne se mêloient pas toujours eux-mêmes de l'élection des Prêtres & des Pontifes des provinces, ils laissoient ce soin aux Gouverneurs, ou du moins ceux-ci s'attribuoient le droit de faire nommer qui ils vouloient aux grandes Prêtrises. On lit dans les Actes du martyre de Saint Théodote d'Ancyre, que le Gouverneur de la province (*Præfes*) luy promettoit de le faire Grand Prêtre, si, renonçant à la Religion Chrestienne, il consentoit de sacrifier aux faux Dieux.

Bolland. Act.
 Sanct. Maii ad
 diem 18.
 Ruinart. Act.
 Sincer. p. 304.
 ed. Veron.

Les Empereurs ne faisoient pas toujours usage du droit qu'ils avoient de nommer aux places sacerdotales, soit à Rome, soit dans les provinces; ordinairement ils laissoient à Rome les Pontifes, les Augures & les autres, se choisir eux-

*V. Nov. Cenot.
Pl'an. Diff. II.
cap. 4.*

mêmes leurs Collègues. L'usage le plus commun des villes Grecques, estoit que les Prêtres furent élus par les citoyens assembles; & à l'égard des Colonies & des Municipales, les Décurions y éliosoient les Pontifes, les Flamines & les Prêtres. Lorsqu'il survenoit quelque difficulté au sujet des élections, & que celui qui avoit esté élu cherchoit à se soustraire aux dépenses & aux embarras attachez aux Sacerdoces, il en appelloit indifféremment, tantôt au Gouverneur de la province, tantôt à l'Empereur.

*Philostat. vit.
Sophist. lib. 1.
cap. 3. 2.*

Philostate rapporte que Phavorin ayant esté nommé Pontife dans sa patrie, il appella de son élection à l'Empereur, & prétendit se servir de l'exemption que les loix avoient accordée aux Philosophes; mais quand il vit qu'Hadrien n'estoit pas favorable à sa prétention, il se rendit de bonne grace à ce que sa patrie exigeoit de luy, & feignit qu'il avoit esté porté à se déstituer de son appel, parce que le Philosophe Dion, luy apparoissant en songe, l'avoit averti des obligations que chacun contractoit en naissant, avec sa patrie.

*V. Masson.
Collect. de Vit.
Aristid. ad an.
R. 9 1 S. num.
S. 9.*

Chacune des villes principales dont les Députez formoient l'assemblée générale de l'Asie mineure, avoit coûtume de nommer dans son assemblée particulière, qui se tenoit au commencement de l'année, un sujet pour remplir la place de Grand Prêtre de l'Asie. Toutes les nominations particulières estoient ensuite portées par les Députez, à l'assemblée générale, où l'on regloit le rang de ces Asiarques, (car c'est ainsi qu'on les nommoit.) L'Orateur Aristide se trouvant à Smyrne, quelques personnes l'engagèrent à venir à l'assemblée, en luy disant que le Peuple estoit disposé à faire un sacrifice public en son honneur. Dès qu'il s'y fut rendu, des gens subornez le nommèrent à la grande Prêtrise de l'Asie, & n'eurent pas de peine à entraîner tous les suffrages; mais Aristide ayant obtenu un moment d'audience, persuada au Peuple de se contenter qu'au lieu de cette grande Prêtrise il se chargeât du Sacerdoce d'Esculape. Il sçut bientôt qu'on n'agissoit pas de bonne foy, & que les Députez de Smyrne qui estoient partis depuis pour la Phrygie supérieure, où

*Aristid. Serm.
Sacri. IV. opp.
tom. 1. p. 345.
c. 4. nov.*

l'assemblée générale devoit se tenir, vouloient le nommer de nouveau à la grande Prêtrise, comme s'il ne l'eût pas refusée, & qu'on ne fût pas demeuré d'accord qu'il seroit seulement Prêtre d'Esculape. Pour parer ce coup, il dépêcha son pere nourricier Zosimion, & ses remontrances n'ayant pû empêcher qu'il ne fût nommé le trois ou quatrième Asiarque, il appella de son élection au Gouverneur de la province, qui se nommoit Quadratus. Nous ne sçavons pas quelle fut l'issue de cette affaire; mais ce qu'Aristide nous en a appris, suffit pour montrer que les Gouverneurs des provinces connoissoient de ces sortes d'appels, aussi-bien que les Empereurs, quoique d'une façon subordonnée.

Je ne m'arrêteray pas à quelques différences moins considérables, entre le Souverain Pontificat de l'ancienne Rome, & celui des Empereurs; on sçait, par exemple, que du temps de la République lorsqu'un Citoyen vouloit en adopter un autre, il falloit auparavant qu'il consultât le Collège des Pontifes, ils examinoient la validité des raisons sur lesquelles on s'estoit déterminé à faire l'adoption proposée, & décidoient, s'il n'y avoit aucun empêchement religieux ou civil qui y mît obstacle. Cicéron en parle ainsi dans un discours qu'il prononça devant les Pontifes: *Quæ deinde causa cuique sit adoptionis, quæ ratio generum ac dignitatis, quæ sacrorum, quæri à Pontificum Collegio solet.*

*Cic. Orat. præ
Domo n. 13.*

Tout cela fut changé sous les Empereurs; différentes loix du Digeste & du Code nous apprennent qu'alors il ne fut plus question de l'autorité du Collège des Pontifes, par rapport aux adoptions. Il y en avoit de deux sortes. La première, lorsqu'un chef de famille, maître de luy-même, se laissoit adopter par un autre; celle-là s'appelloit proprement *Adrogation*, & pour l'autoriser il ne falloit qu'un Rescrit de l'Empereur. La seconde, qu'on appelloit particulièrement *Adoption*, avoit lieu pour les fils de famille que leur pere, ou celui en la puissance duquel ils estoient, donnoit à adopter de leur consentement; pour cette adoption proprement dite, la seule intervention du Magistrat suffisoit. Dans les provinces ua

*Vide Institut.
Justin. lib. 1.
tit. 11.
Digest. lib. 1.
tit. 7.
Cod. lib. VII.
tit. 48.*

Rescrit Impérial autorisoit toute espèce d'adoptions : il estoit seulement nécessaire de faire devant le Magistrat une information préalable sur les causes & les empêchemens légitimes.

Cependant comme on pourroit supposer que les Empereurs avoient part à ces actes, non à cause de l'autorité attachée à leur dignité de Souverains Pontifes, mais plutôt parce que l'adoption estoit devenue un acte purement civil, je ne m'entendray pas davantage sur ce sujet.

Il me reste encore à parler du Pontificat des Césars, c'est-à-dire, des fils des Empereurs, ou par nature, ou par adoption. On ne peut guères douter qu'ils ne fussent admis dans l'Ordre des Pontifes, sur la seule présentation de leurs peres; cependant il paroît que, soit qu'ils fussent reçûs surnuméraires, soit qu'ils remplissent une place vacante, pour rendre leur élection plus solennelle on y faisoit intervenir l'autorité du Sénat. Ainsi, dans un fragment des Fastes Pontificaux, dont la copie nous

Grut. CCC. 1. a esté conservée par Gruter, nous apprenons que Néron, du vivant de Claude, Titus sous Vespasien, & Caracalla sous Sévère, ont tous esté reçûs en vertu d'un Sénatusconsulte EX. S. C. ce qui ne se rencontre pas quand il n'est question que de citoyens particuliers. Et on lit de même dans Capi-

Capitol. Marc. cap. 6. tolin, qu'Antonin-Pie fit recevoir Marc-Aurèle dans les Colléges sacerdotaux par ordre du Sénat. *Et in Collegia Sacerdotum jubente Senatu recepit.*



DU SOUVERAIN PONTIFICAT
DES EMPEREURS ROMAINS.

Par M. le Baron DE LA BASTIE.

S E C O N D E P A R T I E.

PENDANT tout le temps de la République on ne vit jamais deux Souverains Pontifes à la fois, & ce titre a continué d'estre unique sous les premiers Empereurs. Dans la suite on l'a rendu commun à tous les Augustes qui regnoient ensemble: les Médailles frappées à leur coin, les Inscriptions gravées en leur honneur, nous l'ont appris depuis long-temps. Mais il y a une grande diversité d'opinions, sur les Empereurs qui ont commencé les premiers de partager le Souverain Pontificat; le sentiment général a cependant esté depuis près d'un siècle, que cette nouveauté s'introduisit à l'avènement de Balbin & de Pupien à l'Empire, c'est-à-dire, que Balbin & Pupien furent les premiers qui prirent tous deux en même temps le titre de Souverains Pontifes. C'est l'opinion de Bosius^a, du Cardinal Noris^b, du P. Pagi^c, de M.^{rs} de Tillemont^d, Spanheim^e, Vaillant^f, Bonarotti^g & de plusieurs autres.

Mais comme on rencontre dans les livres des Antiquaires, plusieurs Médailles qui semblent faire remonter bien plus haut le partage du Souverain Pontificat, & que c'est principalement sur leur témoignage qu'un Sçavant du premier Ordre s'est éloigné du sentiment commun, j'ay cru qu'il ne seroit pas inutile d'examiner de nouveau la question, pour

29. Novemb.
1737.

*Hist. & Mem:
de l'Acad. Tom.
IX. pag. 115.
& suiv.*

^a *Bos. Diss. II. de Pont Maxim. cap. 2.*

^b *Noris, Cenot. Pisun. Dissert. II. cap. 7.*

^c *Pagi, Critic. ad an. 161. n.º 6.*

^d *Tillemont, Hist. des Empereurs, Tom. III. pag. 596.*

^e *Spanheim, de Us. & Præst. Num. Tom. II. Diss. XII. pag. 422.*

^f *Vaillant, Numism. Præst. Tom. II. pag. 316.*

^g *Bonarotti, Osservaz. istorich. sopr. Medagl. Antich. pag. 291.*

effayer de déterminer ce point d'histoire avec autant de certitude qu'il est possible.

La question paroît décidée par Dion, au moins jusqu'à Sévère Alexandre, sous lequel il écrivoit son Histoire; & si l'on vouloit s'en tenir à son autorité, il semble que jusqu'alors un seul Empereur avoit esté Souverain Pontife, lors même que deux ou trois regnoient en même temps. Cet Historien parlant des différentes dignitez dont les Empereurs estoient revêtus, & par le moyen desquelles toute l'autorité se trouvoit réunie dans leur personne, s'explique ainsi au sujet du Pontificat. « Comme ils possèdent tous les Sacerdoces, que même » ils en disposent le plus souvent en faveur des autres, & qu'il » y a toujourns quelqu'un d'entr'eux qui est Souverain Pontife, » quand même ils sont deux ou trois Empereurs à la fois, cela les rend maîtres absolus de toutes les choses saintes & sacrées. »

Dio, lib. LIII.
pag. 508.

C'est ainsi qu'on peut traduire mot à mot ce fameux passage de Dion, que voici en original: Ἐκ τε τῶ ἐν πάσαις ταῖς ἱεροσύναις ἱεροῦτος, & πρῶτος & ταῖς ἄλλοις ταῖς πλείους σφᾶν δίδουαι, Ἀρχιερεῖα τε πῖνα αὐτῶν, κ' ἂν δύο κ' ἂν πρῆς ἄμα ἄρχωσιν ἑῖς, πάντων αὐτοῖ & τῶν ὁσίων & τῶν ἱερῶν κλειυουσιν.

Ce passage paroît décisif; mais comme les termes affirmatifs dans lesquels il est conçu, ont fait penser à quelques Scavants que Dion n'a pas voulu nier absolument, qu'il n'y eût quelquefois plus d'un Empereur qui portât le titre de Souverain Pontife, je vais examiner en détail si l'on peut trouver ailleurs des *preuves solides*, qu'avant Balbin & Pupien le Souverain Pontificat ait esté placé sur plusieurs têtes à la fois. Avant que de m'engager dans cet examen, il est nécessaire que je fasse précéder quelques observations pour expliquer ce que j'entends par *preuves solides*: preuves qui sont les seules que je croye qu'on doive admettre, lorsqu'il s'agit d'établir des faits historiques, pareils à celui dont il est question.

1.° Pour avoir une connoissance exacte des titres qui ont appartenu aux Empereurs, il faut s'en rapporter principalement à leurs Monnoyes, si nous en avons d'incontestables, à leurs

à leurs Rescrits, s'il en reste quelqu'un de conservé sur le bronze ou sur le marbre, & aux Inscriptions des édifices publics, élevez par leurs ordres ou en leur honneur. Ce seroit vouloir s'abuser soy-même, que de s'en tenir à quelques expressions détachées des Orateurs, des Poëtes, & même quelquefois des Historiens; car ni les uns ni les autres ne se sont assujettis à donner toujours aux Princes dont ils parlent, tous les titres qui leur convenoient, ni à caractériser chacun de ces titres avec la dernière exactitude.

Ainsi, par exemple, quoyqu'on trouve dans Tite-Live des endroits où cet Historien s'est contenté de donner le nom de Pontife au Souverain Pontife de l'ancienne Rome, je pense qu'on en concluroit mal à propos qu'on appelloit les Empereurs indifféremment Pontifes & Souverains Pontifes. M. Cuper voulant soutenir ce sentiment par d'autres exemples, a avancé que Cicéron, dans son discours sur les réponses des Aruspices, avoit nommé simplement Pontife P. Lentulus, qui estoit Souverain Pontife & Consul. Il se seroit épargné cette méprise, s'il avoit fait attention que Cicéron prononça cette harangue l'an de Rome 697. Pouvoit-il ignorer que Jules-César estoit Souverain Pontife depuis l'an 691? Et s'il ne l'ignoroit pas, comment n'a-t-il pas vû que Cicéron s'est exprimé très-exactement, en ne donnant à Lentulus que le titre de Pontife?

A l'égard des Empereurs, je trouve bien qu'Aufone dit en parlant de Gratien : *unus in ore omnium Gratianus, potestate Imperator, Augustus sanctitate, Pontifex religione*. Mais est-ce sur une pareille expression qu'on pourra juger des titres de ce Prince? N'est-il pas indifférent au but de l'Orateur, de se servir en cet endroit du nom de *Pontifex*, ou de celui de *Pontifex Maximus*? J'en dis à peu-près autant de cette remarque de Servius sur Virgile : *Sane majorum hæc erat consuetudo, ut Rex esset etiam Sacerdos vel Pontifex, unde hodieque Imperatores dicimus Pontifices*. Dans les simples narrations, il peut arriver qu'on appelle de temps en temps *Pontife*, celui qui estoit *Souverain Pontife*, par la raison que le *Souverain Pontife* estoit

*T. Liv. lib. 1.
cap. 20. & lib.
11. cap. 2. &c.*

*Cuper. Not. in
Lact. de Mort.
Perfic. p. 212.
Cic. de Arusp.
Respons. n. 6.*

*Aufon. Grati.
tior. Act. n. 10.*

*Serv. ad. Æneid.
lib. 111. v. 268.*

en effet Pontife luy-même, & faisoit partie du Collège à la tête duquel il estoit placé; mais cette liberté ne doit pas s'étendre jusqu'aux monuments publics, qui sont faits pour donner une juste idée des titres que les Souverains ont portez; & quand M. Cuper a voulu donner un exemple, pour prouver que sur les Médailles on s'estoit quelquefois contenté de donner le nom de Pontife à un Empereur qui estoit Souverain Pontife, il n'a pas esté heureux dans le choix qu'il a fait d'une des Médailles de Caracalla. On y lit ANTON. P. AVG. PONT. TR. P. V. COS. Or il est certain que pendant la cinquième Puissance Tribunitienne de Caracalla, ce Prince n'estoit encore que Pontife, & qu'il ne parvint au Souverain Pontificat qu'après la mort de Sévère, arrivée lorsqu'il comptoit déjà la quatorzième. Cuper a donc tort de conclurre de cette Médaille, qu'on donnoit quelquefois le titre de Pontife au Souverain Pontife.

A la vérité les Auteurs Grecs se servent assez souvent du mot *Ἀρχιερεῖς*, pour désigner également les Pontifes & les Souverains Pontifes; c'est sous ce nom commun que Plutarque a parlé de leur institution. Spanheim a aussi rapporté quantité de passages de Polybe, de Dion, de Josèphe & d'Appien, pour montrer que les Grecs avoient appellé le Souverain Pontife indifféremment *Ἀρχιερεὺς* & *Ἀρχιερεὺς μεγίστος*. Mais comme chez les Grecs on avoit coûtume de nommer *Ἀρχιερεῖς* les Grands Prêtres de chaque province, & même de chaque ville un peu considérable, nous voyons que pour faire sentir la supériorité des Empereurs, on n'a pas manqué dans les Médailles & dans les Monuments publics élevez en leur honneur, de joindre au titre *Ἀρχιερεὺς*, l'épithete *μεγίστος*, qui semble destinée à les distinguer. Il ne s'est trouvé jusqu'à présent que deux Médailles, l'une de Caracalla frappée à Laodicée, & l'autre d'Elagabale frappée à Sardis, dans lesquelles les Grands Prêtres de ces deux villes soient qualifiez *ΑΡΧ. ΜΕΓ.* ce que je crois devoir estre expliqué par *ΑΡΧιερεὺς ΜΕΓας* seulement, le titre de *ΜΕΓΙΣΤΟΣ* ne pouvant convenir qu'aux Empereurs.

Plutarc. Numa
pag. 65.
Spanh. de Uf.
et Praef. Diss.
X. Tom. II pp.
83. 84.

Ibid. Diss. XII.
pag. 418.

Tout de même dans les Médailles Latines, on a eu grand soin de distinguer les Empereurs qui estoient Souverains Pontifes, de ceux qui n'estoient encore que Pontifes, en désignant le titre des premiers par les lettres P. M. ou PONT. MAX. & celui des seconds, par ces autres abbréviations, PONT. & PONTIF. Si *Pontifex* avoit signifié la même chose que *Pontifex Maximus*, il n'auroit plus esté possible de distinguer le Chef du Collége Pontifical, du reste de ses membres, & une confusion de cette espèce n'a pas la moindre ombre de probabilité. Pour nous obliger à l'admettre, il faudroit produire plusieurs monuments authentiques, sur lesquels quelqu'un des Empereurs fût nommé simplement PONTIFEX, dans les temps où l'on ne peut douter qu'il ne fût Souverain Pontife, & c'est ce qu'on ne fera jamais.

Car je ne mets pas au nombre des monuments authentiques, deux Médailles de Sévère du cabinet de M. l'Abbé de Rothelein, qui semblent favoriser le sentiment que je combats. Elles sont dans la suite d'argent; on lit dans toutes les deux, du côté de la tête, SEVERVS. PIVS. AVG. Au revers de la première est un homme debout, tenant de la main droite une picque ou *hasle* sur laquelle il s'appuye, avec cette légende, PONT. TR. P. VI. COS. Dans le revers de la seconde, on voit une figure militaire dont la main droite est posée sur un bouclier, & qui s'appuye de la gauche sur une haste; pour légende, PONT. TR. P. VIII. COS. II. Mais ces deux Médailles sont sourées, & par conséquent elles ne méritent aucune soy historique, comme on l'a déjà prouvé dans un Mémoire qui a esté lû à l'Académie, & comme je le montreray encore dans la suite de ces observations. Les faux-monnoyeurs qui les ont fabriquées, ont joint, par une méprise grossière, à la tête de Sévère, deux revers de Caracalla. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les Médailles de ces deux Princes; car outre que ces deux revers se trouvent dans Caracalla, il est encore évident que Sévère, pendant le cours de sa sixième Puissance Tribunitienne, est toujours dit COS. II. parce qu'effectivement il avoit esté fait Consul pour la seconde

fois, dès le mois de Janvier qui suivit son avènement à l'Empire, au lieu que Caracalla a commencé son second Consulat pendant le cours de sa septième Puissance de Tribun.

On doit donc regarder comme un fait constant, que la différence qui se trouve dans les titres de deux Empereurs, dont l'un est appelé *PONTifex*, & l'autre *PONTifex MAXimus*, n'est pas une simple différence d'expression, & qu'elle vient de la différence de leurs dignitez; en sorte qu'on doit en conclurre que l'un estoit seulement Pontife, & l'autre Souverain Pontife. Ce qu'on lit dans Festus que le plus ancien des petits Pontifes portoit aussi le nom de *Maximus*, ne doit pas nous faire croire que le titre de *Pontifex Maximus* ne fût pas unique. A bien prendre le sens des paroles de ce Grammairien, il est évident qu'il n'a pas prétendu dire que le chef de ce Collège inférieur fût décoré du titre de Souverain Pontife; quel exemple trouvera-t-on de cette dénomination? Il a voulu nous apprendre seulement qu'on disoit, en parlant du Doyen des petits Pontifes, *Maximus minorum Pontificum*. On en jugera par le passage même que voici tout entier: *Minorum Pontificum Maximus dicitur, qui primus in id Collegium venit, item Minimus qui novissimus.*

2.° Quoyque par l'observation précédente il paroisse que je fais dépendre principalement du témoignage des Médailles & des Inscriptions anciennes, la décision de la question que j'examine, je ne prétends pas pour cela qu'on doive se servir ni des unes ni des autres sans discernement. Il faut distinguer parmi les Médailles, entre celles qu'on a vûes & dont on peut indiquer le Cabinet, & celles qui ne sont connues que par les seules descriptions publiées par Occo, Mezzabarba & d'autres Antiquaires, parce que ces sortes de Recueils sont presque tous remplis de fautes.

Occo vivoit dans un siècle où la science des Médailles estoit, pour ainsi dire, dans son enfance. Il s'en faut bien qu'il ait vû de ses propres yeux toutes les Médailles qu'il rapporte dans les deux éditions de son ouvrage; quand même il les auroit vûes, il n'estoit pas assez habile pour distinguer sure-

*Fest. lib. xi.
V. Min. Pont.*

*Adolph. Occ.
Numism. Imp.
edit. an. 1579.
& 1601. 4.°*

ment le vray d'avec le faux, ni même pour pouvoir lire & rendre exactement les légendes altérées, qu'on est obligé en quelque façon de faire revivre. Aussi les Antiquaires conviennent-ils aujourd'huy que les Médailles qui ne sont connues que par ce Recueil, ne sçauroient estre citées en preuve lorsqu'il s'agit d'un fait douteux & contesté.

Le Comte Mezzabarba a écrit dans un temps où l'étude de l'Antiquité avoit fait de grands progrès, & où la recherche des Médailles estoit fort à la mode. Cependant sa collection n'est pas d'une autorité beaucoup plus grande que celle du Recueil d'Occo, qu'il n'a fait qu'augmenter. Comme il a esté plus attentif à grossir son ouvrage de toutes les Médailles dont il a pu avoir connoissance, qu'à n'y en mettre aucune dont l'autenticité ne fût avérée, il a donné place indifféremment à toutes les descriptions dont on luy a fait part, & à ce qu'il ramassoit dans les catalogues qu'on luy envoyoit; en se contentant d'arranger les Médailles dans l'ordre qu'il s'estoit proposé de suivre, sans beaucoup de choix ni de critique. De-là il est arrivé que souvent il donne des Médailles faussées, des Types défigurés, & des Légendes estropiées; de sorte qu'il n'y a pas une seule page de son livre où l'on ne puille montrer quantité de fautes. On ne sçauroit donc, sur sa seule autorité, regarder comme antique une Médaille qui paroît singulière; & avant que de l'alléguer en preuve de quelque fait historique, il faut s'estre assuré qu'elle existe dans quelque Cabinet, telle qu'il l'a rapportée.

Mediob. Numism. Imp. edit. Mediol. 1683. fol.

Peu de gens ont eu un aussi grand usage des Médailles que M. Vaillant, & peut-estre personne n'en a tant vû que luy de tous les genres: aussi son autorité est-elle d'un tout autre poids que celle d'Occo & de Mezzabarba. Cependant il luy arrivoit quelquefois de se tromper, & son livre seul des Médailles Grecques en peut fournir plus d'un exemple. Mais on doit avouer à sa louange, que lorsqu'il venoit à s'appercevoir de ses fautes, il avoit grand soin de les corriger, soit dans les Errata qu'il mettoit à la fin de ses livres, soit dans les secondes éditions, soit enfin dans ses nouveaux ouvrages, où il ne

Vaillant, Numism. præst. edit. ann. 1674. & 1692. 4.

manquoit pas d'avertir des méprises qui luy estoient échappées précédemment. Quand on rencontre chez luy des Médailles qui font quelque embarras, il faut examiner s'il n'en a pas corrigé les légendes dans l'errata, ou dans ses ouvrages suivans; & si de célèbres Ecrivains de nos jours avoient fait cette attention, nous ne les aurions pas vûs renouveler des bévûes de M. Vaillant, que cet Antiquaire, plus exact que ses Copistes, avoit pris soin luy-même de rectifier.

*Harduin. opp.
Select. edit. Am-
stelæd. 1709.
fol.*

Nous devons au P. Hardouin la connoissance d'un très-grand nombre de Médailles, qui ont paru pour la première fois dans ses ouvrages. Il avoit une sagacité merveilleuse pour trouver un sens aux légendes qui paroissoient le moins susceptibles d'explication; mais prévenu de certaines idées singulières, il trouvoit toujours de quoy les confirmer sur les Médailles qu'on luy présentoit, & son attachement à ses préjuges estoit bien propre à luy faire souvent illusion. Quoyqu'il eût manié une prodigieuse quantité de Médailles, des personnes habiles qui l'ont connu très-particulièrement, m'ont assuré qu'il n'avoit cependant pu acquérir ce coup d'œil sûr, qui fait qu'un Antiquaire expérimenté distingue d'abord la Médaille fautive de la vraie.

3.^o Mais une remarque importante, qui semble avoir échappé jusqu'à présent à tous les Antiquaires, c'est de distinguer les Médailles fourrées, des pièces de bon alloy; & ce défaut d'attention peut causer bien de l'embarras, parce que si l'on n'est pas prévenu que les Médailles fourrées, quoyque vraiment antiques, ne peuvent servir de preuve à aucun fait historique, on croira trouver entre les Historiens & les Médailles, des contradictions qui n'ont aucune réalité; & pour les concilier, on sera réduit à imaginer des faits qui mettroient une confusion réelle dans l'Histoire.

Les Médailles fourrées sont l'ouvrage des faux-monnoyeurs, personne n'en doute; mais on doit ajoûter encore que ces faussaires, soit qu'ils fussent obligez de travailler avec trop de précipitation, soit qu'ils manquaient des coins nécessaires pour frapper toutes les Médailles qu'ils vouloient contrefaire,

les ont remplies de fautes, qui embarrasseront toujourns ceux qui voudront tenter de les expliquer historiquement. On a peine à comprendre aujourd'hui que les pièces fausses pussent avoir cours, & qu'on ne s'aperçût pas d'abord de leur fausseté, par la contrariété qui se trouvoit entre la tête & le revers. Mais on ne sçauroit faire là-dessus la moindre comparaison entre les pièces de monnoye de nos jours, & celles qui avoient cours chez les Anciens. Nos monnoyes conservent le même revers pendant long temps, & il n'y a, par exemple, à tous nos Louis & à tous nos Écus, qu'un seul & même revers; en sorte que si on en présentoit quelques-uns qui portassent d'un côté la tête de Louis XV. & de l'autre des revers employez sur les monnoyes de Louis XIV. ils seroient aisément reconnus pour faux, & ne passeroient pas dans le commerce. Il n'en estoit pas de même chez les Romains, chaque année, chaque mois, & presque chaque jour, on fraploit une prodigieuse quantité de revers différens, pour la même tête. Comment distinguer du premier coup d'œil, dans cette variété presque infinie de revers, si celui qu'on voyoit sur la pièce de monnoye qu'on présentoit, répondoit à la tête qui estoit de l'autre côté? Chaque particulier estoit-il en état de faire cette distinction? Tout le monde sçavoit-il lire, pour pouvoir juger si la légende de la tête convenoit avec celle du revers? Il n'y avoit donc, à proprement parler, que le côté de la tête qui fût le caractère de la monnoye courante; & il suffisoit que cette tête fût celle de quelqu'Empereur, de quelque Princesse, de quelque César, &c. pour qu'elle fût reçue dans le commerce; car pour lors ce n'estoit pas l'usage qu'à tous les avénemens des Empereurs, en commençant de battre monnoye à leur coin, on décriât les pièces qui estoient marquées au coin de leurs prédécesseurs.

C'est à la faveur de cet usage, par lequel toute pièce de monnoye qui portoit l'image d'un Empereur, soit pendant sa vie, soit après sa mort, avoit un libre cours dans l'Empire, que les faux-monnoyeurs apportèrent moins de soin à copier exactement les monnoyes qu'ils vouloient contrefaire.

*Conf. Savot.
Discours sur les
Med. Part. I.
ch. 1.
Tit Cod Justin.
de vet Numism.
potest. Valentini,
Novell. 25.*

Cependant il n'y a pas d'apparence que leur fraude ait esté long temps cachée. Dès qu'on reconnoissoit les pièces faussés, sans doute on se hâtoit de les décrier, de les refondre, & d'en briser les moules & les coins; de-là vient que plusieurs Médailles fourrées sont uniques en leur espèce, & la plûpart très-rares. Mais en attendant que la fraude fût découverte, les faussaires avoient le temps de travailler, de faire circuler leur faussé monnoye dans le public, & de se dédommager de leurs frais, peut-estre même de gagner considérablement.

Après tout, quelles que soient les causes des fautes qu'on trouve sur les Médailles fourrées, il suffit pour les décréditer, de prouver qu'elles en sont remplies; or c'est la chose du monde la moins difficile, & le seul Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin en peut fournir des exemples par centaines. Je me contenteray d'en apporter quelques-uns des plus remarquables.

Sans m'arrêter aux fautes qui consistent en des légendes totalement défigurées, dans l'addition de certaines lettres superflues, ou l'omission de quelques lettres nécessaires, parce que cela me meneroit trop loin; j'ay observé qu'une des fautes les plus communes sur les Médailles fourrées, c'est que les têtes & leurs légendes souvent ne conviennent pas aux types & aux légendes des revers. Quelquefois c'est un revers qui appartient bien à l'Empereur dont on voit la tête de l'autre côté; mais dans les Médailles vraies cette tête estoit jointe avec un revers tout différent. C'est ainsi qu'avec la tête de Vespasien déifié, qui a pour légende DIVVS AVGVSTVS VESPASIANVS, on trouve au revers d'une Médaille fourrée, COS. ITER. TR. POT. car ce revers est un de ceux qu'on a frappés pendant la première année de Vespasien. Dans une Médaille fourrée de Domitien, on lit d'un côté, IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. P. M. TR. P. IIII. & de l'autre, IMP. XIII. COS. XIII. Qui ne voit pas qu'on a joint la tête d'une des Médailles frappées la quatrième année de ce Prince, avec le revers d'une de celles de la septième ou de la huitième année?

On voit

On voit dans le même Cabinet une Médaille de Trajan, où on lit du côté de la tête, IMP. TRAIANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. VI. PP. Au revers, COS. V. PP. S. P. Q. R. OPTIMO. PRINC. C'est un revers de la sixième année, joint à une tête de la quatorzième. Enfin, on y voit encore une Médaille fourrée de Marc-Aurèle, où on lit autour de la tête, M. ANTONINVS AVG. TR. P. XXIII. & de l'autre côté, ARMEN. P. M. TR. P. XVIII. IMP. II. COS. III. Les faux-monnayeurs y ont fait la même faute que dans celle de Trajan, en redonnant à Marc-Aurèle, en la vingt-quatrième Puissance Tribunitienne, un des revers des Médailles de la dix-huitième.

Une seconde faute aussi commune à tous ces faussaires, a esté de joindre à la tête d'un Empereur, un revers qui appartenoit à un autre; & cela est plus ordinaire à l'égard des Princes qui ont gouverné l'Empire conjointement, ou dont l'un a succédé à l'autre. Je vais en donner quelques exemples, tirez, comme les précédents, du Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin. On trouve au revers d'une Médaille fourrée de Tibère, C. L. CAESARES, ce qu'on ne trouvera jamais sur aucune de ses Médailles de bon alloy, mais qui a esté emprunté de celles d'Auguste. J'ay vû deux Médailles fourrées de Vespasien, avec DIVVS. AVGVSTVS. VESPASIANVS; la légende du revers, PRINCEPS. IVVENTVTIS. a esté prise des Médailles de Domitien encore César. Parmi celles de Nerva, on en voit une avec IMP. NERVA. CAES. AVG. P. M. TR. P. II. COS. III. PP. au revers, S. P. Q. R. OPTIMO. PRINCIPI. ce qui ne peut convenir qu'à Trajan son successeur. Dans Trajan même, on en voit une avec sa légende ordinaire, IMP. TRAIANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. & de l'autre côté, FORT. RED=PARTH. F. DIVI. NER. NEP. P. M. TR. P. COS. La plus légère connoissance des Médailles d'Hadrien, suffit pour qu'on s'apperçoive que le faux-monnayeur a joint un de ses premiers revers, à la tête de

Trajan. Ailleurs on a joint la tête de Sévère à un revers de Géta, car on lit sur la Médaille, d'un côté, SEVERVS. PIVS. AVG. & de l'autre, PRINC. IVVENT. & il est très-certain que jamais Sévère ne prit le titre de *Prince de la Jeunesse*.

Lorsqu'il s'éleva parmi les Antiquaires, de si grandes disputes sur l'explication de ces Médailles d'Elagabale, sur lesquelles on a marqué sa cinquième Puissance Tribunitienne, leur embarras auroit été bien augmenté, si on leur avoit fait connoître une Médaille de ce Prince, où il y a du côté de sa tête, IMP. CAES. M. AVR. ANTONINVS. AVG. & au revers, P. M. TR. P. VII. COS. II. PP. Mais la difficulté sera aisée à résoudre, quand on saura que cette Médaille est fourrée, que le faux-monnoyeur a pris le revers d'une Médaille de Sévère Alexandre; & pour en estre pleinement convaincu, il n'y a qu'à faire attention qu'Elagabale comptoit son quatrième Consulat dès le temps de sa troisième Puissance Tribunitienne, comme on le voit sur ses Médailles vraies & authentiques. Par la même raison, on comprendra pourquoy l'on trouve au revers de Gordien-Pie, un Lyon marchant, avec cette légende autour, SAECVLARES. AVGG. quoyque les Jeux séculaires n'ayent pas esté célébrés sous cet Empereur; car la Médaille est fourrée, & ce revers est un de ceux de Philippe.

Ce n'est pas seulement d'un Empereur à un autre, que les faussaires ont fait ce mélange de coins, la même faute se présente encore dans les Médailles des Impératrices, aux têtes desquelles on a souvent uni des revers de leurs maris. Ainsi dans une Médaille fourrée de Plotine, PLOTINA. AVG. IMP. TRAIANI. on trouve au revers, P. M. TR. P. COS. VI. PP. S. P. Q. R. ce qui est très-visiblement pris d'une Médaille de Trajan. Au revers de Sabine, on lit COS. III. qui ne convient qu'à son mari Hadrien, dans les Médailles duquel ce revers est très-commun. Au revers de Faustine la mere, dont la tête porte pour légende, DIVA. FAVSTINA, on lit COS. III. DES. IIII. légende

très-connue sur les Médailles d'Antonin son mari. Au revers de Salonine, avec SALONINA. AVG. on voit un temple du Dieu Mars, & pour légende, DEO. MARTI. Il n'y a qu'à jeter les yeux sur les Médailles d'argent de Gallien, pour estre convaincu qu'on s'est servi d'un de ses coins, pour frapper ce revers à Salonine.

Il seroit inutile & ennuyeux d'accumuler un plus grand nombre d'exemples de la confusion qui regne sur les Médailles fourrées; & ce que je viens d'en rapporter me paroît suffire pour achever de décréditer des pièces, qui n'estant que l'ouvrage de l'avarice & de la mauvaise foy, ne peuvent servir qu'à induire en erreur, ceux qui voudroient y chercher des lumières pour l'Histoire. Le désordre qu'on y remarque doit nous empêcher de les regarder deormais comme des témoins incontestables, des faits arrivez dans le temps où elles ont esté frappées; & j'espère qu'après tout ce que je viens de dire, il me sera permis de rejeter leur autorité, lorsqu'on voudra les faire servir à appuyer quelque fait contesté. Pour prouver que PONTifex a quelquefois significé sur les Médailles, la même chose que PONTifex MAXimus, il ne suffira pas de citer celle de Titus déjà Auguste & Souverain Pontife, où on lit d'un côté, IMP. T. CAES. VESPASIAN. AVG. P. M. & de l'autre, PONT. TR. P. COS. VI. ni celles de Sévère dont j'ay parlé cy-dessus, parce que ces trois Médailles estant fourrées, & n'y en ayant point de semblable parmi celles qui sont de bon alloy, l'induction qu'on voudroit en tirer se trouve anéantie. J'ajoutéray seulement à l'égard de celle de Titus, que le faussaire s'est contenté de joindre à la tête de ce Prince devenu Auguste, un des revers des monnoyes frappées à son coin, dans le temps qu'il estoit seulement César.

4.° Si l'on doit estre en garde contre les Médailles fourrées en général, on ne doit pas non plus donner une confiance absolument aveugle, à toutes les Médailles qui sont antiques, de bon alloy, & frappées dans les monnoyes publiques. Il y en a de très-singulières & qui renferment des contradi-

Étions évidentes avec la tradition historique la plus constante, & même avec toutes les autres Médailles. La cause de ces singularitez vient uniquement d'une confusion de coins, semblable à celle que j'ay remarquée sur les Médailles fourrées. Il est arrivé plus d'une fois aux Monétaires mêmes, sur-tout lorsqu'il y avoit tout à la fois plus d'un Prince pour lequel on travailloit dans le même Hôtel des monnoyes, il leur est, dis-je, arrivé de joindre ensemble deux coins qui n'estoient pas faits pour la même pièce de métal. Estoit-il, en effet, bien difficile que deux ouvriers travaillant l'un près de l'autre, celui qui vouloit appliquer un revers à la tête de Vespasien, prit par mégarde le coin dont son voisin devoit se servir pour en frapper un à celle de Titus? Il n'estoit pas même impossible que quelqu'ancien coin oublié dans la Salle, fût employé par inadvertance à former le revers de quelque Médaille nouvelle, par un ouvrier peu attentif. Cette confusion n'a rien qui répugne, & elle a été avouée par le P. Pagi, dont la critique judicieuse est assez connue, & par M. Liebe, un des plus célèbres Antiquaires de ces derniers temps. Les exemples en sont très-rares, à la vérité, & les Médailles qui nous les fournissent sont presque toutes uniques. Je vais cependant en rapporter quelques unes que M. l'Abbé de Rothelin a eu la bonté de me faire remarquer dans son Cabinet, pour qu'on ne puisse pas me reprocher d'avoir avancé la moindre chose sans en avoir donné des preuves.

*Pagi. Crit ad
an. 2. 9. n. 2.
Liebe Thesaur.
Friederici. C.
VII. n. 10.*

Sur deux Médailles d'argent d'Antonin-Pie, on trouve au revers AVGVSTA avec des types qui montrent évidemment, qu'on a joint à la tête de cet Empereur des revers qui avoient été destinez aux Médailles de Faustine sa femme. Deux autres Médailles d'argent de Julia Donna, ont à leurs revers, l'une LIBERAL. AVGG. & l'autre VIRTVS AVG. COS.... On voit bien que ces légendes ne peuvent convenir à cette Princesse; aussi les a-t-on prises des Médailles de Sévère, où on les trouvera facilement. Une autre Médaille d'argent d'Hérennia Étruscilla, a pour revers un type connu parmi ceux de Trajan Déce, avec la

légende PANNONIAE. Au revers d'une Médaille de Faustine la jeune, en grand bronze, on lit PRIMI DECENNALES. COS. III. S. C. Quelqu'un prétendroit-il qu'on faisoit des vœux décennaux pour les femmes des Empereurs? Non, car le silence de l'Histoire & de tous les autres monuments, nous prouve le contraire; mais si on consulte les Médailles de Marc-Aurèle, on verra que ce revers a esté frappé avec un coin destiné à cet Empereur. Une autre Médaille en grand bronze, de Didius Julianus, a sur le revers, IVNO. REGINA. légende qui ne luy peut convenir, mais qu'on a empruntée d'un coin de Manlia Scantilla. Liebe a fait graver dans son trésor de Saxe-Gotha, une Médaille d'argent d'Hadrien, où on lit d'un côté, HADRIANVS AVGVSTVS, & de l'autre, S. P. Q. R. MO. PRINC. Qui est-ce qui ne voit pas que le coin d'un des revers de Trajan, a esté employé par mégarde avec un coin d'Hadrien? Dans l'article suivant, le même Antiquaire rapporte une Médaille d'Antonin-Pie, dans laquelle sa quinziesme Puissance Tribunitiene se trouve également marquée autour de la tête & au revers. La seule cause de cette singularité, c'est que le Monétaire s'est servi de deux coins, qui estoient bien de la même année, mais qui n'avoient pas esté faits pour estre unis ensemble.

*Vid. Liebt. ubi
supra. nn. 10.
& 11.*

Les exemples que je viens d'alléguer, me paroissent prouver sans contestation, du moins aux yeux des Critiques sages, que les Monétaires mêmes ont fait des méprises; & si le P. Chamillard avoit connu les Médailles que je viens de citer, je doute fort qu'il eût pu trouver des moyens plausibles de les concilier avec l'Histoire, ou d'accorder ensemble les légendes des têtes & celles des revers. Car à l'égard des difficultez qu'il s'est proposées, dans une lettre où il examine si les revers des Médailles ont toujours rapport aux Empereurs ou aux Imperatrices, dont les têtes sont représentées de l'autre côté de la Médaille, on voit bien qu'il n'a pas cherché à les pousser fort loin; & ce que j'ay dit montre assez que les Médailles qui renferment les oppositions les plus marquées

*Dissert. du P.
Chamill. Lett.
V. pag. 33. &
suiv.*

entre le côté de la tête & le revers, ne luy estoient pas connues.

*Harduin. opp.
Select. p. 734.*

*Pag. 740. &
743.*

Pag. 755.

Pag. 782.

Le P. Hardouin, quoyqu'il rejette avec hauteur l'idée de ces méprises de Monétaires, nous en fournit luy-même plusieurs exemples dans son Histoire Auguste. On y voit une Médaille de grand bronze, qui joint le sixième Consulat de Vespasien, avec le second de Titus; quelques-unes de Domitien avec la tête de Vespasien au revers; une de Trajan avec son cinquième Consulat, & au revers les têtes d'Hadrien & de Plotine, avec la légende HADRIANVS AVG. Les Critiques sages aimeront toujourns mieux reconnoître dans ces Médailles des erreurs de Monétaires, erreurs qui n'ont rien que de naturel & d'ordinaire, que d'en faire la base de quelque système entièrement opposé à l'Histoire & à toute l'Antiquité. Ainsi je n'hésiteray pas à dire que, malgré l'air d'antiquité qui a pu en imposer au P. Hardouin & au P. Chamillard, à l'égard d'une Médaille de Marc-Aurèle, où on lit autour de la tête, IMP. M. ANTONINVS. AVG. & au revers, AVG. COS. VII. AVG. COS. IIII. elle ne peut manquer d'estre fautive, parce que dans toute la suite Impériale on ne sauroit trouver deux Augustes, dont l'un ait esté Consul pour la septième fois, tandis que l'autre estoit pour la quatrième.

Ne reconnoissons donc pour des pièces qui forment une preuve historique, aucune de ces Médailles singulières, qui ne peuvent s'accorder ni avec les autres Médailles, ni avec l'histoire reçue; & examinons si ce qui cause notre embarras, lorsque nous cherchons à en démêler le sens, ne vient pas de quelque méprise du Monétaire. Nous pourrons facilement nous en appercevoir, en vérifiant si ces revers ne se trouvent pas joints sur d'autres Médailles à des têtes auxquelles ils conviennent mieux, quand cela se rencontrera, nous reconnoîtrons que des coins mêlez ou confondus sont la source de nos doutes, & nous verrons la difficulté disparaître.

5.^o Il me reste un mot à dire sur les Inscriptions, autre espèce de monuments historiques, dont l'autorité peut aller

de pair avec celle des Médailles. Il me semble qu'on doit mettre une très-grande différence entre celles qui existent, & celles qu'on ne sçauroit retrouver; celles que les Auteurs qui les rapportent, ont copiées eux-mêmes sur l'original en marbre ou en bronze, & celles qui ont esté extraites de plusieurs collections manuscrites, qui n'indiquent ni le lieu ni le temps où on les a trouvées, & enfin qui ne sont venues à nous que de copie en copie, sans qu'il y en ait une qu'on puisse dire avoir esté prise sur l'original. Sur la fin du quinzieme siècle & au commencement du seizième, il y eut des Sçavants qui, pour s'amuser aux dépens des curieux d'Antiquitez, prirent la peine de composer des Inscriptions en stile lapidaire, & en firent courir des copies, comme s'ils les avoient tirées des monuments antiques, qu'on découvroit alors encore plus fréquemment qu'aujourd'huy. Un peu de critique auroit bientôt découvert la tromperie; & nous voyons par un des Dialogues d'Antoine Augustin, & par une Epigramme de Sannazar, que tous les Sçavants n'en furent pas la dupe; mais ils ne furent pas non plus tous en garde contre cette espèce de fraude, & un grand nombre de ces fausses Inscriptions ont trouvé place dans les différents recueils qu'on a publiez depuis.

Anton. August.
Dial. X. I. de
Numm.
Sannaz Epigr.
lib. 1. ad Ruf.

Mazocchi & Smétius en ont rapporté plusieurs, sans se douter de leur fausseté, bien qu'elle fut assez palpable. Fulvio Ursini luy-même, quoyque fort habile d'ailleurs, en a souvent fourni à Gruter, comme si elles avoient esté trouvées à Rome, quoyqu'elles fussent absolument fausses. Je l'ay prouvé dans un autre ouvrage, à l'égard de deux qui regardent le second Consulat de Commode. Le pays du monde d'où il nous est venu une plus grande quantité d'Inscriptions fausses, c'est l'Espagne. Antoine Augustin, Espagnol, mais très-sçavant, & bon Critique, en est convenu de bonne foy, & en a averti le Public. Cependant le Pere André Schott, sçavant Jésuite d'Anvers, avoit recueilli toutes celles qu'on luy avoit communiquées de ce pays-là, sans beaucoup de choix, & il est presque le seul garant que Gruter ait cité, pour les

Epist. ad Scip.
Maff. de Antiq.
August. n. 3.

Inscriptions Espagnoles qui sont dans son grand Recueil.

Outre les Inscriptions absolument faulës & faites à plaisir, il s'en trouve un grand nombre dans les recueils, qui ont esté défigurées par l'ignorance ou par la précipitation de ceux qui les ont copiées; de secondes copies ont multiplié les fautes des premières, c'est un fait dont je m'apperçois tous les jours.

Ces réflexions ne doivent cependant pas nous porter à rejeter légèrement & sans de bonnes raisons, l'autorité des Inscriptions qui se présentent, mais seulement à ne la recevoir qu'après les avoir examinées, lorsqu'il est question de constater un fait historique sur lequel les sentimens sont partagez. Agir autrement, ce seroit vouloir autoriser l'incertain par quelque chose de plus incertain encore.

C'est en suivant les principes que je viens d'établir, & qui me paroissent fondez sur la raison, & sur les règles de la critique la plus exacte, que je vais examiner en détail, en quel temps le titre de Souverain Pontife a commencé d'estre donné à plusieurs Empereurs à la fois, & ensuite, s'il fut communiqué aux Césars aussi-bien qu'aux Augustes.

L'Empire Romain commença d'avoir deux Chefs tout à la fois, lorsque Tibère fut associé au gouvernement par Auguste, qui luy fit donner la charge de Censeur, & un pouvoir égal au sien dans toutes les provinces, ce qu'on appelloit Empire Proconsulaire; ils estoient déjà Collègues par la Puissance Tribunitienne. Les meilleurs Chronologistes fixent cet événement à l'an de Rome 764. le 10.^e de l'Ere Chrétienne; la treizième Puissance Tribunitienne de Tibère n'estoit pas finie. Mais bien loin qu'on ait ajoûté le Souverain Pontificat aux autres honneurs qu'on luy accorda, on voit au contraire par les Médailles, qu'il continua d'estre seulement Pontife pendant les années suivantes. Nous apprenons même d'un marbre conservé à Florence, où le R. P. de Montfaucon l'a copié, que son élection au Souverain Pontificat ne suivit pas immédiatement la mort d'Auguste, arrivée le 19. d'Aoust, l'an

*Pagi, Critic.
ad an. 11. n. 2.
seqq.*

*Montf. Diar.
Italic. p. 382.*

lan de Rome 767. de J. C. 14. & qu'elle ne fut faite que le 10. du mois de Mars de l'année suivante.

Il est assez difficile de deviner quelle a pu estre la cause de ce retardement; s'il m'elloit cependant permis de hasarder une conjecture là-dessus, je dirois que Tibère ayant voulu, comme je l'ay remarqué dans la première partie de cette Dissertation, abolir l'usage des assemblées du Peuple, & attribuer au Sénat l'autorité des *Comices*, il attendit que tout fut réglé à cet égard, pour faire procéder à son élection, par le Corps auquel il avoit dessein d'attacher à l'avenir le droit d'élire le Souverain Pontife. Mais, sans m'arrêter plus long-temps à cette conjecture, il est évident qu'Auguste, en laissant Tibère dans le rang de simple Pontife, après l'avoir associé à l'Empire, a donné l'exemple qu'on pouvoit se choisir un Collègue pour le gouvernement, sans luy faire part du Souverain Pontificat; cet exemple a esté long-temps suivi par ses successeurs.

L'Empereur Claude ayant adopté Néron, l'an de J. C. 51. dès l'année suivante il l'associa à l'Empire; car le Sénat luy décerna non seulement le titre de Prince de la jeunesse, mais encore l'Empire Proconsulaire, qui luy donnoit dans toutes les provinces une autorité supérieure à celle des Gouverneurs. Dès-lors, suivant la remarque du P. Pagi, Néron commença de prendre le nom d'*Imperator*. Dans une Médaille de bronze rapportée par Occo, & qui se trouve dans plusieurs Cabinets, on lit autour de la tête, NERO. CLAV. CAESAR. I M. & dans une Médaille d'Octavie décrite par le même Auteur, il y a autour des têtes d'Octavie & de Néron, OCTAVIA. AVG. F. NERO. CLAVD. CAES. I M P. Il suffit de les rapporter pour prouver que Néron porta le nom d'Empereur du vivant de Claude, & avant que d'estre Auguste. La même année qu'il reçut les honneurs dont je viens de parler, il fut admis dans l'Ordre des Pontifes; nous avons la date de sa réception dans le fragment des Fautes Pontificaux de Gruter, & quoyqu'il soit un peu mutilé en

Mém. Tome XII.

. D d d

Tacit. Annal.
XII. 41.

Pagi, Crit. ad
an. 51. n. 2.

Occo, Num.
Inpp. p. 119.

Ibid. p. 195.

Grut. CCC
1. col. 1.

cet endroit, on peut le rétablir aisément de cette manière :

ADLECTVS. AD. NVMERVM. EX. S. C.

Nero Claudius CAES. AVG. F.

GERMANICVS

Ti. CLAVDIO. CAESARE. AVG. GERMAN. V̄

Scr. CORNELIO. ORFITO. COS

* P. R. C. ANN. DCCCIIII

* *Post Romam
conditam.*

On voit par là que sous les premiers Empereurs, d'abord que les Césars & les Collègues à l'Empire atteignoient l'âge de puberté, on avoit soin de les faire recevoir au nombre des Pontifes. C'est ainsi qu'Auguste en avoit usé à l'égard de Caius César son petit-fils. Tibère fit la même chose pour son fils Drusus, comme on le voit sur les Médailles, & ensuite pour Néron fils de Germanicus, suivant le rapport de Tacite. Les maximes d'Auguste servirent quelque temps de règle à ceux qui luy succédèrent ; quoyqu'il eût pu faire recevoir ses deux petits-fils dans tous les Collèges sacerdotaux, il se contenta de placer l'aîné parmi les Pontifes, & le second, Lucius César parmi les Augures. Tibère, à son exemple, fit recevoir Pontife Néron fils aîné de Germanicus, comme je viens de le dire, & Suétone assure que le puîné nommé Drusus, fut reçu dans le Collège des Augures.

*Tacit. Annal.
III. 29.*

*Suet. Calig. c.
12.*

Cet esprit de modération & de règle ne se soutint pas jusqu'à la fin de l'Empire de Claude ; ce Prince absolument gouverné par sa femme Agrippine, engagea le Sénat, qui estoit presque devenu une assemblée de vils adulateurs, à donner à Néron que Claude venoit d'adopter, l'entrée dans tous les Collèges sacrez, même en qualité de surnuméraire. C'est ce que nous apprennent des Médailles assez communes en or & en argent, où on lit autour de la tête de Néron encore très-jeune, NERO. CLAVDIVS. CAES. DRVSVS. GERM. PRINC. IVVENT. au revers, SACER. COOP. IN. OMN. CONL. SVPRA. NVM. EX. S. C. Mais il

peut se présenter une difficulté au sujet de ces Médailles. Dans le fragment des Fastes Pontificaux que je cite souvent, il y a deux formules différentes pour marquer les réceptions des Césars; les uns, comme Titus & Néron, sont dits, ADLECTVS. AD NVMERVM, & les autres, comme Caracalla, SVPER. NVMERVM COOPTATVS. Des façons de parler si différentes, semblent ne pouvoir pas signifier entièrement la même chose; & comme la dernière marque assurément que Caracalla avoit esté reçu Surnuméraire, on pourroit entendre par ADLECTVS. AD. NVMERVM. que Néron & Titus ont esté reçus dans le nombre, c'est-à-dire, que le nombre des Pontifes n'a pas esté augmenté par leur reception, parce qu'ils n'ont fait que remplir des places vacantes. Cela estant ainsi, comment accorder ces Médailles de Néron, qui semblent annoncer qu'il fut *Sacerdos cooptatus in omnia Collegia supra numerum*, & les Fastes Pontificaux, qui marquent expressément qu'il fut reçu Pontife *ad numerum*, ce qui présente la même idée que *intra numerum*!

Gouthières avoit entrevû cette difficulté, & il s'estoit déterminé à soutenir que ces Médailles attribuées communément à Néron successeur de Claude, n'estoient pas de luy, mais de Néron fils de Germanicus. Le coup d'œil suffit pour montrer qu'il s'est trompé; le Cardinal Noris & M. Spanheim ont d'ailleurs si bien réfuté cette conjecture, qu'il n'est pas vraisemblable que quelqu'un voulût aujourd'huy entreprendre de la soutenir. Il faut donc en revenir à dire, que quoyque Néron eût rempli une place vacante dans le Collège Pontifical, il n'en fut pas de même dans les autres Collèges; qu'il y fut reçu surnuméraire, & que ce qu'on lit sur la Médaille, signifie la même chose que si on y avoit écrit, *Sacerdos cooptatus in omnia Collegia, etiam supra numerum*. On a voulu marquer que le Sénat avoit ordonné que Néron seroit reçu dans tous les Collèges Sacerdotaux, même au-dessus du nombre; c'estoit-là une clause générale, dont l'effet estoit borné à ceux des Collèges, où il ne se trouveroit pas de place vacante qu'il pût remplir.

Guth. de Jur. Pont. vet. Rom. lib. 1. cap. 9.

Noris, Cenet. Pisan. Diss. II. cap. 5.
Spanh. de Uf. & Praesl. Num. Diss. XII. tom. II. pag. 367.

Cette explication pourroit résoudre la difficulté, mais je crois qu'il est encore plus vraisemblable de dire que *adhgere ad numerum* signifie souvent ajouter au nombre; on en trouve un exemple assez remarquable dans la vie de Pertinax par Capitolin, il ne sera pas inutile de le rapporter ici tout entier: *Et cum Commodus allectionibus innumeris Pratorios misceisset, Senatusconsultum Pertinax fecit, iussitque eos qui Praturas non gesserunt, sed allectione accepissent, post ens esse qui verè Pratores fuissent.* On voit bien que dans ce passage, *Praturas allectione accipere*, se disoit pour être mis au nombre de ceux qui avoient exercé la Préture sans avoir jamais été Prêteurs. De même on a pu dire *adlectus ad numerum Pontificum*, pour signifier, ajouté au nombre des Pontifes ordinaires; & cela étant ainsi, non seulement Néron, mais encore Titus & Caracalla, auront été Pontifes surnuméraires, quoyqu'on ait négligé de le marquer sur les Médailles de ces derniers.

Voilà donc un commencement de contravention à la règle suivie par Auguste & par Tibère, de ne pas mettre d'abord les Césars dans tous les Collèges, mais on n'alla pas plus avant; Néron n'a pas pris le titre de Souverain Pontife du vivant de Claude, il ne se trouve sur aucune de ses Médailles; & dans une Inscription qui nous reste du temps qu'il estoit encore César, on se contente de l'appeller PONTIFEX.

Dans ces mêmes temps, on estoit bien persuadé que le Souverain Pontificat estoit une dignité unique, & que rien n'en pouvoit faire déchoir celuy qui la possédoit. Vitellius, quoyqu'il regardât Othon comme un usurpateur, n'osa cependant prendre le nom de Souverain Pontife, tant que son concurrent fut en vie. L'armée de Germanie avoit proclamé Vitellius Empereur, le 2. de Janvier de l'an 69. de l'Ère Chrétienne, selon Tacite & Plutarque; cependant il ne parvint au Souverain Pontificat, que le 18. du mois de Juillet suivant, après la mort d'Othon. & même après estre arrivé à Rome. Cette circonstance est rapportée par Tacite & par Suétone, qui observent que ce jour fut pris à mauvais augure, parce que c'estoit le même où estoient autrefois arrivées les

Capitol. Pert.
cap. 6.

Gruter.
CCXXXVI.
9.

Tacit. Hist. I.
57.
Plutari. Gall.
pag. 1063.

Tacit. Hist. II.
91.
Sueton. Vitell.
cap. 11.

funestes défaites d'Allia & de Cremera, & qu'il estoit marqué au nombre des jours malheureux dans le Calendrier. L'autorité de Tacite & de Suétone est encore confirmée par une Médaille de grand bronze du cabinet des Jésuites de Tournon. On y lit autour de la tête de Vitellius, A. VITELLIVS. GERMAN. IMP. PONT. & au revers, VICTORIA. AVGVSTI. Il est aisé de comprendre la raison pour laquelle Vitellius est appelé seulement Pontife sur cette Médaille; c'est qu'elle a été frappée dans le temps qui s'écoula entre le 2. de Janvier, jour de son élection à l'Empire, & le 18. de Juillet, jour auquel il prit possession du Souverain Pontificat.

*Catal. Num.
Mus. Tournon.
Sec. Jcf. pag.
59.*

Vespasien regardoit également Vitellius comme un usurpateur, & malgré cela il ne prit pas le titre de Souverain Pontife, du moment qu'il eut été reconnu Empereur par les armées d'Orient, ni même avant la mort de son compétiteur. Les premières Médailles qu'on ait frappées en son honneur, ne luy donnent que le titre de PONTifex; on peut s'en assurer par celles d'or & d'argent, où ce Prince est appelé IMP. CAESAR. VESPAS. PONT. TR. P. Il ne s'en trouve aucune avec le nom de Pontife seulement, en grand bronze, & avec la marque de l'autorité du Sénat, S. C. & de là nous devons conclurre que les premières ont été frappées avant la mort de Vitellius; car dans l'instant que cet événement eut laissé le Sénat en liberté de décerner à Vespasien tous les honneurs qu'on avoit coutume de décerner aux Empereurs, il s'y porta avec empressement: *Cuncta Principibus solita Vespasiano decrevit*, dit Tacite. On peut bien penser que le Souverain Pontificat ne fut pas oublié.

*Aedob. Num.
Im. p. p. 108.*

*Tacit. Histor.
IV. 3.*

Après cela, comment pourra-t-on se persuader qu'un Prince tel que Vespasien, qui n'a pas cru pouvoir prendre le titre de Souverain Pontife, tandis que celui qu'il traitoit d'usurpateur en estoit revêtu, aura pu imaginer que cette dignité n'estoit pas indivisible, & qu'elle pouvoit être placée sur deux têtes tout à la fois? C'est cependant ce qui luy seroit arrivé, si son fils Titus avoit été fait Souverain Pontife en

ni me temps qu'il devint son Collègue à l'Empire; mais les Historiens, les Inscriptions & les Médailles, concourent également à détruire cette idée.

Joseph. B. M.
Jud. lib. V. c.
20. & seqq.

Titus prit & ruina Jérusalem l'an de Rome 823. de l'Ère Chrestienne 70. Après avoir fait ensuite quelques voyages dans la Syrie & vers l'Euphrate, il se rendit à Alexandrie, où il s'embarqua pour retourner à Rome. Mais avant que d'y arriver il aborda en Grece, & donna rendez-vous à Argos, à Apollonius de Thyane avec qui il avoit grande envie de s'entretenir. Pendant qu'il estoit en Grece, il apprit qu'on l'avoit déclaré Empereur à Rome, & cette nouvelle luy fit hâter son retour, parce qu'il voulut aller prendre possession de son association au gouvernement de l'Empire.

Philostrat. vit
Apollon. lib. VI.
cap. 14.

Voici comment Philostrate en parle: Ἀναρρήθεις ὃ Ἀυτοκράτωρ ἐν τῇ Ρώμῃ, Ἐπίσειων ἀξιοῦθεις τοῦ τῶν ἀπὸ τῆς ἰσομειψίστων τῆς ἀρχῆς τῶν πατέρων. Cum verò Romæ renuntiatus esset Imperator, his virtutis præmiis auctus abibat, Imperium ex æquo cum patre administraturus. C'est de ce temps-là qu'il faut commencer de compter l'Empire de Titus, puisqu'il devint Empereur, *Imperator*, par le décret fait à Rome, dans un sens bien différent de celui qu'on attachoit à cette dénomination, lorsqu'elle estoit une suite de l'acclamation des soldats après une victoire remportée.

Casaub. An-
notad. ad Suet.
Tit. cap. 5.

Joseph. Bell.
Jud. lib. VI. c.
32.

Pagi, Crit. ad
ann. 71. n. 3.
p. 17.

Casaubon a cru, à la vérité, que Philostrate s'estoit mépris, & que Titus n'avoit reçu le nom d'*Imperator* que de l'armée qui avoit fait la guerre sous ses ordres en Judée, sur quoy il cite Josèphe & Suetone. Mais il s'est trompé luy-même, en ne distinguant pas ce qui s'estoit passé dans le camp après la prise de Jérusalem, l'an de Jesus-Christ 70. du décret fait à Rome l'année suivante, & par lequel Titus devint Collègue de Vespasien. Aussi le P. Pagi n'a-t-il pas oublié de relever cette faute de Casaubon, & il a prouvé par le témoignage de Pline, & par celui des Médailles qui donnent à Titus le titre d'*Imperator* en prénom, en le répétant ensuite avec les notes numériques destinées à marquer combien de fois il l'avoit reçu des soldats après des expéditions militaires; il a prouvé,

dis-je, qu'il avoit esté *Imperator*, dans les deux acceptions dont ce nom est susceptible.

Cependant cet habile homme ne me paroît pas avoir également bien réussi à fixer le temps précis où Titus fut déclaré Collègue de Vespasien, & d'où l'on doit commencer de compter ses Puissances Tribunitiennes. Sur des conjectures assez foibles, le P. Pagi croit avoir prouvé que l'usage commun étoit de conférer la Puissance Tribunitienne le 28. du mois de Mars; & s'étant ensuite persuadé que Titus n'a pu, avant le milieu du mois d'Avril de l'an de Jesus-Christ 71. se rendre à Argos où il apprit son élection, il en conclut qu'il n'avoit esté nommé *Imperator* à Rome, & qu'il n'avoit reçu la Puissance Tribunitienne, que le 28. de Mars précédent. Je ne sçaurois m'empêcher d'estre étonné que ce judicieux Critique soit tombé en contradiction avec luy-même d'une page à l'autre. Il avoit d'abord remarqué qu'en cette année Domitien fut Consul subrogé, *suffectus*, pendant les mois de Mars & d'Avril; il avoit rapporté d'après le Cardinal Noris, la légende de trois Médailles de grand bronze, du Cabinet de Médecis, sur lesquelles on lit, IMP. CAES. VESPASIAN. AVG. TR. P. COS. III. au revers, IMP. AVG. F. COS. DES. IT. CAES. AVG. F. DES. S. C. Occo, qui le premier a décrit une de ces Médailles, ajoûte qu'on y voit Titus & Domitien tenant des picques ou *hastes*.

Après avoir conclu que ces Médailles ont esté frappées avant le mois de Mars de l'an 71. parce que Domitien y est seulement Consul désigné, ce qui n'auroit plus esté vray, passé le premier de Mars, jour auquel il entra en charge, comment n'est-il pas venu en pensée au P. Pagi, qu'on pouvoit prouver par le même endroit, que Titus avoit esté associé à l'Empire avant le premier de Mars, puisque sur ces Médailles il est appellé *IMPerator AVGusti Filius*, & que le titre d'*Imperator* n'a pu luy estre donné en prénom, qu'après le décret du Sénat dont parle Philostrate, & par lequel il reçut aussi la Puissance Tribunitienne? Titus portoit déjà le prénom d'*Imperator*, tandis que son frere n'estoit encore

*Pagi, Crit. ad
ann. 71. n. 3.*

Ibid. n. 2.

*Occo, Num.
Imp. p. 48.*

que désigné Consul; Domitien commença son Consulat le premier de Mars de l'an 71. donc Titus avoit esté associé à l'Empire avant le premier de Mars de cette année: la conséquence est indubitable. Mais il faut convenir aussi que cette association, & le commencement des Puissances Tribunitiennes de Titus, n'ont pu remonter plus haut que le mois de Février; car Jerusalem ayant esté prise le 8. de Septembre, l'an 70. de l'Ère Chrestienne, Titus passa tout le mois d'Octobre & la plus grande partie de Novembre, dans la Palestine & dans la Judée. Il célébra la fête de la naissance de Domitien, le 24. d'Octobre à Césarée, celle de la naissance de Vespasien, le 17. de Novembre à Béryte; il est par conséquent impossible qu'il ait pu aller de-là à Antioche, se rendre ensuite sur les bords de l'Euphrate, revenir s'embarquer à Alexandrie, & arriver en Grece avant les premiers jours du mois de Mars de l'an de J. C. 71. & comme ce fut seulement en Grece qu'il reçut la nouvelle du décret fait à Rome en sa faveur, & que ce décret estoit antérieur au mois de Mars, il falloit qu'il eût esté fait, pour le plus tard, peu avant la fin de Février; c'est donc environ du 15 au 20. de Février de l'an 71. de l'Ère Chrestienne, qu'on doit compter le commencement de l'empire de Titus, & ses Puissances Tribunitiennes.

*Joseph. Bell.
Jud. lib. V11. c.
20.*

Cette même année, Titus fut reçu au nombre des Pontifes, comme nous l'apprennent les Fautes Pontificaux, où on lit:

*Grut. CCC. 1.
col. 2.*

... ADLECTVS. AD. NVMERVM. EX. S. C.
T. CAESAR. AVG. F. IMPERATOR
IMP. CAESARE. VESPASIANO. AVG. III.
M. COCCEIO. NERVA. COS
P. R. C. AN. DCCCXXIII

Depuis ce temps, Titus porte assez constamment sur ses Médailles, le titre de *Pontifex*, mais on n'a commencé d'y mettre celui de *Pontifex Maximus*, que dans le cours de sa huitième Puissance Tribunitienne, pendant laquelle Vespasien mourut.

Suet. Tit. c. 6. La seule autorité de Suetone pourroit suffire pour le prouver; cct

cet Historien raconte avec assez de soin, toute la part que Titus eut au gouvernement, du vivant de son pere; il dit qu'il triompha avec luy, qu'il fut Censeur avec luy, qu'il fut son Collègue en la Puissance Tribunitienne & en sept Consulats; mais il ne dit pas un seul mot du Souverain Pontificat, dont le partage auroit esté une chose trop importante & trop nouvelle, pour qu'on puiffé croire qu'il eût oublié d'en faire mention. Tout de même, Pline dédiant son Histoire naturelle à Titus, luy parle en ces termes sur son association à l'Empire: *Sciantque omnes, quàm ex aquo tecum vivat Imperium; Triumphalis & Censorius tu, sexiesque Consul ac Tribunitie Potestatis particeps*, jamais rien sur le Souverain Pontificat; cette négligence, ou pour mieux dire, cet oubli est-il à présumer?

*Plin. Præf. 1.
Hist. nat. p. 1.*

Outre ces preuves négatives, Suétone m'en fournit une positive, qui me paroît sans réplique. Il dit que Titus, « ayant déclaré en recevant le Souverain Pontificat, qu'il ne l'acceptoit que pour ne plus tremper ses mains dans le sang, il tint exactement parole, & qu'il ne fut plus ni l'auteur, ni le complice de la mort de personne; ce n'est pas qu'il manquât d'occasions de faire des exemples, mais il assûroit qu'il aimoit mieux périr luy-même, que de faire périr les autres. » *Pontificatum Maximum ideò se professus accipere, ut puras servaret manus, fidem præstitit, nec auctor posthac cujusquam necis, nec conscius, quamvis interdum ulciscendi causa non deesset: sed perituum potius quàm perditurum adjurans.* Suétone nous assure donc que Titus ne fit plus faire aucune exécution, du moment qu'il fut parvenu au Souverain Pontificat: or cela estant, il n'a pu en estre revêtu du vivant de Vespasien, car alors il commettoit des meurtres sans scrupule, & ses violences le firent redouter au point que, suivant le même Historien, jamais Prince ne parvint à la Puissance suprême aussi chargé de la haine publique. *Ut non temerè quis, tam adverso rumore, magisque invidis omnibus transierit ad Principatum.*

Suet. Tit. c. 9.

Ibid. cap. 6.

Si Titus avoit esté fait Souverain Pontife dans le même temps qu'il fut associé à l'Empire, non-seulement il n'auroit pas cessé

les cruantez, mais au contraire il n'auroit pu les commencer qu'après son *inauguration*. Nous avons vû que son association avoit esté décernée dès le mois de Février de l'an 71. de l'Ere Chrestienne, elle avoit précédé son retour à Rome, puisqu'il en apprit la nouvelle tandis qu'il estoit en chemin pour y revenir. Avant ce temps-là il avoit toujourns esté à la tête de l'armée de Judée, & n'avoit pas commis le moindre acte violent, car on ne pouvoit pas luy imputer les funestes suites qu'avoit eûes la guerre contre les Juifs; & d'ailleurs nous sçavons que c'est à Rome qu'il se porta à ces violences qui le rendirent l'objet de la haine publique. Il est donc impossible qu'il ait esté Souverain Pontife du vivant de Vespasien, s'il est vray qu'il se soit abstenu de répandre du sang après son élévation au Souverain Pontificat; & qu'on ne dise pas que Titus fut fait Souverain Pontife l'année qui suivit celle de son association à l'Empire, ni que ce fut dans l'intervalle de cette année qu'il se souilla des meurtres qu'on luy reproche; car de cette époque jusqu'à la mort de Vespasien, on compte six ou sept ans, pendant lesquels Titus, selon Suétone, auroit eu les mains pures de sang; le même Suétone n'auroit donc pu ajoûter que jamais Prince n'estoit parvenu à la première place si fort contre le gré de tout le monde, puisqu'une conduite remplie de douceur, soutenue pendant sept années, auroit esté très-capable de ramener les esprits, & de guérir le public des préventions où l'avoient pu jetter des cruantez passagères d'une première année.

En passant des Historiens aux Inscriptions, nous n'y trouverons pas moins de quoy nous convaincre, que pendant la vie de Vespasien, Titus n'estoit que Pontife. Dans une de

Græc. CCXLIV.

2.

celles qui portent les noms de Vespasien & de ses deux fils, on donne au premier le titre de PONTifex MAXimus, & à Titus celuy de PONTifex seulement; elle est de la quatrième Puissance Tribunitienne de l'un, & de la onzième de l'autre, ou de l'an de Jesus-Christ 72. après le mois de Juillet. Dans une autre Inscription on a marqué la même

différence entre le pere & le fils, peu de temps avant la mort du premier. En voici le commencement :

IMP. CAES. VESP. AVG. PONT
MAX. TRIB. POT. X. IMP. XX. COS. IX. PP
IMP. TITVS. CAES. AVG. F. PONT. TRIB
POT. VIII. IMP. XIII. COS. VI. &c.

*Grut. CCXLV.
2.*

La dixième Puissance Tribunitienne de Vespasien avoit commencé le premier de Juillet de l'année 78. de Jesus-Christ, il ne la vit plus renouveler, estant mort le 24. Juin de l'année suivante. La huitième de Titus commença au mois de Février de l'an 79. il faut donc que cette Inscription ait esté gravée dans le cours des quatre derniers mois de la vie de Vespasien; & il est seulement nécessaire de suppléer une unité au nombre des Consulats de Titus, parce qu'en l'année de la mort de Vespasien, ils estoient Consuls ensemble, l'un pour la neuvième & l'autre pour la septième fois. Mais d'ailleurs ce monument démontre très-clairement, que même vers la fin de la vie de Vespasien, il estoit seul Souverain Pontife. Il n'est personne qui ne voye qu'on ne sçauroit dire, avec quelqu'apparence de vérité, que dans ces deux Inscriptions le titre de *Pontifex* donné à Titus, emporte la même signification que celui de *Pontifex Maximus* donné à Vespasien: pourroit-on penser que pour signifier la même chose, on se servît dans le même monument de deux expressions, dont l'une est faite pour caractériser le Chef, & l'autre un des membres du Collège Pontifical?

*V. Pagi, Crit.
ad an. 79. n. 2.*

Des Inscriptions qu'on pourroit alléguer, pour prouver que Titus a esté Souverain Pontife en même temps que Vespasien, l'une qu'on dit trouvée à Mérida est visiblement fausse, ceux qui voudront prendre la peine de l'examiner, dans l'endroit de Gruter cité à la marge, en conviendront sans peine. La deuxième contient un vœu à la victoire. PRO. REDITV. IMP. CAES. T. FLAVI. VESPASIANI. AVG. PONT. MAXIM. TRIB. POT. COS. II. PP.

Grut. CXIII.

3. Ibid. CIII. 7.

Mais il est visible qu'elle appartient à Vespasien, dont le nom & le prénom (quoyqu'on ne les ait pas marquez sur les Médailles) sont les mêmes que ceux de son fils, & qu'elle a esté gravée dans le commencement de l'an 70. de Jesus-Christ, après que Vespasien eut commencé son second Consulat, & lorsqu'il estoit en chemin pour se rendre à Rome.

Les Médailles qui sont dans les Cabinets connus, & qui ne sont ni fourrées, ni de coin moderne, prouvent encore mieux que Titus se contenta du simple Pontificat, tant que son pere vécut. On n'a qu'à consulter les suites du Roy, ou celles de M. l'Abbé de Rothelin, qui sont très-nombreuses, on verra que depuis le commencement des Puissances Tribunitiennes de Titus, il est constamment appelé PONT, ou PONTIF, même pendant une partie de la huitième, dont quatre mois s'estoient écoulés, quand la mort de Vespasien arriva.

A ce consentement unanime des Médailles connues, & dont l'authenticité est hors de soupçon, on ne peut opposer qu'un petit nombre de descriptions données par Mezzabarba & quelques autres. Il me sera aisé, en les parcourant en détail, de montrer, ou que les Médailles sont faussées, ou que les légendes n'ont pas esté bien représentées.

*Mediob. Num.
Imp. p. 114.*

La première de ces Médailles a d'un côté la tête de Vespasien, avec cette légende, IMP. PP. CAESAR. VESP. AVG. P. M. TR. P. COS. IIII. au revers, la tête de Titus, avec cette Inscription, IMP. T. CAES. F. VESP. AVG. P. M. TR. P. COS. III. Mezzabarba dit l'avoir tirée des papiers du P. Pedrusi, & en effet, celui-ci l'a fait graver dans un des volumes du Cabinet du Duc de Parme. Mais il n'y a pas à douter que cette Médaille ne soit faussée, ou que du moins la légende n'ait esté refaite; car 1.° il est sans exemple que le titre de PP. (*Pater Patriæ*) se trouve placé au commencement d'une légende, entre les mots IMP & CAESAR; ordinairement il termine la suite des titres Imperiaux. 2.° Le troisième Consulat de Titus ne scauroit estre joint au quatrième de Vespasien, parce que Titus ne

*Mus. Parm.
tom VIII. Tab.
22. n. 6. pag.
333.*

devint Consul pour la troisième fois, que quand Vespasien le devint pour la cinquième. Ce qui me persuaderoit que cette Médaille peut être antique, quoique la légende ait été retouchée, c'est que j'en trouve une à peu-près semblable dans Occo, avec cette différence cependant, qu'elle n'a point ce double PP après IMP; que le mot CAESAR n'y est pas en entier, comme dans celle du P. Pedrusi, & qu'autour de la tête de Titus, on lit COS. II. & non pas COS. III. Mais quel avantage pourroit-on tirer de cette Médaille, quand même elle seroit antique, & qu'elle auroit conservé sa première intégrité, puisqu'on pourroit lire ainsi la légende du revers: *IMPerator Titus CAESar Filius VESPasiani AVGusti Pontificis Maximi, &c!*

Occo, p. 1532

La deuxième des Médailles de Mezzabarba a du côté de la tête, IMP. T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. PP. COS. III. au revers, FELICITAS. PVBLICA. S. C. avec une Figure qui tient de la main droite un Caducée, & de la gauche une Corne d'abondance. Cet Antiquaire n'a d'autre garant qu'Occo, mais je ne crois pas que ni l'un ni l'autre ait jamais vû la Médaille de ses propres yeux; car ils se seroient aperçûs qu'elle n'étoit pas de Titus, qui ne fut point AVGuste dès le temps de son troisième Consulat; que le prénom T. y manquoit, & qu'il falloit la placer parmi celles de Vespasien, comme a fait Angeloni, dans l'ouvrage duquel on la trouvera gravée.

Mediob. pag. 122.

Occo, p. 162:

*Angel. p. 711
n. 9.*

On pourroit faire plus d'attention à une autre Médaille que Mezzabarba cite de son Cabinet, & sur laquelle il lit, T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. COS. IIII. CENS. au revers, VESTA. S. C. Mais assurément la légende n'étoit pas bien lisible, puisqu'on y voit encore Titus Auguste dans son quatrième Consulat, quoiqu'il n'ait commencé d'en prendre le titre que dans le septième; & le P. Hardouin a averti depuis long-temps qu'il falloit lire, T. CAES. VESP. AVG. F. IMP. TR. P. COS. IIII. CENS.

Mediob. pag. 123.

*Harduin. opp.
Scl. pag. 733.*

La quatrième des Médailles qui semblent faire Titus Souverain Pontife avant la mort de Vespasien, est décrite ainsi

Mediob. pag. 123. par Mezzabarba: T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. PP. COS. VI. au revers, IV D. CAP. S. C. Elle a esté mal copiée, Titus n'estoit pas encore Auguste pendant son sixième Consulat: la faute vient d'Occo qui a tronqué la légende; & Bosius a très-bien remarqué qu'il falloit lire COS. VIII. Sa conjecture devient une certitude, quand on sçait qu'Erizzo l'a fait graver ainsi dans son explication des Médailles anciennes; à quoy j'ajoute qu'on ne trouve nulle part des Médailles du sixième Consulat de Titus avec le type de la Judée captive.

Mediob. pag. 123. Quant à la cinquième des Médailles de Mezzabarba, où il lit, IMP. T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. VII, & au revers, AEQVITAS AVGVST. S. C. elle ne mérite aucune attention, parce qu'elle n'est tirée que d'un Catalogue, ce qui ne suffit pas pour décider un point de fait contesté. Il me paroît qu'elle est de Vespasien, & que le prénom T. s'y est glissé par erreur; ou si elle est de Titus, le nom d'AVGuste prouve invinciblement qu'il y faut lire, TR. P. VIII.

Feger. Thes. Brand. tom. II. pag. 635. Aux Médailles rapportées par Mezzabarba, je dois en ajouter une que Beger a publiée dans le Trésor de Brandebourg, pour ne laisser sans réplique rien de tout ce qu'on pourroit m'opposer. Elle est de grand bronze, on y voit cette légende autour de la tête de Titus, IMP. T. CAES. VESP. AVG. F. P. M. TR. P. COS. III. au revers, PROVIDENT. AVGVST. S. C. Si Beger avoit esté bien attentif, lorsqu'il décrivit cette Médaille, il n'auroit certainement pas manqué dans son explication de dire un mot de cette singularité. Mais ce qui prouve le peu d'attention qu'il apporta à la décrire, ou à corriger la faute de son graveur, (si c'est de celui-ci qu'elle vient) c'est qu'on a la même Médaille dans le Cabinet du P. Chamillard, d'où le P. Hardouin l'avoit déjà tirée, & qu'on y lit très-distinctement du côté de la tête, IMP. T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. COS. VIII. Il y en a encore de semblables dans Mezzabarba, qui est d'autant plus digne de soy à cet égard, qu'il en cite

non seulement de son Cabinet, mais encore une de-celuy du Grand Duc, que le Cardinal Noris luy avoit communiquée.

Il seroit inutile que je m'arrêtasse à parler des Médailles de Titus, sur lesquelles on luy donne le titre de Souverain Pontife pendant le cours de sa huitième Puissance Tribunitienne; elles ne sont pas la moindre difficulté, puisque ce Prince avoit à peine fini les quatre premiers mois de cette année, quand la mort de Vespasien arriva. Or comme le nom de PONTIFE que Titus porte encore sur plusieurs Médailles de cette huitième Puissance, ne luy est plus donné sur celles de la neuvième & de la dixième, & qu'il y est constamment appellé P. M. ou PONT. MAX. cela achève de démontrer qu'il s'estoit fait un changement à la mort de Vespasien, & que de simple Pontife, Titus estoit devenu Souverain Pontife.

Trajan fut adopté & associé à l'Empire par Nerva, l'Abbréviateur de Dion le dit expressément: Οὕτω μὲν ὁ Τετρακτάτης Κᾶισαρ ἔμετα τοῦτο Αὐτοκράτης ἐγένετο καὶ τοι συγγενῶν τῆ Νέσσυα ὄντων πᾶν. *Ita Trajanus Cæsar, & postea Imperator effectus est, quamvis affines nonnulli Nervæ essent.* Aurélius Victor a dit la même chose en ces termes: *Nerva Trajanum in liberi locum, inque partem Imperii adoptavit.* Pline le jeune adressant la parole à Trajan même, luy parle ainsi sur ce sujet: *Simul filius, simul Cæsar, mox Imperator & consors Tribunitiæ Potestatis, & omnia pariter, & statim factus es, quæ proximè Parens verus, tantum in alterum filium contulit.* La dernière partie de ce passage mérite d'estre remarquée. Pline y dit que Trajan avoit reçu de son pere adoptif, tous les honneurs qu'un véritable pere n'avoit, en dernier lieu, (*proximè*) trouvé à propos d'accorder qu'à l'un de ses fils. Il est visible qu'il entend parler de Vespasien, & cette observation n'a pas échappé au P. Pagi. Ce fils de Vespasien que Pline a eu en vûe, ne peut estre que Titus, car Domitien n'a jamais eu la Puissance Tribunitienne du vivant de son pere; ainsi nous apprenons de ce passage, que Trajan a eu sous Nerva, les mêmes dignitez, les mêmes honneurs dont Titus avoit joui du temps de Vespasien; or il est certain, par deux Médailles du Recueil de Mezzabarba,

*Xiphil. Nervæ
pag. 228. editi
Rob. Steph.*

*Vit. Epitom.
in Trajan.*

*Plin. Panegyri
cap. 8.*

*Pagi, Crit. ad
an. 97. n. 2.*

que Trajan estoit seulement *Pontife* pendant la vie de Nerva, & il n'y en a pas une seule qui le nomme *Souverain Pontife* avant qu'il fût Auguste. D'où je tire deux conséquences; la première, que Trajan ayant eu les mêmes grades que Titus, puisque ce premier n'a pas esté *Souverain Pontife* du vivant de Nerva, Titus ne l'a pas esté non plus du vivant de Vespasien. La seconde, c'est que du temps de Nerva, on ne croyoit pas encore que l'association à l'Empire, dût entraîner l'association au *Souverain Pontificat*; car, à la réserve de ce point, Trajan devint *Collègue* de Nerva en tous les autres: *Non solùm*, dit Pline en adressant la parole à Trajan, *successor Imperii, sed particeps etiàm sociusque placuisti.*

Plin. Panegy.
cap. 189.

Ceux qui refuseront d'admettre les observations que j'ay faites cy-dessus, par rapport aux Médailles singulières qui ne sont connues que dans les recueils où elles sont insérées, ceux-là, dis-je, seront forcez d'avouer que non-seulement tous les Empereurs qui regnoient en même temps, mais encore que tous les Césars ou successeurs désignez à l'Empire, estoient aussi revêtus du *Souverain Pontificat*: ce que les Critiques intelligents n'oseroient soutenir. En effet, on trouve dans Mezzabarba une Médaille de L. Ælius César décrite de cette manière, AELIVS CAESAR. au revers, PONT. MAX. TR. POT. COS. II. mais on peut assurer hardiment que cette Médaille n'a jamais existé ailleurs que dans les livres, elle ne se trouve dans aucun Cabinet connu. Strada qui l'a publiée le premier, n'a eu garde de nommer le lieu où il l'avoit vû; & dans une Inscription trouvée en Pannonie, où Ælius César avoit commandé, il est dit seulement, TRIB. POTES. COS. II. PROCOS. XV. VIR. SACRIS. FACIEND.

Mediob. pag.
189.

Grut. CCLII.
2.

Si pendant les deux premiers siècles de l'Empire, on avoit cru que le *Souverain Pontificat* pût estre partagé, nous verriens un exemple de ce partage, dans le temps où Marc-Aurèle, non content d'associer à l'Empire L. Vérus son frere adoptif, voulut encore luy communiquer le titre d'Auguste. Cependant *Capitolin*, dans le détail où il entre sur tout ce

Capitol. Marc.
cap. 7. & Vér.
cap. 1.

que

que Marc-Aurèle fit en faveur de Vêrus, ne dit pas un seul mot du Souverain Pontificat, & ne le compte point au rang des honneurs qui devinrent communs à ces deux Princes. Son silence à cet égard, doit estre de quelque considération, puisqu'une nouveauté si importante ne méritoit pas moins d'estre conservée à la postérité, que l'association au titre d'Auguste; pourquoy donc Capitolin n'en auroit-il pas fait mention en cet endroit, luy qui n'a pas oublié cette remarque dans la vie de Balbin & de Pupien? Cette omission ne sçauroit estre compensée par ces mots qu'il ajoûte: *Marcus in eum (Verum) omnia contulit*, car *omnia* est pris là en un sens collectif, & ne se rapporte qu'aux honneurs dont Capitolin venoit de rendre compte en détail.

Capitol Balb.
& Max. cap. 8.

La preuve négative qui se tire des Médailles, est encore plus forte ici, qu'à l'égard de tous les Empereurs dont nous avons parlé. Non seulement on n'en trouve point dans les Cabinets qui fassent L. Vêrus Souverain Pontife, mais même les Compositeurs de catalogues n'en ont jamais cité qu'une seule, où ils ayent cru l'appercevoir. On en peut lire la description dans Mezzabarba; mais si l'on va ensuite la chercher dans quelque Cabinet, on trouvera sur l'original en grand bronze, non P. M. mais seulement TR. P. VI. IMP. IV. COS. II. J'apprends par une lettre qu'un Sçavant * de mes amis m'écrit de Rome, qu'il existe une autre Médaille, sur le revers de laquelle le titre de P. M. est attribué à L. Vêrus; mais cet ami m'assûre en même temps que cette Médaille est sourrée, & que ce revers a esté frappé avec un coin de Commode.

Mediob. pag.
237.

* M. le P.^t de
Mazaugues.

Je crois devoir remarquer ici, qu'on ne trouve aucune Médaille qui donne à L. Vêrus, même le simple titre de Pontife, ce qui vient, selon toutes les apparences, de ce que ce Prince négligea de se faire recevoir dans le Collège Pontifical; car on n'a jamais onis aussi généralement ce titre sur les monnoyes des Empereurs qui avoient droit de le porter. Ce ne sont pas seulement les Médailles qui refusent à L. Vêrus le titre de Pontife, cette omission peut se remarquer encore

sur plusieurs marbres antiques, dont les Inscriptions ont esté copiées par les Antiquaires les plus exacts. Telles sont celles qu'on voit dans la collection du Doni, & le beau marbre que le R. P. de Montfaucon & M. Vaillant ont vû à Milan.

Doni, Inscript.
cl. 11. 55. cl.

111. 17.
Montf. Diar.
Ital. pag. 23.

Hist. Gen. de
Langued. tom. I.
Avertiss.

Grut. CCLVII.
11.

Mid. CCLVIII.
3.

Je n'ignore pas qu'on peut me dire, que le silence de toutes les Médailles & de quelques Inscriptions, est en quelque sorte réparé par d'autres Inscriptions qui déposent en faveur du Souverain Pontificat de Vêrus. On découvrit à Narbonne en 1729. une base sur laquelle Vêrus est dit Souverain Pontife, & l'authenticité de ce monument n'est pas équivoque. Gruter en a rapporté une semblable, trouvée, dit-on, à Portalégre en Espagne. Enfin, on voit encore dans le même Auteur, une Inscription qu'il assure avoir esté copiée à Rome, & dans laquelle on lisoit, PONTIF. MAXIM. parmi les titres de Vêrus. Mais à l'égard de l'inscription de Portalégre & de celle de Narbonne, je ne suis point étonné que les ouvriers employez dans les provinces à graver ces sortes de monuments, se soient quelquefois trompez, en donnant à un Empereur des titres qui ne luy convenoient pas, parce qu'ils voyoient ces mêmes titres parmi ceux de leurs prédécesseurs ou de leurs Collègues; & l'ignorance particulière des graveurs de province, ne peut prévaloir sur le témoignage des monuments émanez de l'autorité publique, comme les Médailles, ni sur celuy des Inscriptions que Rome ou l'Italie nous fournissent. Quelqu'un croira-t-il que les Narbonnois & les Espagnols, estoient mieux instruits des titres de Vêrus, que les Milanois & les autres habitants des pays voisins de Rome? Quant à l'Inscription qu'on suppose trouvée à Rome même, j'avoue que j'en serois ébranlé si on pouvoit en prouver l'authenticité; mais, je l'ay déjà dit, il faut mettre une grande différence entre les Inscriptions qui existent, & celles qui ne sont venues jusqu'à nous que de copie en copie; les premières ont autant d'autorité, que les autres en méritent peu, sur-tout quand il est question d'un fait douteux. On chercheroit en vain à Rome celle dont il s'agit; & la différence essentielle qui se rencontre entre les différentes copies sur lesquelles

Gruter l'a publiée, suffit pour montrer qu'on ne doit pas s'y arrêter. Boissard & Fulvio Ursini ont lû, PONTIF. MAXIM. mais d'un autre côté, Alde-Manuce qui l'a publiée le premier, & Smétius, sur la foy duquel Gruter l'a donnée une seconde fois, y ont lû seulement, PONTIFIC. Seroit-il possible, si l'original eût existé, que quatre Sçavants y eussent lû d'une manière si différente? Et n'est-il pas visible que cette différence vient uniquement de ce qu'ils n'ont consulté que des copies, dont les unes ne méritent pas plus de foy que les autres? Concluons de-là que le titre de Souverain Pontife n'ayant esté donné à Vérus que dans deux Inscriptions gravées dans les provinces, & ne se trouvant sur aucune de ses Médailles, ni sur aucun des monuments authentiques qu'on luy a érigés à Rome & en Italie, on ne peut assûrer qu'il ait jamais porté ce titre.

Si Marc-Aurèle avoit associé Vérus au Souverain Pontificat, lorsqu'il le déclara Auguste, rien ne l'auroit empêché de traiter de même son fils Commode. On sçait qu'il l'associa à l'Empire, & qu'il luy communiqua la Puissance Tribunitienne vers le mois d'Aoust de l'an de Jesus-Christ 175. Sa mort arriva dans le temps que Commode comptoit encore sa cinquième Puissance Tribunitienne. Cependant aucune Inscription, aucune des Médailles qui sont dans les Cabinets des curieux, ne donnent le titre de Souverain Pontife à Commode, avant le temps de la mort de Marc-Aurèle. Mezzabarba n'a pas laissé d'en rapporter cinq sous les années 177. & 179. dans lesquelles ce titre est attribué à Commode, mais il ne sera pas difficile de démêler ce qui a trompé cet Antiquaire.

La première de ces Médailles, placée dans la suite d'argent, porte d'un côté, L. AEL. AVREL. COMMODVS. AVG. FIL..... GERM. & de l'autre, P. M. TR. P. II. COS. PP. Occo est ici le seul garant de Mezzabarba, ainsi cette Médaille ne se trouvant dans aucun des Cabinets connus, on peut révoquer en doute qu'elle ait jamais existé telle que ces deux Antiquaires l'ont décrite; & j'en dis autant

*Ald. Manuc.
Origine. pag.
183.
Grut. CCLIII.
2.*

*Noris, Epist.
Consular. pag.
119.
Pagi, Crit. ad
ann. 175. n. 3.
et 176. n. 3.*

*Mediob. pag.
242.*

Mediab. pag.
243.

Occo, p. 312.

d'une autre dont Mezzabarba ne décrit pas seulement le type. La troisième qui est parmi celles de bronze, luy vient sans doute d'Occo, puisqu'il ne cite ni l'Auteur, ni le Cabinet d'où il l'a prise. Voici comment elle est décrite dans Occo: il la place immédiatement après la première de celles dont je viens de parler, & luy suppose la même légende du côté de la tête; il lit au revers, P. M. TR. P. IMP. II. COS. II. PP. S. C. Le type est le même dans Mezzabarba & dans Occo, c'est-à-dire, un soldat marchant, qui tient de la main droite une *haste*, & de la gauche un trophée. Mezzabarba qui s'est bien apperçû qu'on ne pouvoit pas accorder le titre d'IMP. II. avec celui de COS. II. parce que Commode avoit déjà esté proclamé IMPerator pour la quatrième fois, avant qu'il commençât son second Consulat, a changé IMP. II. en IMP. IIII. & par-là il nous a fourni luy-même la preuve que la Médaille avoit esté mal lûe par Occo. S'il avoit eu plus de critique, il auroit encore vû que la légende de la tête ne pouvoit s'accorder avec celle du revers, puisque l'une estoit tirée d'une Médaille d'argent, & l'autre d'une Médaille de bronze; que la légende de la tête estoit *fruste*, comme Occo avoit eu soin de le marquer par des points après le mot FIL..... & que le surnom de SARMaticus auroit dû estre joint à celui de GERManicus, parce que Commode portoit l'un & l'autre quand il fut proclamé IMP. IIII. Ainsi on sent bien que la Médaille d'Occo ayant esté mal lûe, & celle de Mezzabarba n'estant que la même, corrigée sur de simples conjectures, elle ne sçauroit estre citée pour servir de preuve à un fait historique.

Mediab. pag.
244.

Trois autres Médailles de Commode, que le même Antiquaire a placées sous l'an de Jesus-Christ 179. sont hors du rang qu'elles devoient occuper; ce Prince y porte le prénom de *Marcus*: or il est certain qu'il n'a commencé à prendre ce prénom, qu'après la mort de Marc-Aurèle arrivée l'an 180. On voit donc clairement que le titre de Souverain Pontife donné à Commode sur ces Médailles, ne prouve pas que ce Prince ait pris ce titre avant la mort de son pere.

Après que la guerre eut été déclarée entre Sévère & Albin, le premier prit la résolution de déclarer son fils Caracalla son successeur à l'Empire, en attendant qu'il fût plus avancé en âge, & qu'il pût l'y associer. Une des premières démarches qu'il fit dans ce dessein, fut de le faire recevoir parmi les Pontifes. Cette élection est marquée ainsi dans le fragment des Fastes Pontificaux de Gruter :

*Grut. CCC. 11
col. 2.*

LATERANO. ET. RVFINO. COS
SVPER. NVMERVM
COOPTATVS. EX. S. C
M. AVRELIVS. ANTONINVS
CAES. DESTINATVS
P. R. C. A. DCCCCXLVII

Le Consulat de Lateranus & de Rufinus revient à l'an de Rome 950. de Jesus-Christ 197. ce qui ne peut s'accorder avec l'époque marquée à la dernière ligne. Apparemment elle se trouvoit à demi effacée sur le marbre, & ce qui manquoit aura été suppléé par quelque Copiste peu versé dans la connoissance de la Chronologie des Fastes Consulaires.

Les Médailles sur lesquelles on trouve la vingtième Puissance Tribunitienne d'Antonin Caracalla, nous font connoître qu'on la luy accorda la même année qu'il entra dans l'Ordre des Pontifes, puisqu'il fut assassiné dans le commencement du mois d'Avril de l'an de Rome 970. de J. C. 217. Je n'entreray point ici dans l'examen des difficultez qui se rencontrent, lorsque l'on veut accorder le nombre de ses Puissances Tribunitiennes avec celles de Sévère; cette discussion m'écarteroit trop de mon sujet, & je la réserve pour une Dissertation particulière, dans laquelle je tâcheray de ne rien laisser à désirer sur ce sujet.

*Pagi. Crit. ad
an. 217. n. 3.*

Sévère mourut le 4. Février de la deux cens onzième année de l'Ere Chrestienne; la quatorzième Puissance Tribunitienne de Caracalla estoit commencée, & nous avons plusieurs Médailles de ce Prince, frappées pendant cette même Puissance

Mediob. pag.
291.

Tribunitienne, dont les unes l'appellent seulement Pontife, & les autres Souverain Pontife. Cette différence est une preuve que dans la même année il estoit devenu de Pontife, Souverain Pontife; l'événement qui donna lieu à cette promotion, fut la mort de Sévère: Caracalla n'a donc pas esté Souverain Pontife de son vivant, quoyqu'il fût Empereur & Auguste.

Vil. Herodian.
lib. III. cap. 9.

Les Médailles des années précédentes ne luy donnent jamais que le nom de Pontife; il y en a plus de trois cens de cet Empereur, dans les suites de S. M. & guères moins dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin. Parmi ce grand nombre, il ne s'en trouve pas une seule qui le nomme Souverain Pontife avant sa quatorzième Puissance Tribunitienne; seulement entre celles de M. l'Abbé de Rothelin, on en voit deux au revers desquelles il y a, P. MAX. TR. P. III. & P.

Lieb. Thesour.
Frider. C. VII.
15.

MAX. TR. P. IIII. Mais Liebe, en rapportant une Médaille semblable du Cabinet de Saxe-Gotha, a très-bien jugé que ces mots abrégés devoient estre expliquez par *Parthicus Maximus*; & ce seroit encore de la même façon qu'il faudroit lire cette autre Médaille d'argent qu'on voit dans Mezabarba, & sur laquelle il y a, P. M. TR. P. X. COS. II. si on estoit bien assuré qu'elle existe quelque part; mais cet Antiquaire déclare, après l'avoir rapportée, qu'il la croit, ou fausse, ou mal décrite.

Mediob. pag.
288.

Il s'est glissé une autre faute dans la description du revers d'une autre Médaille du même Empereur, que voici telle qu'on la lit dans le Catalogue des Médailles des Jesuites de Tournon: P. M. TR. P. III. IMP. II. COS. IIII. PP. *Circus Maximus in cujus medio arbor.* Dans l'errata, on a averti qu'il falloit lire P. M. TR. P. XII. COS. III. PP. mais on n'a certainement pas rendu par-là la vraie leçon. Car 1.°

Mus. Turnen.
Soc. Jesu.

Jurduin opp.
Scl. pag. 804.

le P. Hardouin, qui avoit vû une infinité de Médailles, soutient qu'il n'y en a aucune où le nom de Pere de la Patrie soit donné à Caracalla du vivant de Sévère. 2.° Il n'y a pas la moindre apparence qu'il soit redevenu simple Pontife dans sa treizième & quatorzième Puissance Tribunitienne, après avoir esté Souverain Pontife pendant la douzième; ainsi, ou

la Médaille est fautive, ou il faut y lire, P. M. TR. P. XVI. IMP. II. COS. IIII. PP. comme sur toutes celles du même Empereur qui ont un Cirque au revers.

Les Inscriptions prouvent du moins aussi-bien que les Médailles, que Caracalla ne fut point Souverain Pontife avec Sévère, sur-tout si on veut s'en tenir aux monuments publics qui font mention de l'un & de l'autre de ces Princes. On verra que dans l'Inscription du Panthéon rétabli par leurs soins, Sévère est appelé PONTIFEX MAXIMUS, & que cette qualité n'est pas donnée à Caracalla. La même chose peut se remarquer sur deux arcs élevez en leur honneur, & qui subsistent encore aujourd'huy à Rome; sur deux tables de marbre qui estoient dans l'Eglise Cathédrale d'Anagni, du temps d'Alde-Manuce qui les a publiées le premier. On trouve dans Gruter & ailleurs, une base de marbre de laquelle on a effacé le nom de Plautille femme de Caracalla, & celui de Plautien pere de Plautille; mais la qualité de belle-fille de Sévère qui s'y voit encore, fait assez connoître qu'elle luy estoit dédiée. Sur ce marbre, où l'on ne croira pas sans doute que l'on ait voulu diminuer les honneurs dont Caracalla jouissoit, il n'est appelé que Pontife, & Sévère au contraire Souverain Pontife; & la même distinction est observée sur un autre marbre du même recueil. Il ne me seroit pas difficile de rassembler un plus grand nombre d'exemples, mais je ne crois pas qu'après tant de preuves, personne veuille soutenir que Caracalla a esté revêtu du Souverain Pontificat du vivant de Sévère.

Pourra-t-on donc se persuader que Sévère ait fait accorder à son second fils ce qu'il n'avoit pas jugé à propos de donner à son aîné? Qu'en associant Géta à l'Empire, il luy ait fait part du Souverain Pontificat, pendant qu'il laissoit Caracalla dans l'Ordre des simples Pontifes? Quelle apparence que Caracalla eût fait luy-même pour un frere qu'il haïssoit, & qu'il massäcra peu de temps après, ce que son pere n'avoit pas fait pour luy? Ce seroit néanmoins ce qu'il faudroit avouer, si l'on vouloit s'en rapporter aux légendes de quelques

Grut. I. 1:

Ibid. CLXV.

1. 2.

Ald. Manut. Orthogr. pag.

370.

Grut. CCLXXI.

6.

Ibid. CCCXV4

3.

Mediob. pag.
302.

Médailles de Géta, auxquelles Mezzabarba a donné place dans son Recueil. A la vérité M. Vaillant est la principale cause de cette erreur. Il s'en est corrigé luy-même dans la suite; & si Mezzabarba avoit donné une seconde édition de son livre, après que les derniers ouvrages de Vaillant eurent paru, il y a apparence qu'il se seroit corrigé aussi. Des Médailles de grand bronze de Géta, sur lesquelles ce Prince est appellé PONTIF. MAX. & que Mezzabarba avoit tirées de la première édition du livre de Vaillant, il y en a quatre de changées dans la seconde édition, où on ne lit plus que PONT. TR. P. II. COS. II. S. C. & à l'égard des autres que Vaillant ne corrigea pas alors, trois ans après dans son ouvrage des Colonies, il avertit qu'il y avoit esté trompé, & que les ayant mieux examinées, il s'estoit apperçû que la légende estoit d'une main moderne. *Aliquos quidem Geta Nummos, dit-il, in lib. de Præst. Num. cum titulo P. M. protulimus, sed majori adhibitâ diligentia, Epigraphen novâ manu inscriptam deprehendimus.*

Vaillant. Num.
Præst. tom. 1.
pp. 130. 131.

Id. Num. Co-
lon. tom. 11. p.
59.

Trist. Comment.
Histor. tom. 11.
pag. 263.

Il ne reste plus à examiner qu'une Médaille publiée par Tristan, sur laquelle on lit autour de la tête de Géta, IMP. CAES. P. SEPT. GETA. PIVS. AVG. Le revers représente deux Figures militaires, que Tristan croit estre Caracalla & Géta se donnant la main; ils tiennent des picques de la main gauche, & sont couronnez de laurier, l'un par la Victoire, qui tient de la main gauche une palme, & l'autre par Hercule, qui tient de sa main gauche sa massue & la peau de lion; pour légende, PONTIF. MAX. TR. P. II. COS. II. S. C. On ne peut pas douter que cette Médaille ne soit la même, que celle que le Cardinal Noris avoit vûe dans le Cabinet du Grand-Duc, & qu'il avoit communiquée à Mezzabarba. Toute la différence qui se trouve entre les deux descriptions, c'est que Tristan a pris une des quatre Figures du revers pour Hercule, & que le Cardinal Noris n'y a reconnu que Caracalla & Géta couronnez par deux Victoires; le reste est parfaitement semblable. Mais le Cardinal Noris, dont l'exacritude & l'habileté sont connues, n'a

Mediob. pag.
302.

lu dans

lû dans la Médaille qu'il avoit sous les yeux, que PONTIF. TR. P. II. COS. II. S. C. & on ne peut pas douter que ce ne soit la véritable leçon.

Macrin avoit associé son fils Diaduménien à l'Empire, mais aucun monument certain ne nous apprend qu'il l'eût associé au Souverain Pontificat; car il faut bien se garder de prendre pour une Médaille authentique, cette Médaille d'argent de Diaduménien, au revers de laquelle on lit, P. M. TR. P. II. COS. II. PP. ce n'est qu'une Médaille fourrée, où l'on a joint à la tête de ce Prince un revers de Macrin. Jamais une Médaille de bon alloy n'a fait mention de la deuxième Puissance Tribunitienne & du second Consulat de Diaduménien, & jamais il n'a porté le nom de *Pater Patriæ*.

P. M. h. c. pag. 303.

Des deux Gordiens Africains il n'y eut que le pere seul qui prit le titre de Souverain Pontife; il luy est donné sur deux Médailles, l'une d'argent & l'autre de grand bronze, rapportées par Vaillant, & sur quelques autres. Pour le fils, à l'exemple des Princes qui avoient esté avant luy Augustes en second, (s'il m'est permis de les appeller ainsi), il se contenta du titre de Pontife, comme on le voit sur une Médaille du Cabinet Basseti, publiée par Mezzabarba.

Vaillant, Num. Præst. tom. I. p. 153. tom. II. pag. 309. Occo, p. 426.

Mediob. pag.

393.

Enfin le Sénat ayant élevé à l'Empire deux anciens Sénateurs, assez égaux en âge & en mérite, & qui n'avoient aucun avantage l'un sur l'autre du côté des emplois qu'ils avoient remplis jusques-là, ce fut sans doute pour conserver cette égalité, & pour ne causer entr'eux aucune jalousie, qu'on prit la résolution de les honorer tous deux du Souverain Pontificat. Balbin & Pupien furent donc tous deux Souverains Pontifes, les Historiens n'ont pas négligé de le remarquer. *Decretis ergo, dit Capitolin, omnibus honoribus Imperatoris atque insignibus, perceptâ Tribunitiâ Potestate, jure Proconsulari, PONTIFICATU MAXIMO, Patris etiam Patriæ nomine, iniciunt Imperium.* Depuis ce temps-là il n'y a plus d'équivoque, point de Médaille qui appelle l'un d'entr'eux seulement Pontife, toutes en font deux Souverains Pontifes; ainsi on ne

Capitol. Max: & Balb. cap. 8,

Mediob. pag. 333. seq.

ſçauroit raifonnablement douter, que ce changement ne ſoit arrivé lors que Balbin & Pupien furent déclarez Augustes.

Après que le partage du Souverain Pontificat eut commencé de s'introduire, on ne vit plus d'Auguste qui ne fût en même temps Souverain Pontife; Bofius a cependant nié que Philippe le fils, Hoſtilien, & Carin du vivant de Carus, en euſſent pris le titre. M. de Tillemont a eſté à peu-près du même ſentiment. « Le jeune Philippe, dit-il, Hoſtilien, Voluſien, » quoyqu'Augustes, ne prenoient que le titre de Pontifes, mais » Voluſien prit enſuite celui de grand Pontife; & il paroît que ce fut enſuite une régle pour les autres. » Ces ſçavants connoiſſoient trop peu les Médailles pour pouvoir bien juger cette queſtion; Occo & Goltzius ſont leurs ſeuls garants, & je vais montrer combien ces deux Antiquaires ſe ſont trompez.

Philippe le fils fut Souverain Pontife tout comme ſon pere; Mezzabarba qui en paroît ſurpris, je ne ſçais pourquoy, rapporte une de ſes Médailles du Cabinet Davia, où on lit au revers, P. M. TR. P. IIII. COS. PP. à la page ſuivante il décrit un Médaillon qu'il avoit vû luy-même chez Camille Pichi, ſur le revers duquel il y a auſſi, PONTIFEX MAX. TR. P. V. COS. III. PP. mais ce n'eſt pas ſur ces Médaillons que je me fonde principalement, quoy que Vaillant ait auſſi rapporté le Médaillon de Camille Pichi, j'en diray plus bas les raiſons. Je ſuis bien plus déterminé par un autre Médaillon du Cabinet de Médicis, & par deux anciennes lames de bronze ſur leſquelles ſont gravez des congez abſolus, accordez à des ſoldats par les deux Philippes. Le premier qui eſt rapporté par Fabretti commence ainſi: IMP. CAESAR. M. IVLIVS. PHILIPPVS. PIVS. FELIX. AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. IIII. COS. III. DES. PROC. ET IMP. CAESAR. M. IVLIVS. PHILIPPVS. PIVS FELIX. AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. IIII. COS. DESIGNAT. PP. la date eſt concûe en ces termes: A. D. V. KAL. IAN. IMP. M. IVLIO. PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. COS. DES. III. ET. IMP. M. IVLIO.

*Bof. de Pont.
Max. Diff. II.
cap. 11 n. 7.
Tillem. Hiſt.
des Emp. tom.
III pag. 496.*

*Mediob. pag.
350.*

*Vaillant, Num.
Præſt. tom. I. p.
233.*

*Fabretti Col.
Traj. n. p. 70.*

PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. COS. II. DES. COS. Le second de ces congez militaires, dont l'original est entre les mains d'un de nos sçavants confreres M. le Marquis Scipion Mafféi, qui l'a fait imprimer dans une lettre qu'il m'a adressée, commence à peu-près de même que le précédent; mais la contrariété apparente qui se trouve entre les nombres des Puissances Tribunitiennes de Philippe le fils, m'oblige à en rapporter encore le commencement. IMP. CAES. M. IVLIVS. PHILIPPVS. PIVS. FEL. AVG. PONT. MAX. TR. P. V. COS. III. PP. PROCOS. IMP. CAES. M. IVLIVS. PHILIPPVS. PIVS. FEL. AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. II. COS. II. PP. la date est, A. D. VII. ID. IAN. IMP. M. IVLIO. PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. III. ET. IMP. M. IVLIO. PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. II. COS.

*Maffi, Gall.
Select. in 2. tit.
pp. 45.*

Ces deux monuments authentiques, émanez des Empereurs mêmes, ou du moins expédiés par le bureau de la guerre, ne laissent pas le moindre doute que les deux Philippes n'ayent esté Souverains Pontifes dans le même temps; mais on ne sçauroit accorder ensemble les Puissances Tribunitiennes que ces deux congez donnent à Philippe le fils. Le premier qui est du 28. Décembre de l'an 247. de l'Ere Chrétienne, semble faire concourir la quatrième Puissance Tribunitienne de Philippe le fils, avec la quatrième de son pere; & dans le second qui est du 7. de Janvier suivant, le même Philippe ne compte plus que la deuxième Puissance de Tribun, lorsque Philippe le pere avoit déjà commencé sa cinquième. Cependant on ne peut croire qu'il y ait faute dans les nombres marquez sur ce second congé, car M. Mafféi qui est possesseur de l'original, l'ayant fait imprimer plus d'une fois, il luy auroit esté facile de corriger dans les éditions postérieures, les fautes qui auroient pu se glisier dans les précédentes. D'autre part, Fabretti avoit vû luy-même le congé qu'il rapporte, & la copie sur laquelle Spon l'a redonné dans ses Mélanges d'Antiquité, est parfaitement conforme à celle de Fabretti.

*Spon. Miscell.
Antiq. p. 244.*

Quel parti prendre entre deux monuments dont l'autorité paroît égale? Une légère transposition que le graveur aura pu faire aisément sur le bronze copié par Fabretti, est peut-être la seule cause des embarras où ces deux Inscriptions peuvent jeter. Celui qui grava l'original de ce congé, joignit au nombre de la Puissance Tribunitienne, les deux unitez qui devoient suivre le mot COS. & il écrivit TRIB. POT. IIII. COS. DESIGNAT. au lieu qu'il auroit dû écrire TRIB. POT. II. COS. II. DESIGNAT. Ou si l'on trouve que cette conjecture s'éloigne trop du texte, il n'y a qu'à placer un point entre les quatre unitez, rapporter les deux premières à TRIB. POT. & les deux suivantes à COS. DESIGNAT. & alors il ne restera plus de difficulté; car on ne peut estre surpris que la seconde Puissance Tribunitienne de Philippe le jeune ait répondu, partie à la quatrième, & partie à la cinquième de Philippe le pere. Si l'on ne joignoit pas les deux dernières unitez à COS. DESIGNAT. il paroîtroit que le jeune Philippe estoit seulement Consul désigné pour la première fois, lorsque son pere l'estoit pour la troisième, ce qui est démenti par la date même de l'Inscription, puisqu'on y lit, IMP. M. IVLIO. PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. COS. DES. III. ET. IMP. M. IVLIO. PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. COS. II. DES. COS. Le jeune Philippe n'estoit donc pas simplement Consul désigné, comme il paroîtroit en lisant de suite les notes numériques qui suivent les mots TRIB. POT. il estoit Consul actuellement en exercice, & désigné pour la seconde fois. Ainsi, il me semble qu'on ne scauroit disconvenir qu'il ne faille lire cette Inscription de l'une des deux façons que j'ay proposées.

Comme l'Inscription de M. Maffei n'estoit pas connue du Pere Pagi, & qu'il n'avoit pu par conséquent rectifier la manière de lire de celle de Fabretti, il n'est pas surprenant qu'il ait assuré que Philippe le fils avoit reçu la Puissance Tribunitienne, dès que son pere l'eut déclaré César après la mort de Gordien-Pie, arrivée vers le milieu de l'an 244. de l'Ère

Chrestienne. Mais il a décidé trop légèrement, que les Médailles de ce Prince, sur lesquelles il est dit TR. P. II. COS. II. & TR. P. III. COS. II. estoient faussés; car si le jeune Philippe ne comptoit encore que sa seconde Puissance Tribunitienne à la fin de l'an 247. & au commencement de 248. il falloit nécessairement qu'il ne l'eût commencée que pendant le cours de l'an 246. De plus, comme il ne l'obtint pas avec le nom de César, qu'il portoit dès la première année de son pere, il faut en conclurre qu'on attendit pour la luy décerner, jusqu'au temps qu'il fut fait Auguste; & que le P. Pagi s'est encore trompé, en soutenant sans aucune raison plausible, que Philippe le fils n'avoit esté fait Auguste qu'en 247.

*Pagi, Crit. ad
an. 247. n. 2.*

Un autre avantage considérable pour l'Histoire, que nous pouvons tirer de ces deux Inscriptions, en les comparant ensemble, c'est qu'outre qu'elles nous aident à découvrir l'année en laquelle Philippe le fils devint Auguste, & reçut la Puissance Tribunitienne, elles peuvent encore nous apprendre le temps précis, où l'on doit fixer le commencement de l'Empire & des Puissances Tribunitiennes de Philippe le pere; temps que les Chronologistes ont ignoré jusqu'à présent. Capitolin rapporte que Philippe fut élevé à l'Empire du vivant de Gordien-Pie, & en quelque façon pour luy servir de tuteur. Son récit montre assez qu'ils ont régné quelque temps ensemble; & le P. Pagi prouve par les Médailles qui donnent une septième Puissance Tribunitienne à Gordien, & par les loix qui portent son nom, qu'il a vécu tout au moins jusqu'à la fin d'Avril de l'an 244. tandis qu'on trouve dans le Code une loy de Philippe, du 14. de Mars de la même année.

*Capitol Gord.
cap. 29.*

*Pagi, Crit. ad
an. 244. n. 2.*

Tout cela néantmoins ne nous instruit pas assez précisément du temps de l'élévation de Philippe à l'Empire; mais nos deux congez militaires, dont le premier daté du 28. Décembre 247. porte sa quatrième Puissance Tribunitienne, & le second daté du 7. Janvier 248. marque sa cinquième, prouvent clairement que son éléction a dû se faire entre le

28. Décembre 243. & le 7. Janvier 244. puisque nous voyons que la Puissance de Tribun se renouvelloit entre ces deux jours. Je serois même assez porté à croire que ce fut le premier de Janvier où les soldats, à l'occasion du renouvellement de l'année, se trouvèrent disposés à faire cette élection, choquez de ce qu'au lieu des fêtes & des libéralitez que la solemnité du premier jour de l'an avoit accoustumé de leur procurer, ils se trouvoient encore campez, malgré la rigueur de la saison, & dénués de la plûpart des choses nécessaires à la vie. C'est ainsi qu'autrefois les légions de la

Tacit. Hist. l.
57.

Germanie abbattirent le premier jour de l'an les images de Galba, & dès le lendemain élurent Vitellius pour Empereur. Les Historiens ne sont pas trop d'accord sur la durée de l'Empire de Philippe; Zonaras dit que les uns luy donnoient cinq ans, & les autres six ans & demi. La Chronique d'Eusébe, Syncelle & le Patriarche Nicéphore, luy en donnoient sept, mais tous ceux qui ont fait regner Philippe plus de six ans ont esté dans l'erreur, puisque ses Médailles ne passent pas la sixième Puissance Tribunitienne, & qu'il faudroit pour cela qu'il eût vécû au-delà du 28. Décembre 249. ce qui est impossible, car on trouve dans le Code une Loy du 19. Octobre précédent, qui porte le nom de Trajan-

Zonar. Annal.
tom. 11.

Syncel. Chron.
pag. 362.
S. Nicéph. p.
401.
Mediob. pag.
247.

Cod. lib. 1 v.
tit. 16.

Vaillant, Num.
Col. tom. 11. pp.
152. 175.
176. 199.

Déce. De plus Vaillant a rapporté des Médailles de Philippe frappées à *Viminacium*, ville de la Mœsie supérieure, avec la cinquième année de l'époque de cette colonie, & on en a de Gordien-Pie avec la même date. Celles de Philippe ne vont que jusqu'à la dixième année, & on en trouve de Trajan-Déce avec AN. X. d'où il suit que Philippe n'avoit gouverné l'Empire que depuis la fin de la cinquième jusqu'au commencement de la dixième année de cette Ere particulière: ce qui ne peut pas faire six ans complets de regne.

Il faut donc convenir que Philippe n'a esté Empereur que pendant cinq ans & demi ou environ, car ayant esté élu vers le premier ou le 2. de Janvier 244. il aura regné cinq ans & six mois tout entiers s'il a vû finir le mois de Juin de l'an 249. & il faut bien qu'il ait poussé la vie jusque-là,

ou qu'il s'en soit manqué très-peu de jours, puisqu'il y a dans le Code une de ses Loix du 17. de Juin: ce qui a déjà été remarqué par le P. Pagi.

*Leg. 1. Cod. de
rev. donat.*

M. de Tillemont a eu tort de ne pas se rendre au témoignage des autres Loix du Code, que le même P. Pagi avoit citées pour faire voir que Gordien & Philippe ont régné quelque temps ensemble, & fait des Loix chacun de son côté. La seule objection qu'il propose, c'est qu'il auroit fallu que ces Loix portassent les noms de Gordien & de Philippe tout à la fois; mais de si foibles moyens ne sçauroient détruire des faits qui sont prouvez d'ailleurs. Les deux Inscriptions que j'ay examinées, démontrent parfaitement que Philippe fut fait Empereur entre le 28. Décembre 243. & le 7. Janvier 244. On a cependant une Loy de Gordien seul, du 13. de ce même mois de Janvier, & une autre du 25. d'Avril suivant; peut-on, sans alléguer quelqu'autorité contraire, corriger les titres de ces Loix, ou rejeter le témoignage de ces Inscriptions?

*Tillem. Hist.
des Emp. rom.
111. pag. 642.*

*Cod. lib. VI.
tit. 10.*

De tout ce que je viens de dire il s'ensuit 1.° Que la première Puissance Tribunitienne de Philippe le fils a commencé pendant le cours de la troisième de son pere. 2.° Qu'il n'a pu compter au-delà de la quatrième. 3.° Que le Médaillon de Camille Pichi estoit de Philippe le pere, & non pas du fils, qui n'a pas eu trois Consulats & cinq Puissances Tribunitiennes. 4.° Enfin (& c'est par-là que je reviens à mon sujet) que Philippe le jeune, lorsqu'il eut esté fait Auguste, partagea le titre de Souverain Pontife avec son pere.

Sous Trajan-Déce, on commença de n'avoir plus la même attention à marquer sur les Médailles toute la suite des titres Impériaux; & je n'ay trouvé qu'une seule Médaille d'argent de cet Empereur, qui luy donne le titre de Souverain Pontife. Elle est dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, on y lit autour de la tête de Trajan-Déce, IMP. C. M. Q. TRAIANVS. DECIVS. AVG. au revers est une femme debout, qui s'appuye de la droite sur une *haste* qui ressemble à un caducée, elle tient de la main gauche

une corne d'abondance; pour légende, P. M. TR. P. III. COS. PP. encore paroît-il assez probable par la fabrique de la Médaille, quoyqu'elle ne soit pas fourree, que c'est un revers de Philippe joint à la tête de Trajan-Déce. Il n'est cependant pas douteux que Trajan-Déce n'ait été Souverain Pontife; on le lit sur deux Inscriptions, l'une trouvée à Feltri & rapportée par Gruter, l'autre déterrée à Vence & publiée par le Pere Pagi. La même omission peut se remarquer sur les Médailles de Déce le fils, que son pere avoit déclaré Auguste peu de temps avant que de mourir, sans qu'on puisse en conclure qu'il n'avoit pas été élevé au Souverain Pontificat.

J'en dis à peu-près de même d'Hostilien, car il ne faut pas s'arrêter à cette Médaille décrite par Occo, IMP. CAES. C. VALEN. HOSTILIANVS. MES. QVINTVS. AVG. au revers, PONTIF. TR. P. COS. DES. Mezzabarba ne luy a donné place dans son recueil que sur la foy d'Occo, & le P. Banduri ne cite pas d'autre garant. Mais comme on ne nous en a pas seulement donné le type, & qu'elle ne se trouve dans aucun des Cabinets connus, elle ne suffit pas pour prouver qu'Hostilien n'estoit que Pontife, après qu'il fut devenu Empereur & Auguste.

Gallus ayant déclaré Auguste son fils Volusien, il luy fit part du Souverain Pontificat, aussi-bien que de la Puissance Tribunitienne; & ces deux titres se trouvent sur les Médailles d'argent & de grand bronze de Volusien, qui sont très-communes dans les Cabinets des Curieux. Quant à celles que Mezzabarba rapporte, où il est AVG. d'un côté, & PONTIF. de l'autre, on ne les trouve nulle part; il les a tirées d'Occo, & ils n'en donnent le type ni l'un ni l'autre.

Valérien & Gallien furent Souverains Pontifes ensemble; la preuve s'en tire des Médailles de Gallien, où ce titre se trouve joint à des Puissances Tribunitiennes qui ont précédé la défaite & la prise de Valérien par les Perses.

Carin est appelé Souverain Pontife, dans une Inscription gravée pendant sa première Puissance Tribunitienne & son premier

Grut.

CC.LX.XIII.

Pagi, Crit. ad

41. 251. n. 31.

Meliob. pag.

317.

Bandur. tom. 1.

pag. 49.

Ibid. pp. 82.

85.

Meliob. pag.

362.

Occo, pp. 457.

458.

Bandur. tom. 1.

pp. 174. 175.

222.

Grut.

CC.LX.XVII. 8.

CC.LX.XVIII.

4.

premier

premier Consulat, & dans une Médaille d'or de même date, publiée dans le Trésor de Brandebourg; par conséquent, il l'estoit du vivant de son pere Carus.

A l'égard de Dioclétien & de Maximien, leurs Médailles & les Inscriptions, leur donnent également le titre de Souverains Pontifes. L'Édit que Galérius Maximianus fit publier en faveur des Chrestiens, peu de temps avant sa mort, & qu'Eusèbe nous a conservé, porte avec son nom ceux de Constantin & de Licinius; tous les trois sont appellez Souverains Pontifes, & on ne peut guères douter que Maxence à Rome, & Maximin Daza dans l'Orient, n'en prissent aussi le titre.

Bandur. tom.
11. pp. 34. 42.
75.

Eusèb. Hist.
Ecl. lib. v. 111.
cap. 8.

Tillem. Hist.
des Emp. tom.
111. p. 498.

M. de Tillemont reprend Spanheim d'avoir avancé que Gallien est le dernier des Empereurs, sur les Médailles desquels on trouve le titre de Grand Pontife. Il pense que cela doit plutôt se dire de Claude le Gothique, à qui les Médailles donnent encore ce titre; « mais, ajoûte-t-il, on ne le voit plus guères sur celles de ses successeurs. » S'il avoit pris la peine de consulter les Cabinets de Paris, il auroit vû que depuis Claude le Gothique, ce titre se trouve encore sur des Médailles de Probus, de Carin, de Dioclétien, de Maximien, & même du Grand Constantin. Je me contente d'en rapporter ici une en petit bronze de ce dernier, parce que je crois qu'elle n'a pas encore esté publiée. Elle est dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin; on y voit d'un côté la tête de Constantin avec un diademe enrichi de perles, & pour légende, CONSTANTINVS. P. F. AVG. au revers une Figure assise sur deux Cornes d'abondance, tenant un bâton de la main droite: dans le champ une étoile; on lit autour, P. M. TR. P. COS. II. PP. dans l'exergue, PLN.

Il est donc prouvé que les Augustes, depuis Balbin & Pupien, ont tous esté Souverains Pontifes, puisque la preuve littérale qu'on en a à l'égard du plus grand nombre, doit estre censée servir à prouver la même chose des autres, tant qu'on ne produira rien qui marque le contraire. Il me semble aussi d'avoir assez solidement répondu à tout ce qu'on pourroit

*Dio, lib. LIII.
pag. 508.*

alléguer, pour soutenir que Balbin & Pupien ne sont pas les premiers Empereurs, qui ayent pris tous les deux ensemble le titre de Souverain Pontife; & de-là il doit s'ensuire que le passage de Dion que j'ay cité au commencement de cette seconde Partie, & dans lequel il dit que lorsqu'il y avoit deux ou trois Empereurs, quelqu'un d'eux estoit toujours Souverain Pontife, signifie la même chose que s'il avoit assuré expressément que jusqu'au temps où il écrivit son Histoire, ce titre n'appartenoit jamais qu'à l'un d'entr'eux.

Nous avons vû que dans les premiers temps de l'Empire, lorsqu'un Empereur estoit en possession du Souverain Pontificat, ceux mêmes qui prenoient les armes contre luy, dans le dessein de se placer sur le trône, attendoient la mort de leur ennemi & le décret du Sénat, pour prendre le titre de Souverains Pontifes. J'ay rapporté à ce propos, les exemples de Vitellius & de Vespasien; mais les Tyrans qui s'élevèrent dans la suite, n'eurent plus les mêmes ménagements, & plusieurs d'entr'eux, après s'estre fait élire par les armées qu'ils commandoient, se parèrent du titre de Souverains Pontifes, comme s'ils avoient été élevez à cette dignité par le Sénat.

*Barlow, tom. I.
pp. 287. 288.
294. 300.
304. 308.
318. 321.
400. 404.*

Le premier qui en ait usé de la sorte, est Albin du temps de Sévère: il fut dans la suite imité par quelques-uns des Tyrans qui s'élevèrent du temps de Gallien, parmi lesquels on peut compter les deux Posthumes, Victorin & Tétricus.

*Vid. Falconer.
Inscript. Athlet.
pag. 161.*

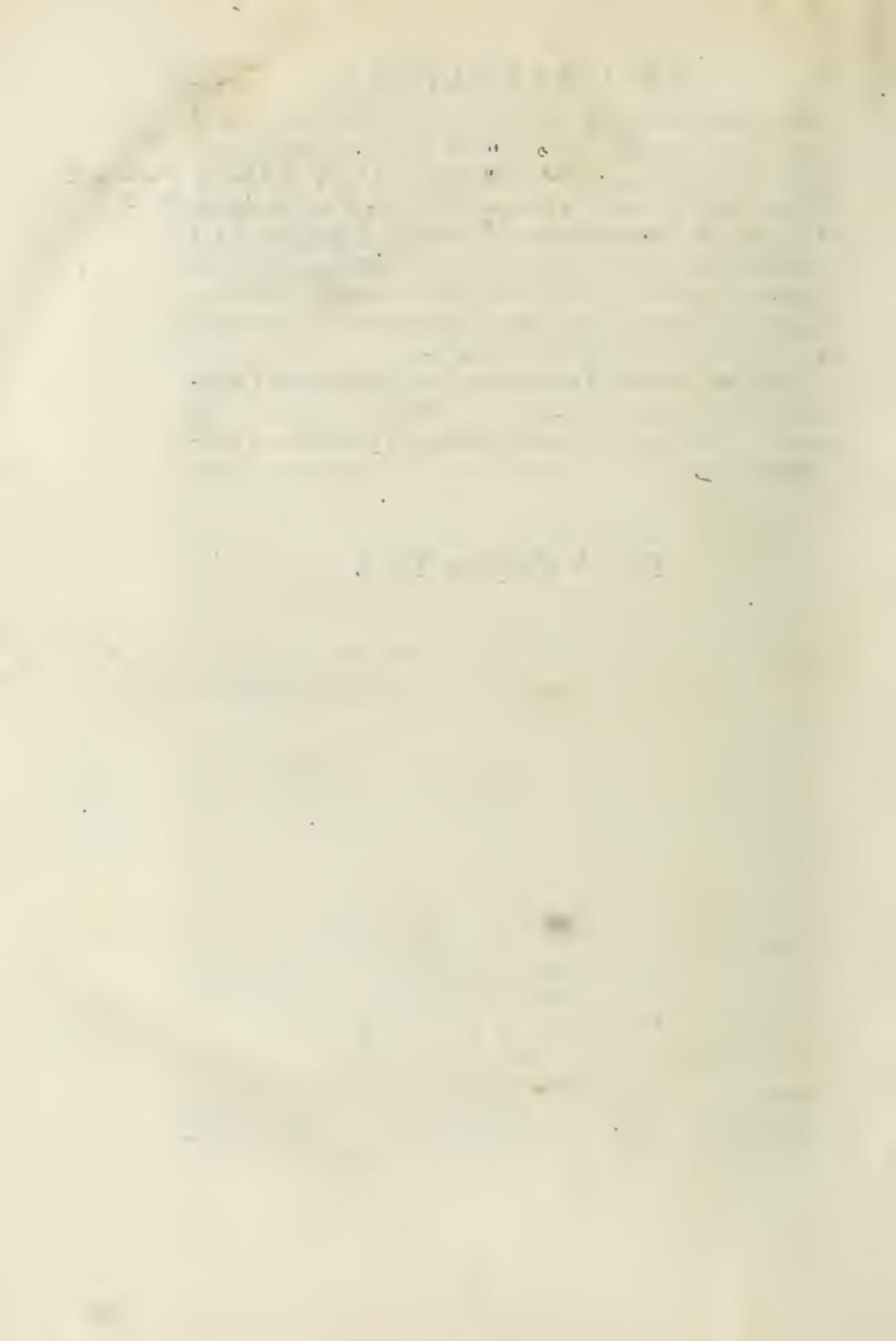
Pour les Césars, ou ceux qui estoient seulement désignez successeurs à l'Empire, sans avoir ni le nom d'Empereurs, ni celui d'Augustes, il ne me paroît pas qu'il y ait jamais eu rien de changé à leur égard, ni que les Augustes leur ayent permis de se dire Souverains Pontifes; du moins on ne leur en donne pas le titre dans les Inscriptions. Parmi celles que le Cardinal Léopold de Médicis fit apporter d'Afrique à Florence, il y en a une des deux Philippes, & une autre de Trajan-Dèce & d'Hérennius Étruscus. La première donne le titre de Souverain Pontife à Philippe le pere, & la deuxième à Trajan-Dèce; mais elles ne le donnent ni à Philippe le fils, ni à Hérennius Étruscus, qui n'estoient que Césars lorsqu'elles

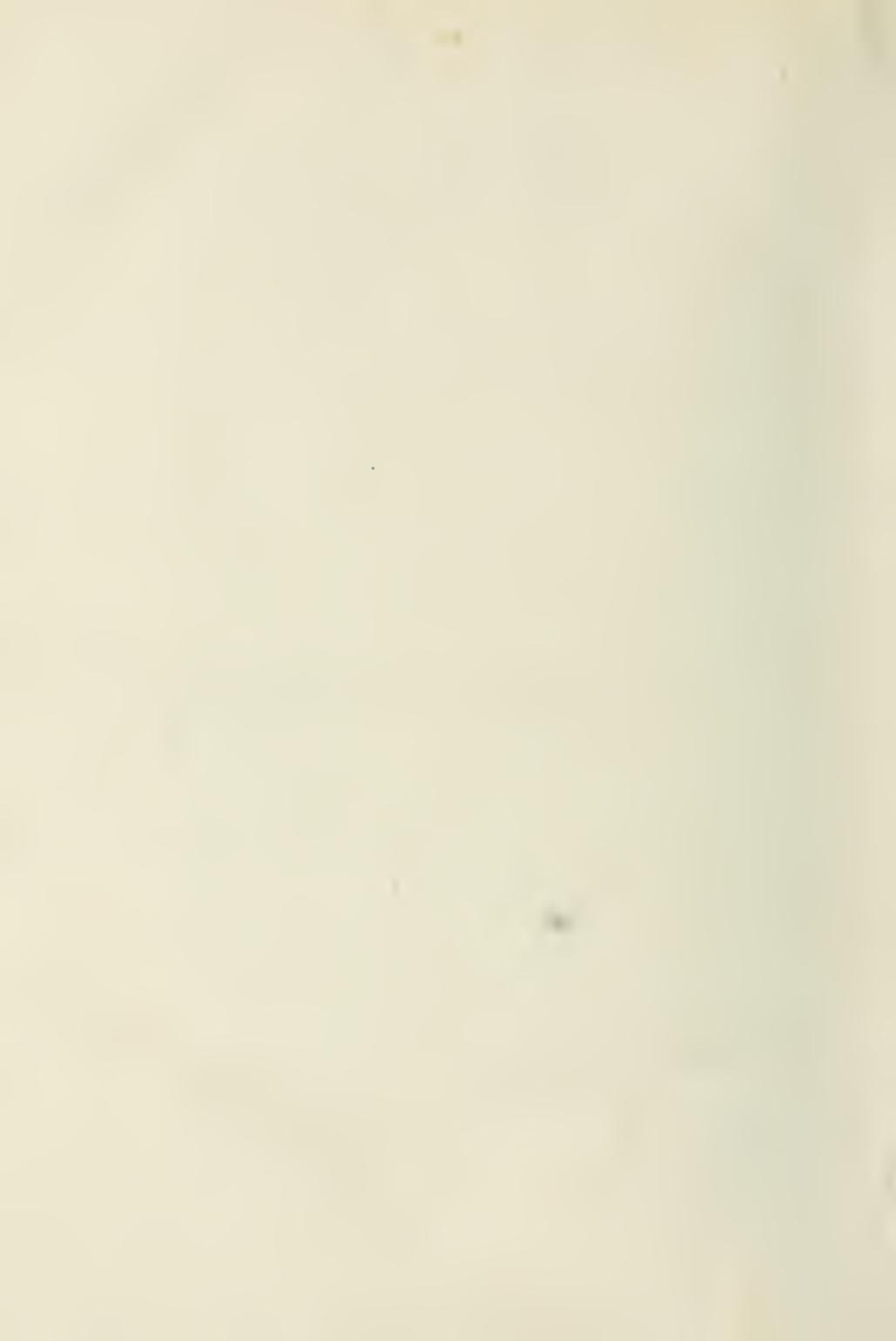
furent gravées. Pour les Médailles, je n'en connois qu'une seule qu'on pût m'objecter. Elle est dans la suite d'argent du P. Chamillard, & on y lit du côté de la tête, Q. HE. ETRVS. ME. DECIVS. NO. C. au. revers, P. M. TR. P. II. CONS. II. mais comme cette Médaille est fourrée, il y a apparence que le faux monnoyeur y a joint à la tête d'Etruscus, un revers de quelqu'un des Empereurs précédents, & par conséquent il faut chercher quelqu'autre exemple, si on veut me faire changer de sentiment.

*Bandier. tom. Y.
pag. 39.*

Je ne dis rien des Princes qui, sous les premiers Empereurs Chrestiens, ont porté le titre de Césars, parce que le peu qu'il y a à en dire, trouvera mieux sa place dans la troisième Partie.

Fin du douzième Tome.





**La Bibliothèque
Université d'Ottawa**

Echéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

**The Library
University of Ottawa**

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

--	--	--	--	--



AS
162 Acad. des inscr.
.P3A512 et belles
1740 lettres, Paris

Histoire avec
les mémoires de
littérature, 12

